CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 26 septembre 2025
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR
(Rapports Joints)

PROCES-VERBAL

1 - Approbation des procès-verbaux des séances des 04 et 11 juillet 2025

FINANCES

2 - Décision Modificative n° 1 budget Ville de Compiègne

3 - Établissement de la liste des locaux concernés par la taxe sur les friches commerciales (TFC) en 2026

4 - Demandes de fonds de concours auprès de l'ARC dans le cadre de l'application du pacte fiscal et financier, au titre de la taxe hippique sur les paris

5 - Subventions soumises à approbation - Répartition complémentaire de l'enveloppe des subventions 2025

6 - Subvention d'équipement 2025 soumise à approbation - Association "Société des Courses de Compiègne"

7 - Plan pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'artisanat (FISAC) – Subventions accordées aux entreprises

8 - Approbation des rapports de la CLECT du 4 septembre 2025 - Inscription du Complexe Mercières au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire et transfert de la compétence ruissellement

9 - Convention de financement relative à la création d'un appentis au sein des locaux des Restos du Coeur

10 - Régularisation du déficit de la régie d'avances "Centre de Loisirs Sans Hébergement"

PERSONNEL

11 - Modification du tableau des effectifs

AFFAIRES IMMOBILIERES

12 - Déclassement d'une emprise relevant du domaine public non cadastré, situé à l'arrière d'une propriété cadastrée AW n°153, en vue de sa cession.

13 - 101 rue Saint Joseph - Déclassement par anticipation d'une emprise à usage de stationnement en vue de sa cession.

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

14 - Réhabilitation du Groupe scolaire Faroux - Avenants aux marchés de travaux

15 - Réhabilitation du gymnase Pompidou - Avenants aux marchés de travaux

16 - Déménagement du Musée de la Figurine - Avenants aux marchés de travaux

17 - Ouverture de structure privée d'accueil de jeunes enfants

18 - Attribution mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de la crèche du quartier de la Victoire à Compiègne

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

19 - Modification des règlements de fonctionnement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

20 - Renouvellement de la convention entre la Ville de Compiègne et le Département de l'Oise pour l'accueil des élèves de l'école élémentaire Saint-Germain à la cantine du collège Gaëtan Denain

21 - Garage solidaire - Subvention à l'ARC concernant les travaux d'aménagement et lancement d'une consultation concernant l'achat d'outillage utilisé par le CFA

22 - Indemnité représentative de logement des instituteurs – Exercice 2025

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

23 - Rapport d'activités 2024 - Délégation de Service Public (DSP) "Mobiliers urbains"

24 - Rapports d'activités 2024 des parcs de stationnement faisant l'objet d'une gestion par Délégation de Service Public (DSP)

25 - Autorisation de lancement de la consultation et signature des marchés pour la maintenance et le paiement dématérialisé des horodateurs

26 - Renouvellement du marché relatif aux interventions d'urgence de voirie et réseaux divers (VRD) - Lancement d'une consultation

ACTION CULTURELLE

27 - École des Beaux-Arts - Nouvelle grille horaire des ateliers

28 - Convention de partenariat entre le Mémorial de l'internement et de la déportation de Compiègne et le « Freundeskreis Gedenk- und Lernort KZ-Außenlager Laagberg » de Wolfsburg

29 - Mémorial de l'internement et de la déportation -Convention relative à la location d'une exposition itinérante « La bête est morte : La guerre mondiale chez les animaux »

30 - Renouvellement de la convention tripartite Ville de Compiègne, Éducation Nationale et la Compagnie des Lucioles pour la classe théâtre à l'école Pompidou

31 - Festival du Film "Témoin de l'histoire" de Compiègne -Édition 2025 - Convention de partenariat entre la Ville de Compiègne, l'ARC, le Majestic et l'association les "Amis du Festival du Film de Compiègne".

32 - Bibliothèques de Compiègne - Renouvellement de la convention entre le Département de l'Oise et la Ville de Compiègne.

SPORTS ET JEUNESSE

33 - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de rénovation du Parcours Santé des Beaux-Monts

ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

34 - Renouvellement de la convention de vente du surplus d'électricité photovoltaïque du Centre Technique Municipal (CTM), des panneaux de l'Archerie et intégration des panneaux du Gymnase Pompidou

35 - Entretien et exploitation des équipements de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments communaux - Lancement d'un Appel d'Offres ouvert

ADMINISTRATION GENERALE

36 - Rapport annuel d'activités de l'ARC pour l'année 2024

37 - Compte rendu des décisions du Maire

QUESTIONS DIVERSES

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

1 - Approbation des procès-verbaux des séances des 04 et 11 juillet 2025

Date de convocation :
19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation :
19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents
31

Nombre de Conseillers représentés :
5

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
36

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY

Étaient absents excusés :

Marc-Antoine BREKIESZ, Abdelhalim BENZADI, Monia LHADI, Maria ARAUJO De OLIVEIRA, Daniel LECA, Anne KOERBER, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

PROCES-VERBAL

1 - Approbation des procès-verbaux des séances des 04 et 11 juillet 2025

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des séances du 04 et 11 juillet 2025 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

ADOPTE les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 04 et 11 juillet 2025, joints en annexe.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 4 juillet 2025
Salle du Conseil Municipal

Étaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,
Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY**,** Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Evelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Claudine GREHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Sidonie GRAND, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne JOLY-CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR

Étaient représentés :

Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Martine JACQUEL représentée par Justyna DEPIERRE
Maria ARAUJO de OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Sylvie MESSERSCHMITT représentée par Solange DUMAY
Serdar KAYA représenté par Emmanuelle BOUR
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Était absent excusé :

Jean-Marc BRANCHE

Mme Hayate EL GHARMAOUI a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Nombre de membres présents
ou remplacés ayant donné pouvoir : 42

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

PROCÈS-VERBAL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 - Maintien ou non des fonctions d'Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations
3 - Abrogation partielle des désignations de Mme SCHWARZ en tant que représentante de la Ville au sein d'organismes extérieurs
4 - Abrogation partielle des désignations de Mme JOLY CASTE en tant que représentante de la Ville au sein d'organismes extérieurs
5 - Abrogation partielle des désignations de M.TOUIH en tant que représentant de la Ville au sein d'organismes extérieurs
6 - Abrogation partielle des désignations de M.PASCUAL en tant que représentant de la Ville au sein d'organismes extérieurs
7 - Modification de la composition des commissions municipales et extra-municipale
8 - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de divers établissements scolaires et divers organismes
9 - Désignation de représentants du Conseil Municipal - Autres structures Publiques ou privées

FINANCES
10 - Répartition des recettes issues des forfaits de post-stationnement - Convention avec l'ARC
11 - Subventions d'équipement 2025 soumises à approbation - Club nautique du Compiégnois
12 - Subventions soumises à approbation - Répartition complémentaire de l'enveloppe des subventions 2025
13 - Convention de partenariat entre la Ville de Compiègne et l'association "Restos du Coeur" relative à la création d'un deuxième point de lavage
14 - Admission en non-valeur de créances éteintes 2025
15 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables 2025

PERSONNEL

16 - Accueil d'apprentis - Rentrée scolaire 2025/2026
17 - Modification tableau des effectifs

TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

18 - Tennis Pompadour - Transfert à la Ville de Compiègne du permis de construire obtenu par le club pour la couverture de terrains existants

VOIRIE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

19 - Lancement d'une consultation d'entreprise pour les travaux de création d'un giratoire de type "hollandais" sur la place du 5ème Dragons
20 - Lancement d'une consultation d'entreprise pour les travaux de requalification du Boulevard Gambetta-États-Unis, tranche 3, entre les rues de Paris, Winston Churchill et Notre Dame de Bon Secours.
21 - Rue Saint Joseph - phase 2 (entre le Collège Gaétan DENAIN et le Boulevard des États-Unis) - Enfouissement de réseaux - Versement d'une subvention d'équipement pour l'enfouissement du réseau de basse tension pour le SE60
22 - Plan sobriété Énergie - Signature d'un contrat de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
23 - Gratuité de stationnement de surface au mois d'août 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

POLITIQUE DE LA VILLE

24 - Centre social - Fixation du tarif de participation des familles au projet "Roulez vers l'Histoire - Du Palais impérial de Compiègne aux plages du Débarquement de Normandie à vélo"
25 - Convention de partenariat concernant le chantier de solidarité au Maroc
26 - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville et l'Education Nationale concernant le dispositif de "classe orchestre" au sein du Collège A. MALRAUX
27 - Renouvellement de la convention entre la Ville et l'Association "Elan CES" relative à la mise en œuvre d'un atelier chantier école pour 2025Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

SPORTS ET JEUNESSE

28 - Gestion des gymnases de l'Ecole d'Etat Major - Renouvellement de la convention entre l'ARC et la Ville de Compiègne
29 - Organisation d'un jeu-concours dans le cadre de la fête de la mobilité douce
30 - Pôle équestre - Choix du mode de gestion du service public relatif à la gestion et l'exploitation du Pôle Equestre et approbation du contrat de Délégation de Service Public passé avec la Société Publique Locale Pôle équestre du Compiégnois

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

31 - Approbation du projet de sécurité routière et acceptation de la subvention dans le cadre du PDASR 2025
32 - Approbation de la convention de coopération ciblée entre Polices Municipales de Compiègne et Lacroix-st-Ouen dans les secteurs de la Zac Mercières, du Quartier Mercières-Aux-Bois et du Parc tertiaire et scientifique
33 - Approbation de la convention de coopération ciblée entre Polices Municipales de Compiègne et Venette (secteurs Parc Technologique des Rives de l'Oise, Zone Zac de l'Écluse, Quartier "du barrage" et bords de l'Oise"
34 - Compte rendu des décisions du Maire

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Monsieur le Maire demande à **Mme Hayate EL GHARMAOUI** de bien vouloir procéder à l'appel.

En préambule, **Monsieur le Maire** fait part à l'assemblée de la naissance de Lïa NAGORSKI, fille de Perrine CABARET du service des cantines, d'Hannah NELLER POLOMACK, fille d'Hélène POLOMACK de la Direction des Ressources Humaines, de Mia CAMUS, fille de Benoît CAMUS du pôle Espaces urbains, et d'Ambre CLÉMENT, fille de Priscilla PIQUET agent des écoles maternelles.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions relatives à l'ordre du jour. Il n'y a aucune question.

PROCÈS-VERBAL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 juin 2025 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI,
Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Et après en avoir délibéré,
***ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juin 2025, joint en annexe.*

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du 6 juin 2025. Il n'y a pas d'observation. Le procès-verbal est adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 - Maintien ou non des fonctions d'Adjointe au Maire de Mme Sophie SCHWARZ après retrait de l'ensemble de ses délégations

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,
Vu l'arrêté n°180-2020, par lequel le Maire a donné délégation de fonction et de signature à une adjointe, Madame Sophie SCHWARZ, dans les domaines suivants :

- *l'Enseignement*
- *la réussite éducative*
- *la parentalité*

Vu l'arrêté n°37-2025 du 24 mai 2025 portant retrait de l'ensemble des délégations de fonction et de signature consenties à Madame Sophie SCHWARZ, 1ère adjointe,
Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,
Considérant que, aux termes de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,
Considérant que selon l'article L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame,
Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait de délégation à Madame Sophie SCHWARZ, adjointe au Maire,
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nature du scrutin, public ou secret, et de décider du maintien ou non des fonctions de Madame Sophie SCHWARZ.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***PREND ACTE** du retrait de délégation à Madame SOPHIE SCHWARZ, adjointe au Maire,*
***DÉCIDE** de se prononcer par le biais d'un scrutin à main levée,*
***DÉCIDE** de ne pas maintenir Madame Sophie SCHWARZ dans ses fonctions d'adjointe.*

M. Étienne DIOT informe l'assemblée que deux hommes vont maintenant demander à l'ensemble des élus d'exécuter une femme, à savoir la 1ère adjointe, sur fond de procès en incompétence, et peut-être sur fond de misogynie. Cela relève, selon lui, de méthodes d'un autre temps. Il estime en effet qu'une 1ère adjointe, avec un maire qui arrive à la fin de son mandat, peut légitimement prétendre à devenir maire. Il constate que cette purge politique a lieu devant les Compiégnois et estime que cela renvoie une image déplorable de la politique alors que les concitoyens en sont de plus en plus éloignés, particulièrement à Compiègne où une forte abstention est constatée depuis plusieurs années lors des élections municipales. Il estime que cette scène ne peut donc que les dégoûter davantage. Pour ces motifs, il votera contre cette exécution publique.

Monsieur le Maire prend note des propos de **M. Étienne DIOT**. Il indique que l'assemblée va maintenant se prononcer sur le mode de scrutin. Il demande aux services de lui indiquer le nombre de conseillers présents. 35 conseillers sont présents. Il demande que ce nombre de 35 soit divisé par 4, ce qui donne un résultat de 8,75 qu'il suggère d'arrondir à 9, et de le diviser par 3, ce qui donne un résultat de 11,66 qu'il suggère d'arrondir à 12. Il propose ensuite de procéder à un vote à main levée et précise que les noms de chacun des votants seront indiqués au procès-verbal. Il demande si des élus souhaitent un vote au scrutin public. 1 voix est pour le vote au scrutin public. Il demande ensuite si des élus souhaitent le recours au scrutin secret. Aucune voix ne s'exprime pour le vote au scrutin secret. Dans ces conditions, il précise que le vote sera réalisé à main levée. Il demande donc aux élus opposés à ce rapport de bien vouloir lever la main. Il précise que le rapport prévoit la confirmation du retrait des délégations de **Mme Sophie SCHWARZ** et, de ce fait, la perte de sa qualité de 1ère adjointe. 1 élu est contre cette délibération, aucune abstention. Il précise que les pouvoirs sont pris en compte dans le vote.

Mme Sophie SCHWARZ explique qu'elle a été élue par les Compiégnois, avec une équipe issue des urnes, portée par un projet commun, une légitimité démocratique claire, pas par une logique d'appareil, d'exclusion ou de pouvoir personnel. Fidèle à ses engagements, elle a toujours agi avec loyauté vis-à-vis de **M. Philippe MARINI**, avec transparence et dans le respect de la voix des électeurs. C'est donc dans cet esprit qu'elle a, à plusieurs reprises, tenté d'ouvrir un dialogue avec Monsieur le Maire afin de préserver l'unité et l'équilibre de l'équipe municipale. Mais Monsieur le Maire en a décidé autrement en choisissant la division et l'exclusion. Elle souhaite donc ce soir se désolidariser de cette méthode qui tourne le dos à la volonté des électeurs exprimée lors des dernières élections municipales. Il lui semble donc inconcevable de voter pour son maintien dans la fonction de 1ère adjointe au sein d'une équipe remaniée à des fins électorales. Fidèle aux choix exprimés par les électeurs lors du scrutin de 2020, elle considère que leur volonté doit être respectée jusqu'au terme du mandat, contrairement à l'attitude constatée encore ce soir qui privilégie l'opposition au détriment de la volonté démocratique des Compiégnois. Elle se demande effectivement où est passé le respect du suffrage des citoyens. Elle indique par ailleurs qu'à l'issue de ce Conseil, elle poursuivra pleinement son engagement, comme elle l'a toujours fait. Elle restera donc conseillère municipale, elle restera élue, et siégera avec détermination et conviction. Plus libre que jamais, elle portera la voix de celles et ceux qui croient encore à une politique exigeante, une politique claire, cohérente et respectueuse des choix des électeurs. Son engagement demeure total au service de la commune et de tous les habitants. Au-delà du cas local, elle explique que c'est une situation qui illustre un malaise beaucoup plus large. En écartant celles et ceux qui défendent des principes, ce sont des principes que l'on tente de faire taire. Elle choisit au contraire de rester disponible, non pour un titre, mais par fidélité à ses convictions. Elle remercie toutes celles et ceux qui la soutiennent, leur confiance la renforce car elle estime que la politique ne devrait jamais être une affaire de calcul, mais une affaire de courage, d'idées et de respect.

Mme Eugénie LE QUÉRÉ précise qu'elle votera bien toutes les délibérations de ce Conseil car effectivement le bon sens impose de reconnaître que la situation actuelle ne permet plus à **Mme Sophie SCHWARZ** d'exercer les fonctions d'adjointe de **M. Philippe MARINI**, et que toutes

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

les personnes concernées ne peuvent plus représenter le maire dans les instances de la Ville et dans les instances extérieures. Néanmoins, elle souhaite les remercier pour le travail réalisé ensemble au sein de cette équipe depuis 4 ans.

Monsieur le Maire associe ses remerciements à ceux de **Mme Eugénie LE QUÉRÉ**. Il rappelle qu'en 2014 il a été chercher **Mme Sophie SCHWARZ**, qu'il l'a sollicitée pour figurer sur sa liste, et qu'il l'a incitée à s'investir dans le secteur scolaire auprès de l'adjointe aux affaires scolaires du mandat 2014-2020, Mme Sylvie OGER-DUGAT. Celle-ci a pu observer au fil du temps que la conseillère déléguée s'efforçait assez souvent de tirer la couverture à elle, de la contourner, et d'acquérir plus d'importance que l'adjointe déléguée elle-même dans ses relations avec les milieux scolaires et tout leur environnement. Il avoue que, étant d'un naturel bienveillant, il n'avait pas vraiment conscience de cela, mais que depuis ces dernières semaines, ces derniers mois, il a écouté des personnes dont les langues se sont déliées, et il a pu observer que l'on est assez loin du narratif qui vient d'être livré. Il explique qu'il est inspiré et motivé par des valeurs, ces valeurs sont la loyauté, l'engagement, la transparence, la sincérité, et il estime que le comportement de **Mme Sophie SCHWARZ** depuis bien avant l'alliance a véritablement bafoué ces valeurs. Dans son dos, elle a construit depuis des mois, bien avant l'alliance, une campagne personnelle en se nourrissant de la notoriété de Monsieur le Maire et des délégations qu'il lui avait attribuées avec confiance dans le cadre d'une équipe. Une délégation est une responsabilité confiée dans une équipe par le patron de cette équipe, ce n'est pas une propriété personnelle. Ensuite, il considère et a observé qu'elle s'est parée des plumes du paon en se créditant personnellement auprès des administrés, par des efforts assez remarquables de communication, d'un travail qu'elle n'avait pas fait en totalité par elle-même mais qui avait surtout été réalisé par les services municipaux et par l'ensemble de l'équipe municipale. Associée à toutes les actions municipales depuis 10 ans, **Mme Sophie SCHWARZ** annonce aujourd'hui à l'assemblée une alternative. Il avoue attendre avec intérêt cette alternative, en effet lorsqu'on a toujours tout soutenu, appuyé, voté, il se demande en quoi l'alternative peut véritablement consister. Après avoir tout approuvé et partagé, qu'est-ce qui pourra être inventé pour séduire, pour plaire et surtout pour se faire plaindre ?. Enfin, il aborde un point qui lui semble peut-être encore plus grave, à savoir qu'abusant de la crédibilité de personnes en difficulté ou en détresse, que Monsieur le Maire et **Mme Sophie SCHWARZ** peuvent connaître et qu'elle a peut-être voulu aider à tel ou tel moment, il estime qu'elle tourne le dos aux principes de respect des autres et de partage auxquels il est et demeure particulièrement attaché. Par ailleurs, il s'interroge sur le sens des propos de **Mme Sophie SCHWARZ** concernant le clivage opposition-majorité de 2020, et lui demande s'il n'est pas possible et si l'on n'a pas le droit d'évoluer dans ses approches, ses appréciations, ses amitiés, en fonction du temps, des leçons de la vie et des comportements des uns et des autres, et s'il faut estimer que tout pécheur est pécheur pour l'éternité. La situation dans laquelle il a été placé par **Mme Sophie SCHWARZ** l'a meurtri car il considère que toute cette mise en scène n'est qu'une trahison. Il ajoute qu'il est le premier à dire que **Mme Sophie SCHWARZ** a beaucoup travaillé, qu'elle s'est investie dans les domaines qu'il lui avait confiés, que **M. Benjamin OURY** a beaucoup travaillé, que **M. Emmanuel PASCUAL** a travaillé notamment dans les relations avec l'enseignement supérieur, et que ceci est reconnu. D'autre part, il rappelle le reproche qui lui a été fait précédemment, à savoir qu'il a été sourd à la possibilité d'une relation plus apaisée ou d'un accord. Il explique qu'il avait indiqué la condition de l'accord, à savoir s'exclure de se présenter contre lui aux élections municipales. Or, il n'a eu aucune réponse claire à sa proposition. En tout état de cause, il confirme à **Mme Sophie SCHWARZ** que sa confiance a été cassée, car il considère inacceptable qu'une personne qu'il a choisie, à qui il a fait largement confiance, envisage d'être une candidate rivale dans une élection municipale future. Il estime par ailleurs que ce n'est pas sous le coup de cette menace que l'on peut négocier quoi que ce soit. Il appartenait à **Mme Sophie SCHWARZ** d'être plus claire, plus explicite, plus directe, de telle sorte que la conversation puisse se poursuivre.

Le point 02 est voté par le Conseil municipal, **à la majorité** des membres présents ou représentés, **avec 1 vote contre : M. Étienne DIOT.**

3 - Abrogation partielle des désignations de Mme SCHWARZ en tant que représentante de la Ville au sein d'organismes extérieurs

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Selon l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement opéré dans les mêmes formes ».
Vu l'arrêté n°37-2025 du 24 mai 2025, portant retrait des délégations de fonctions de Madame SCHWARZ, il est proposé d'abroger partiellement les délibérations la désignant dans les différents organismes, cités ci-dessous :

Nom de l'organisme
Ecole maternelle et élémentaire Augustin Thierry
Lycée d'Enseignement Technologique
Lycée d'enseignement Général et Professionnel
Lycée Enseignement Professionnel
Institution Jean Paul II
Institution Sévigné
SPL Pôle Equestre
Crèches Municipales
Association Crèche familiale de l'Abbaye
Association Crèche familiale La Maison des Enfants
Commission de gestion et surveillance crèche de la Croix Rouge
Comité Consultatif du conservatoire de Musique
Comité Consultatif des bibliothèques

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2121-33,
Vu la délibération n°15.1 portant sur la désignation de représentants au sein des établissements scolaires et divers organismes du 27 mai 2020,
Vu la délibération n°15.6 portant désignation de représentants au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale pour la promotion des Sports Équestres du Compiégnois du 27 mai 2020,
Vu la délibération n°15.8 portant désignation de représentants dans les autres structures publiques ou privées du 27 mai 2020,
Et après en avoir délibéré,
***RETIRE** les désignations de Madame SCHWARZ dans les divers organismes extérieurs cités ci-dessus,*
***ABROGE** partiellement en conséquence les délibérations n° 15.1, n° 15.6 et n° 15.8 du 27 mai 2020.*

Le point 03 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à la majorité** des membres présents ou représentés, **avec 1 abstention : M. Étienne DIOT.**

4 - Abrogation partielle des désignations de Mme JOLY CASTE en tant que représentante de la Ville au sein d'organismes extérieurs

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Selon l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement opéré dans les mêmes formes ».
Vu l'arrêté n°41-2025 du 02 juin 2025, portant retrait des délégations de fonctions de Madame JOLY CASTE, il est proposé d'abroger partiellement les délibérations la désignant dans les différents organismes, cités ci-dessous :

Nom de l'organisme
Ecole maternelle et élémentaire Saint Lazare
Collège Jacques Monod

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2121-33,
Vu la délibération n°15.1 portant désignation de représentants au sein de divers établissements scolaires et divers organismes du 27 mai 2020,
Et après en avoir délibéré,
***RETIRE** les désignations de Madame JOLY CASTE au sein de divers organismes extérieurs cités ci-dessus,*
***ABROGE** en conséquence partiellement la délibération n° 15.1 du 27 mai 2020.*

Le point 04 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à la majorité** des membres présents ou représentés, **avec 1 abstention : M. Étienne DIOT.**

5 - Abrogation partielle des désignations de M. TOUIH en tant que représentant de la Ville au sein d'organismes extérieurs

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Selon l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement opéré dans les mêmes formes ».
Vu l'arrêté n°39-2025 du 02 juin 2025, portant retrait des délégations de fonctions de Monsieur TOUIH, il est proposé d'abroger partiellement les délibérations le désignant dans les différents organismes, cités ci-dessous :

Nom de l'organisme
Ecole maternelle et élémentaire Augustin THIERRY

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2121-33,
Vu les délibérations n°15.1 portant désignation de représentants au sein de divers établissements publics et divers organismes du 27 mai 2020,
Et après en avoir délibéré,
***RETIRE** les désignations de Monsieur TOUIH au sein de divers organismes cités ci-dessus,*
***ABROGE** en conséquence partiellement la délibération n° 15.1 du 27 mai 2020.*

Le point 05 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à la majorité** des membres présents ou représentés, **avec 1 abstention : M. Étienne DIOT.**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

6 - Abrogation partielle des désignations de M. PASCUAL en tant que représentant de la Ville au sein d'organismes extérieurs

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Selon l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement opéré dans les mêmes formes ».
Vu l'arrêté n° 40-2025 du 02 juin 2025, portant retrait des délégations de fonctions de Monsieur PASCUAL, il est proposé d'abroger partiellement les délibérations le désignant dans les différents organismes, cités ci-dessous :

Nom de l'organisme
Ecole maternelle et élémentaire Saint Germain
Lycée d'Enseignement Technologique
Lycée d'enseignement Général et Professionnel
Lycée Enseignement Professionnel
Lycée Pierre d'Ailly
UTC
ALESC
CA du CROUS
Crèches Municipales
Association Compiègne Pôle Technologique

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2121-33,
Vu la délibération n°15.1 portant désignation de représentants au sein de divers établissements et divers organismes du 27 mai 2020,
Vu la délibération n°15.8 portant sur la désignation de représentants au sein de structures publiques ou privées du 27 mai 2020,
Et après en avoir délibéré,
***RETIRE** les désignations de Monsieur PASCUAL au sein de divers organismes cités ci-dessus,*
***ABROGE** en conséquence partiellement les délibérations n° 15.1 et n° 15.8 du 27 mai 2020.*

Le point 06 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à la majorité** des membres présents ou représentés, **avec 1 abstention : M. Étienne DIOT.**

7 - Modification de la composition des commissions municipales et extra-municipale

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a constitué des commissions, lors de son installation le 27 mai 2020, qui sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.
Suite à la démission de Monsieur BA, Adjoint au Maire, et à l'abrogation de la délégation de fonctions de Monsieur PASCUAL, conseiller municipal, il convient de modifier la composition de commissions municipales et de la commission extra municipale « jumelages » en vue de leur remplacement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Commission Finances et Administration Générale :

Désignation de Monsieur Alou BAGAYOKO en remplacement de Monsieur Oumar BA

Commission Affaires Sanitaires et Sociales et Petite Enfance :

Désignation de Monsieur Alou BAGAYOKO en remplacement de Monsieur Oumar BA

Commission Enseignement et Formation :

Désignation de Monsieur Xavier BOMBARD en remplacement de Monsieur Oumar BA

Commission Politique de la Ville :

Désignation de Madame Ruth CLOET en remplacement de Monsieur Oumar BA

Commission Sécurité :

Désignation de Monsieur Alou BAGAYOKO en remplacement de Monsieur Oumar BA

Commission Extra Municipale « Jumelages » :

Désignation de Monsieur Alou BAGAYOKO en remplacement de Monsieur Oumar BA

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-22,
Vu la délibération n°09 du 27 mai 2020 portant désignation des membres des commissions municipales,
Vu la délibération n°10 du 14 avril 2023 modifiant la composition des commissions municipales et extra-municipale et désignant des représentants au sein de divers établissements scolaires organismes,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025,
Et après en avoir délibéré,
***ABROGE** en conséquence partiellement les délibérations n°09 du 27 mai 2020 et n°10 du 14 avril 2023,*
***APPROUVE** les désignations telles qu'énumérées ci-dessus,*
***DIT** que, outre les désignations énumérées ci-dessus, les autres membres restent inchangés.*

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidats.

M. Emmanuel PASCUAL demande la raison pour laquelle l'abrogation de sa délégation de fonction est mise en avant en propos liminaires de cette délibération puisque ça n'a aucune conséquence sur la composition des commissions qui sont, lui semble-t-il, des groupes de travail. D'autre part, il s'interroge sur l'annexe qui fait état des compositions des commissions qui, là encore, se voient, pour certaines, modifiées, sans que ça n'ait été repris dans la délibération. Il donne ainsi l'exemple de **Mme Sophie SCHWARZ** qui, selon le tableau, ne fait plus partie de la 6ème commission enseignement et formation, alors qu'il n'est pas proposé aux élus de voter pour ce changement.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement c'est une erreur des services et ajoute que le tableau sera disjoint de la délibération.

M. Emmanuel PASCUAL réitère sa question concernant l'abrogation de sa délégation de fonction qui est mise en avant dans cette délibération.

Monsieur le Maire répond que ce paragraphe est un peu superfétatoire car, en réalité, la principale cause de ces changements de composition est la démission de **M. Oumar BA**. Il

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

demande que le tableau soit disjoint et indique que **Mme Sophie SCHWARZ** pourra, si elle le souhaite, continuer à siéger à la commission scolaire.

M. Emmanuel PASCUAL souhaite rappeler que les commissions sont des organes de travail avant d'être des organes politiques et indique que, compte tenu de la manière dont la délibération est rédigée, il préfère voter contre.

Monsieur le Maire en prend note.

Le point 07 est adopté par le Conseil municipal, **à la majorité** des membres présents ou représentés, **avec 5 voix contre : Mme Sophie SCHWARZ, M. Benjamin OURY, M. Kamel TOUIH, M. Emmanuel PASCUAL, Mme Fabienne CASTE, et 1 abstention M. Étienne DIOT.**

8 - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de divers établissements scolaires et divers organismes

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Suite à la démission de Monsieur Oumar BA de son mandat de conseiller municipal, et à l'abrogation des délégations de Madame Sophie SCHWARZ, Monsieur Benjamin OURY, Monsieur Emmanuel PASCUAL, Monsieur Kamel TOUIH et Madame Fabienne JOLY-CASTE, il convient de désigner de nouveaux représentants en vue de leur remplacement au sein des divers établissements scolaires et divers organismes.

Ecole élémentaire et maternelle Saint Germain :

Désignation de Madame Martine JACQUEL en remplacement de Monsieur Emmanuel PASCUAL

Ecole élémentaire et maternelle Saint Lazare :

Désignation de Madame Claudine GREHAN en remplacement de Madame Fabienne JOLY-CASTE

Ecole élémentaire Augustin Thierry :

Désignation de Monsieur Nicolas LEDAY en remplacement de Monsieur Kamel TOUIH et Madame Sophie SCHWARZ

Ecole maternelle Augustin Thierry :

Désignation de Messieurs Christian TELLIER et Nicolas LEDAY en remplacement de Monsieur Kamel TOUIH et Madame Sophie SCHWARZ

Ecole maternelle Philéas Lebesgue :

Désignation de Monsieur Alou BAGAYOKO en remplacement de Monsieur Oumar BA

Lycée Pierre d'Ailly :

Désignation de Monsieur Pierre VATIN en remplacement de Monsieur Emmanuel PASCUAL

Lycée d'Enseignement Technologique :

Désignation de Madame Solange DUMAY, membre titulaire, en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ et Monsieur Pierre VATIN, membre suppléant, en remplacement de Monsieur Emmanuel PASCUAL

Lycée d'Enseignement Professionnel :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Désignation de Madame Solange DUMAY, membre titulaire, en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ et Monsieur Pierre VATIN, membre suppléant, en remplacement de Monsieur Emmanuel PASCUAL

Lycée d'Enseignement Général et Professionnel :

Désignation de Madame Solange DUMAY, membre titulaire, en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ et Monsieur Pierre VATIN, membre suppléant, en remplacement de Monsieur Emmanuel PASCUAL

Collège André Malraux :

Désignation de Monsieur Alou BAGAYOKO en remplacement de Monsieur Oumar BA

Collège Jacques Monod :

Désignation de Madame Claudine GREHAN en remplacement de Madame Fabienne JOLY-CASTE

Institution Jean-Paul II et Guynemer Notre Dame de la Tilloye Ecole Sainte Marie :

Désignation de Monsieur Xavier BOMBARD, représentant titulaire, en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ

Institution Sévigné :

Désignation de Monsieur Xavier BOMBARD, représentant titulaire, en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ

Université de Technologie de Compiègne :

Désignation de Monsieur Pierre VATIN, représentant suppléant, en remplacement de Monsieur Emmanuel PASCUAL

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI,
Vu l'article 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 15.1 du 27 mai 2020 portant désignation de représentants au sein de divers établissements scolaires et divers organismes,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025,
Et après en avoir délibéré,
***ABROGE** en conséquence partiellement la délibération n°15.1 du 27 mai 2020,*
***APPROUVE** les désignations comme indiquées dans le tableau en annexe de la délibération,*
***DIT** que, outre les désignations énumérées ci-dessus, les autres membres restent inchangés,*
***PRECISE** que les modifications effectuées sont indiquées dans les tableaux joints en annexe.*

Le point 08 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à la majorité** des membres présents ou représentés, **avec 1 abstention : M. Étienne DIOT.**

9 - Désignation de représentants du Conseil Municipal - Autres structures Publiques ou privées

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Suite à la démission de Monsieur Oumar BA de son mandat de conseiller municipal, et à l'abrogation des délégations de Madame Sophie SCHWARZ, Monsieur benjamin OURY, Monsieur Emmanuel PASCUAL, Monsieur Kamel TOUIH et Madame Fabienne JOLY-CASTE, il convient de désigner de nouveaux représentants en vue de leur remplacement au sein de divers structures publiques ou privées.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Conseil d'administration de la Société Publique Locale pour la promotion des sports équestres du Compiégnois :

Désignation de Monsieur Xavier BOMBARD en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ

Association pour le logement des étudiants et stagiaires de Compiègne (ALESC) :

Désignation de Monsieur Pierre VATIN en remplacement de Monsieur Emmanuel PASCUAL

Conseil d'administration du CROUS :

Désignation de Monsieur Pierre VATIN en remplacement de Monsieur Emmanuel PASCUAL

Association Oise les Vallées :

Désignation de madame Emmanuelle BOUR en remplacement de Monsieur Oumar BA

Association Compiègne Pôle Technologique :

Désignation de Monsieur Pierre VATIN en remplacement de Monsieur Emmanuel PASCUAL

Crèches Municipales :

Désignation de Monsieur Xavier BOMBARD en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ

Association la Crèche Familiale de l'Abbaye :

Désignation de Madame Dominique RENARD en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ

Association de la crèche Familiale Maison des Enfants :

Désignation de Monsieur Xavier BOMBARD en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ

Comité de gestion et de surveillance de la Crèche de la Croix Rouge :

Désignation de Madame Justyna DEPIERRE en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ

Comité consultatif du conservatoire de Musique :

Désignation de Madame Françoise TROUSSELLE en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ

Comité consultatif des bibliothèques :

Désignation de Madame Solange DUMAY en remplacement de Madame Sophie SCHWARZ

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI,
Vu l'article 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 15.8 du 27 mai 2020 portant sur la désignation de représentants au sein de structures publiques ou privées,
Et après en avoir délibéré,
***ABROGE** en conséquence partiellement la délibération n°15.8 du 27 mai 2020,*
***APPROUVE** les désignations telles qu'indiquées dans le tableau en annexe de la délibération,*
***PRECISE** que les modifications effectuées sont indiquées dans les tableaux joints en annexe.*

Le point 09 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à la majorité** des membres présents ou représentés, **avec 1 abstention :M. Étienne DIOT.**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

FINANCES

10 - Répartition des recettes issues des forfaits de post-stationnement - Convention avec l'ARC

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas COTELLE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Les articles L. 2333.87 et R. 2333-120-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient que la ou les communes ayant institué la redevance de stationnement et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) signent une convention, avant le 1er octobre de chaque année, fixant la part des recettes municipales issues des forfaits de post-stationnement (FPS) reversée à l'établissement public de coopération intercommunale, pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire.
Il est rappelé que l'agglomération n'exerce pas l'intégralité des compétences en matière d'organisation de la mobilité, de parcs et aires de stationnement et de la voirie pour la totalité des voies, ce qui implique que les communes membres n'ont pas l'obligation de reverser à l'EPCI l'intégralité des recettes issues des forfaits de post-stationnement.
Par délibérations du conseil municipal du 28 septembre 2018, du 27 septembre 2019 et du 7 mai 2020, considérant que des opérations de voirie (dépenses) excèdent le niveau des recettes des produits de FPS, il avait été décidé que la commune de Compiègne conserverait au titre des années 2018, 2019 et 2020 l'intégralité des produits des FPS.
Ce déséquilibre entre les dépenses et les recettes se maintenant (cf : tableau joint en annexe), il est proposé au titre de l'année 2025 de reconduire cette absence de reversement d'une quelconque part du produit de FPS par la commune à l'Agglomération conformément au projet de convention joint.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur COTELLE
Vu les articles L.2333.87 et R.2333-120-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***APPROUVE** l'absence de reversement d'une part du produit du forfait post stationnement par les communes ayant institué la redevance de stationnement en 2025,*
***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'agglomération de la Région de Compiègne.*

Monsieur le Maire demande quel est le montant des FPS.

M. Nicolas COTELLE répond que le montant est de 290 000 €.

Le point 10 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

11 - Subventions d'équipement 2025 soumises à approbation - Club nautique du Compiégnois

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christian TELLIER** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Au titre de l'exercice 2025, le Budget Principal prévoit de financer des subventions d'investissement afin d'aider les associations pour le maintien de leurs équipements sportifs :
- Association « SPORT NAUTIQUE COMPIEGNOIS », 7 000 € pour l'acquisition d'un bateau, soit un montant total de 7 000 €.
Compte tenu de ces informations, il est proposé d'approuver les subventions à verser en 2025.

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Entendu le rapport présenté de Monsieur TELLIER,
Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, précisant que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € - décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée »,
Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions d'équipement à accorder aux différentes associations pour l'année 2025,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***DÉCIDE** d'accorder les subventions d'équipement 2025, à l'association « SPORT NAUTIQUE COMPIEGNOIS », pour un montant total de 7 000 €,*
***AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement desdites subventions sur l'exercice 2025,*
***PRÉCISE** que la dépense est prévue au chapitre 204.*

Le point 11 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

12 - Subventions soumises à approbation - Répartition complémentaire de l'enveloppe des subventions 2025

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas COTELLE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Au titre de l'exercice 2025, le Budget Principal prévoit de financer des subventions de fonctionnement complémentaires dont le détail est dans le tableau joint en annexe pour un montant total de 19 500 €.
Compte tenu de ces informations, il est proposé d'approuver les subventions supplémentaires à verser en 2025.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur COTELLE
Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, précisant que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € - décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée »,
Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions supplémentaires à accorder aux différentes associations pour l'année 2025,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
Étant précisé que M. Étienne DIOT ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association du stade Compiégnois Basket-Ball,
***DÉCIDE** d'accorder les subventions supplémentaires 2025, pour un montant total de 19 500 €, comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération,*
***AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025,*
***PRÉCISE** que la dépense est prévue au chapitre 65.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

M. Étienne DIOT précise qu'il ne prend pas part au vote en ce qui concerne la subvention allouée à l'association du Basket-ball.

Monsieur le Maire prend note que **M. Étienne DIOT** ne prend pas part au vote pour le basket, de même que les conseillers qui ont des fonctions au sein des associations citées.

Le point 12 est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

13 - Convention de partenariat entre la Ville de Compiègne et l'association "Restos du Coeur" relative à la création d'un deuxième point de lavage

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Sandrine DE FIGUEIREDO** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La SA d'H.L.M. Picardie Habitat (dénommée aujourd'hui Clésence) a réalisé dans le cadre d'un bail emphytéotique un ensemble immobilier sis à COMPIÈGNE, 13 Rue du Vermandois. Ce local est loué par la Ville et est occupé par l'Association « Les Restos du Cœur ». Il reviendra à la Ville en 2027.
L'association « Les Restos du Cœur » y organise différentes activités d'aide sociale, notamment de distribution alimentaire et d'activité de cuisine.
Dans ce cadre, la création d'un deuxième point de lavage au sein du local est souhaitée. Cela comprendra l'installation de cloisons, la pose de faïence, des travaux de plomberie, d'électricité, l'achat d'un bac double évier et la pose d'un bac à graisse.
Il est prévu que la Ville réalise ces travaux.
L'Association contribuera à un financement de l'achat des équipements uniquement, à hauteur de 80 % du coût des dépenses, estimé à un montant de 6 439,70 €.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Madame De FIGUEIREDO,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'acte sous seing privé en date du 12 avril 2005 et avenant n°1, la SA d'H.L.M. Picardie Habitat a donné en location à la Commune de Compiègne un ensemble immobilier sis à COMPIÈGNE, 13 Rue du Vermandois, occupé par l'Association « les Restos du Cœur »,
Considérant l'accord de Clésence pour la mise en œuvre des travaux suite à la demande effectuée par courrier 14 novembre 2024,
Et après en avoir délibéré,
***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'association « Les Restos du Coeur » relatif à la création d'un point de lavage supplémentaire, et l'ensemble des documents en lien avec cette affaire, et réaliser les travaux correspondants.*

Monsieur le Maire précise que c'est un partenariat particulièrement utile qui va d'ailleurs se poursuivre, avec la participation financière de l'un des clubs-services de Compiègne, par la construction d'un abri pour les personnes qui attendent la distribution des repas. Cet abri sera réalisé et pris en charge par la Ville avec l'apport financier de ce club-service que préside Mme Monique CORDONNIER.

Le point 13 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

14 - Admission en non-valeur de créances éteintes 2025

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas COTELLE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Le Receveur Municipal nous soumet un ensemble de titres émis par la collectivité pour lesquels il n'a pu obtenir le recouvrement en dépit des poursuites et recherches effectuées par ses services.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

De plus, ces titres sont désormais devenus irrécouvrables en raison de décisions de justice et il appartient à la collectivité de les annuler après examen et décision en Conseil municipal.
S'agissant des impayés de professionnels, l'extinction de la dette est consécutive à une liquidation judiciaire qui est clôturée pour insuffisance d'actif.
Pour ce qui concerne les impayés de particuliers, cette extinction de dette fait suite à la décision de la commission de surendettement, qui après examen des dossiers, a estimé que les familles étaient dans l'incapacité d'honorer leur dette, dette pour la plupart de cantine, de garderies périscolaires et de centres de loisirs.
L'ensemble de ces créances éteintes s'élève à la somme de 2 780,98 € et couvre la période 2019-2024.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur COTELLE,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Receveur Municipal,
Vu le décret n°98-1239 du 29 décembre 1998,
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Receveur Municipal dans les délais légaux,
Considérant l'extinction de la dette consécutive à une liquidation judiciaire qui est clôturée pour insuffisance d'actif,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025,
Et après en avoir délibéré,
***CONSTATE** l'extinction des titres émis pour la liste d'impayés présentée qui totalisent 14 369,71 €,*
***PRÉCISE** que la dépense est prévue au chapitre 65.*

Le point 14 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

15 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables 2025

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas COTELLE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Le Receveur Municipal vient de nous soumettre un ensemble de titres émis par la collectivité pour lesquels il n'a pu obtenir le recouvrement en dépit des poursuites et recherches effectuées par ses services. En effet, les tentatives de recouvrement opérées par les services de la DGFIP se sont révélées infructueuses en raison de l'insolvabilité des débiteurs, de poursuites sans effet, de restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, de la combinaison infructueuse d'actes de poursuite etc.
La liste des impayés présentée à ce titre s'élève à la somme de 5 650,36 euros et couvre la période 2018-2023 et concerne des dettes dont les diverses actions ont été infructueuses ou en deçà du seuil de poursuites et personnes décédées ou société définitivement fermée.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur COTELLE,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Receveur Municipal,
Vu le décret n°98-1239 du 29 décembre 1998,
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Receveur Municipal dans les délais légaux,
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***ADMET** en non-valeur les créances communales dont le détail figure en annexe,*
***PRÉCISE** que la dépense est prévue au chapitre 65.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Le point 15 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

PERSONNEL

16 - Accueil d'apprentis - Rentrée scolaire 2025/2026

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Joël DUPUY DE MERY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.
Selon l'Article L 6221-1 du code du travail, le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur.
L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage.
L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat à temps complet, et à suivre cette formation.
Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.
Lors de l'année scolaire 2024-2025, 10 apprentis ont été accueillis dont 2 poursuivent la formation sur l'année scolaire 2025-2026.
La Ville de Compiègne envisage l'accueil de 8 nouveaux apprentis pour l'année scolaire 2025-2026.
Le coût de la formation pour ces 8 nouveaux apprentis, après déduction de la prise en charge du CNFPT, s'élèvera à 41 200 € par an, auquel se rajoutent les salaires des apprentis basés sur un pourcentage du SMIC.
Le coût de la bonification versée aux maîtres d'apprentissage s'élèvera à 14 715 € par an.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur DUPUY de MÉRY,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 424-1,
Vu le code du travail et notamment les articles L.6222-1 et suivants, D.6222-1 et suivants et L.6227-1 à L.6227-12 et D.6271-1 à D.6275-5,
Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°085-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage,*
***DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2025, 8 nouveaux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :*

Service	*Diplôme*	*Nombre d'apprentis*	*Durée de la formation*
Petite Enfance	*CAP AEPE / DE Auxiliaire de puériculture*	*4*	*1 ou 2 ans*
Petite Enfance (services administratifs)	*BTS SAM (support à l'action managériale)*	*1*	*2 ans*
Espaces Verts	*CAP Jardinier Paysagiste*	*2*	*2 ans*
CTM (Garage)	*CAP/BAC Pro Mécanique ou Motoculture*	*1*	*2 ou 3 ans*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

AUTORISE *Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis,*
PRÉCISE *que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal.*

Monsieur le Maire précise que, comme chaque année, de nouveaux apprentis sont accueillis, 8 à Compiègne et 5 à l'ARC, et qu'approximativement le même nombre poursuivra son activité en seconde année.

Le point 16 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

17 - Modification tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Joël DUPUY DE MERY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

1) Un agent du service Finances remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade.
Considérant les missions de l'agent et l'avis favorable de sa hiérarchie, il vous est proposé de créer un poste d'attaché territorial principal à temps complet et de supprimer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1er août 2025.
Ce poste pourra être pourvu par un contractuel.
2) Un poste d'Adjoint au Directeur du service Patrimoine Bâtiment est pourvu par un agent relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Compte tenu de l'évolution des missions confiées et du niveau de responsabilités, il vous est proposé de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et de supprimer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs à compter du 1er septembre 2025.
Ce poste pourra être pourvu par un contractuel.
3) Le Directeur adjoint de la Sécurité, de la Prévention et de la Sécurité Publique peut prétendre à une promotion pour accéder au cadre d'emplois supérieur, conformément au décret n°2020-722 du 12 juin 2020.
Il vous est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois de chef de service de Police municipale (catégorie B) à temps complet et de supprimer le poste de brigadier-chef principal (catégorie C) à temps complet à compter du 1er août 2025.
4) Un agent titulaire affecté à la direction Enfance et Education relevant du cadre d'emploi des rédacteurs, a été admis au concours d'attaché. Compte tenu des missions de direction exercées par l'agent et de l'avis favorable de sa hiérarchie, il vous est proposé de supprimer un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet et de créer un poste d'attaché à temps complet, à compter du 1er août 2025.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur DUPUY de MÉRY,
Vu les Lignes Directrices de Gestion,
Vu la délibération du 04 avril 2025 fixant les taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2313-1 et R.2313-3,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
APPROUVE *la modification du tableau des effectifs comme indiquée ci-dessus.*

Le point 17 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

18 - Tennis Pompadour - Transfert à la Ville de Compiègne du permis de construire obtenu par le club pour la couverture de terrains existants

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christian TELLIER** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La ville a pour projet d'effectuer les travaux d'extension des courts couverts ainsi que des locaux annexes, vestiaires, clubhouse et galerie des spectateurs du Tennis Club Compiègne POMPADOUR.
Il est pour cela nécessaire que le Tennis Club Compiègne POMPADOUR, titulaire du permis de construire N° 060 15922T0035, cède ce dernier à la ville, ainsi que les droits de propriété intellectuelle y afférents.
Le programme pluriannuel d'investissement de la ville a intégré cette dépense pour 1 million d'euros, suite aux indications formulées par le club sur l'année 2026.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur TELLIER,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le permis de construire n° N°060 15922T0035, obtenu par le Club de Tennis de Compiègne pour la réalisation de l'extension des courts couverts ainsi que des locaux annexes, vestiaires, club house et galerie des spectateurs,
Considérant que le Club de Tennis de Compiègne souhaite céder à la Ville de Compiègne le bénéfice de ce permis de construire ainsi que les droits de propriété intellectuelle de ce projet,
Considérant que la Ville de Compiègne entend reprendre ce projet afin d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et d'en porter la réalisation dans l'intérêt du service public sportif local,
Après avoir délibéré, la commission Travaux – Bâtiments communaux et Transports du 23/06/2025 s'abstient,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***APPROUVE** la cession à titre gratuit du permis de construire n° 060 15922T0035 obtenu par le Club de Tennis de Compiègne à la Ville de Compiègne,*
***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession, ainsi que tout acte permettant la poursuite du projet.*
Les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront inscrits au budget, chapitre 23.
La présente délibération sera notifiée au Club de Tennis de Compiègne et transmise à la Préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre a lieu la semaine prochaine avec le Président Philippe MARILLAUD et les différentes personnes concernées, pour donner corps à ce programme.

M. Christian TELLIER ajoute qu'il est important qu'il ne s'agisse pas simplement d'un transfert de document mais qu'un dialogue ait lieu sur des points bien précis relatifs à cet investissement. Il précise que le service travaux et l'adjoint **M. Nicolas LEDAY** sont associés à ce dialogue avec le Président du club. Il indique d'autre part qu'ils travaillent en concertation comme cela a été le cas pour le gymnase Pompidou et pour la piscine-patinoire.

Mme Sophie SCHWARZ souhaite inclure **M. Benjamin OURY** dans ces propos, compte tenu du travail également accompli par le service urbanisme sur ce terrain soumis à des contraintes. Elle ajoute que le club appréciera qu'il soit ainsi mentionné.

Monsieur le Maire remercie **Mme Sophie SCHWARZ** et ajoute qu'il y a continuité car le travail réalisé se poursuit. D'autre part, il explique que le service urbanisme n'est pas l'élu et que l'élu n'est pas un chef de service, précisions qu'il avait d'ailleurs déjà données à **Mme Sophie SCHWARZ** durant les années où elle écoutait Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Mme Sophie SCHWARZ demande à Monsieur le Maire de ne pas lui faire dire ce qu'elle n'a pas dit. Elle tient simplement à rappeler que c'est un travail collégial et qu'il est normal que, dans la continuité, **M. Benjamin OURY** y soit associé. Elle ajoute qu'il n'est pas nécessaire de polémiquer.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucune espèce de polémique et précise que **M. Benjamin OURY** n'a plus de délégation en la matière et que, par conséquent, ne sera pas appelé à participer à ladite réunion puisqu'il n'a aucun titre à cela. Il ajoute cependant que **M. Benjamin OURY** a effectivement bien œuvré pour le dossier jusqu'au moment où il a fait un choix qui a conduit Monsieur le Maire, avec le plus grand regret, à lui retirer sa délégation.

Le point 18 est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

VOIRIE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

19 - Lancement d'une consultation d'entreprise pour les travaux de création d'un giratoire de type "hollandais" sur la place du 5ème Dragons

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La société de promotion immobilière Linkcity a fait l'acquisition courant 2022 de l'ancien site de l'usine à gaz appartenant à ENGIE et communément appelé site de l'Estacade en référence à la rue qui longe ce dernier.
Pour rappel, cette opération a vu la création de 210 logements et d'un espace commercial de près de 1 000 m². Les premiers logements ont été livrés en fin d'année dernière et les travaux se poursuivent le long de la rue de l'estacade avec la création des maisons individuelles et sur la place du 5ème Dragons avec, potentiellement, le démarrage d'ici la fin d'année des travaux de création des cellules commerciales
Parallèlement à la mise au point et à la réalisation de cette opération, de nombreuses études ont été menées et notamment une étude de circulation qui a mis en évidence la nécessité de créer un carrefour giratoire au débouché des rues de l'Estacade, Soissons et Lieutenant Ducloux. Sur la base de ces éléments, le CILQ du quartier de Bellicart a souhaité apporter sa contribution au projet et a proposé la création d'un giratoire de type « hollandais » qui correspond à un type de carrefour giratoire intégrant une piste cyclable sur son périmètre pour garantir la sécurité des cyclistes. Afin d'améliorer la sécurité de tous les usagers, il est prévu que ce carrefour giratoire soit surélevé par rapport à la chaussée actuelle dans l'esprit d'un plateau surélevé.
Plusieurs échanges ont été menés avec les membres du CILQ de Bellicart, les commerçants à proximité ainsi qu'avec Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France conduisant au projet d'aménagement ci-joint.
Afin de coordonner la réalisation des travaux de la collectivité avec la livraison future des cellules commerciales, il vous est donc proposé de lancer une consultation d'entreprises pour la création du carrefour giratoire de type « hollandais ».
Le coût estimé des travaux est d'environ 545 000 € HT.
Cette consultation sera allotie de la manière suivante :
- lot n°1 : voirie,
- lot n°2 : éclairage public,

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur BREKIESZ,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L,1414-1 et L 2122-21-1,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,
A reçu un avis favorable en Commission Voirie et Aménagement urbain du 23/06/2025
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***APPROUVE** les caractéristiques techniques telles qu'elles sont présentées ci-dessus,*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

AUTORISE *le lancement d'une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour la création d'un giratoire de type « hollandais » sur la place du 5ème Dragons,*
AUTORISE *Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et notamment les marchés publics avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,*
AUTORISE *Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Régional Hauts-de-France dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville et le Conseil Départemental de l'Oise, au titre de l'aide aux communes, au taux le plus élevé possible,*
AUTORISE *Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de financeurs susmentionnés,*
PRÉCISE *que la dépense correspondante sera financée au Budget Principal chapitre 23.*

Monsieur le Maire précise qu'il a été présenté en municipalité le schéma, schéma qui est ambitieux, qui élargit le carrefour et qui sépare les flux automobiles, piétons, cyclistes, selon des principes tout à fait innovants, ceci se référant d'ailleurs largement aux travaux du CILQ de Bellicart qui ont été une utile contribution. Il ajoute que les services techniques ont travaillé de façon vraiment coordonnée avec ce comité qui a apporté des idées et des éléments très sérieusement établis.

Le point 19 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

20 - Lancement d'une consultation d'entreprise pour les travaux de requalification du Boulevard Gambetta-États-Unis, tranche 3, entre les rues de Paris, Winston Churchill et Notre Dame de Bon Secours.

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

L'opération de requalification du Boulevard des États-Unis et du Boulevard Gambetta est inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement avec deux phases de travaux déjà réalisées depuis 2023.
Cette année, la troisième phase de travaux correspondant à la requalification du Boulevard Gambetta entre les rues de Paris et Winston Churchill doit être lancée. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux déjà réalisés sur le Boulevard des États-Unis et qui ont permis de le recalibrer et de le végétaliser.
Dans le même temps, l'Agglomération de la Région de Compiègne programme au titre de son plan vélo la réalisation d'une voie verte sur ce même axe.
Il vous est donc proposé de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux de requalification du Boulevard Gambetta sur le tronçon compris entre les rues de Paris et Winston Churchill. Le coût estimé de ces travaux est d'environ 600 000 € HT.
Cette consultation sera allotie de la manière suivante :
- lot n°1 : voirie
- lot n°2 : éclairage public et signalisation lumineuse tricolore
- lot n°3 : espaces verts

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur BREKIESZ,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1414-1 et L2122-21-1,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,
A reçu un avis favorable en Commission Voirie et Aménagement urbain du 23/06/2025
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
APPROUVE *les caractéristiques techniques telles qu'elles sont présentées ci-dessus,*
AUTORISE *le lancement d'une consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour la requalification du Boulevard Gambetta entre les rues de Paris et Winston Churchill,*
AUTORISE *Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et notamment les marchés publics avec l'entreprise ayant présenté l'offre*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

économiquement la plus avantageuse pour chaque lot ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,
***PRÉCISE** que la dépense correspondante sera financée au Budget Principal chapitre 23.*

Monsieur le Maire suggère de faire un effort pour planter de vrais arbres.

M. Marc-Antoine BREKIESZ répond que deux arbres seulement seront plantés car les réseaux ne le permettent pas sur ce tronçon.

Monsieur le Maire précise que les personnes qui avaient autrefois implanté ces réseaux ne pensaient pas aux arbres. Il explique que le fait de densifier la population d'arbres de Compiègne est une donnée de notre époque, que c'est une évolution que l'équipe municipale veut poursuivre et que c'est un sujet qui sera développé dans les mois à venir. Il ajoute qu'il est effectivement intéressant de constater qu'à certains endroits les prédécesseurs n'avaient pas du tout cette préoccupation. Il donne l'exemple de l'avenue de la Libération qui va jusqu'au rond-point de la Victoire, il indique qu'elle serait beaucoup plus belle avec deux belles rangées d'arbres d'alignement, mais que cela nécessiterait la reprise de la totalité des réseaux. Il estime que c'est dommage et que c'est un mauvais héritage des prédécesseurs qui, par ailleurs, ont laissé tellement d'excellentes choses. Il explique d'autre part qu'un changement a eu lieu dans la manière de voir l'aménagement des axes et des voiries, le besoin de végétaliser et de planter des arbres. Il précise ensuite que, dans les engagements de l'équipe municipale, il était prévu de réaliser l'axe forêt-Oise avec une liaison cyclable d'un bout à l'autre, ce qui sera le cas à la fin du mandat à quelques dizaines de mètres près. Il ajoute que c'est vraiment un axe structurant de la desserte cyclable de Compiègne qui est aujourd'hui une priorité, et que ce segment Etats-Unis Gambetta en fait partie.

Le point 20 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

21 - Rue Saint Joseph - phase 2 (entre le Collège Gaétan DENAIN et le Boulevard des Etats-Unis) - Enfouissement de réseaux - Versement d'une subvention d'équipement pour l'enfouissement du réseau de basse tension pour le SE60

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La commune de Compiègne souhaite procéder en 2025 à plusieurs opérations d'enfouissement de réseaux dont ceux de la rue Saint Joseph – phase 2 (entre le Collège Gaétan DENAIN et le Boulevard des Etats-Unis). Le programme de travaux prévoit l'enfouissement des réseaux de télécommunication et basse tension. Le coût global de cette opération s'élève à environ 325 000 € TTC.
Le Syndicat d'Électrification 60 (SE60) en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité est propriétaire des réseaux électriques de basse et moyenne tension. A ce titre, c'est ce dernier qui intervient pour l'enfouissement des réseaux de basse tension.
Le financement peut être effectué par subvention d'équipement en application de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Cet article prévoit en effet que des subventions d'équipements peuvent être versées de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale membres à une structure comme SE60, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public.
Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, la subvention d'équipement est imputée directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisée en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 11 juin 2025, s'élève à la somme de 252,80 €.
Le montant prévisionnel de la subvention d'équipement de la commune à verser à SE60 est de 71 088,30 € (sans subvention) ou 31 989,74 € (avec subvention).

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur BREKIESZ,
Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.5212-26,
Vu les statuts du S60 en vigueur,
Vu le barème des aides du SE60 en vigueur,
A reçu un avis favorable en Commission Voirie et Aménagement urbain du 23/06/2025
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***ACCEPTE** la proposition financière du Syndicat d'Énergie de l'Oise de procéder aux travaux de mise en Souterrain des réseaux de Basse tension dans la rue Saint Joseph – phase 2,*
***ACTE** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier,*
***DEMANDE** au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60,*
***NE DEMANDE PAS** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise,*
***ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,*
***AUTORISE** le versement d'une subvention d'équipement au SE60,*
***PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %,*
***PREND ACTE** du versement du solde après achèvement des travaux,*
***INSCRIT** au Budget communal de l'année 2025, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :*

- *Les dépenses afférentes aux travaux 26 723,94 € (montant prévisionnel de la subvention d'équipement sans frais de gestion et avec subvention)*
- *Les dépenses relatives aux frais de gestion 5 265,80 €*

***PRÉCISE** que la dépense est prévue au chapitre 204.*

Monsieur le Maire ajoute que ceci permettra de faire disparaître les poteaux en béton hideux d'une dimension considérable qui sont à l'entrée de la rue Saint-Joseph, côté boulevard des Etats-Unis, et qui sont situés juste devant la perspective sur l'ancien hôpital Saint-Joseph. Il indique que cette rue Saint-Joseph est en effet l'une des plus belles perspectives de Compiègne, avec la vue sur l'ancien hôpital Saint-Joseph, dans le fond l'église Saint-Antoine et son chœur qui sortent au-dessus des toits des maisons, et puis derrière la perspective sur le mont Ganelon. Il ajoute, même si **M. Étienne DIOT** va certainement estimer que le coût est trop important, que l'esthétique et le patrimoine sont importants et que cela fait partie des valeurs et des objectifs qui animent l'équipe municipale, même si le coût est légèrement élevé.

Le point 21 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

22 - Plan sobriété Énergie - Signature d'un contrat de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Eugénie LE QUÉRÉ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, la Ville de Compiègne a souhaité depuis 2023 accélérer le remplacement des lanternes énergivores d'éclairage public par des luminaires à LED. Le programme 2025 porte sur 608 lanternes pour un coût estimé à environ 400 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Ces dépenses peuvent donner lieu à une valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). L'unité de mesure est le kilowattheure cumac (kilowattheure cumulé actualisé). Il mesure l'économie d'énergie réalisée (en kw/h) en fonction de la durée de vie du produit et d'un coefficient d'actualisation financier et technique.
La valeur des CEE peut varier à la baisse ou à la hausse étant donné que le cours du CEE est variable mensuellement. Afin de se garantir de cette variabilité, la Ville de Compiègne s'est rapprochée de prestataires de services qui ont également le rôle de conseil auprès des communes et de suivi administratif du dépôt des CEE.
Plusieurs prestataires ont été contactés. Suite à une analyse, il apparaît que l'offre de la société ***CERTINERGY*** *est la plus intéressante en termes de valorisation financière et de garantie de fiabilité.*
Sur la base de la valorisation proposée par la société ***CERTINERGY****, la Ville de Compiègne pourrait obtenir une prime d'environ 36 480,00 €.*
Dans ce contexte, il est proposé de signer le contrat de valorisation des CEE avec la société ***CERTINERGY****.*

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Madame LE QUÉRÉ,
A reçu un avis favorable en Commission Voirie et Aménagement urbain du 23/06/2025
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
AUTORISE *la signature du contrat de valorisation des CEE avec la société* ***CERTINERGY****.*
AUTORISE *Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

Le point 22 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

23 - Gratuité de stationnement de surface au mois d'août 2025

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Pour améliorer la fréquentation et redynamiser les commerces en centre-ville, il vous est proposé d'accorder la gratuité des emplacements de stationnement de surface durant le mois d'août 2025.
Cette disposition concerne les places de stationnement réglementé dans les zones rouge et orange et ne s'applique pas aux parkings souterrains et de surface dont la gestion a été déléguée à un prestataire.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur BREKIESZ,
A reçu un avis favorable en Commission Voirie et Aménagement urbain du 23/06/2025
Et après en avoir délibéré,
DÉCIDE *la gratuité des emplacements de stationnement de surface durant le mois d'août 2025.*

Monsieur le Maire précise que c'est un argument d'attractivité durant l'été et ajoute que cela avait déjà été appliqué avant le Covid.

M. Étienne DIOT indique que c'est une bonne mesure pour la période d'été et qui, selon lui, sert également à faire de la communication. Il rappelle toutefois qu'en mars, la municipalité a voté une augmentation de 5 % des tarifs des parkings souterrains, ce qui n'était pas forcément favorable aux commerçants et au pouvoir d'achat des Compiégnois. Il souhaiterait connaître l'impact de cette gratuité sur l'activité des commerçants et sur le turnover des véhicules.

Monsieur le Maire répond que la municipalité sera attentive et qu'une étude sera menée sur cette expérience. Il demande à **Mme Claudine GRÉHAN** ce qu'elle en pense.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Mme Claudine GRÉHAN répond que c'est justement ce qu'elle allait proposer. Elle estime que cette délibération est intéressante et ajoute que cette gratuité des parkings au mois d'août est pratiquée dans de nombreuses villes en France, qu'elle permet aux personnes d'être un peu plus libérées et qu'elle est bien appréciée par les commerçants. Elle rappelle que cette gratuité avait été instaurée afin de relancer l'économie après la crise du Covid mais qu'elle avait malheureusement conduit à une résiliation par de nombreux habitants de leurs abonnements aux parkings souterrains pour profiter du système, et entraîné le stationnement de nombreux véhicules-tampons. Elle estime que cette gratuité au mois d'août est donc parfaite mais qu'elle ne doit pas s'étendre à toute l'année. Elle rappelle que les parkings sont déjà gratuits entre 12 h et 14 h, ainsi qu'une demi-heure dans la journée, et également à partir de 18 h. La Ville a donc déjà réalisé un effort assez considérable à ce sujet, ce qui entraîne une certaine perte financière mais permet de relancer l'économie à Compiègne et de maintenir la dynamique des 450 commerces du centre-ville.

Monsieur le Maire explique que le matin même il était ravi de visiter un nouveau commerce, à savoir un tailleur rue de Pierrefonds.

Mme Claudine GRÉHAN explique que c'est Monsieur Ngotis, il avait fait il y a un an ou deux un essai de boutique éphémère rue du Général Leclerc, grâce à Initiative Oise Est, et avait également un showroom privé. Il a donc ouvert ce commerce à Compiègne puisque c'était son objectif, et propose des costumes et des chemises sur-mesure pour femmes et pour hommes.

Le point 23 est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

POLITIQUE DE LA VILLE

24 - Centre social - Fixation du tarif de participation des familles au projet "Roulez vers l'Histoire - Du Palais impérial de Compiègne aux plages du Débarquement de Normandie à vélo"

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Alou BAGAYOKO** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le service Politique de la Ville organise du 11 au 23 août 2025 un voyage à vélo d'environ 300 km entre Compiègne et les plages du Débarquement en Normandie, voyage autour du devoir de mémoire et du travail des valeurs de paix, solidarité et résilience.
Ce projet s'adresse à 12 adolescentes et adolescents de 12 à 17 ans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui participeront au préalable à des entraînements physiques, des ateliers de réparation de vélos et des actions citoyennes diverses.
Pendant le voyage, ils développeront leur capacité à être acteurs de leurs vacances : valider des menus, faire des courses, cuisiner, préparer et suivre un itinéraire à vélo, apprendre à se repérer sur une carte… Ils visiteront des grands sites liés à la Seconde Guerre Mondiale : plages du Débarquement, musées du débarquement et musée Airborne, cimetière américain.
Cette action, budgétée à environ 32 000 € TTC, est financée par l'appel à projet politique de la ville 2025 à hauteur de 22 000 €, la CAF à hauteur de 5 000 € et la Ville de Compiègne pour le reste à charge.
La délibération du 29 juin 2022 portant sur l'évolution du dispositif d'accueil du périscolaire pour l'obtention d'un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS) et de la CAF précise que le tarif spécifique des séjours en France et à l'étranger doit être fixé pour chaque séjour par délibération du conseil municipal.
Il vous est donc proposé de fixer à hauteur de 30 € le prix par enfant.
Par ailleurs, une candidature à l'appel à projet de l'État intitulé Quartiers d'Été a été déposée pour l'organisation d'un séjour nature de 4 nuits en camping en juillet pour 5 familles issues de QPV qui ne partent pas en vacances. Les réponses à cet appel à projet seront connues courant juin ou début juillet. Dans l'éventualité où ce projet serait retenu au titre du dispositif Quartiers d'Été, il convient de fixer la participation des familles pour ce séjour.
Il vous est donc proposé de fixer à hauteur de 10 € le prix par participant à ce séjour.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur BAGAYOKO,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 8 du 29 juin 2022 portant sur l'évolution du dispositif d'accueil du périscolaire pour l'obtention d'un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS) et de la CAF,
Considérant l'organisation d'un séjour en France par la direction de la Politique de la ville pour 12 adolescents au mois d'août, sur lequel il convient de statuer d'un tarif,
Considérant l'éventualité d'un séjour en France organisé par la direction de la Politique de la ville pour 5 familles au mois de juillet, sur lequel il convient de statuer d'un tarif,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***APPROUVE** le tarif proposé de 30 € par enfant pour le séjour « Rouler vers l'Histoire : du Palais impérial de Compiègne aux Plages du Débarquement de Normandie » qui se déroulera en août 2025,*
***APPROUVE** le tarif proposé de 10 € par participant pour le séjour nature en camping qui se déroulera en juillet 2025 si le projet est retenu dans le cadre du Dispositif Quartiers d'Été.*

Monsieur le Maire salue cette belle initiative. Il rappelle que l'année dernière un voyage en vélo vers Londres avait eu lieu. Il salue l'engagement des éducateurs, Alexandre MARLOT, Sylvie ZERGANI, et Delphine HIVET qui sont des personnes remarquablement engagées et à qui la Ville doit beaucoup.

M. Étienne DIOT approuve ce voyage en vélo pour les adolescents. Cependant, il constate que cette action est budgétée à hauteur de 32 000 € et demande si c'est bien le prix global du séjour pour les 12 enfants, car cela représente quand même 3 000 € par enfant alors qu'il n'y a pas de transport puisqu'ils circulent en vélo.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des étapes et que les adolescents doivent donc être hébergés et ajoute que ceci a été acté par les différents partenaires.
Mme Jihade OUKADI précise que le prix comprend les vélos, toute la partie hébergement, et le transport pour le retour. Elle indique à **M. Étienne DIOT** que les détails du voyage pourront lui être communiqués s'il le souhaite.

M. Alou BAGAYOKO ajoute que le prix comprend également la restauration.

Monsieur le Maire ajoute que cela inclut également les accompagnants et les visites. Il rassure **M. Étienne DIOT** et lui précise que tout a été examiné en détail par la CAF.

M. Alou BAGAYOKO indique qu'effectivement le détail pourra être communiqué à **M. Étienne DIOT**.

Monsieur le Maire constate que, comme pour le patrimoine, **M. Étienne DIOT** estime que ce montant est trop élevé. Il indique qu'en toute transparence, le détail pourra lui être communiqué, mais ajoute que, quoi qu'il en soit, **M. Étienne DIOT** n'en tiendra pas compte et continuera de dire des contre-vérités car son but n'est pas de faire des compliments.

M. Alou BAGAYOKO ajoute qu'un bilan financier sera fait par les partenaires et que tout est transparent.

Le point 24 est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

25 - Convention de partenariat concernant le chantier de solidarité au Maroc

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Alou BAGAYOKO** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Dans le cadre de la coopération décentralisée et de la politique de la Ville, et fort du succès des précédents chantiers de solidarité internationale, il est prévu l'organisation d'un chantier de solidarité sur le site archéologique de Lixus, en lien étroit avec la ville de Larache, et l'association Compiègne-Margny-Larache.
Ainsi, 8 à 12 jeunes notamment issus des quartiers situées en géographie prioritaire (QPV) doivent partir du 18 octobre au 1er novembre 2025 accompagnés d'encadrants de la Ville de Compiègne.
Ces jeunes ont soumis leur candidature à l'écrit et à l'oral (entretien) et ont suivi un processus de sélection. Ils préparent leur séjour en lien avec le Pôle Jeunesse, et se mobilisent sur différentes actions en amont de leur départ (atelier de sensibilisation sur la Solidarité Internationale mené par Léo Lagrange, participation aux journées européennes de l'archéologie au Musée Vivenel, participation aux actions citoyennes comme les fêtes de quartier, ateliers « initiation aux techniques de désherbage et nettoyage » ...)
Sur place, les matinées seront consacrées à la participation au chantier de valorisation du site archéologique de Lixus (ateliers d'initiation et de sensibilisation aux techniques archéologiques : rudiments de la fouille archéologique, nettoyage du matériel découvert en fouilles, dessins de céramique et relevés archéologiques, et préparation d'une journée portes ouvertes du site). Les après midis et soirées seront dédiées à la découverte du patrimoine culturel et des structures associatives locales.
L'association Léo Lagrange Île de France, accompagne le projet, comme les années précédentes en termes de méthodologie, de lien avec les partenaires locaux, de gestion et suivi du budget (paiement des dépenses au Maroc, des billets d'avions…). Cet organisme national favorise aussi l'obtention de financements complémentaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances Solidarité Internationale (VVSI).
Ainsi, pour mener à bien ce projet, une subvention de 10 000 € a d'ores et déjà été octroyée par l'ANCT à la Ville de Compiègne. Cette dernière s'engage via la convention de partenariat à reverser ce montant à l'association Léo Lagrange Île-de-France qui gèrera les dépenses liées aux projets.
Un bilan et un temps de restitution est prévu suite à ce projet solidaire.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur BAGAYOKO,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret établissant la nouvelle liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en France hexagonale publié au Journal officiel du 29 décembre 2023,
Considérant le courrier de notification de l'État concernant l'octroi de subvention 2025 entre l'État et la Ville, Chantier de solidarité au Maroc en date du 24 avril 2025,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
A reçu un avis favorable en Commission Politique de la Ville du 26/05/2025
Et après en avoir délibéré,
Étant précisé que M. MARINI, Mmes OUKADI et LHADI ne prennent pas part au vote,
***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat relative à l'organisation du chantier solidaire au Maroc.*
***PRÉCISE** que la dépense est prévue au chapitre 011.*

Monsieur le Maire indique que ce sera le 4ème chantier organisé, que le groupe de Compiègne est toujours bien accueilli par la ville de Larache et que son maire est devenu un ami. Il ajoute qu'il ne prendra pas part au vote puisque l'association Compiègne-Margny-Larache est présidée par Mme Sophie MARINI.

Mme Monia LHADI précise qu'elle ne prendra pas part au vote non plus.

Monsieur le Maire en prend note.

Le point 25 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

26 - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville et l'Éducation Nationale concernant le dispositif de "classe orchestre" au sein du Collège A. MALRAUX

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Solange DUMAY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La Ville et l'Éducation Nationale ont développé un projet de Classe orchestre au sein du Collège André Malraux, en lien avec la Cité Éducative.
Ce projet mis en œuvre depuis septembre 2024, a permis à une classe pour une durée de 4 ans (de la 6ème à la 3ème) de constituer un orchestre composé d'instruments à cuivre : trompette, trombone, tuba, cor et percussions.
Pour ce faire, sur le temps scolaire, les élèves bénéficient d'une heure de formation musicale, une heure d'orchestre (heures prises en charge par l'Éducation Nationale) et d'une heure d'instrument/ semaine (prise en charge par la Ville, avec un co financement Cité Éducative à hauteur de 70 % du coût).
Les élèves se sont produits à deux reprises déjà, au spectacle de Noël du collège du 20 décembre, et lors des journées portes ouvertes du collège, le 7 mars dernier. Une rencontre avec deux autres orchestres a eu lieu le 29 avril dernier à La Ferté-Gaucher avec l'orchestre du collège de la ville et le collège de Provins.
Au vu du succès de cette première année, il est proposé de poursuivre et étendre le projet en créant un nouvel orchestre, et donc une nouvelle classe orchestre pour l'année scolaire 2025-2026, pour une durée de 4 ans (de la sixième à la troisième).
La Ville cofinancera le projet en partenariat avec l'Education Nationale, l'ANCT et l'association Orchestre à l'Ecole.
Pour l'année scolaire 2025-2026, le coût prévisionnel pour la ville sera de 14 962 € pour les 2 classes orchestres (6ème et 5ème) sur un montant total de 42 571 €.
Cela comprend notamment l'achat des instruments de musique pour la classe de 6ème, co-financé à 50 % par l'association Orchestre à l'école.
Aussi, il est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'annexe à la convention de partenariat entre le collège André Malraux et la Ville visant à acter la création d'une nouvelle classe orchestre dans les mêmes conditions que la précédente.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les financements complémentaires auprès de l'État et d'autres co financeurs éventuels pour la mise en œuvre*
  du projet.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Madame DUMAY,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction du 13 février 2019 du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministère de la Ville et du logement portant déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives »,
Vu la délibération du 20 novembre 2024 du Conseil Municipal relatif à la signature du nouveau Contrat de Ville,
Considérant le soutien au projet de Classe orchestre par l'ensemble des représentants de la Cité Éducative de Compiègne,
Considérant la délibération du 20 décembre 2024 relative à la convention de partenariat entre la Ville et l'Education Nationale concernant le dispositif de « Classe Orchestre » au sein du collège André Malraux,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
A reçu un avis favorable en Commission Politique de la Ville du 13/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat, annexée à la présente délibération, entre le collège André Malraux et la Ville de ce cadre, et tout document y afférent, pour la mise en œuvre du projet de Classe orchestre,*
***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les financements complémentaires auprès de l'État et d'autres co-financeurs éventuels pour la mise en œuvre du projet.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Monsieur le Maire indique que c'est une expérience qui a des conséquences tout à fait réelles sur l'établissement et sur la motivation de bon nombre d'enfants, et que c'est un projet que l'établissement s'est approprié avec la mise en place de tous ces moyens et partenariats. Il estime que la Ville doit vraiment poursuivre et amplifier cette action.

Le point 26 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

27 - Renouvellement de la convention entre la Ville et l'Association "Elan CES" relative à la mise en œuvre d'un atelier chantier école pour 2025

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Alou BAGAYOKO** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Depuis 2006, la ville de Compiègne, l'OPAC de l'Oise et l'Association « Elan CES » ont décidé d'œuvrer en commun pour l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers du Clos des Roses, de la Victoire et de Royallieu (tous trois situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville) par la création d'un atelier chantier école, privilégiant les objectifs suivants :

- *L'insertion économique,*
- *L'amélioration du cadre de vie,*
- *L'accompagnement dans l'emploi.*

Ainsi, la Ville de Compiègne soutient l'Association « Elan CES » dans la mise en œuvre d'un chantier d'insertion qui s'inscrit au sein des secteurs d'habitat social de la Ville et vise à apporter une réponse concrète en termes d'emploi aux personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles et à améliorer le cadre de vie des résidents de l'OPAC de l'Oise.
Les objectifs sont les suivants :

- *Intégrer une activité professionnelle dans le secteur marchand (propreté, espaces verts),*
- *Elaborer un projet professionnel permettant une insertion durable par le biais de la qualification ou de la requalification,*
- *S'approprier des savoir-faire et des savoir-être par une activité concrète développée sur le chantier et transférable dans d'autres situations,*
- *Travailler sur les problèmes de mobilité rencontrés par le public bénéficiaire.*

Les recrutements effectués par Elan CES et les partenaires de l'Emploi, dont les services de la Ville et de l'ARC, sont les suivants pour le secteur Compiègne-Noyon :

- *En 2023 :*
  92 salariés, 50 de Compiègne dont 19 résidant en QPV
- *En 2024 : 107 salariés en insertion (dont 51 RSA), 54 résidant à Compiègne dont 25 résidant en QPV.*

Ce chantier a permis la remise en état de 17 logements (dont 2 en QPV), et de 18 halls ou cages d'escaliers. De plus, dans le cadre d'une dynamique de reconquête des caves, les équipes ont pu effectuer un travail de remise en peinture, voir de démolition pour mieux reconfigurer les espaces et répondre aux besoins existants (171 caves) comme ce fut le cas rue de Bretagne, avenue de Huy, square du Maréchal Lyautey, Square du Commandant Raynal, square de Mercière par exemple.
La Ville participe au Comité de Pilotage avec l'ensemble des partenaires, et note l'amélioration de la communication vers les partenaires impulsée par l'association. La Ville de Compiègne s'engage à verser à l'Association « Elan CES » une somme de 15 000 € au titre de l'aide à l'encadrement et au suivi social des salariés en insertion inscrits sur ce chantier. Dans ce cadre, la Ville de Compiègne sera attentive aux modalités de recrutement et d'évaluation du dispositif.
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention partenariale entre la Ville et l'Association « Elan CES » relative à la mise en œuvre d'un atelier chantier école pour 2025.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur BAGAYOKO,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
A reçu un avis favorable en Commission Politique de la Ville du 13/06/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Et après en avoir délibéré,
***AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention partenariale entre la Ville et l'Association « Elan CES » relative à la mise en œuvre d'un atelier chantier école pour 2025,*
***PRECISE** que la dépense est prévue au chapitre 65.*

Monsieur le Maire précise que c'est la poursuite du partenariat et ajoute que les habitants de plusieurs immeubles du quartier de la Victoire viennent d'ailleurs de recevoir une information concernant des travaux réalisés dans les escaliers, notamment dans le secteur rue de Bretagne, par Elan CES.

Le point 27 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

SPORTS ET JEUNESSE

28 - Gestion des gymnases de l'École d'État Major - Renouvellement de la convention entre l'ARC et la Ville de Compiègne

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christian TELLIER** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

L'ARC dispose d'une compétence optionnelle en matière d'équipements sportifs qui sont définis d'intérêt communautaire par l'agglomération. Cette compétence recouvre à la fois, en application de la loi, les dépenses d'investissement, ainsi que les charges d'entretien et de gestion correspondantes.
Par délibération en date du 3 juillet 2013, le Conseil d'Agglomération avait déclaré d'intérêt communautaire les équipements suivants situés sur le site de l'ancienne École d'État Major :

- *Le bâtiment dénommé le « Gymnase Bourcier » (superficie 1 600 m²)*
- *Le bâtiment dénommé « ancien manège » (superficie 1 680 m²).*

Étant donné que l'ARC ne disposait pas de service pour la gestion de ces gymnases, une convention à cet effet a été passée avec la ville de Compiègne, selon les principes suivants :

- *L'ARC rembourse à la Ville le coût de l'un des deux postes de gardiens affectés à ces gymnases,*
- *Les sommes perçues par la Ville de Compiègne au titre de la participation des établissements d'enseignement secondaire viennent en déduction de la prise en charge par l'ARC de l'un des deux postes de gardiens,*
- *L'ARC prend à sa charge les commandes de fourniture ou de prestations de services (produits d'entretien, petit équipement – outillage nécessaire à la maintenance, fluides).*
- *Le remboursement par l'ARC des sommes dues à la Ville de Compiègne intervient à prix coûtant.*

Cette convention donne lieu à un flux financier vers la Ville d'environ 25 000 € par an. Initialement établie pour une durée de 5 ans, elle est arrivée à échéance. Il est donc proposé de la reconduire dans les mêmes termes, suivant le projet annexé au présent rapport.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur TELLIER,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
A reçu un avis favorable en Commission Sports et Jeunesse du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'ARC pour la gestion des gymnases de l'École d'État Major selon les dispositions mentionnées précédemment,*
***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout autre document relatif à cette affaire.*

Monsieur le Maire précise que c'est un simple renouvellement.

Le point 28 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

29 - Organisation d'un jeu-concours dans le cadre de la fête de la mobilité douce

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Xavier BOMBARD** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

En partenariat avec le CILQ Centre-Ville, la Ville de Compiègne organise le dimanche 5 octobre 2025 la troisième édition de la « Fête de la Mobilité Douce ».
A cette occasion, un jeu-concours est organisé. Les participants devront répondre à un questionnaire organisé par l'association des étudiants de l'UTC « Veloc ».
Un exemplaire du bulletin de participation pourra être retiré sur le stand de cette association. Le concours sera doté de 3 lots d'un montant total de 930 € maximum (1er prix : Un vélo traditionnel ; 2ème prix : 1 an de location à VéloTIC ; 3ème prix : 6 mois de location à VéloTIC). Ils seront remis lors du tirage au sort qui se déroulera le 5 octobre.
Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'organisation du jeu-concours et de valider le règlement du jeu-concours ci-annexé.
Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget général de la Ville.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur BOMBARD,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
A reçu un avis favorable en Commission Sports et Jeunesse du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***ADOPTE** l'organisation du jeu-concours et approuve le règlement intérieur du jeu-concours ci-annexé,*
***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire,*
***PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget général de la Ville.*

M. Xavier BOMBARD tient à souligner que c'est la deuxième fois dans la soirée que la contribution des CILQ à la vie de la Ville est évoquée.

Monsieur le Maire précise que cette initiative, prise effectivement sur une idée des CILQ, se poursuit et s'amplifie, et ajoute que ce sera certainement un succès.

Le point 29 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

30 - Pôle équestre - Choix du mode de gestion du service public relatif à la gestion et l'exploitation du Pôle Équestre et approbation du contrat de Délégation de Service Public passé avec la Société Publique Locale Pôle équestre du Compiégnois

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christian TELLIER** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Par un contrat de délégation de Service Public signé avec la SPL Pôle Équestre du Compiégnois le 31 juillet 2020, la Ville de Compiègne a confié à la SPL Pôle Équestre du Compiégnois la gestion, l'exploitation, l'animation et la promotion du Cercle Hippique et du Stade Équestre du Grand Parc de la Ville de Compiègne, et le développement des activités équestres.
Ce contrat était conclu pour une durée de 5 ans à partir du 1er août 2020, arrivant à échéance le 31 juillet 2025.
Par un avenant n°2 en date du 25 mars 2025, ce contrat a été prolongé d'un mois, soit jusqu'au 31 août 2025.
Entre 2020 et 2025, le nombre de licenciés a augmenté de 50 %, passant de 400 à plus de 600 aujourd'hui. De la même façon, alors que 37 jours de compétitions ont été organisés au Stade Équestre du Grand Parc pour la saison 2020/2021 pour 8 000 engagés, ces chiffres n'ont cessé d'augmenter pour atteindre 65 jours de compétition pour 18 000 participants pour la saison 2023/2024. Ces éléments illustrent la réussite de cette formule qui se mesure également à travers la fréquentation du public qui a très fortement progressé, mais également à travers les retombées

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

touristiques en termes d'image et de fréquentation de l'hôtellerie et des restaurants. Dans ce cadre, l'ARC va engager une étude pour mieux mesurer ce type de retombées qui concernent la SPL équestre, la SPL le Tigre, mais également des grands évènements comme le Paris Roubaix.
Suite à une étude du mode de gestion, il est démontré que l'attribution d'une DSP à la SPL Pôle Équestre du Compiégnois pour l'exploitation de ce service apparaît comme étant le mode de gestion le plus adapté aux besoins de la Ville de Compiègne. Le rapport sur le choix du mode de gestion est joint en annexe n° 1.
Le chapitre 1er du livre II du code de la Commande Publique écarte l'application des dispositions prévoyant notamment des formalités de publicité et de mise en concurrence pour les contrats de DSP conclus entre une SPL et un pouvoir adjudicateur dès lors que les conditions d'une relation « in house » sont réunies :

- *Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services ;*
- *La personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité pour le compte du pouvoir adjudicateur qui la contrôle ;*
- *La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés.*

Les conditions susmentionnées étant remplies au cas présent, un contrat de délégation de service public peut être conclu directement avec la SPL précitée.
Un projet de contrat a été élaboré en ce sens entre la Ville de Compiègne et la SPL.
L'article L.1411-19 du CGCT précise que « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent sur le principe de toute délégation de service public à une société publique locale ou à une société d'économie mixte à opération unique, le cas échéant après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport qui présente le document concernant les caractéristiques des prestations déléguées ».
Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention pour la gestion et l'exploitation du Cercle Hippique et du Stade Équestre du Grand Parc de la Ville de Compiègne joint en annexe n° 3 et d'autoriser sa signature.
Les caractéristiques principales sont décrites ci-après :

- *La durée du contrat est fixée à 5 ans, soit du 1er septembre 2025 au 31 août 2030.*
- *La contribution financière de la Ville de Compiègne au titre des obligations de service public (COSP) est établie sur la base COSP 2024, indexée base d'un indice 2t25 de 120. Elle évoluera chaque année en fonction des fluctuations des indices concernées. Pour la construction du prévisionnel 2025/2030 une hypothèse de hausse de 2 % par an a été calculée. Il faut rappeler que le montant de cette COSP correspond au coût qui avait été identifié pour la gestion et l'entretien du Grand Parc avant sa reprise par la SPL en début 2020, soit 370 000 €. En effet contrairement aux autres équipements sportifs de la Ville, la SPL prend en charge l'ensemble des coûts d'entretien et d'exploitation de cet équipement (personnel, fluides, matériel, tentes, assurances, …).*
- *En contrepartie de la COSP, la collectivité souhaite notamment que le Cercle Hippique puisse accueillir régulièrement les scolaires, les accueils de loisirs, les publics handicapés des établissements spécialisés. La Collectivité souhaite que le Stade Équestre du Grand Parc organise des compétitions équestres toute discipline et tous niveau. Les manifestations donneront lieu à un accès gratuit au public. Ce libre accès participera ainsi à la politique culturelle, comme d'animation de la ville.*
- *Parallèlement, sera étudiée la capacité d'accueillir des spectacles équestres sur site.*

L'indemnité d'occupation versée par la SPL à la Ville présentera dorénavant une part fixe de 35 000 € qui sera indexée. La part variable sera calculée sur la valeur ajoutée et non sur le chiffre d'affaires, dans la mesure où il avait été constaté une très grande variabilité de ce paramètre selon que les compétitions sont mises en œuvre par la SPL ou par un opérateur équestre.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur TELLIER,
Vu le code de la Commande Publique, notamment les articles L.3200-1 et suivants,
Vu les articles L.1411-1 à L1411-19, du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de présentation sur le principe de la concession de service public SPL Pôle Équestre Compégnois présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 juin 2025,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Vu l'avis du Comité social territorial du 17 juin 2025,
Vu le projet de contrat et ses annexes,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
A reçu un avis favorable en Commission Sports et Jeunesse du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
Étant précisé que MM. MARINI, COTELLE, TELLIER, BOMBARD et Mme SCHWARZ ne prennent pas au vote,
***ADOPTE** le principe d'une concession de service public pour la gestion et l'exploitation du Cercle Hippique et du Stade Équestre du Grand Parc de la Ville de Compiègne,*
***APPROUVE** les termes du projet de contrat de délégation de service public à conclure avec la Société Publique Locale Pôle Équestre du Compiégnois, ainsi que l'ensemble de ses annexes,*
***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public, à opérer toute démarche et à prendre toute décision nécessaire à son entrée en vigueur et à son exécution.*

Monsieur le Maire précise que c'est la continuité du dispositif actuel avec quelques adaptations.

M. Étienne DIOT tient tout d'abord à rassurer les contribuables Compiégnois car Monsieur MARINI et ses chevaux veillent sur eux. En 2020, un plan de financement, qu'il estimait sommaire, avait été présenté pour ce Pôle Équestre, et au fil des années les promesses n'ont pas été tenues sur le plan financier. En 2020, un résultat de 57 000 € était promis pour 2023, aujourd'hui le résultat net prévu pour 2028 est de 2 000 €. Il évoque les propos de Monsieur le Maire selon lesquels la Ville devrait participer à hauteur de 150 000 € de restes à charge chaque année. Il indique que le plan de financement présenté ce jour lui semble curieux, en effet il constate que la subvention d'exploitation passe de 370 000 € à 450 000 € à la fin de l'exercice 2030. Quant à la redevance mairie, celle-ci est en chute libre puisque l'an dernier elle était de 110 000 € et qu'elle devrait s'élever à 45 000 € pour les années 2026 à 2028. Le mode de calcul de la redevance mairie a donc été modifié et le reste à charge devrait donc être en réalité de 400 000 € par an pour les années futures. Il rappelle que l'enveloppe pour les subventions aux associations sportives représente environ 600 000 €. Par ailleurs, il se demande à quoi correspond la somme de 458 000 €. Il évoque ainsi le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui avait demandé en 2021 d'apporter des précisions supplémentaires sur cette somme. Il ne peut que constater que cette somme est en fait destinée au fonctionnement du Pôle Équestre. Compte tenu des promesses et des annonces faites pour les 5 précédentes années, qui se sont traduites par une situation financière assez délicate et une participation importante du contribuable, il se demande quelle est la valeur du compte prévisionnel d'exploitation présenté, dont il doute de la sincérité. Par ailleurs, il invite les élus à lire le rapport préalable à la DSP qui, selon lui, est vide, et qui indique que la Ville est en quasi-régie et qu'elle profite de la situation de la SPL afin de ne pas pénaliser directement les comptes de la Ville. Il estime qu'il y a donc un contournement du statut de SPL puisqu'il n'y a aucune rentabilité et que le chiffre d'affaires est en chute libre, à savoir 1 M€ alors que 1,7 M€ étaient promis. Il indique qu'il votera contre cette DSP car il a l'impression que la Ville n'a pas tiré les enseignements comptables et financiers de la situation actuelle et qu'elle semble s'acheminer vers une situation comparable.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas un problème comptable et financier. Il estime que l'attitude permanente de **M. Étienne DIOT** sur ce sujet est un pinaillage constant sur les chiffres. Manifestement, **M. Étienne DIOT** ne se rend jamais ni au Centre Équestre où l'on enseigne, où il y a plus de 600 licenciés, ni sur les terrains de concours, il ne voit ni le public, ni l'activité, ni les retombées économiques, il n'est intéressé que par une toute petite approche de pinaillage comptable. Il lui demande comment il peut s'adresser aux habitants d'une ville pour leur apporter des idées, un élan, une envie de l'avenir, s'il en reste à ce pinaillage permanent. Les comparaisons faites par **M. Étienne DIOT** lui semblent totalement arbitraires et il constate que celui-ci n'a jamais demandé quel était le coût d'un stade de football ou d'une autre installation sportive. Il est simplement polarisé sur l'équitation car il pense que c'est une façon d'atteindre Monsieur le Maire personnellement. Il ajoute que le seul but de **M. Étienne DIOT** est le dénigrement et les attaques personnelles permanentes car son objectif est de faire partir Monsieur le Maire, c'est ce qui explique toutes ses interventions sur tous les sujets qu'il aborde. Il lui précise qu'en ce qui concerne le fonctionnement des installations équestres, des gens très compétents pourront lui dire qu'il n'est pas facile de faire du profit avec ce type d'activité. Il indique d'ailleurs que **M. Daniel**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

LECA l'a compris depuis déjà plusieurs années, en effet il était arrivé [illegible] réalité des choses, il est allé sur place pour rencontrer les personnes et il les a interrogées car il est au contact et ne se borne pas à pinailler sur des chiffres prévisionnels de réalisation. Puis un jour, **M. Daniel LECA** a pris la parole pour dire que des installations équestres de cette nature ne seront jamais profitables car c'est une réalité économique. Par ailleurs, il précise que la Ville ne paye pas plus qu'elle ne payait avant la SPL mais que l'activité est bien plus importante, la preuve en est le nombre de personnes qui restent toute la soirée après les concours et qui sont heureuses de se retrouver dans un lieu agréable. Il ne comprend pas pourquoi **M. Étienne DIOT** ne se rend pas compte de la réalité des faits et ne peut que constater son total désintérêt.

M. Daniel LECA estime important de revenir sur la réalité des chiffres et également sur l'ambition. Il explique qu'effectivement un équipement comme celui-ci ne sera pas rentable. Il croit d'ailleurs, très honnêtement, que la Ville a été totalement transparente sur le reste à charge pour la Ville et pour l'Agglomération de cette SPL. Il rappelle que cette SPL concerne le Grand Parc ainsi que le cheval pour tous, et que le Centre Équestre et le Haras, y compris les activités pour les enfants et les scolaires, font partie de cette capacité à apprécier le cheval pour tous. Cela va effectivement représenter un certain coût, mais il rappelle qu'il existe une taxe hippique dont une partie revient à la Ville et à l'Agglomération et que la loi impose d'utiliser le produit de cette taxe pour des activités en lien avec le cheval. Une partie de cette retombée fiscale va donc financer la rénovation de certains équipements de l'hippodrome, et le reste est consacré à une activité en lien avec le cheval pour tous. D'autre part, il souhaitait depuis le début du mandat qu'une étude de retombées économiques soit réalisée par un cabinet professionnel car il est compliqué d'analyser les retombées directes et indirectes d'activités sportives, culturelles ou en lien avec des grands événements comme le Paris-Roubaix. Il se réjouit donc que cette étude soit programmée car elle permettra de constater que ces investissements amènent des retombées fiscales indirectes pour la Ville et pour l'Agglomération. Il évoque le bénéfice pour l'ensemble des commerçants de Compiègne compte tenu des taxes sur l'hébergement qui reviennent à la Ville mais également de tout ce qui contribue à l'attractivité des commerçants et qui crée de l'emploi. Par ailleurs, il préfère que ce débat de fond ait lieu, que les ambitions puissent être abordées ainsi que les valeurs que l'on défend, même si tout le monde n'est pas d'accord, plutôt que les petites querelles du début. Il explique qu'il aime la politique qui, pour lui, correspond à des valeurs desquelles découlent des idées, desquelles découle un engagement, sans bataille d'ego mais avec des questions d'avenir et d'engagement. Il se réjouit donc de ce débat de fond en fin de séance et de pouvoir dire qu'effectivement la position construite au fil des années sur ce sujet est une politique construite, qui a des retombées positives et qui engage l'avenir du territoire.

Monsieur le Maire remercie **M. Daniel LECA** et indique qu'effectivement la taxe hippique représente 400 000 € répartis entre la Ville et l'Agglomération et que l'Agglomération restitue à la Ville pour sa part. Ceci a été une initiative parlementaire à laquelle il n'a pas été étranger car les villes, sièges d'hippodrome, demandaient un retour compte tenu des nuisances, des problèmes d'accès et de tout ce qu'impliquait d'accueillir un hippodrome sur son sol. Il ajoute que la Ville a bien l'obligation de consacrer ces sommes à des investissements ou à des actions en rapport avec la filière équestre. Il estime d'autre part que le fait de monter à cheval n'est pas scandaleux et s'étonne encore de cette fixation de la part de **M. Étienne DIOT**. Il se rappelle de l'époque de M. Bertrand BRASSENS qui était exactement comme **M. Étienne DIOT**, moins pinailleur sur le plan comptable mais identique sur les questions de fond. La seule différence c'est que les enfants de M. Bertrand BRASSENS montaient à cheval et qu'il en était tout à fait satisfait, et que lorsque des remises de coupes avaient lieu sur le terrain, il cherchait par tous les moyens à apparaître sur la photo, alors que **M. Étienne DIOT** est plus réservé.

M. Eric de VALROGER estime qu'il faut être complètement aveugle pour ne pas constater l'énorme succès du Stade Équestre et des événements qui s'y produisent avec, chaque fois, un grand nombre de spectateurs, de Compiégnois de tous âges et de tous milieux sociaux. Il souhaite comparer l'intervention de **M. Étienne DIOT** à une intervention lors d'une commission permanente au Conseil départemental en ce début de semaine. Il explique que l'un des sujets abordés concernait une subvention pour un événement équestre à Chantilly, et qu'un conseiller départemental s'est élevé avec vigueur contre ce projet de versement de subvention au motif que cet argent serait mieux utilisé dans le social que dans l'équestre. Il précise que ce conseiller est le

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

leader LFI de l'Oise, ce qui l'amène à affirmer que LFI et **M. Étienne DIOT** partagent le même combat.

Monsieur le Maire estime que c'est une excellente remarque.

M. Étienne DIOT précise qu'il n'est pas contre les personnes qui montent à cheval mais explique que ce qu'il dénonce aujourd'hui est l'immense quantité d'argent public de Compiègne qui est injectée dans cette SPL, sans auto-critique sur la gestion passée et la gestion future. Quant à la présence sur les photos, il indique qu'effectivement il prend sa part mais à dose modérée, ce qui ne l'a pas empêché de faire un score correct aux élections législatives dans la 5ème circonscription. D'autre part, en ce qui concerne la comparaison avec LFI, il précise que la purge politique n'a pas lieu chez lui.

Monsieur le Maire rappelle à **M. Étienne DIOT** que c'est lui qui a fait battre Pierre VATIN par un député du Rassemblement National, que ce sont les voix qu'il lui a enlevées au premier tour, et qu'il est donc responsable de cette élection. Il ajoute qu'il peut être fier de ce qu'il a fait. Il lui explique que lorsqu'on divise les voix, il arrive le succès de l'extrême, à savoir extrême droite ou extrême gauche. Il ajoute que ce sont les interventions toujours provocatrices et négatives de **M. Étienne DIOT** qui l'incitent à entrer sur ce terrain. Il précise par ailleurs que la France a quand même besoin d'être abordée autrement que par des démarches purement individuelles. Il évoque ainsi les propos de **M. Daniel LECA** selon lesquels un engagement c'est des idées et des convictions, et non une volonté de démolition pour se faire sa place au soleil. Il met cette délibération au vote et précise que les membres du Conseil d'administration de la SPL ne participent pas au vote.

Le point 30 est adopté par le Conseil municipal, **à la majorité** des membres présents ou représentés, **avec 1 voix contre : M. Étienne DIOT.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

31 - Approbation du projet de sécurité routière et acceptation de la subvention dans le cadre du PDASR 2025

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Eric DE VALROGER** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) piloté par la Préfecture de l'Oise, la Ville de Compiègne a présenté un projet intitulé « Circuler avec un deux-roues non motorisé, en toute sécurité à Compiègne ».
Ce projet vise à prévenir les risques d'accidents impliquant des cycles et des engins de déplacement personnel motorisés, notamment à proximité des écoles, dans les zones piétonnes de l'hyper-centre et lors d'évènements locaux. Il s'appuie sur plusieurs actions concrètes : interventions de la Police Municipale, opérations de sensibilisation, diffusion de supports pédagogiques et remise de matériel de sécurité (chasubles, dispositifs rétro-réfléchissants, drapeaux, panneaux, etc ...).
Ce projet a été retenu dans le cadre du PDASR 2025. Par courrier en date du 19 mai 2025, la Préfecture de l'Oise a confirmé l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 000 €.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur de VALROGER,
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***APPROUVE** ce projet de sécurité routière tel que présenté en annexe ;*
***ACCEPTE** la subvention d'un montant de 7 000 € attribuée par la Préfecture de l'Oise ;*
***AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet, à solliciter et percevoir ladite subvention et à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;*
***PRÉCISE** que la subvention sera intégrée en recette au budget communal, et la dépense correspondante sur la ligne budgétaire dédiée à la Police Municipale.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Monsieur le Maire précise que la Ville fera bon usage de cette subvention.

Le point 31 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

32 - Approbation de la convention de coopération ciblée entre Polices Municipales de Compiègne et Lacroix-St-Ouen dans les secteurs de la Zac Mercières, du Quartier Mercières-Aux-Bois et du Parc tertiaire et scientifique

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Eric de VALROGER** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Pour faire face aux enjeux de sécurité et de tranquillité publique dans les secteurs de la ZAC de Mercières, du Quartier de Mercières Aux Bois et du Parc Tertiaire et Scientifique, zones stratégiques situées entre les communes de Compiègne et de La Croix-Saint-Ouen, il est proposé de conclure une convention de coopération entre les Polices Municipales des deux communes.
Cette convention permettra :

- *d'organiser des patrouilles (conjointes ou séparées) et des interventions coordonnées des agents des deux communes dans un périmètre clairement défini ;*
- *de renforcer la présence des forces de sécurité sur ce secteur sensible ;*
- *d'améliorer l'efficacité des interventions grâce à une planification commune et à des réunions de coordination régulières.*

La convention prévoit que chaque commune reste responsable financièrement de ses propres agents et équipements. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et devra être approuvée par le Préfet de l'Oise.
En complément, il est également nécessaire d'intégrer cette coopération ciblée dans la convention de coordination entre la Ville de Compiègne et les forces de sécurité de l'État. Un avenant à cette convention a donc été préparé et sera signé par le Préfet de l'Oise, le Maire de Compiègne et le Procureur de la République.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur de VALROGER,
Vu l'article L.512-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de La Croix-Saint-Ouen du 24 juin 2025,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Compiègne du 04 juillet 2025,
Considérant que la Zone Artisanale et Commerciale de Mercières, le Quartier de Mercières Aux Bois et le Parc Tertiaire et Scientifique sont tous limitrophes des communes de Compiègne et La Croix-Saint-Ouen, rendant nécessaire une coopération étroite des forces municipales de sécurité,
Considérant la volonté des deux communes de renforcer l'efficacité de la prévention et de la lutte contre la délinquance,
Les parties ont décidé de conclure la présente convention.
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***APPROUVE** la convention de coopération ciblée entre les Polices Municipales de Compiègne et de La Croix-Saint-Ouen dans les secteurs de la ZAC de Mercières, du Quartier de Mercières Aux Bois et du Parc Tertiaire et Scientifique.*
***APPROUVE** l'avenant numéro 2 à la convention de coordination en matière de sécurité et de tranquillité publique entre la Ville de Compiègne et les forces de sécurité de l'État, signé par le Préfet de l'Oise, le Maire de Compiègne et le Procureur de la République.*
***AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces deux documents ainsi que tout acte nécessaire à leur mise en œuvre.*
***PRECISE** la transmission de la présente délibération, la convention et l'avenant au Préfet de l'Oise pour approbation.*

M. Étienne DIOT estime que la sécurité ne coûte jamais trop cher. Il indique que cette mesure est une mesure de bon sens et s'étonne d'ailleurs qu'elle arrive aussi tardivement. Il évoque la situation actuelle à Compiègne, à savoir que 9 voitures ont été incendiées, 4 caméras de vidéosurveillance ont été détruites par arme à feu, une personne a été blessée, et le trafic de drogue est important. Il se demande donc comment s'articule la sécurité au niveau municipal

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

puisque l'adjoint à la sécurité vient de gagner deux délégations supplémentaires, à savoir l'urbanisme et les grands projets qui vont lui prendre du temps. D'autre part, il souhaite savoir de quelle manière l'adjoint à la sécurité se place par rapport à la direction du Cabinet du maire pour organiser la chaîne de sécurité à Compiègne.

Monsieur le Maire rappelle qu'un adjoint n'est pas un chef de service et précise qu'il y a une administration, un directeur général des services et un cabinet avec un directeur de cabinet, dont dépendent les missions de sécurité et de communication pour ce qui est le plus sensible car la Ville doit communiquer en permanence, surtout avec des citoyens tels que **M. Étienne DIOT**. Il explique que la sécurité et la communication sont effectivement deux services rattachés au pôle cabinet, sous l'autorité directe du maire, et que l'adjoint à la sécurité reçoit délégation du maire pour exercer les missions déléguées, voire les missions du maire quand il n'est pas disponible ou quand il est absent, c'est-à-dire entrer en relation avec l'autorité préfectorale, avec la Police nationale, et avec la justice. Il précise par ailleurs à **M. Étienne DIOT** que s'il a des doutes sur la manière dont les choses sont traitées en France, il devrait en parler au ministre de la Justice. Il lui explique que le policier de base dit qu'il n'y a pas de réponse judiciaire ou pas suffisamment, et ajoute que ce n'est pas le maire qui condamne, c'est d'abord le Procureur qui requiert, mais pas toujours avec une base légale permettant une réponse efficace et exemplaire. Il indique que ce point-là est donc peut-être à partager avec le ministre de la Justice.

M. Eric de VALROGER souhaite annoncer une bonne nouvelle, à savoir que l'un des auteurs de ces destructions de caméras a été interpellé car il portait un masque mais qui était suffisamment ouvert pour qu'on le reconnaisse. Il ajoute qu'avec Monsieur le Maire ils vont suivre de très près les suites judiciaires données à cette interpellation car il estime que ce genre de délit est absolument scandaleux. D'autre part, il tient à rassurer **M. Étienne DIOT** quant à ses occupations se rapportant à sa délégation et lui explique qu'il continuera sur le même mode de fonctionnement, avec notamment un lien important avec les chefs de juridiction. Il ajoute qu'il organise tous les deux mois des cellules de veille qui rassemblent tous les acteurs de la sécurité et au cours desquelles ils échangent énormément d'informations utiles qui sont exploitées par la suite. Par ailleurs, des tournées régulières ont lieu avec la Police municipale.

M. Daniel LECA indique que depuis très longtemps, au niveau national et parfois au niveau local, on fait de la sécurité un enjeu polémique car cela fait plaisir et flatte certains bas instincts. Or, la sécurité étant en réalité une chaîne qui va de la prévention à la répression, il estime qu'on ne peut être intransigeant sur la sécurité que si on est exemplaire sur la solidarité car les deux sont liés. Il indique que lorsque des dommages sont causés aux caméras, ce sont souvent des représailles. Il ajoute que dans le débat politique, on explique que la drogue c'est très grave mais on ne met pas tout en oeuvre pour agir sur l'ensemble de la chaîne, un ministre dit quelque chose et un autre dit le contraire, d'un gouvernement à l'autre on change de doctrine, et tout cela est préjudiciable et rejaillit sur tout le monde. Quoi qu'il en soit, il estime qu'au niveau local il ne faut pas donner le sentiment aux concitoyens que la Police municipale peut tout car ses moyens sont limités, et elle ne peut pas se permettre de prendre des risques car parfois la responsabilité des élus est engagée. En revanche, il considère qu'il ne faut rien laisser passer et ajoute que, sur ces sujets, et c'est ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui, il faut continuer le renforcement des moyens de surveillance et de présence policière municipale. Par ailleurs, une réponse sur l'ensemble de la chaîne est nécessaire, y compris au niveau pénal, ce qui n'est pas un exercice facile compte tenu des moyens limités. Enfin, il indique qu'il serait préférable d'éviter toute polémique sur ce sujet, dans la mesure où l'ensemble des élus présents partage probablement les mêmes objectifs, mais que, malheureusement, l'approche des élections conduit à des propos excessifs.

Monsieur le Maire estime que c'est un propos de sagesse.

Le point 32 est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

33 - Approbation de la convention de coopération ciblée entre Polices Municipales de Compiègne et Venette (secteurs Parc Technologique des Rives de l'Oise, Zone Zac de l'Écluse, Quartier "du barrage" et bords de l'Oise"

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Eric de VALROGER** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Pour faire face aux enjeux de sécurité et de tranquillité publique dans les secteurs du Parc Technologique des Rives de l'Oise, de la Zone de la ZAC de l'Écluse, du Quartier dit « du barrage » et des bords de l'Oise, zones stratégiques situées entre les communes de Compiègne et de Venette, il est proposé de conclure une convention de coopération entre les polices municipales des deux communes.
Cette convention permettra :

- *d'organiser des patrouilles (conjointes ou séparées) et des interventions coordonnées des agents des deux communes dans un périmètre clairement défini ;*
- *de renforcer la présence des forces de sécurité sur ce secteur sensible ;*
- *d'améliorer l'efficacité des interventions grâce à une planification commune et à des réunions de coordination régulières.*

La convention prévoit que chaque commune reste responsable financièrement de ses propres agents et équipements. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et devra être approuvée par le Préfet de l'Oise.
En complément, il est également nécessaire d'intégrer cette coopération ciblée dans la convention de coordination entre la Ville de Compiègne et les forces de sécurité de l'État. Un avenant à cette convention a donc été préparé et sera signé par le Préfet de l'Oise, le Maire de Compiègne et le Procureur de la République.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur de VALROGER,
Vu l'article L.512-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Venette de fin juin 2025,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville du Compiègne du 04 juillet 2025,
Considérant que le Parc Technologique des Rives de l'Oise, la Zone de la ZAC de l'Ecluse, le Quartier dit « du barrage » et des bords de l'Oise, sont tous limitrophes des communes de Compiègne et Venette, rendant nécessaire une coopération étroite des forces municipales de sécurité,
Considérant la volonté des deux communes de renforcer l'efficacité de la prévention et de la lutte contre la délinquance,
Les parties ont décidé de conclure la présente convention.
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***APPROUVE** la convention de coopération ciblée entre les Polices Municipales de Compiègne et Venette dans les secteurs du Parc Technologique des Rives de l'Oise, de la Zone de la ZAC de l'Écluse, du Quartier dit « du barrage » et des Bords de l'Oise,*
***APPROUVE** l'avenant numéro 3 à la convention de coordination en matière de sécurité et de tranquillité publique entre la Ville de Compiègne et les forces de sécurité de l'État, signé par le Préfet de l'Oise, le Maire de Compiègne et le Procureur de la République,*
***AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces deux documents ainsi que tout acte nécessaire à leur mise en œuvre,*
***PRÉCISE** la transmission de la présente délibération, la convention et l'avenant au Préfet de l'Oise pour approbation.*

Le point 33 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

34 - Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 6 juin 2025, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Décision du Maire n° 14-2025

Considérant l'intérêt pour la ville de conserver sa mémoire et son patrimoine, le Maire décide de consentir au don, grevé d'aucune charge, d'un ensemble de documents se composant de correspondances de 1918. Ces documents sont remis par madame Josiane DUPAS et seront intégrés aux fonds patrimoniaux des Archives dans la série des archives privées de la ville de Compiègne. Le service des archives en assure la conservation et la tenue des inventaires correspondants. Lesdits documents seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques.

Décision du Maire n° 22-2025

Considérant l'intérêt pour la ville de conserver sa mémoire et son patrimoine, le Maire décide de consentir au don, grevé d'aucune charge, d'une série de photographies numérisées relative à l'histoire de Compiègne et de Béthisy Saint Pierre. Ces documents sont remis par Monsieur et Madame ECHILLEY. Ces documents sont remis par madame Josiane DUPAS et seront intégrés aux fonds patrimoniaux des Archives dans la série des archives privées de la ville de Compiègne. Le service des archives en assure la conservation et la tenue des inventaires correspondants. Lesdits documents seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques. La reproduction desdits documents pour exposition sera soumise à l'autorisation écrite de la Ville de Compiègne.

Décision du Maire n° 26-2025

Vu l'acquisition en 2011 d'une console son de mixage Yamaha, pour un montant de 8 500 € TTC, répertoriés, à l'inventaire communal sous le numéro 11_0151; Vu le projet de cession de cet équipement qui ne réponde plus aux besoins du service; Considérant que le bien est totalement amorti pour 8 500 Euros et que sa valeur nette comptable est de 0€ et considérant la mise en vente de ce bien sur le site «Agorastore » le Maire décide d'accepter de vendre les biens du lot n°77, console son mixage Yamaha pour 400,00€ à M.BAKKAL KARIM 440 LD La Chauvière 85560 LE BERNARD et de procéder à l'encaissement du produit de cette vente au compte 775 du budget de l'exercice en cours et d'effectuer en parallèle les opérations de sorties d'inventaire.

Décision du Maire n° 27-2025

Vu la nécessité pour la Ville de Compiègne de devoir faire face à ses besoins ponctuels de trésorerie ; Considérant que l'actuelle ligne de trésorerie contractée auprès d'Arkéa Banque est arrivée à échéance le 2 avril 2025 ; Considérant la consultation opérée à cet effet auprès de plusieurs établissements bancaires, le Maire décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant total de 1 500 000€ sou forme de ligne de trésorerie ;

Caractéristiques générales

Montant :	*1 500 000 €*
Durée du contrat de prêt :	*1 an*
Index de référence et marges :	*€STR + 0,75%*
Base de calcul des intérêts :	*Exact / 360*
Périodicité des intérêts :	*trimestrielle*
Frais et commissions annexes :	*0,05% (750 €)*
Commission de non utilisation :	*0.05 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts.*
Montant minimum de tirage :	*aucun*

Monsieur le Maire prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour en assurer le remboursement.
Prend l'engagement d'inscrire, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de la ligne de trésorerie.
Est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI,
Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales
A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025
Et après en avoir délibéré,
***PREND ACTE** du compte-rendu des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 6 juin 2025, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.*

Le secrétaire de séance	Le Maire de Compiègne,
Hayate EL GHARMAOUI	**Philippe MARINI**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 11 juillet 2025
Salle du Conseil Municipal

Étaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,
Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Evelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Claudine GREHAN, Pierre VATIN, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Étaient représentés :

Sandrine de FIGUEIREDO représentée par Philippe MARINI
Joël DUPUY de MÉRY représenté par Christian TELLIER
Benjamin OURY représenté par Emmanuel PASCUAL
Xavier BOMBARD représenté par Marc-Antoine BREKIESZ
Sidonie GRAND représentée par Justyna DEPIERRE
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Martine JACQUEL représentée par Evelyse GUYOT
Maria ARAUJO de OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Daniel LECA représenté par Eric DE VALROGER
Serdar KAYA représenté par Solange DUMAY
Emmanuelle BOUR représentée par Pierre VATIN
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Fabienne JOLY-CASTE
Jean-Marc BRANCHE

Mme Hayate EL GHARMAOUI a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Nombre de membres présents
ou remplacés ayant donné pouvoir : 41

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Election d'un adjoint
2 - Fonctionnement de la brigade cynophile de la Police Municipale – Adoption de la convention de mise à disposition d'un chien de travail et des contrats de cession à titre gracieux – Application de la dérogation prévue à l'article R.511-34-5 du Code de la sécurité intérieure

ACTION CULTURELLE

3 - Convention de partenariat - Marché de Noël

QUESTIONS DIVERSES

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Monsieur le Maire demande à **Mme Hayate EL GHARMAOUI** de bien vouloir procéder à l'appel.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Élection d'un adjoint

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Lors de la séance du 4 juillet 2025, le Conseil Municipal a pris acte du retrait des délégations de Madame Sophie SCHWARZ et a décidé de ne pas la maintenir dans ses fonctions d'adjointe.
Vu l'arrêté n°37-2025 du 24 mai 2025 portant retrait de l'ensemble des délégations de fonction et signature de Madame Sophie SCHWARZ, 1ère adjointe,
Vu la délibération n°02 du 04 juillet 2025, décidant du non maintien dans ses fonctions d'adjointe après retrait de l'ensemble de ses délégations,
Vu la délibération n°03 du 27 mai 2020 fixant à 12 le nombre d'adjoints au maire,
Vu le procès verbal de l'élection du maire et des Adjoints du 27 mai 2020,
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,
Considérant que le nouvel adjoint à désigner doit être choisi parmi les conseillers de même sexe auquel il est appelé à succéder,
Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue conformément à l'article L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il est proposé à l'assemblée de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant par l'élection d'un nouvel adjoint.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Et après en avoir délibéré,
***DECIDE** de maintenir le nombre d'adjoints à 12,*
***DECIDE** que le nouvel adjoint prendra rang après tous les autres à savoir 12ème adjoint et que les adjoints remontent d'un rang,*
***DECIDE** de procéder à l'élection du nouvel adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue,*
Il est alors procédé aux opérations de vote selon les conditions réglementaires.
Mme Hayate EL GHARMAOUI a été désignée secrétaire de séance et le Conseil municipal a désigné 2 assesseurs qui constituent le bureau.
Après appel à candidature Mme Françoise TROUSSELLE se porte candidate.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

Résultat du 1er tour de scrutin :

a) Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	*0*
b) Nombre de votants :	*41*
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	*2*
d) Nombre de bulletins blancs :	*4*
e) Nombre de suffrages exprimés :	*35*
f) Majorité absolue :	*19*

Mme Françoise TROUSSELLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 35 (trente-cinq), elle a été proclamée 12ème adjoint au Maire et a été immédiatement installée.

***DIT** que le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence,*

***AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

Monsieur le Maire explique que le bureau électoral sera composé de **Mme Hayate EL GHARMAOUI**, de **Mme Jihade OUKADI**, et de **M. Nicolas HANEN**. Il souhaite faire une brève

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

déclaration liminaire et propose, pour pourvoir cette fonction d'adjoint d'ici la fin du mandat municipal en mars 2026, une candidature qui lui semble évidente à savoir celle de **Mme Françoise TROUSSELLE**. Il explique que **Mme Françoise TROUSSELLE** exerce la délégation à la communication, qu'elle l'exerçait en tant qu'adjointe jusqu'en 2020, et qu'en 2020, lors de la mise en place de la nouvelle équipe municipale, il lui a demandé le sacrifice de renoncer à son écharpe d'adjointe pour des raisons liées à la difficulté de renouveler suffisamment l'équipe. Il tient une nouvelle fois à saluer non seulement le travail effectué par **Mme Françoise TROUSSELLE** depuis plusieurs mandats mais également l'élégance qu'elle a eue en début de mandat d'accepter, avec le titre d'adjointe honoraire, de renoncer à son écharpe d'adjointe tout en continuant à exercer la même délégation. Il estime que ce n'est donc que justice que de lui rendre l'écharpe d'adjointe aujourd'hui qu'un poste est disponible, afin de lui permettre de terminer le mandat en qualité d'adjointe. Il adresse à **Mme Françoise TROUSSELLE** toute sa reconnaissance et celle de l'équipe municipale pour tout ce qu'elle réalise, à savoir coordonner, Compiègne Notre Ville, ArcInfo, les sites Compiègne et son Agglomération avec 77 000 abonnés, ainsi que ses autres délégations, sa présence fidèle auprès de l'école Pierre Sauvage en particulier, sa délégation pour la réalisation du nouvel écoquartier de la gare. Il explique qu'elle effectue tout ce travail avec beaucoup de conscience et d'efficacité tout au long de l'année et demande donc aux élus de bien vouloir voter pour elle afin qu'elle soit à nouveau maire-adjointe. Il demande s'il y a d'autres candidats pour cette fonction. Il n'y a aucune autre candidature. Il propose maintenant de procéder au vote, il explique aux élus qu'ils doivent inscrire sur leur bulletin « Françoise TROUSSELLE », et fait l'appel des votants.

Mme Hayate EL GHARMAOUI annonce qu'après décompte des bulletins, la candidate **Françoise TROUSSELLE** a obtenu 35 voix, 4 bulletins blancs, et 2 bulletins nuls.

Monsieur le Maire remercie les membres du bureau électoral. Il proclame l'élection de **Mme Françoise TROUSSELLE** avec 35 voix et lui demande de bien vouloir s'approcher.

(Applaudissements)

Mme Françoise TROUSSELLE remercie les élus qui ont voté pour elle et précise que dans quelques mois elle rendra cette écharpe puisqu'elle met fin à sa fonction d'élue à la fin de ce mandat. Elle indique qu'elle n'était pas très enthousiaste à l'idée de recevoir cette écharpe car, sur les 3 premiers mandats, 3 adjointes sont décédées, à savoir Hélène, Michèle et Anne-Marie à qui elle adresse ses pensées. Elle explique que l'alliance est quelque chose d'important pour elle, elle avait de nombreux amis parmi les élus du PACTE et elle considère qu'il est préférable de les avoir à ses côtés plutôt que dans l'opposition. Selon elle, l'alliance et la complémentarité sont importantes et, après avoir réfléchi à ce qui pourrait être complémentaire entre **M. Daniel LECA** et **Monsieur le Maire**, elle en a conclu que ce sont le caractère, les personnalités, les méthodes, les expériences, les styles, les proximités, les visions pour Compiègne, et leurs équipes. Elle pense et souhaite que cette complémentarité sera la réussite de l'équipe municipale.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire remercie **Mme Françoise TROUSSELLE** et indique qu'effectivement on ne peut conjuguer que des différences et donc créer des complémentarités, ce qui lui semble une évidence. Si l'alliance est naturelle, si elle a été préparée patiemment, de longue date, si elle a nécessité des approches successives, des petits pas, des petits gestes, puis si elle a pu être confirmée de manière globale et engageante, on a effectivement conscience des complémentarités qui sont nécessaires pour Compiègne, complémentarités de générations, d'itinéraires, et d'équipes. Cependant, au fil de ces mois, il a pu se rendre compte que ces complémentarités sont effectivement une richesse mais qu'ils seront en mesure de prendre des engagements communs, dans la même direction, pour l'avenir de Compiègne, de défendre les mêmes engagements, de défendre la continuité et l'acquis, et puis d'avoir l'audace d'innover dans un certain nombre de domaines et de prendre de nouveaux engagements pour la période à venir. Il félicite **Mme Françoise TROUSSELLE** pour son élection et la remercie pour tout ce qu'elle apporte grâce à sa personnalité et à sa franchise. Il explique qu'ils se connaissent depuis déjà un certain temps, qu'à l'époque elle s'appelait Françoise LOZAY, et qu'elle était commerçante rue Saint-Nicolas. Elle lui avait un jour adressé une longue lettre afin de lui expliquer tout ce qui n'allait

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

pas, ils se sont donc rencontrés afin d'en discuter ensemble, et elle est ensuite entrée dans l'équipe municipale et en a été un membre solide et fidèle au cours de toutes ces années. Il remercie les membres du Conseil Municipal d'avoir réélu **Mme Françoise TROUSSELLE**.

(Applaudissements)

2 - Fonctionnement de la brigade cynophile de la Police Municipale – Adoption de la convention de mise à disposition d'un chien de travail et des contrats de cession à titre gracieux – Application de la dérogation prévue à l'article R.511-34-5 du Code de la sécurité intérieure

En préambule, **Monsieur le Maire** explique que **M. Eric de VALROGER** occupe le siège de 1er adjoint. Il précise qu'un journal s'interrogeait sur l'élection du 1er adjoint, or il n'y a pas lieu d'élire un 1er adjoint puisque, de manière automatique, il y a eu un effet de remontée et que **M. Eric de VALROGER** qui était 2ème adjoint est donc devenu 1er adjoint, de même que chacun des adjoints a gagné un rang dans l'ordre du tableau. Il donne maintenant la parole à **M. Eric DE VALROGER** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

M. Eric DE VALROGER remercie Monsieur le Maire de la confiance qu'il lui témoigne.

La Ville de Compiègne dispose d'une brigade cynophile intégrée à sa Police Municipale, composée de quatre binômes maître-chien / chien de service. Ces équipes cynotechniciens participent activement à la tranquillité publique, aux patrouilles, aux interventions opérationnelles, incluant les actions de dissuasion, d'interpellation par mordant ou frappe muselée si nécessaire et proportionnée, missions de sécurisation, recherche de produits stupéfiants, événements publics et manifestations diverses.
Les chiens actuellement en service sont pleinement opérationnels. Toutefois, la collectivité ne disposant pas à ce jour d'une infrastructure municipale permettant leur hébergement permanent, elle entend faire usage de la dérogation expressément prévue à l'article R.511-34-5 du Code de la sécurité intérieure, qui autorise, sous conditions et indemnisation, l'hébergement des chiens de travail au domicile de leurs maîtres-chiens, dans un cadre contractuel précis.
Une convention de mise à disposition d'un chien de travail a été rédigée à cette fin. Elle encadre les modalités d'affectation, de formation, de soins, de suivi vétérinaire, d'assurance et d'équipement. Elle prévoit également le versement d'une indemnité mensuelle forfaitaire de 300 € brut à chaque agent, couvrant les charges liées à l'hébergement, à la nourriture et à l'entretien courant du chien.
Par ailleurs, trois des quatre chiens actuellement engagés ont été acquis à titre personnel par les agents eux-mêmes, sans participation financière de la collectivité. Afin de régulariser leur statut juridique, chaque agent concerné a proposé de céder gracieusement son animal à la Ville de Compiègne.
Un contrat de cession à titre gratuit a été établi, permettant à la Ville de devenir pleinement propriétaire des chiens concernés, et de procéder à leur immatriculation au fichier national I-CAD.
La convention et le contrat sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur de VALROGER,
Vu la délibération du 03/10/1997,
Vu l'article R.511-34-5 du Code de la sécurité intérieure,
Et après en avoir délibéré,
***APPROUVE** le recours à la dérogation prévue par l'article R.511-34-5 du Code de la sécurité intérieure, autorisant l'hébergement des chiens de la brigade cynophile au domicile des agents, en l'absence de structure municipale dédiée,*
***APPROUVE** le contrat de cession à titre gracieux, permettant à la Ville d'acquérir la pleine propriété des trois chiens initialement achetés par leurs maîtres-chiens, et de procéder à leur enregistrement au nom de la collectivité dans le fichier national I-CAD.*

***ADOPTE** la convention de mise à disposition d'un chien de travail, conclue entre la Ville de Compiègne et chacun des agents cynophiles, définissant les modalités de mission, d'entretien, de soins, d'assurance, de formation et d'indemnisation, ainsi que l'achat d'un chien le cas échéant.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

***ABROGE** la précédente délibération du 03 octobre 1997,*
***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition, les contrats de cession, ainsi que tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Monsieur le Maire explique que la Ville est tenue de procéder ainsi et indique que le Directeur Général des Services va modifier le tableau des effectifs et ajouter une rubrique « chiens stup 4 ». Il précise que ces chiens deviennent donc des « chiens fonction publique territoriale » avec une garantie d'emploi car l'âge de la retraite du Malinois, qui est la race principalement utilisée, est 9 ans, ensuite une pension de retraite devra leur être versée. Il ajoute qu'en toute logique la retraite sera passée chez le maître.

M. Étienne DIOT tient tout d'abord à saluer le travail de la Police municipale dont la mission est difficile compte tenu du terrain et du contexte social. Il se rend compte jour après jour que la stratégie de sécurité est principalement basée sur la communication, comme si la communication était indispensable à la sécurité. Il y a deux jours, Monsieur le Maire a été vu avec un gilet pare-balles lors d'une sortie qu'il qualifie de théâtralisée. Il se demande donc pourquoi un maire, après 40 ans, se promène avec un gilet pare-balles pour faire une tournée avec la Police municipale dans les cages d'escaliers. Il considère que trop de communication tue la communication et que le travail doit se faire dans l'ombre. Il estime qu'en matière de sécurité il est préférable d'agir et de moins communiquer.

Monsieur le Maire répond que la Ville agit quotidiennement et estime que les agents de terrain ont réellement besoin d'être soutenus, de ne pas être considérés comme des auxiliaires anonymes mais comme des personnes qui font leur devoir dans des conditions parfois difficiles. En outre, la sortie de cette semaine, qui était une sortie Police municipale en majorité et avec un certain nombre d'éléments de la Police nationale, a été raisonnablement fructueuse en termes d'interpellations et de saisie de produits stupéfiants. Il estime qu'il n'y a pas de quartier tabou ou interdit, et que l'on doit pouvoir circuler partout et à toute heure, y compris pour le Maire. Il ajoute que les contacts avec les personnes rencontrées étaient amicaux et chaleureux et lui ont démontré que c'était une bonne démarche de proximité et de présence sur le terrain, outre l'encouragement que l'on se doit d'apporter au personnel de Police. Il indique par ailleurs qu'il ne peut pas avoir la même vision des choses que **M. Étienne DIOT** et que, en tout état de cause, la vision que celui-ci exprime avec constance, sur tous les sujets, est évidemment de porter la contradiction. D'autre part, il précise qu'à chacune de ses communications, **M. Étienne DIOT** intervient également et que celui-ci devrait, en ce sens, le remercier, puisque cela lui donne chaque fois l'occasion de formuler des critiques. Il explique en outre que, parmi les personnes qui ont été appréhendées, avec des éléments sérieux, il a eu le regret d'apprendre que l'une d'entre elles avait bénéficié d'un non-lieu alors qu'il aurait été possible de mener une procédure plus sérieuse. Il demande donc à **M. Étienne DIOT**, qui est au cabinet du ministre de la Justice et dans le cadre de la discrétion à laquelle ses fonctions l'obligent, s'il serait possible qu'il agisse afin que la relation police-justice soit meilleure et plus efficace et qu'elle aille au-delà des proclamations de pure communication du ministre.

M. Eric de VALROGER souhaite préciser que la Ville assume sa communication car celle-ci fait pleinement partie de la politique de sécurité conduite par la municipalité. Les délinquants doivent savoir que des opérations de sécurité sont régulièrement menées. Par ailleurs, il indique que la Ville a de nombreux dispositifs associant la population, ce qui est l'une des particularités de la politique de sécurité qu'elle mène. Il estime que les concitoyens doivent être des co-producteurs de sécurité et précise que, pour cela, des dispositifs ont été mis en place, tels que Contrôle Rodéo, Vigilance Compiégnoise, etc., tout ceci s'inscrivant également dans une communication dynamique. Sans ces mesures, les Compiégnois ne seraient pas informés de l'existence de ces dispositifs et de la nécessité de les associer à la stratégie de sécurité de la Ville.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne faut pas laisser le monopole de la communication à certaines forces politiques et qu'il faut prendre en charge les préoccupations des concitoyens, préoccupations qui sont quotidiennes et réelles. Il est conscient que **M. Étienne DIOT**, par sa candidature de diversion aux dernières élections législatives, a fait échouer M. Pierre VATIN pour

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

faire élire un député du Rassemblement National. Il s'inquiète donc de constater cette espèce de convergence objective entre eux.

Mme Arielle FRANÇOIS indique que la Police municipale de Compiègne est très appréciée des habitants, chacun des policiers municipaux a toujours une tenue impeccable qui inspire le respect, la convivialité, et ils s'adressent aux personnes avec gentillesse et politesse. Quelquefois, dans les plus hauts lieux de l'État, on cherche à faire une disparité et à dénigrer les Polices municipales, mais on ne peut que se réjouir de sa présence à Compiègne car elle est d'un grand secours pour tous les habitants, et elle est toujours la première sur place pour résoudre des problèmes. Elle tient donc à les féliciter.

M. Étienne DIOT demande si l'adjoint à la sécurité était au courant du déplacement de Monsieur le Maire et pourquoi il ne l'accompagnait pas ce soir-là.

Monsieur le Maire répond que chacun a son emploi du temps. Il constate que **M. Étienne DIOT** est vraiment très indiscret et qu'il souhaite interférer dans les vies personnelles des élus, ce qui lui semble quand même inquiétant. Il ajoute que, lors de cette sortie, il a pu constater, entre autres, que les Policiers municipaux de Compiègne parlent correctement lorsqu'ils abordent un groupe. Evidemment, s'il y a menace verbale ou physique, ils savent se défendre. Il estime que lorsqu'on demande des papiers d'identité à une personne – il précise d'ailleurs qu'ils y étaient habilités puisqu'il y avait réquisition du Procureur de la République permettant de faire des contrôles d'identité et de visiter des voitures – il est d'usage de dire : « bonjour Monsieur, voulez-vous me montrer vos papiers ? », de ne pas employer le tutoiement, d'avoir une approche correcte, même s'il y a des raisons de penser que le public en face n'est pas très net. Il ajoute d'ailleurs que tous les agents ont des caméras pectorales, ce qui permet de retracer toutes les interventions sur le terrain.

Le point 32 est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

ACTION CULTURELLE

3 - Convention de partenariat - Marché de Noël

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Evelyse GUYOT** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :
- *d'établir une Convention de partenariat entre la Ville de Compiègne et la SARL Pourrier & Associés*

La Ville de Compiègne organise un Marché de Noël, dans le cadre des fêtes de fin d'année, sur la Place de l'Hôtel de Ville, Rues Napoléon et de l'Abbaye et Place du Change.
Dans ce cadre, la Ville de Compiègne s'est rapprochée de la Société Pourrier qui, depuis plusieurs années, a le savoir-faire et les contacts qui permettent d'organiser un Marché de Noël traditionnel.
Le contrat établi permettra de notifier :
- *l'objet*
- *la durée*
- *les engagements de la Ville de Compiègne*
- *les engagements de la Société Pourrier & Associés*
- *les conditions financières*
- *les responsabilités des deux parties*
- *l'assurance*
- *les motifs de résiliations*
- *les motifs d'annulation*
- *la gestion des litiges*

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Madame GUYOT,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-01CM26092025-DE

Et après en avoir délibéré,
***DECIDE** d'approuver la convention de Partenariat du Marché de Noël*

***AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe et tout document relatif à ce dossier.*

Le point 3 est adopté par le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Le secrétaire de séance	Le Maire de Compiègne,
Hayate EL GHARMAOUI	**Philippe MARINI**

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-02CM26092025-BF

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

2 - Décision Modificative n° 1 budget Ville de Compiègne

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-02CM26092025-BF

FINANCES

2 - Décision Modificative n° 1 budget Ville de Compiègne

La Décision Modificative n°1 du budget principal 2025 de la Ville de Compiègne s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 618 159 € en section de fonctionnement
- 371 367 € en section d'investissement

S'agissant de la section de fonctionnement,

Il est à noter que cette décision modificative permet de maintenir un bon niveau d'autofinancement tel que prévu au budget primitif avec un virement à la section d'investissement en légère progression de 10 439 €.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 618 K€ compte tenu notamment :

- des notifications de la fiscalité (- 159 K€) et des allocations compensatrices de Taxe Foncière (+ 185 K€),
- des notifications des dotations de l'État (+ 89 K€ dont 84 K€ de dotation forfaitaire),
- de la refacturation des fluides du Complexe piscine patinoire de Mercières à l'ARC suite à son transfert au 1er juillet 2025 (+ 460 K€)

À ces ajustements de recettes de fonctionnement s'ajoutent différents ajustements en dépenses pour un montant total de 608 K€ avec, entre autres :

- des charges à caractère général (+ 476 K€ dont 380 K€ pour l'ajustement de la consommation en fluides dont le Complexe Mercières)
- un ajustement de financement de la Ville vers le CACCV (- 40 K€)
- l'ajustement des dégrèvements pour locaux vacants (+ 110 K€)
- des subventions complémentaires pour les associations (+ 108 K€)
- un ajustement des Intérêts Courus non Echus (- 55 K€)

Comme indiqué ci-dessus il en résulte un virement à la section d'investissement qui progresse de 10 439 €.

S'agissant de la section d'investissement,

Outre des transferts entre chapitres, cette décision modificative prend en compte l'ajustement des recettes d'investissement notamment :

- Amendes de police (- 89 K€),
- Subvention ADEME pour les bornes électriques (+ 84 K€)
- Subvention DRAC pour le Musée de la Figurine (+ 315 K€)
- Subvention OPCO pour l'outillage du Garage Solidaire (+ 44 K€)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-02CM26092025-BF

Côté dépenses, s'agissant des travaux, cette décision modificative intègre notamment les ajustements suivants :

- L'acquisition d'outillage pour la garage solidaire (+ 99 K€)
- Le véhicule pour la cantine Faroux (+ 48 K€) et le matériel (+ 67 K€)
- Du matériel pour la cantine Royallieu (+ 53 K€)
- L'installation de bornes électriques place du Général de Gaulle (+ 212 K€)

Il est à noter également le fonds de concours de 50 K€ à l'ARC pour l'aménagement du garage solidaire.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1612-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget principal,

Vu la maquette budgétaire et les tableaux joints en annexe qui détaillent les ajustements de crédits opérés,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, soit par l'inscription de recettes ou de dépenses nouvelles,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-02CM26092025-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : ø 43
Nombre de membres présents : ø 42
Nombre de suffrages exprimés : ø 42
VOTES :
Pour : ø 42
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 19 septembre 2025

Présenté par (1),
A , le Compiègne le 26 septembre 2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le Compiègne le 26 septembre 2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01 - Philippe MARINI	
02 - Eric de VALROGER	
03 - Sandrine de FIGUEIREDO	
04 - Nicolas LEDAY	
05 - Arielle FRANÇOIS	
06 - Dominique RENARD	
07 - Joël DUPUY de MERY	
08 - Martine MIQUEL	
09 - Christian TELLIER	
10 - Evelyse GUYOT	
11 - Marc-Antoine BREKIESZ	
12 - Alou BAGAYOKO	
13 - Françoise TROUSSELLE	
14 - Marie-Christine LEGROS	
15 - Xavier BOMBARD	
16 - Martine JACQUEL	
17 - Fabienne JOLY-CASTE	
18 - Claudine GREHAN	
19 - Pierre VATIN	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-02CM26092025-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

20 - Maria ARAUJO de OLIVEIRA	
21 - Nicolas COTELLE	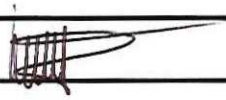
22 - Abdelhalim BENZADI	
23 - Kamel TOUIH	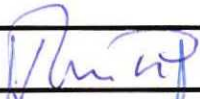
24 - Emmanuel PASCUAL	
25 - Justyna DEPIERRE	
26 - Monia LHADI	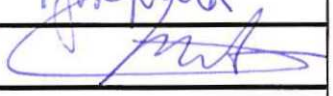
27 - Benjamin OURY	
28 - Sophie SCHWARZ	
29 - Eugénie LE QUÉRÉ	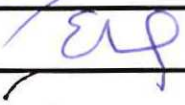
30 - Nicolas HANEN	
31 - Sidonie GRAND	
32 - Jihade OUKADI	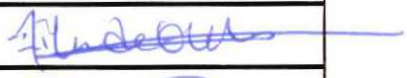
33 - Solange DUMAY	
34 - Sylvie MESSERSCHMITT	
35 - Emmanuelle BOUR	
36 - Etienne DIOT	
37 - Daniel LECA	
38 - Serdar KAYA	
39 - Jean-Marc BRANCHE	
40 - Hayate EL GHARMAOUI	
41 - Anne KOERBER	
42 - Miloud ZOUAOUI	
43 - Ruth CLOËT	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-02CM26092025-BF

DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE COMPIEGNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nature	Fonction	Libellé Nature	DEPENSES BP 2025	DEPENSES Proposition DM1	RECETTES BP 2025	RECETTES Proposition DM1	Commentaires
		DEPENSES					
		Chapitre 011 - Charges à caractère général		**475 720,00**			
617	284	Etudes et recherches	-	25 320,00			étude cantine
611	13	Contrat de prestation	-	60 000,00			contrat de fourrière automobile (2023-2024-2025)
6227	020	frais d'acte et contentieux	65 000,00	- 9 500,00			indemnité préjudice
61358	420	Location mobilière	27 000,00	5 000,00			Location de structure gonflable supplémentaire pour Compiègne place
6188	314	Autres frais divers	40 500,00	10 000,00			ouvrage Marcel Weyl
60631	313	Produits d'entretien	1 800,00	900,00			Nettoyage supplémentaire
60611	323	Eau et assainissement	70 000,00	47 000,00			Ajustement consommation Fluides
60612	323	Energie Electricité	70 000,00	233 000,00			Ajustement consommation Fluides
60613	323	Chauffage urbain	440 000,00	100 000,00			Ajustement consommation Fluides
6068	314	Autres matières et fournitures	7 050,00	4 000,00			Achat foulards pour le musée Antoine Vivenel
		Chapitre 012 - Charges de personnel		**- 40 000,00**			
64111	020	Rémunération principale	181 731,79	- 40 000,00			Pour CACCV - ajustement financier
		Chapitre 014 - Atténuations de produits		**110 000,00**			
7391112	01	Dégrèvement taxe habitation locaux vacants	50 000,00	110 000,00			dégrèvement locaux vacants
		Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		**117 000,00**			
65748	30	Subvention de fonctionnement associations	1 251 289,00	40 000,00			Pour CACCV - complément de financement
65748	326	Subvention de fonctionnement associations	675 400,00	60 000,00			Subvention complémentaire
65748	410	Subvention de fonctionnement associations	16 100,00	7 500,00			Convention Elan Ces sur 1 an + solde n-1 changement modalités de versement
65888	020	Autres	2 500,00	9 500,00			indemnité préjudice
		Chapitre 66 - Charges financières		**- 55 000,00**			
66112	01	ICNE	65 000,00	- 55 000,00			ICNE en baisse désendettement
		Chapitre 68 - Dotations aux provisions		-			
		Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		-			
		Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		**10 439,00**			
023	01	Virement à la section d'investissement	5 378 997,47	10 439,00			
		RECETTES					
		Chapitre 013 - Atténuation de Charges				-	
		Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				**4 000,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-02CM26092025-BF

			DEPENSES		RECETTES		
Nature	Fonction	Libellé Nature	BP 2025	Proposition DM1	BP 2025	Proposition DM1	Commentaires
7018	314	Autres ventes de produits finis			3 030,00	4 000,00	Ventes foulard pour le musée Antoine Vivenel
		Chapitre 73 - Impôts et taxes				**- 159 261,00**	
73111	01	Impôts directs locaux			32 920 928,00	- 159 261,00	suite notification
		Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations				**743 420,00**	
74111	01	Dotation forfaitaire			3 206 320,00	84 500,00	
741123	01	Dotation de solidarité urbaine			3 379 640,00	4 420,00	
74718	314	Autres participations Etat			8 000,00	10 000,00	subv ouvrage Marcel Weyl
74751	323	Participation GFP de rattachement				460 000,00	Refacturation Fluides ARC suite transfert piscine / patinoire
74833	01	Compensation exonération TF			2 332 124,00	184 500,00	notification
		Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				**30 000,00**	
75888	11	Autres				30 000,00	remboursement fourrière
		Chapitre 77 -Produits exceptionnels				-	
		Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions				-	
		TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**618 159,00**		**618 159,00**	
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			**0,00**		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-02CM26092025-BF

Nature	Fonction	Libellé Nature	DEPENSES BP 2025	DEPENSES Proposition DM1	RECETTES BP 2025	RECETTES Proposition DM1	Commentaires
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Nature	Fonction	Libellé Nature	DEPENSES BP 2025	DEPENSES Proposition DM1	RECETTES BP 2025	RECETTES Proposition DM1	Commentaires
		DEPENSES					
		Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		-			
		Chapitre 16 - Remboursement des emprunts		**55 000,00**			
1641	01	remboursement de la dette	4 750 000,00	55 000,00			
		Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		**- 102 551,00**			
2031	325	Frais d'études	5 600,00	15 000,00			étude piscine patinoire
2031	314	Frais d'études	277 015,00	- 119 951,00			fin des études début des travaux Musée de la figurine
2051	020	Concessions et droits similaires	153 181,38	2 400,00			Ajustement financier pour le service informatique
		Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées		**50 000,00**			
2041512	444	Subvention GFP de rattachement		50 000,00			Participation Aménagement locaux garage solidaire
		Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		**279 854,00**			
2188	281	Autres	9 000,00	53 063,00			Matériels cantine Royallieu
21848	211	Autres matériels		12 706,00			Achat de Lits pour l'école maternelle Royallieu et mobilier écoles
2186	11	Cheptel	1 000,00	700,00			achat chiot pour la police municipale
2188	420	Autres		- 7 313,00			travaux centre municipal Jules Méline
2188	26	Autres		98 748,00			Outillage garage solidaire dans le cadre du CFA
21828	847	Autres matériels de transport	228 000,00	48 000,00			Véhicule pour cantine
2188	281	Autres	9 000,00	67 200,00			Matériels pour Cantine Faroux
2188	020	Autres immobilisations corporelles	5 284,00	- 2 400,00			ajustement financier pour le service informatique
21848	4221	Autres matériels	30 000,00	9 150,00			divers matériels pour crèche
		Chapitre 23 - Immobilisations en cours		**89 064,00**			
2313	420	Constructions		7 313,00			travaux centre municipal Jules Méline
2313	314	Travaux Musée de la figurine	1 919 894,90	119 951,00			fin des études début des travaux Musée de la figurine
2315	020	Constructions	-	212 000,00			Installation bornes électriques place du Général de Gaulle
2313	312	Constructions	426 397,58	15 000,00			avenant marché
2313	213	Constructions	3 680 000,00	- 265 200,00			ajustement de dépenses en fonction avancement des travaux
		RECETTES					
		Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves				-	
		Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues				**360 928,00**	
1345	01	Amendes radars automatiques			450 000,00	- 89 500,00	Amendes de police
1328	020	Autre subventions				84 000,00	Subvention ADEME pour bornes électriques
1328	4221	Autre subventions				7 000,00	CAF subvention matériels crèches 80%
1328	314	Autre subventions				315 069,00	Subvention DRAC musée de la figurine
1328	26	Autre subventions				44 359,00	OPCO Mobilité pour outillage garage solidaire
		Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés				-	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-02CM26092025-BF

			DEPENSES		RECETTES		
Nature	Fonction	Libellé Nature	BP 2025	Proposition DM1	BP 2025	Proposition DM1	Commentaires
		Chapitre 040 - Opérations d'ordre en sections				-	
		Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		-		-	
		Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement				**10 439,00**	
021	01	Virement de la section de fonctionnement			5 378 997,47	10 439,00	
		Chapitre 024 - Produit de cession				-	
		TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**371 367,00**		**371 367,00**	
		RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**0,00**			
				0,00			

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-03CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

3 - Établissement de la liste des locaux concernés par la taxe sur les friches commerciales (TFC) en 2026

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-03CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-03CM26092025-DE

FINANCES

3 - Établissement de la liste des locaux concernés par la taxe sur les friches commerciales (TFC) en 2026

La taxe sur les friches commerciales a été instaurée par délibération du conseil municipal du 30 juin 2017 afin de lutter contre quelques phénomènes de rétention foncière délibérée en incitant les propriétaires à louer leurs biens. Sa mise en œuvre est ensuite conditionnée par une nouvelle délibération du conseil municipal adoptée avant le 1er octobre de chaque année (N) afin d'établir la liste précise des biens imposés l'année qui suit (N+1) en application de l'article 1530 du CGI.

A partir de la liste remise par les services fiscaux en 2025, il est proposé, comme les années passées, d'en exclure les propriétaires légalement exonérés de cotisation foncière des entreprises (exemples de locaux appartenant à l'OPAC, la CCI et l'ONF, hors locaux commerciaux), les locaux dont des travaux ou une mise en vente est en cours, des locaux dont les surfaces sont négligeables (moins de 20 m2) et les locaux relevant du secteur tertiaire et industriels.

Afin de suivre l'évolution du nombre de locaux issus de cette sélection, les commerces avec boutique suivis de 2018 à 2024 ont été intégrés à ceux de 2025. C'est ainsi qu'au total 228 locaux vacants qui ont été examinés. Sur ces 228 locaux, seuls 59 sont des redevables potentiels car classés par les services fiscaux comme magasins avec boutique vacants.

Sur les 59, 35 ont d'ores et déjà justifié l'occupation de leurs locaux. Un courrier a été adressé aux 24 propriétaires restants. Des réponses ont été obtenues et font état de situations diverses. Il ressort de ces échanges que 16 sont redevables de la Taxe sur les Friches Commerciales en 2026, contre 22 en 2025, 23 en 2024, 20 en 2023 et 18 en 2022.

Pour cette huitième année de mise en œuvre de cette taxe et compte tenu du temps laissé aux propriétaires pour rendre effectives les mesures engagées qui leurs permettent de ne pas être imposés, il est donc proposé d'adresser la liste suivante de 16 locaux à l'administration fiscale qui établira les rôles d'imposition correspondants, sachant que cette dernière est aussi chargée d'étudier les éventuelles contestations et pourra alors décider d'accorder des dégrèvements si l'absence d'exploitation est indépendante de la volonté du propriétaire.

Il est rappelé que la délibération initiale instituant cette taxe du 30 juin 2017 fixait le taux d'imposition de la taxe sur les friches commerciales à 20% la première année d'imposition, de 30% la seconde année et de 40% à compter de la troisième année d'imposition. Ces taux sont appliqués au revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1530,

Vu la délibération du 30 juin 2017 fixant le taux d'imposition,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-03CM26092025-DE

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la liste annexée des 16 locaux visés par l'application de la taxe sur les friches commerciales en 2026.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-03CM26092025-DE

Invariant	Adresse	Parcelle	Propriétaire	TFC 2026
1590164586	2 RUE DE BOUVINES	BR 0136	SCI SCI BERAR	OUI
1590050886	36 RUE CARNOT	BD 0465	GRAUX JACQUELINE	OUI
1590052598	1 IMPASSE LAVILLE	BI 0285	AGNES AUBRY	OUI
1590212578	8 PLACE DU MARCHE AUX HERBES	BP 0181	SCI MC2	OUI
1590062612	106 RUE DE PARIS	AV 0221	MICHEL RAIMBAULT	OUI
1590049573	27 RUE DE PARIS	BL 0129	DELPHIN PIERRON	OUI
1590169079	24 RUE DU PRESIDENT SOREL	BL 0088	LEVIER FRANCK	OUI
1590221933	2 BIS RUE SAINT MARTIN	BP 0237	SCI SAINT MARTIN	OUI
1590240344	80 RUE DE PARIS	BI 0255	SARL GARAGE SAINT JACQUES	OUI
1590226885	6 RUE ALEXANDRE DUMAS	AR 0161	SABAN DUMLUPINAR	OUI
1590228614	92 RUE DE PARIS	AV 0243	M MICHEL RAIMBAULT	OUI
1590358112	PLACE DU MARCHE AUX HERBES	BP 0202	SA PREIM EUROS	OUI
1590290773	2 BIS RUE DE BOUVINES	BR 0136	SCI SCI BERAR	OUI
1590048553	6 RUE DE L' ETOILE	BP 0017	M PASCAL BUFFETEAU	OUI
1590315296	PLACE DU MARCHE AUX HERBES	BP 0202	SA P-EUROS	OUI
1590315321	PLACE DU MARCHE AUX HERBES	BP 0202	SA P-EUROS	OUI

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-04CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

4 - Demandes de fonds de concours auprès de l'ARC dans le cadre de l'application du pacte fiscal et financier, au titre de la taxe hippique sur les paris

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-04CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-04CM26092025-DE

FINANCES

4 - Demandes de fonds de concours auprès de l'ARC dans le cadre de l'application du pacte fiscal et financier, au titre de la taxe hippique sur les paris

Jusqu'en 2017 et considérant que les charges en matière d'équipements publics équestres sont assumées exclusivement par la ville de Compiègne, l'ARC compensait la perte de recettes qu'a subie la ville de Compiègne avec le transfert du produit de la taxe sur les paris hippiques aux EPCI par l'attribution de fonds de concours.

A compter de 2018, le pacte fiscal et financier, instauré par le conseil d'agglomération lors de sa séance du 29 mars 2018 et le conseil municipal lors de sa séance du 25 mai 2018, prévoit que la moitié du produit issu de la taxe hippique perçu en N-1 soit versé sous forme de fonds de concours et que l'autre moitié le soit dans le cadre de la dotation de solidarité communautaire.

L'article 168 de la loi de finances pour 2019 prévoit que le produit du prélèvement sur les paris hippiques est affecté pour moitié aux EPCI et pour moitié aux communes sur les territoires desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes.

Ainsi ce produit fiscal est perçu depuis 2019 pour moitié par l'Agglomération, la Ville de Compiègne percevant directement l'autre moitié.

Dans le cadre de ce dispositif, l'ARC a perçu 188 615,70 € de taxe hippique en 2024.

C'est donc un total de fonds de concours de 94 307,85 € que la ville de Compiègne est en droit de solliciter auprès de l'ARC pour 2025.

Considérant la programmation annuelle 2025 des projets d'investissements de la Ville de Compiègne, il est proposé de solliciter l'ARC pour les fonds de concours suivants :

N° Op.	Projets	Montant HT du projet	Subventions partenaires	Fonds de concours ARC	Reste à charge HT	% Fdc
03-10	Modernisation du stade équestre	215 809,60 €	75 533,36 €	70 000,00 €	70 276,24 €	32 %
03-4	Skate Park	126 430,00 €	-	24 307,85 €	102 122,15 €	19 %
			Total	**94 307,85 €**		

Les conditions de versement de ces fonds de concours sont les suivantes :

- un tiers du fonds de concours sur présentation du premier ordre de service de démarrage des travaux,

- le solde sur présentation d'un tableau listant les mandats effectués contresignés par le Comptable Public et accompagnés d'une copie des factures correspondantes.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la la délibération n°2 du 25 mai 2018,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-04CM26092025-DE

Et après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'agglomération pour l'octroi des fonds de concours tels que listés dans le tableau qui précède et selon les conditions énumérées (taux appliqués au montant des dépenses effectives plafonné au montant du fond de concours).

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-05CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

5 - Subventions soumises à approbation - Répartition complémentaire de l'enveloppe des subventions 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 35

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-05CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-05CM26092025-DE

FINANCES

5 - Subventions soumises à approbation - Répartition complémentaire de l'enveloppe des subventions 2025

Au titre de l'exercice 2025, le Budget Principal prévoit de financer des subventions de fonctionnement complémentaires dont le détail est dans le tableau joint en annexe pour un montant total de 59 250 €.

Compte tenu de ces informations, il est proposé d'approuver les subventions complémentaires à verser en 2025.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, précisant que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € - décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée »,

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions complémentaires à accorder aux différentes associations pour l'année 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

Étant précisé que MM. MARINI et BOMBARD, Mmes FRANÇOIS, GUYOT, DEPIERRE et DUMAY ne prennent pas part au vote concernant la subvention versée au CACCV

Étant précisé que Mme DUMAY ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Grandir ensemble,

Étant précisé que M. Étienne DIOT ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association du stade Compiégnois Basket-Ball,

DÉCIDE d'accorder les subventions complémentaires 2025, pour un montant total de 59 250 €, comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 65.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-05CM26092025-DE

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-05CM26092025-DE

Associations bénéficiaires	Montant	Commentaires
CACCV	40 000 €	Complément de financement
GRANDIR ENSEMBLE	5 000 €	Subv exceptionnelle
TENNIS CLUB POMPADOUR	750 €	Subv exceptionnelle championnat de France paratennis
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE J MONOD	500 €	Subv exceptionnelle championnat de France UNSS
CIAOF (Centre d'Info, Accompagnement, Orientation, Formation professionnelle)	1 000 €	subv exceptionnelle suite déménagement
ARCOLE ECHECS COMPIEGNE	500 €	subv exceptionnelle financement échiquiers
BANQUE ALIMENTAIRE	4 000 €	subv exceptionnelle soutien financier
STADE COMPIEGNOIS BASKET-BALL	4 000 €	subv exceptionnelle soutien financier
LEO LAGRANGE	1 500 €	subv exceptionnelle chantier solidaire Sénégal
RING OLYMPIQUE COMPIEGNOIS	2 000 €	subv exceptionnelle rencontre internationale 18/10
TOTAL :	**59 250 €**	

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-06CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

6 - Subvention d'équipement 2025 soumise à approbation - Association "Société des Courses de Compiègne"

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 40

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-06CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-06CM26092025-DE

FINANCES

6 - Subvention d'équipement 2025 soumise à approbation - Association "Société des Courses de Compiègne"

L'association « Société des Courses de Compiègne » a transmis une demande de participation financière pour des travaux de sécurisation des pistes. L'association précise que les deux dernières haies qui se trouvent sur la ligne d'arrivée sont d'origine et que pour des raisons de sécurité, il est indispensable de les remplacer.

La demande de subvention s'élève à 25 000 €, représentant un soutien à hauteur de 50 % des travaux à effectuer. Il est envisagé une répartition égale entre la Ville et l'Agglomération de Compiègne, soit une subvention de 12 500 € par collectivité.

Au titre de l'année 2025, le Budget Principal prévoit de financer des subventions d'investissement afin d'aider les associations pour le maintien de leurs équipements sportifs.

Compte tenu de ces informations, il est proposé d'approuver une subvention complémentaire d'équipement à verser en 2025 à l'Association « Société des Courses de Compiègne » pour un montant de 12 500 € pour les travaux de modernisation de la ligne d'arrivée.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, précisant que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € - décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée »,

Vu les crédits prévus au budget principal,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

Étant précisé que MM. MARINI et de VALROGER ne prennent pas part au vote concernant la subvention versée à la Société des Courses de Compiègne,

DECIDE d'accorder la subvention d'équipement 2025 à l'association « Société des Courses de Compiègne » pour un montant de 12 500 €,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-06CM26092025-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2025,

PRECISE que la dépense est prévue au chapitre 204.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-07CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

7 - Plan pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'artisanat (FISAC) – Subventions accordées aux entreprises

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 41

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-07CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-07CM26092025-DE

FINANCES

7 - Plan pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'artisanat (FISAC) – Subventions accordées aux entreprises

Dans le cadre du plan « Action Cœur de Ville » et par délibération du 12 mars 2020, le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en œuvre de l'opération du plan pluriannuel d'actions de soutien aux commerces et aux artisans des centres villes de Compiègne, Margny-lès-Compiègne et Venette. Ce plan intègre les éléments de cadrage définis par l'État dans la notification de subvention apportée au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

En 2022 le FISAC a été prolongé d'une année, il a pris fin le 13 décembre 2023. Après la bonne réalisation des travaux et en accord avec la Direction Générale des Entreprises (DGE), les derniers règlements ont eu lieu en juin 2024, ce qui a permis la clôture du fonds FISAC.

Cette opération comprenait en particulier un programme d'actions d'accompagnement aux professionnels destiné à rendre les commerces plus attractifs et accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), tout en contribuant à l'amélioration du cadre urbain. Il s'agissait d'une aide directe aux entreprises.

Lors du Conseil Municipal du 25 mars 2022, il a été décidé d'adhérer à ce fonds d'aide à la rénovation de façades et vitrines et à l'accessibilité pour les commerçants et artisans sur la commune de Compiègne dans le périmètre concerné, cela dans le cadre du fonds FISAC dans sa partie d'aide directe aux entreprises.

Les taux de subventions fixés étaient :

- Pour les travaux de rénovation de façades et de sécurisation à 40% (20% FISAC – 10% ARC – 10% la commune concernée),
- Pour les travaux d'accessibilité à 60% (30% FISAC – 15% ARC – 15% la commune concernée).

Lors du dernier comité d'attribution le 19 juin 2023, 5 magasins ont bénéficié du fonds.

- Pour un montant d'investissement subventionnable de : 57 906 €,
- Pour un montant total des subventions de 25 668 €,
- Pour la part du fonds FISAC (pour la moitié) de 12 833 €,
- Pour la part de l'ARC (1/4) de 6 417 €
- Pour la part de la Ville de Compiègne (1/4) de 6 417 €.

Le montant total des subventions destinées aux entreprises ont été versées par l'ARC, celle-ci appelant les montants des participations auprès des communes concernées (soit 6417 € auprès de la ville de Compiègne).

Pour rappel, le FISAC a accompagné 11 magasins sur la période 2020-2023 pour un montant total de subventions de 75 134 €, c'est 44% du fonds qui a été utilisé.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame GRÉHAN,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-07CM26092025-DE

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

Etant précisé que Mme GREHAN ne prend pas part au vote,

DÉCIDE de verser sa quote part de 6 417 € de subvention à l'ARC qui en a fait l'avance auprès des entreprises subventionnées,

PRÉCISE que les dépenses sont inscrites au Budget Principal, chapitre 204,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

8 - Approbation des rapports de la CLECT du 4 septembre 2025 - Inscription du Complexe Mercières au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire et transfert de la compétence ruissellement

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

FINANCES

8 - Approbation des rapports de la CLECT du 4 septembre 2025 - Inscription du Complexe Mercières au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire et transfert de la compétence ruissellement

Par délibération n° 5 en date du 3 avril 2025 l'Agglomération de la Région de Compiègne a procédé à l'inscription du Complexe "piscine-patinoire de Mercières" situé à Compiègne au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire à compter du 1er juillet 2025.

Cet équipement structurant au coeur de l'Agglomération de la Région de Compiègne accueille plus de 157 000 entrées par an parmi lesquelles les établissements scolaires, les clubs sportifs et un public largement diversifié provenant de l'ensemble des communes de l'agglomération et au-delà.

La reprise de la gestion du Complexe "piscine-patinoire de Mercières" par l'Agglomération de la Région de Compiègne induit un transfert de charges qui a fait l'objet d'une évaluation par les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) portant sur les coûts de fonctionnement et sur le coût moyen annualisé de renouvellement de l'équipement transféré, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Par délibération n°18 en date du 3 avril 2025 l'Agglomération de la Région de Compiègne a également décidé de prendre la compétence ruissellement compte tenu de la nécessité de lutter contre des phénomènes de coulées de boues et de dégâts sur les biens et les personnes liés à des événements météorologiques violents de plus en plus fréquents observés ces dernières années.

A l'instar de la reprise du Complexe Mercières, la prise de la compétence ruissellement par l'Agglomération de la Région de Compiègne a fait l'objet d'une évaluation des charges transférés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) portant sur une projection des coûts de travaux à effectuer pour chacune des communes concernées.

Le montant des charges nettes transférées évalué par la CLECT viendra en déduction de l'attribution de compensation (AC) versée par l'Agglomération de la Région de Compiègne à la commune dans le cadre du dispositif dérogatoire de fixation libre conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport de la CLECT du 4 septembre 2025 s'agissant de l'inscription du Complexe "piscine-patinoire de Mercières" situé à Compiègne au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

- d'approuver le rapport de la CLECT du 4 septembre 2025 relatif à la prise de la compétence ruissellement.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Considérant que l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts fixe les conditions d'approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-5,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 4 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la CLECT du 4 septembre 2025 s'agissant de l'inscription du Complexe "piscine-patinoire de Mercières" situé à Compiègne au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire,

APPROUVE le rapport de la CLECT du 4 septembre 2025 relatif à la prise de la compétence ruissellement.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU COMPLEXE MERCIÈRES

RÉUNION DE LA CLECT

04 septembre 2025

Isabelle KÉBÉ, présidente FCL
87 rue St-Lazare I 75009 Paris
Tél. 01 55 34 40 00
Mail : fcl@fcl.fr
www.fcl.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Gérer la Cité

La Ville de Compiègne a transféré la gestion du complexe Mercières (constitué d une piscine et d une patinoire) à l Agglomération de la Région de Compiègne à compter du 1er juillet 2025 en application de la délibération du 03 avril 2025.

Selon les dispositions de l article 1609 nonies C du Code des impôts, la CLECT est chargée d établir un rapport sur les charges transférées dans un délai de 9 mois à compter de la date du transfert.

La méthode d évaluation des charges transférées est définie par le Code général des impôts :

> *« Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.*
>
> *Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges. »*

Ce rapport présente l évaluation des charges transférées pour le Complexe Mercières. Le calcul de l attribution de compensation tient elle compte de la situation particulière de l équipement (maintien de la piscine de Huy à la Ville, fréquentation du complexe Mercières par les scolaires et l ensemble des communes de l ARC), dans les conditions de fixation libre des attributions de compensation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Dépenses de fonctionnement

Les évaluations des charges transférées ont été réalisées avec la méthodologie suivante :

Charges de personnel : *moyenne des charges 2022-2024 en fonction de l'affectation des agents sur le complexe Mercières*

Autres dépenses de fonctionnement : *moyenne des charges constatées dans les grands livres comptables de 2022 à 2024 pour les services comptables correspondants au Complexe Mercières (piscine et patinoire)*

Charges de fonctionnement non-valorisées : *le diagnostic préalable a mis en évidence la non-traçabilité de l'ensemble des charges de fonctionnement dans les services comptables du complexe Mercières, notamment en raison de la présence de missions ou marchés mutualisés avec les autres services de la Ville de Compiègne (contrôles techniques, sécurité incendie, télécoms, assurances, etc.). Afin de tenir compte de ces charges, il a été pris en compte une enveloppe de dépenses de 15 k€ par an.*

Fonctions support : *L'intégration des fonctions « support » dans les charges à transférer reflète le coût en matière d'administration générale, RH, services techniques, financiers, juridiques, communication et informatique afférent aux équipements. Il a été pris l'hypothèse d'un coût des fonctions supports de 5 % des charges de personnel et de fonctionnement*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS FLUIDES – PISCINE MERCIÈRES

		2022	2023	2024	Moyenne
	Personnel	**783 651**	**805 618**	**722 025**	**770 431**
	dont titulaire	*636 899*	*652 959*	*610 185*	*633 348*
	dont contractuel	*146 752*	*152 659*	*111 840*	*137 084*
	Autres dépenses de fonctionnement	**- 240**	**16 329**	**25 467**	**13 852**
60628	*Autres fournitures non stockées (pharmacie)*	-	*200*	*199*	*133*
60632	*Fournitures de petit équipement*	-	*345*	*3 432*	*1 259*
6068	*Autres matières et fournitures*	-	*8 546*	*9 332*	*5 959*
6135	*Locations (bouteilles oxygène)*	-	*841*	*866*	*569*
61558	*Entretien et réparations sur biens mobiliers*	-	*3 936*	*8 299*	*4 078*
6156	*Maintenance*	-	*504*	*518*	*341*
6188	*Autres frais divers (analyses d'eau)*	*- 240*	*1 957*	*2 820*	*1 512*
	Valorisation des charges non-identifiées	**15 000**	**15 000**	**15 000**	**15 000**
	Fonctions support	**39 921**	**41 847**	**38 125**	**39 964**
	Total dépenses de fonctionnement hors fluides	**838 331**	**878 794**	**800 617**	**839 247**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Gérer la Cité

1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS FLUIDES – PATINOIRE MERCIÈRES

		2022	2023	2024	Moyenne
	Personnel	**258 903**	**218 598**	**179 121**	**218 874**
	dont titulaire	*214 058*	*181 969*	*155 653*	*183 893*
	dont contractuel	*44 845*	*36 629*	*23 468*	*34 981*
	Autres dépenses de fonctionnement	**20 947**	**21 999**	**22 829**	**21 925**
60623	*Alimentation*	*1 024*	*1 350*	*333*	*902*
60628	*Autres fournitures non stockées*	*198*	*200*	*200*	*200*
60632	*Fournitures de petit équipement*	*2 055*	*1 052*	*841*	*1 316*
6068	*Autres matières et fournitures*	*7 026*	*8 084*	*5 869*	*6 993*
6156	*Maintenance*	*417*	*434*	*442*	*431*
6188	*Autres frais divers*	*-*	*1 524*	*1 601*	*1 042*
6228	*Rémunérations d'intermédiaires et honoraires*	*4 204*	*3 099*	*4 570*	*3 958*
6232	*Fêtes et cérémonies*	*6 022*	*6 257*	*8 973*	*7 084*
	Valorisation des charges non-identifiées	**15 000**	**15 000**	**15 000**	**15 000**
	Fonctions support	**14 742**	**12 780**	**10 848**	**12 790**
	Total dépenses de fonctionnement hors fluides	**309 592**	**268 377**	**227 798**	**268 589**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Méthodologie et hypothèses

La gestion des fluides (eau chaude, eau froide, chauffage, électricité) du complexe Mercières fait l objet d un marché public de prestations de service avec l entreprise ENGIE. Les missions de ce contrat sont réparties en 3 grandes catégories :

- **Fournitures des fluides (dit P1)** pour l eau, le gaz et l électricité
- **Entretien des installations (dit P2)**
- **Renouvellement du matériel (dit P3)**

Les évaluations des charges transférées ont été réalisées avec la méthodologie suivante :

Fluides : *Les charges de P1, P2 et P3 ont été évaluées sur la base des coûts du marché d'exploitation attribué à ENGIE sur la base de la moyenne des coûts de 2022 à 2024*

Piscine Mercières	2022	2023	2024	Moyenne
Total P1.P2.P3	**579 726**	**589 400**	**503 990**	**557 705**
P1 - Gaz	*213 277*	*177 076*	*109 724*	*166 693*
P1 - Electricité	*119 226*	*158 655*	*141 972*	*139 951*
P1 - Eau	*62 065*	*62 576*	*60 508*	*61 716*
P2	*143 523*	*147 956*	*148 168*	*146 549*
P3	*41 634*	*43 136*	*43 618*	*42 796*

Patinoire Mercières	2022	2023	2024	Moyenne
Total P1.P2.P3	**223 109**	**242 979**	**214 951**	**227 013**
P1 - Gaz	*53 319*	*44 269*	*27 431*	*41 673*
P1 - Electricité	*79 484*	*105 770*	*94 648*	*93 301*
P1 - Eau	*10 953*	*11 043*	*10 678*	*10 891*
P2	*61 510*	*63 410*	*63 501*	*62 807*
P3	*17 843*	*18 487*	*18 694*	*18 341*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Recettes de fonctionnement

Les évaluations des recettes transférées ont été réalisées avec la méthodologie suivante :

Recettes grand public : *moyenne des recettes 2022-2024 issues des tableaux de suivi des recettes du complexe Mercières*

Autres recettes (scolaires, leçons, groupes, etc.) : *moyenne des recettes 2022-2024 issues des tableaux de suivi des recettes du complexe Mercières*

Redevance distributeur automatique - piscine (Topsec) : 400 an

Redevance cafétéria - piscine : 4 000 an

Subvention Département pour les scolaires - piscine : 5 500 an

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT – PISCINE MERCIÈRES

	2022	2023	2024	Moyenne
Entrées grand public (Compiègne et communes extérieures)	269 099	242 798	284 355	265 417
Autres (cours, scolaires, redevances, subventions, etc.)	68 840	52 310	47 533	56 227
Total recettes de fonctionnement	337 940	295 108	331 887	321 645

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT – PATINOIRE MERCIÈRES

	2022	2023	2024	Moyenne
Entrées grand public (Compiègne et communes extérieures)	175 313	167 710	179 466	174 163
Autres (anniversaires, locations, gants etc.)	6 373	7 020	2 635	5 343
Total recettes de fonctionnement	181 686	174 730	182 102	179 506

1 SYNTHÈSE DES CHARGES NETTES D'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

S²LO
Gérer la Cité

Les charges nettes d exploitation correspondent à la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement. Elles s établissent à : **1 391 404**

- **1 075 308** pour la piscine Mercières
- **316 096** pour la patinoire Mercières

Charges de fonctionnement	**1 892 555**
Personnel	**989 306**
Fluides	**784 718**
Autres charges	**118 531**

Recettes de fonctionnement	**- 501 150**

Coût net de fontionnnement	**1 391 404**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

La CLECT doit établir un coût moyen annualisé de renouvellement de l équipement transféré.

Ce coût correspond à la charge d investissement prévue pour assurer l entretien de l équipement transféré ou en tant que de besoin son coût de renouvellement.

L ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d utilisation et ramenée à une seule année.

Application au Complexe Mercières

Coût historique 1989 du Complexe actualisé en valeur 2025 de l inflation, avec une durée de vie de 30 ans

Prise en compte des recettes de FCTVA au taux de 16,404 %

Prise en compte de frais financiers calculés sur un emprunt de 1/3 du coût net du Complexe, avec un taux d intérêt de 3,5 % sur 20 ans

1 EVALUATION DES CHARGES DE RENOUVELLEMENT ET DE FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

S²LO
Gérer la Cité

Valeur historique du Complexe Mercières l'acti 1	8 232 104
Valeur actualisée du Complexe Mercières 2 2	15 718 217
FCTVA (taux de 16,404 %)	2 578 416
Valeur actualisée nette du Complexe Mercières 2 2	13 139 801
Coût de renouvellement annualisé sur ans	437 993
Coûts de financement annualisés sur 20 ans	88 288
Coût moyen annualisé de renouvellement et de financement	526 282

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Gérer la Cité

1 SYNTHÈSE DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Charges de fonctionnement	**1 892 555**
Personnel	**989 306**
Fluides	**784 718**
Autres charges	**118 531**
Recettes de fonctionnement	**- 501 150**
Coût net de fontionnnement	**1 391 404**
Coût de renouvellement annualisé sur 30 ans	**437 993**
Coût moyen annualisé de financement	**88 288**
Total des charges trans érées	**1 917 686**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

ARC
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE
COMPIÈGNE

TRANSFERT DU COMPLEXE MERCIÈRES

ÉLÉMENTS D'EXPLICATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

04 septembre 2025

Gérer la Cité

Isabelle KÉBÉ, présidente FCL
87 rue St-Lazare I 75009 Paris
Tél. 01 55 34 40 00
Mail : fcl@fcl.fr
www.fcl.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Principe de l attribution de compensation : elle vise à **assurer la neutralité financière des transferts de compétence** entre une commune et son intercommunalité.

Règles de calcul de l attribution de compensation en procédure de droit commun

A l occasion d un transfert d une compétence ou d un équipement, le montant de l AC est modifié pour tenir compte du montant des charges transférées par chaque commune à la Communauté d agglomération, le montant des charges transférées étant déterminé par la CLECT dans son rapport. Dans la procédure de droit commun, l AC est modifié selon les montants des charges transférées déterminées par la CLECT dans son rapport.

Procédure de révision libre :

En complément de la révision de droit commun, le Code général des impôts a prévu la possibilité d une révision libre de l AC sous le respect de certaines conditions :

- Condition de majorité des 2/3 du conseil communautaire et de la majorité simple du conseil municipal de la commune intéressée, **le montant de l AC ou sa révision peut être fixé de manière libre**, ***en tenant compte du rapport de la CLECT***
- **L évaluation des charges transférées réalisée par la CLECT doit respecter des règles fixées par le CGI** sur le périmètre des charges prises en compte (dépenses d entretien et d exploitation + dépenses de réalisation ou d acquisition + charges financières). La collectivité dispose de marges de manœuvre sur la méthode d évaluation des dépenses (périodes de références, méthodes de valorisation)

1 LE CHOIX DE RECOURIR À LA RÉVISION LIBRE PAR LA VILLE ET L'ARC

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

S²LO
Gérer la Cité

Au regard de la situation particulière du complexe Mercières, la Ville de Compiègne et l ARC ont retenu le choix de la procédure libre de révision de l attribution de compensation :

- Le complexe Mercières est un équipement communal dont l utilisation est intercommunale de fait : les habitants de Compiègne ne représentent que 45 % des utilisateurs du complexe, 55 % provenant des communes extérieures. Il accueille également les scolaires des communes extérieures
- La Ville de Compiègne ne supporte plus de charges financières sur cet équipement et le projet de rénovation en cours est porté par l ARC
- La rénovation du complexe va fortement modifier la charge nette de fonctionnement de l équipement, avec une réduction des charges liées aux fluides d une part et une augmentation des recettes grâce à l attractivité retrouvée de l équipement.
- La Ville de Compiègne conserve la gestion de la piscine de Huy qui accueille les scolaires des autres communes, sans participation financière de leur part et l ARC a décidé de prendre en charge les coûts de transports des scolaires des communes pour les activités d apprentissage de la natation.

L utilisation de la méthode de calcul de droit commun dans le cas du complexe Mercières aurait eu pour effet de faire porter l ensemble des coûts d investissement et de fonctionnement de l équipement rénové à la seule Ville de Compiègne alors que sa vocation est intercommunale, sans tenir compte des économies de fonctionnement attendues après la rénovation de l équipement.

L approche financière d évaluation de l attribution de compensation a fait l objet d une présentation en conférence de Maires le 15 mars 2025.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Gérer la Cité

1 DÉTERMINATION DU MONTANT DE L'AC LIBRE

	Evaluation CLECT	Evaluation AC	Commentaires
Charges de fonctionnement	**1 892 555**	**1 500 196**	
Personnel	**989 306**	**989 306**	*Charges de personnel inchangées*
Fluides	**784 718**	**392 359**	*Réduction des coûts de 50 % grâce à la rénovation*
Autres charges	**118 531**	**118 531**	*Charges inchangées*
Recettes de fonctionnement	**- 501 150**	**- 651 496**	*Augmentation des recettes de 30 % (hausse de la fréquentation et ajustement des tarifs du nouvel équipement)*
Coût net de fontionnnement	**1 391 404**	**848 700**	
Coût de renouvellement annualisé sur 30 ans	**437 993**	**-**	*Projet de rénovation porté par l'ARC*
Coût moyen annualisé de financement	**88 288**	**-**	*Absence de charges financières supportées par la Ville*
Total des charges trans érées	**1 917 686**	**848 700**	
Quote-part Ville de Compiègne (45 %)		**381 915**	
Montant AC retenu après prise en compte du maintien de la piscine de Huy à la Ville		**300 000**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

1 EVOLUTION DE L'ESTIMATION DE LA CHARGE TRANSFÉRÉE

	Evaluation Conférence des Maires	Evaluation CLECT	Commentaires
Coût net de fontionnnement	1 500 000	1 391 404	*Effet conjugé en 2024 de la hausse des recettes et de la baisse des charges (personnel et fluides)*
Coût de renouvellement annualisé	686 725	437 993	*Actualisation des coûts de 2024 à 2025 et durée de vie portée de 20 à 30 ans*
Coût moyen annualisé de financement	279 649	88 288	*Financement par emprunt passé de 100 % à 33 %*
Total des charges trans érées	2 466 374	1 917 686	

L estimation des charges transférées a évolué entre la présentation à la conférence des Maires du 05 mars 2025 et le rapport de la CLECT. Les explications sont les suivantes :

- Intégration des produits et des charges d exploitation 2024 qui n étaient pas présents dans l évaluation initiale
- Indexation des coûts historiques du Complexe Mercières en 2025 contre des 2024 pour la Conférence des Maires
- Calcul du coût de renouvellement sur une durée de vie de 30 ans contre 20 ans pour la Conférence des Maires, qui est plus cohérente avec la durée de vie de l équipement
- Calcul des frais financiers d un emprunt couvrant 33 % du coût de l équipement et non 100 % pour tenir compte d un plan de financement plus réaliste intégrant une part d autofinancement ainsi que des subventions.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Prise de la compétence ruissellement par l ARC puis transfert au SMOA

ARC
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

www.agglo-compiegne.fr

Réunion de la CLECT
4 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

La compétence ruissellement

Correspond à l item 4 de l article L. 211-7 du code de l environnement : « *la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols* »

Compétence non obligatoire et partagée : aucune collectivité spécifiquement identifiée comme responsable de cette compétence

Prise en charge possible par :

- Une commune, un département, une région
- Tout type d EPCI à fiscalité propre
- Tout type de syndicat

La compétence s applique en dehors des zones urbanisées des communes ou zones d activités, soit les zones N, A et au cas par cas pour les zones AU

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

La compétence ruissellement

Actions d hydrauli ue douce : haies, fascines, bandes enherbées, noues, fossés à redents

Actions d hydrauli ue structurante : bassins, fossés, avaloirs, busages, chambres à sable

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

La compétence ruissellement

L ARC est à cheval sur plusieurs syndicats mixtes gérant les SAGE et la GEMA, principalement le SMOA (Syndicat Mixte Oise Aronde) pour 17 communes, et le SAGEBA (Syndicat d Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l Automne), pour 6 communes. Le SISN (Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette) intervient à la marge sur 3 communes.

Le SMOA, le SAGEBA et le SISN sont des syndicats mixtes fermés dont les membres sont les EPCI-FP et des communes.

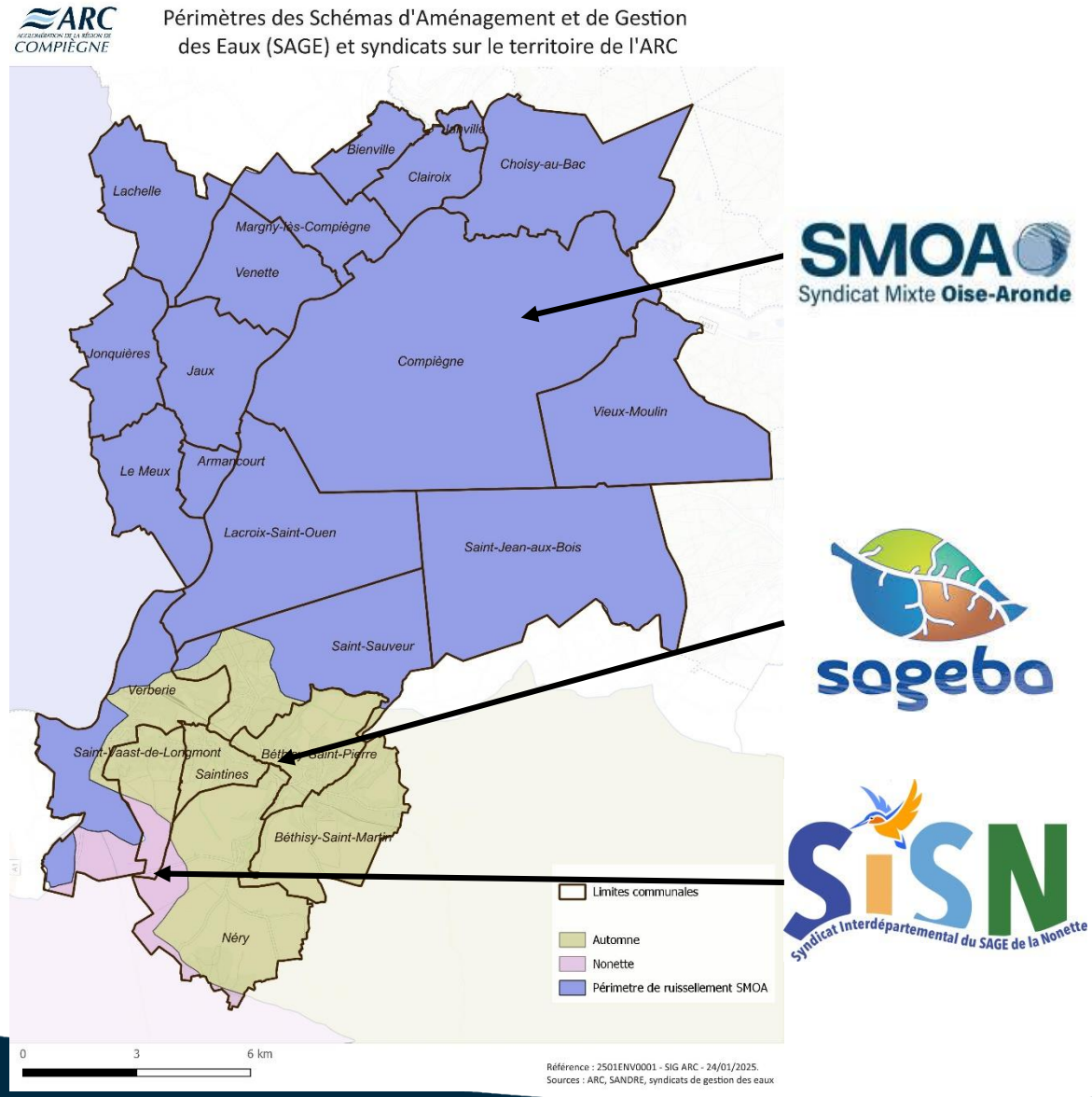

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Un transfert de la compétence en 2 étapes

Actuellement, compétence partagée (communes, département, privés). Travaux réalisés sous maîtrise d ouvrage communale, avec l assistance du SMOA.

Proposition de prise de compétence par le SMOA.

COMMUNES → ARC Agglomération de la Région de Compiègne → Transfert ou Délégation selon les communes → SMOA Syndicat Mixte Oise-Aronde

L ARC a mis en place une convention de maîtrise d ouvrage déléguée avec le SMOA pour les 7 communes de l ARC sur le territoire du SAGEBA et du SISN (5 en totalité, 2 partiellement) jusqu à ce que ces syndicats reprennent la compétence ruissellement (CA du 3 juillet 2025),

En plus de l ARC, la Communauté de Communes de la Plaine d Estrées envisage de transférer la compétence au SMOA

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Planning général

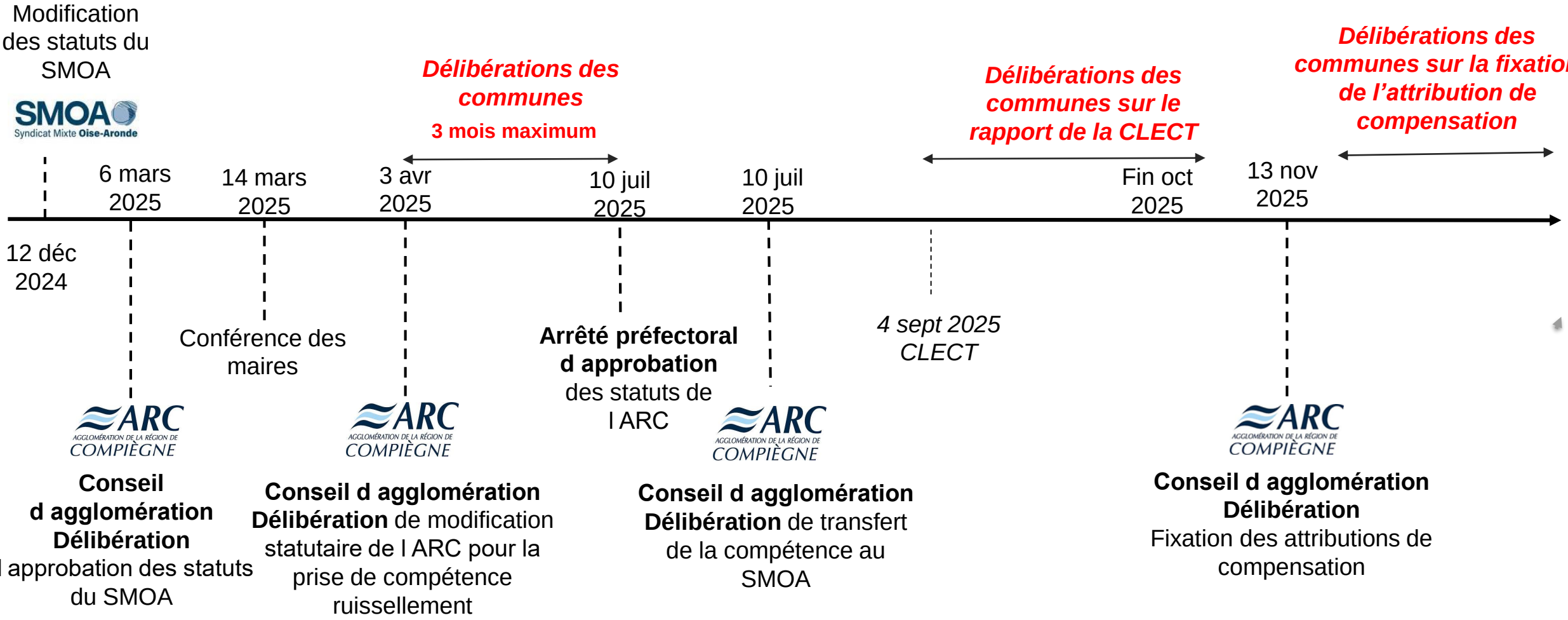

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Définition de la compétence Ruissellement

Situation avant transfert de la compétence

Propriétaires (privés, communes, département, ARC, région) :

Sont responsables de l entretien des fossés dont ils sont propriétaires

Doivent accepter l écoulement naturel des eaux pluviales sur leur fonds et ne doivent pas aggraver l écoulement vers l aval (art. 640 et 641 du code civil)

Propriétaires publics :

Sont responsables des ouvrages dont ils sont propriétaires (bassins, avaloirs)

Communes :

Peuvent être ma tre d ouvrage de travaux de lutte contre le ruissellement, et intervenir en domaine privé sous réserve d avoir une Déclaration d Intérêt Général (DIG)

SMOA :

Accompagne les communes dans leurs projets.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

La compétence ruissellement

Dans ses statuts (modification statutaire du 12 décembre 2024), le SMOA peut exercer la compétence ruissellement à travers :

- La maîtrise d ouvrage d études d amélioration de la connaissance ou de définition de stratégies de gestion des ruissellements et de lutte contre l érosion des sols,
- La maîtrise d ouvrage des études et travaux pour la mise en œuvre d actions favorisant la gestion de l eau à la parcelle reposant sur des actions favorisant l infiltration, la décantation et le tamponnement des eaux de ruissellement,
- L aménagement et l exploitation d ouvrages de gestion du ruissellement et des écoulements ou de lutte contre l érosion des sols à l aide des techniques d hydraulique douce et structurante,
- La mission de conseil ou d animation auprès des autres maîtrise d ouvrage et la coordination des actions à l échelle des bassins versants.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

La compétence ruissellement

Afin de préciser le périmètre de la compétence, le SMOA a engagé un travail avec un cabinet d avocat.

Ainsi, la compétence exercée par le SMOA concernerait plus précisément :

Les **études et travaux des ouvrages et aménagements nouveaux** identifiés dans le SAGE Oise-Aronde et le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales, aussi bien au niveau du périmètre syndical que sur le territoire de l ARC hors SMOA, via une convention de gestion

Est exclu de la compétence :

L entretien des fossés existants (routiers, communaux, privés,). Les propriétaires restent responsables de l entretien

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Discussion sur les contours de la compétence

L entretien des ouvrages existants (hydraulique douce et structurante) n est pas inclus dans la compétence. Il reste à la charge des propriétaires actuels.

La prise en charge de l entretien des nouveaux aménagements

- Le SMOA entretient les aménagements d hydraulique douce, financés sur son budget
- Le SMOA entretient les aménagements d hydraulique structurante 1 fois par an. Au-delà, les communes prennent en charge des entretiens supplémentaires en fonction de leur sensibilité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – MÉTHODE DE DROIT COMMUN

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Evaluation de droit commun

La méthode de droit commun consiste à tout d abord à recenser les dépenses déclarées des communes, en fonctionnement et en investissement.

L évaluation des charges non liées à un équipement

Les charges de fonctionnement non liées à un équipement sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétence ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices antérieurs à ce transfert. Ces charges de fonctionnement non liées à un équipement renvoient notamment aux charges de personnel, aux charges de gestion courante ou encore aux subventions versées.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Evaluation de droit commun

L évaluation des charges liées à un équipement

Le coût des charges liées à des équipements concernant la compétence transférée est calculé d après la méthode dite du « coût moyen annualisé ». Ce coût moyen annualisé tient compte :

- Du coût de réalisation ou d acquisition de l équipement.
- Des charges financières (remboursement des intérêts du capital) afférentes à l équipement.
- Des dépenses d entretien (maintenance, travaux, etc.) afférentes à l équipement.

Le montant total de ces différentes charges est pris en compte sur une durée dite « normale » d utilisation de l équipement et ramené ensuite à un coût annualisé, qui sera soustrait de l attribution de compensation versée à la commune.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Evaluation de droit commun

Le recueil des charges transférées a abouti au recensement suivant :

Communes	Dépenses TTC	Recettes AESN	Recettes CD60	Charge	Année
Choisy au Bac	152 345	0	45 892	106 453	2019 - 2024
Clairoix	76 308	34 076	6 660	35 572	2022
Jaux	376 590	115 309	21 430	239 851	2021 - 2024
Le Meux	52 445	20 268	17 442	14 735	2022
Venette	310 459	151 270	0	159 189	2021 - 2024
TOTAL	**968 1**	**320 2**	**91 2**		

Seules les subventions de l agence de l eau et du conseil départemental ont été fournies.
5 communes ont transmis leurs dépenses/recettes concernant le ruissellement. Ce recueil fait apparaître une forte hétérogénéité entre les communes.
Le **tau de subvention constaté est donc d environ**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – MÉTHODE DÉROGATOIRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Evaluation des charges – méthode dérogatoire

L article 1609 nonies C du CGI permet aux communes et à l EPCI, dans le cadre du V 1° bis, de retenir une évaluation s éloignant de l évaluation de droit commun et ce par le biais de la procédure de la révision libre des attributions de compensation.

Compte tenu de l absence de réponse qui résulte probablement de l absence de travaux, il est difficile d établir un calcul qui repose sur ce qui a été fait. Il est donc nécessaire de travailler par rapport aux charges prévisionnelles, en distinguant le coût d entretien et le coût des travaux.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Clé de répartition du SMOA entre ses membres

Les **frais fixes** (déduction faite des subventions) sont répartis entre les EPCI ayant transféré la compétence selon une clé de répartition reprenant à parts égales la population, la superficie, le linéaire de cours d eau et la surface en zones humides => 67% ARC / 33% CCPE. Cette répartition évoluera lorsque de nouveaux EPCI transfèreront cette compétence au SMOA.

Les **frais liés aux travaux** (déduction faite des subventions) sont payés intégralement par l EPCI bénéficiaire.

L ARC payera forfaitairement une cotisation supplémentaire pour les interventions du SMOA sur le territoire de l ARC situé en dehors du bassin Oise Aronde.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Evaluation des charges – méthode dérogatoire

PART FIXE (Fonctionnement courant)

Fonctionnement courant du SMOA par an :

Dépenses prévisionnelles : 74 000

Personnel – 1 ETP : 40 000 €

Entretien : 20 000 € (hypothèse d'un entretien uniquement des aménagements réalisés ou suivis par le SMOA à partir de la prise de compétence)

Frais divers : 14 000 €

Recettes prévisionnelles (AESN) : 32 000

Soit **42 000** an d auto financement à répartir entre les EPCI membres :

ARC (67%) : **28 200** (ce qui revient à 0,38 hab)

CCPE (33%) : 13 800

Frais forfaitaires sur le territoire hors SMOA : **3 200** (calculé sur la base de 0,38 hab – à confirmer par le SMOA)

Soit une dépense totale de rais i es pour l ARC de 1 an

Source : SMOA

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Evaluation des charges – méthode dérogatoire

PART VARIABLE (Travaux)

Hypothèse : Travaux recensés dans le schéma de gestion des eaux pluviales élaboré pour la pluie de période de retour 5 ans, avec une mise en œuvre des travaux sur 10 ans

Travaux de lutte contre le ruissellement (sur le périmètre de l ARC) : 170 000 an

Au regard du taux de subvention constaté d environ 40 , les subventions moyennes attendues sont de 70 000 an

Soit **1** **an** d auto financement, à charge de l ARC

Source : Schéma de Gestion des Eaux Pluviales de l'ARC

Localisation des aménagements	Coût des aménagements (€ TTC)
ARMANCOURT	- €
BETHISY ST MARTIN	5 040 €
BETHISY ST PIERRE	509 880 €
BIENVILLE	23 160 €
CHOISY AU BAC	89 040 €
CLAIROIX	29 460 €
COMPIEGNE	- €
JANVILLE	455 040 €
JAUX	6 900 €
JONQUIERES	4 620 €
LACHELLE	4 740 €
LACROIX SAINT OUEN	- €
LE MEUX	1 320 €
MARGNY LES COMPIEGNE	1 440 €
MARGNY LES COMPIEGNE VENETTE	1 800 €
NERY	41 040 €
SAINTINES	213 600 €
SAINT JEAN AUX BOIS	- €
SAINT SAUVEUR	- €
SAINT VAAST DE LONGMONT	- €
VENETTE	19 560 €
VERBERIE	177 360 €
VIEUX MOULIN	110 400 €
TOTAL	**1 694 400 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Evaluation des charges – méthode dérogatoire

Le montant prévisionnel de la cotisation pour l ARC s élève donc à **31 400** pour le fonctionnement courant (part fixe) et à **100 000** pour les travaux (part variable), soit un montant annuel prévisionnel de **131 400**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Evaluation des charges – méthode dérogatoire

Une analyse des clés de répartition a été faite selon les critères suivants :

- La population INSEE (*population municipale 2024*)
- La superficie communale (*ARC*)
- Le linéaire de cours d eau hors VNF (*données SMOA et SAGEBA*)
- La surface de zones humides (*données SMOA et SAGEBA*)
- Le montant de travaux prévus au SGEP (Schéma de Gestion des Eaux Pluviales)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Evaluation des charges – méthode dérogatoire

Les propositions suivantes ont été présentées aux Maires lors de la Conférence des Maires du 14 mars 2025 :

Frais fixes de 31 400 financés par les attributions de compensation des communes selon une clé de répartition à déterminer

4 hypothèses :

1. 50 population, 50 linéaire de cours d eau
2. 50% population, 50% superficie communale
3. Même clé que le SMOA (25% population, superficie communale, linéaire de cours d eau, superficie de zones humides)
4. 50% population, 50% montant des travaux prévus au SGEP

Pour les travaux, la répartition est indiquée en fonction de ce qui est prévu au SGEP, **déduction faite des subventions par typologie de travaux (allant de 30% à 80%)**, sur 10 ans, soit 100 000 an. Il est proposé que l ARC prenne en charge ces montants.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Conclusion de la conférence des Maires

Les Maires ont décidé lors de la Conférence des Maires du 14 mars 2025 de retenir l hypothèse 4.

Cette solution permet de limiter l impact de l AC pour les communes où il n y a que peu ou pas de travaux à réaliser (Compiègne, Lacroix Saint Ouen, Saint Jean aux Bois, Vieux Moulin) ou pour des communes qui ont déjà réalisé un montant significatif de travaux et qui ne sont plus dans les mêmes besoins.

La Conférence des Maires a rendu un avis favorable sur la prise de compétence ruissellement par l ARC. Le principe de transfert de la compétence de l ARC au SMOA sur le territoire de l ARC inclus dans le territoire du SMOA et le principe de recours au SMOA pour les communes des bassins de l Automne et de la Nonette ont été votés par le Conseil d Agglomération le 10 juillet 2025.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

De plus, suite à la Conférence des Maires, le Président a demandé à ce que les communes regardent une dernière fois leurs fiches travaux et rendent un avis.

Ainsi un courrier a été envoyé le 20 mai 2025 en demandant aux Maires de se prononcer.

Suite aux rendez-vous avec les Maires qui le souhaitaient, la totalité des Maires est d accord avec le montant des travaux , une rectification a été faite pour Le Meux dont le montant des travaux est passé de 3 720 TTC à 1 320 TTC , ce qui diminue le montant total des travaux de 2 400 TTC soit un montant total de 1 694 400 TTC.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-08CM26092025-DE

Hypothèse 4 retenue: frais fixes de participation des communes répartis selon 50% population / 50% travaux

	Fonctionnement – Impact sur l'AC des communes	Travaux – pris en charge par l'ARC	TOTAL
ARMANCOURT	-101 €	0 €	101 €
BÉTHISY SAINT MARTIN	-234 €	251 €	484 €
BÉTHISY SAINT PIERRE	-5 317 €	33 502 €	38 818 €
BIENVILLE	-300 €	451 €	750 €
CHOISY-AU-BAC	-1 453 €	2 902 €	4 353 €
CLAIROIX	-695 €	1 451 €	2 145 €
COMPIÈGNE	-7 640 €	0 €	7 640 €
JANVILLE	-4 338 €	31 702 €	36 038 €
JAUX	-492 €	251 €	742 €
JONQUIÈRES	-156 €	151 €	306 €
LACHELLE	-194 €	151 €	344 €
LACROIX-SAINT-OUEN	-941 €	0 €	941 €
LE MEUX	-451 €	30 €	501 €
MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE	-1 678 €	51 €	1 728 €
NERY	-502 €	2 201 €	2 702 €
SAINTINES	-2 180 €	12 002 €	14 180 €
SAINT-JEAN-AUX-BOIS	-63 €	0 €	63 €
SAINT-SAUVEUR	-330 €	0 €	330 €
SAINT-VAAST-DE-LONGMONT	-121 €	0 €	121 €
VENETTE	-712 €	1 201 €	1 912 €
VERBERIE	-2 366 €	11 502 €	13 866 €
VIEUX-MOULIN	-1 136 €	2 201 €	3 336 €
	-31 400 €	**100 000 €**	**131 400 €**

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-09CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

9 - Convention de financement relative à la création d'un appentis au sein des locaux des Restos du Coeur

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-09CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-09CM26092025-DE

FINANCES

9 - Convention de financement relative à la création d'un appentis au sein des locaux des Restos du Coeur

Afin d'optimiser l'accueil des usagers dans le cadre de la distribution des repas en soirée, l'association « Restos du cœur » sollicite la Ville afin qu'elle procède à la création d'un appentis éclairé permettant la distribution des repas chaud en extérieur au sein des locaux qu'elle utilise situé 13 rue Vermandois à Compiègne. La distribution de repas a lieu les lundis, mercredis et vendredis en hiver et les lundis et jeudis en été.

La ville prendra en charge la création de l'appentis. Elle suivra le chantier et fera appel aux prestataires.

Le coût estimé des travaux est de 46 358€ TTC. Le Rotary Compiègne 2.0 s'engage à contribuer au projet à hauteur de 20 000€ TTC.

Les Restos du Coeur envisagent aussi d'apporter un financement à hauteur de 13 179€. Le reste à charge pour la Ville serait donc de 13 179€.

En complément, la Ville prendra en charge les frais liés à la modification de bordure et des enrobés pour un montant prévisionnel de 6063€ TTC.

A noter qu'à l'échéance du bail à construction passé entre la Ville et Clésence, soit en 2027, la Ville deviendra propriétaire et aura la jouissance pleine et entière du terrain et des bâtiments implantés sur celui ci.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame De FIGUEIREDO,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'acte sous seing privé en date du 12 avril 2005 et avenant n°1, la SA d'H.L.M. Picardie Habitat (dénommé actuellement Clésence) a donné en location à la Commune de Compiègne un ensemble immobilier sis à COMPIÈGNE, 13 Rue du Vermandois, occupé par l'Association « les Restos du Cœur »,

Considérant l'accord de Clésence pour la mise en œuvre des travaux suite à la demande effectuée par courrier 14 novembre 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement relative à la création d'un appentis dans le cadre de l'activité des restos du coeur, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-09CM26092025-DE

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-09CM26092025-DE

CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE
A LA CREATION D'UN APPENTIS
RESTOS DU CŒUR
13 Rue Vermandois à Compiègne

Entre les soussignés :
La Ville de Compiègne, représentée par son Maire Monsieur Philippe Marini, Sénateur honoraire, ci-après dénommée « la commune » ou « la Ville de Compiègne »

Et :
L'association Rotary 2.0 représentée par

Et :

L'Antenne Départementale Resto du Coeur, représentée par Madame Christiane DUMONT, la Directrice

PREAMBULE

Suivant acte sous seing privé en date du 12 avril 2005 et avenant n°1, la SA d'H.L.M. Picardie Habitat a donné en location à la Commune de Compiègne un ensemble immobilier sis à COMPIEGNE, 13 Rue du Vermandois, occupé par l'Association « les Restos du Cœur ».

Afin d'optimiser l'accueil des usagers dans le cadre de la distribution des repas en soirée, l'association Restos du cœur sollicite la Ville afin qu'elle procède à la création d'un appentis éclairé permettant la distribution des repas chaud en extérieur.

ARTICLE 1 : OBJECTIF

Objectif principal : Création d'un appentis éclairé, dans la cour du 13 rue Vermandois.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA VILLE

La ville prendra en charge la création de l'appentis. Elle suivra le chantier, fera appel aux prestataires. Le cout estimé des travaux est de 46 358€ TTC, selon le budget prévisionnel estimatif ci-dessous :

DEPENSES	TTC (€)	RESSOURCES	TTC (€)
Installation du chantier	8 391	Rotary 2,0	20 000
démolition dépose terrassement	2 666	Resto du Cœur	13 179
Gros œuvre maçonnerie	5 854	Ville de Compiegne	13 179
Charpente métallique	9 865		
Toiture	9 417		
Bardage	10 167		
TOTAL DES BESOINS	**46 358**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**46 358**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-09CM26092025-DE

En complément, la Ville prendra en charge les frais liés à la modification de bordure et enrobé pour un montant prévisionnel de 6063€TTC.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU ROTARY 2.0

L'Association Rotary 2.0 s'engage à reverser à la Ville à un financement à hauteur de 20 000€. Le versement sera effectué en 2 fois. Un premier versement de 10 000€ sera effectué au début des travaux, le second versement sera effectué à l'issue des travaux.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES RESTOS DU COEUR

L'association « Resto du Cœur » s'engage à reverser à la Ville un montant de 13 179€, si elle obtient les financements internes dans ce cadre.

ARTICLE 4 : durée de la convention

La présente Convention s'applique à compter de septembre 2025 et pour une durée maximale d'un an.

ARTICLE 5 – FIN DE CONTRAT – RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec l'avis de réception valant mise en demeure.
Les litiges pouvant intervenir entre les deux parties se règleront devant la juridiction compétente.

Fait à Compiègne, le en deux exemplaires originaux.

Pour la Ville de Compiègne	Pour le Rotary 2.0	Pour les Restos du cœur
Le maire, Sénateur honoraire	La Présidente	La Directrice de l'Antenne Oise
Philippe MARINI	à compléter	Christiane DUMONT

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-10CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

10 - Régularisation du déficit de la régie d'avances "Centre de Loisirs Sans Hébergement"

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-10CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-10CM26092025-DE

FINANCES

10 - Régularisation du déficit de la régie d'avances "Centre de Loisirs Sans Hébergement"

Une régie d'avances « Centre de Loisirs sans Hébergement » a été créée en 2004 afin de payer les dépenses liées aux différentes sorties des centres de loisirs sans hébergement durant l'été et les vacances scolaires. Le régisseur peut effectuer des dépenses notamment en alimentation, hébergement, transport, etc.

Les dépenses peuvent se faire en espèces, par chèque bancaire ou postal ou via une carte bancaire.

Le montant maximum de l'avance est fixé à 3 000 € et le plafond des retraits en espèces est fixé à 1 000 €.

Lors d'un déplacement personnel à Paris le 29 avril 2025, le régisseur titulaire de cette régie a été victime d'un vol à la roulotte (suivant les termes du procès-verbal établi par l'officier de police judiciaire). Il s'est avéré que le régisseur titulaire avait conservé dans son véhicule l'ordinateur professionnel, ainsi que la carte bancaire de la régie. Ces deux éléments ont été volés et des retraits en espèces ont été effectués avec la carte bancaire pour un montant de 1 000 € (montant plafond de retrait).

Un dépôt de plainte auprès du commissariat de Compiègne a été effectué le 30 avril 2025 par le régisseur titulaire de ladite régie, pour le vol de l'ordinateur, et un complément a été effectué le 5 mai 2025 pour le vol de la carte bancaire et les retraits effectués. En effet, le régisseur a été informé le 5 mai du solde négatif du compte de régie par les services des finances publiques.

Par un procès-verbal de constatation du déficit de la régie, établi par Monsieur le Trésorier municipal le 12 mai 2025, la Ville de Compiègne est invitée à régulariser le déficit de 1 000 € lié à ce vol.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

Vu le décret N° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance N°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu l'instruction interministérielle N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-10CM26092025-DE

Vu la délibération N°20 du 27 mai 2020 du conseil municipal, complété par la délibération N°3 du 25 février 2022 autorisant le maire à créer et à modifier les régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales,;

Vu la délibération N°25 du 21 décembre 2022, mettant en place le RIFSEEP, le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au sein de la collectivité,

Vu la décision N°10 du 28 juin 2004, instituant une régie d'avances pour le paiement de menus dépenses dans le cadre des mini-camps organisés durant les Centres de Loisirs Sans Hébergement ; complété par la décision N°20 du 16 juin 2005, étendant la régie d'avances au règlement des prestataires dans le cadre des activités payantes organisées au cours des Centre de Loisirs Sans Hébergement,

Vu l'arrêté municipal N°9 du 5 mars 2025, instituant les conditions de fonctionnement de la régies d'avances pour la règlement de menues dépenses occasionnées par l'organisation de mini-camps dans le cadre des Centres de Loisirs Sans Hébergement,

Vu l'arrêté municipal N°1428 du 27 juin 2017, portant sur la nomination des régisseurs, et complété par les arrêtés municipaux N°1280 du 5 juin 2019 et N° 1006 du 3 juin 2025,

Vu le procès-verbal de vol à la roulotte N°0067/2025/001741, déposé le 30 avril 2025 et complété le 5 mai 2025, par le régisseur titulaire, de la régie d'avances « Centre de Loisirs Sans Hébergement »,

Vu le procès-verbal de constatation, de Monsieur le Trésorier Municipal, du déficit de la régie d'avances « Centre de Loisirs Sans Hébergement », en date du 12 mai 2025,

Considérant le vol de la carte bancaire de la régie d'avances du Centre de Loisirs sans Hébergement et le retrait de 1000€ en espèces,

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser le déficit de 1000€ de la régie d'avances,

Considérant l'avis favorable de Monsieur le Trésorier Municipal en date du 8 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de régulariser le déficit de 1000€ de la régie d'avances « Centre de Loisirs Sans hébergements,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 65.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-11CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

11 - Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-11CM26092025-DE

PERSONNEL

11 - Modification du tableau des effectifs

1) A l'issue des Lignes Directrices de Gestion, plusieurs agents peuvent bénéficier d'avancement de grade et de promotion interne.

Il est proposé la modification du tableau des effectifs comme suit :

CREATION AU **1er juillet 2025**	SUPPRESSION au **1er juillet 2025**
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe	- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale
- 2 postes d'éducatrices de jeunes enfants de classe exceptionnelle	- 2 postes d'éducatrices de jeunes enfants
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure	- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale
- 3 postes d'adjoints administratifs principaux de 1ère classe	- 3 postes d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	- 1 poste d'adjoint du patrimoine
- 1 poste d'agent social principal de 1ère classe	- 1 poste d'agent social principal de 2ème classe
- 1 poste de Brigadier-chef principal	- 1 poste de gardien-brigadier
- 6 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe	- 6 postes d'adjoints techniques
- 9 postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe	- 9 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 6 postes d'agents de maitrise principaux	- 6 postes d'agents de maitrise
CREATION AU **1er septembre 2025**	SUPPRESSION au **1er septembre 2025**
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe	- 1 poste d'adjoint technique
CREATION AU **1er octobre 2025**	SUPPRESSION au **1er octobre 2025**
- 7 postes d'agents de maitrise	- 3 postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe - 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe - 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe
CREATION AU **1er novembre 2025**	SUPPRESSION au **1er novembre 2025**
- 3 postes d'agent de maitrise principal	- 3 postes d'agents de maitrise

2) Dans le cadre du projet de création de cantine en régie à l'école Faroux, le recrutement d'un responsable de la restauration scolaire et extra-scolaire est nécessaire. Ses missions seront, en plus de la responsabilité de la cuisine de Faroux, le pilotage et la coordination de la production et du service des repas sur l'ensemble des cuisines.
Il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (catégorie B) ou des adjoints techniques (catégorie C) à temps complet à compter du 1er octobre 2025. Ce poste pourra être pourvu par un contractuel.

3) Un enseignant de l'École des Beaux –Arts a pris sa retraite le 1er septembre 2025 et sera remplacé par deux enseignants. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B) à temps complet, et de créer deux postes à temps non complet : un poste à temps non complet (8h) relevant du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique (catégorie A) et un poste à temps non complet (14h) d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B).
Ces postes pourront être pourvus par des contractuels.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-11CM26092025-DE

4) Suite au départ d'un agent des Bibliothèques, relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), et dans le cadre de la réorganisation du service et des missions, il vous est proposé de supprimer le poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) et de créer un poste de bibliothécaire (catégorie A) à temps complet, à compter du 1er octobre 2025. Ce poste pourra être pourvu par un contractuel.

5) Suite au départ d'un agent du service des Finances, relevant du grade des attachés principaux territoriaux, un agent titulaire, relevant du grade des attachés territoriaux, a été recruté. Il vous est donc proposé de supprimer un poste d'attaché territorial principal et de créer un poste d'attaché territorial à temps complet.

6) Dans la perspective de la réouverture du Musée de la Figurine qui comprendra une boutique, il est nécessaire de recruter un agent d'accueil supplémentaire. Il vous est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à temps complet, à compter du 1er octobre 2025.

7) Compte tenu de la diminution des crédits prévus dans la loi de finances 2025, l'Etat a réduit le nombre de contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » et « adultes-relais » et n'autorisent plus les contrats initiaux ni les reconductions de convention.
Il vous est proposé, afin de couvrir les besoins des services :

- De créer un poste d'animateur, nécessitant le BAFA relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, à temps complet, à compter du 1er octobre 2025. Ce poste pourra être financé par la CAF dans le cadre de la prestation jeune.
- De créer un poste d'agent d'accueil, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, afin d'assurer l'accueil du Centre municipal Anne-Marie Vivé, à temps non complet (20h hebdomadaires), à compter du 1er octobre 2025.
- De supprimer, suite au départ d'un agent, un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et de créer un poste d'animateur, relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, à temps complet, à compter du 1er octobre 2025.
- De créer un poste de gardien du Parc des bords de l'Oise, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet à compter du 1er octobre 2025.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DUPUY de MÉRY,

Vu les lignes directrices de gestion,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2313-1 et R.2313-3,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que précisée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-11CM26092025-DE

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-12CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

12 - Déclassement d'une emprise relevant du domaine public non cadastré, situé à l'arrière d'une propriété cadastrée AW n°153, en vue de sa cession.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-12CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-12CM26092025-DE

AFFAIRES IMMOBILIERES

12 - Déclassement d'une emprise relevant du domaine public non cadastré, situé à l'arrière d'une propriété cadastrée AW n°153, en vue de sa cession.

Dans le cadre de la cession par Mme DE CARVALHO de sa propriété située au 143 rue de Paris cadastrée AW n°153, la Ville a été interrogée sur le statut d'un espace résiduel enclavé ayant fait l'objet d'une occupation régulière depuis de nombreuses années.

Après recherches en archives, il s'avère que cet espace, relevant actuellement du domaine public non cadastré, est issue de la réalisation dans les années 60 du square de l'Aérostation. Ce reliquat, non compris dans l'acte de rétrocession à la Ville de 1967 a été attribué à cette dernière lors de l'opération du remaniement du cadastre en 1991.

L'acquéreur de Mme DE CARVALHO a fait part de son souhait d'acquérir cet espace dont la Ville ne tire aucun usage ni bénéfice. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'accéder à la demande de Mme CARRARA. Toutefois, s'agissant d'un domaine public non cadastré, il est nécessaire de procéder à son déclassement préalablement à sa cession.

Cet espace est actuellement clos de telle sorte que sa désaffectation peut être dès à présent constatée et son déclassement prononcé.

Dans la mesure où ce projet ne porte pas atteinte aux conditions de desserte ou de circulation, il n'est pas nécessaire d'engager une enquête publique préalable prévue en pareille cas par l'article L141-3 du code de la voirie routière.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de cet espace estimé à 25 m² sous réserve d'ajustement de surface à préciser par un géomètre, à prendre sur le domaine public non cadastré.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L 2121-29 et L 2241-1,

Vu l'article L. 242-4 du code des relations entre le public et l'administration,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment les articles L1, L 2111-1, L 2141-1 et L 3111-1,

Vu le reportage photographique ci-annexé constatant l'état dans lequel se trouve cet espace clôturé et inaccessible au public,

Vu l'extrait de cadastre ci-annexé matérialisant l'emprise à déclasser,

Considérant que cet espace clôturé n'est plus affecté à l'usage du public, il y a lieu de prononcer son déclassement du domaine public de la Ville et de l'intégrer dans son domaine privé en vue de son aliénation,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-12CM26092025-DE

Et après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation du domaine public communal de cet espace de 25 m² sous réserve d'ajustement de surface à prendre sur le domaine public non cadastré, ledit espace n'étant plus affecté à l'usage du public,

APPROUVE le déclassement de cet espace et son intégration dans le domaine privé communal,

DIT qu'une délibération ultérieure portera sur la cession de cet espace au profit de Mme CARRARA.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-12CM26092025-DE

Localisation de l'espace à déclasser

Localisation de l’espace à déclasser

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-12CM26092025-DE

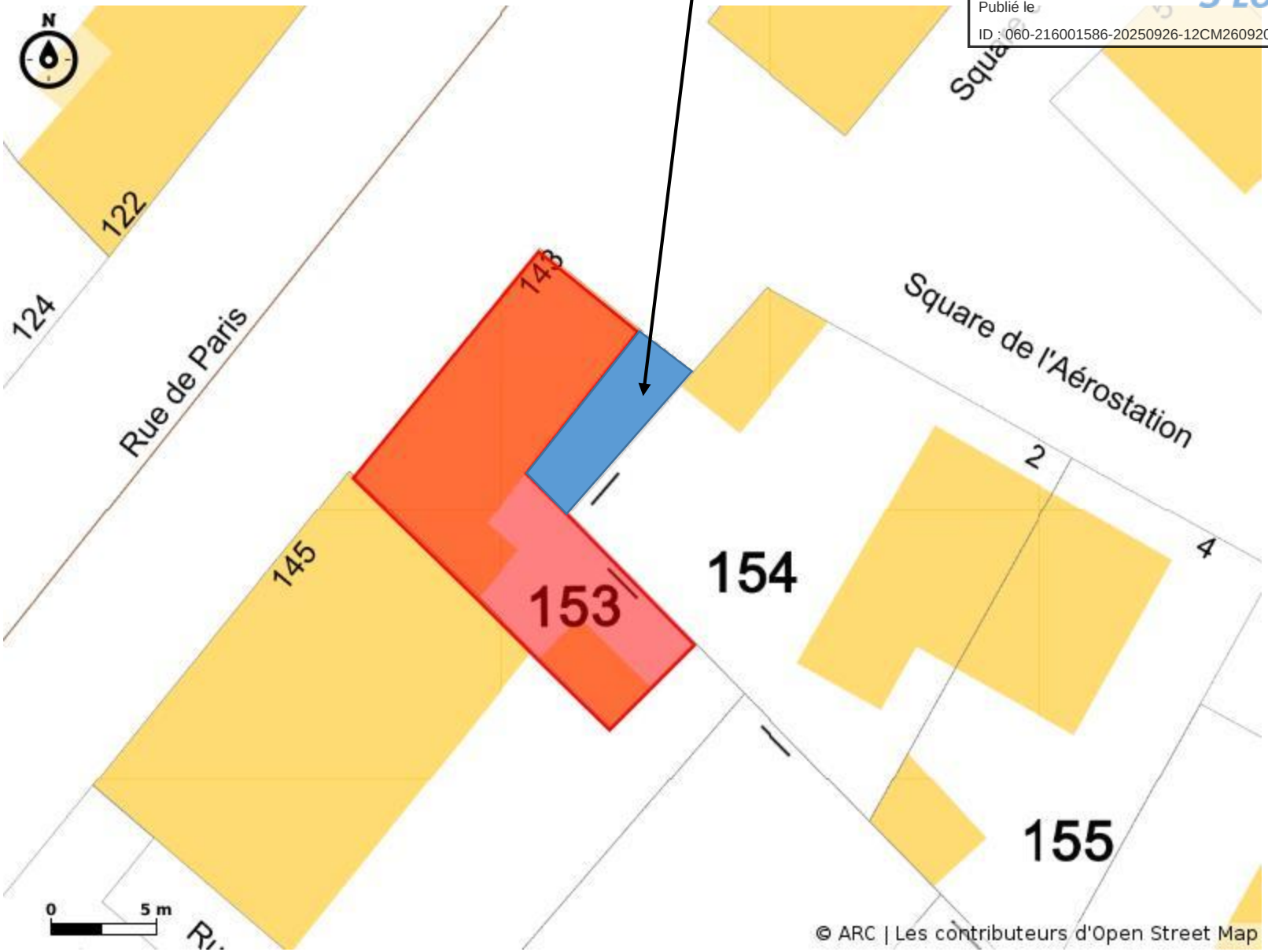

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-12CM26092025-DE

Reportage photographique

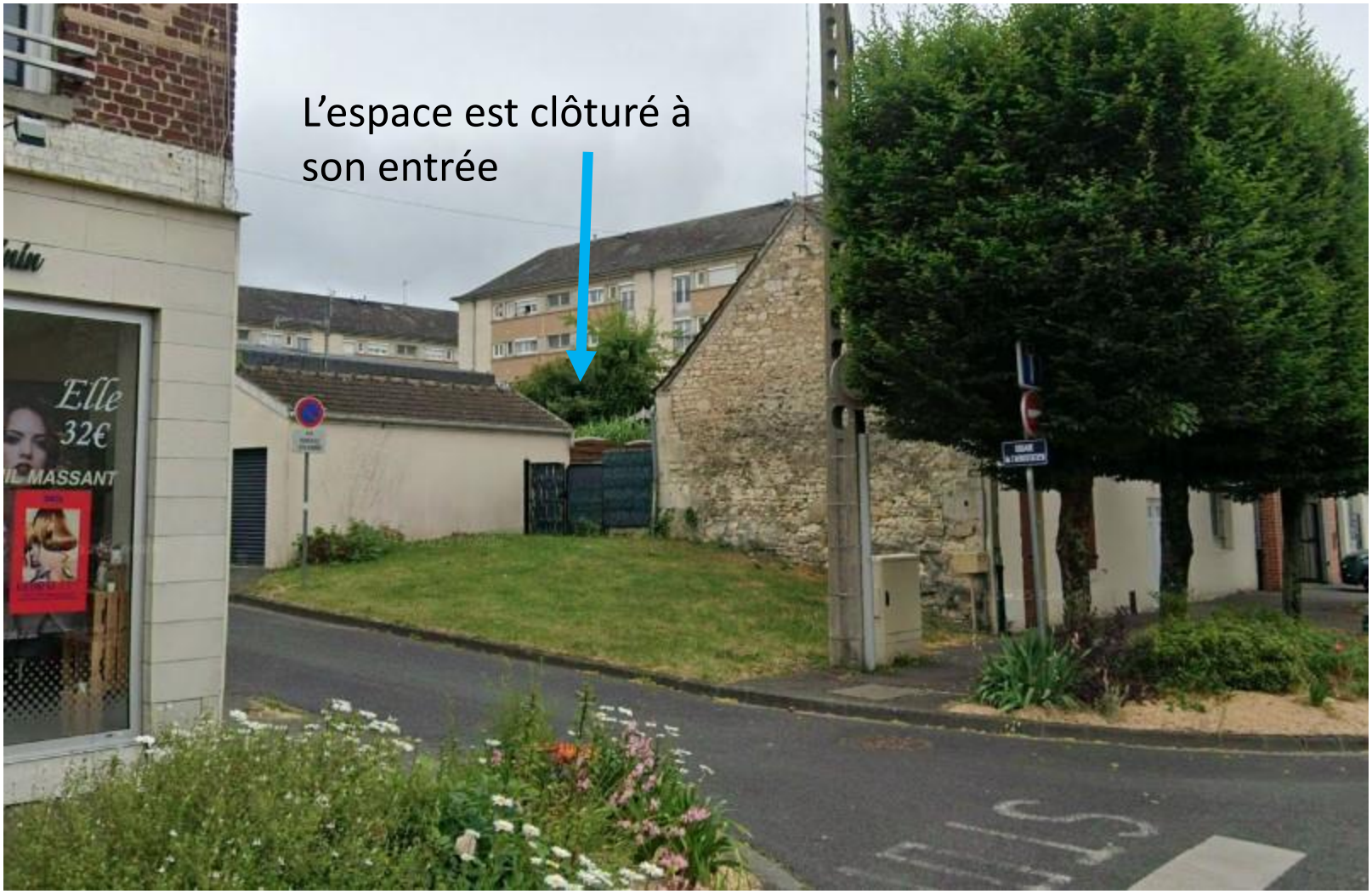

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-13CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

13 - 101 rue Saint Joseph - Déclassement par anticipation d'une emprise à usage de stationnement en vue de sa cession

Date de convocation :
19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation :
19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents
34

Nombre de Conseillers représentés :
8

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-13CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-13CM26092025-DE

AFFAIRES IMMOBILIERES

13 - 101 rue Saint Joseph - Déclassement par anticipation d'une emprise à usage de stationnement en vue de sa cession

Par délibération n°15 du 12 avril 2024, le Conseil municipal a approuvé l'engagement d'une procédure de déclassement par anticipation et le lancement de l'enquête publique de déclassement d'une emprise actuellement à usage de stationnement public situé au droit d'une copropriété adressée 99-101 rue Saint-Joseph, laquelle copropriété a manifesté son souhait de procéder à son acquisition dans le cadre d'un projet de résidentialisation.

Par arrêté n°36/2025 du 24 mai 2025, Monsieur le Maire a prescrit le lancement de l'enquête publique de déclassement.

Celle-ci s'est déroulée du 25 juin 2025 au 10 juillet 2025 inclus après l'accomplissement des formalités préalables de publicité et d'affichage sur site.

Le projet soumis à enquête publique dont le périmètre prévisionnel réalisé par un géomètre en concertation avec la Ville et la copropriété est ci-annexé, a fait l'objet de 11 remarques (via le registre d'enquête, par courrier et par courriel) dont 8 avis favorables et 3 défavorables. Le commissaire enquêteur, M. Patrice LAINE, a remis son rapport assorti d'un avis favorable (joint) au projet de déclassement anticipé de l'emprise de stationnement avec une recommandation concernant la prise en compte de la situation financière de certains copropriétaires à l'origine de deux avis défavorables.
Il est d'ailleurs précisé à ce sujet que la Ville a émis un avis favorable à la demande de la copropriété pour un échelonnement du paiement du montant de l'acquisition de cette surface de stationnement en considération de la situation financière de certains copropriétaires. Il est donc proposé de tenir compte de cette recommandation.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prononcer le déclassement par anticipation de l'emprise de stationnement à prendre sur le domaine public communal pour une surface estimée d'après le plan de géomètre à 777 m² en application de l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et de différer la désaffectation de celle-ci dans un délai de trois (3) ans.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2141-1 et suivants du code de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L. 141-3 et suivants du Code de la voirie routière, relatif au classement et déclassement de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R. 141-4 et suivants dudit Code,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur à l'issue de son rapport d'enquête assorti d'une recommandation,

Vu l'étude d'impact tenant compte de l'aléa inhérent au déclassement par anticipation ci-annexée prévue par l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-13CM26092025-DE

Considérant qu'il est nécessaire de déclasser par anticipation l'emprise de stationnement afin d'assurer la continuité d'usage de cet espace lors de la procédure de déclassement, lequel déclassement étant une condition préalable au projet de cession poursuivi au bénéfice de la copropriété du 99-101 rue Saint-Joseph,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

DECIDE que la désaffectation de l'espace de stationnement d'une surface de 777 m² sous réserve d'ajustement de surface est différée dans un délai de 3 (trois) ans conformément à l'article L.2141-2 du CG3P pour permettre d'assurer la continuité d'usage du parking,

DECIDE de prononcer le déclassement par anticipation dudit espace de stationnement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les formalités liées à cette procédure.

ADOPTE à la majorité par le Conseil Municipal avec :
1 abstention
Etienne DIOT

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-13CM26092025-DE

COMPIÈGNE - Oise
Lieudit : "La Glacière" - Rue Saint-Joseph
Section AX

Plan de l'emprise à déclasser

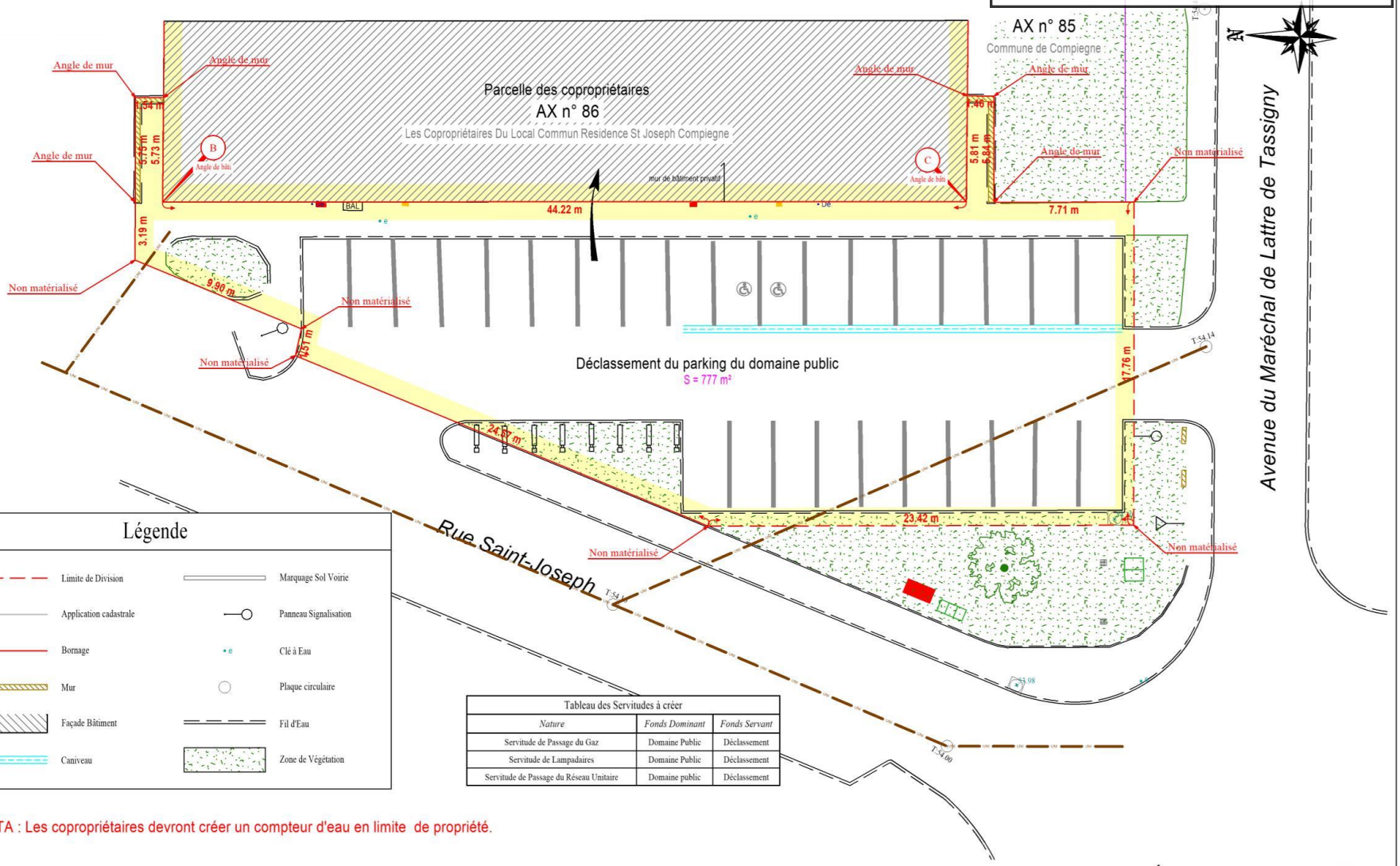

Légende

- Limite de Division
- Application cadastrale
- Bornage
- Mur
- Façade Bâtiment
- Caniveau
- Marquage Sol Voirie
- Panneau Signalisation
- Clé à Eau
- Plaque circulaire
- Fil d'Eau
- Zone de Végétation

Tableau des Servitudes à créer

Nature	*Fonds Dominant*	*Fonds Servant*
Servitude de Passage du Gaz	Domaine Public	Déclassement
Servitude de Lampadaires	Domaine Public	Déclassement
Servitude de Passage du Réseau Unitaire	Domaine public	Déclassement

NOTA : Les copropriétaires devront créer un compteur d'eau en limite de propriété.

S.C.P. SILVERT-CARON-PETIT
Géomètres-Experts
COMPIEGNE - NOYON - ATTICHY
03.44.86.81.81 - compiegne@ge-oise.fr

L'emplacement des réseaux est approximatif. Les utilisateurs de ce plan doivent contrôler les éléments indiqués avant le démarrage des travaux

Le présent plan n'est valide que si il est validé par le Géomètre-Expert

Échelle : 1/200
Dossier n° 30414
Levé le 22 mai 2024
Bornage du 17 septembre 2024

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
www.ge-oise.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-13CM26092025-DE

COMPIEGNE – RUE SAINT-JOSEPH

PROJET DE DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION D'UNE EMPRISE A USAGE DE STATIONNEMENT SITUEE AU DROIT D'UN IMMEUBLE SIS 99-101 RUE SAINT-JOSEPH A COMPIEGNE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-13CM26092025-DE

ETUDE D'IMPACT PLURIANNUELLE TENANT COMPTE DE L'ALEA INHERENT AU DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION

Juin 2025

PREAMBULE :

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2016-1691 du 9 Décembre 2016 relative à la transparence et la modernité de la vie économique et à celles de l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), issu de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 Avril 2017, la présente étude d'impact vise à permettre au Conseil Municipal de se prononcer sur le présent projet de déclassement anticipé.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-13CM26092025-DE

CONTEXTE DE L'ETUDE D'IMPACT :

Une emprise à usage principal de stationnement existe actuellement au droit d'une copropriété située au 99-101 rue Saint-Joseph à Compiègne. Cette emprise, par sa localisation et ses accès, est très utilisée par ladite copropriété.

Celle-ci a manifesté son intérêt pour l'acquérir afin que les places de stationnement puissent bénéficier exclusivement à son usage.

De plus, ce projet s'inscrit plus largement dans le cadre d'un projet de résidentialisation dont il est par ailleurs constaté de manière générale que celui-ci contribue à une meilleure appropriation des résidents de leur résidence et de sa gestion. C'est aussi une réponse en matière de sécurité, le projet permettant d'éviter le commerce illicite qui a tendance à se développer.

La présente étude d'impact présente le choix du recours à une procédure de déclassement par anticipation et les avantages et inconvénients liés à celle-ci.

MOTIF DU DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION :

Lorsqu'une commune souhaite céder un bien ou une emprise dépendant de son domaine public, ces derniers ne doivent plus être affectées à un service public ou à l'usage direct du public avant de pouvoir être déclassés. Cette désaffectation et ce déclassement sont des étapes préalables et indispensables à la cession d'un bien ou d'une emprise.

En l'espèce, la désaffectation nécessite la fermeture effective du parking par la pose d'une clôture. Cette fermeture ne permettrait plus l'accès au parking le temps de la procédure de désaffectation / déclassement et la délibération du Conseil municipal autorisant la cession de l'emprise de stationnement à la copropriété, soit pendant une période d'au moins six mois compte tenu de la nécessité de recourir à une procédure avec enquête publique.

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) permet aujourd'hui aux communes de pouvoir déclasser de façon anticipée des biens appartenant au domaine public afin de permettre la cession d'un bien ou d'une emprise publique sans toutefois que la désaffectation de ces derniers ne soit effective au moment du déclassement.

Il est donc apparu judicieux d'engager cette procédure de déclassement anticipé qui permet de maintenir en fonction le parking le temps du processus de cession et la réalisation d'une clôture qui permettra de constater la désaffectation effective de cet espace de stationnement. Au plus tard, la pose de la dite clôture devra intervenir dans un délai de 3 ans à compter de l'acte prononçant le déclassement, conformément à l'article L2141-2 du CG3P.

LES CONTRAINTES ET LES ATOUTS LIES A LA PROCEDURE

1. LES CONTRAINTES

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-13CM26092025-DE

L'article L.2141-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques définit les modalités du déclassement anticipé des biens du domaine public, et dispose, dans sa rédaction issue de l'ordonnance du 19 Avril 2017 que :

« Par dérogation à l'article L. 2141-1, le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public artificiel des personnes publiques et affecté à un service public ou à l'usage direct du public peut être prononcé dès que sa désaffectation a été décidée alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement. Ce délai ne peut excéder trois ans. Toutefois, lorsque la désaffectation dépend de la réalisation d'une opération de construction, restauration ou réaménagement, cette durée est fixée ou peut être prolongée par l'autorité administrative compétente en fonction des caractéristiques de l'opération, dans une limite de six ans à compter de l'acte de déclassement. En cas de vente de cet immeuble, l'acte de vente stipule que celle-ci sera résolue de plein droit si la désaffectation n'est pas intervenue dans ce délai. L'acte de vente comporte également des clauses relatives aux conditions de libération de l'immeuble par le service public ou de reconstitution des espaces affectés à l'usage direct du public, afin de garantir la continuité des services publics ou l'exercice des libertés dont le domaine est le siège ».

« Toute cession intervenant dans les conditions prévues au présent article donne lieu, sur la base d'une étude d'impact pluriannuelle tenant compte de l'aléa, à une délibération motivée de l'organe délibérant de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou de l'établissement public local auquel appartient l'immeuble cédé ».

« Pour les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, l'acte de vente doit, à peine de nullité, comporter une clause organisant les conséquences de la résolution de la vente. Les montants des pénalités inscrites dans la clause résolutoire de l'acte de vente doivent faire l'objet d'une provision selon les modalités définies par le code général des collectivités territoriales ».

Ainsi, au regard de ce qui précède, l'acte de déclassement devra fixer le délai dans lequel la désaffectation devra avoir lieu, lequel ne pourra excéder trois ans, le projet ne portant pas sur une opération de construction tel que mentionné audit article. En l'espèce, la pose d'une clôture étant le moyen par lequel la désaffectation sera constatée, le délai de réalisation ne présente que très peu de risques.

Les conditions de la résolution de la vente devront être précisées dans l'acte de cession à la copropriété au cas où dans le délai fixé la clôture n'aurait pas été réalisée rendant ainsi caduque la procédure de déclassement. En l'espèce, en l'absence de clôture dans le délai imparti, la Ville retrouvera la pleine propriété de cet espace.

2. LES AVANTAGES :

Cette procédure permet de maintenir une continuité d'usage pour les usagers du parking durant l'ensemble de la procédure. A l'issue de la procédure, la copropriété pourra jouir de cet espace à son usage exclusif avec un bénéfice en matière de sécurité et d'appropriation.

Cette procédure permet d'engager dans des conditions satisfaisantes cette opération.

Pour la Ville, cette cession à titre onéreux apporte une recette et ne génère plus de frais d'entretien et de gestion sur cette emprise.

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-14CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

14 - Réhabilitation du Groupe scolaire Faroux - Avenants aux marchés de travaux

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-14CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-14CM26092025-DE

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

14 - Réhabilitation du Groupe scolaire Faroux - Avenants aux marchés de travaux

Par délibération n°2 en date du 20 novembre 2024, la Ville de Compiègne a autorisé la signature des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Faroux et la construction d'une cuisine de production (programme ANRU), aux entreprises suivantes :

MARCHE	INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT HT AE
24.172	Lot n°1 : Désamiantage – curage - démolition	DFD	416 700,00 €
24.173	Lot n°2 : Gros Oeuvre charpente métallique	S.A ZUB	795 000,00 €
24.174	Lot n°3 : Couverture étanchéité	RAMERY ENVELOPPE OISE	211 627,00 €
24.175	Lot n°4 : Façades	SMA	464 648,50 €
24.176	Lot n° 5 : Menuiserie extérieure	TECMIR	216 375,00 €
24.177	Lot n°6 : Serrurerie	ZUB	68 000,00 €
24.178	Lot n° 7 : Doublage cloisons plafonds	CIP	155 201,40 €
24.179	Lot n°8 : Menuiseries intérieures	S.A ZUB	220 000,00 €
24.257	Lot n° 9 : Carrelage faïences	SAS ETC	91 448,00 €
24.181	Lot n°10 : Résine de sol	SMA	58 426,50 €
24.182	Lot n°11 : Sols souples	ECO DECORATION	102 473,35 €
24.183	Lot n°12 : Peinture - nettoyages	ECO DECORATION	151 649,67 €
24.184	Lot n°13 : Chauffage ventilation plomberie	LE CAMUS	944 342,00 €
24.185	Lot n°14 : Electricité CFO - CFA	SGEA	447 097,75 €
24.186	Lot n°15 : Photovoltaïque	NUMERISS	46 386,57 €
24.187	Lot n°16 : Equipement de cuisine	CUISINE SERVICE	361 483,92 €
24.188	Lot n°17 : VRD	EUROVIA PICARDIE	199 660,50 €
24.189	Lot n°18 : Ascenseur	ORONA	46 900,00 €
24.190	Lot n°19 : Bungalow provisoire	SAS ALGECO	669 572,92 €
24.191	Lot n°20 : Cours végétalisées	GROUPE LOISELEUR HAUTS DE FRANCE GRAND PARIS	300 000,00 € (montant maximum selon BPU)
Total HT			5 966 993,08 €

Les marchés suivants font l'objet de modifications de prestations par rapport au CCTP initial :

Lot n°1 – DFD, avenant 1 : modification représentant + 31 567.50 € HT, soit + 7,58 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Désamiantage anticipé de la terrasse de l'école Faroux B.
- Complément de curage non prévu dans le marché initial.

Lot n°2 – ZUB, avenant 1 : modification représentant + 2 676.80 € HT, soit + 0,34 % par rapport au montant initial du marché, concernant :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-14CM26092025-DE

- travaux modificatifs liés à la hauteur du vide sanitaire de la Demi-pension, du traitement contre les termites et la passivation de fers le long du gymnase.

Lot n°3 – RAMERY, avenant 1 : modification représentant + 5 034.00 € HT, soit + 2,38 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Modification du complexe de toiture sur la demi-pension et les écoles Faroux A et B.

Lot n°5 – TECMIR, avenant 1 : modification représentant + 3 120.00 € HT, soit + 1,44 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Travaux modificatifs liés à la motorisation des stores de la salle de restauration.

Lot n°13 – LE CAMUS, avenant 1 : modification représentant + 16 191.54 € HT, soit + 1,71 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Travaux modificatifs liés au remplacement d'appareils sanitaires vétustes.

Lot n°14 – SGEA, avenant 1 : modification représentant + 8 502.47 € HT, soit + 1,90 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Mise en place d'un visiophone.

Lot n°16 – CUISINE SERVICE, avenant 1 : modification représentant + 42 454.00 € HT, soit + 11,74 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Mise à jour des équipements de cuisine.

Lot n°17 – EUROVIA, avenant 1 : modification représentant + 7 348.00 € HT, soit + 3,68 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Travaux modificatifs liés à création d'une rampe d'accès et d'un portillon.

Lot n°19 – ALGECO, avenant 1 : modification représentant + 13 230.11 € HT, soit + 1,98 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Fourniture et pose de patères.
- Limiteurs d'ouverture sur l'ensemble des fenêtres.
- Fourniture, pose et raccordement de 3 détecteurs volumétriques intrusion. complémentaires.
- Fourniture et Pose d'équipements CFO/CFA complémentaires.

Les modifications susmentionnées sont de faibles montants, et inférieures à 15 % du montant initial pour chacun des marchés, conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique. Elles n'ont par ailleurs aucune incidence sur le budget initial de l'opération car elles sont intégrées à l'enveloppe des aléas dans le budget travaux.

Au regard des éléments présentés, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer les modifications des marchés concernés après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEDAY,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-4,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2194-8,

Vu les avenants et leurs rapports de présentation,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2025,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-14CM26092025-DE

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025
A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Bâtiments communaux et Transports du 15/09/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux selon les conditions décrites ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés des entreprises concernées ainsi que tous les documents et pièces afférents à cette affaire,

PRECISE que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-15CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

15 - Réhabilitation du gymnase Pompidou - Avenants aux marchés de travaux

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-15CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-15CM26092025-DE

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

15 - Réhabilitation du gymnase Pompidou - Avenants aux marchés de travaux

Par délibération n°25 en date du 20 décembre 2024, la Ville de Compiègne a autorisé la signature des marchés de travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique et énergétique du gymnase POMPIDOU, aux entreprises suivantes :

MARCHE	INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT HT AE
24.236	Lot n°1 : Amiante	EURODEM DESAMIANTAGE	142 880,00 €
24.237	Lot n°2 : Curage, gros œuvre, VRD, récupération EP	BLM	323 086,41 € avec PSE1 et PSE 3
24.238	Lot n°3 : Charpente bois	R3S PARID IDF	139 468,17 €
24.239	Lot n°4 : Etanchéité	CHILO	153 269,80 € avec PSE1 et PSE 2
24.240	Lot n° 5 : Façade, ITE	AMH BATIMENT	201 656,23 € avec PSE1
24.241	Lot n°6 : Métallerie, serrurerie	SERRURERIE DE BAETS	226 175,72 € avec PSE1, PSE 2 et PSE 3
24.242	Lot n° 7 : Menuiseries extérieures, stores, désenfumage, installation de chantier	COPEAUX ET SALMON	770 312,65 € avec PSE1
24.243	Lot n°8 : Cloisons, doublages, faux plafonds	MARISOL	23 181,92 € avec PSE1
24.244	Lot n° 9 : Menuiseries intérieures	FLAMANT	52 939,57 € avec PSE1
24.245	Lot n°10 : Revêtements de sols et muraux	RC CARRELAGE	55 577,65 € avec PSE1
24.246	Lot n°11 : Peinture	SPRID	48 048,20 € avec PSE1 et PSE 6
24.247	Lot n°12 : CVC plomberie	LE CAMUS	300 826,44 € avec PSE1 et PSE 2
24.248	Lot n°13 : Electricité, photovoltaïque	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD	118 900,00 €
Total HT			2 556 322,76 €

Les marchés suivants font l'objet de modifications de prestations par rapport au CCTP initial :

Lot n°1 – EURODEM, avenant 1 : modification représentant + 41 625.00 € HT, soit + 29,13 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Extension des travaux de désamiantage pour des questions d'hygiène et de sécurité (33 125,00 € HT).
- Protection provisoire liée au phasage des interventions des corps d'états (7 000,00 € HT).
- Travaux de dépose d'attente de siphon en conduit de fibrociment amianté(1 500,00 € HT).

Lot n°2 – BLM, avenant 1 : modification représentant + 38 132.77 € HT, soit + 11,80 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Balance des prestations de curage et techno pieux complémentaires (12 925.90 € HT).
- Création d'un réseau séparatif EU/EV enterré (25 206.87 € HT).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-15CM26092025-DE

Lot n°3 – R3S, avenant 1 : modification représentant + 23 490.32 € HT, soit + 16,84 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Renfort de charpente pour les panneaux photovoltaïques.

Lot n°4 – CHILO, avenant 1 : modification représentant + 16 625.48 € HT, soit + 10,85 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Fourniture et pose d'une Couvertine de jonction entre les menuiseries et le complexe d'étanchéité (14 588.88 € HT).
- Support Antenne télésurveillance (2 036.60 € HT).

Lot n°6 – DE BAETS, avenant 1 : modification représentant + 9 628.97 € HT, soit + 4,26 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Support d'attache de gouttière déporté (12 930.60 € HT).
- Balance financière – modification de la localisation du support CTA (2 366.38 € HT).
- Balance financière – modification échelle à crinoline, ensemble menuisé, optimisation du mur trombe et mise en place d'une cornière inox de rattrapage de finition de sol (- 5 668.01 € HT),

Lot n°7 – COPEAUX ET SALMON, avenant 1 : modification représentant - 34 529.74 € HT, soit - 7,60 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Suppression des rideaux métalliques et mise en place de vitrage antieffraction sur les châssis extérieurs pour assurer la protection contre les intrusions et suppression du désenfumage (non obligatoire dans notre cas de figure).

Lot n°10 – RC CARRELAGE, avenant 1 : modification représentant + 5 016.00 € HT, soit + 9,03 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Ajout d'un listel dans les vestiaires.

Lot n°11 – SPRID, avenant 1 : modification représentant + 21 310.00 € HT, soit + 44,35 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Peinture sur les bois de charpente.

Lot n°12 – LE CAMUS, avenant 1 : modification représentant - 10 870.63 € HT, soit - 3,61 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Optimisation financière par la récupération d'équipements existants en très bon état.

Plusieurs fondements juridiques encadrent la passation des avenants susmentionnés, il convient de se reporter pour chaque avenant à son rapport de présentation.

Les modifications n'ont par ailleurs aucune incidence sur le budget initial de l'opération car elles sont intégrées à l'enveloppe des aléas dans le budget travaux.

Au regard des éléments présentés, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer les modifications des marchés concernés après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEDAY,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-4,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R.2194-2, R.2194-5 et R.2194-8,

Vu les avenants et leurs rapports de présentation,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-15CM26092025-DE

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025
A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Bâtiments communaux et Transports du 15/09/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux selon les conditions décrites ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés des entreprises concernées ainsi que tous les documents et pièces afférents à cette affaire,

PRECISE que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-16CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

16 - Déménagement du Musée de la Figurine - Avenants aux marchés de travaux

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-16CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-16CM26092025-DE

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

16 - Déménagement du Musée de la Figurine - Avenants aux marchés de travaux

Par délibération n°17 en date du 4 avril 2025, la Ville de Compiègne a autorisé la signature des marchés de travaux relatifs au déménagement du musée de la Figurine, aux entreprises suivantes :

MARCHE	INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT HT AE
2025_9	Lot n°1 : installation de chantier – maçonnerie - enduit	LEON NOEL	287 255,13 €
2025_10	Lot n°2 : doublage – plâtrerie	MARISOL	219 066,57 € avec PSE
2025_11	Lot n°3 : menuiseries intérieures bois et mobilier	COLLIGNON	252 121,80 € avec PSE
2025_12	Lot n°4 : peinture	SPRID	45 000 €
2025_13	Lot n° 5 : électricité	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD	105 000,00 €
2025_14	Lot n°6 : chauffage – ventilation – plomberie	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD	395 875,85 €
Total HT			1 304 319,35 €

Les marchés suivants font l'objet de modifications de prestations par rapport au CCTP initial :

Lot n°1 – LEON NOEL, avenant 1 : modification représentant + 5 125,00 € HT, soit + 1,78 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Reprise des claveaux de demi-lune, cour arrière (3 823,80 € HT).
- Dépose d'un linteau béton et remplacement des pierres de sommier – passage vestiaires (1 301,20 € HT).

Lot n°3 – COLLIGNON, avenant 1 : modification représentant + 12 070,00 € HT, soit + 4,79 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Modification de la banque d'accueil afin de répondre aux besoins des utilisateurs et créer une barrière physique vis-à-vis du public (5 000,00 € HT).
- Mise en place d'un présentoir complémentaire dans l'espace accueil/billetterie pour améliorer l'offre de produits mis à la vente (4 750,00 € HT).
- Modification de la configuration des casiers de la zone vestiaires pour intégrer le tableau tarifs jaune non déplaçable (2 320.00 € HT).

Lot n°4 – SPRID, avenant 1 : modification représentant + 1 387,57 € HT, soit + 3,08 % par rapport au montant initial du marché, concernant :
- Mise en peinture de la cloison séparative dans l'espace scénographique Nord

Les modifications susmentionnées sont de faibles montants, et inférieures à 15 % du montant initial pour chacun des marchés, conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique. Elles n'ont par ailleurs aucune incidence sur le budget initial de l'opération car elles sont intégrées à l'enveloppe des aléas dans le budget travaux.

Au regard des éléments présentés, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer les modifications des marchés concernés.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEDAY,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-16CM26092025-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-4,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2194-8,

Vu les avenants et leurs rapports de présentation,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025
A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Bâtiments communaux et Transports du 15/09/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux selon les conditions décrites ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés des entreprises concernées ainsi que tous les documents et pièces afférents à cette affaire,

PRECISE que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23.

ADOPTE à la majorité par le Conseil Municipal avec :
1 contre
Etienne DIOT

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-17CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

17 - Ouverture de structure privée d'accueil de jeunes enfants

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-17CM26092025-DE

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

17 - Ouverture de structure privée d'accueil de jeunes enfants

Le conseil départemental de l'Oise a récemment sollicité l'avis de la Ville sur le projet privé de création d'une micro-crèche dénommée « les chérubins », d'une capacité d'accueil de 12 places, dans des locaux situés 4 chemin d'Armancourt à Compiègne, précédemment occupés par l'ancienne crèche des Petits Chaperons Rouges.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame RENARD,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi confiant aux communes, à partir du 1er janvier 2025, le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant,

Considérant que le présent projet offre des prestations complémentaires à celles proposées par la Ville au sein des structures municipales d'accueil de jeunes enfants mais aussi des autres solutions de garde d'enfants déjà existantes telles que micro-crèche, maison d'assistantes maternelles, assistantes maternelles agréées indépendantes,

Considérant que la conformité des locaux avec la réglementation en vigueur pour l'accueil de ce très jeune public a été réalisée,

Considérant que le dossier projet sera également validé par le conseil départemental de l'Oise et notamment les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) avant l'ouverture de la structure,

Afin de répondre à l'attente des familles,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à émettre à ce projet, un avis conforme.

Par ailleurs, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à dispenser un avis sur les prochaines demandes de création de structures privées d'accueil de la petite enfance, après un examen attentif des mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à émettre un avis conforme sur le projet de création de la Micro-crèche « Les Chérubins »,

AUTORISE le Maire à émettre un avis sur les prochaines demandes de création de structures privées d'accueil de la petite enfance, après un examen attentif des mêmes conditions indiquées ci-avant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-17CM26092025-DE

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-18CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

18 - Attribution mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de la crèche du quartier de la Victoire à Compiègne

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-18CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-18CM26092025-DE

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

18 - Attribution mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de la crèche du quartier de la Victoire à Compiègne

La ville de Compiègne est maître d'ouvrage dans le cadre du projet d'ouverture d'une nouvelle crèche, située dans le quartier de la Victoire à Compiègne. Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment neuf de 415 m², accompagné d'un espace extérieur de 70 m², ayant pour objectif de regrouper les structures « Bébé Services » et « Les Poussins », qui accueillent actuellement 15 enfants chacune. En effet, en raison de l'évolution des décrets, les bâtiments actuels ne répondent plus aux besoins des enfants accueillis. Cette nouvelle crèche permettrait également la création de cinq places supplémentaires.

Dans ce contexte, la Ville de Compiègne a lancé une consultation en date du 1er août 2025 sous forme de procédure adaptée, pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre.

Neuf plis ont été reçus.

Les critères d'analyse de l'offre étaient les suivants :
- Prix des prestations sur 45 points.
- Méthodologie et valeur technique sur 55 points.

Eu égard à l'analyse des offres, le soumissionnaire ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse est le groupement représenté par la société FREDERIC BAUER (mandataire), qui a obtenu la note de 90,60/100 et dont le montant provisoire de son offre est fixé à 88 080,00€ HT.

Pour rappel, la rémunération du maître d'œuvre est provisoire et devient définitive à la validation de la mission APD.

Le démarrage de la prestation interviendra dès que possible suite à cette délibération.
L'objectif est, suite aux études, à l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires et à la consultation travaux, de pouvoir commencer les travaux en septembre 2026.

Le projet de construction d'une crèche peut faire l'objet de demandes de subvention auprès de nos partenaires institutionnels à savoir : la CNAF au titre du Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE), la CAF et le Département de l'Oise.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame RENARD,

Vu notamment l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L1111-10 du CGCT,

Considérant que la Ville de Compiègne est compétente en matière de construction de bâtiments,

Considérant qu'il convient en l'espèce de prendre une délibération pour autoriser la signature du marché susvisé,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025
A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Bâtiments communaux et Transports du 15/09/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-18CM26092025-DE

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la signature du marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle crèche avec l'attributaire désigné, à savoir le groupement représenté par la société FREDERIC BAUER (mandataire) pour un montant provisoire de 88 080,00 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération, notamment le marché public avec l'opérateur visé ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'ensemble des financeurs précités : CNAF, CAF et Département au taux maximum autorisé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des financeurs ci-dessus listés,

PRÉCISE que la dépense sera prévue au budget principal, chapitre 23.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

19 - Modification des règlements de fonctionnement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

19 - Modification des règlements de fonctionnement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

Le code de l'éducation et plus particulièrement les articles L 351-1 à L 351-5 du code de l'éducation ainsi que la circulaire du 10 février 2021 disposent que le système éducatif veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants. Cette démarche concertée au sein des écoles a une répercussion sur le temps périscolaire, y compris pour les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Dès lors que le PAI est également signé par l'organisateur des temps périscolaires (en l'occurrence la Ville principalement) dont celui de la restauration, les termes de la circulaire du 10 février 2021 relative au PAI s'y appliquent également**.** La Ville est donc tenue d'adopter une démarche adaptée pour ces enfants.

Le nombre des élèves des écoles publiques de la Ville qui déjeunent à la cantine ou fréquentent de l'accueil périscolaire dont la prise en charge nécessite un PAI médical (affection chronique, allergies alimentaires, trouble de l'oralité…) augmente et se répartit comme suit :

Année scolaire	2022/23	2023/24	2024/25
Nbre de rationnaires en moyenne/ jour en élémentaire	1074	1155	1097
Nbre de rationnaires moyenne/jour En maternelle	675	675	593
PAI non alimentaires	19	17	13
PAI alimentaires	13	16	28
Total PAI médicaux	32	30	41

Les règlements de fonctionnement des cantines et de l'accueil périscolaire sont actuellement rédigés comme suit :

« Aucun médicament ne doit être donné ou laissé aux élèves fréquentant le restaurant scolaire (ou d'accueil périscolaire). Aucun médicament n'est anodin et des échanges entre les élèves (ou les enfants de l'accueil périscolaire) pourraient avoir de graves conséquences (article 1.5 du règlement de fonctionnement de la cantine et 1.4.5 du règlement des accueils périscolaires) »,

De cette dernière restriction, peut parfois découler un problème de santé majeur, notamment en cas de choc anaphylactique. Il vous est donc proposé de modifier ce dernier paragraphe dans les règlements de fonctionnement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire, comme suit :

« *Aucun médicament ne doit être laissé aux élèves fréquentant le restaurant scolaire (ou l'accueil périscolaire) à l'exception des médicaments d'urgence prescrits qui pourront être donnés s'il ne nécessitent toutefois pas l'intervention d'un professionnel de santé. Dans ce cas uniquement, les familles volontaires dont l'enfant bénéficie d'un PAI en cours de validité (le PAI doit obligatoirement faire l'objet d'un renouvellement annuel) peuvent fournir, une trousse de secours identifiée au nom de l'enfant qui restera sur place à la cantine (ou dans les locaux de l'accueil périscolaire), dans un meuble fermé. Ce kit d'urgence contiendra une copie de l'ordonnance en cours de validité, le médicament (souvent un auto-injecteur d'épinéphrine) et une fiche pratique détaillée relative à son administration en cas d'urgence. Il appartient à la famille de s'assurer de la péremption des médicaments mis à disposition et de les renouveler, le cas échéant».*

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

Entendu le rapport présenté par Monsieur BOMBARD,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Enseignement et Formation du 04/09/2025

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les règlements de fonctionnement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire comme indiqué ci-dessus et repris en annexe de la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le document modifié figurant en annexe.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

RÈGLEMENT de FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

PRÉAMBULE

La commune de Compiègne met à la disposition des familles un service d'accueil périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant les périodes scolaires. Il s'agit d'un mode de garde pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques, avant et après le temps scolaire.

Ce service contribue à la construction de l'élève. Il permet à travers les Temps d'Activités Pédagogiques (TAP) :
- de favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et citoyennes ;
- de contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité de l'enfant.

Il doit être un moment de convivialité et d'accompagnement, favorisé par le personnel encadrant.

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement du service d'accueil périscolaire et de la participation financière des familles. L'accueil périscolaire est **un service facultatif**. L'intérêt est d'offrir une prestation de qualité aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. Pour cela**, les règles contenues dans ce règlement sont impératives et doivent être scrupuleusement respectées**.

1. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE 1.1 : CONDITIONS D'ACCUEIL

Pour être accueillis à l'accueil périscolaire, les élèves devront obligatoirement :
- être scolarisés, au minimum, en petite section de maternelle,
- être propres et autonomes,
- être inscrits sur le portail famille,

Les élèves inscrits dans les classes TPS ne pourront pas être accueillis à l'accueil périscolaire municipal.

L'accueil des élèves porteurs de handicaps peut être étudié en amont avec la Direction Enfance/Education et les parents afin de favoriser au mieux la participation et l'insertion de l'élève sur les temps périscolaires. **Il est indispensable de signaler au moment de l'inscription, les élèves présentant des allergies pour lesquelles a été signé un Protocole d'Accord Individualisé (PAI).**

Toute fréquentation aux accueils périscolaires nécessite obligatoirement une inscription effectuée sur le Portail Familles du site internet de la Ville. Les cyberbases compiégnoises et la borne présente à l'Hôtel de Ville, permettent également cet accès.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

ARTICLE 1.2 : MODALITÉS D'ACCUEIL

Article 1.2.1 : Accueil des élèves des écoles maternelles

Pour les élèves des écoles maternelles, l'accueil périscolaire a lieu comme suit :

Ecole maternelle	Horaires		Lieu
	Matin	Après midi	
Jeanne d'Arc	7h30/8h45	16h30/18h30	Sur place
Albert Robida	7h30/8h30	16h30/18h30	Sur place
Claude de Rothschild	7h30/8h30	16h30/18h30	Robida
Fosse à Courrier	7h30/8h45	16h30/18h30	Sur place
Augustin Thierry	7h30/8h30	16h30/18h30	Sur place
Jacques Prévert	7h30/8h30	16h30/18h30	Sur place
Georges Pompidou 1	7h30/8h30	16h30/18h30	Sur place
Georges Pompidou 2	7h30/8h30	16h30/18h30	Pompidou 1
Saint Lazare	7h30/8h30	16h30/18h30	Sur place
Charles Faroux 2	7h30/8h30	16h30/18h30	Sur place
Charles Faroux 1	7h30/8h30	16h30/18h30	C. Faroux 2
Robert Desnos	7h30/8h45	16h30/18h30	C. Faroux 2
Phileas Lebesgue	7h30/8h30	16h30/18h30	C. Faroux 2
Saint Germain	7h30/8h30	16h30/18h30	Sur place
André Hammel	7h30/8h30	16h30/18h30	Sur place
Royallieu	7h30/8h30	16h30/18h30	Sur place

Article 1.2.2 : Accueil des élèves des écoles élémentaires

Pour les élèves des écoles élémentaires, l'accueil périscolaire a lieu comme suit :

Ecole élémentaire	Horaires		Lieu d'accueil
	Matin	Après midi	
Hersan	7h15/8h45		Sur place
Pierre Sauvage	7h15/8h35		Hersan
Augustin Thierry	7h30/8h30		Maternelle A. Thierry
Saint-Lazare	7h30/8h30		Maternelle St-Lazare
André Hammel	7h30/8h30		Maternelle Hammel
Saint Germain	7h30/8h30		Sur place
		16h30/18h30	Sur place
Albert Robida A & B	7h30/8h30		Maternelle Robida
		16h30/18h30	Centre d'animation
Phileas Lebesgue	7h30/8h30		Maternelle Faroux 2
		16h30/18h30	Centre d'animation ou à l'école

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

Ecole élémentaire	Horaires		Lieu d'accueil
	Matin	Après midi	
Pompidou A & B	7h30/8h30		Maternelle Pompidou 1
		16h30/18h30	Centre d'animation ou à l'école
Charles Faroux A & B	7h30/8h30		Maternelle Faroux 2
		16h30/18h30	Centre d'animation ou à l'école
Royallieu	7h30/8h45		Maternelle Royallieu
		16h30/18h30	Centre d'animation ou à l'école

ARTICLE 1.3 : ENCADREMENT

Article 1.3.1 : Encadrement des groupes

L'encadrement des élèves est organisé selon les taux en vigueur.

Article 1.3.2 : Personnel d'encadrement

L'encadrement des élèves inscrits au périscolaire peut être assuré par des enseignants, des agents périscolaires municipaux, des agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et des intervenants extérieurs qualifiés.

Un coordonnateur périscolaire assure le bon fonctionnement de l'ensemble des accueils périscolaires.

ARTICLE 1.4 : RESPONSABILITÉ

Article 1.4.1 : La Ville de Compiègne a souscrit pour ses agents une assurance responsabilité civile qui couvre les préjudices causés à un tiers.

Article 1.4.2 : La responsabilité du personnel ne s'applique qu'aux élèves inscrits.

Article 1.4.3 : A l'issue du temps périscolaire, l'élève sera remis à son responsable légal ou à toute autre personne que ce responsable aura désignée (déclaration écrite obligatoire).

Par mesure de sécurité, si un élève n'a pas été récupéré par ses parents ou la personne qui aura été désignée par la famille à l'issue du temps scolaire, il sera conduit automatiquement vers l'accueil périscolaire qui sera facturé à la famille, selon les modalités d'application des majorations fixées à l'article 1.4 du présent règlement (tarif « sans réservation sur le portail familles »).

Article 1.4.4 : Il est demandé aux parents qui sont exceptionnellement dans l'impossibilité de venir rechercher leur enfant à 18h30, d'avertir l'équipe d'encadrement du lieu d'accueil, de leur retard. Il est précisé que les encadrants sont en droit de confier l'enfant à la Police Municipale. Le non-respect des horaires, s'il se reproduit à plusieurs reprises, peut conduire à l'exclusion de l'enfant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

Article 1.4.5 :
Aucun médicament ne doit être laissé aux élèves fréquentant l'accueil périscolaire à l'exception des **médicaments d'urgence** prescrits qui pourront être donnés s'ils ne nécessitent toutefois pas l'intervention d'un professionnel de santé. Dans ce cas uniquement, les familles volontaires dont l'enfant bénéficie d'un PAI en cours de validité (*le PAI doit obligatoirement faire l'objet d'un renouvellement annuel*) peuvent fournir, une trousse de secours identifiée au nom de l'enfant qui **restera sur place** dans les locaux de l'accueil périscolaire, dans un meuble fermé. Ce kit d'urgence contiendra une copie de l'ordonnance en cours de validité, le médicament (*souvent un auto-injecteur d'épinéphrine*) et une fiche pratique détaillée relative à son administration en cas d'urgence. Il appartient à la famille de s'assurer de la péremption des médicaments mis à disposition et de les renouveler, le cas échéant.

ARTICLE 1.5 : MODALITÉS DES INSCRIPTIONS

Pour les élèves des écoles maternelles ou des écoles élémentaires qui ne dépendent pas des centres municipaux gérés par les services de la Politique de la Ville, l'inscription périscolaire s'effectue obligatoirement sur le **Portail Familles** du site internet de la Ville. Les cyberbases compiégnoises et la borne présente à l'Hôtel de Ville permettent également cet accès.

Pour chaque rentrée des classes, la réservation de l'accueil périscolaire pourra être effectuée sur le portail famille à partir de la quatrième semaine du mois d'août.

Chaque année, le dossier personnel de chaque famille doit impérativement être remis en mairie (via l'école), au plus tard le 1er avril de l'année précédant la rentrée scolaire concernée. Ce dossier devra être constitué des documents papiers suivants :

- Fiche de renseignements complétée,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- La dernière attestation indiquant le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (année en cours),
- La carte d'identité du représentant légal.

Tout dossier incomplet est refusé.

Hormis les situations exceptionnelles et graves, un élève ne peut être accepté que s'il a été inscrit au préalable. En effet, lorsqu'il arrive qu'un ou plusieurs élèves(s) non inscrit(s) fréquente(nt) le périscolaire, cela pose des problèmes d'organisation (notamment respect du taux d'encadrement) et de responsabilités.

ARTICLE 1.6 : ABSENCES

Toute prestation non décommandée sur le Portail Familles au moins 3 jours ouvrés avant le jour de réservation donnera lieu à facturation.

ARTICLE 1.7 : RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.
Les élèves se rendent à pied sur leur lieu d'accueil et se doivent d'être habillés de manière adaptée aux conditions météorologiques (imperméable, casquette, bottes à son nom).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

2. TARIFICATION, FACTURATION ET RECOUVREMENT

ARTICLE 2.1 : TARIFS

Les tarifs sont votés chaque année par délibération du Conseil Municipal.

a) Les familles contribuables à Compiègne au titre de l'une des quatre impositions directes, quel que soit leur domicile, sont considérées comme résidant à Compiègne et à ce titre, paient les prestations au tarif préférentiel.

b) Les familles qui ne sont pas contribuables à Compiègne au titre de l'une des quatre impositions directes acquitteront un prix de prestation plus élevé que celui appliqué aux contribuables compiégnois.

c) Le prix de la prestation d'accueil payé par les familles compiégnoises est appelé à couvrir, pour partie, les charges de fonctionnement des locaux, telles que le chauffage, l'éclairage, l'entretien des locaux et du matériel, l'amortissement du matériel, la rémunération du personnel d'encadrement et d'accompagnement. **Le prix de revient total d'une prestation d'accueil est largement autofinancé par la Ville quel que soit le tarif appliqué aux familles.**

d) Les familles qui ont dû scolariser à Compiègne **en ULIS** des enfants porteurs d'un handicap (dyslexique, malvoyant, malentendant, handicap moteur et enfant trisomique), alors qu'elles ne sont pas contribuables à Compiègne, bénéficieront du régime applicable aux élèves compiégnois.

e) Les élèves en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnant AESH (aide aux enfants en situation de handicap), domiciliés hors Compiègne, peuvent bénéficier du tarif compiégnois, sur présentation de la notification de la MDPH.

f) Le tarif compiégnois sera appliqué aux élèves domiciliés dans une commune de l'ARC n'ayant pas d'école publique.

g) En cas d'absence d'actualisation annuelle du dossier, le tarif maximum est appliqué.

h) **Toute prestation doit faire l'objet d'une réservation préalable obligatoire**. Afin de gratifier et d'avantager les familles qui utilisent le portail familles, un **tarif « préférentiel avec réservation »** est appliqué pour les familles effectuant les réservations et annulations de prestation d'accueil sur le portail familles.

i) La majoration de 3 € pour chaque prestation non réservée, décidée en Conseil Municipal du 29 septembre 2017, est intégrée dans le **tarif « sans réservation sur le Portail Familles »**.

ARTICLE 2.2 : FACTURATION ET RECOUVREMENT

Article 2.2.1 : Modalités de facturation

Toute réservation donne lieu à une facturation sauf en cas d'annulation de la réservation sur le Portail Familles dans un délai de 3 jours ouvrés avant le jour réservé. La collectivité appliquera des majorations, conformément à l'article 2.1 du présent règlement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

Les factures sont à payer tous les mois avant la date indiquée. La facture sera transmise par mail à chaque famille selon les réservations effectuées sur le Portail Familles.

En cas de non-paiement des factures arrivées à échéance, une majoration pour frais d'émission de titre de recettes d'un montant de 5 € supplémentaires sera appliquée. Ces familles en situation d'impayés pourront être convoquées par la collectivité.

Article 2.2.2 : Modes de paiement
Cette facture pourra être réglée selon les modalités suivantes :

- Via le site internet « Portail Familles »

ou à défaut et à titre exceptionnel :

- par chèque bancaire **à l'ordre « régie cantine garderies Compiègne »**,
- espèces,
- carte bleue,
- CESU à la Mairie,

au bureau des régies de la restauration scolaire et du périscolaire.

Article 2.2.3 : Réclamation
Toute réclamation concernant la facturation devra être effectuée par courrier dans la semaine qui suit la réception de la facture. Après cette date, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Article 2.2.4 : Poursuites du Trésor Public
En cas d'absence de règlement de la facture dans le délai fixé, le Trésor Public procédera à la procédure traditionnelle :

- courrier de relance,
- mise en demeure,
- opposition à tiers détenteur (saisie sur salaire).

Le non-paiement des factures peut entraîner une procédure d'exclusion de l'enfant aux accueils périscolaires et/ou extrascolaires de la Ville.

3. MODALITÉS PARTICULIÈRES

ARTICLE 3.1 : SIGNALEMENT DES ALLERGIES

Les familles sont tenues de signaler les allergies connues de leurs enfants. La signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est obligatoire.

ARTICLE 3.2 : LE GOÛTER

Le goûter est fourni par la structure d'accueil. Il n'est pas souhaitable que les enfants apportent une collation personnelle pour limiter les risques d'allergie en cas de partage avec d'autres élèves, afin de lever toutes responsabilités de Monsieur le Maire.

ARTICLE 3.3 : ABSENCE ET ASSIDUITÉ

L'absence, pour maladie ou pour toute autre cause, d'un enfant inscrit doit être signalée auprès des encadrants.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

ARTICLE 3.4 : FRÉQUENTATION AUX TEMPS D'ACTIVITES PÉRISCOLAIRES (TAP)

L'accueil périscolaire propose, sans coût supplémentaire, des ateliers d'éveil et de découverte. Bien que facultatifs, ils nécessitent un engagement de fréquentation entre chaque période de vacances scolaires car ils sont, pour la plupart, organisés sous forme de cycle de plusieurs séances.

Pour participer à ces activités, les familles devront donc procéder à l'inscription de leur élève auprès des animateurs, toute l'année ou formuler le choix d'une période :

- entre les vacances de la Toussaint et les vacances de Noël,
- entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver,
- entre les vacances d'hiver à celles de printemps,
- entre les vacances de printemps et les vacances d'été.

Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, un élève ne pourra pas participer aux temps d'activités périscolaires sans inscription préalable.

La Ville souhaite favoriser l'assiduité des élèves et se réserve le droit de ne plus accepter un enfant inscrit aux activités périscolaires qui n'aura pas participé régulièrement aux activités. Priorité sera donnée à un autre élève.

Il est signalé aux parents qu'un élève participant aux temps d'activités périscolaires ne pourra quitter le groupe avant la fin de la séance.

ARTICLE 3.5 : RESPECT DU RÈGLEMENT

Le personnel d'encadrement et les intervenants extérieurs sont chargés de faire respecter le présent règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion de l'élève inscrit.

CONCLUSION ET ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Les Familles pourront prendre connaissance du présent règlement sur le site de la Ville, via le Portail Familles. Un exemplaire sera aussi mis à disposition dans chaque école ou encore à la Mairie, à l'accueil du service scolaire.

L'inscription aux accueils périscolaires suppose **l'adhésion totale** au présent règlement. Le seul fait d'inscrire un élève à un accueil périscolaire constitue pour les parents une acceptation pleine et entière des modalités de ce règlement.

A Compiègne, le

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE

PRÉAMBULE

La commune de Compiègne met à la disposition des familles un service de restauration scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant les périodes scolaires de 11h30 à 13h30.

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement du service de restauration scolaire et de la participation financière des familles. La restauration scolaire est **un service facultatif**. L'intérêt est d'offrir une prestation de qualité aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. Pour cela**, les règles contenues dans ce règlement sont impératives et doivent être scrupuleusement respectées**.

Ce service, outre sa vocation sociétale, doit être pour l'élève un moment de convivialité et d'éducation, au cours duquel il va acquérir son autonomie. Avec l'aide du personnel, il va progressivement apprendre à se servir, couper sa viande, goûter tous les mets, manger dans le calme, respecter les personnes et les biens.

1. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE 1.1 : ALIMENTATION

Le service de restauration apporte aux élèves une nourriture équilibrée. Les repas sont préparés et livrés par un prestataire en « liaison froide », remis en température et servis par le personnel communal dans le cadre de la réglementation en vigueur, sous contrôles vétérinaires.

Les menus sont tenus à la disposition des familles au service de la restauration scolaire de la Mairie et peuvent être consultés sur le site de la ville.

Lors de l'inscription de l'enfant, plusieurs choix sont proposés aux familles.

Tous les repas se composent de 4 ou 5 composantes choisies parmi les suivantes :

- une entrée,
- un plat protidique contenant une viande ou un poisson ou des oeufs ou une source de protéines végétales équivalente,
- de légumes,
- un laitage,
- un dessert ».

Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur et tout particulièrement à la Loi EGALIM, des repas végétariens équilibrés en protéines seront également servis à l'ensemble des convives sans que le jour soit fixe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

ARTICLE 1.2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour être accueillis à la cantine, les élèves devront obligatoirement :

- être scolarisés, au minimum, en petite section de maternelle,
- être propres et autonomes,
- être inscrits sur le portail famille.

L'inscription à la cantine doit obligatoirement être effectuée sur le Portail Familles du site internet de la Ville. Les cyberbases compiégnoises et la borne présente à l'Hôtel de Ville permettent également cet accès.

Pour chaque rentrée des classes, la réservation de la restauration scolaire pourra être effectuée sur le portail familles à partir de la quatrième semaine du mois d'août.

Chaque année, le dossier personnel de chaque famille doit impérativement être remis en mairie (via l'école), au plus tard le **1er avril** de l'année précédant la rentrée scolaire concernée. Ce dossier devra être constitué des documents papiers suivants :

- Fiche de renseignements complétée,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- La dernière attestation indiquant le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (année en cours),
- La carte d'identité du représentant légal.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Hormis les situations exceptionnelles et graves, un élève ne peut être accepté que s'il a été inscrit au préalable. En effet, lorsqu'il arrive qu'un ou plusieurs élève(s) non inscrit(s) déjeunent à la cantine, cela pose des problèmes de responsabilité et d'organisation, de repas (notamment la quantité n'est pas toujours fractionnable, ex : fruits, fromage,...) et de taux d'encadrement.

Les jours de présence de l'élève doivent être précisés lors de la réservation sur le Portail Famille et scrupuleusement respectés.

Les élèves ne peuvent pas être récupérés par les parents ou une personne mandatée au cours du temps de repas sauf impératif majeur et contre décharge.

Toute allergie et/ou problème alimentaire seront signalés sur le « portail famille » dès l'inscription. Sur demande des familles, un Projet d'Accompagnement Individualisé (P.A.I) peut être soumis au service de la vie scolaire pour validation. Dans ce cadre, il est demandé que les parents des élèves concernés apportent le repas ainsi que les contenants et couverts, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. La mairie est dans ce cas déchargée de toutes responsabilités. Sans instruction officielle, aucun régime alimentaire ne peut être pris en compte.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

ARTICLE 1.3 : ABSENCES

Tout repas non décommandé sur le Portail Familles au moins 3 jours ouvrés (hors jours férié et dimanche) avant le jour de la réservation donnera lieu à facturation.

ARTICLE 1.4 : RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur élève commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre élève.

Les élèves qui se rendent à pied sur leur lieu de restauration se doivent d'être habillés de manière adaptée aux conditions météorologiques (imperméable, casquette, bottes à son nom).

ARTICLE 1.5 : PRISE DE MÉDICAMENT

Aucun médicament ne doit être laissé aux élèves fréquentant le restaurant scolaire à l'exception des **médicaments d'urgence** prescrits qui pourront être donnés s'ils ne nécessitent toutefois pas l'intervention d'un professionnel de santé. Dans ce cas uniquement, les familles volontaires dont l'enfant bénéficie d'un PAI en cours de validité (*le PAI doit obligatoirement faire l'objet d'un renouvellement annuel*) peuvent fournir, une trousse de secours identifiée au nom de l'enfant qui **restera sur place** à la cantine, dans un meuble fermé. Ce kit d'urgence contiendra une copie de l'ordonnance en cours de validité, le médicament (*souvent un auto-injecteur d'épinéphrine*) et une fiche pratique détaillée relative à son administration en cas d'urgence. Il appartient à la famille de s'assurer de la péremption des médicaments mis à disposition et de les renouveler, le cas échéant.

2. TARIFS, FACTURATION ET RECOUVREMENT

ARTICLE 2.1 : TARIFS

Les tarifs sont votés chaque année par délibération du Conseil Municipal.

a) Les familles contribuables à Compiègne au titre de l'une des quatre impositions directes, quel que soit leur domicile, sont considérées comme résidant à Compiègne et à ce titre, paient les repas au tarif appliqué aux Compiégnois.

b) Les familles qui ne sont pas contribuables à Compiègne au titre de l'une des quatre impositions directes acquitteront un prix de repas plus élevé que celui appliqué aux contribuables compiégnois.

c) Le prix du repas payé par les familles compiégnoises est appelé à couvrir, pour partie, les charges de fonctionnement des restaurants scolaires, telles que la nourriture, le chauffage, l'éclairage, l'entretien des locaux et du matériel, l'amortissement du matériel, la rémunération du personnel de cuisine et d'accompagnement ainsi que les frais de transport des élèves aux restaurants scolaires. **Le prix de revient total d'un repas servi à la cantine est largement autofinancé par la Ville quel que soit le tarif appliqué aux familles.**

d) Les familles qui ont dû scolariser **en ULIS** à Compiègne des élèves porteurs d'un handicap (dyslexiques, malvoyant, malentendant, handicap moteur et élève trisomique,…), alors qu'elles ne sont pas contribuables à Compiègne, bénéficieront du régime applicable aux élèves compiégnois.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

e) Les élèves en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnant AESH (aide aux enfants en situation de handicap), domiciliés hors Compiègne peuvent bénéficier du tarif compiégnois.

f) Le tarif compiégnois sera appliqué aux élèves domiciliés dans une commune de l'ARC n'ayant pas d'école publique.

g) Il est instauré un tarif équivalent au tarif minimum pour les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) à vocation alimentaire venant à la cantine avec un panier repas, afin de tenir compte pour partie du coût de leur prise en charge par les équipes d'encadrement.

   Ce tarif est applicable dès que le dossier PAI complet transmis par l'école ou la famille est validé par le service « régie cantine et accueil périscolaire». Un PAI doit obligatoirement être renouvelé chaque année pour que le tarif PAI reste applicable. Ce tarif ne peut être appliqué de manière rétrospective sur les factures déjà éditées. Pour mémoire, la facture calculée à terme échu, est à régler avant le 5 du second mois suivant les prestations.

h) En cas d'absence d'actualisation annuelle du dossier, le tarif maximum est appliqué.

i) **Toute prestation doit faire l'objet d'une réservation préalable obligatoire**. Afin de gratifier et d'avantager les familles qui utilisent le portail familles, un **tarif « préférentiel avec réservation »** est appliqué pour les familles effectuant les réservations et annulations de repas sur le portail familles.

j) La majoration de 3 € pour chaque prestation non réservée, décidée en Conseil Municipal du 29 septembre 2017, est intégrée dans le **tarif « sans réservation sur le Portail Familles »**.

ARTICLE 2.2 : FACTURATION ET RECOUVREMENT

Article 2.2.1 : Modalités de facturation

Toute réservation donne lieu à une facturation sauf en cas d'annulation de la réservation sur le Portail Famille dans un délai de 3 jours ouvrés avant le jour réservé. La collectivité appliquera des majorations, conformément à l'article 2.1. du présent règlement.
Les factures sont à payer tous les mois avant la date indiquée. La facture sera transmise par mail à chaque famille selon les réservations effectuées sur le Portail Familles.

En cas de non-paiement des factures arrivées à échéance, une majoration pour frais d'émission de titres de recettes d'un montant de 5 € supplémentaires sera appliquée. Ces familles en situation d'impayés pourront être convoquées par la collectivité.

Article 2.2.2 : Modes de paiement

Cette facture pourra être réglée selon les modalités suivantes :

- Via le site internet « Portail Familles »

ou à défaut et à titre exceptionnel :

- par chèque bancaire **à l'ordre de « régie cantine garderies Compiègne »**,
- espèces,
- carte bancaire,

au bureau des régies de la restauration scolaire et du périscolaire.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

Article 2.2.3 : Réclamation

Toute réclamation concernant la facturation devra être effectuée par courrier dans la semaine qui suit la réception de la facture. Après cette date, aucune réclamation ne pourra être acceptée. Tout retard de paiement pourra entraîner une procédure d'exclusion de l'élève.

Article 2.2.4 : Poursuites du Trésor Public

En cas d'absence de règlement de la facture dans le délai fixé, le Trésor Public procédera à la procédure traditionnelle :

- courrier de relance,
- mise en demeure,
- opposition à tiers détenteur (saisie sur salaire).

- Le non-paiement des factures peut entraîner une procédure d'exclusion de l'élève aux accueils périscolaires et/ou extrascolaires de la Ville.

3. RÔLE DES ASSISTANTS, DES ACCOMPAGNATEURS ET DISCIPLINE DES ÉLÈVES

ARTICLE 3.1 : LES ASSISTANTS

Les assistants aident les élèves à prendre leur repas correctement. Ils effectuent le contrôle des présences et des absences. Ils assurent la liaison entre les accompagnateurs et le service de la restauration scolaire.

ARTICLE 3.2 : LES ACCOMPAGNATEURS

L'accompagnateur est une personne déterminante au bon déroulement des heures de restauration. Il montre son autorité ainsi qu'une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention à chaque jeune convive.

Article 3.2.1 : Qu'il soit enseignant ou non, l'accompagnateur est responsable de la discipline des élèves.

- ***À l'intérieur des restaurants scolaires :***
  - Il prend son repas en rotation, à la table du groupe d'élèves dont il a la responsabilité, tout en assurant un service de surveillance.
  - Il s'assure, à la fin du repas, que les élèves ont bien rapporté les plateaux sur les échelles de service.

- ***À l'extérieur :***
  - Il veille à ce que les élèves soient rangés et groupés pour effectuer les trajets entre l'école et les lieux de restauration, ainsi que pour accéder aux cars dans les meilleures conditions de sécurité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

Article 3.2.2 : L'accompagnateur référent (ou son remplaçant) :

- Est tenu de pointer les effectifs quotidiennement, sur tablette connectée ou à défaut sur papier, dont il donne connaissance à l'assistant de restauration dès son arrivée (s'il ne l'a pas pu lui transmettre informatiquement).
- N'accepte un occasionnel qu'à la seule condition qu'il ait réservé au préalable sur le Portail Famille, sauf cas exceptionnel qui devra être signalé.
- Signale toute modification prévisible importante du nombre de repas (voyage, pique-nique, départ en classe de neige,…).

ARTICLE 3.3 : DISCIPLINE

Les élèves, qui sont confiés à du personnel ayant un rôle éducatif, doivent avoir un comportement compatible avec une vie en groupe. Tout manquement est constitutif d'une faute à laquelle peut correspondre une sanction allant de l'avertissement à l'exclusion de la cantine selon la gravité des faits ou des agissements.

L'élève devra :

- Respecter ses camarades, le personnel accompagnant, le matériel mis à disposition, la nourriture.
- Respecter les consignes de sécurité sur les trajets conduisant à la cantine à pied (se mettre en rang systématiquement, traverser uniquement lorsque l'ordre est donné, ne pas quitter le rang, ne pas courir…), et puis dans le bus (attacher sa ceinture, ne pas se lever sans y être invité), ne pas courir, se mettre en rang systématiquement avant et après le trajet en car…).

L'élève ne devra pas :

- Avoir une attitude susceptible de troubler le temps de la pause méridienne (bagarres, insultes, jeux avec la nourriture,...).

En cas de non-respect de ce règlement, les mauvaises conduites seront sanctionnées par :

- **Un premier signalement** : convocation de la famille et de l'élève auprès des élues en charge.
- **Un deuxième signalement** : exclusion immédiate de 2 semaines de la cantine.
- **Un troisième signalement** : exclusion définitive de la cantine.

Les élues en charge des affaires scolaires se réservent le droit d'appliquer **une exclusion définitive de l'élève à la cantine** dès le premier avertissement, selon la nature du signalement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

CONCLUSION ET ACCEPTATION DU PRÉSENT RÉGLEMENT

Les Familles pourront prendre connaissance du présent règlement sur le site de la Ville, via le Portail Famille. Un exemplaire sera aussi mis à disposition dans chaque école ou encore à la Mairie, à l'accueil du service scolaire.

L'annexe du présent règlement est destinée aux élèves rationnaires : les élues en charge de la restauration scolaire en effectueront une lecture aux élèves en début d'année sur leur lieu de restauration.

L'inscription à la cantine scolaire suppose **l'adhésion totale** au présent règlement. Le seul fait d'inscrire un élève à un repas en restauration scolaire constitue pour les parents une acceptation pleine et entière des modalités de ce règlement.

Fait à Compiègne, le

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-19CM26092025-DE

RÈGLES DE VIE À LA CANTINE

Avant le repas :

- Je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'à l'entrée dans la cantine,
- J'attends sagement mon tour pour rentrer dans la cantine,
- Je jette les chewing-gums et bonbons dans les poubelles,
- Je vais aux toilettes et je me lave les mains,
- Je m'installe calmement à la place qui me revient.

Pendant le repas :

- Je me tiens bien à table,
- Je respecte la nourriture et ne la gaspille pas,
- Je parle doucement,
- Je respecte le personnel de service et mes camarades,
- Je range mon couvert et je sors de table en silence, sans courir.

Pendant la récréation :

- Je joue sans brutalité,
- J'accroche mes vêtements aux porte-manteaux,
- Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel de surveillance,
- Je me mets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires.

En cas de non-respect de ce règlement, je pourrais être exclu(e) définitivement de la cantine.

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE :

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-20CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

20 - Renouvellement de la convention entre la Ville de Compiègne et le Département de l'Oise pour l'accueil des élèves de l'école élémentaire Saint-Germain à la cantine du collège Gaëtan Denain

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-20CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-20CM26092025-DE

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

20 - Renouvellement de la convention entre la Ville de Compiègne et le Département de l'Oise pour l'accueil des élèves de l'école élémentaire Saint-Germain à la cantine du collège Gaëtan Denain

La convention entre la Ville, le Département et le collège Gaëtan Denain permettant l'accueil des élèves de l'école élémentaire Saint-Germain au restaurant scolaire du collège, est arrivée à échéance.

Le collège Gaëtan Denain accueille 150 rationnaires, issus de l'école élémentaire Saint-Germain, ainsi que les 10 adultes les accompagnant. Le coût du repas reste inchangé et demeure de 4,39 € par enfant. La ville de Compiègne met à disposition du collège 3 agents de restauration (un à 100 % et deux à 50 %) pour la préparation des repas, de la salle et le service aux convives.

Afin d'assurer une continuité de service rendu aux familles, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le collège Gaëtan Denain et le Département de l'Oise pour l'accueil des élèves de l'école élémentaire Saint Germain au restaurant scolaire du collège Gaëtan Denain.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BOMBARD,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Enseignement et Formation du 04/09/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention avec le collège Gaëtan Denain annexée à la présente délibération.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-20CM26092025-DE

Annexe G

AU REGLEMENT DEPARTEMENTAL RELATIF A
LA RESTAURATION ET A L HEBERGEMENT SCOLAIRE

+=+=+=+=+=+

CONVENTION-TYPE D'ACCUEIL
D'UN SERVICE D'HEBERGEMENT TERRITORIAL
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

(Commission Permanente du 30 juin 2025)

Préambule

Sous réserve de non atteinte au droit de la concurrence, un E.P.L.E. peut être exceptionnellement conduit à héberger un service territorial de restauration scolaire créé par une collectivité locale pour ses élèves. Dans ce cas, les tarifs appliqués sont fixés par le département en prenant en compte la nature de la prestation fournie et les conditions de sa mise en œuvre, notamment la participation éventuelle de personnels spécifiquement affectés à cette fin par la collectivité bénéficiaire.

*****

Vu le Règlement de l organisation fonctionnelle et financière des services annexes de restauration et d hébergement des collèges publics du département de l Oise, approuvé par la Commission permanente du 29 juin 2020,

Vu la décision V-02 du 30 janvier 2025,

Entre :

- Le Conseil Départemental de l Oise ci-après désigné par "le Département",

représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Nadège LEFEBVRE, habilitée aux fins des présentes par décision V-02 du 30 janvier 2025.

- La Ville de COMPIEGNE, ci-après désignée par "la commune",

représentée par son Maire, M. Philippe MARINI dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 2025.

- Le Collège Gaëtan DENAIN, ci-après désigné par "le Collège",

représenté par le Chef d établissement, M. Stéphane TONDEUX, dûment habilité par délibération du Conseil d administration
en date du **septembre 2025**.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

TITRE I – CONDITIONS D ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-20CM26092025-DE

Article 1 :

Le Collège s engage à recevoir les élèves de l école élémentaire SAINT-GERMAIN, de la ville dans la limite de 160 convives, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de la période scolaire. Ces convives se présenteront au restaurant du collège selon une organisation des flux et des horaires convenus avec le chef d'établissement.

Article 2 :

Le Collège servira des repas conformes aux règles de l hygiène alimentaire, dans le respect des règles et des circulaires applicables à la restauration collective, ainsi que du règlement départemental sus-visé.

Sous la responsabilité du Chef d établissement, le secrétaire général du collège organise le service de restauration.

Les menus sont proposés par le prestataire titulaire du marché « préparation et livraison de repas en liaison froide pour les collèges publics de l Oise » ; des modifications peuvent être apportées lors des commissions menus où sont représentés les directions fonctionnelles des collèges, les représentants des parents d élèves et les responsables satellites.

En cas de nécessité, résultant de difficultés de ravitaillement ou de préparation, le collège se réserve la possibilité de modifier unilatéralement ce menu, sans que cela ne puisse nuire à la qualité ou à la valeur alimentaire du repas.

Le collège veille au bon état des locaux, à l hygiène et au bon déroulement des repas.

Les repas destinés aux élèves bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), établi entre la famille et la commune, feront l'objet d'une attention particulière sans que cela constitue toutefois une obligation systématique pour le collège s'il n'est pas raisonnablement en mesure de l'assurer. Le cas échéant, un protocole spécifique, portant tant sur le repas que sur l'encadrement de l'élève, devra être établi entre le collège et la commune.

Article 3 :

Durant le temps passé dans l enceinte du collège, les élèves des classes élémentaires sont soumis au règlement intérieur de l établissement. Les dégradations éventuellement commises par les convives accueillis feront l objet d une facturation transmise à la commune par l'Ordonnateur du collège.

La responsabilité d'identification des auteurs des dégradations incombera au personnel accompagnateur.

Les élèves et personnels hébergés sont placés, pendant le temps de présence dans l établissement, sous la responsabilité de la commune qui à ce titre doit souscrire une assurance en responsabilité civile.

Article 4 :

Toute prestation de fourniture de repas fera l objet d une facturation sur la base du prix unitaire fixé dans la convention financière annuelle et des effectifs prévisionnels notifiés par la commune au plus tard 10 jours ouvrés avant la date du service de repas correspondant. Cette facturation peut être abondée des éventuels repas " de dépannage " servis exceptionnellement en cas de variation imprévue de l'effectif à nourrir.

La somme totale correspondante sera réglée à l agent comptable du collège sur présentation d une facture mensuelle adressée à la commune, qui est seule chargée du recouvrement auprès des familles et des personnels accompagnateurs et assistants de service.

Le collège effectuera un relevé journalier contradictoire du nombre de repas commandés pour les enfants, d une part, et pour les commensaux (accompagnateurs et assistants de service), d autre part.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-20CM26092025-DE

Article 5 :

Les différents intervenants (mairie, collège et Département) se réunissent au moins une fois dans l année scolaire pour faire le point sur le fonctionnement du service de restauration (respect de la convention, organisation, bilan, pistes d améliorations) et en rendent compte à leur hiérarchie et à leurs instances respectives.

Article 6 :

Si l accueil des convives relevant de cette convention nécessite des matériels et ou équipements complémentaires, ceux-ci seront pris en charge par la commune sur la base d'un accord contradictoire associant, le Chef d'établissement et le secrétaire général du collège, ainsi que les services du Département (direction du patrimoine et de la logistique et direction de l éducation et de la jeunesse).

TITRE II – PERSONNEL MIS A DISPOSITION

Article 7:

Pour la préparation des repas (et/ou le réchauffage), la préparation de la salle, le service aux convives et/ou de table, le nettoyage de la vaisselle et l entretien des locaux, la commune met à disposition, chaque jour de service, des personnels dont les postes se répartissent comme suit :

- 1 agent de 6 h 00 à 15 h 45
- 1 agent de 10 h 00 à 15 h 00 – Jeudi 10 h 00 à 14 h 30
- 1 agent de 10 h 00 à 15 h 00 – Vendredi 10 h 00 à 14 h 30

La commune assure et prend en charge les contrôles médicaux obligatoires de ses personnels. Elle pourvoit à leur remplacement en cas d'absence.

Ces personnels sont, durant leur présence dans le collège, directement placés sous l autorité fonctionnelle du secrétaire général. En cas de faute grave, le Chef d établissement pourra, sur rapport exhaustif du secrétaire général, procéder à l éviction de l agent fautif, temporairement ou définitivement, après avoir pris l attache de la commune qui pourvoira alors sans délais à son remplacement.

Article 8 :

Les agents chargés de la restauration, mis à disposition par la commune, doivent être vêtus d une tenue réglementaire fournie par leur employeur, selon les normes HACCP.

De même, ils sont tenus de respecter les normes HACCP en matière d hygiène. Le responsable de cuisine ou le secrétaire général sont chargés de veiller à l application de ces normes.

Article 9:

Pour la surveillance des enfants, et afin de permettre à ceux-ci de prendre leur repas dans de bonnes conditions, la commune met à disposition, sous sa responsabilité, des surveillants et assistants en nombre suffisant.

Un de ceux-ci effectue, pour le compte de la commune, un contrôle des présences sur des bordereaux fournis par celle-ci.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-20CM26092025-DE

TITRE III – ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Article 10:

La commune déclare expressément faire son affaire de l assurance de ses élèves et de tous les personnels exerçant ou mis à disposition du collège dans le cadre de la présente convention d'accueil. À ce titre elle a souscrit une assurance en responsabilité civile sous contrat n° 094416/B auprès de la SMACL Assurances.

Article 11 :

Le chef d'établissement est responsable de la sécurité et de l hygiène des personnels et des bâtiments pendant la durée de la présence des enfants, des accompagnateurs et des personnels de service.

TITRE IV – ELEMENTS FINANCIERS

Article 12 :

En complément de la présente convention, une convention financière sera établie si un changement tarifaire a lieu.

Article 13 :

La présente convention est conclue pour une période maximale de trois ans (à compter du 1er septembre 2025) et sera reconduite annuellement.

Article 14 :

Chacune des parties contractantes peut en dénoncer les termes à tout moment, sous réserve d un préavis de trois mois après signification par lettre recommandée.

Article 15 :

Si un différend survient à l occasion de l interprétation ou de l exécution de la présente convention, les deux parties s efforcent de le régler à l amiable préalablement à toute action en justice. En cas de désaccord persistant, elles auront recours à un médiateur. Enfin, en cas d échec de la médiation, le litige est porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

À Compiègne, le	**À Compiègne, le**	**Beauvais, le**
Pour le Collège Gaëtan DENAIN	**Pour la commune de COMPIEGNE**	**Pour le Département,**
Le Che d établissement **M. Stéphane TONDEUX**	**Le Maire,** **M. Philippe MARINI**	**Nadège LEFEBVRE** **Présidente du Conseil départemental**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-20CM26092025-DE

Annexe G

Tableau annexé à LA CONVENTION-TYPE
D'ACCUEIL D'UN SERVICE D'HEBERGEMENT TERRITORIAL

Budget Primitif 2023 du 15 décembre 2022

COÛTS REELS DES REPAS ET TARIFICATION APPLICABLE AUX ACCUEILS DE CLASSES PRIMAIRES - à compter du 1er janvier 2023 -				
*Dans tous les cas d'accueil de classes primaires communales par un collège, c'est la **convention** , passée en application du règlement Départemental Relatif à la Restauration et à l'Hébergement Scolaires, qui arrête les tarifs applicables.*				
Nature de la charge	***Tarif départemental selon décision de la Commission Permanente***	**Eléments tarifaires applicables**		***Observations***
		Collège autonome en production	**Collège satellite**	
Denrées alimentaires	*2,62 €*	*2,00 €*	*3,09 €*	*En lien avec le marché public du Département pour la livraison des collèges satellites (denrées et autres charges de production)*
Participation au F.C.R.S.H.	*0,05 €*	*0,05 €*	*0,05 €*	
Energies	*0,30 €*	*0,30 €*	*0,10 €*	*avec la ventilation des charges : 2/3 pour le site de production et 1/3 pour le satellite*
Fournitures et charges courantes	*0,60 €*	*0,60 €*	*0,40 €*	*avec la ventilation des charges : 1/3 pour le site de production et 2/3 pour le satellite*
Charges de personnel dont : personnel de production (50 %) personnel de service et d'hygiène (50 %)	*2,30 €*	*1,15 €*	*0,00 €*	(A) : au prorata des apports en personnels communaux
Entretien et amortissement des équipements	*0,45 €*	*0,45 €*	*0,45 €*	(B) selon conditions locales, notamment la participation de la commune à certains gros équipements et à leur entretien
Gros entretien et amortissement immobilier	*3,00 €*	*0,30 €*	*0,30 €*	
TOTAL	***9,32 €***	**4,85**	**4,39**	

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-21CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

21 - Garage solidaire - Subvention à l'ARC concernant les travaux d'aménagement et lancement d'une consultation concernant l'achat d'outillage utilisé par le CFA

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-21CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-21CM26092025-DE

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

21 - Garage solidaire - Subvention à l'ARC concernant les travaux d'aménagement et lancement d'une consultation concernant l'achat d'outillage utilisé par le CFA

Dans le cadre des actions structurantes apportant des réponses en matière d'insertion professionnelle et d'emploi, l'Agglomération de la région de Compiègne (ARC) a délibéré le 11 juillet 2024 en faveur de la création d'un garage solidaire afin de lever les freins à la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi, et autorisé un appel à manifestation d'intérêt dans ce cadre.
L'association compiégnoise « PARTAGE TRAVAIL » y a répondu.

Par ailleurs, le lycée M. GRENET, en lien avec ses formations mécaniques (centre municipal de formation d'apprentis – CFA et GRETA) souhaite développer son offre de formation en mécanique afin de répondre aux besoins exprimés par les entreprises du territoire (création d'un BTS mécanique). Une utilisation conjointe et partagée des locaux est envisagée dans le cadre du garage solidaire.

Afin de mettre en place ce projet, l'ARC, par délibération du 22 mai 2025, a lancé une consultation d'entreprises concernant les travaux d'aménagement et de mises aux normes d'un local situé 35, quai du Clos des Roses à Compiègne qui seront loués à l'association « PARTAGE TRAVAIL » et qui comprendra aussi un espace pédagogique pour accueillir les élèves du CFA en formation et un bureau.
Dans le cadre de ce partenariat, la Ville au titre du CFA, propose de s'engager également dans le processus :

- en versant à l'ARC, qui prend en charge l'aménagement et la mise aux normes des locaux, une subvention de 50 000 €, pour un montant global estimé à 256 773€ HT. Les travaux démarreront mi octobre.

- en faisant, pour partie, l'acquisition des équipements et de l'outillage nécessaires au fonctionnement du garage, qui seront utilisés de manière partagé par les élèves en formation au CFA. Dans ce cadre, un appel d'offres va donc être lancé par la Ville pour l'équipement de la structure, pour un montant estimé à 84 359 €HT, ramené après perception de la subvention versée par OPCO-MOBILITE, à 45 324 € HT.

Équipements du Garage Solidaire
Ville de Compiègne/ CFA Municipal

DÉPENSES	**HT**	**RESSOURCES**	**HT**
Dépenses Travaux	**Montant (€)**	**Financeurs**	**Montant (€)**
Équipement Atelier	74 505	Ville	45 324
Outillage spécifiques	3 327	OPCO Mobilité	36 966
Outillage commun	540		-
Sous total	*78 372*		
aléas 5%	3 919		
TOTAL	**82 290**	**TOTAL**	**82 290**

A terme, une convention relative à l'utilisation partagée des locaux dont l'ARC est locataire, sera signée, dans le cadre du garage solidaire, par Partage Travail, le lycée Mireille Grenet et la Ville pour le CFA.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BAGAYOKO,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-21CM26092025-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 11 juillet 2024 relative à l'appel à manifestation d'intérêt concernant un projet de garage solidaire,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 relative au bail, travaux et demande de subventions pour la création d'un garage solidaire,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 22 mai 2025 relatif aux travaux et aménagement en vue de la création d'un garage mécanique solidaire et au lancement d'une consultation,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2123-1,

Considérant le projet d'utilisation des locaux du garage solidaire par les apprentis du CFA municipal,

Considérant la convention de financement signé par la Ville et l'OPCO Mobilité concernant l'octroi de subvention pour l'achat d'outillage et d'équipement au profit des apprentis en mécaniques,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Enseignement et Formation du 04/09/2025

Et après en avoir délibéré,

Étant précisé que M.BOMBARD et Mme SCHWARZ ne prennent pas part au vote,

DÉCIDE d'octroyer à l'Agglomération de la Région de Compiègne une subvention de 50 000€ dans le cadre du projet d'aménagement et mise aux normes des locaux en vue de la création d'un garage solidaire,

AUTORISE le lancement d'un appel d'offres concernant l'achat d'équipements et d'outillages au profit du garage solidaire, qui seront utilisés par les élèves du CFA municipal dans le cadre de leur formation,

PRECISE que les dépenses correspondantes sont prévues aux chapitres 204 et 13.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-22CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

22 - Indemnité représentative de logement des instituteurs – Exercice 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-22CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-22CM26092025-DE

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

22 - Indemnité représentative de logement des instituteurs – Exercice 2025

Les communes reçoivent une dotation spéciale de l'Etat, au titre des charges qu'elles supportent pour le logement des instituteurs. Cette dotation de compensation est répartie par le Comité des Finances Locales proportionnellement au nombre d'instituteurs exerçant dans les écoles publiques et logés par chaque commune.

Par courrier en date du 4 août 2025, le Préfèt de l'Oise sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2025.

Pour mémoire, le montant unitaire de la dotation de compensation versée aux communes pour les instituteurs logés en 2024 était de 2 808 € et le taux d'augmentation était estimé à 4,5 %.

Pour l'année 2025, il vous est proposé un taux d'augmentation basé sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac observé entre les mois de juin 2024 et 2025, estimé à 1 %.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BOMBARD,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier de Mme la Préfète de l'Oise en date du 4 août 2025 sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur le taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2025 estimé à 1 %.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

23 - Rapport d'activités 2024 - Délégation de Service Public (DSP) "Mobiliers urbains"

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

23 - Rapport d'activités 2024 - Délégation de Service Public (DSP) "Mobiliers urbains"

Par délibération du Conseil municipal de la ville de Compiègne du 11 décembre 2020 et du Conseil d'Agglomération du 17 décembre 2020, la constitution d'un groupement de commandes a été actée entre les 2 collectivités pour le contrat de concession de service relative à des mobiliers urbains (abribus et éléments connexes). Ce contrat mutualisé avec l'ARC pour l'ensemble de ces mobiliers a été confié à la société VEDIAUD conformément à la délibération du 25 février 2022.

A ce titre, la société VEDIAUD assure la mise à disposition, l'entretien, la maintenance, la réparation et l'exploitation d'abribus et d'éléments connexes conformément au Code de la Commande Publique.

L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que :

« Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Le rapport de synthèse annexé à la présente délibération rappelle notamment :

- Le descriptif du contrat ;
- Les principaux faits marquants de l'année 2024 ;
- Une analyse de l'activité présentant notamment le bilan d'exploitation.

Il est notamment à noter :

- Une hausse remarquable du chiffre d'affaire de près de 50% comparé à 2023, sans pour autant atteindre son objectif.
- Une maîtrise financière qui permet de dégager un excédent en 2024.
- Une recette pour la ville de 183 832€ pour 2024, après actualisation.

A noter que des retards ont fait l'objet de pénalités notamment pour des retards d'affichage.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BREKIESZ,

Vu l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Voirie et Aménagement Urbain du 25 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2024 du délégataire de l'exploitation des abribus et éléments connexes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

philippe Védiaud publicité

Rapport d'activités annuel

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Le marché du mobilier urbain en 2m²

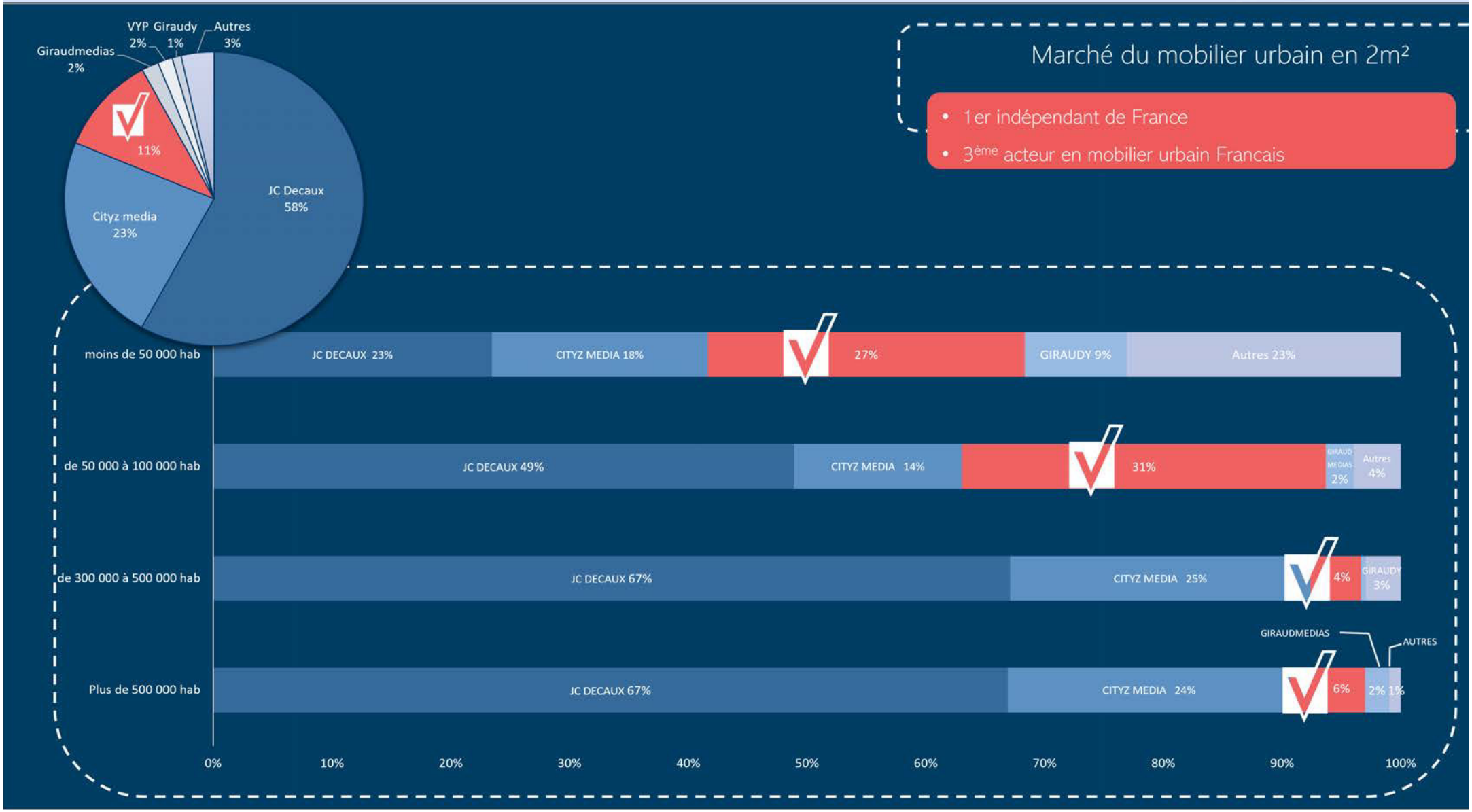

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Nouveautés

Nouvelle Concessions 2023

01	Amberieu en Bugey	+ 20 000 hab
12	Millau	+ 50 000 hab
15	Saint flour	+ 10 000 hab
17	Ile d'oleron	+ 5 000 hab
08	Rethel	+ 20 000 hab
17	Surgères	+ 5 000 hab
25	Montbeliard	+ 100 000 hab
30	Uzès	+ 5 000 hab
45	Amilly	+ 50 000 hab
71	Autun	+ 10 000 hab
80	Cherbourg	+ 50 000 hab
85	Aizenay	+ 5 000 hab
60	Meru	+ 10 000 hab
80	Albert	+ 10 000 hab
11	Narbonne	+ 50 000 hab
34	Perols(agglo Montpellier)	+100 000 hab
35	Fougères	+ 20 000 hab
40	Mont de Marsan	+ 50 000 hab
95	Persan	+20 000 hab
66	Conseil Departemental 66	+100 000 hab
34	La Grande Motte	+ 20 000 hab
45	Amilly	+ 50 000 hab
17	Marennes d'Oléron	+5 000 hab

Nouvelles Concessions 2024

60	Pont sainte Maxence	+12 000 hab
33	Ambares et Lagrave	+16 000 hab
85	Fontenay le comte	+13 000 hab
63	Riom	+18 000 hab
5	Briançon	+18 000 hab
63	Issoire	+15 000 hab
17	Saint Just Luzac	+2 000 hab
27	Bernay	+9 000 hab
29	Morlaix	+14 000 hab
85	Sables d'Olonne	+45 000 hab
14	Trouville	+4 000 hab
37	Loches	+6 000 hab

Renouvellement Concessions

60	Elne	+9 000 hab
78	Les Mureaux	+33 000 hab
66	Saint laurent de la salanque	+10 000 hab
95	Sannois	+26 000 hab
24	Terrasson Lavilledieu	+6 000 hab
17	Saintes	+25 000 hab

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

SOVANN KIM – Designer

atelier sovannkim
80 Rue Basse, 14000
CAEN

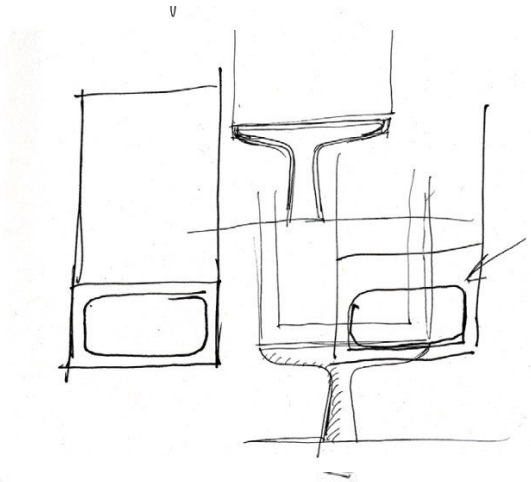

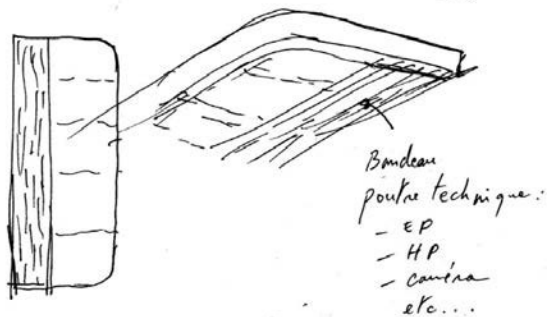

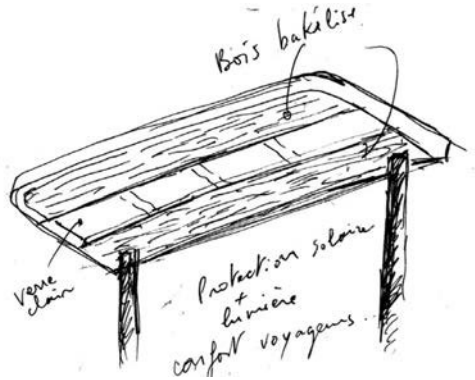

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Prestations de Maintenance et Entretien

Une maintenance efficace

Modalités et horaires d'intervention

Modalités d'intervention

La procédure de base lors d'une intervention de maintenance est la Mise en Sécurité qui est « immédiate ». La procédure initiale est la suivante :

- Mise en place de la zone de travail avec balisage et port des EPI
- Ramassage des verres et des débris, évacuation, démontage des pièces de structure dangereuses si besoin
- Mise en sécurité de la zone au moyen de barrières de sécurité règlementaires
- Si maintenance légère, intervention dans la foulée
- Prise de contact avec la hiérarchie si maintenance lourde : envoi rapport photos + descriptif
- Mise en place de la maintenance curative
- Rapport à la Ville

Horaires d'intervention

- Jours ouvrés de 7h00 à 18h30 – mise en place d'équipes avec horaires décalées
- Astreinte : 7/7j – 24h/24 avec présence de personnel pouvant intervenir à tout moment

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Prestations de Maintenance et Entretien

La Maintenance Curative – Interventions légères et lourdes

Les Process – Résumé interventions

Détection des pannes ou d'une anomalie
Dispositif de Télésurveillance / Agents de la société Védiaud / Services de la collectivité / Administrés

Détermination du type d'intervention / mise en sécurité immédiate

Intervention légère

Intervention immédiate
Agents dotés dans leurs véhicules de l'outillage et des pièces de première maintenance

Notre Objectif principal

Sécurité des usagers - Réactivité des équipes - Continuité du Service

Intervention lourde
(ex: Changement du mobilier)

Renforcement mise en sécurité

Programmation de l'opération de maintenance par notre agent

6

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Prestations de Maintenance et Entretien

Méthodologie d'entretien

Les exigences PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

Des procédures communes à l'entretien des mobiliers

En termes d'entretien, nous avons une procédure de base qui restera la même quelque soit le mobilier reprenant le process complet du collaborateur qui arrive sur la zone de travail jusqu'à son départ :

Horaires d'intervention : de 7h à 18h du lundi au vendredi.

Stationnement véhicule

- *Stationnement du véhicule en respectant les règles de la sécurité routière*
- *Allumage des feux flash arrière*
- *Mise en place des éléments de protection et de balisage : cônes règlementaires rétro réfléchissants et panneaux travaux*
- *Mise en place d'un éventuel dispositif complémentaire en cas de plan de prévention et de procédure spécifique*
- *Stationnement au plus proche du mobilier à entretenir tout en respectant les règles et tolérance de stationnement et fonction de l'arrêté qu'aura produit la Collectivité*
- *Sélection et vérification de la tâche à effectuer dans « Maint'Solutions »*

Des **interventions ponctuelles** pourront être mises en place :

- Sur demande de la Collectivité
- Sur contrôle du responsable technique
- Sur autocontrôle des agents d'entretien

Nettoyage du mobilier

- *Vérification visuelle de l'absence de tags, affichettes, graffiti et retrait si nécessaire avec les produits et outils adéquates*
- *Nettoyage du sol et des abords du mobilier dans un rayon de 2 mètres autour de la structure*
- *Vérification visuelle du mobilier, contrôle de l'absence de végétation au pied de l'abri et désherbage si nécessaire*
- *Vérification visuelle du mobilier, contrôle des visseries, calage des vitrages, serrures et pièces de manutention – petite maintenance effectuée si nécessaire*
- *Nettoyage de la structure entière à l'aide d'un balai brosse au moyen de l'eau de pluie et/ou de l'eau pure (utilisation de produits détergents seulement en cas de nécessité et de tâches persistantes)*
- *Nettoyage de l'ensemble des parties de mobiliers en contact avec les usagers (glaces, bancs, surface tactile,...)*
- *Tirage des surfaces planes à la raclette*
- *Passage de finition à la peau de chamois humide sur les parties non vitrées*
- *Rapport d'intervention inscrit dans le terminal mobile « Maint'Solutions » pour enregistrement intervention dans la base de données pour synthèses et suivi*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Méthodologie d'entretien

Un nettoyage écologique

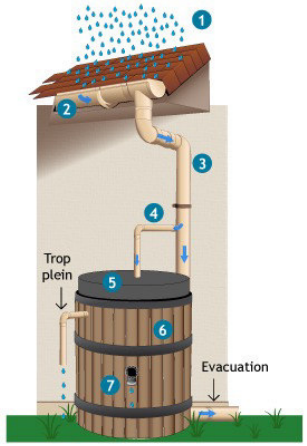

Nous mettons en place des récupérateurs à la sortie des gouttières de nos bâtiments

1. L'eau de pluie tombe du toit
2. Elle glisse vers les gouttières
3. Elle tombe dans les descentes de gouttières, le long du mur de la maison
4. Via un tuyau qui relie les gouttières à la cuve, l'eau est acheminée vers la cuve d'eau de pluie
5. Avant de tomber dans la cuve, l'eau de pluie est filtrée (les impuretés sont évacuées)
6. Ensuite elle est stockée dans la cuve
7. Distribution : par **robinet et pompe pour remplir les cuves des agents d'entretien**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Prestations de Maintenance et Entretien

Méthodologie d'entretien

Un nettoyage écologique

Dans le seul cas limité au traitement des taches persistantes :

Utilisation d'un produit d'entretien sélectionné pour ses qualités environnementales :

Nettoyant dégraissant, l'ARBRE VERT + Plastinet

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Prestations de Maintenance et Entretien

Une maintenance efficace

Contrôle

Trois niveaux de contrôle

Des contrôles permanents par les contrôleurs de l'agence (3 contrôles par semaine)

- Lors de leurs tournées, les agents d'affichage, les agents d'entretien et les agents de maintenance inspectent les mobiliers (2 contrôles).

En cas de dysfonctionnement ou d'anomalie, le Chef de secteur et/ou le Chef d'équipe prennent les mesures appropriées pour une intervention rapide et adaptée.

- Chaque semaine, le chef de secteur contrôle les mobiliers et les différentes prestations d'entretien maintenance, dresse le bilan hebdomadaire et définit les types d'intervention à mettre en œuvre (1 contrôle).

Des vérifications impromptues par des auditeurs du siège

Un auditeur interne, organe directeur de l'entreprise, est chargé de pérenniser les critères d'exigences internes et la culture de l'entreprise.

Remise à la collectivité d'un rapport d'activité

Un fois par trimestre (ou selon la fréquence souhaitée par la Collectivité), le responsable technique local fera parvenir un rapport d'activité reprenant chronologiquement l'ensemble des prestations effectuées sur la ville en termes de maintenance, entretien et affichage.

Numéros d'appels 24h/24 – 7 jours/7 – Présence de personnel local

Contact 24 heures / 24 et 7 jours / 7 – intervention rapide
Possibilité de signaler toute anomalie auprès de l'Agence locale et son responsable local

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Le métier de PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE est aujourd'hui triple :

Fournisseur/poseur de mobilier urbain - afficheur publicitaire – entretien et maintenance mobilier urbain

L'ensemble de ces métiers est réuni au sein de notre équipe et nous sommes fiers de proposer à ce jour un service « tout en régie » à nos partenaires

Direction

Equipes terrains et opérationnelles

Alexandre VEDIAUD
Directeur Général
- Définition de la stratégie commerciale de l'entreprise
- Supervision de la stratégie des agences locales
- Relation institutionnelle villes grands comptes

François-Xavier VEDIAUD
Directeur Administratif et Financier
- Veille à la bonne gestion de l'entreprise et supervise les services administratifs, comptables et financiers

Sergio ANTUNES
Directeur développement et relations institutionnelles
- Supervise, dirige, conseil sur la prospection des marchés publics
- Relations institutionnelles

Laurent WATEL
Responsable des Ventes National
- Actif sur la politique commerciale locale de l'entreprise
- En charge de nos commerciaux locaux

Delphine BARON
Et
Fabien LEROUVILLOIS
Directeurs Commerciales Affichage Temporaire
- En charge de la commercialisation nationale de l'entreprise
- En lien avec l'ensemble des centrales d'achat nationales

Joaquim BAPTISTA
Directeur Technique
- En charge de l'implantation et démarches légales
- Suivi des chantiers
- Véritable interface entre la Direction et l'équipe sur le terrain
- En charge des relations avec la ville
- Gestion des Clients Grand Comptes en local
- Pilotage et l'implantation initiale des mobiliers

-assistant polyvalent
-agents de maintenance, d'affichage et d'entretien polyvalents

Studio digital et graphiste

Equipe locale
Infographiste / Maquettiste Graphiste

Yoann COHEN
Designer produit / Créateur digital

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Portail Mairie Maint'Solution »

Suivi de la Prestation

Gestion informatique de la Prestation

Portail Mairie Maint'Solution »

Pour **faciliter l'accomplissement de nos prestations** tant pour le suivi **de nos équipes que les relations avec la ville**, le portail Mairie permettant de simplifier le lien direct de suivi de la prestation au contrat et avec les interlocuteurs de la ville.

Toutes les données sont **centralisées sur cette plateforme web** pour laquelle nous sommes en constant développement vous permet d'assurer toutes les fonctionnalités de monitoring du contrat incrémentation des plannings d'affichage et dépôt des visuels en ligne, signalement, reporting d'activité, accès aux contacts du contrat et à l'ensemble des données administratives.

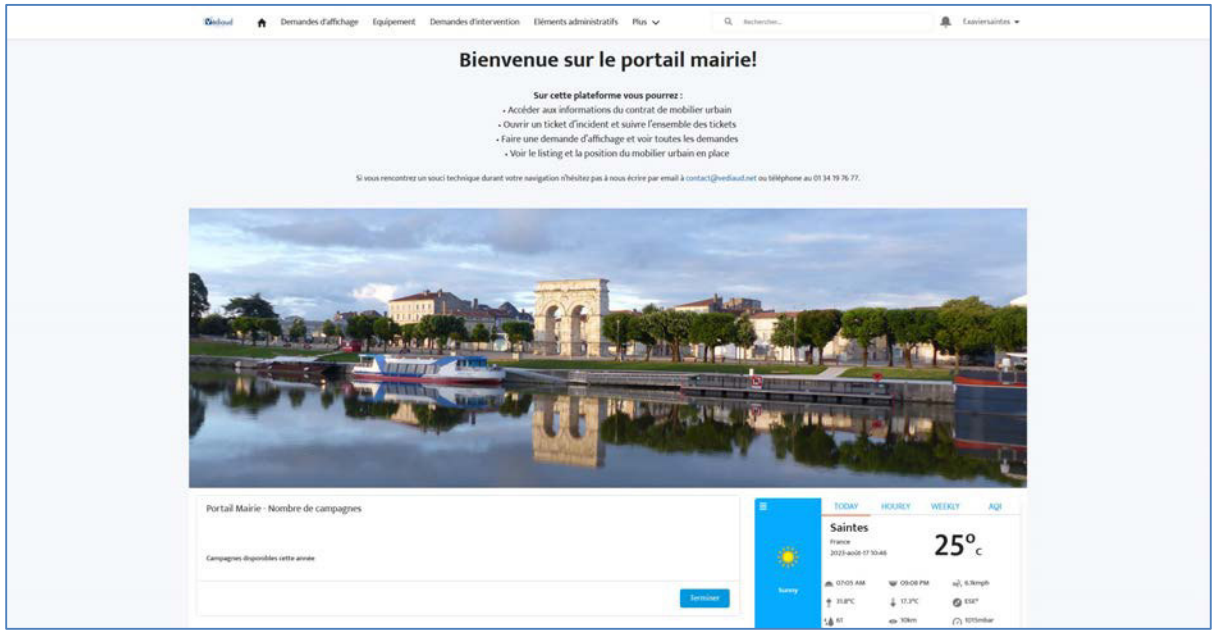

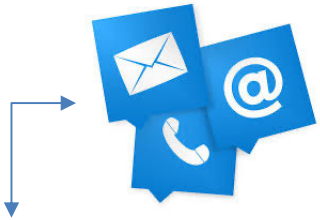

philippe Védiaud publicité
Nicolas Fafin
Architecte SI & Développeur CRM
06 65 67 08 77
53 Rue Corbier Thiebault 60270 GOUVIEUX

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Portail Mairie Maint'Solution »

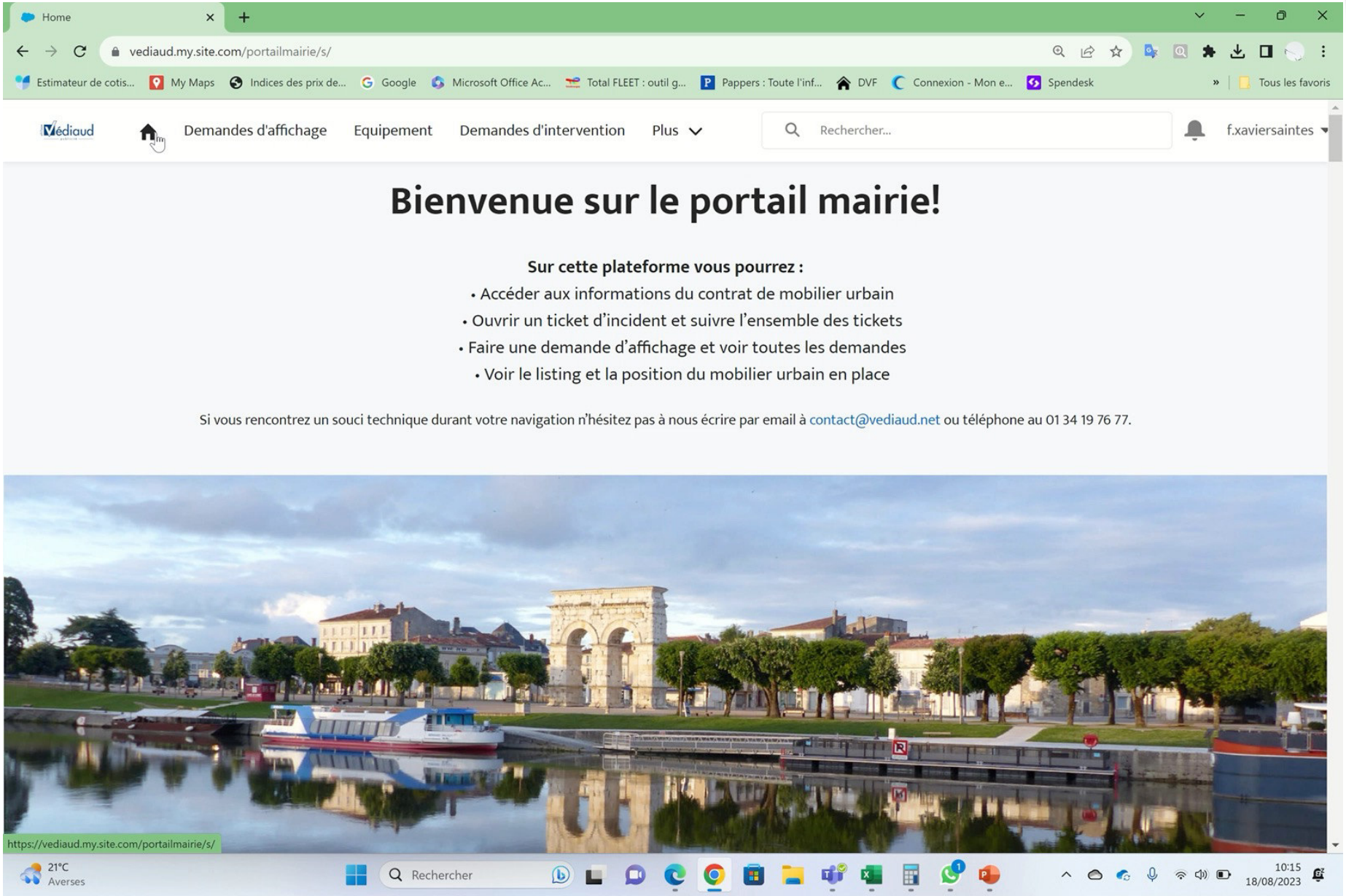

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Affichage Institutionnel

Modalités d'impression des visuels Ville

Types de machines utilisées pour l'impression – Affiches tous formats :

PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE dispose de ses propres ateliers d'impression intégrés, dotés de machines de dernière génération, favorisant efficacité et efficience écologique. Les prestations d'impression de visuels et de plans de Ville seront donc effectuées en interne, gage de flexibilité et de qualité de prestation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Affichage Institutionnel

La constitution du réseau d'affichage

Grâce à l'ensemble de ces outils en ligne, la Ville aura la possibilité de constituer les réseaux à afficher, vérifier leur pertinence, leur performance, au moyen de notre CRM mis à disposition pour la sélection des réseaux et la constitution du planning

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Affichage Institutionnel

La mise à disposition de notre CRM Sales Force pour la gestion des campagnes

Sales Force est un CRM qui a été 100% personnalisé pour l'ensemble de notre activité dans le cadre de la **digitalisation de notre entreprise**.

Nous avons créée des **modules d'assistance à la gestion des campagnes des villes partenaires** afin de faciliter la planification des campagnes d'affichage et vous laisser la possibilité de gérer vos campagnes d'affichage papier en complète autonomie et en ligne. L'outil est utilisable sur la plupart des navigateurs web.

Le module proposé à la Ville permets :

- Avoir une vue sur votre planning d'affichage et l'incrémenter
- Créer vos campagnes, déposer vos visuels, et les modifier en ligne
- Vérifier les cartographies des réseaux qui auront été définis
- Vérifier la pertinence et l'audience des réseaux (en fonction des relevés affimétrie) par rapport à votre objectif de communication
- Visualiser l'avancement

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Sales Force

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Des outils de commercialisation adaptés

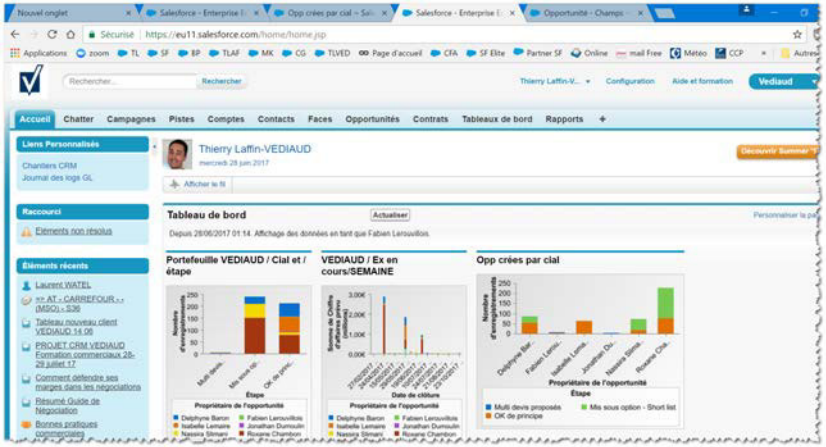

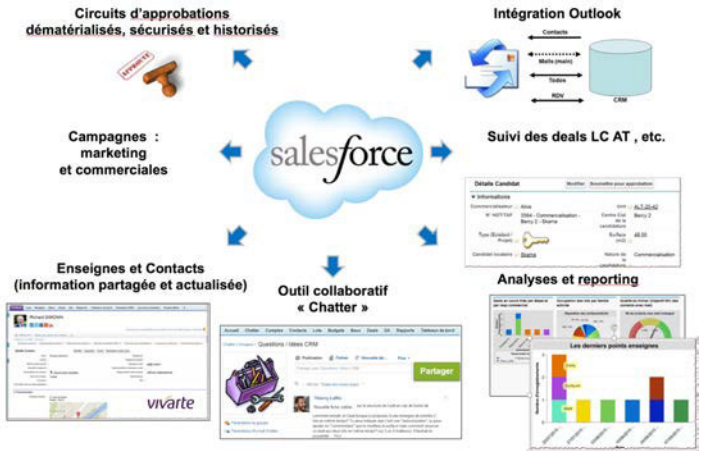

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Modalités d'exploitation

Affichage « local »

Illustrations :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Des messages respectueux des bonnes mœurs, apolitiques et conformes à la dignité humaine

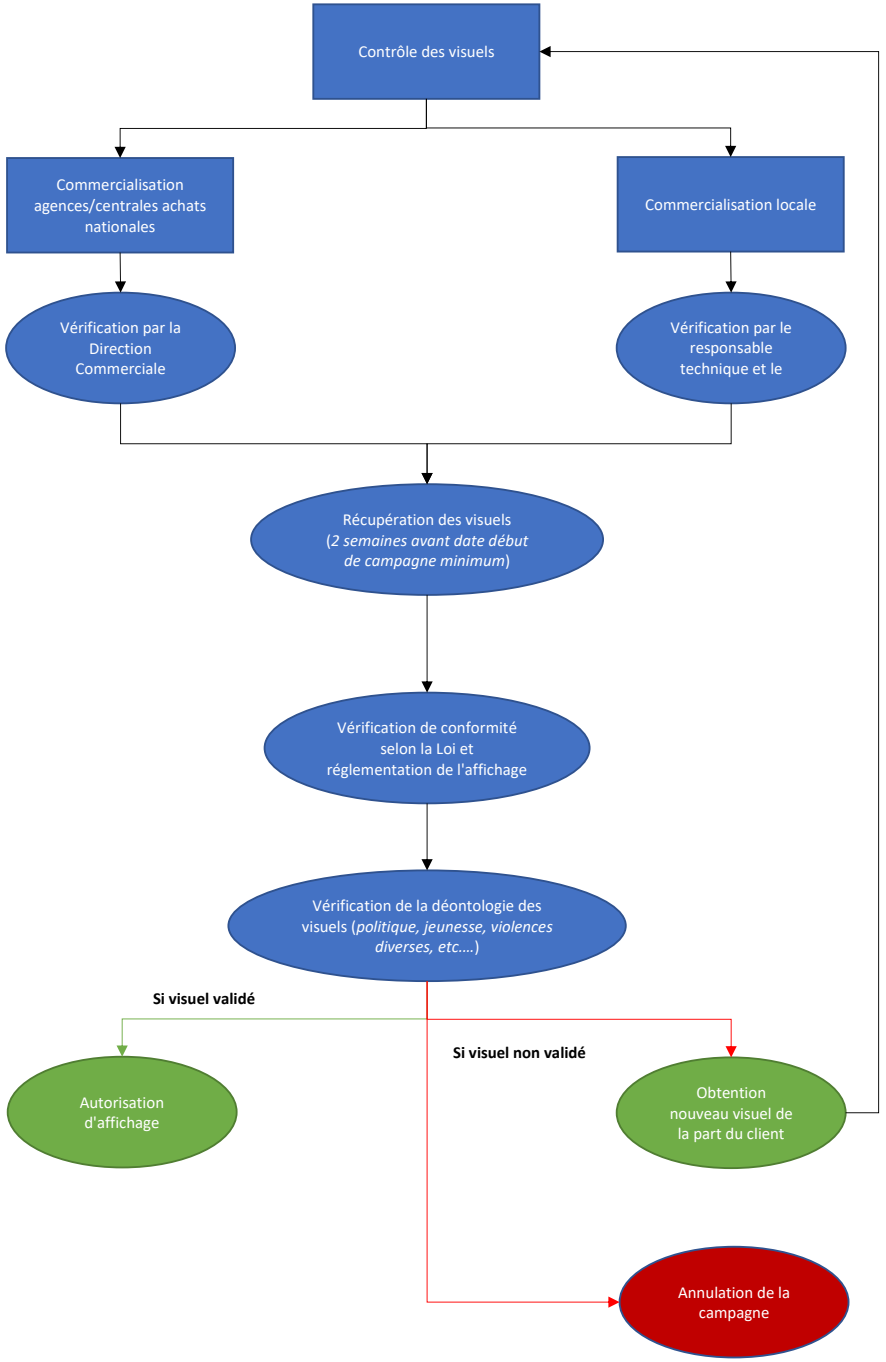

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Eco responsabilité - Impressions « éco-responsables »

Affichage Institutionnel

Modalités d'impression des visuels Ville

Des impressions « éconologiques »

Les **impressions « éco-responsables »** sont sans odeur, sans polluant atmosphérique, sèches et durables.

Impressions : utilisation d'encres végétales à base de latex synthétique **résistant aux éraflures, aux salissures et à l'eau** exemptes de substances toxiques, nocives et polluantes au contraire des encres UV et solvants - tirage en couleur.

Papier fourni pour affichage : papier film PET extra-couché recyclable 150g. Papier recyclé auprès de **Vetaris, certifié « ange bleu »**.

Cette méthode d'impression ainsi que les supports utilisés nous permettent d'appliquer des normes et procédures en faveur du développement durable, deux labels correspondent à cette démarche que nous soutenons et mettons en place : **Imprim'Vert et FSC.**

IMPRIM'VERT
Votre imprimeur agit pour l'environnement

Impression numérique écologique

FSC

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Eco responsabilité – Cycle de vie du matériel

Au niveau de la conception et de la Fabrication

Le Cycle de Vie de notre matériel

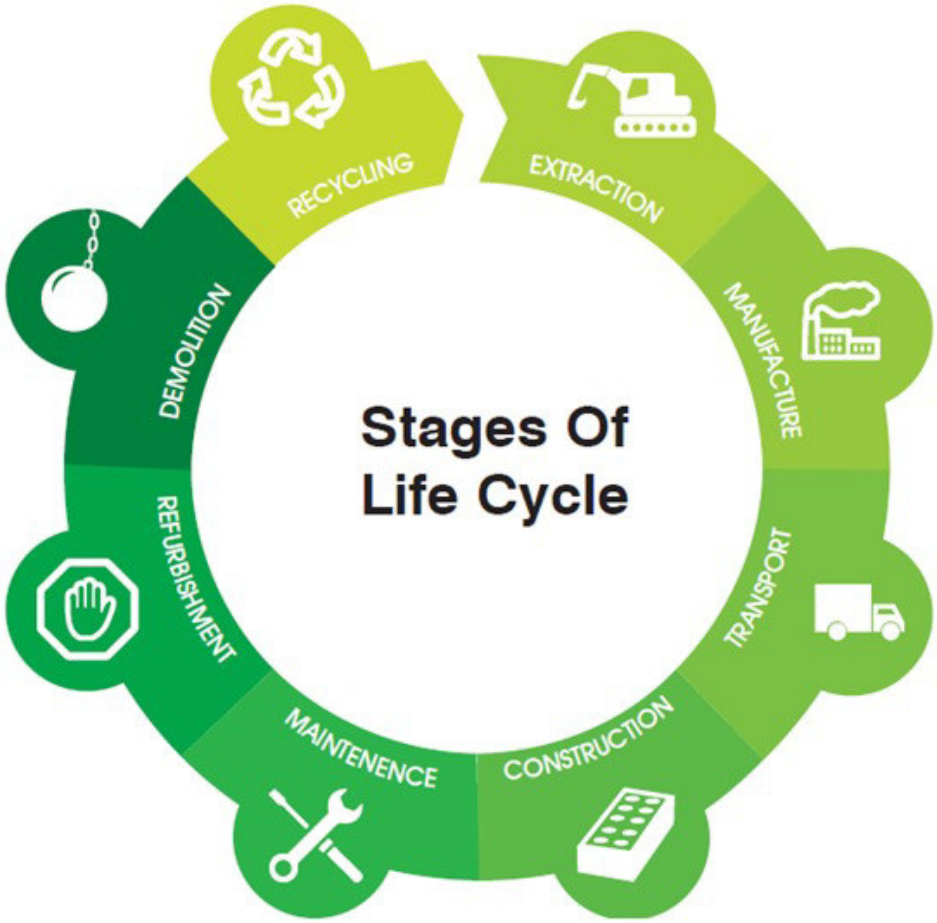

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Eco responsabilité – Fournisseur 100% Français

Une sélection de fournisseurs rigoureuse

100% Français – Proximité pour réduction des Gaz à Effet de Serre

Mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires :

Arcomat Mobilier Urbain, Dirigeant : Jean Claude CHEF

- CA : 7.737.900 € HT
- Effectif : 53 salariés
- Implantation : Sedan (08)

Prismatronic , Dirigeant : Pierre Henri BASSOULS

- CA : 30.109.900 € HT
- Effectif : 161 salariés
- Implantation : Haute Rivoire (69)

Mobiliers électroniques :

Cocktail Vision, Dirigeant : Stéphane FRIMAUDEAU

- CA : 7.000.000 € HT
- Effectif : 50 salariés
- Implantation : La Roche sur Yon (85)

Accessoires :

Panocolor, Dirigeant : Patrick HERPIN

- CA : 1.192.400 € HT
- Effectif : 9 salariés
- Implantation : Saint Barthélémy d'Anjou (49)

Cité concept, Dirigeant : Jean-Luc Salles

- CA : 4.030 000 € HT
- Effectif : 10 salariés
- Implantation : Toulouse (31)

La sélection de nos fournisseurs français et la proximité de leurs sites de production **limitent de façon significative les ces émissions** quel que soit notre secteur de déploiement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Eco responsabilité - Reconditionnement

Au niveau de la conception et de la Fabrication

Processus de reconditionnement

Le processus de reconditionnement mis en place par nos équipes est formalisé pour chaque type de mobiliers et facilité par la standardisation de nos pièces de production. Chaque process de reconditionnement est soumis à un **contrôle précis et formel** permettant d'obtenir un mobilier d'un **niveau égal à une production neuve et répondant à l'ensemble des normes actuelles**.

Etapes du reconditionnement :

1. Démontage du mobilier
2. Audit et vérification matériel
3. Changement de tous les composants défectueux et à mettre aux normes
4. Mise au norme électrique
5. Mise à jour technologique des éclairages
6. Retraitements de surface et remise en peinture
7. Mie en recyclage des composants non réutilisés
8. Réassemblage final et mise en test en atelier
9. Repose sur le terrain
10. Phase exploitation

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Eco responsabilité - Consommations électriques

Les consommations électriques des panneaux

Non illumination des caissons publicitaires la nuit

Dans le cadre de notre mise en place de caissons d'affichage publicitaire, compte tenu du contexte actuel et à venir et dans le but d'économiser l'énergie, nous considérons que le caractère accessoire de la publicité prend ton sens si on émet des économies de la sorte dessus.

Par conséquent, au minima :

- Sur les abris voyageurs, les caissons d'affichage ne sont pas éclairés la nuit et seulement les éclairages de courtoisie (économie de 36,5kW par an)
- Sur les panneaux d'information, les caissons ne sont pas éclairés la nuit et nous arrêtons les systèmes déroulants (essentiellement sur mobiliers grand format) la nuit (économie de 36,5kW par an pour les caissons 2m² et de 438kW pour les caissons 8m²)

Notre proposition n'est pas forcément globale. Il est possible aussi que nous n'éteignons les caissons des abris qui sont 100% publicitaires et pas les caissons sur pied qui sont en partage avec la ville si toutefois la ville souhaite que sa communication se voit aussi le soir la nuit.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Eco responsabilité – Recyclage des affiches

L'impression des affiches

Le recyclage des affiches

Nous avons mis en place un partenariat pour le recyclage des affiches depuis dix ans.
Ainsi, sur l'ensemble de nos agences, un contrat a été signé pour mettre en place ce système.

Aujourd'hui,
nous envoyons à recycler 100% de nos affiches.

PAPREC
GRAND ILE-DE-FRANCE
95 - Belloy-en-France

PHILIPE VEDIAUD PUBLICITE
9 Rue de Paris
95270 CHAUMONTEL

Belloy-en-France,
Le 17 février 2025

ATTESTATION FILIERE DE VALORISATION & COLLECTE DES DÉCHETS 2025

La société **PAPREC GRAND ILE-DE-France – Agence de Belloy-en-France**, dont le siège social est situé au 3/5 rue Pascal – 93120 LA COURNEUVE, certifie que les déchets collectés sur votre site par nos soins en 2025, suivent des filières d'évacuation et de valorisation appropriées en fonction de leur nature et conformément à la réglementation en vigueur, savoir :

Les papiers (affiches) :
Les archives sont emmenées sur notre centre de tri de Belloy-en-France. Une fois triées, elles sont valorisées sous forme de matière première secondaire (*papetiers*).

Les Déchets Banals :
Les déchets banals sont emmenés sur notre centre de tri de Belloy-en-France, pour tri et revalorisation des matières.

Ce document est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Belloy en France,
Le 17 février 2025

La Directrice
Melissa MACON

POUR UNE PLANÈTE PLUS VERTE
1 Ter Chemin Saint-Martin - 95270 BELLOY-EN-FRANCE
Tél. : 01 34 09 09 25 - logistique95@paprec.com - SIRET Etablissement : 421 716 465 00131
Siège social : 3/5 rue Pascal - 93120 LA COURNEUVE - SASU Paprec Grand Ile de France au capital de 85 000 005 €
SIRET Siège social : 421 716 465 00081 - Code NAF : 3832 Z - N° intracommunautaire : FR 38 421 716 465 - RCS Bobigny

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Eco responsabilité – Electricité verte

Les consommations électriques des panneaux

Utilisation de l'Electricité Verte

Pourquoi choisir l'électricité verte ?

Favoriser une énergie moins polluante issue de ressources renouvelables

En optant pour une électricité verte, nous avons choisi de consommer des énergies peu émettrices de CO2, issues de ressources inépuisables. Ainsi, nous faisons un geste en faveur de l'environnement et agissez contre le réchauffement climatique

Participer au développement de la production d'énergies renouvelables

En effet, une demande croissante de souscription en électricité verte permet de produire davantage d'énergie renouvelable, via les Garanties d'Origine. Ainsi, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français augmente et fait diminuer la part d'énergie fossile. Ce choix individuel a donc un impact positif plus global qui s'inscrit dans les enjeux de la transition énergétique de la France : couvrir 23% de la consommation d'énergie nationale grâce aux énergies renouvelables en 2020 et 32% d'ici 2030.

Valoriser cette démarche éco responsable

Nous avons donc souscrit à une offre électricité verte contribue à valoriser notre démarche en faveur du développement durable et de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Eco responsabilité – Empreinte carbone

Mesure de notre empreinte carbone automatisée

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

philippe Védiaud publicité

Rapport d'activités

Compte rendu Financier 2025 sur 2024

Rapport d'activités annuel – Budget et Réel 2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

COMPTE D'EXPLOITATION	Budget 2024	Réel 2024	Variation en valeur	Variation %
Postes	**Montants**	**Montants**	**Montants**	**Montants**
Location affichage publicitaire	305 076	413 132	108 056	35,42%
Longue conservation	53 837	72 621	18 784	34,89%
Total Chiffre d'affaires	***358 913***	***485 753***	***126 840***	***35,34%***
Subventions d'exploitation	-			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	-			
Autres produits	-			
Total des produits d'exploitation (I)	***358 913***	***485 753***	***126 840***	***35,34%***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-	
Variation de stock (marchandises)	-		-	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	8 164	18 655	10 491	128,50%
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-		-	
Autres achats et charges externes	15 417	45 854	30 437	197,42%
Impôts, taxes et versements assimilés	1 031	975	- 56	-5,43%
Salaires et traitements	33 190	67 355	34 165	102,94%
Charges sociales	10 591	20 744	10 153	95,86%
Dotations Sur immobilisations	65 617	65 617	-	0,00%
Redevance fixe	175 000	182 170	7 170	4,10%
Redevance variable sur CA	-		-	
dépose	-		-	
Autres charges	364	423	59	16,21%
Total des charges d'exploitation (II)	**309 374**	**401 793**	**92 419**	**29,87%**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**49 539**	**83 960**	**34 421**	**69,48%**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-			
Produits financiers de participations	-			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-			
Autres intérêts et produits assimilés	-			
Reprises sur provisions et transferts de charges	-			
Différences positives de change	-			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-			
Total des produits financiers (V)	**-**	**-**		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-			
Redevance variable sur résultat d'exploitation	-			
Intérêts et charges assimilées	-	-	-	
Différences négatives de change	-			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-			
Total des charges financières (VI)	**-**	**-**	**-**	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**-**	**-**	**-**	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	**49 539**	**83 960**	**34 421**	**69,48%**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-			
Reprises sur provisions et transferts de charges	-			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	**-**	**-**		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	-			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	-			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	-			
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	**-**	**-**		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**-**	**-**		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-			
Impôts sur les bénéfices (X)	12 385	20 990	8 605	69,48%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**358 913**	**485 753**	**126 840**	**35,34%**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**309 374**	**401 793**	**92 419**	**29,87%**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	**37 154**	**62 970**	**25 816**	**69,48%**

Rapport d'activités annuel – Tarifs moyen par produit

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Étiquettes de lignes	CA AT	Prix moyen hebdomadaire à la face	Moyenne campagne
2	**411 212,48 €**	**55,42 €**	**3 343,19 €**
City cover 2 Compiègne	411 212,48 €	55,42 €	3 343,19 €
Digital Mix	**1 920,00 €**	**40,85 €**	**112,94 €**
Dooh City 2 Compiègne	1 920,00 €	40,85 €	112,94 €
Total général	**413 132,48 €**	**55,33 €**	**2 950,95 €**

Étiquettes de lignes	CA LC	Moyenne CA LC
AbriBus	6 350,08 €	2 116,69 €
Sucette - 2 m²	66 270,55 €	3 012,30 €
Total général	**72 620,63 €**	**2 904,83 €**

Chiffre d'affaire budgété sur 2024 : 358 913 €
Chiffre d'affaire budgété sur 2024 : 485 753,11 €
=> CA AT = 413 132,48 €
=> CA LC = 72 620,63 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Rapport d'activités annuel – Détail Affichage Longue Conservation

- **L'affichage longue conservation (LC)** : ce service correspond à un affichage annuel. Généralement le client choisit ce type d'affichage afin d'intégrer un directionnel vers son magasin

Étiquettes de lignes	LC CA
ALDI MARCHE TROSLY BREUIL (AL_1038)	11 220,00 €
LECLERC LA CROIX SAINT OUEN	8 902,80 €
KIABI COMPIEGNE	7 908,00 €
MAXI ZOO JAUX (MZ_040)	7 480,00 €
FUNECAP COMPIEGNE 2 (Roc Eclerc) (FUN_586)	7 005,73 €
MCDONALD'S COMPIEGNE MERCIERES	6 762,80 €
LE PAYS DE VALOIS CREPY EN VALOIS	6 062,80 €
VILOGIA PREMIUM VILLENEUVE D'ASCQ	5 931,40 €
CASH COMPIEGNE	3 800,00 €
HOTEL IBIS COMPIEGNE	3 031,40 €
CUISINELLA COMPIEGNE	2 700,00 €
THERING.IO LILLE	1 815,70 €
Total général	**72 620,63 €**

Étiquettes de lignes	LC CA	Moyenne LC
2 m²	**72 620,63 €**	**2 904,83 €**
AbriBus	6 350,08 €	2 116,69 €
Sucette - 2 m²	66 270,55 €	3 012,30 €
Total général	**72 620,63 €**	**2 904,83 €**

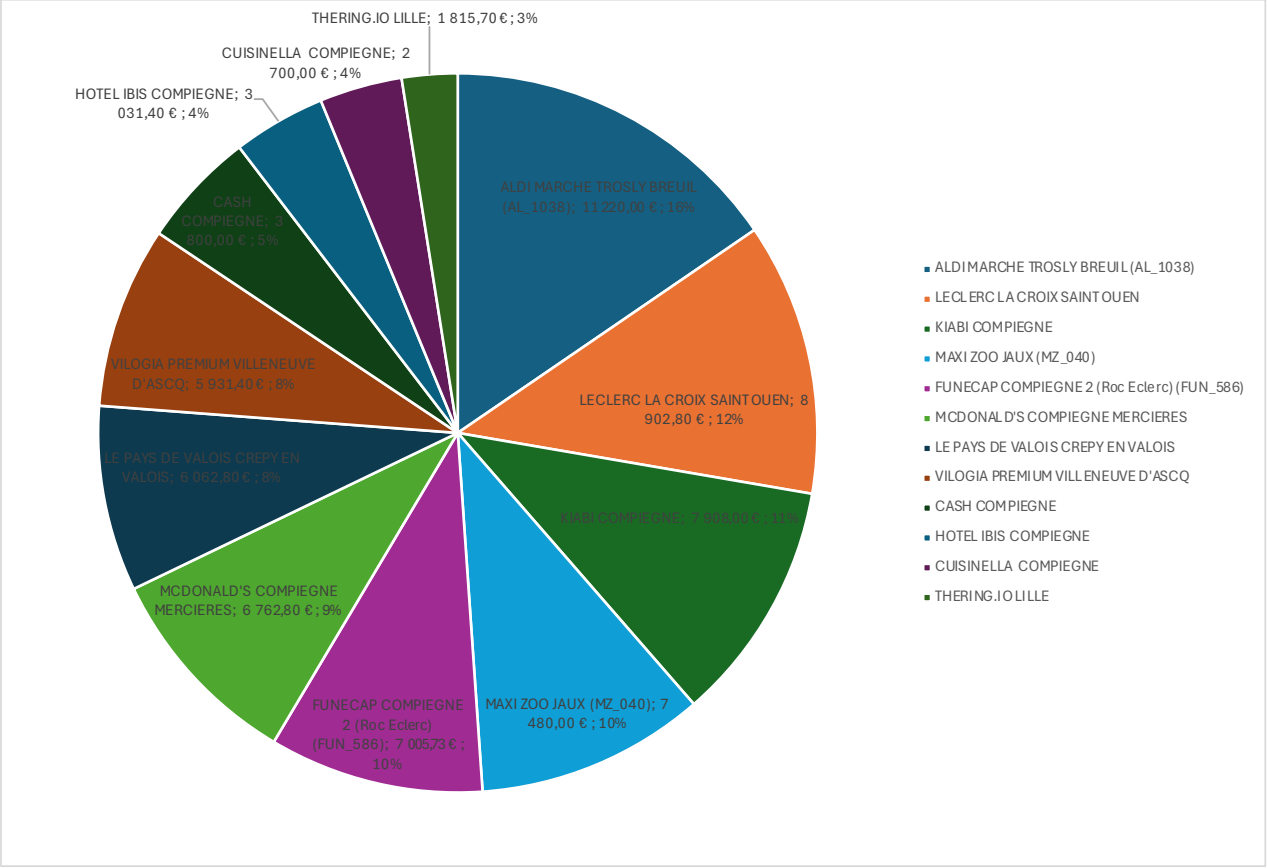

Rapport d'activités annuel – Détail Affichage Temporaire

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

- **L'affichage temporaire (AT)** : Cet affichage est généralement hebdomadaire et il est vendu sous forme de réseau d'un ensemble de faces.

Étiquettes de lignes	AT CA
CARREFOUR HYPER FRANCE	58 500,00 €
ITM AI - ITM COMPIEGNE	50 400,00 €
BURGER KING France	22 440,00 €
CREDIT MUTUEL BOX	16 380,00 €
MCDONALD S FRANCE	15 775,20 €
VETIR - GEMO	13 104,00 €
EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST COMPIEGNE	11 100,00 €
AQUARIUM NAUSICAA	10 920,00 €
GRDF	10 920,00 €
BPCE	10 920,00 €
Total général	**220 459,20 €**

Étiquettes de lignes	AT CA	Prix moyen semaine
City cover 2 Compiègne	411 212,48 €	55,42 €
Dooh City 2 Compiègne	1 920,00 €	40,85 €
Total général	**413 132,48 €**	**55,33 €**

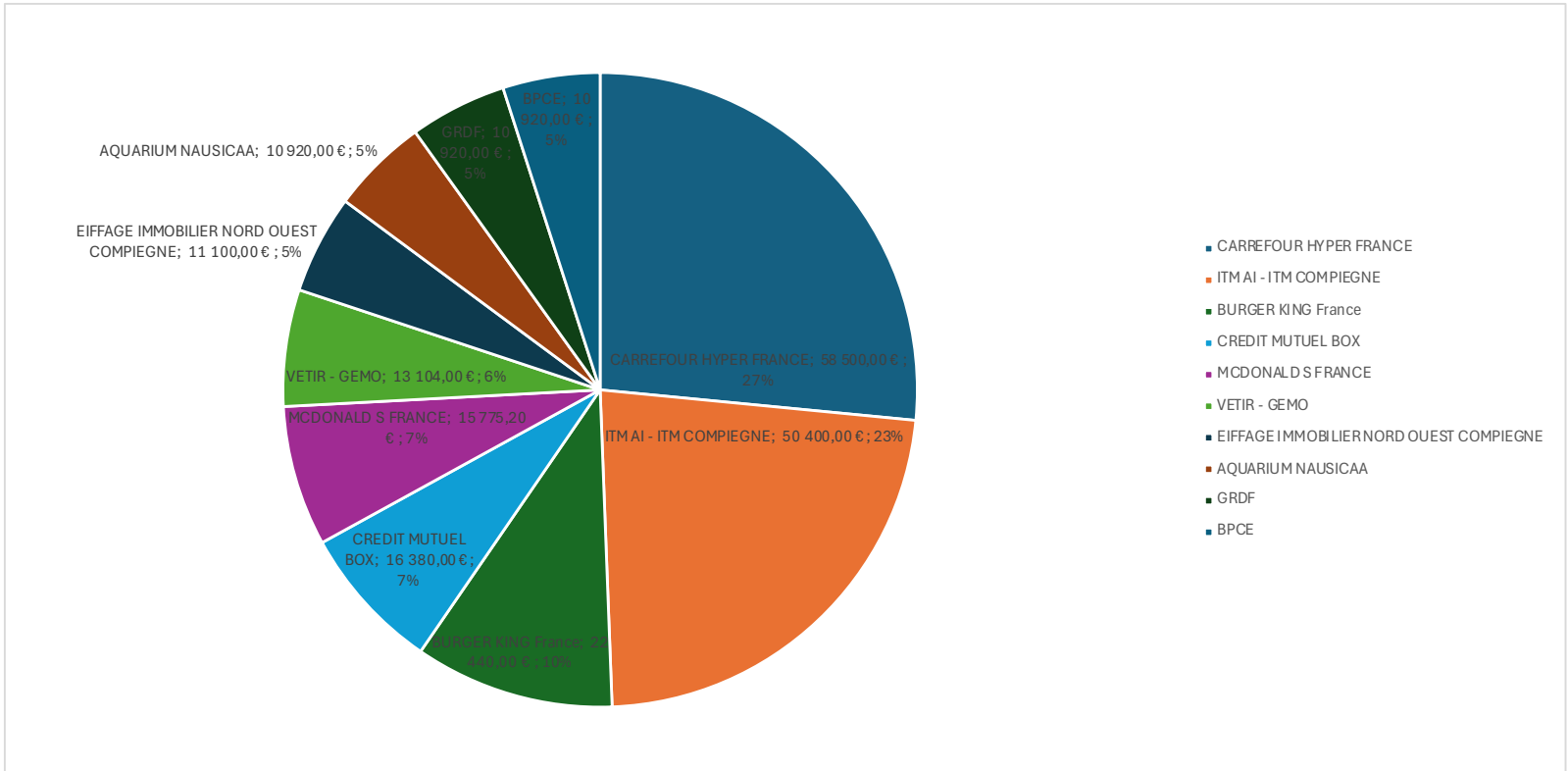

Rapport d'activités annuel – Budget 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

COMPTE D'EXPLOITATION	BUDGET 2025
Postes	**Montants**
Location affichage publicitaire	421 395
Longue conservation	74 073
Total Chiffre d'affaires	**495 468**
Subventions d'exploitation	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	
Autres produits	
Total des produits d'exploitation (I)	**495 468**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-
Variation de stock (marchandises)	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	18 981
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-
Autres achats et charges externes	46 656
Impôts, taxes et versements assimilés	1 049
Salaires et traitements	68 855
Charges sociales	21 161
Dotations Sur immobilisations	66 765
Redevance fixe	185 358
TLPE	-
dépose	-
Autres charges	370
Total des charges d'exploitation (II)	**409 197**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**86 271**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
Produits financiers de participations	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total des produits financiers (V)	**-**
Dotations financières aux amortissements et provisions	
Redevance variable sur résultat d'exploitation	
Intérêts et charges assimilées	-
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total des charges financières (VI)	**-**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**-**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	**86 271**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	**-**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	**-**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**-**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	21 568
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**495 468**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**409 197**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	**64 703**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

philippe Védiaud publicité

Rapport d'activités

Compte rendu Patrimoine

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Mobiliers 2m²

Nom de l'actif	Type Produit	Format	Adresse	Code Postal	Ville	Géolocation (Latitude)	Géolocation (Longitude)
60200PL1	Fixe	Sucette - 2 m²	2 Avenue Marcellin Berthelot niveau EuropCar et Bufallo Grill	60200	COMPIEGNE	49,39077999	2,788331583
60200PL10	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue du Général Weygand niveau Dacia/Renault	60200	COMPIEGNE	49,41245754	2,810546854
60200PL11	Fixe	Sucette - 2 m²	4 Avenue du Général Weygand	60200	COMPIEGNE	49,41295451	2,812009202
60200PL12	Fixe	Sucette - 2 m²	15 Rue Roger Couttolenc niveau Université	60200	COMPIEGNE	49,4149742	2,817963031
60200PL13	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue Roger Couttolenc angle Rue du Port à Bateaux	60200	COMPIEGNE	49,41551863	2,819127109
60200PL14	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue d'Austerlitz niveau Place Saint Clément	60200	COMPIEGNE	49,41668772	2,822621307
60200PL15	Fixe	Sucette - 2 m²	Pont Louis XV en allant vers la gare	60200	COMPIEGNE	49,41979348	2,823647147
60200PL16	Fixe	Sucette - 2 m²	Pont Louis XV en venant de la gare	60200	COMPIEGNE	49,41966611	2,823545223
60200PL17	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue de Harlay angle Rue Saint Nicolas	60200	COMPIEGNE	49,41910786	2,82293978
60200PL18	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue Pierre et Marie Curie en face Intermarché Le Drive	60200	COMPIEGNE	49,39614266	2,793600069
60200PL19	Fixe	Sucette - 2 m²	Quai de la République niveau Place de la Gare	60200	COMPIEGNE	49,42134269	2,824332165
60200PL2	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue Pierre et Marie Curie niveau Le Drive Intermarché	60200	COMPIEGNE	49,39609639	2,793792706
60200PL21	Fixe	Sucette - 2 m²	D1131 niveau rond point GIFI	60200	COMPIEGNE	49,39443568	2,790666488
60200PL22	Fixe	Sucette - 2 m²	E45 niveau Rue de Senlis	60200	COMPIEGNE	49,39294257	2,802963268
60200PL24	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue de Clermont en face KparK - niveau Pont Louis XV	60200	COMPIEGNE	49,42022707	2,822369112
60200PL25	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue de Clermont N31 en face ALLIANZ	60200	COMPIEGNE	49,4195623	2,820810748
60200PL26	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue de Noyon autopont le long de la voix férrée	60200	COMPIEGNE	49,4215543	2,820888023
60200PL27	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue de Noyon angle Avenue du Chemin de Fer	60200	COMPIEGNE	49,42175616	2,82142951
60200PL28	Fixe	Sucette - 2 m²	6 Rue de Noyon	60200	COMPIEGNE	49,42207178	2,822186636
60200PL29	Fixe	Sucette - 2 m²	23ter Rue d'Amiens	60200	COMPIEGNE	49,42216443	2,821292717
60200PL3	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue Pierre et Marie Curie angle Rue Lavoisier	60200	COMPIEGNE	49,39690929	2,794704936
60200PL30	Fixe	Sucette - 2 m²	Cours Guynemer N31 niveau Centre Nautique	60200	COMPIEGNE	49,42329985	2,831571109
60200PL31	Fixe	Sucette - 2 m²	Cours Guynemer N31 angle Rue du Lieutenant René Ducloux	60200	COMPIEGNE	49,42319698	2,832059644
60200PL32	Fixe	Sucette - 2 m²	38 Rue de Soissons angle Rue du Bataillon de France	60200	COMPIEGNE	49,42208034	2,837091951
60200PL34	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue Napoléon - rue piétonne devant Sephora	60200	COMPIEGNE	49,41729341	2,825320221
60200PL35	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue Marcellin Berthelot RD200	60200	COMPIEGNE	49,39336888	2,790166642
60200PL36	Fixe	Sucette - 2 m²	D1131 sur rond point niveau Stokomani et Hippopotamus	60200	COMPIEGNE	49,39396226	2,792478645
60200PL37	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue Saint Lazare angle Avenue de Grande Bretagne	60200	COMPIEGNE	49,40629501	2,83754492
60200PL38	Fixe	Sucette - 2 m²	153 Boulevard des États Unis	60200	COMPIEGNE	49,40698146	2,829813983
60200PL39	Fixe	Sucette - 2 m²	87 Rue Carnot angle Boulevard des Etats Unis	60200	COMPIEGNE	49,40660109	2,83300483
60200PL4	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue de Bury Saint-Edmunds - terre plein - niveau terrain de foot	60200	COMPIEGNE	49,40650953	2,800219778
60200PL40	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue de Royallieu	60200	COMPIEGNE	49,39993374	2,814849322
60200PL41	Fixe	Sucette - 2 m²	88 Rue de Paris angle Bd Gambetta	60200	COMPIEGNE	49,41059467	2,81703611
60200PL42	Fixe	Sucette - 2 m²	82 Rue de Paris	60200	COMPIEGNE	49,41099559	2,817675414
60200PL43	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue de l'Armistice niveau entrée Cimetière Nord	60200	COMPIEGNE	49,42215776	2,846435785
60200PL44	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue de Paris niveau PLace de l'Ancien Hôpital	60200	COMPIEGNE	49,41332905	2,821790374
60200PL45	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue de Paris angle Place Saint Antoine	60200	COMPIEGNE	49,4158369	2,822785236
60200PL46	Fixe	Sucette - 2 m²	2 Avenue de la Faisanderie	60200	COMPIEGNE	49,40118884	2,830944174
60200PL47	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue René Firmin angle Rue de Normandie	60200	COMPIEGNE	49,40382926	2,818055612
60200PL48	Fixe	Sucette - 2 m²	195 Rue de Paris	60200	COMPIEGNE	49,40474477	2,810989772
60200PL49	Fixe	Sucette - 2 m²	195 Rue de Paris	60200	COMPIEGNE	49,40496119	2,810906624
60200PL5	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue de Bury Saint Edmunds - terre plein	60200	COMPIEGNE	49,40691011	2,800409275
60200PL50	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue Phileas Lebesgue sur rond point niveau Rue Winston Churchill	60200	COMPIEGNE	49,40750534	2,806637371
60200PL51	Fixe	Sucette - 2 m²	9 Rue de Senlis	60200	COMPIEGNE	49,39699408	2,803993036
60200PL52	Fixe	Sucette - 2 m²	2 Avenue de la Faisanderie	60200	COMPIEGNE	49,4008572	2,830032223
60200PL53	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue de Bury Saint Edmunds sur terre plein	60200	COMPIEGNE	49,4018875	2,797566822
60200PL54	Fixe	Sucette - 2 m²	7 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny sur terre plein	60200	COMPIEGNE	49,40446381	2,812739803
60200PL55	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue de la Faisanderie niveau Avenue du 25E Rgt du Génie de l'air	60200	COMPIEGNE	49,40081667	2,827156957
60200PL56	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue de Bury Saint Edmunds sous la passerelle de l'Université	60200	COMPIEGNE	49,40086454	2,796453383
60200PL57	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue Pierre et Marie Curie sur terre plein en face Station Service Intermarché	60200	COMPIEGNE	49,39511472	2,792522574
60200PL6	Fixe	Sucette - 2 m²	4 Rue Clément Bayard niveau carrefour du Raleigh	60200	COMPIEGNE	49,41058427	2,806846109
60200PL7	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue Ferdinand de Lesseps angle Rue Jacques Daguerre	60200	COMPIEGNE	49,38922903	2,783404469
60200PL8	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue du Général Weygand niveau Dacia/Renault	60200	COMPIEGNE	49,41093931	2,808390358
60200PL9	Fixe	Sucette - 2 m²	4 Avenue du Général Weygand	60200	COMPIEGNE	49,41248334	2,811161624

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Abris voyageurs

Nom de l'actif	Type Produit	Format	Adresse	Code Postal	Ville	Géolocation (Latitude)	Géolocation (Longitude)
60200AB1	Fixe	AbriBus	2 Rue Jacques Daguerre devant la Patinoire	60200	COMPIEGNE	49,38884195	2,783161938
60200AB100	Fixe	AbriBus	Avenue de Bury Saint Edmunds niveau Rond Point Guy Dénielou	60200	COMPIEGNE	49,40097566	2,79638499
60200AB101	Fixe	AbriBus	Avenue Pierre et Marie Curie niveau passerelle	60200	COMPIEGNE	49,39896453	2,795057987
60200AB102	Fixe	AbriBus	Avenue Pierre et Marie Curie niveau passerelle	60200	COMPIEGNE	49,39896802	2,794639562
60200AB103	Fixe	AbriBus	Rue du Docteur Albert Calmette niveau Square Jacques Germain Soufflot	60200	COMPIEGNE	49,40012155	2,792675018
60200AB104	Fixe	AbriBus	Rue du Docteur Albert Calmette niveau Square Jacques Germain Soufflot	60200	COMPIEGNE	49,40000635	2,792771577
60200AB105	Fixe	AbriBus	2 Rue du Docteur Camille Guérin en face l'agence de l'eau	60200	COMPIEGNE	49,39906544	2,789923913
60200AB106	Fixe	AbriBus	Rue du Docteur Camille Guérin angle Rue la Rochefoucault-Liancourt	60200	COMPIEGNE	49,39910036	2,790221639
60200AB11	Fixe	AbriBus	4 Rue Saint-Lazare	60200	COMPIEGNE	49,4139392	2,8294914
60200AB12	Fixe	AbriBus	Rue Saint-Lazare niveau Rue de Burnonville	60200	COMPIEGNE	49,40819709	2,83586185
60200AB122	Fixe	AbriBus	Avenue Marcellin Berthelot	60200	COMPIEGNE	49,392192	2,788918
60200AB123	Fixe	AbriBus	Avenue de la Libération niveau Square du Président Kennedy	60200	COMPIEGNE	49,404701	2,818354
60200AB13	Fixe	AbriBus	12 Rue de Bournonville	60200	COMPIEGNE	49,4067606	2,832283853
60200AB14	Fixe	AbriBus	149 Boulevard des États Unis niveauRue André Baduel	60200	COMPIEGNE	49,40728269	2,828221469
60200AB15	Fixe	AbriBus	Boulevard des Etats Unis angle Rue André Baduel	60200	COMPIEGNE	49,4071822	2,827933015
60200AB16	Fixe	AbriBus	106 Boulevard des États Unis	60200	COMPIEGNE	49,40795908	2,822997478
60200AB17	Fixe	AbriBus	111 Boulevard des États Unis niveau Rue du Général Mangin	60200	COMPIEGNE	49,40814754	2,82273019
60200AB18	Fixe	AbriBus	Rue de Harlay en face Hôtel de Harlay	60200	COMPIEGNE	49,41937186	2,823297434
60200AB19	Fixe	AbriBus	31 Rue de Soissons	60200	COMPIEGNE	49,42245827	2,835567065
60200AB20	Fixe	AbriBus	Avenue du 25E Rgt du Génie de l'Air devant Lycée Jean Paul 2	60200	COMPIEGNE	49,40347233	2,833035037
60200AB21	Fixe	AbriBus	136 Boulevard des États Unis devant le Lycée Pierre d'Ailly	60200	COMPIEGNE	49,40419466	2,834711014
60200AB22	Fixe	AbriBus	7 Avenue Henri Adnot devant le Centre Hospitalier	60200	COMPIEGNE	49,38720557	2,791107979
60200AB25	Fixe	AbriBus	4 Rue Ferdinand de Lesseps devant Renault	60200	COMPIEGNE	49,39311978	2,783670085
60200AB26	Fixe	AbriBus	4 Rue Ferdinand de Lesseps en face Renault	60200	COMPIEGNE	49,39301504	2,783375042
60200AB27	Fixe	AbriBus	3 Rue Ferdinand de Lesseps devant Maxxilot	60200	COMPIEGNE	49,39597844	2,78497641
60200AB28	Fixe	AbriBus	3 Rue Ferdinand de Lesseps niveau Rue Clément Ader	60200	COMPIEGNE	49,39587475	2,784613956
60200AB29	Fixe	AbriBus	2 Chemin d'Armancourt niveau Chemin Vert	60200	COMPIEGNE	49,38924443	2,794155197
60200AB3	Fixe	AbriBus	Avenue de Bury Saint Edmunds en face la caserne Pompiers	60200	COMPIEGNE	49,40972017	2,801654756
60200AB32	Fixe	AbriBus	Avenue Pierre et Marie Curie niveau Drive Intermarché	60200	COMPIEGNE	49,3965071	2,794283208
60200AB33	Fixe	AbriBus	1 Rue Lavoisier niveau Rue des Frères Lumières	60200	COMPIEGNE	49,39668175	2,796861221
60200AB34	Fixe	AbriBus	1 Rue Lavoisier niveau Rue des Frères Lumières	60200	COMPIEGNE	49,39671667	2,797258188
60200AB35	Fixe	AbriBus	15 Rue Lavoisier angle de Stalingrad	60200	COMPIEGNE	49,3959395	2,799825723
60200AB36	Fixe	AbriBus	63 Rue de Stalingrad	60200	COMPIEGNE	49,39393275	2,798954912
60200AB37	Fixe	AbriBus	32 Rue de Senlis	60200	COMPIEGNE	49,39509477	2,803479728
60200AB38	Fixe	AbriBus	Avenue des Martyrs de la Liberté angle Rue du Colonel Guillotin	60200	COMPIEGNE	49,39814345	2,804762531
60200AB39	Fixe	AbriBus	59B Avenue des Martyrs de la Liberté angle Rue du Président Edouard Herriot	60200	COMPIEGNE	49,39793866	2,804810689
60200AB4	Fixe	AbriBus	4 Avenue de Bury Saint-Edmunds devant la caserne Pompiers	60200	COMPIEGNE	49,40994006	2,801193416
60200AB41	Fixe	AbriBus	Rue de Picardie	60200	COMPIEGNE	49,39960521	2,808726186
60200AB42	Fixe	AbriBus	4 Rue de Picardie angle Square Jean Moulin	60200	COMPIEGNE	49,40028026	2,807881604
60200AB43	Fixe	AbriBus	48 Avenue de Huy angle Rue Jean Lhuillier	60200	COMPIEGNE	49,39915453	2,812419869
60200AB44	Fixe	AbriBus	Avenue de Huy angle Avenue de Normandie	60200	COMPIEGNE	49,40244579	2,818873373
60200AB45	Fixe	AbriBus	2 Avenue de Huy devant Eglise Saint Paul	60200	COMPIEGNE	49,4042899	2,822100641
60200AB46	Fixe	AbriBus	46 Avenue de la Libération angle Avenue du Maréchal Joffre	60200	COMPIEGNE	49,40481993	2,823260666
60200AB47	Fixe	AbriBus	36 Route Forestière du Moulin	60200	COMPIEGNE	49,40207246	2,83525878
60200AB48	Fixe	AbriBus	Compiegne Armistice devant le Centre Sport Nautique	60200	COMPIEGNE	49,42277096	2,83036191
60200AB49	Fixe	AbriBus	N31 en face le Centre Sport Nautique et angle Rue de l'Arquebuse	60200	COMPIEGNE	49,42268373	2,830557712
60200AB5	Fixe	AbriBus	10 Avenue du Bury Saint Edmunds niveau des terrains de Foot	60200	COMPIEGNE	49,40716424	2,800305256
60200AB50	Fixe	AbriBus	Rue du Bataillon de France angle Square du 6ème Régiment Spahis	60200	COMPIEGNE	49,42304327	2,838690516
60200AB51	Fixe	AbriBus	44 Rue du Bataillon de France côté stade	60200	COMPIEGNE	49,42453631	2,841853933
60200AB52	Fixe	AbriBus	37 Rue Albert Robida	60200	COMPIEGNE	49,42240665	2,843169555
60200AB53	Fixe	AbriBus	Rue du Bataillon de France angle Square des Echardes	60200	COMPIEGNE	49,42593537	2,844708784
60200AB54	Fixe	AbriBus	6 Route de Choisy niveau Impasse de Choisy	60200	COMPIEGNE	49,4272909	2,847657311
60200AB55	Fixe	AbriBus	Route de Choisy D66 a côté de l'entrée de Sanofi-Aventis	60200	COMPIEGNE	49,4298048	2,85885497

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Abris voyageurs

60200AB55	Fixe	AbriBus	Route de Choisy D66 a côté de l'entrée de Sanofi-Aventis	60200	COMPIEGNE	49,4298048	2,85885497
60200AB56	Fixe	AbriBus	15 Avenue du Vermandois	60200	COMPIEGNE	49,42921878	2,837842212
60200AB57	Fixe	AbriBus	Rue de l'Estacade	60200	COMPIEGNE	49,425856	2,834081
60200AB58	Fixe	AbriBus	31 Cours Guynemer en face Tryba	60200	COMPIEGNE	49,42024616	2,825120663
60200AB59	Fixe	AbriBus	25 Cours Guynemer	60200	COMPIEGNE	49,42042154	2,825791089
60200AB60	Fixe	AbriBus	Place de la Gare	60200	COMPIEGNE	49,42171232	2,823736531
60200AB62	Fixe	AbriBus	Place de la Gare	60200	COMPIEGNE	49,4218033	2,823616015
60200AB63	Fixe	AbriBus	Place de la Gare	60200	COMPIEGNE	49,42174921	2,824139046
60200AB66	Fixe	AbriBus	Rue des Domeliers angle Rue Carnot	60200	COMPIEGNE	49,41442703	2,82381259
60200AB67	Fixe	AbriBus	Rue Solférino angle Rue de Harlay	60200	COMPIEGNE	49,41943394	2,82385371
60200AB68	Fixe	AbriBus	38 Rue Amédée Bouquerel - Place Carnot	60200	COMPIEGNE	49,40909626	2,829617994
60200AB69	Fixe	AbriBus	Avenue du Maréchal Joffre angle Rue Rhin et Danube	60200	COMPIEGNE	49,40693583	2,825941242
60200AB7	Fixe	AbriBus	Avenue du Bury Saint Edmunds niveau carrefour Kiriat-Tivon	60200	COMPIEGNE	49,40492891	2,799299274
60200AB70	Fixe	AbriBus	Rue Saint Joseph angle Rue de Bourgogne	60200	COMPIEGNE	49,40567855	2,818154917
60200AB71	Fixe	AbriBus	Boulevard des Etats Unis angle Rue Saint-Joseph	60200	COMPIEGNE	49,4091375	2,820188906
60200AB72	Fixe	AbriBus	42 Rue Saint-Joseph	60200	COMPIEGNE	49,40986706	2,820358261
60200AB73	Fixe	AbriBus	96 Rue de Paris	60200	COMPIEGNE	49,40970466	2,815935772
60200AB74	Fixe	AbriBus	103 Rue de Paris	60200	COMPIEGNE	49,40970295	2,816165729
60200AB75	Fixe	AbriBus	Rue de Paris angle de l'Amiral Wemyss	60200	COMPIEGNE	49,40709711	2,81300514
60200AB76	Fixe	AbriBus	173 Rue de Paris au niveau de la station service Total	60200	COMPIEGNE	49,40694979	2,812694745
60200AB77	Fixe	AbriBus	191 Rue de Paris	60200	COMPIEGNE	49,40551038	2,811625006
60200AB78	Fixe	AbriBus	29 Avenue du Maréchal Juin angle Avenue du Maréchal Juin	60200	COMPIEGNE	49,40460441	2,813193501
60200AB79	Fixe	AbriBus	1 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	60200	COMPIEGNE	49,4042823	2,812337471
60200AB8	Fixe	AbriBus	Avenue de Bury Saint Edmunds niveau Carrefour Kiriat-Tivon	60200	COMPIEGNE	49,4050476	2,798913036
60200AB80	Fixe	AbriBus	17 Avenue du Maréchal Juin niveau Sqaure du Général Guillaumat	60200	COMPIEGNE	49,40465808	2,815256408
60200AB81	Fixe	AbriBus	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny angle Square du Commandant Raynal	60200	COMPIEGNE	49,40438326	2,815493219
60200AB82	Fixe	AbriBus	6 Rue des Frères Gréban	60200	COMPIEGNE	49,41370895	2,815321634
60200AB83	Fixe	AbriBus	Rue des Frères Gréban angle Rue du Chevreuil	60200	COMPIEGNE	49,41401803	2,815832796
60200AB84	Fixe	AbriBus	42 Boulevard Gambetta devant Parking Auchan	60200	COMPIEGNE	49,4120012	2,815585119
60200AB85	Fixe	AbriBus	11 Rue Winston Churchill	60200	COMPIEGNE	49,41110542	2,81327905
60200AB86	Fixe	AbriBus	13 Rue Winston Churchill angle Square du Commandant Gabriel Fournaise	60200	COMPIEGNE	49,41090439	2,812663097
60200AB87	Fixe	AbriBus	24 Rue Winston Churchill	60200	COMPIEGNE	49,40851734	2,809223026
60200AB88	Fixe	AbriBus	6 Rue du Général Koenig devant Espace Jean Legendre	60200	COMPIEGNE	49,40760854	2,809245622
60200AB89	Fixe	AbriBus	2 Rue du Général Koenig angle Rue Winston Churchill	60200	COMPIEGNE	49,40793226	2,808952663
60200AB9	Fixe	AbriBus	4 Rue Magenta niveau Place Saint Jacques	60200	COMPIEGNE	49,4169172	2,826672133
60200AB90	Fixe	AbriBus	Rue Phileas Lebesgue angle Rue Victor Schoelcher	60200	COMPIEGNE	49,40759202	2,806081336
60200AB91	Fixe	AbriBus	Avenue du Général Weygand niveau Square Gustave Charpentier	60200	COMPIEGNE	49,40850143	2,806624666
60200AB92	Fixe	AbriBus	Avenue du Général Weygand angle Square Jean Mermoz	60200	COMPIEGNE	49,40924159	2,806937107
60200AB93	Fixe	AbriBus	Avenue du Général Weygand niveau Rue Eugénie Louis	60200	COMPIEGNE	49,4064662	2,80754591
60200AB94	Fixe	AbriBus	2 Rue Alexandre Dumas	60200	COMPIEGNE	49,40723988	2,803691806
60200AB95	Fixe	AbriBus	Avenue du Camp de Royallieu angle Rue Georges Charpak	60200	COMPIEGNE	49,4036601	2,80440413
60200AB96	Fixe	AbriBus	14 Rue Jean-Jacques Bernard devant la Salle de Quartier	60200	COMPIEGNE	49,40329705	2,807521647
60200AB97	Fixe	AbriBus	22 Rue Eugénie Louis devant Escom Chimie	60200	COMPIEGNE	49,40250108	2,801741439
60200AB98	Fixe	AbriBus	3 Square Emile Zola niveau Rue Marcel Proust	60200	COMPIEGNE	49,4008803	2,799588472
60200AB99	Fixe	AbriBus	Avenue de Bury Saint Edmunds	60200	COMPIEGNE	49,40222619	2,798040802

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Abris voyageurs

60200AB99	Fixe	AbriBus	Avenue de Bury Saint Edmunds	60200	COMPIEGNE	49,40222619	2,798040802
60200ABLCD30	Digital	AbriBus	14 Avenue Marcellin Berthelot	60200	COMPIEGNE	49,392161	2,789458
60200ABLCD31	Digital	AbriBus	2 Avenue Pierre et Marie Curie	60200	COMPIEGNE	49,39681181	2,79414969
60200ABLCD61	Digital	AbriBus	Place de la Gare	60200	COMPIEGNE	49,42181551	2,823607968
60200ABLCD64	Digital	AbriBus	15 Rue du Port à Bateaux	60200	COMPIEGNE	49,41579549	2,819216048
60200ABLCD65	Digital	AbriBus	9 Place de l'Ancien Hôpital	60200	COMPIEGNE	49,41275119	2,821634328
60280AB108	Fixe	AbriBus	D36 niveau Stokomani Logistique	60280	VENETTE	49,41609243	2,758373469
60280AB109	Fixe	AbriBus	455 Rue du Champ Cailloux	60280	VENETTE	49,41524787	2,765738815
60280AB110	Fixe	AbriBus	87 Avenue de la Mare Gessart angle Rue du Champ Cailloux	60280	VENETTE	49,41244971	2,772046712
60280AB111	Fixe	AbriBus	Avenue de l'Europe niveau parking Affelou et Foir'Fouille	60280	VENETTE	49,40895329	2,778725945
60280AB112	Fixe	AbriBus	6 Avenue de l'Europe	60280	VENETTE	49,407591	2,78141
60281AB115	Fixe	AbriBus	Avenue du 6ème RHC niveau Avenue Octave Butin	60280	MARGNY LES COMPIEGNE	49,43726629	2,80234027
60410AB113	Fixe	AbriBus	1 Route de Compiègne angle Société Poclain	60410	VERBERIE	49,32311683	2,747754244
60410AB114	Fixe	AbriBus	Avenue René Firmin angle Route de Compiègne	60410	VERBERIE	49,31752448	2,740379565
60500AB105	Fixe	AbriBus	2 Rue du Docteur Camille Guérin en face l'agence de l'eau	60200	COMPIEGNE	49,39906544	2,789923913
60610AB116	Fixe	AbriBus	Rue Robert Schuman côté Hôtel Mercure	60610	LACROIX SAINT OUEN	49,38033	2,78569
60610AB117	Fixe	AbriBus	Rue Bellum Villare	60610	LACROIX SAINT OUEN	49,38162	2,78138
60610AB118	Fixe	AbriBus	7 Rue Bellum Villare	60610	LACROIX SAINT OUEN	49,3819416	2,7809374
60610AB120	Fixe	AbriBus	79 Rue de l'Oise devant Kiloutou	60610	LACROIX SAINT OUEN	49,35755542	2,773745247
60610AB121	Fixe	AbriBus	Rue Ferdinand Meunier angle Avenue Charles X	60610	LACROIX SAINT OUEN	49,35827	2,78601
60880AB107	Fixe	AbriBus	Entrée Zone Commerciale de Jaux niveau parking Decathlon	60880	JAUX	49,40450773	2,78040297

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Colonne Morris

Nom de l'actif	Type Produit	Format	Adresse	Code Postal	Ville	Géolocation (Latitude)	Géolocation (Longitude)
60200C1	Fixe	Colonne Morris	6 Rue du Général Koenig	60200	COMPIEGNE	49,40758236	2,809261715
60200C2	Fixe	Colonne Morris	Rue René Firmin angle Rue Saint Joseph	60200	COMPIEGNE	49,40392422	2,817641116
60200C3	Fixe	Colonne Morris	Rue Solférino niveau pont Louis XV	60200	COMPIEGNE	49,41972107	2,823745047
60200C4	Fixe	Colonne Morris	Square Bernard Palissy niveau Avenue Pierre et Marie Curie	60200	COMPIEGNE	49,3962919	2,794034105

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Journaux électroniques

Nom de l'actif	Type Produit	Format	Adresse	Code Postal	Ville	Géolocation (Latitude)	Géolocation (Longitude)
60200JEI2	non defini	Journal electronique	Rue d'Austerlitz angle Rue Saint-Corneille	60200	COMPIEGNE	49,41662403	2,822657517
60200JEI3	non defini	Journal electronique	Rue Solférino angle N31 Compiègne Armistice	60200	COMPIEGNE	49,4195434	2,823937542
60200JEI4	non defini	Journal electronique	Rue de l'Oise angle Rue du Port à Bateaux	60200	COMPIEGNE	49,41669475	2,81808425

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Listing patrimoine

Nom de l'actif	Type Produit	Format	Adresse	Code Postal	Ville	Géolocation (Latitude)	Géolocation (Longitude)
60200S1	Fixe	FF	Rue Magenta sur la Place Saint Jacques	60200	COMPIEGNE	49,4169091	2,826670215

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

philippe Védiaud publicité

Rapport d'activités

Compte rendu Technique

Rapport d'activités annuel – Listing intervention SAV

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

v r	Colonne1	LE	DE	DPT	VILLE	À FAIRE	SORTIE FICHES	FAIT	DATE REALISATION	NOTES	LIENS/PJ
Inter 2634	SAV	08/07/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	démontage/rémontage abris voyageurs	Equipe Paris	o	1	à déterminer	-
Inter 2425	SAV	10/01/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	démonter vitres et cadre horaire	Equipe Paris	o	1	S2	-
Inter 2663	SAV	30/07/2024	Service Technique	60	COMPIÈGNE	mobilier à déposer et stocker pour repose	Equipe Paris	o	1	S31	-
Inter 2557	SAV	26/04/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	Mobilier accidenté	Equipe Paris	o	1	S17	-
Inter 2423	SAV	08/01/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	Pb alimentation	Equipe Paris	o	1	S2	-
Inter 2422	SAV	05/01/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	Plexis cadre horaire à changer	Equipe Paris	o	1	S2	-
Inter 2566	SAV	30/04/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	SAV divers	Equipe Paris	o	1	S17	-
Inter 2633	SAV	05/07/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	SAV divers	Equipe Paris	o	1	S27	-
Inter 2420	SAV	04/01/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	vitre cassée	Equipe Paris	o	1	S1	-
Inter 2551	SAV	19/04/2024	Service Technique	60	COMPIÈGNE	vitre cassée à réparer	Equipe Paris	o	1	S16	-
Inter 2568	SAV	02/05/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	vitre cassée à réparer	Equipe Paris	o	1	S17	-
Inter 2573	SAV	13/05/2024	Service Technique	60	COMPIÈGNE	vitre cassée à réparer	Equipe Paris	o	1	S19	-
Inter 2626	SAV	27/06/2024	Service Technique	60	COMPIEGNE AGGLO	vitre cassée à réparer	Equipe Paris	o	1	S26	-
Inter 2432	SAV	15/01/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	vitre cassée à réparer	Equipe Paris	o	1	S3	-
Inter 2442	SAV	01/02/2024	Service Technique	60	COMPIÈGNE	vitre cassée à réparer	Equipe Paris	o	1	S6	-
Inter 2523	SAV	03/04/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	vitres cassées à réparer	Equipe Paris	o	1	S14	-
Inter 2537	SAV	10/04/2024	Service Technique	60	COMPIÈGNE	vitres cassées à réparer	Equipe Paris	o	1	S14	-
Inter 2581	SAV	22/05/2024	Service Technique	60	COMPIÈGNE	vitres cassées à réparer	Equipe Paris	o	1	S21	-
Inter 2460	SAV	21/02/2024	Service Technique	60	COMPIÈGNE	vitres cassées à réparer	Equipe Paris	o	1	S9	-
Inter 2590	SAV	28/05/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	vitres et cadre à déposer	Equipe Paris	o	1	S22	-
Inter 2639	SAV	09/07/2024	Ville de Compiègne	60	COMPIÈGNE	vitres et mobiliers à déposer	Equipe Paris	o	1	S27	-

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

philippe Védiaud publicité

Rapport d'activités

Pièces administratives

Rapport d'activités annuel – Pièces Administratives

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Greffe du Tribunal de Commerce de Compiègne
2 RUE DAHOMEY
60200 COMPIEGNE

Code de vérification : h3YicC9855W
https://controle.infogreffe.fr/controle

N° de gestion 2024B01649

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 19 février 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	751 065 715 R.C.S. Compiègne
Date d'immatriculation	21/10/2024
Transfert du	R.C.S. de Pontoise en date du 01/01/2024
Date d'immatriculation d'origine	19/04/2012
Dénomination ou raison sociale	**PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	8 012 000,00 Euros
Adresse du siège	53 Rue Corbier Thiébaut 60270 Gouvieux
Activités principales	Mise en place de mobiliers urbains ou panneaux publicitaires, location d'espaces publicitaires, location de mobiliers urbains, l'entretien des dits mobiliers et panneaux publicitaires, achat et revente de mobiliers urbains.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 19/04/2111
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2012

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	VEDIAUD Philippe René Jacques Claude
Date et lieu de naissance	Le 01/12/1956 à Courbevoie (92)
Nationalité	Française
Domicile personnel	34 Rue de Paris 95350 Saint-Brice-sous-Forêt

Directeur général

Nom, prénoms	VEDIAUD Alexandre Jean Francis
Date et lieu de naissance	Le 11/09/1984 à Montmorency (95)
Nationalité	Française
Domicile personnel	54 Avenue de Boran 60270 Gouvieux

Directeur général délégué

Nom, prénoms	VEDIAUD Maxime Philippe Georges
Date et lieu de naissance	Le 02/05/1986 à Montmorency (95)
Nationalité	Française
Domicile personnel	84 Route De Baillon 95270 Chaumontel

Directeur général délégué

Nom, prénoms	VEDIAUD Francois-Xavier Jacques Raymond
Date et lieu de naissance	Le 16/04/1990 à Gonesse (95)
Nationalité	Française
Domicile personnel	15 Honoré Mirabeau 95190 Châtenay-en-France

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	AXIS AUDIT
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	50 Rue de Rome 75008 Paris 8e Arrondissement

Greffe du Tribunal de Commerce de Compiègne
2 RUE DAHOMEY
60200 COMPIEGNE

N° de gestion 2024B01649

Immatriculation au RCS, numéro	518 521 695 RCS Paris

Commissaire aux comptes suppléant

Nom, prénoms	JAMET Laurent
Date et lieu de naissance	Le 11/11/1968 à Chinon (37)
Nationalité	Française
Domicile personnel ou adresse professionnelle	Rue de Rome 75008 Paris 8e Arrondissement

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	53 Rue Corbier Thiébaut 60270 Gouvieux
Nom commercial	PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
Enseigne	PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
Activité(s) exercée(s)	Mise en place de mobiliers urbains ou panneaux publicitaires, location d'espaces publicitaires, location de mobiliers urbains, l'entretien des dits mobiliers et panneaux publicitaires, achat et revente de mobiliers urbains.
Date de commencement d'activité	01/01/2024
Origine du fonds ou de l'activité	Apport
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Angoulême
R.C.S. Saintes
R.C.S. Brive
R.C.S. Bergerac
R.C.S. Romans
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Saint-Etienne
R.C.S. Perpignan
R.C.S. Pontoise
R.C.S. Versailles
R.C.S. Albi

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD atteste que :

SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
53 RUE CORBIER THIEBAUT
60270 GOUVIEUX

agissant, tant pour son compte, que pour celui de :

SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
53 RUE CORBIER THIEBAUT
60270 GOUVIEUX
N°SIRET 751 065 715 00011

est titulaire d'un contrat d'assurance n° : 148126400
garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir et imputables à ses activités telles que décrites dans le contrat susvisé du fait de dommages (ou préjudices) corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers, **sous la seule réserve des exclusions prévues au titre du contrat et dans la limite des montants ci-après.**

pour les activités suivantes :

Achat, vente, installation ***hors travaux de bâtiment ou géniecivil,*** location, entretien de mobiliers urbains ou de panneaux publicitaires.
Location d'espaces publicitaires.

et toutes activités connexes ou annexes suivantes se rapportant aux activités décrites et garanties ci-dessus :

1. Les diverses activités publicitaires et commerciales y compris le mécénat et le partenariat sous toutes leurs formes,
2. Les travaux de démolition, de construction, d'installation, d'extension, de réparation, de rénovation ou d'entretien de bâtiments ou d'installations industrielles pour son propre compte, en qualité de maitre d'ouvrage pour des chantiers dont le montant n'excède pas 300.000€, **à l'exclusion de toute mission en qualité de maitre d'œuvre,**
3. La gestion, la surveillance et la promotion immobilière de son propre patrimoine,
4. Le chargement, l'affrètement de moyens de transport, le transport par tous moyens, le déchargement ou déménagement de matériels, de produits, de marchandises, d'outillages et de tous objets divers,
5. Les travaux, autres que ceux visés au point 2. ci-dessus, effectués par les services et ateliers de l'assuré,
6. Le prêt, la location, la consignation, le dépôt de tous biens ou matériels, au personnel ou à des tiers ou chez des tiers,
7. Les activités accessoires concernant les sous-produits, les déchets et tous les biens de l'assuré tels que le matériel, les installations industrielles, terrains ou bâtiments,
8. La production d'énergie à partir de ses propres installations pour propre compte et revente aux réseaux EDF – ERDF,
9. Les restaurants, les cantines et bars, les coopératives de consommation, le service médical de l'entreprise,
10. Le Comité Social et Economique (CSE) y compris dans le cadre de la gestion des œuvres sociales qui leur sont confiées conformément aux dispositions du Code du travail,
11. Les actes d'assistance éventuellement effectués à titre bénévole ou sur réquisition,
12. Les actions de formation reçues ou données,
13. La participation aux foires et salons professionnels,
14. L'organisation de tout événement dans le cadre de son activité pour ses clients, partenaires ou collaborateurs,
15. La mise à disposition de personnel,
16. La commercialisation par internet.

Les montants s'appliquent pour l'ensemble des assurés et des activités mentionnées au contrat.

Nature des Garanties	Montant des garanties
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
Montants de garanties exprimés par sinistre	
Tous dommages confondus (1) (4) Dont	10.000.000 €
- Dommages corporels et immatériels consécutifs	10.000.000 €
- Limité en cas de faute inexcusable (3) à	3.500.000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	3.000.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs	500.000 €
- Atteintes à l'environnement accidentelles se produisant dans l'enceinte de l'un des établissements de l'assuré (3)	750.000 €
.dont frais d'urgence	500.000 €
- Préjudice écologique (3)	500.000 €
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON ET / OU RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
Montants de garanties exprimés par sinistre pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance	
Tous dommages confondus (4)	3.500.000 €
Dont Hors GARANTIE « ETATS UNIS D'AMERIQUE ET/OU CANADA » :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs avec une sous-limite pour les dommages aux biens confiés fixée à 305 000 €	3.000.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs y compris Frais de dépose repose et Frais de retrait engagés par un tiers	500.000 €
- Frais de dépose repose engagés par l'assuré	500.000 €
- Frais de retrait engagés par l'assuré	500.000 €
- Préjudice écologique	500.000 €
Dont GARANTIE « ETATS UNIS D'AMERIQUE ET/OU CANADA » selon dispositions prévues au paragraphe « Territorialité » (2) :	Exclu
Tous dommages confondus Dont :	Exclu
- Dommages immatériels non consécutifs suite à un vice caché (loss of use)	Exclu
- Frais de dépose repose engagés par l'assuré ou par un tiers	Exclu
- Frais de retrait engagés par l'assuré ou par un tiers	Exclu

(1) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation.
(2) Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.
(3) Montant exprimé par année d'assurance.
(4) Sans pouvoir dans le cadre de l'utilisation des aéronefs civils sans personne à bord, selon les termes de l'article II.I.18 des Conventions Spéciales, excéder 10.000.000 € par année d'assurance, tant en responsabilité civile exploitation qu'en responsabilité civile professionnelle confondues, étant entendu que les sous-limitations de garanties dont les montants sont inférieurs demeurent applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

La présente attestation est valable **pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 .** Elle est délivrée pour faire valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD en dehors des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère et n'est valable que sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre.

Fait à CAGNES SUR MER le 17/12/2024

L'Assureur,

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126.
MMA IARD, Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé - RCS Le Mans 440 048 882.
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9.
Entreprises régies par le code des assurances. www.mma.fr -IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance *Certificate number* **:** 18157895

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* **:**
SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* **:**
53 RUE CORBIER THIEBAUT
60270 GOUVIEUX

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* **:** 751065715

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA[(1)]
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés[(1)]
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* **: 09/12/2024**

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES CLERMONT-DE-L'OISE
EQUIPE IFU
11 RUE DES SABLES
60607 CLERMONT CEDEX

Tél. : 0344508671
SIE.CLERMONT-DE-LOISE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

[(1)] Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

page 1/1

Rapport d'activités annuel – Pièces Administratives

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Urssaf
Au service de notre protection sociale

URSSAF PICARDIE
TSA 60200
21037 DIJON CEDEX 9

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 751065715

Page 1/3

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

XVSU6UPCEAJ3AXD

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

A AMIENS, le 06/02/2025

SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
53 RUE CORBIER
60270 GOUVIEUX

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

La Directrice, Valérie HADET

NAT / LR 227 / Attestation vigilance - URSSAF FI 02 / Novembre 2024

Urssaf
Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale — 2/3

CODE DE SÉCURITÉ

XVSU6UPCEAJ3AXD

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
53 RUE CORBIER
60270 GOUVIEUX

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 41 salariés,
  L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 177348 euros,
- au titre du mois de décembre 2024,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
32 RES DE DE LATOUR BAS ELNE	66200 ELNE	75106571500102
3 CHE DU JOUSSET	17460 THENAC	75106571500052
AV TOUR DE LOYRE	19360 MALEMORT SUR CORREZE	75106571500078
53 RUE CORBIER	60270 GOUVIEUX	75106571500136
20 APPT DE SILICE ZONE MAEVA	33380 MARCHEPRIME	75106571500037
191 AV DEMBOURG	81000 ALBI	75106571500094

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2024.

Fait à : AMIENS
le : 06/02/2025

La Directrice, Valérie HADET

** Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.*
*** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.*

Rapport d'activités annuel – Pièces Administratives

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

Urssaf
Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale — 1/3

CODE DE SÉCURITÉ

XVSU6UPCEAJ3AXD

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
53 RUE CORBIER
60270 GOUVIEUX

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 41 salariés,
  L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 177348 euros,
- au titre du mois de décembre 2024,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
5 RUE CONDORCET	26100 ROMANS SUR ISERE	75106571500060
ZA DE LA ROQUE AV DE LA ROQUE	24100 CREYSSE	75106571500110
24 RUE BENOIT FOURNEYRON	42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	75106571500128

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2024.

Fait à : AMIENS
le : 06/02/2025

La Directrice, Valérie HADET

** Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.*

*** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

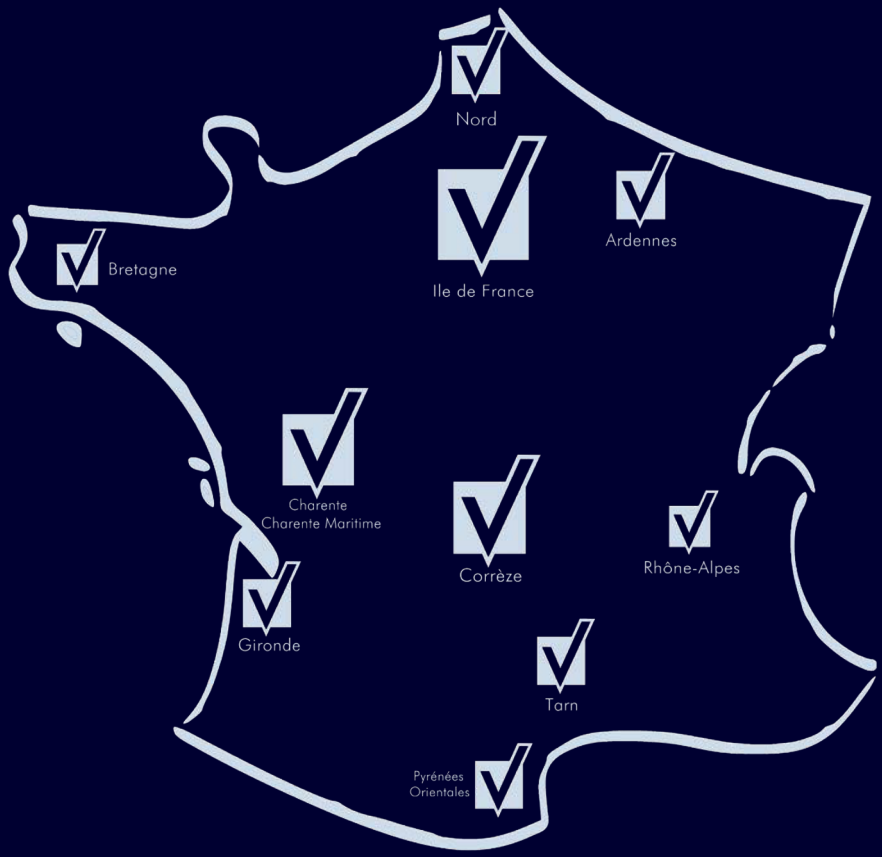

mobilier urbain

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

ARC AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

VILLE DE COMPIÈGNE

POLE « Espaces urbains, Déplacements et Patrimoine »

EXAMEN DU RAPPORT D ACTIVITE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE RELATIVE AU MOBILIER URBAIN ET AUX SERVICES ASSOCIES
1ER JANVIER 2024 - 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DE SYNTHESE

La gestion sous forme de contrat de concession concerne la mise à disposition, l installation l entretien et l e ploitation de mobiliers urbains et la fourniture de services associés.

1. La concession

1.1. Descriptif – rappel de la nature du service proposé

Par délibérations du Conseil Municipal de la ville de COMPIEGNE du 11 décembre 2020 et du Conseil d'Agglomération de l'ARC du 17 décembre 2020, la constitution d'un groupement de commande a été actée entre les 2 collectivités pour la mise en place d'un contrat « de mise à disposition d'abribus et d'éléments connexes ».

Par délibération du 25 février 2022, le Maire de Compiègne, en tant que coordonnateur du groupement, a été autorisé à signer le contrat de concession avec la ***société VEDIAUD.***

Durée du contrat : 15 ans à compter du 1er avril 2022
Début du contrat : 1er avril 2022 (notification le 11 mars 2022)

Mobiliers concernés :

- *98 abribus situés sur la ville de Compiègne*
- *28 abribus situés dans les zones d'intérêt communautaires de l'ARC*
- *55 planimètres situés en domaine public sur la ville de Compiègne*
- *2 planimètres situés sur des zones d'intérêt communautaires de l'ARC*
- *4 Journaux Electroniques d'Information sur la ville de Compiègne*
- *4 colonnes d'affichage culturel sur la ville de Compiègne*
- *1 sanitaire public sur la ville de Compiègne*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

1.2. Principaux faits marquants de l e ercice 2 24

L'année 2024 est la 2ème année pleine d exploitation du contrat.
Un agent a été recruté en 2022 pour assurer l ensemble des prestations techniques d affichage et d entretien. 2 techniciens sont prévus pour la maintenance lourde.

1.2.1 Vandalisme :

- 12 vitres ont été cassées.

1.2.2. Déplacement

- 1 mobilier a été déposé en 2023, en raison de travaux.

1.3. Analyse de l activité – Compte-rendu financier

1.3.1. Produit longue conservation

Ce produit permet à des annonceurs une exposition durant toute l année. Généralement, le client choisit ce type d affichage afin d intégrer un directionnel vers son commerce.
Le chiffre d affaire annuel est :

- Abribus : 6 350
- Planimètre 2m² : 66 271

Soit un total de CA Longue Conservation : 72 621

1.3.2. Produit d'affichage temporaire

Ce produit permet à des annonceurs une exposition à la semaine. Cet affichage est vendu sous forme de réseau d un ensemble de faces.
Le chiffre d affaire annuel est de 413 132

1.3.3. Compte d'Exploitation

Le Chiffre d Affaires 2024 s établit à 485 753 , en nette progression comparé aux 321 145 de 2023, mais bien en dessous des 647 325 escomptés par le délégataire. Cependant, les charges d exploitation qui s élèvent à 401 793 en 2024 permettent de dégager un bénéfice avant impôt de 83 960 .

2024 (01/01/2024 – 31/12/2024)	Montants
CA réalisé Affichage Temporaire	413 132 €
CA réalisé Longue Conservation	72 621 €
Recettes totales	**485 753 €**
Charges d'Exploitation	**401 793 €**
Résultat d'Exploitation avant impôts	**83 960 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-23CM26092025-DE

2. Bilan global

La recette pour la 2ème année pleine de contrat s élève :
- 183 832 HT pour la Ville après actualisation
- 38 034 HT pour l ARC après actualisation
Les recettes pour les deux entités sont conformes à la redevance fixe prévue à l article 2 .1 du contrat de concession.

Le seuil de déclenchement de la part variable n est pas atteint en 2024.

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

24 - Rapports d'activités 2024 des parcs de stationnement faisant l'objet d'une gestion par Délégation de Service Public (DSP)

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

24 - Rapports d'activités 2024 des parcs de stationnement faisant l'objet d'une gestion par Délégation de Service Public (DSP)

Sept parcs de stationnement de la Ville de Compiègne font l'objet d'une gestion déléguée à la société INDIGO (ex-Vinci Park) par délégation de service public, répartis sur 3 contrats distincts :

- Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement « Marché », « Solferino » et « Centre » ;
- Délégation de Service Public par affermage pour l'exploitation du parc de stationnement des « Capucins » - Contrat échu au 30 juin 2024 ;
- Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement « Gare », « Oise » et « Saint-Jacques » - Contrat échu au 31 août 2024;

Ces deux derniers contrats ont fait l'objet d'un redécoupage et d'un renouvellement comme suit :

- Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement des « Capucins » et « Saint-Jacques » à compter du 1er juillet 2024
- Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement « Gare », « Oise » à compter du 1er septembre 2024.

Pour l'année d'activité 2024, l'exploitant a donc communiqué 5 rapports d'activités.

L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que :

« Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Le rapport de synthèse annexé à la présente délibération rappelle notamment :

- Le descriptif des parcs de stationnement ;
- Les principaux faits marquants de l'année 2024 ;
- Une analyse de l'activité présentant notamment les recettes de fonctionnement.

Il est notamment à noter :

- Une hausse des fréquentations en globalité.

- Une hausse significative des recettes encaissées par la Ville de Compiègne au titre de ses délégations de service public de 167 697,75€ en 2023 à 197 576,23€ en 2024 (+17,82%), en majeure partie liée à la dynamique des parkings Gare et Saint-Jacques et aux redevances réévaluées des nouveaux contrats.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BREKIESZ,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Vu l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Voirie et Aménagement Urbain du 25 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports d'activités 2024 du délégataire de l'exploitation des parcs de stationnement en gestion déléguée.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2024

Délégation de service public
ville de Compiègne, Parking
Gare, Oise.

Le stationnement qui fait bouger la ville

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Table des matières

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 4
1.1 Qui sommes-nous ? 5
1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse 7
1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement 8
1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville 9
1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL) 10
1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées 10
1.7 Développer de nouveaux services de proximité 11
1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable 12
1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables 14
1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics 15
2. LE CONTRAT 17
2.1 Le contrat 17
2.2 Vos interlocuteurs 18
2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings 19
2.4 La Relation client 22
2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue 28
2.6 Les Services 30
3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION 34
3.1 Parc Gare 35
3.2 Parc Oise 43
4. MAINTENANCE & TRAVAUX 46
4.1 Maintenance des équipements 47
4.2 Les Travaux 48
5. ANALYSES 50
5.1 Parc Gare 51
5.2 Parc Oise 57
6. PERSPECTIVES 2025 62
7. BILAN FINANCIER 65
7.1 Parc Gare 66
7.2 Parc Oise 68
7.3 Comptes Délégataire DSP 71

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.4 Calcul de la redevance ..... **Erreur ! Signet non défini.**

8. Annexes 73

8.1 Note financière 74

8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public 82

8.3 Annexes Parc Gare 84

8.4 Annexes Parc Oise 94

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers. Il intègre désormais en annexe une note d'information sur les moyens mis en œuvre par le Groupe Indigo permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public (loi n°2021-1109 du 24/08/2021, loi confortant le respect des principes de la République).
Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journellement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Le stationnement se réinvente face aux défis urbains et environnementaux, évoluant vers des solutions durables et connectées. INDIGO, leader mondial, joue un rôle clé dans cette transformation. L'entreprise intègre la mobilité électrique avec des bornes de recharge, favorise l'intermodalité en transformant les parkings en hubs de mobilité, et mise sur les services connectés pour une expérience utilisateur optimisée. L'urbanisme durable est au cœur de sa stratégie, avec des parkings s'intégrant harmonieusement dans l'environnement urbain. INDIGO innove constamment, s'engage pour l'environnement et collabore avec divers acteurs pour une mobilité durable. Son expertise et son engagement font d'INDIGO un architecte de la mobilité urbaine de demain, façonnant des parkings intelligents et respectueux de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.1 Qui sommes-nous ?

Fort de 60 ans d'expérience, INDIGO, acteur mondial du stationnement, simplifie la mobilité urbaine. Ses 10 000 collaborateurs s'engagent à offrir des solutions innovantes et durables, adaptées aux besoins des villes et de leurs usagers. INDIGO, ancré dans son histoire, investit dans les technologies de pointe pour créer des espaces de stationnement intelligents et respectueux de l'environnement, améliorant ainsi la qualité de vie en ville.

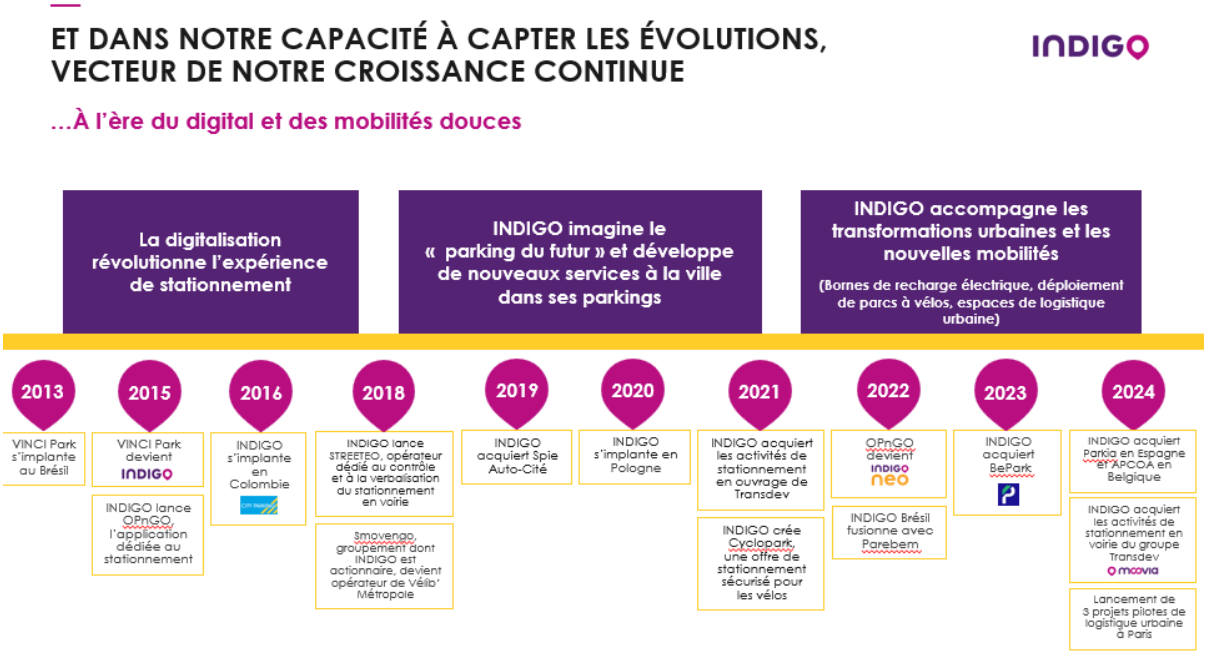

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

INDIGO, leader mondial français du stationnement et de la mobilité individuelle, déploie son expertise dans plus de 500 villes et 10 pays. Le groupe conçoit et gère des solutions de stationnement innovantes, adaptées aux défis de la mobilité urbaine.

INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans leurs projets de transformation, en proposant des services variés : gestion de parkings, contrôle du stationnement en voirie, intégration des mobilités décarbonées, et développement de services de proximité tels que la logistique urbaine.

Avec l'application INDIGO Neo, INDIGO offre une expérience utilisateur fluide et simplifiée, facilitant les déplacements en ville. Le groupe se positionne ainsi comme un acteur clé de la mobilité durable, contribuant à façonner les villes de demain.

NOUS SOMMES LE LEADER MONDIAL DU STATIONNEMENT ET DE LA MOBILITE INDIVIDUELLE

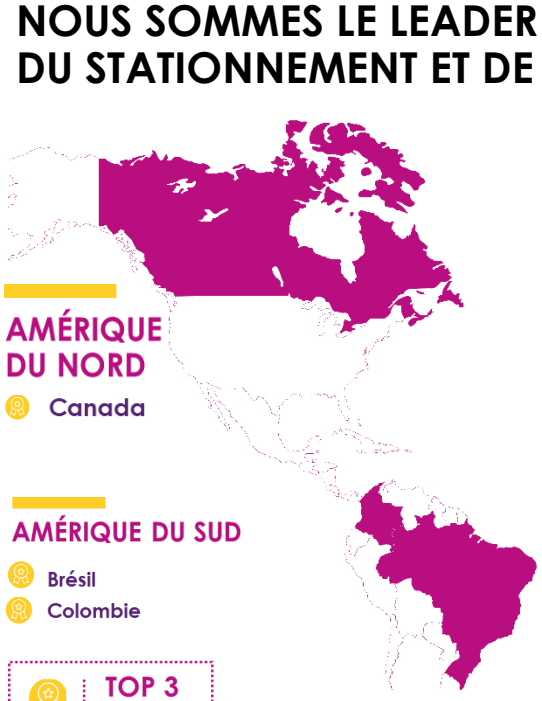

AMÉRIQUE DU NORD
- Canada

AMÉRIQUE DU SUD
- Brésil
- Colombie

TOP 3 marchés

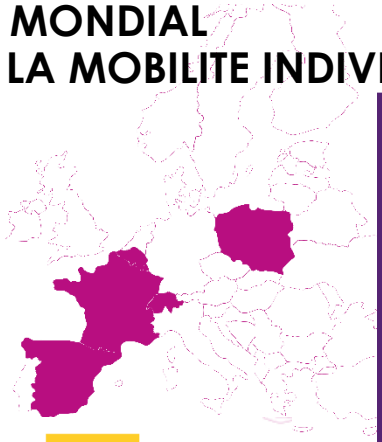

EUROPE
- Belgique
- Luxembourg
- France
- Espagne + Andorre
- Suisse
- Pologne

10 pays	839,4 M€ chiffres d'affaires
9 800 collaborateurs	+500 villes
+2 700 parkings	+1,4 M places de stationnement
+3 000 KM de voirie opérée	

FRANCE

STATIONNEMENT EN OUVRAGE	STATIONNEMENT EN VOIRIE	BORNES DE RECHARGE (4 500 points de charge)	STATIONNEMENT MOTO	STATIONNEMENT VÉLO (4 400 places)	STOCKAGE	LOGISTIQUE URBAINE

195 villes	1 700 km de voirie opérée	460 000 places de stationnement	680 parkings

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse

En tant qu'acteur majeur de la mobilité, INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans la conception et la mise en œuvre de politiques de stationnement et de mobilité innovantes et adaptées à leurs spécificités. Notre objectif : contribuer au rayonnement des centres-villes et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Des solutions de mobilité intelligentes et responsables

Pour répondre aux défis complexes de la mobilité urbaine, INDIGO imagine et déploie des solutions de stationnement et de mobilité toujours plus intelligentes, durables et centrées sur l'utilisateur. Nous développons également des services innovants, contribuant à dynamiser les villes et à renforcer leur attractivité.

Une expertise reconnue dans le stationnement en ouvrage

- INDIGO maîtrise l'ensemble des phases des projets de stationnement en ouvrage, de la conception à la gestion opérationnelle, en passant par le suivi de rénovation et la gestion des travaux.
- Nos réalisations intègrent des exigences environnementales élevées : perméabilisation des sols, ombrières végétales, production d'énergie photovoltaïque, favorisant ainsi la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone.
- Nous accordons une place prépondérante aux mobilités douces, en équipant nos parkings de bornes de recharge électrique lente et rapide, et en aménageant des espaces sécurisés pour les vélos.
- Dans une démarche de décarbonation des centres-villes, nous transformons les zones sous-utilisées de nos parkings en espaces de logistique urbaine de proximité, facilitant ainsi la livraison du dernier kilomètre.

Des solutions innovantes pour le stationnement sur voirie

- INDIGO propose une gamme complète de services pour le stationnement sur voirie : équipement, collecte, maintenance, contrôle et recouvrement.
- Nous digitalisons les paiements grâce à notre plateforme Indigo Neo, offrant aux utilisateurs un parcours fluide et simplifié (accès mains-libres, réservation, abonnements en ligne).

Un partenariat de confiance avec les collectivités

- En tant que véritables partenaires des villes, nous sommes à l'écoute de nos clients et des autorités délégantes, et nous nous engageons à proposer des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Notre force réside dans notre proximité avec les territoires, combinée à un standard d'excellence international, garantissant ainsi la qualité et la performance de nos services.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

INDIGO se positionne comme un acteur incontournable de la mobilité urbaine, contribuant à construire des villes plus durables, plus intelligentes et plus agréables à vivre.

1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement

INDIGO, en tant que pionnier du modèle concessif, se distingue comme un partenaire stratégique pour les collectivités territoriales et les acteurs privés dans le domaine du stationnement. Fort de son expertise, le groupe investit dans le développement d'infrastructures modernes et performantes, apportant son savoir-faire dans **la conception, la construction, la rénovation et le financement de parkings.**

L'approche d'INDIGO est globale et personnalisée, allant de l'analyse approfondie des besoins spécifiques de chaque client au déploiement de solutions innovantes et adaptées. Le groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant une offre de stationnement en constante évolution.

INDIGO propose une gamme variée de modèles contractuels, tels que l'acquisition, le bail, la concession ou le contrat de prestation, afin de répondre aux besoins et aux contraintes de ses clients. La gestion opérationnelle des parkings est assurée avec rigueur, mettant l'accent sur la qualité de l'expérience utilisateur, avec des services d'accueil, de maintenance, de propreté et de sécurité.

La clientèle d'INDIGO est diversifiée, incluant des municipalités, des gares et aéroports, des hôpitaux, des centres commerciaux, des universités, des quartiers d'affaires et des espaces de loisirs. Cette diversité témoigne de **la capacité du groupe à s'adapter aux spécificités** de chaque secteur.

Enfin, **INDIGO intègre les enjeux de la mobilité durable** dans ses projets, en favorisant les solutions respectueuses de l'environnement, telles que les bornes de recharge pour véhicules électriques, les espaces dédiés aux mobilités douces et les services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un **acteur engagé dans la construction de villes plus durables et agréables à vivre.**

NOTRE EXPERTISE TECHNIQUE

- **Conception d'ouvrages & organisation de chantiers de construction**
- **Expertise en milieu contraint et complexe (centre-ville, présence de réseaux multiples)**
- **Bureau d'études & réseau de constructeurs, paysagistes et architectes partenaires**

LA RELATION CLIENT, CIMENT DE NOTRE ORGANISATION

- **Intervention 7/7, 24/24** grâce à un système de télé opération optimisé
- **Agents mobiles dans nos parkings**
- **Pôle dédié à la relation client** pour tous les échanges via les canaux digitaux

UN SAVOIR-FAIRE SUR TOUS LES SEGMENTS DE MARCHÉ

- **Collectivités**
- **Centres commerciaux**
- **Hôpitaux**
- **Gares & aéroports**
- **Loisirs et événementiel**
- **Bureaux**
- **Hôtellerie**
- **Universités**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville

INDIGO maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur du stationnement en voirie, offrant une gamme complète de services pour répondre aux besoins des collectivités. De la collecte et la maintenance des horodateurs à la gestion des demandes clients, en passant par le paiement mobile et dématérialisé, et le contrôle, INDIGO assure une gestion efficace et transparente du stationnement sur voirie.

Un accompagnement personnalisé pour les collectivités

INDIGO accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique tarifaire et de gestion des droits, en proposant des solutions sur mesure, adaptées à leurs spécificités.

Une solution complète pour le contrôle du stationnement payant

INDIGO propose une solution complète pour le contrôle du stationnement payant en voirie, incluant :

- Des équipes d'agents assermentés, formés et expérimentés.
- Des véhicules équipés de la technologie LAPI (lecture automatisée de plaque d'immatriculation), permettant un contrôle efficace et automatisé.
- Des logiciels de gestion performants, assurant le traitement de l'ensemble de la chaîne de contrôle, de la détection des infractions à la gestion des redevances.

Des outils de pilotage et de supervision pour une gestion digitalisée

Dans près de 20 villes françaises, INDIGO déploie des outils de pilotage et de supervision, offrant aux collectivités une vision en temps réel de l'activité du stationnement sur voirie. La gestion digitalisée et transparente des redevances facilite le suivi et le contrôle des revenus générés par le stationnement.

Un partenaire de confiance pour une mobilité urbaine optimisée

Grâce à son expertise et à son engagement, INDIGO se positionne comme un partenaire de confiance pour les collectivités, contribuant à l'optimisation de la gestion du stationnement en voirie et à l'amélioration de la mobilité urbaine.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL)

Pour améliorer la qualité de l'air, une directive européenne rend obligatoire la mise en place de ZFE (zones à faibles émissions) dans les principales agglomérations, dont certaines déploient aussi des ZTL (zones de trafic limité). En extension des services proposés en voirie, INDIGO souhaite aussi accompagner les collectivités dans la **gestion de ces zones de restriction**, avec une approche globale : l'élaboration et le déploiement de **parkings relais** d'une part, et la **mise en place de services de gestion et de contrôle des droits d'accès** d'autre part. INDIGO a par exemple mis en place un système de modulation tarifaire pour Madrid, qui compte l'une des plus grandes ZFE d'Europe.

1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées

INDIGO se positionne comme un acteur majeur de la transition vers une mobilité urbaine durable. Avec pour objectif 11 000 points de charge d'ici 2025 (dont 8 000 en France), le groupe déploie **le plus grand réseau réseau de recharge en milieu urbain**, proposant des solutions adaptées aux besoins des électromobilistes, qu'ils soient particuliers ou professionnels.
Au-delà de la recharge électrique, INDIGO s'engage activement dans le développement des mobilités décarbonées. L'offre Cyclopark, par exemple, propose des espaces de stationnement sécurisés et des services dédiés aux vélos, encourageant ainsi l'utilisation de modes de transport doux.
INDIGO accompagne les collectivités dans leurs projets de mobilité durable, en intégrant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement : bornes de recharge, espaces dédiés aux mobilités douces, et services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un partenaire de confiance pour construire des villes plus durables et agréables à vivre.

NOUS CRÉONS DES SOLUTIONS POUR LES NOUVELLES MOBILITES

CYCLOPARK
Stationnement sécurisé pour vélo

107 CYCLOPARKS DANS +50 VILLES +6 700 PLACES

- des **espaces de stationnement vélo** au sein des parkings INDIGO
- des **abris à vélos sécurisés** en voirie pour inciter au co-voiturage et aux mobilités douces

BORNES DE RECHARGE
pour véhicules électriques

9 700 points de recharge pour voitures électriques dans les parcs de stationnement INDIGO.

OBJECTIF 2025 :
11 000
dont 8 000 en France

FLOTTE DE VÉLOS
20 000 vélos sur le terrain

INDIGO est **actionnaire de Smovengo**, l'opérateur français du **plus grand réseau de vélos en libre-service au monde, Vélib**, avec **456 000** abonnés.

Services clé en main pour les entreprises

Sur le site d'Airbus Helicopters à Marignane, nous offrons un **service de mobilité vélo privatif et connecté de 240 vélos** en libre-service.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.7 Développer de nouveaux services de proximité

INDIGO : Réinventer les espaces urbains pour une logistique du dernier kilomètre optimisée

Face aux défis croissants de la logistique urbaine, INDIGO transforme ses infrastructures pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises et des particuliers. En reconvertissant des espaces de stationnement en hubs logistiques, nous offrons une solution innovante pour la livraison et le retrait de colis, le stockage et d'autres services logistiques.

Des espaces logistiques stratégiques au cœur des villes

Conscients de la nécessité de fluidifier et de décarboner l'acheminement des marchandises en centres-villes, INDIGO déploie des espaces logistiques dédiés au sein de ses parkings. Cette approche permet de rapprocher les flux logistiques des consommateurs, réduisant ainsi les distances de livraison et les émissions de CO2.

Un potentiel logistique considérable au service des acteurs urbains

Avec près de 100 000 m² de potentiel logistique identifiés en France au sein de nos ouvrages, INDIGO offre aux transporteurs, aux logisticiens et aux e-commerçants des surfaces disponibles et modulables, idéalement situées en hypercentre urbain. Ces espaces permettent de mettre en place des solutions de livraison du dernier kilomètre efficaces et durables, telles que :

- Des points de retrait de colis sécurisés et accessibles 24/7.
- Des espaces de stockage temporaire pour les livraisons groupées.
- Des plateformes de micro-distribution pour les vélos-cargo et les véhicules électriques.
- Des zones de consolidation pour optimiser les tournées de livraison.

Un acteur engagé dans la décarbonation de la logistique urbaine

INDIGO s'engage à accompagner la transition vers une logistique urbaine plus respectueuse de l'environnement. En intégrant des solutions de mobilité douce et en favorisant l'utilisation de véhicules électriques, nous contribuons à réduire l'empreinte carbone de la livraison en ville.

INDIGO : Un partenaire de confiance pour une logistique urbaine innovante et durable

En transformant ses parkings en hubs logistiques, INDIGO se positionne comme un acteur clé de la logistique urbaine, offrant des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins des villes et des entreprises.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable.

Conscient de sa responsabilité sociétale, INDIGO a renforcé son engagement en matière de développement durable en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies en 2022. Cette adhésion témoigne de notre volonté de contribuer activement aux objectifs de développement durable (ODD) et de promouvoir des pratiques responsables à tous les niveaux de notre activité.

Une stratégie ESG ambitieuse et des objectifs chiffrés

Dans le cadre de notre stratégie ESG volontariste (environnement, social et gouvernance), nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux pour réduire notre impact environnemental et favoriser une mobilité plus durable. Ces objectifs sont notamment reflétés dans nos engagements de refinancement lié au développement durable :

- **Réduction des émissions de CO2 :** Nous nous engageons à réduire nos émissions de CO2 liées aux scopes 1 et 2 de 5% par an, avec pour objectif une baisse de 40% d'ici 2029 par rapport aux émissions de 2019.

- **Développement de la recharge électrique :** Nous nous engageons à multiplier par quatre notre capacité de recharge pour véhicules électriques entre 2021 et 2029, afin de soutenir l'essor de la mobilité électrique.

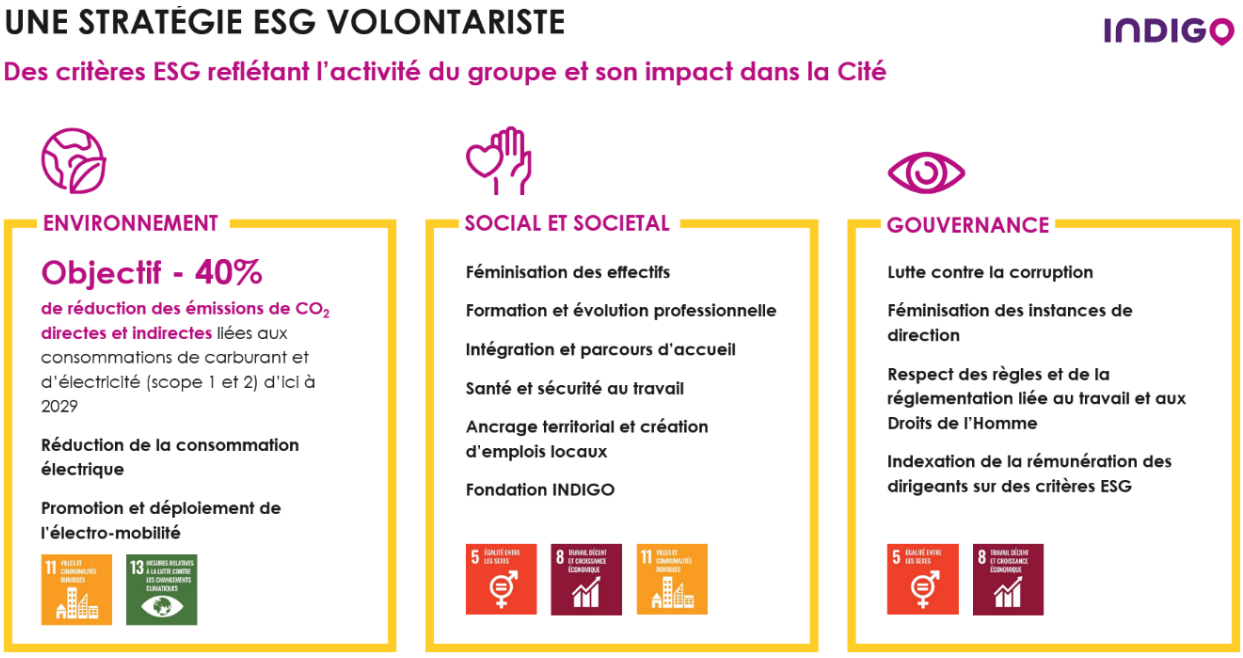

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL
que nous déclinons au cœur de nos exploitations

INDIGO

Travail de conception privilégiant des solutions pour **réduire l'empreinte environnementale** des futurs ouvrages

Réduction de la consommation électrique Installation de LED et de détecteurs de mouvements, achat d'électricité verte

Tri des déchets et recyclage Recyclage des DEEE, tubes fluorescents, batteries d'horodateur, tri sélectif

8 500 points de charges électriques (objectif : 11 000 à horizon 2025, dont 8 000 en France)

90 Cyclopark, dans +40 villes, favorisant les mobilités douces.

Un employeur engagé et responsable

Avec près de 10 000 collaborateurs répartis dans 500 villes, INDIGO est un employeur local qui valorise la diversité et l'inclusion. Nous proposons des emplois diversifiés, contribuant ainsi au dynamisme des territoires où nous sommes présents.

La sécurité au travail est une priorité absolue pour INDIGO. Nous avons mis en place une politique Santé, Sécurité & Environnement rigoureuse, visant à garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous nos collaborateurs.

Nous investissons dans le développement des compétences de nos collaborateurs, en proposant des programmes de formation continue et des opportunités d'évolution professionnelle. Nous nous engageons également en faveur de l'égalité des chances et de la diversité, afin de créer un environnement de travail inclusif et équitable.

- Taux d'accès à la formation : 74,4%.
- Taux de femmes managers : 30,6%.

UN ENGAGEMENT SOCIAL EN TANT QU'EMPLOYEUR LOCAL ET RESPONSABLE

INDIGO

POLITIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Prévention & formations santé-sécurité.

Soit 26 % du total des heures de formation en 2023

POLITIQUE DE FORMATION

Campus INDIGO & écoles de formation dans nos différentes filiales.

74,4 % taux d'accès à la formation

DÉVELOPPEMENT & PROGRAMMES RH INTERNES

Parcours de qualification professionnelle (CQP), programme jeunes talents, promotion interne.

7 % de collaborateurs promus en 2023

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ

Politique zéro discrimination.

90/100 Index de l'égalité professionnelle (France, 2023)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables

Au cœur de l'engagement sociétal du groupe INDIGO se trouve la Fondation INDIGO, une entité dédiée à la promotion d'une ville plus solidaire, agréable et durable. La fondation s'inscrit dans la continuité de l'engagement historique du groupe au service des villes, en soutenant des initiatives qui renforcent le lien social, favorisent l'inclusion et améliorent le cadre de vie des citadins.

Une mission axée sur le vivre-ensemble et la qualité de vie

La Fondation INDIGO a pour mission de soutenir des projets d'intérêt général portés par des structures à but non lucratif, principalement des associations. Elle se concentre sur des initiatives qui contribuent à améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie en milieu urbain, en accord avec la raison d'être du groupe : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

Des actions concrètes et un soutien aux initiatives locales

Dotée d'un budget annuel dédié, la fondation apporte un soutien financier et logistique à des projets qui répondent à ses objectifs. Elle encourage également l'engagement des collaborateurs du groupe INDIGO, en soutenant des projets qu'ils portent et en favorisant le bénévolat.

Un acteur engagé pour une ville durable

La Fondation INDIGO incarne la volonté du groupe de contribuer positivement aux territoires où il est présent. Elle s'engage à soutenir des initiatives qui favorisent la transition vers une ville plus durable, en encourageant les projets qui intègrent des enjeux environnementaux et sociaux.
En résumé, la Fondation INDIGO est un acteur essentiel de la politique RSE du groupe, en soutenant des projets concrets qui contribuent à construire des villes plus humaines, solidaires et durables

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics, un leader mondial dans l'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), a récemment attribué à INDIGO une évaluation témoignant de la solidité de sa gestion des enjeux de durabilité. En février 2024, Sustainalytics a estimé que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers significatifs liés aux facteurs ESG, soulignant ainsi la pertinence de sa stratégie et de ses actions en matière de développement durable.
Cette évaluation, qui repose sur une analyse rigoureuse des risques ESG spécifiques au secteur d'activité d'INDIGO, met en lumière la capacité du Groupe à anticiper et à gérer ces risques de manière efficace. La notation de 12,6 attribuée à INDIGO reflète la performance du Groupe dans la mise en œuvre de pratiques responsables et durables, plaçant ainsi INDIGO parmi les entreprises les plus performantes de son secteur en matière de gestion des risques ESG.

Un gage de confiance pour les parties prenantes

Cette reconnaissance par Sustainalytics constitue un gage de confiance pour les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes d'INDIGO, qui sont de plus en plus attentifs aux enjeux de durabilité. Elle témoigne de l'engagement du Groupe à intégrer les critères ESG au cœur de sa stratégie et de ses opérations, et à contribuer activement à la transition vers une économie plus durable.

INDIGO : un acteur engagé pour une mobilité responsable

Cette évaluation positive de Sustainalytics confirme la pertinence de la stratégie RSE d'INDIGO, qui se traduit par des actions concrètes en matière de réduction de l'empreinte environnementale, de développement de la mobilité durable et d'engagement social. Le Groupe poursuit ses efforts pour renforcer sa performance ESG et contribuer à la construction d'un avenir plus durable.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Score and Risk Category

12.6 Low Risk

ESG Risk Rating Score Change Log

The company is at low risk of experiencing material financial impacts from ESG factors, due to its low exposure and strong management of material ESG issues. The company is not publicly held, which reduces its corporate governance risk compared to its peers. Furthermore, the company has not experienced significant controversies.

ESG Risk Rating History

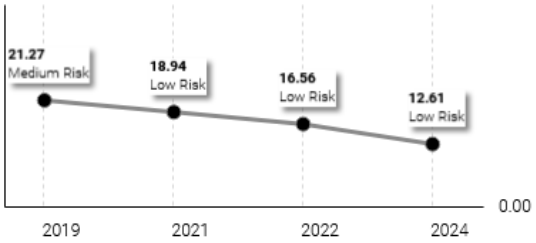

LEARN MORE ABOUT OUR METHODOLOGY

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2. LE CONTRAT

2.1 Le contrat

Le 29 Avril 2024, la ville de Compiègne a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement gare et Oise.

Société Titulaire du contrat : Indigo Infra
Société Exploitante : INDIGO PARK

Signature du contrat : 29/04/2024
Début du contrat : 01/09/2024
Echéance du contrat : 31/08/2026

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.2 Vos interlocuteurs

2.2.1 Pilotes de la relation commerciale

Julien GRAVINI, Directeur Régional

En tant que responsable de la région, Julien GRAVINI supervise l'ensemble des activités commerciales et opérationnelles.
Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur pour garantir la mise en œuvre de la politique qualité et commerciale d'INDIGO.
Il entretient des relations régulières avec les clients et apporte son soutien aux équipes de terrain pour le déploiement des offres commerciales.

Thomas HOURDAIN, Directeur de Secteur

Thomas HOURDAIN est votre interlocuteur privilégié pour la gestion de la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries.
Il assure le développement du secteur en privilégiant les relations avec les partenaires locaux.

Ses responsabilités incluent :

- Le pilotage de l'activité du secteur Hauts-de-France, avec une supervision des résultats financiers et de la réalisation des contrats.
- L'identification des produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales.
- La gestion des moyens humains, matériels et techniques nécessaires à l'exploitation.
- Le rôle d'interlocuteur quotidien auprès des partenaires locaux et des services supports d'INDIGO.
- La participation à la définition et la garantie de l'application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

2.2.2 Pilotes de la performance opérationnelle

Songane Ngom – Responsable de District

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, Songane Ngom assure la gestion opérationnelle des parcs et voiries.
Il développe les relations avec les partenaires locaux, assurant une représentation et un rôle de conseil ou d'assistance au quotidien.

Joffrey Bordereaux – Responsable de sites

Sous la responsabilité du Responsable de District, Joffrey Bordereaux est garant du bon fonctionnement des parcs.
Il assure le management des équipes de terrain et le suivi des prestataires et fournisseurs.

Cette organisation permet d'assurer une gestion efficace et une communication fluide, garantissant ainsi la qualité des services proposés par INDIGO.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings

Afin de garantir un service de qualité et homogène dans l'ensemble de ses parkings, INDIGO a mis en place une organisation structurée, articulée autour de trois exigences fondamentales :

- **L'entretien rigoureux des ouvrages et des équipements :** INDIGO veille à la propreté, à la maintenance et à la sécurité de ses infrastructures, afin d'offrir un environnement agréable et sûr aux utilisateurs.

- **L'accueil chaleureux et personnalisé des clients :** INDIGO s'engage à offrir un service client de qualité, en mettant à disposition des agents compétents et disponibles pour répondre aux besoins des utilisateurs.

- **La gestion efficace et transparente des flux financiers :** INDIGO assure une gestion rigoureuse des transactions financières, garantissant la fiabilité et la sécurité des paiements.

Une structure organisationnelle performante

Pour atteindre ces objectifs, INDIGO s'appuie sur une structure organisationnelle performante, comprenant :

- Des responsables de district, chargés de superviser l'activité des parkings sur leur territoire.
- Des responsables de sites, garants de la qualité du service et de la gestion opérationnelle des parkings.
- Des référents commerciaux et administratifs, assurant le lien avec les clients et les partenaires.
- Des agents et techniciens d'exploitation, mobilisés sur le terrain pour assurer l'entretien et la maintenance des installations.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Des techniciens de maintenance spécialisés, intervenant sur l'ensemble des parkings du district pour assurer la maintenance préventive et curative des équipements.

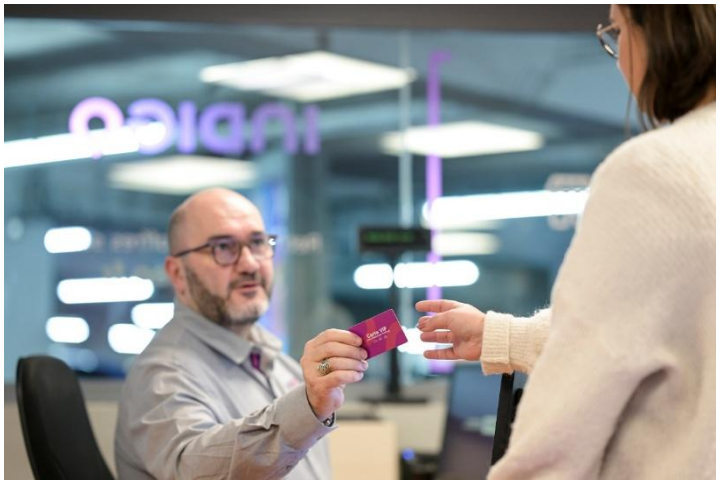

Un engagement fort envers la satisfaction client

Les équipes d'INDIGO ont à cœur de faciliter le parcours client, en leur offrant un service personnalisé et de qualité. À Strasbourg, la présence renforcée des équipes sur le terrain, grâce à la Base Locale d'Intervention (BLI), permet d'assurer une réactivité optimale.

Une gestion à distance efficace grâce au CNTO

Pour compléter son dispositif, INDIGO s'appuie sur le Centre National de Télésurveillance Opérationnelle (CNTO), basé à La Défense. Ce centre assure une gestion à distance efficace des parkings, permettant de superviser les installations, de traiter les incidents et d'optimiser les flux.
Grâce à cette organisation rigoureuse et à son engagement envers la satisfaction client, INDIGO garantit une expérience de stationnement optimale dans l'ensemble de ses parkings.

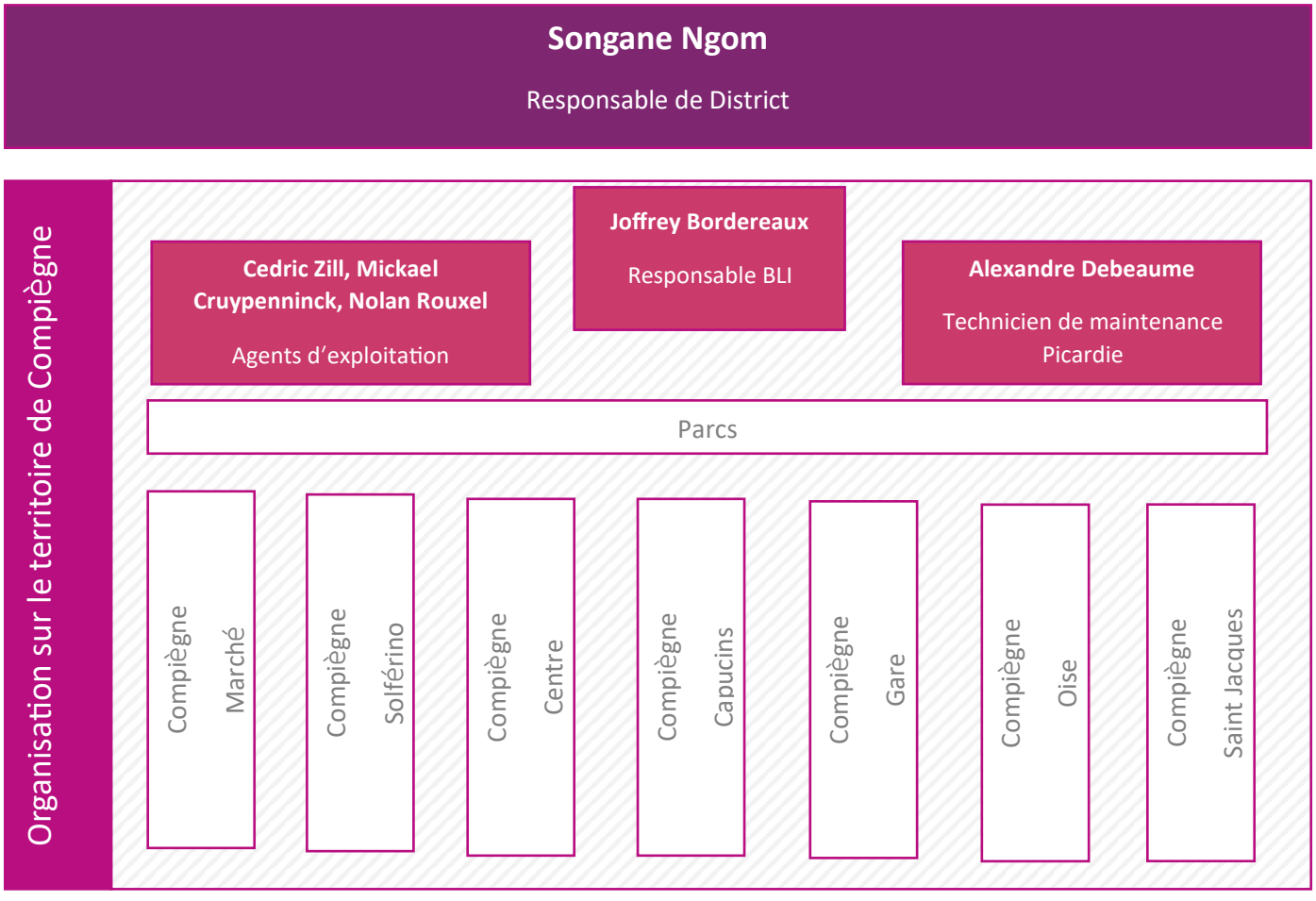

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

La formation de nos collaborateurs

Durant l'année 2024, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

Poste	FORMATION
Alexandre Debeaume	SST Recyclage
Zill Cedric	Sécurité Incendie
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	¼ heure sécurité chute de plein pied
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Formation BRVE
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Neutralité/Laïcité en entreprise
Nolan Rouxel	Recyclage Habilitation électrique
Mickael Cruypenninck	Sécurité Incendie
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Le bonnes pratiques de la cyber sécurité
Joffrey Bordereaux	SST initiale
Joffrey Bordereaux	Manager une équipe niveau 1

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.4 La Relation client

Une sécurité renforcée et une assistance optimale 24/7 dans ses parkings

La sécurité des personnes et des biens est une priorité absolue pour INDIGO. C'est pourquoi l'ensemble de nos parkings est équipé de technologies de pointe et d'un dispositif de surveillance performant, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Un Système d'Aide à l'Exploitation NORA centralisé et performant

Le Système d'Aide à l'Exploitation NORA est le cœur de notre dispositif de sécurité. Il permet de centraliser et de surveiller en temps réel l'ensemble des alarmes et des équipements techniques de nos parkings :

- Alarmes incendie et effraction
- Pompes de relevage
- Réseau informatique
- Coupures électriques
- Système de vidéoprotection

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Ces informations sont accessibles localement dans chaque parking, à distance depuis la Base Locale d'Intervention (BLI) et depuis notre Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO), situé à La Défense.

Une vidéoprotection renforcée et des points d'appel connectés

Pour une réactivité optimale en cas d'incident, nous avons renforcé notre système de vidéoprotection dans tous nos parkings. De plus, tous les points d'appel (caisses automatiques, bornes de sortie, espaces d'accueil) sont connectés à NORA, permettant aux clients d'obtenir une assistance rapide et efficace.

Un système d'appel général pour une communication interne efficace

Un système d'appel général, diffusant des messages via des haut-parleurs, permet de contacter les agents en ronde, même s'ils ne sont pas joignables par smartphone.

Le Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO) : une innovation exclusive pour une sécurité maximale

Le CNTO, fruit de notre démarche d'innovation, est un atout majeur pour garantir la sécurité de nos clients. Grâce à une technologie de pointe, les téléopérateurs du CNTO assurent une surveillance continue des parkings, en complément des équipes sur le terrain.

Une réponse en temps réel aux besoins des clients

La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs du CNTO de répondre en temps réel aux attentes des clients, qu'ils soient automobilistes ou piétons, à n'importe quelle étape de leur parcours.

Une sécurité garantie 24/7, 365 jours par an

Le CNTO assure une liaison permanente entre les clients et les équipes d'INDIGO, garantissant une sécurité maximale à tout moment.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Performance de la Téléopération au parking Compiègne Gare et Oise en 2024 de Septembre à Décembre.

En 2024, les parkings Gare, Oise ont enregistré un total de 714 sollicitations, témoignant d'un niveau d'activité soutenu et de l'importance accordée à la qualité de service client.

Grâce à la réactivité des équipes sur site, 56 % des demandes ont été traitées localement, garantissant ainsi une prise en charge rapide, personnalisée et efficace des usagers.

Par ailleurs, 73 % des sollicitations ont reçu une réponse en moins de 30 secondes, un indicateur fort de l'engagement d'INDIGO en faveur d'un accueil réactif et de qualité.

L'analyse des pics de fréquentation met en évidence une forte concentration des demandes en semaine, en particulier au niveau des sorties véhicules. Cette tendance permet d'ajuster la présence des équipes sur le terrain et d'anticiper les besoins des clients aux moments les plus critiques

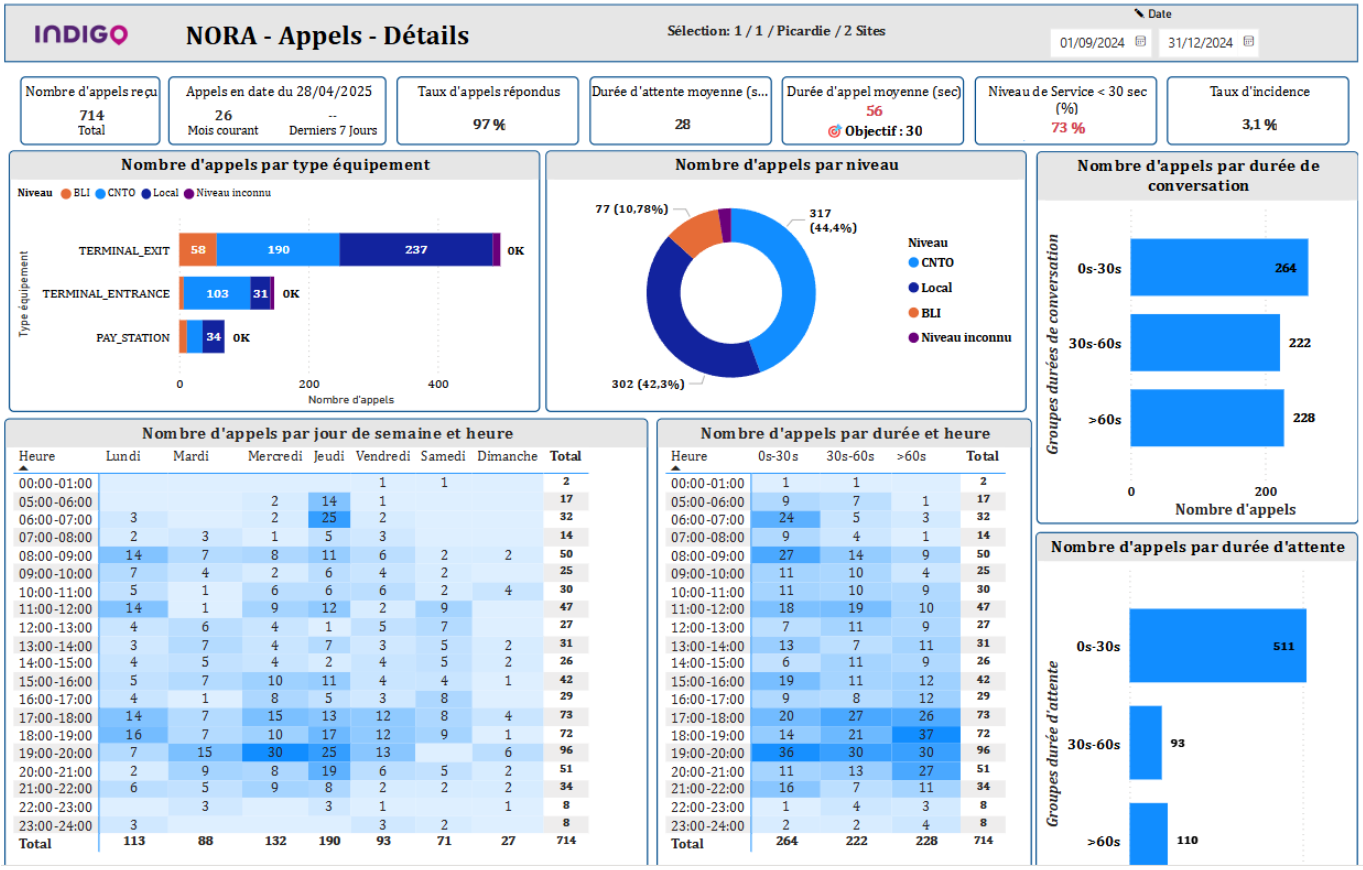

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

L'excellence de l'expérience client, une priorité absolue

INDIGO s'engage à offrir une expérience client exceptionnelle, fondée sur une relation client réactive, personnalisée et omnicanale. Nous plaçons la satisfaction de nos clients au cœur de nos préoccupations, en leur offrant un service de qualité, adapté à leurs besoins et à leurs attentes.

Un Centre de Relation Client dédié et une proximité renforcée

Pour assurer une réactivité et une proximité optimales, INDIGO a mis en place un Centre de Relation Client, en lien permanent avec nos boutiques locales. Cette synergie permet de garantir un traitement rapide et efficace des demandes, ainsi qu'une connaissance approfondie des spécificités locales.

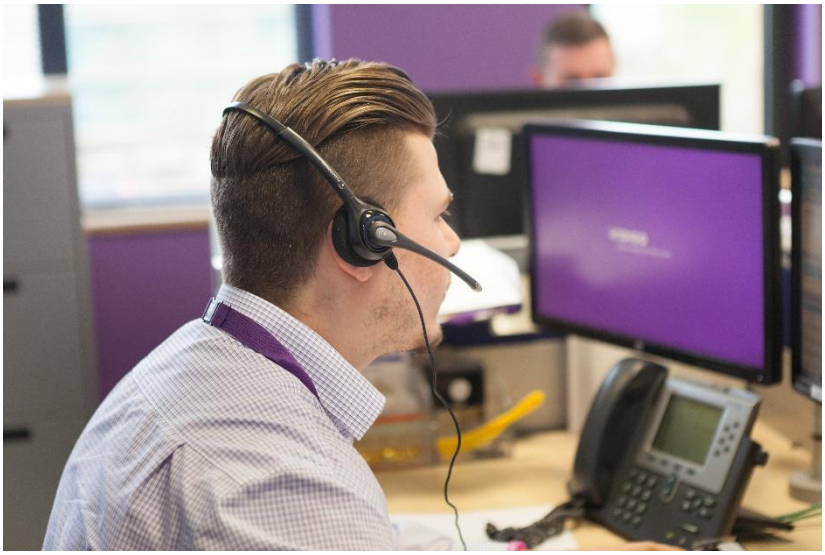

Des canaux de communication multiples pour une accessibilité optimale

Nous accordons une grande importance aux avis et commentaires de nos clients, qui nous permettent d'améliorer continuellement nos services. C'est pourquoi nous mettons à leur disposition divers canaux de communication :

- **Formulaire de contact en ligne** : Disponible sur notre site internet, il permet de soumettre facilement une demande ou une réclamation. Voici le lien direct: https://www.indigoneo.fr/fr/customer-service/new-request
- **Email** : Nos équipes sont joignables par email pour répondre à toutes les questions et demandes d'assistance. Voici les adresses : service.client@group-indigo.com ou help.eu@indigoneo.com
- **Téléphone** : Un numéro de téléphone dédié permet de joindre nos conseillers du lundi au samedi, de 9h à 20h. Voici le numéro : 0 973 72 33 13 (prix d'un appel local).
- **Courrier postal** : Une adresse postale est également disponible pour les correspondances écrites. Voici l'adresse : INDIGO – The Curve – 48/40 avenue du Général de Gaule – TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex.

Nos engagements envers nos clients

- **Traitement rapide et efficace des demandes** : Nous nous engageons à traiter les demandes de nos clients en moins de 48h avec des exigences de moins de 12h pour les demandes les plus urgentes.
- **Réponses claires et personnalisées** : Grâce à la centralisation des demandes nous avons la capacité de faire intervenir toute la chaine des compétences de l'entreprise pour apporter des réponses précises et adaptées à chaque situation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- **Écoute attentive et bienveillante** : Nous accordons une importance particulière à l'écoute de nos clients et à la compréhension de leurs besoins.
- **Satisfaction client optimale** : Notre objectif est de garantir la satisfaction de nos clients à chaque interaction.

Un engagement continu pour améliorer l'expérience client

Au-delà des canaux de communication traditionnels, INDIGO s'engage à :

- **Développer sa présence sur les réseaux sociaux** : Pour interagir directement avec ses clients et répondre à leurs questions en temps réel.
- **Mettre en place des outils en ligne** : Pour faciliter l'accès aux informations et simplifier les démarches des clients.
- **Personnaliser la communication** : En adaptant les messages et les services aux besoins et aux attentes de chaque client.
- **Mesurer la satisfaction client** : En recueillant régulièrement les avis des clients et en mettant en place des actions d'amélioration continue.

INDIGO s'engage à être un partenaire de confiance pour ses clients, en leur offrant un service de qualité, transparent et personnalisé.

En 2024 pour les parcs de Compiègne Gare et Oise le Service Relation Client a traité les demandes réparties de la façon suivante :

Relation client Parc Gare

Le parc Gare a pour l'année 2024 été l'objet de 129 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

Commercial	Prospection	Information Abonnement	21
	Prospection	Information parc	10
	Prospection	Tarification horaire	9
	Résiliation	Résiliation contrat à durée déterminée	
	Résiliation	Résiliation PMA flexigo	9
	Résiliation	Rétractation	2
	Vente	reservation abonnement	12
			63
Administratif	Changement de données	Accès Espace Client	4
	Changement de données	Changement plaque et badge	5
	Duplicata	Horaire	11
	Facturation	Paiement abonnement	2
	Facturation	facture sms	1
	Services	création de badge	3
	Services	Objet/Badge perdu	3
			29
Réclamation	Dysfonctionnement	Lecture de plaque	25
	Dysfonctionnement	Badge HS/bloqué	2
	Paiement	Contestation montant	8
	Sécurité	sinistre bien corporel	2
			37

Commercial	63
Administratif	29
Réclamation	37

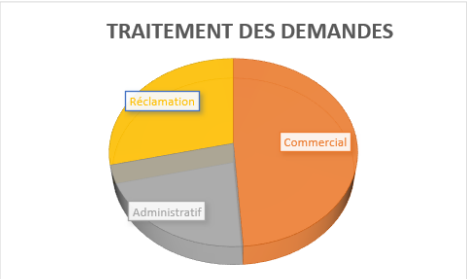

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Relation client parc Oise

Le parc Oise a pour l'année 2024 été l'objet de 50 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

Commercial	Prospection	Information Abonnement	1
	Prospection	Information Parc	3
	Résiliation	Résiliation PMA flexigo	3
	Résiliation	Rétractation	1
	Vente	contre marque / abonnement	17
			25
Administratif	Changement de données	Changement plaque et badge	6
	Services	Badge perdu ou changement	1
			7
Réclamation	Dysfonctionnement	Lecture de plaque	12
	Dysfonctionnement	application solde négatif	1
	Dysfonctionnement	place occupée	2
	Paiement	Contestation montant	3
			18

Commercial	25
Administratif	7
Réclamation	18

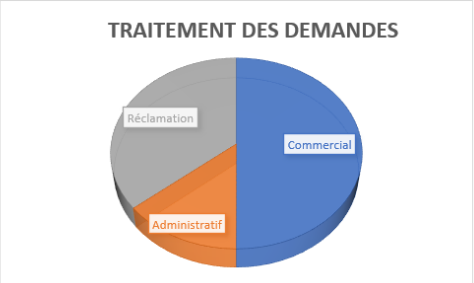

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue

Engagement et transparence

Depuis plusieurs années, Indigo s'engage en toute transparence à faire progresser la qualité de service au sein de ses parkings et dans sa relation client. Cette démarche s'articule autour de quatre critères clés qui permettent d'obtenir une vision à 360° de la qualité :

1. L'excellence du parcours client : une évaluation rigoureuse et des actions concrètes

En 2024, les parkings INDIGO ont obtenu une moyenne de 88% aux visites mystères, un résultat remarquable qui témoigne de la qualité de service et de l'engagement constant des équipes. Ces visites mystères, réalisées par un organisme indépendant, permettent d'évaluer de manière objective l'expérience client dans nos parkings, en analysant des critères tels que la propreté, la sécurité, la signalétique, l'accueil et la réactivité des équipes.

Ce score de 88% reflète les efforts déployés par INDIGO pour offrir une expérience de stationnement optimale à ses clients. Il souligne l'engagement des équipes sur le terrain, qui s'efforcent au quotidien de garantir la propreté et la sécurité des installations, d'orienter et d'assister les clients, et de résoudre rapidement les éventuels problèmes.

Ce résultat est également le fruit d'une politique de formation continue et de sensibilisation des collaborateurs, afin de les doter des compétences nécessaires pour répondre aux attentes des clients et assurer un service de qualité. INDIGO s'engage à maintenir ce niveau de performance, en poursuivant ses efforts d'amélioration continue et en investissant dans des solutions innovantes pour faciliter le stationnement et renforcer la satisfaction client.

2. La voix du client : une écoute attentive et une prise en compte des avis

Chez INDIGO, nous considérons que chaque avis client est une opportunité d'améliorer nos services. C'est pourquoi nous accordons une importance capitale aux retours de nos utilisateurs, en particulier ceux exprimés sur la plateforme Google, où la transparence et l'authenticité des témoignages sont primordiales.

Chaque commentaire, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'une analyse approfondie par notre service client, en collaboration étroite avec les équipes locales. Cette approche personnalisée nous permet de comprendre le contexte de chaque situation et d'apporter des réponses adaptées et pertinentes.

Nous ne nous contentons pas de répondre aux commentaires ; nous les utilisons comme un levier d'amélioration continue. Les remarques et suggestions de nos clients sont étudiées avec la plus grande attention, et nous mettons en œuvre des solutions concrètes pour optimiser l'expérience client. Qu'il s'agisse d'améliorer la signalétique, de renforcer la propreté, d'optimiser les flux de circulation ou de développer de nouveaux services, nous nous engageons à prendre en compte les besoins et les attentes de nos utilisateurs.

Avec une note moyenne de 63,4, soit 3,2 étoiles, les parkings INDIGO se situent dans la moyenne haute des établissements de ce type sur Google. Ce résultat reflète notre engagement à offrir un service de qualité et à répondre aux attentes de nos clients. Nous

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

sommes conscients que chaque avis compte et nous poursuivons nos efforts pour améliorer continuellement nos performances et offrir une expérience client toujours plus satisfaisante.

3. La qualité de la relation client : une évaluation indépendante et des actions d'amélioration

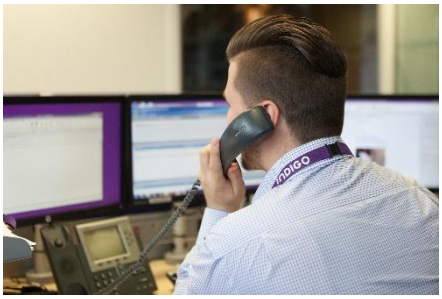

Afin de garantir une qualité de service irréprochable, INDIGO met en œuvre des audits rigoureux dans ses boutiques. Deux fois par an, un organisme externe réalise des appels et mailings mystères pour évaluer la qualité du traitement des demandes clients. Ces audits permettent d'identifier précisément les points d'amélioration et de mettre en place des actions correctives ciblées, assurant ainsi une amélioration continue de l'expérience client.

Cette démarche, instaurée depuis quatre ans, a porté ses fruits. La note actuelle de 74,5% témoigne des progrès significatifs réalisés, avec une augmentation de plus de 18% depuis la mise en place de ces audits. Cette progression démontre l'engagement d'INDIGO à écouter ses clients et à adapter ses services pour répondre au mieux à leurs attentes.

4. La satisfaction client : un objectif central et une démarche d'amélioration continue

INDIGO considère la satisfaction client comme un pilier fondamental de son activité, déployant un dispositif rigoureux pour analyser et améliorer en continu l'expérience utilisateur. L'ensemble des demandes, provenant de divers canaux de communication, est centralisé et analysé, offrant une vision complète des attentes et des besoins des clients. Des enquêtes de satisfaction sont systématiquement envoyées après chaque interaction, permettant de recueillir des retours précis et de mesurer la qualité des services. Les remarques des clients sont analysées quotidiennement par les équipes locales, qui mettent en œuvre des actions correctives pour améliorer l'expérience utilisateur.

Des évaluations globales sont réalisées régulièrement, comparant les performances des parkings et permettant de définir des plans d'action ciblés. Grâce à cette approche, la satisfaction client a progressé de 12% en quatre ans, atteignant 78,4% en 2024.

La qualité de service est un élément clé de la rémunération des managers, renforçant l'engagement de tous les collaborateurs à offrir une expérience client exceptionnelle

Conclusion : Un engagement continu pour l'excellence

INDIGO démontre sa détermination à se positionner comme un acteur de référence dans le secteur du stationnement grâce à un engagement constant envers l'amélioration continue. Cette démarche proactive se manifeste par une écoute attentive des besoins de ses clients, permettant ainsi d'adapter ses services en permanence. L'entreprise intègre également l'innovation technologique, afin de simplifier et d'optimiser l'expérience de stationnement pour tous. En parallèle, INDIGO s'engage activement en faveur de la mobilité durable, contribuant ainsi à un avenir plus respectueux de l'environnement. En somme, cet engagement continu pour l'excellence témoigne de la volonté d'INDIGO d'offrir une expérience client exceptionnelle et de façonner l'avenir du stationnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.6 Les Services

Les Mobilités Douces

Offre de bornes de recharge électrique

Chez INDIGO, nous sommes convaincus que la transition vers des modes de transport plus durables est un impératif pour préserver notre environnement. C'est pourquoi nous nous engageons activement à déployer des solutions de recharge électrique pratiques, accessibles et adaptées aux besoins de nos clients, contribuant ainsi à l'essor de la mobilité électrique en milieu urbain.

Un réseau de recharge électrique en constante expansion
Avec près de 5 400 points de charge répartis dans ses parkings, INDIGO est le premier réseau de recharge en milieu urbain en France, offrant une solution de recharge de proximité idéale pour les véhicules électriques. Nos bornes, compatibles avec les prises T2 et T3, délivrent une puissance de 7 kVa, assurant une recharge complète en 4 heures environ.

Des offres Park & Charge flexibles et adaptées à tous les usages

Pour répondre à la diversité des besoins de nos clients, nous avons développé une gamme d'offres Park & Charge :

- **À la carte** : Une solution flexible pour les recharges occasionnelles, avec une facturation basée sur la durée et la consommation (kWh). En outre nos bornes sont accessible à la plupart des opérateurs de mobilité.
- **Open** : Un abonnement mensuel forfaitaire à 69€/mois offrant un accès illimité aux bornes INDIGO, idéal pour les utilisateurs réguliers (limité à 16h de recharge et 250 kWh/mois).
- **Park & Charge Zen** : Une offre combinée stationnement et recharge à un tarif avantageux à 49€/mois, conçue pour les abonnés electromobilistes.

Nos objectifs : faciliter la recharge et promouvoir la mobilité durable

Notre engagement en faveur de la recharge électrique se traduit par des objectifs clairs :

- **Faciliter la recharge** des véhicules électriques pendant le stationnement, en offrant des solutions pratiques et accessibles.
- **Assurer la disponibilité** de points de recharge de proximité dans les centres urbains, afin de répondre aux besoins des électromobilistes.
- **Encourager l'adoption** de modes de transport plus écologiques, en contribuant à la transition énergétique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie

Le déploiement de notre réseau de recharge électrique a un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie en ville :

- Contribution à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, en favorisant l'utilisation de véhicules électriques.
- Amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain, en réduisant la pollution liée aux transports.
- Encouragement de la transition énergétique, en soutenant le développement de la mobilité électrique.

Nos prochaines étapes : innover et étendre notre réseau

Nous poursuivons activement le développement de notre réseau de recharge électrique, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Déploiement de nouvelles bornes de recharge dans nos parkings, afin d'étendre la couverture de notre réseau.
- Développement de partenariats stratégiques avec les acteurs de la mobilité électrique, afin de proposer des solutions intégrées.
- Mise en place de services innovants pour faciliter la recharge des véhicules électriques, tels que la réservation de bornes et le paiement mobile.

Conclusion : un engagement durable pour des villes plus propres

L'engagement d'INDIGO en faveur de la recharge électrique s'inscrit dans une démarche globale de développement durable. En offrant des solutions pratiques, accessibles et innovantes, nous contribuons à la création d'un environnement urbain plus propre, plus sain et plus respectueux de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Cyclopark

INDIGO déploie des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos, Cyclopark. Faciles d'accès, confortables et accueillants, les espaces Cyclopark proposent de nombreux services dédiés pour les abonnés (casiers avec chargeurs de batterie, matériel d'entretien, espace confort…) pour une expérience client optimale.

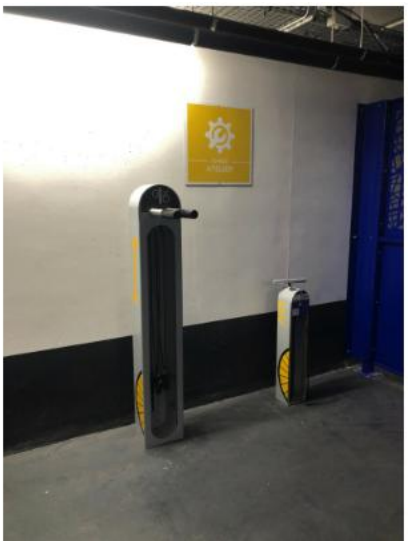

Service de Proximité

Radio Indigo : Votre compagnon d'information et de divertissement dans les parkings INDIGO

Diffusée 24h/24, Radio Indigo est la radio exclusive des parkings INDIGO. Conçue par des professionnels de la radio, elle offre une expérience d'écoute unique, à la fois informative et divertissante, pour accompagner les clients lors de leur stationnement.

Une programmation sur mesure pour une expérience client optimisée

Radio Indigo propose une sélection musicale variée et adaptée à tous les goûts, créant une ambiance agréable et relaxante. Au-delà de la musique, la radio diffuse des messages d'informations locales, établissant un lien de proximité avec les auditeurs. Les clients bénéficient d'informations pratiques sur les services INDIGO, d'éphémérides, de messages d'intérêt collectif et d'annonces d'événements à venir dans leur ville.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Radio Indigo : Plus qu'une radio, un service à part entière

Radio Indigo s'inscrit pleinement dans la démarche d'INDIGO d'offrir une expérience client de qualité. Elle transforme le temps de stationnement en un moment agréable et utile, en informant et en divertissant les utilisateurs.

Zone deux roues motorisées

Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.
Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.
Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

La Délégation de Service Public de Compiègne Gare et Oise concerne 2 Parcs.
Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. Depuis la Crise Sanitaire les règlements en carte bancaire sont devenus un nouveau reflexe de paiement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.1 Parc Gare

Descriptif

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 200 places ✓ 4 places PMR ✓ 1 Zone deux roues gratuite.	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Espèces ✓ Carte Total GR ✓ Carte Amex ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Interr	✓ Radio Indigo ✓ Places moto ✓ Lecture de plaques ✓ Prêt de booster

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Tarification

Du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,00 €
30 minutes	0,40 €
45 minutes	0,70 €
1 heure	1,10 €
1h15	1,40 €
1h30	1,70 €
1h45	2,00 €
2 heures	2,30 €
2h15	2,60 €
2h30	2,90 €
2h45	3,20 €
3 heures	3,40 €
3h15	3,70 €
3h30	3,90 €
3h45	4,10 €
4 heures	4,30 €
De 04h00 à 05h00	4,70 €
De 05h00 à 10h00	4,80 €
De 10h00 à 12h00	5,30 €
De 12h00 à 24h00	6.30 €
Ticket Perdu	6,30 €

Abonnements	
Mensuel 24/24 et 7j/7	39,00 €
Trimestriel 24h/24 et 7j/7	114,00 €
Annuel 24h/24 et 7j/7	429,00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Vandalisme

De nombreux jets de détritus ont été déplorés sur ce parc, la plupart proviennent des résidences situées en périphérie du parking.

- Grillage détérioré la plupart du temps à la suite de mauvaises manœuvres de véhicules.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Faits Marquants

- Interventions de la société GEPI, prestataire pour salage et déneigement lors des fortes périodes de gel du début d'année.

- Présence de personnel jusque 1h00 le 21 juin 2024 pour la fête de la musique
- Deux Journées TUC (Tous Unis pour la Cité) le 16 février et le 29 Aout avec les étudiants de l'Université de Technologie de Compiègne, désherbage et nettoyage du parking.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- 18 Juillet, passage de la flamme olympique, parking inaccessible de 07h00 à 13h00.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

L'animation commerciale

INDIGO Supporter Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

En 2024 INDIGO s'est engagé en tant que « Supporteur Officiel pour le stationnement » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En réponse aux besoins de stationnement pour l'organisation de l'événement, le groupe a mis son expertise ainsi que ses infrastructures physiques et digitales au service de Paris 2024 et de ses engagements environnementaux et de qualité de service, tout en œuvrant à faciliter les déplacements des spectateurs.

INDIGO a mis à disposition **1600** places de parking stratégiquement situées pour faciliter l'organisation des Jeux, fidèle à son credo «**Le stationnement qui fait bouger la ville**».

Parallèlement, INDIGO a proposé aux visiteurs du monde entier et aux résidents une offre de stationnement sans égal. Avec **330 parcs en Ile-de-France** dont une centaine à Paris, ce sont près de **130 000 places de stationnement** qui ont accueilli voitures, motos et vélos (avec abonnement) en région parisienne, 18 000 à Lille, 11 000 à Marseille et 5 600 à Nice.

Les parkings ont bénéficié d'une campagne d'affichage nationale adaptée à la hauteur de l'évènement.

Proposer une expérience supporters optimale grâce au digital

Les spectateurs étaient invités à réserver leur stationnement à l'avance via l'application Indigo Neo ou à l'aide du site web Où se garer pendant les Jeux de Paris 2024 ? Le site permettait à l'internaute d'identifier le parking qui lui convient et recenser les forfaits disponibles dans le cadre de l'événement.

Deux solutions s'offraient aux spectateurs :

- des parkings relais pour un parcours multimodal
  Cette option permet d'éviter les encombrements et ne nécessite pas de pass Jeux. Des forfaits longue durée sont également disponibles.
- des parkings à proximité des sites olympiques, pour un accès plus direct aux lieux de compétition.

Au service d'une mobilité urbaine multimodale

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Offrant une articulation entre les différentes formes de déplacements, les parcs de stationnement INDIGO ont constitué de véritables hubs intermédiaires pour rejoindre les différents sites de compétition à pied, à vélo ou en transport en commun.

« *Acteur mondial du stationnement, nous agissons au cœur des territoires depuis plus de 60 ans avec l'objectif de répondre aux défis complexes de la circulation des biens et des personnes dans les centres urbains. En tant qu'entreprise française, nous sommes extrêmement fiers de voir le plus grand événement sportif international se tenir à Paris et de contribuer, grâce à nos solutions et notre savoir-faire, à relever le défi de la mobilité durant les Jeux de Paris 2024* », a indiqué **Sébastien FRAISSE, Président du directoire d'INDIGO Group.**

« Organiser le plus grand événement au monde représente assurément un défi, notamment en matière de mobilité. Pour le relever, nous sommes heureux de compter sur la mobilisation d'INDIGO, entreprise française experte du stationnement à l'international, pour permettre aux amoureux des Jeux venus du monde entier, aux spectateurs français et aux résidents de s'organiser dans le cadre des Jeux. Bienvenue, INDIGO, dans la grande famille Paris 2024 ! », a déclaré **Tony Stanguette, Président de Paris 2024.**

Une communication renforcée pour une expérience client optimale.

Conscient de l'importance d'une information claire et accessible, INDIGO a déployé une campagne nationale d'amélioration de l'affichage dans ses parkings. Cette initiative stratégique vise à renforcer la communication auprès des clients et à optimiser leur expérience de stationnement.

Des objectifs multiples pour une communication à 360 degrés :

- **Valoriser la diversité des services :**
  - La campagne met en lumière l'éventail complet des services proposés par INDIGO, allant des solutions de stationnement classiques aux services innovants tels que la recharge de véhicules électriques
  - L'objectif est d'informer les clients sur toutes les options disponibles, afin qu'ils puissent profiter pleinement des avantages offerts par INDIGO

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

.

- Promouvoir la digitalisation du stationnement :
    - INDIGO encourage l'utilisation de ses services digitaux, tels que l'application mobile INDIGO Neo, qui permet de réserver une place de stationnement, de payer en ligne ou de bénéficier de services personnalisés.
    - La campagne d'affichage met en avant les avantages de la digitalisation, en termes de gain de temps, de praticité et de confort.

- Renforcer l'attractivité d'INDIGO en tant qu'employeur :
    - Au-delà de l'information client, la campagne vise également à renforcer l'image d'INDIGO en tant qu'employeur de référence.
    - Des messages spécifiques mettent en avant les valeurs de l'entreprise, les opportunités de carrière et l'engagement d'INDIGO en faveur du développement professionnel de ses collaborateurs.

Une campagne d'affichage moderne et impactante :

- INDIGO a veillé à ce que l'affichage soit moderne, attractif et facile à comprendre.
- Des visuels clairs et des messages concis sont utilisés pour transmettre les informations de manière efficace.
- L'affichage est pensé afin d'être visible de loin, et d'être compréhensible rapidement.

En déployant cette campagne d'affichage ambitieuse, INDIGO démontre son engagement à fournir une expérience client de qualité et à renforcer sa position de leader sur le marché du stationnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.2 Parc Oise

Descriptif

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 69 places ✓ 1 niveau ✓ 2 places PMR	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Espèces ✓ Carte Total GR ✓ Carte Amex ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Interr	✓ Lecture de plaques ✓ Prêt de booster

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,40 €
30 minutes	0,80 €
45 minutes	1,20 €
1 heure	1,60 €
1h15	1,90 €
1h30	2,20 €
1h45	2,40 €
2 heures	2,70 €
2h15	3,00 €
2h30	3,30 €
2h45	3,60 €
De 2h45 à 08h00	4,00 €
De 08h00 à 11h45	4,10 €
12h00	4,30 €
De 12h00 à 24h00	5.10 €
Ticket Perdu	5,10 €

Abonnements	
Mensuel 24/24 et 7j/7	39,00 €
Trimestriel 24h/24 et 7j/7	114,00 €
Annuel 24h/24 et 7j/7	429,00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Vandalismes

- Un véhicule Peugeot 3008 appartenant au loueur de Véhicule Hertz a été volé le 03/08/2024, plusieurs individus ont forcé la barrière d'entrée pour faire sortir le véhicule du parking, un dépôt de plainte a été déposé par la société ayant subi ce préjudice.

- 4 faits de dégradation sur les barrières d'accès au parking ont été recensé durant l'année 2024, la plupart de ces faits ont été commis la nuit.

Faits Marquants

- Interventions de la société GEPI, prestataire pour salage et déneigement lors des fortes périodes de gel du début d'année.

- Fête foraine des capucins du 13 Mars au 03 Avril, fortes fréquentations sur ce parc. Le parking du port à charbon n'est plus disponible.

- Parking Complet le 30 Avril pour le concert NRJ Music tours place du Château :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4. MAINTENANCE & TRAVAUX

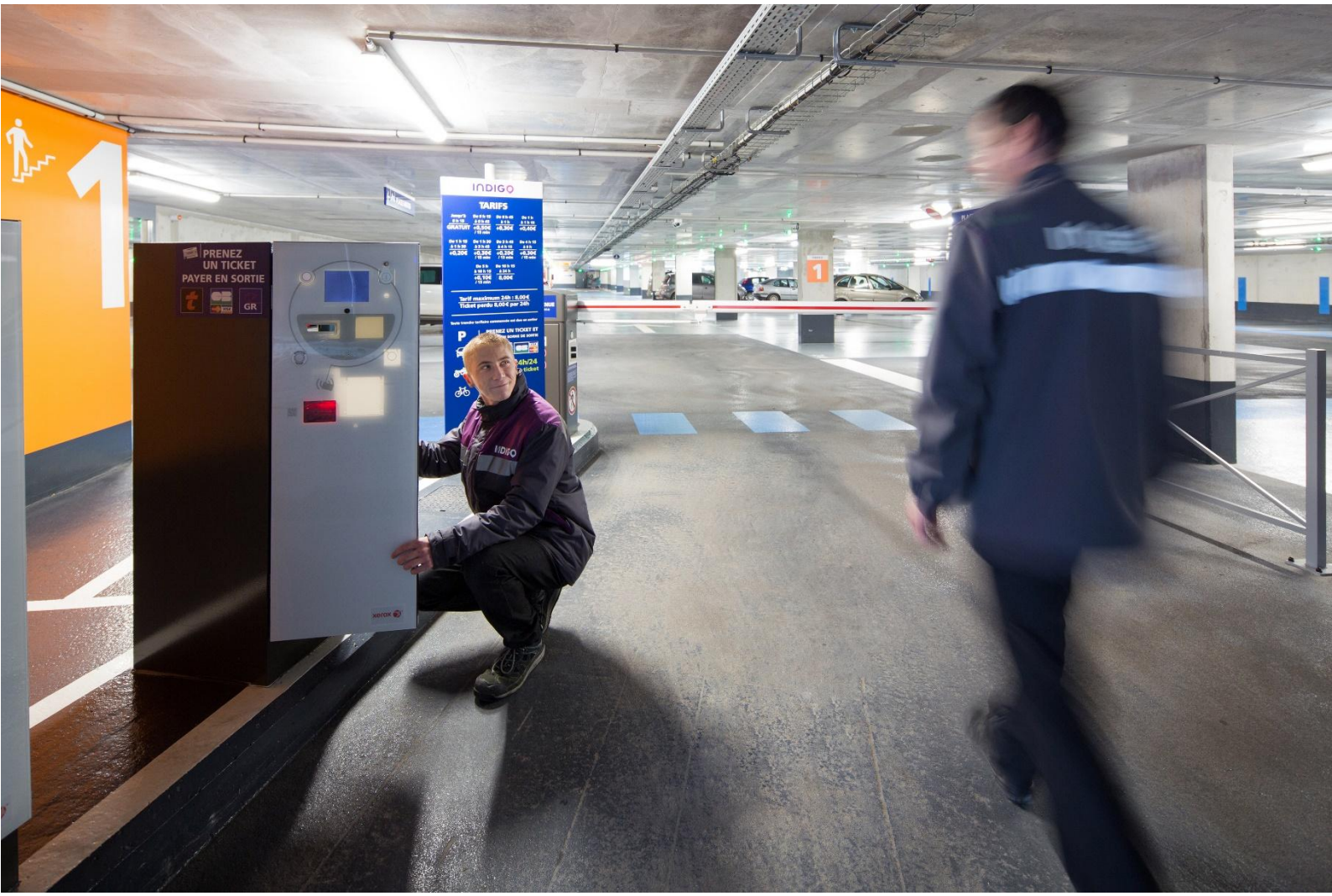

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4.1 Maintenance des équipements

Équipement du Parc Gare

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Désigna Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Lecteur immatriculation : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 2 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

Équipement du parc Oise

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Designa Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Lecteur d'immatriculation : 2 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 3 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4.2 Les Travaux

Travaux du parc gare :

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Gare :

- Remise en état de la chaussée avec application d'enrobé à froid.

- Réparation de la clôture de séparation du parking à la suite de dégradations par des véhicules.

- Désherbage régulier réalisé par nos agents :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Travaux du parc Oise

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Oise.

- Désherbage et nettoyage du parking réalisé par le personnel indigo.

- Renforcement de la signalétique vidéosurveillance.
- Remis en état des plots en béton délimitant le parking

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5. ANALYSES

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5.1 Parc Gare

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2023	Fréquentation horaires 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	1 512	1 556	2%
Octobre	1 549	1 777	16%
Novembre	1 542	1 675	8%
Décembre	1 368	1 413	3%
Total	5 971	6 421	8%

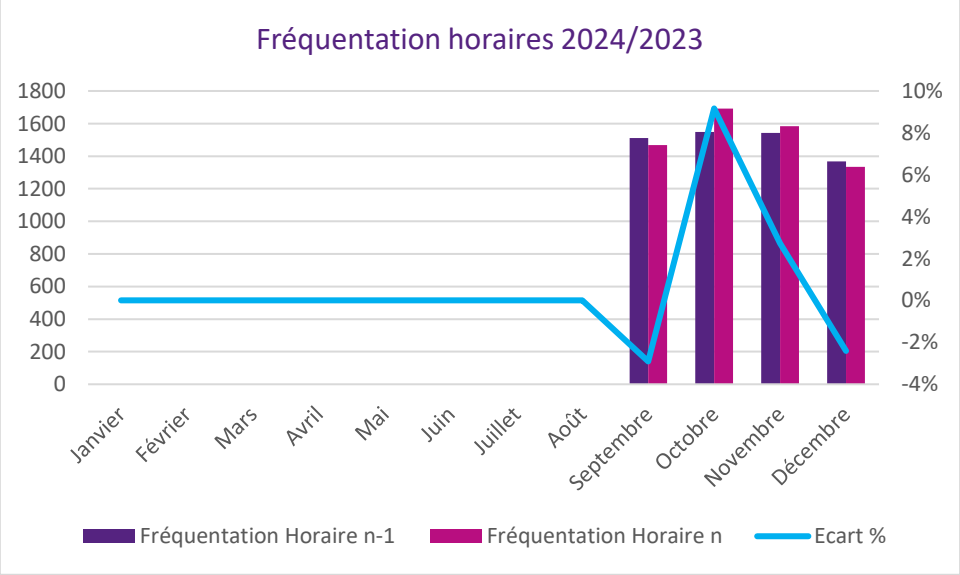

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette Horaire

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	10 352	10 750	4%
Octobre	10 785	12 362	14%
Novembre	10 598	12 509	17%
Décembre	9 822	9 857	0%
Total	41 557,00 €	45 478,00 €	10%

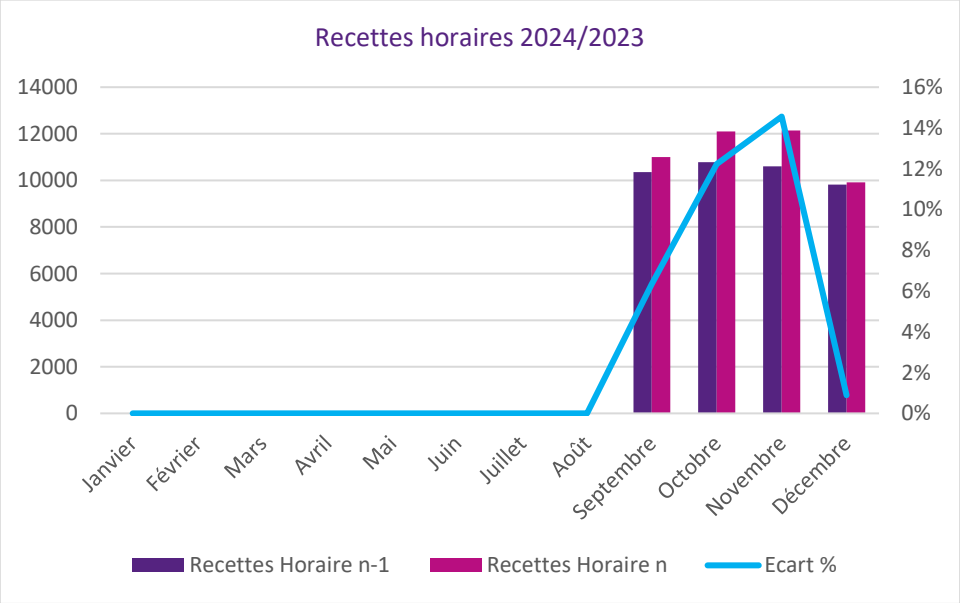

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Nombre d'abonnés et locations

	Nombre abonnées et locations 2023	Nombre abonnées et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	208	201	0%
Octobre	211	217	3%
Novembre	211	208	-1%
Décembre	206	194	-6%
Total	836	820	-2%

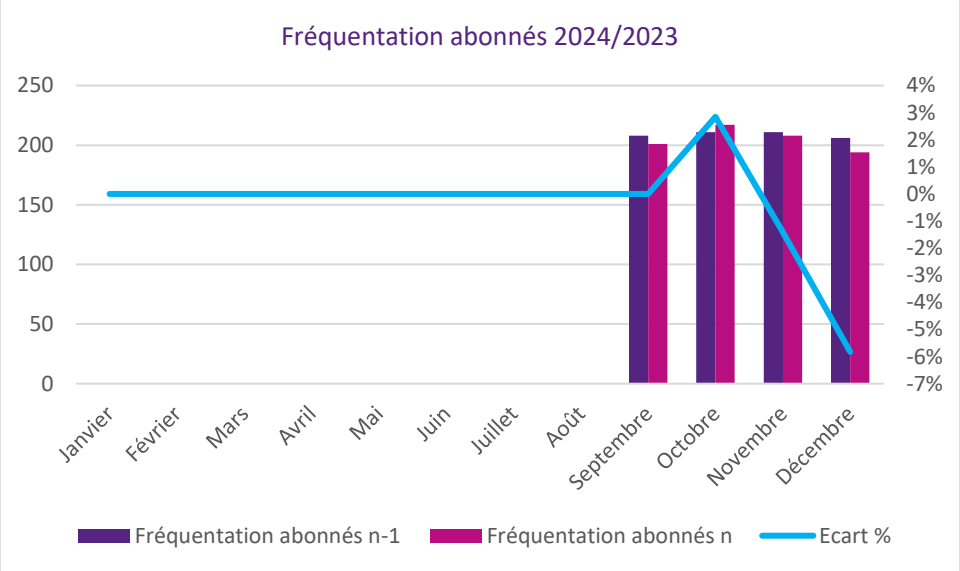

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette abonné et location

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	7 676	3 608	-53%
Octobre	8 493	11 221	32%
Novembre	7 387	7 823	6%
Décembre	7 636	7 436	-3%
Total	31 192,00 €	30 088,00 €	-4%

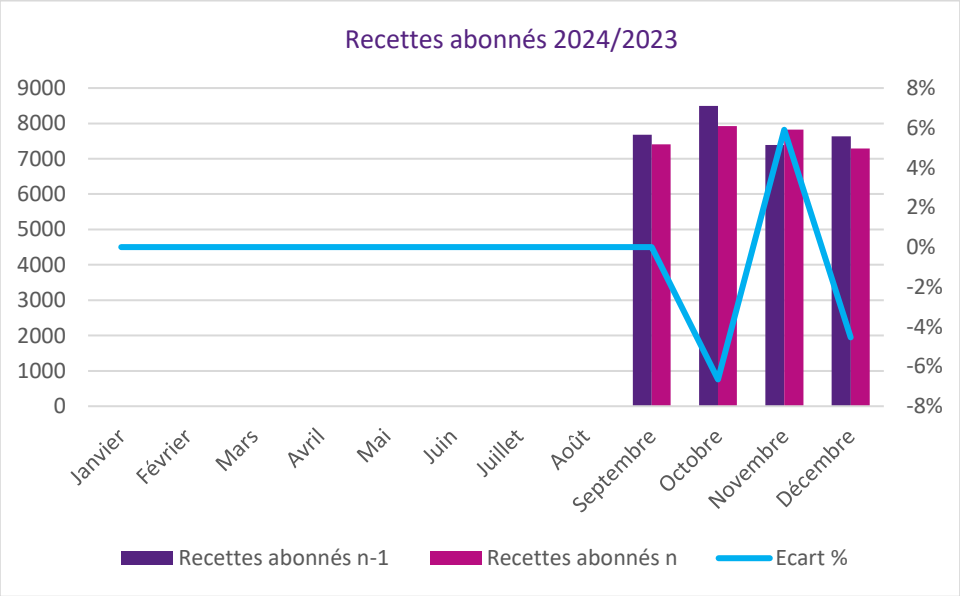

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Conclusion

	2021	2022	2023	2024
Recettes horaires	65 332	97 455	41557	45 478
Fréquentations horaires	9 925	14 804	5 971	6 421
Ticket moyen	6.61	6.60	6.96	7.08
Nombre d'abonné mensuel	1 625	2 292	836	820
Recettes abonnements/locations	53 734	79 140	31 192	30 088
Recettes totales	119 723	177 334	201 694	76 067

Analyse sur l'activité 2024

1. Fréquentation horaire

En 2024 (de Septembre à Décembre), la fréquentation horaire a enregistré une hausse de +2 % par rapport à 2023, une tendance haussière qui s'est maintenue tout au long de l'année.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette dynamique positive :

- Des conditions climatiques favorables : aucune période marquée par la neige ou le gel, notamment en janvier et février.
- L'absence de perturbations liées aux grèves SNCF, qui ont permis un usage régulier du parking dès le début d'année.
- L'augmentation tarifaire appliquée au 1er avril 2023, qui a eu un effet direct sur le ticket moyen, en hausse sur 2023 et poursuivant sa progression en 2024.

2. Abonnements

La demande en abonnements est en croissance depuis 2021, marquant une reprise durable post-COVID.

- En 2024, la demande a été forte, il a été nécessaire de suspendre temporairement les ventes en ligne pendant 15 jours en novembre, en raison d'une saturation du parking (210 abonnés pour 200 places, hors clientèle horaire).
- Ce parc reste particulièrement attractif pour les abonnés, probablement en lien avec sa proximité de la gare et son positionnement stratégique.

3. Chiffre d'affaires et comportement client

Depuis 2021, le chiffre d'affaires total de ce parc est en constante progression annuelle, soutenu par :

- L'augmentation progressive des tarifs.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Une clientèle régulière, dont le comportement est stable : stationnements principalement dans la tranche 12h00 – 24h00.

Les pics d'entrée sont enregistrés entre 07h00 et 08h00, et les pics de sortie entre 19h00 et 20h00, en corrélation directe avec les horaires des trains à destination de Paris Gare du Nord.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5.2 Parc Oise

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2023	Fréquentation horaires 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	525	635	20%
Octobre	506	513	1%
Novembre	534	518	-3%
Décembre	779	655	-15%
Total	2 344	2 257	-4%

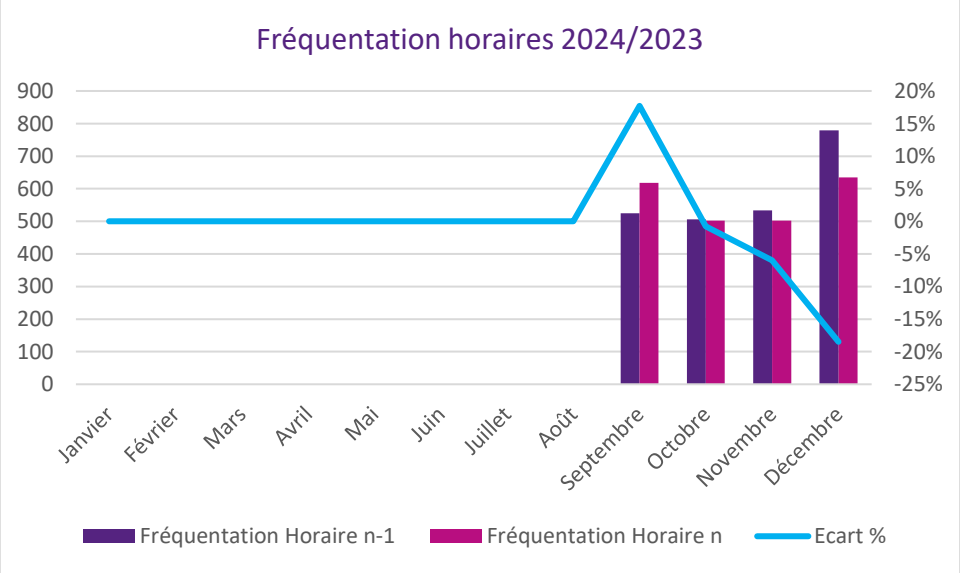

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette Horaire

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	1 744	2 025	16%
Octobre	1 534	1 874	22%
Novembre	1 668	1 908	15%
Décembre	1 674	2 206	32%
Total	6 620,00 €	8 013,00 €	21%

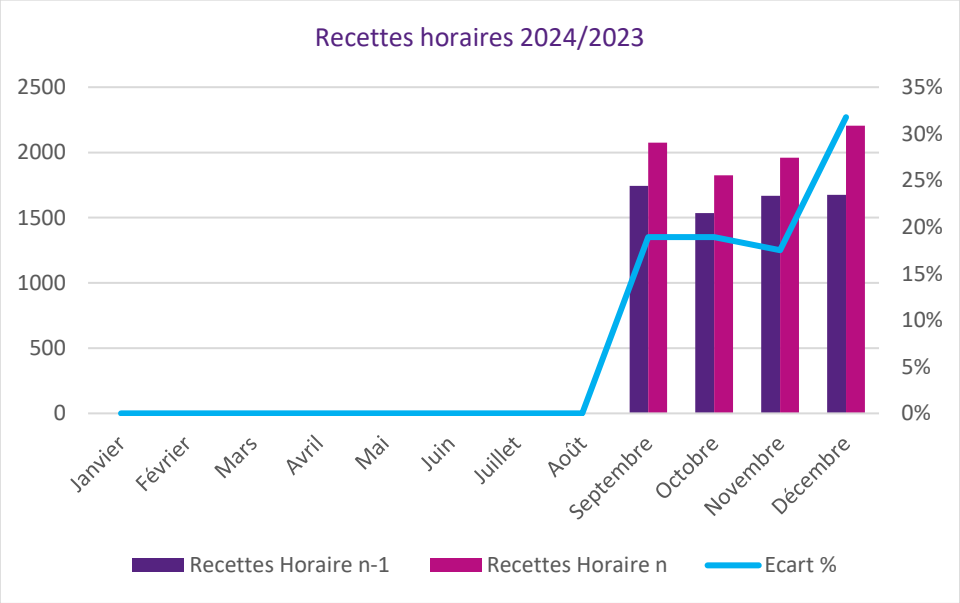

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Nombre d'abonnés et locations

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	72	83	0%
Octobre	78	83	6%
Novembre	80	90	12%
Décembre	77	88	14%
Total	307	344	12%

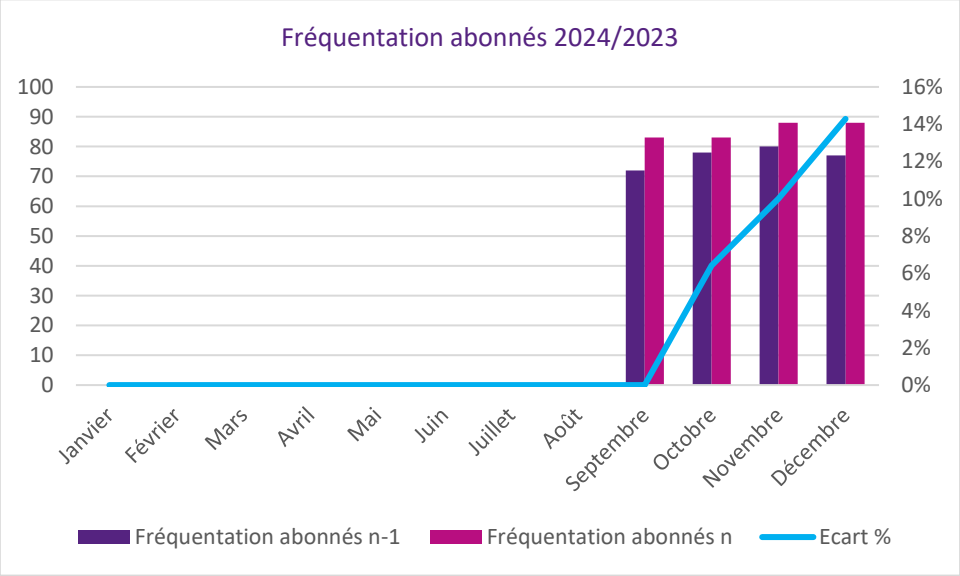

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette abonné et location

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	2 455	1 098	-55%
Octobre	2 586	2 742	6%
Novembre	2 793	2 694	-4%
Décembre	2 632	3 449	31%
Total	10 466,00 €	9 984,00 €	-5%

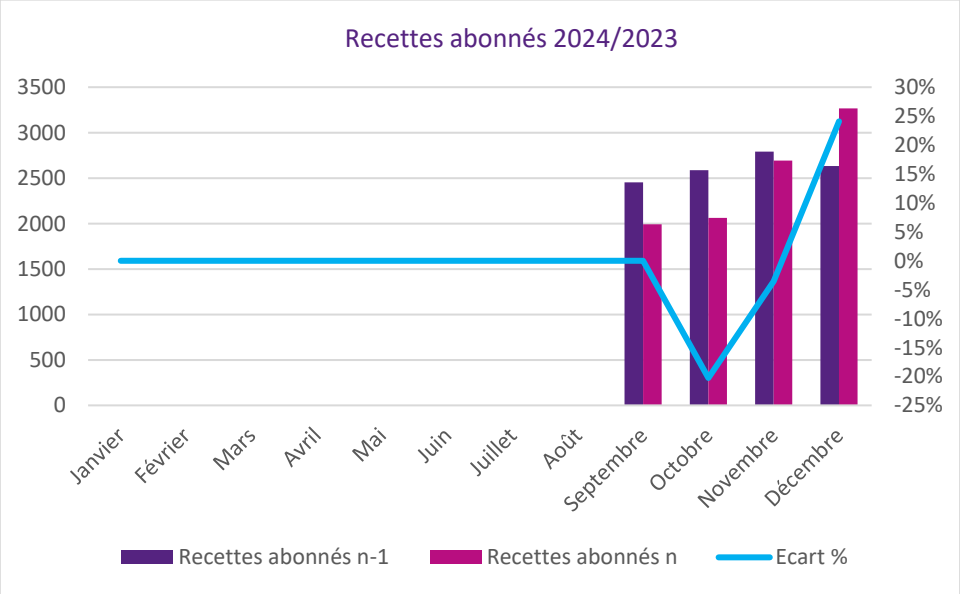

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Conclusion

	2021	2022	2023	2024
Recettes horaires	14 898	18 734	6 620	8 013
Fréquentation horaires	5 055	6 003	2 344	2 257
Ticket moyen	2.95	3.09	2.82	3.55
Nombre d'abonné mensuel	737	872	307	344
Recettes abonnements/locations	24 916	29 912	10 466	9 984
Recettes totales	39 960	48 844	54 238	18 116

Analyse sur l'activité 2024

1. Fréquentation horaire

En 2024, le parking Oise a enregistré une baisse de 4% en fréquentation horaire par rapport à 2023.

A l'inverse, le ticket moyen est en augmentation, portée par la révision tarifaire appliquée au 1er avril 2023 (+9,5 %).

2. Abonnements

La tendance à la hausse des abonnements, amorcée depuis 2021 (post-COVID), s'est confirmée en 2023 et accentuée en 2024. Le parc Oise bénéficie notamment d'un report de la clientèle du parking Gare, devenu saturé à certaines périodes de l'année.

Cette pression supplémentaire sur l'offre a entraîné plusieurs épisodes de saturation du parc Oise, démontrant son attractivité croissante mais aussi la nécessité d'anticiper les ajustements de capacité.

3. Chiffre d'affaires et habitudes de stationnement

Depuis 2021, le chiffre d'affaires global du parc est en augmentation chaque année, porté par :

- La hausse du nombre d'abonnés.
- Les réajustements tarifaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

6. PERSPECTIVES 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Perspectives 2025 – Accélérer l'innovation et la durabilité au cœur des villes

À l'horizon 2025, INDIGO intensifie sa stratégie pour devenir un acteur incontournable de la mobilité urbaine durable. Nos priorités se concentrent sur :

- L'expérience client optimisée par la technologie :
  - D'ici 2025, nous accélérerons le déploiement de solutions digitales innovantes, telles que l'intelligence artificielle pour la gestion des flux et les paiements sans contact généralisés.
  - L'objectif est de rendre le stationnement toujours plus fluide et personnalisé.

- Le développement massif de la recharge électrique :
  - Nous poursuivrons notre expansion pour devenir le premier réseau de recharge urbaine de France, avec un objectif ambitieux de déploiement de bornes supplémentaires d'ici 2025.
  - Nous souhaitons ainsi accompagner activement la transition vers les véhicules électriques.

- Le renforcement de notre rôle auprès des collectivités :
  - En 2025, INDIGO se positionnera comme le partenaire privilégié des villes pour la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE) et la gestion des nouvelles mobilités.
  - Nous apporterons notre expertise et nos solutions pour contribuer à des villes plus durables et agréables à vivre.

- La transformation des parkings en hubs de mobilité :
  - Nous accélérerons la conversion de nos parkings en Espaces de Logistique Urbaine (ELU), en développant des services innovants tels que les Cycloparks et les solutions de micro-logistique.
  - L'objectif est de faire de nos parkings des points névralgiques de la mobilité douce et décarbonée.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Perspectives 2025 – Engagements d'INDIGO à Compiègne

En 2025, INDIGO réaffirme son rôle d'acteur clé dans la transformation des villes, en plaçant l'innovation et la durabilité au cœur de ses actions.

Facteurs susceptibles d'influer sur notre activité :

- L'évolution de l'activité commerciale en centre-ville, marquée par l'arrivée de nouvelles enseignes ou la fermeture de certains commerces, aura un impact direct sur la fréquentation horaire de nos parkings.
- Le développement autour de l'agrandissement du canal Seine-Nord Europe entraînera une demande accrue de stationnement, tant pour les entreprises que pour les salariés.
- La politique de piétonnisation du centre-ville mise en œuvre par la Ville de Compiègne pourrait modifier l'accessibilité de nos parkings.
- L'extension des zones payantes ou en zone bleue sur voirie pourrait favoriser une hausse du nombre d'abonnés sur nos trois parcs.

Réponses d'INDIGO aux nouveaux enjeux :

Afin d'anticiper ces évolutions et de mieux répondre aux attentes, INDIGO accompagnera la Ville de Compiègne et les usagers en proposant :

- Des offres adaptées de recharge électrique, pour répondre à une demande en forte croissance et pallier la saturation actuelle.
- Des solutions digitalisées, flexibles et personnalisées, offrant un parcours client fluide et moderne.
- Des partenariats renforcés avec les grands comptes, notamment l'Université de Technologie de Compiègne et les loueurs de véhicules.

Un rôle de partenaire de proximité confirmé :

INDIGO continuera d'agir en concertation avec la Municipalité, en :

- Participant aux réflexions sur l'accessibilité du centre-ville.
- Proposant des solutions de stationnement sur mesure aux commerçants compiégnois et à leur clientèle.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7. BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.1 Parc Gare

Compte de résultat

INDIGO GROUP

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-GARE & OISE-29/04/2024
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	INDIGO INFRA

PARC :	Compiègne Gare

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	0	38 253	38 253	
Abonnés parcs	0	25 074	25 074	
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	0	62	62	
Sous Total Chiffre d'Affaires	**0**	**63 389**	**63 389**	
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	**0**	**0**		
Total Produits d'Exploitation	**0**	**63 389**	**63 389**	
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	0	-6 200	-6 200	
Autre Personnel externe et Frais Divers	0	-40	-40	
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	0	-362	-362	
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**0**	**-6 603**	**-6 603**	
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	0	-784	-784	
Entretien : Contrats	0	-2 257	-2 257	
Electricité, Fluides	0	0		
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	0	-932	-932	
Location Matériel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**0**	**-3 973**	**-3 973**	
Actions Commerciales	0	-871	-871	
Collecte de Fonds et Commissions	0	-3 203	-3 203	
Frais Administratifs et Divers	0	-19	-19	
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**0**	**-4 094**	**-4 094**	
Total Charges Directes d'Exploitation	**0**	**-14 669**	**-14 669**	
Police d'Assurances	0	-380	-380	
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	0	-317	-317	
Redevances Aux Concédants	0	-22 305	-22 305	
Taxes et Versements Assimilés	0	-598	-598	
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-3	-3	
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	0	-1 090	-1 090	
Frais Généraux Siège	0	-4 805	-4 805	
Total Autres Charges d'Exploitation	**0**	**-29 498**	**-29 498**	
Total Autres Charges d'Exploitation	**0**	**-29 498**	**-29 498**	
Total Charges d'Exploitation	**0**	**-44 167**	**-44 167**	
EBITDA Parc	**0**	**19 222**	**19 222**	
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	0	0		
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**0**	**0**		
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**0**	**0**		
EBIT	**0**	**19 222**	**19 222**	
Frais Financiers	0	0		
Total Frais Financiers	**0**	**0**		
Total Frais Financiers	**0**	**0**		
Resultat Net avant Impot Parc	**0**	**19 222**	**19 222**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Compiègne Gare

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	-	- 0	- 0
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	-	0	0
	LOGICIELS	-	- 0	- 0
Total RETOUR		-	**0**	**0**
Total général		-	**0**	**0**

Parc de stationnement Compiègne Gare

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	0
Immobilisations Valeur Comptable Nette	0
Immobilisation en cours	0

Valeur Brute Totale Inventables	**0**
VNC Totale Inventables	**0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.2 Parc Oise

Compte de résultat

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-GARE & OISE-29/04/2024
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	INDIGO INFRA

PARC :	Compiègne Oise

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	0	6 777	6 777	
Abonnés parcs	0	8 320	8 320	
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	0	0		
Sous Total Chiffre d'Affaires	**0**	**15 097**	**15 097**	
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	**0**	**0**		
Total Produits d'Exploitation	**0**	**15 097**	**15 097**	
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	0	-6 200	-6 200	
Autre Personnel externe et Frais Divers	0	-40	-40	
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	0	0		
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**0**	**-6 240**	**-6 240**	
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	0	-104	-104	
Entretien : Contrats	0	-2 257	-2 257	
Electricité, Fluides	0	0		
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	0	-398	-398	
Location Matériel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**0**	**-2 759**	**-2 759**	
Actions Commerciales	0	-476	-476	
Collecte de Fonds et Commissions	0	-812	-812	
Frais Administratifs et Divers	0	-19	-19	
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**0**	**-1 307**	**-1 307**	
Total Charges Directes d'Exploitation	**0**	**-10 306**	**-10 306**	
Police d'Assurances	0	-91	-91	
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	0	-75	-75	
Redevances Aux Concédants	0	-7 695	-7 695	
Taxes et Versements Assimilés	0	-12	-12	
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-4	-4	
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	0	-260	-260	
Frais Généraux Siège	0	-1 144	-1 144	
Total Autres Charges d'Exploitation	**0**	**-9 282**	**-9 282**	
Total Autres Charges d'Exploitation	**0**	**-9 282**	**-9 282**	
Total Charges d'Exploitation	**0**	**-19 588**	**-19 588**	
EBITDA Parc	**0**	**-4 491**	**-4 491**	
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	0	0		
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**0**	**0**		
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**0**	**0**		
EBIT	**0**	**-4 491**	**-4 491**	
Frais Financiers	0	0		
Total Frais Financiers	**0**	**0**		
Total Frais Financiers	**0**	**0**		
Resultat Net avant Impot Parc	**0**	**-4 491**	**-4 491**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Compiègne Oise

Code sous-classe immo.	Libellé Compte		Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	-	0	0	0
	LOGICIELS	-	-	0 -	0
Total RETOUR		-	**0**	**0**	**0**
Total général		-	**0**	**0**	**0**

Parc de stationnement Compiègne Oise

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	0
Immobilisations Valeur Comptable Nette	0
Immobilisation en cours	0

Valeur Brute Totale Inventables	**0**
VNC Totale Inventables	**0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.3 Comptes Délégataire DSP

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-GARE & OISE-29/04/2024
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	INDIGO INFRA

PARC :	Compiègne Gare & Oise

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	0	45 030	45 030	
Abonnés parcs	0	33 393	33 393	
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	0	62	62	
Sous Total Chiffre d'Affaires	**0**	**78 485**	**78 485**	
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	**0**	**0**		
Total Produits d'Exploitation	**0**	**78 485**	**78 485**	
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	0	-12 401	-12 401	
Autre Personnel externe et Frais Divers	0	-80	-80	
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	0	-362	-362	
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**0**	**-12 843**	**-12 843**	
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	0	-888	-888	
Entretien : Contrats	0	-4 514	-4 514	
Electricité, Fluides	0	0		
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	0	-1 329	-1 329	
Location Matériel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**0**	**-6 731**	**-6 731**	
Actions Commerciales	0	-1 347	-1 347	
Collecte de Fonds et Commissions	0	-4 015	-4 015	
Frais Administratifs et Divers	0	-39	-39	
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**0**	**-5 401**	**-5 401**	
Total Charges Directes d'Exploitation	**0**	**-24 975**	**-24 975**	
Police d'Assurances	0	-471	-471	
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	0	-392	-392	
Redevances Aux Concédants	0	-30 000	-30 000	
Taxes et Versements Assimilés	0	-610	-610	
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-7	-7	
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	0	-1 350	-1 350	
Frais Généraux Siège	0	-5 949	-5 949	
Total Autres Charges d'Exploitation	**0**	**-38 780**	**-38 780**	
Total Autres Charges d'Exploitation	**0**	**-38 780**	**-38 780**	
Total Charges d'Exploitation	**0**	**-63 755**	**-63 755**	
EBITDA Parc	**0**	**14 731**	**14 731**	
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	0	0		
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**0**	**0**		
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels.	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**0**	**0**		
EBIT	**0**	**14 731**	**14 731**	
Frais Financiers	0	0		
Total Frais Financiers	**0**	**0**		
Total Frais Financiers	**0**	**0**		
Resultat Net avant Impot Parc	**0**	**14 731**	**14 731**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8. Annexes

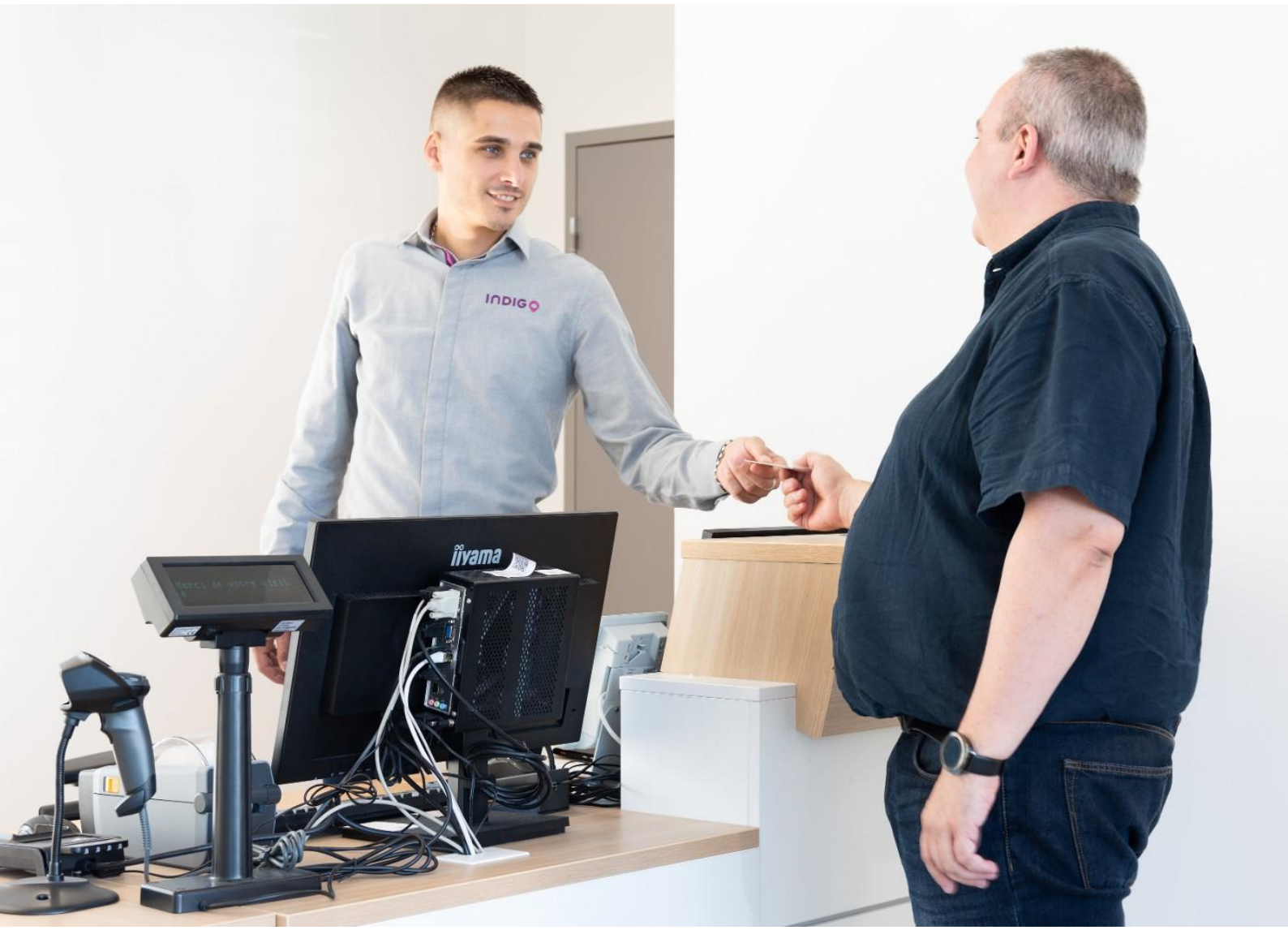

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.1 Note financière

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2024)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2024.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2024 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 – 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2025

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l 'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2024 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2024, il est appliqué un pourcentage de 4.9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2024. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2024

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO
Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés
La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.
La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.
Ainsi, concernant l'exercice 2024, l'affectation des frais de structure correspond à 9.30% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure
Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité
- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation
- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection de marché,
- Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient on non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
- Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1er-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1er-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

> *Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services*
> *Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public*
> *Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.*
> *Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*
> *Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnait et accepte.*
> *En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :*
> *- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
> *- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.
Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) :

Article L1321-2-1 du code du travail :
Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022
En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1er) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (…) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (…) »

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.

2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

> *« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :*
> *8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public*
> *Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*
> *A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.*
> *Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*
> *Tout Fournisseur reconnait ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex
Mail : service.client@group-indigo.com

8.3 Annexes Parc Gare

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 1

600111-Compiègne Gare

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	0 €	37 898 €	-
PREVENDUS	0 €	355 €	-
ABONNEMENTS / LOCATIONS	0 €	25 074 €	-
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	62 €	-
TOTAL GENERAL	**0 €**	**63 389 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

600111-Compiègne Gare

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	8 959 €	-
OCTOBRE	0 €	10 301 €	-
NOVEMBRE	0 €	10 424 €	-
DECEMBRE	0 €	8 214 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**37 898 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 3

600111-Compiègne Gare

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	0	0 €		0	0 €	
FEVRIER	0	0 €		0	0 €	
MARS	0	0 €		0	0 €	
AVRIL	0	0 €		0	0 €	
MAI	0	0 €		0	0 €	
JUIN	0	0 €		0	0 €	
JUILLET	0	0 €		0	0 €	
AOUT	0	0 €		0	0 €	
SEPTEMBRE	0	0 €		1 556	8 959 €	5,76 €
OCTOBRE	0	0 €		1 777	10 301 €	5,80 €
NOVEMBRE	0	0 €		1 675	10 424 €	6,22 €
DECEMBRE	0	0 €		1 413	8 214 €	5,81 €
TOTAL	**0**	**0 €**		**6 421**	**37 898 €**	**5,90 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 4

600111-Compiègne Gare

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	0 €	-
OCTOBRE	0 €	215 €	-
NOVEMBRE	0 €	31 €	-
DECEMBRE	0 €	109 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**355 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 5

600111-Compiègne Gare

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	3 006 €	-
OCTOBRE	0 €	9 351 €	-
NOVEMBRE	0 €	6 519 €	-
DECEMBRE	0 €	6 197 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**25 074 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 6

600111-Compiègne Gare

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	0	0 €	-	0	0 €	-
FEVRIER	0	0 €	-	0	0 €	-
MARS	0	0 €	-	0	0 €	-
AVRIL	0	0 €	-	0	0 €	-
MAI	0	0 €	-	0	0 €	-
JUIN	0	0 €	-	0	0 €	-
JUILLET	0	0 €	-	0	0 €	-
AOUT	0	0 €	-	0	0 €	-
SEPTEMBRE	0	0 €	-	201	3 006 €	15,0 €
OCTOBRE	0	0 €	-	217	9 351 €	43,1 €
NOVEMBRE	0	0 €	-	208	6 519 €	31,3 €
DECEMBRE	0	0 €	-	194	6 197 €	31,9 €
TOTAL	**0**	**0 €**	**-**	**820**	**25 074 €**	**30,6 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 7

600111-Compiègne Gare

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	3 006 €	-
OCTOBRE	0 €	9 351 €	-
NOVEMBRE	0 €	6 519 €	-
DECEMBRE	0 €	6 197 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**25 074 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 8

600111-Compiègne Gare

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	0	0 €	-	0	0 €	-
FEVRIER	0	0 €	-	0	0 €	-
MARS	0	0 €	-	0	0 €	-
AVRIL	0	0 €	-	0	0 €	-
MAI	0	0 €	-	0	0 €	-
JUIN	0	0 €	-	0	0 €	-
JUILLET	0	0 €	-	0	0 €	-
AOUT	0	0 €	-	0	0 €	-
SEPTEMBRE	0	0 €	-	201	3 006 €	15,0 €
OCTOBRE	0	0 €	-	217	9 351 €	43,1 €
NOVEMBRE	0	0 €	-	208	6 519 €	31,3 €
DECEMBRE	0	0 €	-	194	6 197 €	31,9 €
TOTAL	**0**	**0 €**	**-**	**820**	**25 074 €**	**30,6 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 9

600111-Compiègne Gare

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	21 €	-
OCTOBRE	0 €	42 €	-
NOVEMBRE	0 €	0 €	-
DECEMBRE	0 €	0 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**62 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.4 Annexes Parc Oise

ANNEXE 1

600112-Compiègne Oise

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	0 €	6 677 €	-
PREVENDUS	0 €	100 €	-
ABONNEMENTS / LOCATIONS	0 €	8 320 €	-
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	**0 €**	**15 097 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

600112-Compiègne Oise

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	1 688 €	-
OCTOBRE	0 €	1 561 €	-
NOVEMBRE	0 €	1 590 €	-
DECEMBRE	0 €	1 838 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**6 677 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 3

600112-Compiègne Oise

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	0	0 €		0	0 €	
FEVRIER	0	0 €		0	0 €	
MARS	0	0 €		0	0 €	
AVRIL	0	0 €		0	0 €	
MAI	0	0 €		0	0 €	
JUIN	0	0 €		0	0 €	
JUILLET	0	0 €		0	0 €	
AOUT	0	0 €		0	0 €	
SEPTEMBRE	0	0 €		635	1 688 €	2,66 €
OCTOBRE	0	0 €		513	1 561 €	3,04 €
NOVEMBRE	0	0 €		518	1 590 €	3,07 €
DECEMBRE	0	0 €		655	1 838 €	2,81 €
TOTAL	**0**	**0 €**		**2 321**	**6 677 €**	**2,88 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 4

600112-Compiègne Oise

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	24 €	-
OCTOBRE	0 €	54 €	-
NOVEMBRE	0 €	2 €	-
DECEMBRE	0 €	20 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**100 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 5

600112-Compiègne Oise

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	915 €	-
OCTOBRE	0 €	2 285 €	-
NOVEMBRE	0 €	2 245 €	-
DECEMBRE	0 €	2 874 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**8 320 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 6

600112-Compiègne Oise

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	0	0 €	-	0	0 €	-
FEVRIER	0	0 €	-	0	0 €	-
MARS	0	0 €	-	0	0 €	-
AVRIL	0	0 €	-	0	0 €	-
MAI	0	0 €	-	0	0 €	-
JUIN	0	0 €	-	0	0 €	-
JUILLET	0	0 €	-	0	0 €	-
AOUT	0	0 €	-	0	0 €	-
SEPTEMBRE	0	0 €	-	83	915 €	11,0 €
OCTOBRE	0	0 €	-	83	2 285 €	27,5 €
NOVEMBRE	0	0 €	-	90	2 245 €	24,9 €
DECEMBRE	0	0 €	-	88	2 874 €	32,7 €
TOTAL	**0**	**0 €**	**-**	**344**	**8 320 €**	**24,2 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 7

600112-Compiègne Oise

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	915 €	-
OCTOBRE	0 €	2 285 €	-
NOVEMBRE	0 €	2 245 €	-
DECEMBRE	0 €	2 874 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**8 320 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 8

600112-Compiègne Oise

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	0	0 €	-	0	0 €	-
FEVRIER	0	0 €	-	0	0 €	-
MARS	0	0 €	-	0	0 €	-
AVRIL	0	0 €	-	0	0 €	-
MAI	0	0 €	-	0	0 €	-
JUIN	0	0 €	-	0	0 €	-
JUILLET	0	0 €	-	0	0 €	-
AOUT	0	0 €	-	0	0 €	-
SEPTEMBRE	0	0 €	-	83	915 €	11,0 €
OCTOBRE	0	0 €	-	83	2 285 €	27,5 €
NOVEMBRE	0	0 €	-	90	2 245 €	24,9 €
DECEMBRE	0	0 €	-	88	2 874 €	32,7 €
TOTAL	**0**	**0 €**	**-**	**344**	**8 320 €**	**24,2 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Contact :

Indigo Park
Direction régionale Nord Est
Visiteurs : The Curve - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - 92800 Puteaux
Courrier : The Curve - TSA 43214 – 92919 Paris la Défense Cedex
01.49.03.13.31

Songane NGOM
Responsable de district Picardie
Direction Nord-Est, Secteur Hauts de France
– – – – – – –
Parc Hôtel de ville
Place Clémenceau
60000 Beauvais
Tél. : +33 (0)3 44 45 36 96 / +33 (0)7 87 06 70 87

songane.ngom@group-indigo.com

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2024

Délégation de service public ville de Compiègne, Parking Gare, Oise et Saint Jacques

Le stationnement qui fait bouger la ville

INDIGO

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Table des matières

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 4
1.1 Qui sommes-nous ? 5
1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse 7
1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement 8
1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville 9
1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL) 10
1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées 10
1.7 Développer de nouveaux services de proximité 11
1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable 12
1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables 14
1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics 15
2. LE CONTRAT 17
2.1 Le contrat 17
2.2 Vos interlocuteurs 18
2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings 19
2.4 La Relation client 22
2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue 28
2.6 Les Services 30
3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION 34
3.1 Parc Gare 35
3.2 Parc Oise 43
3.3 Parc Saint jacques 47
4. MAINTENANCE & TRAVAUX 51
4.1 Maintenance des équipements 52
4.2 Les Travaux 54
5. ANALYSES 58
5.1 Parc Gare 59
5.2 Parc Oise 65
5.3 Recette Parc Saint Jacques 70
6. PERSPECTIVES 2025 75
7. BILAN FINANCIER 78
7.1 Parc Gare 79

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.2 Parc Oise 81
7.3 Parc Saint Jacques 83
7.4 Comptes Délégataire DSP 85
7.5 Calcul de la redevance 86
8. Annexes 87
8.1 Note financière 88
8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public 96
8.3 Annexes Parc Gare 98
8.4 Annexes Parc Oise 108
8.5 Annexes Parc Saint Jacques 117

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers. Il intègre désormais en annexe une note d'information sur les moyens mis en œuvre par le Groupe Indigo permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public (loi n°2021-1109 du 24/08/2021, loi confortant le respect des principes de la République).
Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journellement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Le stationnement se réinvente face aux défis urbains et environnementaux, évoluant vers des solutions durables et connectées. INDIGO, leader mondial, joue un rôle clé dans cette transformation. L'entreprise intègre la mobilité électrique avec des bornes de recharge, favorise l'intermodalité en transformant les parkings en hubs de mobilité, et mise sur les services connectés pour une expérience utilisateur optimisée. L'urbanisme durable est au cœur de sa stratégie, avec des parkings s'intégrant harmonieusement dans l'environnement urbain. INDIGO innove constamment, s'engage pour l'environnement et collabore avec divers acteurs pour une mobilité durable. Son expertise et son engagement font d'INDIGO un architecte de la mobilité urbaine de demain, façonnant des parkings intelligents et respectueux de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.1 Qui sommes-nous ?

Fort de 60 ans d'expérience, INDIGO, acteur mondial du stationnement, simplifie la mobilité urbaine. Ses 10 000 collaborateurs s'engagent à offrir des solutions innovantes et durables, adaptées aux besoins des villes et de leurs usagers. INDIGO, ancré dans son histoire, investit dans les technologies de pointe pour créer des espaces de stationnement intelligents et respectueux de l'environnement, améliorant ainsi la qualité de vie en ville.

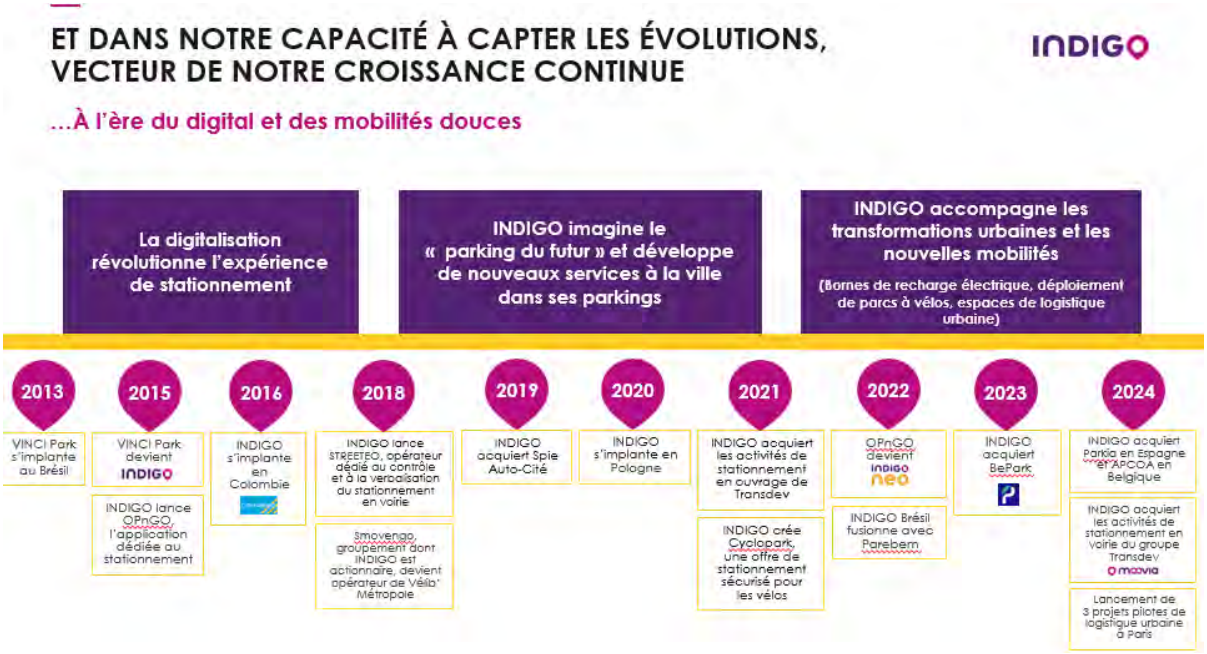

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

INDIGO, leader mondial français du stationnement et de la mobilité individuelle, déploie son expertise dans plus de 500 villes et 10 pays. Le groupe conçoit et gère des solutions de stationnement innovantes, adaptées aux défis de la mobilité urbaine.

INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans leurs projets de transformation, en proposant des services variés : gestion de parkings, contrôle du stationnement en voirie, intégration des mobilités décarbonées, et développement de services de proximité tels que la logistique urbaine.

Avec l'application INDIGO Neo, INDIGO offre une expérience utilisateur fluide et simplifiée, facilitant les déplacements en ville. Le groupe se positionne ainsi comme un acteur clé de la mobilité durable, contribuant à façonner les villes de demain.

NOUS SOMMES LE LEADER MONDIAL DU STATIONNEMENT ET DE LA MOBILITE INDIVIDUELLE

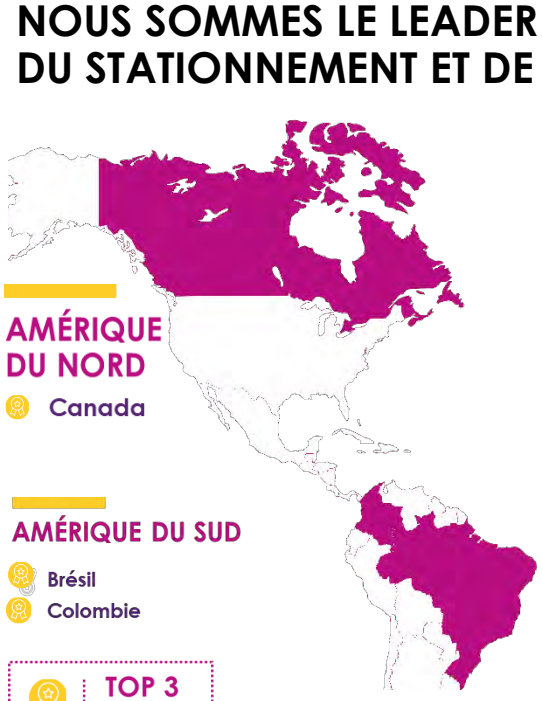

AMÉRIQUE DU NORD
- Canada

AMÉRIQUE DU SUD
- Brésil
- Colombie

TOP 3 marchés

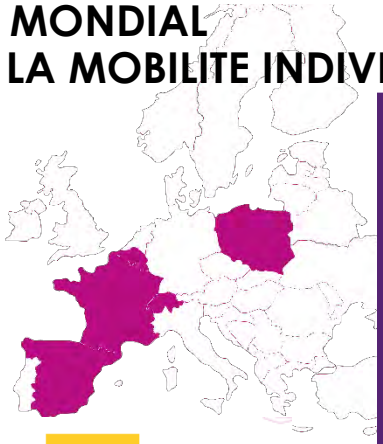

EUROPE
- Belgique
- Luxembourg
- France
- Espagne + Andorre
- Suisse
- Pologne

10 pays	839,4 M€ chiffres d'affaires
9 800 collaborateurs	+500 villes
+2 700 parkings	+1,4 M places de stationnement
+3 000 KM de voirie opérée	

FRANCE

STATIONNEMENT EN OUVRAGE	STATIONNEMENT EN VOIRIE	BORNES DE RECHARGE – 4 500 points de charge	STATIONNEMENT MOTO	STATIONNEMENT VÉLO – 4 400 places	STOCKAGE	LOGISTIQUE URBAINE

195 villes	1 700 km de voirie opérée	460 000 places de stationnement	680 parkings

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse

En tant qu'acteur majeur de la mobilité, INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans la conception et la mise en œuvre de politiques de stationnement et de mobilité innovantes et adaptées à leurs spécificités. Notre objectif : contribuer au rayonnement des centres-villes et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Des solutions de mobilité intelligentes et responsables

Pour répondre aux défis complexes de la mobilité urbaine, INDIGO imagine et déploie des solutions de stationnement et de mobilité toujours plus intelligentes, durables et centrées sur l'utilisateur. Nous développons également des services innovants, contribuant à dynamiser les villes et à renforcer leur attractivité.

Une expertise reconnue dans le stationnement en ouvrage

- INDIGO maîtrise l'ensemble des phases des projets de stationnement en ouvrage, de la conception à la gestion opérationnelle, en passant par le suivi de rénovation et la gestion des travaux.
- Nos réalisations intègrent des exigences environnementales élevées : perméabilisation des sols, ombrières végétales, production d'énergie photovoltaïque, favorisant ainsi la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone.
- Nous accordons une place prépondérante aux mobilités douces, en équipant nos parkings de bornes de recharge électrique lente et rapide, et en aménageant des espaces sécurisés pour les vélos.
- Dans une démarche de décarbonation des centres-villes, nous transformons les zones sous-utilisées de nos parkings en espaces de logistique urbaine de proximité, facilitant ainsi la livraison du dernier kilomètre.

Des solutions innovantes pour le stationnement sur voirie

- INDIGO propose une gamme complète de services pour le stationnement sur voirie : équipement, collecte, maintenance, contrôle et recouvrement.
- Nous digitalisons les paiements grâce à notre plateforme Indigo Neo, offrant aux utilisateurs un parcours fluide et simplifié (accès mains-libres, réservation, abonnements en ligne).

Un partenariat de confiance avec les collectivités

- En tant que véritables partenaires des villes, nous sommes à l'écoute de nos clients et des autorités délégantes, et nous nous engageons à proposer des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Notre force réside dans notre proximité avec les territoires, combinée à un standard d'excellence international, garantissant ainsi la qualité et la performance de nos services.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

INDIGO se positionne comme un acteur incontournable de la mobilité urbaine, contribuant à construire des villes plus durables, plus intelligentes et plus agréables à vivre.

1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement

INDIGO, en tant que pionnier du modèle concessif, se distingue comme un partenaire stratégique pour les collectivités territoriales et les acteurs privés dans le domaine du stationnement. Fort de son expertise, le groupe investit dans le développement d'infrastructures modernes et performantes, apportant son savoir-faire dans **la conception, la construction, la rénovation et le financement de parkings.**

L'approche d'INDIGO est globale et personnalisée, allant de l'analyse approfondie des besoins spécifiques de chaque client au déploiement de solutions innovantes et adaptées. Le groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant une offre de stationnement en constante évolution.

INDIGO propose une gamme variée de modèles contractuels, tels que l'acquisition, le bail, la concession ou le contrat de prestation, afin de répondre aux besoins et aux contraintes de ses clients. La gestion opérationnelle des parkings est assurée avec rigueur, mettant l'accent sur la qualité de l'expérience utilisateur, avec des services d'accueil, de maintenance, de propreté et de sécurité.

La clientèle d'INDIGO est diversifiée, incluant des municipalités, des gares et aéroports, des hôpitaux, des centres commerciaux, des universités, des quartiers d'affaires et des espaces de loisirs. Cette diversité témoigne de **la capacité du groupe à s'adapter aux spécificités** de chaque secteur.

Enfin, **INDIGO intègre les enjeux de la mobilité durable** dans ses projets, en favorisant les solutions respectueuses de l'environnement, telles que les bornes de recharge pour véhicules électriques, les espaces dédiés aux mobilités douces et les services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un **acteur engagé dans la construction de villes plus durables et agréables à vivre.**

NOTRE EXPERTISE TECHNIQUE

- Conception d'ouvrages & organisation de chantiers de construction
- Expertise en milieu contraint et complexe (centre-ville, présence de réseaux multiples)
- Bureau d'études & réseau de constructeurs, paysagistes et architectes partenaires

LA RELATION CLIENT, CIMENT DE NOTRE ORGANISATION

- **Intervention 7/7, 24/24** grâce à un système de télé opération optimisé
- **Agents mobiles dans nos parkings**
- **Pôle dédié à la relation client** pour tous les échanges via les canaux digitaux

UN SAVOIR-FAIRE SUR TOUS LES SEGMENTS DE MARCHÉ

- Collectivités
- Centres commerciaux
- Hôpitaux
- Gares & aéroports
- Loisirs et événementiel
- Bureaux
- Hôtellerie
- Universités

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville

INDIGO maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur du stationnement en voirie, offrant une gamme complète de services pour répondre aux besoins des collectivités. De la collecte et la maintenance des horodateurs à la gestion des demandes clients, en passant par le paiement mobile et dématérialisé, et le contrôle, INDIGO assure une gestion efficace et transparente du stationnement sur voirie.

Un accompagnement personnalisé pour les collectivités

INDIGO accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique tarifaire et de gestion des droits, en proposant des solutions sur mesure, adaptées à leurs spécificités.

Une solution complète pour le contrôle du stationnement payant

INDIGO propose une solution complète pour le contrôle du stationnement payant en voirie, incluant :

- Des équipes d'agents assermentés, formés et expérimentés.
- Des véhicules équipés de la technologie LAPI (lecture automatisée de plaque d'immatriculation), permettant un contrôle efficace et automatisé.
- Des logiciels de gestion performants, assurant le traitement de l'ensemble de la chaîne de contrôle, de la détection des infractions à la gestion des redevances.

Des outils de pilotage et de supervision pour une gestion digitalisée

Dans près de 20 villes françaises, INDIGO déploie des outils de pilotage et de supervision, offrant aux collectivités une vision en temps réel de l'activité du stationnement sur voirie. La gestion digitalisée et transparente des redevances facilite le suivi et le contrôle des revenus générés par le stationnement.

Un partenaire de confiance pour une mobilité urbaine optimisée

Grâce à son expertise et à son engagement, INDIGO se positionne comme un partenaire de confiance pour les collectivités, contribuant à l'optimisation de la gestion du stationnement en voirie et à l'amélioration de la mobilité urbaine.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL)

Pour améliorer la qualité de l'air, une directive européenne rend obligatoire la mise en place de ZFE (zones à faibles émissions) dans les principales agglomérations, dont certaines déploient aussi des ZTL (zones de trafic limité). En extension des services proposés en voirie, INDIGO souhaite aussi accompagner les collectivités dans la **gestion de ces zones de restriction**, avec une approche globale : l'élaboration et le déploiement de **parkings relais** d'une part, et la **mise en place de services de gestion et de contrôle des droits d'accès** d'autre part. INDIGO a par exemple mis en place un système de modulation tarifaire pour Madrid, qui compte l'une des plus grandes ZFE d'Europe.

1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées

INDIGO se positionne comme un acteur majeur de la transition vers une mobilité urbaine durable. Avec pour objectif 11 000 points de charge d'ici 2025 (dont 8 000 en France), le groupe déploie **le plus grand réseau réseau de recharge en milieu urbain**, proposant des solutions adaptées aux besoins des électromobilistes, qu'ils soient particuliers ou professionnels.
Au-delà de la recharge électrique, INDIGO s'engage activement dans le développement des mobilités décarbonées. L'offre Cyclopark, par exemple, propose des espaces de stationnement sécurisés et des services dédiés aux vélos, encourageant ainsi l'utilisation de modes de transport doux.
INDIGO accompagne les collectivités dans leurs projets de mobilité durable, en intégrant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement : bornes de recharge, espaces dédiés aux mobilités douces, et services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un partenaire de confiance pour construire des villes plus durables et agréables à vivre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.7 Développer de nouveaux services de proximité

INDIGO : Réinventer les espaces urbains pour une logistique du dernier kilomètre optimisée

Face aux défis croissants de la logistique urbaine, INDIGO transforme ses infrastructures pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises et des particuliers. En reconvertissant des espaces de stationnement en hubs logistiques, nous offrons une solution innovante pour la livraison et le retrait de colis, le stockage et d'autres services logistiques.

Des espaces logistiques stratégiques au cœur des villes

Conscients de la nécessité de fluidifier et de décarboner l'acheminement des marchandises en centres-villes, INDIGO déploie des espaces logistiques dédiés au sein de ses parkings. Cette approche permet de rapprocher les flux logistiques des consommateurs, réduisant ainsi les distances de livraison et les émissions de CO2.

Un potentiel logistique considérable au service des acteurs urbains

Avec près de 100 000 m² de potentiel logistique identifiés en France au sein de nos ouvrages, INDIGO offre aux transporteurs, aux logisticiens et aux e-commerçants des surfaces disponibles et modulables, idéalement situées en hypercentre urbain. Ces espaces permettent de mettre en place des solutions de livraison du dernier kilomètre efficaces et durables, telles que :

- Des points de retrait de colis sécurisés et accessibles 24/7.
- Des espaces de stockage temporaire pour les livraisons groupées.
- Des plateformes de micro-distribution pour les vélos-cargo et les véhicules électriques.
- Des zones de consolidation pour optimiser les tournées de livraison.

Un acteur engagé dans la décarbonation de la logistique urbaine

INDIGO s'engage à accompagner la transition vers une logistique urbaine plus respectueuse de l'environnement. En intégrant des solutions de mobilité douce et en favorisant l'utilisation de véhicules électriques, nous contribuons à réduire l'empreinte carbone de la livraison en ville.

INDIGO : Un partenaire de confiance pour une logistique urbaine innovante et durable

En transformant ses parkings en hubs logistiques, INDIGO se positionne comme un acteur clé de la logistique urbaine, offrant des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins des villes et des entreprises.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable.

Conscient de sa responsabilité sociétale, INDIGO a renforcé son engagement en matière de développement durable en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies en 2022. Cette adhésion témoigne de notre volonté de contribuer activement aux objectifs de développement durable (ODD) et de promouvoir des pratiques responsables à tous les niveaux de notre activité.

Une stratégie ESG ambitieuse et des objectifs chiffrés

Dans le cadre de notre stratégie ESG volontariste (environnement, social et gouvernance), nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux pour réduire notre impact environnemental et favoriser une mobilité plus durable. Ces objectifs sont notamment reflétés dans nos engagements de refinancement lié au développement durable :

- **Réduction des émissions de CO2 :** Nous nous engageons à réduire nos émissions de CO2 liées aux scopes 1 et 2 de 5% par an, avec pour objectif une baisse de 40% d'ici 2029 par rapport aux émissions de 2019.

- **Développement de la recharge électrique :** Nous nous engageons à multiplier par quatre notre capacité de recharge pour véhicules électriques entre 2021 et 2029, afin de soutenir l'essor de la mobilité électrique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL
que nous déclinons au cœur de nos exploitations

INDIGO

Travail de conception privilégiant des solutions pour **réduire l'empreinte environnementale** des futurs ouvrages

Réduction de la consommation électrique Installation de LED et de détecteurs de mouvements, achat d'électricité verte

Tri des déchets et recyclage Recyclage des DEEE, tubes fluorescents, batteries d'horodateur, tri sélectif

8 500 points de charges électriques (objectif : 11 000 à horizon 2025, dont 8 000 en France)

90 Cyclopark, dans +40 villes, favorisant les mobilités douces.

Un employeur engagé et responsable

Avec près de 10 000 collaborateurs répartis dans 500 villes, INDIGO est un employeur local qui valorise la diversité et l'inclusion. Nous proposons des emplois diversifiés, contribuant ainsi au dynamisme des territoires où nous sommes présents.

La sécurité au travail est une priorité absolue pour INDIGO. Nous avons mis en place une politique Santé, Sécurité & Environnement rigoureuse, visant à garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous nos collaborateurs.

Nous investissons dans le développement des compétences de nos collaborateurs, en proposant des programmes de formation continue et des opportunités d'évolution professionnelle. Nous nous engageons également en faveur de l'égalité des chances et de la diversité, afin de créer un environnement de travail inclusif et équitable.

- Taux d'accès à la formation : 74,4%.
- Taux de femmes managers : 30,6%.

UN ENGAGEMENT SOCIAL EN TANT QU'EMPLOYEUR LOCAL ET RESPONSABLE

INDIGO

POLITIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Prévention & formations santé-sécurité.

Soit 26 % du total des heures de formation en 2023

POLITIQUE DE FORMATION

Campus INDIGO & écoles de formation dans nos différentes filiales.

74,4 % taux d'accès à la formation

DÉVELOPPEMENT & PROGRAMMES RH INTERNES

Parcours de qualification professionnelle (CQP), programme jeunes talents, promotion interne.

7 % de collaborateurs promus en 2023

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ

Politique zéro discrimination.

90/100 Index de l'égalité professionnelle (France, 2023)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables

Au cœur de l'engagement sociétal du groupe INDIGO se trouve la Fondation INDIGO, une entité dédiée à la promotion d'une ville plus solidaire, agréable et durable. La fondation s'inscrit dans la continuité de l'engagement historique du groupe au service des villes, en soutenant des initiatives qui renforcent le lien social, favorisent l'inclusion et améliorent le cadre de vie des citadins.

Une mission axée sur le vivre-ensemble et la qualité de vie

La Fondation INDIGO a pour mission de soutenir des projets d'intérêt général portés par des structures à but non lucratif, principalement des associations. Elle se concentre sur des initiatives qui contribuent à améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie en milieu urbain, en accord avec la raison d'être du groupe : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

Des actions concrètes et un soutien aux initiatives locales

Dotée d'un budget annuel dédié, la fondation apporte un soutien financier et logistique à des projets qui répondent à ses objectifs. Elle encourage également l'engagement des collaborateurs du groupe INDIGO, en soutenant des projets qu'ils portent et en favorisant le bénévolat.

Un acteur engagé pour une ville durable

La Fondation INDIGO incarne la volonté du groupe de contribuer positivement aux territoires où il est présent. Elle s'engage à soutenir des initiatives qui favorisent la transition vers une ville plus durable, en encourageant les projets qui intègrent des enjeux environnementaux et sociaux.
En résumé, la Fondation INDIGO est un acteur essentiel de la politique RSE du groupe, en soutenant des projets concrets qui contribuent à construire des villes plus humaines, solidaires et durables

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics, un leader mondial dans l'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), a récemment attribué à INDIGO une évaluation témoignant de la solidité de sa gestion des enjeux de durabilité. En février 2024, Sustainalytics a estimé que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers significatifs liés aux facteurs ESG, soulignant ainsi la pertinence de sa stratégie et de ses actions en matière de développement durable.
Cette évaluation, qui repose sur une analyse rigoureuse des risques ESG spécifiques au secteur d'activité d'INDIGO, met en lumière la capacité du Groupe à anticiper et à gérer ces risques de manière efficace. La notation de 12,6 attribuée à INDIGO reflète la performance du Groupe dans la mise en œuvre de pratiques responsables et durables, plaçant ainsi INDIGO parmi les entreprises les plus performantes de son secteur en matière de gestion des risques ESG.

Un gage de confiance pour les parties prenantes

Cette reconnaissance par Sustainalytics constitue un gage de confiance pour les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes d'INDIGO, qui sont de plus en plus attentifs aux enjeux de durabilité. Elle témoigne de l'engagement du Groupe à intégrer les critères ESG au cœur de sa stratégie et de ses opérations, et à contribuer activement à la transition vers une économie plus durable.

INDIGO : un acteur engagé pour une mobilité responsable

Cette évaluation positive de Sustainalytics confirme la pertinence de la stratégie RSE d'INDIGO, qui se traduit par des actions concrètes en matière de réduction de l'empreinte environnementale, de développement de la mobilité durable et d'engagement social. Le Groupe poursuit ses efforts pour renforcer sa performance ESG et contribuer à la construction d'un avenir plus durable.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Score and Risk Category

12.6 Low Risk

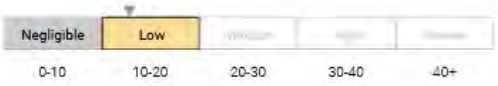

ESG Risk Rating Score Change Log

The company is at low risk of experiencing material financial impacts from ESG factors, due to its low exposure and strong management of material ESG issues. The company is not publicly held, which reduces its corporate governance risk compared to its peers. Furthermore, the company has not experienced significant controversies.

ESG Risk Rating History

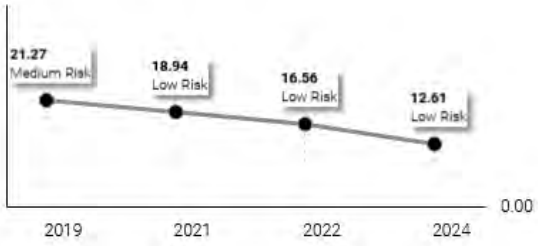

LEARN MORE ABOUT OUR METHODOLOGY

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2. LE CONTRAT

2.1 Le contrat

Le 21 Aout 2014, la ville de Compiègne a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Gare, Oise et Saint jacques.

Société Titulaire du contrat : Stationnement Parking Services Compiègne (SPS Compiègne)
Société Exploitante : INDIGO PARK

Signature du contrat : 21/08/2014
Début du contrat : 21/08/2014
Echéance du contrat : 31/08/2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.2 Vos interlocuteurs

2.2.1 Pilotes de la relation commerciale

Julien GRAVINI, Directeur Régional

En tant que responsable de la région, Julien GRAVINI supervise l'ensemble des activités commerciales et opérationnelles.
Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur pour garantir la mise en œuvre de la politique qualité et commerciale d'INDIGO.
Il entretient des relations régulières avec les clients et apporte son soutien aux équipes de terrain pour le déploiement des offres commerciales.

Thomas HOURDAIN, Directeur de Secteur

Thomas HOURDAIN est votre interlocuteur privilégié pour la gestion de la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries.
Il assure le développement du secteur en privilégiant les relations avec les partenaires locaux.

Ses responsabilités incluent :

- Le pilotage de l'activité du secteur Hauts-de-France, avec une supervision des résultats financiers et de la réalisation des contrats.
- L'identification des produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales.
- La gestion des moyens humains, matériels et techniques nécessaires à l'exploitation.
- Le rôle d'interlocuteur quotidien auprès des partenaires locaux et des services supports d'INDIGO.
- La participation à la définition et la garantie de l'application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

2.2.2 Pilotes de la performance opérationnelle

Songane Ngom – Responsable de District

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, Songane Ngom assure la gestion opérationnelle des parcs et voiries.
Il développe les relations avec les partenaires locaux, assurant une représentation et un rôle de conseil ou d'assistance au quotidien.

Joffrey Bordereaux – Responsable de sites

Sous la responsabilité du Responsable de District, Joffrey Bordereaux est garant du bon fonctionnement des parcs.
Il assure le management des équipes de terrain et le suivi des prestataires et fournisseurs.

Cette organisation permet d'assurer une gestion efficace et une communication fluide, garantissant ainsi la qualité des services proposés par INDIGO.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings

Afin de garantir un service de qualité et homogène dans l'ensemble de ses parkings, INDIGO a mis en place une organisation structurée, articulée autour de trois exigences fondamentales :

- **L'entretien rigoureux des ouvrages et des équipements :** INDIGO veille à la propreté, à la maintenance et à la sécurité de ses infrastructures, afin d'offrir un environnement agréable et sûr aux utilisateurs.

- **L'accueil chaleureux et personnalisé des clients :** INDIGO s'engage à offrir un service client de qualité, en mettant à disposition des agents compétents et disponibles pour répondre aux besoins des utilisateurs.

- **La gestion efficace et transparente des flux financiers :** INDIGO assure une gestion rigoureuse des transactions financières, garantissant la fiabilité et la sécurité des paiements.

Une structure organisationnelle performante

Pour atteindre ces objectifs, INDIGO s'appuie sur une structure organisationnelle performante, comprenant :

- Des responsables de district, chargés de superviser l'activité des parkings sur leur territoire.
- Des responsables de sites, garants de la qualité du service et de la gestion opérationnelle des parkings.
- Des référents commerciaux et administratifs, assurant le lien avec les clients et les partenaires.
- Des agents et techniciens d'exploitation, mobilisés sur le terrain pour assurer l'entretien et la maintenance des installations.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Des techniciens de maintenance spécialisés, intervenant sur l'ensemble des parkings du district pour assurer la maintenance préventive et curative des équipements.

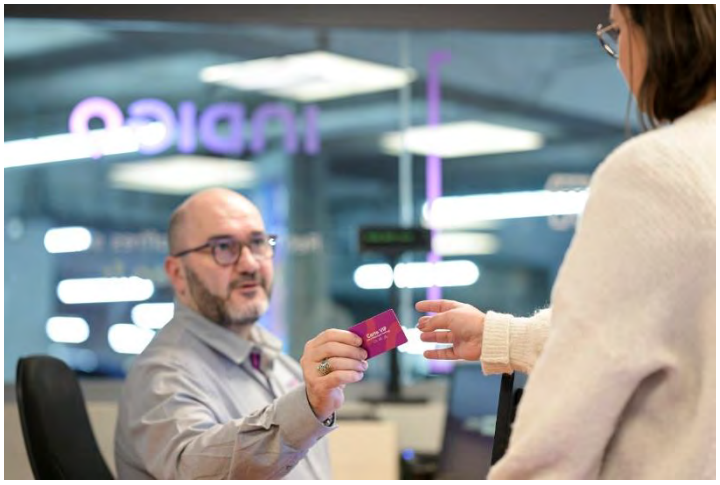

Un engagement fort envers la satisfaction client

Les équipes d'INDIGO ont à cœur de faciliter le parcours client, en leur offrant un service personnalisé et de qualité. À Strasbourg, la présence renforcée des équipes sur le terrain, grâce à la Base Locale d'Intervention (BLI), permet d'assurer une réactivité optimale.

Une gestion à distance efficace grâce au CNTO

Pour compléter son dispositif, INDIGO s'appuie sur le Centre National de Télésurveillance Opérationnelle (CNTO), basé à La Défense. Ce centre assure une gestion à distance efficace des parkings, permettant de superviser les installations, de traiter les incidents et d'optimiser les flux.
Grâce à cette organisation rigoureuse et à son engagement envers la satisfaction client, INDIGO garantit une expérience de stationnement optimale dans l'ensemble de ses parkings.

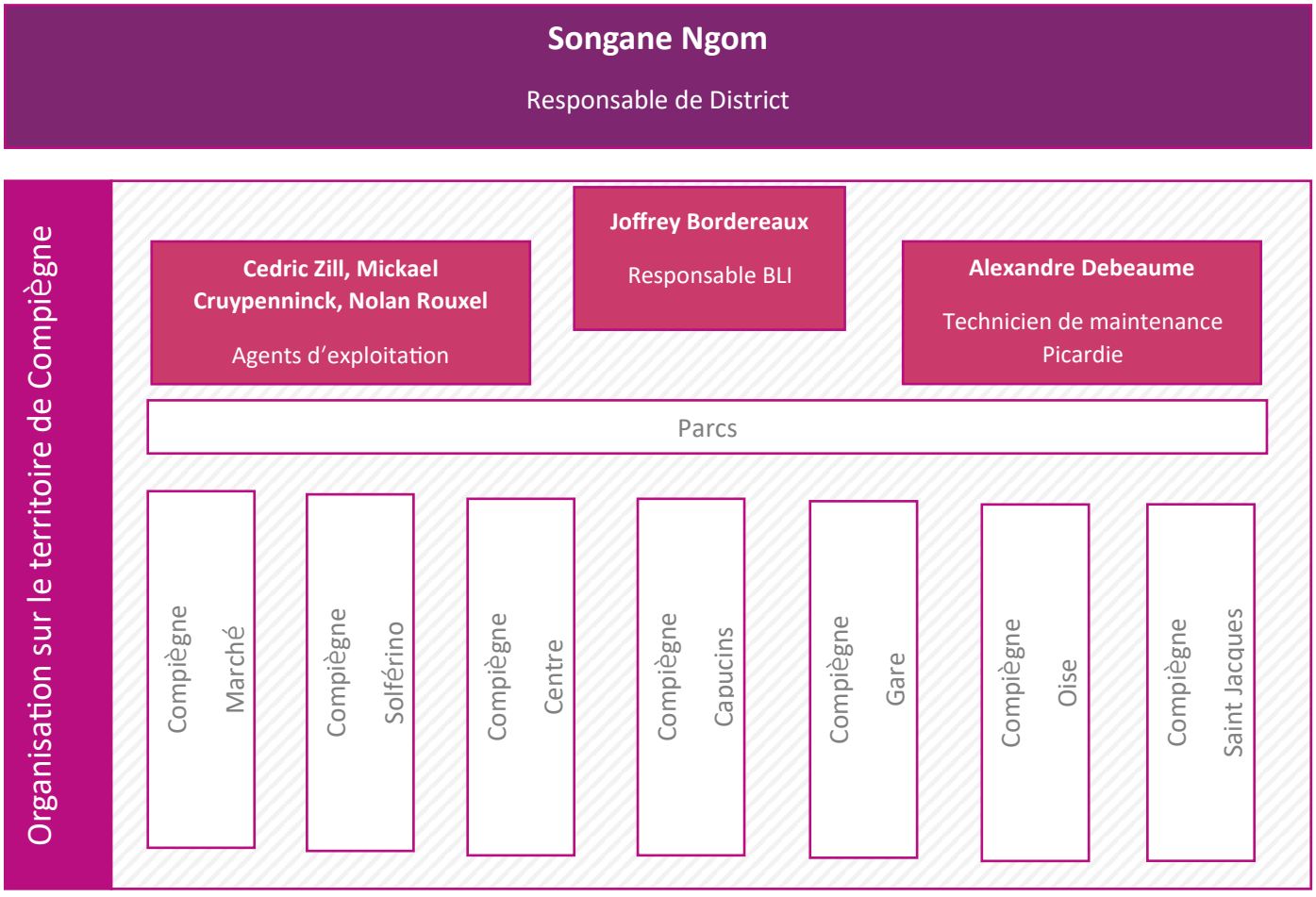

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

La formation de nos collaborateurs

Durant l'année 2024, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

Poste	FORMATION
Alexandre Debeaume	SST Recyclage
Zill Cedric	Sécurité Incendie
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	¼ heure sécurité chute de plein pied
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Formation BRVE
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Neutralité/Laïcité en entreprise
Nolan Rouxel	Recyclage Habilitation électrique
Mickael Cruypenninck	Sécurité Incendie
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Le bonnes pratiques de la cyber sécurité
Joffrey Bordereaux	SST initiale
Joffrey Bordereaux	Manager une équipe niveau 1

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.4 La Relation client

Une sécurité renforcée et une assistance optimale 24/7 dans ses parkings

La sécurité des personnes et des biens est une priorité absolue pour INDIGO. C'est pourquoi l'ensemble de nos parkings est équipé de technologies de pointe et d'un dispositif de surveillance performant, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Un Système d'Aide à l'Exploitation NORA centralisé et performant

Le Système d'Aide à l'Exploitation NORA est le cœur de notre dispositif de sécurité. Il permet de centraliser et de surveiller en temps réel l'ensemble des alarmes et des équipements techniques de nos parkings :

- Alarmes incendie et effraction
- Pompes de relevage
- Réseau informatique
- Coupures électriques
- Système de vidéoprotection

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Ces informations sont accessibles localement dans chaque parking, à distance depuis la Base Locale d'Intervention (BLI) et depuis notre Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO), situé à La Défense.

Une vidéoprotection renforcée et des points d'appel connectés

Pour une réactivité optimale en cas d'incident, nous avons renforcé notre système de vidéoprotection dans tous nos parkings. De plus, tous les points d'appel (caisses automatiques, bornes de sortie, espaces d'accueil) sont connectés à NORA, permettant aux clients d'obtenir une assistance rapide et efficace.

Un système d'appel général pour une communication interne efficace

Un système d'appel général, diffusant des messages via des haut-parleurs, permet de contacter les agents en ronde, même s'ils ne sont pas joignables par smartphone.

Le Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO) : une innovation exclusive pour une sécurité maximale

Le CNTO, fruit de notre démarche d'innovation, est un atout majeur pour garantir la sécurité de nos clients. Grâce à une technologie de pointe, les téléopérateurs du CNTO assurent une surveillance continue des parkings, en complément des équipes sur le terrain.

Une réponse en temps réel aux besoins des clients

La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs du CNTO de répondre en temps réel aux attentes des clients, qu'ils soient automobilistes ou piétons, à n'importe quelle étape de leur parcours.

Une sécurité garantie 24/7, 365 jours par an

Le CNTO assure une liaison permanente entre les clients et les équipes d'INDIGO, garantissant une sécurité maximale à tout moment.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Performance de la Téléopération au parking Compiègne Marché en 2024

En 2024, les parkings Gare, Oise et Saint-Jacques ont enregistré un total de 3 158 sollicitations, témoignant d'un niveau d'activité soutenu et de l'importance accordée à la qualité de service client.

Grâce à la réactivité des équipes sur site, 61 % des demandes ont été traitées localement, garantissant ainsi une prise en charge rapide, personnalisée et efficace des usagers.

Par ailleurs, plus de 80 % des sollicitations ont reçu une réponse en moins de 30 secondes, un indicateur fort de l'engagement d'INDIGO en faveur d'un accueil réactif et de qualité.

L'analyse des pics de fréquentation met en évidence une forte concentration des demandes les samedis, en particulier au niveau des sorties véhicules. Cette tendance permet d'ajuster la présence des équipes sur le terrain et d'anticiper les besoins des clients aux moments les plus critiques

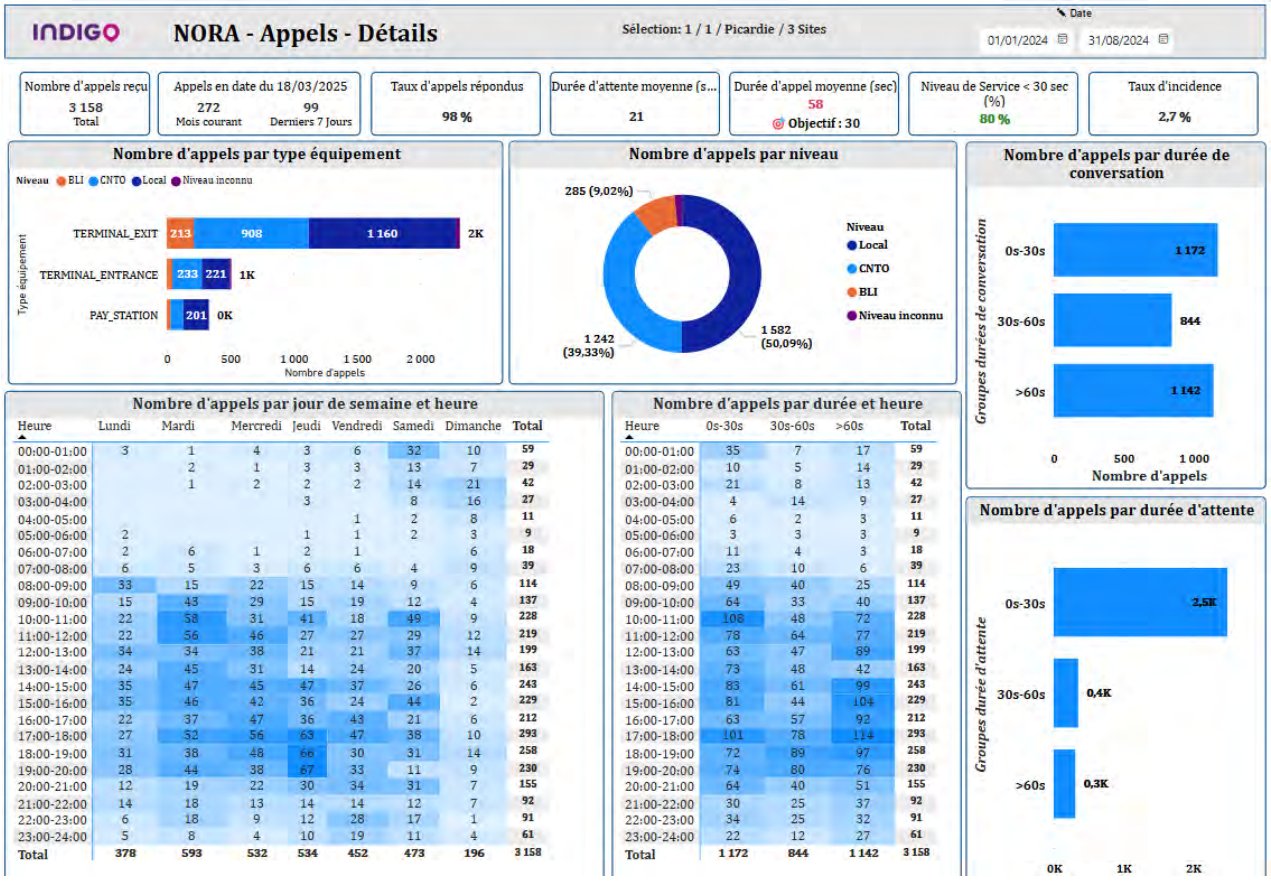

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

L'excellence de l'expérience client, une priorité absolue

INDIGO s'engage à offrir une expérience client exceptionnelle, fondée sur une relation client réactive, personnalisée et omnicanale. Nous plaçons la satisfaction de nos clients au cœur de nos préoccupations, en leur offrant un service de qualité, adapté à leurs besoins et à leurs attentes.

Un Centre de Relation Client dédié et une proximité renforcée

Pour assurer une réactivité et une proximité optimales, INDIGO a mis en place un Centre de Relation Client, en lien permanent avec nos boutiques locales. Cette synergie permet de garantir un traitement rapide et efficace des demandes, ainsi qu'une connaissance approfondie des spécificités locales.

Des canaux de communication multiples pour une accessibilité optimale

Nous accordons une grande importance aux avis et commentaires de nos clients, qui nous permettent d'améliorer continuellement nos services. C'est pourquoi nous mettons à leur disposition divers canaux de communication :

- **Formulaire de contact en ligne** : Disponible sur notre site internet, il permet de soumettre facilement une demande ou une réclamation. Voici le lien direct: https://www.indigoneo.fr/fr/customer-service/new-request
- **Email** : Nos équipes sont joignables par email pour répondre à toutes les questions et demandes d'assistance. Voici les adresses : service.client@group-indigo.com ou help.eu@indigoneo.com
- **Téléphone** : Un numéro de téléphone dédié permet de joindre nos conseillers du lundi au samedi, de 9h à 20h. Voici le numéro : 0 973 72 33 13 (prix d'un appel local).
- **Courrier postal** : Une adresse postale est également disponible pour les correspondances écrites. Voici l'adresse : INDIGO – The Curve – 48/40 avenue du Général de Gaule – TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex.

Nos engagements envers nos clients

- **Traitement rapide et efficace des demandes** : Nous nous engageons à traiter les demandes de nos clients en moins de 48h avec des exigences de moins de 12h pour les demandes les plus urgentes.
- **Réponses claires et personnalisées** : Grâce à la centralisation des demandes nous avons la capacité de faire intervenir toute la chaine des compétences de l'entreprise pour apporter des réponses précises et adaptées à chaque situation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- **Écoute attentive et bienveillante** : Nous accordons une importance particulière à l'écoute de nos clients et à la compréhension de leurs besoins.
- **Satisfaction client optimale** : Notre objectif est de garantir la satisfaction de nos clients à chaque interaction.

Un engagement continu pour améliorer l'expérience client

Au-delà des canaux de communication traditionnels, INDIGO s'engage à :

- **Développer sa présence sur les réseaux sociaux** : Pour interagir directement avec ses clients et répondre à leurs questions en temps réel.
- **Mettre en place des outils en ligne** : Pour faciliter l'accès aux informations et simplifier les démarches des clients.
- **Personnaliser la communication** : En adaptant les messages et les services aux besoins et aux attentes de chaque client.
- **Mesurer la satisfaction client** : En recueillant régulièrement les avis des clients et en mettant en place des actions d'amélioration continue.

INDIGO s'engage à être un partenaire de confiance pour ses clients, en leur offrant un service de qualité, transparent et personnalisé.

En 2024 pour les parcs de Compiègne Gare, Oise et Saint Jacques, le Service Relation Client a traité les demandes réparties de la façon suivante :

Relation client Parc Gare

Le parc Gare a pour l'année 2024 été l'objet de 157 demandes qui sont répartie comme ci-dessous :

Autre	Appel	Manqué/non traité	5
			5
Commercial	Prospection	Information Abonnement	19
	Prospection	Information parc	8
	Prospection	Tarification horaire	1
	Résiliation	Résiliation contrat à durée déterminée	3
	Résiliation	Résiliation PMA flexigo	16
	Résiliation	Rétractation	1
	Vente	reservation abonnement	10
			58
Administratif	Changement de données	Accès Espace Client	3
	Changement de données	Changement plaque et badge	16
	Duplicata	Horaire	7
	Facturation	Paiement abonnement	1
	Facturation	facture sms	3
	Services	création de badge	5
	Services	Objet/Badge perdu	1
			36
Réclamation	Dysfonctionnement	Lecture de plaque	48
	Dysfonctionnement	Badge HS/bloqué	3
	Dysfonctionnement	Autre	4
	Paiement	Contestation montant	2
	Sécurité	personnes indésirables	1
			58

Autre	5
Commercial	58
Administratif	36
Réclamation	58

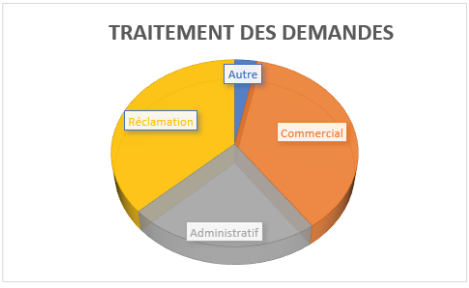

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Relation client parc Oise

Le parc Oise a pour l'année 2024 été l'objet de 50 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

Commercial	Prospection	Information Abonnement	7
	Prospection	Horaire	1
	Prospection	Information Parc	2
	Résiliation	Résiliation PMA flexigo	5
	Résiliation	Rétractation	2
	Vente	contre marque / abonnement	3
			20
Administratif	Changement de données	Changement plaque et badge	8
	Facturation	Paiement abonnement	1
	Services	Badge perdu ou changement	3
			12
Réclamation	Dysfonctionnement	Lecture de plaque	6
	Dysfonctionnement	changement de plaque	1
	Paiement	Télépéage double paiement	3
	Paiement	Mauvaise plaque	4
	Paiement	Contestation montant	2
	Sécurité	Vol et réquisition	2
			18

Commercial	20
Administratif	12
Réclamation	18

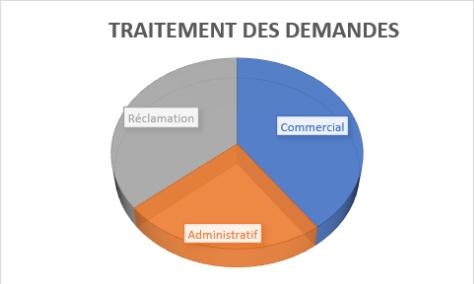

Relation client parc Saint Jacques

Le parc Saint Jacques a pour l'année 2024 été l'objet de 130 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

Autre	Appel	Manqué/non traité	2
			2
Commercial	Prospection	Information Parc	2
	Réservation	Information réservation/horaire	3
	Réservation	Vente	2
			7
Administratif	Changement de données	Accès Espace Client	3
	Duplicata	Ticket horaire	5
	Facturation	Post paiement	1
	Facturation	Ticket perdu	1
			10
Réclamation	Dysfonctionnement	Lecture de plaque	99
	Dysfonctionnement	Application moyen de paiement	2
	Dysfonctionnement	Opngo voiture de location vendu	4
	Paiement	Contestation montant	1
	Paiement	Mauvaise reconnaissance de plaq	5
			111

Autre	2
Commercial	7
Administratif	10
Réclamation	111

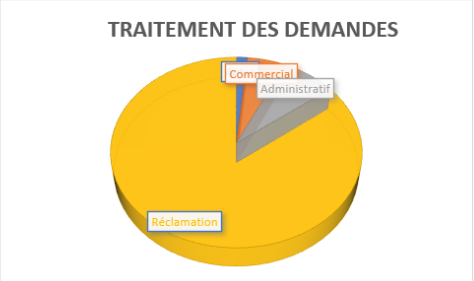

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue

Engagement et transparence
Depuis plusieurs années, Indigo s'engage en toute transparence à faire progresser la qualité de service au sein de ses parkings et dans sa relation client. Cette démarche s'articule autour de quatre critères clés qui permettent d'obtenir une vision à 360° de la qualité :

1. **L'excellence du parcours client : une évaluation rigoureuse et des actions concrètes**

En 2024, les parkings INDIGO ont obtenu une moyenne de 88% aux visites mystères, un résultat remarquable qui témoigne de la qualité de service et de l'engagement constant des équipes. Ces visites mystères, réalisées par un organisme indépendant, permettent d'évaluer de manière objective l'expérience client dans nos parkings, en analysant des critères tels que la propreté, la sécurité, la signalétique, l'accueil et la réactivité des équipes.

Ce score de 88% reflète les efforts déployés par INDIGO pour offrir une expérience de stationnement optimale à ses clients. Il souligne l'engagement des équipes sur le terrain, qui s'efforcent au quotidien de garantir la propreté et la sécurité des installations, d'orienter et d'assister les clients, et de résoudre rapidement les éventuels problèmes.

Ce résultat est également le fruit d'une politique de formation continue et de sensibilisation des collaborateurs, afin de les doter des compétences nécessaires pour répondre aux attentes des clients et assurer un service de qualité. INDIGO s'engage à maintenir ce niveau de performance, en poursuivant ses efforts d'amélioration continue et en investissant dans des solutions innovantes pour faciliter le stationnement et renforcer la satisfaction client.

2. **La voix du client : une écoute attentive et une prise en compte des avis**

Chez INDIGO, nous considérons que chaque avis client est une opportunité d'améliorer nos services. C'est pourquoi nous accordons une importance capitale aux retours de nos utilisateurs, en particulier ceux exprimés sur la plateforme Google, où la transparence et l'authenticité des témoignages sont primordiales.

Chaque commentaire, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'une analyse approfondie par notre service client, en collaboration étroite avec les équipes locales. Cette approche personnalisée nous permet de comprendre le contexte de chaque situation et d'apporter des réponses adaptées et pertinentes.

Nous ne nous contentons pas de répondre aux commentaires ; nous les utilisons comme un levier d'amélioration continue. Les remarques et suggestions de nos clients sont étudiées avec la plus grande attention, et nous mettons en œuvre des solutions concrètes pour optimiser l'expérience client. Qu'il s'agisse d'améliorer la signalétique, de renforcer la propreté, d'optimiser les flux de circulation ou de développer de nouveaux services, nous nous engageons à prendre en compte les besoins et les attentes de nos utilisateurs.

Avec une note moyenne de 63,4, soit 3,2 étoiles, les parkings INDIGO se situent dans la moyenne haute des établissements de ce type sur Google. Ce résultat reflète notre

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

engagement à offrir un service de qualité et à répondre aux attentes de nos clients. Nous sommes conscients que chaque avis compte et nous poursuivons nos efforts pour améliorer continuellement nos performances et offrir une expérience client toujours plus satisfaisante.

3. La qualité de la relation client : une évaluation indépendante et des actions d'amélioration

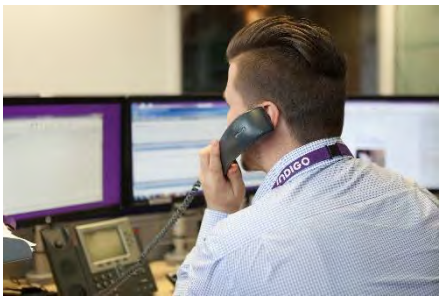

Afin de garantir une qualité de service irréprochable, INDIGO met en œuvre des audits rigoureux dans ses boutiques. Deux fois par an, un organisme externe réalise des appels et mailings mystères pour évaluer la qualité du traitement des demandes clients. Ces audits permettent d'identifier précisément les points d'amélioration et de mettre en place des actions correctives ciblées, assurant ainsi une amélioration continue de l'expérience client.

Cette démarche, instaurée depuis quatre ans, a porté ses fruits. La note actuelle de 74,5% témoigne des progrès significatifs réalisés, avec une augmentation de plus de 18% depuis la mise en place de ces audits. Cette progression démontre l'engagement d'INDIGO à écouter ses clients et à adapter ses services pour répondre au mieux à leurs attentes.

4. La satisfaction client : un objectif central et une démarche d'amélioration continue

INDIGO considère la satisfaction client comme un pilier fondamental de son activité, déployant un dispositif rigoureux pour analyser et améliorer en continu l'expérience utilisateur. L'ensemble des demandes, provenant de divers canaux de communication, est centralisé et analysé, offrant une vision complète des attentes et des besoins des clients. Des enquêtes de satisfaction sont systématiquement envoyées après chaque interaction, permettant de recueillir des retours précis et de mesurer la qualité des services. Les remarques des clients sont analysées quotidiennement par les équipes locales, qui mettent en œuvre des actions correctives pour améliorer l'expérience utilisateur.

Des évaluations globales sont réalisées régulièrement, comparant les performances des parkings et permettant de définir des plans d'action ciblés. Grâce à cette approche, la satisfaction client a progressé de 12% en quatre ans, atteignant 78,4% en 2024.

La qualité de service est un élément clé de la rémunération des managers, renforçant l'engagement de tous les collaborateurs à offrir une expérience client exceptionnelle

Conclusion : Un engagement continu pour l'excellence

INDIGO démontre sa détermination à se positionner comme un acteur de référence dans le secteur du stationnement grâce à un engagement constant envers l'amélioration continue. Cette démarche proactive se manifeste par une écoute attentive des besoins de ses clients, permettant ainsi d'adapter ses services en permanence. L'entreprise intègre également l'innovation technologique, afin de simplifier et d'optimiser l'expérience de stationnement pour tous. En parallèle, INDIGO s'engage activement en faveur de la mobilité durable, contribuant ainsi à un avenir plus respectueux de l'environnement. En somme, cet engagement continu pour

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

l'excellence témoigne de la volonté d'INDIGO d'offrir une expérience client exceptionnelle et de façonner l'avenir du stationnement.

2.6 Les Services

Les Mobilités Douces

Offre de bornes de recharge électrique

Chez INDIGO, nous sommes convaincus que la transition vers des modes de transport plus durables est un impératif pour préserver notre environnement. C'est pourquoi nous nous engageons activement à déployer des solutions de recharge électrique pratiques, accessibles et adaptées aux besoins de nos clients, contribuant ainsi à l'essor de la mobilité électrique en milieu urbain.

Un réseau de recharge électrique en constante expansion
Avec près de 5 400 points de charge répartis dans ses parkings, INDIGO est le premier réseau de recharge en milieu urbain en France, offrant une solution de recharge de proximité idéale pour les véhicules électriques. Nos bornes, compatibles avec les prises T2 et T3, délivrent une puissance de 7 kVa, assurant une recharge complète en 4 heures environ.

Des offres Park & Charge flexibles et adaptées à tous les usages

Pour répondre à la diversité des besoins de nos clients, nous avons développé une gamme d'offres Park & Charge :

- **À la carte** : Une solution flexible pour les recharges occasionnelles, avec une facturation basée sur la durée et la consommation (kWh). En outre nos bornes sont accessible à la plupart des opérateurs de mobilité.
- **Open** : Un abonnement mensuel forfaitaire à 69€/mois offrant un accès illimité aux bornes INDIGO, idéal pour les utilisateurs réguliers (limité à 16h de recharge et 250 kWh/mois).
- **Park & Charge Zen** : Une offre combinée stationnement et recharge à un tarif avantageux à 49€/mois, conçue pour les abonnés electromobilistes.

Nos objectifs : faciliter la recharge et promouvoir la mobilité durable

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Notre engagement en faveur de la recharge électrique se traduit par des objectifs clairs :

- **Faciliter la recharge** des véhicules électriques pendant le stationnement, en offrant des solutions pratiques et accessibles.
- **Assurer la disponibilité** de points de recharge de proximité dans les centres urbains, afin de répondre aux besoins des électromobilistes.
- **Encourager l'adoption** de modes de transport plus écologiques, en contribuant à la transition énergétique.

Un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie

Le déploiement de notre réseau de recharge électrique a un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie en ville :

- Contribution à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, en favorisant l'utilisation de véhicules électriques.
- Amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain, en réduisant la pollution liée aux transports.
- Encouragement de la transition énergétique, en soutenant le développement de la mobilité électrique.

Nos prochaines étapes : innover et étendre notre réseau

Nous poursuivons activement le développement de notre réseau de recharge électrique, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Déploiement de nouvelles bornes de recharge dans nos parkings, afin d'étendre la couverture de notre réseau.
- Développement de partenariats stratégiques avec les acteurs de la mobilité électrique, afin de proposer des solutions intégrées.
- Mise en place de services innovants pour faciliter la recharge des véhicules électriques, tels que la réservation de bornes et le paiement mobile.

Conclusion : un engagement durable pour des villes plus propres

L'engagement d'INDIGO en faveur de la recharge électrique s'inscrit dans une démarche globale de développement durable. En offrant des solutions pratiques, accessibles et innovantes, nous contribuons à la création d'un environnement urbain plus propre, plus sain et plus respectueux de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Cyclopark

INDIGO déploie des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos, Cyclopark. Faciles d'accès, confortables et accueillants, les espaces Cyclopark proposent de nombreux services dédiés pour les abonnés (casiers avec chargeurs de batterie, matériel d'entretien, espace confort…) pour une expérience client optimale.

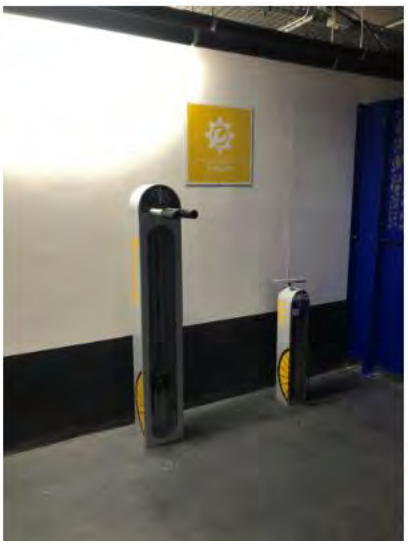

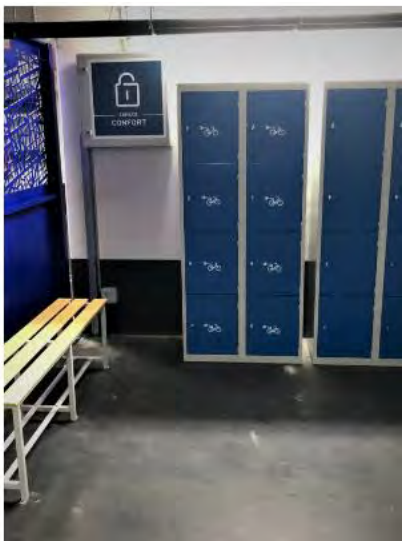

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Service de Proximité

Radio Indigo : Votre compagnon d'information et de divertissement dans les parkings INDIGO

Diffusée 24h/24, Radio Indigo est la radio exclusive des parkings INDIGO. Conçue par des professionnels de la radio, elle offre une expérience d'écoute unique, à la fois informative et divertissante, pour accompagner les clients lors de leur stationnement.

Une programmation sur mesure pour une expérience client optimisée

Radio Indigo propose une sélection musicale variée et adaptée à tous les goûts, créant une ambiance agréable et relaxante. Au-delà de la musique, la radio diffuse des messages d'informations locales, établissant un lien de proximité avec les auditeurs. Les clients bénéficient d'informations pratiques sur les services INDIGO, d'éphémérides, de messages d'intérêt collectif et d'annonces d'événements à venir dans leur ville.

Radio Indigo : Plus qu'une radio, un service à part entière

Radio Indigo s'inscrit pleinement dans la démarche d'INDIGO d'offrir une expérience client de qualité. Elle transforme le temps de stationnement en un moment agréable et utile, en informant et en divertissant les utilisateurs.

Zone deux roues motorisées

Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.
Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.
Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

La Délégation de Service Public de Compiègne Gare, Oise et Saint Jacques concerne 3 Parcs.
Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. Depuis la Crise Sanitaire les règlements en carte bancaire sont devenus un nouveau reflexe de paiement.

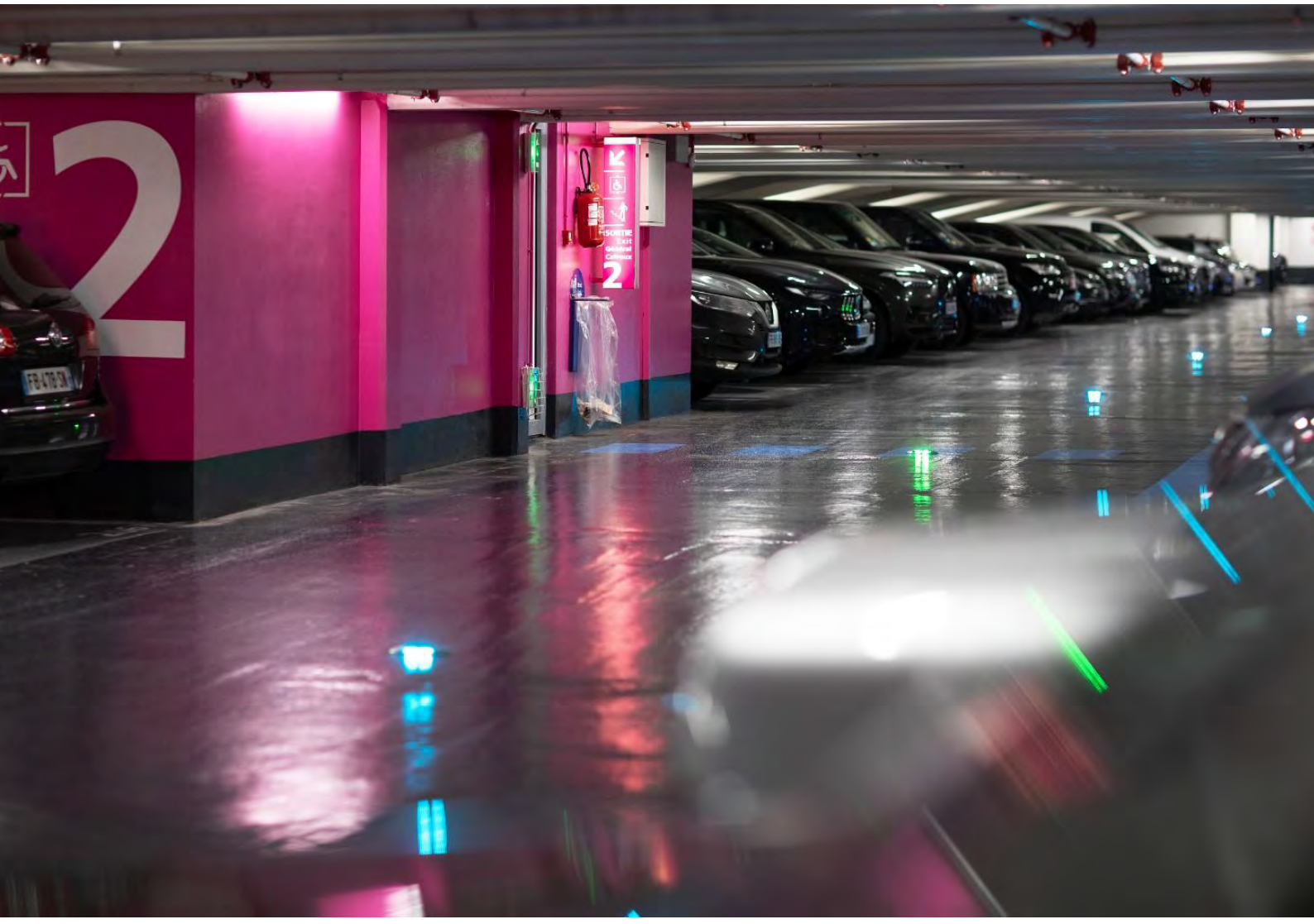

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.1 Parc Gare

Descriptif

DescriptifDescriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 200 places ✓ 4 places PMR ✓ 1 Zone deux roues gratuite.	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Espèces ✓ Carte Total GR ✓ Carte Amex ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Interr	✓ Radio Indigo ✓ Places moto ✓ Lecture de plaques ✓ Prêt de booster

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Tarification

Du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,00 €
30 minutes	0,40 €
45 minutes	0,70 €
1 heure	1,10 €
1h15	1,40 €
1h30	1,70 €
1h45	2,00 €
2 heures	2,30 €
2h15	2,60 €
2h30	2,90 €
2h45	3,20 €
3 heures	3,40 €
3h15	3,70 €
3h30	3,90 €
3h45	4,10 €
4 heures	4,30 €
De 04h00 à 05h00	4,70 €
De 05h00 à 10h00	4,80 €
De 10h00 à 12h00	5,30 €
De 12h00 à 24h00	6.30 €
Ticket Perdu	6,30 €

Abonnements	
Mensuel 24/24 et 7j/7	39,00 €
Trimestriel 24h/24 et 7j/7	114,00 €
Annuel 24h/24 et 7j/7	429,00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Vandalisme

De nombreux jets de détritus ont été déplorés sur ce parc, la plupart proviennent des résidences situées en périphérie du parking.

- Grillage détérioré la plupart du temps à la suite de mauvaises manœuvres de véhicules.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Faits Marquants

- Interventions de la société GEPI, prestataire pour salage et déneigement lors des fortes périodes de gel du début d'année.

- Présence de personnel jusque 1h00 le 21 juin 2024 pour la fête de la musique
- Deux Journées TUC (Tous Unis pour la Cité) le 16 février et le 29 Aout avec les étudiants de l'Université de Technologie de Compiègne, désherbage et nettoyage du parking.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- 18 Juillet, passage de la flamme olympique, parking inaccessible de 07h00 à 13h00.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

L'animation commerciale

INDIGO Supporter Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

En 2024 INDIGO s'est engagé en tant que « Supporteur Officiel pour le stationnement » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En réponse aux besoins de stationnement pour l'organisation de l'événement, le groupe a mis son expertise ainsi que ses infrastructures physiques et digitales au service de Paris 2024 et de ses engagements environnementaux et de qualité de service, tout en œuvrant à faciliter les déplacements des spectateurs.

INDIGO a mis à disposition **1600** places de parking stratégiquement situées pour faciliter l'organisation des Jeux, fidèle à son credo «**Le stationnement qui fait bouger la ville**».

Parallèlement, INDIGO a proposé aux visiteurs du monde entier et aux résidents une offre de stationnement sans égal. Avec **330 parcs en Ile-de-France** dont une centaine à Paris, ce sont près de **130 000 places de stationnement** qui ont accueilli voitures, motos et vélos (avec abonnement) en région parisienne, 18 000 à Lille, 11 000 à Marseille et 5 600 à Nice.

Les parkings ont bénéficié d'une campagne d'affichage nationale adaptée à la hauteur de l'évènement.

Proposer une expérience supporters optimale grâce au digital

Les spectateurs étaient invités à réserver leur stationnement à l'avance via l'application Indigo Neo ou à l'aide du site web Où se garer pendant les Jeux de Paris 2024 ? Le site permettait à l'internaute d'identifier le parking qui lui convient et recenser les forfaits disponibles dans le cadre de l'événement.

Deux solutions s'offraient aux spectateurs :

- des parkings relais pour un parcours multimodal
  Cette option permet d'éviter les encombrements et ne nécessite pas de pass Jeux. Des forfaits longue durée sont également disponibles.
- des parkings à proximité des sites olympiques, pour un accès plus direct aux lieux de compétition.

Au service d'une mobilité urbaine multimodale

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Offrant une articulation entre les différentes formes de déplacements, les parcs de stationnement INDIGO ont constitué de véritables hubs intermédiaires pour rejoindre les différents sites de compétition à pied, à vélo ou en transport en commun.

« *Acteur mondial du stationnement, nous agissons au cœur des territoires depuis plus de 60 ans avec l'objectif de répondre aux défis complexes de la circulation des biens et des personnes dans les centres urbains. En tant qu'entreprise française, nous sommes extrêmement fiers de voir le plus grand événement sportif international se tenir à Paris et de contribuer, grâce à nos solutions et notre savoir-faire, à relever le défi de la mobilité durant les Jeux de Paris 2024* », a indiqué **Sébastien FRAISSE, Président du directoire d'INDIGO Group.**

« Organiser le plus grand événement au monde représente assurément un défi, notamment en matière de mobilité. Pour le relever, nous sommes heureux de compter sur la mobilisation d'INDIGO, entreprise française experte du stationnement à l'international, pour permettre aux amoureux des Jeux venus du monde entier, aux spectateurs français et aux résidents de s'organiser dans le cadre des Jeux. Bienvenue, INDIGO, dans la grande famille Paris 2024 ! », a déclaré **Tony Stanguette, Président de Paris 2024.**

Une communication renforcée pour une expérience client optimale.

Conscient de l'importance d'une information claire et accessible, INDIGO a déployé une campagne nationale d'amélioration de l'affichage dans ses parkings. Cette initiative stratégique vise à renforcer la communication auprès des clients et à optimiser leur expérience de stationnement.

Des objectifs multiples pour une communication à 360 degrés :

- **Valoriser la diversité des services :**
  - La campagne met en lumière l'éventail complet des services proposés par INDIGO, allant des solutions de stationnement classiques aux services innovants tels que la recharge de véhicules électriques
  - L'objectif est d'informer les clients sur toutes les options disponibles, afin qu'ils puissent profiter pleinement des avantages offerts par INDIGO

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

.

- Promouvoir la digitalisation du stationnement :
    - INDIGO encourage l'utilisation de ses services digitaux, tels que l'application mobile INDIGO Neo, qui permet de réserver une place de stationnement, de payer en ligne ou de bénéficier de services personnalisés.
    - La campagne d'affichage met en avant les avantages de la digitalisation, en termes de gain de temps, de praticité et de confort.

- Renforcer l'attractivité d'INDIGO en tant qu'employeur :
    - Au-delà de l'information client, la campagne vise également à renforcer l'image d'INDIGO en tant qu'employeur de référence.
    - Des messages spécifiques mettent en avant les valeurs de l'entreprise, les opportunités de carrière et l'engagement d'INDIGO en faveur du développement professionnel de ses collaborateurs.

Une campagne d'affichage moderne et impactante :

- INDIGO a veillé à ce que l'affichage soit moderne, attractif et facile à comprendre.
- Des visuels clairs et des messages concis sont utilisés pour transmettre les informations de manière efficace.
- L'affichage est pensé afin d'être visible de loin, et d'être compréhensible rapidement.

En déployant cette campagne d'affichage ambitieuse, INDIGO démontre son engagement à fournir une expérience client de qualité et à renforcer sa position de leader sur le marché du stationnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.2 Parc Oise

Descriptif

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 69 places ✓ 1 niveau ✓ 2 places PMR	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Espèces ✓ Carte Total GR ✓ Carte Amex ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Interr	✓ Lecture de plaques ✓ Prêt de booster

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,40 €
30 minutes	0,80 €
45 minutes	1,20 €
1 heure	1,60 €
1h15	1,90 €
1h30	2,20 €
1h45	2,40 €
2 heures	2,70 €
2h15	3,00 €
2h30	3,30 €
2h45	3,60 €
De 2h45 à 08h00	4,00 €
De 08h00 à 11h45	4,10 €
12h00	4,30 €
De 12h00 à 24h00	5.10 €
Ticket Perdu	5,10 €

Abonnements	
Mensuel 24/24 et 7j/7	39,00 €
Trimestriel 24h/24 et 7j/7	114,00 €
Annuel 24h/24 et 7j/7	429,00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Vandalismes

- Un véhicule Peugeot 3008 appartenant au loueur de Véhicule Hertz a été volé le 03/08/2024, plusieurs individus ont forcé la barrière d'entrée pour faire sortir le véhicule du parking, un dépôt de plainte a été déposé par la société ayant subi ce préjudice.

- 4 faits de dégradation sur les barrières d'accès au parking ont été recensés durant l'année 2024, la plupart de ces faits ont été commis la nuit.

Faits Marquants

- Interventions de la société GEPI, prestataire pour salage et déneigement lors des fortes périodes de gel du début d'année.

- Fête foraine des capucins du 13 Mars au 03 Avril, fortes fréquentations sur ce parc. Le parking du port à charbon n'est plus disponible.

- Parking Complet le 30 avril pour le concert NRJ Music tours place du Château :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.3 Parc Saint jacques

Descriptif

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 56 places ✓ 1 niveau	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Espèces ✓ Carte Total GR ✓ Carte Amex ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO	✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaques

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,70 €
30 minutes	1,10 €
45 minutes	1,60 €
1 heure	1,90 €
1h15	2,30 €
1h30	2,60 €
1h45	3,00 €
2 heures	3,50 €
2h15	3,90 €
2h30	4,40 €
2h45	4,80 €
3 heures	5,20 €
3h15	5,60 €
3h30	6,00 €
3h45	6,40 €
4 heures	6,80 €
4h15	7,20 €
4h30	7,60 €
4h45	8,00 €
5 heures	8,40 €
5h15	8.80 €
5h30	9.20 €
5h45	9.60 €
6 heures	10.00 €
6h15	10.30 €
6h30	10,60 €
6h45	10.90€
7 heures	11.20€
7h15	11.50€
7h30	11.80€
07h45	12.10€
08 heures	12.40€
8h15	12.70€
De 08h15 à 24h00	12.80€
Ticket Perdu	12.80€

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Vandalismes

- Croix de saint Andrée démontées et percutées à de nombreuses reprises durant l'année

- Dégradations sur barrières d'entrée et de sortie notamment le Week end. Des dépôts de plainte ont été fait auprès des services de police lorsqu'il était possible d'identifier un tiers responsable.

- Dégradation sur l'écran de caisse automatique le 25/08, le changement de la pièce a été effectué trois jours plus tard.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Faits Marquants

- Intervention de la société Gepi en début d'année pour salage et déneigement en début d'année.

- Dimanche 07 avril départ de la course Paris Roubaix, parking inaccessible :

- 35-ème Foire aux fromages et aux vins, Indigo est partenaire depuis de très nombreuses années. Démontage des équipements et barrières pendant 4 jours pour l'installation des stands.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4. MAINTENANCE & TRAVAUX

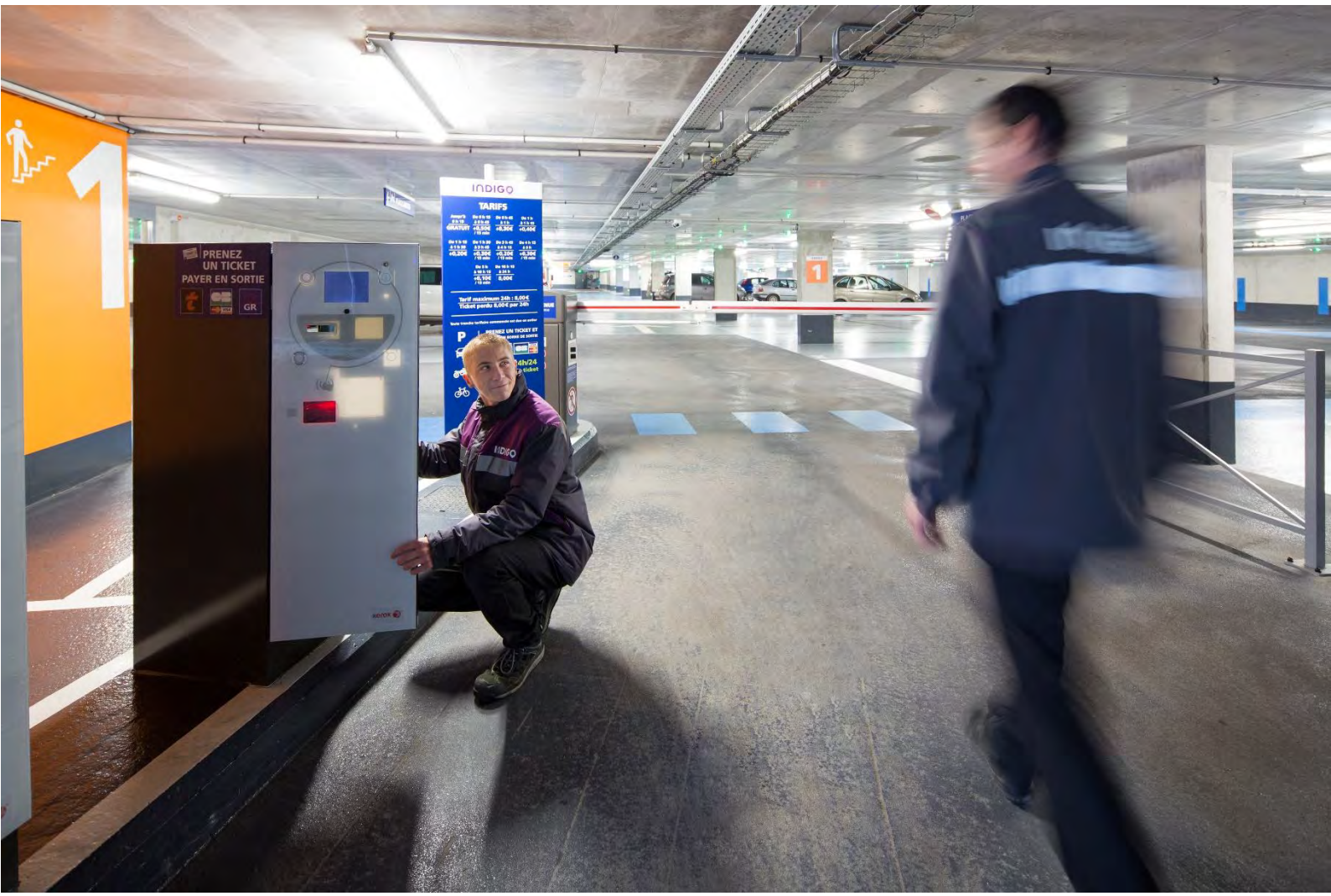

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4.1 Maintenance des équipements

Équipement du Parc Gare

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Désigna Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Lecteur immatriculation : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 2 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

Équipement du parc Oise

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Designa Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Lecteur d'immatriculation : 2 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 3 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Équipement Parc saint Jacques

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Désigna Borne d'entrée : 2 Borne de sortie : 2 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Lecteur immatriculation : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 3 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4.2 Les Travaux

Travaux du parc gare :

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Gare :

- Remise en état de la chaussée avec application d'enrobé à froid.

- Réparation de la clôture de séparation du parking à la suite de dégradations par des véhicules.

- Désherbage régulier réalisé par nos agents :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Travaux du parc Oise

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Oise.

- Désherbage et nettoyage du parking réalisé par le personnel indigo.

- Renforcement de la signalétique vidéosurveillance.
- Remis en état des plots en béton délimitant le parking

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Travaux sur le parc Saint jacques

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Saint Jacques :

- Remplacement de trois croix de saint André servant à délimiter le parking.
- Travaux divers tout au long de l'année, remise en peinture des équipements de péage et de la signalétique du parc, réfections ponctuelles sur des joints de pavés.
- Une cavité a été découverte en début d'année, le parking a été fermé durant trois jours afin de sécuriser le parking et reboucher cette ouverture.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Travaux de peinture au sol sur la totalité du parking :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5. ANALYSES

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5.1 Parc Gare

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2023	Fréquentation horaires 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	1 260	1 432	14%
Février	1 215	1 476	21%
Mars	1 111	1 657	49%
Avril	1 305	1 588	22%
Mai	1 373	1 416	3%
Juin	1 687	1 611	-5%
Juillet	1 421	1 483	4%
Aout	1 092	1 099	1%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	10 464	11 762	12%

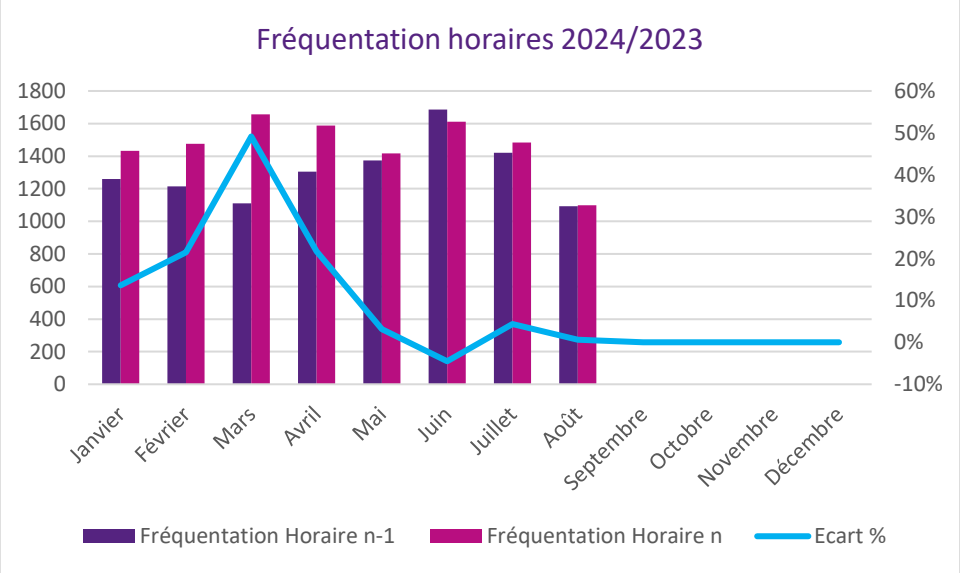

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette Horaire

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	8 222	9 917	21%
Février	7 569	9 844	30%
Mars	6 978	11 722	68%
Avril	8 906	10 758	21%
Mai	9 394	10 378	10%
Juin	10 660	10 709	0%
Juillet	10 333	9 950	-4%
Aout	6 886	7 435	8%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	68 948,00 €	80 713,00 €	17%

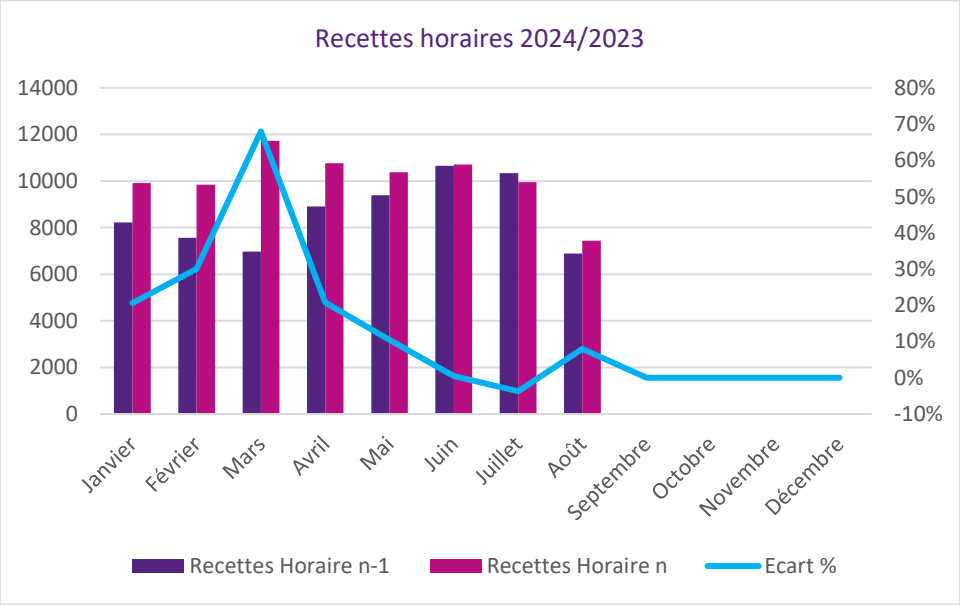

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Nombre d'abonnés et locations

	Nombre abonnées et locations 2023	Nombre abonnées et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	204	200	-2%
Février	209	203	-3%
Mars	210	203	-3%
Avril	207	205	-1%
Mai	200	202	1%
Juin	201	199	-1%
Juillet	189	198	5%
Aout	186	188	1%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	1 606	1 598	0%

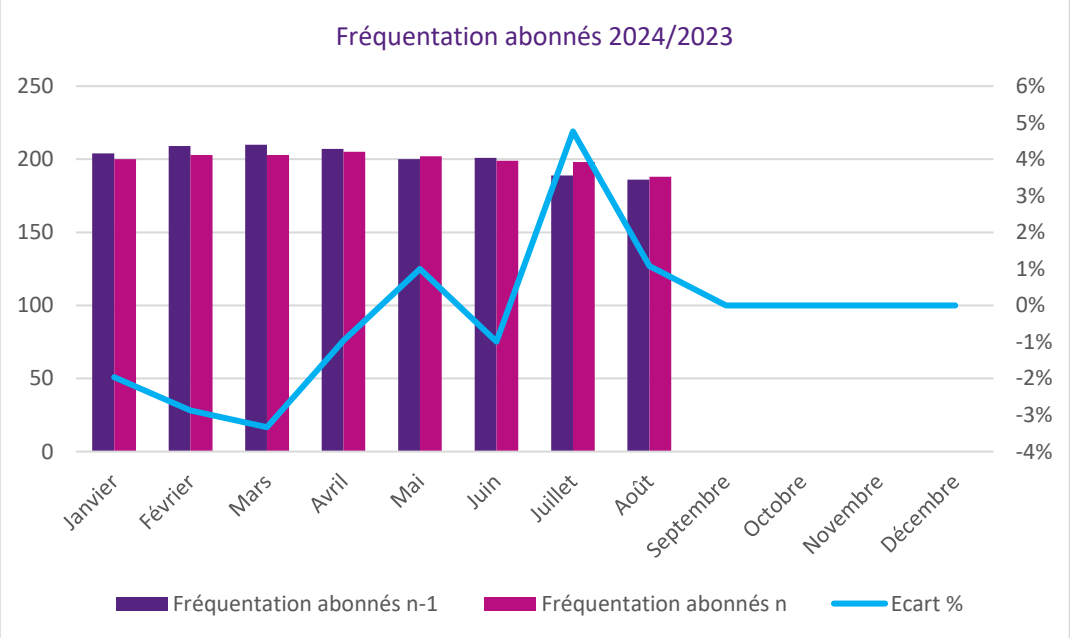

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette abonné et location

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	7 343	7 613	4%
Février	7 147	7 792	9%
Mars	7 182	7 698	7%
Avril	7 728	7 735	0%
Mai	7 666	7 559	-1%
Juin	7 719	7 481	-3%
Juillet	7 223	7 465	3%
Aout	6 945	7 040	1%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	58 953,00 €	60 383,00 €	2%

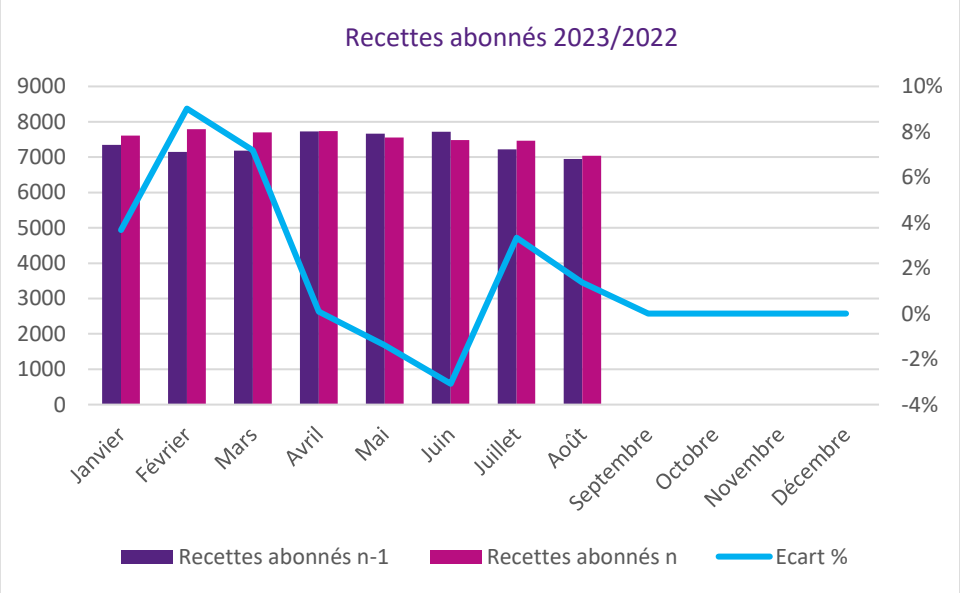

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Conclusion

	2021	2022	2023	2024
Recettes horaires	65 332	97 455	110 505	80 714
Fréquentations horaires	9 925	14 804	16 435	11 762
Ticket moyen	6.61	6.60	6.71	6.86
Nombre d'abonnés mensuels	1 625	2 292	2 442	1 598
Recettes abonnements/locations	53 734	79 140	90 144	60 383
Recettes totales	119 723	177 334	201 751	141 946

Analyse sur l'activité 2024

1. Fréquentation horaire

En 2024 (de janvier à aout), la fréquentation horaire a enregistré une hausse notable de 20% par rapport à 2023, une tendance haussière qui s'est maintenue tout au long de l'année.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette dynamique positive :

- Des conditions climatiques favorables : aucune période marquée par la neige ou le gel, notamment en janvier et février.
- L'absence de perturbations liées aux grèves SNCF, qui ont permis un usage régulier du parking dès le début d'année.
- L'augmentation tarifaire appliquée au 1er avril 2023, qui a eu un effet direct sur le ticket moyen, en hausse sur 2023 et poursuivant sa progression en 2024.

2. Abonnements

La demande en abonnements est en croissance depuis 2021, marquant une reprise durable post-COVID.

- En 2024, la demande a été forte, il a été nécessaire de suspendre temporairement les ventes en ligne pendant 15 jours en novembre, en raison d'une saturation du parking (210 abonnés pour 200 places, hors clientèle horaire).
- Ce parc reste particulièrement attractif pour les abonnés, probablement en lien avec sa proximité de la gare et son positionnement stratégique.

3. Chiffre d'affaires et comportement client

Depuis 2021, le chiffre d'affaires total de ce parc est en constante progression annuelle, soutenu par :

- L'augmentation progressive des tarifs.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Une clientèle régulière, dont le comportement est stable : stationnements principalement dans la tranche 12h00 – 24h00.

Les pics d'entrée sont enregistrés entre 07h00 et 08h00, et les pics de sortie entre 19h00 et 20h00, en corrélation directe avec les horaires des trains à destination de Paris Gare du Nord.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5.2 Parc Oise

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2023	Fréquentation horaires 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	567	418	-26%
Février	438	483	10%
Mars	486	574	18%
Avril	539	548	2%
Mai	641	549	-14%
Juin	694	622	-10%
Juillet	440	474	8%
Aout	312	320	3%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	4 117	3 988	-3%

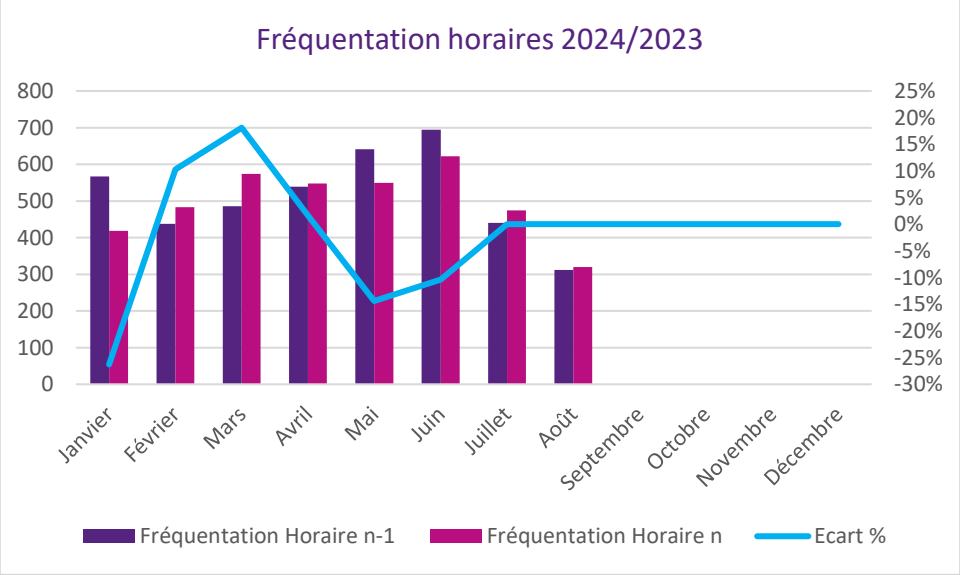

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette Horaire

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	1 792	1 546	-14%
Février	1 278	1 840	44%
Mars	1 461	2 137	46%
Avril	1 808	1 952	8%
Mai	2 034	1 979	-3%
Juin	2 286	2 173	-5%
Juillet	1 557	1 579	1%
Aout	998	1 225	23%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	13 214,00 €	14 431,00 €	9%

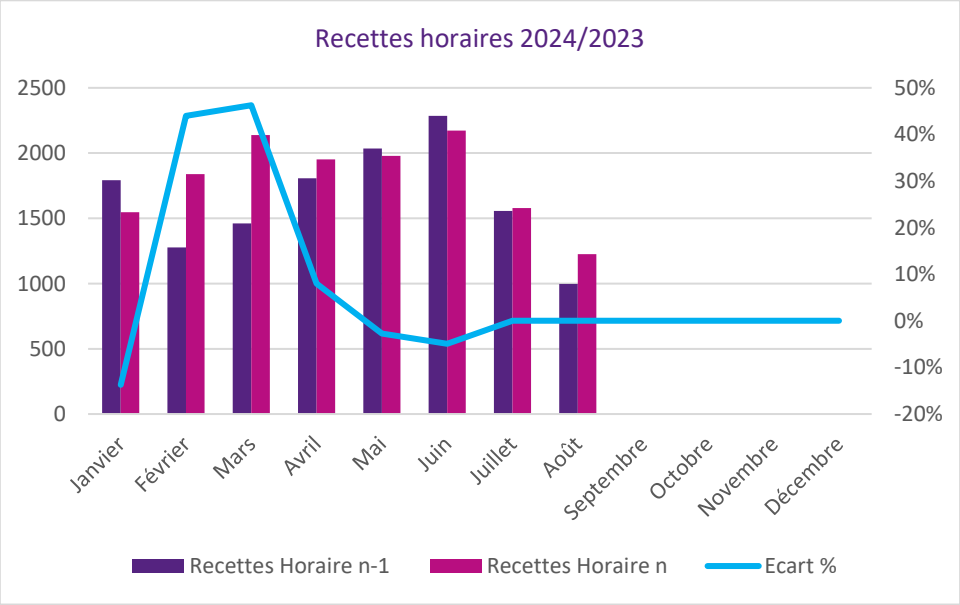

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Nombre d'abonnés et locations

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	75	87	16%
Février	74	87	18%
Mars	74	88	19%
Avril	72	87	21%
Mai	72	87	21%
Juin	70	90	29%
Juillet	70	88	26%
Aout	81	82	1%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	588	696	18%

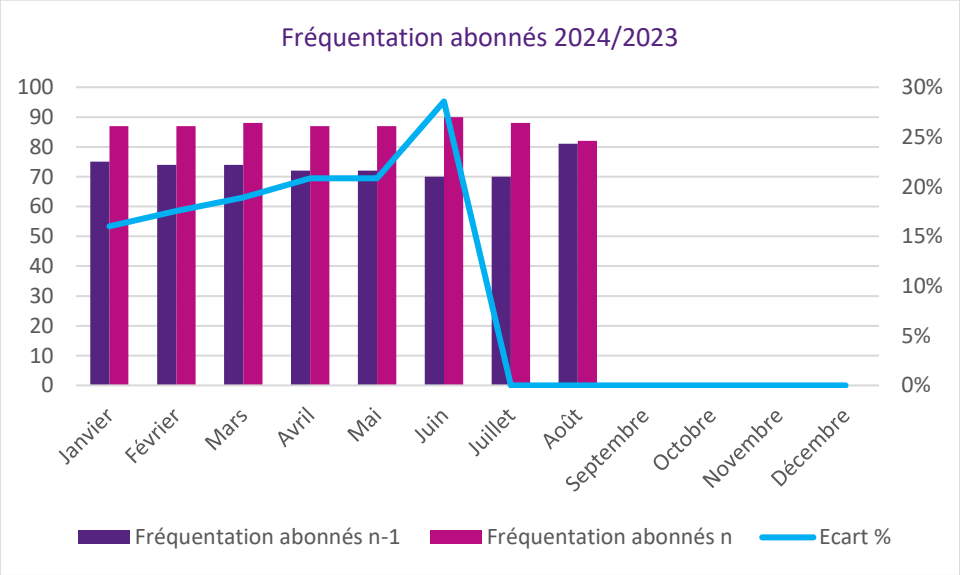

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette abonné et location

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	2 573	3 126	21%
Février	2 533	3 130	24%
Mars	2 563	3 123	22%
Avril	2 573	3 127	22%
Mai	2 612	3 120	19%
Juin	2 551	3 208	26%
Juillet	2 490	3 188	28%
Aout	2 892	2 954	2%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	20 787,00 €	24 976,00 €	20%

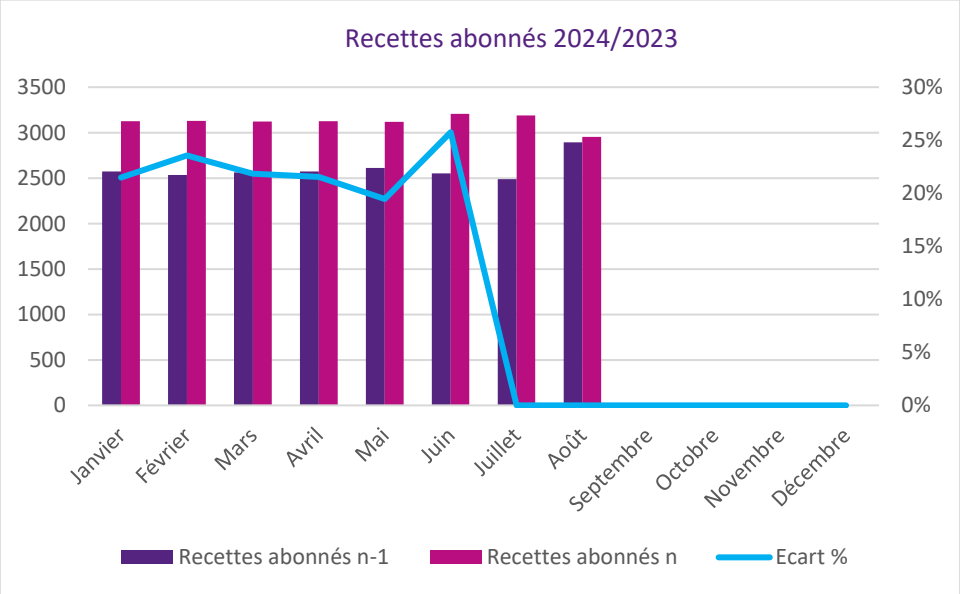

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Conclusion

	2021	2022	2023	2024
Recettes horaires	14 898	18 734	21 061	14 431
Fréquentation horaires	5 055	6 003	6 461	3 988
Ticket moyen	2.95	3.09	3.26	3.62
Nombre d'abonné mensuel	737	872	921	696
Recettes abonnements/locations	24 916	29 912	32 782	24 968
Recettes totales	39 960	48 844	54 471	39 565

Analyse sur l'activité 2024

1. Fréquentation horaire

En 2024, le parking Oise a enregistré une régressé de 3% en fréquentation horaire par rapport à 2023.

Par ailleurs, le ticket moyen est également en augmentation, portée par la révision tarifaire appliquée au 1er avril 2023 (+5,5 %).

2. Abonnements

La tendance à la hausse des abonnements, amorcée depuis 2021 (post-COVID), s'est confirmée en 2023 et accentuée en 2024. Le parc Oise bénéficie notamment d'un report de la clientèle du parking Gare, devenu saturé à certaines périodes de l'année.

Cette pression supplémentaire sur l'offre a entraîné plusieurs épisodes de saturation du parc Oise, démontrant son attractivité croissante mais aussi la nécessité d'anticiper les ajustements de capacité.

3. Chiffre d'affaires et habitudes de stationnement

Depuis 2021, le chiffre d'affaires global du parc est en augmentation chaque année, porté par :

- La hausse du nombre d'usagers.
- Les réajustements tarifaires.

En dehors des hausses de prix, les tickets moyens restent relativement stables, ce qui s'explique par un comportement homogène des clients horaires, qui stationnent entre 1 et 2 heures en moyenne.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5.3 Recette Parc Saint Jacques

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2023	Fréquentation horaires 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	7 579	7 538	-1%
Février	7 413	7 648	3%
Mars	8 342	9 162	10%
Avril	8 212	8 389	2%
Mai	7 279	7 896	8%
Juin	9 094	8 550	-6%
Juillet	7 292	8 634	18%
Aout	4 879	7 078	45%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	60 090	64 895	8%

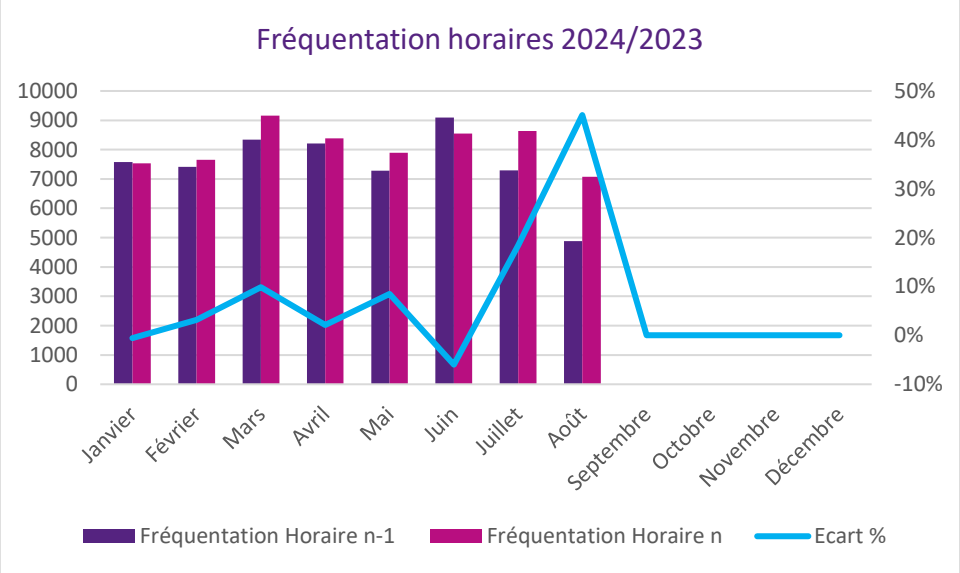

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette Horaire

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	22 231	22 127	0%
Février	20 948	23 087	10%
Mars	25 135	27 888	11%
Avril	25 258	26 965	7%
Mai	22 261	23 936	8%
Juin	27 431	26 673	-3%
Juillet	21 993	25 627	17%
Aout	13 815	20 478	48%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	179 072,00 €	196 781,00 €	10%

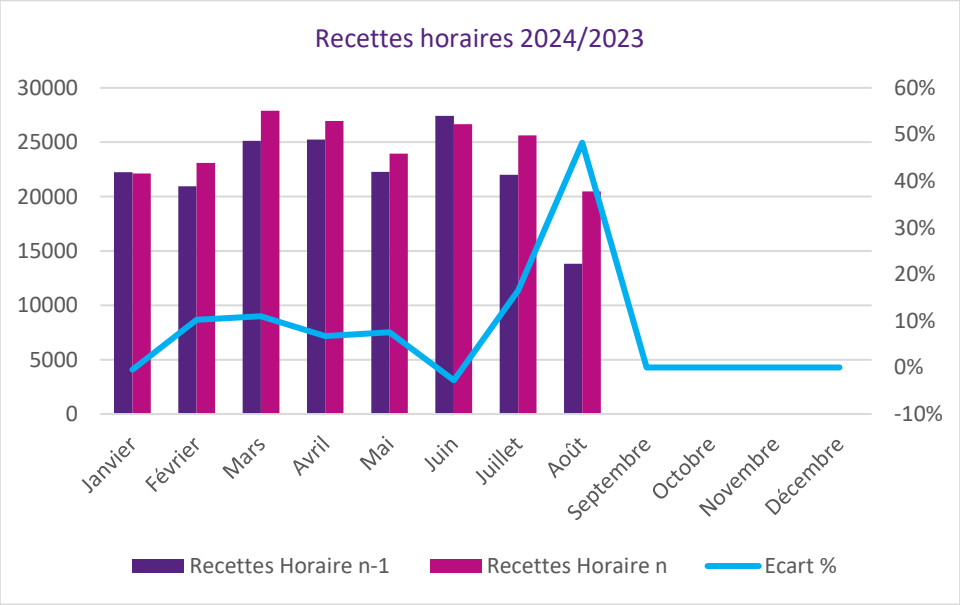

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Nombre d'abonnés et locations

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	3	1	-67%
Février	3	1	-67%
Mars	3	1	-67%
Avril	3	2	-33%
Mai	3	2	-33%
Juin	3	2	-33%
Juillet	0	1	100%
Aout	0	1	100%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	18	11	-39%

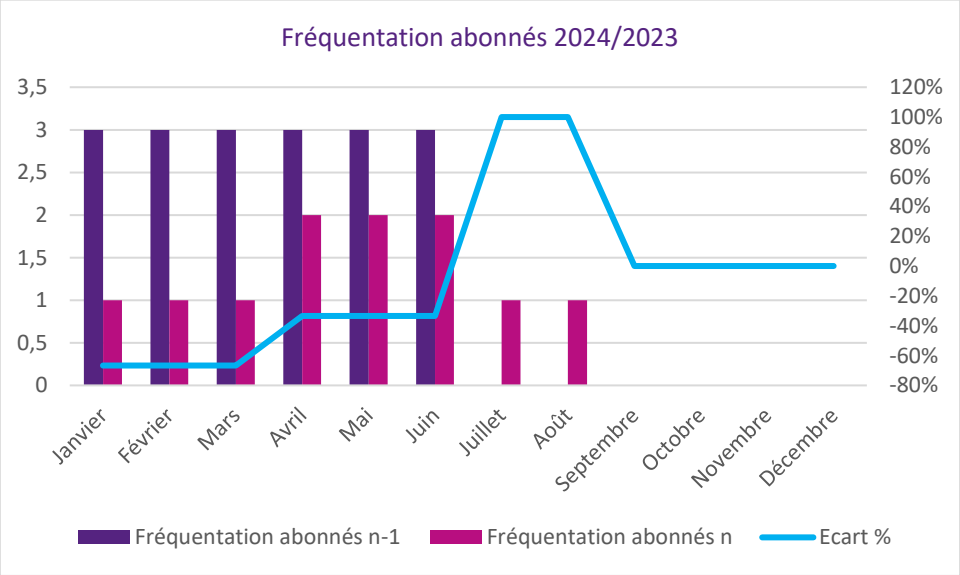

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette abonné et location

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	435	145	-67%
Février	435	145	-67%
Mars	435	145	-67%
Avril	435	195,42	-55%
Mai	435	195,42	-55%
Juin	435	290	-33%
Juillet	0	145	100%
Aout	0	145	100%
Septembre	0	0	0%
Octobre	0	0	0%
Novembre	0	0	0%
Décembre	0	0	0%
Total	2 610,00 €	1 405,84 €	-46%

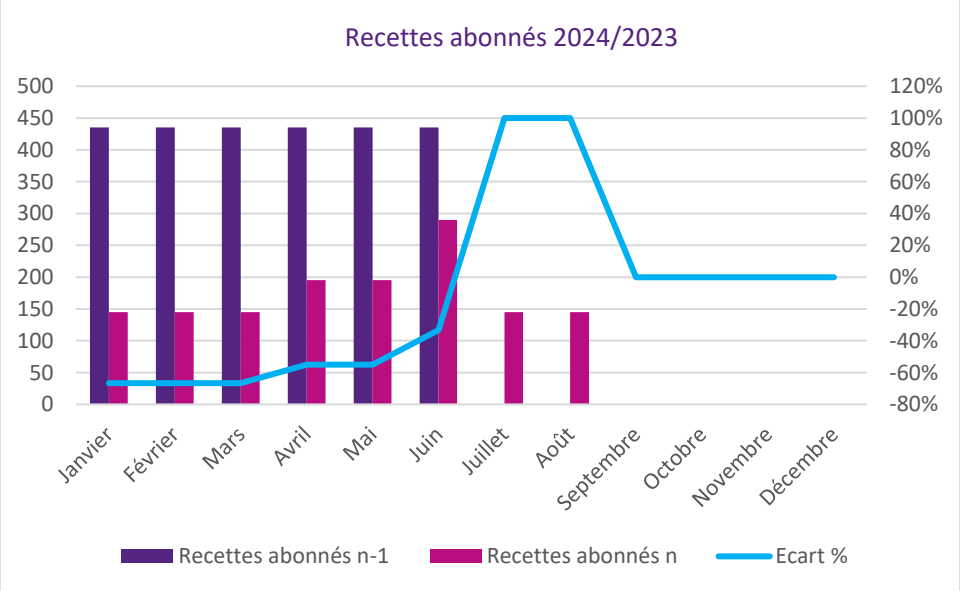

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Conclusion

	2021	2022	2023	2024
Recettes horaires	212 796	265 634	281 705	196 782
Fréquentation horaires	76 193	89 875	92 818	64 895
Ticket moyen	2.74	2.96	3.03	3.03
Nombre d'abonnés mensuels	0	18	21	11
Recettes abonnements/locations	0	2 610	3 045	1 406
Recettes totales	213 804	270 064	285 827	199 366

Analyse sur l'activité 2024

1. Fréquentation horaire

Depuis 2021, la fréquentation horaire de ce parking de 56 places est en hausse continue, traduisant une reprise post-COVID solide et durable.

- En moyenne, 270 tickets payants sont enregistrés chaque jour, y compris les dimanches et jours fériés, durant lesquels trois heures de stationnement gratuit sont proposées.
- Ce parking bénéficie d'un emplacement stratégique, au pied des commerces, banques et assurances, ce qui explique la forte rotation de véhicules tout au long de la journée.
- Le temps de stationnement moyen est stable, compris entre 1h00 et 2h00.
- Les pics d'affluence s'observent entre 10h00 et 19h00, en parfaite adéquation avec les horaires d'ouverture des commerces environnants.

2. Chiffre d'affaires et ticket moyen

Depuis 2021, le chiffre d'affaires global est en augmentation chaque année, tiré par la hausse de fréquentation et les révisions tarifaires successives.

- Le ticket moyen a fortement progressé grâce aux augmentations tarifaires mises en place jusqu'en 2023.
- Entre 2023 et 2024, le ticket moyen se stabilise, en raison de l'absence d'évolution tarifaire sur cette période, tandis que la durée moyenne de stationnement reste constante, ce qui témoigne d'un comportement client stable et prévisible.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

6. PERSPECTIVES 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Perspectives 2025 – Accélérer l'innovation et la durabilité au cœur des villes

À l'horizon 2025, INDIGO intensifie sa stratégie pour devenir un acteur incontournable de la mobilité urbaine durable. Nos priorités se concentrent sur :

- L'expérience client optimisée par la technologie :
  - D'ici 2025, nous accélérerons le déploiement de solutions digitales innovantes, telles que l'intelligence artificielle pour la gestion des flux et les paiements sans contact généralisés.
  - L'objectif est de rendre le stationnement toujours plus fluide et personnalisé.

- Le développement massif de la recharge électrique :
  - Nous poursuivrons notre expansion pour devenir le premier réseau de recharge urbaine de France, avec un objectif ambitieux de déploiement de bornes supplémentaires d'ici 2025.
  - Nous souhaitons ainsi accompagner activement la transition vers les véhicules électriques.

- Le renforcement de notre rôle auprès des collectivités :
  - En 2025, INDIGO se positionnera comme le partenaire privilégié des villes pour la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE) et la gestion des nouvelles mobilités.
  - Nous apporterons notre expertise et nos solutions pour contribuer à des villes plus durables et agréables à vivre.

- La transformation des parkings en hubs de mobilité :
  - Nous accélérerons la conversion de nos parkings en Espaces de Logistique Urbaine (ELU), en développant des services innovants tels que les Cycloparks et les solutions de micro-logistique.
  - L'objectif est de faire de nos parkings des points névralgiques de la mobilité douce et décarbonée.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Perspectives 2025 – Engagements d'INDIGO à Compiègne

En 2025, INDIGO réaffirme son rôle d'acteur clé dans la transformation des villes, en plaçant l'innovation et la durabilité au cœur de ses actions.

Facteurs susceptibles d'influer sur notre activité :

- L'évolution de l'activité commerciale en centre-ville, marquée par l'arrivée de nouvelles enseignes ou la fermeture de certains commerces, aura un impact direct sur la fréquentation horaire de nos parkings.
- Le développement autour de l'agrandissement du canal Seine-Nord Europe entraînera une demande accrue de stationnement, tant pour les entreprises que pour les salariés.
- La politique de piétonnisation du centre-ville mise en œuvre par la Ville de Compiègne pourrait modifier l'accessibilité de nos parkings.
- L'extension des zones payantes ou en zone bleue sur voirie pourrait favoriser une hausse du nombre d'abonnés sur nos trois parcs.

Réponses d'INDIGO aux nouveaux enjeux :

Afin d'anticiper ces évolutions et de mieux répondre aux attentes, INDIGO accompagnera la Ville de Compiègne et les usagers en proposant :

- Des offres adaptées de recharge électrique, pour répondre à une demande en forte croissance et pallier la saturation actuelle.
- Des solutions digitalisées, flexibles et personnalisées, offrant un parcours client fluide et moderne.
- Des partenariats renforcés avec les grands comptes, notamment l'Université de Technologie de Compiègne et les loueurs de véhicules.

Un rôle de partenaire de proximité confirmé :

INDIGO continuera d'agir en concertation avec la Municipalité, en :

- Participant aux réflexions sur l'accessibilité du centre-ville.
- Proposant des solutions de stationnement sur mesure aux commerçants compiégnois et à leur clientèle.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7. BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.1 Parc Gare

Compte de résultat

INDIGO GROUP

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-3 PARCS ENCLOS-10/03/2014
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	SPS COMPIEGNE

PARC :	Compiègne Gare

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	92 896	67 477	-25 419	-27,4%
Abonnés parcs	75 120	51 257	-23 863	-31,8%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes ville	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	62	-21	-83	-133,9%
Sous Total Chiffre d'Affaires	**168 078**	**118 713**	**-49 365**	**-29,4%**
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	**0**	**0**		
Total Produits d'Exploitation	**168 078**	**118 713**	**-49 365**	**-29,4%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-23 927	-16 795	4 132	19,7%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-29	-293	-264	902,6%
Personnel Intermittent d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	-2 751	-2 257	494	18,0%
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**-23 707**	**-19 345**	**4 362**	**18,4%**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-885	-1 527	-642	72,5%
Entretien : Contrats	-2 065	0	2 065	100,0%
Electricité, Fluides	-2 330	-892	1 439	61,7%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-1 471	-788	683	46,4%
Location Matériel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-6 751**	**-3 206**	**3 545**	**52,5%**
Actions Commerciales	-731	-7	724	99,1%
Collecte de Fonds et Commissions	-3 153	-517	2 636	83,6%
Frais Administratifs et Divers	-10	-17	-7	63,7%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-3 895**	**-541**	**3 354**	**86,1%**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-34 353**	**-23 092**	**11 261**	**32,8%**
Police d'Assurances	-1 008	-712	296	29,3%
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-840	-594	247	29,4%
Redevances Aux Concédants	-58 109	-42 968	15 221	26,2%
Taxes et Versements Assimilés	-2 370	-1 792	578	24,4%
Autres Charges et Provisions Courantes	-170	-2	168	98,9%
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-2 656	-2 042	614	23,1%
Frais Généraux Siège	-12 438	-8 998	3 440	27,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-77 872**	**-57 108**	**20 564**	**26,5%**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-77 872**	**-57 108**	**20 564**	**26,5%**
Total Charges d'Exploitation	**-112 026**	**-80 200**	**31 825**	**28,4%**
EBITDA Parc	**56 053**	**38 513**	**-17 540**	**-31,3%**
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-13 143	-10 552	2 592	19,7%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-13 143**	**-10 552**	**2 592**	**19,7%**
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**-13 143**	**-10 552**	**2 592**	**19,7%**
EBIT	**42 910**	**27 961**	**-14 949**	**-34,8%**
Frais Financiers	-1 023	-291	732	71,6%
Total Frais Financiers	**-1 023**	**-291**	**732**	**71,6%**
Total Frais Financiers	**-1 023**	**-291**	**732**	**71,6%**
Resultat Net avant Impot Parc	**41 887**	**27 670**	**-14 217**	**-33,9%**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Compiègne Gare

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	-	0	0
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	-	0	0
	LOGICIELS	-	0	0
Total RETOUR		-	**0**	**0**
Total général		-	**0**	**0**

Parc de stationnement Compiègne Gare

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	0
Immobilisations Valeur Comptable Nette	0
Immobilisation en cours	0

Valeur Brute Totale Inventaires	**0**
VNC Totale Inventaires	**0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.2 Parc Oise

Compte de résultat

INDIGO GROUP

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-3 PARCS ENCLOS-10/03/2014
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	SPS COMPIEGNE

PARC :	Compiègne Oise

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	17 864	12 154	-5 710	-32,0%
Abonnés parcs	27 335	19 435	-7 899	-28,9%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	0	21	21	
Sous Total Chiffre d'Affaires	**45 199**	**31 610**	**-13 589**	**-30,1%**
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	**0**	**0**		
Total Produits d'Exploitation	**45 199**	**31 610**	**-13 589**	**-30,1%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-20 927	-16 432	4 494	21,5%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-29	-284	-255	871,4%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	-971	-1 427	-456	46,9%
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**-21 927**	**-18 144**	**3 784**	**17,3%**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-1 116	-2 791	-1 675	150,0%
Entretien : Contrats	-2 085	0	2 085	100,0%
Electricité, Fluides	2 322	-1 182	-3 504	-150,9%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-1 471	-444	1 027	69,8%
Location Matériel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-2 331**	**-4 418**	**-2 087**	**89,5%**
Actions Commerciales	-544	-124	420	77,2%
Collecte de Fonds et Commissions	-817	-143	674	82,5%
Frais Administratifs et Divers	-10	-17	-7	63,7%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-1 371**	**-284**	**1 087**	**79,3%**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-25 629**	**-22 846**	**2 782**	**10,9%**
Police d'Assurances	-271	-190	81	29,9%
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-233	-158	75	32,3%
Redevances Aux Concédants	-18 530	-12 739	5 791	31,3%
Taxes et Versements Assimilés	-517	-456	61	11,8%
Autres Charges et Provisions Courantes	-14	-1	13	90,5%
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-714	-544	170	23,8%
Frais Généraux Siège	-3 345	-2 396	949	28,4%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-23 625**	**-16 483**	**7 142**	**30,2%**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-23 625**	**-16 483**	**7 142**	**30,2%**
Total Charges d'Exploitation	**-49 254**	**-39 329**	**9 925**	**20,2%**
EBITDA Parc	**-4 055**	**-7 719**	**-3 664**	**90,3%**
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-20 684	-15 589	5 094	24,7%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-20 684**	**-15 589**	**5 094**	**24,7%**
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**-20 684**	**-15 589**	**5 094**	**24,7%**
EBIT	**-24 710**	**-23 288**	**1 431**	**5,8%**
Frais Financiers	-1 625	-455	1 170	72,0%
Total Frais Financiers	**-1 625**	**-455**	**1 170**	**72,0%**
Total Frais Financiers	**-1 625**	**-455**	**1 170**	**72,0%**
Resultat Net avant Impot Parc	**-26 344**	**-23 743**	**2 600**	**9,9%**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Compiègne Oise

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	0	0	0
	LOGICIELS		0	0
Total RETOUR		**0**	**0**	**0**
Total général		**0**	**0**	**0**

Parc de stationnement Compiègne Oise

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	0
Immobilisations Valeur Comptable Nette	0
Immobilisation en cours	0

Valeur Brute Totale Inventaires	**0**
VNC Totale Inventaires	**0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.3 Parc Saint Jacques

Compte de résultat

INDIGO GROUP

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-3 PARCS ENCLOS-10/03/2014
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	SPS COMPIEGNE

PARC :	Compiègne Saint Jacques

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	235 303	164 385	-70 918	-30,1%
Abonnés parcs	2 537	403	-2 133	-84,1%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	0	0		
Sous Total Chiffre d'Affaires	**237 840**	**164 789**	**-73 051**	**-30,7%**
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	**0**	**0**		
Total Produits d'Exploitation	**237 840**	**164 789**	**-73 051**	**-30,7%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-20 927	-14 989	5 938	28,4%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-29	-173	-144	494,2%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	-1 151	-1 427	-276	24,0%
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**-22 107**	**-16 589**	**5 518**	**25,0%**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-3 907	-1 189	2 719	69,6%
Entretien : Contrats	-2 844	0	2 844	100,0%
Electricité, Fluides	-2 791	-650	2 141	76,7%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-1 471	-537	934	63,5%
Location Matériel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-11 014**	**-2 376**	**8 638**	**78,4%**
Actions Commerciales	-3 284	-2 507	758	23,2%
Collecte de Fonds et Commissions	-8 341	-1 043	4 399	88,4%
Frais Administratifs et Divers	-10	-17	-7	63,8%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-9 616**	**-4 466**	**5 150**	**53,6%**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-42 737**	**-23 431**	**19 306**	**45,2%**
Police d'Assurances	-1 427	-989	438	30,7%
Sinistres	-3 512	2 983	6 495	185,0%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-1 189	-824	365	30,7%
Redevances Aux Concédants	-51 217	-41 380	9 837	19,2%
Taxes et Versements Assimilés	-3 259	-2 547	711	21,8%
Autres Charges et Provisions Courantes	-14	-1	13	90,8%
Charges de Gros Entretien	-522	0	522	100,0%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-3 738	-2 634	923	24,6%
Frais Généraux Siège	-17 600	-12 491	5 109	29,0%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-82 497**	**-58 083**	**24 414**	**29,6%**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-82 497**	**-58 083**	**24 414**	**29,6%**
Total Charges d'Exploitation	**-125 234**	**-81 514**	**43 720**	**34,9%**
EBITDA Parc	**112 606**	**83 276**	**-29 331**	**-26,0%**
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-27 860	-52 044	-24 184	86,8%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-27 860**	**-52 044**	**-24 184**	**86,8%**
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**-27 860**	**-52 044**	**-24 184**	**86,8%**
EBIT	**84 746**	**31 232**	**-53 514**	**-63,1%**
Frais Financiers	-2 156	-616	1 540	71,4%
Total Frais Financiers	**-2 156**	**-616**	**1 540**	**71,4%**
Total Frais Financiers	**-2 156**	**-616**	**1 540**	**71,4%**
Resultat Net avant Impot Parc	**82 590**	**30 616**	**-51 974**	**-62,9%**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Compiègne Saint Jacques

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	1 300	1 300	0
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	1 697	1 697	0
	LOGICIELS	-	0	0
Total RETOUR		**2 997**	**2 997**	**0**
Total général		**2 997**	**2 997**	**0**

Parc de stationnement Compiègne Saint Jacques

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	2 997
Immobilisations Valeur Comptable Nette	0
Immobilisation en cours	0

Valeur Brute Totale Inventables	**2 997**
VNC Totale Inventables	**0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.4 Comptes Délégataire DSP

INDIGO GROUP

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-3 PARCS ENCLOS-10/03/2014
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	SPS COMPIEGNE

PARC :	Compiègne Gare, Obe, Saint Jacques

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Abonnés parcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges immobilières	0	0		
Activités annexes	[illegible]	0	[illegible]	[illegible]
Sous Total Chiffre d'Affaires	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	**0**	**0**		
Total Produits d'Exploitation	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autre Personnel externe et Frais Divers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Entretien - Interventions Techniques et Fournitures	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Entretien - Contrats	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Electricité, Fluides	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Location Matériel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Actions Commerciales	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Collecte de Fonds et Commissions	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Frais Administratifs et Divers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Total Charges Directes d'Exploitation	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Police d'Assurances	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sinistres	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Redevances Aux Concédants	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taxes et Versements Assimilés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autres Charges et Provisions Courantes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges de Gros Entretien	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Frais Généraux Siège	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total Autres Charges d'Exploitation	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Total Autres Charges d'Exploitation	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Total Charges d'Exploitation	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
EBITDA Parc	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
EBIT	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Frais Financiers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total Frais Financiers	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Total Frais Financiers	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Resultat Net avant Impot Parc	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.5 Calcul de la redevance

COMPIEGNE GARE, OISE, SAINT-JACQUES

K = 0,20 + 0,80 x[0,4(Sn/So) + 0,3(FDn/FDo) + 0,3(EBIQoon/EBIQooo)]

DEBUT 01/09/2014
FIN 31/08/2024

Indexation au 1er Janvier de l'année

So	**109,2**	valeur du 2eme trimestre 2013
Fdo	**112,5**	valeur de 07- 2013
EBIQ00o	**108,7**	valeur de 07- 2013

FD sept14 base 2010	**113,1**
FD sept14 base 2008	**100,5**

S mars18 base 2017	**101,1**
S mars18 base 2008	**115,7**

coef. Red.

Indice connu au 01/01/N					*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*
	Indice	**Indice Racc**	**coef Racc 1**	**coef Racc 2**						
Sn	010562765				103,6	105,2	106,9	111,4	116,9	121,4
Fdn	FD				103,1	103	105,4	113,6	118,1	118
EBIQ00n	010534841	010764358	1,0564	1,1466	106,1	103,1	126,5	153,2	146,6	123,7
				K=	#######	#######	#######	#######	#######	#######

K (2025)= 0,20 + 0,80 x [(0,4 x [(121,4/ 109,2) x (101,1/115,7)] + 0,30 x [(118/112,5) x (113,1/100,5)]+ 0,30 x (123,7/108,7)]

Indice des taux de salaire horaire des ouvriers - Tertiaire	010562765	identifiant INSEE
Index divers des coûts de production dans la construction	FD	Le moniteur
Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements - EBIQ	010534841	Le moniteur

Redevance Fixe HT (au prorata temporis)	22 000,00 €
Coef	1,221239
Redevance Fixe indexée	**26 867,27 €**

Chiffre d'affaires HT Compiègne Gare	118 713,05 €
Chiffre d'affaires HT Compiègne Oise	31 610,07 €
Chiffre d'affaires HT Compiègne Saint-Jacques	164 789,38 €
TOTAL CA	**315 112,50 €**

Seuil redevance variable (au prorata temporis)	143 333,33 €
Seuil redevance variable indexée	175 044,31 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8. Annexes

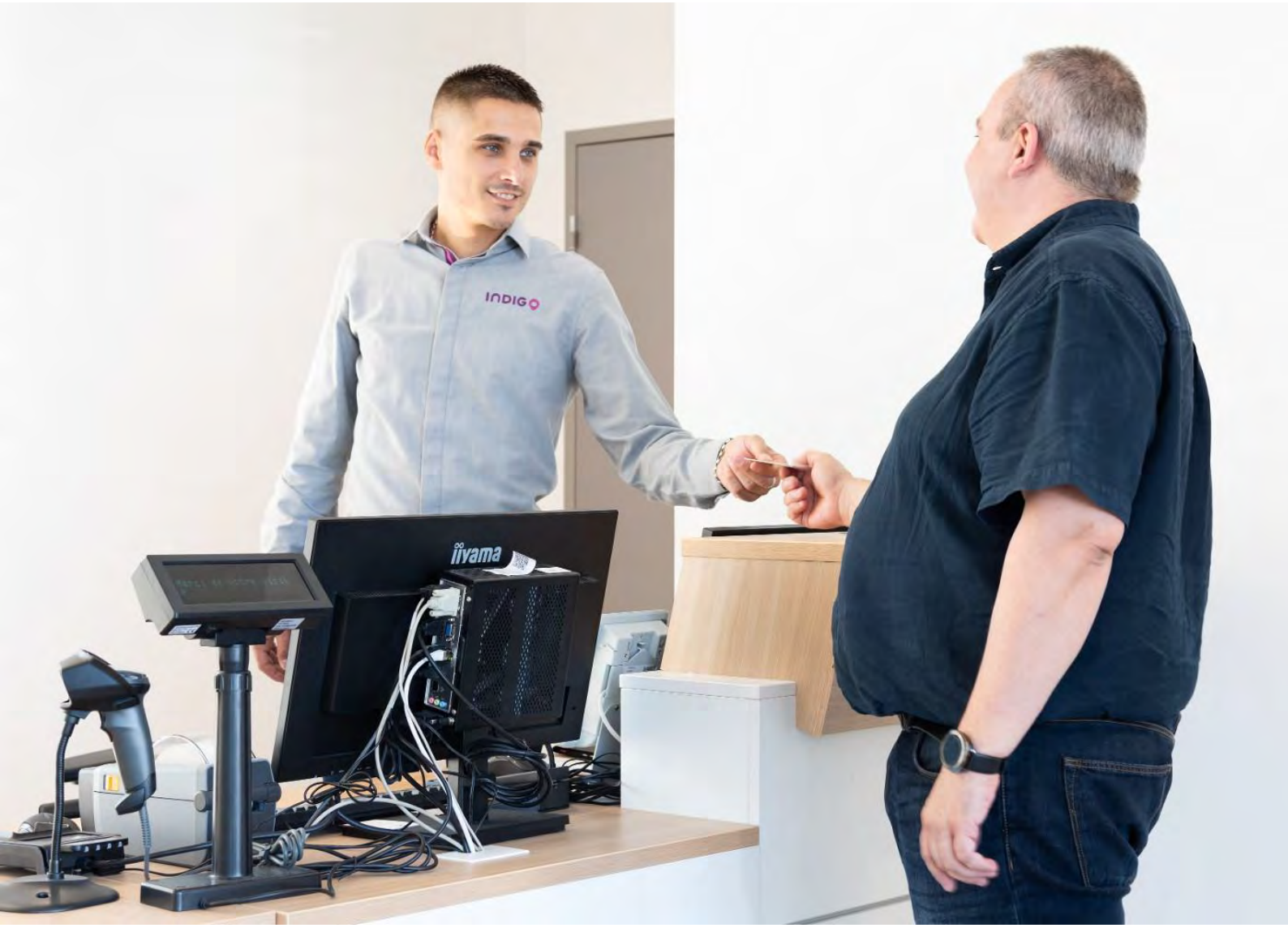

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.1 Note financière

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2024)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2024.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2024 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 – 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2025

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l 'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2024 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2024, il est appliqué un pourcentage de 4.9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2024. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2024

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.
La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.
Ainsi, concernant l'exercice 2024, l'affectation des frais de structure correspond à 9.30% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection de marché,
- Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient on non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
- Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1er-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1er-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

> *Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services*
> *Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public*
> *Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.*
> *Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*
> *Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnait et accepte.*
> *En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :*
> *- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
> *- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.
Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) :

Article L1321-2-1 du code du travail :
Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022
En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1er) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (…) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (…) »

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.

2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

> *« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :*
> *8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public*
> *Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*
> *A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.*
> *Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*
> *Tout Fournisseur reconnait ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex
Mail : service.client@group-indigo.com

8.3 Annexes Parc Gare

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 1

600106-Compiègne Gare

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	92 040 €	66 769 €	-27,5
PREVENDUS	855 €	708 €	-17,3
ABONNEMENTS / LOCATIONS	75 120 €	51 257 €	-31,8
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	62 €	-21 €	-133,3
TOTAL GENERAL	**168 078 €**	**118 713 €**	**-29,4**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

600106-Compiègne Gare

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	6 852 €	8 264 €	20,6
FEVRIER	6 370 €	8 204 €	28,8
MARS	5 673 €	9 769 €	72,2
AVRIL	7 422 €	9 065 €	22,1
MAI	7 828 €	8 284 €	5,8
JUIN	9 237 €	8 920 €	-3,4
JUILLET	8 257 €	8 297 €	0,5
AOUT	5 738 €	6 014 €	4,8
SEPTEMBRE	8 627 €	189 €	-97,8
OCTOBRE	8 987 €	-235 €	-102,6
NOVEMBRE	8 864 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	8 185 €	0 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	**92 040 €**	**66 769 €**	**-27,5**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 3

600106-Compiègne Gare

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	1 260	6 852 €	5,44 €	1 432	8 264 €	5,77 €
FEVRIER	1 215	6 370 €	5,24 €	1 476	8 204 €	5,56 €
MARS	1 111	5 673 €	5,11 €	1 657	9 769 €	5,90 €
AVRIL	1 305	7 422 €	5,69 €	1 588	9 065 €	5,71 €
MAI	1 373	7 828 €	5,70 €	1 416	8 284 €	5,85 €
JUIN	1 687	9 237 €	5,48 €	1 611	8 920 €	5,54 €
JUILLET	1 421	8 257 €	5,81 €	1 483	8 297 €	5,59 €
AOUT	1 092	5 738 €	5,25 €	1 099	6 014 €	5,47 €
SEPTEMBRE	1 512	8 627 €	5,71 €	0	189 €	
OCTOBRE	1 549	8 987 €	5,80 €	0	-235 €	
NOVEMBRE	1 542	8 864 €	5,75 €	0	0 €	
DECEMBRE	1 368	8 185 €	5,98 €	0	0 €	
TOTAL	**16 435**	**92 040 €**	**5,60 €**	**11 762**	**66 769 €**	**5,68 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 4

600106-Compiègne Gare

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	24 €	101 €	325,3
FEVRIER	236 €	340 €	43,9
MARS	22 €	65 €	199,2
AVRIL	103 €	73 €	-29,1
MAI	10 €	45 €	359,5
JUIN	298 €	24 €	-91,8
JUILLET	9 €	29 €	215,7
AOUT	64 €	30 €	-52,5
SEPTEMBRE	25 €	8 €	-66,4
OCTOBRE	29 €	-8 €	-128,6
NOVEMBRE	17 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	19 €	0 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	**855 €**	**708 €**	**-17,3**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 5

600106-Compiègne Gare

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	6 119 €	7 331 €	19,8
FEVRIER	5 956 €	6 382 €	7,2
MARS	6 078 €	6 434 €	5,9
AVRIL	6 286 €	6 538 €	4,0
MAI	6 420 €	6 267 €	-2,4
JUIN	6 445 €	6 203 €	-3,8
JUILLET	6 037 €	6 032 €	-0,1
AOUT	5 797 €	5 738 €	-1,0
SEPTEMBRE	6 356 €	3 143 €	-50,6
OCTOBRE	7 078 €	-2 719 €	-138,4
NOVEMBRE	6 524 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	6 026 €	-92 €	-101,5
TOTAL ANNUEL	**75 120 €**	**51 257 €**	**-31,8**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 6

600106-Compiègne Gare

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	204	6 119 €	30,0 €	199	7 331 €	36,8 €
FEVRIER	209	5 956 €	28,5 €	192	6 382 €	33,2 €
MARS	210	6 078 €	28,9 €	214	6 434 €	30,1 €
AVRIL	207	6 286 €	30,4 €	205	6 538 €	31,9 €
MAI	200	6 420 €	32,1 €	201	6 267 €	31,2 €
JUIN	201	6 445 €	32,1 €	198	6 203 €	31,3 €
JUILLET	189	6 037 €	31,9 €	198	6 032 €	30,5 €
AOUT	186	5 797 €	31,2 €	190	5 738 €	30,2 €
SEPTEMBRE	208	6 356 €	30,6 €	0	3 143 €	-
OCTOBRE	211	7 078 €	33,5 €	0	-2 719 €	-
NOVEMBRE	211	6 524 €	30,9 €	0	0 €	-
DECEMBRE	206	6 026 €	29,3 €	0	-92 €	-
TOTAL	**2 442**	**75 120 €**	**30,8 €**	**1 597**	**51 257 €**	**32,1 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 7

600106-Compiègne Gare

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	6 119 €	7 331 €	19,8
FEVRIER	5 956 €	6 382 €	7,2
MARS	6 078 €	6 434 €	5,9
AVRIL	6 286 €	6 538 €	4,0
MAI	6 420 €	6 267 €	-2,4
JUIN	6 445 €	6 203 €	-3,8
JUILLET	6 037 €	6 032 €	-0,1
AOUT	5 797 €	5 738 €	-1,0
SEPTEMBRE	6 356 €	3 143 €	-50,6
OCTOBRE	7 078 €	-2 719 €	-138,4
NOVEMBRE	6 524 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	6 026 €	-92 €	-101,5
TOTAL ANNUEL	**75 120 €**	**51 257 €**	**-31,8**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 8

600106-Compiègne Gare

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	204	6 119 €	30,0 €	199	7 331 €	36,8 €
FEVRIER	209	5 956 €	28,5 €	192	6 382 €	33,2 €
MARS	210	6 078 €	28,9 €	214	6 434 €	30,1 €
AVRIL	207	6 286 €	30,4 €	205	6 538 €	31,9 €
MAI	200	6 420 €	32,1 €	201	6 267 €	31,2 €
JUIN	201	6 445 €	32,1 €	198	6 203 €	31,3 €
JUILLET	189	6 037 €	31,9 €	198	6 032 €	30,5 €
AOUT	186	5 797 €	31,2 €	190	5 738 €	30,2 €
SEPTEMBRE	208	6 356 €	30,6 €	0	3 143 €	-
OCTOBRE	211	7 078 €	33,5 €	0	-2 719 €	-
NOVEMBRE	211	6 524 €	30,9 €	0	0 €	-
DECEMBRE	206	6 026 €	29,3 €	0	-92 €	-
TOTAL	**2 442**	**75 120 €**	**30,8 €**	**1 597**	**51 257 €**	**32,1 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 9

600106-Compiègne Gare

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-100,0
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	21 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-100,0
SEPTEMBRE	21 €	0 €	-
OCTOBRE	0 €	-21 €	-
NOVEMBRE	0 €	0 €	-
DECEMBRE	21 €	0 €	-
TOTAL ANNUEL	**62 €**	**-21 €**	**87,5**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.4 Annexes Parc Oise

ANNEXE 1

600107-Compiègne Oise

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	17 415 €	12 036 €	-30,9
PREVENDUS	449 €	118 €	-73,8
ABONNEMENTS / LOCATIONS	27 335 €	19 435 €	-28,9
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	21 €	-
TOTAL GENERAL	**45 199 €**	**31 610 €**	**-30,1**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

600107-Compiègne Oise

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	1 493 €	1 288 €	-13,8
FEVRIER	1 069 €	1 534 €	43,5
MARS	1 164 €	1 781 €	53,0
AVRIL	1 492 €	1 636 €	9,6
MAI	1 695 €	1 640 €	-3,3
JUIN	1 966 €	1 810 €	-7,9
JUILLET	1 236 €	1 316 €	6,4
AOUT	831 €	1 032 €	24,2
SEPTEMBRE	1 402 €	40 €	-97,1
OCTOBRE	1 409 €	-41 €	-102,9
NOVEMBRE	1 603 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	2 055 €	0 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	**17 415 €**	**12 036 €**	**-30,9**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 3

600107-Compiègne Oise

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	567	1 493 €	2,63 €	418	1 288 €	3,08 €
FEVRIER	438	1 069 €	2,44 €	483	1 534 €	3,18 €
MARS	486	1 164 €	2,40 €	574	1 781 €	3,10 €
AVRIL	539	1 492 €	2,77 €	548	1 636 €	2,99 €
MAI	641	1 695 €	2,64 €	549	1 640 €	2,99 €
JUIN	694	1 966 €	2,83 €	622	1 810 €	2,91 €
JUILLET	440	1 236 €	2,81 €	474	1 316 €	2,78 €
AOUT	312	831 €	2,66 €	320	1 032 €	3,23 €
SEPTEMBRE	525	1 402 €	2,67 €	0	40 €	
OCTOBRE	506	1 409 €	2,78 €	0	-41 €	
NOVEMBRE	534	1 603 €	3,00 €	0	0 €	
DECEMBRE	779	2 055 €	2,64 €	0	0 €	
TOTAL	**6 461**	**17 415 €**	**2,70 €**	**3 988**	**12 036 €**	**3,02 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 4

600107-Compiègne Oise

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	1 €	17 €	1324,8
FEVRIER	106 €	17 €	-84,3
MARS	45 €	3 €	-92,4
AVRIL	2 €	10 €	450,8
MAI	41 €	18 €	-57,6
JUIN	19 €	24 €	23,4
JUILLET	68 €	23 €	-66,7
AOUT	3 €	7 €	102,0
SEPTEMBRE	37 €	10 €	-71,7
OCTOBRE	58 €	-10 €	-117,7
NOVEMBRE	34 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	35 €	0 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	**449 €**	**118 €**	**-73,8**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 5

600107-Compiègne Oise

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	2 148 €	1 535 €	-28,5
FEVRIER	2 110 €	2 741 €	29,9
MARS	2 136 €	2 437 €	14,1
AVRIL	2 147 €	2 716 €	26,5
MAI	2 176 €	2 593 €	19,2
JUIN	2 126 €	2 673 €	25,8
JUILLET	2 106 €	2 546 €	20,9
AOUT	2 410 €	2 572 €	6,7
SEPTEMBRE	2 422 €	-49 €	-102,0
OCTOBRE	2 424 €	-397 €	-116,4
NOVEMBRE	2 645 €	89 €	-96,6
DECEMBRE	2 486 €	-21 €	-100,8
TOTAL ANNUEL	**27 335 €**	**19 435 €**	**-28,9**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 6

600107-Compiègne Oise

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	75	2 148 €	28,6 €	87	1 535 €	17,6 €
FEVRIER	74	2 110 €	28,5 €	85	2 741 €	32,2 €
MARS	74	2 136 €	28,9 €	89	2 437 €	27,4 €
AVRIL	72	2 147 €	29,8 €	88	2 716 €	30,9 €
MAI	72	2 176 €	30,2 €	87	2 593 €	29,8 €
JUIN	70	2 126 €	30,4 €	90	2 673 €	29,7 €
JUILLET	70	2 106 €	30,1 €	88	2 546 €	28,9 €
AOUT	81	2 410 €	29,8 €	82	2 572 €	31,4 €
SEPTEMBRE	80	2 422 €	30,3 €	0	-49 €	-
OCTOBRE	81	2 424 €	29,9 €	0	-397 €	-
NOVEMBRE	86	2 645 €	30,8 €	0	89 €	-
DECEMBRE	86	2 486 €	28,9 €	0	-21 €	-
TOTAL	**921**	**27 335 €**	**29,7 €**	**696**	**19 435 €**	**27,9 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 7

600107-Compiègne Oise

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	2 148 €	1 535 €	-28,5
FEVRIER	2 110 €	2 741 €	29,9
MARS	2 136 €	2 437 €	14,1
AVRIL	2 147 €	2 716 €	26,5
MAI	2 176 €	2 593 €	19,2
JUIN	2 126 €	2 673 €	25,8
JUILLET	2 106 €	2 546 €	20,9
AOUT	2 410 €	2 572 €	6,7
SEPTEMBRE	2 422 €	-49 €	-102,0
OCTOBRE	2 424 €	-397 €	-116,4
NOVEMBRE	2 645 €	89 €	-96,6
DECEMBRE	2 486 €	-21 €	-100,8
TOTAL ANNUEL	**27 335 €**	**19 435 €**	**-28,9**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 8

600107-Compiègne Oise

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	75	2 148 €	28,6 €	87	1 535 €	17,6 €
FEVRIER	74	2 110 €	28,5 €	85	2 741 €	32,2 €
MARS	74	2 136 €	28,9 €	89	2 437 €	27,4 €
AVRIL	72	2 147 €	29,8 €	88	2 716 €	30,9 €
MAI	72	2 176 €	30,2 €	87	2 593 €	29,8 €
JUIN	70	2 126 €	30,4 €	90	2 673 €	29,7 €
JUILLET	70	2 106 €	30,1 €	88	2 546 €	28,9 €
AOUT	81	2 410 €	29,8 €	82	2 572 €	31,4 €
SEPTEMBRE	80	2 422 €	30,3 €	0	-49 €	-
OCTOBRE	81	2 424 €	29,9 €	0	-397 €	-
NOVEMBRE	86	2 645 €	30,8 €	0	89 €	-
DECEMBRE	86	2 486 €	28,9 €	0	-21 €	-
TOTAL	**921**	**27 335 €**	**29,7 €**	**696**	**19 435 €**	**27,9 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 9

600107-Compiègne Oise

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	21 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	0 €	-100,0
OCTOBRE	0 €	0 €	-
NOVEMBRE	0 €	0 €	-
DECEMBRE	0 €	0 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**21 €**	**-100,0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.5 Annexes Parc Saint Jacques

ANNEXE 1

600108-Compiègne Saint Jacques

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	234 405 €	163 380 €	-30,3
PREVENDUS	897 €	1 005 €	12,0
ABONNEMENTS / LOCATIONS	2 537 €	405 €	-84,1
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	**237 840 €**	**164 789 €**	**-30,7**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

600108-Compiègne Saint Jacques

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	18 522 €	18 429 €	-0,5
FEVRIER	17 613 €	19 168 €	8,8
MARS	20 779 €	23 140 €	11,4
AVRIL	21 024 €	22 499 €	7,0
MAI	18 545 €	19 766 €	6,6
JUIN	23 033 €	22 189 €	-3,7
JUILLET	18 073 €	21 357 €	18,2
AOUT	11 510 €	16 853 €	46,4
SEPTEMBRE	21 611 €	5 504 €	-74,5
OCTOBRE	19 025 €	-5 524 €	-129,0
NOVEMBRE	20 768 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	23 904 €	0 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	**234 405 €**	**163 380 €**	**-30,3**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 3

600108-Compiègne Saint Jacques

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	7 579	18 522 €	2,44 €	7 538	18 429 €	2,44 €
FEVRIER	7 413	17 613 €	2,38 €	7 648	19 168 €	2,51 €
MARS	8 342	20 779 €	2,49 €	9 162	23 140 €	2,53 €
AVRIL	8 212	21 024 €	2,56 €	8 389	22 499 €	2,68 €
MAI	7 279	18 545 €	2,55 €	7 896	19 766 €	2,50 €
JUIN	9 094	23 033 €	2,53 €	8 550	22 189 €	2,60 €
JUILLET	7 292	18 073 €	2,48 €	8 634	21 357 €	2,47 €
AOUT	4 879	11 510 €	2,36 €	7 078	16 853 €	2,38 €
SEPTEMBRE	8 472	21 611 €	2,55 €	0	5 504 €	
OCTOBRE	7 160	19 025 €	2,66 €	0	-5 524 €	
NOVEMBRE	7 679	20 768 €	2,70 €	0	0 €	
DECEMBRE	9 417	23 904 €	2,54 €	0	0 €	
TOTAL	**92 818**	**234 405 €**	**2,53 €**	**64 895**	**163 380 €**	**2,52 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 4

600108-Compiègne Saint Jacques

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	76 €	122 €	60,4
FEVRIER	84 €	95 €	12,7
MARS	42 €	47 €	11,3
AVRIL	45 €	68 €	50,4
MAI	93 €	92 €	-1,1
JUIN	76 €	395 €	416,8
JUILLET	44 €	95 €	113,9
AOUT	22 €	69 €	215,7
SEPTEMBRE	165 €	54 €	-67,1
OCTOBRE	60 €	-32 €	-153,4
NOVEMBRE	66 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	123 €	0 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	**897 €**	**1 005 €**	**12,0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 5

600108-Compiègne Saint Jacques

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	363 €	-646 €	-278,2
FEVRIER	363 €	121 €	-66,7
MARS	363 €	121 €	-66,7
AVRIL	363 €	163 €	-55,1
MAI	363 €	163 €	-55,1
JUIN	363 €	242 €	-33,3
JUILLET	0 €	121 €	-
AOUT	0 €	121 €	-
SEPTEMBRE	0 €	0 €	-
OCTOBRE	121 €	0 €	-100,0
NOVEMBRE	121 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	121 €	0 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	**2 537 €**	**405 €**	**-84,1**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 6

600108-Compiègne Saint Jacques

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	3	363 €	120,8 €	1	-646 €	-646,2 €
FEVRIER	3	363 €	120,8 €	1	121 €	120,8 €
MARS	3	363 €	120,8 €	1	121 €	120,9 €
AVRIL	3	363 €	120,8 €	2	163 €	81,4 €
MAI	3	363 €	120,8 €	2	163 €	81,4 €
JUIN	3	363 €	120,8 €	2	242 €	120,8 €
JUILLET	0	0 €	-	1	121 €	120,8 €
AOUT	0	0 €	-	1	121 €	120,8 €
SEPTEMBRE	0	0 €	-	0	0 €	-
OCTOBRE	1	121 €	120,8 €	0	0 €	-
NOVEMBRE	1	121 €	120,8 €	0	0 €	-
DECEMBRE	1	121 €	120,8 €	0	0 €	-
TOTAL	**21**	**2 537 €**	**120,8 €**	**11**	**405 €**	**36,8 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 7

600108-Compiègne Saint Jacques

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	363 €	-646 €	-278,2
FEVRIER	363 €	121 €	-66,7
MARS	363 €	121 €	-66,7
AVRIL	363 €	163 €	-55,1
MAI	363 €	163 €	-55,1
JUIN	363 €	242 €	-33,3
JUILLET	0 €	121 €	-
AOUT	0 €	121 €	-
SEPTEMBRE	0 €	0 €	-
OCTOBRE	121 €	0 €	-100,0
NOVEMBRE	121 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	121 €	0 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	**2 537 €**	**405 €**	**-84,1**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 8

600108-Compiègne Saint Jacques

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	3	363 €	120,8 €	1	-646 €	-646,2 €
FEVRIER	3	363 €	120,8 €	1	121 €	120,8 €
MARS	3	363 €	120,8 €	1	121 €	120,9 €
AVRIL	3	363 €	120,8 €	2	163 €	81,4 €
MAI	3	363 €	120,8 €	2	163 €	81,4 €
JUIN	3	363 €	120,8 €	2	242 €	120,8 €
JUILLET	0	0 €	-	1	121 €	120,8 €
AOUT	0	0 €	-	1	121 €	120,8 €
SEPTEMBRE	0	0 €	-	0	0 €	-
OCTOBRE	1	121 €	120,8 €	0	0 €	-
NOVEMBRE	1	121 €	120,8 €	0	0 €	-
DECEMBRE	1	121 €	120,8 €	0	0 €	-
TOTAL	**21**	**2 537 €**	**120,8 €**	**11**	**405 €**	**36,8 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Contact :

Indigo Park
Direction régionale Nord Est
Visiteurs : The Curve - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - 92800 Puteaux
Courrier : The Curve - TSA 43214 – 92919 Paris la Défense Cedex
01.49.03.13.31

Songane NGOM
Responsable de district Picardie
Direction Nord-Est, Secteur Hauts de France
– – – – – – –
Parc Hôtel de ville
Place Clémenceau
60000 Beauvais
Tél. : +33 (0)3 44 45 36 96 / +33 (0)7 87 06 70 87

songane.ngom@group-indigo.com

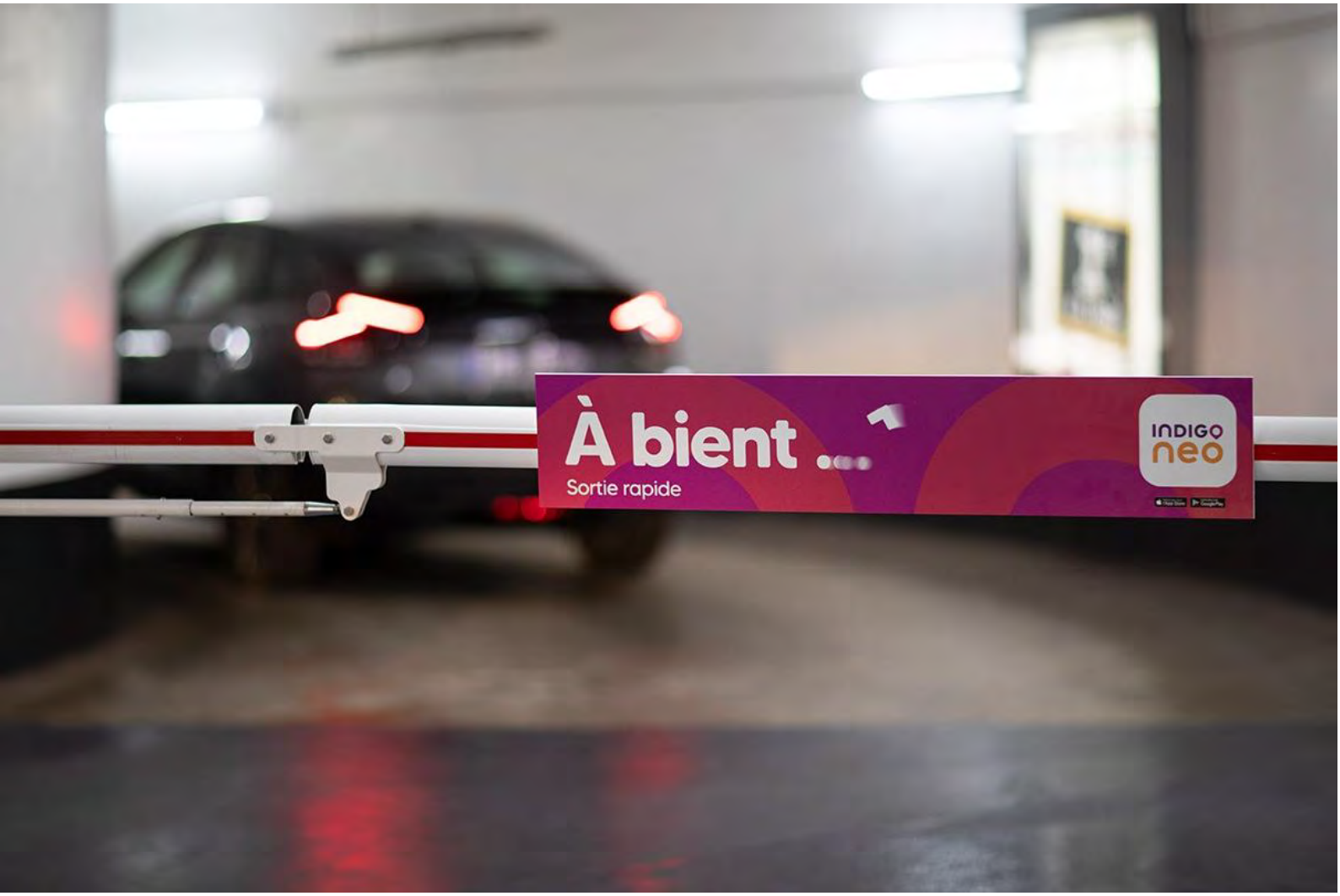

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

Délégation de service public ville de Compiègne, Parking Marché, Solférino et Centre

Le stationnement qui fait bouger la ville

INDIGO

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Table des matières

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 4
1.1 Qui sommes-nous ? 5
1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse 7
1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement 8
1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville 9
1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL) 10
1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées 10
1.7 Développer de nouveaux services de proximité 11
1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable 12
1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables 14
1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics 15
2. LE CONTRAT 16
2.1 Le contrat 17
2.2 Vos interlocuteurs 18
2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings 19
2.4 La Relation client 22
2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue 28
2.6 Les Services 31
3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION 35
3.1 Parc Marché 36
3.2 Parc Solférino 45
3.3 Parc Centre 51
4. MAINTENANCE & TRAVAUX 55
4.1 Maintenance des équipements 56
4.2 Les Travaux 59
4.3 Veille de la structure 66
5. ANALYSES 71
5.1 Parc Marché 72
5.2 Parc Solférino 77
5.3 Recette Parc Centre 82
6. PERSPECTIVES 2025 87
7. BILAN FINANCIER 90
7.1 Parc Marché 91

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.2 Parc Solferino 93
7.3 Parc Centre 95
7.4 Compte de résultat DSP 97
8. Annexes 99
8.1 Note financière 100
8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public 108
8.3 Annexes Parc Marché : 110
8.4 Annexes Parc Solférino 121
8.5 Annexes Parc Centre 132

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers. Il intègre désormais en annexe une note d'information sur les moyens mis en œuvre par le Groupe Indigo permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public (loi n°2021-1109 du 24/08/2021, loi confortant le respect des principes de la République).
Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journellement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Le stationnement se réinvente face aux défis urbains et environnementaux, évoluant vers des solutions durables et connectées. INDIGO, leader mondial, joue un rôle clé dans cette transformation. L'entreprise intègre la mobilité électrique avec des bornes de recharge, favorise l'intermodalité en transformant les parkings en hubs de mobilité, et mise sur les services connectés pour une expérience utilisateur optimisée. L'urbanisme durable est au cœur de sa stratégie, avec des parkings s'intégrant harmonieusement dans l'environnement urbain. INDIGO innove constamment, s'engage pour l'environnement et collabore avec divers acteurs pour une mobilité durable. Son expertise et son engagement font d'INDIGO un architecte de la mobilité urbaine de demain, façonnant des parkings intelligents et respectueux de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.1 Qui sommes-nous ?

Fort de 60 ans d'expérience, INDIGO, acteur mondial du stationnement, simplifie la mobilité urbaine. Ses 10 000 collaborateurs s'engagent à offrir des solutions innovantes et durables, adaptées aux besoins des villes et de leurs usagers. INDIGO, ancré dans son histoire, investit dans les technologies de pointe pour créer des espaces de stationnement intelligents et respectueux de l'environnement, améliorant ainsi la qualité de vie en ville.

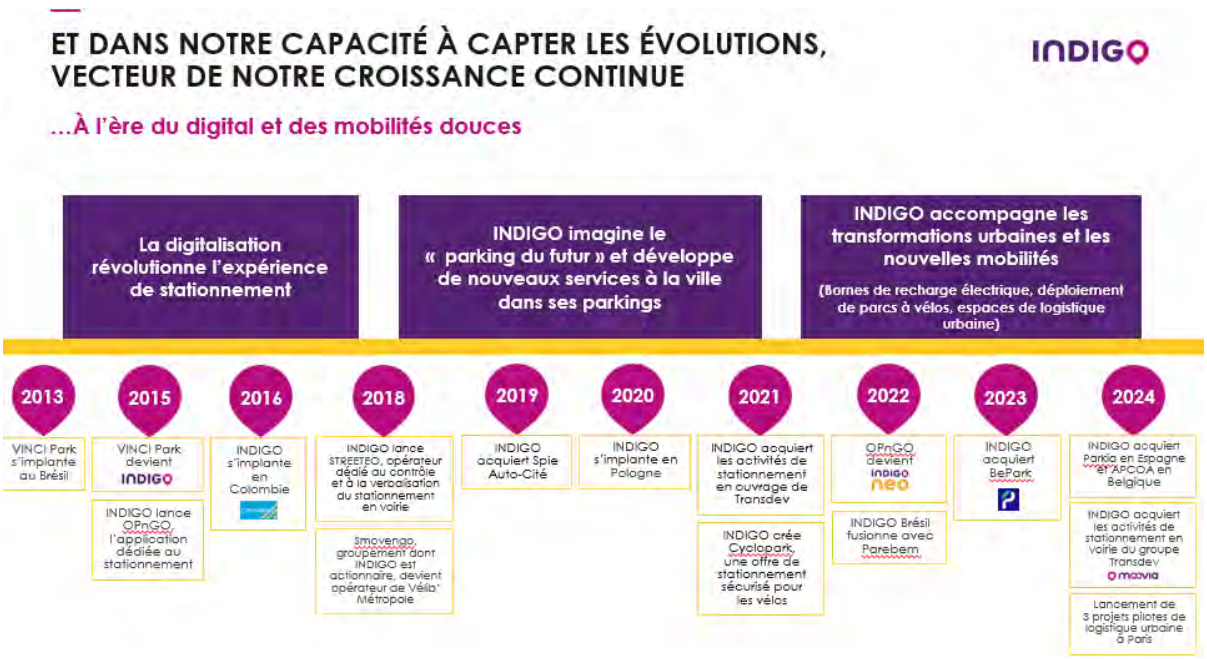

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

INDIGO, leader mondial français du stationnement et de la mobilité individuelle, déploie son expertise dans plus de 500 villes et 10 pays. Le groupe conçoit et gère des solutions de stationnement innovantes, adaptées aux défis de la mobilité urbaine.

INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans leurs projets de transformation, en proposant des services variés : gestion de parkings, contrôle du stationnement en voirie, intégration des mobilités décarbonées, et développement de services de proximité tels que la logistique urbaine.

Avec l'application INDIGO Neo, INDIGO offre une expérience utilisateur fluide et simplifiée, facilitant les déplacements en ville. Le groupe se positionne ainsi comme un acteur clé de la mobilité durable, contribuant à façonner les villes de demain.

NOUS SOMMES LE LEADER MONDIAL DU STATIONNEMENT ET DE LA MOBILITE INDIVIDUELLE

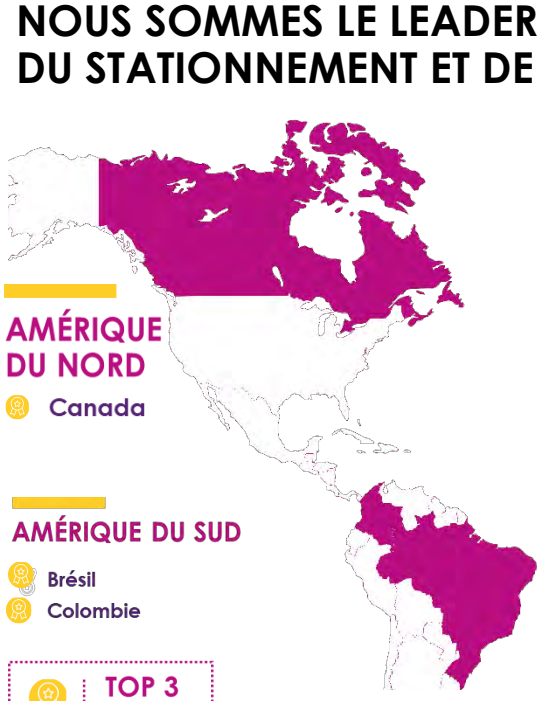

AMÉRIQUE DU NORD
- Canada

AMÉRIQUE DU SUD
- Brésil
- Colombie

TOP 3 marchés

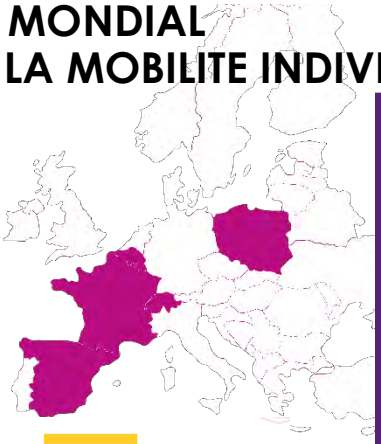

EUROPE
- Belgique
- Luxembourg
- France
- Espagne + Andorre
- Suisse
- Pologne

10 pays	839,4 M€ chiffres d'affaires
9 800 collaborateurs	+500 villes
+2 700 parkings	+1,4 M places de stationnement
+3 000 KM de voirie opérée	

FRANCE

STATIONNEMENT EN OUVRAGE	STATIONNEMENT EN VOIRIE	BORNES DE RECHARGE 4 500 points de charge	STATIONNEMENT MOTO	STATIONNEMENT VÉLO 4 400 places	STOCKAGE	LOGISTIQUE URBAINE

195 villes	1 700 km de voirie opérée	460 000 places de stationnement	680 parkings

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse

En tant qu'acteur majeur de la mobilité, INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans la conception et la mise en œuvre de politiques de stationnement et de mobilité innovantes et adaptées à leurs spécificités. Notre objectif : contribuer au rayonnement des centres-villes et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Des solutions de mobilité intelligentes et responsables

Pour répondre aux défis complexes de la mobilité urbaine, INDIGO imagine et déploie des solutions de stationnement et de mobilité toujours plus intelligentes, durables et centrées sur l'utilisateur. Nous développons également des services innovants, contribuant à dynamiser les villes et à renforcer leur attractivité.

Une expertise reconnue dans le stationnement en ouvrage

- INDIGO maîtrise l'ensemble des phases des projets de stationnement en ouvrage, de la conception à la gestion opérationnelle, en passant par le suivi de rénovation et la gestion des travaux.
- Nos réalisations intègrent des exigences environnementales élevées : perméabilisation des sols, ombrières végétales, production d'énergie photovoltaïque, favorisant ainsi la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone.
- Nous accordons une place prépondérante aux mobilités douces, en équipant nos parkings de bornes de recharge électrique lente et rapide, et en aménageant des espaces sécurisés pour les vélos.
- Dans une démarche de décarbonation des centres-villes, nous transformons les zones sous-utilisées de nos parkings en espaces de logistique urbaine de proximité, facilitant ainsi la livraison du dernier kilomètre.

Des solutions innovantes pour le stationnement sur voirie

- INDIGO propose une gamme complète de services pour le stationnement sur voirie : équipement, collecte, maintenance, contrôle et recouvrement.
- Nous digitalisons les paiements grâce à notre plateforme Indigo Neo, offrant aux utilisateurs un parcours fluide et simplifié (accès mains-libres, réservation, abonnements en ligne).

Un partenariat de confiance avec les collectivités

- En tant que véritables partenaires des villes, nous sommes à l'écoute de nos clients et des autorités délégantes, et nous nous engageons à proposer des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Notre force réside dans notre proximité avec les territoires, combinée à un standard d'excellence international, garantissant ainsi la qualité et la performance de nos services.

INDIGO se positionne comme un acteur incontournable de la mobilité urbaine, contribuant à construire des villes plus durables, plus intelligentes et plus agréables à vivre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement

INDIGO, en tant que pionnier du modèle concessif, se distingue comme un partenaire stratégique pour les collectivités territoriales et les acteurs privés dans le domaine du stationnement. Fort de son expertise, le groupe investit dans le développement d'infrastructures modernes et performantes, apportant son savoir-faire dans **la conception, la construction, la rénovation et le financement de parkings.**

L'approche d'INDIGO est globale et personnalisée, allant de l'analyse approfondie des besoins spécifiques de chaque client au déploiement de solutions innovantes et adaptées. Le groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant une offre de stationnement en constante évolution.

INDIGO propose une gamme variée de modèles contractuels, tels que l'acquisition, le bail, la concession ou le contrat de prestation, afin de répondre aux besoins et aux contraintes de ses clients. La gestion opérationnelle des parkings est assurée avec rigueur, mettant l'accent sur la qualité de l'expérience utilisateur, avec des services d'accueil, de maintenance, de propreté et de sécurité.

La clientèle d'INDIGO est diversifiée, incluant des municipalités, des gares et aéroports, des hôpitaux, des centres commerciaux, des universités, des quartiers d'affaires et des espaces de loisirs. Cette diversité témoigne de **la capacité du groupe à s'adapter aux spécificités** de chaque secteur.

Enfin, **INDIGO intègre les enjeux de la mobilité durable** dans ses projets, en favorisant les solutions respectueuses de l'environnement, telles que les bornes de recharge pour véhicules électriques, les espaces dédiés aux mobilités douces et les services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un **acteur engagé dans la construction de villes plus durables et agréables à vivre.**

NOTRE EXPERTISE TECHNIQUE

- **Conception d'ouvrages & organisation de chantiers de construction**
- **Expertise en milieu contraint et complexe (centre-ville, présence de réseaux multiples)**
- **Bureau d'études & réseau de constructeurs, paysagistes et architectes partenaires**

LA RELATION CLIENT, CIMENT DE NOTRE ORGANISATION

- **Intervention 7/7, 24/24** grâce à un système de télé opération optimisé
- **Agents mobiles dans nos parkings**
- **Pôle dédié à la relation client** pour tous les échanges via les canaux digitaux

UN SAVOIR-FAIRE SUR TOUS LES SEGMENTS DE MARCHÉ

- **Collectivités**
- **Centres commerciaux**
- **Hôpitaux**
- **Gares & aéroports**
- **Loisirs et événementiel**
- **Bureaux**
- **Hôtellerie**
- **Universités**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville

INDIGO maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur du stationnement en voirie, offrant une gamme complète de services pour répondre aux besoins des collectivités. De la collecte et la maintenance des horodateurs à la gestion des demandes clients, en passant par le paiement mobile et dématérialisé, et le contrôle, INDIGO assure une gestion efficace et transparente du stationnement sur voirie.

Un accompagnement personnalisé pour les collectivités

INDIGO accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique tarifaire et de gestion des droits, en proposant des solutions sur mesure, adaptées à leurs spécificités.

Une solution complète pour le contrôle du stationnement payant

INDIGO propose une solution complète pour le contrôle du stationnement payant en voirie, incluant :

- Des équipes d'agents assermentés, formés et expérimentés.
- Des véhicules équipés de la technologie LAPI (lecture automatisée de plaque d'immatriculation), permettant un contrôle efficace et automatisé.
- Des logiciels de gestion performants, assurant le traitement de l'ensemble de la chaîne de contrôle, de la détection des infractions à la gestion des redevances.

Des outils de pilotage et de supervision pour une gestion digitalisée

Dans près de 20 villes françaises, INDIGO déploie des outils de pilotage et de supervision, offrant aux collectivités une vision en temps réel de l'activité du stationnement sur voirie. La gestion digitalisée et transparente des redevances facilite le suivi et le contrôle des revenus générés par le stationnement.

Un partenaire de confiance pour une mobilité urbaine optimisée

Grâce à son expertise et à son engagement, INDIGO se positionne comme un partenaire de confiance pour les collectivités, contribuant à l'optimisation de la gestion du stationnement en voirie et à l'amélioration de la mobilité urbaine.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL)

Pour améliorer la qualité de l'air, une directive européenne rend obligatoire la mise en place de ZFE (zones à faibles émissions) dans les principales agglomérations, dont certaines déploient aussi des ZTL (zones de trafic limité). En extension des services proposés en voirie, INDIGO souhaite aussi accompagner les collectivités dans la **gestion de ces zones de restriction**, avec une approche globale : l'élaboration et le déploiement de **parkings relais** d'une part, et la **mise en place de services de gestion et de contrôle des droits d'accès** d'autre part. INDIGO a par exemple mis en place un système de modulation tarifaire pour Madrid, qui compte l'une des plus grandes ZFE d'Europe.

1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées

INDIGO se positionne comme un acteur majeur de la transition vers une mobilité urbaine durable. Avec pour objectif 11 000 points de charge d'ici 2025 (dont 8 000 en France), le groupe déploie **le plus grand réseau réseau de recharge en milieu urbain**, proposant des solutions adaptées aux besoins des électromobilistes, qu'ils soient particuliers ou professionnels.
Au-delà de la recharge électrique, INDIGO s'engage activement dans le développement des mobilités décarbonées. L'offre Cyclopark, par exemple, propose des espaces de stationnement sécurisés et des services dédiés aux vélos, encourageant ainsi l'utilisation de modes de transport doux.
INDIGO accompagne les collectivités dans leurs projets de mobilité durable, en intégrant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement : bornes de recharge, espaces dédiés aux mobilités douces, et services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un partenaire de confiance pour construire des villes plus durables et agréables à vivre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.7 Développer de nouveaux services de proximité

INDIGO : Réinventer les espaces urbains pour une logistique du dernier kilomètre optimisée

Face aux défis croissants de la logistique urbaine, INDIGO transforme ses infrastructures pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises et des particuliers. En reconvertissant des espaces de stationnement en hubs logistiques, nous offrons une solution innovante pour la livraison et le retrait de colis, le stockage et d'autres services logistiques.

Des espaces logistiques stratégiques au cœur des villes

Conscients de la nécessité de fluidifier et de décarboner l'acheminement des marchandises en centres-villes, INDIGO déploie des espaces logistiques dédiés au sein de ses parkings. Cette approche permet de rapprocher les flux logistiques des consommateurs, réduisant ainsi les distances de livraison et les émissions de CO2.

Un potentiel logistique considérable au service des acteurs urbains

Avec près de 100 000 m² de potentiel logistique identifiés en France au sein de nos ouvrages, INDIGO offre aux transporteurs, aux logisticiens et aux e-commerçants des surfaces disponibles et modulables, idéalement situées en hypercentre urbain. Ces espaces permettent de mettre en place des solutions de livraison du dernier kilomètre efficaces et durables, telles que :

- Des points de retrait de colis sécurisés et accessibles 24/7.
- Des espaces de stockage temporaire pour les livraisons groupées.
- Des plateformes de micro-distribution pour les vélos-cargo et les véhicules électriques.
- Des zones de consolidation pour optimiser les tournées de livraison.

Un acteur engagé dans la décarbonation de la logistique urbaine

INDIGO s'engage à accompagner la transition vers une logistique urbaine plus respectueuse de l'environnement. En intégrant des solutions de mobilité douce et en favorisant l'utilisation de véhicules électriques, nous contribuons à réduire l'empreinte carbone de la livraison en ville.

INDIGO : Un partenaire de confiance pour une logistique urbaine innovante et durable

En transformant ses parkings en hubs logistiques, INDIGO se positionne comme un acteur clé de la logistique urbaine, offrant des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins des villes et des entreprises.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable.

Conscient de sa responsabilité sociétale, INDIGO a renforcé son engagement en matière de développement durable en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies en 2022. Cette adhésion témoigne de notre volonté de contribuer activement aux objectifs de développement durable (ODD) et de promouvoir des pratiques responsables à tous les niveaux de notre activité.

Une stratégie ESG ambitieuse et des objectifs chiffrés

Dans le cadre de notre stratégie ESG volontariste (environnement, social et gouvernance), nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux pour réduire notre impact environnemental et favoriser une mobilité plus durable. Ces objectifs sont notamment reflétés dans nos engagements de refinancement lié au développement durable :

- Réduction des émissions de CO2 : Nous nous engageons à réduire nos émissions de CO2 liées aux scopes 1 et 2 de 5% par an, avec pour objectif une baisse de 40% d'ici 2029 par rapport aux émissions de 2019.

- Développement de la recharge électrique : Nous nous engageons à multiplier par quatre notre capacité de recharge pour véhicules électriques entre 2021 et 2029, afin de soutenir l'essor de la mobilité électrique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL
que nous déclinons au cœur de nos exploitations

INDIGO

Travail de conception privilégiant des solutions pour **réduire l'empreinte environnementale** des futurs ouvrages

Réduction de la consommation électrique Installation de LED et de détecteurs de mouvements, achat d'électricité verte

Tri des déchets et recyclage Recyclage des DEEE, tubes fluorescents, batteries d'horodateur, tri sélectif

8 500 points de charges électriques (objectif : 11 000 à horizon 2025, dont 8 000 en France)

90 Cyclopark, dans +40 villes, favorisant les mobilités douces.

Un employeur engagé et responsable

Avec près de 10 000 collaborateurs répartis dans 500 villes, INDIGO est un employeur local qui valorise la diversité et l'inclusion. Nous proposons des emplois diversifiés, contribuant ainsi au dynamisme des territoires où nous sommes présents.

La sécurité au travail est une priorité absolue pour INDIGO. Nous avons mis en place une politique Santé, Sécurité & Environnement rigoureuse, visant à garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous nos collaborateurs.

Nous investissons dans le développement des compétences de nos collaborateurs, en proposant des programmes de formation continue et des opportunités d'évolution professionnelle. Nous nous engageons également en faveur de l'égalité des chances et de la diversité, afin de créer un environnement de travail inclusif et équitable.

- Taux d'accès à la formation : 74,4%.
- Taux de femmes managers : 30,6%.

UN ENGAGEMENT SOCIAL EN TANT QU'EMPLOYEUR LOCAL ET RESPONSABLE

INDIGO

POLITIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Prévention & formations santé-sécurité.

Soit 26 % du total des heures de formation en 2023

POLITIQUE DE FORMATION

Campus INDIGO & écoles de formation dans nos différentes filiales.

74,4 % taux d'accès à la formation

DÉVELOPPEMENT & PROGRAMMES RH INTERNES

Parcours de qualification professionnelle (CQP), programme jeunes talents, promotion interne.

7 % de collaborateurs promus en 2023

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ

Politique zéro discrimination.

90/100 Index de l'égalité professionnelle (France, 2023)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables

Au cœur de l'engagement sociétal du groupe INDIGO se trouve la Fondation INDIGO, une entité dédiée à la promotion d'une ville plus solidaire, agréable et durable. La fondation s'inscrit dans la continuité de l'engagement historique du groupe au service des villes, en soutenant des initiatives qui renforcent le lien social, favorisent l'inclusion et améliorent le cadre de vie des citadins.

Une mission axée sur le vivre-ensemble et la qualité de vie

La Fondation INDIGO a pour mission de soutenir des projets d'intérêt général portés par des structures à but non lucratif, principalement des associations. Elle se concentre sur des initiatives qui contribuent à améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie en milieu urbain, en accord avec la raison d'être du groupe : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

Des actions concrètes et un soutien aux initiatives locales

Dotée d'un budget annuel dédié, la fondation apporte un soutien financier et logistique à des projets qui répondent à ses objectifs. Elle encourage également l'engagement des collaborateurs du groupe INDIGO, en soutenant des projets qu'ils portent et en favorisant le bénévolat.

Un acteur engagé pour une ville durable

La Fondation INDIGO incarne la volonté du groupe de contribuer positivement aux territoires où il est présent. Elle s'engage à soutenir des initiatives qui favorisent la transition vers une ville plus durable, en encourageant les projets qui intègrent des enjeux environnementaux et sociaux.
En résumé, la Fondation INDIGO est un acteur essentiel de la politique RSE du groupe, en soutenant des projets concrets qui contribuent à construire des villes plus humaines, solidaires et durables

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics, un leader mondial dans l'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), a récemment attribué à INDIGO une évaluation témoignant de la solidité de sa gestion des enjeux de durabilité. En février 2024, Sustainalytics a estimé que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers significatifs liés aux facteurs ESG, soulignant ainsi la pertinence de sa stratégie et de ses actions en matière de développement durable.
Cette évaluation, qui repose sur une analyse rigoureuse des risques ESG spécifiques au secteur d'activité d'INDIGO, met en lumière la capacité du Groupe à anticiper et à gérer ces risques de manière efficace. La notation de 12,6 attribuée à INDIGO reflète la performance du Groupe dans la mise en œuvre de pratiques responsables et durables, plaçant ainsi INDIGO parmi les entreprises les plus performantes de son secteur en matière de gestion des risques ESG.

Un gage de confiance pour les parties prenantes

Cette reconnaissance par Sustainalytics constitue un gage de confiance pour les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes d'INDIGO, qui sont de plus en plus attentifs aux enjeux de durabilité. Elle témoigne de l'engagement du Groupe à intégrer les critères ESG au cœur de sa stratégie et de ses opérations, et à contribuer activement à la transition vers une économie plus durable.

INDIGO : un acteur engagé pour une mobilité responsable

Cette évaluation positive de Sustainalytics confirme la pertinence de la stratégie RSE d'INDIGO, qui se traduit par des actions concrètes en matière de réduction de l'empreinte environnementale, de développement de la mobilité durable et d'engagement social. Le Groupe poursuit ses efforts pour renforcer sa performance ESG et contribuer à la construction d'un avenir plus durable.

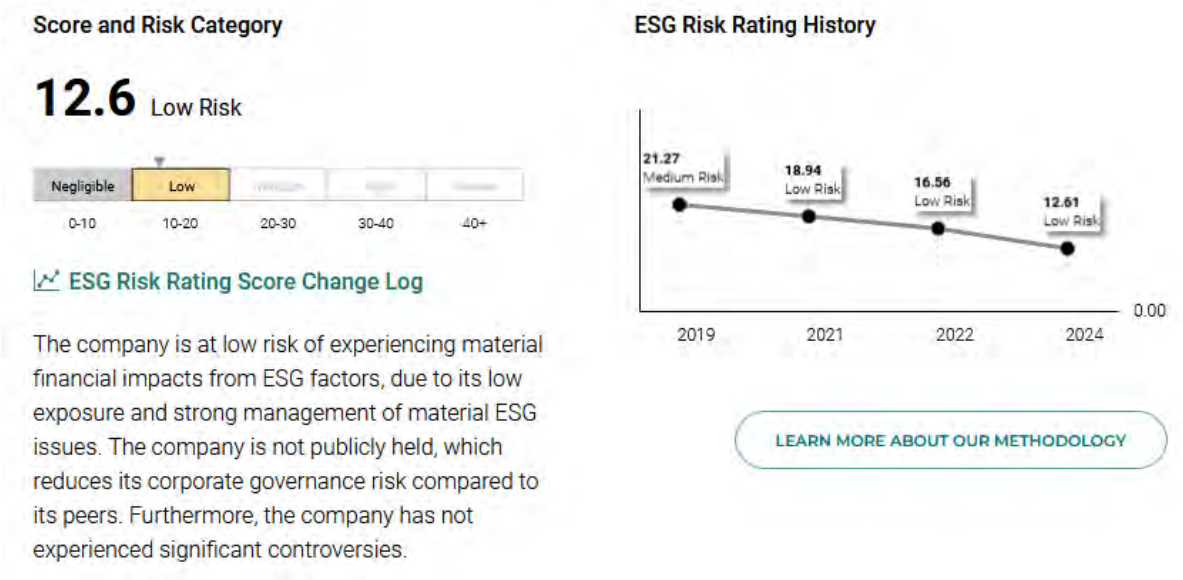

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2. LE CONTRAT

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.1 Le contrat

En Aout 1991, la ville de Compiègne a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Marche, Solférino et Centre.

Société Titulaire du contrat : Stationnement Parking Services Compiègne (SPS Compiègne)
Société Exploitante : INDIGO PARK

Signature du contrat : 19/02/1991
Début du contrat : 15/05/1994
Echéance du contrat : 15/05/2034
Date du dernier avenant : 22/03/2023

Historique du contrat

Avenant	Date	Objet
1	07/08/1991	Convention de concession au nom de Spie Park
2	29/01/1993	Exploitation parc Solferino
3	20/04/2006	Suppression des places parc Solférino
4	08/11/2005	Modification attribution places gratuites mairie
5	28/03/2012	Déplacement du marché à Solférino
6	05/01/2023	Principes de la République
7	22/03/2023	Modification de la grille tarifaire

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.2 Vos interlocuteurs

2.2.1 Pilotes de la relation commerciale

Julien GRAVINI, Directeur Régional

En tant que responsable de la région, Julien GRAVINI supervise l'ensemble des activités commerciales et opérationnelles.
Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur pour garantir la mise en œuvre de la politique qualité et commerciale d'INDIGO.
Il entretient des relations régulières avec les clients et apporte son soutien aux équipes de terrain pour le déploiement des offres commerciales.

Thomas HOURDAIN, Directeur de Secteur

Thomas HOURDAIN est votre interlocuteur privilégié pour la gestion de la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries.
Il assure le développement du secteur en privilégiant les relations avec les partenaires locaux.

Ses responsabilités incluent :

- Le pilotage de l'activité du secteur Hauts-de-France, avec une supervision des résultats financiers et de la réalisation des contrats.
- L'identification des produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales.
- La gestion des moyens humains, matériels et techniques nécessaires à l'exploitation.
- Le rôle d'interlocuteur quotidien auprès des partenaires locaux et des services supports d'INDIGO.
- La participation à la définition et la garantie de l'application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

2.2.2 Pilotes de la performance opérationnelle

Songane Ngom – Responsable de District

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, Songane NGOM assure la gestion opérationnelle des parcs et voiries.
Il développe les relations avec les partenaires locaux, assurant une représentation et un rôle de conseil ou d'assistance au quotidien.

Joffrey Bordereaux – Responsable de sites

Sous la responsabilité du Responsable de District, Joffrey BORDEREAUX est garant du bon fonctionnement des parcs.
Il assure le management des équipes de terrain et le suivi des prestataires et fournisseurs.

Cette organisation permet d'assurer une gestion efficace et une communication fluide, garantissant ainsi la qualité des services proposés par INDIGO.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings

Afin de garantir un service de qualité et homogène dans l'ensemble de ses parkings, INDIGO a mis en place une organisation structurée, articulée autour de trois exigences fondamentales :

- **L'entretien rigoureux des ouvrages et des équipements :** INDIGO veille à la propreté, à la maintenance et à la sécurité de ses infrastructures, afin d'offrir un environnement agréable et sûr aux utilisateurs.

- **L'accueil chaleureux et personnalisé des clients :** INDIGO s'engage à offrir un service client de qualité, en mettant à disposition des agents compétents et disponibles pour répondre aux besoins des utilisateurs.

- **La gestion efficace et transparente des flux financiers :** INDIGO assure une gestion rigoureuse des transactions financières, garantissant la fiabilité et la sécurité des paiements.

Une structure organisationnelle performante

Pour atteindre ces objectifs, INDIGO s'appuie sur une structure organisationnelle performante, comprenant :

- Des responsables de district, chargés de superviser l'activité des parkings sur leur territoire.
- Des responsables de sites, garants de la qualité du service et de la gestion opérationnelle des parkings.
- Des référents commerciaux et administratifs, assurant le lien avec les clients et les partenaires.
- Des agents et techniciens d'exploitation, mobilisés sur le terrain pour assurer l'entretien et la maintenance des installations.
- Des techniciens de maintenance spécialisés, intervenant sur l'ensemble des parkings du district pour assurer la maintenance préventive et curative des équipements.

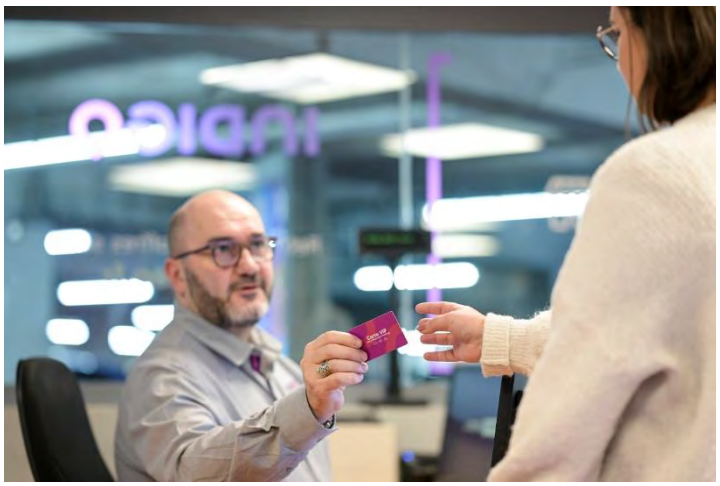

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Un engagement fort envers la satisfaction client

Les équipes d'INDIGO ont à cœur de faciliter le parcours client, en leur offrant un service personnalisé et de qualité. À Strasbourg, la présence renforcée des équipes sur le terrain, grâce à la Base Locale d'Intervention (BLI), permet d'assurer une réactivité optimale.

Une gestion à distance efficace grâce au CNTO

Pour compléter son dispositif, INDIGO s'appuie sur le Centre National de Télésurveillance Opérationnelle (CNTO), basé à La Défense. Ce centre assure une gestion à distance efficace des parkings, permettant de superviser les installations, de traiter les incidents et d'optimiser les flux.
Grâce à cette organisation rigoureuse et à son engagement envers la satisfaction client, INDIGO garantit une expérience de stationnement optimale dans l'ensemble de ses parkings.

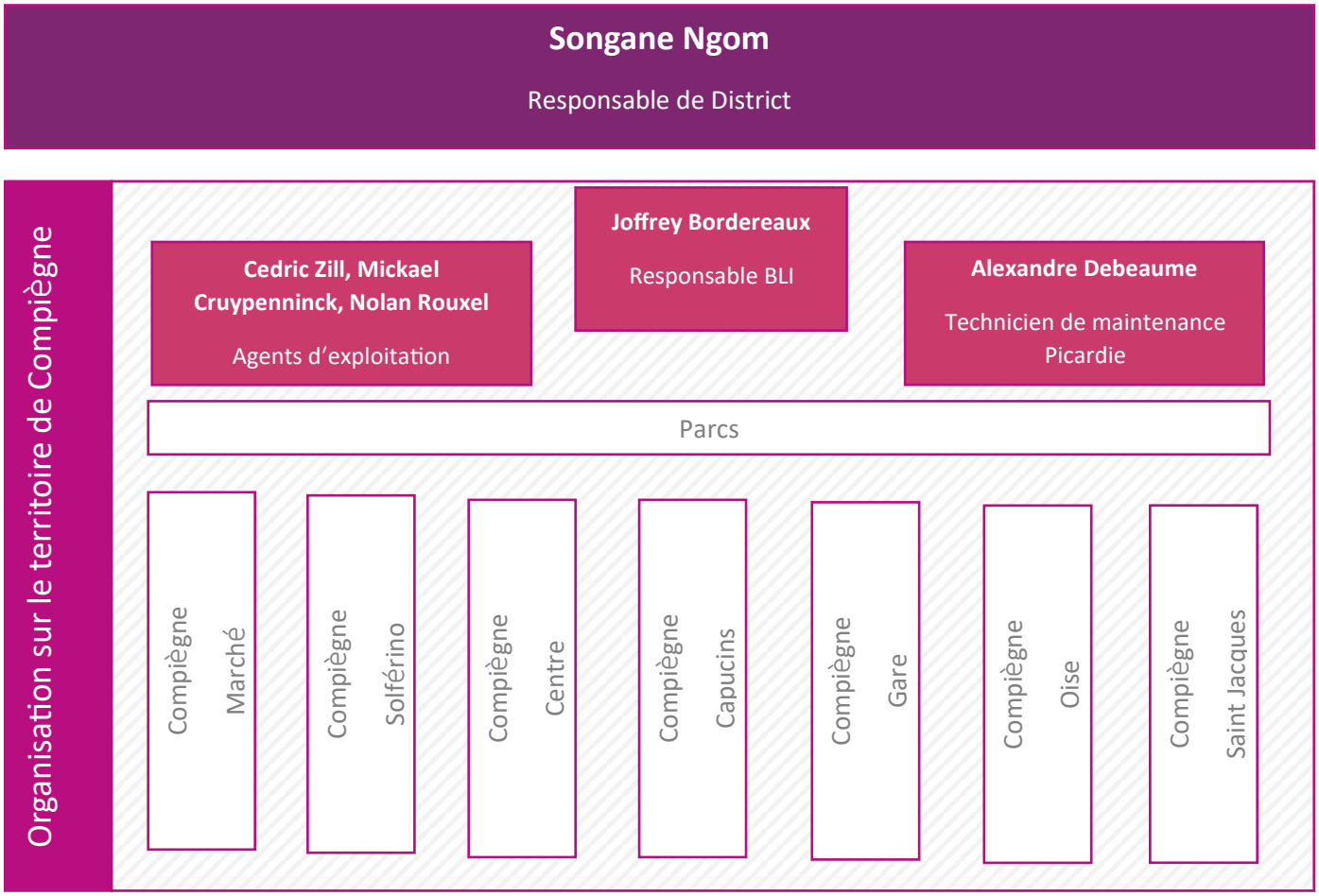

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

La formation de nos collaborateurs

Durant l'année 2024, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

Poste	FORMATION
Alexandre Debeaume	SST Recyclage
Zill Cedric	Sécurité Incendie
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	¼ heure sécurité chute de plein pied
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Formation BRVE
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Neutralité/Laïcité en entreprise
Nolan Rouxel	Recyclage Habilitation électrique
Mickael Cruypenninck	Sécurité Incendie
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Le bonnes pratiques de la cyber sécurité
Joffrey Bordereaux	SST initiale
Joffrey Bordereaux	Manager une équipe niveau 1

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.4 La Relation client

Une sécurité renforcée et une assistance optimale 24/7 dans ses parkings

La sécurité des personnes et des biens est une priorité absolue pour INDIGO. C'est pourquoi l'ensemble de nos parkings est équipé de technologies de pointe et d'un dispositif de surveillance performant, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Un Système d'Aide à l'Exploitation NORA centralisé et performant

Le Système d'Aide à l'Exploitation NORA est le cœur de notre dispositif de sécurité. Il permet de centraliser et de surveiller en temps réel l'ensemble des alarmes et des équipements techniques de nos parkings :

- Alarmes incendie et effraction
- Pompes de relevage
- Réseau informatique
- Coupures électriques
- Système de vidéoprotection

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Ces informations sont accessibles localement dans chaque parking, à distance depuis la Base Locale d'Intervention (BLI) et depuis notre Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO), situé à La Défense.

Une vidéoprotection renforcée et des points d'appel connectés

Pour une réactivité optimale en cas d'incident, nous avons renforcé notre système de vidéoprotection dans tous nos parkings. De plus, tous les points d'appel (caisses automatiques, bornes de sortie, espaces d'accueil) sont connectés à NORA, permettant aux clients d'obtenir une assistance rapide et efficace.

Un système d'appel général pour une communication interne efficace

Un système d'appel général, diffusant des messages via des haut-parleurs, permet de contacter les agents en ronde, même s'ils ne sont pas joignables par smartphone.

Le Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO) : une innovation exclusive pour une sécurité maximale

Le CNTO, fruit de notre démarche d'innovation, est un atout majeur pour garantir la sécurité de nos clients. Grâce à une technologie de pointe, les téléopérateurs du CNTO assurent une surveillance continue des parkings, en complément des équipes sur le terrain.

Une réponse en temps réel aux besoins des clients

La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs du CNTO de répondre en temps réel aux attentes des clients, qu'ils soient automobilistes ou piétons, à n'importe quelle étape de leur parcours.

Une sécurité garantie 24/7, 365 jours par an

Le CNTO assure une liaison permanente entre les clients et les équipes d'INDIGO, garantissant une sécurité maximale à tout moment.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Performance de la Téléopération au parking Compiègne Marché en 2024

En 2024, les parkings Marché, Solférino et Centre ont enregistrés un volume de 12 783 sollicitations, témoignant de son activité soutenue et de l'importance de son service client. La réactivité des équipes a permis de traiter 60 % de ces demandes localement, assurant ainsi une prise en charge rapide et efficace des usagers.

Plus de 80 % des sollicitations ont reçu une réponse en moins de 30 secondes, soulignant l'engagement d'INDIGO à offrir un service client de qualité et réactif. Les pics d'activité sont observés les samedis, avec une concentration des demandes au niveau des accès piétons du fait de la sécurisation des accès au parking. Cette analyse précise permet d'optimiser la présence des équipes et d'anticiper les besoins des clients aux moments clés.

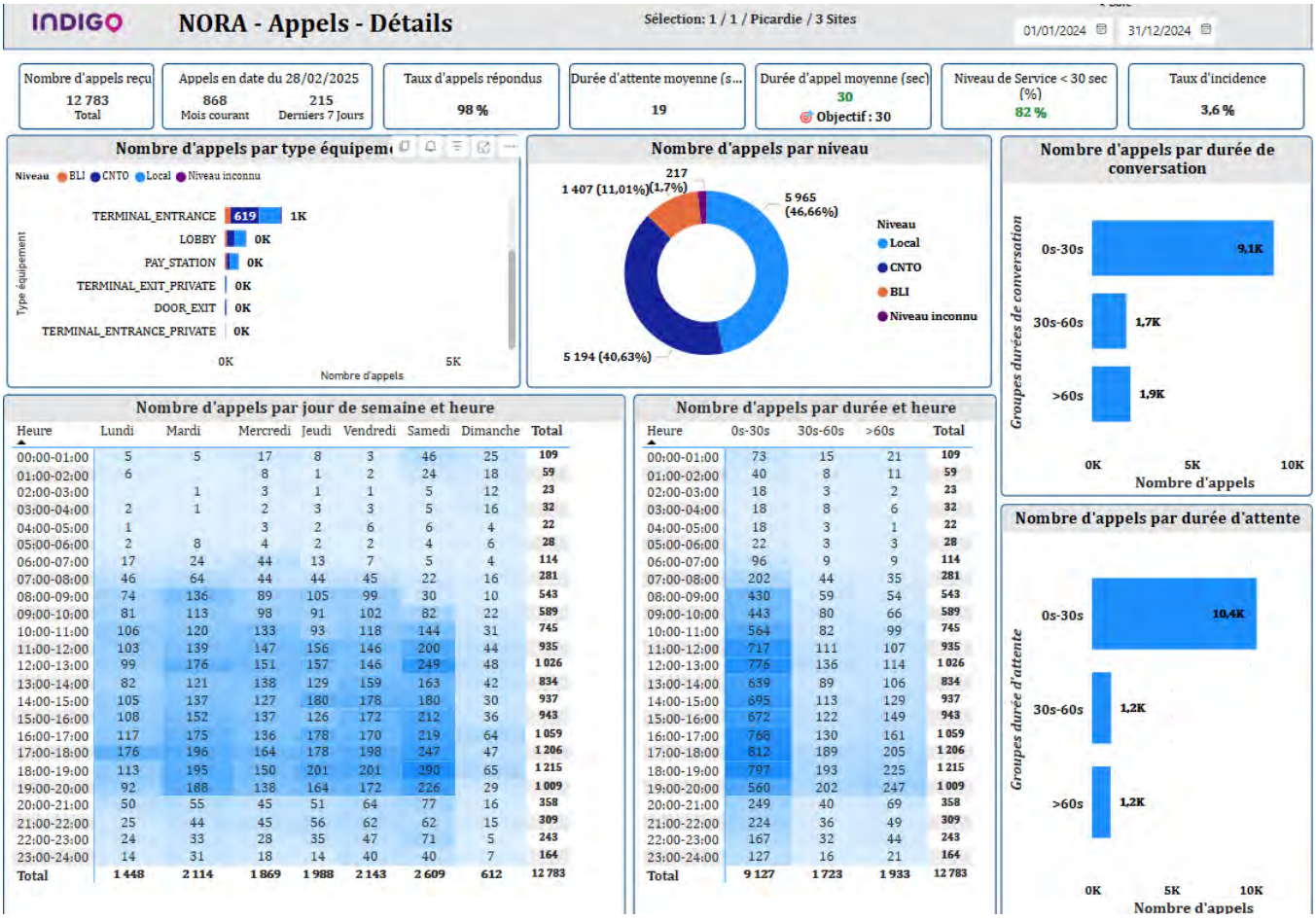

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

L'excellence de l'expérience client, une priorité absolue

INDIGO s'engage à offrir une expérience client exceptionnelle, fondée sur une relation client réactive, personnalisée et omnicanale. Nous plaçons la satisfaction de nos clients au cœur de nos préoccupations, en leur offrant un service de qualité, adapté à leurs besoins et à leurs attentes.

Un Centre de Relation Client dédié et une proximité renforcée

Pour assurer une réactivité et une proximité optimales, INDIGO a mis en place un Centre de Relation Client, en lien permanent avec nos boutiques locales. Cette synergie permet de garantir un traitement rapide et efficace des demandes, ainsi qu'une connaissance approfondie des spécificités locales.

Des canaux de communication multiples pour une accessibilité optimale

Nous accordons une grande importance aux avis et commentaires de nos clients, qui nous permettent d'améliorer continuellement nos services. C'est pourquoi nous mettons à leur disposition divers canaux de communication :

- **Formulaire de contact en ligne** : Disponible sur notre site internet, il permet de soumettre facilement une demande ou une réclamation. Voici le lien direct: https://www.indigoneo.fr/fr/customer-service/new-request
- **Email** : Nos équipes sont joignables par email pour répondre à toutes les questions et demandes d'assistance. Voici les adresses : service.client@group-indigo.com ou help.eu@indigoneo.com
- **Téléphone** : Un numéro de téléphone dédié permet de joindre nos conseillers du lundi au samedi, de 9h à 20h. Voici le numéro : 0 973 72 33 13 (prix d'un appel local).
- **Courrier postal** : Une adresse postale est également disponible pour les correspondances écrites. Voici l'adresse : INDIGO – The Curve – 48/40 avenue du Général de Gaule – TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex.

Nos engagements envers nos clients

- **Traitement rapide et efficace des demandes** : Nous nous engageons à traiter les demandes de nos clients en moins de 48h avec des exigences de moins de 12h pour les demandes les plus urgentes.
- **Réponses claires et personnalisées** : Grâce à la centralisation des demandes nous avons la capacité de faire intervenir toute la chaine des compétences de l'entreprise pour apporter des réponses précises et adaptées à chaque situation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- **Écoute attentive et bienveillante** : Nous accordons une importance particulière à l'écoute de nos clients et à la compréhension de leurs besoins.
- **Satisfaction client optimale** : Notre objectif est de garantir la satisfaction de nos clients à chaque interaction.

Un engagement continu pour améliorer l'expérience client

Au-delà des canaux de communication traditionnels, INDIGO s'engage à :

- **Développer sa présence sur les réseaux sociaux** : Pour interagir directement avec ses clients et répondre à leurs questions en temps réel.
- **Mettre en place des outils en ligne** : Pour faciliter l'accès aux informations et simplifier les démarches des clients.
- **Personnaliser la communication** : En adaptant les messages et les services aux besoins et aux attentes de chaque client.
- **Mesurer la satisfaction client** : En recueillant régulièrement les avis des clients et en mettant en place des actions d'amélioration continue.

INDIGO s'engage à être un partenaire de confiance pour ses clients, en leur offrant un service de qualité, transparent et personnalisé.

En 2024 pour les parcs de Compiègne Marché, Solférino et Centre, le Service Relation Client a traité les demandes réparties de la façon suivante :

Relation client Parc Marché

Le parc Marché a pour l'année 2024 été l'objet de 394 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

Autre	Appel	Manqué/non traité/interne	82
			82
Commercial	Prospection	Information Abonnement et parc	47
	Achat de place	Achat d eplace	2
	Réservation	Information réservation	11
	Résiliation	Résiliation contrat à durée détermi	10
	Résiliation	Résiliation PMA flexigo	14
	Résiliation	Rétractation	1
	Vente	Renouvellement ou vente	41
			126
Administratif	Changement de données	Accès Espace Client	3
	Changement de données	Changement plaque et badge	29
	Duplicata	Abonné	4
	Facturation	Paiement abonnement	6
	Facturation	Virement client	2
	Services	Borne de recharge	2
	Services	Objet perdu/autre	13
			59
Réclamation	Dysfonctionnement	Lecture de plaque	96
	Dysfonctionnement	Application moyen de paiement	3
	Dysfonctionnement	Autre	4
	Paiement	Contestation montant	14
	Paiement	Geste commercial	2
	Paiement	Mauvaise reconnaissance de plaqu	4
	Paiement	télépéage double paiement	1
	sinistre	sinistre corporel et bien	3
			127

Autre	82
Commercial	126
Administratif	59
Réclamation	127

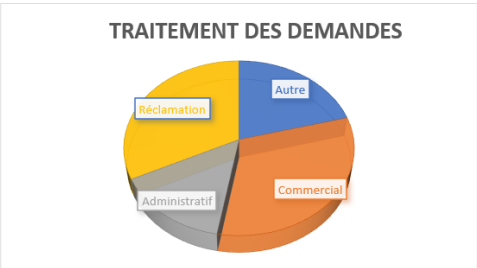

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Relation client parc Solférino

Le parc Solférino a pour l'année 2024 été l'objet de 278 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

Autre	Appel	Manqué/non traité/interne	11
			11
Commercial	Prospection	Information Abonnement	35
	Prospection	Information parc / JO2024	6
	Réservation	Information réservation	8
	Résiliation	Résiliation contrat à durée déterm	10
	Résiliation	Résiliation PMA flexigo	21
	Résiliation	Rétractation	6
	Vente	Renouvellement	18
			104
Administratif	Changement de données	Accès Espace Client	6
	Changement de données	Changement plaque et badge	36
	Duplicata	Ticket horaire	8
	Facturation	Paiement abonnement	3
	Services	Objet perdu / autre	8
			61
Réclamation	Dysfonctionnement	Lecture de plaque	54
	Dysfonctionnement	Autre	10
	Dysfonctionnement	Badge HS, Bloqué	10
	Paiement	Contestation montant	3
	Paiement	Contestation montant avec reserv	5
	Paiement	Contestation opngo mauvaise plac	3
	Paiement	Double paiement abonné/Néo	2
	Propreté	Propreté	14
	Sécurité	personnes indésirables	2
			103

Autre	10
Commercial	104
Administratif	61
Réclamation	103

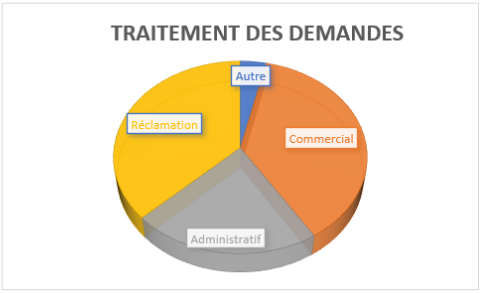

Relation client parc Centre

Le parc Centre a pour l'année 2024 été l'objet de 182 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

Autre	Appel	Manqué/non traité	3
			3
Commercial	Prospection	Information Abonnement	35
	Prospection	Information parc	4
	Réservation	information et résiliation	8
	Résiliation	Résiliation PMA flexigo	22
	Résiliation	Rétractation	5
	Vente	Renouvellement	6
			80
Administratif	Changement de données	Accès Espace Client	2
	Changement de données	Changement plaque et badge	34
	Duplicata	Abonné	2
	Facturation	Paiement abonnement	11
	Facturation	badge	3
	Services	divers	3
			55
Réclamation	Dysfonctionnement	Lecture de plaque	19
	Dysfonctionnement	Autre	6
	Paiement	Contestation montant	4
	Paiement	contestation montant autre	11
	Sécurité	parking fermé inaccessible	2
	Paiement	mauvaise reconnaissance de plaq	2
			44

Autre	3
Commercial	80
Administratif	55
Réclamation	44

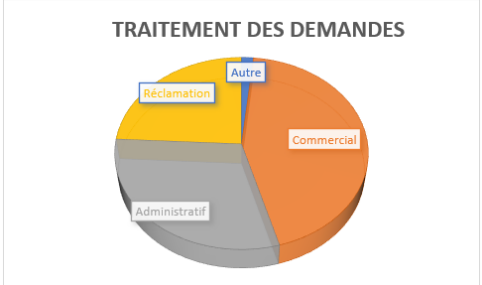

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue

Engagement et transparence

Depuis plusieurs années, Indigo s'engage en toute transparence à faire progresser la qualité de service au sein de ses parkings et dans sa relation client. Cette démarche s'articule autour de quatre critères clés qui permettent d'obtenir une vision à 360° de la qualité :

1. L'excellence du parcours client : une évaluation rigoureuse et des actions concrètes

En 2024, les parkings INDIGO ont obtenu une moyenne de 88% aux visites mystères, un résultat remarquable qui témoigne de la qualité de service et de l'engagement constant des équipes. Ces visites mystères, réalisées par un organisme indépendant, permettent d'évaluer de manière objective l'expérience client dans nos parkings, en analysant des critères tels que la propreté, la sécurité, la signalétique, l'accueil et la réactivité des équipes.

Ce score de 88% reflète les efforts déployés par INDIGO pour offrir une expérience de stationnement optimale à ses clients. Il souligne l'engagement des équipes sur le terrain, qui s'efforcent au quotidien de garantir la propreté et la sécurité des installations, d'orienter et d'assister les clients, et de résoudre rapidement les éventuels problèmes.

Ce résultat est également le fruit d'une politique de formation continue et de sensibilisation des collaborateurs, afin de les doter des compétences nécessaires pour répondre aux attentes des clients et assurer un service de qualité. INDIGO s'engage à maintenir ce niveau de performance, en poursuivant ses efforts d'amélioration continue et en investissant dans des solutions innovantes pour faciliter le stationnement et renforcer la satisfaction client.

2. La voix du client : une écoute attentive et une prise en compte des avis

Chez INDIGO, nous considérons que chaque avis client est une opportunité d'améliorer nos services. C'est pourquoi nous accordons une importance capitale aux retours de nos utilisateurs, en particulier ceux exprimés sur la plateforme Google, où la transparence et l'authenticité des témoignages sont primordiales.

Chaque commentaire, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'une analyse approfondie par notre service client, en collaboration étroite avec les équipes locales. Cette approche personnalisée nous permet de comprendre le contexte de chaque situation et d'apporter des réponses adaptées et pertinentes.

Nous ne nous contentons pas de répondre aux commentaires ; nous les utilisons comme un levier d'amélioration continue. Les remarques et suggestions de nos clients sont étudiées avec la plus grande attention, et nous mettons en œuvre des solutions concrètes pour optimiser l'expérience client. Qu'il s'agisse d'améliorer la signalétique, de renforcer la propreté, d'optimiser les flux de circulation ou de développer de nouveaux services, nous nous engageons à prendre en compte les besoins et les attentes de nos utilisateurs.

Avec une note moyenne de 63,4, soit 3,2 étoiles, les parkings INDIGO se situent dans la moyenne haute des établissements de ce type sur Google. Ce résultat reflète notre engagement à offrir un service de qualité et à répondre aux attentes de nos clients. Nous

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

sommes conscients que chaque avis compte et nous poursuivons nos efforts pour améliorer continuellement nos performances et offrir une expérience client toujours plus satisfaisante.

3. La qualité de la relation client : une évaluation indépendante et des actions d'amélioration

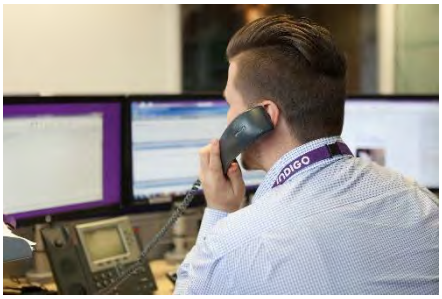

Afin de garantir une qualité de service irréprochable, INDIGO met en œuvre des audits rigoureux dans ses boutiques. Deux fois par an, un organisme externe réalise des appels et mailings mystères pour évaluer la qualité du traitement des demandes clients. Ces audits permettent d'identifier précisément les points d'amélioration et de mettre en place des actions correctives ciblées, assurant ainsi une amélioration continue de l'expérience client.

Cette démarche, instaurée depuis quatre ans, a porté ses fruits. La note actuelle de 74,5% témoigne des progrès significatifs réalisés, avec une augmentation de plus de 18% depuis la mise en place de ces audits. Cette progression démontre l'engagement d'INDIGO à écouter ses clients et à adapter ses services pour répondre au mieux à leurs attentes.

4. La satisfaction client : un objectif central et une démarche d'amélioration continue

INDIGO considère la satisfaction client comme un pilier fondamental de son activité, déployant un dispositif rigoureux pour analyser et améliorer en continu l'expérience utilisateur. L'ensemble des demandes, provenant de divers canaux de communication, est centralisé et analysé, offrant une vision complète des attentes et des besoins des clients. Des enquêtes de satisfaction sont systématiquement envoyées après chaque interaction, permettant de recueillir des retours précis et de mesurer la qualité des services. Les remarques des clients sont analysées quotidiennement par les équipes locales, qui mettent en œuvre des actions correctives pour améliorer l'expérience utilisateur.

Des évaluations globales sont réalisées régulièrement, comparant les performances des parkings et permettant de définir des plans d'action ciblés. Grâce à cette approche, la satisfaction client a progressé de 12% en quatre ans, atteignant 78,4% en 2024.

La qualité de service est un élément clé de la rémunération des managers, renforçant l'engagement de tous les collaborateurs à offrir une expérience client exceptionnelle

Conclusion : Un engagement continu pour l'excellence

INDIGO démontre sa détermination à se positionner comme un acteur de référence dans le secteur du stationnement grâce à un engagement constant envers l'amélioration continue. Cette démarche proactive se manifeste par une écoute attentive des besoins de ses clients, permettant ainsi d'adapter ses services en permanence. L'entreprise intègre également l'innovation technologique, afin de simplifier et d'optimiser l'expérience de stationnement pour tous. En parallèle, INDIGO s'engage activement en faveur de la mobilité durable, contribuant ainsi à un avenir plus respectueux de l'environnement. En somme, cet engagement continu pour l'excellence témoigne de la volonté d'INDIGO d'offrir une expérience client exceptionnelle et de façonner l'avenir du stationnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

En 2024, les parkings de Compiègne Marché et Centre ont obtenus les notations suivantes :

Le parking Marché a obtenu la note de **97,80%** de satisfaction et Centre **99,00%.**

INDIGO ORPHÉE

AUDIT MYSTERE 2024

Score Global
2024 : 97,8 / 100

Score Incontournables
2024 : 100,0 / 100

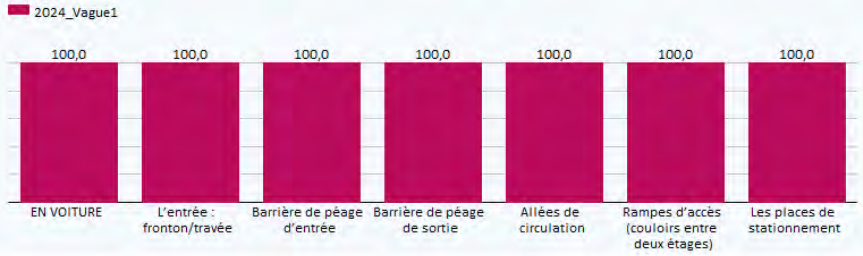

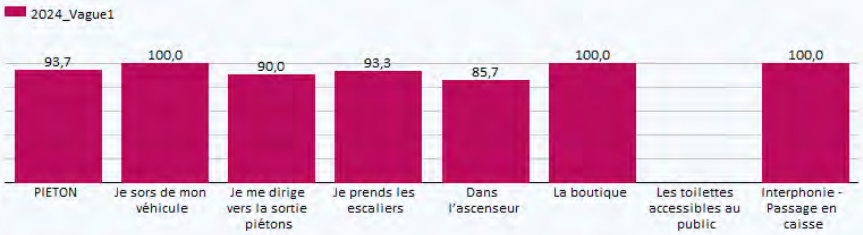

INDIGO ORPHÉE

AUDIT MYSTERE 2024

Score Global
2024 : 99,0 / 100

Score Incontournables
2024 : 100,0 / 100

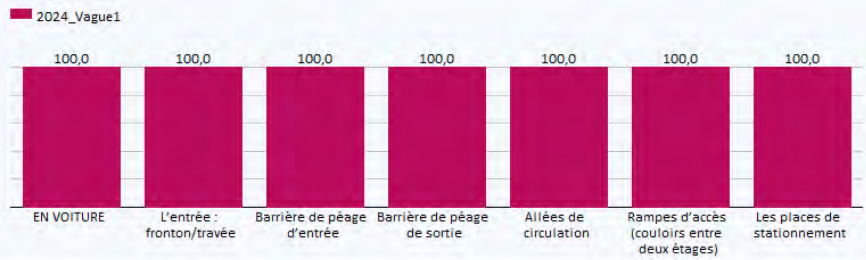

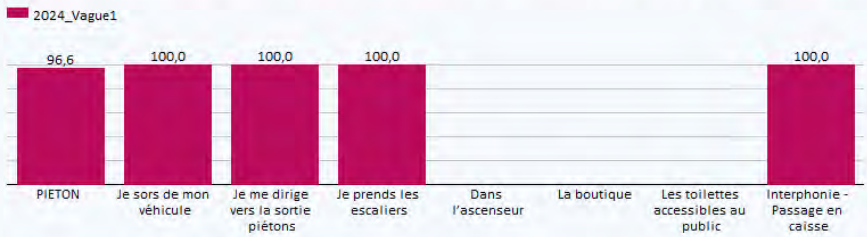

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.6 Les Services

Les Mobilités Douces

Offre de bornes de recharge électrique

Chez INDIGO, nous sommes convaincus que la transition vers des modes de transport plus durables est un impératif pour préserver notre environnement. C'est pourquoi nous nous engageons activement à déployer des solutions de recharge électrique pratiques, accessibles et adaptées aux besoins de nos clients, contribuant ainsi à l'essor de la mobilité électrique en milieu urbain.

Un réseau de recharge électrique en constante expansion
Avec près de 5 400 points de charge répartis dans ses parkings, INDIGO est le premier réseau de recharge en milieu urbain en France, offrant une solution de recharge de proximité idéale pour les véhicules électriques. Nos bornes, compatibles avec les prises T2 et T3, délivrent une puissance de 7 kVa, assurant une recharge complète en 4 heures environ.

Des offres Park & Charge flexibles et adaptées à tous les usages

Pour répondre à la diversité des besoins de nos clients, nous avons développé une gamme d'offres Park & Charge :

- **À la carte** : Une solution flexible pour les recharges occasionnelles, avec une facturation basée sur la durée et la consommation (kWh). En outre nos bornes sont accessible à la plupart des opérateurs de mobilité.
- **Open** : Un abonnement mensuel forfaitaire à 69€/mois offrant un accès illimité aux bornes INDIGO, idéal pour les utilisateurs réguliers (limité à 16h de recharge et 250 kWh/mois).
- **Park & Charge Zen** : Une offre combinée stationnement et recharge à un tarif avantageux à 49€/mois, conçue pour les abonnés electromobilistes.

Nos objectifs : faciliter la recharge et promouvoir la mobilité durable

Notre engagement en faveur de la recharge électrique se traduit par des objectifs clairs :

- **Faciliter la recharge** des véhicules électriques pendant le stationnement, en offrant des solutions pratiques et accessibles.
- **Assurer la disponibilité** de points de recharge de proximité dans les centres urbains, afin de répondre aux besoins des électromobilistes.
- **Encourager l'adoption** de modes de transport plus écologiques, en contribuant à la transition énergétique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie

Le déploiement de notre réseau de recharge électrique a un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie en ville :

- Contribution à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, en favorisant l'utilisation de véhicules électriques.
- Amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain, en réduisant la pollution liée aux transports.
- Encouragement de la transition énergétique, en soutenant le développement de la mobilité électrique.

Nos prochaines étapes : innover et étendre notre réseau

Nous poursuivons activement le développement de notre réseau de recharge électrique, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Déploiement de nouvelles bornes de recharge dans nos parkings, afin d'étendre la couverture de notre réseau.
- Développement de partenariats stratégiques avec les acteurs de la mobilité électrique, afin de proposer des solutions intégrées.
- Mise en place de services innovants pour faciliter la recharge des véhicules électriques, tels que la réservation de bornes et le paiement mobile.

Conclusion : un engagement durable pour des villes plus propres

L'engagement d'INDIGO en faveur de la recharge électrique s'inscrit dans une démarche globale de développement durable. En offrant des solutions pratiques, accessibles et innovantes, nous contribuons à la création d'un environnement urbain plus propre, plus sain et plus respectueux de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Cyclopark

INDIGO déploie des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos, Cyclopark. Faciles d'accès, confortables et accueillants, les espaces Cyclopark proposent de nombreux services dédiés pour les abonnés (casiers avec chargeurs de batterie, matériel d'entretien, espace confort…) pour une expérience client optimale.

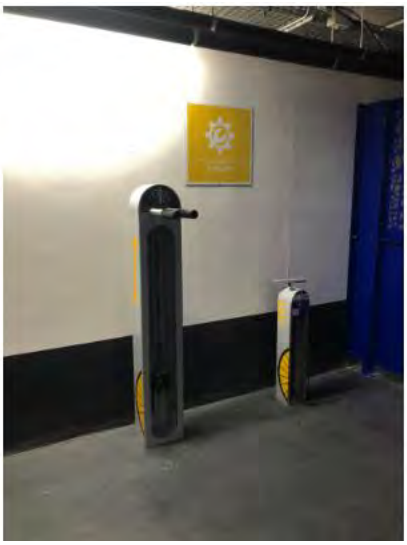

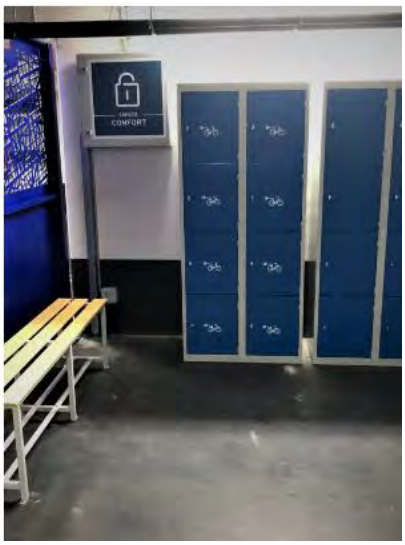

Service de Proximité

Radio Indigo : Votre compagnon d'information et de divertissement dans les parkings INDIGO

Diffusée 24h/24, Radio Indigo est la radio exclusive des parkings INDIGO. Conçue par des professionnels de la radio, elle offre une expérience d'écoute unique, à la fois informative et divertissante, pour accompagner les clients lors de leur stationnement.

Une programmation sur mesure pour une expérience client optimisée

Radio Indigo propose une sélection musicale variée et adaptée à tous les goûts, créant une ambiance agréable et relaxante. Au-delà de la musique, la radio diffuse des messages d'informations locales, établissant un lien de proximité avec les auditeurs. Les clients bénéficient d'informations pratiques sur les services INDIGO, d'éphémérides, de messages d'intérêt collectif et d'annonces d'événements à venir dans leur ville.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Radio Indigo : Plus qu'une radio, un service à part entière

Radio Indigo s'inscrit pleinement dans la démarche d'INDIGO d'offrir une expérience client de qualité. Elle transforme le temps de stationnement en un moment agréable et utile, en informant et en divertissant les utilisateurs.

Zone deux roues motorisées

Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.
Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.
Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

Plan de quartier multimodal

Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.
Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.
Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

La Délégation de Service Public de Compiègne Marché concerne 3 Parcs.
Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. Depuis la Crise Sanitaire les règlements en carte bancaire sont devenus un nouveau reflexe de paiement.

3.1 Parc Marché

Descriptif

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 402 places ✓ 4 niveaux ✓ 9 places PMR ✓ 15 places BRVE ✓ 20 places 2 roues ✓ 1 place amodiation	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Espèces ✓ Carte Total GR ✓ Carte Amex ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Interr	✓ Radio Indigo ✓ Places moto ✓ Lecture de plaques ✓ Prêt de booster

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Tarification

Du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,70 €
30 minutes	1,30 €
45 minutes	1,70 €
1 heure	2,00 €
1h15	2,50 €
1h30	2,90 €
1h45	3,30 €
2 heures	3,70 €
2h15	4,10 €
2h30	4,60 €
2h45	5,00 €
3 heures	5,40 €
3h15	5,80 €
3h30	6,10 €
3h45	6,40 €
4 heures	6,70 €
4h15	7,00 €
4h30	7,30 €
4h45	7,60 €
5 heures	7,90 €
5h15	8.20 €
5h30	8.50 €
5h45	8.80 €
6 heures	9.10 €
6h15	9.30 €
6h30	9,50 €
6h45	9.70€
7 heures	9.90€
7h15	10.10€
7h30	10.30€
07h45	10.50€
08 heures	10.70€
8h15	11.10€
8h30	11.30€
8h45	11.50€
09 heures	11.70€
9h15	11.90€
9h30	12.10€
9h45	12.30€
10 heures	12.50€
10h15	12.70€
10h30	12.90€

Temps en minutes	Tarif en vigueur
10h45	13.10€
11 heures	13.30€
11h15	13.50€
11h30	13.70€
11h45	14.10€
De 11h45 à 24h00	14.20€
Ticket perdu	14,20€

Abonnements	
Mensuel 24/24 et 7j/7	85,00 €
Trimestriel 24h/24 et 7j/7	243,00 €
Annuel 24h/24 et 7j/7	894,00 €
Mensuel jour du lundi au Samedi	66,00 €
Trimestriel jour du lundi Samedi	189,00 €
Annuel jour du Lundi au Samedi	693,00 €
Mensuel Nuit et Week end	37,00 €
Trimestriel Nuit et Week end	102,00 €
Annuel Nuit et Week end	378,00 €
Mensuel Moto	36,00€
Trimestriel Moto	102,00€
Annuel Moto	378,00€

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Bornes de Rechargement électrique

Le parc possède 20 stations de recharge de véhicule électriques :

Descriptif	
Nombre de session	1 784
KWh consommés	31 607
Durée Moyenne de branchement	5

Vandalismes

- 1 extincteur a été percuté au niveau -4 par un groupe de jeunes individus, un dépôt de plainte a été déposé, le niveau a été fermé durant 3 jours et des gestes commerciaux ont été effectués aux clients impactés.

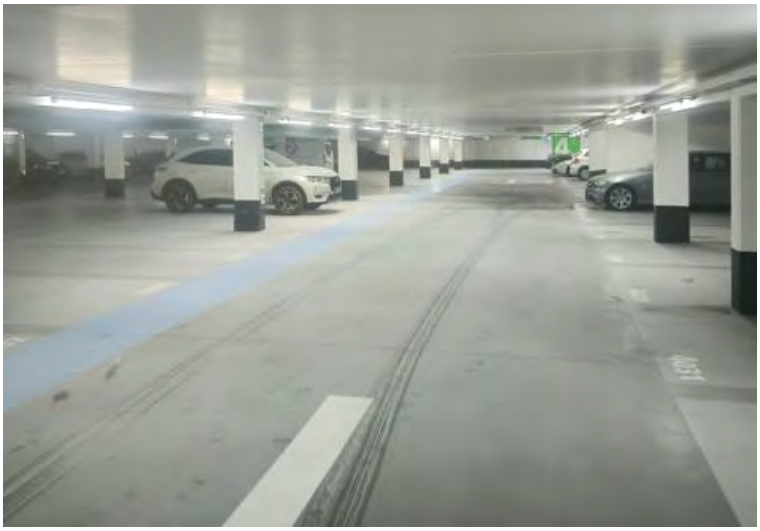

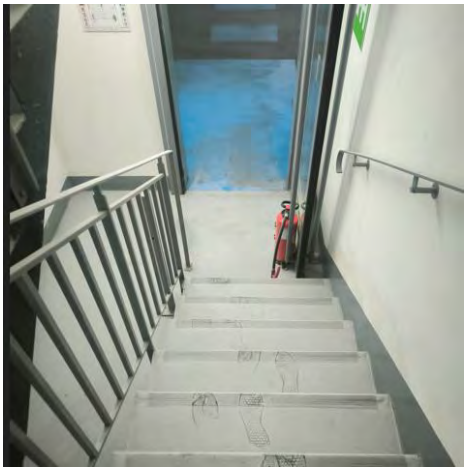

- Sur l'ensemble de l'année, il y a eu trois casses de barrière au parking du Marché, notamment la nuit.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- 3 appels à la police municipale ont été effectués pour des faits de squat de la part d'individus à l'intérieur du parc.

- Une vitre intérieure du parking a été vandalisée par trois individus, un dépôt de plainte a été effectué.

- Une signalétique intérieure a été détériorée par un individu non reconnaissable.

- Deux demandes de réquisition des vidéosurveillances ont été faite par les services de police suite à des délits de fuite.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Faits Marquants

- Chute de flocage sur le véhicule de service Indigo Compiègne. Celui-ci a été remis en état durant l'année.

- Pose de bornes d'accès afin de contrôler l'accès au parking privatif Cour le roi.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Manifestation des agriculteurs en février, parking Inaccessible durant quelques heures.

- Ascenseur Hors service durant trois jours au mois de mars à la suite d'une panne importante.

- Chute de personne dans le Parking sur mai, la personne a été prise en charge aux urgences de Compiègne.

- Avec une société missionnée par la galerie commerciale « le Marché », des recherches de fuite ont été effectuées courant Juin à la suite d'infiltrations d'eau récurrentes.

- 18 Juillet, passage de la flamme olympique, parking inaccessible de 07h00 à 13h00.

- 17/10 début d'incendie dans la galerie commerciale au-dessus du parking, présence d'un agent durant toute la soirée pour effectuer des levées de doute dans le parking.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

L'animation commerciale

INDIGO Supporter Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

En 2024 INDIGO s'est engagé en tant que « Supporteur Officiel pour le stationnement » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En réponse aux besoins de stationnement pour l'organisation de l'événement, le groupe a mis son expertise ainsi que ses infrastructures physiques et digitales au service de Paris 2024 et de ses engagements environnementaux et de qualité de service, tout en œuvrant à faciliter les déplacements des spectateurs.

INDIGO a mis à disposition **1600** places de parking stratégiquement situées pour faciliter l'organisation des Jeux, fidèle à son credo «**Le stationnement qui fait bouger la ville**».

Parallèlement, INDIGO a proposé aux visiteurs du monde entier et aux résidents une offre de stationnement sans égal. Avec **330 parcs en Ile-de-France** dont une centaine à Paris, ce sont près de **130 000 places de stationnement** qui ont accueilli voitures, motos et vélos (avec abonnement) en région parisienne, 18 000 à Lille, 11 000 à Marseille et 5 600 à Nice.

Les parkings ont bénéficié d'une campagne d'affichage nationale adaptée à la hauteur de l'évènement.

Proposer une expérience supporters optimale grâce au digital

Les spectateurs étaient invités à réserver leur stationnement à l'avance via l'application Indigo Neo ou à l'aide du site web Où se garer pendant les Jeux de Paris 2024 ? Le site permettait à l'internaute d'identifier le parking qui lui convient et recenser les forfaits disponibles dans le cadre de l'événement.

Deux solutions s'offraient aux spectateurs :

- des parkings relais pour un parcours multimodal
  Cette option permet d'éviter les encombrements et ne nécessite pas de pass Jeux. Des forfaits longue durée sont également disponibles.
- des parkings à proximité des sites olympiques, pour un accès plus direct aux lieux de compétition.

Au service d'une mobilité urbaine multimodale

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Offrant une articulation entre les différentes formes de déplacements, les parcs de stationnement INDIGO ont constitué de véritables hubs intermédiaires pour rejoindre les différents sites de compétition à pied, à vélo ou en transport en commun.

« *Acteur mondial du stationnement, nous agissons au cœur des territoires depuis plus de 60 ans avec l'objectif de répondre aux défis complexes de la circulation des biens et des personnes dans les centres urbains. En tant qu'entreprise française, nous sommes extrêmement fiers de voir le plus grand événement sportif international se tenir à Paris et de contribuer, grâce à nos solutions et notre savoir-faire, à relever le défi de la mobilité durant les Jeux de Paris 2024* », a indiqué **Sébastien FRAISSE, Président du directoire d'INDIGO Group.**

« Organiser le plus grand événement au monde représente assurément un défi, notamment en matière de mobilité. Pour le relever, nous sommes heureux de compter sur la mobilisation d'INDIGO, entreprise française experte du stationnement à l'international, pour permettre aux amoureux des Jeux venus du monde entier, aux spectateurs français et aux résidents de s'organiser dans le cadre des Jeux. Bienvenue, INDIGO, dans la grande famille Paris 2024 ! », a déclaré **Tony Stanguette, Président de Paris 2024.**

Une communication renforcée pour une expérience client optimale.

Conscient de l'importance d'une information claire et accessible, INDIGO a déployé une campagne nationale d'amélioration de l'affichage dans ses parkings. Cette initiative stratégique vise à renforcer la communication auprès des clients et à optimiser leur expérience de stationnement.

Des objectifs multiples pour une communication à 360 degrés :

- **Valoriser la diversité des services :**
  - La campagne met en lumière l'éventail complet des services proposés par INDIGO, allant des solutions de stationnement classiques aux services innovants tels que la recharge de véhicules électriques
  - L'objectif est d'informer les clients sur toutes les options disponibles, afin qu'ils puissent profiter pleinement des avantages offerts par INDIGO

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

.

- Promouvoir la digitalisation du stationnement :
    - INDIGO encourage l'utilisation de ses services digitaux, tels que l'application mobile INDIGO Neo, qui permet de réserver une place de stationnement, de payer en ligne ou de bénéficier de services personnalisés.
    - La campagne d'affichage met en avant les avantages de la digitalisation, en termes de gain de temps, de praticité et de confort.

- Renforcer l'attractivité d'INDIGO en tant qu'employeur :
    - Au-delà de l'information client, la campagne vise également à renforcer l'image d'INDIGO en tant qu'employeur de référence.
    - Des messages spécifiques mettent en avant les valeurs de l'entreprise, les opportunités de carrière et l'engagement d'INDIGO en faveur du développement professionnel de ses collaborateurs.

Une campagne d'affichage moderne et impactante :

- INDIGO a veillé à ce que l'affichage soit moderne, attractif et facile à comprendre.
- Des visuels clairs et des messages concis sont utilisés pour transmettre les informations de manière efficace.
- L'affichage est pensé afin d'être visible de loin, et d'être compréhensible rapidement.

En déployant cette campagne d'affichage ambitieuse, INDIGO démontre son engagement à fournir une expérience client de qualité et à renforcer sa position de leader sur le marché du stationnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.2 Parc Solférino

Descriptif

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 350 places ✓ 2 niveaux ✓ 8 places PMR ✓ 12 Boxs ✓ 60 places amodiation	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Espèces ✓ Carte Total GR ✓ Carte Amex ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Interr	✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaques

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,40 €
30 minutes	0,80 €
45 minutes	1,30 €
1 heure	1,60 €
1h15	1,90 €
1h30	2,20 €
1h45	2,50 €
2 heures	2,80 €
2h15	3,10 €
2h30	3,40 €
2h45	3,70 €
3 heures	4,00 €
3h15	4,30 €
3h30	4,50 €
3h45	4,70 €
4 heures	4,90 €
4h15	5,10 €
4h30	5,30 €
4h45	5,50 €
5 heures	5,70 €
5h15	5.90 €
5h30	6.10 €
5h45	6.30 €
6 heures	6.50 €
6h15	6.70 €
6h30	6,90 €
6h45	7.10€
7 heures	7.30€
7h15	7.50€
7h30	7.70€
07h45	7.90€
08 heures	8.10€
8h15	8.50€
De 8h30 à 24h00	9.50€
Ticket Perdu	9.50€

Abonnements	
Mensuel 24/24 et 7j/7	54,00 €
Trimestriel 24h/24 et 7j/7	155,00 €
Annuel 24h/24 et 7j/7	576,00 €
Mensuel jour du lundi au Samedi	34,00 €
Trimestriel jour du lundi Samedi	90,00 €
Annuel jour du Lundi au Samedi	324,00 €
Mensuel Nuit et Week end	27,00 €
Trimestriel Nuit et Week end	70,00 €
Annuel Nuit et Week end	252,00 €
Mensuel box	76,00€
Trimestriel box	204,00€
Annuel box	735,00€

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Bornes de rechargement électrique

Le parc Solférino possède 11 stations de recharge de véhicule électriques mises en service en Décembre 2024.

Descriptif	
Nombre de session	2
KWh consommés	33
Durée Moyenne de branchement	8

Vandalisme

- Plusieurs appels à la police municipale ont été effectués pour des faits de jets de détritus et personnes qui urinent dans le parc et notamment dans les cages d'escaliers.
- Vol d'une signalétique indiquant l'accès piéton dans le parking.
- Dégradation volontaire sur un lecteur piétons permettant l'accès au parking jour et nuit.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Le 15/06, l'appareil de lecture de plaque minéralogique a été percuté par un véhicule.

Tout au long de l'année, nous nous efforçons de retirer les tags au fur et à mesure, surtout au niveau de la dalle supérieure qui est ouverte à tout public.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Faits Marquants

- Interventions de la société GEPI, prestataire pour salage et déneigement lors des fortes périodes de gel du début d'année, nous avons dû fermer la dalle supérieure durant plusieurs heures pour cause d'intempéries.

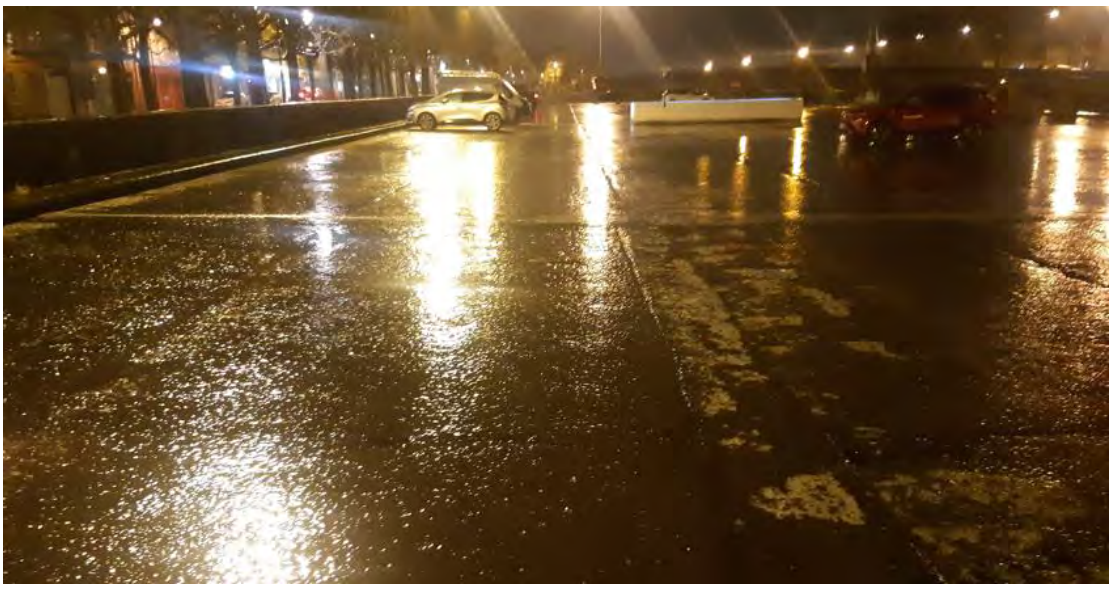

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Fête foraine des capucins du 13 Mars au 03 Avril, fortes fréquentations sur ce parc. Le parking du port à charbon n'est plus disponible.
- Parking Complet le 30 Avril pour le concert NRJ Music tours place du Château :

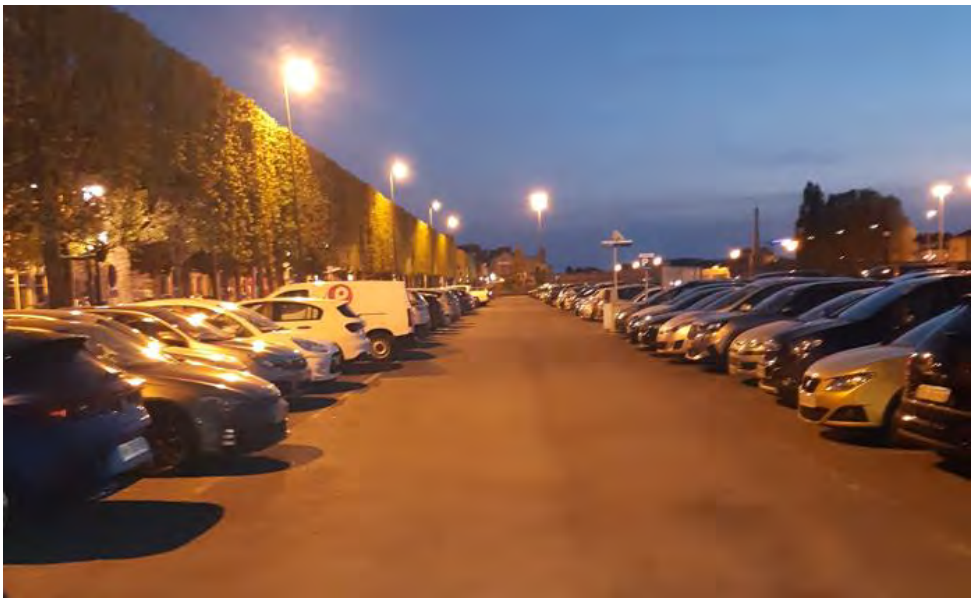

- Le 19 avril, fermeture de la voie communale à la suite de travaux sur le caniveau à l'entrée du parking et de la voie communale.

- Samedi 31 Aout, Color Run organisée par l'Utc, parking inaccessible durant 1h30 le temps du passage de la course.

- Samedi 14 Septembre, à l'occasion des masters de feu, augmentation de la fréquentation sur le parking Solférino le soir par rapport aux autres années, nous avons mis un agent sur place afin toute la soirée.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.3 Parc Centre

Descriptif

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 270 places ✓ 3 niveaux ✓ 5 places PMR ✓ 25 places amodiation	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Espèces ✓ Carte Total GR ✓ Carte Amex ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Interr	✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaques

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,50 €
30 minutes	0,90 €
45 minutes	1,50 €
1 heure	1,80 €
1h15	2,20 €
1h30	2,40 €
1h45	2,60 €
2 heures	2,80 €
2h15	3,00 €
2h30	3,20 €
2h45	3,40 €
3 heures	3,60 €
3h15	3,80 €
3h30	4,00 €
3h45	4,20 €
4 heures	4,40 €
4h15	4,60 €
4h30	4,80 €
4h45	5,00 €
5 heures	5,20 €
5h15	5.40 €
5h30	5.60 €
5h45	5.80 €
6 heures	6.00 €
6h15	6.20 €
6h30	6,40 €
6h45	6.60€
7 heures	6.80€
7h15	7.00€
7h30	7.20€
07h45	7.40€
08 heures	7.60€
8h15	7.80€
08h30	8.00€
08h45	8.20€
09 heures	8.40€
De 9h15 à 24h00	9.80€
Ticket Perdu	9.80€

Abonnements	
Mensuel 24/24 et 7j/7	67,00 €
Trimestriel 24h/24 et 7j/7	189,00 €
Annuel 24h/24 et 7j/7	705,00 €
Mensuel jour du lundi au Samedi	36,00 €
Trimestriel jour du lundi Samedi	99,00 €
Annuel jour du Lundi au Samedi	357,00 €
Mensuel Nuit et Week end	27,00 €
Trimestriel Nuit et Week end	75,00 €
Annuel Nuit et Week end	261,00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Bornes de rechargement électrique

Le parc Centre possède 10 stations de recharge de véhicule électriques mises en service en Décembre 2024.

Descriptif	
Nombre de session	0
KWh consommés	0
Durée Moyenne de branchement	0

Vandalismes

- Novembre, la coque extérieure signalant l'accès au parking a été vandalisée durant la nuit.

- Plusieurs appels effectués à la police municipale à la suite de la présence d'un squatteur régulier dans la cage d'escalier du parking.

- Des pierres de parement sur le mur extérieur ont été vandalisés, celle-ci ont été remplacées.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Faits Marquants

- Nombreux écoulements d'eau dans le parking à la suite d'un défaut d'entretien des canalisations de la résidence des Remparts.

- Le 12 Mars, parking inaccessible à la suite de travaux en voirie.

- Un Exercice pompier a été effectué dans le parking afin de former des stagiaires avec présence de fumées froides dans le parc.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4. MAINTENANCE & TRAVAUX

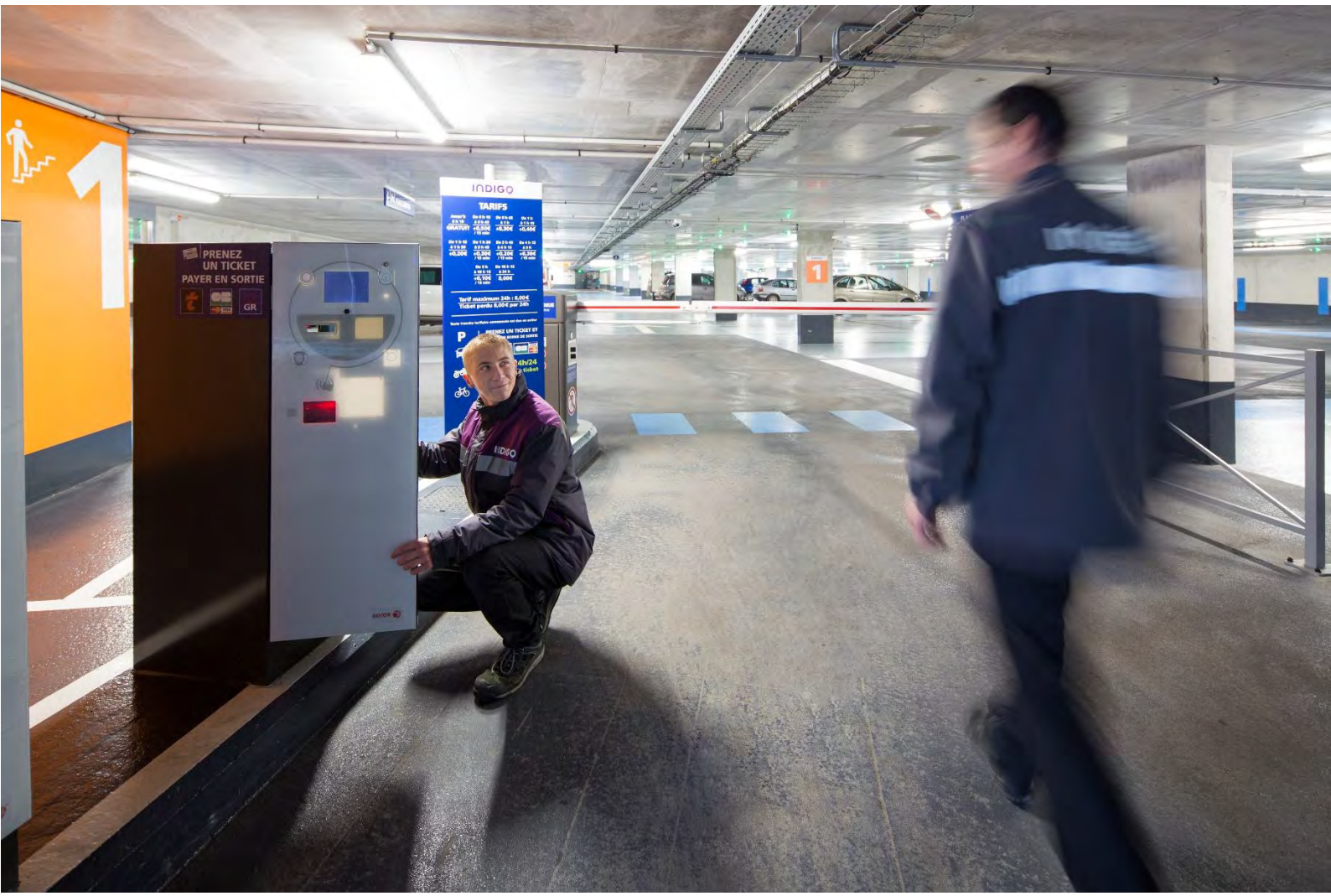

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4.1 Maintenance des équipements

Équipement du Parc Marché

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Désigna Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 2 Caisse automatique : 2 Barrières : 2 Lecteur immatriculation : 2 Caisse manuelle : 1 Lecteur piéton : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE200	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 23 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non
Détection incendie	Modèle : Chubb Nombre : 127 têtes de détection	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Chubb
Extincteurs	Marque : Desautel Modèle : Poudre – CO_2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Desautel
Boitiers bris de glace	Marque : Chubb	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Chubb
Colonnes sèches	Nombre : 3 Marque : ROBOT	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Airess
Ascenseurs	Marque : Soretex Type : Suspension à câble Nb de niveaux : 8 Charge en Kg : 650Kg	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : toutes les 5 semaines Prestataire : Kone
Electricité	Marque BAES : Luminox Luminaire LED Marque Ledvance	Contrat de maintenance : Non Contrôle périodique toutes les semaines
Portes automatiques	Marque : Sindaur Nombre : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Prestataire : Koné
Borne de rechargement électrique	Nombre : 20	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Bouygues Energies Services
Sonorisation	Marque : Bouyer Nombre de haut-parleurs : 36	Contrat de maintenance : Non
Détection CO/NO	Marque : MSA Modèle : Micropark	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Qui : MSA

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

	Nombre de points de détection CO : 14 Nombre de points de détection NO : 14	
Porte coupe-feu véhicule	Marque : Thyssen portes Nombre : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : Kone
Pompes de relevage	Marque : Nombre : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : Electro groupe 60
Groupe électrogène	Marque : Renault Type : Diesel Puissance en KW 100	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : Electro groupe 60

Équipement du parc Solférino

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Designa Borne d'entrée : 3 Borne de sortie : 2 Lecteur d'immatriculation : 5 Caisse automatique : 1 Barrières : 5 Lecteur piéton : 3 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 7 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non
Extincteurs	Marque : Desautel Modèle : Poudre dioxyde Nombre : 11	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Desautel
Boitiers bris de glace	Marque : Chubb Nombre : 3	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : Chubb
Colonnes sèches	Nombre : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Airess
Electricité	30 BAES Luminaire LED Marque Ledvance	Contrat de maintenance : Non Contrôle périodique toutes les semaines
Portes automatiques	Marque : Sindaur Nombre : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Prestataire : Koné
Sonorisation	Marque : BOUYER Nombre de haut-parleurs : 9	Contrat de maintenance : Non

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Équipement Parc Centre

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Désigna Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Lecteur immatriculation : 2 Lecteur piéton : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE200	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 18 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non
Détection incendie	Modèle : AGISS AGEMA 3 UC Nombre : 112 têtes de détection	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Chubb
Extincteurs	Marque : Desautel Modèle : Poudre DIOXYDE Nombre : 22	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Desautel
Boitiers bris de glace	Marque : Aviss Nombre : 3	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Chubb
Colonnes sèches	Nombre : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Airess
Electricité	30 BAES 112 Luminaires LED	Contrat de maintenance : Non Contrôle périodique toutes les semaines
Portes automatiques	Marque : Sindaur/marantec Nombre : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Prestataire : Koné
Sonorisation	Marque : Bouyer Nombre de haut-parleurs : 10	Contrat de maintenance : Non
Détection CO/NO	Marque : Oldham Modèle : Vigipark Nombre de points de détection CO : 8	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Qui : Draeger
Pompes de relevage	Marque : SANSON Nombre : 4	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : Electro groupe 60

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4.2 Les Travaux

Travaux du parc Marché :

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Marché :

- Reprise du flocage à divers endroits du parc à la suite d'infiltrations d'eau récurrentes

- Mise en service de 5 nouvelles bornes de recharge électriques

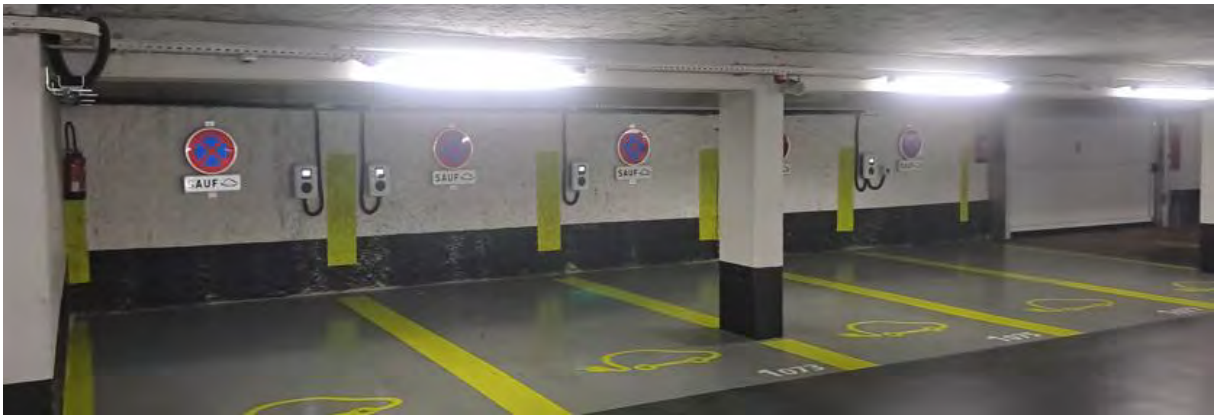

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Reprise d'un syphon extérieur au niveau de l'ancien escalier central afin d'éviter les infiltrations d'eau.

- Achat et mise en place de protections de blocs de secours et de divers éléments de protection dans le parc.

- Réparation sur la main courante de l'accueil :

- Entretien quotidien du parc : remplacement des néons, des réglettes d'éclairage, des blocs de secours, des câblages et alimentation d'appareils électriques, divers travaux de plomberie et de peinture

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Travaux du parc Solferino

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Solférino.

- Application d'enrobé à froid sur la partie supérieure du parc.
- Création de 11 places pour recharge de véhicules électrique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Travaux de peinture dans les cages d'escalier extérieures sur tous les murs, les mains courantes et sur les boxs fermés du parking.
- Remise en état du caniveau situé à l'entrée du niveau inférieur :
  Avant :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Après :

- Remplacement d'une signalétique défectueuse :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Travaux sur le parc Centre

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Centre :

- Création de 10 places pour recharge de véhicules électrique.

- Réfection des peintures dans les allées de circulation du parking et dans les deux cages d'escalier :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Changement de pièces défectueuses (flotteur) sur le poste de relevage des eaux pluviales.
- Mise en place de récupérateur d'eau afin d'éviter les écoulements d'eau sur les places de stationnement :

- Remplacement de pièces défectueuses sur le système de détection incendie (5 têtes de détection).

- Remplacement de pierres de parement en façade du parking et au niveau de la sortie.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4.3 Veille de la structure

Au parking du marché, à la suite de l'apparition de fissures et de désordres structurels, des travaux ont été entrepris sur plusieurs niveaux du parking.

Un bureau de contrôle indépendant a émis un rapport et une société spécialisée dans ces travaux a effectué un diagnostic et des réparations sur l'ouvrage.

Des IPN ont été posés à différents endroits et des travaux de colmatage sur certaines fissures ont été effectués.

SOCOTEC

AGENCE ASSISTANCE ET PATRIMOINE
ILE DE FRANCE
9 Rue de Courtalin
CS70181 – Magny-le-Hongre
77700 MAGNY LE HONGRE
Téléphone : 01.60.42.55.60

Avis technique – Etat de conservation

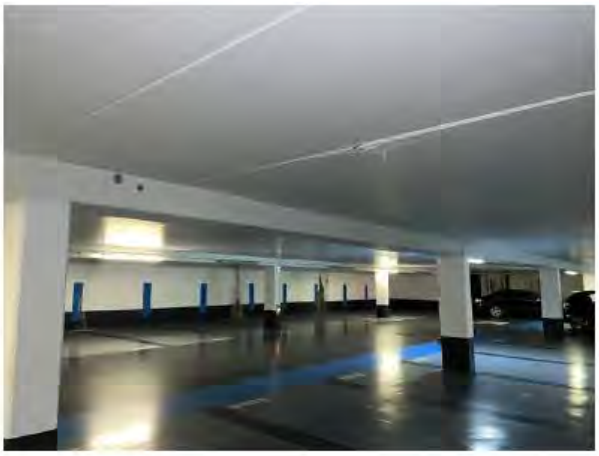

Ouvrage	Niveau 1 à 4 du Parking INDIGO Place du marché des Herbes 60200 COMPIEGNE	N° de l'affaire : 2109PVSEA000003 Référence : PVSEA/22/022
Demandeur	GROUPE INDIGO Monsieur Joffrey BORDEREAUX 1 Place des Degrés 92919 LA DEFENSE	Date d'intervention : 11/01/2022
Fait à : Magny-Le-Hongre Le : 15/02/2022	Responsable de l'affaire : Nicolas PECHEUR Auteur du rapport : Sarah IKAMA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Au parking du Solférino, à la suite de l'apparition de fissures sur une poutre au niveau inférieur, la pose d'étais va être mise en place début 2025.

Un bureau de contrôle indépendant a émis un rapport et une société spécialisée dans ces travaux a effectué un diagnostic sur l'ouvrage.

AVIS TECHNIQUE SOLIDITE STRUCTURE

SOCOTEC

INDIGO PARK
Bordereaux Joffrey
PLACE DU MARCHE AUX HERBES PARC DU MARCHE
60200 - COMPIEGNE

Parking INDIGO Solférino

ADRESSE DE VISITE
Rue Solférino
60200 COMPIEGNE

Visite réalisée le 25/03/2024

N° D'AFFAIRE : 2403IDHDF000034 **REFERENCE DU RAPPORT : 11130/23/34870**
DATE DU RAPPORT : 28/03/2024

Agence Immobilier Durable
4-6 rue des ormes
59810 LESQUIN

Intervenant SOCOTEC Immobilier Durable :
Elodie GRAUWIN
Tél : 06.40.87.42.33
Email : elodie.grauwin@socotec.com

Modèle V3 08-07-2020

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Fiche n° 1	Niveau de Risque : R1

Constat : Poutre n°1

Localisation :

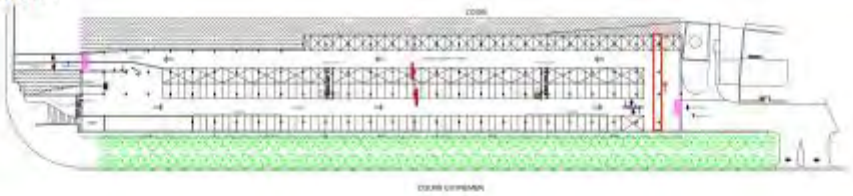

Commentaire

Au niveau de cette première poutre, nous avons constaté les désordres suivants :

- Fissuration horizontale – important éclat en formation
- Trace de coulures / infiltrations actives – béton très humide et friable
- Leger fléchissement de la poutre

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Au parking du Centre, à la suite de l'apparition d'une fissure au niveau d'une rampe intermédiaire, un bureau de contrôle indépendant a émis un rapport et apposé une jauge pour suivre l'évolution des fissures dans l'attente de travaux de remise en état.

Rapport de Diagnostic Technique

SOCOTEC

INDIGO PARK
1 Place des degrés
Tour Voltaire
92800 PUTAUX

A l'attention de Joffrey BORDEREAUX

Avis sur fissures

Immeubles : Parc de stationnement
Rue de Bouvines
60200 COMPIEGNE

Date de la visite : 10 avril 2024

N° de l'affaire : 2402SDHDF000052

Date du Rapport : 11/04/2024 Référence: AP/ 21000/24/100

Auteur du rapport : M. Aymeric PERONNET

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, exploité ou lu, que par publication ou communication in extenso.

AGENCE CONSTRUCTION CREIL
13 Avenue du Parc ALATA 60100 CREIL
Tél 03 44 63 84 00 – construction.creil@socotec.com

SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE - SAS au capital de 3177320 euros - 849 272 505 RCS Nanterre
Siège social : Tour Pacific –11-13 Cours Valmy – 92977 – Paris La Défense Cedex – France
www.socotec.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Fissuration longitudinale

Perte de matière

Armatures apparentes.

4. AVIS SOCOTEC

Au vu des constats réalisés, rien n'indique qu'une ruine imminente de la structure est à redouter.

Il va de soi que les travaux de réparation devront être entrepris, faute de quoi, l'aggravation des dégradations est inévitable.
A cette fin, une jauge permettant de surveiller l'évolution de l'ouverture de la fissure a été posée en sous face de la dalle.
SOCOTEC reste à disposition du donneur d'ordre pour effectuer un relevé et un suivi de cette évolution (dans le cadre d'une mission complémentaire).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5. ANALYSES

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5.1 Parc Marché

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2023	Fréquentation horaires 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	7 476	6 842	-8%
Février	6 122	6 775	11%
Mars	6 679	7 629	14%
Avril	7 825	7 771	-1%
Mai	8 575	8 111	-5%
Juin	9 152	9 314	2%
Juillet	7 273	7 255	0%
Aout	4 872	5 351	10%
Septembre	7 299	6 759	-7%
Octobre	6 854	7 945	16%
Novembre	8 016	8 760	9%
Décembre	15 380	13 855	-10%
Total	95 523	96 367	1%

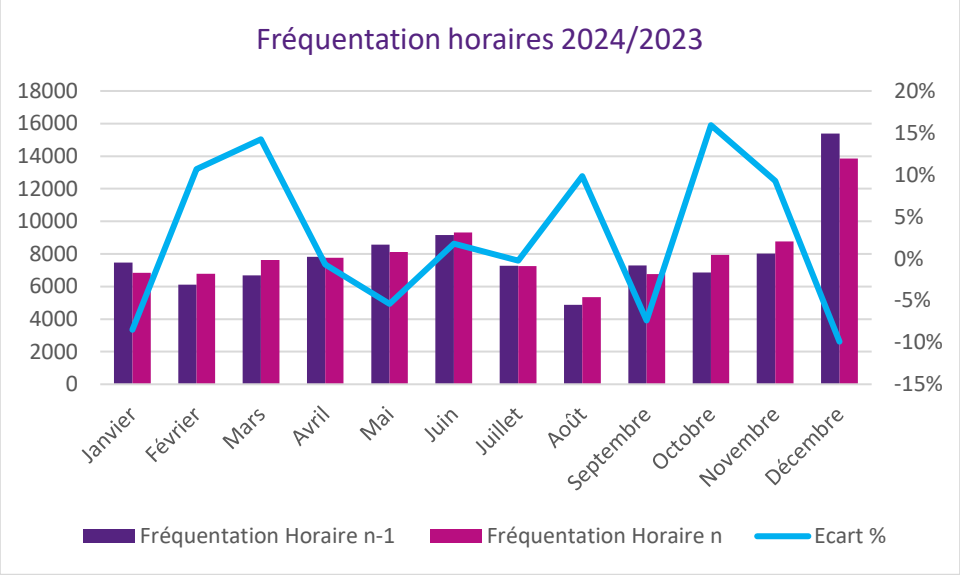

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette Horaire

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	22 037	21 206	-4%
Février	18 331	22 061	20%
Mars	19 893	24 469	23%
Avril	26 243	26 514	1%
Mai	28 675	26 898	-6%
Juin	30 044	31 656	5%
Juillet	24 273	23 628	-3%
Aout	15 596	16 840	8%
Septembre	24 725	22 311	-10%
Octobre	22 609	25 573	13%
Novembre	25 276	27 336	8%
Décembre	45 625	41 683	-9%
Total	303 327,00 €	310 175,00 €	2%

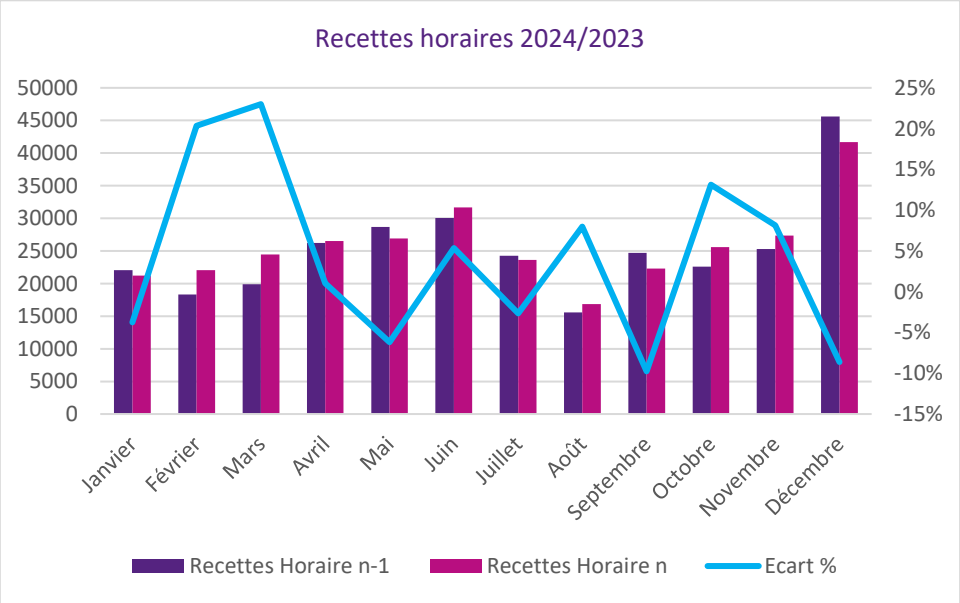

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Nombre d'abonnés et locations

	Nombre abonnées et locations 2023	Nombre abonnées et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	304	317	4%
Février	305	325	7%
Mars	311	337	8%
Avril	306	332	8%
Mai	305	325	7%
Juin	303	330	9%
Juillet	304	323	6%
Aout	303	322	6%
Septembre	312	337	8%
Octobre	312	329	5%
Novembre	324	338	4%
Décembre	331	339	2%
Total	3 720	3 954	6%

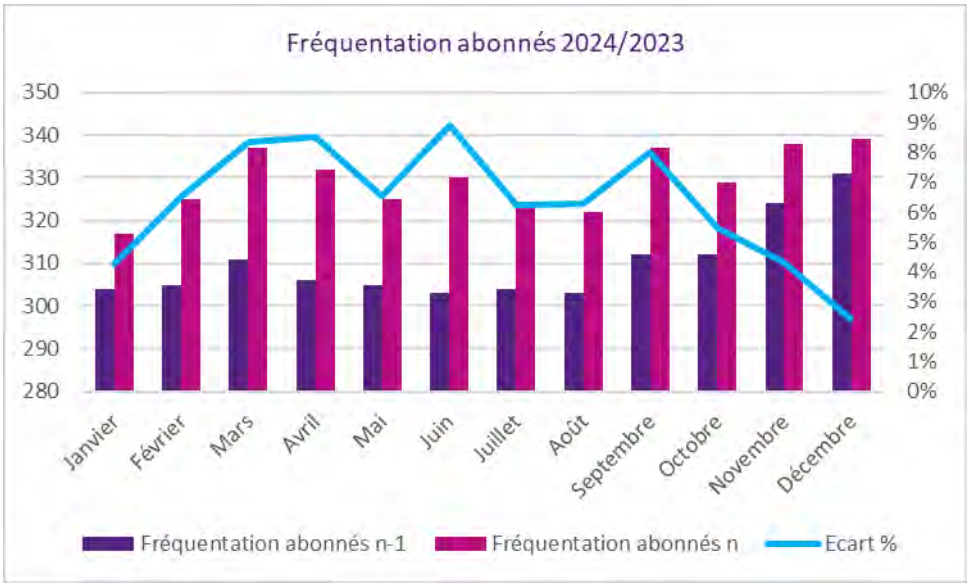

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette abonné et location

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	19 423	21 401	10%
Février	19 696	22 130	12%
Mars	19 065	23 063	21%
Avril	19 117	23 289	22%
Mai	19 496	22 192	14%
Juin	19 498	22 600	16%
Juillet	19 247	21 954	14%
Aout	19 053	21 935	15%
Septembre	20 115	22 697	13%
Octobre	20 303	22 354	10%
Novembre	20 411	22 702	11%
Décembre	21 104	22 846	8%
Total	236 528,00 €	269 163,00 €	14%

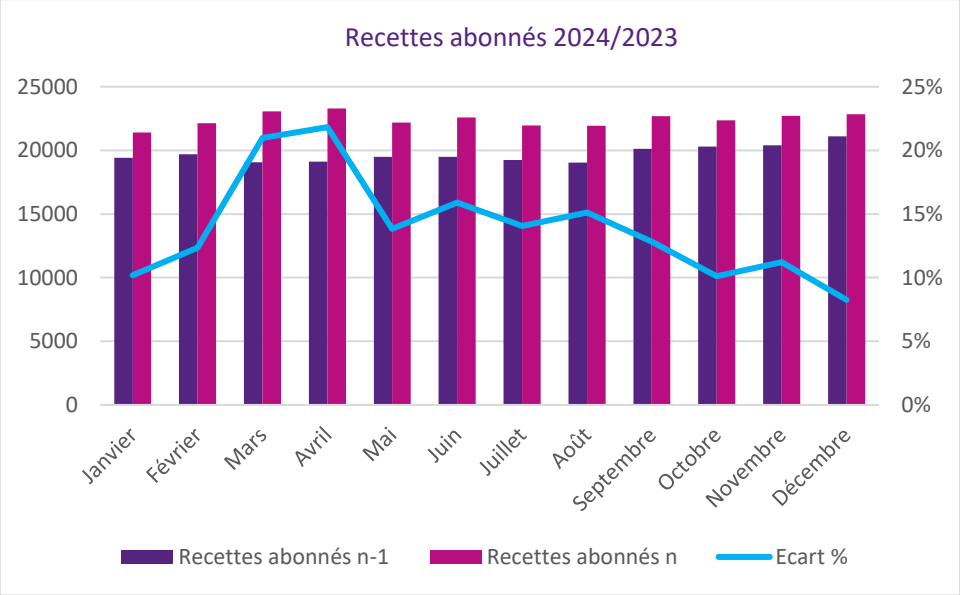

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Conclusion

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Recettes horaires	242 039	283 439	303 327	310 175	2 %
Fréquentation horaires	92 486	100 405	95 523	96 367	1 %
Ticket moyen	2.62	2.82	3.18	3.22	1 %
Nombre d'abonné mensuel	3 552	3 717	3 720	3 954	6%
Recettes abonnements/locations	211 426	227 577	236 528	269 163	14 %
Recettes totales	475 519	536 930	566 762	609 253	7 %

Analyse sur l'activité 2024

En 2024, INDIGO a mis en place un **système de remontée automatique des données de fréquentation** depuis les péages, garantissant une **fiabilité renforcée** des informations collectées.

Fréquentations

Le parc Marché connait une activité stable depuis 2023, avec 96 367 visiteurs horaires enregistrées en 2024.

Abonnements

En 2024, nous constatons que les abonnements sont en forte progression. Cette hausse de 14% s'explique notamment par la prise de 104 mois d'abonnement par la mairie de Compiègne en 2024, pour un montant total de 11 664 € TTC, dans le cadre des travaux du Cloître.

Chiffre d'affaires global

Depuis 2021 (période post-Covid), le chiffre d'affaires de ce parc est en progression constante chaque année, malgré la baisse de fréquentation horaire observée en 2023 et 2024. Cette croissance est notamment portée par un ticket moyen en hausse, du aux révisions tarifaires opérées en 2023.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5.2 Parc Solférino

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2023	Fréquentation horaires 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	2 234	2 311	3%
Février	1 799	2 440	36%
Mars	3 591	4 033	12%
Avril	2 744	3 050	11%
Mai	2 948	2 858	-3%
Juin	3 182	3 483	9%
Juillet	2 026	2 524	25%
Aout	1 438	1 679	17%
Septembre	2 562	2 712	6%
Octobre	2 474	2 973	20%
Novembre	2 361	2 844	20%
Décembre	4 000	3 474	-13%
Total	31 359	34 381	10%

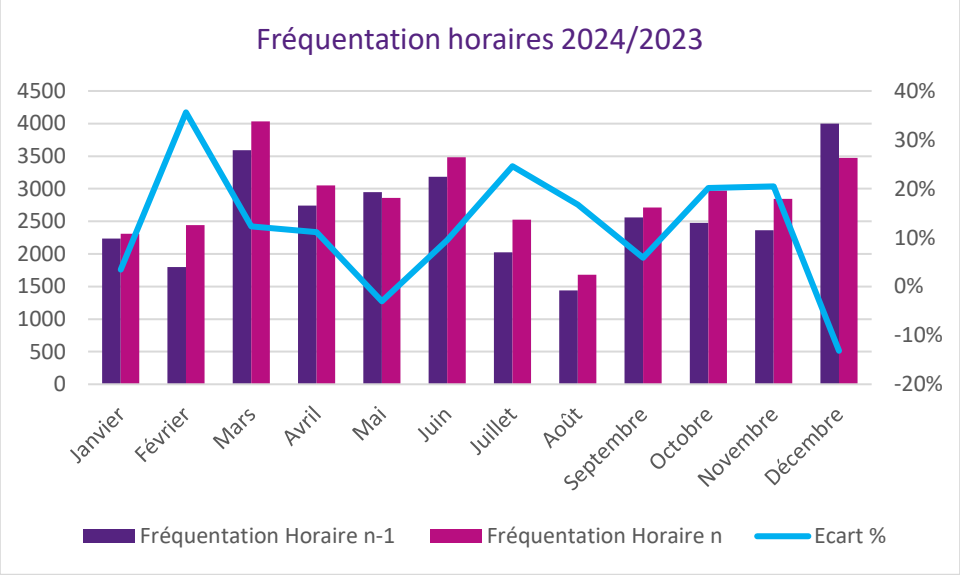

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette Horaire

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	6 200	7 141	15%
Février	5 066	8 158	61%
Mars	10 500	13 730	31%
Avril	9 132	10 679	17%
Mai	9 596	9 718	1%
Juin	11 097	12 356	11%
Juillet	6 536	8 914	36%
Aout	4 349	5 562	28%
Septembre	8 567	9 765	14%
Octobre	9 090	10 796	19%
Novembre	7 359	9 982	36%
Décembre	11 358	10 572	-7%
Total	98 850,00 €	117 373,00 €	19%

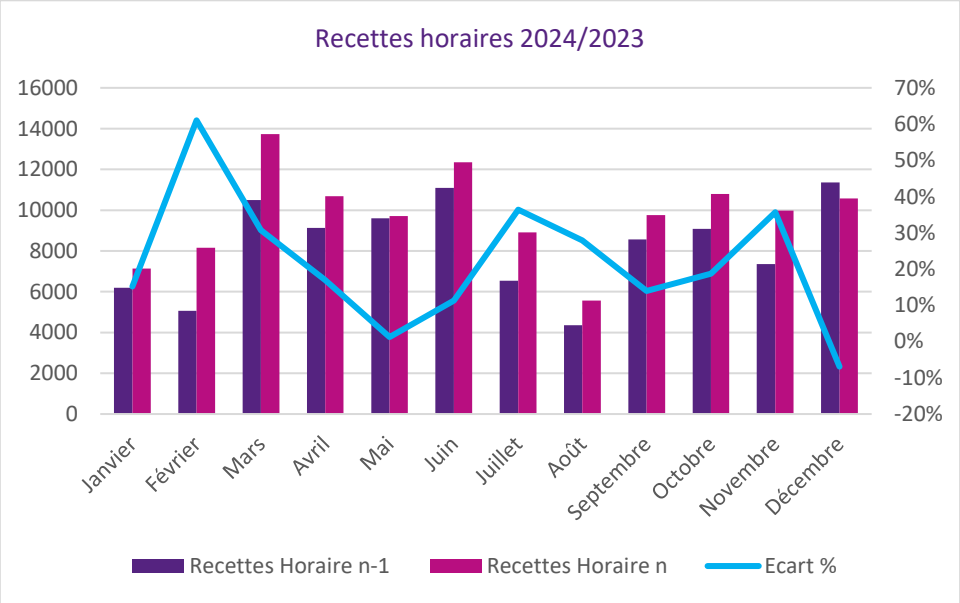

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Nombre d'abonnés et locations

	Nombre abonnées et locations 2022	Nombre abonnées et locations 2023	Ecart 2022/2023 (%)
Janvier	273	262	-4%
Février	269	265	-1%
Mars	270	266	-1%
Avril	261	264	1%
Mai	252	265	5%
Juin	250	270	8%
Juillet	246	270	10%
Aout	245	261	7%
Septembre	257	280	9%
Octobre	273	281	3%
Novembre	282	279	-1%
Décembre	285	283	-1%
Total	3 163	3 246	3%

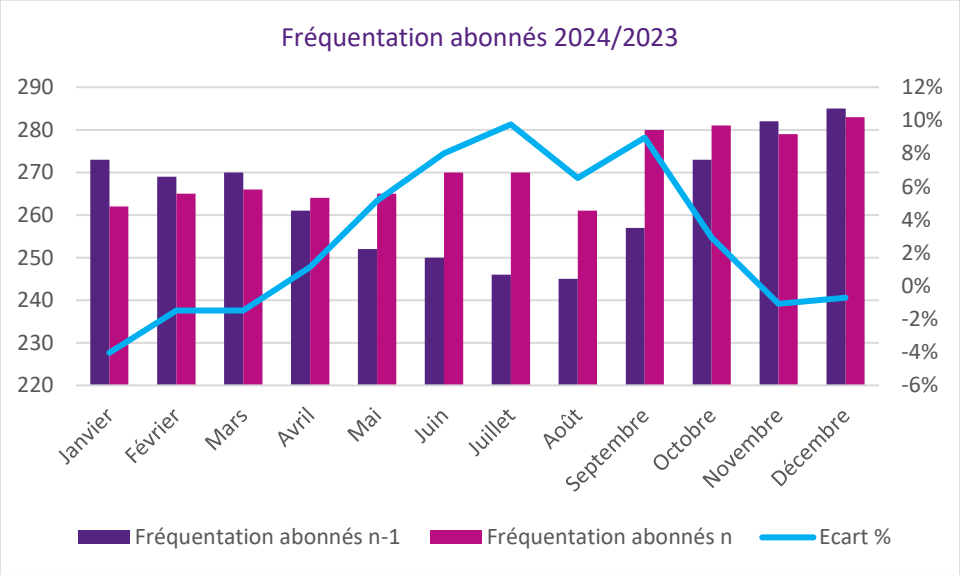

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette abonné et location

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	9 968	10 129	2%
Février	9 774	10 150	4%
Mars	9 876	10 173	3%
Avril	9 807	10 276	5%
Mai	9 554	10 164	6%
Juin	9 684	10 126	5%
Juillet	9 449	10 329	9%
Aout	9 076	9 854	9%
Septembre	9 893	10 302	4%
Octobre	10 346	10 344	0%
Novembre	10 261	10 361	1%
Décembre	10 968	10 365	-5%
Total	118 656,00 €	122 573,00 €	3%

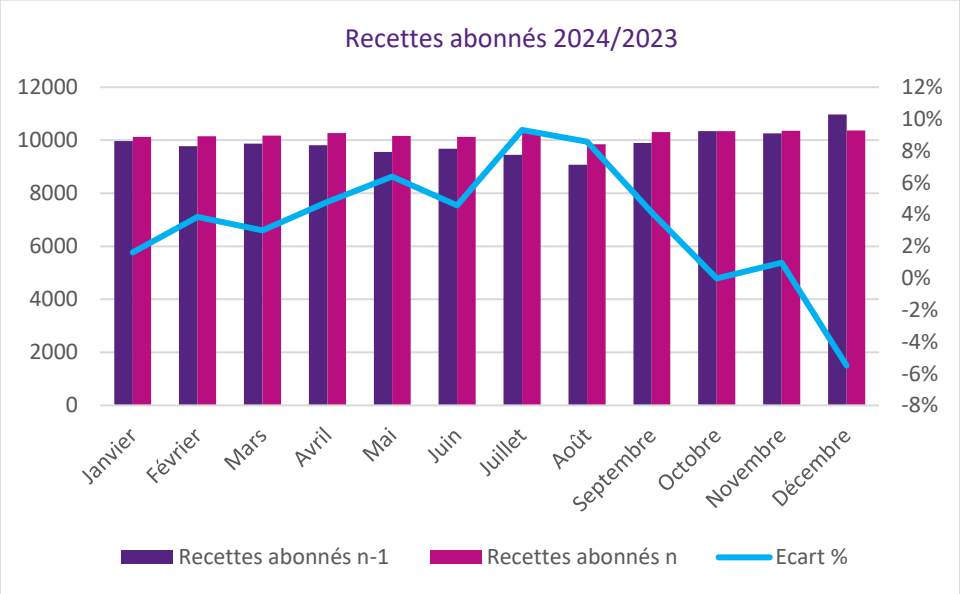

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Conclusion

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Recettes horaires	68 049	87842	98 850	117 374	19 %
Fréquentation horaires	27 354	30 654	31 359	34 381	10 %
Ticket moyen	2.49	2.87	3.15	3.41	8 %
Nombre d'abonné mensuel	3000	3274	3163	3246	3 %
Recettes abonnements/locations	104 045	116 465	118 656	122 573	3 %
Recettes totales	173 310	207 675	222 924	246 689	11 %

Analyse sur l'activité 2024

Fréquentations horaires

En 2024, le parc Solférino a enregistré une augmentation de fréquentation de 10 % par rapport à 2023, une tendance positive observée de manière constante sur l'ensemble des mois de l'année.

Un pic notable en mars est lié à la fête des Capucins qui se déroule sur le port à charbon. Durant cette période, l'indisponibilité du parking gratuit adjacent entraîne un report vers le parc payant Solférino, contribuant à la hausse des fréquentations.

Par ailleurs, l'augmentation tarifaire a eu un impact direct sur les recettes, avec une hausse de 19 % par rapport à l'année précédente.

Abonnements

Les abonnements sont en légère progression (+3 %) par rapport à 2023. La majorité des abonnements souscrits sur ce parc sont des abonnements de jour, principalement utilisés par les commerçants du centre-ville.

Chiffre d'affaires global

Depuis 2020, période post-Covid, le chiffre d'affaires du parc Solférino est en hausse chaque année. À l'instar du parc du Marché, le ticket moyen continue de progresser, en lien avec les révisions tarifaires survenues en 2023.

La clientèle horaire privilégie de plus en plus ce parc, qui reste proche du centre-ville tout en étant plus économique que le parking du Marché.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5.3 Recette Parc Centre

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2023	Fréquentation horaires 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	840	745	-11%
Février	666	689	3%
Mars	813	748	-8%
Avril	712	779	9%
Mai	923	729	-21%
Juin	942	807	-14%
Juillet	648	765	18%
Aout	460	594	29%
Septembre	860	969	13%
Octobre	727	825	13%
Novembre	754	899	19%
Décembre	1 138	1 090	-4%
Total	9 483	9 639	2%

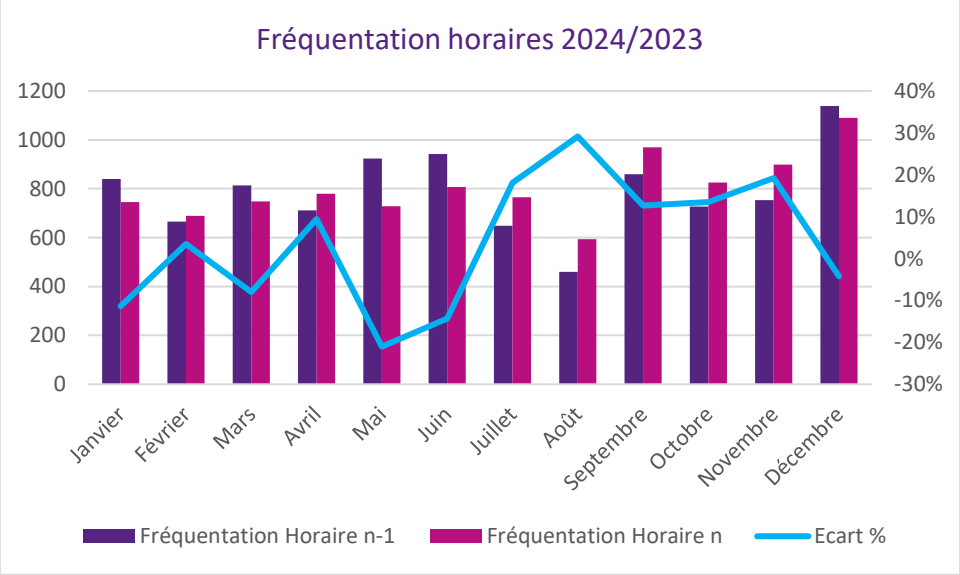

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette Horaire

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	2 348	2 045	-13%
Février	1 937	1 954	1%
Mars	2 431	2 335	-4%
Avril	1 993	2 340	17%
Mai	2 897	2 020	-30%
Juin	2 950	2 438	-17%
Juillet	1 822	2 241	23%
Aout	1 372	1 739	27%
Septembre	2 524	2 895	15%
Octobre	2 141	2 484	16%
Novembre	2 134	2 543	19%
Décembre	2 913	3 197	10%
Total	27 462,00 €	28 231,00 €	3%

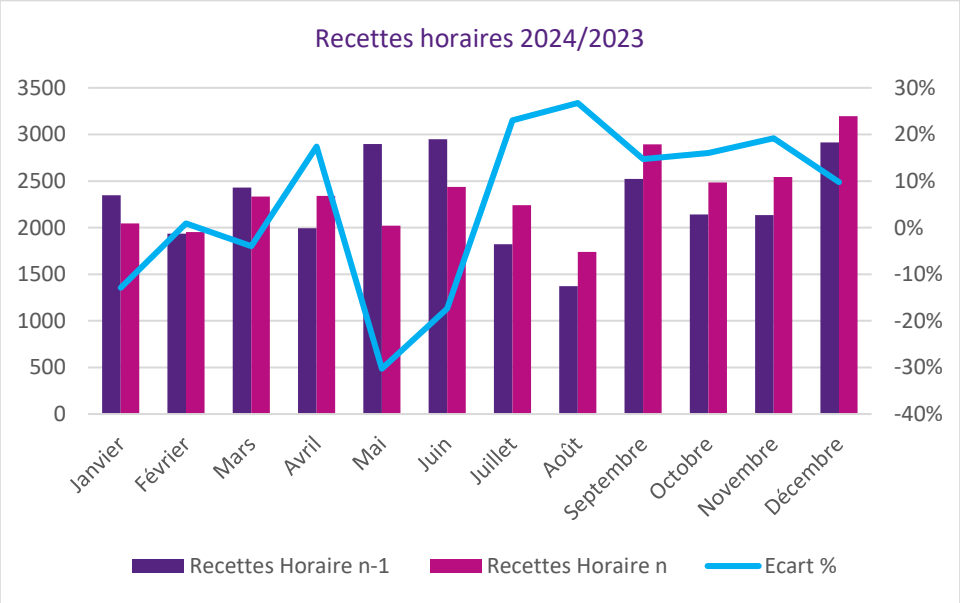

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Nombre d'abonnés et locations

	Nombre abonnées et locations 2022	Nombre abonnées et locations 2023	Ecart 2022/2023 (%)
Janvier	221	220	0%
Février	216	220	2%
Mars	217	215	-1%
Avril	217	219	1%
Mai	217	223	3%
Juin	213	218	2%
Juillet	207	213	3%
Aout	205	201	-2%
Septembre	224	207	-8%
Octobre	223	212	-5%
Novembre	230	221	-4%
Décembre	230	216	-6%
Total	2 620	2 585	-1%

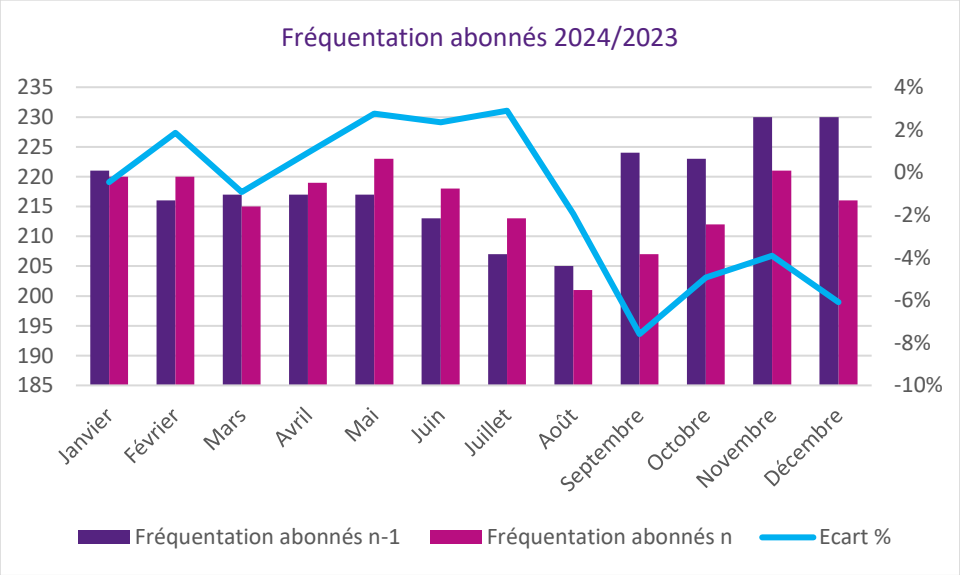

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette abonné et location

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	8 290	9 001	9%
Février	8 121	8 860	9%
Mars	8 220	8 694	6%
Avril	8 420	8 824	5%
Mai	8 544	8 833	3%
Juin	8 336	8 713	5%
Juillet	8 188	8 499	4%
Aout	7 924	8 153	3%
Septembre	8 890	8 213	-8%
Octobre	8 778	8 340	-5%
Novembre	9 005	8 594	-5%
Décembre	9 112	8 498	-7%
Total	101 828,00 €	103 222,00 €	1%

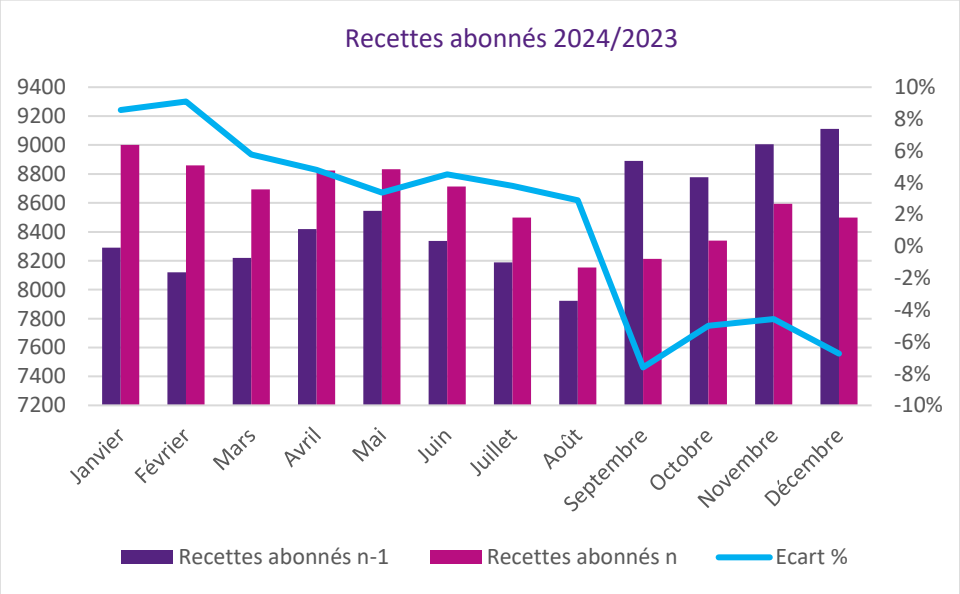

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Conclusion

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Recettes horaires	23 899	26 485	27 462	28 231	3 %
Fréquentations horaires	10 276	10 552	9483	9639	2 %
Ticket moyen	2.33	2.51	2.90	2.93	1 %
Nombre d'abonné mensuel	2 437	2 624	2 620	2 585	-1 %
Recettes abonnements/locations	90 936	99 102	101 828	103 222	1 %
Recettes totales	123 458	135 479	140 176	142 357	2 %

Analyse sur l'activité 2024

Fréquentations horaires

Les fréquentations horaires restent globalement stables, bien qu'elles demeurent inférieures aux niveaux d'avant Covid. Cette légère progression s'accompagne d'une hausse des recettes, notamment grâce à l'augmentation tarifaire du 01/04/2023.

Abonnements

Les abonnements sont stables par rapport à 2022 et 2023. Toutefois, les recettes ont augmenté de 1 %, en lien direct avec la révision tarifaire.

Chiffre d'affaires global

Depuis 2021, le chiffre d'affaires total est en hausse chaque année, malgré les baisses de fréquentation enregistrées en 2023. Le ticket moyen a lui aussi progressé de 0,60 € entre 2021 et 2024, traduisant une tendance à des stationnements plus longs.

Ce parc tend à se transformer progressivement en parking d'abonnés, avec une rotation horaire en baisse et une présence accrue d'usagers réguliers.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

6. PERSPECTIVES 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Perspectives 2025 – Accélérer l'innovation et la durabilité au cœur des villes

À l'horizon 2025, INDIGO intensifie sa stratégie pour devenir un acteur incontournable de la mobilité urbaine durable. Nos priorités se concentrent sur :

- L'expérience client optimisée par la technologie :
  - D'ici 2025, nous accélérerons le déploiement de solutions digitales innovantes, telles que l'intelligence artificielle pour la gestion des flux et les paiements sans contact généralisés.
  - L'objectif est de rendre le stationnement toujours plus fluide et personnalisé.

- Le développement massif de la recharge électrique :
  - Nous poursuivrons notre expansion pour devenir le premier réseau de recharge urbaine de France, avec un objectif ambitieux de déploiement de bornes supplémentaires d'ici 2025.
  - Nous souhaitons ainsi accompagner activement la transition vers les véhicules électriques.

- Le renforcement de notre rôle auprès des collectivités :
  - En 2025, INDIGO se positionnera comme le partenaire privilégié des villes pour la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE) et la gestion des nouvelles mobilités.
  - Nous apporterons notre expertise et nos solutions pour contribuer à des villes plus durables et agréables à vivre.

- La transformation des parkings en hubs de mobilité :
  - Nous accélérerons la conversion de nos parkings en Espaces de Logistique Urbaine (ELU), en développant des services innovants tels que les Cycloparks et les solutions de micro-logistique.
  - L'objectif est de faire de nos parkings des points névralgiques de la mobilité douce et décarbonée.

Facteurs influents sur l'activité

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Face à ces évolutions, INDIGO accompagnera la Municipalité de Compiègne et ses usagers en proposant des offres et services adaptés :

- Des **solutions pour les recharges électriques**, actuellement peu saturées.
- Des **offres digitalisées**, plus souples et personnalisées, assurant un **parcours client fluide**.
- Des **partenariats ciblés avec les grands comptes**, tels que l'Université de Technologie de Compiègne et les loueurs.

Maintien de l'engagement local

INDIGO renforcera son positionnement auprès de la municipalité en poursuivant les actions suivantes :

- **Participation active aux réflexions** sur l'accessibilité du centre-ville.
- **Proposition de solutions de stationnement** pour les commerçants compiégnois et leur clientèle.
- **Organisation de simulations d'incendie** en collaboration avec les équipes du **SDIS 60**.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7. BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.1 Parc Marché

Compte de résultat

INDIGO GROUP

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-3 PARCS-09/02/1991
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	SPS COMPIEGNE

PARC :	Complégne Marché

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	269 069	264 633	-4 435	-1,6%
Abonnés parcs	197 302	229 728	32 426	16,4%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	2 296	5 996	3 700	161,2%
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	26 307	26 194	-113	-0,4%
Sous Total Chiffre d'Affaires	**494 974**	**526 552**	**31 578**	**6,4%**
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	6 700	6 609	-91	-1,4%
Sous Total Autres Produits	**6 700**	**6 609**	**-91**	**-1,4%**
Total Produits d'Exploitation	**501 674**	**533 161**	**31 487**	**6,3%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-88 527	-86 961	1 566	1,8%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-7 096	-6 238	859	12,1%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	-10 143	-8 335	1 808	17,8%
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**-105 766**	**-101 533**	**4 233**	**4,0%**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-12 262	-15 066	-2 804	22,9%
Entretien : Contrats	-19 664	-15 456	4 208	21,4%
Electricité, Fluides	-25 108	-25 582	-474	1,9%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-10 212	-10 131	81	0,8%
Location Matériel d'Exploitation	-4 201	-6 724	-2 523	60,1%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-71 448**	**-72 959**	**-1 511**	**2,1%**
Actions Commerciales	-1 908	-2 393	-485	25,4%
Collecte de Fonds et Commissions	-12 635	-13 988	-1 353	10,7%
Frais Administratifs et Divers	-81	-270	-189	234,1%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-14 623**	**-16 650**	**-2 027**	**13,9%**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-191 837**	**-191 143**	**694**	**0,4%**
Police d'Assurances	-4 292	-5 073	-781	18,2%
Sinistres	-1 984	-2 123	-138	7,0%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-2 467	-2 633	-166	6,7%
Redevances Aux Concédants	-8 904	-13 411	-4 508	50,6%
Taxes et Versements Assimilés	-18 235	-20 038	-1 803	9,9%
Autres Charges et Provisions Courantes	-234	-181	53	22,6%
Charges de Gros Entretien	-4 900	-993	3 907	79,7%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-7 821	-9 057	-1 236	15,8%
Frais Généraux Siège	-36 627	-39 913	-3 286	9,0%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-85 464**	**-93 420**	**-7 957**	**9,3%**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-85 464**	**-93 420**	**-7 957**	**9,3%**
Total Charges d'Exploitation	**-277 301**	**-284 564**	**-7 262**	**2,6%**
EBITDA Parc	**224 372**	**248 597**	**24 225**	**10,8%**
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-172 643	-200 924	-28 281	16,4%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-172 643**	**-200 924**	**-28 281**	**16,4%**
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**-172 643**	**-200 924**	**-28 281**	**16,4%**
EBIT	**51 729**	**47 673**	**-4 056**	**-7,8%**
Frais Financiers	-70 156	-91 676	-21 520	30,7%
Total Frais Financiers	**-70 156**	**-91 676**	**-21 520**	**30,7%**
Total Frais Financiers	**-70 156**	**-91 676**	**-21 520**	**30,7%**
Resultat Net avant Impot Parc	**-18 426**	**-44 003**	**-25 577**	**138,8%**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Compiègne Marché

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	706 000	558 947	147 053
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	446 328	319 715	126 613
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	6 238 927	4 678 085	1 560 842
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	1 350	1 350	-
	LOGICIELS	360	140	220
Total RETOUR		**7 392 965**	**5 558 236**	**1 834 728**
REPRISE	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	4 702	4 702	-
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	54 220	53 737	483
	MATERIEL AUTOMOBILE	2 465	2 465	-
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	5 236	5 236	-
Total REPRISE		**66 623**	**66 140**	**483**
Total général		**7 459 587**	**5 624 376**	**1 835 212**

Parc de stationnement Compiègne Marché

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	7 459 587
Immobilisations Valeur Comptable Nette	1 835 212
Immobilisation en cours	18 002

Valeur Brute Totale Inventaires	**7 477 589**
VNC Totale Inventaires	**1 853 213**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.2 Parc Solferino

Compte de résultat

PARC :	Compiègne Solférino

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	85 645	103 428	17 783	20,8%
Abonnés parcs	100 405	101 850	1 444	1,4%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	5 200	-5 639	-10 839	-208,4%
Activités annexes	65 471	65 237	-234	-0,4%
Sous Total Chiffre d'Affaires	**256 721**	**264 876**	**8 154**	**3,2%**
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	1	1	
Sous Total Autres Produits	**0**	**1**	**1**	
Total Produits d'Exploitation	**256 721**	**264 876**	**8 155**	**3,2%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-27 822	-34 316	-6 494	23,3%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-390	-709	-319	81,8%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	-3 041	-2 619	422	13,9%
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**-31 253**	**-37 644**	**-6 391**	**20,4%**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-3 254	-16 343	-13 089	402,3%
Entretien : Contrats	-6 073	-5 956	117	1,9%
Electricité, Fluides	-3 846	-7 323	-3 477	90,4%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-1 471	-857	614	41,7%
Location Materiel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-14 645**	**-30 480**	**-15 836**	**108,1%**
Actions Commerciales	-891	-2 038	-1 147	128,7%
Collecte de Fonds et Commissions	-4 754	-5 306	-552	11,6%
Frais Administratifs et Divers	-146	-68	78	53,5%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-5 791**	**-7 411**	**-1 620**	**28,0%**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-51 689**	**-75 536**	**-23 847**	**46,1%**
Police d'Assurances	-1 540	-1 589	-49	3,2%
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-1 284	-1 324	-40	3,1%
Redevances Aux Concédants	-5 800	-9 077	-3 277	56,5%
Taxes et Versements Assimilés	-13 154	-13 473	-319	2,4%
Autres Charges et Provisions Courantes	-4 687	-365	4 321	92,2%
Charges de Gros Entretien	0	-25 840	-25 840	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-4 056	-4 556	-500	12,3%
Frais Généraux Siège	-18 999	-20 078	-1 079	5,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-49 519**	**-76 303**	**-26 783**	**54,1%**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-49 519**	**-76 303**	**-26 783**	**54,1%**
Total Charges d'Exploitation	**-101 209**	**-151 839**	**-50 630**	**50,0%**
EBITDA Parc	**155 513**	**113 037**	**-42 475**	**-27,3%**
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-41 122	-38 929	2 193	5,3%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-41 122**	**-38 929**	**2 193**	**5,3%**
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels.	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**-41 122**	**-38 929**	**2 193**	**5,3%**
EBIT	**114 390**	**74 108**	**-40 282**	**-35,2%**
Frais Financiers	-12 262	-11 856	406	3,3%
Total Frais Financiers	**-12 262**	**-11 856**	**406**	**3,3%**
Total Frais Financiers	**-12 262**	**-11 856**	**406**	**3,3%**
Resultat Net avant Impot Parc	**102 128**	**62 252**	**-39 876**	**-39,0%**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Compiègne Solférino

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	143 843	- 107 055	36 788
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	344 007	- 315 641	28 365
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	519 142	- 374 423	144 719
	LOGICIELS	360	- 140	220
Total RETOUR		**1 007 351**	**- 797 259**	**210 092**
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	25 597	- 25 473	123
Total REPRISE		**25 597**	**- 25 473**	**123**
Total général		**1 032 948**	**- 822 732**	**210 216**

Parc de stationnement Compiègne Solférino

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	1 032 948
Immobilisations Valeur Comptable Nette	210 216
Immobilisation en cours	86 535

Valeur Brute Totale Inventables	**1 119 483**
VNC Totale Inventables	**296 751**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.3 Parc Centre

Compte de Résultat

INDIGO GROUP

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-3 PARCS-09/02/1991
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	SPS COMPIEGNE

PARC :	Compiègne Centre

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	23 080	24 740	1 660	7,2%
Abonnés parcs	86 367	85 479	-888	-1,0%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de rechargement des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	7 000	8 030	1 030	14,7%
Activités annexes	11 376	11 413	37	0,3%
Sous Total Chiffre d'Affaires	**127 824**	**129 662**	**1 838**	**1,4%**
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	7 813	7 115	-698	-8,9%
Sous Total Autres Produits	**7 813**	**7 115**	**-698**	**-8,9%**
Total Produits d'Exploitation	**135 637**	**136 777**	**1 140**	**0,8%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-27 822	-34 316	-6 494	23,3%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-40	-378	-338	845,9%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	-1 232	-1 727	-495	40,2%
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**-29 094**	**-36 421**	**-7 326**	**25,2%**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-3 006	-14 724	-11 718	389,8%
Entretien : Contrats	-8 419	-8 021	2 397	28,5%
Electricité, Fluides	-9 638	-5 623	4 015	41,7%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-1 471	-948	523	35,6%
Location Matériel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-22 534**	**-27 317**	**-4 782**	**21,2%**
Actions Commerciales	-1 138	-1 832	-374	32,3%
Collecte de Fonds et Commissions	-2 251	-2 444	-193	8,6%
Frais Administratifs et Divers	-16	-45	-29	187,5%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-3 425**	**-4 021**	**-596**	**17,4%**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-55 054**	**-67 758**	**-12 704**	**23,1%**
Police d'Assurances	-757	-778	-12	1,4%
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-633	-648	-15	2,3%
Redevances Aux Concédants	-5 010	-8 077	-3 277	56,5%
Taxes et Versements Assimilés	-6 038	-6 293	-256	4,2%
Autres Charges et Provisions Courantes	-1 187	-867	300	25,3%
Charges de Gros Entretien	0	-3 115	-3 115	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-2 021	-2 230	-209	10,4%
Frais Généraux Siège	-9 456	-9 626	-170	1,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-25 904**	**-32 857**	**-6 953**	**26,8%**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-25 904**	**-32 857**	**-6 953**	**26,8%**
Total Charges d'Exploitation	**-80 958**	**-100 616**	**-19 658**	**24,3%**
EBITDA Parc	**54 679**	**36 162**	**-18 517**	**-33,9%**
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-26 873	-25 735	1 137	4,2%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-26 873**	**-25 735**	**1 137**	**4,2%**
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**-26 873**	**-25 735**	**1 137**	**4,2%**
EBIT	**27 806**	**10 426**	**-17 380**	**-62,5%**
Frais Financiers	-6 964	-6 795	168	2,4%
Total Frais Financiers	**-6 964**	**-6 795**	**168**	**2,4%**
Total Frais Financiers	**-6 964**	**-6 795**	**168**	**2,4%**
Resultat Net avant Impot Parc	**20 842**	**3 631**	**-17 211**	**-82,6%**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Compiègne Centre

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	190 541	- 117 673	72 867
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	157 411	- 133 987	23 424
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	106 104	- 85 269	20 835
	LOGICIELS	360	- 140	220
Total RETOUR		**454 415**	**- 337 069**	**117 346**
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	21 421	- 21 262	159
Total REPRISE		**21 421**	**- 21 262**	**159**
Total général		**475 837**	**- 358 331**	**117 506**

Parc de stationnement Compiègne Centre

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	475 837
Immobilisations Valeur Comptable Nette	117 506
Immobilisation en cours	54 608

Valeur Brute Totale Inventables	**530 444**
VNC Totale Inventables	**172 113**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.4 Compte de résultat DSP

INDIGO GROUP

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-3 PARCS-09/02/1991
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	SPS COMPIEGNE

PARC :	Compiègne Marché, Solférino, Centre

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	377 794	392 802	15 008	4,0%
Abonnés parcs	384 074	417 056	32 982	8,6%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	2 296	5 996	3 700	161,2%
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	12 200	2 391	-9 809	-80,4%
Activités annexes	103 154	102 844	-311	-0,3%
Sous Total Chiffre d'Affaires	**879 519**	**921 090**	**41 571**	**4,7%**
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	14 514	13 725	-789	-5,4%
Sous Total Autres Produits	**14 514**	**13 725**	**-789**	**-5,4%**
Total Produits d'Exploitation	**894 033**	**934 814**	**40 782**	**4,6%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-144 171	-155 593	-11 422	7,9%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-7 526	-7 324	202	2,7%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	-14 417	-12 681	1 735	12,0%
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**-166 114**	**-175 598**	**-9 485**	**5,7%**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-18 522	-46 134	-27 611	149,1%
Entretien : Contrats	-34 156	-27 434	6 722	19,7%
Electricité, Fluides	-38 593	-38 528	65	0,2%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-13 155	-11 937	1 218	9,3%
Location Matériel d'Exploitation	-4 201	-6 724	-2 523	60,1%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-108 627**	**-130 756**	**-22 129**	**20,4%**
Actions Commerciales	-3 958	-5 962	-2 005	50,7%
Collecte de Fonds et Commissions	-19 640	-21 738	-2 098	10,7%
Frais Administratifs et Divers	-243	-383	-140	57,9%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-23 840**	**-28 083**	**-4 243**	**17,8%**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-298 581**	**-334 436**	**-35 857**	**12,0%**
Police d'Assurances	-6 599	-7 440	-841	12,7%
Sinistres	-1 984	-2 123	-139	7,0%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-4 385	-4 605	-221	5,0%
Redevances Aux Concédants	-20 503	-31 565	-11 062	54,0%
Taxes et Versements Assimilés	-37 427	-39 805	-2 378	6,4%
Autres Charges et Provisions Courantes	-6 108	-1 434	4 674	76,5%
Charges de Gros Entretien	-4 900	-29 949	-25 049	511,2%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-13 898	-15 843	-1 945	14,0%
Frais Généraux Siège	-65 084	-69 819	-4 734	7,3%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-160 888**	**-202 581**	**-41 693**	**25,9%**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-160 888**	**-202 581**	**-41 693**	**25,9%**
Total Charges d'Exploitation	**-459 468**	**-537 018**	**-77 550**	**16,9%**
EBITDA Parc	**434 564**	**397 796**	**-36 768**	**-8,5%**
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-240 638	-265 589	-24 951	10,4%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-240 638**	**-265 589**	**-24 951**	**10,4%**
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**-240 638**	**-265 589**	**-24 951**	**10,4%**
EBIT	**193 926**	**132 207**	**-61 719**	**-31,8%**
Frais Financiers	-89 382	-110 327	-20 946	23,4%
Total Frais Financiers	**-89 382**	**-110 327**	**-20 946**	**23,4%**
Total Frais Financiers	**-89 382**	**-110 327**	**-20 946**	**23,4%**
Resultat Net avant Impot Parc	**104 544**	**21 880**	**-82 664**	**-79,1%**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Redevance

Ville de Compiègne - Parkings Marché, Solférino et Centre - Année 2024

Détermination de la redevance du contrat de Délégation de Service Public
Selon l'avenant n° 4 de la convention du 19 février 2002

Toutes sommes en €uros TTC

		Coef K	
Redevance Forfaitaire Annuelle	**16 000,00**	**x 1,89994455**	**30 399,11**

Redevance 2024 **30 399,11**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8. Annexes

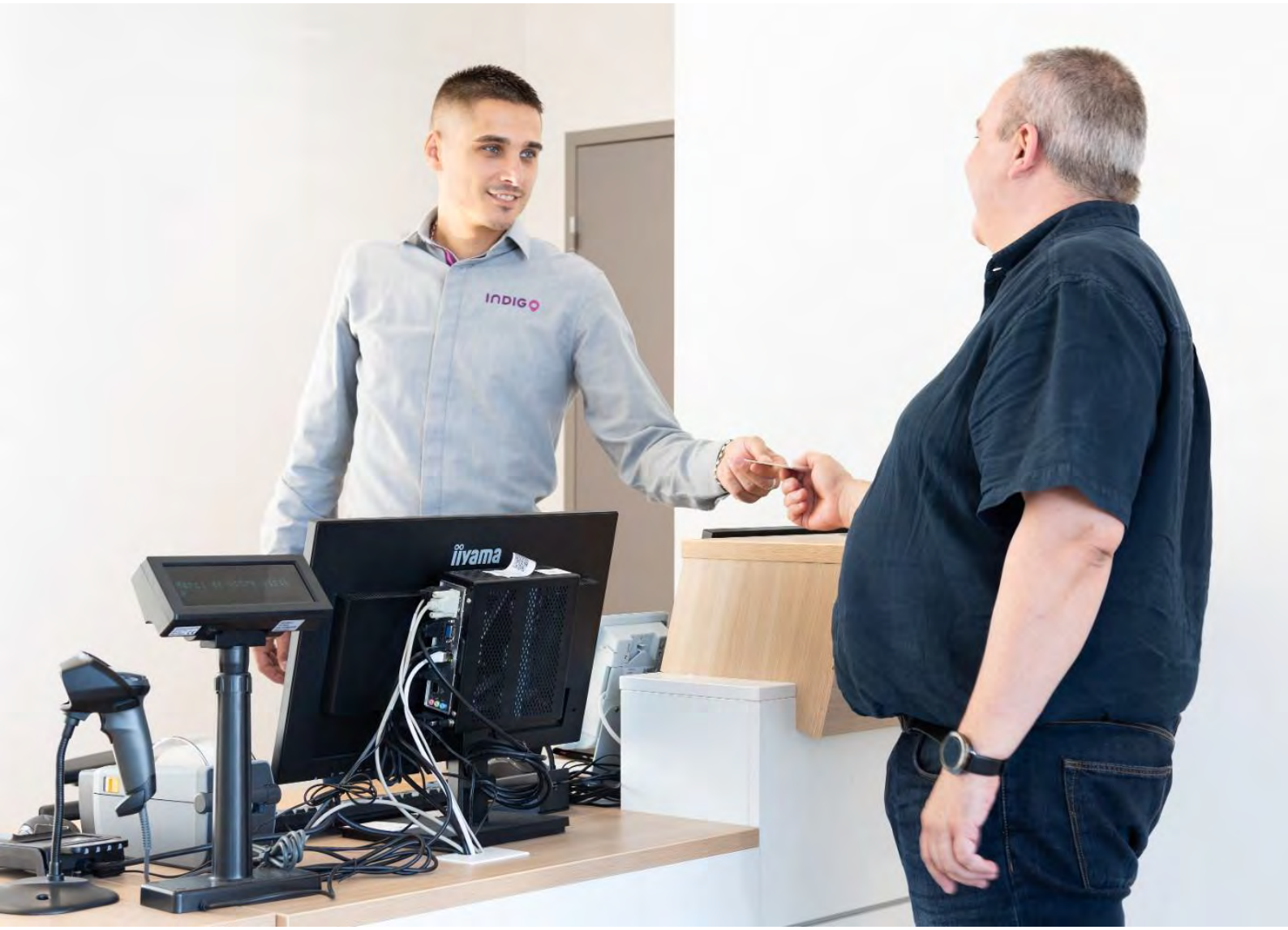

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.1 Note financière

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2024)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2024.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2024 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 – 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2025

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l 'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2024 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2024, il est appliqué un pourcentage de 4.9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2024. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2024

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.
La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.
Ainsi, concernant l'exercice 2024, l'affectation des frais de structure correspond à 9.30% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection de marché,
- Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient on non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
- Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1er-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1er-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

> *Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services*
> *Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public*
> *Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.*
> *Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*
> *Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnait et accepte.*
> *En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :*
> *- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
> *- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.
Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) :

Article L1321-2-1 du code du travail :
Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022
En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1er) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (…) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (…) »

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.

2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

> *« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :*
> *8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public*
> *Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*
> *A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.*
> *Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*
> *Tout Fournisseur reconnait ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex
Mail : service.client@group-indigo.com

8.3 Annexes Parc Marché :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 1

600102-Compiègne Marché

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	253 473 €	250 167 €	-1,3
PREVENDUS	15 596 €	14 466 €	-7,2
ABONNEMENTS / LOCATIONS	197 302 €	229 728 €	16,4
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	2 296 €	5 996 €	161,2
DIVERS	26 307 €	26 194 €	-0,4
TOTAL GENERAL	**494 974 €**	**526 552 €**	**6,4**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

600102-Compiègne Marché

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	18 364 €	17 606 €	-4,1
FEVRIER	15 298 €	18 384 €	20,2
MARS	16 880 €	20 391 €	20,8
AVRIL	21 660 €	22 174 €	2,4
MAI	23 956 €	19 303 €	-19,4
JUIN	24 169 €	26 358 €	9,1
JUILLET	20 091 €	18 705 €	-6,9
AOUT	12 987 €	10 046 €	-22,6
SEPTEMBRE	21 670 €	18 510 €	-14,6
OCTOBRE	19 318 €	21 072 €	9,1
NOVEMBRE	21 059 €	22 819 €	8,4
DECEMBRE	38 020 €	34 800 €	-8,5
TOTAL ANNUEL	**253 473 €**	**250 167 €**	**-1,3**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 3

600102-Compiègne Marché

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	7 476	18 364 €	2,46 €	6 842	17 606 €	2,57 €
FEVRIER	6 122	15 298 €	2,50 €	6 775	18 384 €	2,71 €
MARS	6 679	16 880 €	2,53 €	7 629	20 391 €	2,67 €
AVRIL	7 825	21 660 €	2,77 €	7 771	22 174 €	2,85 €
MAI	8 575	23 956 €	2,79 €	8 111	19 303 €	2,38 €
JUIN	9 152	24 169 €	2,64 €	9 314	26 358 €	2,83 €
JUILLET	7 273	20 091 €	2,76 €	7 255	18 705 €	2,58 €
AOUT	4 872	12 987 €	2,67 €	5 351	10 046 €	1,88 €
SEPTEMBRE	7 299	21 670 €	2,97 €	6 759	18 510 €	2,74 €
OCTOBRE	6 854	19 318 €	2,82 €	7 945	21 072 €	2,65 €
NOVEMBRE	8 016	21 059 €	2,63 €	8 760	22 819 €	2,60 €
DECEMBRE	15 380	38 020 €	2,47 €	13 855	34 800 €	2,51 €
TOTAL	**95 523**	**253 473 €**	**2,65 €**	**96 367**	**250 167 €**	**2,60 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 4

600102-Compiègne Marché

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	1 412 €	1 066 €	-24,5
FEVRIER	693 €	1 242 €	79,1
MARS	1 451 €	1 265 €	-12,8
AVRIL	1 296 €	1 207 €	-6,9
MAI	1 112 €	1 052 €	-5,4
JUIN	1 387 €	972 €	-29,9
JUILLET	1 026 €	943 €	-8,1
AOUT	944 €	918 €	-2,8
SEPTEMBRE	1 234 €	1 206 €	-2,3
OCTOBRE	1 574 €	1 510 €	-4,1
NOVEMBRE	1 383 €	1 562 €	12,9
DECEMBRE	2 081 €	1 523 €	-26,8
TOTAL ANNUEL	**15 596 €**	**14 466 €**	**-7,2**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 5

600102-Compiègne Marché

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	16 011 €	18 357 €	14,7
FEVRIER	15 934 €	19 521 €	22,5
MARS	16 063 €	18 900 €	17,7
AVRIL	16 043 €	18 969 €	18,2
MAI	16 359 €	19 776 €	20,9
JUIN	16 296 €	19 195 €	17,8
JUILLET	16 408 €	18 830 €	14,8
AOUT	15 926 €	18 788 €	18,0
SEPTEMBRE	16 810 €	19 292 €	14,8
OCTOBRE	16 967 €	19 564 €	15,3
NOVEMBRE	17 462 €	19 240 €	10,2
DECEMBRE	17 022 €	19 297 €	13,4
TOTAL ANNUEL	**197 302 €**	**229 728 €**	**16,4**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 6

600102-Compiègne Marché

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	304	16 011 €	52,7 €	317	18 357 €	57,9 €
FEVRIER	305	15 934 €	52,2 €	317	19 521 €	61,6 €
MARS	311	16 063 €	51,7 €	345	18 900 €	54,8 €
AVRIL	306	16 043 €	52,4 €	333	18 969 €	57,0 €
MAI	305	16 359 €	53,6 €	326	19 776 €	60,7 €
JUIN	303	16 296 €	53,8 €	331	19 195 €	58,0 €
JUILLET	304	16 408 €	54,0 €	324	18 830 €	58,1 €
AOUT	303	15 926 €	52,6 €	323	18 788 €	58,2 €
SEPTEMBRE	312	16 810 €	53,9 €	338	19 292 €	57,1 €
OCTOBRE	312	16 967 €	54,4 €	330	19 564 €	59,3 €
NOVEMBRE	324	17 462 €	53,9 €	338	19 240 €	56,9 €
DECEMBRE	331	17 022 €	51,4 €	338	19 297 €	57,1 €
TOTAL	**3 720**	**197 302 €**	**53,0 €**	**3 960**	**229 728 €**	**58,0 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 7

600102-Compiègne Marché

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	16 011 €	18 357 €	14,7
FEVRIER	15 934 €	19 521 €	22,5
MARS	16 063 €	18 900 €	17,7
AVRIL	16 043 €	18 969 €	18,2
MAI	16 359 €	19 776 €	20,9
JUIN	16 296 €	19 195 €	17,8
JUILLET	16 408 €	18 830 €	14,8
AOUT	15 926 €	18 788 €	18,0
SEPTEMBRE	16 810 €	19 292 €	14,8
OCTOBRE	16 967 €	19 564 €	15,3
NOVEMBRE	17 462 €	19 240 €	10,2
DECEMBRE	17 022 €	19 297 €	13,4
TOTAL ANNUEL	**197 302 €**	**229 728 €**	**16,4**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 8

600102-Compiègne Marché

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	304	16 011 €	52,7 €	317	18 357 €	57,9 €
FEVRIER	305	15 934 €	52,2 €	317	19 521 €	61,6 €
MARS	311	16 063 €	51,7 €	345	18 900 €	54,8 €
AVRIL	306	16 043 €	52,4 €	333	18 969 €	57,0 €
MAI	305	16 359 €	53,6 €	326	19 776 €	60,7 €
JUIN	303	16 296 €	53,8 €	331	19 195 €	58,0 €
JUILLET	304	16 408 €	54,0 €	324	18 830 €	58,1 €
AOUT	303	15 926 €	52,6 €	323	18 788 €	58,2 €
SEPTEMBRE	312	16 810 €	53,9 €	338	19 292 €	57,1 €
OCTOBRE	312	16 967 €	54,4 €	330	19 564 €	59,3 €
NOVEMBRE	324	17 462 €	53,9 €	338	19 240 €	56,9 €
DECEMBRE	331	17 022 €	51,4 €	338	19 297 €	57,1 €
TOTAL	**3 720**	**197 302 €**	**53,0 €**	**3 960**	**229 728 €**	**58,0 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 9

600102-Compiègne Marché

RECETTES MENSUELLES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	464 €	660 €	-
MARS	0 €	0 €	-100,0
AVRIL	583 €	1 583 €	-
MAI	0 €	41 €	-
JUIN	0 €	41 €	-
JUILLET	630 €	1 489 €	537,4
AOUT	0 €	41 €	-
SEPTEMBRE	0 €	41 €	-100,0
OCTOBRE	619 €	82 €	-
NOVEMBRE	0 €	1 937 €	-100,0
DECEMBRE	0 €	82 €	-
TOTAL ANNUEL	**2 296 €**	**5 996 €**	**153,0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 10

600102-Compiègne Marché

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	2 059 €	2 141 €	-7,1
FEVRIER	2 097 €	2 120 €	-23,7
MARS	2 059 €	2 141 €	-17,9
AVRIL	2 059 €	2 141 €	-17,6
MAI	2 059 €	2 120 €	-18,0
JUIN	2 101 €	2 162 €	-17,0
JUILLET	3 253 €	2 610 €	31,0
AOUT	2 120 €	2 145 €	-14,6
SEPTEMBRE	2 130 €	2 165 €	-5,2
OCTOBRE	2 130 €	2 161 €	6,9
NOVEMBRE	2 120 €	2 145 €	6,4
DECEMBRE	2 120 €	2 145 €	-12,0
TOTAL ANNUEL	**26 307 €**	**26 194 €**	**-8,1**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.4 Annexes Parc Solférino

ANNEXE 1

600103-Compiègne Solférino

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	81 243 €	98 276 €	21,0
PREVENDUS	4 402 €	5 152 €	17,0
ABONNEMENTS / LOCATIONS	100 405 €	101 850 €	1,4
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	5 200 €	-5 639 €	-208,4
ZONES LOUEES	40 779 €	40 779 €	0,0
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	24 692 €	24 458 €	-0,9
TOTAL GENERAL	**256 721 €**	**264 876 €**	**3,2**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

600103-Compiègne Solférino

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	5 167 €	6 111 €	18,3
FEVRIER	4 408 €	6 799 €	54,2
MARS	8 394 €	11 440 €	36,3
AVRIL	7 602 €	8 997 €	18,3
MAI	7 997 €	8 216 €	2,7
JUIN	8 451 €	10 296 €	21,8
JUILLET	5 374 €	7 600 €	41,4
AOUT	3 624 €	4 580 €	26,4
SEPTEMBRE	7 139 €	8 132 €	13,9
OCTOBRE	7 570 €	8 918 €	17,8
NOVEMBRE	6 123 €	8 369 €	36,7
DECEMBRE	9 395 €	8 818 €	-6,1
TOTAL ANNUEL	**81 243 €**	**98 276 €**	**21,0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 3

600103-Compiègne Solférino

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	2 234	5 167 €	2,31 €	2 311	6 111 €	2,64 €
FEVRIER	1 799	4 408 €	2,45 €	2 440	6 799 €	2,79 €
MARS	3 591	8 394 €	2,34 €	4 033	11 440 €	2,84 €
AVRIL	2 744	7 602 €	2,77 €	3 050	8 997 €	2,95 €
MAI	2 948	7 997 €	2,71 €	2 858	8 216 €	2,87 €
JUIN	3 182	8 451 €	2,66 €	3 483	10 296 €	2,96 €
JUILLET	2 026	5 374 €	2,65 €	2 524	7 600 €	3,01 €
AOUT	1 438	3 624 €	2,52 €	1 679	4 580 €	2,73 €
SEPTEMBRE	2 562	7 139 €	2,79 €	2 712	8 132 €	3,00 €
OCTOBRE	2 474	7 570 €	3,06 €	2 973	8 918 €	3,00 €
NOVEMBRE	2 361	6 123 €	2,59 €	2 844	8 369 €	2,94 €
DECEMBRE	4 000	9 395 €	2,35 €	3 474	8 818 €	2,54 €
TOTAL	**31 359**	**81 243 €**	**2,59 €**	**34 381**	**98 276 €**	**2,86 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 4

600103-Compiègne Solférino

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	251 €	320 €	27,2
FEVRIER	208 €	277 €	33,1
MARS	299 €	454 €	51,6
AVRIL	281 €	450 €	60,1
MAI	712 €	415 €	-41,6
JUIN	312 €	449 €	43,8
JUILLET	167 €	391 €	134,0
AOUT	265 €	898 €	238,1
SEPTEMBRE	560 €	318 €	-43,2
OCTOBRE	626 €	409 €	-34,7
NOVEMBRE	331 €	424 €	28,1
DECEMBRE	388 €	347 €	-10,6
TOTAL ANNUEL	**4 402 €**	**5 152 €**	**17,0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 5

600103-Compiègne Solférino

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	8 858 €	8 520 €	-3,8
FEVRIER	8 145 €	8 573 €	5,2
MARS	8 230 €	8 271 €	0,5
AVRIL	8 177 €	8 456 €	3,4
MAI	7 914 €	8 476 €	7,1
JUIN	8 070 €	8 593 €	6,5
JUILLET	7 874 €	8 494 €	7,9
AOUT	7 563 €	8 313 €	9,9
SEPTEMBRE	8 244 €	8 327 €	1,0
OCTOBRE	8 605 €	8 530 €	-0,9
NOVEMBRE	8 545 €	8 609 €	0,8
DECEMBRE	10 180 €	8 690 €	-14,6
TOTAL ANNUEL	**100 405 €**	**101 850 €**	**1,4**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 6

600103-Compiègne Solférino

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	273	8 858 €	32,4 €	263	8 520 €	32,4 €
FEVRIER	269	8 145 €	30,3 €	263	8 573 €	32,6 €
MARS	270	8 230 €	30,5 €	267	8 271 €	31,0 €
AVRIL	261	8 177 €	31,3 €	265	8 456 €	31,9 €
MAI	252	7 914 €	31,4 €	265	8 476 €	32,0 €
JUIN	250	8 070 €	32,3 €	270	8 593 €	31,8 €
JUILLET	246	7 874 €	32,0 €	270	8 494 €	31,5 €
AOUT	245	7 563 €	30,9 €	261	8 313 €	31,8 €
SEPTEMBRE	257	8 244 €	32,1 €	280	8 327 €	29,7 €
OCTOBRE	273	8 605 €	31,5 €	282	8 530 €	30,2 €
NOVEMBRE	282	8 545 €	30,3 €	278	8 609 €	31,0 €
DECEMBRE	285	10 180 €	35,7 €	282	8 690 €	30,8 €
TOTAL	**3 163**	**100 405 €**	**31,7 €**	**3 246**	**101 850 €**	**31,4 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 7

600103-Compiègne Solférino

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	8 858 €	8 520 €	-3,8
FEVRIER	8 145 €	8 573 €	5,2
MARS	8 230 €	8 271 €	0,5
AVRIL	8 177 €	8 456 €	3,4
MAI	7 914 €	8 476 €	7,1
JUIN	8 070 €	8 593 €	6,5
JUILLET	7 874 €	8 494 €	7,9
AOUT	7 563 €	8 313 €	9,9
SEPTEMBRE	8 244 €	8 327 €	1,0
OCTOBRE	8 605 €	8 530 €	-0,9
NOVEMBRE	8 545 €	8 609 €	0,8
DECEMBRE	10 180 €	8 690 €	-14,6
TOTAL ANNUEL	**100 405 €**	**101 850 €**	**1,4**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 8

600103-Compiègne Solférino

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	273	8 858 €	32,4 €	263	8 520 €	32,4 €
FEVRIER	269	8 145 €	30,3 €	263	8 573 €	32,6 €
MARS	270	8 230 €	30,5 €	267	8 271 €	31,0 €
AVRIL	261	8 177 €	31,3 €	265	8 456 €	31,9 €
MAI	252	7 914 €	31,4 €	265	8 476 €	32,0 €
JUIN	250	8 070 €	32,3 €	270	8 593 €	31,8 €
JUILLET	246	7 874 €	32,0 €	270	8 494 €	31,5 €
AOUT	245	7 563 €	30,9 €	261	8 313 €	31,8 €
SEPTEMBRE	257	8 244 €	32,1 €	280	8 327 €	29,7 €
OCTOBRE	273	8 605 €	31,5 €	282	8 530 €	30,2 €
NOVEMBRE	282	8 545 €	30,3 €	278	8 609 €	31,0 €
DECEMBRE	285	10 180 €	35,7 €	282	8 690 €	30,8 €
TOTAL	**3 163**	**100 405 €**	**31,7 €**	**3 246**	**101 850 €**	**31,4 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 9

600103-Compiègne Solférino

RECETTES MENSUELLES AMODIATION

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	433 €	-
FEVRIER	0 €	794 €	-
MARS	360 €	433 €	20,4
AVRIL	120 €	433 €	261,1
MAI	120 €	433 €	261,1
JUIN	120 €	433 €	261,1
JUILLET	120 €	433 €	261,1
AOUT	120 €	433 €	261,1
SEPTEMBRE	120 €	433 €	261,1
OCTOBRE	120 €	433 €	261,1
NOVEMBRE	120 €	433 €	261,1
DECEMBRE	3 880 €	-10 767 €	-377,5
TOTAL ANNUEL	**5 200 €**	**-5 639 €**	**-208,4**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 10

600103-Compiègne Solférino

RECETTES MENSUELLES ZONES LOUEES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	3 398 €	3 398 €	0,0
FEVRIER	3 398 €	3 398 €	0,0
MARS	3 398 €	3 398 €	0,0
AVRIL	3 398 €	3 398 €	0,0
MAI	3 398 €	3 398 €	0,0
JUIN	3 398 €	3 398 €	0,0
JUILLET	3 398 €	3 398 €	0,0
AOUT	3 398 €	3 398 €	0,0
SEPTEMBRE	3 398 €	3 398 €	0,0
OCTOBRE	3 398 €	3 398 €	0,0
NOVEMBRE	3 398 €	3 398 €	0,0
DECEMBRE	3 398 €	3 398 €	0,0
TOTAL ANNUEL	**40 779 €**	**40 779 €**	**0,0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 11

600103-Compiègne Solférino

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	2 048 €	2 052 €	10,1
FEVRIER	2 048 €	2 173 €	9,3
MARS	2 090 €	2 027 €	12,3
AVRIL	2 065 €	2 027 €	10,2
MAI	2 069 €	2 027 €	9,5
JUIN	2 048 €	2 007 €	9,1
JUILLET	2 048 €	2 007 €	10,1
AOUT	2 065 €	2 048 €	11,0
SEPTEMBRE	2 069 €	2 048 €	9,9
OCTOBRE	2 048 €	2 007 €	10,1
NOVEMBRE	2 048 €	2 007 €	10,1
DECEMBRE	2 048 €	2 027 €	-35,7
TOTAL ANNUEL	**24 692 €**	**24 458 €**	**4,0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.5 Annexes Parc Centre

ANNEXE 1

600104-Compiègne Centre

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	21 728 €	23 328 €	7,4
PREVENDUS	1 352 €	1 412 €	4,5
ABONNEMENTS / LOCATIONS	86 367 €	85 479 €	-1,0
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	7 000 €	8 030 €	14,7
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	11 376 €	11 413 €	0,3
TOTAL GENERAL	**127 824 €**	**129 662 €**	**1,4**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

600104-Compiègne Centre

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	1 648 €	1 702 €	3,2
FEVRIER	1 614 €	1 628 €	0,9
MARS	2 085 €	1 946 €	-6,7
AVRIL	1 659 €	1 951 €	17,6
MAI	2 406 €	1 490 €	-38,1
JUIN	1 511 €	2 032 €	34,5
JUILLET	1 477 €	1 861 €	26,0
AOUT	1 140 €	1 446 €	26,8
SEPTEMBRE	2 104 €	2 409 €	14,5
OCTOBRE	1 784 €	2 072 €	16,1
NOVEMBRE	1 872 €	2 120 €	13,2
DECEMBRE	2 427 €	2 671 €	10,0
TOTAL ANNUEL	**21 728 €**	**23 328 €**	**7,4**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 3

600104-Compiègne Centre

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	840	1 648 €	1,96 €	745	1 702 €	2,28 €
FEVRIER	666	1 614 €	2,42 €	689	1 628 €	2,36 €
MARS	813	2 085 €	2,56 €	748	1 946 €	2,60 €
AVRIL	712	1 659 €	2,33 €	779	1 951 €	2,50 €
MAI	923	2 406 €	2,61 €	729	1 490 €	2,04 €
JUIN	942	1 511 €	1,60 €	807	2 032 €	2,52 €
JUILLET	648	1 477 €	2,28 €	765	1 861 €	2,43 €
AOUT	460	1 140 €	2,48 €	594	1 446 €	2,43 €
SEPTEMBRE	860	2 104 €	2,45 €	969	2 409 €	2,49 €
OCTOBRE	727	1 784 €	2,45 €	825	2 072 €	2,51 €
NOVEMBRE	754	1 872 €	2,48 €	899	2 120 €	2,36 €
DECEMBRE	1 138	2 427 €	2,13 €	1 090	2 671 €	2,45 €
TOTAL	**9 483**	**21 728 €**	**2,29 €**	**9 639**	**23 328 €**	**2,42 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 4

600104-Compiègne Centre

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	29 €	99 €	235,8
FEVRIER	26 €	105 €	312,5
MARS	53 €	108 €	102,3
AVRIL	64 €	94 €	47,2
MAI	145 €	120 €	-17,3
JUIN	116 €	92 €	-20,5
JUILLET	132 €	148 €	12,7
AOUT	57 €	142 €	147,9
SEPTEMBRE	335 €	153 €	-54,3
OCTOBRE	117 €	89 €	-24,0
NOVEMBRE	114 €	123 €	7,9
DECEMBRE	163 €	139 €	-15,1
TOTAL ANNUEL	**1 352 €**	**1 412 €**	**4,5**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 5

600104-Compiègne Centre

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	7 274 €	7 159 €	-1,6
FEVRIER	6 767 €	7 250 €	7,1
MARS	6 630 €	7 304 €	10,2
AVRIL	7 016 €	7 252 €	3,4
MAI	7 120 €	7 308 €	2,6
JUIN	6 969 €	7 208 €	3,4
JUILLET	6 801 €	6 791 €	-0,1
AOUT	6 603 €	7 101 €	7,5
SEPTEMBRE	7 389 €	6 751 €	-8,6
OCTOBRE	7 315 €	7 139 €	-2,4
NOVEMBRE	7 625 €	7 162 €	-6,1
DECEMBRE	8 858 €	7 053 €	-20,4
TOTAL ANNUEL	**86 367 €**	**85 479 €**	**-1,0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 6

600104-Compiègne Centre

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	221	7 274 €	32,9 €	219	7 159 €	32,7 €
FEVRIER	216	6 767 €	31,3 €	217	7 250 €	33,4 €
MARS	217	6 630 €	30,6 €	218	7 304 €	33,5 €
AVRIL	217	7 016 €	32,3 €	219	7 252 €	33,1 €
MAI	217	7 120 €	32,8 €	222	7 308 €	32,9 €
JUIN	213	6 969 €	32,7 €	217	7 208 €	33,2 €
JUILLET	207	6 801 €	32,9 €	212	6 791 €	32,0 €
AOUT	205	6 603 €	32,2 €	202	7 101 €	35,2 €
SEPTEMBRE	224	7 389 €	33,0 €	208	6 751 €	32,5 €
OCTOBRE	223	7 315 €	32,8 €	213	7 139 €	33,5 €
NOVEMBRE	230	7 625 €	33,2 €	221	7 162 €	32,4 €
DECEMBRE	230	8 858 €	38,5 €	216	7 053 €	32,7 €
TOTAL	**2 620**	**86 367 €**	**33,0 €**	**2 584**	**85 479 €**	**33,1 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 7

600104-Compiègne Centre

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	7 274 €	7 159 €	-1,6
FEVRIER	6 767 €	7 250 €	7,1
MARS	6 630 €	7 304 €	10,2
AVRIL	7 016 €	7 252 €	3,4
MAI	7 120 €	7 308 €	2,6
JUIN	6 969 €	7 208 €	3,4
JUILLET	6 801 €	6 791 €	-0,1
AOUT	6 603 €	7 101 €	7,5
SEPTEMBRE	7 389 €	6 751 €	-8,6
OCTOBRE	7 315 €	7 139 €	-2,4
NOVEMBRE	7 625 €	7 162 €	-6,1
DECEMBRE	8 858 €	7 053 €	-20,4
TOTAL ANNUEL	**86 367 €**	**85 479 €**	**-1,0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 8

600104-Compiègne Centre

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	221	7 274 €	32,9 €	219	7 159 €	32,7 €
FEVRIER	216	6 767 €	31,3 €	217	7 250 €	33,4 €
MARS	217	6 630 €	30,6 €	218	7 304 €	33,5 €
AVRIL	217	7 016 €	32,3 €	219	7 252 €	33,1 €
MAI	217	7 120 €	32,8 €	222	7 308 €	32,9 €
JUIN	213	6 969 €	32,7 €	217	7 208 €	33,2 €
JUILLET	207	6 801 €	32,9 €	212	6 791 €	32,0 €
AOUT	205	6 603 €	32,2 €	202	7 101 €	35,2 €
SEPTEMBRE	224	7 389 €	33,0 €	208	6 751 €	32,5 €
OCTOBRE	223	7 315 €	32,8 €	213	7 139 €	33,5 €
NOVEMBRE	230	7 625 €	33,2 €	221	7 162 €	32,4 €
DECEMBRE	230	8 858 €	38,5 €	216	7 053 €	32,7 €
TOTAL	**2 620**	**86 367 €**	**33,0 €**	**2 584**	**85 479 €**	**33,1 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 9

600104-Compiègne Centre

RECETTES MENSUELLES LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	0 €	-
OCTOBRE	0 €	0 €	-
NOVEMBRE	0 €	0 €	-
DECEMBRE	0 €	0 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**0 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 10

600104-Compiègne Centre

RECETTES MENSUELLES AMODIATION

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	1 141 €	-
FEVRIER	0 €	626 €	-
MARS	1 701 €	626 €	-63,2
AVRIL	567 €	626 €	10,5
MAI	567 €	626 €	10,5
JUIN	567 €	626 €	10,5
JUILLET	567 €	626 €	10,5
AOUT	567 €	626 €	10,5
SEPTEMBRE	567 €	626 €	10,5
OCTOBRE	567 €	1 879 €	231,3
NOVEMBRE	567 €	-626 €	-210,4
DECEMBRE	763 €	626 €	-17,9
TOTAL ANNUEL	**7 000 €**	**8 030 €**	**14,7**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 11

600104-Compiègne Centre

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	901 €	901 €	-29,0
FEVRIER	950 €	901 €	-20,5
MARS	1 056 €	989 €	-19,9
AVRIL	989 €	935 €	-15,5
MAI	976 €	1 001 €	-22,4
JUIN	768 €	922 €	-32,8
JUILLET	901 €	1 022 €	-24,3
AOUT	1 001 €	964 €	-19,6
SEPTEMBRE	1 035 €	1 056 €	-21,9
OCTOBRE	968 €	935 €	32,6
NOVEMBRE	868 €	951 €	15,6
DECEMBRE	962 €	835 €	-26,6
TOTAL ANNUEL	**11 376 €**	**11 413 €**	**-18,2**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Contact :

Indigo Park
Direction régionale Nord Est
Visiteurs : The Curve - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - 92800 Puteaux
Courrier : The Curve - TSA 43214 – 92919 Paris la Défense Cedex
01.49.03.13.31

Songane NGOM
Responsable de district Picardie
Direction Nord-Est, Secteur Hauts de France
– – – – – – –
Parc Hôtel de ville
Place Clémenceau
60000 Beauvais
Tél. : +33 (0)3 44 45 36 96 / +33 (0)7 87 06 70 87

songane.ngom@group-indigo.com

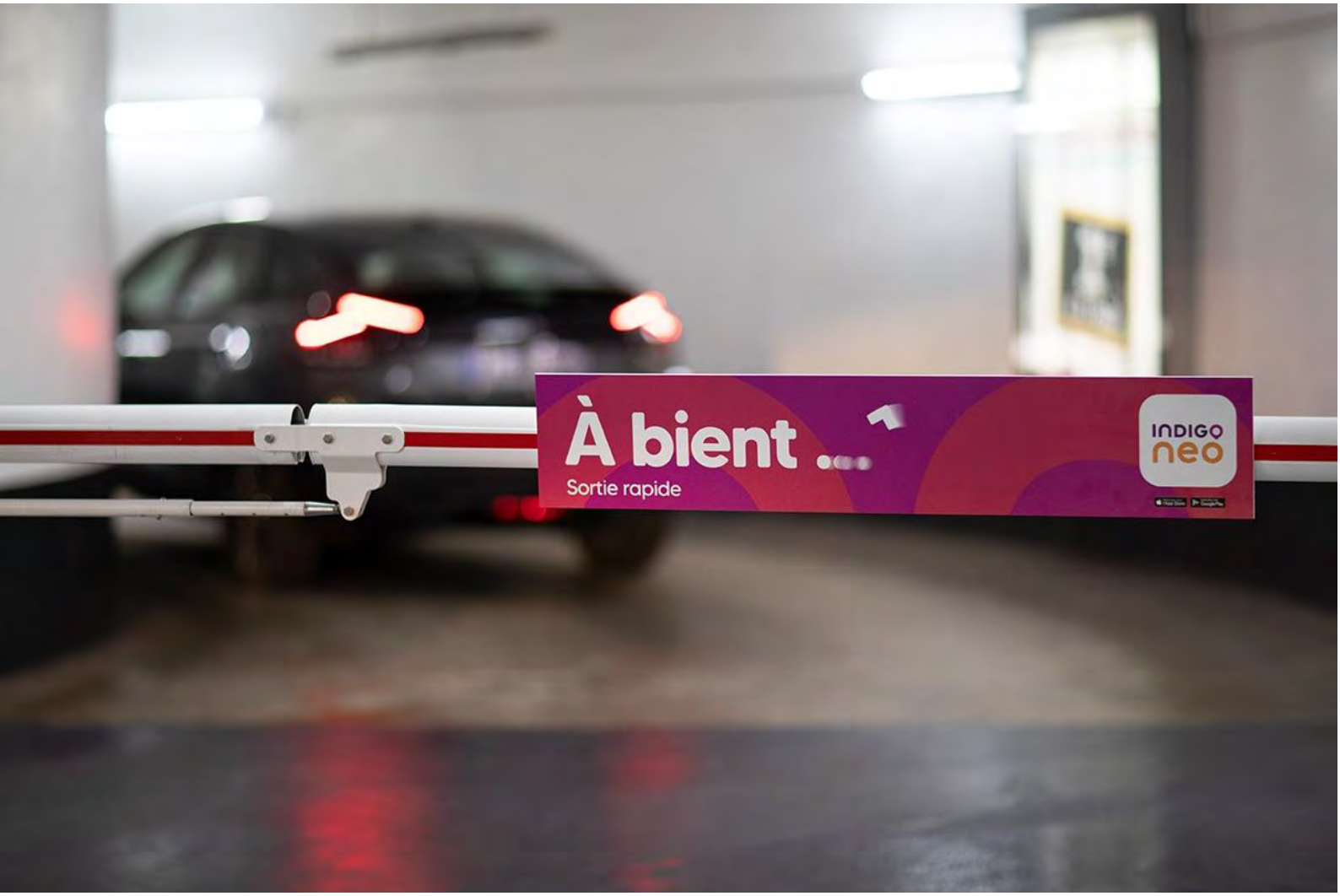

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2024

Délégation de service public ville de Compiègne, Parking Capucins

Le stationnement qui fait bouger la ville

INDIGO

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Table des matières

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 4
1.1 Qui sommes-nous ? 5
1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse 7
1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement 8
1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville 9
1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL) 10
1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées 10
1.7 Développer de nouveaux services de proximité 11
1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable 12
1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables 14
1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics 15
2. LE CONTRAT 16
2.1 Le contrat 16
2.2 Vos interlocuteurs 16
2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings 17
2.4 La Relation client 20
2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue 25
2.6 Les Services 27
3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION 29
3.1 Descriptif 30
3.2 Tarification 31
3.3 Vandalismes 32
3.4 Faits Marquants 32
3.5 L'animation commerciale 33
4. MAINTENANCE & TRAVAUX 37
4.1 Maintenance des équipements 38
4.2 Les Travaux 39
4.3 Veille de la structure 39
5. ANALYSES 42
5.1 Parc Capucins 43
6. PERSPECTIVES 2025 48
7. BILAN FINANCIER 51
7.1 Parc Capucins 52

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8. Annexes 56
8.1 Note financière 57
8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public 65
8.3 Annexes Parc Capucins 68

Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers. Il intègre désormais en annexe une note d'information sur les moyens mis en œuvre par le Groupe Indigo permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public (loi n°2021-1109 du 24/08/2021, loi confortant le respect des principes de la République).
Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journellement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Le stationnement se réinvente face aux défis urbains et environnementaux, évoluant vers des solutions durables et connectées. INDIGO, leader mondial, joue un rôle clé dans cette transformation. L'entreprise intègre la mobilité électrique avec des bornes de recharge, favorise l'intermodalité en transformant les parkings en hubs de mobilité, et mise sur les services connectés pour une expérience utilisateur optimisée. L'urbanisme durable est au cœur de sa stratégie, avec des parkings s'intégrant harmonieusement dans l'environnement urbain. INDIGO innove constamment, s'engage pour l'environnement et collabore avec divers acteurs pour une mobilité durable. Son expertise et son engagement font d'INDIGO un architecte de la mobilité urbaine de demain, façonnant des parkings intelligents et respectueux de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

LE STATIONNEMENT QUI FAIT BOUGER LA VILLE

Au service de centres urbains apaisés et en mouvement

INDIGO

01 **DÉVELOPPER** l'accessibilité, la durabilité et le dynamisme des territoires

02 **RÉPONDRE** aux nouvelles attentes des citoyens à l'égard des villes

03 **DÉSENGORGER** et redynamiser l'espace urbain

04 **OFFRIR** de nouveaux services

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.1 Qui sommes-nous ?

Fort de 60 ans d'expérience, INDIGO, acteur mondial du stationnement, simplifie la mobilité urbaine. Ses 10 000 collaborateurs s'engagent à offrir des solutions innovantes et durables, adaptées aux besoins des villes et de leurs usagers. INDIGO, ancré dans son histoire, investit dans les technologies de pointe pour créer des espaces de stationnement intelligents et respectueux de l'environnement, améliorant ainsi la qualité de vie en ville.

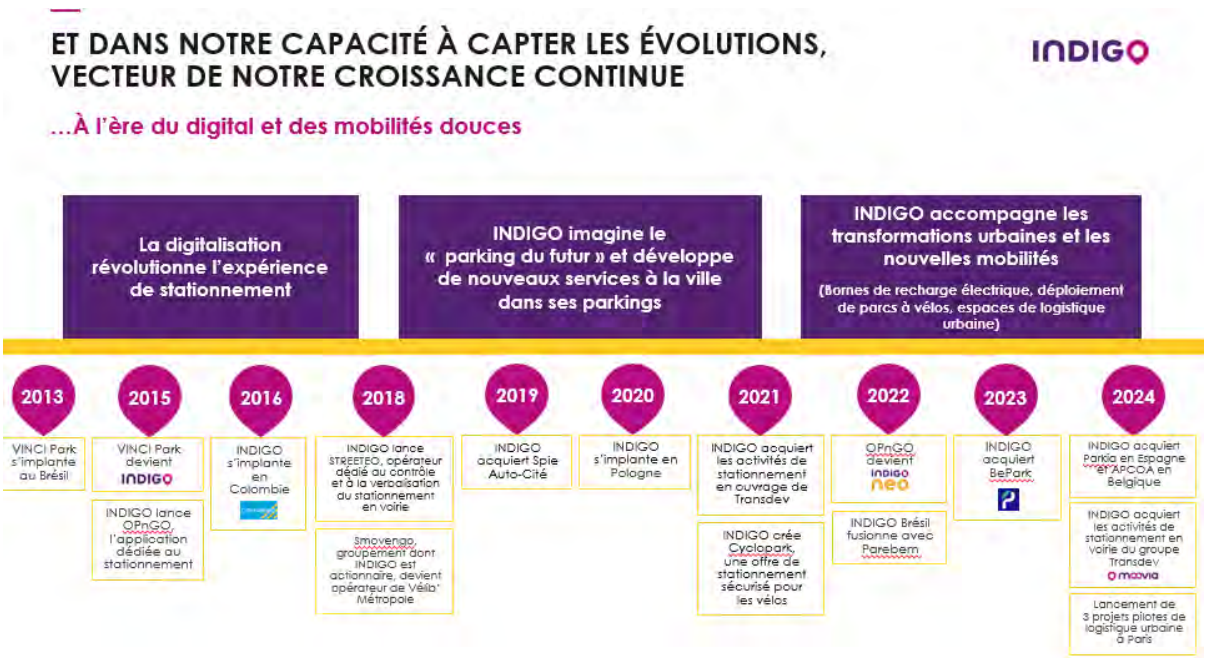

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

INDIGO, leader mondial français du stationnement et de la mobilité individuelle, déploie son expertise dans plus de 500 villes et 10 pays. Le groupe conçoit et gère des solutions de stationnement innovantes, adaptées aux défis de la mobilité urbaine.

INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans leurs projets de transformation, en proposant des services variés : gestion de parkings, contrôle du stationnement en voirie, intégration des mobilités décarbonées, et développement de services de proximité tels que la logistique urbaine.

Avec l'application INDIGO Neo, INDIGO offre une expérience utilisateur fluide et simplifiée, facilitant les déplacements en ville. Le groupe se positionne ainsi comme un acteur clé de la mobilité durable, contribuant à façonner les villes de demain.

NOUS SOMMES LE LEADER MONDIAL DU STATIONNEMENT ET DE LA MOBILITE INDIVIDUELLE

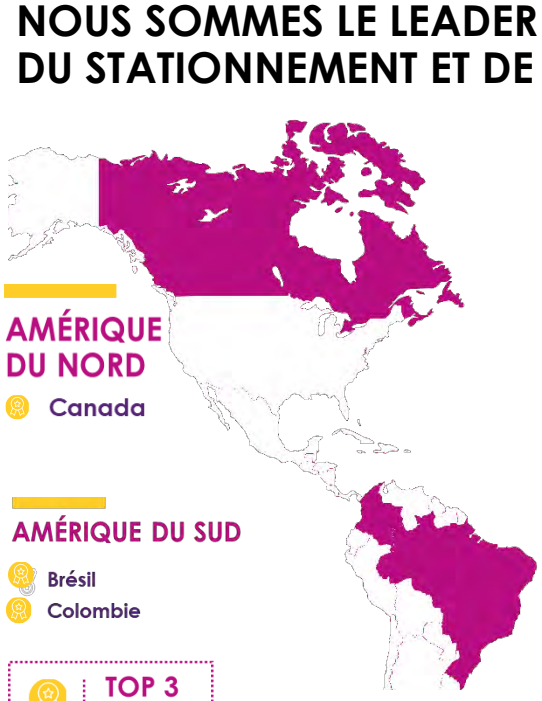

AMÉRIQUE DU NORD
- Canada

AMÉRIQUE DU SUD
- Brésil
- Colombie

TOP 3 marchés

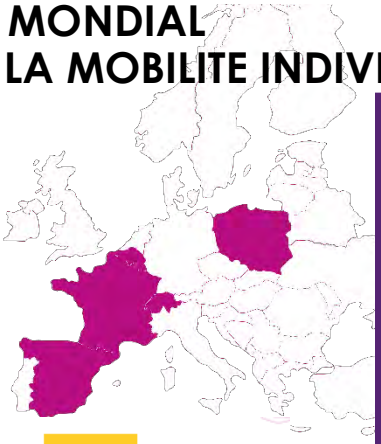

EUROPE
- Belgique
- Luxembourg
- France
- Espagne + Andorre
- Suisse
- Pologne

10 pays	839,4 M€ chiffres d'affaires
9 800 collaborateurs	+500 villes
+2 700 parkings	+1,4 M places de stationnement
+3 000 KM de voirie opérée	

FRANCE

STATIONNEMENT EN OUVRAGE	STATIONNEMENT EN VOIRIE	BORNES DE RECHARGE (4 500 points de charge)	STATIONNEMENT MOTO	STATIONNEMENT VÉLO (4 400 places)	STOCKAGE	LOGISTIQUE URBAINE

195 villes	1 700 km de voirie opérée	460 000 places de stationnement	680 parkings

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse

En tant qu'acteur majeur de la mobilité, INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans la conception et la mise en œuvre de politiques de stationnement et de mobilité innovantes et adaptées à leurs spécificités. Notre objectif : contribuer au rayonnement des centres-villes et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Des solutions de mobilité intelligentes et responsables

Pour répondre aux défis complexes de la mobilité urbaine, INDIGO imagine et déploie des solutions de stationnement et de mobilité toujours plus intelligentes, durables et centrées sur l'utilisateur. Nous développons également des services innovants, contribuant à dynamiser les villes et à renforcer leur attractivité.

Une expertise reconnue dans le stationnement en ouvrage

- INDIGO maîtrise l'ensemble des phases des projets de stationnement en ouvrage, de la conception à la gestion opérationnelle, en passant par le suivi de rénovation et la gestion des travaux.
- Nos réalisations intègrent des exigences environnementales élevées : perméabilisation des sols, ombrières végétales, production d'énergie photovoltaïque, favorisant ainsi la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone.
- Nous accordons une place prépondérante aux mobilités douces, en équipant nos parkings de bornes de recharge électrique lente et rapide, et en aménageant des espaces sécurisés pour les vélos.
- Dans une démarche de décarbonation des centres-villes, nous transformons les zones sous-utilisées de nos parkings en espaces de logistique urbaine de proximité, facilitant ainsi la livraison du dernier kilomètre.

Des solutions innovantes pour le stationnement sur voirie

- INDIGO propose une gamme complète de services pour le stationnement sur voirie : équipement, collecte, maintenance, contrôle et recouvrement.
- Nous digitalisons les paiements grâce à notre plateforme Indigo Neo, offrant aux utilisateurs un parcours fluide et simplifié (accès mains-libres, réservation, abonnements en ligne).

Un partenariat de confiance avec les collectivités

- En tant que véritables partenaires des villes, nous sommes à l'écoute de nos clients et des autorités délégantes, et nous nous engageons à proposer des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Notre force réside dans notre proximité avec les territoires, combinée à un standard d'excellence international, garantissant ainsi la qualité et la performance de nos services.

INDIGO se positionne comme un acteur incontournable de la mobilité urbaine, contribuant à construire des villes plus durables, plus intelligentes et plus agréables à vivre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement

INDIGO, en tant que pionnier du modèle concessif, se distingue comme un partenaire stratégique pour les collectivités territoriales et les acteurs privés dans le domaine du stationnement. Fort de son expertise, le groupe investit dans le développement d'infrastructures modernes et performantes, apportant son savoir-faire dans **la conception, la construction, la rénovation et le financement de parkings.**

L'approche d'INDIGO est globale et personnalisée, allant de l'analyse approfondie des besoins spécifiques de chaque client au déploiement de solutions innovantes et adaptées. Le groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant une offre de stationnement en constante évolution.

INDIGO propose une gamme variée de modèles contractuels, tels que l'acquisition, le bail, la concession ou le contrat de prestation, afin de répondre aux besoins et aux contraintes de ses clients. La gestion opérationnelle des parkings est assurée avec rigueur, mettant l'accent sur la qualité de l'expérience utilisateur, avec des services d'accueil, de maintenance, de propreté et de sécurité.

La clientèle d'INDIGO est diversifiée, incluant des municipalités, des gares et aéroports, des hôpitaux, des centres commerciaux, des universités, des quartiers d'affaires et des espaces de loisirs. Cette diversité témoigne de **la capacité du groupe à s'adapter aux spécificités** de chaque secteur.

Enfin, **INDIGO intègre les enjeux de la mobilité durable** dans ses projets, en favorisant les solutions respectueuses de l'environnement, telles que les bornes de recharge pour véhicules électriques, les espaces dédiés aux mobilités douces et les services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un **acteur engagé dans la construction de villes plus durables et agréables à vivre.**

NOTRE EXPERTISE TECHNIQUE

- **Conception d'ouvrages & organisation de chantiers de construction**
- **Expertise en milieu contraint et complexe (centre-ville, présence de réseaux multiples)**
- **Bureau d'études & réseau de constructeurs, paysagistes et architectes partenaires**

LA RELATION CLIENT, CIMENT DE NOTRE ORGANISATION

- **Intervention 7/7, 24/24** grâce à un système de télé opération optimisé
- **Agents mobiles dans nos parkings**
- **Pôle dédié à la relation client** pour tous les échanges via les canaux digitaux

UN SAVOIR-FAIRE SUR TOUS LES SEGMENTS DE MARCHÉ

- **Collectivités**
- **Centres commerciaux**
- **Hôpitaux**
- **Gares & aéroports**
- **Loisirs et événementiel**
- **Bureaux**
- **Hôtellerie**
- **Universités**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville

INDIGO maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur du stationnement en voirie, offrant une gamme complète de services pour répondre aux besoins des collectivités. De la collecte et la maintenance des horodateurs à la gestion des demandes clients, en passant par le paiement mobile et dématérialisé, et le contrôle, INDIGO assure une gestion efficace et transparente du stationnement sur voirie.

Un accompagnement personnalisé pour les collectivités

INDIGO accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique tarifaire et de gestion des droits, en proposant des solutions sur mesure, adaptées à leurs spécificités.

Une solution complète pour le contrôle du stationnement payant

INDIGO propose une solution complète pour le contrôle du stationnement payant en voirie, incluant :

- Des équipes d'agents assermentés, formés et expérimentés.
- Des véhicules équipés de la technologie LAPI (lecture automatisée de plaque d'immatriculation), permettant un contrôle efficace et automatisé.
- Des logiciels de gestion performants, assurant le traitement de l'ensemble de la chaîne de contrôle, de la détection des infractions à la gestion des redevances.

Des outils de pilotage et de supervision pour une gestion digitalisée

Dans près de 20 villes françaises, INDIGO déploie des outils de pilotage et de supervision, offrant aux collectivités une vision en temps réel de l'activité du stationnement sur voirie. La gestion digitalisée et transparente des redevances facilite le suivi et le contrôle des revenus générés par le stationnement.

Un partenaire de confiance pour une mobilité urbaine optimisée

Grâce à son expertise et à son engagement, INDIGO se positionne comme un partenaire de confiance pour les collectivités, contribuant à l'optimisation de la gestion du stationnement en voirie et à l'amélioration de la mobilité urbaine.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL)

Pour améliorer la qualité de l'air, une directive européenne rend obligatoire la mise en place de ZFE (zones à faibles émissions) dans les principales agglomérations, dont certaines déploient aussi des ZTL (zones de trafic limité). En extension des services proposés en voirie, INDIGO souhaite aussi accompagner les collectivités dans la **gestion de ces zones de restriction**, avec une approche globale : l'élaboration et le déploiement de **parkings relais** d'une part, et la **mise en place de services de gestion et de contrôle des droits d'accès** d'autre part. INDIGO a par exemple mis en place un système de modulation tarifaire pour Madrid, qui compte l'une des plus grandes ZFE d'Europe.

1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées

INDIGO se positionne comme un acteur majeur de la transition vers une mobilité urbaine durable. Avec pour objectif 11 000 points de charge d'ici 2025 (dont 8 000 en France), le groupe déploie **le plus grand réseau réseau de recharge en milieu urbain**, proposant des solutions adaptées aux besoins des électromobilistes, qu'ils soient particuliers ou professionnels.
Au-delà de la recharge électrique, INDIGO s'engage activement dans le développement des mobilités décarbonées. L'offre Cyclopark, par exemple, propose des espaces de stationnement sécurisés et des services dédiés aux vélos, encourageant ainsi l'utilisation de modes de transport doux.
INDIGO accompagne les collectivités dans leurs projets de mobilité durable, en intégrant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement : bornes de recharge, espaces dédiés aux mobilités douces, et services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un partenaire de confiance pour construire des villes plus durables et agréables à vivre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.7 Développer de nouveaux services de proximité

INDIGO : Réinventer les espaces urbains pour une logistique du dernier kilomètre optimisée

Face aux défis croissants de la logistique urbaine, INDIGO transforme ses infrastructures pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises et des particuliers. En reconvertissant des espaces de stationnement en hubs logistiques, nous offrons une solution innovante pour la livraison et le retrait de colis, le stockage et d'autres services logistiques.

Des espaces logistiques stratégiques au cœur des villes

Conscients de la nécessité de fluidifier et de décarboner l'acheminement des marchandises en centres-villes, INDIGO déploie des espaces logistiques dédiés au sein de ses parkings. Cette approche permet de rapprocher les flux logistiques des consommateurs, réduisant ainsi les distances de livraison et les émissions de CO2.

Un potentiel logistique considérable au service des acteurs urbains

Avec près de 100 000 m² de potentiel logistique identifiés en France au sein de nos ouvrages, INDIGO offre aux transporteurs, aux logisticiens et aux e-commerçants des surfaces disponibles et modulables, idéalement situées en hypercentre urbain. Ces espaces permettent de mettre en place des solutions de livraison du dernier kilomètre efficaces et durables, telles que :

- Des points de retrait de colis sécurisés et accessibles 24/7.
- Des espaces de stockage temporaire pour les livraisons groupées.
- Des plateformes de micro-distribution pour les vélos-cargo et les véhicules électriques.
- Des zones de consolidation pour optimiser les tournées de livraison.

Un acteur engagé dans la décarbonation de la logistique urbaine

INDIGO s'engage à accompagner la transition vers une logistique urbaine plus respectueuse de l'environnement. En intégrant des solutions de mobilité douce et en favorisant l'utilisation de véhicules électriques, nous contribuons à réduire l'empreinte carbone de la livraison en ville.

INDIGO : Un partenaire de confiance pour une logistique urbaine innovante et durable

En transformant ses parkings en hubs logistiques, INDIGO se positionne comme un acteur clé de la logistique urbaine, offrant des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins des villes et des entreprises.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable.

Conscient de sa responsabilité sociétale, INDIGO a renforcé son engagement en matière de développement durable en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies en 2022. Cette adhésion témoigne de notre volonté de contribuer activement aux objectifs de développement durable (ODD) et de promouvoir des pratiques responsables à tous les niveaux de notre activité.

Une stratégie ESG ambitieuse et des objectifs chiffrés

Dans le cadre de notre stratégie ESG volontariste (environnement, social et gouvernance), nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux pour réduire notre impact environnemental et favoriser une mobilité plus durable. Ces objectifs sont notamment reflétés dans nos engagements de refinancement lié au développement durable :

- Réduction des émissions de CO2 : Nous nous engageons à réduire nos émissions de CO2 liées aux scopes 1 et 2 de 5% par an, avec pour objectif une baisse de 40% d'ici 2029 par rapport aux émissions de 2019.

- Développement de la recharge électrique : Nous nous engageons à multiplier par quatre notre capacité de recharge pour véhicules électriques entre 2021 et 2029, afin de soutenir l'essor de la mobilité électrique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL
que nous déclinons au cœur de nos exploitations

INDIGO

Travail de conception privilégiant des solutions pour **réduire l'empreinte environnementale** des futurs ouvrages

Réduction de la consommation électrique Installation de LED et de détecteurs de mouvements, achat d'électricité verte

Tri des déchets et recyclage Recyclage des DEEE, tubes fluorescents, batteries d'horodateur, tri sélectif

8 500 points de charges électriques (objectif : 11 000 à horizon 2025, dont 8 000 en France)

90 Cyclopark, dans +40 villes, favorisant les mobilités douces.

Un employeur engagé et responsable

Avec près de 10 000 collaborateurs répartis dans 500 villes, INDIGO est un employeur local qui valorise la diversité et l'inclusion. Nous proposons des emplois diversifiés, contribuant ainsi au dynamisme des territoires où nous sommes présents.

La sécurité au travail est une priorité absolue pour INDIGO. Nous avons mis en place une politique Santé, Sécurité & Environnement rigoureuse, visant à garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous nos collaborateurs.

Nous investissons dans le développement des compétences de nos collaborateurs, en proposant des programmes de formation continue et des opportunités d'évolution professionnelle. Nous nous engageons également en faveur de l'égalité des chances et de la diversité, afin de créer un environnement de travail inclusif et équitable.

- Taux d'accès à la formation : 74,4%.
- Taux de femmes managers : 30,6%.

UN ENGAGEMENT SOCIAL EN TANT QU'EMPLOYEUR LOCAL ET RESPONSABLE

INDIGO

POLITIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Prévention & formations santé-sécurité.

Soit 26 % du total des heures de formation en 2023

POLITIQUE DE FORMATION

Campus INDIGO & écoles de formation dans nos différentes filiales.

74,4 % taux d'accès à la formation

DÉVELOPPEMENT & PROGRAMMES RH INTERNES

Parcours de qualification professionnelle (CQP), programme jeunes talents, promotion interne.

7 % de collaborateurs promus en 2023

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ

Politique zéro discrimination.

90/100 Index de l'égalité professionnelle (France, 2023)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables

Au cœur de l'engagement sociétal du groupe INDIGO se trouve la Fondation INDIGO, une entité dédiée à la promotion d'une ville plus solidaire, agréable et durable. La fondation s'inscrit dans la continuité de l'engagement historique du groupe au service des villes, en soutenant des initiatives qui renforcent le lien social, favorisent l'inclusion et améliorent le cadre de vie des citadins.

Une mission axée sur le vivre-ensemble et la qualité de vie

La Fondation INDIGO a pour mission de soutenir des projets d'intérêt général portés par des structures à but non lucratif, principalement des associations. Elle se concentre sur des initiatives qui contribuent à améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie en milieu urbain, en accord avec la raison d'être du groupe : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

Des actions concrètes et un soutien aux initiatives locales

Dotée d'un budget annuel dédié, la fondation apporte un soutien financier et logistique à des projets qui répondent à ses objectifs. Elle encourage également l'engagement des collaborateurs du groupe INDIGO, en soutenant des projets qu'ils portent et en favorisant le bénévolat.

Un acteur engagé pour une ville durable

La Fondation INDIGO incarne la volonté du groupe de contribuer positivement aux territoires où il est présent. Elle s'engage à soutenir des initiatives qui favorisent la transition vers une ville plus durable, en encourageant les projets qui intègrent des enjeux environnementaux et sociaux.
En résumé, la Fondation INDIGO est un acteur essentiel de la politique RSE du groupe, en soutenant des projets concrets qui contribuent à construire des villes plus humaines, solidaires et durables

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics, un leader mondial dans l'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), a récemment attribué à INDIGO une évaluation témoignant de la solidité de sa gestion des enjeux de durabilité. En février 2024, Sustainalytics a estimé que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers significatifs liés aux facteurs ESG, soulignant ainsi la pertinence de sa stratégie et de ses actions en matière de développement durable.
Cette évaluation, qui repose sur une analyse rigoureuse des risques ESG spécifiques au secteur d'activité d'INDIGO, met en lumière la capacité du Groupe à anticiper et à gérer ces risques de manière efficace. La notation de 12,6 attribuée à INDIGO reflète la performance du Groupe dans la mise en œuvre de pratiques responsables et durables, plaçant ainsi INDIGO parmi les entreprises les plus performantes de son secteur en matière de gestion des risques ESG.

Un gage de confiance pour les parties prenantes

Cette reconnaissance par Sustainalytics constitue un gage de confiance pour les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes d'INDIGO, qui sont de plus en plus attentifs aux enjeux de durabilité. Elle témoigne de l'engagement du Groupe à intégrer les critères ESG au cœur de sa stratégie et de ses opérations, et à contribuer activement à la transition vers une économie plus durable.

INDIGO : un acteur engagé pour une mobilité responsable

Cette évaluation positive de Sustainalytics confirme la pertinence de la stratégie RSE d'INDIGO, qui se traduit par des actions concrètes en matière de réduction de l'empreinte environnementale, de développement de la mobilité durable et d'engagement social. Le Groupe poursuit ses efforts pour renforcer sa performance ESG et contribuer à la construction d'un avenir plus durable.

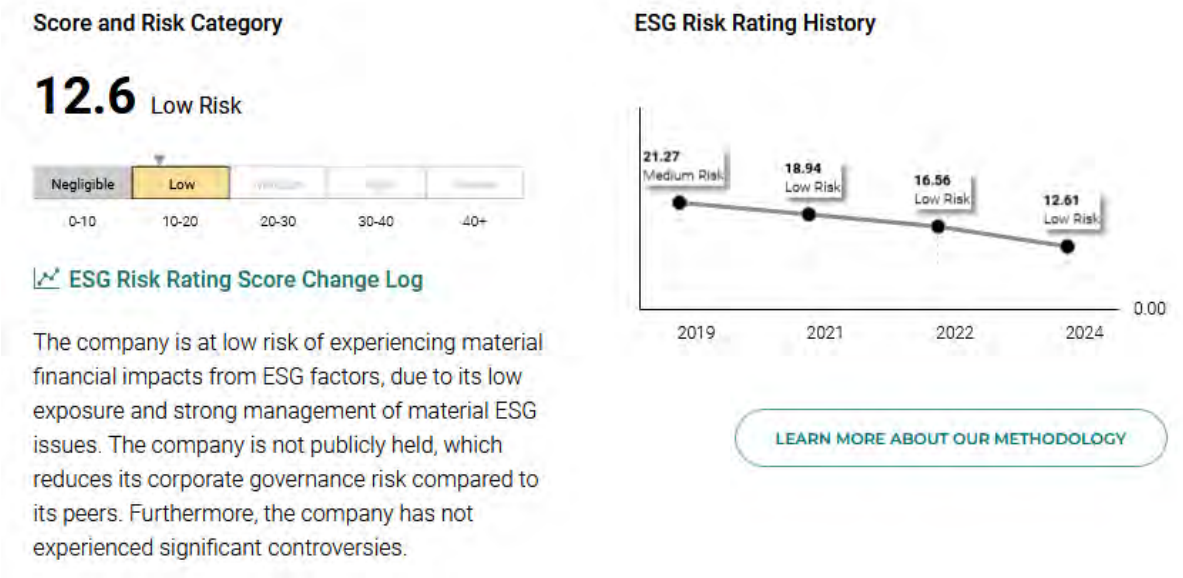

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2. LE CONTRAT

2.1 Le contrat

En juillet 2021, la ville de Compiègne a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Capucins

Société Titulaire du contrat : Stationnement Parking Services Compiègne (SPS Compiègne)
Société Exploitante : INDIGO PARK

Signature du contrat : 01/07/2021
Début du contrat : 01/07/2021
Echéance du contrat : 30/06/2024

2.2 Vos interlocuteurs

2.2.1 Pilotes de la relation commerciale

Julien GRAVINI, Directeur Régional

En tant que responsable de la région, Julien GRAVINI supervise l'ensemble des activités commerciales et opérationnelles.
Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur pour garantir la mise en œuvre de la politique qualité et commerciale d'INDIGO.
Il entretient des relations régulières avec les clients et apporte son soutien aux équipes de terrain pour le déploiement des offres commerciales.

Thomas HOURDAIN, Directeur de Secteur

Thomas HOURDAIN est votre interlocuteur privilégié pour la gestion de la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries.
Il assure le développement du secteur en privilégiant les relations avec les partenaires locaux.

Ses responsabilités incluent :

- Le pilotage de l'activité du secteur Hauts-de-France, avec une supervision des résultats financiers et de la réalisation des contrats.
- L'identification des produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales.
- La gestion des moyens humains, matériels et techniques nécessaires à l'exploitation.
- Le rôle d'interlocuteur quotidien auprès des partenaires locaux et des services supports d'INDIGO.
- La participation à la définition et la garantie de l'application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.2.2 Pilotes de la performance opérationnelle

Songane Ngom – Responsable de District

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, Songane Ngom assure la gestion opérationnelle des parcs et voiries.
Il développe les relations avec les partenaires locaux, assurant une représentation et un rôle de conseil ou d'assistance au quotidien.

Joffrey Bordereaux – Responsable de sites

Sous la responsabilité du Responsable de District, Joffrey Bordereaux est garant du bon fonctionnement des parcs.
Il assure le management des équipes de terrain et le suivi des prestataires et fournisseurs.

Cette organisation permet d'assurer une gestion efficace et une communication fluide, garantissant ainsi la qualité des services proposés par INDIGO.

2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings

Afin de garantir un service de qualité et homogène dans l'ensemble de ses parkings, INDIGO a mis en place une organisation structurée, articulée autour de trois exigences fondamentales :

- **L'entretien rigoureux des ouvrages et des équipements :** INDIGO veille à la propreté, à la maintenance et à la sécurité de ses infrastructures, afin d'offrir un environnement agréable et sûr aux utilisateurs.
- **L'accueil chaleureux et personnalisé des clients :** INDIGO s'engage à offrir un service client de qualité, en mettant à disposition des agents compétents et disponibles pour répondre aux besoins des utilisateurs.
- **La gestion efficace et transparente des flux financiers :** INDIGO assure une gestion rigoureuse des transactions financières, garantissant la fiabilité et la sécurité des paiements.

Une structure organisationnelle performante
Pour atteindre ces objectifs, INDIGO s'appuie sur une structure organisationnelle performante, comprenant :

- Des responsables de district, chargés de superviser l'activité des parkings sur leur territoire.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Des responsables de sites, garants de la qualité du service et de la gestion opérationnelle des parkings.
- Des référents commerciaux et administratifs, assurant le lien avec les clients et les partenaires.
- Des agents et techniciens d'exploitation, mobilisés sur le terrain pour assurer l'entretien et la maintenance des installations.
- Des techniciens de maintenance spécialisés, intervenant sur l'ensemble des parkings du district pour assurer la maintenance préventive et curative des équipements.

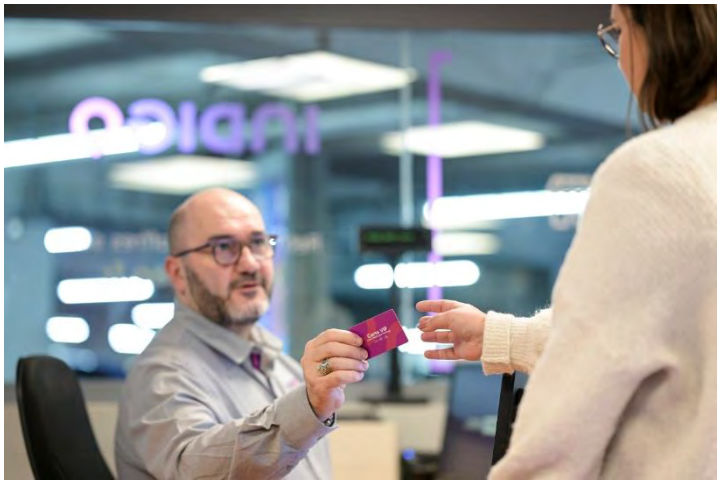

Un engagement fort envers la satisfaction client

Les équipes d'INDIGO ont à cœur de faciliter le parcours client, en leur offrant un service personnalisé et de qualité. À Strasbourg, la présence renforcée des équipes sur le terrain, grâce à la Base Locale d'Intervention (BLI), permet d'assurer une réactivité optimale.

Une gestion à distance efficace grâce au CNTO

Pour compléter son dispositif, INDIGO s'appuie sur le Centre National de Télésurveillance Opérationnelle (CNTO), basé à La Défense. Ce centre assure une gestion à distance efficace des parkings, permettant de superviser les installations, de traiter les incidents et d'optimiser les flux.
Grâce à cette organisation rigoureuse et à son engagement envers la satisfaction client, INDIGO garantit une expérience de stationnement optimale dans l'ensemble de ses parkings.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

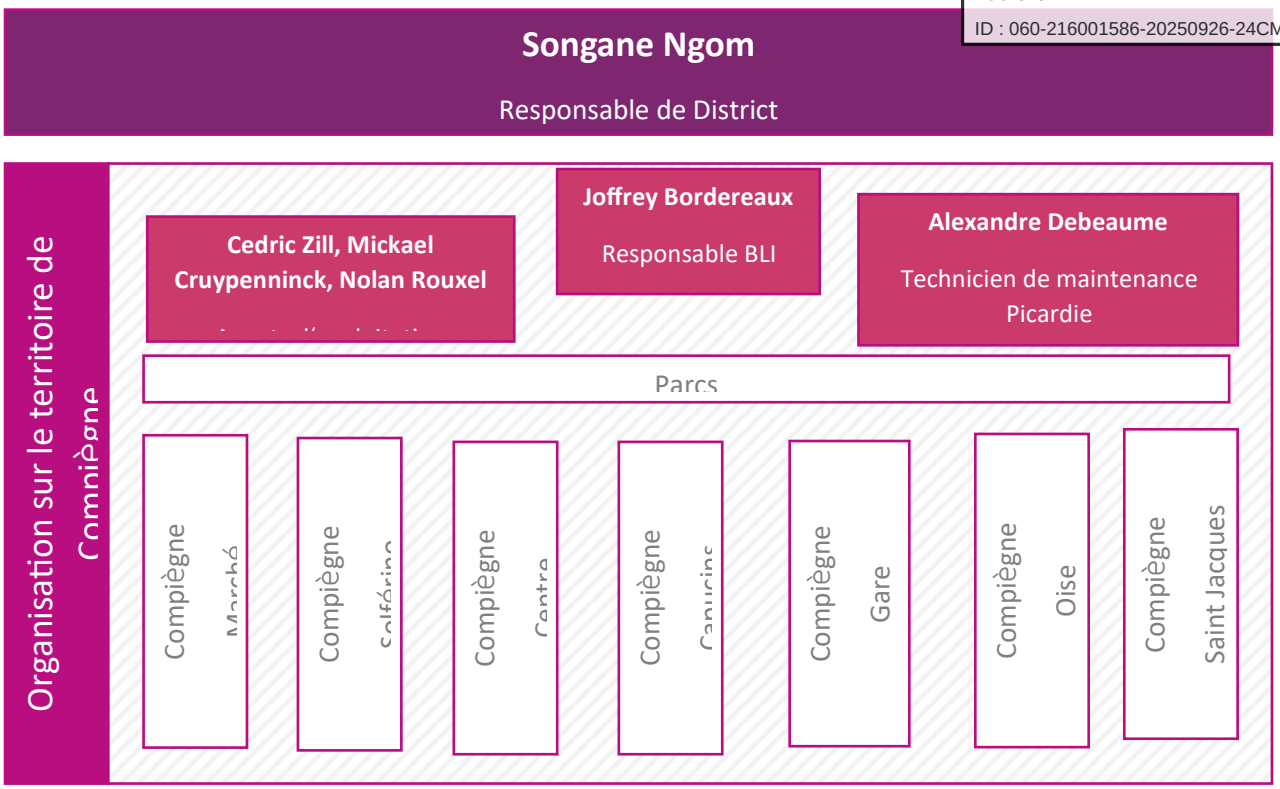

La formation de nos collaborateurs

Durant l'année 2024, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

Poste	FORMATION
Alexandre Debeaume	SST Recyclage
Zill Cedric	Sécurité Incendie
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	¼ heure sécurité chute de plein pied
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Formation BRVE
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Neutralité/Laïcité en entreprise
Nolan Rouxel	Recyclage Habilitation électrique
Mickael Cruypenninck	Sécurité Incendie
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Le bonnes pratiques de la cyber sécurité
Joffrey Bordereaux	SST initiale
Joffrey Bordereaux	Manager une équipe niveau 1

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.4 La Relation client

Une sécurité renforcée et une assistance optimale 24/7 dans ses parkings

La sécurité des personnes et des biens est une priorité absolue pour INDIGO. C'est pourquoi l'ensemble de nos parkings est équipé de technologies de pointe et d'un dispositif de surveillance performant, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Un Système d'Aide à l'Exploitation NORA centralisé et performant

Le Système d'Aide à l'Exploitation NORA est le cœur de notre dispositif de sécurité. Il permet de centraliser et de surveiller en temps réel l'ensemble des alarmes et des équipements techniques de nos parkings :

- Alarmes incendie et effraction
- Pompes de relevage
- Réseau informatique
- Coupures électriques
- Système de vidéoprotection

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Ces informations sont accessibles localement dans chaque parking, à distance depuis la Base Locale d'Intervention (BLI) et depuis notre Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO), situé à La Défense.

Une vidéoprotection renforcée et des points d'appel connectés

Pour une réactivité optimale en cas d'incident, nous avons renforcé notre système de vidéoprotection dans tous nos parkings. De plus, tous les points d'appel (caisses automatiques, bornes de sortie, espaces d'accueil) sont connectés à NORA, permettant aux clients d'obtenir une assistance rapide et efficace.

Un système d'appel général pour une communication interne efficace

Un système d'appel général, diffusant des messages via des haut-parleurs, permet de contacter les agents en ronde, même s'ils ne sont pas joignables par smartphone.

Le Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO) : une innovation exclusive pour une sécurité maximale

Le CNTO, fruit de notre démarche d'innovation, est un atout majeur pour garantir la sécurité de nos clients. Grâce à une technologie de pointe, les téléopérateurs du CNTO assurent une surveillance continue des parkings, en complément des équipes sur le terrain.

Une réponse en temps réel aux besoins des clients

La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs du CNTO de répondre en temps réel aux attentes des clients, qu'ils soient automobilistes ou piétons, à n'importe quelle étape de leur parcours.

Une sécurité garantie 24/7, 365 jours par an

Le CNTO assure une liaison permanente entre les clients et les équipes d'INDIGO, garantissant une sécurité maximale à tout moment.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Performance de la Téléopération au parking Compiègne Capucins en 2024

En 2024, le parking Capucins a enregistré un volume de 381 sollicitations, témoignant de son activité et de l'importance de son service client. La réactivité des équipes a permis de traiter 60 % de ces demandes localement, assurant ainsi une prise en charge rapide et efficace des usagers.

Plus de 80 % des sollicitations ont reçu une réponse en moins de 30 secondes, soulignant l'engagement d'INDIGO à offrir un service client de qualité et réactif. Les pics d'activité sont observés le soir, avec une concentration des demandes au niveau de la sortie véhicule. Cette analyse précise permet d'optimiser la présence des équipes et d'anticiper les besoins des clients aux moments clés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

L'excellence de l'expérience client, une priorité absolue

INDIGO s'engage à offrir une expérience client exceptionnelle, fondée sur une relation client réactive, personnalisée et omnicanale. Nous plaçons la satisfaction de nos clients au cœur de nos préoccupations, en leur offrant un service de qualité, adapté à leurs besoins et à leurs attentes.

Un Centre de Relation Client dédié et une proximité renforcée

Pour assurer une réactivité et une proximité optimales, INDIGO a mis en place un Centre de Relation Client, en lien permanent avec nos boutiques locales. Cette synergie permet de garantir un traitement rapide et efficace des demandes, ainsi qu'une connaissance approfondie des spécificités locales.

Des canaux de communication multiples pour une accessibilité optimale

Nous accordons une grande importance aux avis et commentaires de nos clients, qui nous permettent d'améliorer continuellement nos services. C'est pourquoi nous mettons à leur disposition divers canaux de communication :

- **Formulaire de contact en ligne** : Disponible sur notre site internet, il permet de soumettre facilement une demande ou une réclamation. Voici le lien direct: https://www.indigoneo.fr/fr/customer-service/new-request
- **Email** : Nos équipes sont joignables par email pour répondre à toutes les questions et demandes d'assistance. Voici les adresses : service.client@group-indigo.com ou help.eu@indigoneo.com
- **Téléphone** : Un numéro de téléphone dédié permet de joindre nos conseillers du lundi au samedi, de 9h à 20h. Voici le numéro : 0 973 72 33 13 (prix d'un appel local).
- **Courrier postal** : Une adresse postale est également disponible pour les correspondances écrites. Voici l'adresse : INDIGO – The Curve – 48/40 avenue du Général de Gaule – TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex.

Nos engagements envers nos clients

- **Traitement rapide et efficace des demandes** : Nous nous engageons à traiter les demandes de nos clients en moins de 48h avec des exigences de moins de 12h pour les demandes les plus urgentes.
- **Réponses claires et personnalisées** : Grâce à la centralisation des demandes nous avons la capacité de faire intervenir toute la chaine des compétences de l'entreprise pour apporter des réponses précises et adaptées à chaque situation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- **Écoute attentive et bienveillante** : Nous accordons une importance particulière à l'écoute de nos clients et à la compréhension de leurs besoins.
- **Satisfaction client optimale** : Notre objectif est de garantir la satisfaction de nos clients à chaque interaction.

Un engagement continu pour améliorer l'expérience client

Au-delà des canaux de communication traditionnels, INDIGO s'engage à :

- **Développer sa présence sur les réseaux sociaux** : Pour interagir directement avec ses clients et répondre à leurs questions en temps réel.
- **Mettre en place des outils en ligne** : Pour faciliter l'accès aux informations et simplifier les démarches des clients.
- **Personnaliser la communication** : En adaptant les messages et les services aux besoins et aux attentes de chaque client.
- **Mesurer la satisfaction client** : En recueillant régulièrement les avis des clients et en mettant en place des actions d'amélioration continue.

INDIGO s'engage à être un partenaire de confiance pour ses clients, en leur offrant un service de qualité, transparent et personnalisé.

En 2024 pour les parc Capucins, le Service Relation Client a traité les demandes réparties de la façon suivante :

Relation client Parc Capucins

Le parc Capucins a pour l'année 2024 de janvier à juin été l'objet de 13 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

Autre	Appel	Manqué/non traité	1
			1
Commercial	Prospection	Information Abonnement	2
	Résiliation	Résiliation PMA flexigo	2
			4
Administratif	Changement de données	Accès Espace Client	1
	Changement de données	Changement plaque et badge	1
	Facturation	facture recu par sms	1
			3
Réclamation	Dysfonctionnement	Lecture de plaque	2
	Dysfonctionnement	Application moyen de paiement	1
	Dysfonctionnement	Autre	1
	Paiement	Contestation montant	1
			5

Autre	1
Commercial	4
Administratif	3
Réclamation	5

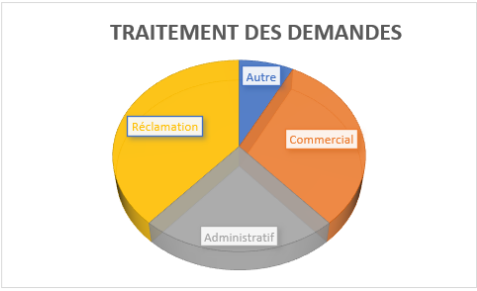

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue

Engagement et transparence
Depuis plusieurs années, Indigo s'engage en toute transparence à faire progresser la qualité de service au sein de ses parkings et dans sa relation client. Cette démarche s'articule autour de quatre critères clés qui permettent d'obtenir une vision à 360° de la qualité :

1. **L'excellence du parcours client : une évaluation rigoureuse et des actions concrètes**

En 2024, les parkings INDIGO ont obtenu une moyenne de 88% aux visites mystères, un résultat remarquable qui témoigne de la qualité de service et de l'engagement constant des équipes. Ces visites mystères, réalisées par un organisme indépendant, permettent d'évaluer de manière objective l'expérience client dans nos parkings, en analysant des critères tels que la propreté, la sécurité, la signalétique, l'accueil et la réactivité des équipes.

Ce score de 88% reflète les efforts déployés par INDIGO pour offrir une expérience de stationnement optimale à ses clients. Il souligne l'engagement des équipes sur le terrain, qui s'efforcent au quotidien de garantir la propreté et la sécurité des installations, d'orienter et d'assister les clients, et de résoudre rapidement les éventuels problèmes.

Ce résultat est également le fruit d'une politique de formation continue et de sensibilisation des collaborateurs, afin de les doter des compétences nécessaires pour répondre aux attentes des clients et assurer un service de qualité. INDIGO s'engage à maintenir ce niveau de performance, en poursuivant ses efforts d'amélioration continue et en investissant dans des solutions innovantes pour faciliter le stationnement et renforcer la satisfaction client.

2. **La voix du client : une écoute attentive et une prise en compte des avis**

Chez INDIGO, nous considérons que chaque avis client est une opportunité d'améliorer nos services. C'est pourquoi nous accordons une importance capitale aux retours de nos utilisateurs, en particulier ceux exprimés sur la plateforme Google, où la transparence et l'authenticité des témoignages sont primordiales.

Chaque commentaire, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'une analyse approfondie par notre service client, en collaboration étroite avec les équipes locales. Cette approche personnalisée nous permet de comprendre le contexte de chaque situation et d'apporter des réponses adaptées et pertinentes.

Nous ne nous contentons pas de répondre aux commentaires ; nous les utilisons comme un levier d'amélioration continue. Les remarques et suggestions de nos clients sont étudiées avec la plus grande attention, et nous mettons en œuvre des solutions concrètes pour optimiser l'expérience client. Qu'il s'agisse d'améliorer la signalétique, de renforcer la propreté, d'optimiser les flux de circulation ou de développer de nouveaux services, nous nous engageons à prendre en compte les besoins et les attentes de nos utilisateurs.

Avec une note moyenne de 63,4, soit 3,2 étoiles, les parkings INDIGO se situent dans la moyenne haute des établissements de ce type sur Google. Ce résultat reflète notre

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

engagement à offrir un service de qualité et à répondre aux attentes de nos clients. Nous sommes conscients que chaque avis compte et nous poursuivons nos efforts pour améliorer continuellement nos performances et offrir une expérience client toujours plus satisfaisante.

3. La qualité de la relation client : une évaluation indépendante et des actions d'amélioration

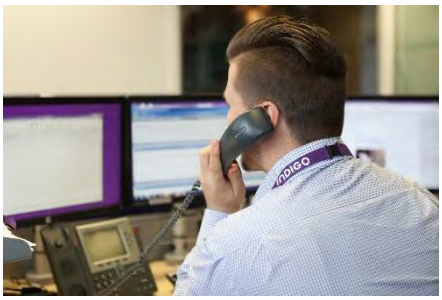

Afin de garantir une qualité de service irréprochable, INDIGO met en œuvre des audits rigoureux dans ses boutiques. Deux fois par an, un organisme externe réalise des appels et mailings mystères pour évaluer la qualité du traitement des demandes clients. Ces audits permettent d'identifier précisément les points d'amélioration et de mettre en place des actions correctives ciblées, assurant ainsi une amélioration continue de l'expérience client.

Cette démarche, instaurée depuis quatre ans, a porté ses fruits. La note actuelle de 74,5% témoigne des progrès significatifs réalisés, avec une augmentation de plus de 18% depuis la mise en place de ces audits. Cette progression démontre l'engagement d'INDIGO à écouter ses clients et à adapter ses services pour répondre au mieux à leurs attentes.

4. La satisfaction client : un objectif central et une démarche d'amélioration continue

INDIGO considère la satisfaction client comme un pilier fondamental de son activité, déployant un dispositif rigoureux pour analyser et améliorer en continu l'expérience utilisateur. L'ensemble des demandes, provenant de divers canaux de communication, est centralisé et analysé, offrant une vision complète des attentes et des besoins des clients. Des enquêtes de satisfaction sont systématiquement envoyées après chaque interaction, permettant de recueillir des retours précis et de mesurer la qualité des services. Les remarques des clients sont analysées quotidiennement par les équipes locales, qui mettent en œuvre des actions correctives pour améliorer l'expérience utilisateur.

Des évaluations globales sont réalisées régulièrement, comparant les performances des parkings et permettant de définir des plans d'action ciblés. Grâce à cette approche, la satisfaction client a progressé de 12% en quatre ans, atteignant 78,4% en 2024.

La qualité de service est un élément clé de la rémunération des managers, renforçant l'engagement de tous les collaborateurs à offrir une expérience client exceptionnelle

Conclusion : Un engagement continu pour l'excellence

INDIGO démontre sa détermination à se positionner comme un acteur de référence dans le secteur du stationnement grâce à un engagement constant envers l'amélioration continue. Cette démarche proactive se manifeste par une écoute attentive des besoins de ses clients, permettant ainsi d'adapter ses services en permanence. L'entreprise intègre également l'innovation technologique, afin de simplifier et d'optimiser l'expérience de stationnement pour tous. En parallèle, INDIGO s'engage activement en faveur de la mobilité durable, contribuant ainsi à un avenir plus respectueux de l'environnement. En somme, cet engagement continu pour

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

l'excellence témoigne de la volonté d'INDIGO d'offrir une expérience client exceptionnelle et de façonner l'avenir du stationnement.

En 2024, le parking de Compiègne Capucins a obtenu la notation suivante :

Le parking Capucins a obtenu la note de **95,20%** de satisfaction.

2.6 Les Services

Service de Proximité

Radio Indigo : Votre compagnon d'information et de divertissement dans les parkings INDIGO

Diffusée 24h/24, Radio Indigo est la radio exclusive des parkings INDIGO. Conçue par des professionnels de la radio, elle offre une expérience d'écoute unique, à la fois informative et divertissante, pour accompagner les clients lors de leur stationnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Une programmation sur mesure pour une expérience client optimisée

Radio Indigo propose une sélection musicale variée et adaptée à tous les goûts, créant une ambiance agréable et relaxante. Au-delà de la musique, la radio diffuse des messages d'informations locales, établissant un lien de proximité avec les auditeurs. Les clients bénéficient d'informations pratiques sur les services INDIGO, d'éphémérides, de messages d'intérêt collectif et d'annonces d'événements à venir dans leur ville.

Radio Indigo : Plus qu'une radio, un service à part entière

Radio Indigo s'inscrit pleinement dans la démarche d'INDIGO d'offrir une expérience client de qualité. Elle transforme le temps de stationnement en un moment agréable et utile, en informant et en divertissant les utilisateurs.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

La Délégation de Service Public de Compiègne Capucins concerne 1 Parcs.
Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. Depuis la Crise Sanitaire les règlements en carte bancaire sont devenus un nouveau reflexe de paiement.

3.1 Descriptif

DescriptifDescriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 90 places ✓ 1 niveaux ✓ 2 places PMR ✓ 1 place amodiation	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Espèces ✓ Carte Total GR ✓ Carte Amex ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Interr	✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaques ✓ Prêt de booster

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.2 Tarification

Du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,50 €
30 minutes	0,90 €
45 minutes	1,50 €
1 heure	1,80 €
1h15	2,20 €
1h30	2,40 €
1h45	2,60 €
2 heures	2,80 €
2h15	3,00 €
2h30	3,20 €
2h45	3,40 €
3 heures	3,60 €
3h15	3,90 €
3h30	4,10 €
3h45	4,30 €
4 heures	4,50 €
4h15	4,70 €
4h30	4,90 €
4h45	5,10 €
5 heures	5,30 €
5h15	5.50 €
5h30	5.70 €
5h45	5.90 €
6 heures	6.10 €
6h15	6.30 €
6h30	6,50 €
6h45	6.70€
7 heures	6.90€
7h15	7.10€
7h30	7.30€
07h45	7.50€
08 heures	7.70€
8h15	7.90€
08h30	8.10€
08h45	8.30€
09 heures	8.50€
De 9h15 à 24h00	9.80€
Ticket Perdu	9.80€

Abonnements	
Mensuel 24/24 et 7j/7	67,00 €
Trimestriel 24h/24 et 7j/7	189,00 €
Annuel 24h/24 et 7j/7	705,00 €
Mensuel jour du lundi au Samedi	36,00 €
Trimestriel jour du lundi Samedi	99,00 €
Annuel jour du Lundi au Samedi	357,00 €
Mensuel Nuit et Week end	27,00 €
Trimestriel Nuit et Week end	75,00 €
Annuel Nuit et Week end	261,00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.3 Vandalismes

Un client a enregistré des réclamations et des dépôts de plainte à la suite d'actes de vandalisme sur son véhicule, après vérification sur réquisition des autorités compétentes il s'avère que les faits n'ont pas été commis dans le parking.

3.4 Faits Marquants

- Le 10/04, fuite d'eau assez conséquente au centre du parking

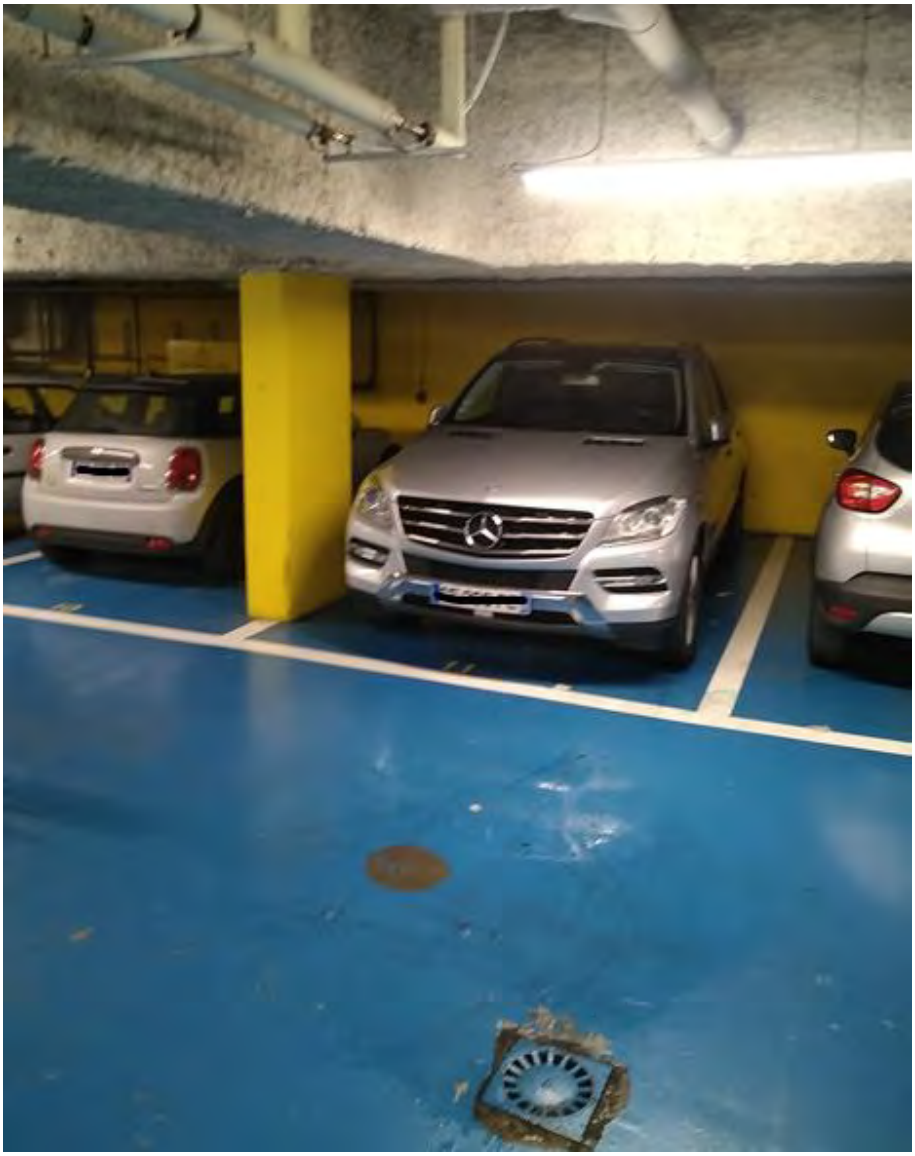

- Le 05/05 Un véhicule a eu une importante fuite d'essence qui s'est répandue dans le parking, la personne a été contactée rapidement et nous avons absorbé et nettoyé les traces dans la journée.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Le 10/06, l'ascenseur a été mis à l'arrêt durant trois jours à la suite d'une panne sur le disjoncteur principal.

- Présence de personnel jusque 1h00 le 21 juin 2024 pour la fête de la musique

3.5 L'animation commerciale

INDIGO Supporter Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

En 2024 INDIGO s'est engagé en tant que « Supporteur Officiel pour le stationnement » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En réponse aux besoins de stationnement pour l'organisation de l'événement, le groupe a mis son expertise ainsi que ses infrastructures physiques et digitales au service de Paris 2024 et de ses engagements environnementaux et de qualité de service, tout en œuvrant à faciliter les déplacements des spectateurs.

INDIGO a mis à disposition **1600** places de parking stratégiquement situées pour faciliter l'organisation des Jeux, fidèle à son credo «**Le stationnement qui fait bouger la ville**».

Parallèlement, INDIGO a proposé aux visiteurs du monde entier et aux résidents une offre de stationnement sans égal. Avec **330 parcs en Ile-de-France** dont une centaine à Paris, ce sont près de **130 000 places de stationnement** qui ont accueilli voitures, motos et vélos (avec abonnement) en région parisienne, 18 000 à Lille, 11 000 à Marseille et 5 600 à Nice.

Les parkings ont bénéficié d'une campagne d'affichage nationale adaptée à la hauteur de l'évènement.

Proposer une expérience supporters optimale grâce au digital

Les spectateurs étaient invités à réserver leur stationnement à l'avance via l'application Indigo Neo ou à l'aide du site web Où se garer pendant les Jeux de Paris 2024 ? Le site permettait à l'internaute d'identifier le parking qui lui convient et recenser les forfaits disponibles dans le cadre de l'événement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Deux solutions s'offraient aux spectateurs :

- des parkings relais pour un parcours multimodal
  Cette option permet d'éviter les encombrements et ne nécessite pas de pass Jeux. Des forfaits longue durée sont également disponibles.
- des parkings à proximité des sites olympiques, pour un accès plus direct aux lieux de compétition.

Au service d'une mobilité urbaine multimodale

Offrant une articulation entre les différentes formes de déplacements, les parcs de stationnement INDIGO ont constitué de véritables hubs intermédiaires pour rejoindre les différents sites de compétition à pied, à vélo ou en transport en commun.

« *Acteur mondial du stationnement, nous agissons au cœur des territoires depuis plus de 60 ans avec l'objectif de répondre aux défis complexes de la circulation des biens et des personnes dans les centres urbains. En tant qu'entreprise française, nous sommes extrêmement fiers de voir le plus grand événement sportif international se tenir à Paris et de contribuer, grâce à nos solutions et notre savoir-faire, à relever le défi de la mobilité durant les Jeux de Paris 2024* », a indiqué **Sébastien FRAISSE, Président du directoire d'INDIGO Group.**

« Organiser le plus grand événement au monde représente assurément un défi, notamment en matière de mobilité. Pour le relever, nous sommes heureux de compter sur la mobilisation d'INDIGO, entreprise française experte du stationnement à l'international, pour permettre aux amoureux des Jeux venus du monde entier, aux spectateurs français et aux résidents de s'organiser dans le cadre des Jeux. Bienvenue, INDIGO, dans la grande famille Paris 2024 ! », a déclaré **Tony Stanguette, Président de Paris 2024.**

Une communication renforcée pour une expérience client optimale.

Conscient de l'importance d'une information claire et accessible, INDIGO a déployé une campagne nationale d'amélioration de l'affichage dans ses parkings. Cette initiative stratégique vise à renforcer la communication auprès des clients et à optimiser leur expérience de stationnement.

Des objectifs multiples pour une communication à 360 degrés :

- **Valoriser la diversité des services :**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- La campagne met en lumière l'éventail complet des services proposés par INDIGO, allant des solutions de stationnement classiques aux services innovants tels que la recharge de véhicules électriques
- L'objectif est d'informer les clients sur toutes les options disponibles, afin qu'ils puissent profiter pleinement des avantages offerts par INDIGO

.

- Promouvoir la digitalisation du stationnement :
  - INDIGO encourage l'utilisation de ses services digitaux, tels que l'application mobile INDIGO Neo, qui permet de réserver une place de stationnement, de payer en ligne ou de bénéficier de services personnalisés.
  - La campagne d'affichage met en avant les avantages de la digitalisation, en termes de gain de temps, de praticité et de confort.

- Renforcer l'attractivité d'INDIGO en tant qu'employeur :
  - Au-delà de l'information client, la campagne vise également à renforcer l'image d'INDIGO en tant qu'employeur de référence.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Des messages spécifiques mettent en avant les valeurs de l'entreprise, les opportunités de carrière et l'engagement d'INDIGO en faveur du développement professionnel de ses collaborateurs.

Une campagne d'affichage moderne et impactante :

- INDIGO a veillé à ce que l'affichage soit moderne, attractif et facile à comprendre.
- Des visuels clairs et des messages concis sont utilisés pour transmettre les informations de manière efficace.
- L'affichage est pensé afin d'être visible de loin, et d'être compréhensible rapidement.

En déployant cette campagne d'affichage ambitieuse, INDIGO démontre son engagement à fournir une expérience client de qualité et à renforcer sa position de leader sur le marché du stationnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4. MAINTENANCE & TRAVAUX

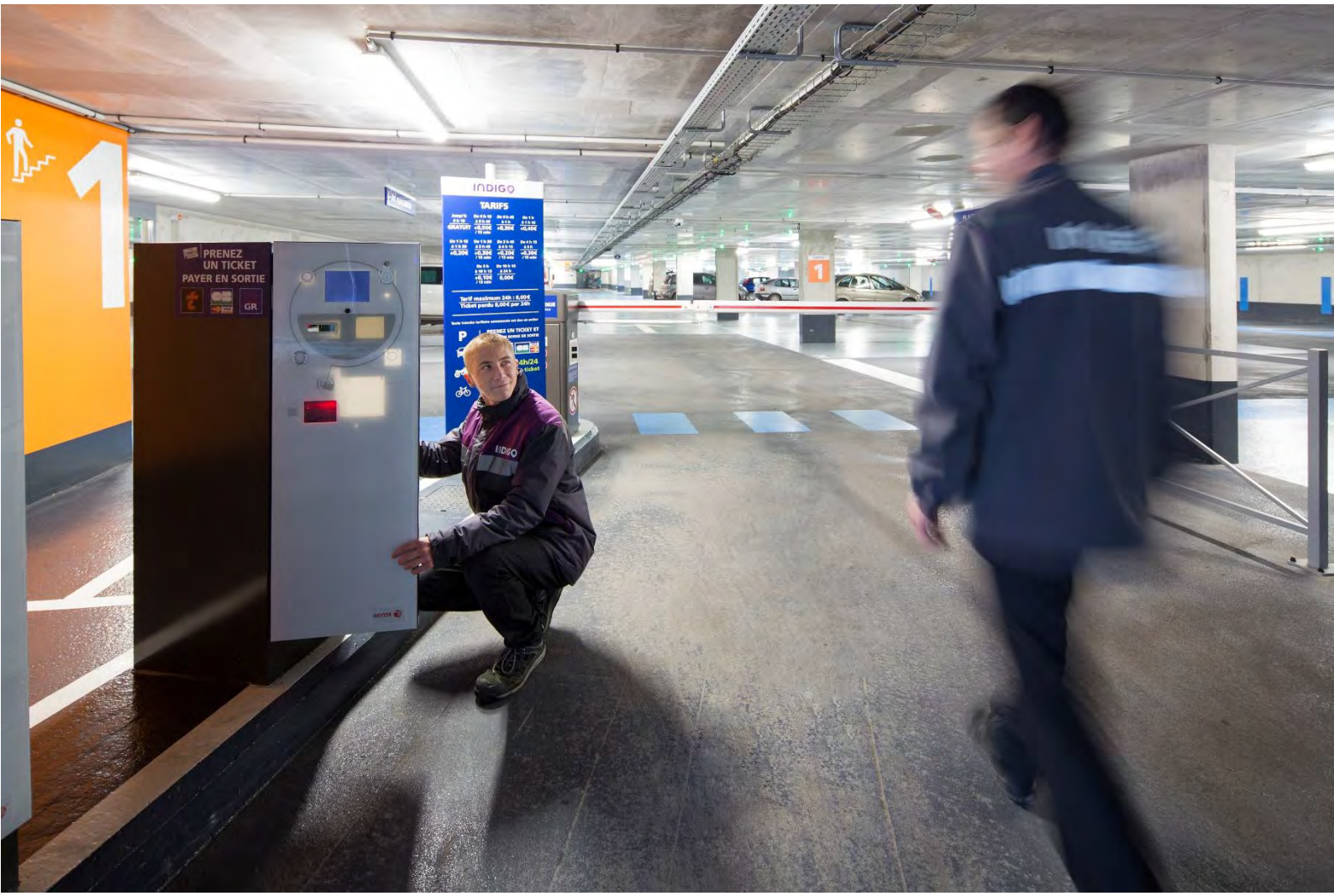

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4.1 Maintenance des équipements

Équipement du Parc Capucins

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : DESIGNA Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Lecteur immatriculation : 2 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Lecteur rideau Nuit : 1 Lecteur piéton : 3	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 8 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non
Extincteurs	Marque : Desautel Modèle : poudre dioxyde Nombre : 9	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : Desautel
Boitiers bris de glace	Marque : ATSE Nombre : 5	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : Chubb
Ascenseurs	Marque : RUBAN Type : Hydraulique Nb de niveaux : 2 Charge en Kg : 300 Kg	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : semestrielle Qui : Kone
Electricité	46 BAES 72 Dalles LED	Contrat de maintenance : Non Contrôle périodique toutes les semaines
Portes automatiques	Marque : Hormann Nombre : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Qui : Koné
Sonorisation	Marque : Interm Nombre de HP : 26	Contrat de maintenance : Non

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4.2 Les Travaux

Travaux du parc Capucins :

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Capucins :

- INDIGO a veillé à ce que l'affichage soit moderne, attractif et facile à comprendre.
- Des visuels clairs et des messages concis sont utilisés pour transmettre les informations de manière efficace.
- L'affichage est pensé afin d'être visible de loin, et d'être compréhensible rapidement.

4.3 Veille de la structure

Depuis Mars 2021, différentes fissures sont présentes au niveau de l'entrée et de la sortie du parking :

- Entretien quotidien du parc : remplacement des néons LED, des réglettes d'éclairage, des blocs de secours, des câblages et alimentation d'appareils électriques, divers travaux de plomberie.

- Remplacement des batteries sur le système de détection Incendie.

- Renouvellement de tous les extincteurs du parking devenus obsolètes

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

-

-

-

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

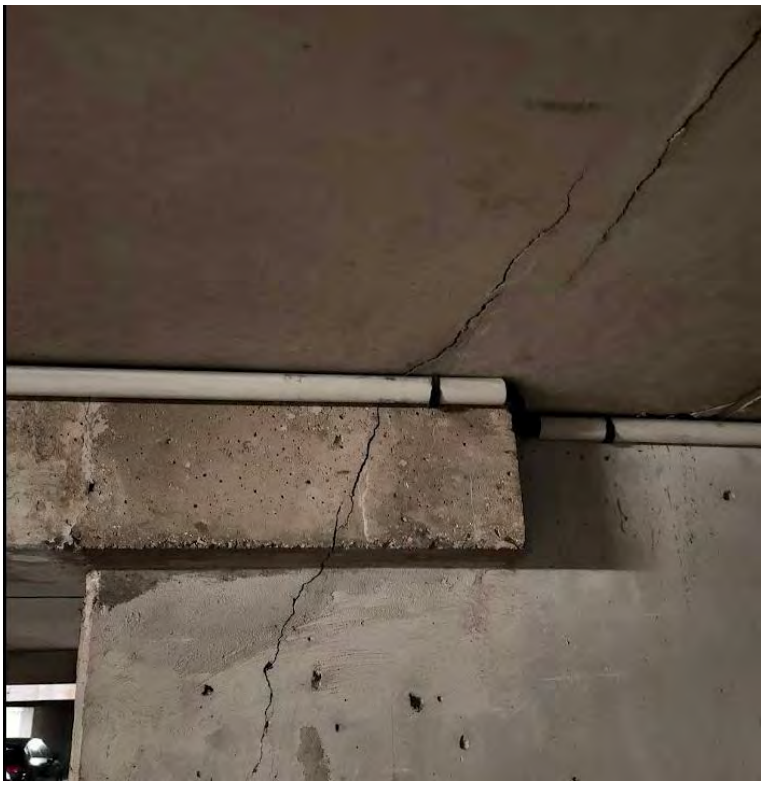

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5. ANALYSES

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5.1 Parc Capucins

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2023	Fréquentation horaires 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	254	195	-23
Février	166	188	13
Mars	232	212	-9
Avril	224	211	-6
Mai	238	205	-14
Juin	246	224	-9
Juillet			
Aout			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Total	1 360	1 235	-9

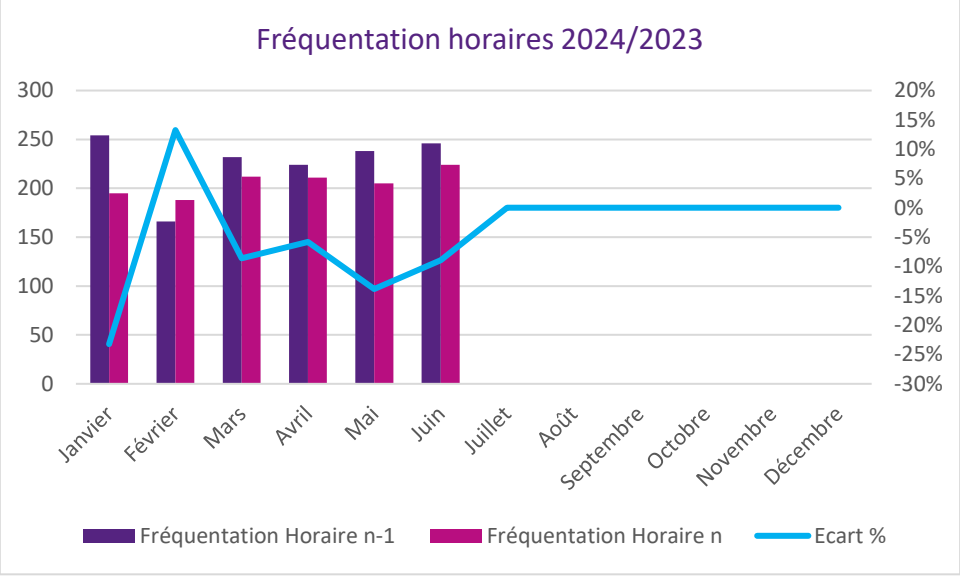

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette Horaire

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	677	654	-3
Février	540	585	8
Mars	605	784	30
Avril	712	739	4
Mai	579	728	26
Juin	869	718	-17
Juillet			
Aout			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Total	3 982,00 €	4 208,00 €	6

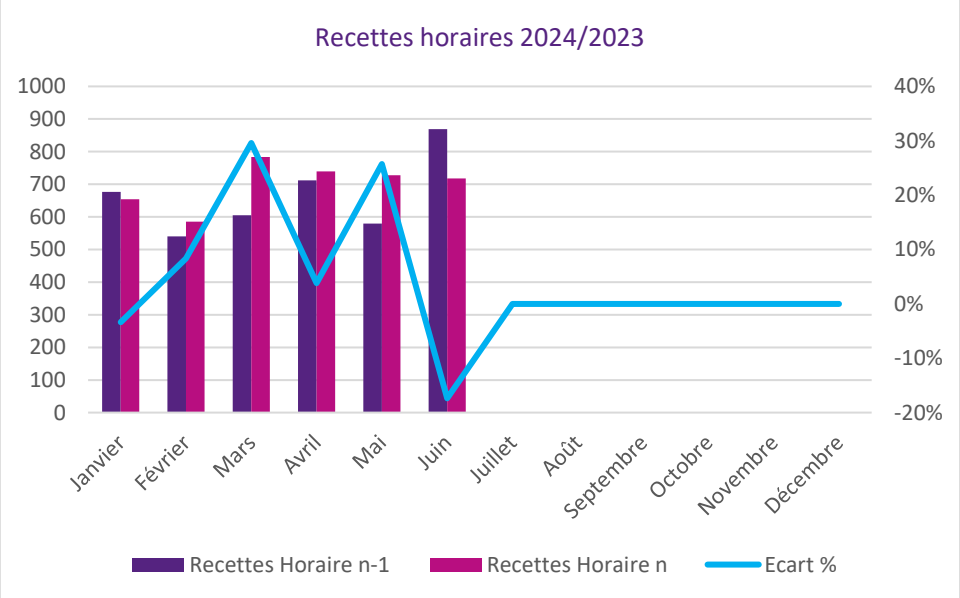

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Nombre d'abonnés et locations

	Nombre abonnées et locations 2023	Nombre abonnées et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	92	86	-7
Février	95	86	-9
Mars	96	83	-14
Avril	99	83	-16
Mai	100	86	-14
Juin	97	84	-13
Juillet			
Aout			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Total	579	508	-12

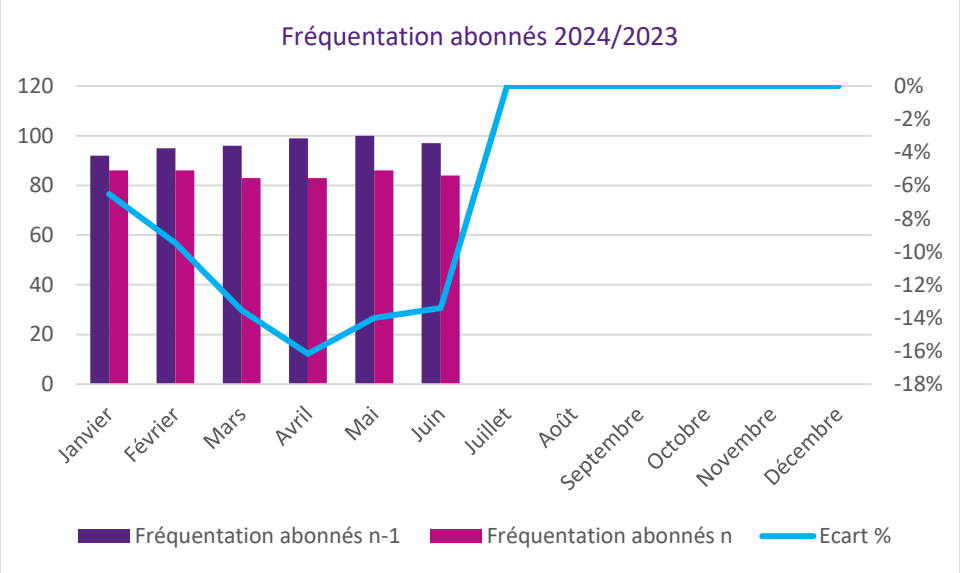

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette abonné et location

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	4 505	4 249	-6
Février	4 672	4 267	-9
Mars	4 615	4 046	-12
Avril	5 204	4 084	-22
Mai	4 930	4 264	-14
Juin	4 999	4 207	-16
Juillet			
Aout			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Total	28 925,00 €	25 117,00 €	-13

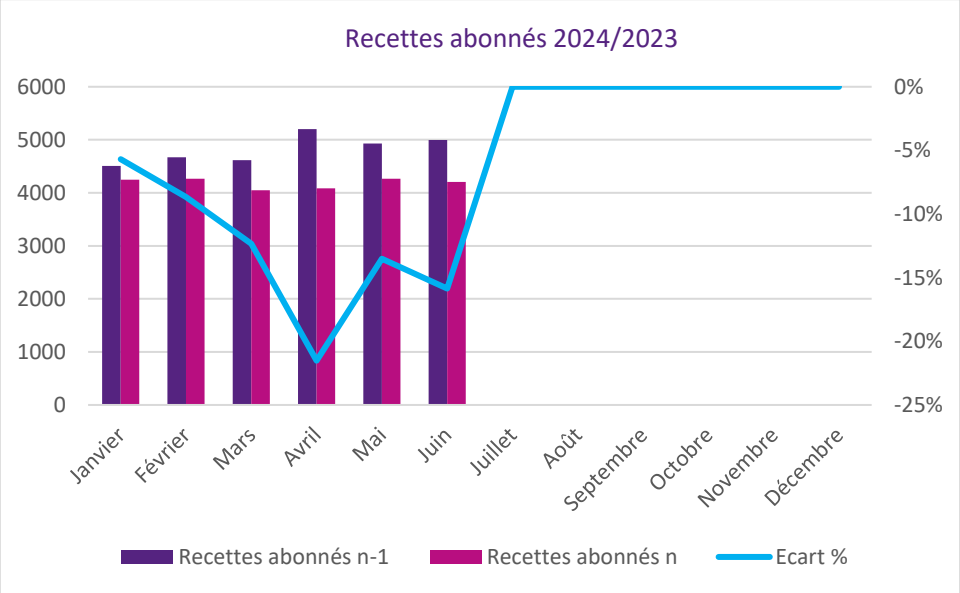

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

	2021	2022	2023	2024
Recettes horaires	8 602	7 883	7 624	4 208
Fréquentation horaires	3 995	2 927	2 582	1 235
Ticket moyen	2.14	2.65	2.95	3.41
Nombre d'abonné mensuel	1 005	1 092	1 100	508
Recettes abonnements/locations	47 081	51 868	58 090	25 117
Recettes totales	55 972	60 089	66 958	34 729

Analyse sur l'activité 2024

Fréquentation horaire

Sur les six premiers mois de l'année 2024, nous observons une baisse significative de la fréquentation horaire par rapport à la même période en 2023. Cette tendance s'explique principalement par plusieurs facteurs :

- L'éloignement du parking par rapport au cœur de ville, qui le rend naturellement moins attractif pour les usagers en court séjour.
- La présence de nombreuses places gratuites à proximité, qui détourne une partie importante du stationnement horaire vers la voirie, au détriment de ce parc.

À noter toutefois : malgré cette baisse de fréquentation, les recettes horaires enregistrent une légère hausse, probablement due à une meilleure tarification, un allongement du temps de stationnement moyen ou à une optimisation du recouvrement.

Abonnements

En ce qui concerne les recettes liées aux abonnements, une diminution est constatée entre 2023 et 2024. Cette baisse n'est cependant pas liée à une réduction du nombre d'abonnés, mais à un changement de méthode comptable :

- Jusqu'en juin 2023, la redevance de 90 000 € versée par la Police Municipale était intégrée dans les recettes « abonnements ».
- À partir du 1er juillet 2023, cette redevance est comptabilisée sous une autre ligne produit, ce qui induit mécaniquement une baisse apparente des recettes d'abonnement à partir du second semestre 2023.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

6. PERSPECTIVES 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Perspectives 2025 – Accélérer l'innovation et la durabilité au cœur des villes

À l'horizon 2025, INDIGO intensifie sa stratégie pour devenir un acteur incontournable de la mobilité urbaine durable. Nos priorités se concentrent sur :

- L'expérience client optimisée par la technologie :
  - D'ici 2025, nous accélérerons le déploiement de solutions digitales innovantes, telles que l'intelligence artificielle pour la gestion des flux et les paiements sans contact généralisés.
  - L'objectif est de rendre le stationnement toujours plus fluide et personnalisé.

- Le développement massif de la recharge électrique :
  - Nous poursuivrons notre expansion pour devenir le premier réseau de recharge urbaine de France, avec un objectif ambitieux de déploiement de bornes supplémentaires d'ici 2025.
  - Nous souhaitons ainsi accompagner activement la transition vers les véhicules électriques.

- Le renforcement de notre rôle auprès des collectivités :
  - En 2025, INDIGO se positionnera comme le partenaire privilégié des villes pour la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE) et la gestion des nouvelles mobilités.
  - Nous apporterons notre expertise et nos solutions pour contribuer à des villes plus durables et agréables à vivre.

- La transformation des parkings en hubs de mobilité :
  - Nous accélérerons la conversion de nos parkings en Espaces de Logistique Urbaine (ELU), en développant des services innovants tels que les Cycloparks et les solutions de micro-logistique.
  - L'objectif est de faire de nos parkings des points névralgiques de la mobilité douce et décarbonée.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

INDIGO – Un acteur engagé dans la transformation urbaine en 2025 à Compiègne

En 2025, INDIGO réaffirme son engagement à être un acteur majeur de la transformation des villes, en plaçant l'innovation et la durabilité au cœur de son action. À Compiègne, plusieurs dynamiques locales auront un impact direct sur notre activité :

- **L'évolution du commerce de centre-ville**, avec l'arrivée de nouvelles enseignes et la fermeture de certains commerces, influencera la fréquentation de nos parkings.
- **Le chantier du Canal Seine-Nord Europe** générera une demande accrue en stationnement, tant pour les entreprises que pour leurs salariés.
- **L'extension des zones payantes et des zones bleues** sur voirie pourrait renforcer l'attractivité de nos trois parkings en augmentant le nombre d'abonnés.

Face à ces évolutions, INDIGO accompagnera la Ville de Compiègne et les usagers de ses parkings à travers une offre adaptée, innovante et responsable :

- **Le développement d'offres dédiées à la recharge électrique**, afin de répondre à une demande croissante aujourd'hui en tension.
- **La digitalisation de nos services**, avec des offres plus flexibles et personnalisées pour un parcours client fluide et sans couture.
- **La création de partenariats avec les grands comptes locaux**, tels que l'Université de Technologie de Compiègne ou les sociétés de location de véhicules.

INDIGO continuera également à jouer pleinement son rôle de partenaire auprès de la municipalité en :

- **Participant activement aux réflexions sur l'accessibilité** du centre-ville.
- **Proposant des solutions concrètes de stationnement** aux commerçants compiégnois et à leur clientèle.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7. BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.1 Parc Capucins

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Compte de résultat

INDIGO GROUP

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-CAPUCINS-06/07/2021
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	SPS COMPIEGNE

PARC :	Compiègne Capucins

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	7 293	4 190	-3 103	-42,5%
Abonnés parcs	48 441	24 448	-23 993	-49,5%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges arrondissaires	0	0		
Activités annexes	2 607	38	-2 569	-98,6%
Sous Total Chiffre d'Affaires	**58 341**	**28 676**	**-29 666**	**-50,8%**
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	-1	-1 039	-1 038	79213,0%
Sous Total Autres Produits	**-1**	**-1 039**	**-1 038**	**79213,0%**
Total Produits d'Exploitation	**58 340**	**27 637**	**-30 703**	**-52,6%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-16 220	-10 397	5 823	35,9%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-24	-96	-72	298,7%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	-405	0	405	100,0%
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**-16 649**	**-10 493**	**6 156**	**37,0%**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-2 883	-2 342	541	19,3%
Entretien : Contrats	-4 400	-1 027	3 373	76,7%
Electricité, Fluides	-24 275	1 899	26 175	107,8%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-1 471	-552	919	62,5%
Location Matériel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-33 950**	**-1 942**	**31 008**	**94,1%**
Actions Commerciales	-802	-10	792	98,8%
Collecte de Fonds et Commissions	-956	-132	824	86,1%
Frais Administratifs et Divers	-16	-22	-6	38,3%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-1 774**	**-164**	**1 610**	**90,8%**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-51 374**	**-12 599**	**38 774**	**75,5%**
Police d'Assurances	-350	-271	79	22,7%
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-292	-145	148	50,8%
Redevances Aux Concédants	-1 114	-689	424	38,1%
Taxes et Versements Assimilés	-200	-471	-272	136,0%
Autres Charges et Provisions Courantes	2 191	-0	-2 191	-100,0%
Charges de Gros Entretien	0	-795	-795	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Régions	-922	-493	429	46,5%
Frais Généraux Siège	-4 318	-2 174	2 144	49,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-5 004**	**-5 037**	**-32**	**0,6%**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-5 004**	**-5 037**	**-32**	**0,6%**
Total Charges d'Exploitation	**-56 378**	**-17 636**	**38 742**	**68,7%**
EBITDA Parc	**1 962**	**10 001**	**8 039**	**409,7%**
Autres Charges Non Courantes	0	-1 728	-1 728	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-3 336	-5 821	-2 485	74,5%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-3 336**	**-7 550**	**-4 213**	**126,3%**
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**-3 336**	**-7 550**	**-4 213**	**126,3%**
EBIT	**-1 374**	**2 451**	**3 825**	**278,4%**
Frais Financiers	-161	-61	100	62,3%
Total Frais Financiers	**-161**	**-61**	**100**	**62,3%**
Total Frais Financiers	**-161**	**-61**	**100**	**62,3%**
Resultat Net avant Impot Parc	**-1 535**	**2 391**	**3 926**	**255,7%**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Compiègne Capucins

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
Total général		-	-	-

Parc de stationnement Compiègne Capucins

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	0
Immobilisations Valeur Comptable Nette	0
Immobilisation en cours	22 767
Valeur Brute Totale Inventaires	**22 767**
VNC Totale Inventaires	**22 767**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Redevance

COMPIEGNE CAPUCINS

K = 0,20 + 0,80 x[0,4(Sn/So) + 0,3(FDn/FDo) + 0,3(EBIQoon/EBIQooo)]

DEBUT 01/07/2021
FIN 30/06/2024

Indexation au 1er Janvier de l'année

So	**128,2**	valeur du 3eme trimestre 2021
Fdo	**106,6**	valeur de 07- 2021
EBIQ00o	**110,8**	valeur de 07- 2021

coef. Red. 2024

Indice connu au 01/01/N				*2023*	*2024*	*2025*
	Indice	**Indice Racc**	**coef Racc**			
Sn	ICHT-IME			131,5	136,8	141,4
Fdn	FD			113,6	118,1	118
EBIQ00n	010534841	010764358	1,1466	153,2	146,6	123,7
		K=		**1,115838**	**1,124903**	**1,125837**

Côut horaire du travail	ICHT-IME	Le moniteur
Index divers des coûts de production dans la construction	FD	Le moniteur
Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements - EBIQ	010534841	Le moniteur

Redevance Fixe HT (au prorata temporis)	500,00 €
Coef	1,125837
Redevance Fixe indexée	**562,92 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8. Annexes

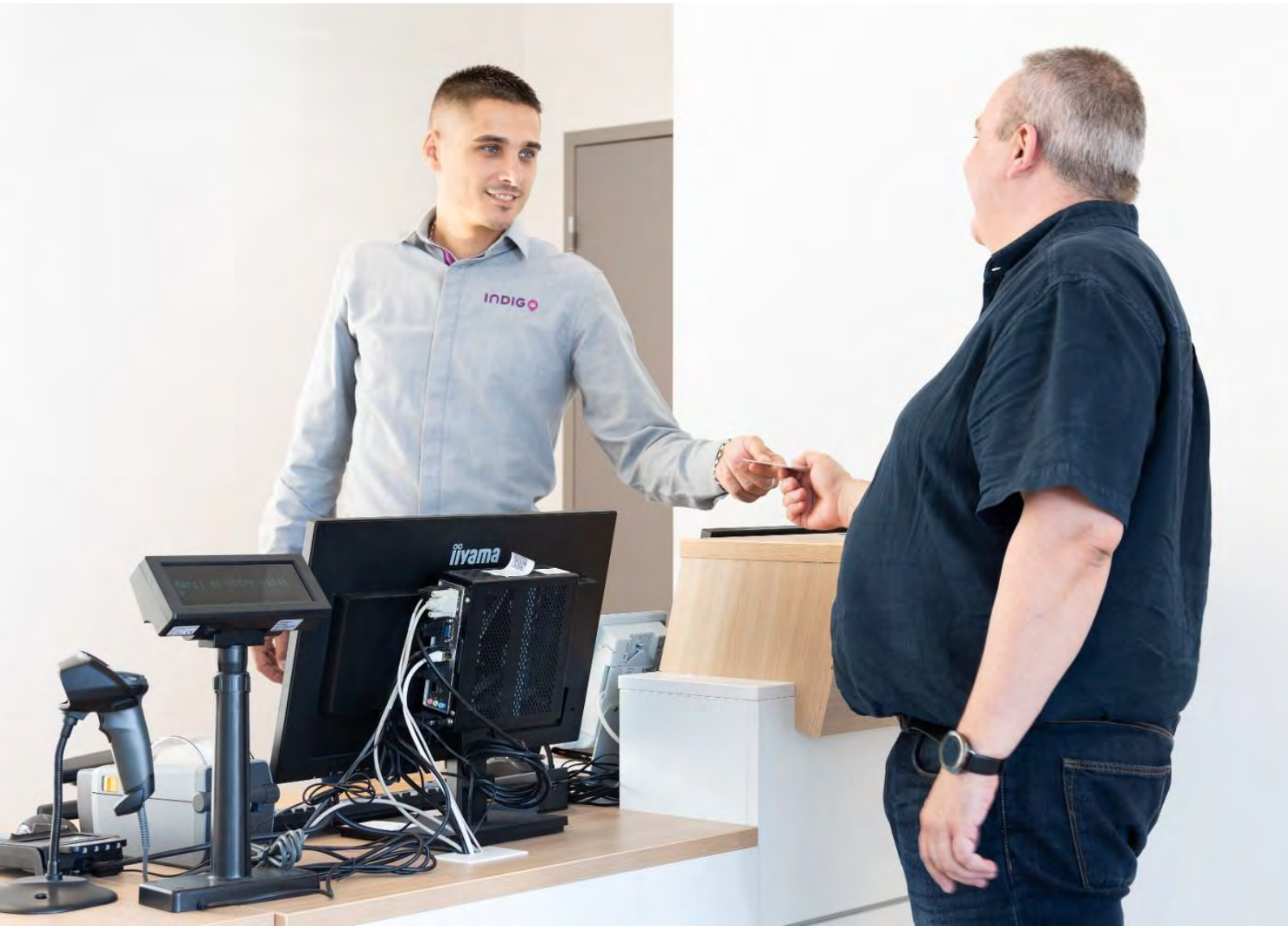

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.1 Note financière

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2024)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2024.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2024 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 – 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2025

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l 'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2024 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2024, il est appliqué un pourcentage de 4.9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2024. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2024

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.
La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.
Ainsi, concernant l'exercice 2024, l'affectation des frais de structure correspond à 9.30% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. <u>Exécution directe de l'activité</u>

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. <u>Missions d'exploitation</u>

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection de marché,
- Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient on non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
- Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1er-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1er-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

> *Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services*
> *Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public*
> *Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.*
> *Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*
> *Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnait et accepte.*
> *En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :*
> *- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
> *- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.
Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) :

Article L1321-2-1 du code du travail :
Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022
En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1er) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (…) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (…) »

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.

2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

> *« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :*
> *8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public*
> *Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*
> *A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.*
> *Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*
> *Tout Fournisseur reconnait ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

> Courrier : Indigo - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex
> Mail : service.client@group-indigo.com

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.3 Annexes Parc Capucins

ANNEXE 1

600105-Compiègne Capucins

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	6 340 €	3 453 €	-45,5
PREVENDUS	954 €	737 €	-22,7
ABONNEMENTS / LOCATIONS	48 441 €	24 448 €	-49,5
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	2 607 €	38 €	-98,6
TOTAL GENERAL	**58 341 €**	**28 676 €**	**-50,8**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

600105-Compiègne Capucins

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	564 €	626 €	10,9
FEVRIER	458 €	488 €	6,5
MARS	741 €	653 €	-11,9
AVRIL	593 €	616 €	3,7
MAI	482 €	473 €	-1,9
JUIN	408 €	598 €	46,5
JUILLET	380 €	0 €	-100,0
AOUT	225 €	-27 €	-111,9
SEPTEMBRE	656 €	0 €	-100,0
OCTOBRE	535 €	0 €	-100,0
NOVEMBRE	601 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	694 €	27 €	-96,1
TOTAL ANNUEL	**6 340 €**	**3 453 €**	**-45,5**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 3

600105-Compiègne Capucins

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	254	564 €	2,22 €	195	626 €	3,21 €
FEVRIER	166	458 €	2,76 €	188	488 €	2,59 €
MARS	232	741 €	3,20 €	212	653 €	3,08 €
AVRIL	224	593 €	2,65 €	211	616 €	2,92 €
MAI	238	482 €	2,03 €	205	473 €	2,31 €
JUIN	246	408 €	1,66 €	224	598 €	2,67 €
JUILLET	150	380 €	2,53 €	0	0 €	
AOUT	112	225 €	2,01 €	0	-27 €	
SEPTEMBRE	204	656 €	3,22 €	0	0 €	
OCTOBRE	228	535 €	2,35 €	0	0 €	
NOVEMBRE	257	601 €	2,34 €	0	0 €	
DECEMBRE	271	694 €	2,56 €	0	27 €	
TOTAL	**2 582**	**6 340 €**	**2,46 €**	**1 235**	**3 453 €**	**2,80 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 4

600105-Compiègne Capucins

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	127 €	163 €	28,7
FEVRIER	42 €	33 €	-20,5
MARS	19 €	140 €	639,5
AVRIL	28 €	228 €	722,0
MAI	99 €	129 €	29,8
JUIN	152 €	22 €	-85,5
JUILLET	87 €	22 €	-75,0
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	129 €	0 €	-100,0
OCTOBRE	71 €	0 €	-100,0
NOVEMBRE	111 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	89 €	0 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	**954 €**	**737 €**	**-22,7**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 5

600105-Compiègne Capucins

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	3 754 €	3 787 €	0,9
FEVRIER	3 893 €	4 096 €	5,2
MARS	3 846 €	3 922 €	2,0
AVRIL	4 291 €	4 123 €	-3,9
MAI	4 154 €	4 231 €	1,8
JUIN	4 166 €	4 131 €	-0,8
JUILLET	4 336 €	3 €	-99,9
AOUT	3 707 €	173 €	-95,3
SEPTEMBRE	4 184 €	-121 €	-102,9
OCTOBRE	3 943 €	182 €	-95,4
NOVEMBRE	4 088 €	35 €	-99,1
DECEMBRE	4 078 €	-112 €	-102,7
TOTAL ANNUEL	**48 441 €**	**24 448 €**	**-49,5**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 6

600105-Compiègne Capucins

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	92	3 754 €	40,8 €	86	3 787 €	44,0 €
FEVRIER	95	3 893 €	41,0 €	84	4 096 €	48,8 €
MARS	96	3 846 €	40,1 €	88	3 922 €	44,6 €
AVRIL	99	4 291 €	43,3 €	83	4 123 €	49,7 €
MAI	100	4 154 €	41,5 €	88	4 231 €	48,1 €
JUIN	97	4 166 €	42,9 €	85	4 131 €	48,6 €
JUILLET	87	4 336 €	49,8 €	0	3 €	-
AOUT	83	3 707 €	44,7 €	0	173 €	-
SEPTEMBRE	89	4 184 €	47,0 €	0	-121 €	-
OCTOBRE	86	3 943 €	45,9 €	0	182 €	-
NOVEMBRE	87	4 088 €	47,0 €	0	35 €	-
DECEMBRE	89	4 078 €	45,8 €	0	-112 €	-
TOTAL	**1 100**	**48 441 €**	**44,0 €**	**514**	**24 448 €**	**47,6 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 7

600105-Compiègne Capucins

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	3 587 €	3 162 €	-11,9
FEVRIER	3 726 €	3 471 €	-6,8
MARS	3 679 €	3 297 €	-10,4
AVRIL	4 125 €	3 498 €	-15,2
MAI	3 987 €	3 606 €	-9,6
JUIN	3 999 €	3 506 €	-12,3
JUILLET	3 711 €	3 €	-99,9
AOUT	3 082 €	173 €	-94,4
SEPTEMBRE	3 559 €	-121 €	-103,4
OCTOBRE	3 318 €	182 €	-94,5
NOVEMBRE	3 463 €	35 €	-99,0
DECEMBRE	3 453 €	-112 €	-103,2
TOTAL ANNUEL	**43 691 €**	**20 698 €**	**-52,6**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 8

600105-Compiègne Capucins

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	91	3 587 €	39,4 €	85	3 162 €	37,2 €
FEVRIER	94	3 726 €	39,6 €	83	3 471 €	41,8 €
MARS	95	3 679 €	38,7 €	87	3 297 €	37,9 €
AVRIL	98	4 125 €	42,1 €	82	3 498 €	42,7 €
MAI	99	3 987 €	40,3 €	87	3 606 €	41,4 €
JUIN	96	3 999 €	41,7 €	84	3 506 €	41,7 €
JUILLET	86	3 711 €	43,2 €	0	3 €	-
AOUT	82	3 082 €	37,6 €	0	173 €	-
SEPTEMBRE	88	3 559 €	40,4 €	0	-121 €	-
OCTOBRE	85	3 318 €	39,0 €	0	182 €	-
NOVEMBRE	86	3 463 €	40,3 €	0	35 €	-
DECEMBRE	88	3 453 €	39,2 €	0	-112 €	-
TOTAL	**1 088**	**43 691 €**	**40,2 €**	**508**	**20 698 €**	**40,7 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 9

600105-Compiègne Capucins

RECETTES MENSUELLES LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	167 €	625 €	275,0
FEVRIER	167 €	625 €	275,0
MARS	167 €	625 €	275,0
AVRIL	167 €	625 €	275,0
MAI	167 €	625 €	275,0
JUIN	167 €	625 €	274,8
JUILLET	625 €	0 €	-100,0
AOUT	625 €	0 €	-100,0
SEPTEMBRE	625 €	0 €	-100,0
OCTOBRE	625 €	0 €	-100,0
NOVEMBRE	625 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	625 €	0 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	**4 750 €**	**3 750 €**	**-21,1**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 10

600105-Compiègne Capucins

FREQUENTATION - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	1	167 €	166,7 €	1	625 €	625,0 €
FEVRIER	1	167 €	166,7 €	1	625 €	625,0 €
MARS	1	167 €	166,7 €	1	625 €	625,0 €
AVRIL	1	167 €	166,7 €	1	625 €	625,0 €
MAI	1	167 €	166,7 €	1	625 €	625,0 €
JUIN	1	167 €	166,7 €	1	625 €	625,0 €
JUILLET	1	625 €	625,0 €	0	0 €	-
AOUT	1	625 €	625,0 €	0	0 €	-
SEPTEMBRE	1	625 €	625,0 €	0	0 €	-
OCTOBRE	1	625 €	625,0 €	0	0 €	-
NOVEMBRE	1	625 €	625,0 €	0	0 €	-
DECEMBRE	1	625 €	625,0 €	0	0 €	-
TOTAL	**12**	**4 750 €**	**395,8 €**	**6**	**3 750 €**	**625,0 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 11

600105-Compiègne Capucins

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-100,0
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	21 €	-
AVRIL	21 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-100,0
JUIN	1 474 €	17 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	0 €	-
OCTOBRE	0 €	0 €	-
NOVEMBRE	1 091 €	0 €	5139,5
DECEMBRE	21 €	0 €	66,6
TOTAL ANNUEL	**2 607 €**	**38 €**	**4 071,1**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Contact :

Indigo Park
Direction régionale Nord Est
Visiteurs : The Curve - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - 92800 Puteaux
Courrier : The Curve - TSA 43214 – 92919 Paris la Défense Cedex
01.49.03.13.31

Songane NGOM
Responsable de district Picardie
Direction Nord-Est, Secteur Hauts de France
– – – – – – –
Parc Hôtel de ville
Place Clémenceau
60000 Beauvais
Tél. : +33 (0)3 44 45 36 96 / +33 (0)7 87 06 70 87

songane.ngom@group-indigo.com

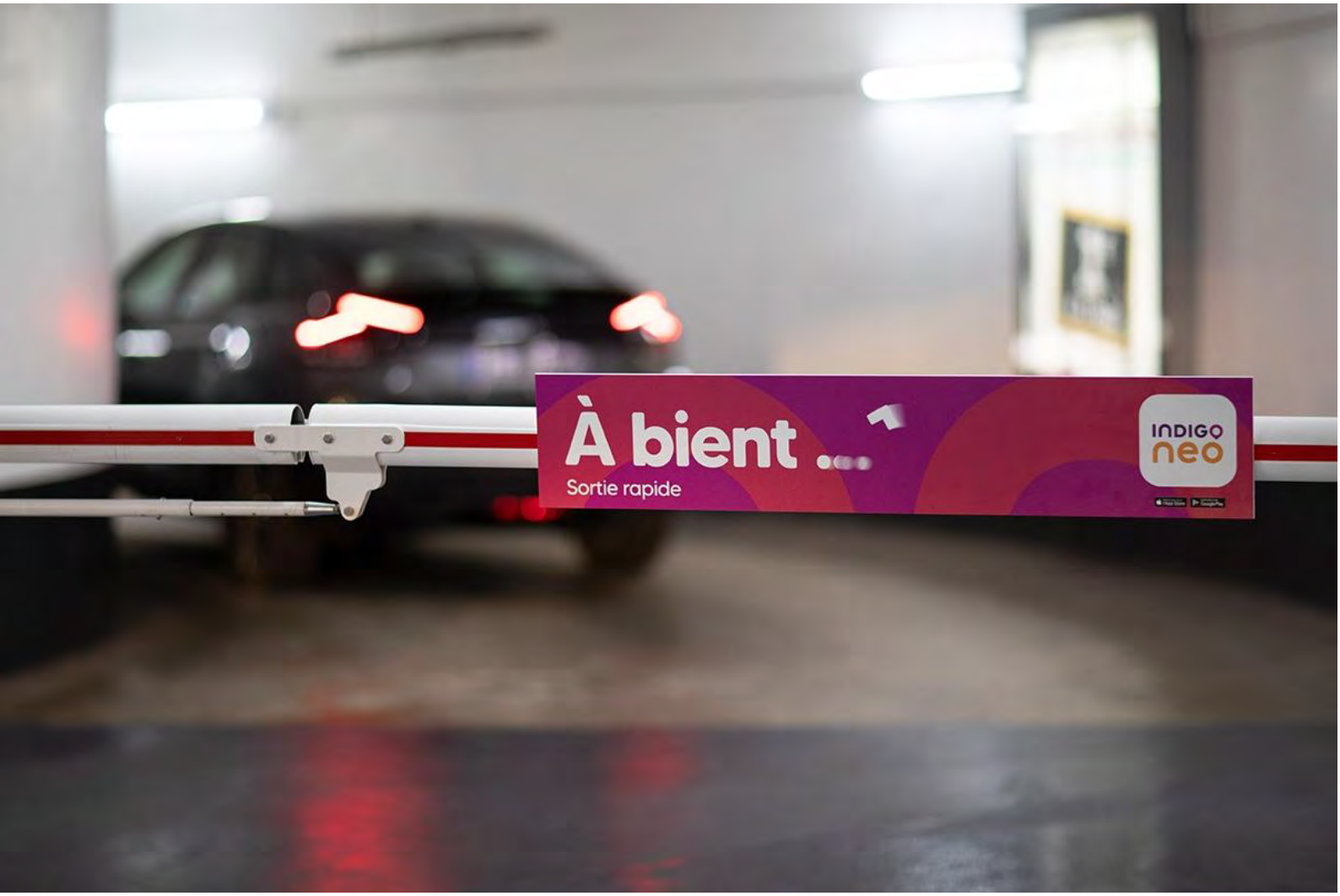

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2024

Délégation de service public ville de Compiègne, Parking Capucins et Saint Jacques

Le stationnement qui fait bouger la ville

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Table des matières

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 4
1.1 Qui sommes-nous ? 5
1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse 7
1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement 8
1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville 9
1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL) 10
1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées 10
1.7 Développer de nouveaux services de proximité 11
1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable 12
1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables 14
1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics 15
2. LE CONTRAT 16
2.1 Le contrat 16
2.2 Vos interlocuteurs 17
2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings 18
2.4 La Relation client 21
2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue 26
2.6 Les Services 29
3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION 33
3.1 Parc Capucins 34
3.2 Parc Saint jacques 40
4. MAINTENANCE & TRAVAUX 44
4.1 Maintenance des équipements 45
4.2 Les Travaux 47
5. ANALYSES 49
5.1 Parc Capucins 50
5.2 Recette Parc Saint Jacques 55
6. PERSPECTIVES 2025 60
7. BILAN FINANCIER 63
7.1 DSP Saint Jacques Capucins 64
7.2 REDEVANCE 66
8. Annexes 67
8.1 Note financière 68

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public 76

8.3 Annexes Parc Capucins 79

8.4 Annexes Parc Saint Jacques 88

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers. Il intègre désormais en annexe une note d'information sur les moyens mis en œuvre par le Groupe Indigo permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public (loi n°2021-1109 du 24/08/2021, loi confortant le respect des principes de la République).
Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journellement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Le stationnement se réinvente face aux défis urbains et environnementaux, évoluant vers des solutions durables et connectées. INDIGO, leader mondial, joue un rôle clé dans cette transformation. L'entreprise intègre la mobilité électrique avec des bornes de recharge, favorise l'intermodalité en transformant les parkings en hubs de mobilité, et mise sur les services connectés pour une expérience utilisateur optimisée. L'urbanisme durable est au cœur de sa stratégie, avec des parkings s'intégrant harmonieusement dans l'environnement urbain. INDIGO innove constamment, s'engage pour l'environnement et collabore avec divers acteurs pour une mobilité durable. Son expertise et son engagement font d'INDIGO un architecte de la mobilité urbaine de demain, façonnant des parkings intelligents et respectueux de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.1 Qui sommes-nous ?

Fort de 60 ans d'expérience, INDIGO, acteur mondial du stationnement, simplifie la mobilité urbaine. Ses 10 000 collaborateurs s'engagent à offrir des solutions innovantes et durables, adaptées aux besoins des villes et de leurs usagers. INDIGO, ancré dans son histoire, investit dans les technologies de pointe pour créer des espaces de stationnement intelligents et respectueux de l'environnement, améliorant ainsi la qualité de vie en ville.

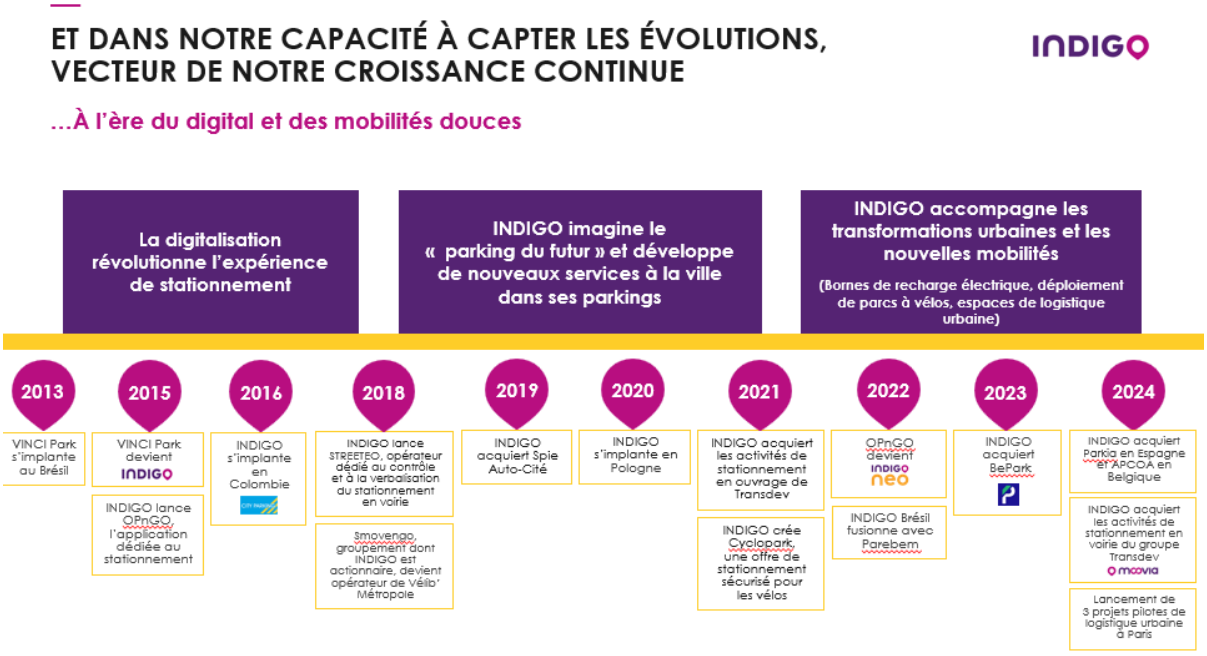

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

INDIGO, leader mondial français du stationnement et de la mobilité individuelle, déploie son expertise dans plus de 500 villes et 10 pays. Le groupe conçoit et gère des solutions de stationnement innovantes, adaptées aux défis de la mobilité urbaine.

INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans leurs projets de transformation, en proposant des services variés : gestion de parkings, contrôle du stationnement en voirie, intégration des mobilités décarbonées, et développement de services de proximité tels que la logistique urbaine.

Avec l'application INDIGO Neo, INDIGO offre une expérience utilisateur fluide et simplifiée, facilitant les déplacements en ville. Le groupe se positionne ainsi comme un acteur clé de la mobilité durable, contribuant à façonner les villes de demain.

NOUS SOMMES LE LEADER MONDIAL DU STATIONNEMENT ET DE LA MOBILITE INDIVIDUELLE

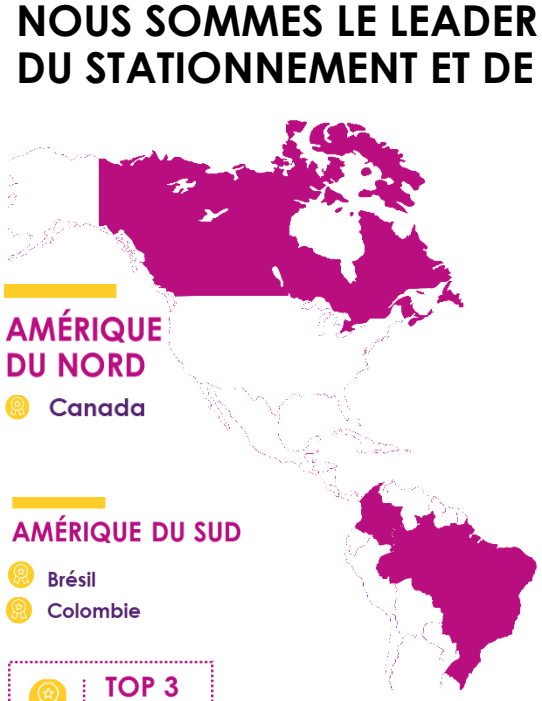

AMÉRIQUE DU NORD
- Canada

AMÉRIQUE DU SUD
- Brésil
- Colombie

TOP 3 marchés

EUROPE
- Belgique
- Luxembourg
- France
- Espagne + Andorre
- Suisse
- Pologne

10 pays	839,4 M€ chiffres d'affaires
9 800 collaborateurs	+500 villes
+2 700 parkings	+1,4 M places de stationnement
+3 000 KM de voirie opérée	

FRANCE

STATIONNEMENT EN OUVRAGE	STATIONNEMENT EN VOIRIE	BORNES DE RECHARGE (4 500 points de charge)	STATIONNEMENT MOTO	STATIONNEMENT VÉLO (4 400 places)	STOCKAGE	LOGISTIQUE URBAINE

195 villes	1 700 km de voirie opérée	460 000 places de stationnement	680 parkings

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse

En tant qu'acteur majeur de la mobilité, INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans la conception et la mise en œuvre de politiques de stationnement et de mobilité innovantes et adaptées à leurs spécificités. Notre objectif : contribuer au rayonnement des centres-villes et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Des solutions de mobilité intelligentes et responsables

Pour répondre aux défis complexes de la mobilité urbaine, INDIGO imagine et déploie des solutions de stationnement et de mobilité toujours plus intelligentes, durables et centrées sur l'utilisateur. Nous développons également des services innovants, contribuant à dynamiser les villes et à renforcer leur attractivité.

Une expertise reconnue dans le stationnement en ouvrage

- INDIGO maîtrise l'ensemble des phases des projets de stationnement en ouvrage, de la conception à la gestion opérationnelle, en passant par le suivi de rénovation et la gestion des travaux.
- Nos réalisations intègrent des exigences environnementales élevées : perméabilisation des sols, ombrières végétales, production d'énergie photovoltaïque, favorisant ainsi la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone.
- Nous accordons une place prépondérante aux mobilités douces, en équipant nos parkings de bornes de recharge électrique lente et rapide, et en aménageant des espaces sécurisés pour les vélos.
- Dans une démarche de décarbonation des centres-villes, nous transformons les zones sous-utilisées de nos parkings en espaces de logistique urbaine de proximité, facilitant ainsi la livraison du dernier kilomètre.

Des solutions innovantes pour le stationnement sur voirie

- INDIGO propose une gamme complète de services pour le stationnement sur voirie : équipement, collecte, maintenance, contrôle et recouvrement.
- Nous digitalisons les paiements grâce à notre plateforme Indigo Neo, offrant aux utilisateurs un parcours fluide et simplifié (accès mains-libres, réservation, abonnements en ligne).

Un partenariat de confiance avec les collectivités

- En tant que véritables partenaires des villes, nous sommes à l'écoute de nos clients et des autorités délégantes, et nous nous engageons à proposer des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Notre force réside dans notre proximité avec les territoires, combinée à un standard d'excellence international, garantissant ainsi la qualité et la performance de nos services.

INDIGO se positionne comme un acteur incontournable de la mobilité urbaine, contribuant à construire des villes plus durables, plus intelligentes et plus agréables à vivre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement

INDIGO, en tant que pionnier du modèle concessif, se distingue comme un partenaire stratégique pour les collectivités territoriales et les acteurs privés dans le domaine du stationnement. Fort de son expertise, le groupe investit dans le développement d'infrastructures modernes et performantes, apportant son savoir-faire dans **la conception, la construction, la rénovation et le financement de parkings.**

L'approche d'INDIGO est globale et personnalisée, allant de l'analyse approfondie des besoins spécifiques de chaque client au déploiement de solutions innovantes et adaptées. Le groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant une offre de stationnement en constante évolution.

INDIGO propose une gamme variée de modèles contractuels, tels que l'acquisition, le bail, la concession ou le contrat de prestation, afin de répondre aux besoins et aux contraintes de ses clients. La gestion opérationnelle des parkings est assurée avec rigueur, mettant l'accent sur la qualité de l'expérience utilisateur, avec des services d'accueil, de maintenance, de propreté et de sécurité.

La clientèle d'INDIGO est diversifiée, incluant des municipalités, des gares et aéroports, des hôpitaux, des centres commerciaux, des universités, des quartiers d'affaires et des espaces de loisirs. Cette diversité témoigne de **la capacité du groupe à s'adapter aux spécificités** de chaque secteur.

Enfin, **INDIGO intègre les enjeux de la mobilité durable** dans ses projets, en favorisant les solutions respectueuses de l'environnement, telles que les bornes de recharge pour véhicules électriques, les espaces dédiés aux mobilités douces et les services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un **acteur engagé dans la construction de villes plus durables et agréables à vivre.**

NOTRE EXPERTISE TECHNIQUE

- **Conception d'ouvrages & organisation de chantiers de construction**
- **Expertise en milieu contraint et complexe (centre-ville, présence de réseaux multiples)**
- **Bureau d'études & réseau de constructeurs, paysagistes et architectes partenaires**

LA RELATION CLIENT, CIMENT DE NOTRE ORGANISATION

- **Intervention 7/7, 24/24** grâce à un système de télé opération optimisé
- **Agents mobiles dans nos parkings**
- **Pôle dédié à la relation client** pour tous les échanges via les canaux digitaux

UN SAVOIR-FAIRE SUR TOUS LES SEGMENTS DE MARCHÉ

- **Collectivités**
- **Centres commerciaux**
- **Hôpitaux**
- **Gares & aéroports**
- **Loisirs et événementiel**
- **Bureaux**
- **Hôtellerie**
- **Universités**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville

INDIGO maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur du stationnement en voirie, offrant une gamme complète de services pour répondre aux besoins des collectivités. De la collecte et la maintenance des horodateurs à la gestion des demandes clients, en passant par le paiement mobile et dématérialisé, et le contrôle, INDIGO assure une gestion efficace et transparente du stationnement sur voirie.

Un accompagnement personnalisé pour les collectivités

INDIGO accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique tarifaire et de gestion des droits, en proposant des solutions sur mesure, adaptées à leurs spécificités.

Une solution complète pour le contrôle du stationnement payant

INDIGO propose une solution complète pour le contrôle du stationnement payant en voirie, incluant :

- Des équipes d'agents assermentés, formés et expérimentés.
- Des véhicules équipés de la technologie LAPI (lecture automatisée de plaque d'immatriculation), permettant un contrôle efficace et automatisé.
- Des logiciels de gestion performants, assurant le traitement de l'ensemble de la chaîne de contrôle, de la détection des infractions à la gestion des redevances.

Des outils de pilotage et de supervision pour une gestion digitalisée

Dans près de 20 villes françaises, INDIGO déploie des outils de pilotage et de supervision, offrant aux collectivités une vision en temps réel de l'activité du stationnement sur voirie. La gestion digitalisée et transparente des redevances facilite le suivi et le contrôle des revenus générés par le stationnement.

Un partenaire de confiance pour une mobilité urbaine optimisée

Grâce à son expertise et à son engagement, INDIGO se positionne comme un partenaire de confiance pour les collectivités, contribuant à l'optimisation de la gestion du stationnement en voirie et à l'amélioration de la mobilité urbaine.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL)

Pour améliorer la qualité de l'air, une directive européenne rend obligatoire la mise en place de ZFE (zones à faibles émissions) dans les principales agglomérations, dont certaines déploient aussi des ZTL (zones de trafic limité). En extension des services proposés en voirie, INDIGO souhaite aussi accompagner les collectivités dans la **gestion de ces zones de restriction**, avec une approche globale : l'élaboration et le déploiement de **parkings relais** d'une part, et la **mise en place de services de gestion et de contrôle des droits d'accès** d'autre part. INDIGO a par exemple mis en place un système de modulation tarifaire pour Madrid, qui compte l'une des plus grandes ZFE d'Europe.

1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées

INDIGO se positionne comme un acteur majeur de la transition vers une mobilité urbaine durable. Avec pour objectif 11 000 points de charge d'ici 2025 (dont 8 000 en France), le groupe déploie **le plus grand réseau réseau de recharge en milieu urbain**, proposant des solutions adaptées aux besoins des électromobilistes, qu'ils soient particuliers ou professionnels.
Au-delà de la recharge électrique, INDIGO s'engage activement dans le développement des mobilités décarbonées. L'offre Cyclopark, par exemple, propose des espaces de stationnement sécurisés et des services dédiés aux vélos, encourageant ainsi l'utilisation de modes de transport doux.
INDIGO accompagne les collectivités dans leurs projets de mobilité durable, en intégrant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement : bornes de recharge, espaces dédiés aux mobilités douces, et services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un partenaire de confiance pour construire des villes plus durables et agréables à vivre.

NOUS CRÉONS DES SOLUTIONS POUR LES NOUVELLES MOBILITES

CYCLOPARK
Stationnement sécurisé pour vélo

107 CYCLOPARKS DANS +50 VILLES
+6 700 PLACES

- des **espaces de stationnement vélo** au sein des parkings INDIGO
- des **abris à vélos sécurisés** en voirie pour inciter au co-voiturage et aux mobilités douces

BORNES DE RECHARGE
pour véhicules électriques

9 700 points de recharge pour voitures électriques dans les parcs de stationnement INDIGO.

OBJECTIF 2025 :
11 000
dont 8 000 en France

FLOTTE DE VÉLOS
20 000 vélos sur le terrain

INDIGO est **actionnaire de Smovengo**, l'opérateur français du **plus grand réseau de vélos en libre-service au monde, Vélib**, avec **456 000** abonnés.

Services clé en main pour les entreprises

Sur le site d'Airbus Helicopters à Marignane, nous offrons un **service de mobilité vélo privatif et connecté de 240 vélos** en libre-service.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.7 Développer de nouveaux services de proximité

INDIGO : Réinventer les espaces urbains pour une logistique du dernier kilomètre optimisée

Face aux défis croissants de la logistique urbaine, INDIGO transforme ses infrastructures pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises et des particuliers. En reconvertissant des espaces de stationnement en hubs logistiques, nous offrons une solution innovante pour la livraison et le retrait de colis, le stockage et d'autres services logistiques.

Des espaces logistiques stratégiques au cœur des villes

Conscients de la nécessité de fluidifier et de décarboner l'acheminement des marchandises en centres-villes, INDIGO déploie des espaces logistiques dédiés au sein de ses parkings. Cette approche permet de rapprocher les flux logistiques des consommateurs, réduisant ainsi les distances de livraison et les émissions de CO2.

Un potentiel logistique considérable au service des acteurs urbains

Avec près de 100 000 m² de potentiel logistique identifiés en France au sein de nos ouvrages, INDIGO offre aux transporteurs, aux logisticiens et aux e-commerçants des surfaces disponibles et modulables, idéalement situées en hypercentre urbain. Ces espaces permettent de mettre en place des solutions de livraison du dernier kilomètre efficaces et durables, telles que :

- Des points de retrait de colis sécurisés et accessibles 24/7.
- Des espaces de stockage temporaire pour les livraisons groupées.
- Des plateformes de micro-distribution pour les vélos-cargo et les véhicules électriques.
- Des zones de consolidation pour optimiser les tournées de livraison.

Un acteur engagé dans la décarbonation de la logistique urbaine

INDIGO s'engage à accompagner la transition vers une logistique urbaine plus respectueuse de l'environnement. En intégrant des solutions de mobilité douce et en favorisant l'utilisation de véhicules électriques, nous contribuons à réduire l'empreinte carbone de la livraison en ville.

INDIGO : Un partenaire de confiance pour une logistique urbaine innovante et durable

En transformant ses parkings en hubs logistiques, INDIGO se positionne comme un acteur clé de la logistique urbaine, offrant des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins des villes et des entreprises.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable.

Conscient de sa responsabilité sociétale, INDIGO a renforcé son engagement en matière de développement durable en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies en 2022. Cette adhésion témoigne de notre volonté de contribuer activement aux objectifs de développement durable (ODD) et de promouvoir des pratiques responsables à tous les niveaux de notre activité.

Une stratégie ESG ambitieuse et des objectifs chiffrés

Dans le cadre de notre stratégie ESG volontariste (environnement, social et gouvernance), nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux pour réduire notre impact environnemental et favoriser une mobilité plus durable. Ces objectifs sont notamment reflétés dans nos engagements de refinancement lié au développement durable :

- **Réduction des émissions de CO2 :** Nous nous engageons à réduire nos émissions de CO2 liées aux scopes 1 et 2 de 5% par an, avec pour objectif une baisse de 40% d'ici 2029 par rapport aux émissions de 2019.

- **Développement de la recharge électrique :** Nous nous engageons à multiplier par quatre notre capacité de recharge pour véhicules électriques entre 2021 et 2029, afin de soutenir l'essor de la mobilité électrique.

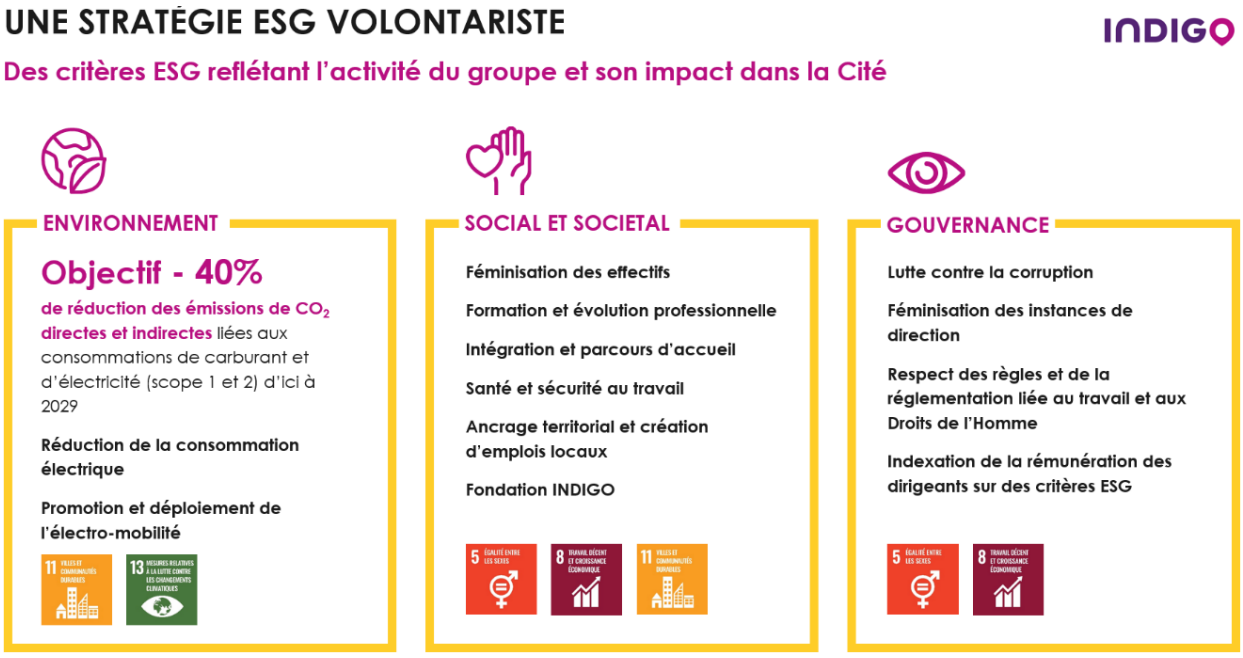

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL
que nous déclinons au cœur de nos exploitations

INDIGO

Travail de conception privilégiant des solutions pour **réduire l'empreinte environnementale** des futurs ouvrages

Réduction de la consommation électrique Installation de LED et de détecteurs de mouvements, achat d'électricité verte

Tri des déchets et recyclage Recyclage des DEEE, tubes fluorescents, batteries d'horodateur, tri sélectif

8 500 points de charges électriques (objectif : 11 000 à horizon 2025, dont 8 000 en France)

90 Cyclopark, dans +40 villes, favorisant les mobilités douces.

Un employeur engagé et responsable

Avec près de 10 000 collaborateurs répartis dans 500 villes, INDIGO est un employeur local qui valorise la diversité et l'inclusion. Nous proposons des emplois diversifiés, contribuant ainsi au dynamisme des territoires où nous sommes présents.

La sécurité au travail est une priorité absolue pour INDIGO. Nous avons mis en place une politique Santé, Sécurité & Environnement rigoureuse, visant à garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous nos collaborateurs.

Nous investissons dans le développement des compétences de nos collaborateurs, en proposant des programmes de formation continue et des opportunités d'évolution professionnelle. Nous nous engageons également en faveur de l'égalité des chances et de la diversité, afin de créer un environnement de travail inclusif et équitable.

- Taux d'accès à la formation : 74,4%.
- Taux de femmes managers : 30,6%.

UN ENGAGEMENT SOCIAL EN TANT QU'EMPLOYEUR LOCAL ET RESPONSABLE

INDIGO

POLITIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Prévention & formations santé-sécurité.

Soit 26 % du total des heures de formation en 2023

POLITIQUE DE FORMATION

Campus INDIGO & écoles de formation dans nos différentes filiales.

74,4 % taux d'accès à la formation

DÉVELOPPEMENT & PROGRAMMES RH INTERNES

Parcours de qualification professionnelle (CQP), programme jeunes talents, promotion interne.

7 % de collaborateurs promus en 2023

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ

Politique zéro discrimination.

90/100 Index de l'égalité professionnelle (France, 2023)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables

Au cœur de l'engagement sociétal du groupe INDIGO se trouve la Fondation INDIGO, une entité dédiée à la promotion d'une ville plus solidaire, agréable et durable. La fondation s'inscrit dans la continuité de l'engagement historique du groupe au service des villes, en soutenant des initiatives qui renforcent le lien social, favorisent l'inclusion et améliorent le cadre de vie des citadins.

Une mission axée sur le vivre-ensemble et la qualité de vie

La Fondation INDIGO a pour mission de soutenir des projets d'intérêt général portés par des structures à but non lucratif, principalement des associations. Elle se concentre sur des initiatives qui contribuent à améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie en milieu urbain, en accord avec la raison d'être du groupe : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

Des actions concrètes et un soutien aux initiatives locales

Dotée d'un budget annuel dédié, la fondation apporte un soutien financier et logistique à des projets qui répondent à ses objectifs. Elle encourage également l'engagement des collaborateurs du groupe INDIGO, en soutenant des projets qu'ils portent et en favorisant le bénévolat.

Un acteur engagé pour une ville durable

La Fondation INDIGO incarne la volonté du groupe de contribuer positivement aux territoires où il est présent. Elle s'engage à soutenir des initiatives qui favorisent la transition vers une ville plus durable, en encourageant les projets qui intègrent des enjeux environnementaux et sociaux.
En résumé, la Fondation INDIGO est un acteur essentiel de la politique RSE du groupe, en soutenant des projets concrets qui contribuent à construire des villes plus humaines, solidaires et durables

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics, un leader mondial dans l'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), a récemment attribué à INDIGO une évaluation témoignant de la solidité de sa gestion des enjeux de durabilité. En février 2024, Sustainalytics a estimé que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers significatifs liés aux facteurs ESG, soulignant ainsi la pertinence de sa stratégie et de ses actions en matière de développement durable.
Cette évaluation, qui repose sur une analyse rigoureuse des risques ESG spécifiques au secteur d'activité d'INDIGO, met en lumière la capacité du Groupe à anticiper et à gérer ces risques de manière efficace. La notation de 12,6 attribuée à INDIGO reflète la performance du Groupe dans la mise en œuvre de pratiques responsables et durables, plaçant ainsi INDIGO parmi les entreprises les plus performantes de son secteur en matière de gestion des risques ESG.

Un gage de confiance pour les parties prenantes

Cette reconnaissance par Sustainalytics constitue un gage de confiance pour les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes d'INDIGO, qui sont de plus en plus attentifs aux enjeux de durabilité. Elle témoigne de l'engagement du Groupe à intégrer les critères ESG au cœur de sa stratégie et de ses opérations, et à contribuer activement à la transition vers une économie plus durable.

INDIGO : un acteur engagé pour une mobilité responsable

Cette évaluation positive de Sustainalytics confirme la pertinence de la stratégie RSE d'INDIGO, qui se traduit par des actions concrètes en matière de réduction de l'empreinte environnementale, de développement de la mobilité durable et d'engagement social. Le Groupe poursuit ses efforts pour renforcer sa performance ESG et contribuer à la construction d'un avenir plus durable.

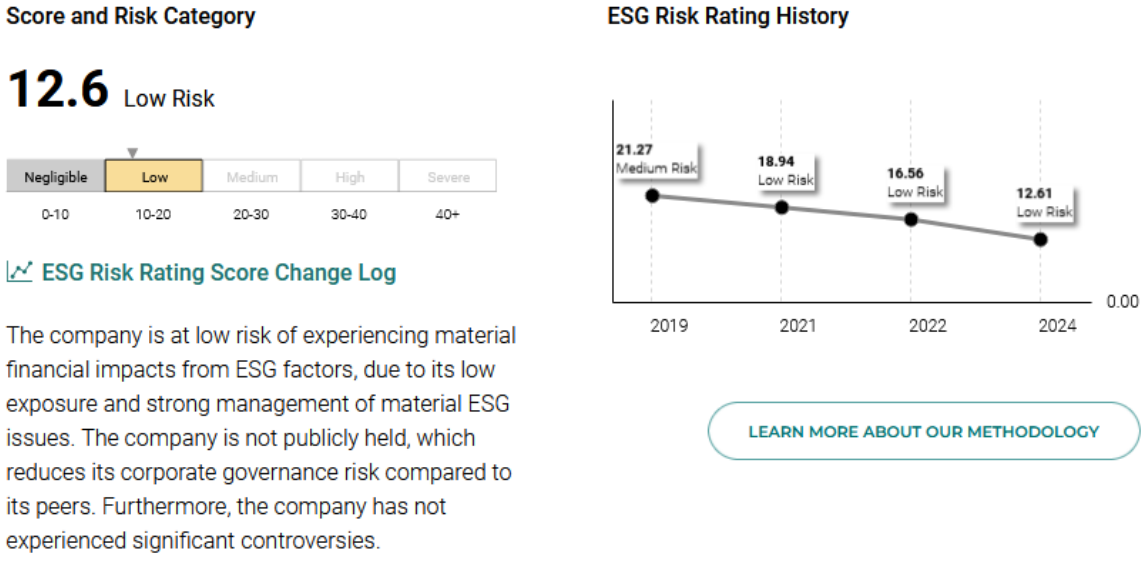

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2. LE CONTRAT

2.1 Le contrat

Le 29 avril 2024, la ville de Compiègne a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Capucins et Saint jacques.

Société Titulaire du contrat : Indigo Infra
Société Exploitante : INDIGO PARK

Signature du contrat : 29/04/2024
Début du contrat : 01/07/2024 pour Capucins, 01/09/2024 pour Saint Jacques
Echéance du contrat : 14/05/2034

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.2 Vos interlocuteurs

2.2.1 Pilotes de la relation commerciale

Julien GRAVINI, Directeur Régional

En tant que responsable de la région, Julien GRAVINI supervise l'ensemble des activités commerciales et opérationnelles.
Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur pour garantir la mise en œuvre de la politique qualité et commerciale d'INDIGO.
Il entretient des relations régulières avec les clients et apporte son soutien aux équipes de terrain pour le déploiement des offres commerciales.

Thomas HOURDAIN, Directeur de Secteur

Thomas HOURDAIN est votre interlocuteur privilégié pour la gestion de la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries.
Il assure le développement du secteur en privilégiant les relations avec les partenaires locaux.

Ses responsabilités incluent :

- Le pilotage de l'activité du secteur Hauts-de-France, avec une supervision des résultats financiers et de la réalisation des contrats.
- L'identification des produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales.
- La gestion des moyens humains, matériels et techniques nécessaires à l'exploitation.
- Le rôle d'interlocuteur quotidien auprès des partenaires locaux et des services supports d'INDIGO.
- La participation à la définition et la garantie de l'application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

2.2.2 Pilotes de la performance opérationnelle

Songane Ngom – Responsable de District

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, Songane Ngom assure la gestion opérationnelle des parcs et voiries.
Il développe les relations avec les partenaires locaux, assurant une représentation et un rôle de conseil ou d'assistance au quotidien.

Joffrey Bordereaux – Responsable de sites

Sous la responsabilité du Responsable de District, Joffrey Bordereaux est garant du bon fonctionnement des parcs.
Il assure le management des équipes de terrain et le suivi des prestataires et fournisseurs.

Cette organisation permet d'assurer une gestion efficace et une communication fluide, garantissant ainsi la qualité des services proposés par INDIGO.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings

Afin de garantir un service de qualité et homogène dans l'ensemble de ses parkings, INDIGO a mis en place une organisation structurée, articulée autour de trois exigences fondamentales :

- **L'entretien rigoureux des ouvrages et des équipements :** INDIGO veille à la propreté, à la maintenance et à la sécurité de ses infrastructures, afin d'offrir un environnement agréable et sûr aux utilisateurs.

- **L'accueil chaleureux et personnalisé des clients :** INDIGO s'engage à offrir un service client de qualité, en mettant à disposition des agents compétents et disponibles pour répondre aux besoins des utilisateurs.

- **La gestion efficace et transparente des flux financiers :** INDIGO assure une gestion rigoureuse des transactions financières, garantissant la fiabilité et la sécurité des paiements.

Une structure organisationnelle performante

Pour atteindre ces objectifs, INDIGO s'appuie sur une structure organisationnelle performante, comprenant :

- Des responsables de district, chargés de superviser l'activité des parkings sur leur territoire.
- Des responsables de sites, garants de la qualité du service et de la gestion opérationnelle des parkings.
- Des référents commerciaux et administratifs, assurant le lien avec les clients et les partenaires.
- Des agents et techniciens d'exploitation, mobilisés sur le terrain pour assurer l'entretien et la maintenance des installations.
- Des techniciens de maintenance spécialisés, intervenant sur l'ensemble des parkings du district pour assurer la maintenance préventive et curative des équipements.

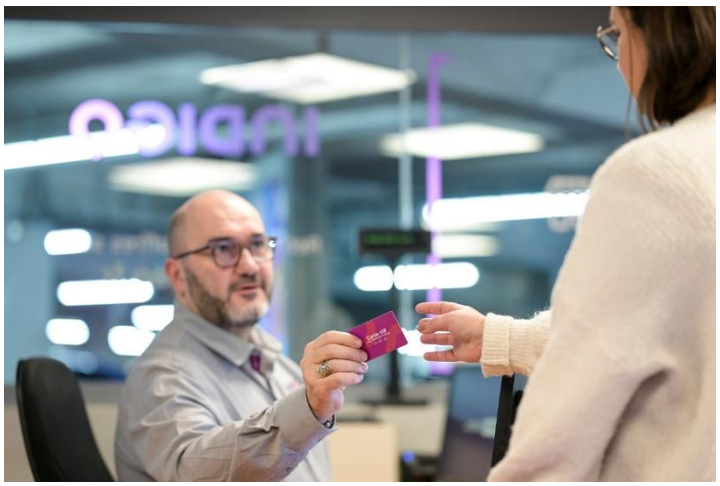

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Un engagement fort envers la satisfaction client

Les équipes d'INDIGO ont à cœur de faciliter le parcours client, en leur offrant un service personnalisé et de qualité. À Strasbourg, la présence renforcée des équipes sur le terrain, grâce à la Base Locale d'Intervention (BLI), permet d'assurer une réactivité optimale.

Une gestion à distance efficace grâce au CNTO

Pour compléter son dispositif, INDIGO s'appuie sur le Centre National de Télésurveillance Opérationnelle (CNTO), basé à La Défense. Ce centre assure une gestion à distance efficace des parkings, permettant de superviser les installations, de traiter les incidents et d'optimiser les flux.
Grâce à cette organisation rigoureuse et à son engagement envers la satisfaction client, INDIGO garantit une expérience de stationnement optimale dans l'ensemble de ses parkings.

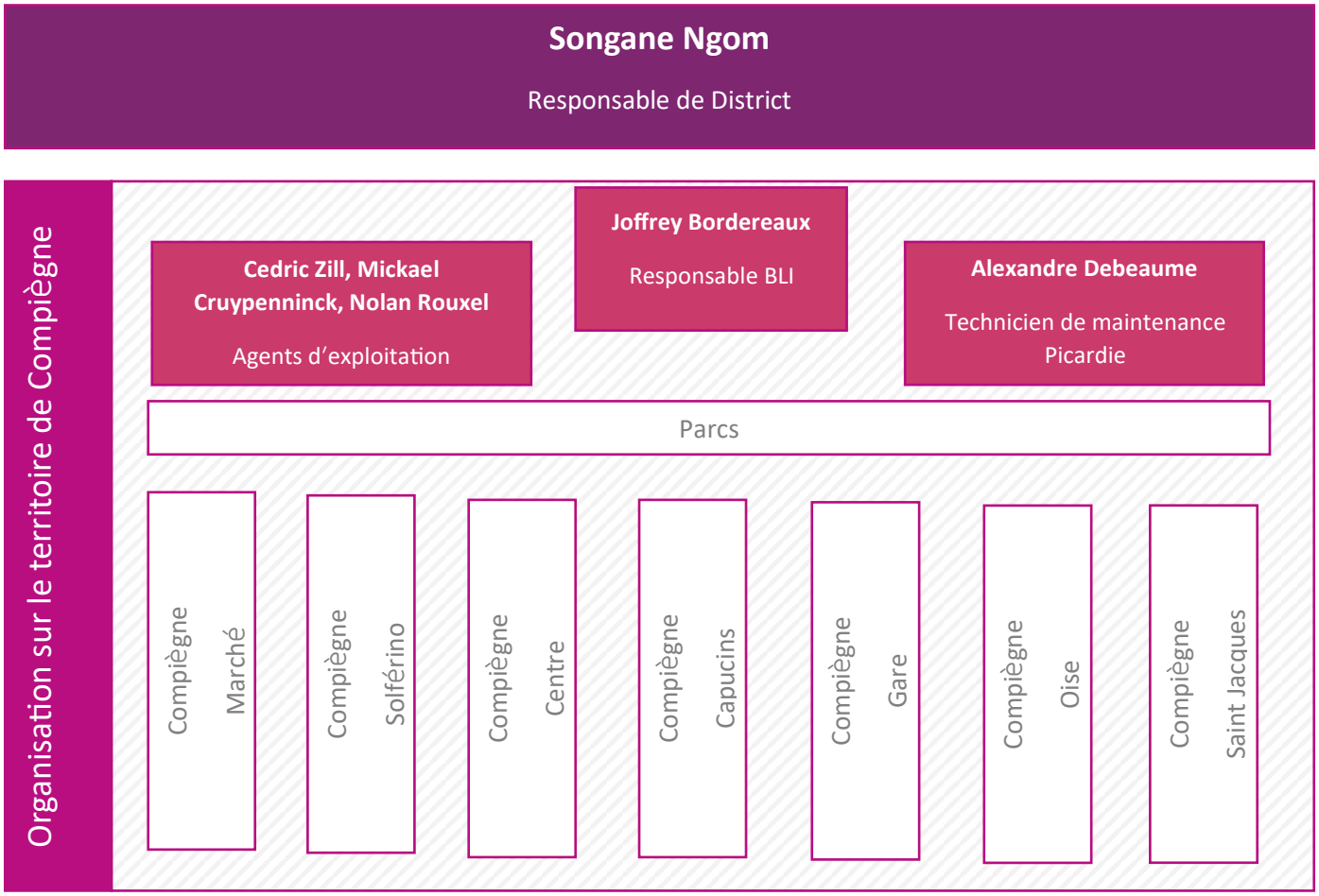

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

La formation de nos collaborateurs

Durant l'année 2024, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

Poste	FORMATION
Alexandre Debeaume	SST Recyclage
Zill Cedric	Sécurité Incendie
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	¼ heure sécurité chute de plein pied
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Formation BRVE
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	Neutralité/Laïcité en entreprise
Nolan Rouxel	Recyclage Habilitation électrique
Mickael Cruypenninck	Sécurité Incendie
Zill Cedric, Michael Cruypenninck, Nolan Rouxel, Alexandre Debeaume, joffrey Bordereaux	La bonne pratique de la cyber sécurité
Joffrey Bordereaux	SST initiale
Joffrey Bordereaux	Manager une équipe niveau 1

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.4 La Relation client

Une sécurité renforcée et une assistance optimale 24/7 dans ses parkings

La sécurité des personnes et des biens est une priorité absolue pour INDIGO. C'est pourquoi l'ensemble de nos parkings est équipé de technologies de pointe et d'un dispositif de surveillance performant, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Un Système d'Aide à l'Exploitation NORA centralisé et performant

Le Système d'Aide à l'Exploitation NORA est le cœur de notre dispositif de sécurité. Il permet de centraliser et de surveiller en temps réel l'ensemble des alarmes et des équipements techniques de nos parkings :

- Alarmes incendie et effraction
- Pompes de relevage
- Réseau informatique
- Coupures électriques
- Système de vidéoprotection

Ces informations sont accessibles localement dans chaque parking, à distance depuis la Base Locale d'Intervention (BLI) et depuis notre Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO), situé à La Défense.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Une vidéoprotection renforcée et des points d'appel connectés

Pour une réactivité optimale en cas d'incident, nous avons renforcé notre système de vidéoprotection dans tous nos parkings. De plus, tous les points d'appel (caisses automatiques, bornes de sortie, espaces d'accueil) sont connectés à NORA, permettant aux clients d'obtenir une assistance rapide et efficace.

Un système d'appel général pour une communication interne efficace

Un système d'appel général, diffusant des messages via des haut-parleurs, permet de contacter les agents en ronde, même s'ils ne sont pas joignables par smartphone.

Le Centre National de Télé opération et d'Assistance (CNTO) : une innovation exclusive pour une sécurité maximale

Le CNTO, fruit de notre démarche d'innovation, est un atout majeur pour garantir la sécurité de nos clients. Grâce à une technologie de pointe, les téléopérateurs du CNTO assurent une surveillance continue des parkings, en complément des équipes sur le terrain.

Une réponse en temps réel aux besoins des clients

La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs du CNTO de répondre en temps réel aux attentes des clients, qu'ils soient automobilistes ou piétons, à n'importe quelle étape de leur parcours.

Une sécurité garantie 24/7, 365 jours par an

Le CNTO assure une liaison permanente entre les clients et les équipes d'INDIGO, garantissant une sécurité maximale à tout moment.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Performance de la Télé opération au parkings Compiègne Capucins et Saint Jacques en 2024

En 2024 entre septembre et décembre, les parkings Capucins et Saint Jacques ont enregistrés un volume de 1394 sollicitations, témoignant de son activité soutenue et de l'importance de son service client. La réactivité des équipes a permis de traiter 60 % de ces demandes localement, assurant ainsi une prise en charge rapide et efficace des usagers.

Plus de 73 % des sollicitations ont reçu une réponse en moins de 30 secondes, soulignant l'engagement d'INDIGO à offrir un service client de qualité et réactif. Les pics d'activité sont observés les samedis, avec une concentration des demandes au niveau des Sorties véhicules. Cette analyse précise permet d'optimiser la présence des équipes et d'anticiper les besoins des clients aux moments clés.

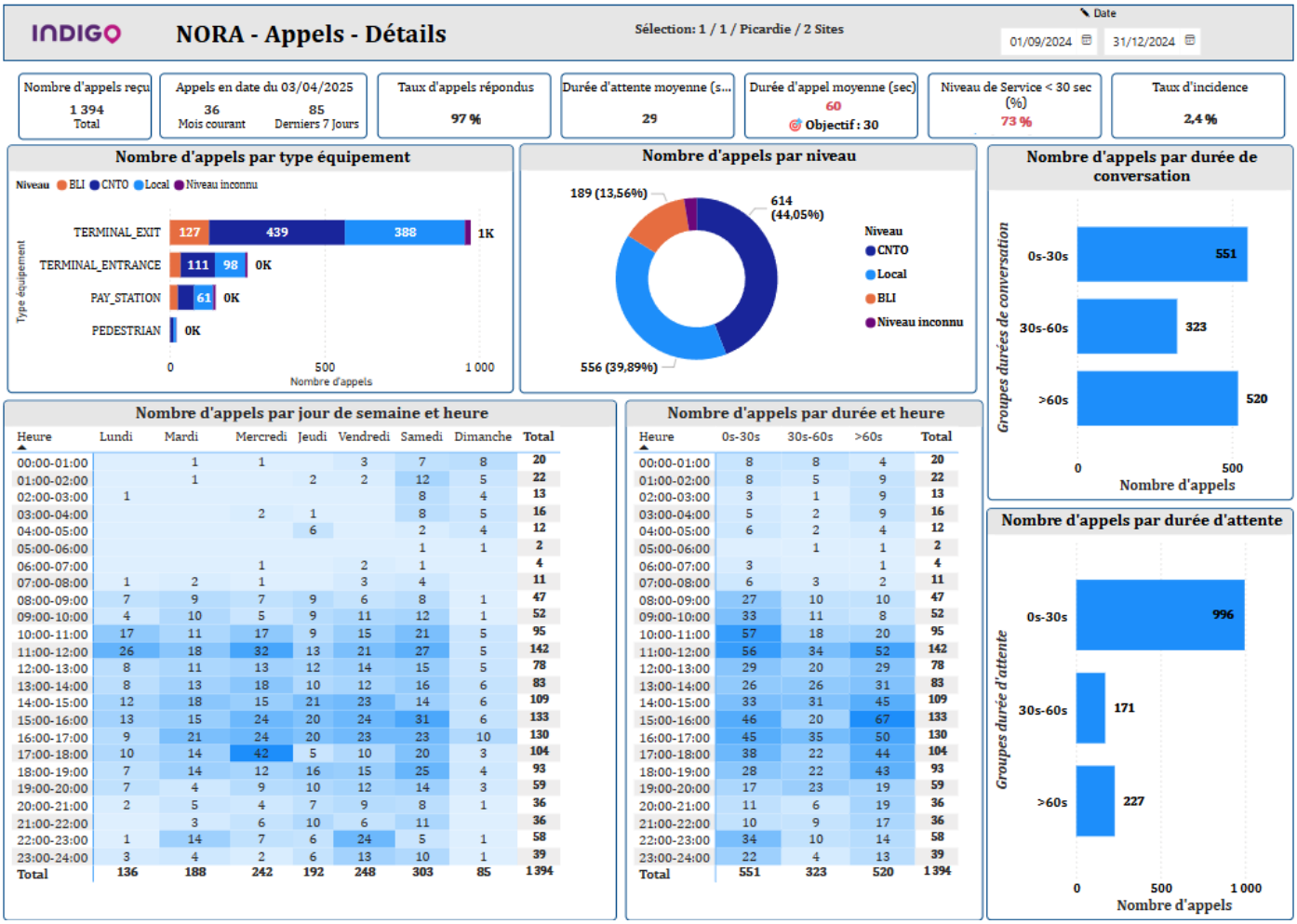

L'excellence de l'expérience client, une priorité absolue

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

INDIGO s'engage à offrir une expérience client exceptionnelle, fondée sur une relation client réactive, personnalisée et omnicanale. Nous plaçons la satisfaction de nos clients au cœur de nos préoccupations, en leur offrant un service de qualité, adapté à leurs besoins et à leurs attentes.

Un Centre de Relation Client dédié et une proximité renforcée

Pour assurer une réactivité et une proximité optimales, INDIGO a mis en place un Centre de Relation Client, en lien permanent avec nos boutiques locales. Cette synergie permet de garantir un traitement rapide et efficace des demandes, ainsi qu'une connaissance approfondie des spécificités locales.

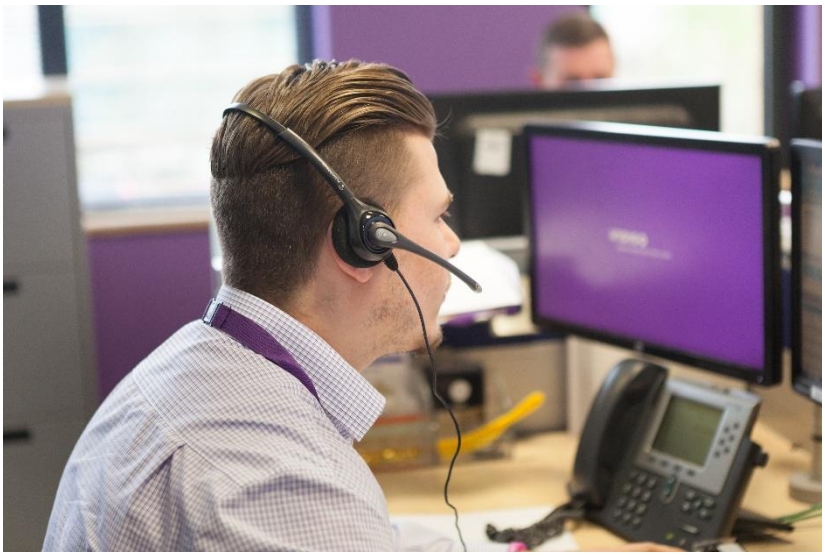

Des canaux de communication multiples pour une accessibilité optimale

Nous accordons une grande importance aux avis et commentaires de nos clients, qui nous permettent d'améliorer continuellement nos services. C'est pourquoi nous mettons à leur disposition divers canaux de communication :

- **Formulaire de contact en ligne** : Disponible sur notre site internet, il permet de soumettre facilement une demande ou une réclamation. Voici le lien direct : https://www.indigoneo.fr/fr/customer-service/new-request
- **Email** : Nos équipes sont joignables par email pour répondre à toutes les questions et demandes d'assistance. Voici les adresses : service.client@group-indigo.com ou help.eu@indigoneo.com
- **Téléphone** : Un numéro de téléphone dédié permet de joindre nos conseillers du lundi au samedi, de 9h à 20h. Voici le numéro : 0 973 72 33 13 (prix d'un appel local).
- **Courrier postal** : Une adresse postale est également disponible pour les correspondances écrites. Voici l'adresse : INDIGO – The Curve – 48/40 avenue du Général de Gaule – TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex.

Nos engagements envers nos clients

- **Traitement rapide et efficace des demandes** : Nous nous engageons à traiter les demandes de nos clients en moins de 48h avec des exigences de moins de 12h pour les demandes les plus urgentes.
- **Réponses claires et personnalisées** : Grâce à la centralisation des demandes nous avons la capacité de faire intervenir toute la chaine des compétences de l'entreprise pour apporter des réponses précises et adaptées à chaque situation.
- **Écoute attentive et bienveillante** : Nous accordons une importance particulière à l'écoute de nos clients et à la compréhension de leurs besoins.
- **Satisfaction client optimale** : Notre objectif est de garantir la satisfaction de nos clients à chaque interaction.

Un engagement continu pour améliorer l'expérience client

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Au-delà des canaux de communication traditionnels, INDIGO s'engage à :

- **Développer sa présence sur les réseaux sociaux** : Pour interagir directement avec ses clients et répondre à leurs questions en temps réel.
- **Mettre en place des outils en ligne** : Pour faciliter l'accès aux informations et simplifier les démarches des clients.
- **Personnaliser la communication** : En adaptant les messages et les services aux besoins et aux attentes de chaque client.
- **Mesurer la satisfaction client** : En recueillant régulièrement les avis des clients et en mettant en place des actions d'amélioration continue.

INDIGO s'engage à être un partenaire de confiance pour ses clients, en leur offrant un service de qualité, transparent et personnalisé.

En 2024 pour les parcs de Compiègne Capucins et Saint Jacques, le Service Relation Client a traité les demandes réparties de la façon suivante :

Relation client Parc Capucins

Le parc Capucins a pour l'année 2024 été l'objet de 49 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

Commercial	Prospection	Information Abonnement	7
	Vente	Abonnement rétractation	16
	Résiliation	Résiliation PMA flexigo	2
			25
Administratif	Changement de données	impayé	2
	Changement de données	Changement plaque et badge	3
	service	Badge perdu	1
	Facturation	paiement abonnement	2
			8
Réclamation	Dysfonctionnement	Lecture de plaque	5
	Dysfonctionnement	Application moyen de paiement	2
	Dysfonctionnement	badge	3
	Sécurité	Vandalisme	2
	Paiement	Contestation montant	4
			16

Commercial	25
Administratif	8
Réclamation	16

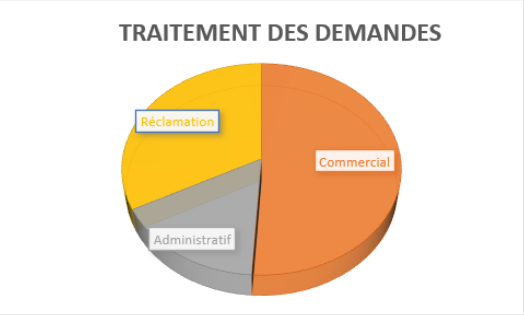

Relation client parc Saint jacques

Le parc Saint jacques a pour l'année 2024 été l'objet de 102 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Commercial	Prospection	Information Parc	3
	Réservation	Vente	2
			5
Administratif	Changement de données	Accès Espace Client	2
	Duplicata	Ticket horaire	2
	Facturation	Ticket perdu	1
			5
Réclamation	Dysfonctionnement	Lecture de plaque	81
	Dysfonctionnement	Application moyen de paiement	2
	Dysfonctionnement	Opngo voiture de location vendu	4
	Paiement	Contestation montant	3
	Paiement	Mauvaise reconnaissance de plaqı	2
			92

Commercial	5
Administratif	5
Réclamation	92

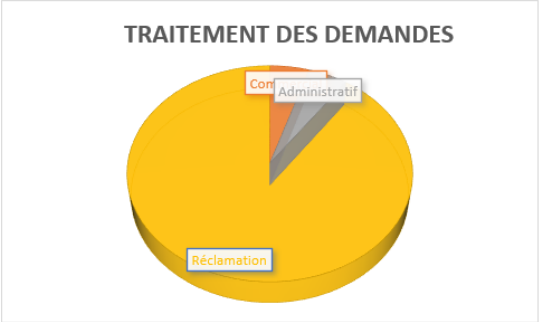

2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue

Engagement et transparence

Depuis plusieurs années, Indigo s'engage en toute transparence à faire progresser la qualité de service au sein de ses parkings et dans sa relation client. Cette démarche s'articule autour de quatre critères clés qui permettent d'obtenir une vision à 360° de la qualité :

1. L'excellence du parcours client : une évaluation rigoureuse et des actions concrètes

En 2024, les parkings INDIGO ont obtenu une moyenne de 88% aux visites mystères, un résultat remarquable qui témoigne de la qualité de service et de l'engagement constant des équipes. Ces visites mystères, réalisées par un organisme indépendant, permettent d'évaluer de manière objective l'expérience client dans nos parkings, en analysant des critères tels que la propreté, la sécurité, la signalétique, l'accueil et la réactivité des équipes.

Ce score de 88% reflète les efforts déployés par INDIGO pour offrir une expérience de stationnement optimale à ses clients. Il souligne l'engagement des équipes sur le terrain, qui s'efforcent au quotidien de garantir la propreté et la sécurité des installations, d'orienter et d'assister les clients, et de résoudre rapidement les éventuels problèmes.

Ce résultat est également le fruit d'une politique de formation continue et de sensibilisation des collaborateurs, afin de les doter des compétences nécessaires pour répondre aux attentes des clients et assurer un service de qualité. INDIGO s'engage à maintenir ce niveau de performance, en poursuivant ses efforts d'amélioration continue et en investissant dans des solutions innovantes pour faciliter le stationnement et renforcer la satisfaction client.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2. La voix du client : une écoute attentive et une prise en compte des avis

Chez INDIGO, nous considérons que chaque avis client est une opportunité d'améliorer nos services. C'est pourquoi nous accordons une importance capitale aux retours de nos utilisateurs, en particulier ceux exprimés sur la plateforme Google, où la transparence et l'authenticité des témoignages sont primordiales.

Chaque commentaire, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'une analyse approfondie par notre service client, en collaboration étroite avec les équipes locales. Cette approche personnalisée nous permet de comprendre le contexte de chaque situation et d'apporter des réponses adaptées et pertinentes.

Nous ne nous contentons pas de répondre aux commentaires ; nous les utilisons comme un levier d'amélioration continue. Les remarques et suggestions de nos clients sont étudiées avec la plus grande attention, et nous mettons en œuvre des solutions concrètes pour optimiser l'expérience client. Qu'il s'agisse d'améliorer la signalétique, de renforcer la propreté, d'optimiser les flux de circulation ou de développer de nouveaux services, nous nous engageons à prendre en compte les besoins et les attentes de nos utilisateurs.

Avec une note moyenne de 63,4, soit 3,2 étoiles, les parkings INDIGO se situent dans la moyenne haute des établissements de ce type sur Google. Ce résultat reflète notre engagement à offrir un service de qualité et à répondre aux attentes de nos clients. Nous sommes conscients que chaque avis compte et nous poursuivons nos efforts pour améliorer continuellement nos performances et offrir une expérience client toujours plus satisfaisante.

3. La qualité de la relation client : une évaluation indépendante et des actions d'amélioration

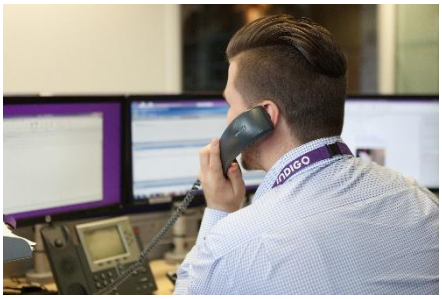

Afin de garantir une qualité de service irréprochable, INDIGO met en œuvre des audits rigoureux dans ses boutiques. Deux fois par an, un organisme externe réalise des appels et mailings mystères pour évaluer la qualité du traitement des demandes clients. Ces audits permettent d'identifier précisément les points d'amélioration et de mettre en place des actions correctives ciblées, assurant ainsi une amélioration continue de l'expérience client.

Cette démarche, instaurée depuis quatre ans, a porté ses fruits. La note actuelle de 74,5% témoigne des progrès significatifs réalisés, avec une augmentation de plus de 18% depuis la mise en place de ces audits. Cette progression démontre l'engagement d'INDIGO à écouter ses clients et à adapter ses services pour répondre au mieux à leurs attentes.

4. La satisfaction client : un objectif central et une démarche d'amélioration continue

INDIGO considère la satisfaction client comme un pilier fondamental de son activité, déployant un dispositif rigoureux pour analyser et améliorer en continu l'expérience utilisateur. L'ensemble des demandes, provenant de divers canaux de communication, est centralisé et analysé, offrant une vision complète des attentes et des besoins des clients. Des enquêtes de satisfaction sont systématiquement envoyées après chaque interaction, permettant de recueillir des retours précis et de mesurer la qualité des services. Les remarques des clients sont analysées quotidiennement par les équipes locales, qui mettent en œuvre des actions correctives pour améliorer l'expérience utilisateur.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Des évaluations globales sont réalisées régulièrement, comparant les performances des parkings et permettant de définir des plans d'action ciblés. Grâce à cette approche, la satisfaction client a progressé de 12% en quatre ans, atteignant 78,4% en 2024.

La qualité de service est un élément clé de la rémunération des managers, renforçant l'engagement de tous les collaborateurs à offrir une expérience client exceptionnelle

Conclusion : Un engagement continu pour l'excellence

INDIGO démontre sa détermination à se positionner comme un acteur de référence dans le secteur du stationnement grâce à un engagement constant envers l'amélioration continue. Cette démarche proactive se manifeste par une écoute attentive des besoins de ses clients, permettant ainsi d'adapter ses services en permanence. L'entreprise intègre également l'innovation technologique, afin de simplifier et d'optimiser l'expérience de stationnement pour tous. En parallèle, INDIGO s'engage activement en faveur de la mobilité durable, contribuant ainsi à un avenir plus respectueux de l'environnement. En somme, cet engagement continu pour l'excellence témoigne de la volonté d'INDIGO d'offrir une expérience client exceptionnelle et de façonner l'avenir du stationnement.

En 2024, le parking de Compiègne Capucins a obtenu la notation suivante :

Le parking Capucins a obtenu la note de **95,20%** de satisfaction.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.6 Les Services

Les Mobilités Douces

Offre de bornes de recharge électrique

Chez INDIGO, nous sommes convaincus que la transition vers des modes de transport plus durables est un impératif pour préserver notre environnement. C'est pourquoi nous nous engageons activement à déployer des solutions de recharge électrique pratiques, accessibles et adaptées aux besoins de nos clients, contribuant ainsi à l'essor de la mobilité électrique en milieu urbain.

Un réseau de recharge électrique en constante expansion
Avec près de 5 400 points de charge répartis dans ses parkings, INDIGO est le premier réseau de recharge en milieu urbain en France, offrant une solution de recharge de proximité idéale pour les véhicules électriques. Nos bornes, compatibles avec les prises T2 et T3, délivrent une puissance de 7 kVa, assurant une recharge complète en 4 heures environ.

Des offres Park & Charge flexibles et adaptées à tous les usages

Pour répondre à la diversité des besoins de nos clients, nous avons développé une gamme d'offres Park & Charge :

- **À la carte** : Une solution flexible pour les recharges occasionnelles, avec une facturation basée sur la durée et la consommation (kWh). En outre nos bornes sont accessible à la plupart des opérateurs de mobilité.
- **Open** : Un abonnement mensuel forfaitaire à 69€/mois offrant un accès illimité aux bornes INDIGO, idéal pour les utilisateurs réguliers (limité à 16h de recharge et 250 kWh/mois).
- **Park & Charge Zen** : Une offre combinée stationnement et recharge à un tarif avantageux à 49€/mois, conçue pour les abonnés electromobilistes.

Nos objectifs : faciliter la recharge et promouvoir la mobilité durable

Notre engagement en faveur de la recharge électrique se traduit par des objectifs clairs :

- **Faciliter la recharge** des véhicules électriques pendant le stationnement, en offrant des solutions pratiques et accessibles.
- **Assurer la disponibilité** de points de recharge de proximité dans les centres urbains, afin de répondre aux besoins des électromobilistes.
- **Encourager l'adoption** de modes de transport plus écologiques, en contribuant à la transition énergétique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie

Le déploiement de notre réseau de recharge électrique a un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie en ville :

- Contribution à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, en favorisant l'utilisation de véhicules électriques.
- Amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain, en réduisant la pollution liée aux transports.
- Encouragement de la transition énergétique, en soutenant le développement de la mobilité électrique.

Nos prochaines étapes : innover et étendre notre réseau

Nous poursuivons activement le développement de notre réseau de recharge électrique, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Déploiement de nouvelles bornes de recharge dans nos parkings, afin d'étendre la couverture de notre réseau.
- Développement de partenariats stratégiques avec les acteurs de la mobilité électrique, afin de proposer des solutions intégrées.
- Mise en place de services innovants pour faciliter la recharge des véhicules électriques, tels que la réservation de bornes et le paiement mobile.

Conclusion : un engagement durable pour des villes plus propres

L'engagement d'INDIGO en faveur de la recharge électrique s'inscrit dans une démarche globale de développement durable. En offrant des solutions pratiques, accessibles et innovantes, nous contribuons à la création d'un environnement urbain plus propre, plus sain et plus respectueux de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Cyclopark

INDIGO déploie des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos, Cyclopark. Faciles d'accès, confortables et accueillants, les espaces Cyclopark proposent de nombreux services dédiés pour les abonnés (casiers avec chargeurs de batterie, matériel d'entretien, espace confort…) pour une expérience client optimale.

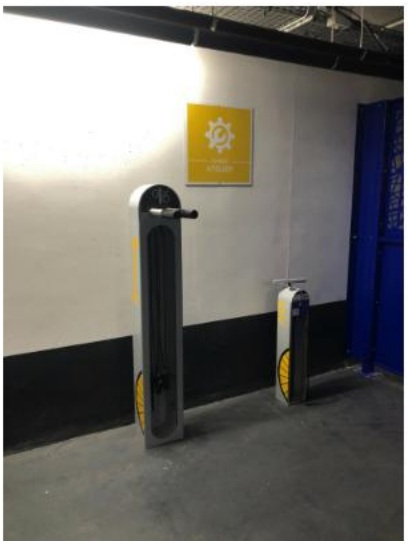

Service de Proximité

Radio Indigo : Votre compagnon d'information et de divertissement dans les parkings INDIGO

Diffusée 24h/24, Radio Indigo est la radio exclusive des parkings INDIGO. Conçue par des professionnels de la radio, elle offre une expérience d'écoute unique, à la fois informative et divertissante, pour accompagner les clients lors de leur stationnement.

Une programmation sur mesure pour une expérience client optimisée

Radio Indigo propose une sélection musicale variée et adaptée à tous les goûts, créant une ambiance agréable et relaxante. Au-delà de la musique, la radio diffuse des messages d'informations locales, établissant un lien de proximité avec les auditeurs. Les clients bénéficient d'informations pratiques sur les services INDIGO, d'éphémérides, de messages d'intérêt collectif et d'annonces d'événements à venir dans leur ville.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Radio Indigo : Plus qu'une radio, un service à part entière

Radio Indigo s'inscrit pleinement dans la démarche d'INDIGO d'offrir une expérience client de qualité. Elle transforme le temps de stationnement en un moment agréable et utile, en informant et en divertissant les utilisateurs.

Zone deux roues motorisées

Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.
Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.
Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

La Délégation de Service Public de Compiègne Capucins et Saint Jacques concerne 2 Parcs.
Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. Depuis la Crise Sanitaire les règlements en carte bancaire sont devenus un nouveau reflexe de paiement.

3.1 Parc Capucins

Descriptif

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 90 places ✓ 1 niveaux ✓ 2 places PMR ✓ 1 place amodiation	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Espèces ✓ Carte Total GR ✓ Carte Amex ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Interr	✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaques ✓ Prêt de booster

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Tarification

Du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,50 €
30 minutes	0,90 €
45 minutes	1,50 €
1 heure	1,80 €
1h15	2,20 €
1h30	2,40 €
1h45	2,60 €
2 heures	2,80 €
2h15	3,00 €
2h30	3,20 €
2h45	3,40 €
3 heures	3,60 €
3h15	3,90 €
3h30	4,10 €
3h45	4,30 €
4 heures	4,50 €
4h15	4,70 €
4h30	4,90 €
4h45	5,10 €
5 heures	5,30 €
5h15	5.50 €
5h30	5.70 €
5h45	5.90 €
6 heures	6.10 €
6h15	6.30 €
6h30	6,50 €
6h45	6.70€
7 heures	6.90€
7h15	7.10€
7h30	7.30€
07h45	7.50€
08 heures	7.70€
8h15	7.90€
08h30	8.10€
08h45	8.30€
09 heures	8.50€
De 9h15 à 24h00	9.80€
Ticket Perdu	9.80€

Abonnements	
Mensuel 24/24 et 7j/7	67,00 €
Trimestriel 24h/24 et 7j/7	189,00 €
Annuel 24h/24 et 7j/7	705,00 €
Mensuel jour du lundi au Samedi	36,00 €
Trimestriel jour du lundi Samedi	99,00 €
Annuel jour du Lundi au Samedi	357,00 €
Mensuel Nuit et Week end	27,00 €
Trimestriel Nuit et Week end	75,00 €
Annuel Nuit et Week end	261,00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Vandalismes

Un client a déposé plusieurs réclamations et plaintes à la suite d'actes de vandalisme constatés sur son véhicule. Après vérification effectuée sur réquisition des autorités compétentes, il a été établi que les faits ne se sont pas produits dans l'enceinte du parking.

Aucune responsabilité ne saurait donc être engagée à l'encontre d'INDIGO concernant cet incident

L'animation commerciale

INDIGO Supporter Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

En 2024 INDIGO s'est engagé en tant que « Supporteur Officiel pour le stationnement » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En réponse aux besoins de stationnement pour l'organisation de l'événement, le groupe a mis son expertise ainsi que ses infrastructures physiques et digitales au service de Paris 2024 et de ses engagements environnementaux et de qualité de service, tout en œuvrant à faciliter les déplacements des spectateurs.

INDIGO a mis à disposition **1600** places de parking stratégiquement situées pour faciliter l'organisation des Jeux, fidèle à son credo «**Le stationnement qui fait bouger la ville**».

Parallèlement, INDIGO a proposé aux visiteurs du monde entier et aux résidents une offre de stationnement sans égal. Avec **330 parcs en Ile-de-France** dont une centaine à Paris, ce sont près de **130 000 places de stationnement** qui ont accueilli voitures, motos et vélos (avec abonnement) en région parisienne, 18 000 à Lille, 11 000 à Marseille et 5 600 à Nice.

Les parkings ont bénéficié d'une campagne d'affichage nationale adaptée à la hauteur de l'évènement.

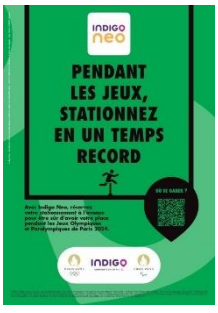

Proposer une expérience supporters optimale grâce au digital

Les spectateurs étaient invités à réserver leur stationnement à l'avance via l'application Indigo Neo ou à l'aide du site web Où se garer pendant les Jeux de Paris 2024 ? Le site permettait à l'internaute d'identifier le parking qui lui convient et recenser les forfaits disponibles dans le cadre de l'événement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Deux solutions s'offraient aux spectateurs :

- des parkings relais pour un parcours multimodal
  Cette option permet d'éviter les encombrements et ne nécessite pas de pass Jeux. Des forfaits longue durée sont également disponibles.
- des parkings à proximité des sites olympiques, pour un accès plus direct aux lieux de compétition.

Au service d'une mobilité urbaine multimodale

Offrant une articulation entre les différentes formes de déplacements, les parcs de stationnement INDIGO ont constitué de véritables hubs intermédiaires pour rejoindre les différents sites de compétition à pied, à vélo ou en transport en commun.

« *Acteur mondial du stationnement, nous agissons au cœur des territoires depuis plus de 60 ans avec l'objectif de répondre aux défis complexes de la circulation des biens et des personnes dans les centres urbains. En tant qu'entreprise française, nous sommes extrêmement fiers de voir le plus grand événement sportif international se tenir à Paris et de contribuer, grâce à nos solutions et notre savoir-faire, à relever le défi de la mobilité durant les Jeux de Paris 2024* », a indiqué **Sébastien FRAISSE, Président du directoire d'INDIGO Group.**

« Organiser le plus grand événement au monde représente assurément un défi, notamment en matière de mobilité. Pour le relever, nous sommes heureux de compter sur la mobilisation d'INDIGO, entreprise française experte du stationnement à l'international, pour permettre aux amoureux des Jeux venus du monde entier, aux spectateurs français et aux résidents de s'organiser dans le cadre des Jeux. Bienvenue, INDIGO, dans la grande famille Paris 2024 ! », a déclaré **Tony Stanguette, Président de Paris 2024.**

Une communication renforcée pour une expérience client optimale.

Conscient de l'importance d'une information claire et accessible, INDIGO a déployé une campagne nationale d'amélioration de l'affichage dans ses parkings. Cette initiative stratégique vise à renforcer la communication auprès des clients et à optimiser leur expérience de stationnement.

Des objectifs multiples pour une communication à 360 degrés :

- **Valoriser la diversité des services :**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- La campagne met en lumière l'éventail complet des services proposés par INDIGO, allant des solutions de stationnement classiques aux services innovants tels que la recharge de véhicules électriques
- L'objectif est d'informer les clients sur toutes les options disponibles, afin qu'ils puissent profiter pleinement des avantages offerts par INDIGO

.

- Promouvoir la digitalisation du stationnement :
  - INDIGO encourage l'utilisation de ses services digitaux, tels que l'application mobile INDIGO Neo, qui permet de réserver une place de stationnement, de payer en ligne ou de bénéficier de services personnalisés.
  - La campagne d'affichage met en avant les avantages de la digitalisation, en termes de gain de temps, de praticité et de confort.

- Renforcer l'attractivité d'INDIGO en tant qu'employeur :
  - Au-delà de l'information client, la campagne vise également à renforcer l'image d'INDIGO en tant qu'employeur de référence.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Des messages spécifiques mettent en avant les valeurs de l'entreprise, les opportunités de carrière et l'engagement d'INDIGO en faveur du développement professionnel de ses collaborateurs.

Une campagne d'affichage moderne et impactante :

- INDIGO a veillé à ce que l'affichage soit moderne, attractif et facile à comprendre.
- Des visuels clairs et des messages concis sont utilisés pour transmettre les informations de manière efficace.
- L'affichage est pensé afin d'être visible de loin, et d'être compréhensible rapidement.

En déployant cette campagne d'affichage ambitieuse, INDIGO démontre son engagement à fournir une expérience client de qualité et à renforcer sa position de leader sur le marché du stationnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.2 Parc Saint jacques

Descriptif

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 56 places ✓ 1 niveau	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Espèces ✓ Carte Total GR ✓ Carte Amex ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO	✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaques

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,70 €
30 minutes	1,10 €
45 minutes	1,60 €
1 heure	1,90 €
1h15	2,30 €
1h30	2,60 €
1h45	3,00 €
2 heures	3,50 €
2h15	3,90 €
2h30	4,40 €
2h45	4,80 €
3 heures	5,20 €
3h15	5,60 €
3h30	6,00 €
3h45	6,40 €
4 heures	6,80 €
4h15	7,20 €
4h30	7,60 €
4h45	8,00 €
5 heures	8,40 €
5h15	8.80 €
5h30	9.20 €
5h45	9.60 €
6 heures	10.00 €
6h15	10.30 €
6h30	10,60 €
6h45	10.90€
7 heures	11.20€
7h15	11.50€
7h30	11.80€
07h45	12.10€
08 heures	12.40€
8h15	12.70€
De 08h15 à 24h00	12.80€
Ticket Perdu	12.80€

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Vandalismes

- Croix de saint Andrée démontées et percutées à de nombreuses reprises durant l'année

- Dégradations sur barrières d'entrée et de sortie notamment le Week end. Des dépôts de plainte ont été fait auprès des services de police lorsqu'il était possible d'identifier un tiers responsable.

- Dégradation sur l'écran de caisse automatique le 25/08, le changement de la pièce a été effectué trois jours plus tard.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Faits Marquants

- Intervention de la société Gepi en début d'année pour salage et déneigement en début d'année.

- Dimanche 07 avril départ de la course Paris Roubaix, parking inaccessible :

- 35-ème Foire aux fromages et aux vins, Indigo est partenaire depuis de nombreuses années. Démontage des équipements et barrières pendant 4 jours pour l'installation des stands.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4. MAINTENANCE & TRAVAUX

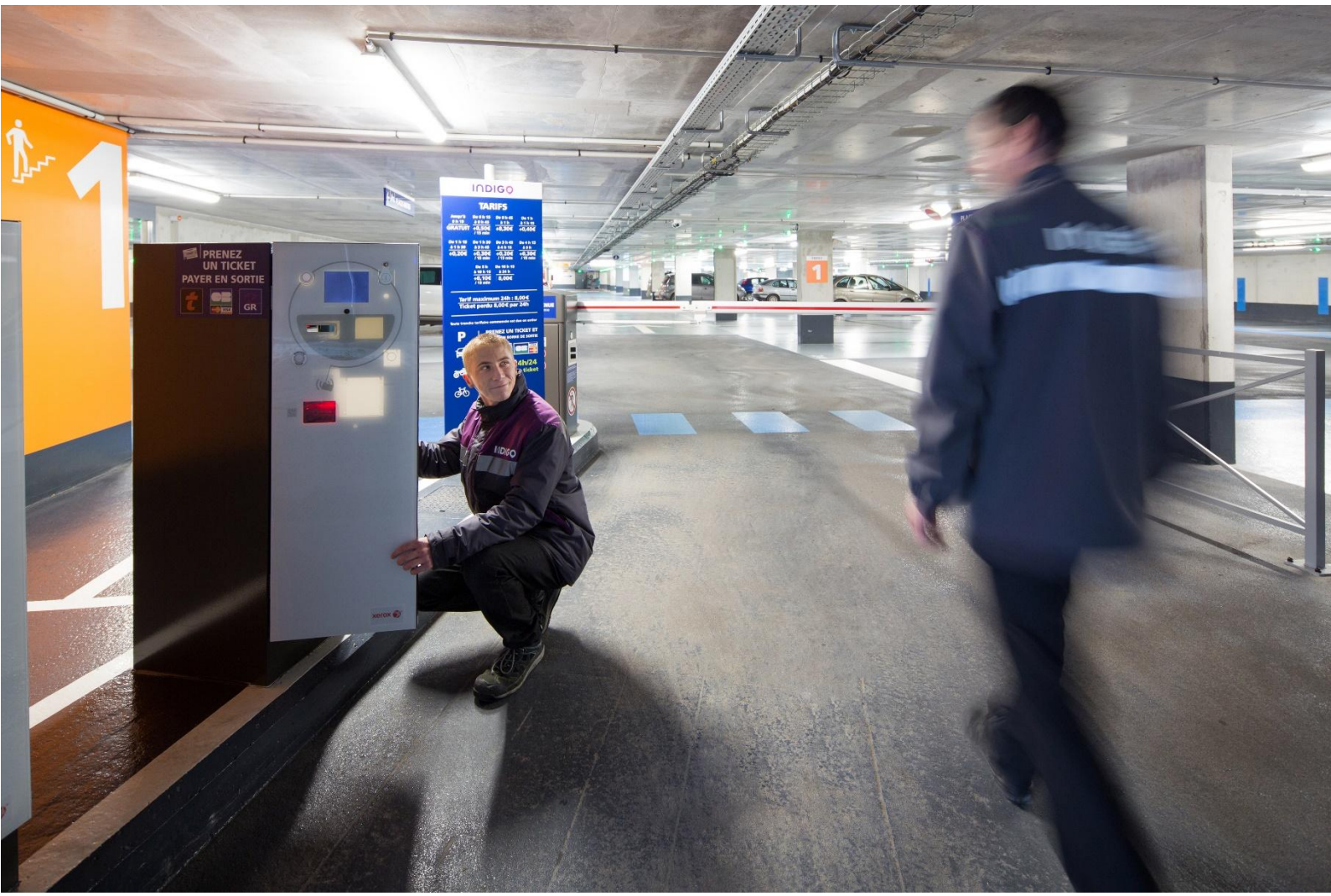

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4.1 Maintenance des équipements

Équipement du Parc Capucins

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : DESIGNA Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Lecteur immatriculation : 2 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Lecteur rideau Nuit : 1 Lecteur piéton : 3	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 8 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non
Extincteurs	Marque : Desautel Modèle : poudre dioxyde Nombre : 9	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : Desautel
Boitiers bris de glace	Marque : ATSE Nombre : 5	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : Chubb
Ascenseurs	Marque : RUBAN Type : Hydraulique Nb de niveaux : 2 Charge en Kg : 300 Kg	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : semestrielle Qui : Kone
Electricité	46 BAES 72 Dalles LED	Contrat de maintenance : Non Contrôle périodique toutes les semaines
Portes automatiques	Marque : Hormann Nombre : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Qui : Koné
Sonorisation	Marque : Interm Nombre de HP : 26	Contrat de maintenance : Non

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Équipement Parc saint Jacques

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Désigna Borne d'entrée : 2 Borne de sortie : 2 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Lecteur immatriculation : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 3 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4.2 Les Travaux

Travaux du parc Capucins :

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Capucins :

- Entretien quotidien du parc : remplacement des néons LED, des réglettes d'éclairage, des blocs de secours, des câblages et alimentation d'appareils électriques, divers travaux de plomberie.
- Remplacement des batteries sur le système de détection Incendie.
- Renouvellement de tous les extincteurs du parking devenus obsolètes.

Travaux sur le parc Saint jacques

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Saint Jacques :

- Remplacement de trois croix de saint André servant à délimiter le parking.

- Travaux divers tout au long de l'année, remise en peinture des équipements de péage et de la signalétique du parc, réfections ponctuelles sur des joints de pavés.

- Une cavité a été découverte en début d'année, le parking a été fermé durant trois jours afin de sécuriser le parking et reboucher cette ouverture.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Travaux de peinture au sol sur la totalité du parking :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5. ANALYSES

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5.1 Parc Capucins

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2023	Fréquentation horaires 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	150	196	31%
Aout	112	87	-22%
Septembre	204	252	24%
Octobre	228	245	7%
Novembre	257	222	-14%
Décembre	271	262	-3%
Total	1 222	1 264	3%

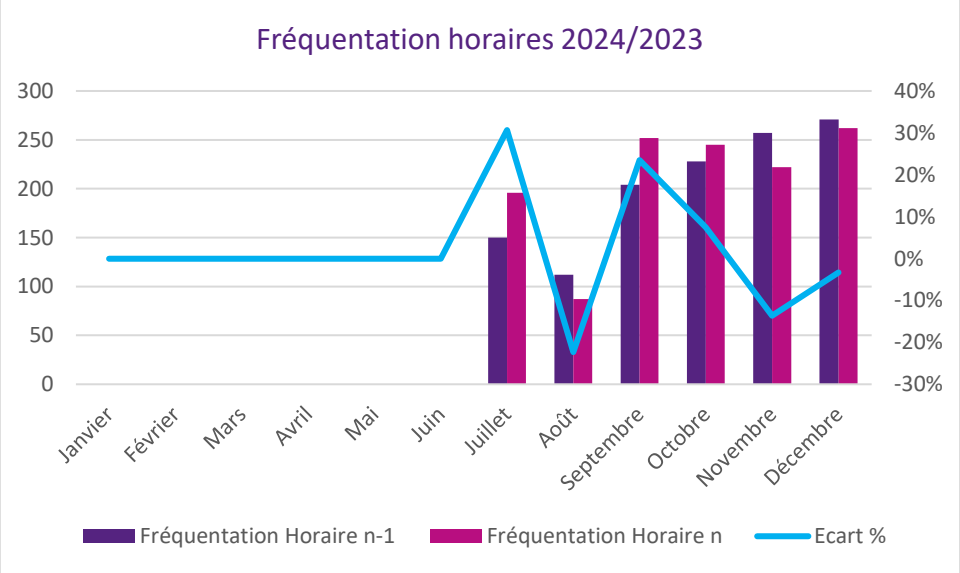

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette Horaire

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	479	671	40%
Aout	273	342	25%
Septembre	693	780	13%
Octobre	642	947	32%
Novembre	721	1370	53%
Décembre	833	901	8%
Total	3 641,00 €	5 012,00 €	38%

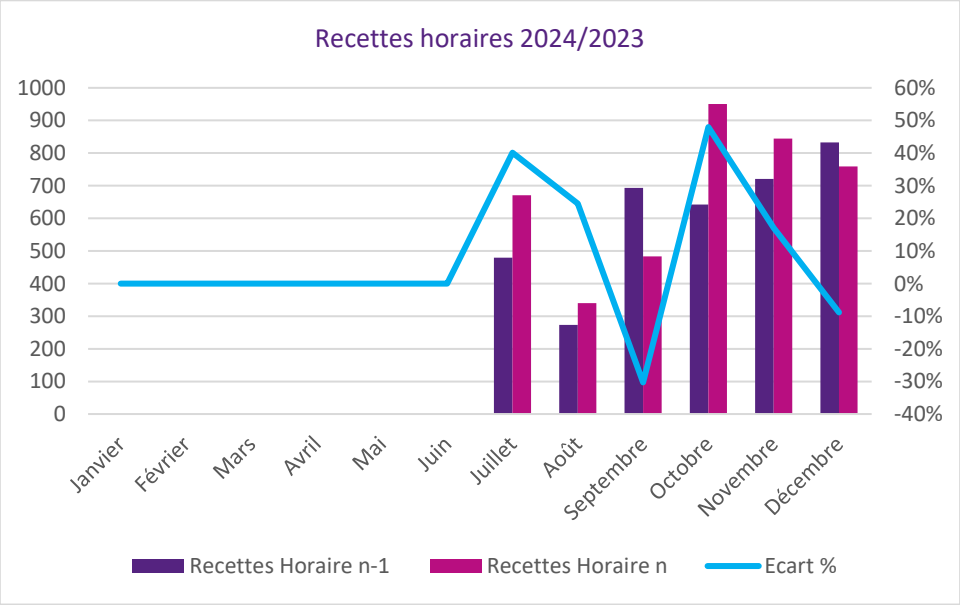

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Nombre d'abonnés et locations

	Nombre abonnées et locations 2023	Nombre abonnées et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	87	85	-2%
Aout	83	77	-7%
Septembre	89	84	-6%
Octobre	86	89	3%
Novembre	87	91	3%
Décembre	89	90	-1%
Total	521	516	-1%

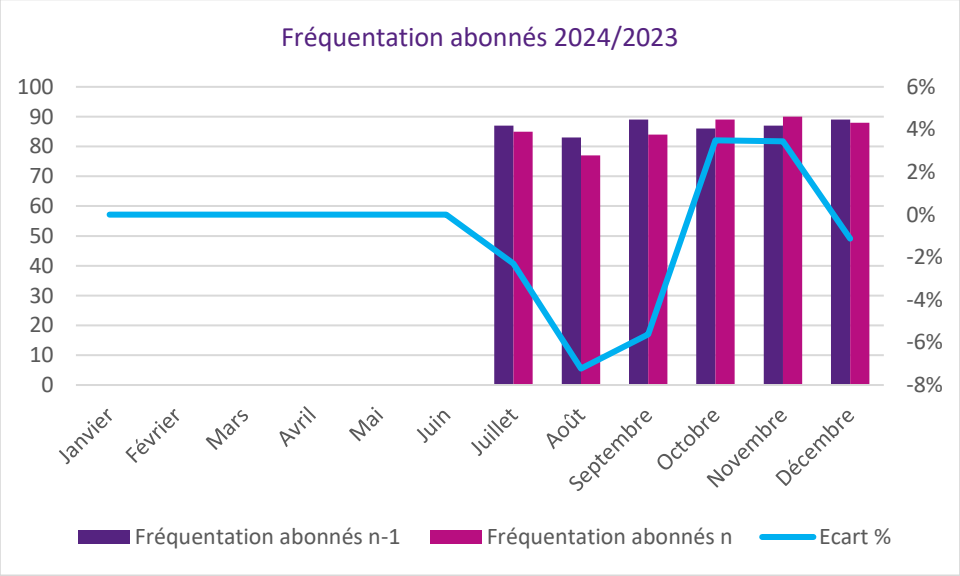

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette abonné et location

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	4 973	4 019	-20%
Aout	4 478	3 779	-15%
Septembre	5 050	4 026	-20%
Octobre	4 761	4 167	-13%
Novembre	4 820	4 397	-8%
Décembre	5 083	4 803	-5%
Total	29 165,00 €	25 190,00 €	-14%

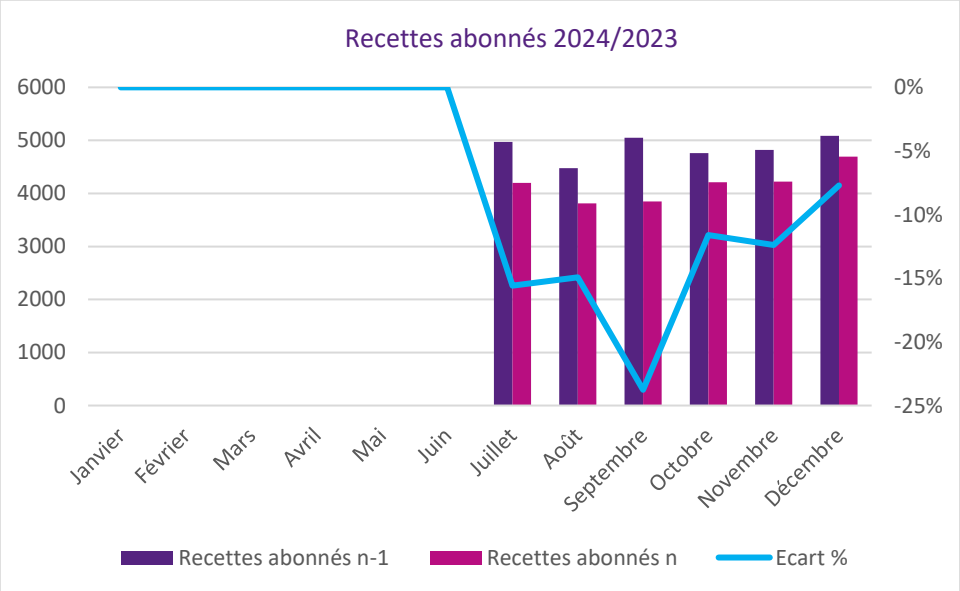

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Conclusion

	2021	2022	2023	2024 (6 mois)
Recettes horaires	8 602	7 883	7 624	4 047
Fréquentation horaires	3 995	2 927	2 582	1264
Ticket moyen	2.14	2.65	2.95	3.2
Nombre d'abonné mensuel	1 005	1 092	521	516
Recettes abonnements/locations	47 081	51 868	26 165	25 190
Recettes totales	55 972	60 089	70 008	29 237

Analyse sur l'activité 2024

Fréquentation horaire

Sur les six derniers mois de l'année 2024, nous observons une légère hausse de la fréquentation horaire par rapport à la même période en 2023. Cependant, ce parc reste peu fréquenté par les clients horaires, cette tendance s'explique principalement par plusieurs facteurs :

- L'éloignement du parking par rapport au cœur de ville, qui le rend naturellement moins attractif pour les usagers en court séjour.
- La présence de nombreuses places gratuites à proximité, qui détourne une partie importante du stationnement horaire vers la voirie, au détriment de ce parc.

À noter toutefois : les recettes horaires enregistrent une légère hausse, probablement due à une meilleure tarification, un allongement du temps de stationnement moyen ou à une optimisation du recouvrement.

Abonnements

En ce qui concerne les recettes liées aux abonnements, une diminution est constatée entre 2023 et 2024. Cette baisse n'est cependant pas liée à une réduction du nombre d'abonnés, mais à un changement de méthode comptable :

- Jusqu'en juin 2023, la redevance de 9 000 € versée par la Police Municipale était intégrée dans les recettes « abonnements ».
- À partir du 1er juillet 2023, cette redevance est comptabilisée sous une autre ligne produit, ce qui induit mécaniquement une baisse apparente des recettes d'abonnement à partir du second semestre 2023.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

5.2 Recette Parc Saint Jacques

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2023	Fréquentation horaires 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	8 472	8 547	1%
Octobre	7 160	8 792	22%
Novembre	7 679	8 646	12%
Décembre	9 417	9 796	4%
Total	32 728	35 781	9%

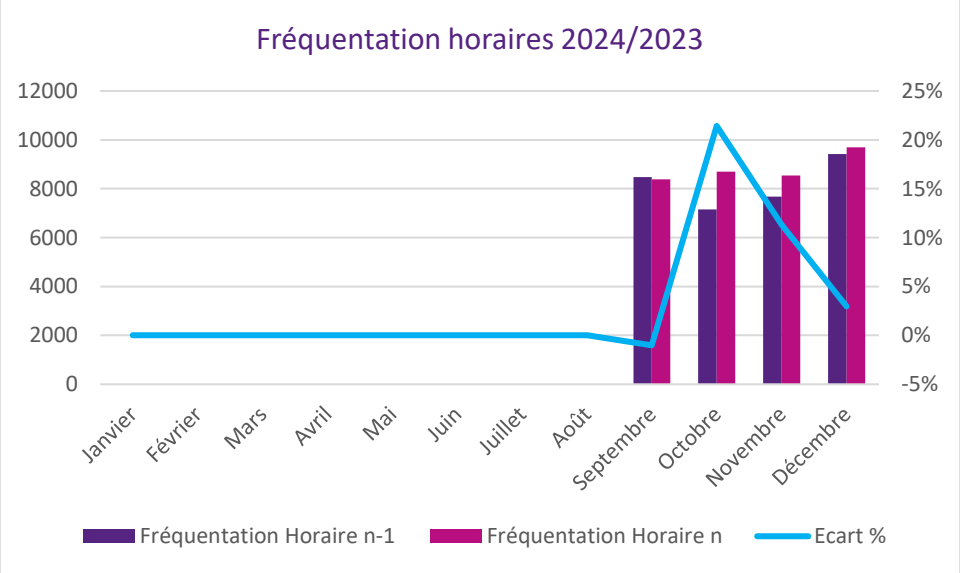

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette Horaire

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	25 988	20 027	-23%
Octobre	22 858	34 920	53%
Novembre	25 026	27 538	10%
Décembre	28 761	28 358	-1%
Total	102 633,00 €	110 843,00 €	8%

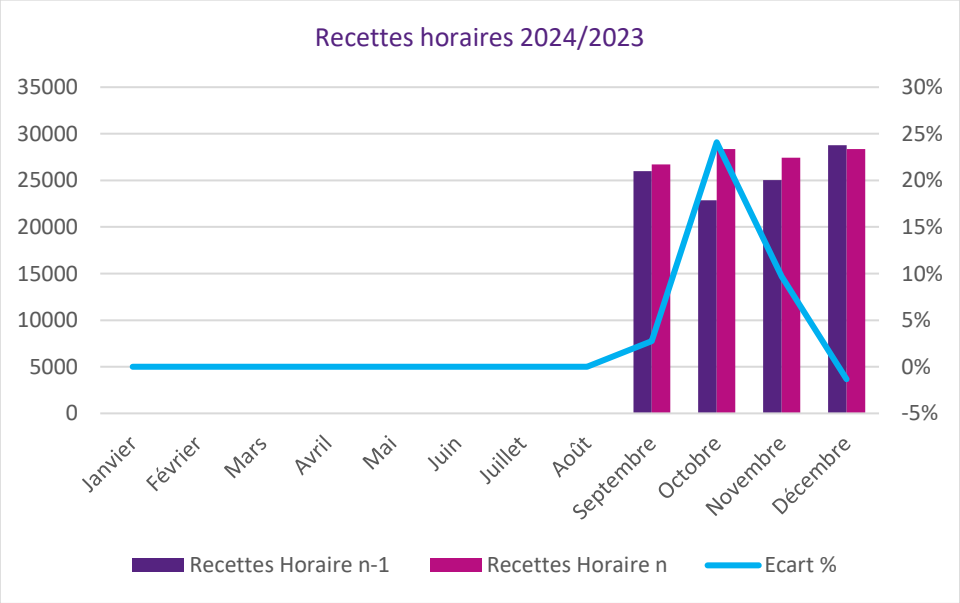

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Nombre d'abonnés et locations

	Recette horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	0	1	0%
Octobre	1	1	0%
Novembre	1	1	0%
Décembre	1	0	-100%
Total	3	3	0%

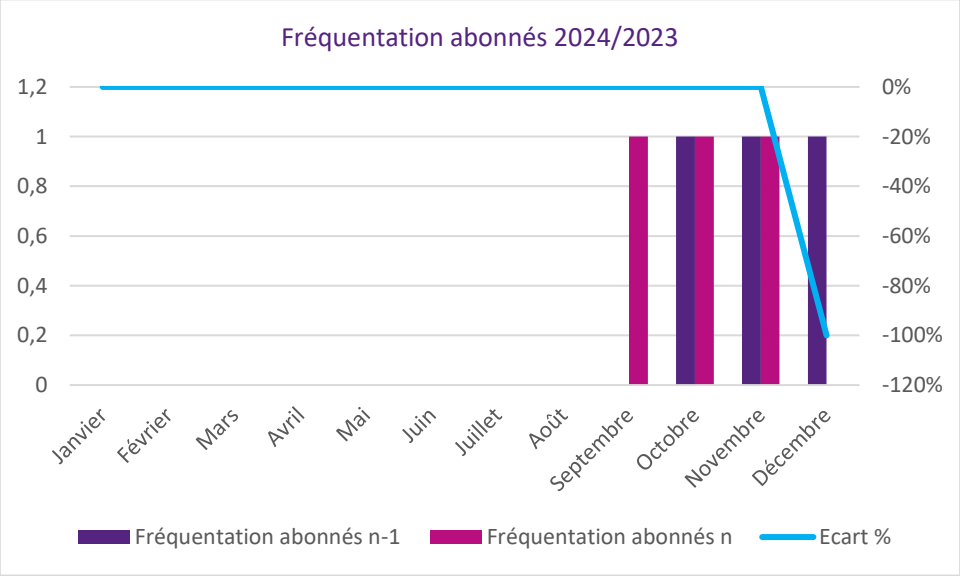

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Recette abonné et location

	Recettes abonnés et locations 2023	Recettes abonnés et locations 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	0	0	0%
Février	0	0	0%
Mars	0	0	0%
Avril	0	0	0%
Mai	0	0	0%
Juin	0	0	0%
Juillet	0	0	0%
Aout	0	0	0%
Septembre	0	145	0%
Octobre	145	145	0%
Novembre	145	73	-50%
Décembre	145	0	-100%
Total	435,00 €	362,00 €	-19%

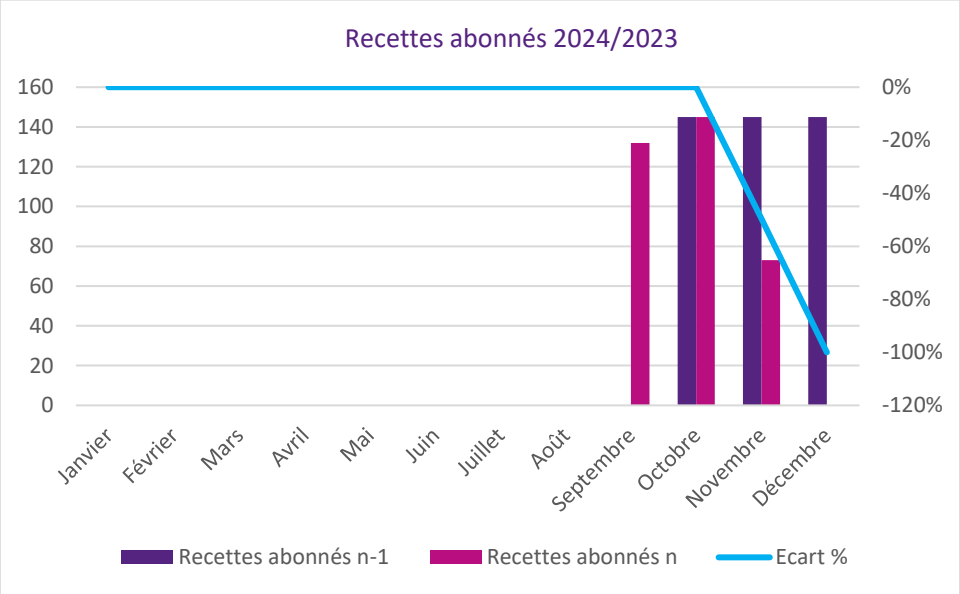

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Conclusion

	2021	2022	2023	2024
Recettes horaires	212 796	265 634	102 633	110 843
Fréquentations horaires	76 193	89 875	32 728	35 781
Ticket moyen	2.74	2.96	3.14	3.1
Nombre d'abonné mensuel	0	18	3	3
Recettes abonnements/locations	0	2610	435	362
Recettes totales	213 804	270 064	285 408	111 083

Analyse sur l'activité 2024

1. Fréquentation horaire

Depuis 2021, la fréquentation horaire de ce parking de 56 places est en hausse continue, traduisant une reprise post-COVID solide et durable.

- En moyenne, 270 tickets payants sont enregistrés chaque jour, y compris les dimanches et jours fériés, durant lesquels trois heures de stationnement gratuit sont proposées.
- Ce parking bénéficie d'un emplacement stratégique, au pied des commerces, banques et assurances, ce qui explique la forte rotation de véhicules tout au long de la journée.
- Le temps de stationnement moyen est stable, compris entre 1h00 et 2h00.
- Les pics d'affluence s'observent entre 10h00 et 19h00, en parfaite adéquation avec les horaires d'ouverture des commerces environnants.
- Sur la période de Septembre à Décembre, nous constatons une hausse de 8% des fréquentations et du Chiffre d'affaires, nous avons eu très peu de vandalisme sur cette période et par conséquent moins de pertes de recettes.

2. Chiffre d'affaires et ticket moyen

Depuis 2021, le chiffre d'affaires global est en augmentation chaque année, tiré par la hausse de fréquentation et les révisions tarifaires successives.

- Le ticket moyen a fortement progressé grâce aux augmentations tarifaires mises en place jusqu'en 2023.
- Entre 2023 et 2024, le ticket moyen se stabilise, en raison de l'absence d'évolution tarifaire sur cette période, tandis que la durée moyenne de stationnement reste constante, ce qui témoigne d'un comportement client stable et prévisible.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

6. PERSPECTIVES 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Perspectives 2025 – Accélérer l'innovation et la durabilité au cœur des villes

À l'horizon 2025, INDIGO intensifie sa stratégie pour devenir un acteur incontournable de la mobilité urbaine durable. Nos priorités se concentrent sur :

- L'expérience client optimisée par la technologie :
  - D'ici 2025, nous accélérerons le déploiement de solutions digitales innovantes, telles que l'intelligence artificielle pour la gestion des flux et les paiements sans contact généralisés.
  - L'objectif est de rendre le stationnement toujours plus fluide et personnalisé.

- Le développement massif de la recharge électrique :
  - Nous poursuivrons notre expansion pour devenir le premier réseau de recharge urbaine de France, avec un objectif ambitieux de déploiement de bornes supplémentaires d'ici 2025.
  - Nous souhaitons ainsi accompagner activement la transition vers les véhicules électriques.

- Le renforcement de notre rôle auprès des collectivités :
  - En 2025, INDIGO se positionnera comme le partenaire privilégié des villes pour la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE) et la gestion des nouvelles mobilités.
  - Nous apporterons notre expertise et nos solutions pour contribuer à des villes plus durables et agréables à vivre.

- La transformation des parkings en hubs de mobilité :
  - Nous accélérerons la conversion de nos parkings en Espaces de Logistique Urbaine (ELU), en développant des services innovants tels que les Cycloparks et les solutions de micro-logistique.
  - L'objectif est de faire de nos parkings des points névralgiques de la mobilité douce et décarbonée.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Indigo en 2025 : un acteur engagé dans la transformation urbaine

En 2025, Indigo réaffirme son engagement en faveur de la transformation des villes, en plaçant l'innovation et la durabilité au cœur de ses actions. À Compiègne, plusieurs facteurs externes influenceront l'activité de nos parkings, auxquels nous nous préparons à répondre activement.

Enjeux et évolutions à anticiper :

- **Dynamique commerciale du centre-ville** : L'ouverture de nouvelles enseignes ou la fermeture de commerces auront un impact direct sur la fréquentation horaire de nos parkings.
- **Développement du canal Seine-Nord Europe** : Ce projet d'envergure générera de nouveaux besoins en stationnement, tant pour les entreprises que pour les salariés intervenant sur le chantier.
- **Extension du stationnement réglementé en voirie** : L'augmentation des zones payantes ou en zone bleue pourrait favoriser la croissance du nombre d'abonnés sur nos trois parcs.

Nos réponses pour accompagner ces évolutions :

Indigo se mobilisera pour accompagner la Municipalité de Compiègne et les usagers des parkings, en proposant des solutions concrètes et adaptées :

- **Déploiement d'offres de recharge électrique** pour répondre à la saturation actuelle des bornes.
- **Digitalisation de l'offre** : parcours client simplifié, offres flexibles et personnalisées via des solutions numériques innovantes.
- **Renforcement des partenariats** avec les grands comptes locaux (Université de Technologie de Compiègne, loueurs de véhicules, etc.).

Un partenaire engagé auprès de la Ville :

Indigo poursuivra également ses actions aux côtés de la municipalité en :

- Participant aux réflexions sur l'accessibilité et les mobilités en centre-ville.
- Proposant des solutions de stationnement sur mesure aux commerçants compiégnois et à leur clientèle.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7. BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.1 DSP Saint Jacques Capucins

Compte de résultat

INDIGO GROUP

COMPTES DU DELEGATAIRE 2024

CONTRAT :	COMPIEGNE-ST.JACQUES & CAPUCINS-29/04/2024
DELEGANT :	VILLE DE COMPIEGNE
DELEGATAIRE :	INDIGO INFRA

PARC :	Compiègne Saint Jacques & Capucins

EN € H.T.	Année 2023	Année 2024	Variation 2024/2023 en valeur	Variation 2024/2023 en %
Horaires parcs	0	97 424	97 424	
Abonnés parcs	0	21 294	21 294	
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	0	21	21	
Sous Total Chiffre d'Affaires	**0**	**118 739**	**118 739**	
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	**0**	**0**		
Total Produits d'Exploitation	**0**	**118 739**	**118 739**	
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	0	-22 626	-22 626	
Autre Personnel externe et Frais Divers	0	-477	-477	
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	0	-725	-725	
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	**0**	**-23 827**	**-23 827**	
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	0	-6 231	-6 231	
Entretien : Contrats	0	-4 261	-4 261	
Electricité, Fluides	0	-12 187	-12 187	
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	0	-795	-795	
Location Matériel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**0**	**-23 475**	**-23 475**	
Actions Commerciales	0	-1 590	-1 590	
Collecte de Fonds et Commissions	0	-6 062	-6 062	
Frais Administratifs et Divers	0	-74	-74	
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**0**	**-7 727**	**-7 727**	
Total Charges Directes d'Exploitation	**0**	**-55 029**	**-55 029**	
Police d'Assurances	0	-712	-712	
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	0	-594	-594	
Redevances Aux Concédants	0	-42 989	-42 989	
Taxes et Versements Assimilés	0	-951	-951	
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-12	-12	
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	0	-2 042	-2 042	
Frais Généraux Siège	0	-9 000	-9 000	
Total Autres Charges d'Exploitation	**0**	**-56 301**	**-56 301**	
Total Autres Charges d'Exploitation	**0**	**-56 301**	**-56 301**	
Total Charges d'Exploitation	**0**	**-111 330**	**-111 330**	
EBITDA Parc	**0**	**7 409**	**7 409**	
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	0	0		
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**0**	**0**		
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	**0**	**0**		
Total Charges Non Courantes	**0**	**0**		
EBIT	**0**	**7 409**	**7 409**	
Frais Financiers	0	0		
Total Frais Financiers	**0**	**0**		
Total Frais Financiers	**0**	**0**		
Resultat Net avant Impot Parc	**0**	**7 409**	**7 409**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Compiègne Capucins

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
Total général		-	-	-

Parc de stationnement Compiègne Capucins

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	0
Immobilisations Valeur Comptable Nette	0
Immobilisation en cours	22 767
Valeur Brute Totale Inventables	**22 767**
VNC Totale Inventables	**22 767**

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Compiègne Saint Jacques

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	1 300 -	1 300	0
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	1 697 -	1 697	0
	LOGICIELS	- -	0 -	0
Total RETOUR		**2 997 -**	**2 997**	**0**
Total général		**2 997 -**	**2 997**	**0**

Parc de stationnement Compiègne Saint Jacques

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	2 997
Immobilisations Valeur Comptable Nette	0
Immobilisation en cours	0
Valeur Brute Totale Inventables	**2 997**
VNC Totale Inventables	**0**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

7.2 REDEVANCE

COMPIEGNE SAINT-JACQUES & CAPUCINS

P = Po x[0,5+ (0,5 x ICHT / ICHo))

DEBUT 01/07/2024
FIN 14/05/2034
Indexation au 1er Janvier de l'année

ICHT-Co	**134,9**	dernière valeur connue en décembre 2023

Indice connu au 01/01/N	Indice Le moniteur	Indice Racc	coef Racc	*2024*	*2025*
Indice du coût horaire du travail révisé, salaires et charges	ICHT-C			134,9	139,8

K = 0,5 + (0,5 x 139,8 / 134,9) = **1,000000**

Redevance Fixe R1 HT (au prorata temporis)	37 500,00 €
Coef	1,000000
Redevance Fixe indexée	**37 500,00 €**
Redevance Frais de contrôle R3 HT (au prorata temporis)	5 000,00 €
Coef	1,000000
Redevance Fixe indexée	**5 000,00 €**
Chiffre d'affaires HT Compiègne Saint-Jacques	93 044,49 €
Chiffre d'affaires HT Compiègne Capucins	25 694,31 €
TOTAL CA	**118 738,80 €**
CA prévisionnel HT CEP	245 420,00 €
CA prévisionnel HT CEP indexé	245 420,00 €
Seuil CA HT 110% du CA CEP indexé	269 962,00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8. Annexes

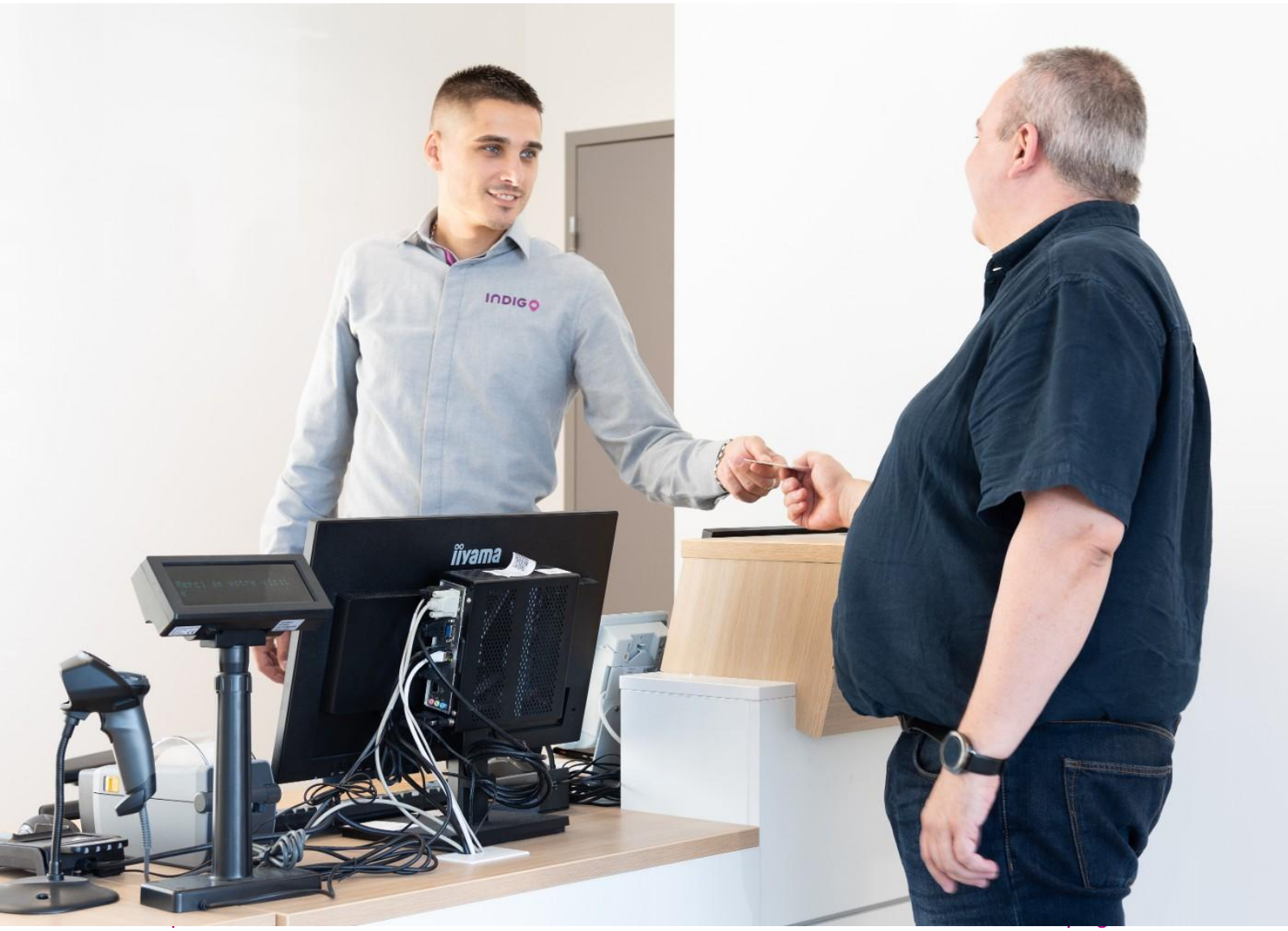

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.1 Note financière

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2024)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2024.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2024 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 – 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2025

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l 'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2024 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2024, il est appliqué un pourcentage de 4.9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2024. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2024

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO
Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés
La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.
La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.
Ainsi, concernant l'exercice 2024, l'affectation des frais de structure correspond à 9.30% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure
Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. <u>Exécution directe de l'activité</u>
- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. <u>Missions d'exploitation</u>
- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection de marché,
- Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient on non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
- Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1er-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1er-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

> *Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services*
> *Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public*
> *Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.*
> *Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*
> *Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnait et accepte.*
> *En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :*
> *- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
> *- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.
Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) :

Article L1321-2-1 du code du travail :
Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022
En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1er) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (…) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (…) »

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.

2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

> *« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :*
> *8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public*
> *Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*
> *A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.*
> *Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*
> *Tout Fournisseur reconnait ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex
Mail : service.client@group-indigo.com

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.3 Annexes Parc Capucins

ANNEXE 1

600110-Compiègne Capucins

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	0 €	4 177 €	-
PREVENDUS	0 €	505 €	-
ABONNEMENTS / LOCATIONS	0 €	20 992 €	-
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	21 €	-
TOTAL GENERAL	**0 €**	**25 694 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

600110-Compiègne Capucins

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	559 €	-
AOUT	0 €	285 €	-
SEPTEMBRE	0 €	650 €	-
OCTOBRE	0 €	790 €	-
NOVEMBRE	0 €	1 142 €	-
DECEMBRE	0 €	751 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**4 177 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 3

600110-Compiègne Capucins

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	0	0 €		0	0 €	
FEVRIER	0	0 €		0	0 €	
MARS	0	0 €		0	0 €	
AVRIL	0	0 €		0	0 €	
MAI	0	0 €		0	0 €	
JUIN	0	0 €		0	0 €	
JUILLET	0	0 €		196	559 €	2,85 €
AOUT	0	0 €		90	285 €	3,17 €
SEPTEMBRE	0	0 €		258	650 €	2,52 €
OCTOBRE	0	0 €		254	790 €	3,11 €
NOVEMBRE	0	0 €		230	1 142 €	4,97 €
DECEMBRE	0	0 €		270	751 €	2,78 €
TOTAL	**0**	**0 €**		**1 298**	**4 177 €**	**3,22 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 4

600110-Compiègne Capucins

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	84 €	-
AOUT	0 €	64 €	-
SEPTEMBRE	0 €	125 €	-
OCTOBRE	0 €	87 €	-
NOVEMBRE	0 €	79 €	-
DECEMBRE	0 €	65 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**505 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 5

600110-Compiègne Capucins

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	3 349 €	-
AOUT	0 €	3 149 €	-
SEPTEMBRE	0 €	3 355 €	-
OCTOBRE	0 €	3 473 €	-
NOVEMBRE	0 €	3 664 €	-
DECEMBRE	0 €	4 002 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**20 992 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 6

600110-Compiègne Capucins

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	0	0 €	-	0	0 €	-
FEVRIER	0	0 €	-	0	0 €	-
MARS	0	0 €	-	0	0 €	-
AVRIL	0	0 €	-	0	0 €	-
MAI	0	0 €	-	0	0 €	-
JUIN	0	0 €	-	0	0 €	-
JUILLET	0	0 €	-	85	3 349 €	39,4 €
AOUT	0	0 €	-	77	3 149 €	40,9 €
SEPTEMBRE	0	0 €	-	84	3 355 €	39,9 €
OCTOBRE	0	0 €	-	89	3 473 €	39,0 €
NOVEMBRE	0	0 €	-	91	3 664 €	40,3 €
DECEMBRE	0	0 €	-	90	4 002 €	44,5 €
TOTAL	**0**	**0 €**	**-**	**516**	**20 992 €**	**40,7 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 7

600110-Compiègne Capucins

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	3 349 €	-
AOUT	0 €	3 149 €	-
SEPTEMBRE	0 €	3 355 €	-
OCTOBRE	0 €	3 473 €	-
NOVEMBRE	0 €	3 664 €	-
DECEMBRE	0 €	4 002 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**20 992 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 8

600110-Compiègne Capucins

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	0	0 €	-	0	0 €	-
FEVRIER	0	0 €	-	0	0 €	-
MARS	0	0 €	-	0	0 €	-
AVRIL	0	0 €	-	0	0 €	-
MAI	0	0 €	-	0	0 €	-
JUIN	0	0 €	-	0	0 €	-
JUILLET	0	0 €	-	85	3 349 €	39,4 €
AOUT	0	0 €	-	77	3 149 €	40,9 €
SEPTEMBRE	0	0 €	-	84	3 355 €	39,9 €
OCTOBRE	0	0 €	-	89	3 473 €	39,0 €
NOVEMBRE	0	0 €	-	91	3 664 €	40,3 €
DECEMBRE	0	0 €	-	90	4 002 €	44,5 €
TOTAL	**0**	**0 €**	**-**	**516**	**20 992 €**	**40,7 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 9

600110-Compiègne Capucins

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	0 €	-
OCTOBRE	0 €	21 €	-
NOVEMBRE	0 €	0 €	-
DECEMBRE	0 €	0 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**21 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

8.4 Annexes Parc Saint Jacques

ANNEXE 1

600109-Compiègne Saint Jacques

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	0 €	92 369 €	-
PREVENDUS	0 €	373 €	-
ABONNEMENTS / LOCATIONS	0 €	302 €	-
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	**0 €**	**93 044 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 2

600109-Compiègne Saint Jacques

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	16 689 €	-
OCTOBRE	0 €	29 100 €	-
NOVEMBRE	0 €	22 949 €	-
DECEMBRE	0 €	23 631 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**92 369 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 3

600109-Compiègne Saint Jacques

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	0	0 €		0	0 €	
FEVRIER	0	0 €		0	0 €	
MARS	0	0 €		0	0 €	
AVRIL	0	0 €		0	0 €	
MAI	0	0 €		0	0 €	
JUIN	0	0 €		0	0 €	
JUILLET	0	0 €		0	0 €	
AOUT	0	0 €		0	0 €	
SEPTEMBRE	0	0 €		8 547	16 689 €	1,95 €
OCTOBRE	0	0 €		8 792	29 100 €	3,31 €
NOVEMBRE	0	0 €		8 646	22 949 €	2,65 €
DECEMBRE	0	0 €		9 796	23 631 €	2,41 €
TOTAL	**0**	**0 €**		**35 781**	**92 369 €**	**2,58 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 4

600109-Compiègne Saint Jacques

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	55 €	-
OCTOBRE	0 €	172 €	-
NOVEMBRE	0 €	69 €	-
DECEMBRE	0 €	77 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**373 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 5

600109-Compiègne Saint Jacques

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	121 €	-
OCTOBRE	0 €	121 €	-
NOVEMBRE	0 €	60 €	-
DECEMBRE	0 €	0 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**302 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 6

600109-Compiègne Saint Jacques

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	0	0 €	-	0	0 €	-
FEVRIER	0	0 €	-	0	0 €	-
MARS	0	0 €	-	0	0 €	-
AVRIL	0	0 €	-	0	0 €	-
MAI	0	0 €	-	0	0 €	-
JUIN	0	0 €	-	0	0 €	-
JUILLET	0	0 €	-	0	0 €	-
AOUT	0	0 €	-	0	0 €	-
SEPTEMBRE	0	0 €	-	1	121 €	120,8 €
OCTOBRE	0	0 €	-	1	121 €	120,8 €
NOVEMBRE	0	0 €	-	1	60 €	60,4 €
DECEMBRE	0	0 €	-	0	0 €	-
TOTAL	**0**	**0 €**	**-**	**3**	**302 €**	**100,7 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 7

600109-Compiègne Saint Jacques

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	121 €	-
OCTOBRE	0 €	121 €	-
NOVEMBRE	0 €	60 €	-
DECEMBRE	0 €	0 €	-
TOTAL ANNUEL	**0 €**	**302 €**	**-**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

ANNEXE 8

600109-Compiègne Saint Jacques

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

	2023			2024		
Mois	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**	**Nombre**	**Recettes**	**Ticket moyen**
JANVIER	0	0 €	-	0	0 €	-
FEVRIER	0	0 €	-	0	0 €	-
MARS	0	0 €	-	0	0 €	-
AVRIL	0	0 €	-	0	0 €	-
MAI	0	0 €	-	0	0 €	-
JUIN	0	0 €	-	0	0 €	-
JUILLET	0	0 €	-	0	0 €	-
AOUT	0	0 €	-	0	0 €	-
SEPTEMBRE	0	0 €	-	1	121 €	120,8 €
OCTOBRE	0	0 €	-	1	121 €	120,8 €
NOVEMBRE	0	0 €	-	1	60 €	60,4 €
DECEMBRE	0	0 €	-	0	0 €	-
TOTAL	**0**	**0 €**	**-**	**3**	**302 €**	**100,7 €**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

Contact :

Indigo Park
Direction régionale Nord Est
Visiteurs : The Curve - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - 92800 Puteaux
Courrier : The Curve - TSA 43214 – 92919 Paris la Défense Cedex
01.49.03.13.31

Songane NGOM
Responsable de district Picardie
Direction Nord-Est, Secteur Hauts de France
– – – – – – –
Parc Hôtel de ville
Place Clémenceau
60000 Beauvais
Tél. : +33 (0)3 44 45 36 96 / +33 (0)7 87 06 70 87

songane.ngom@group-indigo.com

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

MAIRIE DE COMPIEGNE
Place de l'Hôtel de Ville – CS 30009
60321 COMPIEGNE cedex

POLE « Espaces urbains, Déplacements et Patrimoine »

EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITE DES PARCS DE STATIONNEMENT 2024 (DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC)

RAPPORT DE SYNTHESE

La gestion sous forme de délégation de service public concerne au total sept parcs de stationnement de la Ville de Compiègne, répartis en 3 contrats distincts, dont 2 ont fait l'objet d'une procédure de redécoupage et de renouvellement à l'été 2024. L'exploitation de l'ensemble de ces parcs de stationnement est assurée par la société INDIGO.

Du 1er janvier au 31 août 2024 :

- **Les parkings Gare, Oise et Saint-Jacques étaient rattachés au contrat historique du même nom.**

Du 1er janvier au 30 juin 2024 :

- **Le parking Capucins était rattaché au contrat du même nom**

Du 1er Septembre au 31 décembre 2024 :

- **Les parkings gare et Oise sont exploités dans le cadre d'un nouveau contrat du même nom**
- **Le parking Saint-Jacques est exploité dans le cadre d'un nouveau contrat avec le parking Capucins**

Du 1er juillet au 31 décembre 2024 :

- **Le parking Capucins est exploité dans le cadre d'un nouveau contrat avec le parking Saint-Jacques.**

Pas de changement pour les parkings Marché, Solferino et Centre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1. Parcs de stationnement « Gare », « Oise » et « Saint Jacques » du 01-01-2024 au 29-08-2024

1.1. Descriptif – rappel de la nature du service proposé

1.1.1. Gare

- Capacité : 200 places réparties sur 1 niveau dont 4 places PMR, places moto gratuites ;
- Heures d'ouverture du parc : 24h/24 et 7j/7 ;
- 1 entrée véhicule, 1 sortie véhicule, 1 accès piétons ;
- Equipements de péage : 1 caisse, 1 borne d'entrée, 1 borne de sortie et 2 lecteurs de plaques d'immatriculations ;
- Moyens de paiement acceptés : pièces, chèques-parkings, cartes de paiement CB, Indigo Neo, Amex et TOTAL GR en caisse et en borne de sortie. Le badge Liber'T est accepté uniquement en borne de sortie.

1.1.2. Oise – Rue de Clermont

- Capacité : 69 places réparties sur 1 niveau dont 2 places PMR ;
- Heures d'ouverture du parc : 24h/24 et 7j/7 ;
- 1 entrée véhicule, 1 sortie véhicule, 2 accès piétons ;
- Equipements de péage : 1 caisse automatique, 1 borne d'entrée, 1 borne de sortie et 2 lecteurs de plaques d'immatriculation ;
- Moyens de paiement acceptés : pièces, chèques-parkings, cartes de paiement CB, Indigo Neo, Amex et TOTAL GR en caisse et en borne de sortie. Le badge Liber'T est accepté uniquement en borne de sortie.

1.1.3. Saint Jacques

- Capacité : 56 places réparties sur 1 niveau dont 5 places PMR, usage uniquement à la clientèle horaire ;
- Heures d'ouverture du parc (clients horaires uniquement) : 24h/24 et 7j/7 ;
- 1 entrée véhicule, 1 sortie véhicule, 1 accès piétons ;
- Equipements de péage : 1 caisse, 2 bornes d'entrée, 2 bornes de sortie, 2 bornes de sortie, et 2 lecteurs de plaques d'immatriculation ;
- Moyens de paiement acceptés : pièces, chèques-parkings, cartes de paiement CB, Indigo Neo, Amex et TOTAL GR en caisse et en borne de sortie. Le badge Liber'T est accepté uniquement en borne de sortie.

1.2. Principaux faits marquants de l'exercice 2024

1.2.1. Gare

- De nombreux jets de détritus ont été déplorés sur ce parc, la plupart proviennent des résidences situées en périphérie du parking.
- Grillage détérioré la plupart du temps à la suite de mauvaises manœuvres de véhicules
- Interventions de la société GEPI, prestataire pour salage et déneigement lors des fortes périodes de gel du début d'année

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Présence de personnel jusque 1h00 le 21 juin 2024 pour la fête de la musique
- Deux Journées TUC (Tous Unis pour la Cité) le 16 février et le 29 août avec les étudiants de l'Université de Technologie de Compiègne, désherbage et nettoyage du parking ;
- Présence de personnel jusque 1h00 le 21 juin 2024 pour la fête de la musique
- 18 Juillet, passage de la flamme olympique, parking inaccessible de 07h00 à 13h00.

Travaux 2024 :

- Remise en état de la chaussée avec application d'enrobé à froid
- Réparation de la clôture de séparation du parking à la suite de dégradations par des véhicules ;
- Désherbage régulier réalisé par les agents Indigo

1.2.2. Oise – Rue de Clermont

- Interventions de la société GEPI, prestataire pour salage et déneigement lors des fortes périodes de gel du début d'année ;
- Un véhicule Peugeot 3008 appartenant au loueur de Véhicule Hertz a été volé le 03/08/2024, plusieurs individus ont forcé la barrière d'entrée pour faire sortir le véhicule du parking, un dépôt de plainte a été déposé par la société ayant subi ce préjudice.
- 4 faits de dégradation sur les barrières d'accès au parking ont été recensés durant l'année 2024, la plupart de ces faits ont été commis la nuit.
- Fête foraine des capucins du 13 Mars au 04 Avril, fortes fréquentations sur ce parc. Le parking du port à charbon n'est plus disponible ;
- Parking Complet le 30 Avril pour le concert NRJ Music tours place du Château ;

Travaux 2024 :

- Désherbage du parking réalisé par le personnel indigo,
- Renforcement de la signalétique vidéosurveillance,
- Remis en état des plots en béton délimitant le parking.

1.2.3. Saint Jacques

- Croix de saint Andrée démontées et percutées à de nombreuses reprises durant l'année
- Dégradations sur barrières d'entrée et de sortie notamment le Week end. Des dépôts de plainte ont été faits auprès des services de police lorsqu'il était possible d'identifier un tiers responsable.
- Dégradation sur l'écran de caisse automatique le 25/08, le changement de la pièce a été effectué trois jours plus tard.
- Intervention de la société Gepi en début d'année pour salage et déneigement en début d'année
- Dimanche 7 avril départ de la course Paris Roubaix : Parking inaccessible

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- 35ème Foire aux fromages et aux vins, Indigo est partenaire depuis de très nombreuses années. Démontage des équipements et barrières pendant 4 jours pour l'installation des stands ;

Travaux 2024 :

- Travaux divers tout au long de l'année, remise en peinture des équipements de péage et de la signalétique du parc, réfections ponctuelles sur des joints de pavés ;
- Remplacement de trois croix de saint André servant à délimiter le parking,
- Une cavité a été découverte en début d'année, le parking a été fermé durant trois jours afin de sécuriser le parking et reboucher cette ouverture.
- Travaux de marquage au sol sur la totalité du parking

1.3. Analyse de l'activité – Compte-rendu financier

1.3.1. Gare

La recette globale est en hausse de 8.33%, par rapport à 2023. Cette hausse repose sur une augmentation importante de la fréquentation horaire. En ce qui concerne les abonnements, la demande en 2024 a été forte, l'exploitant a dû suspendre temporairement les ventes en ligne pendant 15 jours en novembre, en raison d'une saturation du parking (210 abonnés pour 200 places, hors clientèle horaire).

En euros TTC	2023	2024	Evolution en valeur (2024-2023)	Evolution en % (2024/2023)
Fréquentation horaire (nombre)	16 435	18 183	1 748	10,64%
Recettes horaires	111 474	126 876	15 402,00	13,82%
Part de la recette totale	55,27%	58,06%	2,79%	5,05%
Ticket moyen horaire	*6,78*	*6,98*	0,20	2,88%
Abonnés (en nb de mensualités)	2 442	2 417	-25	-1,02%
Recettes abonnés	90 144	91 597	1 453	1,61%
Part de la recette totale	44,69%	41,92%	-2,78%	-6,21%
Ticket moyen abonné	*36,91*	*37,90*	0,98	2,66%
Autres recettes	74	49	-25	-33,87%
Recettes totales	**201 692**	**218 522**	**16 830**	**8,34%**
Recette annuelle par place	1008	1093	84	8,34%

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.3.2. *Oise – Rue de Clermont*

Les recettes du parc Oise sont en légères hausse (+3,34%). La baisse de la fréquentation horaire (-2,35%) est compensée par une forte hausse des abonnements (+12,92%). La tendance à la hausse des abonnements, amorcée depuis 2021 (post-COVID), s'est confirmée en 2023 et accentuée en 2024. Le parc Oise bénéficie notamment d'un report de la clientèle du parking Gare, saturé à certaines périodes de l'année.

En euros TTC	2023	2024	Evolution en valeur (2024-2023)	Evolution en % (2024/2024)
Fréquentation horaire (nombre)	6 461	6 309	-152	-2,35%
Recettes horaires	21 437	22 717	1 280	5,97%
Part de la recette totale	39,5%	40,5%	1,01%	2,55%
Ticket moyen horaire	*3,3*	*3,6*	0,3	8,53%
Abonnés (en nb de mensualités)	921	1040	119	12,92%
Recettes abonnés	32 802	33 306	504	1,54%
Part de la recette totale	60,5%	59,4%	-1,05%	-1,74%
Ticket moyen abonné	*35,62*	*32,03*	-3,59	-10,08%
Autres recettes		25	25	#DIV/0!
Recettes totales	**54 239**	**56 048**	**1 810**	3,34%
Recette annuelle par place	*786*	*812*	*26*	3,34%

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

1.3.3. Saint Jacques

Les recettes du parc Saint Jacques augmentent (+8,41%).

Depuis 2021, la fréquentation horaire de ce parking de 56 places est en hausse continue, traduisant une reprise post-COVID solide et durable.

• En moyenne, 270 tickets payants sont enregistrés chaque jour, y compris les dimanches et jours fériés, durant lesquels trois heures de stationnement gratuit sont proposées.

• Ce parking bénéficie d'un emplacement stratégique, au pied des commerces, banques et assurances, ce qui explique la forte rotation de véhicules tout au long de la journée.

• Le temps de stationnement moyen est stable, compris entre 1h00 et 2h00.

• Les pics d'affluence s'observent entre 10h00 et 19h00, en parfaite adéquation avec les horaires d'ouverture des commerces environnants.

En euros TTC	2023	2024	Evolution en valeur (2024-2023)	Evolution en % (2024/2023)
Fréquentation horaire (nombre)	92 818	100 218	7 400	7,97%
Recettes horaires	282 362	308 552	26 190	9,28%
Part de la recette totale	98,93%	99,73%	0,79%	0,80%
Ticket moyen horaire	*3,04*	*3,08*	0,04	1,21%
Abonnés (en nb de mensualités)	-	-	-	-
Recettes abonnés	-	-	-	-
Part de la recette totale	-	-	-	-
Ticket moyen abonné	-	-	-	-
Durée moyenne abonné	-	-	-	-
Autres recettes	3044,4	848,4	-2 196	-72,13%
Recettes totales	**285 407**	**309 401**	**23 994**	8,41%
Recette annuelle par place	*5 097*	*5 525*	428	8,41%

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2. Parc de stationnement « Capucins »

La gestion et l'exploitation du stationnement payant du parc de stationnement des Capucins fait l'objet d'une délégation de service public par affermage confiée à INDIGO. Le contrat attribué en 2021 prend a pris fin au 30 juin 2024. Depuis le 1er juillet 2024, l'exploitation du parking Capucins est confiée à Indigo à travers un contrat de 10 ans qui inclut le parking Saint-Jacques.

2.1. Descriptif – rappel de la nature du service proposé

- Capacité : 90 places réparties sur 1 niveau dont 2 places PMR ;
- Heures d'ouverture du parc : du lundi au samedi de 7h à 20h / Abonnés : 24h/24 et 7j/7 ;
- 1 entrée véhicule, 1 sortie véhicule, 3 accès piétons dont un équipé d'un ascenseur ;
- Equipements de péage : 1 caisse automatique, 1 borne d'entrée, 1 borne de sortie ;
- Moyens de paiement acceptés : cartes de paiement CB, Total GR, Liber T OPnGO, application Indigo, Amex.

2.2. Principaux faits marquants de l'exercice 2024

- Le 10/04, fuite d'eau assez conséquente au centre du parking
- Le 05/05 Un véhicule a eu une importante fuite d'essence qui s'est répandue dans le parking, la personne a été contactée rapidement et les traces ont été absorbés et nettoyés dans la journée.
- Le 10/06, l'ascenseur a été mis à l'arrêt durant trois jours à la suite d'une panne sur le disjoncteur principal.
- Présence de personnel jusque 1h00 le 21 Juin 2022 pour la fête de la musique ;

Travaux 2024 :

- Entretien quotidien du parc : remplacement des néons LED, des réglettes d'éclairage, des blocs de secours, des câblages et alimentation d'appareils électriques, divers travaux de plomberie.
- Remise à niveau de l'affichage du parking afin de le rendre plus attractif et facile à comprendre.
- Remplacement des batteries sur le système de détection Incendie.
- Renouvellement de tous les extincteurs du parking devenus obsolètes.
- Depuis Mars 2021, différentes fissures sont présentes au niveau de l'entrée et de la sortie du parking. Une réunion sur site a été organisée avec la ville de Compiègne et le représentant de la société Sergic qui est mandatée pour la gestion de la copropriété de La Seigneurie. La ville de Compiègne a en charge la structure du parking et a programmé le traitement des fissures de la dalle du parking en 2025.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

2.3. Analyse de l'activité – Compte-rendu financier

Le parc Capucins affiche une baisse de la fréquentation horaire en 2024 (-1,9%). Malgré cela la recette horaire augmente de 20.3% Dans le même temps les recettes des abonnés augmentent de 6.2%. La recette globale baisse quant à elle de 6,8%.
La baisse de fréquentation horaire est compensée en termes de recette par une durée de stationnement moyen plus élevée.

En euros TTC	2023	2024	Evolution en valeur (2024-2023)	Evolution en % (2024/2023)
Fréquentation horaire (nombre)	2 582	2 533	-49	-1,90%
Recettes horaires	8 753	10 646	1 894	21,6%
Part de la recette totale	12,50%	16,32%	3,82%	30,5%
Ticket moyen horaire	*3,4*	*4,2*	*0,81*	*24,0%*
Abonnés (en nb de mensualités)	1100	1030	-70	-6,4%
Recettes abonnés	58 129	54 528	-3 601	-6,2%
Part de la recette totale	83,03%	83,57%	0,54%	0,66%
Ticket moyen abonné	*53*	*53*	0	0,2%
Autres recettes	3 128	71	-3 058	-97,7%
Recettes totales	**70 010**	**65 245**	-4 765	-6,8%
Recette annuelle par place	*778*	*725*	-53	-6,8%

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3. «Parcs de stationnement « Marché », « Solferino » et « Centre »

3.1. Descriptif – rappel de la nature du service proposé

3.1.1. Marché

- Capacité : 402 places réparties sur 4 niveaux dont 8 places PMR et 3 places pour les véhicules de moins de 3 mètres ;
- 20 places moto ;
- 15 bornes de recharge pour véhicules électriques
- Heures d'ouverture du parc (horaires et abonnés) : 24h/24 et 7j/7 ;
- 1 entrée véhicule, 1 sortie véhicule double, 2 accès piétons dont 1 équipé d'un ascenseur ;
- Equipements de péage : 2 caisses automatiques, 1 borne d'entrée, 2 bornes de sortie, 1 caisse manuelle et 2 lecteurs de plaques d'immatriculations ;
- Moyens de paiement acceptés : pièces, billets (à l'espace accueil et à la caisse automatique), cartes de paiement CB, TOTAL GR, Liber T, Indigo Neo, application Indigo et Amex en caisse et en borne de sortie.

3.1.2. Solferino

- Capacité : 350 places réparties sur 2 niveaux dont 8 places PMR ;
- Heures d'ouverture du parc (horaires et abonnés) : 24h/24 et 7j/7 ;
- 3 entrées véhicules, 2 sorties véhicules, 3 accès piétons ;
- Equipements de péage : 3 bornes d'entrée, 2 bornes de sortie, 1 caisse automatique et 5 lecteurs de plaques d'immatriculations ;
- Moyens de paiement acceptés : pièces, billets (à l'espace accueil et à la caisse automatique), cartes de paiement CB, TOTAL GR, Liber T, Indigo Neo, application Indigo et Amex en caisse et en borne de sortie.

3.1.3. Centre - Bouvines

- Capacité : 270 places réparties sur 3 niveaux dont 5 places PMR ;
- Heures d'ouverture du parc (horaires et abonnés) : 24h/24 et 7j/7 ;
- 1 entrée véhicules, 1 sortie véhicules, 2 accès piétons ;
- Equipements de péage : 1 borne d'entrée, 1 borne de sortie, 1 caisse automatique et 2 lecteurs de plaques d'immatriculations ;
- Moyens de paiement acceptés : pièces, billets (à l'espace accueil et à la caisse automatique), cartes de paiement CB, TOTAL GR, Liber T, Indigo Neo, application Indigo et Amex en caisse et en borne de sortie.

3.2. Principaux faits marquants de l'exercice 2024

3.2.1 Faits communs aux 3 parcs :

- Grande parade de Noel le XXXXXX, forte perturbation du trafic en centre-ville, certains clients ont dû attendre 40 minutes pour pouvoir sortir du parking Marché

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.2.2. *Marché aux Herbes*

- 1 extincteur a été percuté au niveau -4 par un groupe de jeunes individus, un dépôt de plainte a été déposé, le niveau a été fermé durant 3 jours et des gestes commerciaux ont été effectués aux clients impactés.
- Sur l'ensemble de l'année, il y a eu trois casses de barrière au parking du Marché, notamment la nuit.
- Une vitre intérieure du parking a été vandalisée par trois individus, un dépôt de plainte a été effectué.
- Une signalétique intérieure a été détériorée par un individu non reconnaissable.
- Deux demandes de réquisition des vidéosurveillances ont été faite par les services de police suite à des délits de fuite.
- Chute de flocage sur le véhicule de service Indigo Compiègne. Le flocage a été remis en état durant l'année.
- Pose de bornes d'accès afin de contrôler l'accès au parking privatif Cour le roi.
- Manifestation des agriculteurs en février, parking Inaccessible durant quelques heures.
- Ascenseur Hors service durant trois jours au mois de mars à la suite d'une panne importante.
- Chute de personne dans le Parking sur mai, la personne a été prise en charge aux urgences de Compiègne.
- Avec une société missionnée par la galerie commerciale « le Marché », des recherches de fuite ont été effectuées courant Juin à la suite d'infiltrations d'eau récurrentes.
- 18 Juillet, passage de la flamme olympique, parking inaccessible de 07h00 à 13h00.
- 17/10 début d'incendie dans la galerie commerciale au-dessus du parking, présence d'un agent durant toute la soirée pour effectuer des levées de doute dans le parking.

Travaux 2024 :

- Reprise du flocage à divers endroits du parc à la suite d'infiltrations d'eau récurrentes.
- Mise en service de 5 nouvelles bornes de recharge électriques
- Reprise d'un syphon extérieur au niveau de l'ancien escalier central afin d'éviter les infiltrations d'eau.
- Achat et mise en place de protections de blocs de secours et de divers éléments de protection dans le parc.
- Réparation sur la main courante de l'accueil
- Entretien quotidien du parc : remplacement des néons, des réglettes d'éclairage, des blocs de secours, des câblages et alimentation d'appareils électriques, divers travaux de plomberie.
- Mise en place d'un gabarit à l'entrée du parking afin d'éviter l'engagement de véhicule de plus de 1.90m dans le parking.

3.2.3. *Solferino – Cours Guynemer*

- Interventions de la société GEPI, prestataire pour salage et déneigement lors des fortes périodes de gel du début d'année. La dalle supérieure a été fermée durant plusieurs heures pour cause d'intempéries.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Plusieurs appels à la police municipale ont été effectués pour des faits de jet de détritus et personnes qui urinent dans le parc et notamment dans les cages d'escaliers
- Vol d'une signalétique indiquant l'accès piéton dans le parking.
- Le 15/06, l'appareil de lecture de plaque minéralogique a été percuté par un véhicule (Doublon)
- Dégradation volontaire sur un lecteur piétons permettant l'accès au parking jour et nuit
- Fête foraine des capucins du 13 Mars au 03 Avril, fortes fréquentations sur ce parc car le parking du port à charbon n'est plus disponible.
- Parking Complet le 30 Avril pour le concert NRJ Music tours place du Château
- Le 19 avril, fermeture de la voie communale à la suite de travaux sur le caniveau à l'entrée du parking et de la voie communale.
- Samedi 31 août, Color Run organisée par l'UTC, parking inaccessible durant 1h30 le temps du passage de la course.
- Samedi 14 Septembre, à l'occasion des masters de feu, augmentation de la fréquentation sur le parking Solférino le soir par rapport aux autres années, un agent mis sur place durant toute la soirée.

Travaux 2024 :

- Application d'enrobé à froid sur la partie supérieure du parc
- Installation de 11 bornes pour recharge de véhicules électrique. Mise en service en décembre 2024.
- Remise en état du caniveau situé à l'entrée du niveau inférieur Travaux de peinture dans les cages d'escalier extérieures sur tous les murs et les mains courantes. et sur les box fermés du parking
- Remplacement d'une signalétique défectueuse

3.2.4. Centre - Bouvines

- Novembre, la coque extérieure signalant l'accès au parking a été vandalisée durant la nuit.
- Plusieurs appels effectués à la police municipale à la suite de la présence d'un squatteur régulier dans la cage d'escalier du parking.
- Des pierres de parement sur le mur extérieur ont été vandalisés, celle-ci ont été remplacées.
- Nombreux écoulements d'eau dans le parking à la suite d'un défaut d'entretien des canalisations de la résidence des Remparts.
- Le 12 Mars, parking inaccessible à la suite de travaux en voirie.
- Un Exercice pompier a été effectué dans le parking afin de former des stagiaires avec présence de fumées froides dans le parc.

Travaux 2024 :

- Réfection des peintures dans les allées de circulation du parking et dans les deux cages d'escalier
- Changement de pièces défectueuses (flotteur) sur le poste de relevage des eaux pluviales.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

- Mise en place de récupérateur d'eau afin d'éviter les écoulements d'eau sur les places de stationnement
- Remplacement de pièces défectueuses sur le système de détection incendie (5 têtes de détection).
- Remplacement de pierres de parement en façade du parking et au niveau de la sortie.
- 10 bornes de recharge mises en service en décembre 2024

3.3. Analyse de l'activité – Compte-rendu financier

3.3.1. Marché aux Herbes

Le parc Marché affiche une légère baisse des recettes horaires de l'ordre de 1,6%, malgré une petite hausse de la fréquentation de 0,88%. Ceci s'explique par une baisse de la durée moyenne de stationnement. Dans le même temps, les recettes des abonnés augmentent de 16.4%. Cette augmentation des abonnements s'explique en partie par la prise de 104 mois d'abonnement par la ville en 2024, dans le cadre des travaux à la résidence du Clos-Saint-Jacques.

La recette globale augmente de 6.4% par rapport à 2023.

En euros TTC	2023	2024	Evolution en valeur (2024-2023)	Evolution en % (2024/2023)
Fréquentation horaire (nombre)	95 523	96 367	844	0,88%
Recettes horaires (en €)	322 883	317 560	-5 323	-1,6%
Part de la recette totale	54,36%	50,26%	-4,1%	-7,5%
Ticket moyen horaire (en €)	*3,38*	*3,30*	*-0,08*	*-2,5%*
Abonnés (en mensualités)	3720	3960	240	6,5%
Recettes abonnés (en €)	236 762	275 674	38 911	16,4%
Part de la recette totale	39,86%	43,63%	3,8%	9,5%
Ticket moyen abonné (en €)	*63,65*	*69,61*	5,97	9,38%
Autres recettes (en €)	34 324	38 628	4 304	12,54%
Recettes totales (en €)	**593 969**	**631 861**	**37 892**	**6,4%**
Recette annuelle par place (en €)	*1 478*	*1 572*	*94*	6,4%

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.3.2. *Solferino – Cours Guynemer*

Les recettes du parc Solferino augmentent de 3,2% en 2024. Cette hausse est en grande partie liée à la dynamique de la recette horaire (+20.8%). Le parking Solferino de par son implantation et ses tarifs est une alternative attractive au stationnement de voirie en centre-ville. On constate également une hausse significative de la durée de stationnement.

Les abonnements retrouvent une tendance à la hausse avec 83 mois d'abonnements supplémentaires.

En euros TTC	2023	2024	Evolution en valeur (2024-2023)	Evolution en % (2024/2023)
Fréquentation horaire (nombre)	31 359	34 381	3 022	9,6%
Recettes horaires (en €)	102 774	124 114	21 340	20,8%
Part de la recette totale	33,36%	39,05%	5,69%	17,0%
Ticket moyen horaire (en €)	*3,28*	*3,61*	0,33	10,1%
Abonnés (en mensualités)	3163	3246	83	2,6%
Recettes abonnés (en €)	120 486	122 220	1 734	1,4%
Part de la recette totale	39,11%	38,45%	-0,66%	*-1,7%*
Ticket moyen abonné (en €)	*38,09*	*37,65*	-0,44	*-1,2%*
Autres recettes (en €)	84 805	71 518	-13 288	**-15,7%**
Recettes totales (en €)	**308 065**	**317 851**	**9 786**	**3,2%**
Recette annuelle par place (en €)	*880*	*908*	28,0	*3,2%*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

3.3.3. Centre - Bouvines

Il est constaté une légère hausse de la fréquentation horaire du parc Centre-Bouvines de 1,6% et une baisse quasi-équivalente des abonnements en 2024. Malgré tout, le niveau des recettes augmente de 1,4% en 2024.

En euros TTC	2023	2024	Evolution en valeur (2023-2022)	Evolution en % (2023/2022)
Fréquentation horaire (nombre)	9 483	9 639	156	1,6%
Recettes horaires (en €)	27 696	29 688	1 992	7,2%
Part de la recette totale	18,06%	19,08%	1,02%	5,7%
Ticket moyen horaire (en €)	*2,92*	*3,08*	0,16	5%
Abonnés (en mensualités)	2620	2584	-36	-1,4%
Recettes abonnés (en €)	103 640	102 575	-1 066	-1,0%
Part de la recette totale	67,57%	65,92%	-1,64%	-2,4%
Ticket moyen abonné (en €)	*39,56*	*39,70*	0,1	0,4%
Autres recettes (en €)	22 051	23 332	1 280	5,8%
Recettes totales (en €)	**153 388**	**155 594**	**2 207**	1,4%
Recette annuelle par place (en €)	*737*	*748*	*11*	1,4%

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

4. Bilan global

Le total des recettes annuelles 2024 à encaisser par la Ville de Compiègne sur l'ensemble des contrats de délégations de gestion des parcs de stationnements s'élève à 197576.23 €.

Recettes versées à la Ville	2023	2024	Evolution (2024/2023)
DSP Capucins du 01-01 au 30-06 2024	135 979,45 €	563 €	22,94%
DSP Gare, Oise, St Jacques du 01-01 au 31-08-2024		96 901,37 €	
Capucins - Saint-Jacques du 01-07 pour Capucins et du 01-09 pour Saint-Jacques au 31-12-2024		42 500,00 €	
Gare - Oise du 01-09 au 31-12-2024		27 212,83 €	
DSP Marché, Solferino, Centre	31 718,30 €	30 399,11 €	-4,16%
TOTAL	**167 697,75 €**	**197 576,23 €**	17,82%

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-24CM26092025-DE

EVOLUTION DES FREQUENTATIONS DES DIFFERENTS PARCS

Fréquentation	Clients Horaires 2023	Clients Horaires 2024	Evolution (2024/2023)	Abonnés 2023 (mensualités)	Abonnés 2024 (mensualités)	Evolution (2024/2023)
Capucins	2 582	2 533	-1,9%	1100	1030	-6,4%
	8 753	10 646	21,6%	58 129 €	54 528 €	-6,2%
Marché	95 523	96 367	0,9%	3720	3960	6,5%
	322 883 €	317 560 €	-1,6%	236 762 €	275 674 €	16,4%
Solferino	31 359	34 381	9,6%	3163	3246	2,6%
	102 774 €	124 114 €	20,8%	120 486 €	122 220 €	1,4%
Centre	9 483	9 639	1,6%	2620	2584	-1,4%
	27 696 €	29 688 €	7,2%	103 640 €	102 575 €	-1,0%
Gare	16 435	18 183	10,6%	2442	2417	-1,0%
	111 474 €	126 876 €	13,8%	90 144 €	91 597 €	1,6%
Oise	6 461	6 309	-2,4%	921	1040	12,9%
	21 437 €	22 717 €	6,0%	32 802 €	33 306 €	1,5%
St Jacques	92 818	100 218	8,0%			
	282 362 €	308 552 €	9,3%			
TOTAL CLIENTS	**254 661**	**267 630**	5,1%	**13 966**	**14 277**	2,2%
TOTAL RECETTES	**877 379 €**	**940 153 €**	7%	**641 964 €**	**679 900 €**	5,9%

Globalement, l'activité des parcs de stationnement entame une nette hausse aussi bien en fréquentation horaire qu'en abonnement en 2024.

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-25CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

25 - Autorisation de lancement de la consultation et signature des marchés pour la maintenance et le paiement dématérialisé des horodateurs

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-25CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-25CM26092025-DE

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

25 - Autorisation de lancement de la consultation et signature des marchés pour la maintenance et le paiement dématérialisé des horodateurs

La ville de Compiègne est équipé de 49 horodateurs de marque Flowbird. Les prestations de maintenance et de paiement dématérialisé sont assurées par Flowbird. Le Contrat actuel arrive à échéance au 30 novembre 2025.

Aussi, il convient de lancer une consultation pour la maintenance et le paiement dématérialisé afin de disposer d'un prestataire à compter du 1er décembre 2025.

Cette consultation prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an reconductible trois fois soit une durée totale maximum de quatre ans et décomposée selon l'allotissement suivant :

Lot 1 : Maintenance des horodateurs et services associés pour un montant de 75 000€ H.T maximum par an
Lot 2 : Solution de paiement dématérialisé du stationnement pour un montant de 20 000€ H.T. maximum par an

Le mode de facturation de la solution de paiement mobile sera proposé par les candidats (facturation à la collectivité, facturation à l'usager ou système hybride).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BREKIESZ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-1, L.1414-2 et L.2122-21-1,

Vu le code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5, L.2113-1 2 °, L.2125-1 1 °, R.2162-4 2°, R.2162-13 et R2162.14,

Vu l'avis de la Commission Voirie et Aménagement Urbain du 25 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation, selon une procédure d'appel d'offre, pour les prestations de maintenance des horodateurs et les services associés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents de cette affaire et notamment les marchés publics avec pour chaque lot, l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget Principal, Chapitre 011 Article 6156

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-25CM26092025-DE

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-26CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

26 - Renouvellement du marché relatif aux interventions d'urgence de voirie et réseaux divers (VRD) - Lancement d'une consultation

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-26CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-26CM26092025-DE

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

26 - Renouvellement du marché relatif aux interventions d'urgence de voirie et réseaux divers (VRD) - Lancement d'une consultation

Pour parer à tous sinistres ou incidents matériels qui pourraient survenir inopinément sur le domaine public (rupture de canalisation, affaissement de chaussée…) susceptibles de compromettre la sécurité des usagers, la Ville de Compiègne souhaite renouveler le marché relatif aux travaux d'interventions d'urgence de voirie et réseaux divers (V.R.D.), le marché en cours se terminant le 3 décembre 2025, il est nécessaire de relancer une consultation.

Dans ce cadre, il s'agira notamment de chantiers de courte et moyenne durées sur des ouvrages non programmés de réhabilitation, d'aménagement et de réparation.

Le principe de l'accord-cadre mono attributaire à bons de commande a été choisi car l'exécution de certains travaux nécessite des mesures d'urgence ou de sécurité, sachant que l'entreprise retenue sera astreinte à intervenir, tant en moyens matériels qu'en personnel, dans les plus brefs délais et à tout moment y compris les week-ends.

Un seuil maximum a été défini comme suit :

- montant maximum annuel : 800 000 € HT

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- valeur technique,
- prix,
- délais d'exécution.

Le marché sera conclu pour une année avec la possibilité de reconduire tacitement le contrat à trois reprises, portant ainsi la durée totale de la prestation à quatre années maximum.

Un avis de publicité paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BREKIESZ,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique notamment ses articles L.2123-1, L.2125-1 1°, R.2162-4 2° et R.2162-13,

Vu l'avis de la Commission Voirie et Aménagement Urbain du 25 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour le renouvellement du marché d'interventions d'urgence de voirie et réseaux divers,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-26CM26092025-DE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment le marché public avec le soumissionnaire qui aura proposé l'offre économique la plus avantageuse, ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que les dépenses correspondantes seront financées au moyen des crédits inscrits au budget principal.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-27CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

27 - École des Beaux-Arts - Nouvelle grille horaire des ateliers

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-27CM26092025-DE

ACTION CULTURELLE

27 - École des Beaux-Arts - Nouvelle grille horaire des ateliers

Consécutivement au départ en retraite de M. François Réthoré, professeur d'arts plastiques qui assurait 20 heures de cours hebdomadaire pour enfants (de 9 à 15 ans), la direction de l'école des Beaux-Arts propose une modification partielle de la répartition des ateliers et un changement de la grille horaire des ateliers.

Ainsi, en raison d'une très forte demande d'inscription aux ateliers pour enfants le mercredi ainsi que pour l'atelier de céramique adulte, la direction de l'école des Beaux-Arts propose une augmentation du nombre de cours pour enfants et la création d'un cours supplémentaire adulte céramique.

Il est donc proposé de remplacer les 20 h de cours hebdomadaires, assurées jusqu'à cette année par M. François Réthoré, par 23 h de cours hebdomadaires réalisées par deux professeurs qui seraient recrutés sur des contrats respectivement à mi-temps et à trois quarts-temps et répartis comme suit :

Contrat 1 - 15 heures :

- Mercredi - Cours enfants
  - 9h30-11h00
  - 11h00-12h15
  - 13h30-14h45
  - 14h45-16h00
  - 16h00-18h00
- Vendredi - Cours enfants
  - 17h00-18h15
  - 18h15-19h45
- Samedi - Cours enfants
  - 9h30-11h00
  - 11h00-12h30
  - 13h30-15h30

Contrat 2 - 8 heures :

- Mercredi - Cours enfants
  - 10h00-12h00
  - 13h30-17h30
- Mercredi - Cours adultes (céramique, volume, couleur)
  - 18h00-20h00

Outre l'accueil d'un nombre plus important d'élèves, ce nouveau planning permettra également d'offrir aux usagers un plus grand choix de créneaux horaires pour les inscriptions aux ateliers tout en n'augmentant que de 3 heures le volume total des enseignements hebdomadaires de l'école.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Action Culturelle du 09/09/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-27CM26092025-DE

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle grille des cours, suite au remplacement de M. François Réthoré, en arts plastiques.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-28CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

28 - Convention de partenariat entre le Mémorial de l'internement et de la déportation de Compiègne et le « Freundeskreis Gedenk- und Lernort KZ-Außenlager Laagberg » de Wolfsburg

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-28CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-28CM26092025-DE

ACTION CULTURELLE

28 - Convention de partenariat entre le Mémorial de l'internement et de la déportation de Compiègne et le « Freundeskreis Gedenk- und Lernort KZ-Außenlager Laagberg » de Wolfsburg

Le Mémorial de l'internement et de la déportation a été sollicité cette année par le Freundeskreis Gedenk- und Lernort KZ-Außenlager Laagberg qui a pour projet de créer un mémorial sur le site de l'ancien kommando de Fallersleben-Laagberg (camp satellite de Neuengamme) situé dans la ville de Wolfsburg. Ce kommando a reçu environ 800 déportés dont plus de la moitié ont été déportés depuis le camp de Royallieu.

À l'occasion des cérémonies de commémoration des 80 ans de l'évacuation du kommando, le Freundeskreis Gedenk- und Lernort KZ-Außenlager Laagberg a mis à l'honneur le camp de Royallieu et le Mémorial de Compiègne par le biais d'une exposition temporaire extérieure avec pour sujet les listes de départ retrouvées en 2023 dans les locaux de la délégation de la Croix-Rouge de Compiègne et la déportation depuis le camp de Royallieu vers le camp de Neuengamme, qui est historiquement le camp de rattachement du kommando Fallersleben-Laagberg. Le Mémorial a également été convié en tant qu'invité d'honneur aux côtés des ambassadeurs de France et d'Italie en Allemagne et du maire de la ville de Wolfsburg pour la cérémonie organisée à l'occasion des 80 ans de la marche de la mort des prisonniers de ce kommando le 4 avril dernier.

En raison de ce lien fort entre le Mémorial de Compiègne et le futur mémorial de Wolfsburg, le Freundeskreis Gedenk- und Lernort KZ-Außenlager Laagberg souhaite établir un partenariat qui permettrait d'organiser des projets communs franco-allemands autour de ces déportés et de ce kommando de travail.

Les objectifs de cette convention se limitent aux points suivants :

- Préserver et transmettre la mémoire des liens historiques entre le camp de Royallieu-Compiègne et le kommando de Fallersleben-Laagberg,
- Promouvoir réciproquement les actions et projets menés dans le cadre de cette coopération, chaque institution valorisant le travail de son partenaire dans son propre pays auprès des institutions, des médias, du public et des acteurs associatifs et éducatifs,
- Renforcer la recherche et la médiation historique par un partage des travaux et recherches liés aux thèmes communs afin d'intégrer ces informations dans le futur mémorial sur le site du camp de Laagberg ainsi que le futur parcours de visite du Mémorial de Compiègne.

Annexe : Convention originale en allemand accompagnée de sa traduction française.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-28CM26092025-DE

A reçu un avis favorable en Commission Action Culturelle du 09/09/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention entre le Mémorial de l'internement et de la déportation et le Freundeskreis Gedenk – und Lernort KZ - Außenlager Laagberg. annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe et tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-28CM26092025-DE

PARTNERSCHAFTSVEREINBARUNG

zwischen

Freundeskreis Gedenk- und Lernort
KZ-Außenlager Laagberg e.V.
Goethestraße 10a
38440 Wolfsburg
Deutschland — nachstehend „Freundeskreis“ genannt

und

Mémorial de l´internement et de la déportation
Camp de Royallieu – ville de Compiègne
2 bis, avenue des Martyrs de la Liberté
60200 Compiègne
Frankreich — nachstehend „Mémorial“ genannt

wird folgende Partnerschaft geschlossen:

Präambel

Der Freundeskreis und das Mémorial setzen sich mit ihrer Arbeit gegen das Vergessen der NS-Verbrechen an den historischen Orten des KZ-Außenlagers Laagberg sowie dem in Frankreich gelegenen Internierten- und Deportationslager Royallieu-Compiègne ein. Die Geschichte beider Orte ist durch ein historisches Ereignis während des Zweiten Weltkrieges miteinander verwoben. Am 21. Mai 1944 verließ ein Häftlingstransport das durch den nationalsozialistischen *Sicherheitsdienst* (SD) geführte Lager in Richtung des Konzentrationslagers Neuengamme. 425 französische KZ-Häftlinge wurden von dort aus am 24. Mai 1944 in das Außenlager Laagberg überführt. Nach ihrer Ankunft am 30. Mai 1944 verblieben die Häftlinge dort bis zur Räumung des Lagers am 7. April 1945. Ziel der Partnerschaftsvereinbarung zwischen dem Freundeskreis und dem Mémorial ist eine langfristige Zusammenarbeit.

In den 1990er Jahren wurde die Erinnerung an die Opfer der nationalsozialistischen Gewaltherrschaft zur deutschen Staatsräson. Gleichzeitig wurde die entstandene deutsche Erinnerungskultur zum Angriffsziel der *Neuen Rechten* in Deutschland. Der Freundeskreis und das Mémorial stehen für freiheitlich-demokratische Grundwerte ein und sehen sich als Bewahrer*innen der Erinnerung an die Verbrechen, die europaweit im nationalsozialistischen Konzentrationslagersystem begangen worden sind.
Der Freundeskreis und das Mémorial vereinbaren daher, stabilisierend auf die lokalen Erinnerungspraktiken einzuwirken, ein binationales Erinnern zu fördern sowie die Widerstandskraft gegen jegliche Form demokratiegefährdender Erscheinungen oder gruppenbezogener Menschenfeindlichkeit zu stärken. Hierfür wird die vorliegende Partnerschaftsvereinbarung geschlossen, die auf einen gegenseitigen, respektvollen und gemeinschaftlichen Dialog, Begegnung auf Augenhöhe, Selbsterfahrung und Perspektivwechsel setzt.

§ 1 Inhalte

(1) Die Partner nehmen ihre jeweiligen Aufgaben als Botschafter einer transnationalen, französisch-deutschen Erinnerungskultur wahr. Es wird je eine Ansprechperson sowie eine

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-28CM26092025-DE

Vertretung für alle im Rahmen dieser Partnerschaft abzustimmenden Angelegenheiten benannt.

(2) Als Auftaktprojekt für die partnerschaftliche Zusammenarbeit soll ein gemeinsameres Banner (3300 x 1700 mm) geschaffen und am historischen Ort des KZ-Außenlagers für die Öffentlichkeit sichtbar montiert werden.

(3) Anlässlich jährlich stattfindender Gedenkveranstaltungen werden geeignete Maßnahmen mit dem Ziel, ein gemeinsames Erinnern zu fördern, vereinbart. Darüber hinaus soll auf den Ebenen Forschung und Vermittlung ein Austausch implementiert werden. Die Konzeption und Durchführung mit allen Rechten und Pflichten obliegen dem Freundeskreis sowie dem Mémorial.

(4) Die Partner tragen die bei sich anfallenden Kosten für diese Projekte selbst, vereinbaren gesonderte Konditionen oder werben geeignete Fördermittel ein.

(5) Die vorliegende Vereinbarung wird auf unbestimmte Zeit geschlossen und in regelmäßigen Bilanzgesprächen evaluiert. Sie tritt mit dem Tag ihrer Unterzeichnung in Kraft. Die Vereinbarung kann ohne Einhaltung einer Frist gekündigt werden. Die Kündigung ist dem Partner schriftlich bekannt zu geben und wird mit dem Zugang wirksam.

(6) Die Presse- und Öffentlichkeitsarbeit für diese Partnerschaft wird von den Partnern miteinanderabgestimmt, insbesondere bei Pressemitteilungen, auf Social-Media-Kanälen, in Flyern und auf Internetseiten sowie die gegenseitige Verwendung der Logos.

§ 2 Schlussbestimmungen

(1) Mündliche Nebenabreden bestehen nicht. Änderungen und Ergänzungen sowie die Aufhebung dieser Vereinbarung bedürfen der Schriftform. Dies gilt auch für die Aufhebung der Schriftformklausel.

(2) Sollten in diesem Vertrag enthaltene Vereinbarungen ganz oder teilweise rechtsunwirksam sein oder werden, so wird die Wirksamkeit der übrigen Vereinbarungen hierdurch nicht berührt. Anstelle der unwirksamen Bestimmungen haben sich die Vertragsparteien über eine rechtswirksame Regelung zu verständigen, die dem wirtschaftlichen Zweck und Sinn der rechtsunwirksamen Bestimmungen am nächsten kommt.

(3) Gerichtsstand isz Wolfsburg.

Uwe Paulsen Vorsitzender Freundeskreis	Philippe Marini Bürgermeister von Compiègne

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-28CM26092025-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre
Freundeskreis Gedenk- und Lernort KZ-Außenlager Laagberg e.V.
Goethestraße 10a
38440 Wolfsburg
Allemagne

ci-après dénommé « Freundeskreis »

et

Mémorial de l'internement et de la déportation Camp de Royallieu – ville de Compiègne
2 bis, avenue des Martyrs de la Liberté
60200 Compiègne
France

ci-après dénommé « Mémorial »

La convention suivante est établie :

Préambule
Le Freundeskreis et le Mémorial s'engagent par leur travail à lutter contre l'oubli des crimes nazis sur les sites historiques du camp annexe de Laagberg ainsi que du camp d'internement et de déportation de Royallieu-Compiègne en France. L'histoire des deux lieux est entrelacée par un événement historique survenu pendant la Seconde Guerre mondiale. Le 21 mai 1944, un transport de détenus a quitté le camp dirigé par le service de sécurité national-socialiste (SD) en direction du camp de concentration de Neuengamme. 425 détenus français des camps de concentration ont été transférés de là au camp annexe de Laagberg le 24 mai 1944. À leur arrivée le 30 mai 1944, les détenus y sont restés jusqu'à l'évacuation du camp le 7 avril 1945. L'objectif de la convention de partenariat entre le Freundeskreis et le Mémorial est de favoriser une collaboration à long terme.

Dans les années 1990, le souvenir des victimes de la violence nazie est devenu une priorité pour l'État allemand. En même temps, la culture de mémoire allemande ainsi établie est devenue la cible des nouvelles droites en Allemagne. Le Freundeskreis et le Mémorial défendent des valeurs démocratiques et libérales et se considèrent comme les gardiens de la mémoire des crimes commis dans le système des camps de concentration nazi à travers l'Europe. Le Freundeskreis et le Mémorial conviennent donc d'agir de manière stabilisante sur les pratiques mémorielles locales, de promouvoir une mémoire binationale et de renforcer la résistance contre toute forme d'atteinte à la démocratie ou de haine envers des groupes. Pour cela, la présente convention de partenariat est établie, reposant sur un dialogue mutuel, respectueux et communautaire, des rencontres sur un pied d'égalité, des expériences personnelles et des changements de perspective.

Article 1 : Contenus
(1) Les partenaires assument leurs tâches respectives en tant qu'ambassadeurs d'une culture de mémoire transnationale franco-allemande. Une personne de contact ainsi qu'un représentant seront désignés pour toutes les affaires à coordonner dans le cadre de ce partenariat.

(2) Comme projet inaugural pour la coopération partenariale, une bannière commune (3300 x 1700 mm) sera créée et installée de manière visible pour le public sur le site historique du camp annexe de concentration.

(3) À l'occasion des commémorations annuelles, des mesures appropriées visant à promouvoir une mémoire commune seront convenues. De plus, un échange sera mis en place dans les domaines de la recherche et de la transmission. La conception et la mise en œuvre, avec

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-28CM26092025-DE

tous les droits et obligations, incombent au Freundeskreis ainsi qu'au Mémorial.

(4) Les partenaires assument eux-mêmes les coûts liés à ces projets, conviennent de conditions spécifiques ou recherchent des financements appropriés.

(5) La présente convention est conclue pour une durée indéterminée et sera évaluée lors de bilans réguliers. Elle entre en vigueur le jour de sa signature. La convention peut être résiliée sans préavis. La résiliation doit être notifiée par écrit à l'autre partenaire et devient effective à la réception.

(6) La communication avec la presse et le public concernant ce partenariat sera coordonnée entre les partenaires, notamment pour les communiqués de presse, sur les réseaux sociaux, dans les brochures et sur les sites Internet, ainsi que pour l'utilisation réciproque des logos.

Article 2 : Dispositions finales
(1) Il n'existe pas d'accords accessoires verbaux. Les modifications et ajouts ainsi que l'annulation de cette convention doivent être faits par écrit. Cela s'applique également à l'annulation de la clause de forme écrite.

(2) Si certaines dispositions de ce contrat sont totalement ou partiellement invalides ou deviennent invalides, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. Les parties contractantes s'engagent à convenir d'une réglementation valide qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique et du sens des dispositions invalides.

(3) Le tribunal compétent est situé à Wolfsburg.

Wolfsburg, le
Compiègne, le

Uwe Paulsen
Vorsitzender Freundeskreis

Philippe Marini
Maire de Compiègne

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-29CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

29 - Mémorial de l'internement et de la déportation -Convention relative à la location d'une exposition itinérante « La bête est morte : La guerre mondiale chez les animaux »

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-29CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-29CM26092025-DE

ACTION CULTURELLE

29 - Mémorial de l'internement et de la déportation -Convention relative à la location d'une exposition itinérante « La bête est morte : La guerre mondiale chez les animaux »

En 2024, le Mémorial de l'internement et de la déportation a présenté une exposition temporaire consacrée à l'album « La Bête est morte : La guerre mondiale chez les animaux » d'Edmond-François Calvo dans le cadre du quatre-vingtième anniversaire de la libération de la France. Conçue en collaboration avec l'atelier de scénographie Lucie Lom, l'exposition se compose d'une installation scénographique immersive, constituée de 77 décors et leurs jambages, un tapis de sol illustré, et deux vidéoprojecteurs et les fichiers vidéos et audios accompagnants qui constituent l'ambiance audiovisuelle et sonore.

Au regard de l'investissement consenti pour cette production et de l'intérêt suscité par ce projet dans le cadre des commémorations de cette année, il est proposé de mettre cette exposition temporaire en location.

La tarification pour la location est la suivante :

5 000 euros pour la mise à disposition de l'exposition complète, comprenant :

- 77 décors imprimés sur des panneaux en FOREX de tailles différentes avec jambages, trépieds et renforts en bois,
- 1 tapis de sol sérigraphié en vinyle,
- 2 vidéoprojecteurs EPSON EH-LS650,
- les fichiers vidéos et la bande-son originale..

Un tarif dégressif sera appliqué en fonction du nombre d'éléments ou des options choisis, comme indiqué dans la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Action Culturelle du 09/09/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la tarification établie pour la location de l'exposition temporaire,

APPROUVE la convention relative à la location d'une exposition itinérante « La bête est morte - La guerre mondiale chez les animaux » du Mémorial de l'internement et de la déportation, annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-29CM26092025-DE

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-29CM26092025-DE

CONVENTION RELATIVE A LA LOCATION D'UNE EXPOSITION ITINERANTE « LA BETE EST MORTE : LA GUERRE MONDIALE CHEZ LES ANIMAUX » DU MEMORIAL DE L'INTERNEMENT ET DE LA DEPORTATION – CAMP DE ROYALLIEU (COMPIEGNE)

Entre :

La **Ville de Compiègne**, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, dûment habilité à cet effet par délibérations du Conseil Municipal en date du XXXXX

Ci-après désigné « le Mémorial »

d'une part,

Et :

(Adresse à renseigner)

Ci-après désigné « le locataire »

d'autre part.

Vu la demande de …….. relative à la location des éléments de l'exposition « La bête est morte : la guerre mondiale chez les animaux »,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA LOCATION

Le Mémorial met à disposition du locataire les éléments suivants :

- 77 décors imprimés sur des panneaux en FOREX de tailles différentes avec jambages, trépieds et renforts en bois
- un tapis de sol sérigraphié en vinyle
- 2 vidéoprojecteurs EPSON EH-LS650
- les fichiers vidéos et la bande-son originale

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-29CM26092025-DE

ARTICLE 2 – LIEUX ET DUREE DE LA LOCATION

La mise à disposition des éléments de l'exposition est consentie aux fins de présentation publique à l'occasion de :

DATES DE LA LOCATION :

NOM DE L'INSTITUTION :

ADRESSE :

RESPONSABLE DE LA LOCATION :

Le locataire s'engage à respecter les lieux et dates annoncés pour la durée de l'exposition. Toute prolongation devra faire l'objet d'une demande adressée au Mémorial de l'internement et de la déportation, deux semaines avant la date de clôture préalablement convenue.

ARTICLE 3 - TRANSPORT

Le locataire prend en charge les frais de transport aller et retour des éléments mis à disposition.

ARTICLE 4 - CONSTAT D'ETAT

Il sera dressé un constat d'état de l'intégralité des éléments au départ, à l'arrivée sur le lieu d'exposition, puis à la clôture de celle-ci et enfin au retour des éléments au Mémorial.

ARTICLE 5 - ASSURANCE

Les frais d'assurance sont à la charge du locataire.

La valeur d'assurance des objets listés dans l'article 1 est de 21 618 euros TTC, soit :

- 12 573 euros pour l'ensemble des panneaux (44 panneaux à 207 euros/unité et 33 panneaux à 105 euros/unité),
- 4 632 euros pour les deux vidéoprojecteurs,
- 819 euros pour le tapis de sol
- 3 594 euros pour les jambages (47 euros /unité).

Les dommages pendant la durée de location, non-pris en charge par l'assurance, seront indemnisés par le locataire.

ARTICLE 6 - TARIFS

Le coût de la location s'élève à 5 000 euros (exonération de TVA), forfait applicable pour une durée jusqu'à 12 mois. Les tarifs à appliquer en cas de location d'une partie des décors seulement :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-29CM26092025-DE

- Jusqu'à ¼ : 1 750 euros
- Jusqu'à ½ : 2 500 euros
- Jusqu'à ¾ : 3 750 euros

Le paiement se fera par virement bancaire ou par chèque, auprès du SGC de Compiègne, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'avis des sommes à payer afférent.

ARTICLE 7 - AVERTISSEMENT EN CAS DE SINISTRE

L'emprunteur avertira immédiatement le Mémorial de l'internement et de la déportation de tout dommage constaté sur une œuvre mise à disposition, avec confirmation, dans les 24 heures au plus tard par lettre recommandée avec accusé de réception, de l'existence et des conditions du sinistre. Le locataire déclarera tout sinistre à sa compagnie d'assurance dans les délais requis.

ARTICLE 8 – REPRODUCTION ET RÉUTILISATION

Le paiement des droits des images utilisées pour la fabrication des décors et des vidéos sont exclusivement à la charge du locataire qui devra s'en acquitter auprès des éditions Gallimard pour la durée de présentation de l'exposition.

ARTICLE 9 - RESILIATION

En cas d'inexécution des termes du présent contrat, le Mémorial de l'internement et de la déportation conserve la faculté de résilier de plein droit la convention de location aux torts et griefs du locataire, sous réserve de l'envoi d'une mise en demeure écrite demeurée infructueuse. Dans ce cas, le Mémorial de l'internement et de la déportation aura la faculté d'exiger le retour immédiat de l'œuvre mise à disposition, aux frais du locataire. La mesure de restitution ne préjudiciera pas, par ailleurs, de toute demande en dommages et intérêts en cas de préjudice dûment constaté.

Dans le cas où, après signature de la présente convention, le locataire renoncerait à la présentation de l'exposition, il s'obligera à confirmer cette annulation par écrit et dans les meilleurs délais auprès du Mémorial de l'internement et de la déportation. La convention sera alors résiliée de plein droit sans formalité judiciaire au plus tard un mois avant la date d'ouverture prévue.

ARTICLE 10 – LOI DU CONTRAT - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, il est fait attribution de compétence aux tribunaux français.

Fait à Compiègne, le …….
En deux exemplaires originaux,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-29CM26092025-DE

Pour la Ville de Compiègne,
le Maire, Sénateur honoraire de l'Oise

Philippe MARINI

Pour …

……..

(Signer et parapher chaque page)

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-30CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

30 - Renouvellement de la convention tripartite Ville de Compiègne, Éducation Nationale et la Compagnie des Lucioles pour la classe théâtre à l'école Pompidou

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-30CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-30CM26092025-DE

ACTION CULTURELLE

30 - Renouvellement de la convention tripartite Ville de Compiègne, Éducation Nationale et la Compagnie des Lucioles pour la classe théâtre à l'école Pompidou

La Ville de Compiègne s'inscrit dans une démarche constructive et dans la continuité du travail déjà engagé en plaçant l'éducation comme l'un des thèmes prioritaires de sa politique municipale. Elle a mis en place en 2022, par la délibération n°37 du 29 juin 2022, une classe théâtre à l'école Pompidou A.

Convaincu que cette insertion culturelle dans le quotidien des élèves facilite les apprentissages, l'ouverture à soi et aux autres et la conscience citoyenne, il a été convenu de poursuivre la classe théâtre.

Ce dispositif prévoit 60 heures d'interventions de la Compagnie des Lucioles réparties sur l'année scolaire.
Il bénéficiera à une classe de CM2 de l'école Pompidou A de Compiègne.

La Compagnie des Lucioles alternera les interventions de différents types d'artistes : comédiens, auteurs, metteurs en scène.

Le dispositif s'appuiera sur la convention tripartite entre l'Éducation Nationale, la ville de Compiègne et la Compagnie des Lucioles (association loi 1901) à qui est confiée cette action. Cette convention est signée pour une durée d'un an (année scolaire 2025/2026). Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une période d'un an, renouvelable au maximum deux fois.

Cette classe sera financée par la Ville et représentera un coût de 5 000 euros TTC pour la Compagnie des Lucioles, 500€ pour l'achat des billets de trois spectacles, 150€ d'achat de fournitures ainsi que 600€ d'agents de sécurité et 600€ de personnel technique pour la représentation à l'Espace Jean Legendre et 2000€ de transport des élèves.

Cela correspond à un coût total de 8 850 euros.

Le projet est soutenu financièrement par le dispositif des Cités éducatives.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame DUMAY,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Action Culturelle du 09/09/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, jointe en annexe de la présente délibération, entre la Ville de Compiègne, l'Éducation nationale et la Compagnie des Lucioles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-30CM26092025-DE

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-30CM26092025-DE

CONVENTION

relative à l'organisation de la classe théâtre

de la classe de CM2 à l'école Pompidou A de Compiègne

entre

Le Ministère de l'Éducation nationale,

représenté par Monsieur Jean-Paul Obellianne

Directeur académique des services

de l'Éducation nationale de l'Oise

22, Avenue Victor Hugo 60025 BEAUVAIS CEDEX

et

La Ville de Compiègne

représentée par Philippe MARINI Maire de Compiègne

Place de Hôtel de Ville 60200 Compiègne

et

La *Compagnie des Lucioles*

représentée par Jérôme Wacquiez

Directeur artistique

33, rue de Paris à Compiègne

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-30CM26092025-DE

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Contexte

La ville de Compiègne *:* La Ville de Compiègne s'inscrit dans une démarche constructive et dans la continuité du travail déjà engagé en plaçant l'éducation comme l'un des thèmes prioritaires de sa politique municipale.
La Municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à la mission d'accès à l'autonomie de chacun.

L'Éducation Nationale *:* L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.
Pour que les élèves se familiarisent avec les institutions culturelles, l'école met en place des partenariats qui permettent de développer des activités qui complètent les enseignements et d'ouvrir les élèves aux œuvres du patrimoine et à la création. Au niveau local, les partenariats s'inscrivent dans le projet d'école ou d'établissement, qui doit comporter un volet artistique et culturel.

La Compagnie des Lucioles *:* Compagnie de théâtre professionnelle établie et travaillant à Compiègne en Picardie depuis 2002, la Compagnie des Lucioles produit, crée et diffuse en région, sur le territoire national et à l'étranger ses créations théâtrales. Jouant des codes du théâtre oriental et occidental, Jérôme Wacquiez insuffle une démarche artistique donnant naissance à des spectacles confrontant tradition et modernité. À ce jour, 16 créations ont été présentées.
L'équipe de la Compagnie des Lucioles s'investit aussi dans l'éducation artistique et culturelle depuis sa création. Jérôme Wacquiez, directeur artistique de la compagnie est titulaire du CA, certificat d'aptitude à l'enseignement du théâtre et la compagnie des lucioles est agréé par le rectorat d'Amiens pour dispenser des ateliers auprès de jeunes jusqu' en 2026. Les artistes et techniciens de la compagnie interviennent dans des écoles, collèges et lycées.

Article 1 : Objet

La présente convention concerne la poursuite de la classe théâtre : elle a pour objet de définir les conditions du partenariat entre l'Education nationale, la ville de Compiègne et la Compagnie des Lucioles (association loi 1901) à qui est confiée cette action.

Ce partenariat a pour objectifs essentiels en 2025-2026 :
- de permettre aux élèves de classes élémentaires l'acquisition d'une culture artistique,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-30CM26092025-DE

- de favoriser la rencontre des élèves avec des artistes, des créateurs et des professionnels de la culture,
- de diversifier les portes d'accès aux domaines artistiques,
- de favoriser la découverte d'œuvres, l'élaboration de points de vue et de jugements esthétiques, la réflexion à partir des pratiques, des rencontres ou des visites,
- d'associer des enseignants et des praticiens d'un art dans une approche culturelle commune,
- de renforcer les missions éducatives et culturelles des structures, associations artistiques et culturelles dans le cadre de l'acquisition de connaissances et de compétences que tout élève doit maîtriser.

Article 2 : Durée

La présente convention est signée pour une durée d'un an (année scolaire 2025/26). Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une période d'un an, renouvelable au maximum deux fois. Elle prend effet à la date où elle est certifiée exécutoire. Elle est susceptible d'être modifiée par avenant.

Article 3 : Horaires et contenus d'enseignement

Ce nouveau dispositif prévoit **60 heures d'interventions de la Compagnie des Lucioles** réparties sur l'année scolaire.
Il bénéficiera à une classe de CM2 de l'école Pompidou A de Compiègne.

L'enseignant titulaire de la classe théâtre est responsable de la cohérence pédagogique du projet. Il assure à plein temps la responsabilité de la classe.

La Compagnie des Lucioles alternera les interventions de différents types d'artistes : comédiens, auteurs, metteurs en scène.

Article 4 : Moyens et financement

Cette classe sera exclusivement financée par la Ville et représentera un coût de 5 000 euros TTC pour la Compagnie des Lucioles, 500€ pour l'achat des billets de trois spectacles, 150€ d'achat de fournitures ainsi que 600€ d'agents de sécurité et 600€ de personnel technique pour la représentation à l'Espace Jean Legendre et 2000€ de transport des élèves.

Cela correspond à un coût total de 8 850€. Le projet pourra être soutenu financièrement par le dispositif des Cités éducatives.

La rémunération de la compagnie se fera en deux versements : 50% fin décembre 2025 et 50% à la fin du projet en juin 2026.

L'école élémentaire s'engage à aménager l'emploi du temps de la classe de manière à permettre un équilibre dans la répartition du volume horaire global d'enseignement. Ces horaires sont répartis en fonction du projet pédagogique de l'équipe éducative.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-30CM26092025-DE

Article 5 : Organisation

Le comité de pilotage est constitué du directeur artistique de la compagnie des Lucioles, des élu(e)s à la culture et à la vie scolaire, du directeur des affaires culturelles de la Ville de Compiègne, de la coordonnatrice de l'éducation artistique et culturelle de l'ARC, du Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise ou de son représentant, de l'Inspectrice pédagogique régionale, de l'IEN de la circonscription, de la directrice d'école, de l'enseignante et de la conseillère pédagogique.
Il se réunit au moins une fois par an. Il a pour rôle d'évaluer le dispositif durant l'année écoulée et de proposer des ajustements pour l'année suivante.

Article 6 : Résiliation

Cette convention pourra être dénoncée, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles pour des raisons dûment motivées. Dans ce dernier cas, la dénonciation doit faire l'objet d'un préavis de trois mois adressé par lettre recommandée, au plus tard le 1er avril de l'année en cours pour application à la rentrée scolaire suivante

En cas de litige, les trois parties s'engagent à mettre en œuvre des solutions conduisant à un arrangement à l'amiable.

Fait à Compiègne le ……

Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
de l'Oise

Jean-Paul Obellianne

Le Maire de Compiègne

Philippe MARINI

Le directeur artistique de la *Compagnie des lucioles*

Jérôme Wacquiez

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-31CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

31 - Festival du Film "Témoin de l'histoire" de Compiègne -Édition 2025 - Convention de partenariat entre la Ville de Compiègne, l'ARC, le Majestic et l'association les "Amis du Festival du Film de Compiègne".

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-31CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-31CM26092025-DE

ACTION CULTURELLE

31 - Festival du Film "Témoin de l'histoire" de Compiègne -Édition 2025 - Convention de partenariat entre la Ville de Compiègne, l'ARC, le Majestic et l'association les "Amis du Festival du Film de Compiègne".

Le Festival du Film de Compiègne comporte trois volets :

- la semaine du festival grand public,
- le festival scolaire,
- les programmations en extérieur, lors de « Compiègne Plage ».

Pour donner au festival du film davantage de rayonnement, notamment au sein de l'agglomération et au-delà, la Ville et l'Agglomération ont sollicité, comme tous les ans depuis 2019, le cinéma Majestic pour l'édition grand public 2025. C'est ainsi que le cinéma Majestic devra programmer les films et les venues des invités de prestige, en collaboration avec l'association *Les Amis du Festival du Film de Compiègne*, pour le volet grand public se tenant entre le 18 et le 23 novembre 2025 autour du thème «Le cinéma, témoin de l'histoire».

Le cinéma Majestic devra prendre en charge l'ensemble de l'organisation autour de cette programmation, incluant la mise à disposition de salles, l'accueil du public, la billetterie, la réception des invités et la communication sur ses réseaux.

Pour ce faire, il a été convenu que le cinéma Majestic se verrait attribuer un financement de 50 000 euros, financés par la Ville et l'ARC, mais aussi par la Région et le Département, également sollicités par l'association *Les Amis du Festival du Film de Compiègne* qui assure la maîtrise d'ouvrage du festival.

Sur cette base, un projet de convention quadripartite entre le cinéma Majestic, *Les Amis du Festival du Film*, la Ville de Compiègne et l'ARC a été établi, prévoyant une participation :

- de l'ARC, pour cet événement, à hauteur de 20 000 euros,
- de la Ville de Compiègne, à hauteur de 15 000 euros.

Le projet de convention de partenariat figurant en annexe sera signé par la Ville de Compiègne, l'ARC, le cinéma Majestic et l'association *Les Amis du Festival du Film de Compiègne.*

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Action Culturelle du 09/09/2025

Et après en avoir délibéré,

Étant précisé que M.BOMBARD et Mme DUMAY ne prennent pas part au vote,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Ville de Compiègne, l'ARC, le cinéma Majestic et l'association « Les Amis du Festival du Film de Compiègne » pour l'édition 2025 du Festival du Film de Compiègne.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-31CM26092025-DE

PRECISE que la dépense est inscrite au Budget Principal.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-31CM26092025-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR L'ORGANISATION DU « FESTIVAL DU FILM DE COMPIÈGNE» - EDITION 2025

Entre :

Le Cinéma **MAJESTIC**, situé place Jacques Tati, 60880 JAUX, représentée par Madame Laurence MEUNIER en sa qualité de PDG, enregistré sous les identifiants suivants :

SIREN : 428 187 686
SIRET : 428 187 686 00020

Et :

L'association « Les Amis du Festival du Film de Compiègne », située au 2, rue du Dahomey 60200 Compiègne, représentée par Monsieur Charles HILBRUNNER en sa qualité de Président, enregistrée sous l'Identifiant SIREN/SIRET n°441 883 840 000 15

Et :

La **Ville de Compiègne**, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, dûment habilité à cet effet par délibérations du Conseil Municipal en date du XXXXX

Et :

L'**Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne**, ci-après désignée « l'ARC », représentée par son Vice-président, Monsieur Laurent PORTEBOIS, dûment habilité à l'effet des présentes par délibérations du conseil d'agglomération en date du XXXX

PRÉAMBULE

Cette convention a été votée par le conseil municipal du 26 septembre 2025 et le conseil d'agglomération du 14 octobre 2025 avec les dates de programmation suivantes : ouverture au 18 novembre et fin au 23 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-31CM26092025-DE

EXPOSÉ PRÉALABLE DES MOTIFS

Depuis 24 ans, le Festival du film de Compiègne propose, à l'automne, une programmation de films de qualité, fictions ou documentaires, films de répertoire ou films plus populaires. Tous se font l'écho de l'histoire locale, nationale ou européenne et sont le plus souvent possible éclairés par la présentation d'un expert du cinéma.

La Ville de Compiègne et l'Agglomération de la Région de Compiègne souhaitant bénéficier de l'expertise et des réseaux de professionnels du domaine, confient au cinéma MAJESTIC, situé à Jaux, l'organisation du **Festival grand public** qui aura lieu du **18 au 23 novembre 2025**. **Ce festival devra programmer une série de films récents ou du patrimoine sur le thème, « le cinéma témoin de l'histoire ».** Il devra proposer autour présentations, débats et rencontres de réalisateurs et de comédiens reconnus.

Le Festival du film de Compiègne comporte deux volets : un volet scolaire et un volet grand public.

La présente convention régit l'organisation du volet grand public.

Elle résume cependant ci-après les modalités de partenariat pour le volet scolaire :

Pour la programmation « scolaire », les parties s'entendent pour que l'association programme avec le comité des enseignants auquel seront associés les élus référents culture (Arielle François) et scolaire (Xavier Bombard) de la Ville de Compiègne.

Le Festival accueillera, dans les lieux choisis par lui, les élèves de Compiègne et Margny-lès-Compiègne tandis que le cinéma MAJESTIC accueillera ceux des autres communes de l'agglomération.

Les séances scolaires au cinéma MAJESTIC se dérouleront en matinée, échelonnées entre novembre et janvier (dates à définir d'un commun accord entre l'association et le cinéma MAJESTIC).

Pour les programmations « grand public » en centre-ville, les parties s'entendent pour se concerter sur la programmation qui doit s'inscrire en complémentarité avec la programmation du cinéma MAJESTIC, lequel pourra être force de proposition ou intermédiaire entre les professionnels du cinéma et le personnel municipal.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-31CM26092025-DE

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat en vue de la tenue de l'édition 2025 du Festival du film historique, pour sa partie grand public.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

Dans ce cadre, les engagements des parties sont les suivantes :

- Le cinéma MAJESTIC co-programme, organise, met une salle au moins à disposition du festival, communique auprès de son public via les réseaux habituels, accueille le public. La nature des événements proposés au cinéma MAJESTIC sont des séances de films, manifestations culturelles, avant-premières et ciné- débats.

  Le cinéma MAJESTIC co-organise avec l'association une soirée d'ouverture le dimanche 6 novembre 2022. Il programme, s'assure autant que faire se peut de la présence d'invités reconnus, accueille le public, met à disposition de l'association lieux et personnels.

  Il est force de proposition pour les invités d'honneur qu'il contacte et dont il organise la venue.

  Il organise les séances de films du 18 au 23 novembre 2025 dont la programmation est en cours de validation.

  Il présente des films programmés, interviewe des invités avant les projections, Il organise et modère des « ciné-débats » en collaboration avec les membres de l'association Les Amis du Festival du Film de Compiègne.

- L'association Les Amis du Festival du Film de Compiègne demeure maître d'ouvrage du Festival du Film.

  En raison de cette qualité, elle est la structure bénéficiaire des subventions publiques.

  À cet égard, il lui appartient d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des différents financeurs en matière de montage et de dépôt des dossiers de demande de subvention.
  Dans ce cadre, il lui appartient également de verser les fonds nécessaires au cinéma MAJESTIC.

  Elle participe au choix des invités d'honneur et co-programme avec le cinéma MAJESTIC pour les séances qui s'y tiennent et avec la Direction des affaires culturelles et du patrimoine pour les séances de centre-ville.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-31CM26092025-DE

Elle se met à disposition du cinéma MAJESTIC pour accueillir les publics lors de la soirée d'ouverture.

Pour cette soirée d'ouverture, elle prend à sa charge le cocktail, denrées et boissons et son organisation dans les lieux mis à disposition par le cinéma MAJESTIC.

- La Ville de Compiègne, créatrice du Festival, demeure la garante de la répartition des rôles. Elle contribue financièrement à cet événement et communique par le biais de ses publications (*Compiègne Notre Ville*), ses divers affichages et tous ses réseaux.

- L'ARC apporte une subvention au titre du rayonnement touristique. Elle participe à sa communication dans ARC-info et en mettant à disposition les espaces d'affichage situés à l'arrière des bus de ville.

En matière d'organisation, un comité de programmation composé de représentants des différentes parties se réunira autant que de besoins.

Concernant la communication graphique : affiches, flyers et livrets, le visuel sera validé par la Ville, l'Association et le cinéma MAJESTIC.

- L'association Les Amis du Festival du Film historique de Compiègne en assume le coût financier.

Des réunions « communication » entre les parties permettront d'affiner le plan de communication à mettre en œuvre et la répartition des missions.

ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES

L'organisation du Festival du Film pour sa partie grand public et la tenue des projections scolaires de Compiègne et Margny-les-Compiègne est estimée à 50 000 euros TTC, qui seront alloués au cinéma MAJESTIC. Ce montant couvre l'ensemble des prestations prévues à l'article 2 et **n'est applicable que pour les projections faites au cinéma MAJESTIC pour la période du 18 au 23 novembre 2025** et ne comprend pas l'organisation des évènements extérieurs au cinéma MAJESTIC.

Ces charges se répartissent comme suit :

- Programmation : 22 500 euros
- Mise à disposition des salles et projection : 15 000 euros
- Animation : 2000 euros
- Frais de déplacement et réception des artistes : 2000 euros
- Communication (bande annonce et mobilisation espaces) : 4200 euros
- Frais techniques : 2800 euros
- Frais entretien (personnel supplémentaire sécurité et ménage) : 1500 euros

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-31CM26092025-DE

La non-livraison par le cinéma MAJESTIC d'une partie des prestations listées à l'article 2, quelles qu'en soient les raisons, donnerait lieu à une réduction des sommes dues selon répartition ci-dessus.

Le financement des 50 000 euros TTC alloués au cinéma MAJESTIC sera assuré via des concours apportés respectivement par la Ville de Compiègne, l'ARC, ainsi que des subventions attendues du Département et de la Région. L'association pourra également contribuer au plan de financement, si besoin est dans la mesure de ses moyens disponibles en trésorerie.

Ci-dessous le plan de financement par grand chapitre de charges :

Manifestations ou volet d'activité	**Coûts prévisionnels (en euros)**	**Répartitions des subventions attendues (en euros)**
Festival centre-ville	4 000	2 000 (Ville) 2 000 (Département)
Festival au cinéma MAJESTIC	50 0000	8 000 (Ville) 14 000 (ARC) 19 000 (Région) 9 000 (Département)
Communication	8 000	1 000 (Ville) 4 000 (ARC) 2 000 (Département) 1 000 (Région)
Festival scolaire	13 000	7 000 (Département) 4 000 (Ville) 2 000 (ARC)
Total	**75 000**	**75 000**

Au cas où le plan de financement prévisionnel ne serait pas exécuté, en raison de subventions inférieures au montant attendu, notamment de la Région, une renégociation interviendra pour ajuster les prestations au budget disponible, pouvant dans ce cadre donner lieu à un avenant à la présente convention, à faire approuver le cas échéant par les autorités compétentes.

Programme des versements

Dès signature de la présente convention, la Ville de Compiègne et l'ARC verseront à l'association les montants prévus à cet effet.

- Un premier versement de 5000 euros sera versé au cinéma MAJESTIC à la signature de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-31CM26092025-DE

- Un second versement de 5000 euros sera versé au cinéma MAJESTIC lors de la conférence de presse officielle annonçant la programmation du festival.

- 20 000 euros seront versés au cinéma MAJESTIC au jour 1 du festival, soit le 18 novembre 2025.

- Le solde de 20 000 euros sera versé au cinéma MAJESTIC à l'issue des opérations, soit après le 23 novembre 2025, selon le calendrier de versement des subventions des financeurs sollicités, solde duquel sera déduit 15% des recettes nettes perçues par le cinéma MAJESTIC.

Les recettes générées par les événements Grand Public dans les salles du cinéma MAJESTIC donneront en effet lieu au reversement de 15% des recettes nettes, soit 0,36 cts/billet vendu à 5 euros à l'association. Le reversement aura lieu à la clôture des comptes du festival, et se déduira du solde à verser au cinéma MAJESTIC par l'association.

ARTICLE 4 - QUOTA D'INVITATIONS GRATUITES

Les différents signataires de cette présente convention conviennent qu'ils bénéficieront d'un quota d'invitations gratuites pour la soirée d'ouverture (projection et cocktail) et pour une séance au choix des invités. Ce quota sera défini d'un commun accord avant le démarrage du festival.

ARTICLE 5 - DATE D'EFFET

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les différents partenaires.

ARTICLE 6 – AVENANT

Les parties pourront se rapprocher en vue de la conclusion d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION

En cas de non-respect, par l'une des parties, des engagement réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit l'une des parties dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La résiliation devra faire l'objet d'une réunion préalable entre les parties.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-31CM26092025-DE

ARTICLE 8 – LITIGE

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent pourra être saisi.

Fait à Compiègne, le

En 4 exemplaires originaux,

Pour le « cinéma MAJESTIC »,
la présidente directrice générale

Laurence MEUNIER

Pour l'association
« Les Amis du Festival du Film de Compiègne »,
le président,

Charles HILBRUNNER

Pour la Ville de Compiègne,
le Maire, Sénateur honoraire de l'Oise

Philippe MARINI

Pour l'ARC,
le Vice-président,

Laurent PORTEBOIS

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-32CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

32 - Bibliothèques de Compiègne - Renouvellement de la convention entre le Département de l'Oise et la Ville de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-32CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-32CM26092025-DE

ACTION CULTURELLE

32 - Bibliothèques de Compiègne - Renouvellement de la convention entre le Département de l'Oise et la Ville de Compiègne.

Jusqu'en 2023, les Bibliothèques de Compiègne offraient aux usagers deux ressources numériques accessibles 24 heures sur 24 : une offre de livres numériques et un service d'auto-formation avec des cours en ligne dans divers domaines, notamment en langue et en informatique. Cependant, suite aux enquêtes menées par les Bibliothèques, les habitants ont exprimé un fort engouement pour la presse numérique, ne démentant pas en cela les observations des enquêtes nationales sur les pratiques culturelles des français. Or, le budget numérique des Bibliothèques d'un montant de 7600 euros était insuffisant pour pouvoir acquérir de la presse en ligne. En effet, il aurait fallu environ 5000 euros supplémentaires.

La Médiathèque départementale de l'Oise propose de multiples contenus numériques : presse, livres numériques, cours d'auto-formation, cinéma, ressource jeunesse, contenus pour enfants et adolescents avec des troubles DYS (dyslexie, dysorthographie, dyspraxie, etc.) et petits lecteurs.

Outre ses missions traditionnelles avec les communes de moins de 10 000 habitants, la Médiathèque départementale de l'Oise conclue également des partenariats avec des villes de plus de 10 000 habitants.
Toutes les villes de l'Oise de plus de 10 000 habitants ont ainsi noué un partenariat avec le Département.

Il a donc été décidé, en 2024, de nous associer à la Médiathèque départementale de l'Oise, pour que les adhérents des Bibliothèques de Compiègne puissent accéder à leur offre numérique dont la presse. En contrepartie, il est demandé à la Ville de Compiègne de verser au Département de l'Oise une participation financière fixée à 0.20 euros par habitant et correspondant à une partie du coût de fonctionnement de leurs ressources numériques. En 2026, le partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Oise coûtera 8 200€.

La reconduction du partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Oise en 2026 permet aux Bibliothèques de Compiègne de répondre à la demande, d'attirer davantage de public, de rendre service aux populations qui n'ont pas le temps de venir dans les bibliothèques et de s'adapter aux pratiques culturelles contemporaines.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu la décision V-01 du Conseil départemental de l'Oise du 25 mai 2020 agréant les termes de la convention type de partenariat relative au développement de la lecture publique dans une médiathèque d'une commune de plus de 10.000 habitants,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Action Culturelle du 09/09/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre le Conseil départemental de l'Oise et les Bibliothèques de la Ville de Compiègne,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-32CM26092025-DE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe,

PRECISE que la dépense est prévue au chapitre 011.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-32CM26092025-DE

ANNEXE 1 – N°V-013

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE (MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'OISE) ET UNE COMMUNE DE PLUS DE 10.000 HABITANTS

ENTRE

Le DEPARTEMENT DE L'OISE, représenté par Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental de l'Oise, dûment habilitée aux fins des présentes par décision V-01 du 25 mai 2020, ci-après désigné « le Département »,

d'une part,

ET

La COMMUNE DE COMPIEGNE, pour sa médiathèque, représentée par Monsieur Philippe MARINI, son Maire, dûment habilité par la délibération …….. du conseil municipal en date du ……., ci-après désignée « la commune »,

d'autre part,

Vu la décision V-01 du 25 mai 2020 agréant les termes de la convention type de partenariat relative au développement de la lecture publique dans une médiathèque d'une commune de plus de 10.000 habitants.

PREAMBULE

Une médiathèque est un équipement culturel qui remplit une mission de service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, le Département soutient les initiatives visant à promouvoir la lecture publique sur l'ensemble de son territoire. Il a ainsi vocation à accompagner les communes de moins de 10.000 habitants en apportant aide et conseil technique, en facilitant l'accessibilité des collections pour l'ensemble des publics avec la prise en compte des publics spécifiques. Il contribue à la modernisation du réseau de lecture publique par la formation professionnelle, le développement du numérique et l'organisation d'actions culturelles afin de favoriser un aménagement équilibré et attractif du territoire.

Néanmoins, afin de favoriser un réel maillage sur l'ensemble du territoire et développer les projets de lecture publique pour tous les publics, la Médiathèque départementale de l'Oise propose la mise en place de partenariats avec les médiathèques des communes de plus de 10.000 habitants, plus particulièrement dans le cadre du développement numérique, la formation et l'action culturelle.

La présente convention est destinée aux communes de plus de 10.000 habitants qui souhaitent bénéficier de cet accompagnement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-32CM26092025-DE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le Département et la médiathèque d'une commune de plus de 10.000 habitants.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Département, par l'intermédiaire de la MDO, s'engage à apporter les services suivants :

Accompagnement au développement de services

- encourager et faciliter l'accès aux nouveaux usages numériques ;

- accompagner et soutenir le développement des actions concernant le livre et la lecture auprès des populations qui en sont éloignées ;

- favoriser le développement de l'action culturelle par le prêt gratuit de matériel d'animation sur réservation.

Prêt des collections :

- mettre à disposition un catalogue en ligne des collections de la MDO ;

- assurer un prêt à la demande, occasionnel et gratuit de documents tous supports (y compris des documents multimédia), sur réservation ;

- offrir un service de livraison des documents réservés par la médiathèque avec la navette de réservations ;

- proposer l'accès à son service de ressources numériques en ligne sous réserve de la mise à disposition, par la médiathèque à ses usagers, des moyens techniques nécessaires.

Ce service fera l'objet, pour la commune, d'une participation financière annuelle d'un montant de 0,20 € par habitant.

Offre de formation :

- accompagner la professionnalisation des personnels salariés et bénévoles de la médiathèque avec un programme annuel gratuit de formation initiale et continue.

Offre d'actions culturelles

- informer la médiathèque de la programmation annuelle des actions culturelles de la MDO ;

- ouvrir gratuitement la participation de la médiathèque aux dispositifs suivants : Le prix littéraire des collégiens de l'Oise, Le Mois de la BD et aux résidences d'auteurs organisées à l'échelle intercommunale.

La communication :

- diffuser sur le portail de la MDO les informations professionnelles concernant les services et activités de la médiathèque ;

- valoriser sur tous supports (physiques et numériques), la médiathèque dans le cadre du partenariat avec la MDO relatif au service de ressources numériques en ligne ;

- mettre à disposition de la médiathèque les outils de communication dédiés à son service de ressources numériques ainsi qu'aux actions culturelles auxquelles la médiathèque participe ;

- communiquer les données statistiques annuelles du réseau des médiathèques de l'Oise.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-32CM26092025-DE

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La commune s'engage à mettre à disposition de la médiathèque les moyens nécessaires relatifs :

Au bon fonctionnement du partenariat entre la MDO et la médiathèque :

- s'assurer de la compatibilité du logiciel de la bibliothèque-médiathèque avec celui de la MDO pour permettre la récupération des notices, la consultation à distance des catalogues et la transmission en ligne des prêts et retours de documents ;

- prendre en charge les frais engagés par le personnel, salarié(s) et/ou bénévole(s), pour tout déplacement lié à l'activité de la médiathèque ;

- intégrer la MDO aux réunions de travail relatives à la mise en réseau des bibliothèques - médiathèques de la communauté de communes.

Au développement du service des ressources numériques de la médiathèque :

- proposer au public un accès au réseau Internet et un poste informatique au minimum pour accéder au service de ressources numériques en ligne ;

- désigner un référent numérique qui participera aux réunions et groupes de travail relatif au développement du numérique ;

- assurer la valorisation et la promotion du service ressources numériques avec les outils de communication fournis par la MDO ;

- proposer des temps de présentation et de médiation des ressources numériques aux usagers ;

- s'engager à verser au Département de l'Oise, une participation financière correspondant à une partie du coût de fonctionnement de « Ma Médiathèque numérique », fixée à 0.20€ par habitant.

Au prêt des documents :

- effectuer par ses propres moyens le transport des ouvrages et supports d'animation que la médiathèque emprunte ;

- assurer, le cas échéant, un soutien logistique à la MDO lors des livraisons des documents et matériels d'animation ;

- rendre le matériel d'animation emprunté en bon état et complet, et respecter la durée du prêt ;

- restituer les documents prêtés par la MDO dans les délais convenus par navette ou sur un des sites de Beauvais ou Senlis.

A la participation aux formations :

- encourager et faciliter la formation permanente du personnel, salarié(s) et/ou bénévole(s) ;

- faciliter l'organisation de la formation délocalisée, proposée par la MDO, en mettant à disposition, si possible, une salle adaptée à l'accueil d'un groupe.

A la communication :

- signaler systématiquement la participation du Département, dans la cadre d'un partenariat ;

- remplir chaque année, en ligne, le questionnaire statistique du Service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-32CM26092025-DE

ARTICLE 4 : ASSURANCE-RESPONSABILITE

- la commune est tenue de souscrire une assurance couvrant les documents et matériel d'animation mis à disposition par la MDO, et le personnel salarié ou bénévole de la médiathèque dans le cadre de ses fonctions ou de ses déplacements en lien avec la MDO ;

- la commune s'engage à remplacer les documents, les expositions ou le matériel d'animation qui seraient détériorés ou perdus, selon les indications données par la MDO.

ARTICLE 5 : REGLEMENTATIONS ET LOIS

La commune et le Département s'engagent à respecter :

- la réglementation sur la loi relative au droit de prêt ;
- la réglementation concernant la diffusion de la musique ainsi que la réglementation sur les supports vidéo ;
- la réglementation en vigueur concernant l'accès public à Internet ;
- la réglementation en vigueur concernant l'accueil des publics handicapés.

ARTICLE 6 : APPLICATION

Sont annexées à la présente convention les pièces suivantes :

1. la charte relative au développement du service des ressources numériques en ligne ;
2. la charte du développement des actions culturelles.

La présente convention est valable 1 an à compter de la date de signature des deux parties.

Elle fera l'objet annuellement d'une évaluation commune pour assurer son renouvellement.

Elle pourra être dénoncée par chacune des deux parties, avec un préavis de trois mois, en cas de non-respect des clauses ou de changement dans la politique départementale d'aide aux médiathèques. La résiliation se fera par courrier recommandé avec accusé de réception et mettra fin au partenariat de lecture publique conclu entre le département et la collectivité.

Le correspondant de la médiathèque et le directeur adjoint de la MDO sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention.

Fait en deux originaux, à COMPIEGNE, le

Pour le Département,	Pour la commune,
Nadège LEFEBVRE **Présidente du Conseil départemental de l'Oise**	**Philippe MARINI** **Maire**

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-33CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

33 - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de rénovation du Parcours Santé des Beaux-Monts

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-33CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-33CM26092025-DE

SPORTS ET JEUNESSE

33 - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de rénovation du Parcours Santé des Beaux-Monts

Dans sa volonté de promouvoir l'activité physique pour tous et de valoriser ses espaces naturels, la Ville de Compiègne projette de rénover intégralement son parcours santé des Beaux-Monts.

Utilisé par les sportifs et les promeneurs, les différents agrès du parcours sont actuellement au mauvais état et ne répondent plus aux normes de sécurité et d'accessibilité. La rénovation prévue vise à moderniser les équipements tout en s'intégrant dans le cadre naturel exceptionnel de la forêt.

Le projet consiste en :
- la dépose des anciens agrès
- la fourniture et la poste de nouveaux agrès
- l'installation d'une nouvelle signalétique
- la réhabilitation du cheminement
- la mise en conformité pour une meilleure accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap (2 agrès PMR sur 12 agrès au total).

Le coût de cette opération est estimée à 37 580,05 € HT.

Ce projet entre dans le cadre du dispositif d'aide aux communes proposé par le Conseil Départemental de l'Oise, qui peut participer au financement jusqu'à 80 % du total HT des travaux, soit 30 064,04 € HT.

La Ville de Compiègne souhaite solliciter ce dispositif auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame LE QUÉRÉ,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Sports et Jeunesse du 11/09/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 80 % auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-33CM26092025-DE

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-34CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

34 - Renouvellement de la convention de vente du surplus d'électricité photovoltaïque du Centre Technique Municipal (CTM), des panneaux de l'Archerie et intégration des panneaux du Gymnase Pompidou

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-34CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-34CM26092025-DE

ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

34 - Renouvellement de la convention de vente du surplus d'électricité photovoltaïque du Centre Technique Municipal (CTM), des panneaux de l'Archerie et intégration des panneaux du Gymnase Pompidou

En date du 1er octobre 2020, un contrat d'achat de l'énergie électrique produite par les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque a été signé entre la Ville de Compiègne et la société PROXELIA.

Ce contrat d'achat concernant le CTM et les panneaux de l'Archerie a été renouvelé, à compter du 1er octobre 2022 pour une durée de 2 ans.

L'énergie est revendue dans la limite du plafond annuel de 25 000 kWh au tarif de 6c€/kWh correspondant à une recette pour la Ville d'environ 100 € pour 2024.

Le contrat étant arrivé à échéance, il est proposé de signer un nouveau contrat de vente du surplus d'électricité avec PROXELIA, à compter du 1er octobre 2024, pour une durée de 4 ans

Il est proposé d'augmenter notre tarif de vente pour atteindre 7c€/kWh.

Il est proposé d'intégrer à ce contrat, un futur site de production d'électricité à savoir : les panneaux solaires du Gymnase Pompidou qui devraient être mis en service en début d'année 2026.

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce renouvellement de contrat.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame LE QUÉRÉ,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2021 élargissant la consommation de l'électricité photovoltaïque produite à d'autres bâtiments communaux (autoconsommation collective),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2022, autorisant la signature d'une convention de vente du surplus d'électricité photovoltaïque,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Ecologie et Développement Durable du 11/09/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat de vente du surplus d'électricité des panneaux photovoltaïques du CTM, de l'Archerie et du Gymnase Pompidou à Proxelia,

PRÉCISE que la recette sera inscrite au Budget principal de la Ville de Compiègne.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-34CM26092025-DE

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-34CM26092025-DE

proxelia
Une énergie proche de nos clients

CONTRAT DE RACHAT DE PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Entre les soussignés :

1. **PROXELIA** Société par Actions Simplifiée, au capital de 840 000 € ayant son siège social à 128 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne, immatriculée au RCS de Compiègne, sous le numéro 493 170 252, représentée par Sébastian Laskowski, ci-après dénommée **"l'Acheteur"**.

Et :

2. **La Ville de Compiègne,** ayant son siège social à Hôtel de ville, Place de l'Hôtel de ville 60200 Compiègne, inscrit sous le numéro 216 001 586 représentée par Philippe Marini, ci-après dénommée **"le Producteur"**.

Préambule :

Le Centre Technique Municipal est équipé depuis 2022 d'une centrale photovoltaïque d'une puissance permettant une production théorique de 72 MWh par an. Cette centrale est en autoconsommation collective (ACC) avec l'Hôtel de Ville. Plus de 98 % de l'électricité produite est consommée en direct par les producteurs et consommateurs, laissant un surplus résiduel injectable sur le réseau.

Le Centre National d'Archerie est également équipé d'une centrale photovoltaïque d'une puissance permettant une production théorique de 15 MWh par an. L'installation est en autoconsommation Individuelle (ACI). A ce jour, presque 100% de l'électricité est consommé par l'opération.

Enfin, la Ville prévoit le démarrage de la production d'une nouvelle centrale photovoltaïque, en 2026, au gymnase Pompidou, qui disposera d'une puissance permettant une production théorique de 41 MWh par an. Cette centrale sera en autoconsommation collective (ACC) avec plusieurs autres consommateurs (équipements de la Ville) et plus de 90% de l'électricité produite sera consommée par les consommateurs.

Le présent contrat a pour objet de racheter la part non-autoconsommée

Article 1 : Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de cession et de valorisation du surplus résiduel d'électricité produite par les installations photovoltaïques de la Ville de Compiègne et non consommée dans le cadre des opérations d'Auto Consommation Collectives et Individuelles de la Ville.

Identification des installations :

1. Nom de l'installation : ACC - Centre Technique Municipal
   Adresse : 1 Rue du Camp de Compiègne 60200 Compiègne
   Affaire de raccordement :

Puissance crête installée : 81,9 kWc
Existence d'un dispositif de stockage d'électricité : ☐ Oui ☒ Non
Consommation théorique Centre Technique Municipal : 30 MWh/an
Consommation théorique Hôtel de Ville : 42 MWh/an

2. Nom de l'installation : ACI – Centre National d'Archerie
   Adresse : Rue Ferdinand Lesseps 60200 Compiègne
   Affaire de raccordement :

Puissance crête installée : 15 kWc
Existence d'un dispositif de stockage d'électricité : ☐ Oui ☒ Non
Consommation théorique Centre National d'Archerie : 15 MWh/an

PROJET

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-34CM26092025-DE

3. Nom de l'installation : ACC – Gymnase POMPIDOU
   Adresse : Rue Ferdinand Lesseps 60200 Compiègne
   Affaire de raccordement : Dossier en cours

Puissance crête installée : 35,5 kWc
Existence d'un dispositif de stockage d'électricité : ☐ Oui ☒ Non
Consommation théorique Gymnase POMPIDOU : 16 MWh/an
Consommation théorique des consommateurs (équipements ville de Compiègne) : 25 MWh/an

Le surplus injecté sur le réseau reste résiduel et occasionnel.

Article 2 : Volume de production et prix de rachat

Les volumes estimés de production excédentaire d'électricité photovoltaïque pour l'ensemble des centrales sont les suivants :

- 3 MWh par an.

Le prix de rachat de la production d'électricité est convenu entre les parties à un tarif de **70 euros par MWh** pour toute la durée du présent contrat. Ce prix est ferme et non révisable durant toute la durée du contrat soit 4 ans.

En cas de modification du prévisionnel de production Proxelia devra en être informé au plus vite.

Article 3 : Durée du contrat et renouvellement

Le présent contrat prend effet à la date du 01/10/2024 et est conclu pour une durée de 4 ans.

Le présent contrat n'est pas soumis à la tacite reconduction. À l'issue de la période initiale, le contrat pourra être renouvelé sous réserve d'un accord écrit entre les parties. Les conditions financières, notamment le prix de rachat, pourront être réévaluées à l'issue de la période de renouvellement.

Article 4 : Modalités de paiement

Le paiement du prix de rachat sera effectué sur une base **annuelle** sur base de la production réellement réalisée.

Le producteur émettra sa facture et l'enverra par courrier électronique à comptabilite@proxelia.fr.

Proxelia paiera la facture par virement sous 30 jours à réception de la facture.

Article 5 : Responsabilités du Producteur

- Livrer la production d'énergie à l'acheteur. Le producteur est responsable de tout préjudice subi par l'acheteur dû à la non-livraison de cette énergie.
- Garantir la production d'électricité photovoltaïque dans le respect des normes et réglementations en vigueur. Le Producteur déclare que ses installations sont conformes aux exigences légales et environnementales en vigueur.
- Maintenir les installations en bon état de fonctionnement et souscrire une assurance couvrant tous les risques liés à la production d'électricité, incluant les risques de panne, d'incendie, ou d'autres dégradations matérielles.
- Fournir des rapports mensuels détaillant la production d'électricité pour chaque site, mesurée par des compteurs homologués.

PROJET

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-34CM26092025-DE

- Assurer la maintenance régulière des installations afin de minimiser les périodes d'indisponibilité.
- Informer l'acheteur de tout évènement pouvant affecter la production d'énergie renouvelable
- Les risques au regard de l'installation photovoltaïque et de sa production sont entièrement portés par le producteur.

Article 6 : Obligations de l'Acheteur

L'Acheteur s'engage à :

- Accepter la production d'électricité dans les conditions prévues par le présent contrat.
- Payer le prix de rachat conformément aux modalités définies à l'Article 5.

Article 7 : Force majeure

En cas de force majeure, aucune des parties ne pourra être tenue responsable du retard ou de l'incapacité à exécuter une obligation du contrat. Les parties conviennent que les événements suivants constituent des cas de force majeure : catastrophes naturelles, guerre, émeutes, grèves, pandémies, ou toute autre situation indépendante de la volonté des parties et rendant l'exécution du contrat impossible. En cas de force majeure, la partie concernée devra en informer l'autre sous un délai de 7 jours ouvrés à compter de la survenue de l'évènement.

Article 9 : Clause de non-concurrence et exclusivité

L'Acheteur aura un droit exclusif d'achat de la production d'électricité des installations du Producteur, sauf accord contraire écrit de sa part. En cas de non-respect de cette exclusivité, des pénalités seront applicables, à hauteur de la valeur du montant non honoré par l'Acheteur dû au non-respect de cette exclusivité.

Article 10 : Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations techniques, financières ou commerciales obtenues dans le cadre du présent contrat, et à ne les divulguer à aucune tierce partie sans le consentement écrit préalable de l'autre partie. Cette obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée du contrat et pour une période de 5 ans après la résiliation du présent contrat.
Le producteur, l'installateur et l'acheteur peuvent en revanche communiquer sur leur partenariat à des fins de publicité sur les réseaux sociaux, supports papiers, plaquettes commerciales.
Les communications devront faire l'objet de consultation et d'autorisation de la part des parties avant leur publication.
Si une publication est publiée sans l'autorisation des parties, la publication non autorisée devra être supprimée dès la notification par l'autre partie.

Article 11 : Résiliation

Le contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement grave aux obligations contractuelles, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de 15 jours ouvrés.

Les manquements graves sont :

- Non livraison de l'énergie par le producteur
- Non-paiement de l'énergie par l'acheteur

En cas de résiliation anticipée, la partie défaillante sera tenue de verser à l'autre partie une indemnité compensatoire, calculée sur la base du prix de rachat restant dû jusqu'à la fin de la période contractuelle.

PROJET

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-34CM26092025-DE

Article 12 : Litiges et juridiction compétente

Le contrat est soumis au droit français.
Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige pouvant survenir dans l'exécution du présent contrat.
Si le litige persiste au-delà de 30 jours, il pourra être porté devant le tribunal de commerce de Compiègne même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Article 13 – Signature du contrat

L'acheteur

PROXELIA, RCS de COMPIEGNE 493 170 252
21 Rue des Cordeliers – 60200 Compiègne

Nom du signataire : Monsieur Sébastian LASKOWSKI

Fonction : Directeur Général

Le Producteur

La Ville de Compiègne
Place de l'Hôtel de Ville 60200 COMPIEGNE

Nom du signataire : M. Philippe MARINI

Fonction : MAIRE

Le signataire déclare être dûment habilité et mandaté, le cas échéant, pour négocier, signer, exécuter et modifier éventuellement le contrat de fourniture en énergie électrique des sites visés au 2.

Date : **Le**_____ **à** _____ **Signature de l'acheteur** (Précédée de la mention "bon pour acceptation de l'offre") **Cachet de l'entreprise**	**Date :** **Le**_____ **à** _____ **Signature du Producteur** (Précédée de la mention "bon pour acceptation de l'offre") **Cachet de l'entreprise**

PROJET

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-35CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

35 - Entretien et exploitation des équipements de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments communaux - Lancement d'un Appel d'Offres ouvert

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-35CM26092025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-35CM26092025-DE

ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

35 - Entretien et exploitation des équipements de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments communaux - Lancement d'un Appel d'Offres ouvert

Depuis de nombreuses années (1973), la gestion du chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments communaux est confiée par contrat à une entreprise privée.

La prestation annuelle concerne environ 90 sites qui sont à gérer, entretenir, et demande un renouvellement régulier en matériel.

Trois types d'activités ou de fournitures sont à assurer et se décomposent de la manière suivante :

- 1/P1 : Fourniture et acheminement de combustible
- 2/P2 : Prestations de conduite des installations et travaux de petit entretien
- 3/P3 : Prestations de gros entretien et du renouvellement de matériel

La plupart des chaufferies fonctionnent au gaz ou sont raccordées au réseau de chaleur (67 % biomasse) mais il reste des équipements nécessitant une combustion au fioul.

Une télésurveillance des chaufferies a été mise en place en 1991 et elle fait partie de l'exploitation du service. Une télégestion d'une partie des chaufferies a été mise en place à partir de 2018. Il est envisagé de compléter la télégestion afin d'améliorer le contrôle des consommations et de respecter le décret BACS (Systèmes d'Automatisation et de Contrôle des Bâtiments).

La période ferme du marché ne sera pas inférieure à 5 ans, de façon à prendre en compte l'amortissement et la programmation du renouvellement du matériel déclaré obsolète ou ne respectant plus les normes.

Pour continuer à maintenir les différents services, il est nécessaire d'organiser une nouvelle mise en concurrence de prestataires qualifiés dans le domaine du chauffage. Les prestations ne feront pas l'objet d'allotissement.

La Ville de Compiègne se fait accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la définition du cahier des charges et la consultation du marché.

Au vu des éléments présentés ci-dessous, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert.

Il sera pris une délibération d'attribution à l'issue de la consultation des entreprises afin de demander à l'Assemblée l'autorisation de signer le contrat avec la société, désignée par la Commission d'Appel d'Offres, qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'analyse arrêtés dans le règlement de la consultation.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEDAY,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-1, L.1414-2,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles l;2124-2, R .2124-2 1°,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-35CM26092025-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ecologie et Développement Durable du 11/09/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour l'entretien et l'exploitation des équipements de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments communaux,

PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront financées par le budget fonctionnement, chapitre 11 et investissement chapitre 23.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

36 - Rapport annuel d'activités de l'ARC pour l'année 2024

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ADMINISTRATION GENERALE

36 - Rapport annuel d'activités de l'ARC pour l'année 2024

Les dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales énoncent que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport, accompagné du compte administratif (en annexes) fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre acte du rapport d'activités 2024 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par l'Agglomération de la Région de Compiègne et de sa communication aux maires de chaque commune membre.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39,

Vu la délibération du conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2025 approuvant le rapport annuel d'activités de l'ARC pour l'année 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2024 joint à la présente délibération.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ARC
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Rapport d'activités 2024

ARC

www.agglo-compiegne.fr
ARC - Place de l'Hôtel de ville - CS 10007 - 60321 Compiègne Cédex - **03 44 40 76 00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Table des matières

1. Introduction 3
2. Stratégie & Synthèse 3
3. Finances ARC 3
4. Attractivité 4
4.1. Économie 4
4.2. Grands projets 5
4.3. ANRU II 6
4.4. Tourisme 7
5. Environnement et transports 7
5.1. Eau 7
5.2. Développement Durable 8
5.3. Assainissement 9
5.4. Transports 9
6. Services 10
6.1. Sécurité intercommunale 10
6.2. Terre de jeux 10
7. Annexes : Comptes Administratifs 11

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

1. Introduction

Une année de projets et de perspectives pour l'Agglomération de la Région de Compiègne

Dans un contexte national marqué par l'incertitude politique et économique, l'agglomération affirme sa stabilité et son ambition. Ici, 2025 est avant tout une année de réalisations concrètes et de perspectives solides au service des habitants.

Les chantiers structurants se multiplient : réouverture du Centre de Rencontres de la Victoire, réhabilitation du gymnase Pompidou, restructuration du groupe scolaire Charles Faroux accompagnée de la création d'une seconde cantine de production, achèvement du nouveau quartier du Camp des Sablons, lancement de la requalification des quartiers des Musiciens et des Maréchaux, poursuite de l'aménagement de l'Écoquartier Gare et de la Prairie II, nouvelle étape pour le quartier du Maubon, et développement continu du réseau cyclable.

L'attractivité du territoire repose sur un équilibre subtil entre sécurité publique, vitalité culturelle et sportive, dynamisme économique et qualité de vie. Ces piliers renforcent chaque jour l'image d'un territoire à taille humaine, ambitieux et solidaire.

Préserver ce modèle, tout en l'adaptant aux défis de demain, c'est tout l'enjeu de l'action publique engagée aujourd'hui.

2. Stratégie & Synthèse

Un territoire attractif face aux enjeux budgétaires

Le cap est dorénavant mis sur la mutualisation des grands équipements, comme la piscine de Mercières, afin de garantir des services de qualité tout en maîtrisant les coûts. Les petites communes ne sont pas oubliées, avec des projets adaptés à leurs besoins spécifiques.

Tous ces projets sont développés via le service de la commande publique qui a assuré le suivi de quelques 270 marchés en 2024 pour l'exécution des travaux de bâtiment, de génie civil ou d'infrastructure, de fournitures nécessaires au fonctionnement ou encore de services pour la réalisation de prestations comme exemple le nettoyage de locaux.

3. Finances ARC

Cap sur 2030 avec le Plan Pluriannuel d'Investissements

Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) a été actualisé jusqu'en 2030, permettant ainsi de concrétiser des projets structurants pour l'agglomération. Parmi eux :

La trémie reliant le Pont-Neuf au quartier Prairie II, prévue pour 2028, avec un investissement de 19 M € TTC.

La réhabilitation du complexe piscine-patinoire, dont le principe a été voté en Conseil d'Agglomération à hauteur de 18 M € TTC. La solidarité inter- communale inclut un budget de 300 000 € pour le transport scolaire en car, facilitant l'apprentissage de la natation pour les élèves des communes rurales.

La poursuite du plan vélo, avec 10,2 M € sur 3 ans.

La réalisation de la deuxième phase du quartier gare une fois le pôle d'échanges multimodal et l'hôtel réalisés.

Une solidarité intercommunale renforcée

L'Agglomération confirme également son soutien aux petites communes avec 5 millions d'aides directes hors AC (Attribution de Compensation) :

1,6 M € de DSC (Dotation de Solidarité Communautaire),

1,7 M € de FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales),

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

2 M € de fonds de concours. Depuis deux ans, une aide annuelle de 100 000 € est dédiée aux petites communes :
10 000 € pour celles de moins de 5 000 habitants,
9 000 € pour celles de moins de 1 000 habitants,
8 000 € pour celles de moins de 2 000 habitants.

Les opérations de renouvellement urbain se poursuivent, notamment l'aménagement de l'entrée du cœur d'agglomération à Venette, prévu pour 2030, ainsi que la création de nouveaux quartiers comme la Prairie II (Margny-Venette), les Sablons (Compiègne), l'Ecoquartier de Jaux ou encore la Grande Couture (Clairoix).
Ces ambitions s'appuient sur une gestion financière rigoureuse : **la dette par habitant a baissé** de 361 € en 2004 **à 267 € en 2024** (en € constants), et la capacité d'autofinancement a progressé de 4,3 à 5,3 millions sur la même période.
Enfin, grâce à une gestion rigoureuse des services d'eau, de déchets et d'assainissement depuis plusieurs années, des perspectives d'économies de fonctionnement vont être possibles et pourraient, à terme, ouvrir la voie à des décisions favorables pour les habitants.

Budgets ARC 2024

Budget principal	74 170 000 €
Budgets de fonctionnement et d'investissement réels :	
Aménagement	18 800 000 €
Transports	16 270 000 €
Déchets	13 086 000 €
Eau	7 110 658 €
Assainissement	17 895 105 €

4. Attractivité

4.1. Économie

Vitalité économique et développement territorial

L'Agglomération de la Région de Compiègne confirme son attractivité économique avec un développement soutenu de ses zones d'activités. Le Pôle des Hauts de Margny et le Parc d'activités d'Aiguisy à Lachelle accueillent de nouvelles entreprises aux profils variés.
À Lachelle, OP Mobility (ex-Plastic Omnium) est la première à s'implanter, avec un site dédié à la production de réservoirs à hydrogène, dont la phase de tests est déjà lancée.

Soutien actif aux PME locales

À Margny-lès-Compiègne, la seconde phase d'aménagement du parc du Muid Marcel, rendue possible par une nouvelle voie d'accès, permet l'installation de cinq entreprises locales, accompagnées par l'Agglomération :
GMP Construction (aménagements extérieurs, piscines),
SAVE Toiture (entretien des toitures),
DIR Tech (stations de lavage),
A.H.C. (plomberie, chauffage),
Industrie Résines (résines de sol).
En parallèle, la réhabilitation du pôle événementiel du Tigre, prévue pour 2026, renforcera l'attractivité des Hauts de Margny.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Des projets innovants et diversifiés

À Venette, sur le site du Bois de Plaisance, Drucker (mobilier haut de gamme en rotin) et Pro Rénova (rénovation) se sont installés. À Le Meux, Herta agrandit son site logistique de 2 500 m² pour intégrer un système automatisé de gestion des palettes.

D'autres projets se sont concrétisés : la boulangerie ANGE sur le pôle commercial de Jaux-Venette, et un crématorium pour animaux dans la ZI Le Meux–Armancourt, géré par Funecap, avec un service dédié aux équidés prévu dès 2025.

Dynamisation du commerce de centre-ville

Braderies, marchés et animations musicales rythment le centre-ville de Compiègne. L'accessibilité est renforcée : 650 places de stationnement gratuites, 5 lignes de bus gratuites (dont plusieurs au BioGNV), et de nombreux stationnements vélos.

L'ARC soutient activement les commerçants avec un panel d'aides à l'installation, à la reprise et au développement des TPE, notamment dans les périmètres *Action Cœur de Ville* et *Quartiers Prioritaires*. Un accompagnement numérique gratuit est aussi proposé aux commerçants depuis 2021 pour renforcer leur présence en ligne.

4.2. Grands projets

Une dynamique urbaine au service d'un territoire durable

Écoquartier Gare : un nouveau cœur urbain

Lancé en 2024, l'écoquartier Gare, à cheval sur Compiègne et Margny, façonne progressivement un nouveau visage urbain. La place du 54e RI, à la sortie du pont Louis XV, a été repensée pour fluidifier la circulation. La rue d'Amiens a été entièrement réaménagée, avec une priorité donnée aux piétons et aux cyclistes, sur des trottoirs habillés de granit. Cette signature urbaine se prolonge rue de Noyon, côté Margny, avec l'aménagement de six quais de bus, des zones dépose-minute et une piste cyclable sur le pont ferroviaire dont les travaux débutent durant l'été 2025.

Camp des Sablons : un quartier en mutation

À la lisière de la forêt, la ZAC du Camp des Sablons poursuit sa transformation. Voiries, éclairage, trottoirs, giratoires apaisants : les aménagements structurent le quartier, notamment sur l'allée des Hamadryades et la rue Raymonde de Barante.
La place Michel-Woimant sera achevée en 2025. Les 51 logements livrés avenue de la Faisanderie rencontrent un vif succès. À horizon octobre 2025, des commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, micro-crèche) s'installeront dans le programme « Les Lisières ».
À proximité, Clésence a livré un lotissement de 36 maisons rue de la Bataille du Matz, et l'OPAC finalise la rénovation de 86 logements.

La Prairie II : un quartier accessible

À deux pas de la gare et du Pont-Neuf, la Prairie II accueille le projet immobilier le plus vaste de l'agglomération. Une coulée verte, un square et une aire de jeux structurent cet espace. La résidence « L'Écrin » (57 logements en accession à prix modéré) favorise les primo-accédants. S'y ajoutent 6 maisons de ville (Vilogia) et le programme Alterego (Clésence), qui mêle habitat social et inclusif, avec des espaces partagés.

Estacade, Intermarché, François Ier : une ville centre qui se transforme

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

À Bellicart, le quartier de l'Estacade s'apprête à accueillir 188 logements collectifs, 22 maisons individuelles, 1 000 m² de commerces et 358 places de stationnement. L'architecture soignée s'intègre dans l'esthétique de la rue Charmolue.

Sur l'ancien site Intermarché, 266 logements, 420 places de stationnement et des commerces sont prévus. La phase 1, en cours, est portée par Vinci pour Clésence. La phase 2, pilotée par l'EPFLO, prévoit des maisons de ville. La future place Richard Velex sera végétalisée et réaménagée.

Enfin, la réhabilitation des anciens sites militaires du centre-ville se poursuit. Les « Subsistances » comptent 18 logements réhabilités et 46 neufs ; le programme François Ier, rue de la 8e Division, offre 85 logements et 113 places de stationnement.

Choisy-au-Bac : nouvelle étape pour la ZAC du Maubon
À Choisy-au-Bac, la nouvelle phase d'aménagement de la ZAC du Maubon est lancée. Après l'achèvement de la première tranche, 11 lots ont été mis en vente à l'automne. La démolition de l'ancien stade ouvre la voie à de nouvelles constructions.

4.3. ANRU II

Réinventer les quartiers, transformer la ville
Depuis plus de dix ans, Compiègne transforme ses grands ensembles construits dans les années 60 et 70, pour les adapter aux besoins d'aujourd'hui. Le programme ANRU II, en cours jusqu'en 2030, engage une véritable refonte urbaine avec de nouvelles voies, des logements repensés, des équipements modernisés… et une forte implication des habitants.

Un projet pensé avec les habitants
Concertations de terrain, marches urbaines, ateliers scolaires : chaque étape du projet s'appuie sur la participation citoyenne. Cette co-construction donne naissance à des aménagements en phase avec les attentes, tout en renforçant le lien social.

Clos des Roses : nouvelle rue, nouveau souffle
À l'automne 2024, la rue des Musiciens a commencé à sortir de terre, reliant le passage Frédéric-Chopin à la rue Lebesgue. Elle s'accompagne d'une nouvelle place devant le 1 square Berlioz, de cheminements sécurisés autour de l'école Philéas-Lebesgue et de nouveaux espaces verts et aires de jeux. Une gestion écologique des eaux pluviales y est intégrée.

Les Maréchaux – La Victoire : ouverture et renouvellement
La réhabilitation complète du Centre de Rencontres de la Victoire et la création d'un nouveau parking végétalisé transforment le secteur. Une voie nouvelle, perpendiculaire à la rue Saint-Joseph, facilitera la circulation. Les premiers lots à bâtir seront commercialisés fin 2025.

Mobilités douces : un maillage qui se renforce
Hors ANRU mais en lien avec les quartiers concernés, la ville étend sa piste cyclable bidirectionnelle sur le boulevard urbain, désormais connectée du carrefour Ziguinchor au carrefour Angélique. La liaison vers les lycées a été améliorée grâce à un nouveau tronçon rue de Senlis – Mercières, tandis que les abords des arrêts de bus ont été réaménagés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Groupe scolaire Faroux : confort, sobriété et modernité
Depuis décembre 2024, les trois écoles du groupe Faroux bénéficient d'une rénovation ambitieuse : isolation thermique, panneaux photovoltaïques, nouveaux radiateurs, ventilation, rénovation des sols, peintures, sanitaires, mise aux normes. Deux ascenseurs sont installés pour l'accessibilité.
À l'arrière, une nouvelle cantine de 800 repas/jour ouvrira, avec une salle de restauration de 220 places sur deux services.

Un programme à l'échelle de l'agglomération
L'ANRU II concerne aussi Choisy-au-Bac, Margny-lès-Compiègne ou La Croix-Saint-Ouen, avec des logements sociaux adaptés aux besoins actuels.

4.4. Tourisme

Compiègne–Pierrefonds : une destination qui s'impose
Les trois intercommunalités du Pays Compiégnois (ARC, Lisières de l'Oise et Plaine d'Estrées) ont choisi d'unir leurs forces pour porter une stratégie touristique nouvelle, au-delà des frontières administratives. Objectif : construire une destination cohérente et attractive, qui fait sens pour les visiteurs.
Ainsi est née la *Destination Compiègne–Pierrefonds*, fruit d'un travail concerté entre les élus et les offices de tourisme de l'ARC et de Pierrefonds–Lisières de l'Oise. Cette dynamique vise à renforcer l'attractivité du territoire et à développer les courts séjours, en valorisant un patrimoine naturel, culturel et historique exceptionnel.

Une stratégie moderne et fédératrice
Un site dédié (www.compiegne-pierrefonds.fr), une communication repensée, des supports éditoriaux ciblés, la mutualisation des réseaux sociaux, des newsletters, des vidéos immersives… Tout a été mis en œuvre pour susciter l'envie de venir, que ce soit en famille, en couple ou entre amis.
Fin 2024, la signature d'un contrat de destination touristique avec la Région Hauts-de-France et Hauts-de-France Tourisme est venue renforcer cette dynamique. Elle fédère les acteurs locaux autour d'une même identité et d'offres structurées, capables de répondre aux nouvelles attentes des visiteurs.

5. Environnement et transports

5.1. Eau

Préserver l'eau, soutenir l'agriculture, protéger la biodiversité
Un réseau d'eau modernisé pour limiter les fuites
Chaque année, l'ARC investit 2,7 M€ pour renouveler plus de 1 % de ses 499 km de canalisations. Entre 2018 et 2024, 7 % du réseau ont été remplacés, ciblant les zones critiques. Des prélocalisateurs acoustiques, installés dans les secteurs sensibles, permettent de détecter rapidement les fuites et d'agir sans délai.
Des réservoirs d'eau entièrement réhabilités
Un programme de rénovation sur 5 ans, doté de 3 M€, vise à réhabiliter les 14 réservoirs du territoire. Objectifs : renforcer la sécurité, garantir l'étanchéité et prolonger la durée de vie de ces ouvrages. Le réservoir de Saintines a déjà été entièrement rénové.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Cantines en régie et agriculture bio locale : une alimentation durable et bonne !
Labellisée Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2023, l'ARC agit pour une agriculture respectueuse de l'environnement et une alimentation saine. Grâce à la carte interactive saveursdenosvallees60.fr, les habitants accèdent facilement à des produits locaux. En parallèle, plusieurs communes développent une gestion en régie de leurs cantines scolaires, avec des repas préparés sur place à partir de produits bio locaux.
Ces initiatives favorisent des circuits courts, soutiennent des agriculteurs du territoire et participent à la préservation des ressources, notamment en eau.

Éducation et biodiversité : des actions concrètes
Depuis 2021, plus de 2 700 enfants de l'ARC ont été sensibilisés à l'alimentation durable et à la gestion de l'eau via des ateliers en classe et le programme « *Une pomme bio à la récré* », menés avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
En 2024, l'ARC a obtenu sa 3e abeille du label APIcité, récompensant son engagement en faveur de la biodiversité et la protection des pollinisateurs sur l'ensemble du territoire.

5.2. Développement Durable

Agir et sensibiliser pour l'environnement
1 000 logements supplémentaires raccordés au réseau de chaleur
Le réseau de chaleur urbain de Compiègne s'étend. En 2024, 1 000 équivalents-logements ont été raccordés, ainsi que l'ESCOM et le groupe scolaire Desnos. Une partie du réseau passera aussi en basse température (107 °C au lieu de 180 °C), pour plus de sobriété énergétique. Ce réseau alimente les bâtiments à 67 % en énergie renouvelable bois, réduisant les factures et maîtrisant les coûts pour tous.
Sensibilisation à l'environnement : plus de 6 800 personnes touchées
Avec 141 animations organisées en 2024, dont 41 en milieu scolaire, l'ARC intensifie ses actions de sensibilisation environnementale. Près de 7 000 habitants, dont plus de 1 100 élèves, ont été sensibilisés aux gestes écoresponsables, à la biodiversité et à la transition écologique.

Tri des déchets : l'ARC anticipe la loi AGEC
En 2024, 210 équipements de tri ont été déployés dans 9 communes (corbeilles, porte-sacs, meubles de tri) pour faciliter le tri hors foyer. Installés dans des lieux publics, sportifs et culturels, ils permettent de mieux séparer les papiers et emballages des ordures, en conformité avec les obligations de tri qui entreront en vigueur en 2025.

Fonds vert : des projets locaux financés à 80 %
L'ARC poursuit son soutien aux projets verts de proximité. En 2024, 4 structures (3 écoles, 1 maison de retraite) ont été lauréates de son Fonds vert, bénéficiant jusqu'à 2 400 € de subvention chacun.

Une experte Natura 2000 pour préserver nos forêts
Depuis 2024, une chargée de mission biodiversité agit pour protéger les massifs de Compiègne, Laigue et Ourscamp. Elle coordonne les actions avec l'ONF et les associations pour concilier préservation des habitats naturels, accueil du public et exploitation durable dans le contexte du changement climatique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Quels enjeux pour les forêts du Compiégnois
Plus de 600 visiteurs ont découvert l'exposition « Les forêts du Compiégnois » à la Maison des Projets qui avait pour objectif de mettre en lumière l'histoire des forêts locales, les services qu'elles rendent à l'environnement et leur évolution face au réchauffement climatique. Animée par des spécialistes et des bénévoles, elle a mis en lumière les rôles essentiels de la forêt : captation du carbone, biodiversité, gestion durable…

5.3. Assainissement

Assainissement : mieux gérer pour maîtriser les coûts
Une redevance réduite pour tous les habitants de l'ARC. Depuis le 1er janvier 2024, la redevance d'assainissement est passée de 1,95 € à 1,75 € HT/m³. Grâce à une meilleure organisation des contrats de Délégation de Service Public, cette baisse représente une économie de 24 € HT par an pour un foyer de quatre personnes consommant 120 m³.

Des économies renforcées dans trois communes
À Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin et Néry, la redevance intercommunale issue du regroupement des contrats a permis une baisse encore plus significative. Depuis le 1er avril, les foyers de ces communes économisent jusqu'à 187 € HT par an.

Entretien du réseau : une opération d'ampleur à La Croix Saint Ouen
Entre juin et juillet 2024, Suez a réalisé la vidange du bassin d'aération de la station d'épuration de La Croix Saint Ouen, une opération quinquennale indispensable au bon fonctionnement du site. Le traitement des eaux a été maintenu durant les travaux, assurant l'absence de rejet dans le milieu naturel.

5.4. Transports

Transports gratuits : un demi-siècle d'avance !
Compiègne est pionnière : depuis 1975, ses transports urbains et périurbains sont 100 % gratuits. Aujourd'hui, 15 lignes couvrent l'agglomération, permettant à plus de 6 millions de voyageurs par an de se déplacer sans contrainte financière. Un modèle qui réduit les inégalités, la pollution et les embouteillages.
Six médiateurs des transports assurent la tranquillité des usagers, en particulier des scolaires. En lien avec le Centre de Supervision Intercommunal et les forces de l'ordre, leur présence préventive dissuade incivilités et harcèlement.

Un réseau qui évolue avec le territoire
Le réseau s'adapte au développement urbaine. En 2024, la ligne 4 a été prolongée vers la zone de la Prairie II. En septembre 2025, la desserte de la ZAC des Sablons sera renforcée. Les entreprises, notamment celles du Bois de Plaisance et des Hauts de Margny, sont également intégrées à la réflexion.

Plan vélo : accélérer la transition douce
Lancé en 2021, le Plan vélo de l'ARC vise 45 km d'aménagements cyclables supplémentaires (investissement de 7,3 M€ HT), s'ajoutant aux 146 km existants. Objectif : une mobilité plus propre et plus silencieuse.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

6. Services

6.1. Sécurité intercommunale

Sécurité renforcée par des dispositifs innovants

3 nouveaux services pour la tranquillité publique

1. Vigilance compiégnoise (depuis sept. 2024) : un réseau de référents de quartier mobilisés pour signaler comportements suspects ou situations inhabituelles.
2. Tablettes embarquées : les policiers municipaux de Compiègne reçoivent en temps réel les images du Centre de Supervision Intercommunale (CSI) sur le terrain.
3. Brigade fluviale : 4 agents assurent la surveillance des berges et interviennent rapidement sur l'eau, en lien avec les pompiers.

Le Centre de Supervision Intercommunale : 15 communes adhérentes, 130 caméras. Le CSI utilise désormais des caméras intelligentes capables de détecter automatiquement des anomalies (fumée, intrusion, véhicule hors zone…).

6.2. Terre de jeux

Une année d'élan olympique

Les JO, un héritage durable pour les générations futures

Depuis près de 7 ans, Compiègne et son Agglomération se préparaient activement aux JO. Labellisée avec 7 Centres de Préparation aux Jeux, l'ARC a investi dans des équipements neufs ou rénovés : centre d'archerie, stade d'athlétisme Paul Petitpoisson, stade de rugby Jouve-Senez, salle d'armes Georges-Tainturier, stade de BMX Gilles-Berra, stade équestre et salle de boxe Jacques-Vasset. Ces infrastructures continueront de bénéficier aux sportifs du territoire pour les années à venir.

L'ARC terre d'accueil de délégations internationales

L'agglomération a été le territoire de l'Oise à accueillir le plus de délégations étrangères. Dix au total, venues s'entraîner avant les Jeux : 6 délégations olympiques (Inde, Mexique, Guatemala en tir à l'arc, Cuba en athlétisme, États-Unis en BMX, Équateur en triathlon) et 4 délégations paralympiques (Kenya, Inde, Mexique, Guatemala en tir à l'arc). Une reconnaissance forte de la qualité des équipements et de l'accueil proposé.

Les JO au cœur de la vie locale

De la Semaine Olympique aux Olympiades des EHPAD en passant par les Journées Olympiques de la Cité Éducative, les initiatives se sont multipliées. Moment fort : le passage de la Flamme Olympique le 18 juillet sur 4,8 km entre Venette et Compiègne, devant près de 20 000 spectateurs.

Le 6 octobre, la braderie des JO au stade Paul Petitpoisson a permis au public d'acquérir les derniers souvenirs des Jeux. Le stade s'est aussi enrichi d'une fresque de l'artiste marseillais Florian Schneider, financée à 75 % dans le cadre de l'appel à projets « Fresque sportive ».

Au-delà des performances, les JO auront mis en lumière les vertus du sport pour la santé, l'éducation et l'inclusion.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Vers un complexe piscine-patinoire modernisé

Construit à la fin des années 1980, le complexe piscine-patinoire va bénéficier de lourds travaux pour mieux répondre aux besoins des usagers et améliorer sa performance énergétique. En attendant, la ville a remplacé toutes les cabines et une grande partie des casiers.

Au mois de juillet, la gestion de ce site est transférée à l'agglomération. Par ailleurs, à la piscine de l'avenue de Huy, le carrelage du bassin d'apprentissage a été entièrement rénové, améliorant le confort des scolaires et des associations qui utilisent cette piscine.

7. Annexes : Comptes Administratifs

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal - ARC

Numéro SIRET : 20006796500133

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget Champ Dolent (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 34

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 36
A1.01 - Opérations non ventilables 38
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 39
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 42
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 43
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 44
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 47
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 50
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 53
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 54
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 57
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 59
A1.908 - Fonction 8 - Transports 62
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 66
A2.01 - Opérations non ventilables 68
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 69
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 72
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 73
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 74
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 77
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 80
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 83
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 84
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 85
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 88
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 90
A2.938 - Fonction 8 - Transports 93

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 97
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 98
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 102
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 104
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 105
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 107

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 108
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 109
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 111
B3.1 - Etat des provisions constituées 112
B3.2 - Etalement des provisions 114
B4 - Etat des charges transférées 115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 116
B6 - Prêts 117
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 118
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 119
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 120
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 121
B9 - Etat du personnel 122
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 125
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 126
B11.2 - Liste des établissements publics créés 127
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 128
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 129
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 130
B13 - Opérations liées aux cessions 131
B14 - Etat des travaux en régie 132
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 134
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 136
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 137
C2.1 - Situation des AP 139
C2.2 - Situation des AE 140
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 141
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 145

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 149
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 150
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 151
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 152
D6 - Actions de formation des élus 153
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 154
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement 155
D9 - Identification des flux croisés 156
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 157
D11 - Décisions en matière de taux 163
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 164
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 165
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	236 636,60	236 636,60	0,00	A1 0,00
Investissement	118 704,79	118 704,79	(2) 0,00	A2 0,00
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	117 931,81	117 931,81	(3) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL **A1 + B1**	0,00
Investissement **A2 + B2**	0,00
Fonctionnement **A3 + B3**	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

II A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	117 931,81	G	117 931,81
	Section d'investissement	B	118 704,79	H	118 704,79
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	236 636,60	= G + H + I + J	236 636,60
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	117 931,81	= G + I + K	117 931,81
	Section d'investissement	= B + D + F	118 704,79	= H + J + L	118 704,79
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	236 636,60	= G + H + I + J + K + L	236 636,60

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		5 304,24
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		**0,00**	**5 304,24**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 038,61	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**3 038,61**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **3 038,61**	II **5 304,24**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*115 666,18*	*113 400,55*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		***III 115 666,18***	***IV 113 400,55***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**118 704,79**	II + IV	**118 704,79**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**0,00**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**118 704,79**	II + IV + VI + VII	**118 704,79**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	**0,00**			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

II
B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	0,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	0,00	Total recettes de gestion des services	0,00
66 Charges financières	2 265,63	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I **2 265,63**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II **0,00**

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	*113 400,55*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*115 666,18*
043 Opérations ordre intérieur de la section	*2 265,63*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*	*2 265,63*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III* ***115 666,18***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV* ***117 931,81***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III **117 931,81**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV **117 931,81**

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V **117 931,81**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI **117 931,81**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	**0,00**

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		3 038,61	*0,00*	3 038,61
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations			*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*115 666,18*	115 666,18
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**3 038,61**	***115 666,18***	**118 704,79**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*115 666,18*	115 666,18
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 265,63	*0,00*	2 265,63
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**2 265,63**	***115 666,18***	**117 931,81**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	5 304,24	*0,00*	5 304,24
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*113 400,55*	113 400,55
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**5 304,24**	***113 400,55***	**118 704,79**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*115 666,18*	115 666,18
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*2 265,63*	2 265,63
	Recettes de fonctionnement – Total	**0,00**	***117 931,81***	**117 931,81**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**118 704,79**	**118 704,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**118 704,79**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 038,61	3 038,61	0,00	0,00		3 038,61
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**3 038,61**	**3 038,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 038,61**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**3 038,61**	**3 038,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 038,61**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*115 666,18*	*115 666,18*		*0,00*		*115 666,18*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**115 666,18**	**115 666,18**		**0,00**		**115 666,18**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**118 704,79**	**118 704,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**118 704,79**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**118 704,79**	**118 704,79**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 304,24	5 304,24	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**5 304,24**	**5 304,24**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**5 304,24**	**5 304,24**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*113 400,55*	*113 400,55*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***113 400,55***	***113 400,55***		***0,00***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**118 704,79**	**118 704,79**	**0,00**	**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**118 704,79**	**118 704,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**118 704,79**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	3 038,61	3 038,61	0,00	0,00		3 038,61
1641	Emprunts en euros	3 038,61	3 038,61	0,00	0,00		3 038,61
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**3 038,61**	**3 038,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 038,61**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**3 038,61**	**3 038,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 038,61**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*115 666,18*	*115 666,18*		*0,00*		*115 666,18*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (7)	*115 666,18*	*115 666,18*		*0,00*		*115 666,18*
315	*Terrains à aménager*	*115 666,18*	*115 666,18*		*0,00*		*115 666,18*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**115 666,18**	**115 666,18**		**0,00**		**115 666,18**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**118 704,79**	**118 704,79**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 304,24	5 304,24	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	5 304,24	5 304,24	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**5 304,24**	**5 304,24**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**5 304,24**	**5 304,24**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*113 400,55*	*113 400,55*		*0,00*
315	*Terrains à aménager*	*113 400,55*	*113 400,55*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***113 400,55***	***113 400,55***		***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**117 931,81**	**117 655,06**	**276,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**117 931,81**
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	2 265,63	1 988,88	276,75	0,00	0,00		2 265,63
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		**2 265,63**	**1 988,88**	**276,75**	**0,00**	**0,00**		**2 265,63**
Total des dépenses réelles		**2 265,63**	**1 988,88**	**276,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 265,63**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*113 400,55*	*113 400,55*			*0,00*		*113 400,55*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*2 265,63*	*2 265,63*			*0,00*		*2 265,63*
Total des dépenses d'ordre		**115 666,18**	**115 666,18**			**0,00**		**115 666,18**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		**117 931,81**	**117 655,06**	**276,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**117 931,81**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**117 931,81**	**117 931,81**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*115 666,18*	*115 666,18*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*2 265,63*	*2 265,63*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**117 931,81**	**117 931,81**			**0,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**117 931,81**	**117 931,81**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**117 931,81**	**117 655,06**	**276,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**117 931,81**
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	2 265,63	1 988,88	276,75	0,00	0,00		2 265,63
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 278,47	2 278,47	0,00	0,00	0,00		2 278,47
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-12,84	-289,59	276,75	0,00	0,00		-12,84
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		**2 265,63**	**1 988,88**	**276,75**	**0,00**	**0,00**		**2 265,63**
Total des dépenses réelles		**2 265,63**	**1 988,88**	**276,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 265,63**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*113 400,55*	*113 400,55*			*0,00*		*113 400,55*
60315	*Variation stocks terrains à aménager*	*113 400,55*	*113 400,55*			*0,00*		*113 400,55*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*2 265,63*	*2 265,63*			*0,00*		*2 265,63*
608	*Frais sur terrains en cours aménagement*	*2 265,63*	*2 265,63*			*0,00*		*2 265,63*
Total des dépenses d'ordre		**115 666,18**	**115 666,18**			**0,00**		**115 666,18**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	276,75
Montant des ICNE de l'exercice N-1	289,59
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-12,84

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**117 931,81**	**117 931,81**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*115 666,18*	*115 666,18*			*0,00*
60315	*Variation stocks terrains à aménager*	*115 666,18*	*115 666,18*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*2 265,63*	*2 265,63*			*0,00*
796	*Transferts charges financières*	*2 265,63*	*2 265,63*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**117 931,81**	**117 931,81**			**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**3 038,61**	**0,00**	**0,00**		**3 038,61**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 038,61	0,00	0,00		3 038,61
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**5 304,24**	**0,00**	**0,00**		**5 304,24**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 304,24	0,00	0,00		5 304,24
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**3 038,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	3 038,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**5 304,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	5 304,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 038,61**
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 038,61
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 304,24**
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 304,24

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**2 265,63**	**0,00**	**0,00**		**2 265,63**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	2 265,63	0,00	0,00		2 265,63
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
60315	Variation stocks terrains à aménager	0,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	0,00
RECETTES		**0,00**
60315	Variation stocks terrains à aménager	0,00
796	Transferts charges financières	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**2 265,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	2 278,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-12,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 265,63**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 278,47
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-12,84
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**87 174,91**									
1641 Emprunts en euros (total)					87 174,91									
2011013BA	CREDIT AGRICOLE	26/10/2010	2010-12-01	15/02/2017	87 174,91	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	3,420	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**87 174,91**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**65 503,09**					**3 038,61**	**2 278,47**	**0,00**	**276,75**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		65 503,09					3 038,61	2 278,47	0,00	276,75
2011013BA	N	0,00	A-1	65 503,09	15,87	F	Taux fixe à 3.38 %	3,370	3 038,61	2 278,47	0,00	276,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N								Annuité			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**65 503,09**					**3 038,61**	**2 278,47**	**0,00**	**276,75**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	65 503,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES PARTIES COMMUNES	10	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES DIVERS	20	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES MATERIEL VOIRIE	10	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	10	01/01/2000
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	RESEAUX ELECTIFICATION	30	01/01/2000
L	PLANTATIONS	15	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	VEHICULES LOURDS	10	01/01/2000
L	RESEAUX CABLES	30	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE RESEAUX	20	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	CONSTRUCTION SOL AUTRUI	20	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV– ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV
B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV

B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV
B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, …) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**3 038,61**	**3 038,61**	**0,00**	**3 038,61**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**-3 038,61**	**-3 038,61**	**0,00**	**-3 038,61**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**			**0,00**
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**0,00**			**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-3 038,61**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**3 038,61**	**3 038,61**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**3 038,61**	**3 038,61**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 038,61	3 038,61
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV
C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C5.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

IV
D5.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	IV D5

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV
D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)

IV
D8

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

IV
D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 479 614,02	2 430 540,91	14 827 971,77
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	13 503 525,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	71 119 312,41	54 551 205,34	0,00	16 568 107,07
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	8 781 017,44

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Assainissement/ N°SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	14 023 346,32
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	13 875 546,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	12 063 758,92
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	10 886 923,94

BUDGET Budget Eau/ N°SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 200 813,18	727 320,30	1 686 792,71
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 142 418,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	3 050 969,99
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 308 613,58

BUDGET Budget RPA/ N°SIRET : 20006796500042

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	201 333,67
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	50 889,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	95 808,44
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	65 723,35

BUDGET Budget Aménagement de Zones/ N°SIRET : 20006796500059

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	26 902 255,08
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	36 139 894,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	38 791 509,09
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	34 316 290,66

BUDGET Budget Déchets/ N°SIRET : 20006796500067

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	1 482 182,07
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	1 908 861,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 872 902,80	9 763 975,70	0,00	3 108 927,10
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	1 428 471,46

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	236 464,39

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	3 106 846,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	4 971 914,43
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	4 883 225,78

BUDGET Budget Spanc/ N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 802,62
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	5 959,48

BUDGET Budget Aérodrome/ N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	596 470,39
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	675 217,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	184 318,81
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	174 189,50

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	230 040,87
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	208 698,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

BUDGET Budget HDP/ N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	881 777,51
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	744 920,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40

BUDGET Budget Tourisme/ N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	535 938,25
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	380 858,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	97 068,41
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	93 877,83

BUDGET Budget Champ Dolent/ N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE - Budget Champ Dolent - CA - 2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 388 145,15	5 006 646,44	61 862 854,76
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 802 146,97	0,00	79 063 548,75
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 388 145,15	5 006 646,44	61 862 854,76
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 802 146,97	0,00	79 063 548,75
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**281 123 342,07**	**135 190 292,12**	**5 006 646,44**	**140 926 403,51**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**281 123 342,07**	**141 533 933,93**	**2 525 792,08**	**137 063 616,06**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	
Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal - ARC

Numéro SIRET : 20006796500109

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget GDV (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 34

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 36
A1.01 - Opérations non ventilables 38
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 39
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 42
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 43
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 44
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 47
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 50
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 53
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 54
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 57
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 59
A1.908 - Fonction 8 - Transports 62
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 66
A2.01 - Opérations non ventilables 68
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 69
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 72
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 73
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 74
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 77
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 80
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 83
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 84
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 85
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 88
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 90
A2.938 - Fonction 8 - Transports 93

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 97
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 98
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 102
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 104
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 105
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 107

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 108
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 109
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 111
B3.1 - Etat des provisions constituées 112
B3.2 - Etalement des provisions 114
B4 - Etat des charges transférées 115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 116
B6 - Prêts 117
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 118
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 119
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 120
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 121
B9 - Etat du personnel 122
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 125
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 126
B11.2 - Liste des établissements publics créés 127
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 128
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 129
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 130
B13 - Opérations liées aux cessions 131
B14 - Etat des travaux en régie 132
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 134
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 136
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 137
C2.1 - Situation des AP 139
C2.2 - Situation des AE 140
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 141
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 145

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 149
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 150
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 151
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 152
D6 - Actions de formation des élus 153
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 154
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement 155
D9 - Identification des flux croisés 156
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 157
D11 - Décisions en matière de taux 163
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 164
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 165
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	86 135

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	7,77
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	9,59
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,04
4	Encours de dette / population (2) (3)	5,57
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97,41 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,47 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	58,09 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 018 672,23	1 045 858,93	146 186,44	A1 173 373,14
Investissement	165 726,70	192 913,40	(2) 146 211,57	A2 173 398,27
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	852 945,53	852 945,53	(3) -25,13	A3 -25,13

	RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	5 844,00	III + IV	0,00	B1	-5 844,00
Investissement	I	5 844,00	III	0,00	B2	-5 844,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	**A1 + B1**	167 529,14
Investissement	**A2 + B2**	167 554,27
Fonctionnement	**A3 + B3**	-25,13

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 5 844,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	5 844,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

II A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	852 945,53	G	852 945,53
	Section d'investissement	B	165 726,70	H	192 913,40
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	25,13 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	146 211,57 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	1 018 697,36	= G + H + I + J	1 192 070,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 844,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	5 844,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	852 970,66	= G + I + K	852 945,53
	Section d'investissement	= B + D + F	171 570,70	= H + J + L	339 124,97
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 024 541,36	= G + H + I + J + K + L	1 192 070,50

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	3 870,08	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		**3 870,08**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	1 078,55
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 179,62	8 560,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**135 179,62**	**9 638,55**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **139 049,70**	II **9 638,55**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*26 677,00*	*183 274,85*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		***III 26 677,00***	***IV 183 274,85***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**165 726,70**	II + IV	**192 913,40**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**0,00**	VI	**146 211,57**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**165 726,70**	II + IV + VI + VII	**339 124,97**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	**173 398,27**			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)		644 978,30	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		51 208,53
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)		0,00
			731 Fiscalité locale		0,00
			74 Dotations et participations (1)		111 292,84
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)		663 767,16
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges (1)		0,00
016 APA		0,00	016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00	017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services		644 978,30	Total recettes de gestion des services		826 268,53
66 Charges financières		19 372,38	76 Produits financiers		0,00
67 Charges spécifiques (1)		0,00	77 Produits spécifiques (1)		0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		5 320,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)		0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**669 670,68**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**826 268,53**

OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		*183 274,85*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*		*26 677,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***183 274,85***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***26 677,00***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III	**852 945,53**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV	**852 945,53**

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	25,13	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	**852 970,66**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI	**852 945,53**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	-25,13

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*26 677,00*	26 677,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	135 179,62	*0,00*	135 179,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	3 870,08	*0,00*	3 870,08
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**139 049,70**	***26 677,00***	**165 726,70**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	644 978,30		644 978,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	19 372,38	*0,00*	19 372,38
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 320,00	*183 274,85*	188 594,85
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**669 670,68**	***183 274,85***	**852 945,53**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**25,13**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 078,55	*0,00*	1 078,55
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 560,00	*0,00*	8 560,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*183 274,85*	183 274,85
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**9 638,55**	***183 274,85***	**192 913,40**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**146 211,57**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	51 208,53		51 208,53
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	111 292,84		111 292,84
75	Autres produits de gestion courante (8)	663 767,16	0,00	663 767,16
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*26 677,00*	26 677,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**826 268,53**	***26 677,00***	**852 945,53**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**401 611,57**	**165 726,70**	**5 844,00**	**230 040,87**	**0,00**	**165 726,70**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	139 464,57	3 870,08	5 844,00	129 750,49	0,00	3 870,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**229 464,57**	**3 870,08**	**5 844,00**	**219 750,49**	**0,00**	**3 870,08**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	145 470,00	135 179,62	0,00	10 290,38		135 179,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**145 470,00**	**135 179,62**	**0,00**	**10 290,38**	**0,00**	**135 179,62**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**374 934,57**	**139 049,70**	**5 844,00**	**230 040,87**	**0,00**	**139 049,70**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*26 677,00*	*26 677,00*		*0,00*		*26 677,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**26 677,00**	**26 677,00**		**0,00**		**26 677,00**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**401 611,57**	**165 726,70**	**5 844,00**	**230 040,87**	**0,00**	**165 726,70**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**255 400,00**	**192 913,40**	**0,00**	**62 486,60**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**48 000,00**	**0,00**	**0,00**	**48 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 078,55	0,00	-1 078,55
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	20 000,00	8 560,00	0,00	11 440,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**20 000,00**	**9 638,55**	**0,00**	**10 361,45**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**68 000,00**	**9 638,55**	**0,00**	**58 361,45**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*187 400,00*	*183 274,85*		*4 125,15*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***187 400,00***	***183 274,85***		***4 125,15***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***146 211,57***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**401 611,57**	**339 124,97**	**0,00**	**62 486,60**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**401 611,57**	**165 726,70**	**5 844,00**	**230 040,87**	**0,00**	**165 726,70**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	139 464,57	3 870,08	5 844,00	129 750,49	0,00	3 870,08
2128	Autres agencements et aménagements	2 311,63	0,00	0,00	2 311,63	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	117 752,94	3 652,94	0,00	114 100,00	0,00	3 652,94
2138	Autres constructions	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	5 900,00	0,00	5 844,00	56,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	5 000,00	217,14	0,00	4 782,86	0,00	217,14
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**229 464,57**	**3 870,08**	**5 844,00**	**219 750,49**	**0,00**	**3 870,08**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	145 470,00	135 179,62	0,00	10 290,38		135 179,62
1641	Emprunts en euros	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00		120 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	9 710,00	0,00	10 290,00		9 710,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	5 470,00	5 469,62	0,00	0,38		5 469,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**145 470,00**	**135 179,62**	**0,00**	**10 290,38**	**0,00**	**135 179,62**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations prévues dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations prévues hors AP
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**374 934,57**	**139 049,70**	**5 844,00**	**230 040,87**	**0,00**	**139 049,70**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*26 677,00*	*26 677,00*		*0,00*		*26 677,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*26 677,00*	*26 677,00*		*0,00*		*26 677,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*26 677,00*	*26 677,00*		*0,00*		*26 677,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**26 677,00**	**26 677,00**		**0,00**		**26 677,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**255 400,00**	**192 913,40**	**0,00**	**62 486,60**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00
1313	Subv. transf. Départements	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**48 000,00**	**0,00**	**0,00**	**48 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 078,55	0,00	-1 078,55
10222	FCTVA	0,00	1 078,55	0,00	-1 078,55
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	20 000,00	8 560,00	0,00	11 440,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	8 560,00	0,00	11 440,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**20 000,00**	**9 638,55**	**0,00**	**10 361,45**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**68 000,00**	**9 638,55**	**0,00**	**58 361,45**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*187 400,00*	*183 274,85*		*4 125,15*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*8 120,00*	*8 111,00*		*9,00*
281351	*Bâtiments publics*	*30 500,00*	*27 350,64*		*3 149,36*
28138	*Autres constructions*	*77 500,00*	*77 054,00*		*446,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*15,00*	*11,00*		*4,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*4 440,00*	*4 338,00*		*102,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
281538	*Autres réseaux*	*57 820,00*	*57 816,00*		*4,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*5 925,00*	*5 406,80*		*518,20*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*140,00*	*0,00*		*140,00*
281578	*Autre matériel technique*	*0,00*	*137,00*		*-137,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*2 300,00*	*2 666,41*		*-366,41*
281838	*Autre matériel informatique*	*640,00*	*384,00*		*256,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***187 400,00***	***183 274,85***		***4 125,15***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**934 151,87**	**848 115,94**	**4 829,59**	**0,00**	**81 206,34**	**0,00**	**852 945,53**
011	Charges à caractère général (3)	721 084,62	641 522,30	3 456,00	0,00	76 106,32	0,00	644 978,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**721 084,62**	**641 522,30**	**3 456,00**	**0,00**	**76 106,32**	**0,00**	**644 978,30**
66	Charges financières	19 372,38	17 998,79	1 373,59	0,00	0,00		19 372,38
67	Charges spécifiques (3)	974,87	0,00	0,00	0,00	974,87		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 320,00	5 320,00			0,00		5 320,00
Total des dépenses financières		**25 667,25**	**23 318,79**	**1 373,59**	**0,00**	**974,87**		**24 692,38**
Total des dépenses réelles		**746 751,87**	**664 841,09**	**4 829,59**	**0,00**	**77 081,19**	**0,00**	**669 670,68**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*187 400,00*	*183 274,85*			*4 125,15*		*183 274,85*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**187 400,00**	**183 274,85**			**4 125,15**		**183 274,85**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	**25,13**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**934 177,00**	**848 141,07**	**4 829,59**	**0,00**	**81 206,34**	**0,00**	**852 945,53**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**934 177,00**	**852 945,53**	**0,00**	**0,00**	**81 231,47**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 000,00	51 208,53	0,00	0,00	-11 208,53
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	125 000,00	111 292,84	0,00	0,00	13 707,16
75	Autres produits de gestion courante (3)	742 000,00	663 767,16	0,00	0,00	78 232,84
Total des recettes de gestion des services		**907 000,00**	**826 268,53**	**0,00**	**0,00**	**80 731,47**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**500,00**
Total des recettes réelles		**907 500,00**	**826 268,53**	**0,00**	**0,00**	**81 231,47**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*26 677,00*	*26 677,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**26 677,00**	**26 677,00**			**0,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**934 177,00**	**852 945,53**	**0,00**	**0,00**	**81 231,47**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**934 151,87**	**848 115,94**	**4 829,59**	**0,00**	**81 206,34**	**0,00**	**852 945,53**
011	Charges à caractère général (4)	721 084,62	641 522,30	3 456,00	0,00	76 106,32	0,00	644 978,30
60611	Eau et assainissement	56 476,00	40 078,76	0,00	0,00	16 397,24	0,00	40 078,76
60612	Energie - Electricité	157 750,00	135 063,52	0,00	0,00	22 686,48	0,00	135 063,52
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	479 708,62	453 348,23	0,00	0,00	26 360,39	0,00	453 348,23
61358	Autres	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	10 496,00	6 882,95	3 456,00	0,00	157,05	0,00	10 338,95
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 500,00	619,33	0,00	0,00	1 880,67	0,00	619,33
61558	Entretien autres biens mobiliers	800,00	768,00	0,00	0,00	32,00	0,00	768,00
6156	Maintenance	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 400,00	1 114,00	0,00	0,00	286,00	0,00	1 114,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	2 445,39	0,00	0,00	554,61	0,00	2 445,39
6228	Divers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	504,00	0,00	0,00	0,00	504,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 250,00	1 202,12	0,00	0,00	47,88	0,00	1 202,12
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**721 084,62**	**641 522,30**	**3 456,00**	**0,00**	**76 106,32**	**0,00**	**644 978,30**
66	Charges financières	19 372,38	17 998,79	1 373,59	0,00	0,00		19 372,38
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 800,00	19 715,78	0,00	0,00	84,22		19 715,78

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	dont dépenses gérées dans le cadre d'une AE	dont dépenses gérées hors AE
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-427,62	-1 716,99	1 373,59	0,00	-84,22		-343,40
67	Charges spécifiques (4)	974,87	0,00	0,00	0,00	974,87		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	974,87	0,00	0,00	0,00	974,87		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 320,00	5 320,00			0,00		5 320,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 320,00	5 320,00			0,00		5 320,00
Total des charges financières et spécifiques		**25 667,25**	**23 318,79**	**1 373,59**	**0,00**	**974,87**		**24 692,38**
Total des dépenses réelles		**746 751,87**	**664 841,09**	**4 829,59**	**0,00**	**77 081,19**	**0,00**	**669 670,68**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*187 400,00*	*183 274,85*			*4 125,15*		*183 274,85*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*187 400,00*	*183 274,85*			*4 125,15*		*183 274,85*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**187 400,00**	**183 274,85**			**4 125,15**		**183 274,85**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	1 373,59
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 716,99
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-343,40

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**934 177,00**	**852 945,53**	**0,00**	**0,00**	**81 231,47**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 000,00	51 208,53	0,00	0,00	-11 208,53
70878	Remb. frais par des tiers	40 000,00	51 208,53	0,00	0,00	-11 208,53
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	125 000,00	111 292,84	0,00	0,00	13 707,16
74718	Autres participations Etat	0,00	-25 836,62	0,00	0,00	25 836,62
747818	Autres	125 000,00	137 129,46	0,00	0,00	-12 129,46
75	Autres produits de gestion courante (4)	742 000,00	663 767,16	0,00	0,00	78 232,84
752	Revenus des immeubles	50 000,00	54 299,99	0,00	0,00	-4 299,99
75738	Autres	692 000,00	608 067,17	0,00	0,00	83 932,83
75888	Autres	0,00	1 400,00	0,00	0,00	-1 400,00
Total des recettes de gestion des services		**907 000,00**	**826 268,53**	**0,00**	**0,00**	**80 731,47**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**907 500,00**	**826 268,53**	**0,00**	**0,00**	**81 231,47**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*26 677,00*	*26 677,00*			*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*26 677,00*	*26 677,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**26 677,00**	**26 677,00**			**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**120 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 078,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 078,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**19 049,70**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**139 049,70**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 179,62	0,00	0,00	0,00		135 179,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	3 870,08	0,00	0,00	0,00		3 870,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**8 560,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**9 638,55**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 078,55
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 560,00	0,00	0,00	0,00		8 560,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**120 000,00**
1641	Emprunts en euros	120 000,00
RECETTES		**1 078,55**
10222	FCTVA	1 078,55

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 049,70**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 710,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 469,62	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 652,94	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217,14	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 560,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 560,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 049,70**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 710,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 469,62
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 652,94
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217,14
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 560,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 560,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**5 320,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**664 350,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**669 670,68**
011	Charges à caractère général	0,00	644 978,30	0,00	0,00	0,00		644 978,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	19 372,38	0,00	0,00	0,00		19 372,38
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 320,00
RECETTES		**0,00**	**826 268,53**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**826 268,53**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	51 208,53	0,00	0,00	0,00		51 208,53
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	111 292,84	0,00	0,00	0,00		111 292,84
75	Autres produits de gestion courante	0,00	663 767,16	0,00	0,00	0,00		663 767,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**5 320,00**
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 320,00
RECETTES		**0,00**
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**664 350,68**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 078,76	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 063,52	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 348,23	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 338,95	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619,33	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 445,39	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202,12	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 715,78	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-343,40	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**826 268,53**	**0,00**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 208,53	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-25 836,62	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 129,46	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 299,99	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	608 067,17	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**664 350,68**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 078,76
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 063,52
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 348,23
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 338,95
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619,33
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 445,39
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202,12
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 715,78
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-343,40
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**826 268,53**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 208,53
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-25 836,62
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 129,46
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 299,99
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	608 067,17
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**2 400 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					2 400 000,00									
2008006	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/10/2008	2008-10-14	01/03/2009	2 400 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	4,600	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**82 045,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					82 045,00									
2008001	Caisse Allocations Familiales	01/01/2009	2009-01-01	01/01/2010	82 045,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**2 482 045,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**480 000,00**					**120 000,00**	**19 715,78**	**0,00**	**1 373,59**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		480 000,00					120 000,00	19 715,78	0,00	1 373,59
2008006	N	0,00	A-1	480 000,00	3,92	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,540	120 000,00	19 715,78	0,00	1 373,59
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**5 469,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					5 469,62	0,00	0,00	0,00
2008001	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 469,62	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**480 000,00**					**125 469,62**	**19 715,78**	**0,00**	**1 373,59**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		11/04/2024
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES PARTIES COMMUNES	10	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES DIVERS	20	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES MATERIEL VOIRIE	10	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	10	01/01/2000
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	RESEAUX ELECTIFICATION	30	01/01/2000
L	PLANTATIONS	15	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	VEHICULES LOURDS	10	01/01/2000
L	RESEAUX CABLES	30	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE RESEAUX	20	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	CONSTRUCTION SOL AUTRUI	20	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**9 581,13**	**5 320,00**	**0,00**	**14 901,13**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**9 581,13**	**5 320,00**	**0,00**	**14 901,13**
Risque irrécouvrabilité		9 581,13	5 320,00	0,00	14 901,13
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		9 581,13	5 320,00	0,00	14 901,13
TOTAL PROVISIONS		9 581,13	5 320,00	0,00	14 901,13

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV– ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

IV
B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**3 870,08**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**3 870,08**	**0,00**	
01/01/2024	EXTINCTEUR BATIMENT ADMINISTRA	AUT24_ARCBA_0166	217,14	0,00	1
18/04/2024	ACHAT ET POSE DE PORTE	AUT24_ARCBA_0138	3 652,94	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV
B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV

B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV
B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, …) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**146 211,57**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-5 844,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**140 367,57**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**140 367,57**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**140 367,57**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**152 147,00**	**152 146,62**	**5 844,00**	**157 990,62**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**187 400,00**	**184 353,40**	**0,00**	**184 353,40**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**35 253,00**	**32 206,78**	**-5 844,00**	**26 362,78**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**146 211,57**			**146 211,57**
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**146 211,57**			**146 211,57**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**172 574,35**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**152 147,00**	**152 146,62**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**125 470,00**	**125 469,62**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00	120 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	5 470,00	5 469,62
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**26 677,00**	**26 677,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*26 677,00*	*26 677,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**187 400,00**	**III** **184 353,40**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**1 078,55**
10222	FCTVA	0,00	1 078,55
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**187 400,00**	**183 274,85**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28128	*Autres aménagements de terrains*	*8 120,00*	*8 111,00*
281351	*Bâtiments publics*	*30 500,00*	*27 350,64*
28138	*Autres constructions*	*77 500,00*	*77 054,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*15,00*	*11,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*4 440,00*	*4 338,00*
281538	*Autres réseaux*	*57 820,00*	*57 816,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*5 925,00*	*5 406,80*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*140,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*0,00*	*137,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*2 300,00*	*2 666,41*
281838	*Autre matériel informatique*	*640,00*	*384,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV
C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A) **0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

IV
D5.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

IV
D5.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

IV
D5

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV
D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

IV D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)	IV D8

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

IV
D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 730 532,42	2 430 540,91	14 577 053,37
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	13 503 525,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	71 119 312,41	54 553 193,05	0,00	16 566 119,36
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	8 781 017,44

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Assainissement/ N°SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	14 023 346,32
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	13 875 546,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	12 063 758,92
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	10 886 923,94

BUDGET Budget Eau/ N°SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 200 813,18	727 320,30	1 686 792,71
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 142 418,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	3 050 969,99
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 308 613,58

BUDGET Budget RPA/ N°SIRET : 20006796500042

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	201 333,67
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	50 889,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	95 808,44
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	65 723,35

BUDGET Budget Aménagement de Zones/ N°SIRET : 20006796500059

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	26 902 255,08
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	36 139 894,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	38 791 509,09
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	34 316 290,66

BUDGET Budget Déchets/ N°SIRET : 20006796500067

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	1 482 182,07
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	1 908 861,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 872 902,80	9 764 695,70	0,00	3 108 207,10
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	1 428 471,46

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	236 464,39

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	3 106 846,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	4 971 914,43
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	4 883 225,78

BUDGET Budget Spanc/ N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 802,62
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	5 959,48

BUDGET Budget Aérodrome/ N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	596 470,39
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	675 217,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	184 318,81
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	174 189,50

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	230 040,87
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	208 698,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

BUDGET Budget HDP/ N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	881 777,51
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	744 920,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40

BUDGET Budget Tourisme/ N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	535 938,25
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	380 858,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	97 068,41
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	93 877,83

BUDGET Budget Champ Dolent/ N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE - Budget GDV - CA - 2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE
S²LO
Crédits sans emploi

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**281 123 342,07**	**135 443 918,23**	**5 006 646,44**	**140 672 777,40**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**281 123 342,07**	**141 533 933,93**	**2 525 792,08**	**137 063 616,06**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	
Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

E.P.C.I : AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CA 2024 BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 20006596700018

POSTE COMPTABLE : SGC DE COMPIEGNE

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : CA REGION COMPIEGNE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 10

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 11
B1 - Equilibre financier - Investissement 12
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 13
C1 - Balance générale - Dépenses 14
C2 - Balance générale - Recettes 16

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 18
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 22
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 24
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 101
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 104
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 108
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 113

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 116
A1.01 - Opérations non ventilables 118
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 119
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 122
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 123
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 124
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 127
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 130
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 133
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 134
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 137
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 139
A1.908 - Fonction 8 - Transports 142
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 146
A2.01 - Opérations non ventilables 148
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 150
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 159
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 160
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 161
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 164
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 170
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 173
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 174
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 175
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 181
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 183
A2.938 - Fonction 8 - Transports 186

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 190
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 191
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 197
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 199
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 200
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 202

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 203
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 204
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 205
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 206
B3.1 - Etat des provisions constituées 207
B3.2 - Etalement des provisions 209
B4 - Etat des charges transférées 210
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 211
B6 - Prêts 212
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 213
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 214
B7.3 - Etat des emprunts garantis 215
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 216
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 217
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 218
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 219
B7.8 - Autres engagements donnés 220
B7.9 - Autres engagements reçus 221
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 222
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 230
B9 - Etat du personnel 231
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 235
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 237
B11.2 - Liste des établissements publics créés 238
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 239
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 240
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 246
B13 - Opérations liées aux cessions 247
B14 - Etat des travaux en régie 248
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 250
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 251

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 252
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 254
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 255
C2.1 - Situation des AP 258
C2.2 - Situation des AE 259
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 260
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 264

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 268
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble 269
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement 270
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement 271
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 272
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 273
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine 275
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 276
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 277
D4 - Gestion des fonds européens 278
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 279
D6 - Actions de formation des élus 280
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 281
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement 282
D9 - Identification des flux croisés 283
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 284
D11 - Décisions en matière de taux 290
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 291
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 292
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 294
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 295
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse 296

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	86 135

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	576,38
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	709,14
3	Dépenses d'équipement brut / population	153,63
4	Encours de dette / population (2) (3)	263,27
5	DGF / population	91,74
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	20,01 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	86,17 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	21,66 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	37,12 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	72 032 784,07	81 863 767,99	970 969,93	A1 10 801 953,85
Investissement	17 479 614,02	19 525 473,02	(2) -8 596 412,16	A2 -6 550 553,16
Dont 1068		9 397 908,35		
Fonctionnement	54 553 170,05	62 338 294,97	(3) 9 567 382,09	A3 17 352 507,01

	RESTES A REALISER (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 2 430 540,91	III + IV 1 709 128,16	B1	-721 412,75
Investissement	I 2 430 540,91	III 1 709 128,16	B2	-721 412,75
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL **A1 + B1**	10 080 541,10
Investissement **A2 + B2**	-7 271 965,91
Fonctionnement **A3 + B3**	17 352 507,01

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 430 540,91
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
1002	Opération d'équipement n° 1002	1 503,99
1004	Opération d'équipement n° 1004	98 574,47
1006	Opération d'équipement n° 1006	7 611,61
1007	Opération d'équipement n° 1007	71 637,95
901	Opération d'équipement n° 901	413 619,66
903	Opération d'équipement n° 903	575 895,20
909	Opération d'équipement n° 909	48 795,60
923	Opération d'équipement n° 923	52 916,67
925	Opération d'équipement n° 925	8 760,00
947	Opération d'équipement n° 947	19 560,00
955	Opération d'équipement n° 955	148 837,84
971	Opération d'équipement n° 971	23 847,35
975	Opération d'équipement n° 975	14 620,80
978	Opération d'équipement n° 978	43 655,40
979	Opération d'équipement n° 979	158 113,02
995	Opération d'équipement n° 995	5 085,61
997	Opération d'équipement n° 997	9 140,10
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	728 365,64
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	**1 709 128,16**
018	**RSA**	**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**	**1 709 128,16**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**	**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**	**0,00**
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**0,00**
73	**Impôts et taxes**	**0,00**
731	**Fiscalité locale**	**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

II A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	54 553 170,05	G	62 338 294,97
	Section d'investissement	B	17 479 614,02	H	19 525 473,02
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	9 567 382,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	8 596 412,16 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	80 629 196,23	= G + H + I + J	91 431 150,08
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 430 540,91	L	1 709 128,16
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	2 430 540,91	= K + L	1 709 128,16
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	54 553 170,05	= G + I + K	71 905 677,06
	Section d'investissement	= B + D + F	28 506 567,09	= H + J + L	21 234 601,18
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	83 059 737,14	= G + H + I + J + K + L	93 140 278,24

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		4 411 468,12
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	1 081 955,94	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	3 119 802,93	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	4 832 002,67	118 080,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	4 180 672,59	0,00
Total des réalisations d'équipement		**13 214 434,13**	**4 529 548,12**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	690 447,97
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 990 496,66	800,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**2 990 496,66**	**691 247,97**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	18 375,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **16 223 305,79**	II **5 220 796,09**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*1 256 308,23*	*4 906 768,58*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		*III* ***1 256 308,23***	*IV* ***4 906 768,58***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**17 479 614,02**	II + IV	**10 127 564,67**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**8 596 412,16**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**9 397 908,35**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**26 076 026,18**	II + IV + VI + VII	**19 525 473,02**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		**-6 550 553,16**		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

II
B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)		8 612 432,35	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		3 703 881,82
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		9 934 329,84	73 Impôts et taxes (sauf 731)		24 904 870,69
			731 Fiscalité locale		18 690 798,00
			74 Dotations et participations (1)		12 450 061,08
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		8 464 016,00	75 Autres produits de gestion courante (1)		1 128 170,93
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		21 751 043,00	013 Atténuations de charges (1)		164 309,25
016 APA		0,00	016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00	017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services		48 761 821,19	Total recettes de gestion des services		61 042 091,77
66 Charges financières		846 167,89	76 Produits financiers		1,72
67 Charges spécifiques (1)		6 065,90	77 Produits spécifiques (1)		29 940,25
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		32 346,49	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)		9 953,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**49 646 401,47**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**61 081 986,74**
OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		*4 906 768,58*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*		*1 256 308,23*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***4 906 768,58***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***1 256 308,23***
TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III	**54 553 170,05**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV	**62 338 294,97**
RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	9 567 382,09
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	**54 553 170,05**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI	**71 905 677,06**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)			**17 352 507,01**		

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*880 268,46*	880 268,46
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		2 990 496,66	*0,00*	2 990 496,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		10 094 631,20		10 094 631,20
19	Neutral. et régul. d'opérations			*376 039,77*	376 039,77
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		3 119 802,93	*0,00*	3 119 802,93
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*376 039,77*	376 039,77
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		18 375,00	*0,00*	18 375,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**16 223 305,79**	***1 256 308,23***	**17 479 614,02**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**8 596 412,16**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	8 612 432,35		8 612 432,35
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	9 934 329,84		9 934 329,84
014	Atténuations de produits	21 751 043,00		21 751 043,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	8 464 016,00	*0,00*	8 464 016,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	846 167,89	*0,00*	846 167,89
67	Charges spécifiques (9)	6 065,90	*0,00*	6 065,90
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	32 346,49	*4 906 768,58*	4 939 115,07
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**49 646 401,47**	***4 906 768,58***	**54 553 170,05**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	690 447,97	*0,00*	690 447,97
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 411 468,12	*0,00*	4 411 468,12
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	800,00	*0,00*	800,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	118 080,00	*0,00*	118 080,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*4 906 768,58*	4 906 768,58
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**5 220 796,09**	***4 906 768,58***	**10 127 564,67**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**9 397 908,35**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	164 309,25		164 309,25
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 703 881,82		3 703 881,82
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	24 904 870,69		24 904 870,69
731	Fiscalité locale	18 690 798,00		18 690 798,00
74	Dotations et participations (8)	12 450 061,08		12 450 061,08
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 128 170,93	0,00	1 128 170,93
76	Produits financiers	1,72	*0,00*	1,72
77	Produits spécifiques (8)	29 940,25	*1 256 308,23*	1 286 248,48
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	9 953,00	*0,00*	9 953,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**61 081 986,74**	***1 256 308,23***	**62 338 294,97**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**9 567 382,09**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**26 141 714,54**	**17 479 614,02**	**2 430 540,91**	**6 231 559,61**	**0,00**	**17 479 614,02**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	6 571 225,86	3 119 802,93	728 365,64	2 723 057,29	0,00	3 119 802,93
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	15 203 369,45	10 094 631,20	1 702 175,27	3 406 562,98	0,00	10 094 631,20
Total des dépenses d'équipement		**21 774 595,31**	**13 214 434,13**	**2 430 540,91**	**6 129 620,27**	**0,00**	**13 214 434,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 995 000,00	2 990 496,66	0,00	4 503,34		2 990 496,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**3 035 000,00**	**2 990 496,66**	**0,00**	**44 503,34**	**0,00**	**2 990 496,66**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	75 811,00	18 375,00	0,00	57 436,00	0,00	18 375,00
Total des dépenses réelles		**24 885 406,31**	**16 223 305,79**	**2 430 540,91**	**6 231 559,61**	**0,00**	**16 223 305,79**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*1 256 308,23*	*1 256 308,23*		*0,00*		*1 256 308,23*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 256 308,23**	**1 256 308,23**		**0,00**		**1 256 308,23**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**8 596 412,16**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**34 738 126,70**	**26 076 026,18**	**2 430 540,91**	**6 231 559,61**	**0,00**	**17 479 614,02**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**34 738 126,70**	**19 525 473,02**	**1 709 128,16**	**13 503 525,52**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 875 990,90	4 411 468,12	1 709 128,16	-2 244 605,38
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	935 677,43	0,00	0,00	935 677,43
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	118 080,00	0,00	-118 080,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 811 668,33**	**4 529 548,12**	**1 709 128,16**	**-1 427 007,95**
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 097 908,35	10 088 356,32	0,00	9 552,03
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	800,00	0,00	4 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 030 000,00		0,00	
Total des recettes financières		**11 132 908,35**	**10 089 156,32**	**0,00**	**1 043 752,03**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	73 000,00	0,00	0,00	73 000,00
Total des recettes réelles		**16 017 576,68**	**14 618 704,44**	**1 709 128,16**	**-310 255,92**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*13 720 550,02*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*5 000 000,00*	*4 906 768,58*		*93 231,42*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***18 720 550,02***	***4 906 768,58***		***13 813 781,44***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**34 738 126,70**	**19 525 473,02**	**1 709 128,16**	**13 503 525,52**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**26 141 714,54**	**17 479 614,02**	**2 430 540,91**	**6 231 559,61**	**0,00**	**17 479 614,02**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	6 571 225,86	3 119 802,93	728 365,64	2 723 057,29	0,00	3 119 802,93
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	667 000,00	16 240,00	0,00	650 760,00	0,00	16 240,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	28 200,00	3 000,00	25 200,00	0,00	0,00	3 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	2 774 441,43	1 244 211,13	701 286,14	828 944,16	0,00	1 244 211,13
2041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	300 000,00	266 265,00	0,00	33 735,00	0,00	266 265,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	1 617 968,00	1 194 708,40	0,00	423 259,60	0,00	1 194 708,40
20422	Privé : Bâtiments, installations	529 049,50	125 074,16	1 879,50	402 095,84	0,00	125 074,16
2324	Subventions d'équipements versées	654 566,93	270 304,24	0,00	384 262,69	0,00	270 304,24
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	15 203 369,45	10 094 631,20	1 702 175,27	3 406 562,98	0,00	10 094 631,20
Total des dépenses d'équipement		**21 774 595,31**	**13 214 434,13**	**2 430 540,91**	**6 129 620,27**	**0,00**	**13 214 434,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 995 000,00	2 990 496,66	0,00	4 503,34		2 990 496,66
1641	Emprunts en euros	2 990 000,00	2 989 796,66	0,00	203,34		2 989 796,66
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	700,00	0,00	4 300,00		700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**3 035 000,00**	**2 990 496,66**	**0,00**	**44 503,34**	**0,00**	**2 990 496,66**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations prévues dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations prévues hors AP
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	75 811,00	18 375,00	0,00	57 436,00	0,00	18 375,00
454113	Péril 395 rue Lefevre Lesueur - BETHISY SAINT PIERRE	75 811,00	18 375,00	0,00	57 436,00	0,00	18 375,00
Total des dépenses réelles		**24 885 406,31**	**16 223 305,79**	**2 430 540,91**	**6 231 559,61**	**0,00**	**16 223 305,79**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*1 256 308,23*	*1 256 308,23*		*0,00*		*1 256 308,23*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*1 256 308,23*	*1 256 308,23*		*0,00*		*1 256 308,23*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*239 963,74*	*239 963,74*		*0,00*		*239 963,74*
13912	*Subv. transf. Régions*	*463 685,41*	*463 685,41*		*0,00*		*463 685,41*
13913	*Subv. transf. Départements*	*121 949,67*	*121 949,67*		*0,00*		*121 949,67*
139141	*Subv. transf. Communes membres du GFP*	*5 891,73*	*5 891,73*		*0,00*		*5 891,73*
139158	*Subv. transf. Autres groupements*	*266,91*	*266,91*		*0,00*		*266,91*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*17 771,00*	*17 771,00*		*0,00*		*17 771,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*30 740,00*	*30 740,00*		*0,00*		*30 740,00*
198	*Neutralisation des amortissements*	*376 039,77*	*376 039,77*		*0,00*		*376 039,77*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 256 308,23**	**1 256 308,23**		**0,00**		**1 256 308,23**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			**15 203 369,45**	**10 094 631,20**	**1 702 175,27**	**3 406 562,98**	**10 094 631,20**	**0,00**	**10 094 631,20**
1002	PAVILLON ENTREE EEM		8 400,00	0,00	1 503,99	6 896,01	0,00	0,00	0,00
1003	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
1004	PLAN VELO		2 867 555,61	2 729 302,62	98 574,47	39 678,52	2 729 302,62	0,00	2 729 302,62
1005	BMX INTERNATIONAL		104 867,30	104 866,78	0,00	0,52	104 866,78	0,00	104 866,78
1006	PARKING (dont Bâtiment Clésience rue Amiens		415 053,00	366 632,32	7 611,61	40 809,07	366 632,32	0,00	366 632,32
1007	ECOLES		246 658,87	105 805,61	71 637,95	69 215,31	105 805,61	0,00	105 805,61
1008	EVENEMENTIEL		71 162,00	35 035,13	0,00	36 126,87	35 035,13	0,00	35 035,13
1009	PONT DE L ILE DE JANVILLE		18 200,00	10 809,60	0,00	7 390,40	10 809,60	0,00	10 809,60
1012	TRAVAUX ECONOMIE D'ENERGIE		800 000,00	798 468,13	0,00	1 531,87	798 468,13	0,00	798 468,13
1013	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE		147 690,20	13 181,28	0,00	134 508,92	13 181,28	0,00	13 181,28
1014	GARAGE SOLIDAIRE		310 000,00	12 180,00	0,00	297 820,00	12 180,00	0,00	12 180,00
1018	MANUFACTURE DE SENLIS		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
1019	EXTENSION SALLE MARCEL GUERRIN		48 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00
1020	TRANSFERTT COMPLEXE PISCINE		42 630,00	0,00	0,00	42 630,00	0,00	0,00	0,00
901	SERVICES GENERAUX		2 144 828,95	921 427,58	413 619,66	809 781,71	921 427,58	0,00	921 427,58
902	SERVICE INCENDIE		21 990,52	0,00	0,00	21 990,52	0,00	0,00	0,00
903	TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE		1 015 148,52	365 654,40	575 895,20	73 598,92	365 654,40	0,00	365 654,40
909	EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES		172 160,00	39 743,82	48 795,60	83 620,58	39 743,82	0,00	39 743,82
923	TERRAIN BI-CROSS		7 470,00	4 530,00	52 916,67	-49 976,67	4 530,00	0,00	4 530,00
925	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS		259 654,23	53 163,71	8 760,00	197 730,52	53 163,71	0,00	53 163,71
941	ECOLE DE LA PRAIRIE		55 800,00	53 661,83	0,00	2 138,17	53 661,83	0,00	53 661,83
947	TREMIE PRAIRIE		305 676,00	0,00	19 560,00	286 116,00	0,00	0,00	0,00
955	VIDEOPROTECTION		813 957,65	298 176,99	148 837,84	366 942,82	298 176,99	0,00	298 176,99

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations opérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations opérées hors AP
962	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
971	TRAVAUX DANS LES ZAE		859 117,33	717 571,16	23 847,35	117 698,82	717 571,16	0,00	717 571,16
974	BANQUE ALIMENTAIRE		60 000,00	6 000,00	0,00	54 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00
975	6EME RHC PLATEAU MARGNY		51 000,00	15 444,00	14 620,80	20 935,20	15 444,00	0,00	15 444,00
978	GRANDES ECURIES DU ROY		593 690,45	430 019,73	43 655,40	120 015,32	430 019,73	0,00	430 019,73
979	EAUX PLUVIALES		861 636,82	611 715,51	158 113,02	91 808,29	611 715,51	0,00	611 715,51
994	RESERVES FONCIERES		2 640 022,00	2 377 835,18	0,00	262 186,82	2 377 835,18	0,00	2 377 835,18
995	BASSIN CARRIERE DE CHOISY FOUILLES ARCHEOLOGIQUES		164 000,00	23 405,82	5 085,61	135 508,57	23 405,82	0,00	23 405,82
997	BATIMENT ARCHIVES		12 000,00	0,00	9 140,10	2 859,90	0,00	0,00	0,00
999	TRAVAUX PROCEDURES PERILS		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1001
LIBELLE : EMM MAISON DES PROJETS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**0,00**	**A1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**383 827,00**	**B1 0,00**	**154 607,00**	**229 220,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**383 827,00**	**0,00**	**154 607,00**	**229 220,00**	**0,00**
1312	Subv. transf. Régions	154 607,00	0,00	154 607,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	229 220,00	0,00	0,00	229 220,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1002
LIBELLE : PAVILLON ENTREE EEM
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**8 400,00**	**A1 0,00**	**1 503,99**	**6 896,01**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**6 896,01**	**0,00**	**0,00**	**6 896,01**	**0,00**
2031	Frais d'études	6 896,01	0,00	0,00	6 896,01	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**1 503,99**	**0,00**	**1 503,99**	**0,00**	**0,00**
21351	Bâtiments publics	1 503,99	0,00	1 503,99	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**136 986,66**	**B1 321 716,07**	**0,00**	**-184 729,41**	**B2 321 716,07**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**136 986,66**	**321 716,07**	**0,00**	**-184 729,41**	**321 716,07**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	192 266,07	0,00	-192 266,07	192 266,07
1313	Subv. transf. Départements	136 986,66	129 450,00	0,00	7 536,66	129 450,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 321 716,07**	**B2 - A2 321 716,07**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1003
LIBELLE : RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**2 000,00**	**A1 0,00**	**0,00**	**2 000,00**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**	**0,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**64 305,66**	**B1 56 932,65**	**0,00**	**7 373,01**	**B2 56 932,65**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**64 305,66**	**56 932,65**	**0,00**	**7 373,01**	**56 932,65**
1312	Subv. transf. Régions	64 305,66	56 932,65	0,00	7 373,01	56 932,65
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 56 932,65**	**B2 - A2 56 932,65**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1004
LIBELLE : PLAN VELO
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**2 867 555,61**	**A1 2 729 302,62**	**98 574,47**	**39 678,52**	**A2 2 729 302,62**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**2 867 555,61**	**2 729 302,62**	**98 574,47**	**39 678,52**	**2 729 302,62**
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 867 555,61	2 729 302,62	98 574,47	39 678,52	2 729 302,62

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**725 814,40**	**B1 311 039,00**	**699 082,93**	**-284 307,53**	**B2 311 039,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**725 814,40**	**311 039,00**	**699 082,93**	**-284 307,53**	**311 039,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	148 858,35	-148 858,35	0,00
1313	Subv. transf. Départements	300 645,11	92 990,00	207 650,00	5,11	92 990,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	218 049,00	0,00	-218 049,00	218 049,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	425 169,29	0,00	342 574,58	82 594,71	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -2 418 263,62**	**B2 - A2 -2 418 263,62**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1005
LIBELLE : BMX INTERNATIONAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**104 867,30**	**A1 104 866,78**	**0,00**	**0,52**	**A2 104 866,78**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**3 000,73**	**0,00**	**-3 000,73**	**3 000,73**
2031	Frais d'études	0,00	3 000,73	0,00	-3 000,73	3 000,73
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**104 867,30**	**101 866,05**	**0,00**	**3 001,25**	**101 866,05**
2313	Constructions	104 867,30	101 866,05	0,00	3 001,25	101 866,05

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**892 934,78**	**B1 892 934,78**	**0,00**	**0,00**	**B2 892 934,78**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**892 934,78**	**892 934,78**	**0,00**	**0,00**	**892 934,78**
1312	Subv. transf. Régions	313 474,78	313 474,78	0,00	0,00	313 474,78
1313	Subv. transf. Départements	579 460,00	579 460,00	0,00	0,00	579 460,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 788 068,00**	**B2 - A2 788 068,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1006
LIBELLE : PARKING (dont Bâtiment Clésience rue Amiens
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**415 053,00**	**A1 366 632,32**	**7 611,61**	**40 809,07**	**A2 366 632,32**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**22 053,00**	**1 921,50**	**2 932,81**	**17 198,69**	**1 921,50**
2031	Frais d'études	22 053,00	1 921,50	2 932,81	17 198,69	1 921,50
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**393 000,00**	**364 710,82**	**4 678,80**	**23 610,38**	**364 710,82**
21351	Bâtiments publics	393 000,00	364 710,82	4 678,80	23 610,38	364 710,82
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**150 000,00**	**B1 0,00**	**138 401,12**	**11 598,88**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**150 000,00**	**0,00**	**138 401,12**	**11 598,88**	**0,00**
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
13413	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	0,00	138 401,12	-138 401,12	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -366 632,32**	**B2 - A2 -366 632,32**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1007
LIBELLE : ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**246 658,87**	**A1 105 805,61**	**71 637,95**	**69 215,31**	**A2 105 805,61**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**45 810,92**	**9 145,48**	**4 144,80**	**32 520,64**	**9 145,48**
2031	Frais d'études	45 810,92	9 145,48	4 144,80	32 520,64	9 145,48
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**9 140,09**	**0,00**	**9 140,09**	**0,00**	**0,00**
21351	Bâtiments publics	9 140,09	0,00	9 140,09	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**191 707,86**	**96 660,13**	**58 353,06**	**36 694,67**	**96 660,13**
2313	Constructions	191 707,86	96 660,13	58 353,06	36 694,67	96 660,13

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**146 271,71**	**B1 159 500,00**	**39 200,00**	**-52 428,29**	**B2 159 500,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**146 271,71**	**159 500,00**	**39 200,00**	**-52 428,29**	**159 500,00**
1313	Subv. transf. Départements	73 956,61	159 500,00	0,00	-85 543,39	159 500,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	72 315,10	0,00	39 200,00	33 115,10	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 53 694,39**	**B2 - A2 53 694,39**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1008
LIBELLE : EVENEMENTIEL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**71 162,00**	**A1 35 035,13**	**0,00**	**36 126,87**	**A2 35 035,13**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**71 162,00**	**35 035,13**	**0,00**	**36 126,87**	**35 035,13**
21828	Autres matériels de transport	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 580,00	17 512,13	0,00	67,87	17 512,13
2188	Autres immobilisations corporelles	17 582,00	17 523,00	0,00	59,00	17 523,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -35 035,13**	**B2 - A2 -35 035,13**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1009
LIBELLE : PONT DE L ILE DE JANVILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**18 200,00**	**A1 10 809,60**	**0,00**	**7 390,40**	**A2 10 809,60**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**18 200,00**	**10 809,60**	**0,00**	**7 390,40**	**10 809,60**
2031	Frais d'études	18 200,00	10 809,60	0,00	7 390,40	10 809,60
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**6 800,18**	**-6 800,18**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**6 800,18**	**-6 800,18**	**0,00**
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	6 800,18	-6 800,18	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -10 809,60**	**B2 - A2 -10 809,60**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1011
LIBELLE : PISTES STADE PAUL PETITPOISSON
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		81 057,62	B1 81 057,53	0,00	0,09	B2 81 057,53
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	81 057,62	81 057,53	0,00	0,09	81 057,53
1318	Autres subventions d'équipement transf.	81 057,62	81 057,53	0,00	0,09	81 057,53
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 81 057,53	B2 - A2 81 057,53

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1012
LIBELLE : TRAVAUX ECONOMIE D'ENERGIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**800 000,00**	**A1 798 468,13**	**0,00**	**1 531,87**	**A2 798 468,13**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**800 000,00**	**798 468,13**	**0,00**	**1 531,87**	**798 468,13**
2315	Install., matériel et outill. technique	800 000,00	798 468,13	0,00	1 531,87	798 468,13

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -798 468,13**	**B2 - A2 -798 468,13**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1013
LIBELLE : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**147 690,20**	**A1 13 181,28**	**0,00**	**134 508,92**	**A2 13 181,28**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**147 690,20**	**13 181,28**	**0,00**	**134 508,92**	**13 181,28**
2128	Autres agencements et aménagements	147 690,20	13 181,28	0,00	134 508,92	13 181,28
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -13 181,28**	**B2 - A2 -13 181,28**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1014
LIBELLE : GARAGE SOLIDAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**310 000,00**	**A1 12 180,00**	**0,00**	**297 820,00**	**A2 12 180,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**12 180,00**	**12 180,00**	**0,00**	**0,00**	**12 180,00**
2031	Frais d'études	12 180,00	12 180,00	0,00	0,00	12 180,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**297 820,00**	**0,00**	**0,00**	**297 820,00**	**0,00**
2181	Install. générales, agencements	297 820,00	0,00	0,00	297 820,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**188 500,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**188 500,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**188 500,00**	**0,00**	**0,00**	**188 500,00**	**0,00**
1312	Subv. transf. Régions	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	115 500,00	0,00	0,00	115 500,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	33 000,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -12 180,00**	**B2 - A2 -12 180,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1018
LIBELLE : MANUFACTURE DE SENLIS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**50 000,00**	**A1 0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**
2312	Agencements et aménagements de terrains	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1019
LIBELLE : EXTENSION SALLE MARCEL GUERRIN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**48 000,00**	**A1 0,00**	**0,00**	**48 000,00**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**48 000,00**	**0,00**	**0,00**	**48 000,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1020
LIBELLE : TRANSFERTT COMPLEXE PISCINE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**42 630,00**	**A1 0,00**	**0,00**	**42 630,00**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**42 630,00**	**0,00**	**0,00**	**42 630,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	42 630,00	0,00	0,00	42 630,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 901
LIBELLE : SERVICES GENERAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**2 144 828,95**	**A1 921 427,58**	**413 619,66**	**809 781,71**	**A2 921 427,58**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**1 165 495,37**	**445 801,80**	**96 682,49**	**623 011,08**	**445 801,80**
202	Frais réalisation documents urbanisme	105 237,90	1 912,37	0,00	103 325,53	1 912,37
2031	Frais d'études	540 973,30	127 111,25	77 451,28	336 410,77	127 111,25
2051	Concessions, droits similaires	519 284,17	316 778,18	19 231,21	183 274,78	316 778,18
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**962 202,27**	**466 173,47**	**309 331,19**	**186 697,61**	**466 173,47**
2128	Autres agencements et aménagements	31 980,00	0,00	0,00	31 980,00	0,00
21351	Bâtiments publics	10 350,00	3 540,00	0,00	6 810,00	3 540,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	249 639,50	128 275,53	109 186,14	12 177,83	128 275,53
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	81 520,00	52 913,76	58 380,00	-29 773,76	52 913,76
21838	Autre matériel informatique	370 069,96	217 002,37	138 750,90	14 316,69	217 002,37
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	36 850,81	25 834,08	3 014,15	8 002,58	25 834,08
2188	Autres immobilisations corporelles	171 792,00	38 607,73	0,00	133 184,27	38 607,73
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**17 131,31**	**9 452,31**	**7 605,98**	**73,02**	**9 452,31**
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	17 131,31	9 452,31	7 605,98	73,02	9 452,31

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 2 354 008,47**	**0,00**	**-2 354 008,47**	**B2 2 354 008,47**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**2 354 008,47**	**0,00**	**-2 354 008,47**	**2 354 008,47**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	2 024 137,82	0,00	-2 024 137,82	2 024 137,82
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	63 167,13	0,00	-63 167,13	63 167,13
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	266 703,52	0,00	-266 703,52	266 703,52
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 1 432 580,89	B2 - A2 1 432 580,89

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 902
LIBELLE : SERVICE INCENDIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**21 990,52**	**A1 0,00**	**0,00**	**21 990,52**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**21 990,52**	**0,00**	**0,00**	**21 990,52**	**0,00**
21568	Autre matériel, outillage incendie	21 990,52	0,00	0,00	21 990,52	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 903
LIBELLE : TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**1 015 148,52**	**A1 365 654,40**	**575 895,20**	**73 598,92**	**A2 365 654,40**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**744 854,40**	**365 654,40**	**379 195,20**	**4,80**	**365 654,40**
2051	Concessions, droits similaires	744 854,40	365 654,40	379 195,20	4,80	365 654,40
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**270 294,12**	**0,00**	**196 700,00**	**73 594,12**	**0,00**
2181	Install. générales, agencements	270 294,12	0,00	196 700,00	73 594,12	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -365 654,40**	**B2 - A2 -365 654,40**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 909
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**172 160,00**	**A1 39 743,82**	**48 795,60**	**83 620,58**	**A2 39 743,82**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**6 914,39**	**0,00**	**42 030,00**	**-35 115,61**	**0,00**
2031	Frais d'études	6 914,39	0,00	42 030,00	-35 115,61	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**160 160,00**	**39 743,82**	**6 765,60**	**113 650,58**	**39 743,82**
2128	Autres agencements et aménagements	47 756,40	5 172,20	6 765,60	35 818,60	5 172,20
21351	Bâtiments publics	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
2138	Autres constructions	38 760,00	2 324,26	0,00	36 435,74	2 324,26
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 500,00	3 104,70	0,00	1 395,30	3 104,70
2188	Autres immobilisations corporelles	44 143,60	29 142,66	0,00	15 000,94	29 142,66
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**5 085,61**	**0,00**	**0,00**	**5 085,61**	**0,00**
2313	Constructions	5 085,61	0,00	0,00	5 085,61	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**102 654,00**	**B1 73 440,00**	**35 106,89**	**-5 892,89**	**B2 73 440,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**102 654,00**	**73 440,00**	**35 106,89**	**-5 892,89**	**73 440,00**
1313	Subv. transf. Départements	102 654,00	73 440,00	29 214,00	0,00	73 440,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	5 892,89	-5 892,89	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1**	**33 696,18**	**B2 - A2**	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 923
LIBELLE : TERRAIN BI-CROSS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**7 470,00**	**A1 4 530,00**	**52 916,67**	**-49 976,67**	**A2 4 530,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**7 470,00**	**4 530,00**	**52 916,67**	**-49 976,67**	**4 530,00**
2312	Agencements et aménagements de terrains	7 470,00	4 530,00	52 916,67	-49 976,67	4 530,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -4 530,00**	**B2 - A2 -4 530,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 925
LIBELLE : LUTTE CONTRE LES INONDATIONS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**259 654,23**	**A1 53 163,71**	**8 760,00**	**197 730,52**	**A2 53 163,71**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**259 654,23**	**53 163,71**	**8 760,00**	**197 730,52**	**53 163,71**
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	259 654,23	53 163,71	8 760,00	197 730,52	53 163,71
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -53 163,71**	**B2 - A2 -53 163,71**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 941
LIBELLE : ECOLE DE LA PRAIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**55 800,00**	**A1 53 661,83**	**0,00**	**2 138,17**	**A2 53 661,83**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**55 800,00**	**53 661,83**	**0,00**	**2 138,17**	**53 661,83**
21351	Bâtiments publics	55 800,00	53 661,83	0,00	2 138,17	53 661,83
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -53 661,83**	**B2 - A2 -53 661,83**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 947
LIBELLE : TREMIE PRAIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**305 676,00**	**A1 0,00**	**19 560,00**	**286 116,00**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**305 676,00**	**0,00**	**19 560,00**	**286 116,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	305 676,00	0,00	19 560,00	286 116,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**71 701,29**	**B1 0,00**	**0,00**	**71 701,29**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**71 701,29**	**0,00**	**0,00**	**71 701,29**	**0,00**
1318	Autres subventions d'équipement transf.	71 701,29	0,00	0,00	71 701,29	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 955
LIBELLE : VIDEOPROTECTION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**813 957,65**	**A1 298 176,99**	**148 837,84**	**366 942,82**	**A2 298 176,99**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**4 804,00**	**2 304,00**	**2 460,06**	**39,94**	**2 304,00**
2051	Concessions, droits similaires	4 804,00	2 304,00	2 460,06	39,94	2 304,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**809 153,65**	**295 872,99**	**146 377,78**	**366 902,88**	**295 872,99**
21351	Bâtiments publics	555 099,29	139 388,19	131 106,12	284 604,98	139 388,19
2188	Autres immobilisations corporelles	254 054,36	156 484,80	15 271,66	82 297,90	156 484,80
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**40 800,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**40 800,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**40 800,00**	**0,00**	**0,00**	**40 800,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	40 800,00	0,00	0,00	40 800,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -298 176,99**	**B2 - A2 -298 176,99**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 961
LIBELLE : VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**0,00**	**A1** **0,00**	**0,00**	**0,00**	**A2** **0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**408 962,35**	**B1** **0,00**	**395 329,61**	**13 632,74**	**B2** **0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**408 962,35**	**0,00**	**395 329,61**	**13 632,74**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	101 831,35	0,00	88 198,61	13 632,74	0,00
1312	Subv. transf. Régions	307 131,00	0,00	307 131,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1** **0,00**	**B2 - A2** **0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 962
LIBELLE : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**15 000,00**	**A1 0,00**	**0,00**	**15 000,00**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**	**0,00**
2313	Constructions	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 971
LIBELLE : TRAVAUX DANS LES ZAE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**859 117,33**	**A1 717 571,16**	**23 847,35**	**117 698,82**	**A2 717 571,16**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**52 000,00**	**10 560,00**	**9 942,00**	**31 498,00**	**10 560,00**
2031	Frais d'études	52 000,00	10 560,00	9 942,00	31 498,00	10 560,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**807 117,33**	**707 011,16**	**13 905,35**	**86 200,82**	**707 011,16**
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	19 201,24	13 339,24	5 862,00	0,00	13 339,24
2152	Installations de voirie	701 392,89	664 574,32	617,75	36 200,82	664 574,32
21534	Réseaux d'électrification	86 523,20	29 097,60	7 425,60	50 000,00	29 097,60
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -717 571,16**	**B2 - A2 -717 571,16**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 974
LIBELLE : BANQUE ALIMENTAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**60 000,00**	**A1 6 000,00**	**0,00**	**54 000,00**	**A2 6 000,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**60 000,00**	**6 000,00**	**0,00**	**54 000,00**	**6 000,00**
2313	Constructions	60 000,00	6 000,00	0,00	54 000,00	6 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -6 000,00**	**B2 - A2 -6 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 975
LIBELLE : 6EME RHC PLATEAU MARGNY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**51 000,00**	**A1 15 444,00**	**14 620,80**	**20 935,20**	**A2 15 444,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**51 000,00**	**15 444,00**	**14 620,80**	**20 935,20**	**15 444,00**
2031	Frais d'études	51 000,00	15 444,00	14 620,80	20 935,20	15 444,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**138 300,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**138 300,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**138 300,00**	**0,00**	**0,00**	**138 300,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	138 300,00	0,00	0,00	138 300,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -15 444,00**	**B2 - A2 -15 444,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 978
LIBELLE : GRANDES ECURIES DU ROY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**593 690,45**	**A1 430 019,73**	**43 655,40**	**120 015,32**	**A2 430 019,73**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**246 894,00**	**147 024,00**	**12 000,00**	**87 870,00**	**147 024,00**
2031	Frais d'études	246 894,00	147 024,00	12 000,00	87 870,00	147 024,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**346 796,45**	**282 995,73**	**31 655,40**	**32 145,32**	**282 995,73**
21351	Bâtiments publics	346 796,45	282 995,73	31 655,40	32 145,32	282 995,73
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 118 080,00**	**0,00**	**-118 080,00**	**B2 118 080,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**118 080,00**	**0,00**	**-118 080,00**	**118 080,00**
21351	Bâtiments publics	0,00	118 080,00	0,00	-118 080,00	118 080,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -311 939,73**	**B2 - A2 -311 939,73**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 979
LIBELLE : EAUX PLUVIALES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**861 636,82**	**A1 611 715,51**	**158 113,02**	**91 808,29**	**A2 611 715,51**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**34 704,61**	**34 704,61**	**0,00**	**0,00**	**34 704,61**
2031	Frais d'études	34 704,61	34 704,61	0,00	0,00	34 704,61
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**142 617,55**	**142 617,55**	**0,00**	**0,00**	**142 617,55**
21538	Autres réseaux	142 617,55	142 617,55	0,00	0,00	142 617,55
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**684 314,66**	**434 393,35**	**158 113,02**	**91 808,29**	**434 393,35**
2315	Install., matériel et outill. technique	684 314,66	434 393,35	158 113,02	91 808,29	434 393,35

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**94 233,00**	**B1 160 839,62**	**0,00**	**-66 606,62**	**B2 160 839,62**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**94 233,00**	**160 839,62**	**0,00**	**-66 606,62**	**160 839,62**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	29 879,62	0,00	-29 879,62	29 879,62
1318	Autres subventions d'équipement transf.	94 233,00	130 960,00	0,00	-36 727,00	130 960,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -450 875,89**	**B2 - A2 -450 875,89**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 994
LIBELLE : RESERVES FONCIERES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**2 640 022,00**	**A1 2 377 835,18**	**0,00**	**262 186,82**	**A2 2 377 835,18**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**48 000,00**	**0,00**	**0,00**	**48 000,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**2 592 022,00**	**2 377 835,18**	**0,00**	**214 186,82**	**2 377 835,18**
2111	Terrains nus	1 141 075,18	184 388,58	0,00	956 686,60	184 388,58
2115	Terrains bâtis	1 450 946,82	2 193 446,60	0,00	-742 499,78	2 193 446,60
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -2 377 835,18**	**B2 - A2 -2 377 835,18**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 995
LIBELLE : BASSIN CARRIERE DE CHOISY FOUILLES ARCHEOLOGIQUES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**164 000,00**	**A1 23 405,82**	**5 085,61**	**135 508,57**	**A2 23 405,82**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**84 000,00**	**23 405,82**	**0,00**	**60 594,18**	**23 405,82**
2031	Frais d'études	84 000,00	23 405,82	0,00	60 594,18	23 405,82
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**80 000,00**	**0,00**	**5 085,61**	**74 914,39**	**0,00**
2313	Constructions	80 000,00	0,00	5 085,61	74 914,39	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -23 405,82**	**B2 - A2 -23 405,82**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 997
LIBELLE : BATIMENT ARCHIVES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**12 000,00**	**A1 0,00**	**9 140,10**	**2 859,90**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**12 000,00**	**0,00**	**9 140,10**	**2 859,90**	**0,00**
2031	Frais d'études	12 000,00	0,00	9 140,10	2 859,90	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 998
LIBELLE : HALLE DE SPORT DE LA CROIX ST OUEN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**0,00**	**A1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**240 600,43**	**B1 0,00**	**240 600,43**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**240 600,43**	**0,00**	**240 600,43**	**0,00**	**0,00**
1318	Autres subventions d'équipement transf.	240 600,43	0,00	240 600,43	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999
LIBELLE : TRAVAUX PROCEDURES PERILS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**18 000,00**	**A1 0,00**	**0,00**	**18 000,00**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**18 000,00**	**0,00**	**0,00**	**18 000,00**	**0,00**
2313	Constructions	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**34 738 126,70**	**19 525 473,02**	**1 709 128,16**	**13 503 525,52**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 875 990,90	4 411 468,12	1 709 128,16	-2 244 605,38
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	101 831,35	2 024 137,82	237 056,96	-2 159 363,43
1312	Subv. transf. Régions	879 518,44	562 673,50	461 738,00	-144 893,06
1313	Subv. transf. Départements	1 717 522,38	1 064 719,62	236 864,00	415 938,76
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	9 042,00	0,00	0,00	9 042,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	281 216,13	0,00	-281 216,13
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 018 076,73	478 721,05	635 068,08	-95 712,40
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
13413	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	0,00	138 401,12	-138 401,12
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	935 677,43	0,00	0,00	935 677,43
1641	Emprunts en euros	935 677,43	0,00	0,00	935 677,43
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	118 080,00	0,00	-118 080,00
21351	Bâtiments publics	0,00	118 080,00	0,00	-118 080,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 811 668,33**	**4 529 548,12**	**1 709 128,16**	**-1 427 007,95**
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 097 908,35	10 088 356,32	0,00	9 552,03
10222	FCTVA	700 000,00	690 447,97	0,00	9 552,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 397 908,35	9 397 908,35	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	800,00	0,00	4 200,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	800,00	0,00	4 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 030 000,00		0,00	
Total des recettes financières		**11 132 908,35**	**10 089 156,32**	**0,00**	**1 043 752,03**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser (2)	Crédits sans emploi (3)
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	73 000,00	0,00	0,00	73 000,00
Total des recettes réelles		**16 017 576,68**	**14 618 704,44**	**1 709 128,16**	**-310 255,92**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*13 720 550,02*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*5 000 000,00*	*4 906 768,58*		*93 231,42*
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*206 303,02*	*206 303,02*		*0,00*
28031	*Frais d'études*	*60 413,00*	*60 413,00*		*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*216 485,28*	*217 234,28*		*-749,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*672 472,40*	*672 472,40*		*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*104 572,60*	*104 572,60*		*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*593,00*	*593,00*		*0,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*542 576,74*	*575 416,74*		*-32 840,00*
280415332	*ADM : Bâtiments, installations*	*298 823,31*	*77 216,46*		*221 606,85*
280415333	*ADM : Projet infrastructure*	*77 216,46*	*298 823,31*		*-221 606,85*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*46 842,00*	*46 842,00*		*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*178 880,72*	*205 387,72*		*-26 507,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*125 230,51*	*125 230,51*		*0,00*
280423	*Privé : Projet infrastructure*	*45 770,00*	*45 770,00*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*360 029,31*	*496 480,53*		*-136 451,22*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*829,00*	*2 182,00*		*-1 353,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*227 215,46*	*228 158,74*		*-943,28*
281351	*Bâtiments publics*	*830 563,27*	*462 928,43*		*367 634,84*
28138	*Autres constructions*	*24 109,40*	*24 486,40*		*-377,00*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*72 577,03*	*75 745,03*		*-3 168,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*14 863,77*	*14 863,77*		*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*203 408,00*	*216 452,00*		*-13 044,00*
281533	*Réseaux câblés*	*419,10*	*419,10*		*0,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*10 318,00*	*10 318,00*		*0,00*
281538	*Autres réseaux*	*18 067,00*	*18 067,00*		*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*5 762,04*	*5 762,04*		*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*475,00*	*475,00*		*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*127 043,54*	*129 310,54*		*-2 267,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*1 443,00*	*1 443,00*		*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*65 596,00*	*65 596,00*		*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*38 475,64*	*43 818,64*		*-5 343,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*	*305 206,69*		*-305 206,69*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*299 300,30*	*42 592,11*		*256 708,19*
28188	*Autres immo. corporelles*	*123 326,10*	*126 188,52*		*-2 862,42*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
Total des recettes d'ordre	***18 720 550,02***	***4 906 768,58***		***13 813 781,44***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**71 119 312,41**	**52 974 823,45**	**1 578 346,60**	**0,00**	**16 566 142,36**	**0,00**	**54 553 170,05**
011	Charges à caractère général (3)	9 829 976,09	7 320 287,34	1 292 145,01	0,00	1 217 543,74	0,00	8 612 432,35
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	10 484 111,65	9 773 644,03	160 685,81	0,00	549 781,81		9 934 329,84
014	Atténuations de produits	21 782 164,00	21 751 043,00	0,00	0,00	31 121,00		21 751 043,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	9 229 510,65	8 464 016,00	0,00	0,00	765 494,65	0,00	8 464 016,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**51 325 762,39**	**47 308 990,37**	**1 452 830,82**	**0,00**	**2 563 941,20**	**0,00**	**48 761 821,19**
66	Charges financières	872 000,00	720 652,11	125 515,78	0,00	25 832,11		846 167,89
67	Charges spécifiques (3)	126 000,00	6 065,90	0,00	0,00	119 934,10		6 065,90
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	75 000,00	32 346,49			42 653,51		32 346,49
Total des dépenses financières		**1 073 000,00**	**759 064,50**	**125 515,78**	**0,00**	**188 419,72**		**884 580,28**
Total des dépenses réelles		**52 398 762,39**	**48 068 054,87**	**1 578 346,60**	**0,00**	**2 752 360,92**	**0,00**	**49 646 401,47**
023	*Virement à la section d'investissement*	*13 720 550,02*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*5 000 000,00*	*4 906 768,58*			*93 231,42*		*4 906 768,58*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**18 720 550,02**	**4 906 768,58**			**13 813 781,44**		**4 906 768,58**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**71 119 312,41**	**52 974 823,45**	**1 578 346,60**	**0,00**	**16 566 142,36**	**0,00**	**54 553 170,05**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**61 551 930,32**	**61 789 990,69**	**548 304,28**	**0,00**	**-786 364,65**
013	Atténuations de charges (3)	38 854,78	164 309,25	0,00	0,00	-125 454,47
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 642 126,00	3 198 077,54	505 804,28	0,00	-61 755,82
73	Impôts et taxes (sauf 731)	24 896 259,00	24 904 870,69	0,00	0,00	-8 611,69
731	Fiscalité locale	18 496 961,00	18 690 798,00	0,00	0,00	-193 837,00
74	Dotations et participations (3)	12 440 673,31	12 407 561,08	42 500,00	0,00	-9 387,77
75	Autres produits de gestion courante (3)	637 000,00	1 128 170,93	0,00	0,00	-491 170,93
Total des recettes de gestion des services		**60 151 874,09**	**60 493 787,49**	**548 304,28**	**0,00**	**-890 217,68**
76	Produits financiers	0,00	1,72	0,00	0,00	-1,72
77	Produits spécifiques (3)	143 748,00	29 940,25	0,00	0,00	113 807,75
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	9 953,00			-9 953,00
Total des recettes financières		**143 748,00**	**39 894,97**	**0,00**	**0,00**	**103 853,03**
Total des recettes réelles		**60 295 622,09**	**60 533 682,46**	**548 304,28**	**0,00**	**-786 364,65**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*1 256 308,23*	*1 256 308,23*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**1 256 308,23**	**1 256 308,23**			**0,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**9 567 382,09**					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**71 119 312,41**	**71 357 372,78**	**548 304,28**	**0,00**	**-786 364,65**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**71 119 312,41**	**52 974 823,45**	**1 578 346,60**	**0,00**	**16 566 142,36**	**0,00**	**54 553 170,05**
011	Charges à caractère général (4)	9 829 976,09	7 320 287,34	1 292 145,01	0,00	1 217 543,74	0,00	8 612 432,35
60611	Eau et assainissement	14 000,00	11 760,15	0,00	0,00	2 239,85	0,00	11 760,15
60612	Energie - Electricité	389 877,09	336 835,09	53 042,00	0,00	-0,00	0,00	389 877,09
60613	Chauffage urbain	70 490,00	56 640,28	0,00	0,00	13 849,72	0,00	56 640,28
60618	Autres fournitures non stockables	2 000,00	1 862,40	0,00	0,00	137,60	0,00	1 862,40
60621	Combustibles	5 000,00	3 837,84	0,00	0,00	1 162,16	0,00	3 837,84
60622	Carburants	45 506,00	42 945,62	0,00	0,00	2 560,38	0,00	42 945,62
60623	Alimentation	35 919,69	8 767,13	581,57	0,00	26 570,99	0,00	9 348,70
60624	Produits de traitement	33 500,00	19 850,88	0,00	0,00	13 649,12	0,00	19 850,88
60631	Fournitures d'entretien	9 750,00	5 125,54	463,99	0,00	4 160,47	0,00	5 589,53
60632	Fournitures de petit équipement	116 305,86	75 357,36	11 031,61	0,00	29 916,89	0,00	86 388,97
60636	Habillement et vêtements de travail	5 388,72	793,84	2 258,72	0,00	2 336,16	0,00	3 052,56
6064	Fournitures administratives	55 890,73	30 221,86	920,81	0,00	24 748,06	0,00	31 142,67
6067	Fournitures scolaires	250,00	249,74	0,00	0,00	0,26	0,00	249,74
6068	Autres matières et fournitures	8 824,00	9 622,06	0,00	0,00	-798,06	0,00	9 622,06
611	Contrats de prestations de services	2 061 074,74	1 362 628,32	640 289,51	0,00	58 156,91	0,00	2 002 917,83
6132	Locations immobilières	858 050,69	804 225,08	39 809,02	0,00	14 016,59	0,00	844 034,10
61351	Matériel roulant	34 461,40	28 393,65	0,00	0,00	6 067,75	0,00	28 393,65
61358	Autres	256 324,01	173 536,57	31 801,23	0,00	50 986,21	0,00	205 337,80
614	Charges locatives et de copropriété	222 356,44	211 302,17	4 041,30	0,00	7 012,97	0,00	215 343,47
61521	Entretien terrains	50 023,00	33 613,12	9 320,00	0,00	7 089,88	0,00	42 933,12
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	28 046,11	0,00	23 561,58	0,00	4 484,53	0,00	23 561,58
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	124 412,00	76 209,55	29 742,10	0,00	18 460,35	0,00	105 951,65
615231	Entretien, réparations voiries	391 359,60	359 969,67	27 106,56	0,00	4 283,37	0,00	387 076,23
615232	Entretien, réparations réseaux	530 000,00	204 854,52	0,00	0,00	325 145,48	0,00	204 854,52
61551	Entretien matériel roulant	23 636,60	15 942,79	3 380,53	0,00	4 313,28	0,00	19 323,32
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 246,02	3 239,68	320,76	0,00	6 685,58	0,00	3 560,44
6156	Maintenance	1 170 943,48	828 680,58	115 694,50	0,00	226 568,40	0,00	944 375,08
6161	Multirisques	314 500,00	310 804,31	0,00	0,00	3 695,69	0,00	310 804,31
6168	Autres primes d'assurance	745,00	744,30	0,00	0,00	0,70	0,00	744,30
617	Etudes et recherches	131 634,48	49 899,00	0,00	0,00	81 735,48	0,00	49 899,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6182	Documentation générale et technique	35 738,78	29 612,11	570,00	0,00	5 556,67	0,00	30 182,11
6184	Versements à des organismes de formation	172 184,20	99 856,07	32 393,75	0,00	39 934,38	0,00	132 249,82
6185	Frais de colloques et de séminaires	22 420,00	6 167,20	10 583,40	0,00	5 669,40	0,00	16 750,60
6188	Autres frais divers	407 009,94	235 591,62	135 509,65	0,00	35 908,67	0,00	371 101,27
62268	Autres honoraires, conseils	509 837,27	395 266,14	50 416,20	0,00	64 154,93	0,00	445 682,34
6227	Frais d'actes et de contentieux	104 574,71	78 462,30	0,60	0,00	26 111,81	0,00	78 462,90
6228	Divers	11 770,00	7 083,50	4 320,00	0,00	366,50	0,00	11 403,50
6231	Annonces et insertions	54 441,00	42 199,84	0,00	0,00	12 241,16	0,00	42 199,84
6232	Fêtes et cérémonies	63 857,94	63 857,94	0,00	0,00	-0,00	0,00	63 857,94
6233	Foires et expositions	5 148,00	4 764,00	0,00	0,00	384,00	0,00	4 764,00
6234	Réceptions	21 232,53	12 350,98	1 176,50	0,00	7 705,05	0,00	13 527,48
6236	Catalogues et imprimés	109 228,00	86 549,69	4 632,00	0,00	18 046,31	0,00	91 181,69
6238	Divers	32 490,00	30 797,80	250,00	0,00	1 442,20	0,00	31 047,80
6241	Transports de biens	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	439,45	439,06	0,00	0,00	0,39	0,00	439,06
6247	Transports collectifs	2 241,45	2 123,45	118,00	0,00	0,00	0,00	2 241,45
6248	Divers	20 519,00	13 955,39	0,00	0,00	6 563,61	0,00	13 955,39
6251	Voyages, déplacements et missions	22 492,00	22 891,56	0,00	0,00	-399,56	0,00	22 891,56
6261	Frais d'affranchissement	24 250,00	17 553,27	2 466,62	0,00	4 230,11	0,00	20 019,89
6262	Frais de télécommunications	245 424,91	177 661,23	22 430,98	0,00	45 332,70	0,00	200 092,21
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	9,92	0,00	0,00	1 990,08	0,00	9,92
6281	Concours divers (cotisations)	424 472,00	442 876,84	0,00	0,00	-18 404,84	0,00	442 876,84
6282	Frais de gardiennage	27 412,00	23 058,14	1 375,24	0,00	2 978,62	0,00	24 433,38
6283	Frais de nettoyage des locaux	55 800,00	38 599,57	4 151,32	0,00	13 049,11	0,00	42 750,89
6284	Redevances pour services rendus	7 925,22	7 821,20	0,00	0,00	104,02	0,00	7 821,20
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	235 317,23	215 101,82	19 648,00	0,00	567,41	0,00	234 749,82
6288	Autres services extérieurs	3 600,00	2 465,00	60,00	0,00	1 075,00	0,00	2 525,00
63512	Taxes foncières	202 628,85	194 753,85	7 875,00	0,00	0,00	0,00	202 628,85
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 659,96	158,76	801,96	0,00	699,24	0,00	960,72
6358	Autres droits	345,99	345,99	0,00	0,00	0,00	0,00	345,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	10 484 111,65	9 773 644,03	160 685,81	0,00	549 781,81		9 934 329,84
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	507 380,00	284 033,76	153 568,46	0,00	69 777,78		437 602,22
6218	Autre personnel extérieur	40 350,00	10 678,14	3 259,85	0,00	26 412,01		13 937,99

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6331	Versement mobilité	52 764,63	49 923,02	0,00	0,00	2 841,61		49 923,02
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	29 326,97	27 774,94	0,00	0,00	1 552,03		27 774,94
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	118 091,66	112 549,25	0,00	0,00	5 542,41		112 549,25
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	16 665,39	0,00	0,00	-16 665,39		16 665,39
64111	Rémunération principale titulaires	3 203 167,88	3 073 928,11	0,00	0,00	129 239,77		3 073 928,11
64112	SFT, indemnité de résidence	92 231,20	33 461,21	0,00	0,00	58 769,99		33 461,21
64113	NBI	0,00	49 107,68	0,00	0,00	-49 107,68		49 107,68
64118	Autres indemnités	1 287 538,70	1 148 730,85	0,00	0,00	138 807,85		1 148 730,85
64131	Rémunérations	2 440 282,43	1 720 440,19	0,00	0,00	719 842,24		1 720 440,19
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	12 071,71	0,00	0,00	-12 071,71		12 071,71
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	1 213,16	0,00	0,00	-1 213,16		1 213,16
64138	Primes et autres indemnités	0,00	692 775,96	0,00	0,00	-692 775,96		692 775,96
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	32 690,35	0,00	0,00	-32 690,35		32 690,35
64168	Autres emplois aidés	40 323,24	37 046,59	0,00	0,00	3 276,65		37 046,59
6417	Rémunérations des apprentis	71 302,63	63 902,64	0,00	0,00	7 399,99		63 902,64
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 245 554,74	1 140 388,67	0,00	0,00	105 166,07		1 140 388,67
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 217 131,58	1 140 302,61	0,00	0,00	76 828,97		1 140 302,61
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	103 548,14	100 126,78	0,00	0,00	3 421,36		100 126,78
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	770,22	641,23	0,00	0,00	128,99		641,23
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	12 774,38	98,11	0,00	0,00	12 676,27		98,11
6472	Prestations familiales directes	0,00	1 456,75	0,00	0,00	-1 456,75		1 456,75
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 608,00	11 298,71	3 857,50	0,00	451,79		15 156,21
6478	Autres charges sociales diverses	5 000,00	12 291,79	0,00	0,00	-7 291,79		12 291,79
6488	Autres	965,25	46,43	0,00	0,00	918,82		46,43
014	Atténuations de produits	21 782 164,00	21 751 043,00	0,00	0,00	31 121,00		21 751 043,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	50 000,00	18 880,00	0,00	0,00	31 120,00		18 880,00
739211	Attribution de compensation	16 741 626,00	16 741 626,00	0,00	0,00	0,00		16 741 626,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	1 543 294,00	1 543 293,00	0,00	0,00	1,00		1 543 293,00
739221	FNGIR	1 542 941,00	1 542 941,00	0,00	0,00	0,00		1 542 941,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 693 996,00	1 693 996,00	0,00	0,00	0,00		1 693 996,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	132 285,00	132 285,00	0,00	0,00	0,00		132 285,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	78 022,00	78 022,00	0,00	0,00	0,00		78 022,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	9 229 510,65	8 464 016,00	0,00	0,00	765 494,65	0,00	8 464 016,00
65132	Prix	2 200,00	1 079,60	0,00	0,00	1 120,40	0,00	1 079,60
65311	Indemnités de fonction	299 915,00	291 517,81	0,00	0,00	8 397,19	0,00	291 517,81
65313	Cotisations de retraite	24 863,00	28 424,35	0,00	0,00	-3 561,35	0,00	28 424,35
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	85 596,00	83 615,60	0,00	0,00	1 980,40	0,00	83 615,60
65315	Formation	13 295,00	0,00	0,00	0,00	13 295,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	585,99	0,00	0,00	-585,99	0,00	585,99
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	3 950 000,00	3 917 498,00	0,00	0,00	32 502,00	0,00	3 917 498,00
65568	Autres contributions	494 861,00	431 747,05	0,00	0,00	63 113,95	0,00	431 747,05
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	222 000,00	157 646,65	0,00	0,00	64 353,35	0,00	157 646,65
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	3 165 761,22	2 965 674,66	0,00	0,00	200 086,56	0,00	2 965 674,66
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	10 000,00	3 155,90	0,00	0,00	6 844,10	0,00	3 155,90
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	841 019,43	582 760,43	0,00	0,00	258 259,00	0,00	582 760,43
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	15 000,00	309,20	0,00	0,00	14 690,80	0,00	309,20
65888	Autres	0,00	0,76	0,00	0,00	-0,76	0,00	0,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**51 325 762,39**	**47 308 990,37**	**1 452 830,82**	**0,00**	**2 563 941,20**	**0,00**	**48 761 821,19**
66	Charges financières	872 000,00	720 652,11	125 515,78	0,00	25 832,11		846 167,89
66111	Intérêts réglés à l'échéance	856 000,00	855 288,01	0,00	0,00	711,99		855 288,01
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	16 000,00	-134 635,90	125 515,78	0,00	25 120,12		-9 120,12
67	Charges spécifiques (4)	126 000,00	6 065,90	0,00	0,00	119 934,10		6 065,90
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	126 000,00	6 065,90	0,00	0,00	119 934,10		6 065,90
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	75 000,00	32 346,49			42 653,51		32 346,49
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	65 000,00	23 805,00			41 195,00		23 805,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00	8 541,49			1 458,51		8 541,49
Total des charges financières et spécifiques		**1 073 000,00**	**759 064,50**	**125 515,78**	**0,00**	**188 419,72**		**884 580,28**
Total des dépenses réelles		**52 398 762,39**	**48 068 054,87**	**1 578 346,60**	**0,00**	**2 752 360,92**	**0,00**	**49 646 401,47**
023	*Virement à la section d'investissement*	*13 720 550,02*						

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*5 000 000,00*	*4 906 768,58*			*93 231,42*		*4 906 768,58*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*5 000 000,00*	*4 906 768,58*			*93 231,42*		*4 906 768,58*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**18 720 550,02**	**4 906 768,58**			**13 813 781,44**		**4 906 768,58**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	125 515,78
Montant des ICNE de l'exercice N-1	134 635,90
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-9 120,12

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**61 551 930,32**	**61 789 990,69**	**548 304,28**	**0,00**	**-786 364,65**
013	Atténuations de charges (4)	38 854,78	164 309,25	0,00	0,00	-125 454,47
6419	Remboursements rémunérations personnel	38 854,78	164 309,25	0,00	0,00	-125 454,47
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 642 126,00	3 198 077,54	505 804,28	0,00	-61 755,82
7078	Autres marchandises	1 000,00	210,00	0,00	0,00	790,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	2 086 000,00	2 046 977,91	175 809,40	0,00	-136 787,31
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	88 000,00	99 436,94	0,00	0,00	-11 436,94
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	382 000,00	460 270,00	0,00	0,00	-78 270,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	898 400,00	444 835,22	329 994,88	0,00	123 569,90
70878	Remb. frais par des tiers	184 326,00	146 347,47	0,00	0,00	37 978,53
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	24 896 259,00	24 904 870,69	0,00	0,00	-8 611,69
73211	Attribution de compensation	84 711,00	84 711,00	0,00	0,00	0,00
7323	Revers. prél. / jeux et paris hippiques	180 000,00	188 615,69	0,00	0,00	-8 615,69
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	15 178 108,00	15 178 104,00	0,00	0,00	4,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	9 453 440,00	9 453 440,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	18 496 961,00	18 690 798,00	0,00	0,00	-193 837,00
73111	Impôts directs locaux	14 171 862,00	14 320 894,00	0,00	0,00	-149 032,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	2 221 385,00	2 221 385,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	545 711,00	545 711,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	413 003,00	441 456,00	0,00	0,00	-28 453,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	800 000,00	800 313,00	0,00	0,00	-313,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	345 000,00	361 039,00	0,00	0,00	-16 039,00
74	Dotations et participations (4)	12 440 673,31	12 407 561,08	42 500,00	0,00	-9 387,77
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	1 507 717,00	1 507 717,00	0,00	0,00	0,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	6 394 271,00	6 394 271,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	86 199,59	124 819,85	0,00	0,00	-38 620,26
74711	Participation Etat emploi jeunes	0,00	6 234,77	0,00	0,00	-6 234,77

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
74718	Autres participations Etat	176 650,00	128 745,00	42 500,00	0,00	5 405,00
7472	Participation régions	75 000,00	40 000,00	0,00	0,00	35 000,00
7473	Participation départements	0,00	4 000,00	0,00	0,00	-4 000,00
747888	Autres	195 000,00	76 456,74	0,00	0,00	118 543,26
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	3 987 467,00	4 095 447,00	0,00	0,00	-107 980,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	11 501,00	0,00	0,00	-11 501,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	18 368,72	18 368,72	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	637 000,00	1 128 170,93	0,00	0,00	-491 170,93
752	Revenus des immeubles	450 000,00	437 592,56	0,00	0,00	12 407,44
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	167 000,00	195 201,20	0,00	0,00	-28 201,20
75888	Autres	20 000,00	495 377,17	0,00	0,00	-475 377,17
Total des recettes de gestion des services		**60 151 874,09**	**60 493 787,49**	**548 304,28**	**0,00**	**-890 217,68**
76	Produits financiers	0,00	1,72	0,00	0,00	-1,72
761	Produits de participations	0,00	1,72	0,00	0,00	-1,72
77	Produits spécifiques (4)	143 748,00	29 940,25	0,00	0,00	113 807,75
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	143 748,00	29 940,25	0,00	0,00	113 807,75
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	9 953,00			-9 953,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	9 953,00			-9 953,00
Total des recettes réelles		**60 295 622,09**	**60 533 682,46**	**548 304,28**	**0,00**	**-786 364,65**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*1 256 308,23*	*1 256 308,23*			*0,00*
77681	*Neutralisation des amortissements*	*376 039,77*	*376 039,77*			*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*880 268,46*	*880 268,46*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**1 256 308,23**	**1 256 308,23**			**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**2 990 496,66**	**1 217 760,63**	**0,00**	**320 281,96**	**253 279,75**	**992 628,68**	**302 179,06**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 990 496,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	316 778,18	0,00	2 304,00	9 145,48	188 874,55	12 180,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	407 160,10	0,00	0,00	93 812,31	386 509,00	265 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	493 822,35	0,00	299 602,96	53 661,83	301 396,77	24 999,06	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	96 660,13	115 848,36	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	18 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**10 089 156,32**	**63 167,13**	**0,00**	**0,00**	**159 500,00**	**1 165 512,31**	**56 932,65**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 088 356,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	63 167,13	0,00	0,00	159 500,00	1 047 432,31	56 932,65	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 080,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**6 054 018,99**	**408 064,38**	**678 218,46**	**3 006 377,22**		**16 223 305,79**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 990 496,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	507 159,52	0,00	34 704,61	10 809,60		1 081 955,94
204	Subventions d'équipement versées	1 298 992,14	402 064,38	0,00	266 265,00		3 119 802,93
21	Immobilisations corporelles	3 449 399,20	0,00	209 120,50	0,00		4 832 002,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	798 468,13	6 000,00	434 393,35	2 729 302,62		4 180 672,59
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		18 375,00
RECETTES		**2 612 557,41**	**0,00**	**160 839,62**	**311 039,00**		**14 618 704,44**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		10 088 356,32
13	Subventions d'investissement	2 612 557,41	0,00	160 839,62	311 039,00		4 411 468,12
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		800,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		118 080,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**2 990 496,66**
1641	Emprunts en euros	2 989 796,66
165	Dépôts et cautionnements reçus	700,00
RECETTES		**10 089 156,32**
10222	FCTVA	690 447,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 397 908,35
165	Dépôts et cautionnements reçus	800,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**1 182 515,74**	**0,00**	**209,76**	**35 035,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	407 160,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	316 778,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	128 275,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	52 913,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	217 002,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 177,80	0,00	0,00	17 512,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	38 208,00	0,00	209,76	17 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**63 167,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13172	Subv. transf. FEDER	63 167,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 217 760,63**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407 160,10
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 778,18
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 275,53
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 913,76
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 002,37
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 689,93
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 940,76
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**63 167,13**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 167,13

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**301 906,96**	**0,00**	**0,00**	**18 375,00**	**0,00**	**320 281,96**
2051	Concessions, droits similaires	2 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 304,00
21351	Bâtiments publics	142 928,19	0,00	0,00	0,00	0,00	142 928,19
2188	Autres immobilisations corporelles	156 674,77	0,00	0,00	0,00	0,00	156 674,77
45411	Dépenses	0,00	0,00	0,00	18 375,00	0,00	18 375,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**3 000,00**	**0,00**	**0,00**	**250 279,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	9 145,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	90 812,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	53 661,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	96 660,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**159 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	159 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**253 279,75**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 145,48
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 812,31
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 661,83
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 660,13
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**159 500,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**430 019,73**	**0,00**	**0,00**	**13 108,59**	**15 444,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	147 024,00	0,00	0,00	0,00	15 444,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	282 995,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 656,28	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 452,31	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**118 080,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	118 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**6 467,86**	**103 118,90**	**0,00**	**0,00**	**424 469,60**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	26 406,55	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	94 842,00	0,00	0,00	291 667,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	5 172,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	2 324,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	3 104,70	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 143,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	4 530,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	101 866,05	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**73 440,00**	**81 057,53**	**0,00**	**0,00**	**892 934,78**	**0,00**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	313 474,78	0,00
1313	Subv. transf. Départements	73 440,00	0,00	0,00	0,00	579 460,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	81 057,53	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**992 628,68**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 874,55
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 509,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 172,20
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 995,73
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 324,26
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 104,70
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 656,28
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 143,60
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 530,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 866,05
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 452,31
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 165 512,31**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 474,78
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652 900,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 057,53
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 080,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**24 999,06**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	24 999,06	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**56 932,65**	**0,00**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 932,65	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**265 000,00**	**0,00**	**0,00**	**12 180,00**	**302 179,06**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 180,00	12 180,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 999,06
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**56 932,65**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 932,65

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**798 468,13**	**0,00**	**0,00**	**3 211 090,72**	**732 286,72**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 912,37	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 671,25	1 921,50
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 654,40
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 388,58	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 193 446,60	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 710,82
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664 574,32	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 097,60	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	798 468,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 612 557,41**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 024 137,82	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 266,07	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 450,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 703,52	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 240,00**	**1 194 708,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	16 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 194 708,40	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**88 043,74**	**13 181,28**	**6 054 018,99**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 912,37
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 592,75
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 240,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 194 708,40
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	82 739,50	0,00	82 739,50
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 654,40
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 388,58
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 193 446,60
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	13 181,28	13 181,28
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 710,82
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664 574,32
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 097,60
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	798 468,13
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	5 304,24	0,00	5 304,24
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 612 557,41**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 024 137,82
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 266,07
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 450,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 703,52

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**25 668,00**	**16 666,66**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	25 668,00	16 666,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**6 000,00**	**359 729,72**	**0,00**	**0,00**	**408 064,38**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	359 729,72	0,00	0,00	359 729,72
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 334,66
2313	Constructions	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**13 339,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	13 339,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**611 715,51**	**53 163,71**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	34 704,61	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	142 617,55	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	53 163,71	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	434 393,35	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**160 839,62**	**0,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	29 879,62	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	130 960,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**678 218,46**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 704,61
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 339,24
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 617,55
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 163,71
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 393,35
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**160 839,62**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 879,62
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 960,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**266 265,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	266 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 729 302,62**	**10 809,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	10 809,60	0,00	0,00	0,00
2041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	2 729 302,62	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**311 039,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	92 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	218 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 006 377,22**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 809,60
2041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 265,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 729 302,62
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**311 039,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 990,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 049,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**23 045 483,85**	**13 415 301,69**	**0,00**	**4 243 821,78**	**18 252,00**	**535 094,31**	**82 374,77**	**0,00**
011	Charges à caractère général	202 638,77	3 160 693,46	0,00	312 537,58	18 252,00	438 022,31	32 374,77	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	206 912,60	9 713 631,04	0,00	13 786,20	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	21 751 043,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	309,20	540 977,19	0,00	3 917 498,00	0,00	97 072,00	50 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	846 167,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	6 065,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	32 346,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**55 777 735,23**	**4 379 703,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 210,00**	**95 101,74**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	164 309,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 560 031,00	0,00	0,00	0,00	210,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	24 904 870,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	18 690 798,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	12 152 124,57	48 734,77	0,00	0,00	0,00	40 000,00	95 101,74	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	596 675,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	29 940,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	9 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**29 002,00**	**6 079 920,97**	**759 314,55**	**1 006 957,74**	**430 877,81**		**49 646 401,47**
011	Charges à caractère général	1 002,00	3 316 853,80	134 107,06	565 072,79	430 877,81		8 612 432,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 934 329,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 751 043,00
65	Autres charges de gestion courante	28 000,00	2 763 067,17	625 207,49	441 884,95	0,00		8 464 016,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		846 167,89
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 065,90
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		32 346,49
RECETTES		**0,00**	**637 966,15**	**40 000,00**	**0,00**	**111 270,00**		**61 081 986,74**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		164 309,25
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	143 640,82	0,00	0,00	0,00		3 703 881,82
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 904 870,69
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18 690 798,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	40 000,00	0,00	74 100,00		12 450 061,08
75	Autres produits de gestion courante	0,00	494 325,33	0,00	0,00	37 170,00		1 128 170,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1,72
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		29 940,25
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 953,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**23 045 483,85**
627	Services bancaires et assimilés	9,92
6331	Versement mobilité	49 923,02
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	27 774,94
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	112 549,25
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	16 665,39
63512	Taxes foncières	202 628,85
6584	Amendes fiscales et pénales	309,20
66111	Intérêts réglés à l'échéance	855 288,01
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-9 120,12
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	6 065,90
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	23 805,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	8 541,49
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	18 880,00
739211	Attribution de compensation	16 741 626,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	1 543 293,00
739221	FNGIR	1 542 941,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 693 996,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	132 285,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	78 022,00
RECETTES		**55 777 735,23**
73111	Impôts directs locaux	14 320 894,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	2 221 385,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	545 711,00
73118	Autres contributions directes	441 456,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	800 313,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	361 039,00
73211	Attribution de compensation	84 711,00
7323	Revers. prél. / jeux et paris hippiques	188 615,69
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	15 178 104,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	9 453 440,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	1 507 717,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	6 394 271,00
744	FCTVA	124 819,85
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	4 095 447,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	11 501,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	18 368,72
761	Produits de participations	1,72
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	29 940,25
77681	Neutralisation des amortissements	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**12 567 562,34**	**0,00**	**437 829,99**	**4 112,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60612	Energie - Electricité	73 153,05	0,00	0,00	-53 042,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	441,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	1 862,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	29 775,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	-2 794,49	0,00	8 567,17	471,40	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	4 626,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	63 250,73	0,00	2 681,46	5 839,51	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	927,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	27 566,24	0,00	209,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	27 581,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	46 160,79	0,00	3 729,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	12 132,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	145 260,58	0,00	20 297,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	143 933,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 769,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	105 951,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 706,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	514,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	776 819,24	0,00	2 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	310 804,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	744,30	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	19 314,81	0,00	2 083,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	122 849,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	302 319,17	0,00	6 773,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	387 602,22	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	67 084,46	0,00	112 261,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	78 107,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6228	Divers	11 403,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	37 336,08	0,00	7 882,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	40,80	0,00	24 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 000,53	0,00	11 284,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	553,64	0,00	82 568,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	250,00	0,00	27 552,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	99,40	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	11 489,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	12 474,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	200 092,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	219 953,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	-682,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 266,61	0,00	427,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	186,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 073 928,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	33 461,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	49 107,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 148 730,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 720 440,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	12 071,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	1 213,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	692 775,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	32 690,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	37 046,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	63 902,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 140 388,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 140 302,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	100 126,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	641,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	98,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	1 456,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 291,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	46,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	0,00	0,00	1 079,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	15 000,00	0,00	95 224,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	25 528,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**4 240 571,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**139 132,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	164 309,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	2 222 787,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	99 436,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	460 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	774 830,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 706,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74711	Participation Etat emploi jeunes	6 234,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 132,00	0,00	0,00
75888	Autres	457 543,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	9 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**405 796,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	291 517,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	28 424,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	83 615,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	585,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74711	Participation Etat emploi jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 415 301,69
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 111,05
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	441,40
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 862,40
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 775,21
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 244,08
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 626,48
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 771,70
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	927,64
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 776,08
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 581,57
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 542,79
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 132,79
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 558,22
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 933,92
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 769,58
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 951,65
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 706,05
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	514,42
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779 579,24
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 804,31
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	744,30
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-500,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 398,45
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 849,82
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 092,94
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 602,22
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 346,06

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 107,09
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 403,50
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 218,88
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 905,80
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 284,83
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 122,39
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 802,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,40
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 489,29
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 474,84
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 092,21
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 953,87
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-682,62
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 693,81
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186,02
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 073 928,11
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 461,21
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 107,68
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148 730,85
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 720 440,19
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 071,71
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 213,16
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 775,96
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 690,35
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 046,59
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 902,64
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140 388,67
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140 302,61
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 126,78
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	641,23
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,11
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 456,75
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 308,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 291,79
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,43

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 079,60
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 517,81
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 424,35
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 615,60
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585,99
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 224,65
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 528,43
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,76
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 379 703,62**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 309,25
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 222 787,31
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 436,94
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 270,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774 830,10
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 706,65
74711	Participation Etat emploi jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 234,77
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 132,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 543,60
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 953,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**312 383,19**	**0,00**	**3 931 353,59**	**0,00**	**85,00**	**4 243 821,78**
60611	Eau et assainissement	818,29	0,00	0,00	0,00	0,00	818,29
60612	Energie - Electricité	46 925,55	0,00	0,00	0,00	0,00	46 925,55
60613	Chauffage urbain	7 526,59	0,00	0,00	0,00	0,00	7 526,59
60622	Carburants	222,93	0,00	4,39	0,00	0,00	227,32
60631	Fournitures d'entretien	-99,18	0,00	0,00	0,00	0,00	-99,18
60632	Fournitures de petit équipement	1 085,11	0,00	0,00	0,00	0,00	1 085,11
60636	Habillement et vêtements de travail	2 124,92	0,00	0,00	0,00	0,00	2 124,92
6064	Fournitures administratives	-623,70	0,00	0,00	0,00	0,00	-623,70
611	Contrats de prestations de services	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00
61351	Matériel roulant	2 589,22	0,00	0,00	0,00	0,00	2 589,22
61358	Autres	18 096,22	0,00	0,00	0,00	0,00	18 096,22
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 792,00
61551	Entretien matériel roulant	2 603,52	0,00	65,00	0,00	85,00	2 753,52
6156	Maintenance	164 795,84	0,00	0,00	0,00	0,00	164 795,84
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	13 937,99	0,00	0,00	13 937,99
62268	Autres honoraires, conseils	19 954,08	0,00	0,00	0,00	0,00	19 954,08
6251	Voyages, déplacements et missions	805,47	0,00	0,00	0,00	0,00	805,47
6282	Frais de gardiennage	25 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 116,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 897,20	0,00	0,00	0,00	0,00	4 897,20
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	233,13	0,00	0,00	0,00	0,00	233,13
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	-151,79	0,00	0,00	-151,79
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	3 917 498,00	0,00	0,00	3 917 498,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 252,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	18 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 252,00**
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 252,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**12 089,00**	**50 805,15**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 470,12**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783,33	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 944,78	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 718,04	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	4 221,50	0,00	0,00	0,00	72,29	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	249,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 622,06	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 137,05	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	12 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	80,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	42 767,00	0,00	0,00	0,00	9 920,93	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	439,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	2 241,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 802,64	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**210,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**35 538,56**	**195 122,71**	**0,00**	**0,00**	**85 635,77**	**109 433,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	30 452,58	0,00	0,00	0,00	7 042,73	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	45 954,25	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370,40
60631	Fournitures d'entretien	1 499,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	540,10	1 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	874,70	0,00	0,00	6 535,80	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 255,46
61521	Entretien terrains	0,00	11 905,12	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	771,66	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 046,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 064,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 952,14
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 840,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	466,00	1 629,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 291,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 672,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	132 317,23	0,00	0,00	23 000,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	345,99	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	47 422,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 650,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**535 094,31**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783,33
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 440,09
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 672,29
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370,40
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 499,86
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 665,89
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249,74
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 622,06
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 547,55
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 446,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,40
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 255,46
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 905,12
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	771,66
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 046,02
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 687,93
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 064,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 452,14
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 840,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 095,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439,06
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 241,45
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 291,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne			TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 474,64
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 317,23
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345,99
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 422,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 650,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 210,00**
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**10 439,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 039,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**14 645,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74718	Autres participations Etat	14 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 587,00**	**20 348,27**
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 126,07
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,39
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 887,30
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294,80
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 587,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,51
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,25
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284,50
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,80
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445,05
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 746,60
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 525,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 456,74**
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 456,74

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**82 374,77**
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 126,07
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,39
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 887,30
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294,80
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 587,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,51
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 127,75
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284,50
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,80
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445,05
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 746,60
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 525,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**95 101,74**
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 645,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 456,74

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 002,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 002,00**
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	1 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**563 093,94**	**1 569 387,28**	**480 015,42**	**0,00**	**0,00**	**36 947,24**	**0,00**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	240 210,25	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	9 104,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	708,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	4 435,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	477,44	0,00	0,00	0,00	0,00	3 423,41	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 458 614,69	239 805,17	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 933,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 077,94	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	-312,00	31 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 458,89	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	21 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	8 072,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 954,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	224 878,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	355,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	-3 019,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	4 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	934,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	1 113,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 100,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	126 551,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	7 821,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	79 432,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	228,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**143 640,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	143 640,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**822 409,92**	**0,00**	**0,00**	**608 067,17**	**0,00**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	750 860,37	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	71 409,55	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	608 067,17	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**494 325,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	437 592,56	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	18 899,20	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	37 833,57	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 079 920,97**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 210,25
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 104,11
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	708,74
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 435,74
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,85
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 698 419,86
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	760 793,37
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 077,94
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 409,55
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 028,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 458,89
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 545,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 072,15
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 978,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 878,20
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355,81
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 019,04
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 764,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	934,80
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 113,06
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 100,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 551,97
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 821,20
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 432,59
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228,76
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 608 067,17

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions			TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**637 966,15**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 640,82
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 592,56
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 899,20
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 833,57

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**612 956,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**146 358,47**
60622	Carburants	1 443,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	899,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-588,02
60632	Fournitures de petit équipement	556,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	80,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	4 705,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	2 231,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	12 624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	16 200,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	13 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	-0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	755,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	73 921,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 413,28
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	168 074,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 533,21
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	317 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7472	Participation régions	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**759 314,55**
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 443,96
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	899,41
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-588,02
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556,48
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,44
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 705,53
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 231,68
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 624,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 200,60
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 440,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,30
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 921,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 413,28
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 607,49
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 600,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**96 450,27**	**11 856,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**103 094,76**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	3 837,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 089,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	840,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	-158,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	26 338,18	11 856,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 094,76
6132	Locations immobilières	6 124,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	3 281,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	2 250,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 209,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	16 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	115,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	254,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	22 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	3 155,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	6 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**64 303,62**	**9 158,53**	**28 190,15**	**191 613,72**	**502 290,13**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	9 158,53	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	28 190,15	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	121 605,90	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	191 613,72	13 240,80	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	64 303,62	0,00	0,00	0,00	367 443,43	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 006 957,74**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 158,53
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 190,15
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 837,84
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,02
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,22
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-158,40
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 895,40
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 124,41
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 281,62
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250,98
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 854,52
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 209,20
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 230,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115,20
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254,10
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 450,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 747,05
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 155,90
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 982,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**18 700,75**	**0,00**	**12,05**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	6 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	11 564,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,76	0,00	12,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**74 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	74 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**390 360,68**	**21 804,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	19 850,88	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	-853,47	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	-127,40	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 953,45	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	-75,08	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	387 076,23	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	4 340,40	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 170,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	37 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**430 877,81**
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 850,88
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-853,47
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-127,40
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 953,45
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 835,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-75,08
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387 076,23
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 340,40
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 564,99
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312,81
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**111 270,00**
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 100,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 170,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**53 166 830,65**									
1641 Emprunts en euros (total)					53 166 830,65									
2004009BA	CREDIT AGRICOLE	12/07/2004	2004-07-20	25/01/2017	90 424,39	F	Taux fixe à 4.9 %	4,900	4,990	EUR	T	P	O	A-1
2005005BA	CREDIT AGRICOLE	09/12/2005	2005-12-10	10/03/2017	181 164,57	F	Taux fixe à 3.67 %	3,670	3,720	EUR	T	P	O	A-1
2006006BA	DEXIA CL	04/10/2006	2017-01-01	01/02/2017	165 379,83	F	Taux fixe à 4.28 %	4,280	4,280	EUR	A	P	O	A-1
2007004 PRINCIPAL	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2007	2007-08-25	25/11/2007	3 500 000,00	F	Taux fixe à 4.79 %	4,790	4,790	EUR	A	C	O	A-1
2007005 PRINCIPAL	SOCIETE GENERALE	01/08/2008	2008-08-01	01/11/2008	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,890	EUR	T	C	O	A-1
2008003 PRINCIPAL	CAISSE D'EPARGNE	03/11/2003	2003-11-03	25/02/2009	2 000 000,00	C	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,730	EUR	A	P	O	C-1
2008005	CREDIT AGRICOLE				3 000 000,00	V	((Euribor 3M-Floor à 4.07 activant à 3.7 sur Euribor 3M) + Cap 5.82 sur Euribor 3M) + 0.08	0,000	4,080	EUR	T	P	N	A-1
2010001	SFIL CAFFIL	21/06/2010	2010-07-07	01/11/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 2.52 %	2,520	2,540	EUR	T	P	O	A-1
2010002	SFIL CAFFIL	02/09/2010	2010-10-12	01/02/2011	2 200 000,00	F	Taux fixe à 3.13 %	3,130	3,170	EUR	T	P	O	A-1
2010003	CAISSE D'EPARGNE	02/09/2010	2011-01-31	31/03/2011	5 700 000,00	F	Taux fixe à 3.72 %	3,720	3,830	EUR	T	C	O	A-1
2011002 BP	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25/07/2011	2011-07-25	25/07/2012	4 224 967,43	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	3,630	EUR	A	P	O	A-1
2011005	BANQUE POPULAIRE	10/10/2011	2011-12-27	27/03/2012	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3.99 %	3,990	4,050	EUR	T	P	O	A-1

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2011006	BNP PARIBAS	22/09/2011	2011-09-22	21/03/2013	3 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.5	1,730	1,770	EUR	T	C	O	A-1
2011007	SFIL CAFFIL	14/10/2011	2011-10-20	01/01/2012	6 358 490,97	F	Taux fixe à 4.21 %	4,210	4,340	EUR	T	X	O	A-1
2011014BA	SOCIETE GENERALE	18/07/2011	2017-01-01	25/01/2017	204 770,17	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,700	EUR	T	X	O	A-1
2014001	BANQUE POSTALE	16/12/2014	2014-12-23	01/04/2015	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.43 %	1,430	1,440	EUR	T	C	O	A-1
2014002	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2014	2014-12-23	01/01/2018	1 500 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	2,000	EUR	A	C	O	A-1
2015004	CREDIT FONCIER DE FRANCE	17/12/2015	2015-12-28	28/12/2016	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.31 %	1,310	1,310	EUR	A	C	O	A-1
2015006BA	BANQUE POSTALE	07/10/2015	2017-01-01	01/11/2017	280 986,20	F	Taux fixe à 2.23 %	2,230	2,230	EUR	A	P	O	A-1
2015007BA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2014	2017-01-01	01/10/2017	674 647,09	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	1,750	EUR	A	P	O	A-1
2016003BA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	03/05/2016	2017-01-01	06/06/2017	936 000,00	F	Taux fixe à 1.99 %	1,990	1,990	EUR	A	C	O	A-1
2017001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/03/2017	2017-03-02	01/09/2017	2 100 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	1,750	EUR	S	C	O	A-1
2017003	CREDIT AGRICOLE	06/12/2017	2018-03-14	14/06/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	1,160	EUR	T	P	O	A-1
2017004	BANQUE POSTALE	06/12/2017	2017-12-06	01/07/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.62 %	0,620	0,620	EUR	T	C	O	A-1
2019015	BANQUE POSTALE	13/12/2019	2020-03-31	01/07/2020	2 300 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,660	EUR	T	P	O	A-1
2021-001	BANQUE POSTALE	25/11/2020	2021-03-31	01/07/2021	3 800 000,00	F	Taux fixe à 0.44 %	0,440	0,440	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**53 166 830,65**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**20 735 738,50**					**2 989 796,66**	**855 288,01**	**0,00**	**125 515,78**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		20 735 738,50					2 989 796,66	855 288,01	0,00	125 515,78
2004009BA	N	0,00	A-1	59 065,22	9,57	F	Taux fixe à 4.9 %	4,890	4 619,58	3 036,54	0,00	522,56
2005005BA	N	0,00	A-1	119 787,21	10,94	F	Taux fixe à 3.67 %	3,660	8 688,17	4 596,39	0,00	244,23
2006006BA	N	0,00	A-1	115 176,94	11,08	F	Taux fixe à 4.28 %	4,270	7 233,39	5 239,16	0,00	4 505,08
2007004 PRINCIPAL	N	0,00	A-1	1 352 004,03	11,90	F	Taux fixe à 4.79 %	4,780	112 667,00	70 157,74	0,00	0,00
2007005 PRINCIPAL	N	0,00	A-1	1 833 333,33	13,58	F	Taux fixe à 4.66 %	4,730	133 333,34	90 283,18	0,00	0,00
2008003 PRINCIPAL	N	0,00	C-1	1 289 507,81	13,90	C	Taux fixe annulable à 4.58 % (exerçable à partir du 25/11/2013)	4,640	62 662,68	62 961,56	0,00	5 905,95
2008005	N	0,00	A-1	0,00	13,92	V	((Euribor 3M-Floor à 4.07 activant à 3.7 sur Euribor 3M) + Cap 5.82 sur Euribor 3M) + 0.08	4,090	93 615,00	82 029,34	0,00	6 488,47
2010001	N	0,00	A-1	44 586,87	0,58	F	Taux fixe à 2.52 %	2,510	58 156,96	2 042,44	0,00	184,15
2010002	N	0,00	A-1	180 793,21	0,83	F	Taux fixe à 3.13 %	3,120	175 243,29	9 100,39	0,00	927,42
2010003	N	0,00	A-1	3 040 000,00	16,00	F	Taux fixe à 3.72 %	3,770	237 500,00	150 612,21	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
2011002 BP	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.58 %	3,630	288 794,11	10 511,14	0,00	0,00
2011005	N	0,00	A-1	204 132,04	1,99	F	Taux fixe à 3.99 %	3,980	96 146,18	10 554,42	0,00	67,87
2011006	N	0,00	A-1	600 000,00	2,97	V	Euribor 3M + 1.5	5,300	200 000,00	38 861,39	0,00	708,16
2011007	N	0,00	A-1	2 683 442,25	14,75	F	Taux fixe à 4.21 %	4,270	350 717,23	124 281,87	0,00	28 557,05
2011014BA	N	0,00	A-1	110 936,01	6,57	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	13 691,01	5 534,15	0,00	940,80
2014001	N	0,00	A-1	50 000,00	0,00	F	Taux fixe à 1.43 %	1,430	200 000,00	2 502,50	0,00	176,76
2014002	N	0,00	A-1	975 000,00	12,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,990	75 000,00	31 500,00	0,00	38 891,67
2015004	N	0,00	A-1	100 000,00	0,99	F	Taux fixe à 1.31 %	1,310	100 000,00	2 620,00	0,00	7,28
2015006BA	N	0,00	A-1	161 794,59	8,83	F	Taux fixe à 2.23 %	2,220	16 074,06	3 966,47	0,00	591,31
2015007BA	N	0,00	A-1	519 609,74	19,75	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,990	16 778,27	21 455,52	0,00	5 138,36
2016003BA	N	0,00	A-1	561 600,00	11,43	F	Taux fixe à 1.99 %	1,980	46 800,00	12 107,16	0,00	6 332,98
2017001	N	0,00	A-1	1 050 000,00	7,17	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,950	140 000,00	45 747,01	0,00	13 747,21
2017003	N	0,00	A-1	571 242,12	8,20	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	65 635,73	7 041,71	0,00	291,97
2017004	N	0,00	A-1	566 666,58	8,25	V	(Euribor 3M + 0.48)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,250	83 333,35	33 629,46	0,00	5 451,74
2019015	N	0,00	A-1	1 633 727,17	10,25	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	149 773,99	11 400,93	0,00	2 665,70
2021-001	N	0,00	A-1	2 913 333,38	11,25	F	Taux fixe à 0.44 %	0,440	253 333,32	13 515,33	0,00	3 169,06
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité [illegible]			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**20 735 738,50**					**2 989 796,66**	**855 288,01**	**0,00**	**125 515,78**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Option d'échange (C)														
2008003 PRINCIPAL	CAISSE D'EPARGNE	2 000 000,00	1 289 507,81	1	30,00		Taux fixe annulable à 4.58 % (exerçable à partir du 25/11/2013)	Taux fixe à 4.58 %	0,00	Taux fixe annulable à 4.58 % (exerçable à partir du 25/11/2013)	4,640	62 961,56	0,00	6,22
TOTAL (C)		**2 000 000,00**	**1 289 507,81**						**0,00**			**62 961,56**	**0,00**	**6,22**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**2 000 000,00**	**1 289 507,81**						**0,00**			**62 961,56**	**0,00**	**6,22**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	25	0	0	0	0	
	% de l'encours	93,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	19 446 230,69	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	6,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 289 507,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**198 640,85**	**32 346,49**	**0,00**	**230 987,34**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**124 440,00**	**23 805,00**	**0,00**	**148 245,00**
Financement CET	18/11/2021	124 440,00	23 805,00	0,00	148 245,00
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires		**198 640,85**	**32 346,49**	**0,00**	**230 987,34**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		198 640,85	32 346,49	0,00	230 987,34

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 3 **Intitulé de l'opération : PERIL 395 RUE LEFEVRE LESUEUR -PERIL395 RUE LEFÈVRE LESUEUR BÉTHISY-SAINT-PIERRE** **Date de la délibération :**

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**75 811,00**	**18 375,00**	**0,00**	**57 436,00**	**18 375,00**
454113 (2)	0,00	75 811,00	18 375,00	0,00	57 436,00	18 375,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**75 811,00**	**18 375,00**	**0,00**	**57 436,00**	**18 375,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**73 000,00**	**0,00**	**0,00**	**73 000,00**	**0,00**
454123 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	73 000,00	0,00	0,00	73 000,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**73 000,00**	**0,00**	**0,00**	**73 000,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**8 239 110,96**	
Personnes de droit privé	**1 958 128,89**	
Associations	**374 945,09**	
AH26	10 000,00	VERSEMENT JUIN 2024 HADDAD - AH26 CONVENTION AIDE INSTALLATION PROFESSIONNELS DE SANTE
ASSOC. 1ERE COMPAGNIE D'ARC DE BETHISY ST PIERRE	800,00	SUBVENTION 2024 CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR
ASSOCIATION CYCLOTOURISME DE BETHISY ST PIERRE	250,00	SUBVENTION 2024 RANDONNEE DU SOUVENIR
ASSOCIATION POUR ANIMATION DU BORD DE L EAU	1 500,00	FAC. 2024-01 FONDS VERT DU 13/05/2024 DEMANDE DE VERSEMENT SUBVENTION FONDS VERT
ASSOCIATION TENNIS CLUB COMPIEGNE POMPADOUR	2 300,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 TOURNOI HANDISPORT JUNIOR DU 28 AU 30 JUIN 2024
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	5 000,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 TOURNOI NATIONAL ET MATCHES DE PRO B AVRIL 2024
ATHLETIC SAUTRIAUT	1 000,00	SUBVENTION 2024 LA SAUT'RAIL
ATTELAGE ET TRADITION	5 000,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 CONCOURS INTERNATIONAL ATTELAGE ET TRADITION 25 ET 26 MAI 2024
BADMINTON CLUB COMPIEGNOIS	1 000,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 TOURNOI DES PICANTINS 30 MARS ET 1ER AVRIL 2024
BADMINTON MARGNY VENETTE	500,00	SUBVENTION 2024 TOURNOI DE LA BAMGNOTINE ET DE LA DOUBLOTINE
BERGOPHTA	2 400,00	AIDE INSTALLATION SERL BERGOPHTA - DR JORDAN BERGUIG - CONVENTION
BGE PICARDIE	10 500,00	COURRIER DU 11-10-2024 SUBVENTION 2024 ACTION CITE LAB COMPIEGNE
BMX COMPIEGNE CLAIROIX	5 000,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 COUPE DE FRANCE 20 ET 21 AVRIL 2024
CERCLE GEORGES TAINTURIER - ESCRIME	400,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 CHAMPIONNAT DE L OISE JEUNES 26 MAI 2024
COMPIEGNE EQUESTRE (SUBVENTION)	6 000,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 concours international de dressage du 2 au 5 mai 2024
COMPIEGNE SPORTS CYCLISTES	1 000,00	SUBVENTION 2024 - 9 COURSES DANS 5 COMMUNES DE L'AGGOMERATION
COMPIEGNE TRIATHLON	1 200,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 TRIATHLON DE L ARC 18 ET 19 MAI 2024
COMPIEGNE TRIATHLON	5 000,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NATATION 13 ET 14-07-2024
COS COMPIEGNE	45 028,43	SUBVENTION 2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ECOLE DE PRODUCTION SUD OISE - EPSO	16 666,66	ACOMPTE CONVENTION EPSO R.A.R.
HOCKEY CLUB COMPIEGNOIS	1 000,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 2 TOURNOIS EN AVRIL ET MAI 2024
ITERRA	24 000,00	FAC. 202403/001 DU 28/03/2024 40 POUR CENT SUBVENTION 2024
ITERRA	36 000,00	FAC. 202406/002 DU 15/04/2022 202406/002 15/04/2022 SUBVENTION 2025
LA CAHUTE	1 500,00	FAC. SUBVENTION FONDS VERT DU 13/11/2024 SUBVENTION FONDS VERT
LA COMPAGNIE DU PEUT ETRE	1 500,00	FAC. 2024-01 FONDS VERT DU 08/05/2024 DEMANDE DE VERSEMENT SUBVENTION FONDS VERT
LA MALMAIRE VTT CLUB DE LA CROIX ST OUEN	500,00	SUBVENTION 2024 LES BRUNES D AUTOMNE
LE DEFI DU VIADUC	2 500,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 LES OLYMPIADES INTERGENERATIONNELLES 25 MAI 2024
LES ARCHERS DE COMPIEGNE	2 700,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 GRAND PRIX DE L'ARC WIAWIS 30 ET 31 MARS 2024
LES ENFANTS AU SINGULIER	3 000,00	SUBENTION 2023
MAISON DE SANTE DES SABLONS	4 800,00	MAISON SANTE SABLO CONVENTION AIDE INSTALLATION PROFESSIONNELS DE SANTE
MISSION LOCALE PAYS SOURCE	1 500,00	COURRIER DU 9-10-2024 SUBVENTION ACTION PERMIS CITOYEN AU TITRE D EXERCICE 2024
OFFICE DES SPORTS DE L AGGLOMERATION DE COMPIEGNE	2 000,00	SUBVENTION 2024 SALON DU PARIS-ROUBAIX
OISE LES VALLEES	155 000,00	ANNEE 2025
PARTAGE TRAVAIL	5 000,00	COURRIER DU 8-10-2024 SUBVENTION AUTO REHABILITATION ACCOMPAGNEE
PEDALE COMPIEGNOISE CYCLO TOURISTE	500,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 LA RONDE COMPIEGNOISE DU 9 JUIN 2024
RIVOALEN PIERRE	2 400,00	AIDE INSTALLATION RIVOALEN PIERRE CONVENTION
RUGBY CLUB COMPIEGNOIS	2 000,00	SUBVENTION 2024 TOURNOI INTERNATIONAL DE L ARMISTICE OCTOBRE
SKATING CLUB DE COMPIEGNE	1 000,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 TROPHEES DES PICANTINS 2 ET 3 MARS 2024
SPORT NAUTIQUE COMPIEGNOIS	1 000,00	SUBVENTION EVENEMENTS SPORTIFS 2024 RANDONNEES DES PICANTINS 20 ET 21 AVRIL 2024
UTC COMPIEGNE	5 000,00	SUBVENTION UTC ALUMNI - RATTACHEMENT 23
VGA	1 500,00	SUBVENTION 2024 FOULEES IMPERIALES ET COURSES DES DEUX CHATEAUX
Entreprises	**25 668,00**	
BIJOUTERIE LEGAY	1 780,00	FISAC - BIJOUTERIE LEGAY 16 RUE DES PATISSIERS COMPIEGNE
ESPRITS FLEURS PAR CLAUDINE GREHA	2 092,00	FISAC - ESPRIT FLEURS 6 RUE SAINT CORNEILLE COMPIEGNE
HAIR LINE	3 448,00	FISAC - HAIR LINE 10 RUE DE PIERREFONDS COMPIEGNE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LARDET COMPIEGNE	14 474,00	FISAC - LARDET 30 RUE SAINT CORNEILLE COMPIEGNE
LE DRESSING DE CLOE	3 874,00	FISAC - LE DRESSING CLOE - 36 RUE SOLFERINO COMPIEGNE
Personnes physiques	**5 035,40**	
ANCELLIN MONIQUE	35,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
APPIOLO VERONIQUE	46,95	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
BILLOT GILLES	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
BLASSET JACQUES	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
BOCHAND JEAN MICHEL	32,40	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
BONTEMPS PHILIPPE	46,95	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
BOUYER YVES	40,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
BRAILLY THIBAUT	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
BRAMARD ROGER	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
CARPENTIER JOSE	1 879,50	FAC. FAC-2023-0030 DU 06/10/2022 OPERATION FACADE M. CARPENTIER
CIESLAK THOMAS	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
COULON JACQUELINE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
CURTET ALAIN	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DELABORDE FRANCOIS	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DELAVENNE TIFFANY	40,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DENQUIN GHISLAINE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DEPOORTER AUDREY	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DESCOMBES GAEL	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DESVAGES VERONIQUE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DEVALLOIS FRANCIS	46,95	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DOLLO JULIEN	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DRESSAIRE GILLES	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DUBAU STEPHANIE	42,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DUPONT ANNE CHRISTINE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
DURAND MICHEL	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
FAUGA GWENNAHELLE FERCOT OLIVIER	44,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
FOURET BEATRICE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
FREMEAUX GILLES	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
GAMBART JEAN PAUL	44,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
GOBERVILLE MICHEL	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
GOBIN PHILIPPE	44,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
GUILLUY NATHALIE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
IBALINE LATIFA	34,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
JOFFIN NICOLAS	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
KICKENS MARCEL	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
KOWALCZYK MARIE THERESE	49,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
LACHELLE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LACHOT DAMIEN	35,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
LAMBERT MARIE ANNE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
LAURENT LEA	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
LE MEUX	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
LEBEE VINCENT	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
LECOINTE JULIETTE	35,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
LEVERT BERNADETTE	42,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
MAHOUASSE WILLIAM	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
MANET CHANTAL	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
MARCHAND BENJAMIN	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
MARCINKOWSKI - PHILIPPE ANNE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
MARSIGNY ANNE SOPHIE	39,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
MAYMIL THIBAULT	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
MICHELI MICHELE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
MUNGLY MARIE JACQUES	40,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
NUNEZ FREDERIQUE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
OLIVIER MICHEL	39,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
OLIVIER THOMAS	42,45	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
PACHINS BERTRAND	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
PIRAUX ROTSAERT SOPHIE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
PLOUZE GERARD	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
POSPIESZYNSKI BERNARD	25,25	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
POYART MARYSE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
QUEDILLAC JEAN CHRISTOPHE	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
SINOT JOHANN	39,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
THIBULT GERARD	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
TIRLEMONT AURELIEN	44,95	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
TURSIS ALBANE	40,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
VANDENHOLE LAURENT	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
VANHOUTTE COLLINET FLORENT	44,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
WARINGHEM GERALD	50,00	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
WIEJOWSKI CAROLE	39,50	Aide à l'acquisition récupérateur d'eau
Autres	**1 552 480,40**	
BEAUVAIS & ASSOCIES NOTAIRES	8 000,00	FAC. SUBVENTION DACOSTA LOT 1 DOM D DU 0 SUBVENTION DACOSTA LOT 1 DOM DES LYS
BEAUVAIS & ASSOCIES NOTAIRES	8 000,00	FAC. SUBVENTION OUZIK DU 06/06/2024 SUBVENTION OUZIK
BEAUVAIS & ASSOCIES NOTAIRES	8 000,00	FAC. SUBVENTION DOUCOURE DU 06/06/2024 SUBVENTION DOUCOURE
BEAUVAIS & ASSOCIES NOTAIRES	8 000,00	FAC. SUBVENTION HUBSCH LOT 4 DOM LY DU 0 SUBVENTION HUBSCH LOT 4 DOM LYS
BEAUVAIS & ASSOCIES NOTAIRES	8 000,00	CONVENTION MM. RYAN PALFRAY 9 SQUARE ALBERT CAMUS APPT 35 CH

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BERNARD THIBAULT NOTAIRE	8 000,00	FAC. DETHOOR DOMAINE DE LA CHENAIE DU 11 DETHOOR DOMAINE DE LA CHENAIE LOT 3
BERNARD THIBAULT NOTAIRE	8 000,00	FAC. MOUZUN DOMAINE DE LA CHENAIE L DU 1 MOUZOUN DOMAINE DE LA CHENAIE LOT 2
BERNARD THIBAULT NOTAIRE	8 000,00	FAC. DOSSIER CARPENTIER DOMAINE DU 12/06 DOSSIER CARPENTIER DOMAINE DE LA CHENAIE COMPIEGNE LOT 5
BERNARD THIBAULT NOTAIRE	8 000,00	FAC. DOSSIER BEN EL KHOUJA DU 12/06/2024 DOSSIER BEN EL KHOUJA DOMAINE DE LA CHENAIE
BERNARD THIBAULT NOTAIRE	8 000,00	FAC. ETAT DU 12-6-2024 DU 12/06/2024 VENTE CLESENCE AZAHRIO DOMAINE DE LA CHENAIE LOT 1
CABINET MEDICAL UMO COMPIEGNE	10 000,00	VERSEMENT CABINET MEDICAL UMO CONVENTION AIDE INSTALLATION PROFESSIONNELS DE SANTE
CLESENCE	16 240,00	Appel fonds 2 Clésence Margny les Compiègne Foyer le chemin
ESCURE EMILIE	2 400,00	AIDE INSTALLATION ESURE EMILIE CONVENTION
FEDER ASS COMMERC COMPIEGNOIS FACC	16 000,00	FAC. COURRIERDU21MAI2024 DU 21/05/2024 SUBVENTION FAAC
HLM DEPARTEMENT DE L OISE	836 550,00	DECISION 2021601590005 DU 23/08/202 SUB - RUE DE PICARDIE AV. MARTYRS MARGNY 2E ACOMPTE
HLM DEPARTEMENT DE L OISE	4 560,00	FAC. DECISION 20156015900006 LACROI DU 0 SUB -107 RUE CARNOT LACROIX DECISION 20156015900006
HLM DEPARTEMENT DE L OISE	6 080,00	FAC. DECISION 2015601590008 DU 17/09/202 SUB - 9 RUE PASTEUR LACROIX SOLDE
INSTITUTION JEAN PAUL II	1 500,00	FAC. CONVENTION2021-B-05 DU 08/12/2023 FOND VERTS
INSTITUTION JEAN PAUL II	532,00	FAC. CONVENTION2021-B-04 DU 08/12/2023 FOND VERTS
KIONA EMILIE	4 800,00	AIDE A INSTALLATION KIONA EMILIE
LYCEE CHARLES DE GAULLE	1 500,00	FAC. APPELFONDSVERT2021-A-02 DU 15/12/20 FONDS VERT
MOLINA JEAN CHARLES	4 800,00	AIDE A INSTALLATION M.MOLINA JEAN CHARLE
OPAC DE L OISE	84 000,00	FAC. COURRIER DU 15 AVRIL 2024 DU 15/04/ SOLDE AIDE OPAC OISE 24 LOGTS
OPAC DE L OISE	12 600,00	COURRIER DU 18-11-2024 SUB - RUE DU BOULNOIS - CENTRE BOURG 5 PLUS 3 PLAI ET 3 PLS
OPAC DE L OISE	103 987,00	COURRIER DU 18 NOV 2024 SOLDE OPAC OISE - RUE DU BOULNOIS CENTRE BOURG - CHOISY AU
OPAC DE L OISE	146 931,40	DECISION 20216015900001 DU 09/11/20 SUB - 2-4-6-8-10 RUE DE L AILLETTE COMPIEGNE OPAC ACPTE 2
SPL LE TIGRE POLE	200 000,00	FAC. FACTURE DU 14-10-2024 DU 14/10/2024 FACTURE DU 14-10-2024 VERSEMENT SUBVENTION TIGRE
STE DES COURSES DE COMPIEGNE	20 000,00	FONDS DE CONCOURS SOCIETE COURSES COMPIEGNE - RAR
Personnes de droit public	**6 280 982,07**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Etat	**0,00**	
Régions	**0,00**	
Départements	**0,00**	
Communes	**1 391 857,78**	
ARMANCOURT	1 251,20	Distribution ARC Infos
BIENVILLE	782,00	Distribution ARC Infos
BIENVILLE	11 507,63	FONDS DE CONCOURS 2023 BIENVILLE ACOMPTE 1 ET SOLDE
BIENVILLE	4 921,84	FONDS DE CONCOURS BIENVILLE CAMERAS
CHOISY AU BAC	5 057,50	Distribution ARC Infos
CHOISY AU BAC	271 667,00	SOLDE FONDS DE CONCOURS CHOISY STADE MAUBON TERRAIN SYNTHETIQUE DELIBERATION 26-6-2019
CLAIROIX	4 496,50	Distribution ARC Infos
COMPIEGNE	7 000,00	VERSEMENT SUBVENTION 2024 UN EMPLOI AU FIL DE L EAU
COMPIEGNE	8 000,00	Distribution ARC Infos
COMPIEGNE	23 715,00	Distribution ARC Infos
COMPIEGNE	47 422,00	Remboursement stade petit poisson
COMPIEGNE	94 842,00	FAC. 009002024005963 DU 28/10/2024 REMBT CAPITAL EMPRUNT 2024 STADE PAUL PETITPOISSON 28/10/202
JANVILLE	1 173,00	Distribution ARC Infos
JANVILLE	35 000,00	FONDS DE CONCOURS 2023 JANVILLE
JANVILLE	9 451,32	FONDS DE CONCOURS JANVILLE CAMERAS
JAUX	3 910,00	Distribution ARC Infos
JONQUIERES	1 173,00	Distribution ARC Infos
JONQUIERES	23 328,00	FONDS DE CONCOURS 2023 JONQUIERES PARATONNERRE ET ENFOUISSEMENT
JONQUIERES	33 411,66	FONDS DE CONCOURS 2024 JONQUIERES
LACHELLE	1 368,50	Distribution ARC Infos
LACHELLE	15 949,22	FONDS DE CONCOURS 2023 LACHELLE
LACHELLE	35 000,00	FONDS DE CONCOURS 2023 LACHELLE
LACROIX SAINT OUEN MAIRIE	8 092,00	Distribution ARC Infos
LACROIX SAINT OUEN MAIRIE	90 812,31	FONDS DE CONCOURS LACROIX EXTENSION ECOLE MATERNELLE ACOMPTE 2
LE MEUX	3 910,00	Distribution ARC Infos
MAIRIE BETHISY SAINT PIERRE	4 248,30	Distribution ARC Infos
MAIRIE DE BETHISY SAINT MARTIN	1 857,25	Distribution ARC Infos
MAIRIE DE BETHISY SAINT MARTIN	35 000,00	FONDS DE CONCOURS 2023 BETHISY SAINT MARTIN
MAIRIE DE NERY	1 270,75	Distribution ARC Infos
MAIRIE DE NERY	21 180,00	VERSEMENT FONDS DE CONCOURS 2021 NERY
MAIRIE DE NERY	29 804,50	FONDS DE CONCOURS NERY 2023

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE DE SAINT VAAST DE LONGMONT	1 094,80	Distribution ARC Infos
MAIRIE DE SAINT VAAST DE LONGMONT	10 688,00	FONDS DE CONCOURS 2023 SAINT VAAST DE LONGMONT
MAIRIE DE SAINT VAAST DE LONGMONT	31 019,15	FONDS DE CONCOURS 2024 ST VAAST DE LONGMONT - CHAUDIERE - CANTINE SCOLAIRE ET ACQUISITION TERRAINS
MAIRIE DE VERBERIE	5 924,50	Distribution ARC Infos
MARGNY LES COMPIEGNE	7 000,00	Distribution ARC Infos
MARGNY LES COMPIEGNE	12 860,50	Distribution ARC Infos
SAINT JEAN AUX BOIS	879,75	Distribution ARC Infos
SAINT SAUVEUR	3 167,10	Distribution ARC Infos
SAINT SAUVEUR	15 621,00	FONDS DE CONCOURS 2023 SAINT SAUVEUR REHABILITATION LOGEMENT COMMUNAL
SAINT SAUVEUR	20 878,32	FONDS DE CONCOURS 2023 SAINT SAUVEUR
SAINT SAUVEUR	9 269,08	FONDS DE CONCOURS SAINT SAUVEUR CAMERAS
SAINTINES	1 955,00	Distribution ARC Infos
SAINTINES	17 700,00	FONDS DE CONCOURS SOLDE MO CONSTRUCTION SALLE COMMUNALE MULTI ACTIVITE
SAINTINES	74 028,44	SOLDE FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL SALLE INTERCOMMUNALE MULTI ACTIVITES SAINTINES
VENETTE	5 865,00	Distribution ARC Infos
VENETTE	88 821,66	UN TIERS DU FONDS DE CONCOURS OS DE DEMARRAGE TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE VENETTE
VENETTE	66 666,66	FONDS DE CONCOURS VENETTE BATIMENT SERVICES TECHNIQUES
VENETTE	177 643,34	SOLDE FONDS DE CONCOURS VENETTE TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE
VERBERIE	3 000,00	Soutien mise en ?uvre cantine en régie
VIEUX MOULIN	1 173,00	Distribution ARC Infos
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**4 889 124,29**	
CIDFF DE L OISE	2 000,00	COURRIER DU 28-10-2024 SUBVENTION 2024
COLLEGE ANDRE MALRAUX	450,00	FAC. SUBVENTION FONDS VERT DU 11/07/2024 SUBVENTION FONDS VERT - CONVENTION DU 26/09/2023
ENTENTE OISE AISNE	220 156,70	
PARTICIPATION BUDGET CHAMP DOLENT	5 304,24	Participation budget champ dolent
PARTICIPATION BUDGET RPA	265 000,00	Participation budget résidence personnes âgées
REGIE REGIONALE SERVICE PUBLIC EFFICACITE ENERGETI	860,00	FAC. FACTURE 2024-1325-2091 DU 7-2 DU 07 FACTURE 2024-1325-2091 DU 7-2-24 MINETTO
SAGEBA	12 192,02	
SAGEBA	29 219,81	
SERVICE DEPARTEMENTALE INCENDIE ET SECOURS	3 917 498,00	
SMOA SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE	116 820,51	
SMOA SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE	50 465,85	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SNCF RESEAU - UCM	266 265,00	Liaison ferroviaire Roissy Picardie
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE	263,86	
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE	1 246,41	
SYNDICAT MIXTE OISE MOYENNE	1 381,89	
Autres	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV– ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**4,00**	**0,00**	**4,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**91,00**	**0,50**	**91,50**	**57,40**	**26,50**	**83,90**
Adjt adm	C	10,00	0,00	10,00	2,80	6,00	8,80
Adjt adm Pal 1Cl	C	27,00	0,00	27,00	25,50	0,00	25,50
Adjt adm Pal 2Cl	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Administrateur HCl	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	15,00	0,00	15,00	3,00	11,00	14,00
Attaché HCl	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Pal	A	7,00	0,50	7,50	2,30	2,50	4,80
Directeur ter	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	11,00	0,00	11,00	6,80	4,00	10,80
Rédacteur Pal 1Cl	B	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**60,00**	**1,66**	**61,66**	**32,56**	**26,80**	**59,36**
Adjt tech	C	15,00	0,86	15,86	7,86	6,00	13,86
Adjt tech Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt tech Pal 2Cl	C	6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
Agent maitrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent maitrise Pal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	13,00	0,80	13,80	4,00	9,80	13,80
Ingénieur Pal	A	6,00	0,00	6,00	4,90	1,00	5,90
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	8,00
Technicien Pal 1Cl	B	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Technicien Pal 2Cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		**3,00**	**0,50**	**3,50**	**3,00**	**0,50**	**3,50**
Conseiller soc-ed	A	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50	0,50
Educateur Jeunes Enfants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur j enfant ClEx	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**5,00**	**0,00**	**5,00**	**4,00**	**1,00**	**5,00**
Adjt ter patr Pal 1Cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assist conserv	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Conserv patr (Promo)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Chef service PM	**B**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**23,00**	**0,00**	**23,00**	**23,00**	**0,00**	**23,00**
Conseiller Délégué		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Etudiant en Entreprise		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Reversion SFT		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Vice Président		11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**185,00**	**2,66**	**187,66**	**122,96**	**54,80**	**177,76**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjt adm	C	ADM	1835	0,00	332-14	CDD
Adjt adm	C	ADM	387	0,00	332-13	CDD
Adjt tech	C	TECH	1835	0,00	332-14	CDD
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjt tech Pal 2Cl	C	TECH	916	0,00	332-14	CDD
Administrateur	A	ADM	1015	0,00	332-8-2°	CDD
Administrateur HCl	A	ADM	1120	0,00	332-10	CDI
Assist conserv	B	CULT	441	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	2271	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	1523	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	1956	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Attaché	A	ADM	1097	0,00	332-14	CDD
Attaché Pal	A	ADM	995	0,00	332-14	CDD
Attaché Pal	A	ADM	896	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché Pal	A	ADM	885	0,00	332-10	CDI
Conseiller soc-ed	A	S	740	0,00	332-14	CDD
Directeur ter	A	ADM	1050	0,00	332-10	CDI
Ingénieur	A	TECH	821	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	2994	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	1695	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	332-14	CDD
Ingénieur Pal	A	TECH	966	0,00	332-10	CDI
Rédacteur	B	ADM	1341	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	563	0,00	332-10	CDI
Technicien	B	TECH	3783	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**84 716,29**		
Adjt adm	C	ADM	374	0,00	332-23-1°	CDD
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	734	0,00	332-24	CDD
Apprenti		OTR		32 953,92	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti
CAE / CUI		OTR		1 801,84	332-23-1°	A Autres contrats
Grade non statutaire		OTR		9 890,00	332-23-1°	CDD
Grade non statutaire		OTR		36 114,00	332-23-1°	A Autres contrats
Parcours Emploi Comp.		OTR		2 934,36	A PEC-Contrat : PEC	A Autres contrats
Service civique		OTR		1 022,17	A SCIV-Service civique	A Autres contrats

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Motifs du recours (5)
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-23-1°	CDD
Technicien	B	TECH	452	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				**84 716,29**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
- DSP Eau potable production et distribution Margny lès Compiègne	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable production et distribution Nery	VEOLIA (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Béthisy Saint Pierre	VEOLIA (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Béthisy Saint Pierre à compter du 1er avril 2024	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable production et distribution Verberie/St Vaast de Longuemont	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Venette	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Lachelle	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Saint Jean aux Bois	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Saint Sauveur	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Saintines	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Jaux	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Armancourt	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Le Meux	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Jonquières	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution La Croix Saint Ouen	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Compiègne	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution hoisy au Bac	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Janville	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Clairoix	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Vieux Moulin	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Bienville	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Production ARC	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Armancourt	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Choisy au Bac	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Compiègne	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Jaux	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Jonquières	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement La Croix St Ouen	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Lachelle	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Le Meux	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Margny	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Venette	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Station épuration La Croix	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Station épuration Choisy	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Vieux Moulin	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Saintines	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Saint Sauveur	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Saint Jean aux Bois	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Saint Vaast de Longmont	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Verberie	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Stations épuration	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Béthisy Saint Pierre	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Béthisy Saint Martin	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Néry	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Station épuration Béthisy Saint Pierre	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Bienville	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Clairoix	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Janville	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Station épuration	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SMDO Syndicat mixte département Oise			0,00
Syndicat mixte du port fluvial			0,00
Syndicat mixte Oise moyenne			0,00
Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD)			0,00
EPCI			
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées CCPE			0,00
BUDGET CHAMP DOLANT CARC			0,00
BUDGET AMENAGEMENT ZONES CARC			0,00
BUDGET HOTEL DES PROJETS CARC			0,00
BUDGET RPA CARC			0,00
BUDGET AERODROME CARC			0,00
BUDGET ACCUEIL GENS DU VOYAGE CARC			0,00
BUDGET TRANSPORT INTERCOMMUNAUX CARC			0,00
BUDGET DECHETS MENAGERS CARC			0,00
BUDGET SERVICE EAUX CARC			0,00
BUDGET SERVICE ASSAINT CARC			0,00
BUDGET TOURISME CARC			0,00
BUDGET SPANC CARC			0,00
Autres organismes de regroupement			
Pole métropilitain de l'Oise			0,00
Centre de gestion de l Oise			0,00
SPL Le Tigre			0,00
Communauté de communes du pays des sources			0,00
CC2V			0,00
SPL pole équestre du Compiègnois			0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget annexe	Résidence pour personnes âgées			20006796500042		non
Budget annexe	Aménagement, zones			20006796500059		oui
Budget annexe	Déchets ménagers			20006796500067		non
Budget annexe	Transport			20006796500075		non
Budget annexe	SPANC			20006796500083		non
Budget annexe	Aérodrome			20006796500091		non
Budget annexe	Gens du voyage			20006796500109		non
Budget annexe	Assainissement			20006796500026		oui
Budget annexe	Hôtel de projet			20006796500117		oui
Budget annexe	Tourisme			20006796500125		non
Budget annexe	ZA Champ dolant			20006796500133		oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**6 878 189,37**	**177 691,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**6 878 189,37**	**177 691,00**	
01/01/2024	2020 55 CABLAGE	AUT24_ARCBA_0089	102 829,39	0,00	20
01/01/2024	PLUVIAL CURAGE FOSSES RUE LA	AUT24_ARCBA_0160	10 608,00	0,00	50
01/01/2024	PLUVIAL TRAVAUX EP RUE D HAUC	AUT24_ARCBA_0161	2 109,53	0,00	50
01/01/2024	PLUVIAL S1 LOT 2 EUROVIA REPU	AUT24_ARCBA_0162	200 015,70	0,00	30
01/01/2024	PLUVIAL CREATION REGARD IMPAS	AUT24_ARCBA_0163	2 863,20	0,00	30
01/01/2024	PLUVIAL EP ROUTE DE ST SAUVEU	AUT24_ARCBA_0164	44 718,44	0,00	30
02/01/2024	ACQ. LOGICIELS	AUT23_ARCBA_0600	3 236,76	1 618,00	2
02/01/2024	M202055 ACQ.MAT INFO	AUT23_ARCBA_0601	48 283,27	9 656,00	5
02/01/2024	ZAE HDM-LE TIGRE-BAT85	AUT23_ARCBA_0604	25 282,08	0,00	10
02/01/2024	DROIT USAGE FIBRE OPTIQUE	AUT23_ARCBA_0605	33 633,00	0,00	2
02/01/2024	IRU 10 ANS	AUT23_ARCBA_0606	79 002,00	0,00	2
13/01/2024	PARTICIPATION CHAMP DOLENT	AUT23_ARCBA_0610	5 304,67	0,00	15
06/02/2024	RIDEAU METALLIQUE	AUT24_ARCBA_0009	3 540,00	319,00	10
06/02/2024	DCSI - SAI - ACQUISITION VIDEO	AUT24_ARCBA_0010	3 978,00	717,00	5
06/02/2024	ARCHIVES - ACQUISITION DE MATE	AUT24_ARCBA_0011	1 683,38	303,00	5
06/02/2024	AUTODESK - ACQUISITION LICENCE	AUT24_ARCBA_0012	15 334,08	6 912,00	2
07/02/2024	CSI - CARBONITE - ACQUISITION	AUT24_ARCBA_0019	2 304,00	1 035,00	2
07/02/2024	Marché : 9324, Société : 01	AUT24_ARCBA_0020	5 680,74	0,00	20
07/02/2024	MATERIEL RESEAU	AUT24_ARCBA_0021	3 588,26	645,00	5
07/02/2024	Marché : 9324, Société : 01	AUT24_ARCBA_0022	1 705,05	306,00	5
07/02/2024	Marché : 9324, Société : 01	AUT24_ARCBA_0023	1 160,50	0,00	20
07/02/2024	MATERIEL INFORMATIQUE	AUT24_ARCBA_0024	1 015,28	182,00	5
07/02/2024	TRAVAUX CABLAGE	AUT24_ARCBA_0025	1 303,00	0,00	20
07/02/2024	MATERIEL INFORMATIQUE	AUT24_ARCBA_0026	1 015,28	182,00	5
07/02/2024	TRAVAUX CABLAGE	AUT24_ARCBA_0027	463,66	0,00	20
07/02/2024	MATERIEL INFORMATIQUE	AUT24_ARCBA_0028	2 030,57	365,00	5
07/02/2024	TRAVAUX CABLAGE	AUT24_ARCBA_0029	1 621,00	0,00	20
07/02/2024	Marché : 9324, Société : 01	AUT24_ARCBA_0030	1 177,74	0,00	20
07/02/2024	MATERIEL INFORMATIQUE	AUT24_ARCBA_0031	1 015,28	182,00	5
07/02/2024	KEMP - ACQUISITION DE LICENCE	AUT24_ARCBA_0032	3 840,00	1 725,00	2
07/02/2024	DCSI - CYBERSECURITE - SAS1 -	AUT24_ARCBA_0033	5 659,20	2 543,00	2
12/02/2024	M2023138 RENOUV CAMERA	AUT24_ARCBA_0040	1 138,56	0,00	5
19/02/2024	CONVENTION EPSO	AUT24_ARCBA_0052	16 666,66	0,00	30

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements 31/12/N	Durée en années (2)
22/02/2024	DATACORE - ACQUISITION RENOUVE	AUT24_ARCBA_0055	33 400,44	14 327,00	2
22/02/2024	ACQUISTION DE MATERIEL INFORMATIQUE	AUT24_ARCBA_0056	980,36	168,00	5
23/02/2024	FONDS DE CONCOURS HIPPODROME DE COMPIEGNE	AUT24_ARCBA_0057	20 000,00	0,00	5
27/02/2024	HARAS FERME PEDAGOGIQUE ET LOC	AUT24_ARCBA_0062	2 556,00	215,00	10
27/02/2024	BUREAU D ETUDES - ACQUISITION	AUT24_ARCBA_0063	164,78	69,00	2
27/02/2024	ZAE - HDM - TRAVAUX GENIE CIVI	AUT24_ARCBA_0064	2 182,32	184,00	10
27/02/2024	DCSI - ACQUISITION DE MATERIEL	AUT24_ARCBA_0065	2 229,00	376,00	5
27/02/2024	INSTALLATION DE GARDE CORPS SU	AUT24_ARCBA_0066	11 682,00	0,00	5
27/02/2024	DCSI - ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE - ECRANS	AUT24_ARCBA_0418	2 000,92	337,00	5
05/03/2024	DCSI - ACQUISITION DE MATERIEL	AUT24_ARCBA_0073	8 386,98	1 384,00	5
15/03/2024	M2020055 ACQUISITION LICENCES POSTES IP	AUT24_ARCBA_0086	9 252,22	3 690,00	2
15/03/2024	2020-55-OS155-DCSI-CBA- PH 3- LOGICIELS	AUT24_ARCBA_0087	599,40	239,00	2
15/03/2024	2020-55-OS155-DCSI-CBA- PH 3- ACQ MATER	AUT24_ARCBA_0088	6 805,51	1 085,00	5
15/03/2024	2020-55 LOGICIEL	AUT24_ARCBA_0090	6 526,87	2 603,00	2
15/03/2024	2020 55 ACQUISTION DE MATERIEL INFORMATIQUE	AUT24_ARCBA_0091	95 129,45	19 025,00	5
18/03/2024	NETWRIX AUDITOR EXCHANGE - ACQ	AUT24_ARCBA_0093	5 875,20	2 319,00	2
18/03/2024	DCSI - ACQUISITION DE MATERIEL	AUT24_ARCBA_0094	1 878,18	296,00	5
18/03/2024	DCSI - ACQUISITION DE MATERIEL	AUT24_ARCBA_0095	1 294,93	204,00	5
18/03/2024	DCSI - ACQUISITION DE MATERIEL	AUT24_ARCBA_0096	6 218,93	982,00	5
22/03/2024	CSI - ACQUISITION DE SERVEURS	AUT24_ARCBA_0100	37 854,00	0,00	5
26/03/2024	VESTIAIRES DE FOOT HAUTS DE MA	AUT24_ARCBA_0103	2 359,20	0,00	30
27/03/2024	POSTFILES ENTREPRISE - ACQUISI	AUT24_ARCBA_0107	7 921,64	3 030,00	2
27/03/2024	SOUFFLEUR POUR TRACTEUR DEVIS	AUT24_ARCBA_0108	5 520,00	844,00	5
28/03/2024	DAC - ACQUISITION DE MATERIEL	AUT24_ARCBA_0109	4 896,00	746,00	5
29/03/2024	MANAGE ENGINE - SERVICE DESK PLUS - ACQUISITION RENOUVELLEM	AUT24_ARCBA_0416	12 565,54	4 772,00	2
29/03/2024	TEAMVIEWER - ACQUISITION RENOUVELLEMENT DE LICENCES	AUT24_ARCBA_0417	3 278,88	1 245,00	2
03/04/2024	HARAS ECURIES DES GENDARMES TR	AUT24_ARCBA_0117	21 812,45	1 627,00	10
10/04/2024	MOBILIER POLE DEVELOPPEMENT DU	AUT24_ARCBA_0126	1 377,47	0,00	10
15/04/2024	CONSOLE SON ET UN RACK DE SCEN	AUT24_ARCBA_0129	11 260,00	0,00	5
20/04/2024	FAUTEUILS CSI	AUT24_ARCBA_0412	6 301,15	440,00	10
22/04/2024	FONDS DE CONCOURS 2023 BETHISY SAINT MARTIN	AUT24_ARCBA_0141	35 000,00	0,00	30
22/04/2024	FONDS DE CONCOURS 2023 SAINT VAAST	AUT24_ARCBA_0142	10 688,00	0,00	30
22/04/2024	CSI - RENOUVELLEMENT BAIES DE	AUT24_ARCBA_0143	35 985,60	0,00	5
23/04/2024	2022 138 FOURNITURE ET POSE DE VIDEOPROTECTION ET PRESTATIONS ASSOCIEES	AUT24_ARCBA_0145	58 802,83	0,00	5
24/04/2024	BUREAU ETUDES - ACQUISITION LI	AUT24_ARCBA_0146	1 797,25	618,00	2
25/04/2024	STOCK DSI - ACQUISITION MATERI	AUT24_ARCBA_0153	243,50	33,00	5
25/04/2024	DCSI - ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE ECRANS-STATION	AUT24_ARCBA_0407	6 358,51	872,00	5
25/04/2024	DCSI - ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE ECRAN DELL	AUT24_ARCBA_0408	1 056,00	144,00	5
25/04/2024	STARTING BLOCKS	AUT24_ARCBA_0421	2 183,40	299,00	5

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements 31/12/N	Durée en années (2)
26/04/2024	2022 138 FOURNITURE ET POSE DE VIDEOPROTECTION ET PRESTATIONS ASSOCIEES	AUT24_ARCBA_0137	89 179,34	6 091,00	10
26/04/2024	MICROS	AUT24_ARCBA_0419	1 450,00	0,00	5
04/05/2024	Marché : 2023175, Société : 01	AUT24_ARCBA_0169	118 080,00	11 808,00	10
07/05/2024	2021118P AMENAGEMENT PARKING ACARY EN SOUS SOL	AUT24_ARCBA_0171	14 994,00	979,00	10
14/05/2024	PANNEAUX A4 POUR EXPO SPORTS	AUT24_ARCBA_0406	118,68	75,00	1
15/05/2024	OPERATION FACADE M. CARPENTIER	AUT24_ARCBA_0175	1 879,50	0,00	30
15/05/2024	SOLDE AIDE OPAC OISE 24 LOGTS	AUT24_ARCBA_0176	84 000,00	0,00	30
16/05/2024	FONDS DE CONCOURS LACROIX ECOLE MATERNELLE ACOMPTE 2	AUT24_ARCBA_0177	90 812,31	0,00	30
17/05/2024	FONDS DE CONCOURS 2023 BIENVILLE - ACOMPTE 1 ET SOLDE	AUT24_ARCBA_0178	11 507,63	0,00	30
17/05/2024	FM 362 VE RACHAT DEVIS MAIL DU	AUT24_ARCBA_0179	10 000,00	1 251,00	5
17/05/2024	MOBILIER DE BUREAU	AUT24_ARCBA_0181	1 015,78	63,00	10
21/05/2024	GED - ACQUISITION DU PORTAIL M	AUT24_ARCBA_0183	4 800,00	1 475,00	2
21/05/2024	DATACENTER HDM - RENOUVELLEMEN	AUT24_ARCBA_0184	8 918,40	1 096,00	5
21/05/2024	CARBONITE ONSITE BACKUP - RENO	AUT24_ARCBA_0185	35 520,00	10 918,00	2
24/05/2024	GED - CONNECTEUR WEBDELIB - AC	AUT24_ARCBA_0188	5 400,00	1 637,00	2
24/05/2024	MATERIEL DIVERS - LOGISTIQUE A	AUT24_ARCBA_0189	512,80	311,00	1
27/05/2024	VEGETALISATION RUE DU FOUR ST	AUT24_ARCBA_0190	13 339,24	0,00	15
29/05/2024	M202170 INTERVENTION COORDINATION SECURITE	AUT24_ARCBA_0192	944,70	56,00	10
31/05/2024	ATTESTATIONS DE VERIFICATION A	AUT24_ARCBA_0196	1 200,00	0,00	30
04/06/2024	POSTE DE CRUE MAISON BLEUE: FABRICATION ET POSE DE NOUVELLES TRAPPES	AUT24_ARCBA_0200	6 120,00	705,00	5
12/06/2024	SUBVENTION DACOSTA LOT 1 DOM D	AUT24_ARCBA_0205	8 000,00	0,00	30
12/06/2024	SUBVENTION OUZIK	AUT24_ARCBA_0206	8 000,00	0,00	30
12/06/2024	SUBVENTION DOUCOURE	AUT24_ARCBA_0207	8 000,00	0,00	30
12/06/2024	SUBVENTION HUBSCH LOT 4 DOM LY	AUT24_ARCBA_0208	8 000,00	0,00	30
12/06/2024	ACQUISITION PARCELLE AK79 CLAIROIX - THEVES	AUT24_ARCBA_0209	32 527,61	0,00	0
12/06/2024	ACQUISITION PREEMPTION VERVEL	AUT24_ARCBA_0210	14 641,27	0,00	0
13/06/2024	VADE SECURE CLOUD - ACQUISITION DE LICENCES 30 JUIN 2024 AU 29 JUIN 2025	AUT24_ARCBA_0211	15 372,00	4 242,00	2
14/06/2024	REALISATION DE TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES	AUT24_ARCBA_0214	95 238,55	0,00	20
20/06/2024	AMENAGEMENT DE ZEBRA ET FOURNI	AUT24_ARCBA_0405	3 962,40	0,00	0
21/06/2024	DETHOOR DOMAINE DE LA CHENAIE	AUT24_ARCBA_0218	8 000,00	0,00	30
21/06/2024	MOUZOUN DOMAINE DE LA CHENAIE	AUT24_ARCBA_0219	8 000,00	0,00	30
21/06/2024	CONVENTION MM. RYAN PALFRAY 9	AUT24_ARCBA_0220	8 000,00	0,00	30
22/06/2024	INSTRUMENTATION ET SUIVI DE MOUVEMENTS ECOLE DE LA PRAIRIE	AUT24_ARCBA_0216	9 326,50	491,00	10
22/06/2024	ETANG DES CYGNES - AMENAGEMENT	AUT24_ARCBA_0404	5 124,00	0,00	30
24/06/2024	MARCHE 2022310 TVX AMEN PARC ACTIVITES	AUT24_ARCBA_0221	15 210,29	0,00	0
26/06/2024	E.SEDIT RH - ACQUISITION LICEN	AUT24_ARCBA_0222	4 815,60	1 243,00	2
01/07/2024	MENSURA - ACQUISITION DE 2 LIC	AUT24_ARCBA_0224	18 852,00	4 738,00	2
01/07/2024	ADOBE - ACQUISITION DE LICENCE	AUT24_ARCBA_0225	25 974,78	6 529,00	2
04/07/2024	ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMP	AUT24_ARCBA_0229	5 000,00	0,00	0

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements 31/12/N	Durée en années (2)
04/07/2024	DOSSIER CARPENTIER DOMAINE DE	AUT24_ARCBA_0230	8 000,00	0,00	30
04/07/2024	DOSSIER BEN EL KHOUJA DOMAINE	AUT24_ARCBA_0231	8 000,00	0,00	30
05/07/2024	ACQUISITION EPIDE PAR ME FRANC	AUT24_ARCBA_0232	1 213 400,00	0,00	0
05/07/2024	FOURNITURES POUR POSTE PAN-EVO	AUT24_ARCBA_0233	29 097,60	0,00	20
09/07/2024	PANNEAUX 2.20 X 1.00 POUR EXPO	AUT24_ARCBA_0234	3 537,60	170,00	10
12/07/2024	TRIBUNAL DE COMMERCE TRAVAUX A	AUT24_ARCBA_0243	2 991,00	0,00	30
12/07/2024	MATERIEL DIVERS - LOGISTIQUE A	AUT24_ARCBA_0244	16 999,33	803,00	10
12/07/2024	M2023146 ACQ ET MANINTENANCE PROGICIEL COMPTA	AUT24_ARCBA_0245	23 157,86	5 473,00	2
12/07/2024	MARCHE 310-2022 CREATION DE RALENTISSEURS ROUTIER EN BETON ARMEE-RUE DAGUERR	AUT24_ARCBA_0247	41 053,68	0,00	25
16/07/2024	CSI - ACQUISITION DE DISQUES D	AUT24_ARCBA_0249	11 487,60	0,00	5
16/07/2024	APPEL FONDS 2 CLESENCE MARGNY	AUT24_ARCBA_0250	16 240,00	0,00	30
17/07/2024	FONDS DE CONCOURS 2023 JONQUIERES PARATONNERRE ET ENFOUISSEMENT	AUT24_ARCBA_0251	23 328,00	0,00	30
24/07/2024	Marché : 202170P, Société : 01	AUT24_ARCBA_0255	1 200,00	0,00	10
24/07/2024	ESET PROTECT ESSENTIAL - ACQUI	AUT24_ARCBA_0257	15 348,36	3 396,00	2
26/07/2024	TRAVAUX LOCAL EEM	AUT24_ARCBA_0258	5 172,20	0,00	30
26/07/2024	MOBILIER CORALIE JUCHET	AUT24_ARCBA_0259	1 080,66	46,00	10
26/07/2024	PDD - ACQUISITION DE LICENCE A	AUT24_ARCBA_0262	1 045,93	227,00	2
26/07/2024	LIFESIZE - ACQUISITION RENOUVE	AUT24_ARCBA_0265	9 542,40	2 072,00	2
26/07/2024	FR 367 CJ ACHAT IVECO DEVIS BC	AUT24_ARCBA_0268	37 393,76	3 248,00	5
30/07/2024	FONDS DE CONCOURS 2021 NERY	AUT24_ARCBA_0270	21 180,00	0,00	30
31/07/2024	ACQUISITION LECLERE PAR ME MAITRE LEFRANC	AUT24_ARCBA_0272	25 292,29	0,00	0
01/08/2024	VENTE CLESENCE AZAHRIO DOMAINE	AUT24_ARCBA_0273	8 000,00	0,00	30
01/08/2024	FACTURES DE 1948.75 ET 895	AUT24_ARCBA_0274	2 844,15	0,00	5
01/08/2024	FAUTEUILS DE BUREAU SERVICE AM	AUT24_ARCBA_0275	563,42	23,00	10
05/08/2024	ATTESTATIONS DE VERIFICATION A	AUT24_ARCBA_0278	672,00	0,00	1
05/08/2024	ARMOIRE DROIT DES SOLS	AUT24_ARCBA_0279	360,55	146,00	1
07/08/2024	2023 223 AMG PARKING ACARY LOT 1 GROS OEUVRE	AUT24_ARCBA_0283	69 096,49	0,00	10
07/08/2024	2022 311 TRAVAUX VRD AMENAGEMENT PARC ACT LOT 02	AUT24_ARCBA_0284	479 857,12	0,00	0
12/08/2024	2023 226 AMENAGEMENT DU PARKING ACARY - LOT 4 ELECTRICITE	AUT24_ARCBA_0285	182 601,60	0,00	10
14/08/2024	2024 117 TRVX DE REVETEMENTS SOL ECOLE D ETAT MAJOR	AUT24_ARCBA_0286	2 324,26	0,00	30
26/08/2024	STOCK DSI - ACQUISITION MATERI	AUT24_ARCBA_0290	6 316,90	441,00	5
29/08/2024	TRAVAUX DE FOURNITURE DE PANNE	AUT24_ARCBA_0292	10 475,76	0,00	0
29/08/2024	VEN - VIDEOPROTECTION - ACQUIS	AUT24_ARCBA_0293	10 528,80	0,00	5
09/09/2024	SERVICE COMMUNICATION - ACQUIS	AUT24_ARCBA_0402	12,24	0,00	5
09/09/2024	SERVICE COMMUNICATION - ACQUIS	AUT24_ARCBA_0403	355,83	22,00	5
11/09/2024	SERVICE COMMUNICATION - ACQUIS	AUT24_ARCBA_0300	1 486,64	90,00	5
11/09/2024	SERVICE COMMUNICATION - ACQUIS	AUT24_ARCBA_0301	558,32	34,00	5
16/09/2024	DCSI - ACQUISITION DE MATERIEL	AUT24_ARCBA_0302	3 896,06	227,00	5
16/09/2024	RALENTISSEURS	AUT24_ARCBA_0303	481,20	28,00	5
16/09/2024	DCSI - ACQUISITION DE MATERIEL	AUT24_ARCBA_0304	212,15	12,00	5

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements 31/12/N	Durée en années (2)
18/09/2024	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ST	AUT24_ARCBA_0306	24 999,06	0,00	5
18/09/2024	TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE VENETTE	AUT24_ARCBA_0311	88 821,66	0,00	30
20/09/2024	CONVENTION DE MANDAT 03/03/202	AUT24_ARCBA_0312	47 379,00	0,00	20
25/09/2024	SIG APPRENTIE - ACQUISITION DE	AUT24_ARCBA_0315	1 516,21	81,00	5
27/09/2024	2023 225 -AMG PARKING ACARY LOT 3 SYSTEME DE PEAGE	AUT24_ARCBA_0326	68 445,60	1 795,00	10
30/09/2024	FAUTEUIL DE BUREAU A. PASQUIER	AUT24_ARCBA_0330	1 075,42	27,00	10
04/10/2024	REPROGRAPHIE - ACQUISITION DEC	AUT24_ARCBA_0334	6 402,00	0,00	5
08/10/2024	FACTURE 2024-1325-2091 DU 7-2-	AUT24_ARCBA_0346	860,00	0,00	1
10/10/2024	FONDS DE CONCOURS 2023 LACHELLE	AUT24_ARCBA_0480	15 949,22	0,00	30
10/10/2024	FONDS DE CONCOURS 2023 JANVILLE	AUT24_ARCBA_0481	35 000,00	0,00	30
11/10/2024	FONDS CONCOURS 2023 ST SAUVEUR REHABILITATION LOGEMENT COMMUNAL	AUT24_ARCBA_0350	36 499,32	0,00	30
12/10/2024	DCSI - ACQUISITION DE MATERIEL	AUT24_ARCBA_0352	1 892,95	41,00	10
14/10/2024	M2024 23 -GRDS ECURIES DU ROI - REMISE EN PEINTURE DES MENUISERIES EXTERIEURES	AUT24_ARCBA_0354	135 246,16	2 919,00	10
15/10/2024	FONDS DE CONCOURS 2023 NERY	AUT24_ARCBA_0356	29 804,50	0,00	30
15/10/2024	FONDS DE CONCOURS CHOISY MAUBON TERRAIN SYNTHETIQUE DELIBERATION 26-6-2019 SOLDE	AUT24_ARCBA_0357	271 667,00	0,00	30
16/10/2024	REMISE EN ETAT POSTE DE CRUE M	AUT24_ARCBA_0358	6 600,00	277,00	5
17/10/2024	PANNEAU DE JALONNEMENT-CENTRE	AUT24_ARCBA_0364	5 256,00	0,00	0
17/10/2024	TRAVAUX DE FOURNITURE ET MISE	AUT24_ARCBA_0365	3 961,20	0,00	0
17/10/2024	DCSI - SAI - SALLE INTERCOMMUN	AUT24_ARCBA_0366	2 852,40	118,00	5
17/10/2024	DCSI - SAI - SALLE INTERCOMMUN	AUT24_ARCBA_0367	1 531,20	0,00	20
19/10/2024	CSI - TRAVAUX DE CABLAGE CONTR	AUT24_ARCBA_0370	3 445,66	0,00	20
23/10/2024	DCSI - COMMANDE 1 - IRU SSA-LC	AUT24_ARCBA_0378	82 890,00	7 926,00	2
23/10/2024	MANAGE ENGINE - ENDPOINT CENTR	AUT24_ARCBA_0379	27 720,67	2 650,00	2
23/10/2024	BC 62-2024- ACHAT GPS STATIO	AUT24_ARCBA_0387	30 960,00	0,00	5
25/10/2024	REMPLACEMENT TRAPPES POSTES DE	AUT24_ARCBA_0388	24 981,36	928,00	5
26/10/2024	M2022310 PISTE CYCLABLE ST JEAN	AUT24_ARCBA_0396	23 142,22	0,00	10
29/10/2024	STOCK DCSI - ACQUISITION MATER	AUT24_ARCBA_0399	74,90	2,00	5
29/10/2024	VENETTE ECOLE DE LA PRAIRIE RE	AUT24_ARCBA_0400	44 335,33	775,00	10
31/10/2024	SERVICE COMMUNICATION - ACQUIS	AUT24_ARCBA_0401	16 548,11	560,00	5
07/11/2024	M BACHELET - ACQUISITION MATER	AUT24_ARCBA_0423	18,99	0,00	5
07/11/2024	STOCK DCSI - ACQUISITION MATER	AUT24_ARCBA_0425	1 100,00	33,00	5
07/11/2024	DCSI - ACQUISITION D UN ORDINA	AUT24_ARCBA_0426	2 934,08	88,00	5
12/11/2024	DCSI - ACQUISITION DE MATERIEL	AUT24_ARCBA_0429	1 001,61	13,00	10
12/11/2024	BALAYEUSE	AUT24_ARCBA_0431	1 642,80	0,00	5
14/11/2024	SOUTIEN MISE EN OEUVRE CANTINE	AUT24_ARCBA_0438	3 000,00	0,00	5
14/11/2024	2023 224 -AMG PARKING ACARY LOT 2 RESINE PEINTURE	AUT24_ARCBA_0440	27 428,43	359,00	10
21/11/2024	DCSI - ACQUISITION MATERIEL IN	AUT24_ARCBA_0455	1 396,26	31,00	5
02/12/2024	DCSI - CBA - TRAVAUX DE CABLAG	AUT24_ARCBA_0468	8 666,40	0,00	20
03/12/2024	FONDS DE CONCOURS 2024 SAINT VAAST DE LONGMONT	AUT24_ARCBA_0473	31 019,15	0,00	30

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
03/12/2024	FONDS DE CONCOURS ST SAUVEUR CAMERA	AUT24_ARCBA_0474	9 269,08	0,00	30
03/12/2024	FONDS DE CONCOURS BIENVILLE CAMERA	AUT24_ARCBA_0475	4 921,84	0,00	30
03/12/2024	FONDS DE CONCOURS 2020 SAINTINES SALLE COMMUNALE MULTI ACTIVITE	AUT24_ARCBA_0476	17 700,00	0,00	30
03/12/2024	FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL SALLE INTERCOMMUNALE MULTI ACTIVITES SAINTINES	AUT24_ARCBA_0477	74 028,44	0,00	30
03/12/2024	MOBILIER DIRECTEUR ADJOINT SEC	AUT24_ARCBA_0479	1 196,04	9,00	10
05/12/2024	FONDS DE CONCOURS VENETTE SERVICES TECHNIQUES PRESENTATION OS DEMARRAGE 1 TIERS	AUT24_ARCBA_0484	66 666,66	0,00	30
06/12/2024	FONDS DE CONCOURS JANVILLE CAMERAS	AUT24_ARCBA_0483	9 451,32	0,00	30
09/12/2024	FONDS DE CONCOURS 2024 JONQUIERES	AUT24_ARCBA_0487	33 411,66	0,00	30
09/12/2024	FONDS DE CONCOURS VENETTE TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE	AUT24_ARCBA_0488	177 643,34	0,00	30
10/12/2024	SOLDE OPAC OISE - RUE DU BOU	AUT24_ARCBA_0489	103 987,00	0,00	30
10/12/2024	SUB - ANGLE RUE DE PICARDIE AV	AUT24_ARCBA_0490	836 550,00	0,00	30
10/12/2024	SUB - 2-4-6-8-10 RUE DE L AILLETTE COMPIEGNE OPAC ACOMPTE 2	AUT24_ARCBA_0491	146 931,40	0,00	30
10/12/2024	SUB -107 RUE CARNOT LACROIX DE	AUT24_ARCBA_0492	4 560,00	0,00	30
10/12/2024	SUB - 9 RUE PASTEUR LACROIX SO	AUT24_ARCBA_0493	6 080,00	0,00	30
10/12/2024	SUB - RUE DU BOULNOIS - CENTRE	AUT24_ARCBA_0494	12 600,00	0,00	30
17/12/2024	RENOUVELLEMENT POMPE POSTE DE	AUT24_ARCBA_0509	3 780,35	30,00	5
17/12/2024	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILI	AUT24_ARCBA_0510	36 087,04	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV
B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV

B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 030 000,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV
B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, …) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	61 081 986,74
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-8 596 412,16**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-721 412,75**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-9 317 824,91**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**9 397 908,35**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-9 317 824,91**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**80 083,44**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**3 870 268,46**	**3 870 065,12**	**2 430 540,91**	**6 300 606,03**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**20 450 550,02**	**5 597 216,55**	**1 709 128,16**	**7 306 344,71**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**16 580 281,56**	**1 727 151,43**	**-721 412,75**	**1 005 738,68**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-8 596 412,16**			**-8 596 412,16**
Affectation au 1068 (C)	**9 397 908,35**	**9 397 908,35**		**9 397 908,35**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**801 496,19**			**801 496,19**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**1 807 234,87**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**3 870 268,46**	**3 870 065,12**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**2 990 000,00**	**2 989 796,66**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 990 000,00	2 989 796,66
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**880 268,46**	**880 268,46**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*880 268,46*	*880 268,46*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**20 450 550,02**	**III** **5 597 216,55**
Ressources propres externes de l'année (a)		**700 000,00**	**690 447,97**
10222	FCTVA	700 000,00	690 447,97
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**19 750 550,02**	**4 906 768,58**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*206 303,02*	*206 303,02*
28031	*Frais d'études*	*60 413,00*	*60 413,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*216 485,28*	*217 234,28*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*672 472,40*	*672 472,40*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*104 572,60*	*104 572,60*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*593,00*	*593,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*542 576,74*	*575 416,74*
280415332	*ADM : Bâtiments, installations*	*298 823,31*	*77 216,46*
280415333	*ADM : Projet infrastructure*	*77 216,46*	*298 823,31*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*46 842,00*	*46 842,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*178 880,72*	*205 387,72*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*125 230,51*	*125 230,51*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
280423	*Privé : Projet infrastructure*	*45 770,00*	*45 770,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*360 029,31*	*496 480,53*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*829,00*	*2 182,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*227 215,46*	*228 158,74*
281351	*Bâtiments publics*	*830 563,27*	*462 928,43*
28138	*Autres constructions*	*24 109,40*	*24 486,40*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*72 577,03*	*75 745,03*
28151	*Réseaux de voirie*	*14 863,77*	*14 863,77*
28152	*Installations de voirie*	*203 408,00*	*216 452,00*
281533	*Réseaux câblés*	*419,10*	*419,10*
281534	*Réseaux d'électrification*	*10 318,00*	*10 318,00*
281538	*Autres réseaux*	*18 067,00*	*18 067,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*5 762,04*	*5 762,04*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*475,00*	*475,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*127 043,54*	*129 310,54*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*1 443,00*	*1 443,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*65 596,00*	*65 596,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*38 475,64*	*43 818,64*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*	*305 206,69*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*299 300,30*	*42 592,11*
28188	*Autres immo. corporelles*	*123 326,10*	*126 188,52*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 030 000,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*13 720 550,02*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D 14AIDPIERR 2014/2	AIDE A LA PIERRE ARC		777 225,00	0,00	626 875,00	0,00	0,00	626 875,00	0,00	626 875,00
D 14AIDPIERR 2014/1	AIDE A LA PIERRE DELEGUEE		2 412 800,00	0,00	1 245 592,33	0,00	0,00	1 245 592,33	0,00	1 245 592,33
D 14BACHOISY 2014/1	BASSIN ECRETEMENT CHOISY		1 900 103,00	0,00	532 863,41	0,00	0,00	532 863,41	0,00	532 863,41
R 14AIDPIERR 2014/3	RECETTE AIDE A LA PIERRE DELEGUE		1 390 050,00	0,00	1 092 594,00	0,00	0,00	1 092 594,00	0,00	1 092 594,00
TOTAL			**6 480 178,00**	**0,00**	**3 497 924,74**	**0,00**	**0,00**	**3 497 924,74**	**0,00**	**3 497 924,74**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV
C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	**Libellé**									
D 14ETUTHERM 2014/1	ETUDE THERMIQUE BATIS		120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
TOTAL			**120 000,00**	**0,00**	**120 000,00**	**0,00**	**0,00**	**120 000,00**	**0,00**	**120 000,00**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C5.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

(Montants exprimés en K€)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
(2) Total charges = Total charges d'exploitation courante + Total facturations majeures + Total facturations internes.
(3) Excédent brut d'exploitation = Total produits d'exploitation courante – Total charges.
(4) Résultat d'exploitation = Excédent brut d'exploitation – Contribution aux éléments communs de l'entreprise - Total dotations, reprises, transferts et autres.
(5) Résultat courant = Résultat d'exploitation + Résultat financier.
(6) Résultat net = Résultat courant + Résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE	D2.3

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Total séries génériques						0,00	0,00	0,00

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la collectivité est propriétaire.

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

D5.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	IV D5

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

IV D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)	IV D8

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

IV D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 479 614,02	2 430 540,91	14 827 971,77
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	13 503 525,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	71 119 312,41	54 559 622,49	0,00	16 559 689,92
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	8 781 017,44

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET SERVICE EAUX CARC/ N°SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 228 483,88	727 320,30	1 659 122,01
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 142 418,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	3 050 969,99
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 308 613,58

BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC/ N°SIRET : 20006796500042

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	201 333,67
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	50 889,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	95 808,44
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	65 723,35

BUDGET AMENAGEMENT ZONES CARC/ N°SIRET : 20006796500059

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	26 902 255,08
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	36 139 894,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	38 791 509,09
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	34 316 290,66

BUDGET DECHETS MENAGERS CARC/ N°SIRET : 20006796500067

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	1 482 182,07
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	1 908 861,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 872 902,80	9 764 695,70	0,00	3 108 207,10
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	1 428 471,46

BUDGET TRANSPORT CARC/ N°SIRET : 20006796500075

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	236 464,39
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	3 106 846,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	4 971 914,43
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	4 883 225,78

BUDGET SPANC CARC/ N°SIRET : 20006796500083

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET SPANC CARC/ N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 802,62
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	5 959,48

BUDGET AERODROME CARC/ N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	596 470,39
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	675 217,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	184 318,81
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	174 189,50

BUDGET GENS DU VOYAGE CARC/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	230 040,87
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	208 698,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

BUDGET SERVICE ASSAINT CARC/ N°SIRET : 20006796500026				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	14 023 346,32
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	13 875 546,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	12 063 758,92

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET SERVICE ASSAINT CARC/ N°SIRET : 20006796500026				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	10 886 923,94

BUDGET HOTEL DE PROJET CARC/ N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	881 777,51
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	744 920,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40

BUDGET SERVICE TOURISME CARC/ N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	535 938,25
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	380 858,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	97 068,41
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	93 877,83

BUDGET ZA CHAMP DOLANT/ N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE
S²LO
Crédits sans emploi

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 415 815,85	5 006 646,44	61 835 184,06
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 811 284,12	0,00	79 054 411,60
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 415 815,85	5 006 646,44	61 835 184,06
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 811 284,12	0,00	79 054 411,60
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**281 123 342,07**	**135 227 099,97**	**5 006 646,44**	**140 889 595,66**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**281 123 342,07**	**141 533 933,93**	**2 525 792,08**	**137 063 616,06**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		140 805 000,00	+4,07%	1,00 %	0,00%	1 408 050,00	+4,07%
TFPNB		1 268 000,00	+1,77%	2,52%	0,00%	31 954,00	+1,77%
CFE		45 694 000,00	+6,73%	26,16%	0,00%	11 954 066,00	+6,73%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		7 376 000,00	+22,32%	9,37%	0,00%	691 131,00	+22,32%
TOTAL		**195 143 000,00**	**+5,26%**			**14 085 201,00**	**+7,12%**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D12.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV

D12.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**103 094,76**
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	103 094,76
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations (3)**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**103 094,76**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**103 094,76**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		**0,00**
Dotations et participations reçues		**0,00**
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques**	**0,00**
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU

IV
D14.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
21-Démolition de logements locatifs sociaux
22-Recyclage de copropriétés dégradées
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
24-Aménagement d'ensemble
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
32-Production d'une offre de relogement temporaire
33-Requalification de logements locatifs sociaux
34-Résidentialisation de logements
35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
36-Accession à la propriété
37-Equipement public de proximité
38-Immobilier à vocation économique
39-Autres investissements
41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

(1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Conformément à la loi n°2019-1461 du 29 décembre 2019, un état des indemnités dont bénéficient les élus du Cons[illegible]mération, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tous syndicats, doit être communiqué aux conseillers d[illegible]ués avant l'examen du budget. Vous trouverez ci-dessous l'état des indemnités versées pour 2024 :

ARC - INDEMNITES DES ELUS		2024		
NOM	FONCTION	ARC	AUTRES MANDATS	TOTAL EN € BRUT
MARINI Philippe	PRESIDENT	54 258,84	27 193,56	81 452,40
HELLAL Bernard	1er VICE PRESIDENT	20 223,72	9 224,04	29 447,76
DESESSART Jean	2ème VICE-PRESIDENT	20 223,72		20 223,72
PORTEBOIS Laurent	3ème VICE PRESIDENT	20 223,72		20 223,72
BERTRAND Eric	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	18 990,60		18 990,60
DE VALROGER Eric	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	18 990,60		18 990,60
LEBOEUF Jean-Pierre	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	18 990,60		18 990,60
LEDAY Nicolas	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	18 990,60	4 611,96	23 602,56
OURY Benjamin	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	18 990,60		18 990,60
DESMOULINS Jean-Pierre	VICE-PRESIDENT – Membre de la Commission stratégie et Synthèse	12 331,56		12 331,56
MIGNARD Jean-Luc	VICE-PRESIDENT – Membre de la Commission stratégie et Synthèse	12 331,56		12 331,56
SEELS Romuald	VICE-PRESIDENT – Membre de la Commission stratégie et Synthèse	12 331,56		12 331,56
LE CHAPELLIER Evelyne	VICE-PRESIDENT	8 508,72		8 508,72
MARTIN Béatrice	VICE-PRESIDENT	8 508,72		8 508,72
PICART Claude	VICE-PRESIDENT	8 508,72		8 508,72
DIAB Georges	MEMBRE DU BUREAU avec délégation à la santé et aux affaires sanitaires	2 836,32		2 836,32
ARNOULD Michel	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 479,84		1 479,84
BA Oumar	MEMBRE DU BUREAU (Conseiller Communautaire avec délégation du Président)	1 479,84		1 479,84
BOUCHER Philippe	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 479,84		1 479,84
BOUTEILLE Gilbert	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 479,84		1 479,84
CHIREUX Jean-Claude	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 479,84		1 479,84
DRICOURT Alain	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 479,84		1 479,84
FRANCOIS Arielle	MEMBRE DU BUREAU (Conseiller Communautaire avec délégation du Président)	1 479,84	9 224,04	10 703,88
LAVOISIER Jean-Marie	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 479,84		1 479,84
LEBON Claude	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 479,84		1 479,84
LOUVET Xavier	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 479,84		1 479,84
MUSELET Sidonie	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 479,84		1 479,84

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	
Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal - ARC

Numéro SIRET : 20006796500059

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget Aménagement de Zones (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 34

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 36
A1.01 - Opérations non ventilables 38
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 39
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 42
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 43
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 44
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 47
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 50
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 53
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 54
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 57
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 59
A1.908 - Fonction 8 - Transports 62
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 66
A2.01 - Opérations non ventilables 68
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 69
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 72
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 73
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 74
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 77
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 80
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 83
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 84
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 85
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 88
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 90
A2.938 - Fonction 8 - Transports 93

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 97
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 98
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 103
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 105
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 106
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 108

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 109
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 110
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 111
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 112
B3.1 - Etat des provisions constituées 113
B3.2 - Etalement des provisions 115
B4 - Etat des charges transférées 116
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 117
B6 - Prêts 118
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 119
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 120
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 121
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 122
B9 - Etat du personnel 123
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 126
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 127
B11.2 - Liste des établissements publics créés 128
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 129
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 130
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 131
B13 - Opérations liées aux cessions 132
B14 - Etat des travaux en régie 133
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 137
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 138
C2.1 - Situation des AP 140
C2.2 - Situation des AE 141
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 142
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 146

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 150
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 151
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 152
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 153
D6 - Actions de formation des élus 154
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 155
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement 156
D9 - Identification des flux croisés 157
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 158
D11 - Décisions en matière de taux 164
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 165
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 166
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	86 135

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	113,33
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	75,18
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	121,10
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	173,73 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	161,09 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	24 017 870,23	19 255 448,85	5 039 268,74	A1 276 847,36
Investissement	11 526 986,07	2 289 346,26	(2) -22 577 658,30	A2 -31 815 298,11
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	12 490 884,16	16 966 102,59	(3) 27 616 927,04	A3 32 092 145,47

	RESTES A REALISER (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL **A1 + B1**	276 847,36
Investissement **A2 + B2**	-31 815 298,11
Fonctionnement **A3 + B3**	32 092 145,47

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

II A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 490 884,16	G	16 966 102,59
	Section d'investissement	B	11 526 986,07	H	2 289 346,26
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	27 616 927,04 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	22 577 658,30 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	46 595 528,53	= G + H + I + J	46 872 375,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	12 490 884,16	= G + I + K	44 583 029,63
	Section d'investissement	= B + D + F	34 104 644,37	= H + J + L	2 289 346,26
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	46 595 528,53	= G + H + I + J + K + L	46 872 375,89

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT — B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 488 242,14	12 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**1 488 242,14**	**12 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **1 488 242,14**	II **12 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*10 038 743,93*	*2 277 346,26*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		***III 10 038 743,93***	***IV 2 277 346,26***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**11 526 986,07**	II + IV	**2 289 346,26**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**22 577 658,30**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**34 104 644,37**	II + IV + VI + VII	**2 289 346,26**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		**-31 815 298,11**		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

II
B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)		9 309 674,06	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		2 613 555,26
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)		0,00
			731 Fiscalité locale		0,00
			74 Dotations et participations (1)		1 861 871,48
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)		2 000 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges (1)		0,00
016 APA		0,00	016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00	017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services		9 309 674,06	Total recettes de gestion des services		6 475 426,74
66 Charges financières		451 931,92	76 Produits financiers		0,00
67 Charges spécifiques (1)		0,00	77 Produits spécifiques (1)		0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)		0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**9 761 605,98**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**6 475 426,74**
OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		*2 277 346,26*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*		*10 038 743,93*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*451 931,92*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*451 931,92*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***2 729 278,18***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***10 490 675,85***
TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III	**12 490 884,16**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV	**16 966 102,59**
RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	27 616 927,04
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	**12 490 884,16**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI	**44 583 029,63**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)		**32 092 145,47**			

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		1 488 242,14	*0,00*	1 488 242,14
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations			*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*10 038 743,93*	10 038 743,93
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**1 488 242,14**	***10 038 743,93***	**11 526 986,07**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**22 577 658,30**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	9 309 674,06		9 309 674,06
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*451 931,92*	451 931,92
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	451 931,92	*0,00*	451 931,92
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*2 277 346,26*	2 277 346,26
	Dépenses de fonctionnement – Total	**9 761 605,98**	***2 729 278,18***	**12 490 884,16**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 000,00	*0,00*	12 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*2 277 346,26*	2 277 346,26
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**12 000,00**	***2 277 346,26***	**2 289 346,26**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 613 555,26		2 613 555,26
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*10 038 743,93*	10 038 743,93
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 861 871,48		1 861 871,48
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*451 931,92*	451 931,92
	Recettes de fonctionnement – Total	**6 475 426,74**	***10 490 675,85***	**16 966 102,59**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**27 616 927,04**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**15 851 582,85**	**11 526 986,07**	**0,00**	**4 324 596,78**	**0,00**	**11 526 986,07**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 510 000,00	1 488 242,14	0,00	21 757,86		1 488 242,14
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 510 000,00**	**1 488 242,14**	**0,00**	**21 757,86**	**0,00**	**1 488 242,14**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**1 510 000,00**	**1 488 242,14**	**0,00**	**21 757,86**	**0,00**	**1 488 242,14**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*14 341 582,85*	*10 038 743,93*		*4 302 838,92*		*10 038 743,93*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**14 341 582,85**	**10 038 743,93**		**4 302 838,92**		**10 038 743,93**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**22 577 658,30**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**38 429 241,15**	**34 104 644,37**	**0,00**	**4 324 596,78**	**0,00**	**11 526 986,07**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**38 429 241,15**	**2 289 346,26**	**0,00**	**36 139 894,89**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 504 240,02	0,00	0,00	1 504 240,02
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 504 240,02**	**0,00**	**0,00**	**1 504 240,02**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	10 000,00	12 000,00	0,00	-2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**10 000,00**	**12 000,00**	**0,00**	**-2 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 514 240,02**	**12 000,00**	**0,00**	**1 502 240,02**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*34 118 145,06*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*2 796 856,07*	*2 277 346,26*		*519 509,81*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***36 915 001,13***	***2 277 346,26***		***34 637 654,87***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**38 429 241,15**	**2 289 346,26**	**0,00**	**36 139 894,89**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**15 851 582,85**	**11 526 986,07**	**0,00**	**4 324 596,78**	**0,00**	**11 526 986,07**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 510 000,00	1 488 242,14	0,00	21 757,86		1 488 242,14
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	1 478 242,14	0,00	21 757,86		1 478 242,14
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 510 000,00**	**1 488 242,14**	**0,00**	**21 757,86**	**0,00**	**1 488 242,14**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**1 510 000,00**	**1 488 242,14**	**0,00**	**21 757,86**	**0,00**	**1 488 242,14**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*14 341 582,85*	*10 038 743,93*		*4 302 838,92*		*10 038 743,93*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (7)	*14 341 582,85*	*10 038 743,93*		*4 302 838,92*		*10 038 743,93*
3351	*Terrains*	*2 420 437,00*	*1 448 304,39*		*972 132,61*		*1 448 304,39*
3354	*Etudes et prestations de services*	*1 088 436,00*	*598 408,25*		*490 027,75*		*598 408,25*
3355	*Travaux*	*9 859 422,00*	*7 262 961,42*		*2 596 460,58*		*7 262 961,42*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations prévues dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations prévues hors AP
33581	*Frais accessoires*	*500 000,00*	*451 931,92*		*48 068,08*		*451 931,92*
3555	*Terrains aménagés*	*473 287,85*	*277 137,95*		*196 149,90*		*277 137,95*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**14 341 582,85**	**10 038 743,93**		**4 302 838,92**		**10 038 743,93**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**38 429 241,15**	**2 289 346,26**	**0,00**	**36 139 894,89**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 504 240,02	0,00	0,00	1 504 240,02
1641	Emprunts en euros	1 504 240,02	0,00	0,00	1 504 240,02
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 504 240,02**	**0,00**	**0,00**	**1 504 240,02**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	10 000,00	12 000,00	0,00	-2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	12 000,00	0,00	-2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**10 000,00**	**12 000,00**	**0,00**	**-2 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 514 240,02**	**12 000,00**	**0,00**	**1 502 240,02**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*34 118 145,06*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*2 796 856,07*	*2 277 346,26*		*519 509,81*
3351	*Terrains*	*3 200,00*	*3 268,85*		*-68,85*
3354	*Etudes et prestations de services*	*61 936,00*	*25 030,00*		*36 906,00*
3355	*Travaux*	*356 231,00*	*198 239,52*		*157 991,48*
33581	*Frais accessoires*	*51 920,85*	*50 599,58*		*1 321,27*
3555	*Terrains aménagés*	*2 323 568,22*	*2 000 208,31*		*323 359,91*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
Total des recettes d'ordre	***36 915 001,13***	***2 277 346,26***		***34 637 654,87***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**51 282 393,25**	**12 454 856,40**	**36 027,76**	**0,00**	**38 791 509,09**	**0,00**	**12 490 884,16**
011	Charges à caractère général (3)	13 371 095,00	9 309 674,06	0,00	0,00	4 061 420,94	0,00	9 309 674,06
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**13 371 095,00**	**9 309 674,06**	**0,00**	**0,00**	**4 061 420,94**	**0,00**	**9 309 674,06**
66	Charges financières	497 200,00	415 904,16	36 027,76	0,00	45 268,08		451 931,92
67	Charges spécifiques (3)	1 897,12	0,00	0,00	0,00	1 897,12		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		**499 097,12**	**415 904,16**	**36 027,76**	**0,00**	**47 165,20**		**451 931,92**
Total des dépenses réelles		**13 870 192,12**	**9 725 578,22**	**36 027,76**	**0,00**	**4 108 586,14**	**0,00**	**9 761 605,98**
023	*Virement à la section d'investissement*	*34 118 145,06*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*2 796 856,07*	*2 277 346,26*			*519 509,81*		*2 277 346,26*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*497 200,00*	*451 931,92*			*45 268,08*		*451 931,92*
Total des dépenses d'ordre		**37 412 201,13**	**2 729 278,18**			**34 682 922,95**		**2 729 278,18**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		**51 282 393,25**	**12 454 856,40**	**36 027,76**	**0,00**	**38 791 509,09**	**0,00**	**12 490 884,16**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**23 665 466,21**	**16 966 102,59**	**0,00**	**0,00**	**6 699 363,62**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 669 980,00	2 613 555,26	0,00	0,00	56 424,74
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 136 703,36	1 861 871,48	0,00	0,00	2 274 831,88
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 020 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	20 000,00
Total des recettes de gestion des services		**8 826 683,36**	**6 475 426,74**	**0,00**	**0,00**	**2 351 256,62**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**8 826 683,36**	**6 475 426,74**	**0,00**	**0,00**	**2 351 256,62**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*14 341 582,85*	*10 038 743,93*			*4 302 838,92*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*497 200,00*	*451 931,92*			*45 268,08*
Total des recettes d'ordre		**14 838 782,85**	**10 490 675,85**			**4 348 107,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**27 616 927,04**					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**51 282 393,25**	**44 583 029,63**	**0,00**	**0,00**	**6 699 363,62**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**51 282 393,25**	**12 454 856,40**	**36 027,76**	**0,00**	**38 791 509,09**	**0,00**	**12 490 884,16**
011	Charges à caractère général (4)	13 371 095,00	9 309 674,06	0,00	0,00	4 061 420,94	0,00	9 309 674,06
6015	Terrains à aménager	2 420 437,00	1 448 304,39	0,00	0,00	972 132,61	0,00	1 448 304,39
6045	Achats études et prestations de services	1 088 436,00	598 408,25	0,00	0,00	490 027,75	0,00	598 408,25
605	Achats de matériel, équip. et travaux	9 859 422,00	7 262 961,42	0,00	0,00	2 596 460,58	0,00	7 262 961,42
627	Services bancaires et assimilés	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**13 371 095,00**	**9 309 674,06**	**0,00**	**0,00**	**4 061 420,94**	**0,00**	**9 309 674,06**
66	Charges financières	497 200,00	415 904,16	36 027,76	0,00	45 268,08		451 931,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	514 631,71	466 803,83	0,00	0,00	47 827,88		466 803,83
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-17 431,71	-50 899,67	36 027,76	0,00	-2 559,80		-14 871,91
67	Charges spécifiques (4)	1 897,12	0,00	0,00	0,00	1 897,12		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 897,12	0,00	0,00	0,00	1 897,12		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		**499 097,12**	**415 904,16**	**36 027,76**	**0,00**	**47 165,20**		**451 931,92**
Total des dépenses réelles		**13 870 192,12**	**9 725 578,22**	**36 027,76**	**0,00**	**4 108 586,14**	**0,00**	**9 761 605,98**
023	*Virement à la section d'investissement*	*34 118 145,06*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*2 796 856,07*	*2 277 346,26*			*519 509,81*		*2 277 346,26*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*473 287,85*	*277 137,95*			*196 149,90*		*277 137,95*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
71355	*Variat° stocks terrains aménagés*	*2 323 568,22*	*2 000 208,31*			*323 359,91*		*2 000 208,31*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*497 200,00*	*451 931,92*			*45 268,08*		*451 931,92*
608	*Frais sur terrains en cours aménagement*	*497 200,00*	*451 931,92*			*45 268,08*		*451 931,92*
Total des dépenses d'ordre		**37 412 201,13**	**2 729 278,18**			**34 682 922,95**		**2 729 278,18**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	36 027,76
Montant des ICNE de l'exercice N-1	50 899,67
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-14 871,91

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**23 665 466,21**	**16 966 102,59**	**0,00**	**0,00**	**6 699 363,62**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 669 980,00	2 613 555,26	0,00	0,00	56 424,74
7015	Ventes de terrains aménagés	2 669 980,00	2 584 920,00	0,00	0,00	85 060,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	28 635,26	0,00	0,00	-28 635,26
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	4 136 703,36	1 861 871,48	0,00	0,00	2 274 831,88
74718	Autres participations Etat	769 405,84	0,00	0,00	0,00	769 405,84
7472	Participation régions	1 993 900,08	789 928,27	0,00	0,00	1 203 971,81
7473	Participation départements	537 442,87	402 670,00	0,00	0,00	134 772,87
74772	Participation FEDER	0,00	13 697,04	0,00	0,00	-13 697,04
747888	Autres	719 740,57	539 361,30	0,00	0,00	180 379,27
748373	Dot. de soutien à l'invest. local (DSIL)	116 214,00	116 214,87	0,00	0,00	-0,87
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 020 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	20 000,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	2 020 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	20 000,00
Total des recettes de gestion des services		**8 826 683,36**	**6 475 426,74**	**0,00**	**0,00**	**2 351 256,62**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**8 826 683,36**	**6 475 426,74**	**0,00**	**0,00**	**2 351 256,62**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*14 341 582,85*	*10 038 743,93*			*4 302 838,92*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*13 868 295,00*	*9 761 605,98*			*4 106 689,02*
71355	*Variat° stocks terrains aménagés*	*473 287,85*	*277 137,95*			*196 149,90*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*497 200,00*	*451 931,92*			*45 268,08*
796	*Transferts charges financières*	*497 200,00*	*451 931,92*			*45 268,08*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
Total des recettes d'ordre		**14 838 782,85**	**10 490 675,85**			**4 348 107,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**1 488 242,14**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 488 242,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**12 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 488 242,14**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 488 242,14
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**12 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		12 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**1 488 242,14**
1641	Emprunts en euros	1 478 242,14
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00
RECETTES		**12 000,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	12 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**451 931,92**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	451 931,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**5 929 127,37**	**3 380 546,69**	**0,00**	**0,00**		**9 761 605,98**
011	Charges à caractère général	0,00	5 929 127,37	3 380 546,69	0,00	0,00		9 309 674,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		451 931,92
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**3 707 676,74**	**767 750,00**	**0,00**	**0,00**		**6 475 426,74**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	1 845 805,26	767 750,00	0,00	0,00		2 613 555,26
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 861 871,48	0,00	0,00	0,00		1 861 871,48
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**451 931,92**
608	Frais sur terrains en cours aménagement	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	466 803,83
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-14 871,91
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00
RECETTES		**2 000 000,00**
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	2 000 000,00
796	Transferts charges financières	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 929 127,37**
6015	Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 521,35
6045	Achats études et prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 187,88
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 748 418,14
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 707 676,74**
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 817 170,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 635,26
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	789 928,27
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 670,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 697,04
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539 361,30
748373	Dot. de soutien à l'invest. local (DSIL)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 214,87

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6015	Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6045	Achats études et prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748373	Dot. de soutien à l'invest. local (DSIL)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 929 127,37**
6015	Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 521,35
6045	Achats études et prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 187,88
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 748 418,14
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 707 676,74**
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 817 170,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 635,26
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	789 928,27
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 670,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 697,04
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539 361,30
748373	Dot. de soutien à l'invest. local (DSIL)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 214,87

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**3 380 546,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6015	Terrains à aménager	782 783,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6045	Achats études et prestations de services	83 220,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	2 514 543,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**767 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7015	Ventes de terrains aménagés	767 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 380 546,69**
6015	Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 783,04
6045	Achats études et prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 220,37
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 514 543,28
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**767 750,00**
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	767 750,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**22 543 208,25**									
1641 Emprunts en euros (total)					19 743 208,25									
2007004 AMENAGEMENT	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2007	2007-08-25	25/11/2007	2 500 000,00	F	Taux fixe à 4.79 %	4,790	4,790	EUR	A	C	O	A-1
2008004 AMENAGEMENT	CAISSE D'EPARGNE	21/10/2008	2008-10-21	25/02/2009	2 500 000,00	F	Taux fixe à 4.82 %	4,820	4,910	EUR	T	P	O	A-1
2009008	SOCIETE GENERALE	23/12/2009	2009-12-29	29/03/2010	3 300 000,00	F	Taux fixe à 3.81 %	3,810	3,920	EUR	T	C	O	A-1
2011002 AZ	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25/07/2011	2011-07-25	25/07/2012	1 880 399,83	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	3,630	EUR	A	P	O	A-1
2011004	CAISSE D'EPARGNE	09/08/2011	2011-12-07	25/03/2012	3 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.55	1,970	2,240	EUR	T	P	O	A-1
2012002	CREDIT AGRICOLE	25/06/2012	2012-06-26	25/09/2012	350 000,00	V	Euribor 3M + 2.68	3,330	3,430	EUR	T	P	O	A-1
2012004	CAISSE D'EPARGNE	15/06/2012	2012-06-15	25/01/2013	1 000 000,00	V	Euribor 3M + 2.85	3,510	3,610	EUR	T	P	O	A-1
2012006	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/06/2012	2012-10-01	01/01/2013	1 000 000,00	V	Euribor 3M + 3.23	3,450	3,550	EUR	T	C	O	A-1
2015001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/05/2015	2015-08-14	01/08/2021	1 983 963,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,350	1,350	EUR	A	P	O	A-1
2015002	CAISSE D'EPARGNE	08/09/2015	2015-11-25	25/11/2016	428 845,42	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	1,960	EUR	A	P	O	A-1
2022001	BANQUE POSTALE	12/12/2022	2022-12-30	01/04/2023	1 800 000,00	V	(Euribor 3M + 0.66)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,860	2,940	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					2 800 000,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2023001	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	22/12/2023	2023-12-29	28/03/2024	2 800 000,00	V	Euribor 3M + 0.61	4,540	4,680	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**22 543 208,25**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1586 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**10 431 270,16**					**1 478 242,14**	**466 803,83**	**0,00**	**36 027,74**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 817 936,84					1 291 575,46	346 102,07	0,00	35 786,37
2007004 AMENAGEMENT	N	0,00	A-1	965 717,15	11,90	F	Taux fixe à 4.79 %	4,780	80 476,43	50 112,67	0,00	0,00
2008004 AMENAGEMENT	N	0,00	A-1	1 602 356,68	13,90	F	Taux fixe à 4.82 %	4,810	78 433,57	79 610,55	0,00	7 508,82
2009008	N	0,00	A-1	825 000,00	4,99	F	Taux fixe à 3.81 %	3,860	165 000,00	35 950,93	0,00	174,62
2011002 AZ	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.58 %	3,630	128 533,15	4 678,18	0,00	0,00
2011004	N	0,00	A-1	1 794 175,90	11,98	F	Taux fixe à 1.64 %	1,640	115 539,11	30 614,44	0,00	408,67
2012002	N	0,00	A-1	66 497,77	2,48	V	(Euribor 3M + 0.68)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,410	24 619,84	3 636,69	0,00	31,50
2012004	N	0,00	A-1	244 006,06	2,82	V	(Euribor 3M + 1.25)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,050	75 809,20	15 192,19	0,00	1 969,07
2012006	N	0,00	A-1	199 999,84	2,75	V	Euribor 3M + 3.23	7,040	66 666,68	17 449,76	0,00	3 290,66
2015001	N	0,00	A-1	413 433,94	0,58	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,590	399 067,50	29 250,05	0,00	6 160,16
2015002	N	0,00	A-1	116 749,50	2,90	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	37 429,98	3 021,92	0,00	222,47
2022001	N	0,00	A-1	1 590 000,00	13,00	V	(Euribor 3M + 0.66)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,430	120 000,00	76 584,69	0,00	16 020,40
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		2 613 333,32					186 666,68	120 701,76	0,00	241,37
2023001	N	0,00	A-1	2 613 333,32	13,99	V	Euribor 3M + 0.61	4,390	186 666,68	120 701,76	0,00	241,37
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**10 431 270,16**					**1 478 242,14**	**466 803,83**	**0,00**	**36 027,74**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 431 270,16	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES PARTIES COMMUNES	10	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES DIVERS	20	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES MATERIEL VOIRIE	10	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	10	01/01/2000
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	RESEAUX ELECTIFICATION	30	01/01/2000
L	PLANTATIONS	15	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	VEHICULES LOURDS	10	01/01/2000
L	RESEAUX CABLES	30	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE RESEAUX	20	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	CONSTRUCTION SOL AUTRUI	20	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**0,00**	
Personnes de droit privé	**0,00**	
Associations	**0,00**	
Entreprises	**0,00**	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**0,00**	
Etat	**0,00**	
Régions	**0,00**	
Départements	**0,00**	
Communes	**0,00**	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**0,00**	
Autres	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV– ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV
B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV

B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV
B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-22 577 658,30**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-22 577 658,30**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-22 577 658,30**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**-22 577 658,30**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**1 500 000,00**	**1 478 242,14**	**0,00**	**1 478 242,14**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**34 118 145,06**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**32 618 145,06**	**-1 478 242,14**	**0,00**	**-1 478 242,14**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-22 577 658,30**			**-22 577 658,30**
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**-22 577 658,30**			**-22 577 658,30**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-24 055 900,44**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**1 500 000,00**	**1 478 242,14**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**1 500 000,00**	**1 478 242,14**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	1 478 242,14
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**34 118 145,06**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**34 118 145,06**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*34 118 145,06*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV
C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C5.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

IV
D5.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

IV
D5.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

IV
D5

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV
D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

IV
D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)	IV D8

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

IV
D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 730 532,42	2 430 540,91	14 577 053,37
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	13 503 525,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	71 119 312,41	54 553 193,05	0,00	16 566 119,36
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	8 781 017,44

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Assainissement/ N°SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	14 023 346,32
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	13 875 546,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	12 063 758,92
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	10 886 923,94

BUDGET Budget Eau/ N°SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 200 813,18	727 320,30	1 686 792,71
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 142 418,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	3 050 969,99
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 308 613,58

BUDGET Budget RPA/ N°SIRET : 20006796500042

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	201 333,67
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	50 889,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	95 808,44
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	65 723,35

BUDGET Budget Aménagement de Zones/ N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	26 902 255,08
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	36 139 894,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	38 791 509,09
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	34 316 290,66

BUDGET Budget Déchets/ N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	1 482 182,07
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	1 908 861,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 872 902,80	9 764 695,70	0,00	3 108 207,10
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	1 428 471,46

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	236 464,39

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	3 106 846,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	4 971 914,43
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	4 883 225,78

BUDGET Budget Spanc/ N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 802,62
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	5 959,48

BUDGET Budget Aérodrome/ N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	596 470,39
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	675 217,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	184 318,81
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	174 189,50

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	230 040,87
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	208 698,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

BUDGET Budget HDP/ N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	881 777,51
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	744 920,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40

BUDGET Budget Tourisme/ N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	535 938,25
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	380 858,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	97 068,41
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	93 877,83

BUDGET Budget Champ Dolent/ N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE - Budget Aménagement de Zones - CA - 2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**281 123 342,07**	**135 443 918,23**	**5 006 646,44**	**140 672 777,40**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**281 123 342,07**	**141 533 933,93**	**2 525 792,08**	**137 063 616,06**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	
Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006796500083	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget Spanc (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 26
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 28
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 29
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 32
A3.2 - Etalement des provisions 33
A4.1 - Equilibre des opérations financières 34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 37
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 38
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 39
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 40
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 41
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 42
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 43
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 44
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 45
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 46
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 47
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 48
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 49
B1.7 - Etat des engagements reçus 50
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 51
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 52

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 53
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 55
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 56

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 61

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 7 600,00	G 9 443,14	G-A 1 843,14
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 5 402,62 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 258 281,73 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 7 600,00	Q= G+H+I+J 273 127,49	=Q-P 265 527,49

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 7 600,00	= G+I+K 14 845,76	7 245,76
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 258 281,73	258 281,73
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 600,00	= G+H+I+J+K+L 273 127,49	265 527,49

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		**E 0,00**	**K 0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**F 0,00**	**L 0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagé… mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 802,62	0,00	0,00	0,00	7 802,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 600,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**15 402,62**	**7 600,00**	**0,00**	**0,00**	**7 802,62**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**15 402,62**	**7 600,00**	**0,00**	**0,00**	**7 802,62**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**15 402,62**	**7 600,00**	**0,00**	**0,00**	**7 802,62**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 000,00	9 443,14	0,00	0,00	556,86
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**10 000,00**	**9 443,14**	**0,00**	**0,00**	**556,86**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**10 000,00**	**9 443,14**	**0,00**	**0,00**	**556,86**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**10 000,00**	**9 443,14**	**0,00**	**0,00**	**556,86**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**5 402,62**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**258 281,73**	**0,00**	**0,00**	**258 281,73**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**258 281,73**	**0,00**	**0,00**	**258 281,73**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**258 281,73**	**0,00**	**0,00**	**258 281,73**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	Pour information **R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**	**258 281,73**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 600,00		7 600,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**7 600,00**	***0,00***	**7 600,00**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 600,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 443,14		9 443,14
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**9 443,14**	***0,00***	**9 443,14**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**5 402,62**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**14 845,76**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	*0,00*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**258 281,73**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**258 281,73**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**7 802,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 802,62**
6156	Maintenance	7 802,62	0,00	0,00	0,00	7 802,62
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**7 600,00**	**7 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6218	Autre personnel extérieur	7 600,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**15 402,62**	**7 600,00**	**0,00**	**0,00**	**7 802,62**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**15 402,62**	**7 600,00**	**0,00**	**0,00**	**7 802,62**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**15 402,62**	**7 600,00**	**0,00**	**0,00**	**7 802,62**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***10 000,00***	***9 443,14***	***0,00***	***0,00***	***556,86***
7062	Redevances assainissement non collectif	*10 000,00*	*9 443,14*	*0,00*	*0,00*	*556,86*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**10 000,00**	**9 443,14**	**0,00**	**0,00**	**556,86**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**10 000,00**	**9 443,14**	**0,00**	**0,00**	**556,86**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**10 000,00**	**9 443,14**	**0,00**	**0,00**	**556,86**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**5 402,62**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**258 281,73**	**0,00**	**0,00**	**258 281,73**
2031	Frais d'études	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**258 281,73**	**0,00**	**0,00**	**258 281,73**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**258 281,73**	**0,00**	**0,00**	**258 281,73**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**258 281,73**	**0,00**	**0,00**	**258 281,73**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	258 281,73			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	III BJ

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV
A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES PARTIES COMMUNES	10	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES DIVERS	20	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES MATERIEL VOIRIE	10	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	10	01/01/2000
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5	01/01/2000
L	RESEAUX ELECTIFICATION	30	01/01/2000
L	PLANTATIONS	15	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	VEHICULES LOURDS	10	01/01/2000
L	RESEAUX CABLES	30	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE RESEAUX	20	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	RESEAUX ASSAINISSEMENT	30	01/01/2000
L	CONSTRUCTION SOL AUTRUI	20	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**258 281,73**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**258 281,73**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**258 281,73**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**258 281,73**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**258 281,73**			**258 281,73**
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**258 281,73**			**258 281,73**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**258 281,73**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I**	**0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**		**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat°**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT — B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**9 443,14**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

IV
B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE — C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc… et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	71 119 312,41	54 551 205,34	0,00	54 551 205,34
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	62 338 294,97
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 479 614,02	2 430 540,91	19 910 154,93
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	21 234 601,18

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET Budget Assainissement / Numéro SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	3 141 651,73
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	4 318 486,71
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	2 864 011,64
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	3 011 811,79

BUDGET Budget Eau / Numéro SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	1 727 699,05
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 470 055,46
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 228 483,88	727 320,30	4 955 804,18
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 472 508,10

BUDGET Budget RPA / Numéro SIRET : 20006796500042

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	403 961,17
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	434 046,26
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	219 626,33
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	370 070,22

BUDGET Budget Aménagement de Zones / Numéro SIRET : 20006796500059

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	51 282 393,25	12 503 170,10	0,00	12 503 170,10

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Aménagement de Zones / Numéro SIRET : 2000[illegible]059				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	51 282 393,25	16 978 233,05	0,00	16 978 233,05
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 539 116,53	0,00	11 539 116,53
RECETTES	38 429 241,15	2 289 501,74	0,00	2 289 501,74

BUDGET Budget Déchets / Numéro SIRET : 20006796500067				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	12 872 902,80	9 763 975,70	0,00	9 763 975,70
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	11 444 431,34
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	634 527,01
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	207 847,09

BUDGET Budget Transport / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	10 226 831,13
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	10 315 519,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	4 597 776,74
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	1 727 395,06

BUDGET Budget Spanc / Numéro SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 600,00
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	9 443,14
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	0,00
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	0,00

BUDGET Budget Aérodrome / Numéro SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	188 958,16
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	199 087,47
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	197 209,12
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	118 462,40

BUDGET Budget GDV / Numéro SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	852 945,53
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	852 945,53

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV / Numéro SIRET : 200067965001				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	171 570,70
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	192 913,40

BUDGET Budget HDP / Numéro SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	491 992,60
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	491 992,60
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	76 808,89	225,12	77 034,01
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	212 028,32

BUDGET Budget Tourisme / Numéro SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	933 579,00	837 066,63	0,00	837 066,63
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	839 701,17
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	150 919,22
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	305 998,57

BUDGET Budget Champ Dolent / Numéro SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	117 931,81
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	117 931,81
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	118 704,79
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	118 704,79

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	173 865 695,72	94 814 988,95	0,00	94 814 988,95
RECETTES	173 865 695,72	110 810 169,29	0,00	110 810 169,29
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 429 808,76	5 006 646,44	45 436 455,20
RECETTES	107 257 646,35	30 736 050,58	2 525 792,08	33 261 842,66
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	281 123 342,07	135 244 797,71	5 006 646,44	140 251 444,15
TOTAL AGREGE DES RECETTES	281 123 342,07	141 546 219,87	2 525 792,08	144 072 011,95

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal - ARC

Numéro SIRET : 20006796500125

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget Tourisme (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 37
A1.01 - Opérations non ventilables 39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 51
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 54
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 55
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 58
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 60
A1.908 - Fonction 8 - Transports 63
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 67
A2.01 - Opérations non ventilables 69
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 70
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 73
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 74
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 75
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 78
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 81
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 84
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 85
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 86
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 89
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 93
A2.938 - Fonction 8 - Transports 96

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 100
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 101
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 105
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 107
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 108
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 110

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 111
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 112
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 113
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 114
B3.1 - Etat des provisions constituées 115
B3.2 - Etalement des provisions 117
B4 - Etat des charges transférées 118
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 119
B6 - Prêts 120
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 121
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 122
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 123
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 124
B9 - Etat du personnel 125
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 128
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 129
B11.2 - Liste des établissements publics créés 130
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 131
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 132
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 133
B13 - Opérations liées aux cessions 134
B14 - Etat des travaux en régie 135
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 137
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 139
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 140
C2.1 - Situation des AP 142
C2.2 - Situation des AE 143
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 144
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 148

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 152
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 153
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 154
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 155
D6 - Actions de formation des élus 156
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 157
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement 158
D9 - Identification des flux croisés 159
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 160
D11 - Décisions en matière de taux 166
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 167
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 168
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	86 135

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	8,87
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	9,63
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,93
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	39,61 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	92,11 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,69 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	927 020,02	1 133 189,15	-136 816,71	A1 69 352,42
Investissement	90 509,43	293 487,98	(2) -134 342,67	A2 68 635,88
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	836 510,59	839 701,17	(3) -2 474,04	A3 716,54

	RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	60 409,79	III + IV	12 510,59	B1	-47 899,20
Investissement	I	60 409,79	III	12 510,59	B2	-47 899,20
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	**A1 + B1**	21 453,22
Investissement	**A2 + B2**	20 736,68
Fonctionnement	**A3 + B3**	716,54

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 60 409,79
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	31 923,12
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	18 510,45
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	9 976,22
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	12 510,59
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	12 510,59
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

II A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	836 510,59	G	839 701,17
	Section d'investissement	B	90 509,43	H	293 487,98
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	2 474,04 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	134 342,67 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	1 063 836,73	= G + H + I + J	1 133 189,15
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	60 409,79	L	12 510,59
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	60 409,79	= K + L	12 510,59
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	838 984,63	= G + I + K	839 701,17
	Section d'investissement	= B + D + F	285 261,89	= H + J + L	305 998,57
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 124 246,52	= G + H + I + J + K + L	1 145 699,74

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		210 893,07
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	12 645,60	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	11 575,10	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	56 156,73	0,00
Total des réalisations d'équipement		**80 377,43**	**210 893,07**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	10 206,91
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**0,00**	**10 206,91**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **80 377,43**	II **221 099,98**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*10 132,00*	*72 388,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		*III* ***10 132,00***	*IV* ***72 388,00***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**90 509,43**	II + IV	**293 487,98**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**134 342,67**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**224 852,10**	II + IV + VI + VII	**293 487,98**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	**68 635,88**			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

BZ

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)		346 723,05	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		69 975,93
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		302 652,50	73 Impôts et taxes (sauf 731)		0,00
			731 Fiscalité locale		343 036,02
			74 Dotations et participations (1)		277 024,01
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		100 098,23	75 Autres produits de gestion courante (1)		139 533,21
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges (1)		0,00
016 APA		0,00	016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00	017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services		749 473,78	Total recettes de gestion des services		829 569,17
66 Charges financières		0,00	76 Produits financiers		0,00
67 Charges spécifiques (1)		11 756,00	77 Produits spécifiques (1)		0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		2 892,81	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)		0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**764 122,59**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**829 569,17**
OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		*72 388,00*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*		*10 132,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***72 388,00***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***10 132,00***
TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III	**836 510,59**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV	**839 701,17**
RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	2 474,04	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	**838 984,63**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI	**839 701,17**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)			**716,54**		

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*10 132,00*	10 132,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations			*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		12 645,60	*0,00*	12 645,60
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		11 575,10	*0,00*	11 575,10
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)		56 156,73	*0,00*	56 156,73
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**80 377,43**	***10 132,00***	**90 509,43**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**134 342,67**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	346 723,05		346 723,05
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	302 652,50		302 652,50
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	100 098,23	*0,00*	100 098,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	11 756,00	*0,00*	11 756,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 892,81	*72 388,00*	75 280,81
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**764 122,59**	***72 388,00***	**836 510,59**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**2 474,04**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 206,91	*0,00*	10 206,91
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	210 893,07	*0,00*	210 893,07
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*72 388,00*	72 388,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**221 099,98**	***72 388,00***	**293 487,98**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	69 975,93		69 975,93
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	343 036,02		343 036,02
74	Dotations et participations (8)	277 024,01		277 024,01
75	Autres produits de gestion courante (8)	139 533,21	0,00	139 533,21
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*10 132,00*	10 132,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**829 569,17**	***10 132,00***	**839 701,17**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**552 514,80**	**90 509,43**	**60 409,79**	**401 595,58**	**0,00**	**90 509,43**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	82 660,72	12 645,60	31 923,12	38 092,00	0,00	12 645,60
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 385,45	11 575,10	18 510,45	3 299,90	0,00	11 575,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	418 889,85	56 156,73	9 976,22	352 756,90	0,00	56 156,73
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**534 936,02**	**80 377,43**	**60 409,79**	**394 148,80**	**0,00**	**80 377,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**534 936,02**	**80 377,43**	**60 409,79**	**394 148,80**	**0,00**	**80 377,43**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*17 578,78*	*10 132,00*		*7 446,78*		*10 132,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**17 578,78**	**10 132,00**		**7 446,78**		**10 132,00**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**134 342,67**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**686 857,47**	**224 852,10**	**60 409,79**	**401 595,58**	**0,00**	**90 509,43**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**686 857,47**	**293 487,98**	**12 510,59**	**380 858,90**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	592 806,20	210 893,07	12 510,59	369 402,54
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**592 806,20**	**210 893,07**	**12 510,59**	**369 402,54**
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	10 206,91	0,00	9 793,09
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**20 000,00**	**10 206,91**	**0,00**	**9 793,09**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**612 806,20**	**221 099,98**	**12 510,59**	**379 195,63**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*74 051,27*	*72 388,00*		*1 663,27*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***74 051,27***	***72 388,00***		***1 663,27***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**686 857,47**	**293 487,98**	**12 510,59**	**380 858,90**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**552 514,80**	**90 509,43**	**60 409,79**	**401 595,58**	**0,00**	**90 509,43**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	82 660,72	12 645,60	31 923,12	38 092,00	0,00	12 645,60
2031	Frais d'études	82 660,72	12 645,60	31 923,12	38 092,00	0,00	12 645,60
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 385,45	11 575,10	18 510,45	3 299,90	0,00	11 575,10
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 944,15	0,00	1 944,15	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	4 680,00	0,00	4 680,00	0,00	0,00	0,00
21745	Sol autrui - Instal. géné. (mise à dispo	12 000,00	8 200,94	0,00	3 799,06	0,00	8 200,94
21838	Autre matériel informatique	11 265,60	1 322,16	11 265,60	-1 322,16	0,00	1 322,16
2188	Autres immobilisations corporelles	3 495,70	2 052,00	620,70	823,00	0,00	2 052,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	418 889,85	56 156,73	9 976,22	352 756,90	0,00	56 156,73
2313	Constructions	418 889,85	56 156,73	9 976,22	352 756,90	0,00	56 156,73
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**534 936,02**	**80 377,43**	**60 409,79**	**394 148,80**	**0,00**	**80 377,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**534 936,02**	**80 377,43**	**60 409,79**	**394 148,80**	**0,00**	**80 377,43**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*17 578,78*	*10 132,00*		*7 446,78*		*10 132,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*17 578,78*	*10 132,00*		*7 446,78*		*10 132,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations opérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations opérées hors AP
13912	*Subv. transf. Régions*	*887,00*	*887,00*		*0,00*		*887,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*16 691,78*	*9 245,00*		*7 446,78*		*9 245,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**17 578,78**	**10 132,00**		**7 446,78**		**10 132,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**686 857,47**	**293 487,98**	**12 510,59**	**380 858,90**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	592 806,20	210 893,07	12 510,59	369 402,54
1318	Autres subventions d'équipement transf.	223 403,69	210 893,07	12 510,59	0,03
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	369 402,51	0,00	0,00	369 402,51
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**592 806,20**	**210 893,07**	**12 510,59**	**369 402,54**
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	10 206,91	0,00	9 793,09
10222	FCTVA	20 000,00	10 206,91	0,00	9 793,09
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**20 000,00**	**10 206,91**	**0,00**	**9 793,09**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**612 806,20**	**221 099,98**	**12 510,59**	**379 195,63**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*74 051,27*	*72 388,00*		*1 663,27*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*3 015,00*	*3 015,00*		*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*1 333,00*	*1 333,00*		*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*4 000,00*	*4 000,00*		*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*3 532,61*	*3 403,00*		*129,61*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*1 678,00*	*1 678,00*		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
28138	*Autres constructions*	*15 657,00*	*16 169,00*		*-512,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*520,00*	*520,00*		*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*647,00*	*647,00*		*0,00*
281745	*Sol autrui - Instal. géné. (mise dispo)*	*13 306,00*	*12 106,00*		*1 200,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*375,52*	*0,00*		*375,52*
28188	*Autres immo. corporelles*	*29 987,14*	*29 517,00*		*470,14*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***74 051,27***	***72 388,00***		***1 663,27***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**931 104,96**	**829 651,26**	**6 859,33**	**0,00**	**94 594,37**	**0,00**	**836 510,59**
011	Charges à caractère général (3)	398 365,40	339 863,72	6 859,33	0,00	51 642,35	0,00	346 723,05
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	341 093,00	302 652,50	0,00	0,00	38 440,50		302 652,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	101 035,44	100 098,23	0,00	0,00	937,21	0,00	100 098,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**840 493,84**	**742 614,45**	**6 859,33**	**0,00**	**91 020,06**	**0,00**	**749 473,78**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	13 667,04	11 756,00	0,00	0,00	1 911,04		11 756,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 892,81	2 892,81			0,00		2 892,81
Total des dépenses financières		**16 559,85**	**14 648,81**	**0,00**	**0,00**	**1 911,04**		**14 648,81**
Total des dépenses réelles		**857 053,69**	**757 263,26**	**6 859,33**	**0,00**	**92 931,10**	**0,00**	**764 122,59**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*74 051,27*	*72 388,00*			*1 663,27*		*72 388,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**74 051,27**	**72 388,00**			**1 663,27**		**72 388,00**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**2 474,04**						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**933 579,00**	**832 125,30**	**6 859,33**	**0,00**	**94 594,37**	**0,00**	**836 510,59**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**933 579,00**	**729 663,19**	**110 037,98**	**0,00**	**93 877,83**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	68 520,00	69 975,93	0,00	0,00	-1 455,93
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	300 000,00	343 036,02	0,00	0,00	-43 036,02
74	Dotations et participations (3)	292 243,00	166 986,03	110 037,98	0,00	15 218,99
75	Autres produits de gestion courante (3)	255 237,22	139 533,21	0,00	0,00	115 704,01
Total des recettes de gestion des services		**916 000,22**	**719 531,19**	**110 037,98**	**0,00**	**86 431,05**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**916 000,22**	**719 531,19**	**110 037,98**	**0,00**	**86 431,05**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*17 578,78*	*10 132,00*			*7 446,78*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**17 578,78**	**10 132,00**			**7 446,78**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**933 579,00**	**729 663,19**	**110 037,98**	**0,00**	**93 877,83**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**931 104,96**	**829 651,26**	**6 859,33**	**0,00**	**94 594,37**	**0,00**	**836 510,59**
011	Charges à caractère général (4)	398 365,40	339 863,72	6 859,33	0,00	51 642,35	0,00	346 723,05
60611	Eau et assainissement	4 000,00	4 526,86	0,00	0,00	-526,86	0,00	4 526,86
60612	Energie - Electricité	36 000,00	34 353,01	0,00	0,00	1 646,99	0,00	34 353,01
60622	Carburants	96,32	96,32	0,00	0,00	0,00	0,00	96,32
60623	Alimentation	892,14	967,26	0,00	0,00	-75,12	0,00	967,26
60631	Fournitures d'entretien	160,00	0,00	0,00	0,00	160,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	-360,14	374,89	0,00	1 985,25	0,00	14,75
6064	Fournitures administratives	320,00	267,82	132,18	0,00	-80,00	0,00	400,00
611	Contrats de prestations de services	6 458,40	0,00	0,00	0,00	6 458,40	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	21 200,00	15 147,94	0,00	0,00	6 052,06	0,00	15 147,94
61358	Autres	14 195,00	13 057,19	0,00	0,00	1 137,81	0,00	13 057,19
61521	Entretien terrains	0,00	1 188,00	0,00	0,00	-1 188,00	0,00	1 188,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 680,00	732,00	0,00	-2 412,00	0,00	2 412,00
6156	Maintenance	20 200,00	11 409,07	0,00	0,00	8 790,93	0,00	11 409,07
6168	Autres primes d'assurance	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	95 953,48	84 633,39	0,00	0,00	11 320,09	0,00	84 633,39
62268	Autres honoraires, conseils	101 100,43	101 634,52	1 500,00	0,00	-2 034,09	0,00	103 134,52
6228	Divers	0,00	407,98	0,00	0,00	-407,98	0,00	407,98
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	8 572,15	7 630,79	0,00	0,00	941,36	0,00	7 630,79
6236	Catalogues et imprimés	8 986,00	9 310,36	0,00	0,00	-324,36	0,00	9 310,36
6238	Divers	39 480,00	26 857,32	540,00	0,00	12 082,68	0,00	27 397,32
6251	Voyages, déplacements et missions	2 100,00	2 062,84	0,00	0,00	37,16	0,00	2 062,84
6261	Frais d'affranchissement	15,48	15,48	0,00	0,00	0,00	0,00	15,48
6262	Frais de télécommunications	495,00	461,81	31,70	0,00	1,49	0,00	493,51
627	Services bancaires et assimilés	50,00	73,44	0,00	0,00	-23,44	0,00	73,44
6281	Concours divers (cotisations)	1 250,00	954,00	0,00	0,00	296,00	0,00	954,00
6282	Frais de gardiennage	14 568,00	5 064,00	0,00	0,00	9 504,00	0,00	5 064,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 323,00	-416,37	3 548,56	0,00	-1 809,19	0,00	3 132,19
6358	Autres droits	14 600,00	18 840,83	0,00	0,00	-4 240,83	0,00	18 840,83
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	341 093,00	302 652,50	0,00	0,00	38 440,50		302 652,50
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		0,00
6331	Versement mobilité	2 049,00	1 841,65	0,00	0,00	207,35		1 841,65
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 146,00	1 021,90	0,00	0,00	124,10		1 021,90
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 489,00	4 145,83	0,00	0,00	343,17		4 145,83
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	613,15	0,00	0,00	-613,15		613,15
64111	Rémunération principale titulaires	39 896,00	38 445,85	0,00	0,00	1 450,15		38 445,85
64113	NBI	0,00	590,76	0,00	0,00	-590,76		590,76
64118	Autres indemnités	6 446,00	8 611,59	0,00	0,00	-2 165,59		8 611,59
64131	Rémunérations	190 526,00	128 043,19	0,00	0,00	62 482,81		128 043,19
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	2 328,37	0,00	0,00	-2 328,37		2 328,37
64138	Primes et autres indemnités	0,00	33 499,61	0,00	0,00	-33 499,61		33 499,61
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	2 152,90	0,00	0,00	-2 152,90		2 152,90
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	61 645,00	54 127,00	0,00	0,00	7 518,00		54 127,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	21 926,00	20 061,15	0,00	0,00	1 864,85		20 061,15
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 153,00	6 809,55	0,00	0,00	343,45		6 809,55
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	360,00	0,00	0,00	0,00	360,00		0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	360,00	0,00	0,00	-360,00		360,00
6488	Autres	457,00	0,00	0,00	0,00	457,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	101 035,44	100 098,23	0,00	0,00	937,21	0,00	100 098,23
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	97 100,00	96 164,30	0,00	0,00	935,70	0,00	96 164,30
65818	Autres	3 925,71	3 925,71	0,00	0,00	0,00	0,00	3 925,71
65888	Autres	9,73	8,22	0,00	0,00	1,51	0,00	8,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**840 493,84**	**742 614,45**	**6 859,33**	**0,00**	**91 020,06**	**0,00**	**749 473,78**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Réalisations gérées hors AE
67	Charges spécifiques (4)	13 667,04	11 756,00	0,00	0,00	1 911,04		11 756,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	13 667,04	11 756,00	0,00	0,00	1 911,04		11 756,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 892,81	2 892,81			0,00		2 892,81
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 892,81	2 892,81			0,00		2 892,81
Total des charges financières et spécifiques		**16 559,85**	**14 648,81**	**0,00**	**0,00**	**1 911,04**		**14 648,81**
Total des dépenses réelles		**857 053,69**	**757 263,26**	**6 859,33**	**0,00**	**92 931,10**	**0,00**	**764 122,59**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*74 051,27*	*72 388,00*			*1 663,27*		*72 388,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*74 051,27*	*72 388,00*			*1 663,27*		*72 388,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**74 051,27**	**72 388,00**			**1 663,27**		**72 388,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**933 579,00**	**729 663,19**	**110 037,98**	**0,00**	**93 877,83**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	68 520,00	69 975,93	0,00	0,00	-1 455,93
70322	Stationnement, location dom. portuaire	58 520,00	61 228,31	0,00	0,00	-2 708,31
7062	Redevances services à caractère culturel	10 000,00	8 747,62	0,00	0,00	1 252,38
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	300 000,00	343 036,02	0,00	0,00	-43 036,02
731721	Taxe de séjour	300 000,00	343 036,02	0,00	0,00	-43 036,02
74	Dotations et participations (4)	292 243,00	166 986,03	110 037,98	0,00	15 218,99
74718	Autres participations Etat	10 000,00	69 000,00	8 000,00	0,00	-67 000,00
7472	Participation régions	126 000,00	0,00	30 000,00	0,00	96 000,00
7473	Participation départements	70 000,00	49 000,00	30 000,00	0,00	-9 000,00
747888	Autres	86 243,00	48 986,03	42 037,98	0,00	-4 781,01
75	Autres produits de gestion courante (4)	255 237,22	139 533,21	0,00	0,00	115 704,01
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	255 237,22	139 533,21	0,00	0,00	115 704,01
Total des recettes de gestion des services		**916 000,22**	**719 531,19**	**110 037,98**	**0,00**	**86 431,05**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**916 000,22**	**719 531,19**	**110 037,98**	**0,00**	**86 431,05**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*17 578,78*	*10 132,00*			*7 446,78*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*17 578,78*	*10 132,00*			*7 446,78*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**17 578,78**	**10 132,00**			**7 446,78**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**10 206,91**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 206,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**80 377,43**	**0,00**	**0,00**		**80 377,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	12 645,60	0,00	0,00		12 645,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 575,10	0,00	0,00		11 575,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	56 156,73	0,00	0,00		56 156,73
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**210 893,07**	**0,00**	**0,00**		**221 099,98**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		10 206,91
13	Subventions d'investissement	0,00	210 893,07	0,00	0,00		210 893,07
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
RECETTES		**10 206,91**
10222	FCTVA	10 206,91

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 377,43**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 645,60
21745	Sol autrui - Instal. géné. (mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,94
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 322,16
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 052,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 156,73
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**210 893,07**
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 893,07

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 377,43**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 645,60
21745	Sol autrui - Instal. géné. (mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,94
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 322,16
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 052,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 156,73
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**210 893,07**
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 893,07

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**14 648,81**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	11 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 892,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**749 473,78**	**0,00**	**0,00**		**764 122,59**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	346 723,05	0,00	0,00		346 723,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	302 652,50	0,00	0,00		302 652,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	100 098,23	0,00	0,00		100 098,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 756,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 892,81
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**829 569,17**	**0,00**	**0,00**		**829 569,17**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	69 975,93	0,00	0,00		69 975,93
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	343 036,02	0,00	0,00		343 036,02
74	Dotations et participations	0,00	0,00	277 024,01	0,00	0,00		277 024,01
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	139 533,21	0,00	0,00		139 533,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**14 648,81**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	11 756,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 892,81
RECETTES		**0,00**
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**749 473,78**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 526,86
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 353,01
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96,32
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	967,26
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,75
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 147,94
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 057,19
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 412,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 409,07
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 633,39
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 134,52
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407,98
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 630,79
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 310,36
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 397,32
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 062,84
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,48
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493,51
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73,44
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 064,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 132,19
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 841,65
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021,90
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 145,83

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	613,15
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 840,83
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 445,85
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590,76
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 611,59
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 043,19
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 328,37
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 499,61
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 152,90
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 127,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 061,15
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 809,55
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 164,30
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 925,71
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,22
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**829 569,17**
70322	Stationnement, location dom. portuaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 228,31
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 747,62
731721	Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 036,02
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 024,01
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 533,21

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**749 473,78**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 526,86
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 353,01
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96,32
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	967,26
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,75
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 147,94
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 057,19
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 412,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 409,07
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 633,39
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 134,52
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407,98
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 630,79
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 310,36
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 397,32
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 062,84
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,48
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493,51
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73,44
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 064,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 132,19
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 841,65
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021,90

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 145,83
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	613,15
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 840,83
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 445,85
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590,76
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 611,59
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 043,19
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 328,37
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 499,61
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 152,90
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 127,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 061,15
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 809,55
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 164,30
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 925,71
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,22
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**829 569,17**
70322	Stationnement, location dom. portuaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 228,31
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 747,62
731721	Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 036,02
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 024,01
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 533,21

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N								Annuité			
						Taux d'intérêt						
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES PARTIES COMMUNES	10	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES DIVERS	20	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES MATERIEL VOIRIE	10	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	10	01/01/2000
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	RESEAUX ELECTIFICATION	30	01/01/2000
L	PLANTATIONS	15	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	VEHICULES LOURDS	10	01/01/2000
L	RESEAUX CABLES	30	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE RESEAUX	20	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	CONSTRUCTION SOL AUTRUI	20	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		2 276,79	2 892,81	0,00	5 169,60
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		2 276,79	2 892,81	0,00	5 169,60
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**2 276,79**	**2 892,81**	**0,00**	**5 169,60**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

IV
B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**89 600,00**	
Personnes de droit privé	**89 600,00**	
Associations	**89 600,00**	
7 AU CINE	10 000,00	
ATTELAGE ET TRADITION	5 000,00	
COMPIEGNE YATCH CLUB	2 600,00	
FESTIVAL DES FORETS	25 000,00	
FOIRE AUX FROMAGES ET AUX VINS	5 000,00	
LES AMIS DU FESTIVAL DU FILM HIS	20 000,00	
LES EVADE.E.S.	3 000,00	
NAPOLEONNIENNE DE COMPIEGNE	5 000,00	
ONF COMPIEGNE	3 000,00	
POUR L HISTOIRE VIVANTE	8 000,00	
RING OLYMPIQUE COMPIEGNOIS	3 000,00	
Entreprises	**0,00**	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**0,00**	
Etat	**0,00**	
Régions	**0,00**	
Départements	**0,00**	
Communes	**0,00**	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**0,00**	
Autres	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV– ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**5,00**	**0,00**	**5,00**	**1,60**	**3,00**	**4,60**
Adjt adm	C	3,00	0,00	3,00	1,60	1,00	2,60
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**5,00**	**0,00**	**5,00**	**1,60**	**3,00**	**4,60**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	758	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**2 152,90**		
Grade non statutaire		OTR	844	0,00	A CDDI-Contrat : CDDI	CDI
Vacataire		OTR		2 152,90	A Vacataire	A Autres contrats
TOTAL GENERAL				**2 152,90**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV
B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV

B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV
B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, …) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-134 342,67**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-47 899,20**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-182 241,87**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-182 241,87**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**-182 241,87**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**17 578,78**	**10 132,00**	**60 409,79**	**70 541,79**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**94 051,27**	**82 594,91**	**12 510,59**	**95 105,50**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**76 472,49**	**72 462,91**	**-47 899,20**	**24 563,71**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-134 342,67**			**-134 342,67**
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**-134 342,67**			**-134 342,67**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-109 778,96**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**17 578,78**	**10 132,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**17 578,78**	**10 132,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*17 578,78*	*10 132,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**94 051,27**	**III** **82 594,91**
Ressources propres externes de l'année (a)		**20 000,00**	**10 206,91**
10222	FCTVA	20 000,00	10 206,91
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**74 051,27**	**72 388,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*3 015,00*	*3 015,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*1 333,00*	*1 333,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*4 000,00*	*4 000,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*3 532,61*	*3 403,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*1 678,00*	*1 678,00*
28138	*Autres constructions*	*15 657,00*	*16 169,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*520,00*	*520,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*647,00*	*647,00*
281745	*Sol autrui - Instal. géné. (mise dispo)*	*13 306,00*	*12 106,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*375,52*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*29 987,14*	*29 517,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV
C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C5.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

IV
D5.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

IV
D5.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

IV
D5

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV
D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

IV
D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)	IV D8

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

IV
D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 479 614,02	2 430 540,91	14 827 971,77
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	13 503 525,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	71 119 312,41	54 551 205,34	0,00	16 568 107,07
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	8 781 017,44

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Assainissement/ N°SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	14 023 346,32
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	13 875 546,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	12 063 758,92
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	10 886 923,94

BUDGET Budget Eau/ N°SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 200 813,18	727 320,30	1 686 792,71
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 142 418,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	3 050 969,99
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 308 613,58

BUDGET Budget RPA/ N°SIRET : 20006796500042

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	201 333,67
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	50 889,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	95 808,44
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	65 723,35

BUDGET Budget Aménagement de Zones/ N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	26 902 255,08
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	36 139 894,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	38 791 509,09
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	34 316 290,66

BUDGET Budget Déchets/ N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	1 482 182,07
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	1 908 861,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 872 902,80	9 763 975,70	0,00	3 108 927,10
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	1 428 471,46

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	236 464,39

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	3 106 846,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	4 971 914,43
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	4 883 225,78

BUDGET Budget Spanc/ N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 802,62
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	5 959,48

BUDGET Budget Aérodrome/ N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	596 470,39
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	675 217,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	184 318,81
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	174 189,50

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	230 040,87
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	208 698,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

BUDGET Budget HDP/ N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	881 777,51
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	744 920,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40

BUDGET Budget Tourisme/ N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	535 938,25
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	380 858,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	97 068,41
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	93 877,83

BUDGET Budget Champ Dolent/ N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE - Budget Tourisme - CA - 2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 388 145,15	5 006 646,44	61 862 854,76
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 802 146,97	0,00	79 063 548,75
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 388 145,15	5 006 646,44	61 862 854,76
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 802 146,97	0,00	79 063 548,75
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**281 123 342,07**	**135 190 292,12**	**5 006 646,44**	**140 926 403,51**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**281 123 342,07**	**141 533 933,93**	**2 525 792,08**	**137 063 616,06**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	
Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006796500075	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget Transport (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 27
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 29
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 30
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 31
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 32
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 33
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 37
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 38
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 39
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 40
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 41
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 42
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 43
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 44
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 45
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 46

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 47
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 50
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 51

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 55

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 10 226 831,13	G 10 315 519,78	G-A 88 688,65
	Section d'investissement	B 3 074 039,50	H 923 241,73	H-B -2 150 797,77
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 5 205 695,56 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 346 797,37 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 13 300 870,63	Q= G+H+I+J 16 791 254,44	=Q-P 3 490 383,81

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 523 737,24	L 804 153,33
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 523 737,24	= K+L 804 153,33

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 10 226 831,13	= G+I+K 15 521 215,34	5 294 384,21
	Section d'investissement	= B+D+F 4 597 776,74	= H+J+L 2 074 192,43	-2 523 584,31
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 14 824 607,87	= G+H+I+J+K+L 17 595 407,77	2 770 799,90

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		**E 0,00**	**K 0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**F 1 523 737,24**	**L 804 153,33**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagé… mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	804 153,33
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	827 585,11	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	696 152,13	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 211 007,00	8 871 823,16	3 830,63	0,00	335 353,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	500 000,00	453 003,32	0,00	0,00	46 996,68
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	443 488,98	443 479,01	0,00	0,00	9,97
Total des dépenses de gestion courante		**10 154 495,98**	**9 768 305,49**	**3 830,63**	**0,00**	**382 359,86**
66	Charges financières	6 390,00	5 703,96	644,29	0,00	41,75
67	Charges exceptionnelles	2 134 563,60	0,00	0,00	0,00	2 134 563,60
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	93,00	0,00			93,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**12 395 542,58**	**9 774 009,45**	**4 474,92**	**0,00**	**2 617 058,21**
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 353 202,98*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*450 000,00*	*448 346,76*			*1 653,24*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 803 202,98***	***448 346,76***			***2 354 856,22***
TOTAL		**15 198 745,56**	**10 222 356,21**	**4 474,92**	**0,00**	**4 971 914,43**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	37 911,94	0,00	0,00	-37 911,94
70	Ventes produits fabriqués, prestations	52 000,00	47 917,50	0,00	0,00	4 082,50
73	Produits issus de la fiscalité(4)	7 700 000,00	7 845 085,69	0,00	0,00	-145 085,69
74	Subventions d'exploitation	2 075 450,00	1 834 216,75	408 540,00	0,00	-167 306,75
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	26 584,90	0,00	0,00	13 415,10
Total des recettes de gestion courante		**9 867 450,00**	**9 791 716,78**	**408 540,00**	**0,00**	**-332 806,78**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 300,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**9 877 750,00**	**9 791 716,78**	**408 540,00**	**0,00**	**-322 506,78**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*115 300,00*	115 263,00			37,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***115 300,00***	***115 263,00***			***37,00***
TOTAL		**9 993 050,00**	**9 906 979,78**	**408 540,00**	**0,00**	**-322 469,78**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**5 205 695,56**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 692 341,13	767 509,82	827 585,11	97 246,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 760 000,00	1 926 744,36	696 152,13	137 103,51
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**4 454 341,13**	**2 694 254,18**	**1 523 737,24**	**236 349,71**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	264 600,00	264 522,32	0,00	77,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**264 600,00**	**264 522,32**	**0,00**	**77,68**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**4 718 941,13**	**2 958 776,50**	**1 523 737,24**	**236 427,39**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*115 300,00*	*115 263,00*		*37,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***115 300,00***	***115 263,00***		***37,00***
TOTAL		**4 834 241,13**	**3 074 039,50**	**1 523 737,24**	**236 464,39**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 460 675,00	244 626,68	804 153,33	411 894,99
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 460 675,00**	**244 626,68**	**804 153,33**	**411 894,99**
10	Dotations, fonds divers et réserves	120 000,00	126 702,51	0,00	-6 702,51
106	Réserves (5)	103 565,78	103 565,78	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**223 565,78**	**230 268,29**	**0,00**	**-6 702,51**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**1 684 240,78**	**474 894,97**	**804 153,33**	**405 192,48**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*2 353 202,98*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*450 000,00*	*448 346,76*		*1 653,24*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 803 202,98***	***448 346,76***		***2 354 856,22***
TOTAL		**4 487 443,76**	**923 241,73**	**804 153,33**	**2 760 048,70**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	Pour information **R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**	**346 797,37**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 875 653,79		8 875 653,79
012	Charges de personnel, frais assimilés	453 003,32		453 003,32
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	443 479,01		443 479,01
66	Charges financières	6 348,25	*0,00*	6 348,25
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*448 346,76*	448 346,76
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**9 778 484,37**	***448 346,76***	**10 226 831,13**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**10 226 831,13**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*115 263,00*	115 263,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	264 522,32	*0,00*	264 522,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	767 509,82	0,00	767 509,82
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 926 744,36	0,00	1 926 744,36
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**2 958 776,50**	***115 263,00***	**3 074 039,50**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**3 074 039,50**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	37 911,94		37 911,94
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	47 917,50		47 917,50
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	7 845 085,69		7 845 085,69
74	Subventions d'exploitation	2 242 756,75		2 242 756,75
75	Autres produits de gestion courante	26 584,90		26 584,90
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*115 263,00*	115 263,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**10 200 256,78**	***115 263,00***	**10 315 519,78**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**5 205 695,56**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**15 521 215,34**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	126 702,51	0,00	126 702,51
13	Subventions d'investissement	244 626,68	0,00	244 626,68
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*448 346,76*	*448 346,76*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**371 329,19**	***448 346,76***	**819 675,95**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**346 797,37**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**103 565,78**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 270 039,10**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**9 211 007,00**	**8 871 823,16**	**3 830,63**	**0,00**	**335 353,21**
605	Achats de matériel, équipements	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	7 260,00	481,95	3 335,47	0,00	3 442,58
6064	Fournitures administratives	350,00	317,12	0,00	0,00	32,88
6066	Carburants	700,00	253,97	0,00	0,00	446,03
6068	Autres matières et fournitures	960,00	0,00	480,00	0,00	480,00
611	Sous-traitance générale	9 137 330,00	8 848 111,55	0,00	0,00	289 218,45
6132	Locations immobilières	14 100,00	8 908,23	0,00	0,00	5 191,77
6135	Locations mobilières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
618	Divers	907,00	0,00	0,00	0,00	907,00
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
6236	Catalogues et imprimés	33 000,00	6 344,40	0,00	0,00	26 655,60
6238	Divers	3 000,00	2 961,60	0,00	0,00	38,40
6256	Missions	500,00	70,70	0,00	0,00	429,30
6257	Réceptions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	200,00	114,84	15,16	0,00	70,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00	4 258,80	0,00	0,00	241,20
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**500 000,00**	**453 003,32**	**0,00**	**0,00**	**46 996,68**
6331	Versement de mobilité	2 524,00	2 125,29	0,00	0,00	398,71
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 403,00	1 290,75	0,00	0,00	112,25
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 929,00	4 511,84	0,00	0,00	417,16
6411	Salaires, appointements, commissions	300 000,00	320 833,81	0,00	0,00	-20 833,81
6413	Primes et gratifications	73 490,00	36 081,12	0,00	0,00	37 408,88
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 689,00	18 300,07	0,00	0,00	22 388,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 028,00	66 141,46	0,00	0,00	3 886,54
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 217,00	2 603,20	0,00	0,00	613,80
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	720,00	755,78	0,00	0,00	-35,78
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	360,00	0,00	0,00	-360,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**443 488,98**	**443 479,01**	**0,00**	**0,00**	**9,97**
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	443 488,98	443 479,01	0,00	0,00	9,97
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**10 154 495,98**	**9 768 305,49**	**3 830,63**	**0,00**	**382 359,86**
66	**Charges financières (b) (5)**	**6 390,00**	**5 703,96**	**644,29**	**0,00**	**41,75**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 250,00	7 207,30	0,00	0,00	42,70
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-860,00	-1 503,34	644,29	0,00	-0,95
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**2 134 563,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 134 563,60**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 132 063,60	0,00	0,00	0,00	2 132 063,60
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**93,00**	**0,00**			**93,00**
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	93,00	0,00			93,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**100 000,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**12 395 542,58**	**9 774 009,45**	**4 474,92**	**0,00**	**2 617 058,21**
023	***Virement à la section d'investissement***	***2 353 202,98***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***450 000,00***	***448 346,76***			***1 653,24***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*450 000,00*	*448 346,76*			*1 653,24*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***2 803 202,98***	***448 346,76***			***2 354 856,22***

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (o…			
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	annulés
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*2 803 202,98*	*448 346,76*			*2 354 856,22*
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**15 198 745,56**	**10 222 356,21**	**4 474,92**	**0,00**	**4 971 914,43**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	644,29
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 503,34
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-859,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**37 911,94**	**0,00**	**0,00**	**-37 911,94**
64198	Autres remboursements	0,00	37 911,94	0,00	0,00	-37 911,94
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***52 000,00***	***47 917,50***	***0,00***	***0,00***	***4 082,50***
7068	Services accessoires transports	*52 000,00*	*47 917,50*	*0,00*	*0,00*	*4 082,50*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**7 700 000,00**	**7 845 085,69**	**0,00**	**0,00**	**-145 085,69**
734	Versement de mobilité	7 700 000,00	7 845 085,69	0,00	0,00	-145 085,69
74	**Subventions d'exploitation**	**2 075 450,00**	**1 834 216,75**	**408 540,00**	**0,00**	**-167 306,75**
7471	Subv. exploitat° État	4 000,00	4 283,44	0,00	0,00	-283,44
7472	Subv. exploitat° Régions	1 651 450,00	1 651 454,23	0,00	0,00	-4,23
7478	Subv. exploitat° Autres EPL	420 000,00	178 479,08	408 540,00	0,00	-167 019,08
75	**Autres produits de gestion courante**	**40 000,00**	**26 584,90**	**0,00**	**0,00**	**13 415,10**
753	Comp./relèv.seuil assuj.vers.transport	40 000,00	26 584,90	0,00	0,00	13 415,10
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**9 867 450,00**	**9 791 716,78**	**408 540,00**	**0,00**	**-332 806,78**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**10 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 300,00**
7711	Dédits et pénalités perçus	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**9 877 750,00**	**9 791 716,78**	**408 540,00**	**0,00**	**-322 506,78**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***115 300,00***	***115 263,00***			***37,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*115 300,00*	*115 263,00*			*37,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***115 300,00***	***115 263,00***			***37,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**9 993 050,00**	**9 906 979,78**	**408 540,00**	**0,00**	**-322 469,78**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**5 205 695,56**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**1 692 341,13**	**767 509,82**	**827 585,11**	**97 246,20**
2135	Installations générales, agencements	100 000,00	12 721,69	84 179,60	3 098,71
2153	Installations à caractère spécifique	30 000,00	5 963,23	0,00	24 036,77
2182	Matériel de transport	1 551 689,70	746 688,90	743 405,51	61 595,29
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 651,43	2 136,00	0,00	7 515,43
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**2 760 000,00**	**1 926 744,36**	**696 152,13**	**137 103,51**
2314	Constructions sur sol d'autrui	2 760 000,00	1 926 744,36	696 152,13	137 103,51
	Total des dépenses d'équipement	**4 454 341,13**	**2 694 254,18**	**1 523 737,24**	**236 349,71**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**264 600,00**	**264 522,32**	**0,00**	**77,68**
1641	Emprunts en euros	177 100,00	177 083,32	0,00	16,68
1687	Autres dettes	87 500,00	87 439,00	0,00	61,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**264 600,00**	**264 522,32**	**0,00**	**77,68**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**4 718 941,13**	**2 958 776,50**	**1 523 737,24**	**236 427,39**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***115 300,00***	***115 263,00***		***37,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***115 300,00***	***115 263,00***		***37,00***
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*25 070,00*	*25 070,00*		*0,00*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*90 230,00*	*90 193,00*		*37,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***115 300,00***	***115 263,00***		***37,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**4 834 241,13**	**3 074 039,50**	**1 523 737,24**	**236 464,39**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**1 460 675,00**	**244 626,68**	**804 153,33**	**411 894,99**
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	299 116,78	-299 116,78
1312	Subv. équipt Régions	939 048,32	0,00	228 076,55	710 971,77
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	521 626,68	244 626,68	276 960,00	40,00
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**1 460 675,00**	**244 626,68**	**804 153,33**	**411 894,99**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**223 565,78**	**230 268,29**	**0,00**	**-6 702,51**
10222	FCTVA	120 000,00	126 702,51	0,00	-6 702,51
1068	Autres réserves	103 565,78	103 565,78	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**223 565,78**	**230 268,29**	**0,00**	**-6 702,51**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**1 684 240,78**	**474 894,97**	**804 153,33**	**405 192,48**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***2 353 202,98***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***450 000,00***	***448 346,76***		***1 653,24***
28138	*Autres constructions*	*3 000,00*	*2 634,00*		*366,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*13 500,00*	*13 069,00*		*431,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*5 500,00*	*5 238,00*		*262,00*
28182	*Matériel de transport*	*423 100,00*	*422 578,00*		*522,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 700,00*	*1 669,76*		*30,24*
28188	*Autres*	*3 200,00*	*3 158,00*		*42,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***2 803 202,98***	***448 346,76***		***2 354 856,22***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***2 803 202,98***	***448 346,76***		***2 354 856,22***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**4 487 443,76**	**923 241,73**	**804 153,33**	**2 760 048,70**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**346 797,37**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**2 125 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					2 125 000,00									
2012008	BANQUE POSTALE	24/07/2013	2013-07-24	01/11/2013	2 125 000,00	F	Taux fixe à 2.96 %	2,960	2,990	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					**2 125 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**132 812,65**					**177 083,32**	**7 207,30**	**0,00**	**644,29**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		132 812,65					177 083,32	7 207,30	0,00	644,29
2012008	N	0,00	A-1	132 812,65	0,58	F	Taux fixe à 2.96 %	2,950	177 083,32	7 207,30	0,00	644,29
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**132 812,65**					**177 083,32**	**7 207,30**	**0,00**	**644,29**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	132 812,65	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV
A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	11/04/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATION GENERALE PARTIES COMMUNES	20	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES DIVERS	20	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	10	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	10	01/01/2000
L	VEHICULES LOURDS	15	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	RESEAUX ELECTRIFICATION	20	01/01/2000
L	INSTALLATIONS SPECIFIQUES	5	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**346 797,37**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-719 583,91**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-372 786,54**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**103 565,78**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-372 786,54**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**-269 220,76**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**379 900,00**	**379 785,32**	**1 523 737,24**	**1 903 522,56**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**2 923 202,98**	**575 049,27**	**804 153,33**	**1 379 202,60**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**2 543 302,98**	**195 263,95**	**-719 583,91**	**-524 319,96**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**346 797,37**			**346 797,37**
Affectation au 106 (C)	**103 565,78**	**103 565,78**		**103 565,78**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**450 363,15**			**450 363,15**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-73 956,81**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**379 900,00**	**I**	**379 785,32**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**264 600,00**		**264 522,32**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	177 100,00		177 083,32
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	87 500,00		87 439,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**115 300,00**		**115 263,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*115 300,00*		*115 263,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 923 202,98**	**III 575 049,27**
Ressources propres externes de l'année (a)		**120 000,00**	**126 702,51**
10222	FCTVA	120 000,00	126 702,51
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**2 803 202,98**	**448 346,76**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28138	*Autres constructions*	*3 000,00*	*2 634,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*13 500,00*	*13 069,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*5 500,00*	*5 238,00*
28182	*Matériel de transport*	*423 100,00*	*422 578,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 700,00*	*1 669,76*
28188	*Autres*	*3 200,00*	*3 158,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*2 353 202,98*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2024	POTEAUX BUS	5 963,23	0,00	5
28/02/2024	CONTAINER VELOS	2 136,00	0,00	5
01/07/2024	FLOCAGE 2 BUS	4 999,20	0,00	15
09/07/2024	BUS GNV GV444WM	370 844,86	0,00	15
09/07/2024	BUS GNV GV357WM	370 844,84	0,00	15
08/10/2024	DALLE BETON ABRI VELO	12 721,69	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**767 509,82**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES — A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		**0,00**					**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6281		Cotisation 2024	GART	Association	4 258,80

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,80**	**0,00**	**1,80**
Adjt adm Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**3,00**	**1,00**	**4,00**
Adjt tech Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur en chef HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Adjt ter anim Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**8,00**	**0,00**	**8,00**	**6,80**	**1,00**	**7,80**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**6 792,90**		
Parcours Emploi Comp.		OTR		6 792,90	A PEC-Contrat : PEC	A Autres contrats
TOTAL GENERAL				**6 792,90**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc… et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	71 119 312,41	54 553 193,05	0,00	54 553 193,05
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	62 338 294,97
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 730 532,42	2 430 540,91	20 161 073,33
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	21 234 601,18

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET Budget Assainissement / Numéro SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	3 141 651,73
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	4 318 486,71
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	2 864 011,64
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	3 011 811,79

BUDGET Budget Eau / Numéro SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	1 727 699,05
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 470 055,46
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 200 813,18	727 320,30	4 928 133,48
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 472 508,10

BUDGET Budget RPA / Numéro SIRET : 20006796500042

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	403 961,17
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	434 046,26
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	219 626,33
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	370 070,22

BUDGET Budget Aménagement de Zones / Numéro SIRET : 20006796500059

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	12 490 884,16

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Aménagement de Zones / Numéro SIRET : 2000[illegible]059				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	16 966 102,59
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	11 526 986,07
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	2 289 346,26

BUDGET Budget Déchets / Numéro SIRET : 20006796500067				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	12 872 902,80	9 764 695,70	0,00	9 764 695,70
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	11 444 431,34
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	634 527,01
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	207 847,09

BUDGET Budget Transport / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	10 226 831,13
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	10 315 519,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	4 597 776,74
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	1 727 395,06

BUDGET Budget Spanc / Numéro SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 600,00
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	9 443,14
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	0,00
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	0,00

BUDGET Budget Aérodrome / Numéro SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	188 958,16
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	199 087,47
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	197 209,12
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	118 462,40

BUDGET Budget GDV / Numéro SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	852 945,53
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	852 945,53

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV / Numéro SIRET : 200067965001				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	171 570,70
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	192 913,40

BUDGET Budget HDP / Numéro SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	491 992,60
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	491 992,60
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	75 171,56
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	212 028,32

BUDGET Budget Tourisme / Numéro SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	836 510,59
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	839 701,17
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	150 919,22
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	305 998,57

BUDGET Budget Champ Dolent / Numéro SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	117 931,81
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	117 931,81
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	118 704,79
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	118 704,79

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	94 804 854,68
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	110 798 038,83
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	45 645 709,99
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	33 261 687,18
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	281 123 342,07	135 443 918,23	5 006 646,44	140 450 564,67
TOTAL AGREGE DES RECETTES	281 123 342,07	141 533 933,93	2 525 792,08	144 059 726,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal - ARC

Numéro SIRET : 20006796500091

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget Aérodrome (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 34

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 36
A1.01 - Opérations non ventilables 38
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 39
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 42
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 43
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 44
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 47
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 50
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 53
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 54
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 57
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 59
A1.908 - Fonction 8 - Transports 62
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 66
A2.01 - Opérations non ventilables 68
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 69
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 72
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 73
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 74
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 77
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 80
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 83
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 84
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 85
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 88
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 90
A2.938 - Fonction 8 - Transports 93

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 97
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 98
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 102
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 104
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 105
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 107

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 108
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 109
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 111
B3.1 - Etat des provisions constituées 112
B3.2 - Etalement des provisions 114
B4 - Etat des charges transférées 115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 116
B6 - Prêts 117
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 118
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 119
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 120
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 121
B9 - Etat du personnel 122
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 125
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 126
B11.2 - Liste des établissements publics créés 127
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 128
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 129
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 130
B13 - Opérations liées aux cessions 131
B14 - Etat des travaux en régie 132
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 134
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 136
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 137
C2.1 - Situation des AP 139
C2.2 - Situation des AE 140
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 141
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 145

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 149
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 150
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 151
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 152
D6 - Actions de formation des élus 153
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 154
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement 155
D9 - Identification des flux croisés 156
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 157
D11 - Décisions en matière de taux 163
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 164
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 165
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	86 135

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1,20
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2,31
3	Dépenses d'équipement brut / population	1,95
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	51,98 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	84,49 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	357 175,68	317 549,87	831 006,48	A1 791 380,67
Investissement	168 217,52	118 462,40	(2) 655 679,51	A2 605 924,39
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	188 958,16	199 087,47	(3) 175 326,97	A3 185 456,28

	RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	28 991,60	III + IV	0,00	B1 -28 991,60
Investissement	I	28 991,60	III	0,00	B2 -28 991,60
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	**A1 + B1**	762 389,07
Investissement	**A2 + B2**	576 932,79
Fonctionnement	**A3 + B3**	185 456,28

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 28 991,60
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	28 991,60
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

II A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	188 958,16	G	199 087,47
	Section d'investissement	B	168 217,52	H	118 462,40
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	175 326,97 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	655 679,51 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	357 175,68	= G + H + I + J	1 148 556,35
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	28 991,60	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	28 991,60	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	188 958,16	= G + I + K	374 414,44
	Section d'investissement	= B + D + F	197 209,12	= H + J + L	774 141,91
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	386 167,28	= G + H + I + J + K + L	1 148 556,35

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT — B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	168 217,52	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		**168 217,52**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	32 987,28
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**0,00**	**32 987,28**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **168 217,52**	II **32 987,28**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*0,00*	*85 475,12*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		*III* ***0,00***	*IV* ***85 475,12***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**168 217,52**	II + IV	**118 462,40**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**0,00**	VI	**655 679,51**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**168 217,52**	II + IV + VI + VII	**774 141,91**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	**605 924,39**			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)		103 483,04	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		1 468,66
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)		0,00
			731 Fiscalité locale		0,00
			74 Dotations et participations (1)		7 505,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)		190 113,81
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges (1)		0,00
016 APA		0,00	016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00	017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services		103 483,04	Total recettes de gestion des services		199 087,47
66 Charges financières		0,00	76 Produits financiers		0,00
67 Charges spécifiques (1)		0,00	77 Produits spécifiques (1)		0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)		0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**103 483,04**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**199 087,47**
OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		*85 475,12*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*		*0,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***85 475,12***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III	**188 958,16**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV	**199 087,47**
RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	175 326,97
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	**188 958,16**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI	**374 414,44**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	**185 456,28**

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations			*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		168 217,52	*0,00*	168 217,52
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**168 217,52**	***0,00***	**168 217,52**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	103 483,04		103 483,04
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*85 475,12*	85 475,12
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**103 483,04**	***85 475,12***	**188 958,16**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 987,28	*0,00*	32 987,28
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*85 475,12*	85 475,12
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**32 987,28**	***85 475,12***	**118 462,40**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**655 679,51**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 468,66		1 468,66
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	7 505,00		7 505,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	190 113,81	0,00	190 113,81
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**199 087,47**	***0,00***	**199 087,47**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**175 326,97**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**793 679,51**	**168 217,52**	**28 991,60**	**596 470,39**	**0,00**	**168 217,52**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 000,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	746 679,51	168 217,52	28 991,60	549 470,39	0,00	168 217,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**793 679,51**	**168 217,52**	**28 991,60**	**596 470,39**	**0,00**	**168 217,52**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**793 679,51**	**168 217,52**	**28 991,60**	**596 470,39**	**0,00**	**168 217,52**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**793 679,51**	**168 217,52**	**28 991,60**	**596 470,39**	**0,00**	**168 217,52**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**138 000,00**	**118 462,40**	**0,00**	**19 537,60**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	32 987,28	0,00	-32 987,28
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**0,00**	**32 987,28**	**0,00**	**-32 987,28**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**32 987,28**	**0,00**	**-32 987,28**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*138 000,00*	*85 475,12*		*52 524,88*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***138 000,00***	***85 475,12***		***52 524,88***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***655 679,51***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**793 679,51**	**774 141,91**	**0,00**	**19 537,60**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**793 679,51**	**168 217,52**	**28 991,60**	**596 470,39**	**0,00**	**168 217,52**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 000,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	746 679,51	168 217,52	28 991,60	549 470,39	0,00	168 217,52
2128	Autres agencements et aménagements	86 900,00	9 177,00	0,00	77 723,00	0,00	9 177,00
21351	Bâtiments publics	79 600,00	50 571,92	28 991,60	36,48	0,00	50 571,92
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	3 500,00	3 468,60	0,00	31,40	0,00	3 468,60
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	405 000,00	105 000,00	0,00	300 000,00	0,00	105 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	71 679,51	0,00	0,00	71 679,51	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**793 679,51**	**168 217,52**	**28 991,60**	**596 470,39**	**0,00**	**168 217,52**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**793 679,51**	**168 217,52**	**28 991,60**	**596 470,39**	**0,00**	**168 217,52**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations opérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations opérées hors AP
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**138 000,00**	**118 462,40**	**0,00**	**19 537,60**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	32 987,28	0,00	-32 987,28
10222	FCTVA	0,00	32 987,28	0,00	-32 987,28
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**0,00**	**32 987,28**	**0,00**	**-32 987,28**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**32 987,28**	**0,00**	**-32 987,28**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*138 000,00*	*85 475,12*		*52 524,88*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*30 000,00*	*21 450,05*		*8 549,95*
281321	*Immeubles de rapport*	*13 500,00*	*13 351,00*		*149,00*
281351	*Bâtiments publics*	*25 000,00*	*20 937,85*		*4 062,15*
28151	*Réseaux de voirie*	*1 400,00*	*1 315,00*		*85,00*
28152	*Installations de voirie*	*500,00*	*399,00*		*101,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*300,00*	*257,00*		*43,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*3 000,00*	*1 037,00*		*1 963,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
281538	*Autres réseaux*	*3 000,00*	*1 491,00*		*1 509,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*9 450,00*	*9 827,22*		*-377,22*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*51 000,00*	*14 585,00*		*36 415,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*850,00*	*825,00*		*25,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***138 000,00***	***85 475,12***		***52 524,88***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**373 276,97**	**176 037,26**	**12 920,90**	**0,00**	**184 318,81**	**0,00**	**188 958,16**
011	Charges à caractère général (3)	233 776,97	90 562,14	12 920,90	0,00	130 293,93	0,00	103 483,04
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**233 776,97**	**90 562,14**	**12 920,90**	**0,00**	**130 293,93**	**0,00**	**103 483,04**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		**1 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**		**0,00**
Total des dépenses réelles		**235 276,97**	**90 562,14**	**12 920,90**	**0,00**	**131 793,93**	**0,00**	**103 483,04**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*138 000,00*	*85 475,12*			*52 524,88*		*85 475,12*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**138 000,00**	**85 475,12**			**52 524,88**		**85 475,12**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**373 276,97**	**176 037,26**	**12 920,90**	**0,00**	**184 318,81**	**0,00**	**188 958,16**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**197 950,00**	**199 087,47**	**0,00**	**0,00**	**-1 137,47**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200,00	1 468,66	0,00	0,00	-268,66
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	7 505,00	7 505,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	189 245,00	190 113,81	0,00	0,00	-868,81
Total des recettes de gestion des services		**197 950,00**	**199 087,47**	**0,00**	**0,00**	**-1 137,47**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**197 950,00**	**199 087,47**	**0,00**	**0,00**	**-1 137,47**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**	**0,00**			**0,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**175 326,97**				

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**373 276,97**	**374 414,44**	**0,00**	**0,00**	**-1 137,47**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**373 276,97**	**176 037,26**	**12 920,90**	**0,00**	**184 318,81**	**0,00**	**188 958,16**
011	Charges à caractère général (4)	233 776,97	90 562,14	12 920,90	0,00	130 293,93	0,00	103 483,04
60611	Eau et assainissement	500,00	111,58	0,00	0,00	388,42	0,00	111,58
60612	Energie - Electricité	2 500,00	1 169,03	0,00	0,00	1 330,97	0,00	1 169,03
60632	Fournitures de petit équipement	620,00	348,82	133,96	0,00	137,22	0,00	482,78
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
61358	Autres	67 100,00	43 701,17	11 682,35	0,00	11 716,48	0,00	55 383,52
61521	Entretien terrains	44 230,00	30 246,96	0,00	0,00	13 983,04	0,00	30 246,96
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 650,00	2 391,00	1 104,59	0,00	1 154,41	0,00	3 495,59
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	119,82	0,00	0,00	3 880,18	0,00	119,82
6156	Maintenance	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	2 500,00	2 058,76	0,00	0,00	441,24	0,00	2 058,76
617	Etudes et recherches	92 676,97	1 242,00	0,00	0,00	91 434,97	0,00	1 242,00
6188	Autres frais divers	500,00	192,00	0,00	0,00	308,00	0,00	192,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	8 981,00	0,00	0,00	1 019,00	0,00	8 981,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**233 776,97**	**90 562,14**	**12 920,90**	**0,00**	**130 293,93**	**0,00**	**103 483,04**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
Total des charges financières et spécifiques		**1 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**		**0,00**
Total des dépenses réelles		**235 276,97**	**90 562,14**	**12 920,90**	**0,00**	**131 793,93**	**0,00**	**103 483,04**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*138 000,00*	*85 475,12*			*52 524,88*		*85 475,12*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*138 000,00*	*85 475,12*			*52 524,88*		*85 475,12*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**138 000,00**	**85 475,12**			**52 524,88**		**85 475,12**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**197 950,00**	**199 087,47**	**0,00**	**0,00**	**-1 137,47**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200,00	1 468,66	0,00	0,00	-268,66
70878	Remb. frais par des tiers	1 200,00	1 468,66	0,00	0,00	-268,66
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	7 505,00	7 505,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	7 505,00	7 505,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	189 245,00	190 113,81	0,00	0,00	-868,81
752	Revenus des immeubles	160 000,00	190 113,81	0,00	0,00	-30 113,81
75888	Autres	29 245,00	0,00	0,00	0,00	29 245,00
Total des recettes de gestion des services		**197 950,00**	**199 087,47**	**0,00**	**0,00**	**-1 137,47**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**197 950,00**	**199 087,47**	**0,00**	**0,00**	**-1 137,47**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**	**0,00**			**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**32 987,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 987,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**168 217,52**	**0,00**	**0,00**		**168 217,52**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	168 217,52	0,00	0,00		168 217,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**32 987,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		32 987,28
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
RECETTES		**32 987,28**
10222	FCTVA	32 987,28

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**168 217,52**
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 177,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 571,92
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 468,60
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**168 217,52**
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 177,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 571,92
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 468,60
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**103 483,04**	**0,00**	**0,00**		**103 483,04**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	103 483,04	0,00	0,00		103 483,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**199 087,47**	**0,00**	**0,00**		**199 087,47**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	1 468,66	0,00	0,00		1 468,66
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	7 505,00	0,00	0,00		7 505,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	190 113,81	0,00	0,00		190 113,81
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
RECETTES		**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**103 483,04**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,58
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 169,03
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	482,78
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 383,52
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 246,96
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 495,59
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,82
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 058,76
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 242,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 981,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**199 087,47**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 468,66
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 505,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 113,81

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**103 483,04**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,58
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 169,03
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	482,78
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 383,52
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 246,96
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 495,59
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,82
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 058,76
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 242,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 981,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**199 087,47**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 468,66
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 505,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 113,81

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N								Annuité			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		11/04/2024
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES PARTIES COMMUNES	10	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES DIVERS	20	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES MATERIEL VOIRIE	10	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	10	01/01/2000
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	RESEAUX ELECTIFICATION	30	01/01/2000
L	PLANTATIONS	15	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	VEHICULES LOURDS	10	01/01/2000
L	RESEAUX CABLES	30	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE RESEAUX	20	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	CONSTRUCTION SOL AUTRUI	20	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

IV
B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**0,00**	
Personnes de droit privé	**0,00**	
Associations	**0,00**	
Entreprises	**0,00**	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**0,00**	
Etat	**0,00**	
Régions	**0,00**	
Départements	**0,00**	
Communes	**0,00**	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**0,00**	
Autres	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV– ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**168 217,52**	**9 183,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**168 217,52**	**9 183,00**	
01/01/2024	STATION PRIVATIVE	AUT24_ARCBA_0132	105 000,00	8 778,00	5
01/01/2024	RAMPE PMR	AUT24_ARCBA_0133	9 177,00	0,00	10
10/06/2024	MATERIEL SECURITE AEROCLUB BAT A	AUT24_ARCBA_0204	3 468,60	405,00	5
06/09/2024	DEMANTELEMENT ANCIENNE HELISTATION	AUT24_ARCBA_0297	27 260,72	0,00	20
06/09/2024	PURGES PARKING	AUT24_ARCBA_0298	23 311,20	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV
B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV

B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV
B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, …) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**655 679,51**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-28 991,60**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**626 687,91**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**626 687,91**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**626 687,91**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**0,00**	**0,00**	**28 991,60**	**28 991,60**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**138 000,00**	**118 462,40**	**0,00**	**118 462,40**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**138 000,00**	**118 462,40**	**-28 991,60**	**89 470,80**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**655 679,51**			**655 679,51**
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**655 679,51**			**655 679,51**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**745 150,31**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	**0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**138 000,00**	**III** **118 462,40**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**32 987,28**
10222	FCTVA	0,00	32 987,28
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**138 000,00**	**85 475,12**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28128	*Autres aménagements de terrains*	*30 000,00*	*21 450,05*
281321	*Immeubles de rapport*	*13 500,00*	*13 351,00*
281351	*Bâtiments publics*	*25 000,00*	*20 937,85*
28151	*Réseaux de voirie*	*1 400,00*	*1 315,00*
28152	*Installations de voirie*	*500,00*	*399,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*300,00*	*257,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*3 000,00*	*1 037,00*
281538	*Autres réseaux*	*3 000,00*	*1 491,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*9 450,00*	*9 827,22*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*51 000,00*	*14 585,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*850,00*	*825,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV
C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

IV
D5.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

IV
D5.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

IV
D5

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV
D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

IV D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)

IV
D8

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

IV
D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 730 532,42	2 430 540,91	14 577 053,37
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	13 503 525,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	71 119 312,41	54 553 193,05	0,00	16 566 119,36
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	8 781 017,44

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Assainissement/ N°SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	14 023 346,32
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	13 875 546,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	12 063 758,92
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	10 886 923,94

BUDGET Budget Eau/ N°SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 200 813,18	727 320,30	1 686 792,71
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 142 418,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	3 050 969,99
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 308 613,58

BUDGET Budget RPA/ N°SIRET : 20006796500042

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	201 333,67
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	50 889,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	95 808,44
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	65 723,35

BUDGET Budget Aménagement de Zones/ N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	26 902 255,08
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	36 139 894,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	38 791 509,09
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	34 316 290,66

BUDGET Budget Déchets/ N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	1 482 182,07
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	1 908 861,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 872 902,80	9 764 695,70	0,00	3 108 207,10
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	1 428 471,46

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	236 464,39

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	3 106 846,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	4 971 914,43
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	4 883 225,78

BUDGET Budget Spanc/ N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 802,62
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	5 959,48

BUDGET Budget Aérodrome/ N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	596 470,39
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	675 217,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	184 318,81
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	174 189,50

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	230 040,87
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	208 698,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

BUDGET Budget HDP/ N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	881 777,51
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	744 920,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40

BUDGET Budget Tourisme/ N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	535 938,25
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	380 858,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	97 068,41
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	93 877,83

BUDGET Budget Champ Dolent/ N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE - Budget Aérodrome - CA - 2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE
S²LO
Crédits sans emploi

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**281 123 342,07**	**135 443 918,23**	**5 006 646,44**	**140 672 777,40**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**281 123 342,07**	**141 533 933,93**	**2 525 792,08**	**137 063 616,06**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	
Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006796500026	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget Assainissement (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 29
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 31
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 32
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 33
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 34
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 35
A3.2 - Etalement des provisions 36
A4.1 - Equilibre des opérations financières 37
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 38
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 39
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 40
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 50
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 68
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 69
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 70
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 71
A6 - Etat des charges transférées 72
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 73
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 74
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 75
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 76
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 77
A10 - Etat des travaux en régie 78

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 80
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 81
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 82
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 83
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 84
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 85
B1.7 - Etat des engagements reçus 86
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 87
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 88

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 89
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 91
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 92

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 97

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 141 651,73	G 4 318 486,71	G-A 1 176 834,98
	Section d'investissement	B 2 789 447,62	H 3 011 811,79	H-B 222 364,17
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 11 538 435,74 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 3 085 897,06 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 5 931 099,35	Q= G+H+I+J 21 954 631,30	=Q-P 16 023 531,95

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 74 564,02	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 74 564,02	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 3 141 651,73	= G+I+K 15 856 922,45	12 715 270,72
	Section d'investissement	= B+D+F 2 864 011,64	= H+J+L 6 097 708,85	3 233 697,21
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 005 663,37	= G+H+I+J+K+L 21 954 631,30	15 948 967,93

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		**E 0,00**	**K 0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**F 74 564,02**	**L 0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagé… mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 100,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	73 464,02	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 334 651,07	172 738,74	60 983,07	0,00	1 100 929,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	170 000,00	144 375,00	0,00	0,00	25 625,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 504 651,07**	**317 113,74**	**60 983,07**	**0,00**	**1 126 554,26**
66	Charges financières	412 000,00	368 734,00	37 903,01	0,00	5 362,99
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	68 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 984 651,07**	**685 847,74**	**98 886,08**	**0,00**	**1 199 917,25**
023	*Virement à la section d'investissement*	*10 863 841,67*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*2 356 917,91*	*2 356 917,91*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***13 220 759,58***	***2 356 917,91***			***10 863 841,67***
TOTAL		**15 205 410,65**	**3 042 765,65**	**98 886,08**	**0,00**	**12 063 758,92**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 792 132,57	3 340 765,30	0,00	0,00	-548 632,73
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	107 579,07	0,00	0,00	-107 579,07
75	Autres produits de gestion courante	4 700,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
Total des recettes de gestion courante		**2 796 832,57**	**3 448 344,37**	**0,00**	**0,00**	**-651 511,80**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 796 832,57**	**3 448 344,37**	**0,00**	**0,00**	**-651 511,80**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*870 142,34*	870 142,34			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***870 142,34***	***870 142,34***			***0,00***
TOTAL		**3 666 974,91**	**4 318 486,71**	**0,00**	**0,00**	**-651 511,80**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**11 538 435,74**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	474 298,82	0,00	1 100,00	473 198,82
21	Immobilisations corporelles	5 554 537,30	660 849,51	73 464,02	4 820 223,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 705 395,71	126 464,54	0,00	8 578 931,17
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**14 734 231,83**	**787 314,05**	**74 564,02**	**13 872 353,76**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 026 222,61	1 025 230,05	0,00	992,56
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	150 000,00			
Total des dépenses financières		**1 176 222,61**	**1 025 230,05**	**0,00**	**150 992,56**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**15 910 454,44**	**1 812 544,10**	**74 564,02**	**14 023 346,32**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*870 142,34*	*870 142,34*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*106 761,18*	*106 761,18*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***976 903,52***	***976 903,52***		***0,00***
TOTAL		**16 887 357,96**	**2 789 447,62**	**74 564,02**	**14 023 346,32**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	473 940,14	548 132,69	0,00	-74 192,55
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,01	0,00	-0,01
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**473 940,14**	**548 132,70**	**0,00**	**-74 192,56**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**473 940,14**	**548 132,70**	**0,00**	**-74 192,56**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*10 863 841,67*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*2 356 917,91*	*2 356 917,91*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*106 761,18*	*106 761,18*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***13 327 520,76***	***2 463 679,09***		***10 863 841,67***
TOTAL		**13 801 460,90**	**3 011 811,79**	**0,00**	**10 789 649,11**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	Pour information **R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**	**3 085 897,06**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	233 721,81		233 721,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	144 375,00		144 375,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	406 637,01	*0,00*	406 637,01
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*2 356 917,91*	2 356 917,91
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**784 733,82**	***2 356 917,91***	**3 141 651,73**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 141 651,73**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*870 142,34*	870 142,34
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 025 230,05	*0,00*	1 025 230,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	660 849,51	106 761,18	767 610,69
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	126 464,54	0,00	126 464,54
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**1 812 544,10**	***976 903,52***	**2 789 447,62**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**2 789 447,62**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 340 765,30		3 340 765,30
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	107 579,07		107 579,07
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*870 142,34*	870 142,34
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**3 448 344,37**	***870 142,34***	**4 318 486,71**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**11 538 435,74**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**15 856 922,45**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	548 132,69	0,00	548 132,69
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,01	0,00	0,01
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*106 761,18*	106 761,18
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*2 356 917,91*	*2 356 917,91*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**548 132,70**	***2 463 679,09***	**3 011 811,79**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**3 085 897,06**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 097 708,85**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**1 334 651,07**	**172 738,74**	**60 983,07**	**0,00**	**1 100 929,26**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	11 000,00	350,82	0,00	0,00	10 649,18
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
611	Sous-traitance générale	20 000,00	12 119,15	16 200,00	0,00	-8 319,15
6132	Locations immobilières	2 000,00	1 340,00	0,00	0,00	660,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	220 000,00	1 140,00	0,00	0,00	218 860,00
61523	Entretien, réparations réseaux	330 000,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	203 000,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	220 000,00	20 437,00	44 752,00	0,00	154 811,00
618	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	212 451,07	29 639,32	0,00	0,00	182 811,75
6226	Honoraires	20 000,00	25 926,02	0,00	0,00	-5 926,02
6256	Missions	500,00	373,88	0,00	0,00	126,12
6262	Frais de télécommunications	200,00	116,51	31,07	0,00	52,42
63512	Taxes foncières	85 000,00	80 344,00	0,00	0,00	4 656,00
6378	Autres taxes et redevances	5 000,00	952,04	0,00	0,00	4 047,96
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**170 000,00**	**144 375,00**	**0,00**	**0,00**	**25 625,00**
6218	Autre personnel extérieur	170 000,00	144 375,00	0,00	0,00	25 625,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	**1 504 651,07**	**317 113,74**	**60 983,07**	**0,00**	**1 126 554,26**
66	**Charges financières (b) (5)**	**412 000,00**	**368 734,00**	**37 903,01**	**0,00**	**5 362,99**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	420 000,00	416 581,16	0,00	0,00	3 418,84
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-8 000,00	-47 847,16	37 903,01	0,00	1 944,15
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**68 000,00**				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**1 984 651,07**	**685 847,74**	**98 886,08**	**0,00**	**1 199 917,25**
023	***Virement à la section d'investissement***	***10 863 841,67***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***2 356 917,91***	***2 356 917,91***			***0,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*2 356 917,91*	*2 356 917,91*			*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***13 220 759,58***	***2 356 917,91***			***10 863 841,67***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***13 220 759,58***	***2 356 917,91***			***10 863 841,67***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**15 205 410,65**	**3 042 765,65**	**98 886,08**	**0,00**	**12 063 758,92**
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	37 903,01
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	47 847,16
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-9 944,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***2 792 132,57***	***3 340 765,30***	***0,00***	***0,00***	***-548 632,73***
70611	Redevance d'assainissement collectif	*2 600 000,00*	*3 148 632,73*	*0,00*	*0,00*	*-548 632,73*
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	*192 132,57*	*192 132,57*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**107 579,07**	**0,00**	**0,00**	**-107 579,07**
741	Primes d'épuration	0,00	107 579,07	0,00	0,00	-107 579,07
75	**Autres produits de gestion courante**	**4 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 700,00**
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
752	Revenus des immeubles	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**2 796 832,57**	**3 448 344,37**	**0,00**	**0,00**	**-651 511,80**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**2 796 832,57**	**3 448 344,37**	**0,00**	**0,00**	**-651 511,80**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***870 142,34***	***870 142,34***			***0,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*870 142,34*	*870 142,34*			*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***870 142,34***	***870 142,34***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**3 666 974,91**	**4 318 486,71**	**0,00**	**0,00**	**-651 511,80**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**11 538 435,74**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**474 298,82**	**0,00**	**1 100,00**	**473 198,82**
2031	Frais d'études	474 298,82	0,00	1 100,00	473 198,82
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**5 554 537,30**	**660 849,51**	**73 464,02**	**4 820 223,77**
2111	Terrains nus	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	5 547 537,30	660 093,11	73 464,02	4 813 980,17
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	756,40	0,00	1 243,60
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**8 705 395,71**	**126 464,54**	**0,00**	**8 578 931,17**
2313	Constructions	4 187 110,00	84 900,00	0,00	4 102 210,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 518 285,71	41 564,54	0,00	4 476 721,17
	Total des dépenses d'équipement	**14 734 231,83**	**787 314,05**	**74 564,02**	**13 872 353,76**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**1 026 222,61**	**1 025 230,05**	**0,00**	**992,56**
1641	Emprunts en euros	874 953,94	873 961,38	0,00	992,56
1678	Autres dettes condit° particulières	151 268,67	151 268,67	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**150 000,00**			
	Total des dépenses financières	**1 176 222,61**	**1 025 230,05**	**0,00**	**150 992,56**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**15 910 454,44**	**1 812 544,10**	**74 564,02**	**14 023 346,32**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***870 142,34***	***870 142,34***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***870 142,34***	***870 142,34***		***0,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*615 727,68*	*615 727,68*		*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*30 399,66*	*30 399,66*		*0,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*149 205,00*	*149 205,00*		*0,00*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*4 256,00*	*4 256,00*		*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*70 554,00*	*70 554,00*		*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***106 761,18***	***106 761,18***		***0,00***
21532	*Réseaux d'assainissement*	*106 761,18*	*106 761,18*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***976 903,52***	***976 903,52***		***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**16 887 357,96**	**2 789 447,62**	**74 564,02**	**14 023 346,32**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**473 940,14**	**548 132,69**	**0,00**	**-74 192,55**
1314	Subv. équipt Communes	261 140,14	261 140,13	0,00	0,01
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	212 800,00	286 992,56	0,00	-74 192,56
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,01**	**0,00**	**-0,01**
1678	Autres dettes condit° particulières	0,00	0,01	0,00	-0,01
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**473 940,14**	**548 132,70**	**0,00**	**-74 192,56**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**473 940,14**	**548 132,70**	**0,00**	**-74 192,56**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***10 863 841,67***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***2 356 917,91***	***2 356 917,91***		***0,00***
28125	*Aménagement Terrains bâtis*	*30 793,00*	*30 793,00*		*0,00*
28131	*Bâtiments*	*668 600,00*	*668 600,00*		*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*1 425 488,94*	*1 425 488,94*		*0,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*52 341,17*	*52 341,17*		*0,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*179 694,80*	*179 694,80*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***13 220 759,58***	***2 356 917,91***		***10 863 841,67***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***106 761,18***	***106 761,18***		***0,00***
2031	*Frais d'études*	*106 761,18*	*106 761,18*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***13 327 520,76***	***2 463 679,09***		***10 863 841,67***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**13 801 460,90**	**3 011 811,79**	**0,00**	**10 789 649,11**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**3 085 897,06**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	III B5

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**20 978 981,23**									
1641 Emprunts en euros (total)					20 978 981,23									
2007004 ASSAINISSEMENT	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2007	2007-08-25	25/11/2007	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.79 %	4,790	4,790	EUR	A	C	O	A-1
2007005 ASSAINISSEMENT	SOCIETE GENERALE	01/08/2008	2008-08-01	01/11/2008	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,890	EUR	T	C	O	A-1
2008003 ASSAINISSEMENT	CAISSE D'EPARGNE	03/11/2003	2003-11-03	25/02/2009	1 000 000,00	C	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,730	EUR	A	P	O	C-1
2008004 ASSAINISSEMENT	CAISSE D'EPARGNE	21/10/2008	2008-10-21	25/02/2009	100 000,00	F	Taux fixe à 4.82 %	4,820	4,910	EUR	T	P	O	A-1
2009004	CAISSE D'EPARGNE	04/09/2009	2009-09-25	25/04/2010	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3.33 %	3,330	3,420	EUR	T	C	O	A-1
2010004	CAISSE D'EPARGNE	02/09/2010	2010-12-31	31/03/2011	3 100 000,00	F	Taux fixe à 3.72 %	3,720	3,830	EUR	T	C	O	A-1
2011002 ASS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25/07/2011	2011-07-25	25/07/2012	3 257 632,74	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	3,630	EUR	A	P	O	A-1
2011008	SFIL CAFFIL	26/09/2011	2011-09-26	01/03/2012	1 200 000,00	F	Taux fixe à 4.69 %	4,690	4,840	EUR	T	P	O	A-1
2018007	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2012	2018-01-01	25/03/2018	67 789,49	F	Taux fixe à 4.43 %	4,430	4,500	EUR	T	P	O	A-1
2018008	DEXIA CL	02/01/2004	2018-01-01	01/03/2018	567 655,95	F	Taux fixe à 5.1 %	5,100	5,100	EUR	A	P	O	A-1
2018009	DEXIA CL	06/11/2007	2018-01-01	01/02/2018	185 903,05	F	Taux fixe à 5.07 %	5,070	5,170	EUR	T	P	O	A-1
2018015	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	13/09/2016	2018-01-01	20/12/2018	2 500 000,00	F	Taux fixe à 1.97 %	1,970	2,000	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**2 592 652,97**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					2 592 652,97									
2009001	Agence de l'eau Seine Normandie	24/03/2009	2009-03-24	23/03/2010	80 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2009002	Agence de l'eau Seine Normandie	07/05/2009	2009-05-07	06/05/2010	140 860,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2010005	Agence de l'eau Seine Normandie	29/09/2010	2010-09-29	28/09/2011	14 998,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2011003	Agence de l'eau Seine Normandie	10/05/2011	2011-05-10	09/05/2012	171 460,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2011009	Agence de l'eau Seine Normandie	27/10/2011	2011-10-27	26/10/2012	131 250,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2011010	Agence de l'eau Seine Normandie	27/10/2011	2011-10-27	26/10/2012	46 634,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2012001	Agence de l'eau Seine Normandie	15/03/2012	2012-03-15	14/03/2013	42 127,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2014004	Agence de l'eau Seine Normandie	27/11/2013	2014-11-14	14/11/2015	17 380,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2017005	Agence de l'eau Seine Normandie	09/11/2017	2017-11-09	09/11/2018	660 657,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018002	Agence de l'eau Seine Normandie	10/03/2017	2018-01-01	10/03/2018	64 095,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2018003	Agence de l'eau Seine Normandie	05/04/2016	2018-01-01	04/04/2018	73 017,95	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2018005	Agence de l'eau Seine Normandie	16/04/2013	2018-01-01	15/04/2018	13 277,72	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2018012	Agence de l'eau Seine Normandie	06/10/2014	2018-01-01	18/11/2018	52 942,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018013	Agence de l'eau Seine Normandie	22/12/2015	2018-01-01	11/02/2018	149 631,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2018014	Agence de l'eau Seine Normandie	26/10/2015	2018-01-01	11/02/2018	224 447,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018016	Agence de l'eau Seine Normandie	15/11/2013	2018-01-01	11/05/2018	19 260,30	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2018017	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2018	2018-01-01	23/05/2018	38 282,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2018018	Agence de l'eau Seine Normandie	09/05/2018	2018-05-09	09/05/2019	252 119,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018020	Agence de l'eau Seine Normandie	19/07/2018	2018-07-19	19/07/2019	134 668,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018021	Agence de l'eau Seine Normandie	19/07/2018	2018-07-19	19/07/2019	89 778,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018022	Agence de l'eau Seine Normandie	16/11/2018	2018-11-16	16/11/2019	175 769,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**23 571 634,20**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**9 159 118,27**					**874 953,94**	**399 635,52**	**0,00**	**37 903,01**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 159 118,27					874 953,94	399 635,52	0,00	37 903,01
2007004 ASSAINISSEMENT	N	0,00	A-1	772 573,75	11,90	F	Taux fixe à 4.79 %	4,780	64 381,14	40 090,14	0,00	0,00
2007005 ASSAINISSEMENT	N	0,00	A-1	1 375 000,00	13,58	F	Taux fixe à 4.66 %	4,730	100 000,00	67 712,40	0,00	0,00
2008003 ASSAINISSEMENT	N	0,00	C-1	644 753,88	13,90	C	Taux fixe annulable à 4.58 % (exerçable à partir du 25/11/2013)	4,640	31 331,34	31 480,78	0,00	2 952,97
2008004 ASSAINISSEMENT	N	0,00	A-1	64 094,31	13,90	F	Taux fixe à 4.82 %	4,810	3 137,34	3 184,43	0,00	300,35
2009004	N	0,00	A-1	2 033 333,53	15,07	V	Euribor 3M + 0.92	4,700	133 333,32	103 110,30	0,00	15 174,88
2010004	N	0,00	A-1	1 653 333,52	16,00	F	Taux fixe à 3.72 %	3,770	103 333,32	64 966,27	0,00	0,00
2011002 ASS	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.58 %	3,630	222 672,74	8 104,55	0,00	0,00
2011008	N	0,00	A-1	212 366,85	1,92	F	Taux fixe à 4.69 %	4,760	98 983,39	13 093,04	0,00	830,00
2018007	N	0,00	A-1	23 553,56	2,98	F	Taux fixe à 4.43 %	4,420	7 184,44	1 243,44	0,00	14,49
2018008	N	0,00	A-1	389 807,82	9,17	F	Taux fixe à 5.1 %	5,090	29 350,28	21 377,06	0,00	16 511,61
2018009	N	0,00	A-1	119 453,05	10,08	F	Taux fixe à 5.07 %	5,060	10 178,88	6 379,77	0,00	992,56
2018015	N	0,00	A-1	1 870 848,00	20,97	F	Taux fixe à 1.97 %	2,000	71 067,75	38 893,34	0,00	1 126,15
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**1 315 309,58**					**151 268,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		1 315 309,58					151 268,67	0,00	0,00	0,00
2009001	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 333,38	0,00	0,00	0,00
2009002	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 390,62	0,00	0,00	0,00
2010005	N	0,00	A-1	999,82	0,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	999,87	0,00	0,00	0,00
2011003	N	0,00	A-1	75 803,00	6,36	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 829,00	0,00	0,00	0,00
2011009	N	0,00	A-1	17 500,00	1,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 750,00	0,00	0,00	0,00
2011010	N	0,00	A-1	6 217,91	1,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 108,93	0,00	0,00	0,00
2012001	N	0,00	A-1	8 425,36	2,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 808,47	0,00	0,00	0,00
2014004	N	0,00	A-1	8 690,00	9,87	F	Taux fixe à 0 %	0,000	869,00	0,00	0,00	0,00
2017005	N	0,00	A-1	429 427,05	12,86	F	Taux fixe à 0 %	0,000	33 032,85	0,00	0,00	0,00
2018002	N	0,00	A-1	34 184,00	7,19	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 273,00	0,00	0,00	0,00
2018003	N	0,00	A-1	46 116,60	11,26	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 843,05	0,00	0,00	0,00
2018005	N	0,00	A-1	4 828,23	3,29	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 207,07	0,00	0,00	0,00
2018012	N	0,00	A-1	21 176,77	5,88	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 529,47	0,00	0,00	0,00
2018013	N	0,00	A-1	89 778,60	11,11	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 481,55	0,00	0,00	0,00
2018014	N	0,00	A-1	134 668,20	11,11	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 222,35	0,00	0,00	0,00
2018016	N	0,00	A-1	12 164,40	11,36	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 013,70	0,00	0,00	0,00
2018017	N	0,00	A-1	11 484,60	2,39	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 828,20	0,00	0,00	0,00
2018018	N	0,00	A-1	151 271,42	8,36	F	Taux fixe à 0 %	0,000	16 807,93	0,00	0,00	0,00
2018020	N	0,00	A-1	94 267,60	13,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 733,40	0,00	0,00	0,00
2018021	N	0,00	A-1	62 844,60	13,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 488,90	0,00	0,00	0,00
2018022	N	0,00	A-1	105 461,42	8,88	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 717,93	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité [illegible]			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**10 474 427,85**					**1 026 222,61**	**399 635,52**	**0,00**	**37 903,01**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) **(1)**	**Organisme prêteur ou chef de file**	**Nominal (2)**	**Capital restant dû au 31/12/N (3)**	**Type d'indices (4)**	**Durée du contrat**	**Dates des périodes bonifiées**	**Taux minimal (5)**	**Taux maximal (6)**	**Coût de sortie (7)**	**Taux maximal après couver-ture éventu- elle (8)**	**Niveau du taux au 31/12/N (9)**	**Intérêts payés au cours de l'exercice (10)**	**Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)**	**% par type de taux selon le capital restant dû**
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Option d'échange (C)														
2008003 ASSAINISSEMENT	CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00	644 753,88	1	30,00		Taux fixe annulable à 4.58 % (exerçable à partir du 25/11/2013)	Taux fixe à 4.58 %	0,00	Taux fixe annulable à 4.58 % (exerçable à partir du 25/11/2013)	4,640	31 480,78	0,00	6,16
TOTAL (C)		**1 000 000,00**	**644 753,88**						**0,00**			**31 480,78**	**0,00**	**6,16**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**1 000 000,00**	**644 753,88**						**0,00**			**31 480,78**	**0,00**	**6,16**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	32	0	0	0	0	
	% de l'encours	93,85	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 829 673,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	6,16	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	644 753,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	11/04/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	AUTRES IMMOS	20	01/01/2000
L	RESEAUX ASSAINISSEMENT	50	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	RESEAUX EAU POTABLE	50	01/01/2000
L	BRANCHEMENT INDIVIDUEL ASST	50	01/01/2000
L	RESEAUX ADDUCTION EAU	50	01/01/2000
L	AUTRES TERRAINS	5	01/01/2000
L	TERRAINS BATIS	30	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	RESEAUX ASSAINISSEMENT	30	01/01/2000
L	MATERIEL INDUSTRIEL	5	01/01/2000
L	ANNONCES	15	01/01/2000
L	PLANTATIONS	10	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**3 085 897,06**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-74 564,02**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**3 011 333,04**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**3 011 333,04**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**3 011 333,04**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**2 046 364,95**	**1 895 372,39**	**74 564,02**	**1 969 936,41**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**13 220 759,58**	**2 356 917,91**	**0,00**	**2 356 917,91**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**11 174 394,63**	**461 545,52**	**-74 564,02**	**386 981,50**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**3 085 897,06**			**3 085 897,06**
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**3 085 897,06**			**3 085 897,06**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**3 472 878,56**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**2 046 364,95**	**I**	**1 895 372,39**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**1 026 222,61**		**1 025 230,05**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	874 953,94		873 961,38
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	151 268,67		151 268,67
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**1 020 142,34**		**870 142,34**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*870 142,34*		*870 142,34*
020	Dépenses imprévues	150 000,00		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**13 220 759,58**	**III 2 356 917,91**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**13 220 759,58**	**2 356 917,91**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28125	*Aménagement Terrains bâtis*	*30 793,00*	*30 793,00*
28131	*Bâtiments*	*668 600,00*	*668 600,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*1 425 488,94*	*1 425 488,94*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*52 341,17*	*52 341,17*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*179 694,80*	*179 694,80*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*10 863 841,67*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

CHOISY AU BAC (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**66 329,00**
61521	Bâtiments publics	1 140,00
617	Etudes et recherches	65 189,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		66 329,00
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		66 329,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

COMPIÈGNE (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		0,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**192 132,57**
7063	Contributions des communes ou de l'établissement public de coopération intercommunale (eaux pluviale	192 132,57
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**192 132,57**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**192 132,57**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

P0 RESSOURCES HUMAINES (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**373,88**
6256	Missions	373,88
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		373,88
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		373,88

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

P0 SERVICES ET MOYENS GENERAUX (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**1 340,00**
6132	Locations immobilières	1 340,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		1 340,00
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		1 340,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

P0DSI (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**147,58**
6262	Frais de télécommunications	147,58
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		147,58
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		147,58

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

P0JUR (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**25 926,02**
6226	Honoraires	25 926,02
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		25 926,02
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		25 926,02

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

POLE DEVELOPPEMENT (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**59 261,33**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,)	350,82
611	Sous-traitance générale	28 319,15
6222	Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	29 639,32
6378	Autres taxes et redevances	952,04
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		59 261,33
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		59 261,33

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**3 148 632,73**
70611	Redevance d'assainissement collectif	3 148 632,73
74	**Subventions d'exploitation**	**107 579,07**
741	Primes d'épuration	107 579,07
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**3 256 211,80**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**3 256 211,80**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

POLE FINANCES (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		0,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***870 142,34***
777	*Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice*	*870 142,34*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*870 142,34*
R 002 (5)		**11 538 435,74**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**12 408 578,08**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

POLE FONCIER (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**80 344,00**
63512	Taxes foncières	80 344,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		80 344,00
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		80 344,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

CHOISY AU BAC(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

COMPIÈGNE(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

P0 RESSOURCES HUMAINES(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

P0 SERVICES ET MOYENS GENERAUX(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

P0DSI(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

P0JUR(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

POLE DEVELOPPEMENT(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

POLE FINANCES(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*835 486,68*
041	Opérations patrimoniales	*106 761,18*
Total des dépenses d'ordre		***942 247,86***
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		942 247,86

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	548 132,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,01
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		548 132,70
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*2 356 917,91*
041	*Opérations patrimoniales*	*106 761,18*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***2 463 679,09***

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**3 085 897,06**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**6 097 708,85**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

POLE FONCIER(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat°**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2024	TABLETTE SAMSUNG	252,40	0,00	1
01/01/2024	IPHONE 13	504,00	0,00	1
21/02/2024	M3022312 RESEAUX COMPIEGNE	33 911,50	0,00	50
06/04/2024	STEU LACROIX SAINT OUEN REMPLA	13 200,00	0,00	50
17/04/2024	M2022312 RESEAUX LACROIX	61 861,99	0,00	50
24/05/2024	M2022312 RESEAUX VENETTE	6 903,96	0,00	50
30/05/2024	REMPLACEMENT DE L ARMOIRE SOUS	39 720,00	0,00	50
30/05/2024	INTERVENTION CRECHE PETIT CHAP	500,00	0,00	50
30/05/2024	ZAC DES HAUTS DE MARGNY CURAGE	1 378,57	0,00	50
04/06/2024	M2022312 RESEAUX CHOISY	3 886,00	0,00	50
18/06/2024	SITUATION 17	3 238,73	0,00	60
18/06/2024	RECONSTRUCTION STEP BETHISY	2 472,30	0,00	60
18/06/2024	Marché : 201919, Société : 1	45 880,60	0,00	50
18/06/2024	MISE EN PLACE EXTINCTION INCEN	51 000,00	0,00	50
03/07/2024	VENETTE ZAC DE LA PRAIRIE II I	1 330,00	0,00	50
12/07/2024	M2022312 RESEAUX LE MEUX	98 346,46	0,00	50
27/08/2024	VERBERIE DIAG AMIANTE ET HAP E	11 400,00	0,00	30
27/08/2024	CHOISY AU BAC DIAG AMIANTE ET	3 800,00	0,00	30
27/08/2024	RELEVE TOPOGRAPHIQUE	1 250,00	0,00	5
27/08/2024	Marché : 201965, Société : 1	5 870,00	0,00	30
27/08/2024	Marché : 201965, Société : 1	2 850,00	0,00	30
27/08/2024	20F2372 30/12/2020	1 712,00	0,00	30
27/08/2024	MISE EN PLACE D UNE MESURE DE	81 800,00	0,00	30
27/08/2024	202093 MO TVX ASST VENETTE	1 041,18	0,00	30
08/10/2024	M201965 RESEAUX VERBERIE	233 614,97	0,00	50
09/10/2024	M2022312 RESEAUX MARGNY	74 725,40	0,00	50
22/10/2024	EXTENSION RESEAU BT ALIMENTATION COMPTA CHOISY	12 174,14	0,00	50
19/11/2024	M2022312 RESEAUX VERBERIE	2 570,76	0,00	50
19/11/2024	M2022312 RESEAUX JAUX	5 742,00	0,00	50
14/12/2024	COMPIEGNE 2 BIS COURS GUYNEMER	16 435,30	0,00	50
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**819 372,26**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES — A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES — A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES — A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	I 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	3 448 344,37
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT — B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	1 425 858,13
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	10 474 427,85
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**11 900 285,98**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**3 448 344,37**
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**345,10**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

IV
B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE — C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc… et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	71 119 312,41	54 553 193,05	0,00	54 553 193,05
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	62 338 294,97
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 730 532,42	2 430 540,91	20 161 073,33
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	21 234 601,18

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET Budget Assainissement / Numéro SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	3 141 651,73
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	4 318 486,71
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	2 864 011,64
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	3 011 811,79

BUDGET Budget Eau / Numéro SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	1 727 699,05
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 470 055,46
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 200 813,18	727 320,30	4 928 133,48
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 472 508,10

BUDGET Budget RPA / Numéro SIRET : 20006796500042

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	403 961,17
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	434 046,26
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	219 626,33
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	370 070,22

BUDGET Budget Aménagement de Zones / Numéro SIRET : 20006796500059

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	12 490 884,16

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Aménagement de Zones / Numéro SIRET : 2000[illegible]059				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	16 966 102,59
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	11 526 986,07
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	2 289 346,26

BUDGET Budget Déchets / Numéro SIRET : 20006796500067				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	12 872 902,80	9 764 695,70	0,00	9 764 695,70
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	11 444 431,34
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	634 527,01
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	207 847,09

BUDGET Budget Transport / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	10 226 831,13
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	10 315 519,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	4 597 776,74
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	1 727 395,06

BUDGET Budget Spanc / Numéro SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 600,00
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	9 443,14
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	0,00
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	0,00

BUDGET Budget Aérodrome / Numéro SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	188 958,16
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	199 087,47
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	197 209,12
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	118 462,40

BUDGET Budget GDV / Numéro SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	852 945,53
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	852 945,53

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV / Numéro SIRET : 200067965001				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	171 570,70
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	192 913,40

BUDGET Budget HDP / Numéro SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	491 992,60
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	491 992,60
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	75 171,56
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	212 028,32

BUDGET Budget Tourisme / Numéro SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	836 510,59
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	839 701,17
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	150 919,22
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	305 998,57

BUDGET Budget Champ Dolent / Numéro SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	117 931,81
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	117 931,81
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	118 704,79
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	118 704,79

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	94 804 854,68
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	110 798 038,83
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	45 645 709,99
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	33 261 687,18
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	281 123 342,07	135 443 918,23	5 006 646,44	140 450 564,67
TOTAL AGREGE DES RECETTES	281 123 342,07	141 533 933,93	2 525 792,08	144 059 726,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006796500034	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget Eau (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 29
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 31
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 32
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 33
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 34
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 35
A3.2 - Etalement des provisions 36
A4.1 - Equilibre des opérations financières 37
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 38
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 39
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 40
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 49
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 63
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 64
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées 65
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 66
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 67
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 69
A8.3 - Opérations liées aux cessions 70
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 71
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 72
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 73
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 74
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 75
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 76
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 77
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 78
B1.7 - Etat des engagements reçus 79
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 80
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 81

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 82
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 84
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 85

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature — Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures — 90

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 727 699,05	G 2 470 055,46	G-A 742 356,41
	Section d'investissement	B 4 200 813,18	H 3 472 508,10	H-B -728 305,08
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 2 038 518,90 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 108 217,41 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 6 036 729,64	Q= G+H+I+J 7 981 082,46	=Q-P 1 944 352,82

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 727 320,30	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 727 320,30	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 727 699,05	= G+I+K 4 508 574,36	2 780 875,31
	Section d'investissement	= B+D+F 5 036 350,89	= H+J+L 3 472 508,10	-1 563 842,79
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 764 049,94	= G+H+I+J+K+L 7 981 082,46	1 217 032,52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		**E 0,00**	**K 0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**F 727 320,30**	**L 0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagé… mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	87 146,97	0,00
21	Immobilisations corporelles	640 173,33	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	546 500,00	185 478,70	14 213,22	0,00	346 808,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 000,00	195 295,00	0,00	0,00	4 705,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**746 500,00**	**380 773,70**	**14 213,22**	**0,00**	**351 513,08**
66	Charges financières	45 754,76	18 820,72	26 400,36	0,00	533,68
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**802 254,76**	**399 594,42**	**40 613,58**	**0,00**	**362 046,76**
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 688 923,23*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 287 491,05*	*1 287 491,05*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***3 976 414,28***	***1 287 491,05***			***2 688 923,23***
TOTAL		**4 778 669,04**	**1 687 085,47**	**40 613,58**	**0,00**	**3 050 969,99**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 200 000,00	2 108 235,45	0,00	0,00	91 764,55
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	315 000,00	83 398,00	50 850,00	0,00	180 752,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**2 515 000,00**	**2 191 633,45**	**50 850,00**	**0,00**	**272 516,55**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 812,98	9 234,85	0,00	0,00	-2 421,87
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 521 812,98**	**2 200 868,30**	**50 850,00**	**0,00**	**270 094,68**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*218 337,16*	218 337,16			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***218 337,16***	***218 337,16***			***0,00***
TOTAL		**2 740 150,14**	**2 419 205,46**	**50 850,00**	**0,00**	**270 094,68**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**2 038 518,90**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	332 525,00	56 671,17	87 146,97	188 706,86
21	Immobilisations corporelles	4 814 188,72	3 337 371,63	640 173,33	836 643,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	748 035,46	242 649,77	0,00	505 385,69
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**5 894 749,18**	**3 636 692,57**	**727 320,30**	**1 530 736,31**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	305 437,44	301 559,79	0,00	3 877,65
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**305 437,44**	**301 559,79**	**0,00**	**3 877,65**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**6 200 186,62**	**3 938 252,36**	**727 320,30**	**1 534 613,96**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*218 337,16*	*218 337,16*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*88 185,00*	*44 223,66*		*43 961,34*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***306 522,16***	***262 560,82***		***43 961,34***
TOTAL		**6 506 708,78**	**4 200 813,18**	**727 320,30**	**1 578 575,30**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**108 217,41**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	906 109,22	1 033 677,44	0,00	-127 568,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	537 101,74	0,00	0,00	537 101,74
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 443 210,96**	**1 033 677,44**	**0,00**	**409 533,52**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	1 107 115,95	1 107 115,95	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 107 115,95**	**1 107 115,95**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**2 550 326,91**	**2 140 793,39**	**0,00**	**409 533,52**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*2 688 923,23*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*1 287 491,05*	*1 287 491,05*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*88 185,00*	*44 223,66*		*43 961,34*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***4 064 599,28***	***1 331 714,71***		***2 732 884,57***
TOTAL		**6 614 926,19**	**3 472 508,10**	**0,00**	**3 142 418,09**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	Pour information **R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**	**0,00**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	199 691,92		199 691,92
012	Charges de personnel, frais assimilés	195 295,00		195 295,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	45 221,08	*0,00*	45 221,08
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*1 287 491,05*	1 287 491,05
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**440 208,00**	***1 287 491,05***	**1 727 699,05**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 727 699,05**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*218 337,16*	218 337,16
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	301 559,79	*0,00*	301 559,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	56 671,17	0,00	56 671,17
21	Immobilisations corporelles (6)	3 337 371,63	38 185,00	3 375 556,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	242 649,77	6 038,66	248 688,43
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**3 938 252,36**	***262 560,82***	**4 200 813,18**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**108 217,41**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**4 309 030,59**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 108 235,45		2 108 235,45
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	134 248,00		134 248,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	9 234,85	*218 337,16*	227 572,01
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
Recettes d'exploitation – Total		**2 251 718,30**	***218 337,16***	**2 470 055,46**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**2 038 518,90**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**4 508 574,36**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 033 677,44	0,00	1 033 677,44
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*38 185,00*	38 185,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*6 038,66*	6 038,66
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 287 491,05*	*1 287 491,05*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		**1 033 677,44**	***1 331 714,71***	**2 365 392,15**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**1 107 115,95**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 472 508,10**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**546 500,00**	**185 478,70**	**14 213,22**	**0,00**	**346 808,08**
605	Achats d'eau	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	0,00	1 643,33	0,00	0,00	-1 643,33
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6071	Compteurs	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
611	Sous-traitance générale	185 000,00	116 032,29	13 738,40	0,00	55 229,31
6132	Locations immobilières	2 500,00	1 910,00	0,00	0,00	590,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	870,22	0,00	0,00	129,78
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	664,37	0,00	0,00	2 335,63
617	Etudes et recherches	220 000,00	47 696,34	0,00	0,00	172 303,66
618	Divers	2 000,00	1 830,00	0,00	0,00	170,00
6226	Honoraires	28 000,00	4 602,89	0,00	0,00	23 397,11
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6256	Missions	1 000,00	286,05	0,00	0,00	713,95
6257	Réceptions	500,00	0,00	426,10	0,00	73,90
6262	Frais de télécommunications	6 700,00	8 841,56	48,72	0,00	-2 190,28
63512	Taxes foncières	300,00	35,00	0,00	0,00	265,00
6356	Redevances occupat° domaine public	5 000,00	1 066,65	0,00	0,00	3 933,35
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**200 000,00**	**195 295,00**	**0,00**	**0,00**	**4 705,00**
6218	Autre personnel extérieur	200 000,00	195 295,00	0,00	0,00	4 705,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**746 500,00**	**380 773,70**	**14 213,22**	**0,00**	**351 513,08**
66	**Charges financières (b) (5)**	**45 754,76**	**18 820,72**	**26 400,36**	**0,00**	**533,68**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	51 646,20	51 476,63	0,00	0,00	169,57
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 891,44	-32 655,91	26 400,36	0,00	364,11
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**802 254,76**	**399 594,42**	**40 613,58**	**0,00**	**362 046,76**
023	***Virement à la section d'investissement***	***2 688 923,23***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***1 287 491,05***	***1 287 491,05***			***0,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*1 287 491,05*	*1 287 491,05*			*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***3 976 414,28***	***1 287 491,05***			***2 688 923,23***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***3 976 414,28***	***1 287 491,05***			***2 688 923,23***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**4 778 669,04**	**1 687 085,47**	**40 613,58**	**0,00**	**3 050 969,99**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	26 400,36
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	32 655,91
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-6 255,55

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***2 200 000,00***	***2 108 235,45***	***0,00***	***0,00***	***91 764,55***
70128	Autres taxes et redevances	*2 200 000,00*	*2 108 235,45*	*0,00*	*0,00*	*91 764,55*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**315 000,00**	**83 398,00**	**50 850,00**	**0,00**	**180 752,00**
748	Autres subventions d'exploitation	315 000,00	83 398,00	50 850,00	0,00	180 752,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**2 515 000,00**	**2 191 633,45**	**50 850,00**	**0,00**	**272 516,55**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**6 812,98**	**9 234,85**	**0,00**	**0,00**	**-2 421,87**
778	Autres produits exceptionnels	6 812,98	9 234,85	0,00	0,00	-2 421,87
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**2 521 812,98**	**2 200 868,30**	**50 850,00**	**0,00**	**270 094,68**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***218 337,16***	***218 337,16***			***0,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*218 337,16*	*218 337,16*			*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***218 337,16***	***218 337,16***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 740 150,14**	**2 419 205,46**	**50 850,00**	**0,00**	**270 094,68**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**2 038 518,90**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**332 525,00**	**56 671,17**	**87 146,97**	**188 706,86**
2031	Frais d'études	307 525,00	56 671,17	71 329,56	179 524,27
2051	Concessions et droits assimilés	25 000,00	0,00	15 817,41	9 182,59
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**4 814 188,72**	**3 337 371,63**	**640 173,33**	**836 643,76**
21531	Réseaux d'adduction d'eau	4 813 288,72	3 337 371,63	640 173,33	835 743,76
2183	Matériel de bureau et informatique	900,00	0,00	0,00	900,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**748 035,46**	**242 649,77**	**0,00**	**505 385,69**
2313	Constructions	735 737,46	241 178,10	0,00	494 559,36
2315	Installat°, matériel et outillage techni	12 298,00	1 471,67	0,00	10 826,33
	Total des dépenses d'équipement	**5 894 749,18**	**3 636 692,57**	**727 320,30**	**1 530 736,31**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**305 437,44**	**301 559,79**	**0,00**	**3 877,65**
1641	Emprunts en euros	283 981,98	280 104,33	0,00	3 877,65
1678	Autres dettes condit° particulières	21 455,46	21 455,46	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**305 437,44**	**301 559,79**	**0,00**	**3 877,65**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**6 200 186,62**	**3 938 252,36**	**727 320,30**	**1 534 613,96**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***218 337,16***	***218 337,16***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***218 337,16***	***218 337,16***		***0,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*46 067,00*	*46 067,00*		*0,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*677,00*	*677,00*		*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*28 418,00*	*28 418,00*		*0,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*1 778,00*	*1 778,00*		*0,00*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*3 434,00*	*3 434,00*		*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*137 963,16*	*137 963,16*		*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***88 185,00***	***44 223,66***		***43 961,34***
21311	*Bâtiments d'exploitation*	*12 497,00*	*12 497,00*		*0,00*
21531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*25 688,00*	*25 688,00*		*0,00*
2313	*Constructions*	*50 000,00*	*6 038,66*		*43 961,34*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***306 522,16***	***262 560,82***		***43 961,34***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**6 506 708,78**	**4 200 813,18**	**727 320,30**	**1 578 575,30**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**108 217,41**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**906 109,22**	**1 033 677,44**	**0,00**	**-127 568,22**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	776 109,22	858 149,00	0,00	-82 039,78
1318	Autres subventions d'équipement	130 000,00	175 528,44	0,00	-45 528,44
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**537 101,74**	**0,00**	**0,00**	**537 101,74**
1641	Emprunts en euros	537 101,74	0,00	0,00	537 101,74
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**1 443 210,96**	**1 033 677,44**	**0,00**	**409 533,52**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**1 107 115,95**	**1 107 115,95**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	1 107 115,95	1 107 115,95	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**1 107 115,95**	**1 107 115,95**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**2 550 326,91**	**2 140 793,39**	**0,00**	**409 533,52**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***2 688 923,23***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***1 287 491,05***	***1 287 491,05***		***0,00***
28031	*Frais d'études*	*3 771,00*	*3 771,00*		*0,00*
28121	*Aménagement Terrains nus*	*35 350,69*	*35 350,69*		*0,00*
28131	*Bâtiments*	*78 980,35*	*78 980,35*		*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*585 366,83*	*585 366,83*		*0,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*21 675,00*	*21 675,00*		*0,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*557 031,65*	*557 031,65*		*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*2 731,00*	*2 731,00*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*2 584,53*	*2 584,53*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***3 976 414,28***	***1 287 491,05***		***2 688 923,23***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***88 185,00***	***44 223,66***		***43 961,34***
2031	*Frais d'études*	*35 485,00*	*35 485,00*		*0,00*
2033	*Frais d'insertion*	*2 700,00*	*2 700,00*		*0,00*
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*50 000,00*	*6 038,66*		*43 961,34*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***4 064 599,28***	***1 331 714,71***		***2 732 884,57***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**6 614 926,19**	**3 472 508,10**	**0,00**	**3 142 418,09**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	III BS

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**2 639 208,52**									
1641 Emprunts en euros (total)					2 639 208,52									
2017009	CAISSE D'EPARGNE	10/07/2013	2018-01-01	25/01/2018	385 470,08	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,800	EUR	A	P	O	A-1
2017010	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/01/2012	2018-01-01	01/02/2018	486 372,20	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
2017011	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2011	2017-01-01	01/06/2017	277 999,14	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
2017012	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2015	2018-01-01	25/01/2018	265 659,82	F	Taux fixe à 2.3 %	2,300	2,300	EUR	A	P	O	A-1
2018010	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2018	2018-01-01	25/01/2018	29 250,14	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	3,380	EUR	A	P	O	A-1
2019002	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2007	2019-01-01	25/01/2019	80 000,00	F	Taux fixe à 4.75 %	4,750	4,750	EUR	A	P	O	A-1
2019004	CAISSE D'EPARGNE	29/11/2011	2019-01-01	25/03/2019	132 872,31	V	(Livret A(Préfixé) + 2)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,750	2,790	EUR	A	P	O	A-1
2019005	CAISSE D'EPARGNE	05/12/2012	2019-01-01	25/03/2019	169 222,79	F	Taux fixe à 4.43 %	4,430	4,500	EUR	T	P	O	A-1
2019006	CAISSE D'EPARGNE	05/12/2012	2019-01-01	25/03/2019	60 920,26	F	Taux fixe à 4.43 %	4,430	4,500	EUR	T	P	O	A-1
2019007	CREDIT AGRICOLE	05/12/2013	2019-01-01	20/03/2019	141 010,63	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	3,650	EUR	A	P	O	A-1
2019008	CREDIT AGRICOLE	05/12/2013	2019-01-01	20/04/2019	70 505,32	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	3,650	EUR	A	P	O	A-1
2019009	DEXIA CL	10/03/2099	2019-01-01	01/02/2019	94 288,09	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,810	EUR	T	P	O	A-1
2019010	CREDIT AGRICOLE	09/01/2012	2019-01-01	15/03/2019	90 988,50	V	(Euribor 3M + 1)-Floor -1 sur Euribor 3M	0,690	0,700	EUR	T	P	O	A-1

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2019011	SOCIETE GENERALE	21/09/2000	2019-01-01	12/10/2019	21 342,87	V	(TAM(Postfixé) + 0.25)-Floor -0.25 sur TAM(Postfixé)	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019012	CAISSE D'EPARGNE	25/05/2017	2019-01-01	25/02/2019	333 306,37	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	1,890	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**275 242,54**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					275 242,54									
2012009	Agence de l'eau Seine Normandie	13/09/2012	2012-09-13	13/09/2013	20 920,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2015005	Agence de l'eau Seine Normandie	09/07/2015	2015-07-09	08/07/2016	13 047,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2017002	Agence de l'eau Seine Normandie	21/08/2017	2017-08-21	21/08/2018	20 652,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2017006	Agence de l'eau Seine Normandie	13/12/2014	2018-01-01	16/03/2018	113 986,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2017007	Agence de l'eau Seine Normandie	13/12/2014	2017-01-01	10/12/2017	19 820,52	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018019	Agence de l'eau Seine Normandie	18/07/2018	2018-07-18	18/07/2019	54 048,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019003	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	2019-01-01	23/05/2019	32 768,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**2 914 451,06**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**1 156 666,93**					**280 104,33**	**51 476,63**	**0,00**	**26 402,77**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 156 666,93					280 104,33	51 476,63	0,00	26 402,77
2017009	N	0,00	A-1	158 748,62	3,07	F	Taux fixe à 3.8 %	3,790	36 122,61	7 405,11	0,00	5 613,53
2017010	N	0,00	A-1	169 022,23	2,08	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	51 549,58	9 947,79	0,00	6 966,48
2017011	N	0,00	A-1	89 633,02	2,42	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	27 336,90	5 275,34	0,00	2 346,87
2017012	N	0,00	A-1	132 389,96	5,07	F	Taux fixe à 2.3 %	2,290	20 361,59	3 513,29	0,00	2 833,51
2018010	N	0,00	A-1	4 095,54	0,07	F	Taux fixe à 3.38 %	3,370	3 961,59	272,33	0,00	128,77
2019002	N	0,00	A-1	45 818,76	12,07	F	Taux fixe à 4.75 %	4,740	2 508,97	2 295,57	0,00	2 025,25
2019004	N	0,00	A-1	85 212,27	7,23	V	(Livret A(Préfixé) + 2)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	5,070	8 792,18	4 778,56	0,00	3 325,65
2019005	N	0,00	A-1	64 004,85	2,98	F	Taux fixe à 4.43 %	4,420	19 522,87	3 378,93	0,00	39,38
2019006	N	0,00	A-1	23 041,88	2,98	F	Taux fixe à 4.43 %	4,420	7 028,21	1 216,43	0,00	14,18
2019007	N	0,00	A-1	62 504,21	3,22	F	Taux fixe à 3.65 %	3,640	14 284,45	2 802,79	0,00	1 774,42
2019008	N	0,00	A-1	31 252,09	3,30	F	Taux fixe à 3.65 %	3,640	7 142,23	1 401,39	0,00	792,15
2019009	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	55 143,39	2 259,37	0,00	0,00
2019010	N	0,00	A-1	26 263,81	2,21	V	(Euribor 3M + 1)-Floor -1 sur Euribor 3M	4,810	10 787,78	1 606,14	0,00	45,36

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
2019011	N	0,00	A-1	3 048,99	0,78	V	(?STR(Postfixé) + 0.335)-Floor -0.335 sur ?STR(Postfixé)	4,040	3 048,98	257,55	0,00	19,02
2019012	N	0,00	A-1	261 630,70	17,40	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	12 513,00	5 066,04	0,00	478,20
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**121 783,63**					**21 455,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		121 783,63					21 455,46	0,00	0,00	0,00
2012009	N	0,00	A-1	4 183,96	2,70	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 394,67	0,00	0,00	0,00
2015005	N	0,00	A-1	5 218,80	5,52	F	Taux fixe à 0 %	0,000	869,80	0,00	0,00	0,00
2017002	N	0,00	A-1	11 014,40	7,64	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 376,80	0,00	0,00	0,00
2017006	N	0,00	A-1	52 609,27	5,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 768,19	0,00	0,00	0,00
2017007	N	0,00	A-1	5 405,56	2,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 801,87	0,00	0,00	0,00
2018019	N	0,00	A-1	32 428,80	8,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 603,20	0,00	0,00	0,00
2019003	N	0,00	A-1	10 922,84	2,39	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 640,93	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**1 278 450,56**					**301 559,79**	**51 476,63**	**0,00**	**26 402,77**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	22	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 278 450,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV
A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	11/04/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	RESEAUX EAU POTABLE	50	01/01/2000
L	RESEAUX ADDUCTION EAU	50	01/01/2000
L	AUTRES TERRAINS	5	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	PLANTATIONS	30	01/01/2000
L	MATERIEL INDUSTRIEL	5	01/01/2000
L	CONSTRUCTIONS BATIMENTS	40	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**2 500 000,00**	**2 500 000,00**	**0,00**	**2 500 000,00**
Travaux réservoirs	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**2 500 000,00**	**2 500 000,00**	**0,00**	**2 500 000,00**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-108 217,41**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-727 320,30**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-835 537,71**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**1 107 115,95**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-835 537,71**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**271 578,24**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**523 774,60**	**519 896,95**	**727 320,30**	**1 247 217,25**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**3 976 414,28**	**1 287 491,05**	**0,00**	**1 287 491,05**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**3 452 639,68**	**767 594,10**	**-727 320,30**	**40 273,80**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-108 217,41**			**-108 217,41**
Affectation au 106 (C)	**1 107 115,95**	**1 107 115,95**		**1 107 115,95**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**998 898,54**			**998 898,54**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**1 039 172,34**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**523 774,60**	**I**	**519 896,95**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**305 437,44**		**301 559,79**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	283 981,98		280 104,33
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	21 455,46		21 455,46
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**218 337,16**		**218 337,16**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*218 337,16*		*218 337,16*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**3 976 414,28**	**III 1 287 491,05**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**3 976 414,28**	**1 287 491,05**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*3 771,00*	*3 771,00*
28121	*Aménagement Terrains nus*	*35 350,69*	*35 350,69*
28131	*Bâtiments*	*78 980,35*	*78 980,35*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*585 366,83*	*585 366,83*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*21 675,00*	*21 675,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*557 031,65*	*557 031,65*
28182	*Matériel de transport*	*2 731,00*	*2 731,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*2 584,53*	*2 584,53*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*2 688 923,23*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

P0 RESSOURCES HUMAINES (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**286,05**
6256	Missions	286,05
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**195 295,00**
6218	Autres personnels extérieurs	195 295,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		195 581,05
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		195 581,05

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

P0 SERVICES ET MOYENS GENERAUX (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**1 910,00**
6132	Locations immobilières	1 910,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		1 910,00
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		1 910,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

P0DSI (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**8 890,28**
6262	Frais de télécommunications	8 890,28
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		8 890,28
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		8 890,28

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

P5ESP-URB (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**664,37**
61551	Matériel roulant	664,37
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		664,37
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		664,37

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

POLE DEVELOPPEMENT (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**138 244,66**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,)	1 643,33
611	Sous-traitance générale	128 675,69
618	Divers	1 830,00
6226	Honoraires	4 602,89
6257	Réceptions	426,10
6356	Redevances pour occupation du domaine public national	1 066,65
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		138 244,66
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		138 244,66

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**2 108 235,45**
70128	Autres taxes et redevances	2 108 235,45
74	**Subventions d'exploitation**	**134 248,00**
748	Autres subventions d'exploitation	134 248,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**2 242 483,45**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**2 242 483,45**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ou par un service unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

POLE FINANCES (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**35,00**
63512	Taxes foncières	35,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**45 221,08**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	51 476,63
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-6 255,55
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		45 256,08
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***1 287 491,05***
6811	*Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles*	*1 287 491,05*
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*1 287 491,05*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		1 332 747,13

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**9 234,85**
778	Autres produits exceptionnels	9 234,85
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**9 234,85**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***218 337,16***
777	*Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice*	*218 337,16*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*218 337,16*
R 002 (5)		**2 038 518,90**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**2 266 090,91**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

VEHICULES (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**870,22**
6135	Locations mobilières	870,22
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		870,22
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		870,22

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

P0 RESSOURCES HUMAINES(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

P0 SERVICES ET MOYENS GENERAUX(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS	
Article (2)	**Libellé (2)**
R 001 (4)	**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

P0DSI(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

P5ESP-URB(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

POLE DEVELOPPEMENT(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	56 671,17
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	142 199,37
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		198 870,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		198 870,54

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

POLE FINANCES(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	301 559,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		301 559,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*218 337,16*
041	Opérations patrimoniales	*44 223,66*
Total des dépenses d'ordre		***262 560,82***
D 001 (4)		***108 217,41***
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		672 338,02

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	1 033 677,44
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	1 107 115,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		2 140 793,39
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 287 491,05*
041	*Opérations patrimoniales*	*44 223,66*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***1 331 714,71***

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**3 472 508,10**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

VEHICULES(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RECETTES – TITRES EMIS	
Article (2)	**Libellé (2)**
R 001 (4)	**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
24/01/2024	CHOISY-AU-BAC AVENUE LEO DELIB	5 959,57	0,00	50
09/02/2024	M202378 RESEAU LACROIX	522 210,41	0,00	50
14/02/2024	Marché : 2023201 TVX CANA JANVILLE	5 090,00	0,00	50
14/02/2024	APPROVISIONNEMENT D'UNE VANNE	29 989,50	0,00	50
14/02/2024	M202130 RESEAUX LACROIX	21 781,93	0,00	50
14/02/2024	M202130 RESEAUX COMPIEGNE	184 142,75	0,00	50
14/02/2024	LACROIX SAINT OUEN ROUTE NATIO	4 910,08	0,00	50
17/02/2024	M202378 RESEAUX COMPIEGNE	812 743,65	0,00	50
17/02/2024	COMPIEGNE BOULEVARD DES ETATS-	11 474,42	0,00	50
24/02/2024	M202378 RESEAUX BETHISY	198 266,27	0,00	50
24/02/2024	M202378 RESEAUX ST JEAN	269 154,42	0,00	50
20/03/2024	SAINT-JEAN-AUX-BOIS RD85 ET RD	35 650,00	0,00	50
29/03/2024	COORDINATEUR SPS TRAVAUX DE RE	1 250,00	0,00	50
29/03/2024	JANVILLE RACCORDEMENT ILE JEAN	1 564,40	0,00	50
10/04/2024	M202378 RESEAUX MARGNY	189 583,60	0,00	50
10/04/2024	M202170 SPS BETHISY	1 637,50	0,00	50
16/04/2024	FORAGE DIRIGE RUE LEO DELIBES	5 555,30	0,00	50
16/04/2024	Marché : 2022256, Société : 01	95 303,74	0,00	50
20/04/2024	LACROIX 5 RACCORDEMENTS RUE PA	7 004,95	0,00	50
04/05/2024	M 202378 RESEAUX JONQUIERES	115 464,95	0,00	50
04/06/2024	BETHISY SAINT-PIERRE RUE DU DR	6 790,42	0,00	50
18/06/2024	Marché : 201822, Société : 0	10 991,00	0,00	50
18/06/2024	LA CROIX SAINT OUEN RUE DES PL	5 726,00	0,00	50
12/07/2024	M202378 RESEAUX CHOISY	111 769,28	0,00	50
16/07/2024	M202378 RESEAUX VENETTE	57 746,92	0,00	50
26/07/2024	POSE D'UNE VANNE DE SURVITESSE	13 100,00	0,00	50
27/08/2024	Marché : 201823, Société : 0	6 287,00	0,00	50
27/08/2024	Marché : 201932, Société : 0	14 350,00	0,00	30
27/08/2024	Marché : 201976, Société : 1	1 393,00	0,00	30
27/08/2024	ANNONCE MAITRISE D'OEUVRE POUR	900,00	0,00	15
27/08/2024	MODIFICATION DU DOSSIER DE REJ	1 500,00	0,00	30
27/08/2024	ANNONCE MARCHE TRAVUX DE REHAB	720,00	0,00	15
27/08/2024	ANNONCE MARCHE MAITRISE D'OEUV	90,00	0,00	15
27/08/2024	Marché : 201975, Société : 1,	5 015,00	0,00	30
27/08/2024	ESSAIS DE COMPACTAGE	730,00	0,00	30
27/08/2024	ANNONCE MARCHE INTERVENTION PO	90,00	0,00	15
27/08/2024	ANNONCE MARCHE RENOUVELLEMENT	720,00	0,00	15
27/08/2024	ANNONCE MARCHE DIAG RESERVOIR	90,00	0,00	15
27/08/2024	MISSION MO SOURCE NERY	90,00	0,00	15
28/08/2024	202378 RESEAUX LE MEUX	273 456,86	0,00	50
09/10/2024	RENOUVELLEMENT POMPE DE REPRIS	36 707,32	0,00	50
09/10/2024	202130 RESEAUX CLAIROIX	69 181,58	0,00	50
09/10/2024	M202130 RESEAUX JAUX	8 000,32	0,00	50
09/10/2024	M202378 RESEAUX BIENVILLE	186 370,10	0,00	50
09/10/2024	M202130 RESEAUX JANVILLE	4 655,82	0,00	50
26/11/2024	M202130 RESEAUX BIENVILLE	17 760,67	0,00	50
27/11/2024	M2022255 LIAISON ENTRE FORAGES	41 340,33	0,00	50
14/12/2024	RACCORDEMENT MARGNY RUE ROYER	2 888,72	0,00	50
14/12/2024	RACCORDEMENT RUE DEMONCHY	1 630,77	0,00	50
14/12/2024	RACCORDEMENT QUARTIER GARE COT	1 768,07	0,00	50
14/12/2024	RACCORDEMENTS RUE DE PIERREFON	3 842,78	0,00	50
14/12/2024	COMPIEGNE RACCORDEMENT RUE DE	3 116,24	0,00	50
14/12/2024	RACCORDEMENTS BD DES ETATS UNI	4 131,94	0,00	50
31/12/2024	MISSION SPS BOULEVARD DES ETAT	1 100,00	0,00	50

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**3 412 787,58**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES — A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES — A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES — A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	353 036,42
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 278 450,56
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**1 631 486,98**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**2 251 718,30**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**72,46**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

IV
B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE — C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc… et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	71 119 312,41	54 553 193,05	0,00	54 553 193,05
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	62 338 294,97
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 730 532,42	2 430 540,91	20 161 073,33
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	21 234 601,18

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET Budget Assainissement / Numéro SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	3 141 651,73
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	4 318 486,71
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	2 864 011,64
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	3 011 811,79

BUDGET Budget Eau / Numéro SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	1 727 699,05
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 470 055,46
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 200 813,18	727 320,30	4 928 133,48
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 472 508,10

BUDGET Budget RPA / Numéro SIRET : 20006796500042

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	403 961,17
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	434 046,26
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	219 626,33
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	370 070,22

BUDGET Budget Aménagement de Zones / Numéro SIRET : 20006796500059

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	12 490 884,16

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Aménagement de Zones / Numéro SIRET : 2000[illegible]059				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	16 966 102,59
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	11 526 986,07
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	2 289 346,26

BUDGET Budget Déchets / Numéro SIRET : 20006796500067				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	12 872 902,80	9 764 695,70	0,00	9 764 695,70
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	11 444 431,34
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	634 527,01
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	207 847,09

BUDGET Budget Transport / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	10 226 831,13
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	10 315 519,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	4 597 776,74
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	1 727 395,06

BUDGET Budget Spanc / Numéro SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 600,00
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	9 443,14
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	0,00
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	0,00

BUDGET Budget Aérodrome / Numéro SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	188 958,16
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	199 087,47
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	197 209,12
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	118 462,40

BUDGET Budget GDV / Numéro SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	852 945,53
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	852 945,53

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV / Numéro SIRET : 200067965001				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	171 570,70
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	192 913,40

BUDGET Budget HDP / Numéro SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	491 992,60
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	491 992,60
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	75 171,56
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	212 028,32

BUDGET Budget Tourisme / Numéro SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	836 510,59
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	839 701,17
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	150 919,22
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	305 998,57

BUDGET Budget Champ Dolent / Numéro SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	117 931,81
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	117 931,81
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	118 704,79
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	118 704,79

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	94 804 854,68
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	110 798 038,83
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	45 645 709,99
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	33 261 687,18
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	281 123 342,07	135 443 918,23	5 006 646,44	140 450 564,67
TOTAL AGREGE DES RECETTES	281 123 342,07	141 533 933,93	2 525 792,08	144 059 726,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal - ARC

Numéro SIRET : 20006796500067

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget Déchets (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 37
A1.01 - Opérations non ventilables 39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 51
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 54
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 55
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 58
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 60
A1.908 - Fonction 8 - Transports 63
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 67
A2.01 - Opérations non ventilables 69
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 70
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 73
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 74
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 75
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 78
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 81
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 84
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 85
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 86
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 89
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 91
A2.938 - Fonction 8 - Transports 97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 108
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 109
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 111

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 112
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 113
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 114
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 115
B3.1 - Etat des provisions constituées 116
B3.2 - Etalement des provisions 118
B4 - Etat des charges transférées 119
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 120
B6 - Prêts 121
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 122
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 123
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 124
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 125
B9 - Etat du personnel 126
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 129
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 130
B11.2 - Liste des établissements publics créés 131
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 132
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 133
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 135
B13 - Opérations liées aux cessions 136
B14 - Etat des travaux en régie 137
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 139
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 141
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 142
C2.1 - Situation des AP 144
C2.2 - Situation des AE 145
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 146
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 150

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 154
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 155
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 156
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 157
D6 - Actions de formation des élus 158
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 159
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement 160
D9 - Identification des flux croisés 161
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 162
D11 - Décisions en matière de taux 168
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 169
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 170
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	86 135

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	111,47
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	132,83
3	Dépenses d'équipement brut / population	6,42
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	3,19 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	83,92 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4,83 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	10 320 715,53	11 652 278,43	1 922 621,91	A1 3 254 184,81
Investissement	556 019,83	207 847,09	(2) 178 971,00	A2 -169 201,74
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	9 764 695,70	11 444 431,34	(3) 1 743 650,91	A3 3 423 386,55

	RESTES A REALISER (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 78 507,18	III + IV 0,00	B1	-78 507,18
Investissement	I 78 507,18	III 0,00	B2	-78 507,18
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL **A1 + B1**	3 175 677,63
Investissement **A2 + B2**	-247 708,92
Fonctionnement **A3 + B3**	3 423 386,55

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 78 507,18
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	6 958,80
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	71 548,38
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	9 764 695,70	G	11 444 431,34
	Section d'investissement	B	556 019,83	H	207 847,09
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 743 650,91 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	178 971,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	10 320 715,53	= G + H + I + J	13 574 900,34
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	78 507,18	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	78 507,18	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	9 764 695,70	= G + I + K	13 188 082,25
	Section d'investissement	= B + D + F	634 527,01	= H + J + L	386 818,09
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	10 399 222,71	= G + H + I + J + K + L	13 574 900,34

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT — B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	8 706,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	544 131,83	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		**552 837,83**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	44 853,78
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**0,00**	**44 853,78**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **552 837,83**	II **44 853,78**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*3 182,00*	*162 993,31*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		*III* ***3 182,00***	*IV* ***162 993,31***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**556 019,83**	II + IV	**207 847,09**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**0,00**	VI	**178 971,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**556 019,83**	II + IV + VI + VII	**386 818,09**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		**-169 201,74**		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

II
B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)		9 145 438,90	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		305 847,65	73 Impôts et taxes (sauf 731)		0,00
			731 Fiscalité locale		10 994 647,00
			74 Dotations et participations (1)		259 777,51
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		147 896,27	75 Autres produits de gestion courante (1)		137 756,51
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges (1)		298,43
016 APA		0,00	016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00	017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services		9 599 182,82	Total recettes de gestion des services		11 392 479,45
66 Charges financières		0,00	76 Produits financiers		0,00
67 Charges spécifiques (1)		2 519,57	77 Produits spécifiques (1)		0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)		48 769,89
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**9 601 702,39**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**11 441 249,34**
OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		*162 993,31*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*		*3 182,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***162 993,31***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***3 182,00***
TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III	**9 764 695,70**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV	**11 444 431,34**
RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	1 743 650,91
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	**9 764 695,70**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI	**13 188 082,25**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)			**3 423 386,55**		

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*3 182,00*	3 182,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	8 706,00	*0,00*	8 706,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	544 131,83	*0,00*	544 131,83
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**552 837,83**	***3 182,00***	**556 019,83**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	9 145 438,90		9 145 438,90
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	305 847,65		305 847,65
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	147 896,27	*0,00*	147 896,27
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	2 519,57	*0,00*	2 519,57
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*162 993,31*	162 993,31
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**9 601 702,39**	***162 993,31***	**9 764 695,70**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	44 853,78	*0,00*	44 853,78
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*162 993,31*	162 993,31
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**44 853,78**	***162 993,31***	**207 847,09**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**178 971,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	298,43		298,43
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	10 994 647,00		10 994 647,00
74	Dotations et participations (8)	259 777,51		259 777,51
75	Autres produits de gestion courante (8)	137 756,51	0,00	137 756,51
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*3 182,00*	3 182,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	48 769,89	*0,00*	48 769,89
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**11 441 249,34**	***3 182,00***	**11 444 431,34**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**1 743 650,91**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**2 116 709,08**	**556 019,83**	**78 507,18**	**1 482 182,07**	**0,00**	**556 019,83**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 700,00	8 706,00	6 958,80	3 035,20	0,00	8 706,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	85 800,00	0,00	0,00	85 800,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 009 027,08	544 131,83	71 548,38	1 393 346,87	0,00	544 131,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 113 527,08**	**552 837,83**	**78 507,18**	**1 482 182,07**	**0,00**	**552 837,83**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 113 527,08**	**552 837,83**	**78 507,18**	**1 482 182,07**	**0,00**	**552 837,83**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*3 182,00*	*3 182,00*		*0,00*		*3 182,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 182,00**	**3 182,00**		**0,00**		**3 182,00**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**2 116 709,08**	**556 019,83**	**78 507,18**	**1 482 182,07**	**0,00**	**556 019,83**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**1 937 738,08**	**207 847,09**	**0,00**	**1 729 890,99**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 922,72	0,00	0,00	2 922,72
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**2 922,72**	**0,00**	**0,00**	**2 922,72**
10	Dotations, fonds divers et réserves	147 000,00	44 853,78	0,00	102 146,22
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**147 000,00**	**44 853,78**	**0,00**	**102 146,22**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**149 922,72**	**44 853,78**	**0,00**	**105 068,94**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*1 587 815,36*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*200 000,00*	*162 993,31*		*37 006,69*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***1 787 815,36***	***162 993,31***		***1 624 822,05***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***178 971,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**2 116 709,08**	**386 818,09**	**0,00**	**1 729 890,99**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**2 116 709,08**	**556 019,83**	**78 507,18**	**1 482 182,07**	**0,00**	**556 019,83**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 700,00	8 706,00	6 958,80	3 035,20	0,00	8 706,00
2031	Frais d'études	18 500,00	8 706,00	6 958,80	2 835,20	0,00	8 706,00
2051	Concessions, droits similaires	200,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	85 800,00	0,00	0,00	85 800,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	85 800,00	0,00	0,00	85 800,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 009 027,08	544 131,83	71 548,38	1 393 346,87	0,00	544 131,83
2128	Autres agencements et aménagements	14 000,00	2 820,00	0,00	11 180,00	0,00	2 820,00
21351	Bâtiments publics	166 000,00	123 234,31	20 776,38	21 989,31	0,00	123 234,31
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	84 620,00	71 167,44	0,00	13 452,56	0,00	71 167,44
2152	Installations de voirie	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	306 162,00	175 003,50	0,00	131 158,50	0,00	175 003,50
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	299 000,00	31 117,20	33 384,00	234 498,80	0,00	31 117,20
21738	Autres constructions (mise à dispo)	45 521,14	5 521,14	8 388,00	31 612,00	0,00	5 521,14
21828	Autres matériels de transport	1 500,00	0,00	9 000,00	-7 500,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	5 888,72	4 662,04	0,00	1 226,68	0,00	4 662,04
2188	Autres immobilisations corporelles	1 080 335,22	130 606,20	0,00	949 729,02	0,00	130 606,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 113 527,08**	**552 837,83**	**78 507,18**	**1 482 182,07**	**0,00**	**552 837,83**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations hors AP
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 113 527,08**	**552 837,83**	**78 507,18**	**1 482 182,07**	**0,00**	**552 837,83**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*3 182,00*	*3 182,00*		*0,00*		*3 182,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*3 182,00*	*3 182,00*		*0,00*		*3 182,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*3 182,00*	*3 182,00*		*0,00*		*3 182,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 182,00**	**3 182,00**		**0,00**		**3 182,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**1 937 738,08**	**207 847,09**	**0,00**	**1 729 890,99**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 922,72	0,00	0,00	2 922,72
1312	Subv. transf. Régions	2 922,72	0,00	0,00	2 922,72
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**2 922,72**	**0,00**	**0,00**	**2 922,72**
10	Dotations, fonds divers et réserves	147 000,00	44 853,78	0,00	102 146,22
10222	FCTVA	147 000,00	44 853,78	0,00	102 146,22
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**147 000,00**	**44 853,78**	**0,00**	**102 146,22**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**149 922,72**	**44 853,78**	**0,00**	**105 068,94**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 587 815,36*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*200 000,00*	*162 993,31*		*37 006,69*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*2 090,00*	*2 090,00*		*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*608,00*	*608,00*		*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*25 100,00*	*25 100,00*		*0,00*
28138	*Autres constructions*	*508,00*	*508,00*		*0,00*
28148	*Construct° sol autrui - Autres construct*	*18 034,00*	*16 742,00*		*1 292,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*20 000,00*	*16 867,00*		*3 133,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
281578	*Autre matériel technique*	*2 925,00*	*0,00*		*2 925,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*34 985,00*	*22 962,11*		*12 022,89*
281738	*Autres constructions (m. à dispo)*	*10 000,00*	*5 807,00*		*4 193,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*500,00*	*190,40*		*309,60*
281838	*Autre matériel informatique*	*1 000,00*	*399,00*		*601,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*250,00*	*225,00*		*25,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*84 000,00*	*71 494,80*		*12 505,20*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***1 787 815,36***	***162 993,31***		***1 624 822,05***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**12 872 902,80**	**9 236 602,97**	**528 092,73**	**0,00**	**3 108 207,10**	**0,00**	**9 764 695,70**
011	Charges à caractère général (3)	10 619 868,69	8 617 346,17	528 092,73	0,00	1 474 429,79	0,00	9 145 438,90
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	313 150,00	305 847,65	0,00	0,00	7 302,35		305 847,65
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	149 068,75	147 896,27	0,00	0,00	1 172,48	0,00	147 896,27
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**11 082 087,44**	**9 071 090,09**	**528 092,73**	**0,00**	**1 482 904,62**	**0,00**	**9 599 182,82**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	2 519,57	0,00	0,00	480,43		2 519,57
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		**3 000,00**	**2 519,57**	**0,00**	**0,00**	**480,43**		**2 519,57**
Total des dépenses réelles		**11 085 087,44**	**9 073 609,66**	**528 092,73**	**0,00**	**1 483 385,05**	**0,00**	**9 601 702,39**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 587 815,36*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*200 000,00*	*162 993,31*			*37 006,69*		*162 993,31*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 787 815,36**	**162 993,31**			**1 624 822,05**		**162 993,31**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**12 872 902,80**	**9 236 602,97**	**528 092,73**	**0,00**	**3 108 207,10**	**0,00**	**9 764 695,70**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**11 129 251,89**	**11 444 431,34**	**0,00**	**0,00**	**-315 179,45**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	298,43	0,00	0,00	-298,43
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 800 000,00	10 994 647,00	0,00	0,00	-194 647,00
74	Dotations et participations (3)	268 400,00	259 777,51	0,00	0,00	8 622,49
75	Autres produits de gestion courante (3)	8 900,00	137 756,51	0,00	0,00	-128 856,51
Total des recettes de gestion des services		**11 077 300,00**	**11 392 479,45**	**0,00**	**0,00**	**-315 179,45**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	48 769,89	48 769,89			0,00
Total des recettes financières		**48 769,89**	**48 769,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**11 126 069,89**	**11 441 249,34**	**0,00**	**0,00**	**-315 179,45**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*3 182,00*	*3 182,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**3 182,00**	**3 182,00**			**0,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**1 743 650,91**				

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**12 872 902,80**	**13 188 082,25**	**0,00**	**0,00**	**-315 179,45**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**12 872 902,80**	**9 236 602,97**	**528 092,73**	**0,00**	**3 108 207,10**	**0,00**	**9 764 695,70**
011	Charges à caractère général (4)	10 619 868,69	8 617 346,17	528 092,73	0,00	1 474 429,79	0,00	9 145 438,90
60611	Eau et assainissement	100,00	35,56	0,00	0,00	64,44	0,00	35,56
60612	Energie - Electricité	840,00	634,88	0,00	0,00	205,12	0,00	634,88
60622	Carburants	2 000,00	2 069,58	0,00	0,00	-69,58	0,00	2 069,58
60623	Alimentation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 200,00	2 513,15	240,00	0,00	446,85	0,00	2 753,15
60636	Habillement et vêtements de travail	3 500,00	0,00	1 213,20	0,00	2 286,80	0,00	1 213,20
6064	Fournitures administratives	1 000,00	895,78	0,00	0,00	104,22	0,00	895,78
6068	Autres matières et fournitures	523 600,00	481 745,62	0,00	0,00	41 854,38	0,00	481 745,62
611	Contrats de prestations de services	9 118 170,00	8 066 385,09	526 621,00	0,00	525 163,91	0,00	8 593 006,09
6132	Locations immobilières	6 400,00	4 761,00	0,00	0,00	1 639,00	0,00	4 761,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 950,00	2 425,40	0,00	0,00	524,60	0,00	2 425,40
61551	Entretien matériel roulant	3 100,00	3 155,09	0,00	0,00	-55,09	0,00	3 155,09
6156	Maintenance	89 800,00	33 176,02	0,00	0,00	56 623,98	0,00	33 176,02
617	Etudes et recherches	39 600,00	5 520,52	0,00	0,00	34 079,48	0,00	5 520,52
6182	Documentation générale et technique	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 600,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	698 100,00	390,60	0,00	0,00	697 709,40	0,00	390,60
6228	Divers	44 089,69	0,00	0,00	0,00	44 089,69	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	46 471,00	8 404,80	0,00	0,00	38 066,20	0,00	8 404,80
6238	Divers	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 300,00	2 688,81	0,00	0,00	611,19	0,00	2 688,81
6262	Frais de télécommunications	4 300,00	1 310,07	18,53	0,00	2 971,40	0,00	1 328,60
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 548,00	1 234,20	0,00	0,00	313,80	0,00	1 234,20
63512	Taxes foncières	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	313 150,00	305 847,65	0,00	0,00	7 302,35		305 847,65

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
6331	Versement mobilité	1 600,00	1 582,48	0,00	0,00	17,52		1 582,48
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	900,00	879,74	0,00	0,00	20,26		879,74
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 600,00	3 606,61	0,00	0,00	-6,61		3 606,61
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	527,77	0,00	0,00	-527,77		527,77
64111	Rémunération principale titulaires	112 000,00	107 854,77	0,00	0,00	4 145,23		107 854,77
64112	SFT, indemnité de résidence	2 000,00	1 929,52	0,00	0,00	70,48		1 929,52
64113	NBI	0,00	2 626,37	0,00	0,00	-2 626,37		2 626,37
64118	Autres indemnités	45 000,00	42 417,83	0,00	0,00	2 582,17		42 417,83
64131	Rémunérations	69 000,00	46 175,05	0,00	0,00	22 824,95		46 175,05
64138	Primes et autres indemnités	0,00	20 955,43	0,00	0,00	-20 955,43		20 955,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 000,00	35 300,83	0,00	0,00	699,17		35 300,83
6453	Cotisations aux caisses de retraites	40 000,00	38 821,43	0,00	0,00	1 178,57		38 821,43
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 700,00	2 719,62	0,00	0,00	-19,62		2 719,62
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	350,00	0,00	0,00	0,00	350,00		0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	330,20	0,00	0,00	-330,20		330,20
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	120,00	0,00	0,00	-120,00		120,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	149 068,75	147 896,27	0,00	0,00	1 172,48	0,00	147 896,27
65132	Prix	23 192,00	23 099,80	0,00	0,00	92,20	0,00	23 099,80
6541	Créances admises en non-valeur	1 599,10	1 599,10	0,00	0,00	0,00	0,00	1 599,10
6542	Créances éteintes	767,65	767,65	0,00	0,00	0,00	0,00	767,65
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	48 500,00	47 428,81	0,00	0,00	1 071,19	0,00	47 428,81
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
65888	Autres	10,00	0,91	0,00	0,00	9,09	0,00	0,91
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**11 082 087,44**	**9 071 090,09**	**528 092,73**	**0,00**	**1 482 904,62**	**0,00**	**9 599 182,82**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	2 519,57	0,00	0,00	480,43		2 519,57
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	2 519,57	0,00	0,00	480,43		2 519,57

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Autorisations gérées dans le cadre d'une AE	Crédits de paiement gérées hors AE
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		**3 000,00**	**2 519,57**	**0,00**	**0,00**	**480,43**		**2 519,57**
Total des dépenses réelles		**11 085 087,44**	**9 073 609,66**	**528 092,73**	**0,00**	**1 483 385,05**	**0,00**	**9 601 702,39**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 587 815,36*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*200 000,00*	*162 993,31*			*37 006,69*		*162 993,31*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*200 000,00*	*162 993,31*			*37 006,69*		*162 993,31*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 787 815,36**	**162 993,31**			**1 624 822,05**		**162 993,31**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**11 129 251,89**	**11 444 431,34**	**0,00**	**0,00**	**-315 179,45**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	298,43	0,00	0,00	-298,43
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	298,43	0,00	0,00	-298,43
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 800 000,00	10 994 647,00	0,00	0,00	-194 647,00
73118	Autres contributions directes	0,00	19 503,00	0,00	0,00	-19 503,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	10 800 000,00	10 975 144,00	0,00	0,00	-175 144,00
74	Dotations et participations (4)	268 400,00	259 777,51	0,00	0,00	8 622,49
74758	Participation autres groupements	181 000,00	203 725,33	0,00	0,00	-22 725,33
747888	Autres	87 400,00	56 052,18	0,00	0,00	31 347,82
75	Autres produits de gestion courante (4)	8 900,00	137 756,51	0,00	0,00	-128 856,51
75888	Autres	8 900,00	137 756,51	0,00	0,00	-128 856,51
Total des recettes de gestion des services		**11 077 300,00**	**11 392 479,45**	**0,00**	**0,00**	**-315 179,45**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	48 769,89	48 769,89			0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	48 769,89	48 769,89			0,00
Total des recettes réelles		**11 126 069,89**	**11 441 249,34**	**0,00**	**0,00**	**-315 179,45**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*3 182,00*	*3 182,00*			*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*3 182,00*	*3 182,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**3 182,00**	**3 182,00**			**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**552 837,83**	**0,00**		**552 837,83**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	8 706,00	0,00		8 706,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	544 131,83	0,00		544 131,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**44 853,78**	**0,00**		**44 853,78**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	44 853,78	0,00		44 853,78
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**552 837,83**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	8 706,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 820,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	123 234,31	0,00	0,00	0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	0,00	0,00	71 167,44	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	175 003,50	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	31 117,20	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 521,14	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	4 662,04	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	130 606,20	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**44 853,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	44 853,78	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**552 837,83**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 706,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 820,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 234,31
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 167,44
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 003,50
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 117,20
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 521,14
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 662,04
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 606,20
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**44 853,78**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 853,78

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 601 702,39**	**0,00**		**9 601 702,39**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	9 145 438,90	0,00		9 145 438,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	305 847,65	0,00		305 847,65
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	147 896,27	0,00		147 896,27
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	2 519,57	0,00		2 519,57
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 441 249,34**	**0,00**		**11 441 249,34**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	298,43	0,00		298,43
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	10 994 647,00	0,00		10 994 647,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	259 777,51	0,00		259 777,51
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	137 756,51	0,00		137 756,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	48 769,89	0,00		48 769,89

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
RECETTES		**0,00**
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 601 702,39**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	35,56	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	634,88	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,58	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 753,15	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	1 213,20	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	895,78	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	481 745,62	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	8 593 006,09	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	4 761,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	2 425,40	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	3 155,09	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	33 176,02	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	5 520,52	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	390,60	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	8 404,80	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 688,81	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 328,60	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 234,20	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 582,48	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	879,74	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	3 606,61	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	527,77	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	107 854,77	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	1 929,52	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	2 626,37	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	42 417,83	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	46 175,05	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	20 955,43	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	35 300,83	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	38 821,43	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 719,62	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	330,20	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	23 099,80	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	1 599,10	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	767,65	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	47 428,81	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,91	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 519,57	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 441 249,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	298,43	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	19 503,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	10 975 144,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	203 725,33	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	56 052,18	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	137 756,51	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	48 769,89	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 601 702,39**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,56
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634,88
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,58
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 753,15
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 213,20
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	895,78
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 745,62
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 593 006,09
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 761,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 425,40
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 155,09
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 176,02
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 520,52
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,60
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 404,80
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 688,81
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 328,60
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 234,20
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 582,48
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	879,74
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 606,61
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527,77
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 854,77
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 929,52
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 626,37
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 417,83

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Infrastructures transports	78	CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 175,05
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 955,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 300,83
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 821,43
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 719,62
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,20
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 099,80
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 599,10
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	767,65
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 428,81
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,91
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 519,57
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 441 249,34**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298,43
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 503,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 975 144,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 725,33
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 052,18
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 756,51
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 769,89

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N								Annuité			
						Taux d'intérêt						
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		11/04/2024
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES PARTIES COMMUNES	10	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES DIVERS	20	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES MATERIEL VOIRIE	10	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	10	01/01/2000
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	RESEAUX ELECTIFICATION	30	01/01/2000
L	PLANTATIONS	15	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	COMPOSTEURS	30	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	VEHICULES LOURDS	10	01/01/2000
L	RESEAUX CABLES	30	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE RESEAUX	20	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	CONSTRUCTION SOL AUTRUI	20	01/01/2000
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**105 607,11**	**0,00**	**48 769,89**	**56 837,22**
Provisions pour litiges		**105 607,11**	**0,00**	**48 769,89**	**56 837,22**
Risques irrécouvrabilités - Impayés	20/06/2024	105 607,11	0,00	48 769,89	56 837,22
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		105 607,11	0,00	48 769,89	56 837,22
TOTAL PROVISIONS		105 607,11	0,00	48 769,89	56 837,22

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**99 928,81**	
Personnes de droit privé	**52 500,00**	
Associations	**52 500,00**	
Recyclerie	52 500,00	
Entreprises	**0,00**	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**47 428,81**	
Etat	**0,00**	
Régions	**0,00**	
Départements	**0,00**	
Communes	**47 428,81**	
ARMANCOURT	787,93	Distribution de sacs
BIENVILLE	662,09	Distribution de sacs
CHOISY AU BAC	4 897,75	Distribution de sacs
CLAIROIX	3 264,69	Distribution de sacs
JANVILLE	932,36	Distribution de sacs
JAUX	3 327,61	Distribution de sacs
JONQUIERES	883,74	Distribution de sacs
LACHELLE	1 176,89	Distribution de sacs
LACROIX ST OUEN	7 357,35	Distribution de sacs
LE MEUX	3 399,11	Distribution de sacs
MARGNY LES COMPIEGNE	12 721,28	Distribution de sacs
ST JEAN AUX BOIS	483,34	Distribution de sacs
ST SAUVEUR	2 538,25	Distribution de sacs
VENETTE	4 098,38	Distribution de sacs
VIEUX MOULIN	898,04	Distribution de sacs
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**0,00**	
Autres	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV– ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**1,90**	**1,00**	**2,90**
Adjt adm	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjt adm Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Adjt tech	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Pal 1Cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**7,00**	**0,00**	**7,00**	**3,90**	**1,00**	**4,90**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**541 508,89**	**16 087,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**541 508,89**	**16 087,00**	
01/01/2024	BC 35-2024- RECYCLERIE- APAVE-	AUT24_ARCBA_0422	384,00	0,00	1
24/01/2024	FOURNITURE MATERIAUX DIVERS TR	AUT24_ARCBA_0004	181,14	0,00	30
24/01/2024	M202233 BACS OM GRIS RAC	AUT24_ARCBA_0005	2 922,82	0,00	5
24/01/2024	M202233 BACS JAUNES	AUT24_ARCBA_0006	18 240,72	3 418,00	5
07/02/2024	M202339 COMPOSTEURS	AUT24_ARCBA_0018	1 620,00	0,00	30
12/03/2024	ACQUISITION DE 2 ORDINATEURS P	AUT24_ARCBA_0078	1 888,72	0,00	5
30/03/2024	BC 11.2024- TOITURE RECYCLERIE	AUT24_ARCBA_0113	3 947,16	0,00	20
06/04/2024	ACHAT BENNE A ORDURES MENAGERE	AUT24_ARCBA_0120	73 229,78	10 804,00	5
12/07/2024	M202160 EXTENSION RECYCLERIE	AUT24_ARCBA_0241	13 991,13	0,00	20
27/08/2024	Annonce consultation fournitur	AUT20_ARCBA_0108	864,00	0,00	15
27/08/2024	ETUDE VERDISSEMENT BENNES OM	AUT20_ARCBA_0266	31 372,56	0,00	5
27/08/2024	RELEVES TOPO POUR EXTENSION RE	AUT20_ARCBA_0369	3 232,80	0,00	5
28/09/2024	M 202434 COMPOSTEURS	AUT24_ARCBA_0324	69 547,44	0,00	30
28/09/2024	M2023217 BACS	AUT24_ARCBA_0325	35 934,48	1 865,00	5
28/09/2024	M2023137 CONTENEUR A VERRE ENTERRE	AUT24_ARCBA_0327	31 117,20	0,00	30
12/10/2024	TRAVAUX DE REPARATION DE CLOTU	AUT24_ARCBA_0349	2 820,00	0,00	30
16/11/2024	M2024157 AMI ADEME CORBEILLE	AUT24_ARCBA_0441	14 582,16	0,00	10
16/11/2024	M2024193 AMI ADEME PORTE SACS	AUT24_ARCBA_0442	6 368,40	0,00	10
16/11/2024	M2024161 AMI ADEME TVX POSE EQUIPEMENTS	AUT24_ARCBA_0443	36 000,00	0,00	10
16/11/2024	M2024194 AMI ADEME CORBEILLE BUREAU	AUT24_ARCBA_0444	395,34	0,00	1
16/11/2024	M2024160 AMI ADEME MEUBLE DE TRI	AUT24_ARCBA_0445	41 551,20	0,00	10
16/11/2024	M2024159 AMI ADEME CORBEILLE EN METAL	AUT24_ARCBA_0446	72 520,80	0,00	10
16/11/2024	M2024156 AMI ADEME PORTE SAC	AUT24_ARCBA_0447	3 585,60	0,00	10
23/11/2024	M2024136 REFECTION TOITURE RECYCLERIE	AUT24_ARCBA_0460	75 211,44	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV
B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV

B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV
B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, …) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**178 971,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-78 507,18**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**100 463,82**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**100 463,82**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**100 463,82**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**3 182,00**	**3 182,00**	**78 507,18**	**81 689,18**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**1 934 815,36**	**207 847,09**	**0,00**	**207 847,09**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**1 931 633,36**	**204 665,09**	**-78 507,18**	**126 157,91**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**178 971,00**			**178 971,00**
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**178 971,00**			**178 971,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**305 128,91**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV
C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**3 182,00**	**3 182,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**3 182,00**	**3 182,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*3 182,00*	*3 182,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 934 815,36**	**III 207 847,09**
Ressources propres externes de l'année (a)		**147 000,00**	**44 853,78**
10222	FCTVA	147 000,00	44 853,78
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**1 787 815,36**	**162 993,31**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*2 090,00*	*2 090,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*608,00*	*608,00*
281351	*Bâtiments publics*	*25 100,00*	*25 100,00*
28138	*Autres constructions*	*508,00*	*508,00*
28148	*Construct° sol autrui - Autres construct*	*18 034,00*	*16 742,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*20 000,00*	*16 867,00*
281578	*Autre matériel technique*	*2 925,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*34 985,00*	*22 962,11*
281738	*Autres constructions (m. à dispo)*	*10 000,00*	*5 807,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*500,00*	*190,40*
281838	*Autre matériel informatique*	*1 000,00*	*399,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*250,00*	*225,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28188	*Autres immo. corporelles*	*84 000,00*	*71 494,80*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 587 815,36*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV
C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

IV
D5.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

IV
D5.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

IV
D5

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV
D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

IV
D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)	IV D8

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

IV
D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 730 532,42	2 430 540,91	14 577 053,37
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	13 503 525,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	71 119 312,41	54 553 193,05	0,00	16 566 119,36
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	8 781 017,44

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Assainissement/ N°SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	14 023 346,32
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	13 875 546,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	12 063 758,92
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	10 886 923,94

BUDGET Budget Eau/ N°SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 200 813,18	727 320,30	1 686 792,71
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 142 418,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	3 050 969,99
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 308 613,58

BUDGET Budget RPA/ N°SIRET : 20006796500042

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	201 333,67
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	50 889,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	95 808,44
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	65 723,35

BUDGET Budget Aménagement de Zones/ N°SIRET : 20006796500059

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	26 902 255,08
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	36 139 894,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	38 791 509,09
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	34 316 290,66

BUDGET Budget Déchets/ N°SIRET : 20006796500067

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	1 482 182,07
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	1 908 861,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 872 902,80	9 764 695,70	0,00	3 108 207,10
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	1 428 471,46

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	236 464,39

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	3 106 846,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	4 971 914,43
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	4 883 225,78

BUDGET Budget Spanc/ N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 802,62
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	5 959,48

BUDGET Budget Aérodrome/ N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	596 470,39
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	675 217,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	184 318,81
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	174 189,50

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	230 040,87
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	208 698,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

BUDGET Budget HDP/ N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	881 777,51
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	744 920,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40

BUDGET Budget Tourisme/ N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	535 938,25
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	380 858,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	97 068,41
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	93 877,83

BUDGET Budget Champ Dolent/ N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE - Budget Déchets - CA - 2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**281 123 342,07**	**135 443 918,23**	**5 006 646,44**	**140 672 777,40**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**281 123 342,07**	**141 533 933,93**	**2 525 792,08**	**137 063 616,06**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	
Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal - ARC

Numéro SIRET : 20006796500117

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget HDP (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 37
A1.01 - Opérations non ventilables 39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 51
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 54
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 55
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 58
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 60
A1.908 - Fonction 8 - Transports 63
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 67
A2.01 - Opérations non ventilables 69
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 70
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 73
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 74
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 75
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 78
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 81
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 84
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 85
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 86
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 89
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 93
A2.938 - Fonction 8 - Transports 96

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 100
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 101
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 105
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 107
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 108
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 110

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 111
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 112
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 113
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 114
B3.1 - Etat des provisions constituées 115
B3.2 - Etalement des provisions 117
B4 - Etat des charges transférées 118
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 119
B6 - Prêts 120
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 121
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 122
B7.3 - Etat des emprunts garantis 123
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 124
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 125
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 126
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 127
B7.8 - Autres engagements donnés 128
B7.9 - Autres engagements reçus 129
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 130
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 131
B9 - Etat du personnel 132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 135
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 136
B11.2 - Liste des établissements publics créés 137
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 138
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 139
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 140
B13 - Opérations liées aux cessions 141
B14 - Etat des travaux en régie 142
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 144
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 146
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 147
C2.1 - Situation des AP 149
C2.2 - Situation des AE 150
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 151
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 155

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 159
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 160
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 161
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 162
D6 - Actions de formation des élus 163
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 164
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement 165
D9 - Identification des flux croisés 166
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 167
D11 - Décisions en matière de taux 173
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 174
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 175
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	86 135

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	3,32
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	5,36
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,47
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	39,61 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	62,66 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8,84 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	566 939,04	704 020,92	735 949,07	A1 873 030,95
Investissement	74 946,44	212 028,32	(2) 735 949,07	A2 873 030,95
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	491 992,60	491 992,60	(3) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 225,12	III + IV 0,00	B1	-225,12
Investissement	I 225,12	III 0,00	B2	-225,12
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	**A1 + B1**	872 805,83
Investissement	**A2 + B2**	872 805,83
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 225,12
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	225,12
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

II A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	491 992,60	G	491 992,60
	Section d'investissement	B	74 946,44	H	212 028,32
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	735 949,07 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	566 939,04	= G + H + I + J	1 439 969,99
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	225,12	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	225,12	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	491 992,60	= G + I + K	491 992,60
	Section d'investissement	= B + D + F	75 171,56	= H + J + L	947 977,39
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	567 164,16	= G + H + I + J + K + L	1 439 969,99

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	40 780,54	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		**40 780,54**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 564,90	5 596,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**3 564,90**	**5 596,17**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **44 345,44**	II **5 596,17**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*30 601,00*	*206 432,15*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		*III* ***30 601,00***	*IV* ***206 432,15***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**74 946,44**	II + IV	**212 028,32**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**0,00**	VI	**735 949,07**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**74 946,44**	II + IV + VI + VII	**947 977,39**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		**873 030,95**		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)		162 940,45	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		18 699,48
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		113 120,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)		0,00
			731 Fiscalité locale		0,00
			74 Dotations et participations (1)		0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)		442 692,12
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges (1)		0,00
016 APA		0,00	016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00	017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services		276 060,45	Total recettes de gestion des services		461 391,60
66 Charges financières		0,00	76 Produits financiers		0,00
67 Charges spécifiques (1)		0,00	77 Produits spécifiques (1)		0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		9 500,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)		0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**285 560,45**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**461 391,60**
OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		*206 432,15*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*		*30 601,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***206 432,15***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***30 601,00***
TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III	**491 992,60**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV	**491 992,60**
RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	**491 992,60**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI	**491 992,60**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	0,00

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*30 601,00*	30 601,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		3 564,90	*0,00*	3 564,90
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations			*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		40 780,54	*0,00*	40 780,54
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**44 345,44**	***30 601,00***	**74 946,44**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	162 940,45		162 940,45
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	113 120,00		113 120,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	9 500,00	*206 432,15*	215 932,15
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**285 560,45**	***206 432,15***	**491 992,60**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 596,17	*0,00*	5 596,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*206 432,15*	206 432,15
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**5 596,17**	***206 432,15***	**212 028,32**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**735 949,07**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 699,48		18 699,48
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	442 692,12	0,00	442 692,12
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*30 601,00*	30 601,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**461 391,60**	***30 601,00***	**491 992,60**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**956 949,07**	**74 946,44**	**225,12**	**881 777,51**	**0,00**	**74 946,44**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	859 348,07	40 780,54	225,12	818 342,41	0,00	40 780,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**919 348,07**	**40 780,54**	**225,12**	**878 342,41**	**0,00**	**40 780,54**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 000,00	3 564,90	0,00	3 435,10		3 564,90
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**7 000,00**	**3 564,90**	**0,00**	**3 435,10**	**0,00**	**3 564,90**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**926 348,07**	**44 345,44**	**225,12**	**881 777,51**	**0,00**	**44 345,44**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*30 601,00*	*30 601,00*		*0,00*		*30 601,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**30 601,00**	**30 601,00**		**0,00**		**30 601,00**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**956 949,07**	**74 946,44**	**225,12**	**881 777,51**	**0,00**	**74 946,44**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**221 000,00**	**212 028,32**	**0,00**	**8 971,68**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	7 000,00	5 596,17	0,00	1 403,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**7 000,00**	**5 596,17**	**0,00**	**1 403,83**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**7 000,00**	**5 596,17**	**0,00**	**1 403,83**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*214 000,00*	*206 432,15*		*7 567,85*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***214 000,00***	***206 432,15***		***7 567,85***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***735 949,07***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**956 949,07**	**947 977,39**	**0,00**	**8 971,68**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**956 949,07**	**74 946,44**	**225,12**	**881 777,51**	**0,00**	**74 946,44**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	859 348,07	40 780,54	225,12	818 342,41	0,00	40 780,54
2128	Autres agencements et aménagements	29 348,07	0,00	0,00	29 348,07	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	150 000,00	32 111,10	0,00	117 888,90	0,00	32 111,10
21351	Bâtiments publics	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	9 750,00	3 672,00	0,00	6 078,00	0,00	3 672,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	250,00	0,00	225,12	24,88	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	5 000,00	4 997,44	0,00	2,56	0,00	4 997,44
2188	Autres immobilisations corporelles	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**919 348,07**	**40 780,54**	**225,12**	**878 342,41**	**0,00**	**40 780,54**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	7 000,00	3 564,90	0,00	3 435,10		3 564,90
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	3 564,90	0,00	3 435,10		3 564,90
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**7 000,00**	**3 564,90**	**0,00**	**3 435,10**	**0,00**	**3 564,90**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations prévues dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations prévues hors AP
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**926 348,07**	**44 345,44**	**225,12**	**881 777,51**	**0,00**	**44 345,44**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*30 601,00*	*30 601,00*		*0,00*		*30 601,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*30 601,00*	*30 601,00*		*0,00*		*30 601,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*24 462,00*	*24 462,00*		*0,00*		*24 462,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*6 139,00*	*6 139,00*		*0,00*		*6 139,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**30 601,00**	**30 601,00**		**0,00**		**30 601,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**221 000,00**	**212 028,32**	**0,00**	**8 971,68**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	7 000,00	5 596,17	0,00	1 403,83
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	5 596,17	0,00	1 403,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**7 000,00**	**5 596,17**	**0,00**	**1 403,83**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**7 000,00**	**5 596,17**	**0,00**	**1 403,83**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*214 000,00*	*206 432,15*		*7 567,85*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 780,00*	*1 794,00*		*-14,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*3 450,00*	*3 444,00*		*6,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*23 470,00*	*20 647,00*		*2 823,00*
281351	*Bâtiments publics*	*63 990,00*	*62 059,50*		*1 930,50*
28138	*Autres constructions*	*90 700,00*	*90 668,00*		*32,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*450,00*	*450,00*		*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*1 015,00*	*1 014,00*		*1,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*1 600,00*	*1 592,00*		*8,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*630,00*	*0,00*		*630,00*
281533	*Réseaux câblés*	*990,00*	*984,00*		*6,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*8 250,00*	*8 205,50*		*44,50*
281538	*Autres réseaux*	*6 310,00*	*6 310,00*		*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*200,00*	*199,51*		*0,49*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*300,00*	*295,00*		*5,00*
2817318	*Autres bâtiments publics (m. à dispo)*	*2 665,00*	*2 662,00*		*3,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*5 100,00*	*5 027,05*		*72,95*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*550,00*	*540,00*		*10,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*2 550,00*	*540,59*		*2 009,41*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***214 000,00***	***206 432,15***		***7 567,85***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**534 125,00**	**491 147,46**	**845,14**	**0,00**	**42 132,40**	**0,00**	**491 992,60**
011	Charges à caractère général (3)	187 800,00	162 095,31	845,14	0,00	24 859,55	0,00	162 940,45
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	118 300,00	113 120,00	0,00	0,00	5 180,00		113 120,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 525,00	0,00	0,00	0,00	3 525,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**309 625,00**	**275 215,31**	**845,14**	**0,00**	**33 564,55**	**0,00**	**276 060,45**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	9 500,00	9 500,00			0,00		9 500,00
Total des dépenses financières		**10 500,00**	**9 500,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**		**9 500,00**
Total des dépenses réelles		**320 125,00**	**284 715,31**	**845,14**	**0,00**	**34 564,55**	**0,00**	**285 560,45**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*214 000,00*	*206 432,15*			*7 567,85*		*206 432,15*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**214 000,00**	**206 432,15**			**7 567,85**		**206 432,15**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**534 125,00**	**491 147,46**	**845,14**	**0,00**	**42 132,40**	**0,00**	**491 992,60**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**534 125,00**	**488 859,80**	**3 132,80**	**0,00**	**42 132,40**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 000,00	15 566,68	3 132,80	0,00	6 300,52
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	478 524,00	442 692,12	0,00	0,00	35 831,88
Total des recettes de gestion des services		**503 524,00**	**458 258,80**	**3 132,80**	**0,00**	**42 132,40**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**503 524,00**	**458 258,80**	**3 132,80**	**0,00**	**42 132,40**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*30 601,00*	*30 601,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**30 601,00**	**30 601,00**			**0,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**				

Total des recettes de fonctionnement cumulées		**534 125,00**	**488 859,80**	**3 132,80**	**0,00**	**42 132,40**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**534 125,00**	**491 147,46**	**845,14**	**0,00**	**42 132,40**	**0,00**	**491 992,60**
011	Charges à caractère général (4)	187 800,00	162 095,31	845,14	0,00	24 859,55	0,00	162 940,45
60611	Eau et assainissement	5 010,00	5 008,60	0,00	0,00	1,40	0,00	5 008,60
60612	Energie - Electricité	38 000,00	37 830,38	0,00	0,00	169,62	0,00	37 830,38
60623	Alimentation	500,00	297,53	0,00	0,00	202,47	0,00	297,53
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	2 146,81	0,00	0,00	353,19	0,00	2 146,81
60632	Fournitures de petit équipement	2 455,00	489,01	0,00	0,00	1 965,99	0,00	489,01
6064	Fournitures administratives	1 450,00	1 285,05	0,00	0,00	164,95	0,00	1 285,05
6068	Autres matières et fournitures	500,00	327,00	0,00	0,00	173,00	0,00	327,00
611	Contrats de prestations de services	14 390,00	12 370,27	845,14	0,00	1 174,59	0,00	13 215,41
61358	Autres	500,00	406,64	0,00	0,00	93,36	0,00	406,64
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 500,00	6 429,89	0,00	0,00	70,11	0,00	6 429,89
615232	Entretien, réparations réseaux	1 100,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	8 500,00	8 401,08	0,00	0,00	98,92	0,00	8 401,08
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	870,45	0,00	0,00	129,55	0,00	870,45
62268	Autres honoraires, conseils	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6228	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6238	Divers	590,00	590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590,00
6251	Voyages, déplacements et missions	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00	5 317,72	0,00	0,00	1 182,28	0,00	5 317,72
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5,00	1,30	0,00	0,00	3,70	0,00	1,30
6282	Frais de gardiennage	35 000,00	25 873,54	0,00	0,00	9 126,46	0,00	25 873,54
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	27 319,04	0,00	0,00	2 680,96	0,00	27 319,04
63512	Taxes foncières	29 000,00	26 031,00	0,00	0,00	2 969,00	0,00	26 031,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	118 300,00	113 120,00	0,00	0,00	5 180,00		113 120,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	118 000,00	113 000,00	0,00	0,00	5 000,00		113 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	120,00	0,00	0,00	180,00		120,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 525,00	0,00	0,00	0,00	3 525,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 525,00	0,00	0,00	0,00	3 525,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**309 625,00**	**275 215,31**	**845,14**	**0,00**	**33 564,55**	**0,00**	**276 060,45**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	9 500,00	9 500,00			0,00		9 500,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	9 500,00	9 500,00			0,00		9 500,00
Total des charges financières et spécifiques		**10 500,00**	**9 500,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**		**9 500,00**
Total des dépenses réelles		**320 125,00**	**284 715,31**	**845,14**	**0,00**	**34 564,55**	**0,00**	**285 560,45**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*214 000,00*	*206 432,15*			*7 567,85*		*206 432,15*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*214 000,00*	*206 432,15*			*7 567,85*		*206 432,15*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**214 000,00**	**206 432,15**			**7 567,85**		**206 432,15**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**534 125,00**	**488 859,80**	**3 132,80**	**0,00**	**42 132,40**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 000,00	15 566,68	3 132,80	0,00	6 300,52
706888	Autres	18 000,00	9 292,68	3 132,80	0,00	5 574,52
70878	Remb. frais par des tiers	7 000,00	6 274,00	0,00	0,00	726,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	478 524,00	442 692,12	0,00	0,00	35 831,88
752	Revenus des immeubles	310 000,00	274 617,84	0,00	0,00	35 382,16
75738	Autres	168 524,00	168 074,28	0,00	0,00	449,72
Total des recettes de gestion des services		**503 524,00**	**458 258,80**	**3 132,80**	**0,00**	**42 132,40**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**503 524,00**	**458 258,80**	**3 132,80**	**0,00**	**42 132,40**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*30 601,00*	*30 601,00*			*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*30 601,00*	*30 601,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**30 601,00**	**30 601,00**			**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**44 345,44**	**0,00**	**0,00**		**44 345,44**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 564,90	0,00	0,00		3 564,90
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	40 780,54	0,00	0,00		40 780,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**5 596,17**	**0,00**	**0,00**		**5 596,17**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	5 596,17	0,00	0,00		5 596,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**44 345,44**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 564,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	32 111,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	3 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	4 997,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**5 596,17**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	5 596,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**44 345,44**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 564,90
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 111,10
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 672,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 997,44
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 596,17**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 596,17

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**9 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**276 060,45**	**0,00**	**0,00**		**285 560,45**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	162 940,45	0,00	0,00		162 940,45
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	113 120,00	0,00	0,00		113 120,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**461 391,60**	**0,00**	**0,00**		**461 391,60**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	18 699,48	0,00	0,00		18 699,48
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	442 692,12	0,00	0,00		442 692,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**9 500,00**
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	9 500,00
RECETTES		**0,00**
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**276 060,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	5 008,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	37 830,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	297,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2 146,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	489,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	1 285,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	327,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	13 215,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	406,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	6 429,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	8 401,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	870,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	113 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5 317,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	25 873,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	27 319,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	26 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**461 391,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706888	Autres	0,00	12 425,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	6 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	274 617,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	168 074,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**276 060,45**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 008,60
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 830,38
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297,53
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 146,81
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489,01
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 285,05
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 215,41
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406,64
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 429,89
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 401,08
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870,45
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 000,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 317,72
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,30
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 873,54
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 319,04
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 031,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**461 391,60**
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 425,48
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 274,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 617,84
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 074,28

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité [illegible]			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		11/04/2024
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES PARTIES COMMUNES	10	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES DIVERS	20	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES MATERIEL VOIRIE	10	01/01/2000
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	40	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	10	01/01/2000
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	RESEAUX ELECTIFICATION	30	01/01/2000
L	PLANTATIONS	15	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	VEHICULES LOURDS	10	01/01/2000
L	RESEAUX CABLES	30	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE RESEAUX	20	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	CONSTRUCTION SOL AUTRUI	20	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**14 593,04**	**12 844,79**	**0,00**	**27 437,83**
Provisions pour litiges		**14 593,04**	**12 844,79**	**0,00**	**27 437,83**
Risques irrécouvrabilités	20/06/2024	14 593,04	12 844,79	0,00	27 437,83
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		14 593,04	12 844,79	0,00	27 437,83
TOTAL PROVISIONS		14 593,04	12 844,79	0,00	27 437,83

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**461 391,60**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV– ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

IV
B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**22 217,29**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**22 217,29**	**0,00**	
15/04/2024	TOITURE HANGAR B3	AUT24_ARCBA_0134	3 265,00	0,00	20
12/07/2024	PEINTURE LABO 1	AUT24_ARCBA_0246	2 223,25	0,00	20
07/08/2024	REMISE EN CONFORMITE B9	AUT24_ARCBA_0281	3 672,00	0,00	20
07/08/2024	PEINTURE B5	AUT24_ARCBA_0282	4 452,20	0,00	20
20/11/2024	PEINTURE FENETRE BUREAU 7	AUT24_ARCBA_0451	680,00	0,00	20
26/12/2024	BORNES WIFI	AUT24_ARCBA_0532	4 997,44	0,00	5
31/12/2024	PEINTURE COULOIR ET PORTES	AUT24_ARCBA_0543	2 927,40	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV
B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV

B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV
B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**735 949,07**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-225,12**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**735 723,95**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**735 723,95**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**735 723,95**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**30 601,00**	**30 601,00**	**225,12**	**30 826,12**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**214 000,00**	**206 432,15**	**0,00**	**206 432,15**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**183 399,00**	**175 831,15**	**-225,12**	**175 606,03**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**735 949,07**			**735 949,07**
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**735 949,07**			**735 949,07**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**911 555,10**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV
C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**30 601,00**	**30 601,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**30 601,00**	**30 601,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*30 601,00*	*30 601,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**214 000,00**	**III 206 432,15**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**214 000,00**	**206 432,15**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 780,00*	*1 794,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*3 450,00*	*3 444,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*23 470,00*	*20 647,00*
281351	*Bâtiments publics*	*63 990,00*	*62 059,50*
28138	*Autres constructions*	*90 700,00*	*90 668,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*450,00*	*450,00*
28152	*Installations de voirie*	*1 015,00*	*1 014,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*1 600,00*	*1 592,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*630,00*	*0,00*
281533	*Réseaux câblés*	*990,00*	*984,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*8 250,00*	*8 205,50*
281538	*Autres réseaux*	*6 310,00*	*6 310,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*200,00*	*199,51*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*300,00*	*295,00*
2817318	*Autres bâtiments publics (m. à dispo)*	*2 665,00*	*2 662,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*5 100,00*	*5 027,05*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*550,00*	*540,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*2 550,00*	*540,59*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV
C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C5.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A) **0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

IV
D5.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

IV
D5.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

IV
D5

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV
D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

IV D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)

IV
D8

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

IV
D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 730 532,42	2 430 540,91	14 577 053,37
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	13 503 525,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	71 119 312,41	54 553 193,05	0,00	16 566 119,36
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	8 781 017,44

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Assainissement/ N°SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	14 023 346,32
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	13 875 546,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	12 063 758,92
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	10 886 923,94

BUDGET Budget Eau/ N°SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 200 813,18	727 320,30	1 686 792,71
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 142 418,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	3 050 969,99
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 308 613,58

BUDGET Budget RPA/ N°SIRET : 20006796500042

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	201 333,67
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	50 889,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	95 808,44
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	65 723,35

BUDGET Budget Aménagement de Zones/ N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	26 902 255,08
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	36 139 894,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	38 791 509,09
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	34 316 290,66

BUDGET Budget Déchets/ N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	1 482 182,07
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	1 908 861,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 872 902,80	9 764 695,70	0,00	3 108 207,10
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	1 428 471,46

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	236 464,39

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	3 106 846,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	4 971 914,43
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	4 883 225,78

BUDGET Budget Spanc/ N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 802,62
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	5 959,48

BUDGET Budget Aérodrome/ N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	596 470,39
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	675 217,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	184 318,81
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	174 189,50

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	230 040,87
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	208 698,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

BUDGET Budget HDP/ N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	881 777,51
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	744 920,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40

BUDGET Budget Tourisme/ N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	535 938,25
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	380 858,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	97 068,41
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	93 877,83

BUDGET Budget Champ Dolent/ N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE - Budget HDP - CA - 2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**281 123 342,07**	**135 443 918,23**	**5 006 646,44**	**140 672 777,40**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**281 123 342,07**	**141 533 933,93**	**2 525 792,08**	**137 063 616,06**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	
Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal - ARC

Numéro SIRET : 20006796500042

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget RPA (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 37
A1.01 - Opérations non ventilables 39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 51
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 54
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 55
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 58
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 60
A1.908 - Fonction 8 - Transports 63
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 67
A2.01 - Opérations non ventilables 69
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 70
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 73
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 74
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 75
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 78
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 81
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 94
A2.938 - Fonction 8 - Transports 97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 108
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 109
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 111

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 112
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 113
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 114
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 115
B3.1 - Etat des provisions constituées 116
B3.2 - Etalement des provisions 118
B4 - Etat des charges transférées 119
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 120
B6 - Prêts 121
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 122
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 123
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 124
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 125
B9 - Etat du personnel 126
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 129
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 130
B11.2 - Liste des établissements publics créés 131
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 132
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 133
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 134
B13 - Opérations liées aux cessions 135
B14 - Etat des travaux en régie 136
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 138
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 140
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 141
C2.1 - Situation des AP 143
C2.2 - Situation des AE 144
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 145
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 149

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 153
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 154
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 155
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 156
D6 - Actions de formation des élus 157
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 158
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement 159
D9 - Identification des flux croisés 160
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 161
D11 - Décisions en matière de taux 167
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 168
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 169
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	86 135

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	3,89
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	5,02
3	Dépenses d'équipement brut / population	1,02
4	Encours de dette / population (2) (3)	19,65
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	13,53 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	89,77 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	20,38 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	391,30 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	547 081,22	804 116,48	64 064,27	A1 321 099,53
Investissement	143 120,05	370 070,22	(2) -25 145,34	A2 201 804,83
Dont 1068		28 362,09		
Fonctionnement	403 961,17	434 046,26	(3) 89 209,61	A3 119 294,70

	RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	76 506,28	III + IV	0,00	B1 -76 506,28
Investissement	I	76 506,28	III	0,00	B2 -76 506,28
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	**A1 + B1**	244 593,25
Investissement	**A2 + B2**	125 298,55
Fonctionnement	**A3 + B3**	119 294,70

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 76 506,28
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	7 680,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	68 826,28
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

II A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	403 961,17	G	434 046,26
	Section d'investissement	B	143 120,05	H	370 070,22
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	89 209,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	25 145,34 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	572 226,56	= G + H + I + J	893 326,09
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	76 506,28	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	76 506,28	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	403 961,17	= G + I + K	523 255,87
	Section d'investissement	= B + D + F	244 771,67	= H + J + L	370 070,22
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	648 732,84	= G + H + I + J + K + L	893 326,09

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		265 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	9 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	79 147,64	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		**88 147,64**	**265 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	5 816,68
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 415,92	1 780,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**53 415,92**	**7 597,35**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **141 563,56**	II **272 597,35**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*1 556,49*	*69 110,78*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		*III* ***1 556,49***	*IV* ***69 110,78***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**143 120,05**	II + IV	**341 708,13**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**25 145,34**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**28 362,09**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**168 265,39**	II + IV + VI + VII	**370 070,22**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	**201 804,83**			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)		220 888,06	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		128 585,57
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		45 290,40	73 Impôts et taxes (sauf 731)		0,00
			731 Fiscalité locale		0,00
			74 Dotations et participations (1)		0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)		296 660,49
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges (1)		7 243,71
016 APA		0,00	016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00	017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services		266 178,46	Total recettes de gestion des services		432 489,77
66 Charges financières		64 642,17	76 Produits financiers		0,00
67 Charges spécifiques (1)		29,76	77 Produits spécifiques (1)		0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		4 000,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)		0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**334 850,39**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**432 489,77**
OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		*69 110,78*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*		*1 556,49*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***69 110,78***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***1 556,49***
TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III	**403 961,17**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV	**434 046,26**
RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	89 209,61
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	**403 961,17**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI	**523 255,87**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	119 294,70

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*1 556,49*	1 556,49
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		53 415,92	*0,00*	53 415,92
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations			*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		9 000,00	*0,00*	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		79 147,64	*0,00*	79 147,64
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**141 563,56**	***1 556,49***	**143 120,05**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**25 145,34**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	220 888,06		220 888,06
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	45 290,40		45 290,40
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	64 642,17	*0,00*	64 642,17
67	Charges spécifiques (9)	29,76	*0,00*	29,76
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	4 000,00	*69 110,78*	73 110,78
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**334 850,39**	***69 110,78***	**403 961,17**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 816,68	*0,00*	5 816,68
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	265 000,00	*0,00*	265 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 780,67	*0,00*	1 780,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*69 110,78*	69 110,78
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**272 597,35**	***69 110,78***	**341 708,13**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**28 362,09**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	7 243,71		7 243,71
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	128 585,57		128 585,57
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	296 660,49	0,00	296 660,49
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*1 556,49*	1 556,49
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**432 489,77**	***1 556,49***	**434 046,26**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**89 209,61**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**395 814,66**	**143 120,05**	**76 506,28**	**176 188,33**	**0,00**	**143 120,05**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	9 000,00	7 680,00	8 320,00	0,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	291 154,66	79 147,64	68 826,28	143 180,74	0,00	79 147,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**316 154,66**	**88 147,64**	**76 506,28**	**151 500,74**	**0,00**	**88 147,64**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	78 100,00	53 415,92	0,00	24 684,08		53 415,92
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**78 100,00**	**53 415,92**	**0,00**	**24 684,08**	**0,00**	**53 415,92**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**394 254,66**	**141 563,56**	**76 506,28**	**176 184,82**	**0,00**	**141 563,56**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*1 560,00*	*1 556,49*		*3,51*		*1 556,49*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 560,00**	**1 556,49**		**3,51**		**1 556,49**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**25 145,34**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**420 960,00**	**168 265,39**	**76 506,28**	**176 188,33**	**0,00**	**143 120,05**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**420 960,00**	**370 070,22**	**0,00**	**50 889,78**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	265 000,00	265 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**265 000,00**	**265 000,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 362,09	34 178,77	0,00	-5 816,68
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	1 780,67	0,00	3 219,33
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**33 362,09**	**35 959,44**	**0,00**	**-2 597,35**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**298 362,09**	**300 959,44**	**0,00**	**-2 597,35**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*47 997,91*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*74 600,00*	*69 110,78*		*5 489,22*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***122 597,91***	***69 110,78***		***53 487,13***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**420 960,00**	**370 070,22**	**0,00**	**50 889,78**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**395 814,66**	**143 120,05**	**76 506,28**	**176 188,33**	**0,00**	**143 120,05**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	9 000,00	7 680,00	8 320,00	0,00	9 000,00
2031	Frais d'études	25 000,00	9 000,00	7 680,00	8 320,00	0,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	291 154,66	79 147,64	68 826,28	143 180,74	0,00	79 147,64
21321	Immeubles de rapport	25 000,00	13 707,79	0,00	11 292,21	0,00	13 707,79
21351	Bâtiments publics	256 637,91	62 913,15	68 826,28	124 898,48	0,00	62 913,15
21534	Réseaux d'électrification	1 514,70	854,70	0,00	660,00	0,00	854,70
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 702,05	1 672,00	0,00	3 030,05	0,00	1 672,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**316 154,66**	**88 147,64**	**76 506,28**	**151 500,74**	**0,00**	**88 147,64**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	78 100,00	53 415,92	0,00	24 684,08		53 415,92
1641	Emprunts en euros	73 100,00	52 121,72	0,00	20 978,28		52 121,72
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	1 294,20	0,00	3 705,80		1 294,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**78 100,00**	**53 415,92**	**0,00**	**24 684,08**	**0,00**	**53 415,92**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**394 254,66**	**141 563,56**	**76 506,28**	**176 184,82**	**0,00**	**141 563,56**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations opérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations opérées hors AP
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*1 560,00*	*1 556,49*		*3,51*		*1 556,49*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*1 560,00*	*1 556,49*		*3,51*		*1 556,49*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*1 560,00*	*1 556,49*		*3,51*		*1 556,49*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 560,00**	**1 556,49**		**3,51**		**1 556,49**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**420 960,00**	**370 070,22**	**0,00**	**50 889,78**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	265 000,00	265 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	265 000,00	265 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**265 000,00**	**265 000,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 362,09	34 178,77	0,00	-5 816,68
10222	FCTVA	0,00	5 816,68	0,00	-5 816,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	28 362,09	28 362,09	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	1 780,67	0,00	3 219,33
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	1 780,67	0,00	3 219,33
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**33 362,09**	**35 959,44**	**0,00**	**-2 597,35**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**298 362,09**	**300 959,44**	**0,00**	**-2 597,35**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*47 997,91*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*74 600,00*	*69 110,78*		*5 489,22*
281321	*Immeubles de rapport*	*45 280,00*	*44 531,00*		*749,00*
281351	*Bâtiments publics*	*24 050,00*	*20 446,00*		*3 604,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*2 385,00*	*2 382,00*		*3,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*0,00*	*599,00*		*-599,00*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*1 885,00*	*694,48*		*1 190,52*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 000,00*	*458,30*		*541,70*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***122 597,91***	***69 110,78***		***53 487,13***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**499 769,61**	**334 648,54**	**69 312,63**	**0,00**	**95 808,44**	**0,00**	**403 961,17**
011	Charges à caractère général (3)	257 991,70	216 078,53	4 809,53	0,00	37 103,64	0,00	220 888,06
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	50 000,00	45 290,40	0,00	0,00	4 709,60		45 290,40
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**307 991,70**	**261 368,93**	**4 809,53**	**0,00**	**41 813,24**	**0,00**	**266 178,46**
66	Charges financières	64 680,00	139,07	64 503,10	0,00	37,83		64 642,17
67	Charges spécifiques (3)	500,00	29,76	0,00	0,00	470,24		29,76
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 000,00	4 000,00			0,00		4 000,00
Total des dépenses financières		**69 180,00**	**4 168,83**	**64 503,10**	**0,00**	**508,07**		**68 671,93**
Total des dépenses réelles		**377 171,70**	**265 537,76**	**69 312,63**	**0,00**	**42 321,31**	**0,00**	**334 850,39**
023	*Virement à la section d'investissement*	*47 997,91*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*74 600,00*	*69 110,78*			*5 489,22*		*69 110,78*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**122 597,91**	**69 110,78**			**53 487,13**		**69 110,78**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**499 769,61**	**334 648,54**	**69 312,63**	**0,00**	**95 808,44**	**0,00**	**403 961,17**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**410 560,00**	**434 046,26**	**0,00**	**0,00**	**-23 486,26**
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	7 243,71	0,00	0,00	-2 243,71
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	116 000,00	128 585,57	0,00	0,00	-12 585,57
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	288 000,00	296 660,49	0,00	0,00	-8 660,49
Total des recettes de gestion des services		**409 000,00**	**432 489,77**	**0,00**	**0,00**	**-23 489,77**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**409 000,00**	**432 489,77**	**0,00**	**0,00**	**-23 489,77**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*1 560,00*	*1 556,49*			*3,51*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**1 560,00**	**1 556,49**			**3,51**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**89 209,61**					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**499 769,61**	**523 255,87**	**0,00**	**0,00**	**-23 486,26**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**499 769,61**	**334 648,54**	**69 312,63**	**0,00**	**95 808,44**	**0,00**	**403 961,17**
011	Charges à caractère général (4)	257 991,70	216 078,53	4 809,53	0,00	37 103,64	0,00	220 888,06
60611	Eau et assainissement	17 000,00	12 997,52	0,00	0,00	4 002,48	0,00	12 997,52
60612	Energie - Electricité	70 693,00	67 349,77	0,00	0,00	3 343,23	0,00	67 349,77
60623	Alimentation	900,00	580,40	0,00	0,00	319,60	0,00	580,40
60631	Fournitures d'entretien	1 860,00	1 777,36	79,77	0,00	2,87	0,00	1 857,13
60632	Fournitures de petit équipement	7 000,00	3 552,74	2 187,75	0,00	1 259,51	0,00	5 740,49
60636	Habillement et vêtements de travail	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	35 835,00	23 948,46	1 971,60	0,00	9 914,94	0,00	25 920,06
61358	Autres	300,00	298,56	0,00	0,00	1,44	0,00	298,56
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	18 500,00	17 677,16	525,29	0,00	297,55	0,00	18 202,45
615232	Entretien, réparations réseaux	6 891,70	0,00	0,00	0,00	6 891,70	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 200,00	5 171,56	0,00	0,00	28,44	0,00	5 171,56
6156	Maintenance	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	395,87	0,00	0,00	2 604,13	0,00	395,87
6262	Frais de télécommunications	1 300,00	1 188,15	45,12	0,00	66,73	0,00	1 233,27
627	Services bancaires et assimilés	5,00	4,46	0,00	0,00	0,54	0,00	4,46
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	4 529,52	0,00	0,00	1 470,48	0,00	4 529,52
63512	Taxes foncières	76 607,00	76 607,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 607,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	50 000,00	45 290,40	0,00	0,00	4 709,60		45 290,40
6331	Versement mobilité	223,00	268,35	0,00	0,00	-45,35		268,35
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	124,00	149,35	0,00	0,00	-25,35		149,35
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	509,00	612,20	0,00	0,00	-103,20		612,20
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	89,54	0,00	0,00	-89,54		89,54
64111	Rémunération principale titulaires	13 880,00	21 323,03	0,00	0,00	-7 443,03		21 323,03
64118	Autres indemnités	982,00	1 306,57	0,00	0,00	-324,57		1 306,57

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64131	Rémunérations	24 480,00	7 987,70	0,00	0,00	16 492,30		7 987,70
64138	Primes et autres indemnités	0,00	401,86	0,00	0,00	-401,86		401,86
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 182,00	5 585,71	0,00	0,00	1 596,29		5 585,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 126,00	7 211,95	0,00	0,00	-6 085,95		7 211,95
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	994,00	354,14	0,00	0,00	639,86		354,14
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**307 991,70**	**261 368,93**	**4 809,53**	**0,00**	**41 813,24**	**0,00**	**266 178,46**
66	Charges financières	64 680,00	139,07	64 503,10	0,00	37,83		64 642,17
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 100,00	50 065,25	0,00	0,00	34,75		50 065,25
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	14 580,00	-49 926,18	64 503,10	0,00	3,08		14 576,92
67	Charges spécifiques (4)	500,00	29,76	0,00	0,00	470,24		29,76
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	29,76	0,00	0,00	470,24		29,76
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 000,00	4 000,00			0,00		4 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 000,00	4 000,00			0,00		4 000,00
Total des charges financières et spécifiques		**69 180,00**	**4 168,83**	**64 503,10**	**0,00**	**508,07**		**68 671,93**
Total des dépenses réelles		**377 171,70**	**265 537,76**	**69 312,63**	**0,00**	**42 321,31**	**0,00**	**334 850,39**
023	*Virement à la section d'investissement*	*47 997,91*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*74 600,00*	*69 110,78*			*5 489,22*		*69 110,78*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*74 600,00*	*69 110,78*			*5 489,22*		*69 110,78*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**122 597,91**	**69 110,78**			**53 487,13**		**69 110,78**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Montant des ICNE de l'exercice	64 503,10
Montant des ICNE de l'exercice N-1	49 926,18
= Différence ICNE N – ICNE N-1	14 576,92

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**410 560,00**	**434 046,26**	**0,00**	**0,00**	**-23 486,26**
013	Atténuations de charges (4)	5 000,00	7 243,71	0,00	0,00	-2 243,71
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	7 243,71	0,00	0,00	-2 243,71
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	116 000,00	128 585,57	0,00	0,00	-12 585,57
706888	Autres	37 413,89	36 902,28	0,00	0,00	511,61
70878	Remb. frais par des tiers	78 586,11	91 683,29	0,00	0,00	-13 097,18
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	288 000,00	296 660,49	0,00	0,00	-8 660,49
752	Revenus des immeubles	230 000,00	237 356,84	0,00	0,00	-7 356,84
75738	Autres	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	8 000,00	9 303,65	0,00	0,00	-1 303,65
Total des recettes de gestion des services		**409 000,00**	**432 489,77**	**0,00**	**0,00**	**-23 489,77**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**409 000,00**	**432 489,77**	**0,00**	**0,00**	**-23 489,77**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*1 560,00*	*1 556,49*			*3,51*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*1 560,00*	*1 556,49*			*3,51*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**1 560,00**	**1 556,49**			**3,51**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**53 415,92**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**88 147,64**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 415,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 147,64	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**34 178,77**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**266 780,67**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 178,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 780,67	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**141 563,56**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		53 415,92
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		9 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		79 147,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**300 959,44**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		34 178,77
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		265 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 780,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**53 415,92**
1641	Emprunts en euros	52 121,72
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 294,20
RECETTES		**34 178,77**
10222	FCTVA	5 816,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	28 362,09

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**88 147,64**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**88 147,64**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	13 707,79	0,00	0,00	0,00	13 707,79
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	62 913,15	0,00	0,00	0,00	62 913,15
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	854,70	0,00	0,00	0,00	854,70
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 672,00	0,00	0,00	0,00	1 672,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**266 780,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**266 780,67**
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	1 780,67	0,00	0,00	0,00	1 780,67

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**4,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**334 845,93**	**0,00**
011	Charges à caractère général	4,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 883,60	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 290,40	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 642,17	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29,76	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
RECETTES		**9 303,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**423 186,12**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 243,71	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 585,57	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 303,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 356,84	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**334 850,39**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		220 888,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		45 290,40
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		64 642,17
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		29,76
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**432 489,77**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 243,71
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		128 585,57
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		296 660,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**4,46**
627	Services bancaires et assimilés	4,46
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
RECETTES		**9 303,65**
75888	Autres	9 303,65
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**334 845,93**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**334 845,93**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	12 997,52	0,00	0,00	0,00	12 997,52
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	67 349,77	0,00	0,00	0,00	67 349,77
60623	Alimentation	0,00	0,00	580,40	0,00	0,00	0,00	580,40
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	1 857,13	0,00	0,00	0,00	1 857,13
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	5 740,49	0,00	0,00	0,00	5 740,49
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	25 920,06	0,00	0,00	0,00	25 920,06
61358	Autres	0,00	0,00	298,56	0,00	0,00	0,00	298,56
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	18 202,45	0,00	0,00	0,00	18 202,45
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	5 171,56	0,00	0,00	0,00	5 171,56
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	395,87	0,00	0,00	0,00	395,87
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	1 233,27	0,00	0,00	0,00	1 233,27
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	4 529,52	0,00	0,00	0,00	4 529,52
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	268,35	0,00	0,00	0,00	268,35
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	149,35	0,00	0,00	0,00	149,35
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	612,20	0,00	0,00	0,00	612,20
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	89,54	0,00	0,00	0,00	89,54
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	76 607,00	0,00	0,00	0,00	76 607,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	21 323,03	0,00	0,00	0,00	21 323,03
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	1 306,57	0,00	0,00	0,00	1 306,57
64131	Rémunérations	0,00	0,00	7 987,70	0,00	0,00	0,00	7 987,70
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	401,86	0,00	0,00	0,00	401,86
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	5 585,71	0,00	0,00	0,00	5 585,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	7 211,95	0,00	0,00	0,00	7 211,95
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	354,14	0,00	0,00	0,00	354,14
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	50 065,25	0,00	0,00	0,00	50 065,25

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	14 576,92	0,00	0,00	0,00	14 576,92
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	29,76	0,00	0,00	0,00	29,76
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**423 186,12**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**423 186,12**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	7 243,71	0,00	0,00	0,00	7 243,71
706888	Autres	0,00	0,00	36 902,28	0,00	0,00	0,00	36 902,28
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	91 683,29	0,00	0,00	0,00	91 683,29
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	237 356,84	0,00	0,00	0,00	237 356,84
75738	Autres	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**2 500 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					2 500 000,00									
2010006	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/12/2010	2010-12-31	01/01/2012	2 500 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.87	2,620	2,620	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**2 500 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**1 692 312,05**					**52 121,72**	**50 065,25**	**0,00**	**65 310,55**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 692 312,05					52 121,72	50 065,25	0,00	65 310,55
2010006	N	0,00	A-1	1 692 312,05	21,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.87	3,860	52 121,72	50 065,25	0,00	65 310,55
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N								Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**1 692 312,05**					**52 121,72**	**50 065,25**	**0,00**	**65 310,55**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 692 312,05	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		11/04/2024
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES PARTIES COMMUNES	10	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	MATERIEL DIVERS	5	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES DIVERS	20	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES MATERIEL VOIRIE	10	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	10	01/01/2000
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	RESEAUX ELECTIFICATION	30	01/01/2000
L	PLANTATIONS	15	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	01/01/2000
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	60	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	VEHICULES LOURDS	10	01/01/2000
L	RESEAUX CABLES	30	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	8	01/01/2000
L	AUTRE RESEAUX	20	01/01/2000
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	8	01/01/2000
L	CONSTRUCTION SOL AUTRUI	20	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**33 000,00**	**4 000,00**	**0,00**	**37 000,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**33 000,00**	**4 000,00**	**0,00**	**37 000,00**
Impayés loyers	21/12/2017	33 000,00	0,00	0,00	33 000,00
Impayés loyers	20/06/2024	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		33 000,00	4 000,00	0,00	37 000,00
TOTAL PROVISIONS		33 000,00	4 000,00	0,00	37 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV– ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**1,00**	**0,50**	**1,50**	**0,50**	**0,50**	**1,00**
Adjt tech	C	1,00	0,50	1,50	0,50	0,50	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**1,00**	**0,50**	**1,50**	**0,50**	**0,50**	**1,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**79 147,64**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**79 147,64**	**0,00**	
01/01/2024	CYLINDRE CUISINE	AUT24_ARCBA_0015	119,50	0,00	1
01/01/2024	CHARIOT MENAGE	AUT24_ARCBA_0016	272,28	0,00	1
01/01/2024	ASPIRATEUR	AUT24_ARCBA_0017	143,82	0,00	1
15/02/2024	TX ECLAIRAGE	AUT24_ARCBA_0047	854,70	0,00	20
15/02/2024	RENOVATION APPTS	AUT24_ARCBA_0048	13 707,79	0,00	20
28/02/2024	PEINTURE BUREAU ACCUEIL	AUT24_ARCBA_0067	2 317,30	0,00	20
26/03/2024	TRAVAUX CHAUDIERE	AUT24_ARCBA_0102	15 640,39	0,00	20
18/04/2024	RENOVATION APPTS	AUT24_ARCBA_0139	667,20	0,00	20
29/04/2024	AMPLIFICATEUR TV	AUT24_ARCBA_0165	1 016,40	0,00	1
17/09/2024	ALARME ASCENSEUR	AUT24_ARCBA_0305	2 160,00	0,00	20
26/09/2024	FILS GUIDE ET FIXATIONS ASCENSEUR	AUT24_ARCBA_0313	12 267,36	0,00	20
29/11/2024	MACHINE A LAVER	AUT24_ARCBA_0467	120,00	0,00	1
18/12/2024	TRAVAUX CHAUDIERE	AUT24_ARCBA_0518	29 860,90	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV
B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV

B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV
B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-25 145,34**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-76 506,28**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-101 651,62**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**28 362,09**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-101 651,62**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**-73 289,53**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**74 660,00**	**53 678,21**	**76 506,28**	**130 184,49**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**122 597,91**	**74 927,46**	**0,00**	**74 927,46**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**47 937,91**	**21 249,25**	**-76 506,28**	**-55 257,03**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-25 145,34**			**-25 145,34**
Affectation au 1068 (C)	**28 362,09**	**28 362,09**		**28 362,09**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**3 216,75**			**3 216,75**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-52 040,28**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV
C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**74 660,00**	**53 678,21**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**73 100,00**	**52 121,72**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	73 100,00	52 121,72
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**1 560,00**	**1 556,49**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*1 560,00*	*1 556,49*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**122 597,91**	**III 74 927,46**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**5 816,68**
10222	FCTVA	0,00	5 816,68
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**122 597,91**	**69 110,78**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
281321	*Immeubles de rapport*	*45 280,00*	*44 531,00*
281351	*Bâtiments publics*	*24 050,00*	*20 446,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*2 385,00*	*2 382,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*0,00*	*599,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*1 885,00*	*694,48*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 000,00*	*458,30*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*47 997,91*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV
C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

IV
D5.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

IV
D5.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

IV
D5

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

IV D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)	IV D8

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

IV
D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 738 126,70	17 730 532,42	2 430 540,91	14 577 053,37
RECETTES	34 738 126,70	19 525 473,02	1 709 128,16	13 503 525,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	71 119 312,41	54 553 193,05	0,00	16 566 119,36
RECETTES	71 119 312,41	62 338 294,97	0,00	8 781 017,44

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Assainissement/ N°SIRET : 20006796500026

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 887 357,96	2 789 447,62	74 564,02	14 023 346,32
RECETTES	16 887 357,96	3 011 811,79	0,00	13 875 546,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 205 410,65	3 141 651,73	0,00	12 063 758,92
RECETTES	15 205 410,65	4 318 486,71	0,00	10 886 923,94

BUDGET Budget Eau/ N°SIRET : 20006796500034

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 614 926,19	4 200 813,18	727 320,30	1 686 792,71
RECETTES	6 614 926,19	3 472 508,10	0,00	3 142 418,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 778 669,04	1 727 699,05	0,00	3 050 969,99
RECETTES	4 778 669,04	2 470 055,46	0,00	2 308 613,58

BUDGET Budget RPA/ N°SIRET : 20006796500042

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	420 960,00	143 120,05	76 506,28	201 333,67
RECETTES	420 960,00	370 070,22	0,00	50 889,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	499 769,61	403 961,17	0,00	95 808,44
RECETTES	499 769,61	434 046,26	0,00	65 723,35

BUDGET Budget Aménagement de Zones/ N°SIRET : 20006796500059

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 429 241,15	11 526 986,07	0,00	26 902 255,08
RECETTES	38 429 241,15	2 289 346,26	0,00	36 139 894,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	51 282 393,25	12 490 884,16	0,00	38 791 509,09
RECETTES	51 282 393,25	16 966 102,59	0,00	34 316 290,66

BUDGET Budget Déchets/ N°SIRET : 20006796500067

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 709,08	556 019,83	78 507,18	1 482 182,07
RECETTES	2 116 709,08	207 847,09	0,00	1 908 861,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 872 902,80	9 764 695,70	0,00	3 108 207,10
RECETTES	12 872 902,80	11 444 431,34	0,00	1 428 471,46

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 834 241,13	3 074 039,50	1 523 737,24	236 464,39

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget Transport/ N°SIRET : 20006796500075				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	4 834 241,13	923 241,73	804 153,33	3 106 846,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 198 745,56	10 226 831,13	0,00	4 971 914,43
RECETTES	15 198 745,56	10 315 519,78	0,00	4 883 225,78

BUDGET Budget Spanc/ N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 402,62	7 600,00	0,00	7 802,62
RECETTES	15 402,62	9 443,14	0,00	5 959,48

BUDGET Budget Aérodrome/ N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	793 679,51	168 217,52	28 991,60	596 470,39
RECETTES	793 679,51	118 462,40	0,00	675 217,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 276,97	188 958,16	0,00	184 318,81
RECETTES	373 276,97	199 087,47	0,00	174 189,50

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 611,57	165 726,70	5 844,00	230 040,87
RECETTES	401 611,57	192 913,40	0,00	208 698,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

BUDGET Budget GDV/ N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
RECETTES	934 177,00	852 945,53	0,00	81 231,47

BUDGET Budget HDP/ N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	956 949,07	74 946,44	225,12	881 777,51
RECETTES	956 949,07	212 028,32	0,00	744 920,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40
RECETTES	534 125,00	491 992,60	0,00	42 132,40

BUDGET Budget Tourisme/ N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	686 857,47	90 509,43	60 409,79	535 938,25
RECETTES	686 857,47	293 487,98	12 510,59	380 858,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	933 579,00	836 510,59	0,00	97 068,41
RECETTES	933 579,00	839 701,17	0,00	93 877,83

BUDGET Budget Champ Dolent/ N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
RECETTES	118 704,79	118 704,79	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00
RECETTES	117 931,81	117 931,81	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE - Budget RPA - CA - 2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE
Crédits sans emploi

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 257 646,35	40 639 063,55	5 006 646,44	61 611 936,36
RECETTES	107 257 646,35	30 735 895,10	2 525 792,08	73 995 959,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	173 865 695,72	94 804 854,68	0,00	79 060 841,04
RECETTES	173 865 695,72	110 798 038,83	0,00	63 067 656,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**281 123 342,07**	**135 443 918,23**	**5 006 646,44**	**140 672 777,40**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**281 123 342,07**	**141 533 933,93**	**2 525 792,08**	**137 063 616,06**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Madame Martine MIQUEL	
Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-36CM26092025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	
Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Date de publication: 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-37CM26092025-DE

VILLE DE COMPIÈGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

37 - Compte rendu des décisions du Maire

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents 34

Nombre de Conseillers représentés : 8

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 42

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine De FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Pierre VATIN, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Ruth CLOET, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Benjamin OURY représenté par Sophie SCHWARZ
Sidonie GRAND représentée par Philippe MARINI
Abdelhalim BENZADI représenté par Monia LHADI
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Serdar KAYA représenté par Sylvie MESSERSCHMITT
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-37CM26092025-DE

ADMINISTRATION GENERALE

37 - Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 11 juillet 2025, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

Décision du Maire n°28-2025

Vu la requête présentée par Monsieur Étienne DIOT devant le Tribunal Administratif d'Amiens et enregistrée le 16 septembre 2024 sous le numéro 2403688-4, demandant l'annulation de la délibération n° 13 du 12 avril 2024 approuvant la cession de l'ensemble immobilier 6bis avenue Thiers, vu la décision n° DAJ-069-2024 du 2 novembre 2024, autorisant d'ester en Justice et missionnant Maître Hugues Portelli, pour la défense de la ville dans le recours du même requérant déposé le même jour devant le Tribunal Administratif d'Amiens, enregistré sous le numéro 2403654-4, le Maire décide d'intervenir en défense des intérêts de la Ville de Compiègne dans le contentieux susvisé à engager. Cette intervention peut concerner les actions en référé et au fond, devant la juridiction administrative, en première instance et en appel. Le Maire décide de confier ce dossier à Maître Hugues PORTELLI, avocat inscrit au Barreau de Paris, du cabinet SELARL PORTELLI AVOCATS, 6 rue DURET-75116 PARIS (ou à défaut, un avocat de même cabinet, ou en cas d'absence un autre avocat choisi par ce cabinet), aux fins de représenter la Ville de COMPIÈGNE et de défendre ses intérêts à l'occasion de l'exercice, par l'une ou l'autre des parties, des voies de recours susceptibles d'être ouvertes dans ce litige.

Décision du Maire n°29-2025

Vu la requête présentée par Monsieur Étienne DIOT devant le Tribunal Administratif d'Amiens et enregistrée le 9 juillet 2025 sous le numéro 2502895-34, demandant l'annulation de la décision du 8 mai 2025 de refus de publication d'expression sur la page Facebook de la ville de Compiègne, le Maire décide d'intervenir en défense des intérêts de la Ville de Compiègne dans le contentieux susvisé à engager. Cette intervention peut concerner les actions en référé et au fond, devant la juridiction administrative, en première instance et en appel.Le Maire décide de confier ce dossier à Maître Hugues PORTELLI, avocat inscrit au Barreau de Paris, du cabinet SELARL PORTELLI AVOCATS, 69 Bd Haussmann - 75008 PARIS (ou à défaut, un avocat de même cabinet, ou en cas d'absence un autre avocat choisi par ce cabinet), aux fins de représenter la Ville de COMPIÈGNE et de défendre ses intérêts à l'occasion de l'exercice, par l'une ou l'autre des parties, des voies de recours susceptibles d'être ouvertes dans ce litige.

Décision du Maire n°30-2025

Vu le décret N° 2022-1605 du 22 décembre 2022, portant application de l'ordonnance N02022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics; Vu la délibération N° 3, en date du 25 février 2022, par lequel le Conseil Municipal de Compiègne, a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, les compétences énoncées à l'article L.2122_22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'a notamment habilité à créer, modifier et supprimer des régies communales; Vu la décision du Maire N074 du 16 novembre 2016, créant une régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles aux classes d'environnement, classes de cheval et des sorties scolaires pédagogiques; Vu l'arrêté municipal N02965 du 17 novembre 2016, instituant les conditions de fonctionnement de la régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles aux classes d'environnement, classes de cheval et des sorties scolaires pédagogiques, complété par l'arrêté municipal N° 2536 du 22 octobre 2019 ; Vu l'arrêté municipal N°1232 du 14 mai 2019, complété par les arrêtés municipaux N° 2327 et N° 2328 du 30 septembre 2019, portant sur la nomination des régisseurs; Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 1er juillet 2025 et considérant que la commune verse

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-37CM26092025-DE

directement des subventions aux coopératives scolaires pour les classes découvertes et que les familles ne font plus de versements à la régie de recettes, le Maire décide de mettre fin à la régie de recettes classes découvertes n°58 à compter du 1er août et de mettre fin aux fonctions du régisseur et du mandataire suppléant à compter du 1er août 2025.

Décision du Maire n°31-2025

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22; Vu le décret N° 2022-1605 du 22 décembre 2022, portant application de l'ordonnance N02022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics; Vu la délibération N°3, en date du 25 février 2022, par lequel le Conseil Municipal de Compiègne, a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, les compétences énoncées à l'article L.2122_22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'a notamment habilité à créer, modifier et supprimer des régies communales;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 juin 1989, décidant de la création d'une régie de recettes pour les droits d'entrée à la piscine du complexe sportif de Mercières; Vu la délibération N° 5 du 3 avril 2025, par laquelle, l'Agglomération de la Région de Compiègne à procéder à l'inscription du «complexe piscine-patinoire de Mercières », situé Rue Jacques DAGUERRE à Compiègne, au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire; Vu la délibération N06 du 6juin 2025, par laquelle, le Conseil Municipal de Compiègne, a acte le transfert de la gestion du «complexe sportif piscine-patinoire de Mercières» à l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, à compter du 1er juillet 2025; Vu l'arrêté municipal N°70 du 15 novembre 2022, instituant les conditions de fonctionnement de la régie de recettes pour l'encaissement du produit des entrées et des leçons de natation à la piscine du complexe sportif de Mercières; Vu l'arrêté municipal n° 2212 du 17 septembre 2019 de nominations des régisseurs, complété par les arrêtés municipaux N° 1778 du 19 septembre 2023, N° 2175 du 13 novembre 2023, N° 2425 du 9 décembre 2024 et N02426 du 9 décembre 2024; Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 1er juillet 2025, le Maire décide de mettre fin à la régie de recettes piscine de Mercières n°10 dès la régularisation des derniers encaissements du mois de juin 2025 et de mettre fin aux fonctions du régisseur et des mandataires suppléants dès la régularisation des derniers encaissements du mois de juin 2025, soit au plus tard au 31 juillet 2025. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, ainsi que tous les documents valeurs et stocks.

Décision du Maire n°32-2025

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22; Vu le décret N° 2022-1605 du 22 décembre 2022, portant application de l'ordonnance N°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics; Vu la délibération N° 3, en date du 25 février 2022, par lequel le Conseil Municipal de Compiègne, a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, les compétences énoncées à l'article L.2122_22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'a notamment habilité à créer, modifier et supprimer des régies communales;
Vu les délibérations du Conseil Municipal du *l*er avril 1980 et du 22 septembre 1980 décidant de la création d'une régie de recettes à la patinoire de Compiègne pour les droits d'entrée, la vente de boissons non alcoolisées, la location et l'affûtage des patins; Vu la délibération N° 5 du 3 avril 2025, par laquelle, l'Agglomération de la Région de Compiègne à procéder à l'inscription du «complexe piscine-patinoire de Mercières », situé Rue Jacques DAGUERRE à Compiègne, au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire; Vu la délibération N06 du 6 juin 2025, par laquelle, le Conseil Municipal de Compiègne, a acte le transfert de la gestion du «complexe sportif piscine-patinoire de Mercières» à l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, à compter du ler juillet 2025; Vu l'arrêté municipal N069 du 15 novembre 2022, instituant les conditions de fonctionnement de la régie de recettes de la patinoire de Compiègne pour les droits d'entrée, la vente de boissons non alcoolisées, la location et l'affûtage des patins; Vu l'arrêté municipal n° 2210 du 17 septembre 2019 de

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-37CM26092025-DE

nominations des régisseurs, complété par les arrêtés municipaux N° 1779 du 19 septembre 2023, N° 2176 du 13 novembre 2023, W 2427 du 9 décembre 2024 et N°2428 du 9 décembre 2024; Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 1 e juillet 2025, le Maire décide de mettre fin à la régie de recettes patinoire de Mercières n°21 dès la régularisation des derniers encaissements du mois de mai 2025 et de mettre fin aux fonctions du régisseur et des mandataires suppléants dès la régularisation des derniers encaissements du mois de mai 2025, soit au plus tard au 31 juillet 2025. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, ainsi que tous les documents valeurs et stocks.

Décision du Maire n°33-2025

Vu la délibération N° 3, en date du 25 février 2022, par lequel le Conseil Municipal de Compiègne, a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, les compétences énoncées à l'article L.2122_22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'a notamment habilité à décider l'anhélation de gré à gré de biens mobiliers jusqu' à 4 600,00 euros; Vu la décision N° 38, en date du 15 septembre 2022, par lequel le Maire autorise la vente aux enchères de biens mobiliers sur le site internet «Agorastore »; Vu l'acquisition d'une console de lumière Tifone by Coemar non répertoriés à l'inventaire communal; Vu le projet de cession de ces équipements qui ne répondent plus aux besoins du service; Considérant la mise en vente de ce bien sur le site «Agorastore », le Maire décide d'accepter de vendred le lot n°91, console de lumière Tifone by Coemar à Global Assistance Industrial Applications, 21 Rue Saint Thierry 51 110 AUMENANCOURT LE PETIT.pour un montant de 20,00€ et de procéder à l'encaissement du produit exceptionnel de ces ventes au compte 75888.

Décision du Maire n°34-2025

Vu la délibération N° 3, en date du 25 février 2022, par lequel le Conseil Municipal de Compiègne, a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, les compétences énoncées à l'article L.2122_22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'a notamment habilité à décider l'anhélation de gré à gré de biens mobiliers jusqu' à 4 600,00 euros ; Vu la décision N° 38, en date du 15 septembre 2022, par lequel le Maire autorise la vente aux enchères de biens mobiliers sur le site internet «Agorastore »; Vu l'acquisition de projecteurs non répertoriés à l'inventaire communal; Vu le projet de cession de ces équipements qui ne répondent plus aux besoins du service; Considérant la mise en vente de ce bien sur le site «Agorastore », le Maire décide d'accepter de vendre le lot n°95, projecteurs architecturaux IP 65 pour un montant de 32,00€ et le lot n°100, projecteurs à Gobo pour un montant de 20,00€ à la Mairie de Cuiry les Chaudardes,7 rue de la mairie 02160 Cuiry Les Chaudardes pour un montant global de 52,00€ et de procéder à l'encaissement du produit exceptionnel de ces ventes au compte 75888.

Décision du Maire n°35-2025

Vu la délibération N° 3, en date du 25 février 2022, par lequel le Conseil Municipal de Compiègne, a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, les compétences énoncées à l'article L.2122_22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'a notamment habilité à décider l'anhélation de gré à gré de biens mobiliersjusqu' à 4 600,00 euros; Vu la décision N° 38, en date du 15 septembre 2022, par lequel le Maire autorise la vente aux enchères de biens mobiliers sur le site internet «Agorastore »; Vu l'acquisition d'une caméra Sony non répertoriés à l'inventaire communal; Vu le projet de cession de ces équipements qui ne répondent plus aux besoins du service; Considérant la mise en vente de ce bien sur le site «Agorastore », le Maire décide d'accepter de vendre le Lot N098 Caméra Sony à Monsieur Mathias DELTOUR,14 Cité des Jardins 59260 HELLEMMES Pour le montant de: 40,00 €uros et de procéder à l'encaissement du produit exceptionnel de ces ventes au compte 75888.

Décision du Maire n°36-2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-37CM26092025-DE

Vu la délibération N'3, en date du 25 février 2022, par lequel le Conseil Municipal de Compiègne, a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, les compétences énoncées à l'article L.2122_22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'a notamment habilité à décider l'anhélation de gré à gré de biens mobiliers jusqu' à 4 600,00 euros ; Vu la décision N° 38, en date du 15 septembre 2022, par lequel le Maire autorise la vente aux enchères de biens mobiliers sur le site internet « Agorastore »; Vu l'acquisition en 2008 du véhicule Renault Twingo, immatriculé 337 BTD 60, pour un montant de 7 600,00€ TTC, répertorié, à l'inventaire communal sous le numéro AUT5058 ; Vu le projet de cession de ce véhicule qui ne répond plus aux besoins du service; Considérant que le bien est totalement amorti pour 7 600,00 € et que sa valeur nette comptable est de 0€; Considérant la mise en vente de ce bien sur le site «Agorastore » le Maire décide d'accepter de vendre le Lot N° 84: véhicule Renault Twingo , immatriculé 337 BTD 60 à CAL AUTOS (Siret: 818 555 112 00015) 21 rue de l'Ormeau 60400 VILLE, pour le montant de: 762,00 €uros et de procéder à l'encaissement du produit de cette vente, au compte 775, du budget de l'exercice en cours et d'effectuer en parallèle les opérations de sorties d'inventaire.

Décision du Maire n°37-2025

Vu la délibération N° 3, en date du 25 février 2022, par lequel le Conseil Municipal de Compiègne, a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, les compétences énoncées à l'article L.2122_22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'a notamment habilité à décider l'anhélation de gré à gré de biens mobiliers jusqu' à 4 600,00 €uros ; Vu la décision N'38, en date du 15 septembre 2022, par lequel le Maire autorise la vente aux enchères de biens mobiliers sur le site internet « Agorastore »; Vu l'acquisition en 2003 du véhicule Renault Twingo, immatriculé 896 ABC 60, pour un montant de 8 500,37 € TTC, répertorié, à l'inventaire communal sous le numéro AUT3327; Vu le projet de cession de ce véhicule qui ne répond plus aux besoins du service ; Considérant que le bien est totalement amorti pour 8 500,37 € et que sa valeur nette comptable est de 0€ ; Considérant la mise en vente de ce bien sur le site «Agorastore », le Maire décide d'accepter de vendre le Lot N° 85: véhicule Renault Twingo , immatriculé 896 ABC 60 à l'acquéreur CAL AUTOS (Siret: 818 555 112 00015) 21 rue de l'Ormeau 60400 VILLE pour le montant de 899,00 €uros et de procéder à l'encaissement du produit de cette vente, au compte 775, du budget de l'exercice en cours et d'effectuer en parallèle les opérations de sorties d'inventaire.

Décision du Maire n°38-2025

Vu la délibération N° 3, en date du 25 février 2022, par lequel le Conseil Municipal de Compiègne, a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, les compétences énoncées à l'article L.2122_22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'a notamment habilité à décider l'anhélation de gré à gré de biens mobiliers jusqu' à 4 600,00 euros ; Vu la décision N° 38, en date du 15 septembre 2022, par lequel le Maire autorise la vente aux enchères de biens mobiliers sur le site internet Agorastore »; Vu l'acquisition en 2006 du véhicule Renault Twingo, immatriculé DC 836 AZ, pour un montant de 8 500,37€ TTC, répertorié, à l'inventaire communal sous le numéro AUT4340 ; Vu le projet de cession de ce véhicule qui ne répond plus aux besoins du service; Considérant que le bien est totalement amorti pour 8 500,37€ et que sa valeur nette comptable est de 0€, le Maire décide d'accepter de vendre le Lot N° 86 : véhicule Renault Twingo , immatriculé DC 836 AZ à l'acquéreur: Société BELLANGER ERIC *(Siret :431 450 501 00058)* 285 Avenue du Père Leonid Chrol 82 000 MONTAUBAN Pour le montant de: 428,00 €uros et de procéder à l'encaissement du produit de cette vente, au compte 775, du budget de l'exercice en cours et d'effectuer en parallèle les opérations de sorties d'inventaire.

Décision du Maire n°39-2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 060-216001586-20250926-37CM26092025-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice de l'année 2025 ; Considérant que pour financer le programme d'investissement de l'année 2025, la ville de Compiègne doit recourir à un financement d'un montant de 3 000 000 € ; Considérant la consultation qui a été faite auprès de plusieurs établissements bancaires le Maire décide de contracter auprès de La Caisse d'Épargne un emprunt d'un montant total de 3 000 000 € visant à financer le programme d'investissements du budget 2025 de la Ville de Compiègne.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Caractéristiques générales

Score Gissler :	1A
Montant :	3 000 000 €
Durée du contrat de prêt :	15 ans
Index de référence et marges :	Livret A + 0,80%
Base de calcul des intérêts :	Exact / 360
Périodicité des intérêts :	trimestrielle
Frais et commissions annexes :	4 500 €

Déblocage des fonds : Premier déblocage dans un délai de 6 mois à compter de la date de signature du contrat par la Caisse d'Epargne, en 3 fois maximum. Déblocage total possible jusque 12 mois après signature du contrat.

Remboursement anticipé : Partiel ou total, avec un minimum de demande de remboursement équivalent à 10% du capital emprunté, et moyennant une indemnité de 3% du montant remboursé.

Le Maire prend l'engagement d'inscrire, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de l'emprunt et il est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/09/2025

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 11 juillet 2025, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

VILLE DE
COMPIÈGNE

LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal de Compiègne s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1 - Approbation des procès-verbaux des séances des 04 et 11 juillet 2025

ADOPTE les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 04 et 11 juillet 2025, joints en annexe.

Adopté à l'unanimité,

2 - Décision Modificative n° 1 budget Ville de Compiègne

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal.

Adopté à l'unanimité,

3 - Établissement de la liste des locaux concernés par la taxe sur les friches commerciales (TFC) en 2026

APPROUVE la liste annexée des 16 locaux visés par l'application de la taxe sur les friches commerciales en 2026.

Adopté à l'unanimité,

4 - Demandes de fonds de concours auprès de l'ARC dans le cadre de l'application du pacte fiscal et financier, au titre de la taxe hippique sur les paris

SOLLICITE l'agglomération pour l'octroi des fonds de concours tels que listés dans le tableau qui précède et selon les conditions énumérées (taux appliqués au montant des dépenses effectives plafonné au montant du fond de concours).

Adopté à l'unanimité,

5 - Subventions soumises à approbation - Répartition complémentaire de l'enveloppe des subventions 2025

Étant précisé que MM. MARINI et BOMBARD, Mmes FRANÇOIS, GUYOT, DEPIERRE et DUMAY ne prennent pas part au vote concernant la subvention versée au CACCV

Étant précisé que Mme DUMAY ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Grandir ensemble,

Étant précisé que M. Étienne DIOT ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association du stade Compiégnois Basket-Ball,

DÉCIDE d'accorder les subventions complémentaires 2025, pour un montant total de 59 250 €, comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025,
PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 65.

Adopté à l'unanimité,

6 - Subvention d'équipement 2025 soumise à approbation - Association "Société des Courses de Compiègne"

Étant précisé que MM. MARINI et de VALROGER ne prennent pas part au vote concernant la subvention versée à la Société des Courses de Compiègne,

DECIDE d'accorder la subvention d'équipement 2025 à l'association « Société des Courses de Compiègne » pour un montant de 12 500 €,
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2025,
PRECISE que la dépense est prévue au chapitre 204.

Adopté à l'unanimité,

7 - Plan pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'artisanat (FISAC) – Subventions accordées aux entreprises

Étant précisé que Mme GRÉHAN ne prend pas part au vote,

DÉCIDE de verser sa quote part de 6 417 € de subvention à l'ARC qui en a fait l'avance auprès des entreprises subventionnées,
PRÉCISE que les dépenses sont inscrites au Budget Principal, chapitre 204,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

8 - Approbation des rapports de la CLECT du 4 septembre 2025 - Inscription du Complexe Mercières au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire et transfert de la compétence ruissellement

APPROUVE le rapport de la CLECT du 4 septembre 2025 s'agissant de l'inscription du Complexe "piscine-patinoire de Mercières" situé à Compiègne au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire,

APPROUVE le rapport de la CLECT du 4 septembre 2025 relatif à la prise de la compétence ruissellement.

Adopté à l'unanimité,

9 - Convention de financement relative à la création d'un appentis au sein des locaux des Restos du Coeur

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement relative à la création d'un appentis dans le cadre de l'activité des restos du coeur, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité,

10 - Régularisation du déficit de la régie d'avances "Centre de Loisirs Sans Hébergement"

DÉCIDE de régulariser le déficit de 1000€ de la régie d'avances « Centre de Loisirs Sans hébergements,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 65.

Adopté à l'unanimité,

11 - Modification du tableau des effectifs

APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que précisée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,

12 - Déclassement d'une emprise relevant du domaine public non cadastré, situé à l'arrière d'une propriété cadastrée AW n°153, en vue de sa cession.

CONSTATE la désaffectation du domaine public communal de cet espace de 25 m² sous réserve d'ajustement de surface à prendre sur le domaine public non cadastré, ledit espace n'étant plus affecté à l'usage du public,
APPROUVE le déclassement de cet espace et son intégration dans le domaine privé communal,
DIT qu'une délibération ultérieure portera sur la cession de cet espace au profit de Mme CARRARA.

Adopté à l'unanimité,

13 - 101 rue Saint Joseph - Déclassement par anticipation d'une emprise à usage de stationnement en vue de sa cession

DECIDE que la désaffectation de l'espace de stationnement d'une surface de 777 m² sous réserve d'ajustement de surface est différée dans un délai de 3 (trois) ans conformément à l'article L.2141-2 du CG3P pour permettre d'assurer la continuité d'usage du parking,
DECIDE de prononcer le déclassement par anticipation dudit espace de stationnement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les formalités liées à cette procédure.

Adopté à la majorité avec,
1 abstention
Etienne DIOT

14 - Réhabilitation du Groupe scolaire Faroux - Avenants aux marchés de travaux

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux selon les conditions décrites ci-avant,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés des entreprises concernées ainsi que tous les documents et pièces afférents à cette affaire,
PRECISE que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23.

Adopté à l'unanimité,

15 - Réhabilitation du gymnase Pompidou - Avenants aux marchés de travaux

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux selon les conditions décrites ci-avant,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés des entreprises concernées ainsi que tous les documents et pièces afférents à cette affaire,
PRECISE que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23.

Adopté à l'unanimité,

16 - Déménagement du Musée de la Figurine - Avenants aux marchés de travaux

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux selon les conditions décrites ci-avant,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés des entreprises concernées ainsi que tous les documents et pièces afférents à cette affaire,
PRECISE que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23.

Adopté à la majorité avec,
1 contre
Etienne DIOT

17 - Ouverture de structure privée d'accueil de jeunes enfants

AUTORISE le Maire à émettre un avis conforme sur le projet de création de la Micro-crèche « Les Chérubins »,
AUTORISE le Maire à émettre un avis sur les prochaines demandes de création de structures privées d'accueil de la petite enfance, après un examen attentif des mêmes conditions indiquées ci-avant.

Adopté à l'unanimité,

18 - Attribution mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de la crèche du quartier de la Victoire à Compiègne

AUTORISE la signature du marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle crèche avec l'attributaire désigné, à savoir le groupement représenté par la société FREDERIC BAUER (mandataire) pour un montant provisoire de 88 080,00 € HT,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération, notamment le marché public avec l'opérateur visé ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'ensemble des financeurs précités : CNAF, CAF et Département au taux maximum autorisé,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des financeurs ci-dessus listés,
PRÉCISE que la dépense sera prévue au budget principal, chapitre 23.

Adopté à l'unanimité,

19 - Modification des règlements de fonctionnement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

DECIDE de modifier les règlements de fonctionnement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire comme indiqué ci-dessus et repris en annexe de la présente délibération,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le document modifié figurant en annexe.

Adopté à l'unanimité,

20 - Renouvellement de la convention entre la Ville de Compiègne et le Département de l'Oise pour l'accueil des élèves de l'école élémentaire Saint-Germain à la cantine du collège Gaëtan Denain

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention avec le collège Gaëtan Denain annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

21 - Garage solidaire - Subvention à l'ARC concernant les travaux d'aménagement et lancement d'une consultation concernant l'achat d'outillage utilisé par le CFA

Étant précisé que M.BOMBARD et Mme SCHWARZ ne prennent pas part au vote,

DÉCIDE d'octroyer à l'Agglomération de la Région de Compiègne une subvention de 50 000€ dans le cadre du projet d'aménagement et mise aux normes des locaux en vue de la création d'un garage solidaire,
AUTORISE le lancement d'un appel d'offres concernant l'achat d'équipements et d'outillages au profit du garage solidaire, qui seront utilisés par les élèves du CFA municipal dans le cadre de leur formation,
PRECISE que les dépenses correspondantes sont prévues aux chapitres 204 et 13.

Adopté à l'unanimité,

22 - Indemnité représentative de logement des instituteurs – Exercice 2025

APPROUVE le taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2025 estimé à 1 %.

Adopté à l'unanimité,

23 - Rapport d'activités 2024 - Délégation de Service Public (DSP) "Mobiliers urbains"

PREND ACTE du rapport d'activités 2024 du délégataire de l'exploitation des abribus et éléments connexes.

Adopté à l'unanimité,

24 - Rapports d'activités 2024 des parcs de stationnement faisant l'objet d'une gestion par Délégation de Service Public (DSP)

PREND ACTE des rapports d'activités 2024 du délégataire de l'exploitation des parcs de stationnement en gestion déléguée.

Adopté à l'unanimité,

25 - Autorisation de lancement de la consultation et signature des marchés pour la maintenance et le paiement dématérialisé des horodateurs

AUTORISE le lancement d'une consultation, selon une procédure d'appel d'offre, pour les prestations de maintenance des horodateurs et les services associés,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents de cette affaire et notamment les marchés publics avec pour chaque lot, l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,
PRECISE que la dépense sera inscrite au budget Principal, Chapitre 011 Article 6156

Adopté à l'unanimité,

26 - Renouvellement du marché relatif aux interventions d'urgence de voirie et réseaux divers (VRD) - Lancement d'une consultation

AUTORISE le lancement d'une consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour le renouvellement du marché d'interventions d'urgence de voirie et réseaux divers,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment le marché public avec le soumissionnaire qui aura proposé l'offre économique la plus avantageuse, ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,
PRECISE que les dépenses correspondantes seront financées au moyen des crédits inscrits au budget principal.

Adopté à l'unanimité,

27 - École des Beaux-Arts - Nouvelle grille horaire des ateliers

APPROUVE la nouvelle grille des cours, suite au remplacement de M. François Réthoré, en arts plastiques.

Adopté à l'unanimité,

28 - Convention de partenariat entre le Mémorial de l'internement et de la déportation de Compiègne et le « Freundeskreis Gedenk- und Lernort KZ-Außenlager Laagberg » de Wolfsburg

APPROUVE la convention entre le Mémorial de l'internement et de la déportation et le Freundeskreis Gedenk – und Lernort KZ - Außenlager Laagberg. annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe et tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité,

29 - Mémorial de l'internement et de la déportation -Convention relative à la location d'une exposition itinérante « La bête est morte : La guerre mondiale chez les animaux »

APPROUVE la tarification établie pour la location de l'exposition temporaire,
APPROUVE la convention relative à la location d'une exposition itinérante « La bête est morte - La guerre mondiale chez les animaux » du Mémorial de l'internement et de la déportation, annexée à la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité,

30 - Renouvellement de la convention tripartite Ville de Compiègne, Éducation Nationale et la Compagnie des Lucioles pour la classe théâtre à l'école Pompidou

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, jointe en annexe de la présente délibération, entre la Ville de Compiègne, l'Éducation nationale et la Compagnie des Lucioles.

Adopté à l'unanimité,

31 - Festival du Film "Témoin de l'histoire" de Compiègne -Édition 2025 - Convention de partenariat entre la Ville de Compiègne, l'ARC, le Majestic et l'association les "Amis du Festival du Film de Compiègne".

Étant précisé que M.BOMBARD et Mme DUMAY ne prennent pas part au vote,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Ville de Compiègne, l'ARC, le cinéma Majestic et l'association « Les Amis du Festival du Film de Compiègne » pour l'édition 2025 du Festival du Film de Compiègne.
PRECISE que la dépense est inscrite au Budget Principal.

Adopté à l'unanimité,

32 - Bibliothèques de Compiègne - Renouvellement de la convention entre le Département de l'Oise et la Ville de Compiègne.

APPROUVE la convention de partenariat entre le Conseil départemental de l'Oise et les Bibliothèques de la Ville de Compiègne,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe,
PRECISE que la dépense est prévue au chapitre 011.

Adopté à l'unanimité,

33 - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de rénovation du Parcours Santé des Beaux-Monts

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 80 % auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes.

Adopté à l'unanimité,

34 - Renouvellement de la convention de vente du surplus d'électricité photovoltaïque du Centre Technique Municipal (CTM), des panneaux de l'Archerie et intégration des panneaux du Gymnase Pompidou

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat de vente du surplus d'électricité des panneaux photovoltaïques du CTM, de l'Archerie et du Gymnase Pompidou à Proxelia,
PRÉCISE que la recette sera inscrite au Budget principal de la Ville de Compiègne.

Adopté à l'unanimité,

35 - Entretien et exploitation des équipements de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments communaux - Lancement d'un Appel d'Offres ouvert

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour l'entretien et l'exploitation des équipements de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments communaux,
PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront financées par le budget fonctionnement, chapitre 11 et investissement chapitre 23.

Adopté à l'unanimité,

36 - Rapport annuel d'activités de l'ARC pour l'année 2024

PREND ACTE du rapport d'activités 2024 joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

37 - Compte rendu des décisions du Maire

PREND ACTE du compte-rendu des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 11 juillet 2025, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité,

Le Maire de Compiègne,

MAIRIE DE COMPIÈGNE OISE

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

29/9